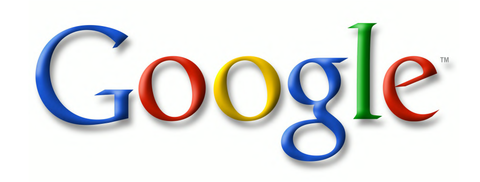
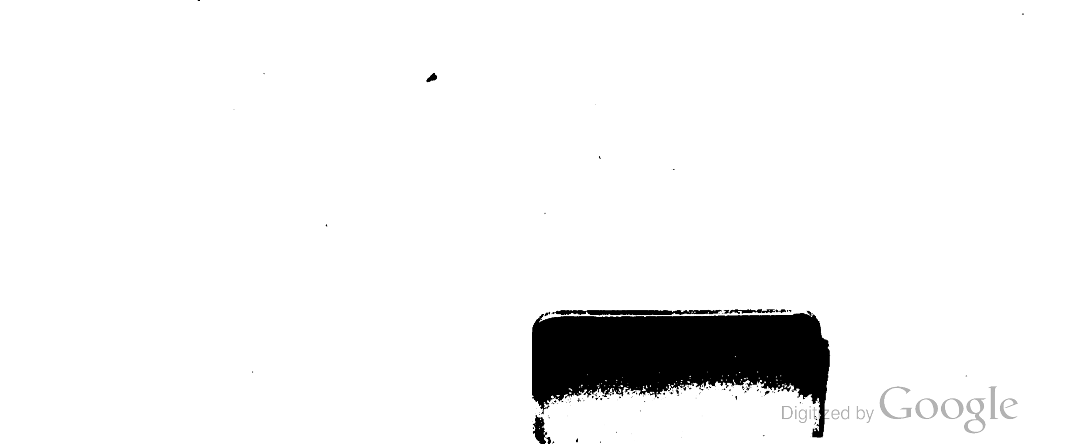












L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

DIX-HUITIÈME ANNÉE

(NOUVELLE SÉRIE — II[e] ANNÉE)

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES
A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

ANNÉE 1885

PARIS
L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX
13, RUE CUJAS, 13

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 Janvier 1885.*

XVIIIe Année
No 400.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série.
IIe année.
No 25.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES
A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES
BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, NUMISMATES, ETC.

Questions.

Les épigraphes. — Quel est le premier ouvrage en tête duquel se trouve une épigraphe? Cet usage a été longtemps fort répandu, mais il semble passé de mode, Walter Scott plaçait une citation en tête de chacun des chapitres de ses romans. On dit qu'il les inventait parfois en les indiquant comme prises dans une ancienne comédie (*Old Play*). Je possède un volume imprimé à Londres en 1720 et contenant la collection des épigraphes qui précèdent chacun des numéros du *Spectator*, publication périodique due à Addison et à Steele, et qui conserve encore une brillante réputation.

(Rouen.) C. J. F.

—

Se la casser. — Les dictionnaires de la langue plus ou moins verte fournissent peut-être l'explication de cette locution très familière. Mais pour ceux qui ne possèdent que *Littré*, quelqu'un voudrait-il donner l'origine de cette façon de dire que quelqu'un n'est point où il devrait être et s'amuse au lieu de travailler? X.

—

Une parodie de Boileau. — Quel est l'auteur de cette bizarre parodie d'un célèbre vers de Boileau :

Le Français, né malin, créa la guillotine ?

UN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

—

Novénaire ou nonennaire? — Au moment de la suppression des sénateurs inamovibles, la proposition a été faite de les remplacer par des sénateurs élus pour neuf ans par cooptation. Les journaux et les orateurs, discutant cette proposition, appelaient ces nouveaux mandataires de la nation ou *nonennaires*, ou *novennaires* ou *novenaires*. Aujourd'hui il n'est plus question ni du mot ni de la chose; nous l'avons échappé belle! Mais, étant admise la nécessité, ou l'utilité de le créer, quel devrait être le mot? est-ce *nonus*, ou bien *novem*, qui devrait lui donner naissance? Le dictionnaire de l'Académie est muet; Littré donne *novénaire* au dictionnaire et *novenaire* (sans accent) au supplément.

J. LT.

—

Loup et Taroc. — En parcourant le Journal du comte de Fersen, daté de Milan le 24 avril 1773, on y voit qu'après la présentation des dames à l'archiduchesse, « celle-ci fit sa partie de *loup* au fond de « la galerie, et les dames leur partie de « *taroc*, à droite et à gauche dans toute la « longueur de cette galerie. » En quoi consistaient ces jeux de *loup* et de *taroc* et sont-ils encore en vogue de nos jours, même sous des noms différents?

EGO E.-G.

—

Cent-Suisses. — Quels étaient en 1587 les capitaines des Cent-Suisses? Y avait-il alors ou peu de temps auparavant parmi eux soit un Antoine de Trémilles (Thémines?), soit un Louis De Gueller (!?)

CH. L.

—



Gabrielle d'Estrées. — Existe-t-il, en dehors des notices des dictionnaires historiques, des biographies spéciales de la célèbre maîtresse de Henri IV? Sait-on bien où elle est née? M. Lud. Lalanne dit qu'elle fut d'abord la maîtresse de Henri III et celle de plusieurs autres. Elle était bien jeune et, dit Bayle, Henri III avait encouru la disgrâce des femmes, dont il savait se passer depuis son aventure de Venise.

Parmi les derniers amants de Gabrielle, précurseurs de Henri IV, je sais que figure le duc de Bellegarde. Pourrait-on me citer le nom des autres? — Quelqu'un a-t-il signalé qu'elle était parente du Béarnais?

Ch. L.

—

Servolles. — J'ai un Horace imprimé à Vérone en 1593, qui porte sur la première page la mention de quelques-uns de ses possesseurs. Donné comme témoignage d'amitié en 1618 par Charles Dandreas, Lugdunensis, à Henry Servolles, Sedanensi, il passe entre les mains de : Andreas de Persod, 1639; Urbain Pacmann Robinensis, Thomas de Piolenc. Ce livre est terminé par des pages blanches contenant quelques poésies latines : « Carmen contra poesim», qui semblent de l'écriture de Servolles; la reliure est de l'époque en peau de truie gaufrée. Quelques-uns des noms ci-dessus sont-ils connus? E. O.

—

Changement des noms de villes pendant la Révolution. — Dans une liste de plus de 800 noms dont je commence la publication dans la *Revue de la Révolution* de janvier 1885, il y a certains changements sur lesquels je n'ai pu m'éclairer malgré des recherches assidues. Je compte sur les nombreux et obligeants collaborateurs de l'*Intermédiaire* pour me fixer sur les anciens noms des 66 villes suivantes :

Athée (Indre-et-Loire).
Bel-Air-sur-Aisne.
Boiscommun (Loiret).
Bonne-Réunion (Seine-Inférieure).
Bourg épuré.
Bourg régénéré.
Brutus (Charente-Inférieure).
Brutus la Fontaine.
Brutus le Bourg (Nièvre).
Cap Brutus (Basses-Pyrénées).
Castel-Marat.
Chalier (2 villes de ce nom).
Chalier la Montagne (Rhône).
Champ libre (Manche).
Charlibre ?
Chatenay la Montagne.
Commune Fidèle (Gironde).
Commune la Montagne (Ardèche),
Commune sur Anjoux (district de Chaumais).
Corqui le Libre.
Franc Vallon (Isère).
Germinal sur Orge (Seine-et-Oise).
Jac-Marat.
La Régénération (Charente-Inférieure).
Lorne la Montagne (Nièvre).
Marat les Forêts (Nièvre).
Montagne Concolas (Gard).
Montagne d'Aix.
Montagne de Couches (Eure).
Montagne de la Guerche.
Montagne de Servières (Rhône).
Montagne d'Occident.
Montagne Ladouze (Gers).
Montagne sur Aône.
Montagne sur Gaillon (Eure).
Montagne sur Cher (Cher).
Montagne sur Somme.
Montagne sur Succer.
Mont la Liberté (Pas-de-Calais).
Mont le Vignoble (Meurthe).
Mont Mamet (Gard).
Mont d'Unité (Côtes-du-Nord).
Montral l'Union.
Mont Ferme (Ain).
Mont sur Loir (Sarthe).
Monval l'Union (Seine-Inférieure).
Peyrol la Montagne (Dordogne).
Peyrou Marat.
Pont Fidèle.
Pont la Montagne (Meurthe).
Port de la Montagne (Ile-de-France).
Port Marly (Seine-et-Oise).
Poussat la Montagne (Haute-Vienne).
Réunion sur Ouanne.
Rocher de la Sans-Culotterie.
Romas la Montagne (Lot-et-Garonne).
Sansculottes (île d'Oléron).
Sarre Union (Bas-Rhin).
Seine la Montagne (Côte-d'Or).
Tréchy la Montagne.
Unité (Drôme).
Val de Loi (Moselle).
Vallée Libre (Lozère).
Vautry la Montagne.
Versillac le Marat (Creuse).
Versoix la Raison (Ain).

G. B.

—

Athis (Seine-et-Oise). — Avons-nous parmi nos collaborateurs quelque chercheur bien renseigné sur l'histoire de cette commune? J'aurais besoin de savoir si, vers 1786, elle a été habitée ou fréquentée par Mercier, Caraccioli et Lavallée. La réponse me servirait à déterminer le nom de l'auteur d'un ouvrage très parisien, et par conséquent curieux. P. L.

—

Les pigeons du Luxembourg. — Tout le monde connaît les beaux ramiers qui habitent le jardin du Luxembourg. Ils ne sont pas aussi nombreux qu'on le croit généralement. Leur grosseur, le bruit

qu'ils font en volant, la facilité avec laquelle ils se laissent approcher et qui contraste si fort avec l'extrême sauvagerie des ramiers de nos départements, qui, pourtant, appartiennent à la même variété, font illusion sur leur nombre. Quand ils se rassemblent par bandes sur les gazons fraîchement coupés, pour y picorer des graines, ils ne sont guère, même dans les jours de gala, qu'une trentaine. On peut constater, d'ailleurs, sur les arbres dépouillés de leurs feuilles pendant l'hiver, la rareté de leurs nids. Quelques-uns, mais en très petit nombre, nichent sur les corniches du Palais. Que deviennent-ils pendant l'hiver? Dans la saison où nous sommes, on n'en voit plus un seul dans le jardin. Il semble, cependant, qu'ils devraient y être plus particulièrement attirés ou retenus, en hiver, par l'appât des miettes de pain qu'ils y trouvent en abondance et qu'ils ne sauraient guère rencontrer dans les champs ou les bois, où la végétation est suspendue, et que recouvre souvent un linceul de frimas ou même de neige. Émigrent-ils dans les contrées méridionales? Se réfugient-ils dans des jardins plus abrités, comme celui de l'Élysée?

Nous le demandons aux naturalistes.

UN SÉNATEUR.

—

Collegii Divio-Godrani. — Quel est le collège de Dijon ou des environs dont l'ex-libris porte cette mention : *Ex bibliotheca publica Collegii Divio-Godrani*, et qui a pour armes : parti au 1 d'azur au cadran d'argent; au 2 de Dijon?

L. BOULAND.

—

La comtesse de Verrue « dame de Volupté ». — Qui ne connaît son épitaphe, composée par elle-même :

Ci-gît, dans une paix profonde,
Cette « dame de Volupté »,
Qui, pour plus grande sûreté,
Fit son paradis dans ce monde.

Cependant, des biographes, des historiens, des membres de l'Académie de Stanislas, de Nancy, lui enlèvent ce quatrain et sa qualification de Dame de Volupté, pour les donner à la mère du chevalier de Boufflers!

Qui a le premier commis cette erreur?

LA MAISON FORTE.

—

Famille de Fontenay en Berry. — Quelles sont les armes des Fontenay, srs de Riffardeau, en Berry? La Thaumassière (*Histoire du Berry*) en parle-t-il, et que dit-il sur la postérité d'Antoine du Mas, sr de Riffardeau, petit-fils de Jeanne de Fontenay, mariée en 1505 à Robert du Mas, châtelain d'Aisnay?

Cz.

—

Le baron de Schonen, romancier historien. — J'ai bouquiné « *La folle d'Orléans, Histoire du temps de Louis XIV* », par P. L. Jacob, bibliophile. 2 vol. in-8 Eug. Renduel, 1836. Le faux titre du premier volume est enrichi d'un envoi « à madame de Pussy, amitié dévouée », et les initiales de l'auteur.

Qui était cette madame de Pussy?

L'ouvrage est dédié « à M. le baron de Schonen, procureur général près la cour des comptes, et membre de la Chambre des députés ». Je ne connais M. de Schonen que de vue, pour l'avoir rencontré dans la *Caricature* de Philipon, chargé par H. Daumier. « Vous, monsieur, lui dit P. L. Jacob dans la dédicace, qui. dans la retraite de votre bibliothèque, vous reposez de vos hautes fonctions législatives, en préparant, si j'ose m'exprimer ainsi, le roman de l'histoire grecque et romaine... Déjà tous les auteurs grecs, les satiriques surtout, Lucien et Aristophane, vous ont livré leurs secrets... Vous possédez maintenant les immenses matériaux de votre œuvre, et, si vous l'achevez, nous connaîtrons enfin les mœurs de l'ancienne Grèce... Un illustre historien, à la famille duquel vous appartenez, avait bien compris que l'histoire, sèche et glacée lorsqu'elle se borne à la chronologie, prenait de la chaleur et de la vie en plaçant les hommes parmi les faits, etc... »

Le livre a-t-il paru? Quel était l'illustre historien auquel il est fait allusion?

URSUS.

—

Un initialisme breton à découvrir. — Pourrait-on me dire qui signait Gs C-I dans la *Biographie bretonne* de Levot? Cette signature ne se trouve point dans les tableaux placés en tête des deux volumes composant cet ouvrage. — M. Charles Dugast-Matifeux, qui a collaboré à la *Biographie bretonne*, et qui donne quelquefois à l'*Intermédiaire* la primeur de ses intéressantes trouvailles, serait peut-

être mieux que personne à même de me répondre. FRÈRE ON.

—

« Le Fils naturel », de Diderot. — Je ne suis pas bien au courant du détail des éditions de Diderot. Quel ordre prend dans les tirages l'édition dont voici la bibliographie : « *Le Fils naturel ou les Épreuves de la vertu.* Comédie, en cinq actes et en prose, avec l'Histoire véritable de la Pièce. — *Interdum speciose...* (Quatre vers d'Horace.) A Amsterdam, chez Pierre Erlaled, Imp.-Lib., M.DCC.LVII. »

Ce volume, de format in-12, contient « l'Histoire de la Pièce », mais avec une pagination spéciale : 1 à 119.

On a relié dans le même volume une satire spirituelle et sensée — j'en demande bien pardon aux Diderotmanes — dont je désirerais connaître l'auteur : « *Supplément d'un important ouvrage.* — Scène dernière du *Fils naturel*, avec une *Lettre à Dorval.* — A Venise, chez François Goldino, à l'Enseigne del Fido Amico. M.DCC.LVIII. »

Les Diderophiles ont-ils jamais fait cette remarque que certaines pages de l'*Histoire de la Pièce* ont un rapport frappant avec des pages entières du *Neveu de Rameau* : même mouvement fiévreux ; telle, entre autres, la mise en musique des plaintes, des gémissements de Clytemnestre ? PH. B.

—

Plagiat allemand. — M. Claretie raconte, dans le *Temps*, qu'un docteur allemand, auditeur de M. Gaston Boissier, a trouvé fort ingénieux de publier chez lui, sous son nom, les leçons qu'il avait entendues au Collège de France. Quel est le nom de ce docteur ? R.

—

Le bronze en France. — Je lis dans le *Courrier de l'Art* (1884, n° 50) :

« Benvenuto Cellini raconte dans ses « Mémoires que c'est seulement vers 1624 « — (ici, une coquille évidente, c'est « 1524) — que le bronze se naturalise en « France.

« Que l'on ouvre tel livre que l'on voudra sur la fonte et le bronze, — toujours cette erreur s'y trouve répétée, — « malgré sa fausseté évidente et la facilité « de la réfuter. »

L'auteur de l'article ajoute que, pour ne parler que des cloches, il est certain que, dès le Ve et le VIe siècle, on en a fondu un grand nombre en France ; que l'assertion de Cellini ne peut s'expliquer que par son dépit d'avoir été renvoyé de France, et sa haine qu'il en garda depuis contre les Français qu'il traite « d'animaux et d'infâmes coquins ».

Enfin, dit en terminant l'auteur, Benvenuto séjourna en France de 1540 à 1545, et, toujours, se fit aider par des fondeurs français.

N'ayant pas d'ouvrages spéciaux, tels que Viollet-le-Duc, etc., je viens prier nos obligeants collaborateurs de venir à la rescousse dans une question qui intéresse l'histoire artistique de notre pays.

Pour ma part, voici ce que j'ai pu trouver :

Dans l'*Art national* (tome II, page 41), une gravure représentant des pendeloques bronze et or (époque mérovingienne).

P. 44, gravure bijoux bronze (*id.*).

PP. 50-51, *id.* gravure boucles et plaques bronze (*id.*).

P. 53, avec le métal donné par le trésorier de Clotaire II (commencement du VIIe siècle), saint Éloi fit deux trônes, l'un d'or massif, l'autre de bronze. — Ce dernier est le faudesteuil de Dagobert (Cathedra Dagoberti), restauré par Suger, abbé de Saint-Denis, au XIIe siècle.

P. 199, gravure. Ustensiles de bronze du temps de Charlemagne.

P. 238, chandeliers en bronze (époque des Byzantins). Ce sont de véritables objets d'art, non des ustensiles grossiers. Ils doivent être du XIe siècle.

Maintenant, avec P. Lacroix, nous allons passer à la fonte de statues de grande dimension.

Arts au moyen âge, p. 364 :

« Au XIIe siècle, l'école champenoise « élève au comte Henri, — mort en 1181, « — dans l'église de Saint-Étienne de « Troyes, une tombe entourée de 44 co- « lonnes de bronze doré, surmontées d'une « table d'argent, où sont couchées les sta- « tues, en bronze doré, du comte et de ses « fils. Des bas-reliefs de bronze... envi- « ronnaient ce monument, triomphe de « la statuaire métallique. »

La Champagne, il est vrai, n'a été réunie à la couronne de France qu'en 1285, sous Philippe le Bel, mais le fait de cette réunion à la France aurait-il fait perdre aux artistes de ce pays le secret de la fonte du bronze ? C'est peu probable.

Je vois enfin, dans le même ouvrage du bibliophile Jacob, page 105 :

« Lorsqu'en 1494, Charles VIII péné-

ra en Italie..., les Italiens n'avaient que des canons de fer... Les Français avaient des canons de bronze. »

GUSTAVE ZÉRO.

—

Tables de poinçons d'argenterie. — Je serais heureux de savoir où se trouvent les tables de poinçons des régies de Fouache et de Clavel : elles existeraient, dit-on, en forme ronde de sept à huit centimètres de diamètre.

Quelles étaient, en outre, les dates de ces deux régies ? MILOT.

—

Sermon prononcé par le Révérend Père Esprit de Tinchebray, capucin, dans l'église des Dames religieuses de Hautes-Bruyères, le 22 juillet 1694, fête de sainte Madeleine. — Les *chercheurs* et *curieux* qui lisent l'*Intermédiaire* connaissent tous cette plaquette, parodie spirituelle des sermons et des livres mystiques de quelques religieux du XVIIIe siècle, et qui figure honorablement dans le *Manuel* de Brunet, dans celui de Frère, dans la *Bibliographie des livres relatifs à l'amour* (sans qu'on voie trop pourquoi), dans plusieurs catalogues. C'est une des perles de la *Bibliothèque bleue*. Prière, à tous et à chacun, de nous signaler les éditions qu'ils connaîtraient de ce sermon autres que les suivantes :

Anciennes.

1° S. l. n. n. n. d., 12 p. pet. in-12;

2° S. l. n. n. n. d., 21 p. pet. in-12;

3° S. l. n. n. n. d., 22 p. pet. in-22, de 28 lignes à la page;

4° S. l. n. n. n. d. (Caen, Chalopin), 10 p. pet, in-12, de 35 lignes à la page.

Modernes.

1° Paris, Ollendorff, 1878; XI, 24 et 1 p. in-12; réimpression faite par Chassant;

2° Caen, Leblanc-Hardel, 1884; pet. in-8° de IV et 72 pages.

Véritable bijou typographique, digne de son très habile éditeur. On sait que M. Leblanc-Hardel est un des maîtres de la typographie provinciale.

La préface, qui n'est pas signée, mais où l'on a reconnu sans peine la touche délicate et fine d'un de nos bibliophiles normands les plus justement autorisés, n'est pas seulement une étude des plus piquantes sur le *Sermon* du P. Esprit et sur la question toujours pendante de savoir si l'illustre Fléchier est ou n'est pas l'auteur de cette facétie un peu irrévérencieuse, question que notre bibliophile, contrairement à l'opinion de la plupart de ses devanciers, résout par la négative, mais une excellente introduction à l'histoire de la *Bibliothèque bleue*.

Cette histoire, l'*Intermédiaire* a déjà cherché plus d'une fois à en recueillir les éléments. Elle serait des plus intéressantes, mais exigerait la collaboration de nombreuses plumes. Nous serions tout disposés, pour notre compte personnel, à y apporter notre modeste contingent. La bibliographie complète du *Sermon* du P. Esprit de Tinchebray, l'étude du point de savoir quel est véritablement l'auteur qui se déguise sous ce masque, en serait une des pages les plus précieuses. Nous désirons vivement que notre appel soit entendu. L. D. L. S.

—

Trichet. — Un des correspondants de l'*Intermédiaire* pourrait-il m'indiquer où se trouve le livre intitulé : « Synopsis re- « rum variarum tam naturalium quam ar- « tificialium quæ in Musæo Petri Tricheti « Burdigalæ reperiuntur »? Ce petit livre a passé récemment par les mains d'un libraire de Paris, et doit se trouver dans quelque bibliothèque bordelaise.

EDMOND BONNAFFÉ.

—

La Muse historique et le Dictionnaire des ouvrages anonymes. — La question est peut-être indiscrète, aussi je commence par m'excuser. M. Livet publiera-t-il bientôt la deuxième partie du tome IV de son édition de « la Muse historique » de Loret?

Peut-on espérer qu'une autre publication de l'ancienne librairie Daffis, restée également inachevée : le « Dictionnaire des ouvrages anonymes », recevra à bref délai son complément indispensable, à savoir la table des noms cités dans l'ouvrage et dans « les Supercheries littéraires » auxquelles il fait suite ? O' REALY.

—

Musarion ou la Philosophie des Grâces. — L'édition de Bâle, 1780, Thurneysen, comprend-elle, dans les figures de Saint-Quentin, une planche pour chacun des trois chants et le frontispice en sus ? ou bien y a-t-il *en tout* trois figures ou planches en dehors des culs-de-lampe ? Je ne crois pas avoir rencontré dans les exem-

plaires annoncés en vente trois planches et le frontispice en sus, comme l'indique Cohen. Expliquerait-on par quelque motif particulier la disparition fréquente de la figure du troisième chant ?

(Nimes.) CH. L.

—

Les Grimaces. — De combien de numéros se compose la collection complète de ce quasi-pamphlet? J'en possède vingt-six, mais je crois qu'il en a paru quelques autres à des dates irrégulières. Le dernier numéro que j'ai porte la date du 12 janvier 1884.

Est-ce bien là le dernier fascicule de la publication de M. Octave Mirbeau ?

M. L.

Réponses.

L'Enseigne de Gersaint (III, 547). — Cette question, restée sans réponse, ne manque pourtant pas d'intérêt, puisqu'il s'agit d'un tableau de Watteau. Voici en peu de mots ce qu'en dit Ed. Fournier, dans son *Histoire des enseignes de Paris:* « Ce tableau, acquis par M. de Julienne et gravé par J. Adeline et non Aveline, ainsi que le dit l'auteur de la question, fut longtemps considéré comme perdu, il n'était qu'égaré. M. Ed. de Goncourt découvrit qu'une partie de la toile avait passé dans le cabinet d'un abbé Guillaume, et à la mort de ce dernier, en 1769, avait été acquise par la Prusse. Le second fragment, retrouvé par hasard dans l'atelier d'un peintre nommé Auguste, élève d'Ingres et qui mourut à Paris vers 1848, figure à côté du premier dans le vieux palais de Berlin (chambre d'Elisabeth, chambre rouge). C'est là que M. de Goncourt a retrouvé l'enseigne tout entière, mais dans deux cadres séparés. Ed. Fournier (vol. cité, pages 406, 407, 408) s'étend longuement sur ce tableau dont il donne la gravure. Il parle également d'une autre enseigne peinte pour le même Gersaint, par Boucher. GUSTAVE ZÉRO.

—

Une inadvertance de M. Ponson du Terrail (V, 496, 581). — La phrase incriminée n'est pas de Ponson du Terrail, elle fut inventée par M. Robert Mitchell, nous a-t-on répondu (V, 581). C'est dommage, car, préméditée, la phrase perd un peu de sa saveur. D'ailleurs, en octroyant des mains aux serpents, P. du Terrail n'était pas plus généreux qu'Améric Vespuce qui leur donnait des pieds. Voici ce que je lis dans un ouvrage de R. Cortambert: *Nouvelle histoire des voyages*, Marpon et Flammarion, page 52 : « Ces serpents avaient les pieds liés. » Ce passage est tiré de la relation du premier voyage de Vespuce en Amérique, et M. Cortambert, dans une note, dit en parlant des serpents susnommés : « C'étaient évidemment des iguanes. » C'est fort heureux, car autrement ils rentreraient dans la catégorie des phénomènes inventés par Ponson du Terrail. Du reste, en vertu de l'axiome : « On ne prête qu'aux riches », j'ai entendu mettre sur le compte du père de Rocambole la perle suivante :

— De la main droite, il saisit le pilote, de la gauche, il embrassa la jeune fille ; de l'autre, il appela au secours.

Et celle-ci :

— Ah! Ah! s'écria-t-il en portugais.

N'ayant jamais rien lu de Ponson du Terrail, je ne puis affirmer qu'il ait commis ces deux méfaits. GUSTAVE ZÉRO.

—

Reliures singulières (XV, 395, 446; XVI, 527, 585, 718). — Sous le titre : *Campi et sa peau*, je lis dans le *Figaro* du 24 novembre : « Peu de personnes savent où se trouve en ce moment la peau de Campi, le dernier supplicié à Paris. On m'a prié de ne pas désigner absolument l'endroit afin d'éviter à l'établissement des visites et des demandes importunes : je me bornerai donc à dire qu'elle se trouve chez M. X..., tanneur, rue du ....., dans le quartier des Gobelins. Je dis la peau, je devrais dire une partie de la peau ; car M. Flandinette, l'homme aimable et érudit qui remplit à l'École de médecine les fonctions de mouleur, n'a réservé que la peau du côté droit et celle du bras du même côté. Elle servira à relier un intéressant volume, que vient de terminer M. Flandinette et qui contient l'histoire complète de la vie de Campi et le détail des recherches scientifiques dont le corps a été l'objet depuis son retour du Champ de navets..... J. LT.

—

Colin-maillard (origine du jeu de) (XV, 612, 754). — Il est essentiel de ne pas confondre l'origine du jeu et l'origine de son nom actuel.

Des aveugles jouant avec des enfants ont nécessairement inventé ou fait inventer le jeu à une époque très reculée, bien avant le guerrier Colin-Maillard (v. 999) et le cordelier Olivier Maillard (v. 1495). Quant au nom, il rappelle absolument la période féodale où toute la jeunesse de France connaissait les exploits du valeureux capitaine que le roi de France avait fait chevalier, en 999 (Larousse, v° Colin-Maillard).

ALPHONSE R.

—

Anagramme du nom de Marat (XVI, 384). — On trouve également dans le nom de Marat l'anagramme suivante, qui est bien appropriée au personnage : Matar, qui veut dire tuer, en espagnol.

GUSTAVE ZÉRO.

—

Le franc-archer de Bagnolet (XVII, 35). — Le *Monologue du franc-archer de Bagnolet* a certainement une origine historique. Je dis : *historique* et non *biographique*, le héros chanté par Villon n'ayant probablement jamais existé que dans l'imagination du poète. On peut supposer toutefois que, s'il a placé de préférence ce foudre de guerre à Bagnolet, c'est qu'il avait eu maille à partir avec la police de ce village. *Genus irritabile vatum.* Cette pièce n'est au demeurant qu'une des nombreuses pasquinades qui saluèrent la fameuse ordonnance de 1448 par laquelle Charles VII, dans l'intention avouée de détruire le brigandage auquel la guerre de Cent ans avait livré le royaume, enjoignit à chaque paroisse d'élire un archer, « lequel (je cite Michelet) sera franc et « exempt de taille, s'armera à ses frais, et « s'exercera les dimanches et fêtes à tirer « de l'arc. » — Cette institution devait plaire médiocrement aux malandrins qui vivaient de désordre et de rapines. Villon ne pouvait manquer de la tourner en ridicule. Du bout des lèvres pourtant. « Plus « d'un en riait, dit encore Michelet, qui, « au fond n'avait pas envie de rire..... Au « reste, les francs-archers semblent avoir « été plus guerriers que la satire ne veut « le faire croire. Ils aidèrent fort utilement « l'armée qui reconquit la Normandie et « la Guyenne. » — Ce n'est pas d'aujourd'hui, comme on le voit, que les voleurs se sont gaussés des gendarmes, quitte à les saluer bien civilement quand ils donnent du nez contre leurs tricornes.

JOC'H D'INDRET.

—

Hussards de Bercheny (XVII, 323, 377, 402, 497, 519, 558, 588, 624, 650, 682). — Les 30 bataillons de chasseurs à pied ont chacun leur notice particulière. Voici celles que j'ai pu consulter :

1er bataillon. Historique du corps. 1837. S. l. In-18 autographié.

2e bataillon. Historique du corps. 1878. S. l. In-18 autographié.

3e bataillon. Historique du corps. S. l. n. d. In-18 autographié.

4e bataillon. Résumé de l'historique. Sétif. 1879. In-18 autographié.

5e bataillon. Résumé de l'historique. Dijon. S. d. In-18 autographié.

6e bataillon. Historique sommaire. Romorantin. 1879. In-12 autographié.

8e bataillon. Historique sommaire. S. l. n. d. Autographié.

9e bataillon. Résumé de l'historique. Alger. 1880. In-12 imprimé.

10e bataillon. Résumé de l'historique. Saint-Dié. 1879. In-12 imprimé.

11e bataillon. Abrégé de l'historique. Alençon. 1883. In-12 imprimé.

13e bataillon. Historique du corps. Tours. 1879. In-18 autographié.

14e bataillon. Historique du corps. S. l. 1879. In-12 autographié.

15e bataillon. Historique du corps. Bône. 1879. In-12 autographié.

17e bataillon. Historique du corps. Courbevoie. 1883. In-8 autographié.

18e bataillon. Historique du corps. Tours. 1883. In-12 imprimé.

19e bataillon. Historique du corps. Rennes. 1881. In-12 imprimé.

20e bataillon. Historique du corps. S. l. n. d. In-12 imprimé.

21e bataillon. Historique du corps. S. l. 1879. In-12 autographié.

22e bataillon. Historique du corps. Morlaix. 1879. In-12 autographié.

23e bataillon. Historique du corps. Bellac. 1879. In-18 autographié.

24e bataillon. Historique du corps. Villefranche. 1879. In-12 imprimé.

25e bataillon. Historique du corps. Epernay. 1879. In-18 autographié.

27e bataillon. Historique du corps. Montpellier. 1883. In-8 imprimé.

30e bataillon. Historique du corps. S. l. n. d. In-18 autographié.

Ces brochures, dont plusieurs ont de jolies couvertures illustrées par de Neuville, etc., ne sont pas dans le commerce, mais on peut en avoir communication dans les bibliothèques des bataillons.

SUS.

— Précis historique sur la gendarmerie depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'à nos jours, par G. de Chamberet, lieutenant-colonel d'état-major. Paris et Lyon, 1861, in-12.　　C.

—

Harmonie des noms et des couleurs (XVII, 362, 413, 562). — La question de l'harmonie entre les sons et les couleurs a déjà donné lieu à plusieurs dissertations savantes. On en trouvera un résumé, très bien fait, dans un article que M. G. B. Ughetti a publié dans la *Natura*, journal scientifique italien, qui marche sur les brisées de son homonyme français.

J'en ai sous les yeux la reproduction faite par l'*Illustrazione popolare* de Milan dans son numéro du 7 décembre 1884.

GIORNALE DEGLI ERUDITI.

—

Aguilenneuf (XVII, 385, 465, 500, 522, 562, 591, 628, 650, 682). — Voici encore deux variations sur la prose *O filii*.

La première est extraite de la « Grand'« messe votive qui doit être célébrée à « l'ouverture des États généraux, par l'au-« mônier du tiers, etc. S. l. n. d. 1789. »

France, voici ton plus beau jour:
De tes fils tu verras l'amour;
Ils vont te rendre heureuse là... Alleluia.

Notre bon monarque Louis,
Avec nos députés chéris
Vont opérer un grand bien, là... Alleluia.

Aucun ministre ravisseur
Ne deviendra notre oppresseur;
Des méchants on se défera... Alleluia.

Nos abbés, nos riches prélats,
Vont être plus sains et moins gras,
Leurs revenus ils cèdent à... Alleluia.

Les nobles un peu trop hautains,
Deviendront des hommes humains;
Leurs préjugés on détruira... Alleluia.

Ami du tiers, plein d'équité,
Monsieur est de notre côté,
Avec Necker on le louera... Alleluia.

Dieu sera propice à nos vœux;
Clergé, nobles et tiers heureux;
La France se réjouira... Alleluia.

La deuxième est une chanson tirée du « 2e recueil de la très vénérable Confrérie « des francs-maçons, par frère Naudot, « 1737. »

O filii et filiæ,
Le maître vous a rassemblé (sic)
Pour un travail qui vous plaira. Alleluya.

Faisons un temple à l'Eternel,
Nos cœurs y serviront d'autel,
La charité le soutiendra. Alleluya.

Pour embellir ce bâtiment
Et le fonder solidement
Sur les vertus il posera. Alleluya.

Nous chasserons de ce séjour
Le turbulent dieu de l'amour.
L'amitié le remplacera. Alleluya.

De tout risque, de tout danger,
Où nous conduit ce dieu léger,
Elle seule nous sauvera. Alleluya.

Les moments qu'on doit employer
Doivent servir à corriger
Les défauts que chacun aura. Alleluya.

Il faut surtout nous appliquer
A reprendre sans critiquer;
De la douceur on usera. Alleluya.

Gardons-nous bien de retomber
Dans les vices, les préjugés
Où le monde nous entraîna. Alleluya.

En loges quand nous céderons
Aux plus vertueux des maçons,
Tout le monde l'approuvera. Alleluya.

(Alençon.)　　P. c. c.: SUS.

—

Lettres et documents inédits sur mademoiselle Clairon (XVII, 394, 471, 504, 524, 652, 683, 714).—Archives des Quinze-Vingts antérieures à 1790. Page 390, n° 6572.

Signification au cardinal de Rohan de la vente d'une maison, faite le 2 avril 1786, par Antoine Brognard, ingénieur général de la marine, à Charles Alexandre, margrave d'Anspach, et à Claire Joseph de Leyris de La Tude (mademoiselle Clairon), moyennant le prix de 80,000 livres. — Le sieur Brognard avait acquis cette maison du duc d'Orléans, et ce prince, pour procurer la mainlevée de toutes les oppositions à la vente, avait fait déposer chez le notaire Rouen ladite somme de 80,000 livres.　　H. C.

—

Bol-sein (XVII, 424, 476). — Extrait de l'histoire de N. D. de Liesse :

« L'an 1620, madame de l'Orme, trésorière de France, vient offrir à la sainte Vierge une mammelle d'argent en action de grâces de la guérison d'un mal qui lui était venu au sein.

« Le 11 juin 1675, de la part de Marie de la Grange, alors reine de Pologne, une mammelle d'or est offerte à la sainte Vierge. »　　SUS.

—

Poterie samienne (XVII, 518). — Dans la séance du 20 novembre dernier de la Société des Antiquaires de France, M. Ma-

zard a lu un mémoire sur les poteries dites samiennes et rappelé que Brongniart les appelait poteries romaines. E. L.

—

Pamir, toit du monde (XVII, 613, 665). — Autre ouvrage : « Le Pamir, étude de géographie physique et historique sur l'Asie centrale, par Paquier, grand in-4, figures et cartes. N° 462 du catalogue CXI[e] de E. Dufossé, janvier 1885, in-8. »

LA MAISON FORTE.

—

Andrea Appiani (XVII, 620, 692, 716). — Pour les biographies d'Appiani, outre l'*Eloge* de Giuseppe Longhi (Milan, 1826, in-folio), il faut encore consulter : l'Elogio del pittore Andrea Appiani ecc. di Ignazio Fumagalli, Milan, 1819, in-8, et la Descrizione dei dipinti a buon fresco del cavaliere Andra Appiani esistenti nella gran scala del trono del palazzo reale in Milano ecc. di L. Lamberti (Milan, 1819, in-8).

GIORNALE DEGLI ERUDITI.

—

Touranien (XVII, 673).—C'est M. Richepin lui-même qui dans ses « Blasphèmes » a fait connaître les liens qui le rattachent à la race touranienne.

Voyez la « Chanson du Sang. »

. . . .
Avant les Aryas, laboureurs de la terre
. . . .
Vivaient les Touraniens nomades et tueurs.
. . . .
. . . .
Oui, ce sont mes aïeux à moi. Car j'ai beau vivre
En France, je ne suis ni Latin, ni Gaulois.
J'ai les os fins, la peau jaune, des yeux de cuivre,
Un torse d'écuyer et le mépris des Lois.

(*Les Nomades.*)

Et plus loin :

O sang des Touraniens qui bous dans mes artères,
Sang des révoltés, sang des gueux.
. . . .

(*Hallali.*)

Cette prétention, du reste, n'est pas nouvelle chez M. Richepin. Ceux qui l'ont connu à l'époque où il fréquentait le quartier latin — vers 1878; —en compagnie de Bouchor, Quellien,..., etc., peuvent se rappeler que déjà il se réclamait de l'antique race des Touraniens.

MONTFORT L'AMAURY.

—

Pancouque (XVII, 673, 750). — Nous nous rappelons que, dans quelques contrées de l'Amérique du Sud, nous avons entendu désigner par *panquéqué* un genre de gâteau, qui ressemblait fort, par sa forme et sa composition, à la crépe de nos jours ; d'après son radical flamand *pan* (poêle) et sa signification toute culinaire, nous nous rapprochons assez, on le voit, de l'étymologie indiquée par le collaborateur E. de L., et nous ne serions pas surpris que le mot et ses dérivés n'aient été importés dans le Nouveau Monde par des émigrés ou des marins européens.

EGO E.-G.

—

L'abbé Maury (XVII, 674, 724). — Je remercie bien vivement les lecteurs de l'*Intermédiaire* qui ont eu l'obligeance de m'envoyer en grand nombre de précieux documents, la plupart inédits, sur l'abbé Maury. Il me serait utile de savoir chez qui Maury, durant les premières années de son séjour à Paris, remplit les fonctions de précepteur. Les biographes disent, les uns qu'il donnait des leçons de latin, etc., pour vivre ; d'autres qu'il fut précepteur dans une famille... mais, laquelle ?

ANT. RICARD.

— Est-il l'auteur des *Lettres secrètes sur l'état actuel de la religion et du clergé*, qui parurent au nombre de quatre en 1781, furent reprises en 1782 sous le titre de *Suite des Lettres secrètes*, etc., numérotées de V à XII, et continuées en 1783, sous le premier titre : *Lettres secrètes* portant les chiffres XIII et XIV ? Ces lettres, très spirituelles et très vives, dénoncent avec une audace incroyable les vices des archevêques de Toulouse et d'Aix et de l'évêque d'Autun, formant entre eux, sous la protection de l'abbé de Vermon, secrétaire de la reine, une association pour exploiter et scandaliser impunément l'Eglise. Je vois, p. 12 de la 3[e] partie, que c'est Duclos qui le premier a dit de Louis XI : « qu'il est impossible de le calomnier », et je trouve, p. 14, cette locution : « La tête a tourné à votre grand vicaire : audiences, nominations, *courses de grisons*, intrigues, cabales, tout a été suspendu. » Que signifie : *courses de grisons*? E. I.

— Je me crois bien sûr qu'il y a une quarantaine d'années, se trouvait à Alençon, en qualité de payeur général, un M. Lefebvre dont la femme, originaire de Caen ou l'ayant habité, devait posséder beaucoup de pièces provenant de la succession de l'abbé Maury. L.

Les pamphlets relatifs à l'abbé (plus tard cardinal) Maury sont au nombre de

130 et remplissent quinze cartons dans la collection du comte de Labédoyère, conservée à la Bibliothèque nationale. Voir le n° 725, p. 153 du catalogue de cette précieuse collection publiée par le libraire France, 1862, gr. in-8°.

Les titres de quelques-unes de ces pièces (il en est qui ne sont pas imprimés en entier) donnent une idée du genre qui dominait en 1791 et 1792 : *Indécence inouïe de l'abbé Maury. — Le Pape conduit en enfer par l'abbé Maury. — L'abbé Maury poursuivi ses culottes à la main par le Père Duchêne. — L'abbé Maury surpris par le Père Duchesne dans le boudoir de l'abbesse de Montmartre*, etc.

B. C.

—

L'affiche pour le Faust d'Eugène Delacroix (XVII, 677, 751). — M. Philippe Burty à la date du 20 décembre dernier, nous avait adressé la lettre suivante qui nous est parvenue trop tard pour être insérée dans le dernier numéro :

Samedi, décembre 84.

Monsieur,

Dans un second article sur les *Affiches illustrées*, publié dans le numéro de la *Gazette des Beaux-Arts*, du 1er décembre, M. Maindron cite, sans la décrire, l'affiche pour le *Faust* dont je lui avais reproché de ne point signaler l'existence. Mon ami M. Champfleury m'a signalé le fait.

Mon épreuve lithographique est à la disposition de M. Maindron, s'il en veut user pour un livre ou pour un tirage à part de son travail amplifié.

Croyez, etc. Ph. Burty.

Nous devons ajouter que la date 1850, relevée par M. Maindron comme une erreur, est une faute d'impression, et qu'il faut lire **1830**, comme le texte de M. Burty l'impliquait. (*Dir.*)

—

Théâtre-Historique (XVII, 679). — Le privilège de ce théâtre fut accordé à A. Dumas par la protection du duc de Montpensier qu'il avait accompagné en Espagne comme historiographe de son voyage de noces. Aussi ce théâtre dut-il d'abord s'appeler Théâtre-Montpensier, titre qui fut changé, avant l'ouverture, en celui de Théâtre-Historique.

M. A. de Lasalle (Mémorial du Théâtre-Lyrique, page 13) donne comme date de l'inauguration le 22 février 1847. Th. Gautier (Histoire de l'art dramatique en France depuis vingt-cinq ans) fait ouvrir ce théâtre le 21 février, et la dernière pièce dont il parle pour ce théâtre est : la Chasse au Chastre, pièce bouffonne de M. Alex. Dumas, dans un article en date du 6 août 1850; mais il ne donne pas la date de la fermeture.

Le 17 juillet 1848, l'Assemblée avait voté pour les théâtres de Paris un subside de 680,000 francs, dans lequel le Théâtre-Historique figure pour la somme de 27,000 francs.

On peut lire dans Th. Gautier, de Lasalle (op. cit.) et Fiorentino (Les Grands Guignols, II-67) trois descriptions fort intéressantes de cette salle.

T. O'Reut.

—

Armerye (XVII, 705). — Je n'ai pas sous la main la *France littéraire* de Quérard. Ne s'y trouverait-il pas de quoi satisfaire le questionneur? Au surplus, dans la *Table des Mémoires de Trévoux*, 2e partie, t. II, n° 7,762, je lis : *Réflexions critiques sur les observations de M. l'abbé D***, où l'on fait voir la fausseté de ses conjectures, par l'abbé Armeri. Paris*, 1747, *in*-12. (*Mémoires* de mars 1748, p. 567.) L'*abbé D**** est l'abbé Dordelu du Fayo, qui avait publié en 1747 : *Observations critiques sur la nation gauloise, sur son origine, sa valeur, ses exploits, sa puissance.* — D'après l'ancien Quérard, qui nomme l'auteur *Armerye*, et l'ancien Barbier, qui l'appelle *Armery*, les *Réflexions* sont anonymes. Dans la 3e édition (IV, 121, *b*), Barbier dit : *réimprimé avec le nom de l'auteur* (*Armerie*). — Les *Mémoires de Trévoux*, juin 1758, p. 1524, rendent compte d'un autre ouvrage du même auteur, qui serait une nouvelle édition du *Dictionnaire* cité par M. R. : *Dictionnaire français-breton ou français-celtique, enrichi de thèmes, par l'ab. A***. La Haye*, 1758, *in*-12. Les *Supercheries* de Quérard (3e édition, I, 140, *b*) et le Barbier (3e édition, I, 974, *a*) donnent la date 1756; Barbier ajoute que l'abbé Armeyrie était un prêtre du Morbihan. Il serait donc bon de consulter Miorcec de Kerdanet : *Notices chronologiques sur les théologiens, jurisconsultes... de la Bretagne.*

Pierre Clauer.

— Les Notices chronologiques de la Bretagne, par Miorcec de Kerdanet, avocat (Brest, G. M. F. Michel, 1818, in-8°), citent le prêtre Armerye (et non Armeyrie) comme originaire du Morbihan, mais elles ne donnent sur sa personne aucun

détail biographique capable de le faire connaître. Ego E. G.

— Grâce à l'obligeance de M. l'abbé Luco, le savant auteur du *Pouillé historique de l'ancien diocèse de Vannes*, qui a bien voulu nous communiquer le procès-verbal d'une lecture qu'il fit à la Société polymathique du Morbihan, le 20 mai 1877, sur le Dictionnaire français-breton du dialecte de Vannes et son auteur, nous sommes en mesure de corriger une erreur trop répandue chez les bibliographes, sans en excepter Brunet et Barbier, et de laquelle il résulte que la paternité de cet ouvrage a été faussement attribuée jusqu'alors à l'abbé *Armeyrie ou Armerie*, sorte de personnage imaginaire, sous le masque duquel se cachait *l'abbé Claude-Vincent Cillart de Kerampoul*, ainsi que l'a exactement constaté, de son côté le *Bibliophile Breton* publié par M. J. Plihon, de Rennes (nº 26). Ce dictionnaire, qui se compose d'un seul vol. in-8º comptant 460 pages, n'est pas sorti des presses de Leyde, quoique son frontispice semble l'affirmer; son origine est, au contraire, toute bretonne, puisqu'il a été composé chez l'imprimeur Galles, de Vannes, ainsi que le prouve une note contemporaine, jointe à un exemplaire tombé dans les mains de M. Luco. Après avoir signalé quelques différences, quoique légères, entre les exemplaires de l'édition de 1744 et mentionné, d'après la *Biographie bretonne*, une seconde édition de 1756, dont la publication est indiquée à la Haye, mais qu'il n'a pas rencontrée, M. l'abbé Luco n'a pas manqué de fournir des preuves certaines que ce dictionnaire est bien l'œuvre de l'abbé Cillart, dont il a esquissé quelques traits biographiques. Il résulte de ses informations que Claude-Vincent Cillart, fils de François, sieur de Kerampoul, de Kallier, sénéchal de la barre royale de Rhuys, et de Renée-Louise Marquet, naquit à Sarzeau, le 10 août 1686; il fut recteur d'Arradon (1711-1722), par suite de la cession faite en sa faveur par son oncle maternel, Claude Marquet. Transféré plus rard à Noyal-Pontivy, il se démit de ce bénéfice en 1732, afin de devenir recteur de Grand-Champ. Il signait souvent Cillart de Kerampoul, parce qu'il avait hérité de cette terre noble. A l'âge de 63 ans, il mourut au presbytère de Locminé le 26 avril 1749, et fut inhumé, selon son testament, trois jours après, dans le cimetière de Grand-Champ, paroisse dont il fut le recteur. Constatons, en finissant, avec quelque surprise l'erreur commune dans laquelle est tombé un écrivain breton (Miorcec de Kerdanet, avocat), malgré son origine et ses attaches armoricaines, en citant séparément dans ses *Notices chronologiques* (in-8º, Brest, 1818), Armérye et Cillart, sans se douter que les deux noms ne formaient qu'un seul et même personnage. Ego E. G.

—

Le premier conclave (XVII, 705). — Jusqu'au XIe siècle, les papes furent élus soit par le clergé seul ou réuni au peuple, soit même par les seigneurs laïques. Après la mort d'Etienne X, Grégoire, comte de Tusculum, se mit à la tête d'une puissante faction et, les armes à la main, fit reconnaître pour pape Jean, évêque de Velletri, sous le nom de Benoît X, mais le cardinal Hildebrant réunit ses collègues et de leur consentement proclama pape à Sienne, le 28 décembre 1058, Girard de Bourgogne, qui prit le nom de Nicolas II, et entra à Rome le mois suivant sans opposition. Ce fut ce pape qui, pour prévenir de nouveaux excès dans les élections, réunit un concile à Rome et le chargea de déterminer les règles à suivre. Par suite il confia l'élection du souverain pontife au collège des cardinaux, mais ce ne fut qu'en 1270 que commença l'usage du conclave. Clément V étant mort à Viterbe, en 1268, les cardinaux ne purent s'entendre sur la nomination de son successeur et voulurent quitter Viterbe; mais les habitants, instruits de leurs projets, fermèrent les portes de la ville et leur signifièrent qu'ils ne sortiraient qu'après avoir élu un pape. Depuis cette époque on enferma les cardinaux dans un conclave pour qu'ils procédassent à l'élection du chef de l'Eglise. On peut voir dans Amelot de la Houssaye et dans Chéruel quel est le règlement de ces réunions cloîtrées et quel est l'ordre des cérémonies qu'on y observe.

Le nombre des cardinaux, qui primitivement n'était pas déterminé, a été fixé à vingt-quatre par le concile de Constance, puis porté à soixante-dix par Sixte-Quint.

Pour que l'élection du pape ait lieu, il faut que le candidat réunisse au moins les deux tiers des suffrages. Il existe cependant trois autres modes d'élection: par inspiration, par adoration et par compromis, mais qui sont peu usités. L'élection

par compromis, qui a lieu alors que les électeurs, faute de pouvoir s'entendre, s'en rapportent à un cardinal d'une probité reconnue, auquel ils confèrent le pouvoir de nommer celui qu'il croit digne d'occuper le siège pontifical, a été pratiqué, d'après Villani, au XIVe siècle, dans les circonstances suivantes : Clément V, qui transporta le siège de la papauté à Avignon pour ne pas se séparer de la comtesse de Périgord, dont il était éperdument amoureux, étant mort le 20 avril 1314, vingt-trois cardinaux se réunirent en conclave au palais épiscopal de Carpentras ; mais telle était la division des esprits, que trois mois après ils n'avaient pu s'entendre sur le choix d'un pape. Les habitants de la ville, obligés et fatigués de fournir à leur dépense ainsi qu'à celle de leurs nombreux domestiques, mirent le feu au palais de l'évêque le 23 juillet 1314 et dispersèrent ainsi le conclave. Contraints par Philippe V de reprendre leurs délibérations interrompues, les cardinaux se rassemblèrent à Lyon et s'enfermèrent dans le couvent des dominicains, mais leur division continua, et au bout de quarante jours ils chargèrent l'un d'eux, Jacques d'Euse, de désigner un pape ; lors se levant : *Ego sum papa,* dit-il, et il fut sacré sous le nom de Jean XXII. A. D.

Trouvailles et Curiosités.

Le mot Assommoir. — Je trouve dans un petit livret du XVIIe siècle : « Les « plaisirs ou la déroute de l'Arche de « Noé, essay de poésie. A Franckfort, « chez Nicolas Raillard, en bonne humeur, « s. d. (vers 1690 ou 1700) (petit in-8 de « 16 pages) », les curieux vers suivants qui prouvent, comme le dit bien M. Claudin dans son catalogue, que rien n'est nouveau sous le soleil, pas même l'Assommoir, puisque ces vers, imprimés « vers 1690 ou 1700 », font partie de l'épitaphe d'un *cafetier*.

Cy-gît tout de son long sous ce monceau de terre
La plus grande moitié d'un pauvre apothecaire (*sic*),
Qui dans l'art d'*assommer* n'ayant rien profité
Esculape avait mis hors de la Faculté.
Il mit pour s'en venger toute son industrie
A surpasser son maître en l'art de tuerie.
. . . .
Pour arrêter le mal on ferma sa boutique...

A. J.

—

Adolphe Nourrit, dessinateur. — Le grand chanteur dessinait, et je possède une lithographie qu'il a faite en 1825. C'est le portrait d'un baron autrichien que j'ai connu dans ma jeunesse et que, dans la maison où je l'ai vu bien souvent, on nommait le baron Julien (son nom de famille étant inconnu) ou le vieux baron. Ce vénérable vieillard, ancien précepteur d'un jeune prince allemand, avait été impliqué dans une conspiration et retenu trente-un ans prisonnier. Il avait été délivré, en 1809, à la suite de l'entrée des Français à Vienne. Voici ce qu'il avait mis au dos de la lithographie, d'une main très ferme malgré ses 78 ans, et d'une excellente écriture :

« Le 6 déc. 1825, M. Adolphe Nourrit vint me porter cette lithographie faite par lui-même à mon insu. Cela m'a fait beaucoup de plaisir. Il y a ajouté la devise de mon cachet (1). Je lui en ai grande obligation.

Gallorum gladiis, Gallorum sanguine vita,
Aurea Libertas, Patria parta mihi.

Ego, Julianus, Vindebonensis natus 14 sept. 1748, Galliæ adoptatus 30 sept. 1809, scripsi 3 maji 1826 (2).

Ce portrait, d'une admirable ressemblance, est signé des initiales Ad. N. Il avait été donné par le vieux baron à un de mes oncles, par ces mots, également écrits derrière la lithographie :

« Monsieur Mathieu, je vous remercie de ce que vous voulez bien conserver la mémoire de mes traits. DI TIBI DENT ANNOS. Ovid. (3). »

Je regrette que le défaut d'espace ne me permette pas de faire connaître quelques singularités intéressantes sur le vieux baron Julien. E.-G. P.

—

Les trois couleurs en 1629. — Un édit du roi Louis XIII rendu cette année atteste que la livrée royale était tricolore; il est fait défense « à toutes sortes de personnes « de faire porter, ni vestir leurs pages, la- « quais, estaffiers, carossiers et autres gens « de suite, de livrées incarnat, blanc et « bleu à peine de punition corporelle et de « trois cent livres d'amende. » C. B.

(1) Operibus eorum cognoscetis eos (vous les connaîtrez à leurs œuvres).

(2) Au glaive, au sang des Français, je dois la vie, la liberté dorée, une patrie. — Moi Julien, né à Vienne, le 14 septembre 1748, fils adoptif de la France au 30 septembre 1809, j'ai écrit ces lignes le 3 mai 1809.

(3) Que les dieux vous accordent des années.

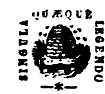
Le gérant, Lucien Faucou.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1885

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 Janvier 1885.*

XVIIIe Année — N° 401.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IIe année.* N° 26.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Anastasie et la censure. — A quelle époque précise, à quel propos, et par qui le sobriquet d'Anastasie fut-il donné à la censure? H. C.

—

Du Bellay. — Mots à expliquer. — 1° Parmi les onguents pour la figure — *Biaque?*

> Croye et céruse et *biaque* de Venise.
> (*La courtisane repentie.*)

2° Façon de vivre — *Esgaldrine?*

> Lors me voyant dans Rome assez cogneuë
> Pour n'estre au rang d'*esgaldrine* tenue.

3° Vêtements et ornements — *Pianelles, Carnels, Caparelles, Corames?*

> Gants parfumez, robbes et *pianelles*,
> *Carnels*, bourras, chamarres, *caparelles*,
> Lis de parade et *corames* dorez.

4° Marchandise — *Chambelles?*

> Vendre des fruits, des herbes, des chandelles,
> Aux jours de feste et crier les *chambelles*.
> (*La vieille courtisane.*)

(Nimes.) CH. L.

—

Vie de Jésus-Christ. — Combien de fois a été écrite la vie de Jésus-Christ?

Quels sont les auteurs les plus estimés? R. R.

—

Lettres de Joséphine à Napoléon. — L'ouvrage paru chez Firmin Didot en 1833 : « Lettres de Napoléon à Joséphine..... et Lettres de Joséphine à Napoléon et à sa fille », contient seulement deux lettres de l'ex-impératrice adressées à l'empereur après le divorce. Il doit certainement en exister d'autres, mais ont-elles été publiées? O'REALY.

—

Gonnelieu (famille de). — Peut-on m'indiquer les armes et les alliances de cette famille dont les membres étaient en haute Normandie à la fin du XVIe siècle? CH. L.

—

Les domiciles de l'abbé Maury à Paris. — Depuis 1765 jusqu'en 1790, même lorsqu'il était grand vicaire de Lombez, l'abbé Maury eut un domicile réel à Paris. Pourrait-on me dire dans quel quartier et ses déménagements successifs? ANT. RICARD.

—

L'abbé Maury député de Péronne. — Existe-t-il sur le mandat, les relations et les actes de Maury député de Péronne, des documents inédits? ANT. RICARD.

—

Le Rebours, maîtresse de Henri IV, — fille d'un conseiller au Parlement de Paris. — Avait-elle un frère se nommant Fabien? Moreri, qui donne une généalogie des Le Rebours de Falaise, paraissant être celle de sa famille, ne mentionne ni la maîtresse du roi, ni son frère. CH. L.

—

Volontaires de Tonnerre. — A l'époque de la mort de Louis XV, il se forma un corps appelé *Volontaires de Tonnerre*, destiné à porter secours aux Américains dans leur lutte avec l'Angleterre.

D'après une pièce comprise au dossier d'un sieur Destaing de la Gardelle qui demeurait à Saint-Babel près Issoire et fut incarcéré en l'an 2 comme frère d'émigré, le corps des volontaires de Tonnerre devait armer deux frégates à ses dépens et chacun des engagés contribuait selon son grade. Comme capitaine, le sieur Des-

taing avait versé deux mille livres. L'embarquement n'eut pas lieu par suite de la banqueroute d'un sieur Lerminat, qui était chargé de tous les fonds des soldats actionnaires. (*Archives départementales du Puy-de-Dôme.*)

Où pourrait-on trouver des détails plus circonstanciés sur ce corps de volontaires et sur les personnes qui avaient présidé à son organisation? SED EGO.

—

Fayditiana. — L'auteur de l'article *Faydit,* dans la Biographie universelle, mentionne l'existence d'un ouvrage intitulé *Fayditiana* qu'il avoue avoir vainement cherché. — Cet ouvrage a-t-il réellement existé? En connaît-on des exemplaires? Quel en est l'auteur?

M. A Bonnetty, directeur des *Annales de philosophie chrétienne,* avait annoncé en 1877 qu'il publierait une notice détaillée sur l'abbé Faydit. Cette notice a-t-elle paru? SED EGO.

—

Solidarité pénale des parents et des enfants. — D'après le Chou-King (1, 3, 12), le Chinois Kao-Yao aurait dit, vingt siècles avant l'ère chrétienne : « S'il faut « punir, la punition ne passe pas des « pères aux enfants, mais s'il faut récom- « penser, les récompenses s'étendent jus- « qu'aux descendants. » Quelques siècles plus tard, à l'autre extrémité de l'Asie, Moïse formula la même loi, en ces termes : « Les pères ne seront pas mis à mort pour « leurs enfants coupables, ni les enfants « pour leurs pères; mais on fera mourir « chacun pour son péché » (Deut. 24, 16. Rois, 2, 14, 6. Chron. 2, 25, 4). Ezéchiel ajouta dans la suite : « Vous n'userez plus « de ce proverbe en Israël : Les pères ont « mangé le verjus, et les dents des enfants « en sont agacées... Le fils ne portera « point l'iniquité du père, et le père ne « portera point l'iniquité du fils » (18, 3 et 20).

On désirerait savoir s'il existe d'autres textes plus anciens contre la solidarité pénale des parents et des enfants?

ALPHONSE R.

—

Café de la Régence. — Quels sont les noms des personnes qui ont tenu successivement, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, *le café de la Régence à Paris*, et quelles sont les dates de l'entrée en jouissance et de la cessation de commerce de chacune d'elles? Quel renseignement peut-on me fournir à ce sujet, surtout depuis le commencement du règne de Louis XVI jusqu'en 1820?

M. J. M. P.

—

Origine des cornettes des religieuses. — Littré n'en parle pas : un collaborateur pourrait-il me dire l'origine de cette coiffure? BOOKWORM.

—

La tour de Pise. — Dans un article intitulé : « le Rétablissement des tours... de Babel, » paru dans le *Figaro* du 7 janvier 1885 et signé P. Giffard, il est question d'une tour en granit de 355 mètres de haut que M. Bourdais, l'un des architectes du palais du Trocadéro, se proposerait d'élever à Paris, pour l'Exposition de 1889.

L'auteur de l'article ajoute :

« La tour doit rester vide du bas jus- « qu'en haut. Ce vide servira, comme au- « trefois le vide de la tour de Pise, à faire « des expériences scientifiques nouvelles « et autrement intéressantes. »

N'y a-t-il pas là une erreur? Je croyais le vide de la tour de Pise rempli par un escalier. J'en ai fait l'ascension comme tant d'autres, et certainement ce n'était pas à l'aide d'un ascenseur. Je sais bien que l'inclinaison du campanile (clocher) servit à Galilée à faire des expériences célèbres sur les lois de la gravitation; mais en fait de vide, je crois que M. Giffard aura confondu avec l'intérieur du Dôme (cathédrale) de Pise. Les oscillations d'une lampe de bronze suspendue dans la nef et dénommée par les insupportables cicéroni de l'endroit lampe de Galilée, auraient, d'après la légende, mis ce dernier sur la voie de la théorie du pendule.

GUSTAVE ZÉRO.

—

Les prétentions nobiliaires de Sainte-Beuve. — En trouvant, au bas d'un document du 10 août 1651, la signature de J. de Saintebeuve, le docteur janséniste avec qui le célèbre critique avait eu de fréquentes velléités de parenté, je me demandais, je demande à nos savants confrères, ce qu'il y a eu de fondé dans les prétentions de ce dernier à prendre la particule nobiliaire. J'ai vu, il n'y a pas bien longtemps, une lettre de Sainte-Beuve à un collègue de l'Institut, où, à propos d'un projet de mariage en l'air, il revendique très sérieusement cette particule, que son

père et son grand-père auraient portée. Il n'y a rien là dedans de bien important, mais ce petit problème généalogique peut intéresser quelques curieux. A. E.

—

Séjour de d'Alembert en Dauphiné. — L'édition Belin des Œuvres complètes de d'Alembert renferme (tome V, p. 470-475) quelques lettres et billets adressés à divers personnages dauphinois et datés la plupart du château de Bouquéron: deux de ces lettres (à madame de P***, prieure du couvent de Montfleuri) font allusion à un projet de mariage avec la nièce de cette religieuse, mais la jeune fille serait morte le 20 avril 1732 (erreur de lecture évidente; d'Alembert avait alors quinze ans; il faut lire 1742 ou 1743, chiffre que portent deux lettres à madame de Tri*** et à madame la marquise de Chatel...). Que sait-on sur ce séjour du jeune mathématicien aux environs de Grenoble? Pourrait-on me donner quelques détails sur cet épisode peu connu et sur les destinataires desdites lettres : le P. Rey, jésuite, aumônier des prisons de Grenoble, madame de Saint-And..., religieuse de Montfleuri, mademoiselle de Dol***, pensionnaire, et madame de Tri***, prieure au même couvent, don Rovila ou Robillard, devenu inquisiteur à Madrid? Si les registres du couvent existent encore aux archives de l'Isère, la vérification doit être facile, et j'en serais fort obligé à celui de nos confrères qui pourrait l'effectuer promptement. M. Tx.

—

A. N. Laverdet. — En parcourant naguère un catalogue parisien, nous y avons remarqué une Notice *sur les obsèques de A. N. Laverdet, premier pasteur de l'Eglise catholique, à Paris, et marchand d'autographes* (in-8°, 1865, Paris). Ce Laverdet, dont nous ignorions les anciennes fonctions ecclésiastiques, n'était-il pas le même dont les catalogues offraient jadis tant d'intérêt pour la littérature et l'histoire, et dont les efforts triomphants acquirent aussi la précieuse correspondance entre Brossette et Boileau, qu'il publia chez Techener en 1857? Dans l'affirmative, pourrait-on nous indiquer comment Laverdet devint un émule des Chatel, des Auzou et *tutti quanti*, et quelles phases a subies le nouveau culte qu'il essaya de fonder? Indépendamment de la *Notice* sur ses obsèques, existe-t-il quelque publication spéciale capable de le faire connaître tout entier? EGO E. G.

—

Une inscription romaine. — Dans le cours d'un voyage en Italie, j'ai remarqué l'épée d'un soldat romain conservée dans un musée. Sur ce glaive court et large qui, manié par une main vigoureuse, faisait des blessures toujours mortelles, était cette laconique inscription, sublime dans sa brièveté et dans la confiance qu'elle exprime: *Senatus-consulto Roma vincit*. En traduisant par : le *Sénat ordonne que les Romains soient vainqueurs*, on rendrait bien faiblement l'énergie du texte.

Connaît-on d'autres objets antiques sur lesquels se rencontre cette énergique assertion?

(Lyon.) V. B.

—

Elèves de madame Campan. — Ne serait-il pas temps de recueillir les derniers détails conservés sur cet épisode assez curieux de l'époque voisine du Consulat où les élèves de madame Campan, ancienne femme de chambre de la reine Marie-Antoinette, prirent un si haut rang dans le monde?

Il n'existe plus guère de contemporains pouvant donner des renseignements particuliers, mais il est encore un certain nombre de vieillards qui ont connu quelques-unes de ces belles dames si élégantes et si prodigues.

Ne pourrait-on pas indiquer aussi quelques Mémoires dans lesquels certains détails curieux auraient été consignés, comme dans ceux de madame la duchesse d'Abrantès?

(Evreux.) BL.

—

Un bas-relief provenant de Joinville. — Quel est l'acquéreur d'un bas-relief provenant du tombeau d'un duc de Guise à Joinville, transporté au Havre et vendu, il y a près d'un an, à la salle Drouot? Le *Figaro* en avait beaucoup parlé.

L'EX-CAR.

—

Les doctrines des anarchistes. — Ce parti qui n'existe que depuis peu d'années, et qui aujourd'hui se montre au grand jour, tout en gagnant du terrain, proclame comme but à atteindre l'abolition de tout gouvernement, la suppression de toute autorité. Si cet idéal se réalisait, on a peine à comprendre comment vivrait la nation, de quelle manière s'effectuerait l'alimentation publique et le fonctionnement des chemins de fer.

Parmi les chefs des anarchistes, y en a-t-il qui aient formulé, en dehors des réunions publiques, dans quelque livre aspirant à un caractère sérieux, des idées sur ce qui serait substitué au régime actuel de la société moderne ?

(Nantes.) F. S.

—

Le dessinateur Carême. — Où trouver quelques détails sur la vie et les travaux de cet artiste, qui fit preuve d'un véritable talent dans des compositions appartenant au genre de Fragonard et du sculpteur Clodion (satyres, nymphes, etc.)? Existe-t-il un catalogue de son œuvre ?

On a vu figurer à la vente Nodier, en 1844, n° 484, un exemplaire d'un poème « héroï-comique » de l'abbé Dulaurens, le *Balai* (*Constantinople, de l'imprimerie du Mouphti,* 1761) ; il était orné de dix-neuf gouaches attribuées à Carême, et il fut adjugé à 149 fr.

(Toulouse.) F. V. B.

—

Recherche musicale. — On sait que bien des airs magnifiques, soit religieux, soit profanes, ont reçu l'adaptation de paroles plus ou moins légères, pour ne pas dire pis. A ce sujet, un collaborateur musicien pourrait-il me dire par qui a été créée, ou dans quel hymne se trouve cette phrase d'une ampleur grandiose, que j'ai entendue, habillée d'un bizarre refrain commençant ainsi :

Elle n'était pas jolie du tout... etc.

Pour plus de clarté, cette phrase peut se solfier ainsi : do ré, mi mi, mi mi, mi mi, — mi sol, mi do, ré ré, ré ré; si do, ré ré, ré ré, ré, ré—do mi ré!—sol la si do.

SAUMUR.

—

Bréviaire de table. — Dans la « Description bibliographique des livres choisis en tout genre composant la librairie J. Téchener », Paris, 1855, tome Ier, au n° 2831 et sous le titre ci-dessus, on trouve la description d'un curieux manuscrit ayant appartenu à madame du Barry et relié à ses armes.

« Ce volume, dit une note à la suite de la description, est inédit et restera probablement inédit encore longtemps. »

Sait-on ce qu'est devenu ce manuscrit dont le libraire demandait alors 600 fr.?

O' REALY.

—

Le Pilori — journal de 1868. — Combien ce journal eut-il de numéros? Il parut le 9 mai 1868, ayant comme rédacteur en chef : Victor Noir, et comme principaux collaborateurs : Edouard Lockroy, Edouard Siebecker, Jules Claretie, Tony Révillon, Charles Joliet, Alexis Bouvier, etc.

GEORGES SAINT-HÉLIER.

—

La Chambre des députés en 1828. — Quelque obligeant collaborateur de l'*Intermédiaire* connaîtrait-il l'auteur du livre suivant : *Statistique pittoresque de la Chambre des députés* (session de 1828), par J. D., brochure in-8 de 32 pages ?

Quel nom se cache sous ces initiales?

R. M.

—

Des armes à recomposer. — Il y avait, à Saint-Bonnet-le-Château, en Forez, au XIIIe siècle, une noble et opulente famille, celle des *seigneurs de S.-Bonnet,* qui était alliée et se rattachait à celle des vicomtes de Lavieu. On n'a retrouvé aucune autre description de ses armes que celle qui figure dans les manuscrits de La Mure : *D... à trois fleurs de lys d... au chef d...*

Un de nos collaborateurs serait-il plus heureux que nous et pourrait-il nous donner une description un peu moins sommaire du blason des seigneurs de S.-Bonnet? Serait-il du moins possible, sur les indications concises de La Mure, de recomposer de toutes pièces, avec les couleurs, les armes de cette famille ? ANNEMUNDUS.

—

Armoiries à déterminer. — Pourrait-on me dire à quelle famille appartiennent les armes suivantes : d'or à la guivre de sable (?), au chef d'argent chargé d'une tête de More, l'écu timbré d'une couronne de comte ? DICASTÈS.

Réponses.

Hussards de Bercheny (XVII, 323, 377, 402, 497, 519, 558, 588, 624, 650, 682; XVIII, 22). — Historique du 1er régiment de dragons signé B. (colonel de Bourgoing), in-18, 12 pp. Paris, lib. Dumaine. Extrait du *Moniteur de l'armée.* L'EX-CAR.

— Le 20e de ligne en Tunisie, par Paul de Lafaurie (1881-1884), in-16 de VIII-68 p. Montauban, 1885. C. Z.

—

Lettres et documents inédits sur mademoiselle Clairon (XVII, 394, 475, 504, 524, 652, 683, 714; XVIII, 24).— Mademoiselle Clairon fut enterrée au cimetière de Vaugirard. Une pierre incrustée dans le mur portait cette épitaphe :

ICI REPOSE
le corps de Claire
Joseph-Hippolite
Leris Clairon de Latude
née à Saint-Wannon de Condé
département du Nord
le 25 janvier 1723
décédée le 9 pluv. an XI
29 janvier 1803.

Au-dessous de deux couronnes de palmes encadrant un palmier on lisait :

Elle traça avec autant
de vérité que de modestie
les règles
de l'art dramatique dont
elle sera à jamais
le modèle.

(Voyage religieux et sentimental aux quatre cimetières de Paris par Caillot. 1809.)

Ouvert en 1784, le cimetière de Vaugirard disparaissait en 1837, emporté par les travaux de rectification du chemin de ronde : les ossements qu'il contenait étaient envoyés aux catacombes. H. C.

—

Les sociétés de bibliophiles (XVII, 584). — L'Angleterre est par excellence la terre classique des sociétés de bibliophiles ; le plus ancien peut-être et l'un des plus renommés est le *Roxburghe Club*, fondé en 1812 après la vente de la belle bibliothèque du duc de Roxburgh ; le nombre des membres, fixé d'abord à 10, a ensuite été élevé à 40. Les publications du Club furent d'abord tirées à dix exemplaires seulement, elles ont ensuite été imprimées à plus grand nombre, mais le chiffre a toujours été restreint. Lowndes, dans son *Bibliographical Manual*, indique 76 ouvrages différents mis au jour par le *Roxburghe* dans l'espace de cinquante-deux ans.

Renvoyons également à Lowndes pour ce qui concerne les publications du *Bonnetyne Club* établi en Ecosse, ainsi que le *Maitland Club ;* la *Scortees Society* s'occupe de la ville de Durham ; le *Camden Club* fait preuve d'une grande activité pour ce qui concerne l'histoire ancienne de l'Angleterre : le nom de la *Shakespeare Society* dit assez quel est son but; la

Philobiblon Society compte 40 membres ; elle a eu à sa tête le duc d'Aumale, et un certain nombre de ses publications offrent pour la France un intérêt réel. Un bibliographe fort zélé, M. Octave Delepierre, a publié une *Analyse*, s'arrêtant à 1862, des travaux de la Société Philobiblon.

L'*Hakluyt Society* s'occupe des vieilles relations de voyages ; le *Sydenham*, de travaux relatifs à la médecine ; le *Percy* a pour but de réunir les vieux livres concernant l'histoire et la littérature de l'Angleterre.

Nous pourrions signaler encore bien d'autres associations du même genre fonctionnant dans la Grande-Bretagne, mais il faut savoir s'arrêter. A. R.

—

Un soldat français, décoré de Saint-Georges de Russie (XVII, 613). — Quelques détails se trouvent sur ce fait aux pages 459-460 du tome Ier de *la Guerre et la Paix*, roman historique, par le comte Léon Tolstoï, Paris, Hachette, 1884, in-12.

Une nuance : — C'est Napoléon qui le premier remet la croix à un soldat du bataillon de Préobrajensky, nommé « Lazarew », et l'empereur Alexandre, un autre jour, aurait remis la croix de Saint-André à un soldat de la garde.

La Maison Forte.

—

Madame de Sévigné (XVII, 615, 687). — Madame de Sévigné avait les deux yeux gris. Voici comment nous sommes arrivés à cette découverte :

La Société française de gravure a publié un magnifique portrait de la célèbre épistolière, gravé d'après le pastel de Nanteuil, faisant partie de la collection de M. le comte Léonel de Laubespin. Nous avons pris la liberté de nous adresser à l'heureux propriétaire de ce chef-d'œuvre et voici la gracieuse réponse que nous vaut notre indiscrétion :

« Monsieur, mon beau et authentique portrait de madame de Sévigné montre les yeux de la couleur habituelle chez les blondes, c'est-à-dire parfaitement *gris* et non bleus — et tous les deux semblables. Si, pourtant, monsieur, vous désirez vous en assurer vous-même, veuillez passer chez moi un des premiers jours de l'année 1885..., etc. »

Si le *Giornale degli Eruditi* est enfin satisfait, il sait à qui adresser ses remerciements. Roger de Figuères.

—

Le Triomphe de la Raison (XVII, 618, 690, 716). — Que le collaborateur Arm. D. se donne la peine d'ouvrir la Biographie de Didot, il y trouvera des renseignements sur le Lyonnais.

Les abonnés de l'*Intermédiaire* pourraient ne pas être satisfaits, et ils auraient raison, si on leur servait par tranches, des répertoires qu'il est si facile de consulter et que l'on trouve partout.

Un liseur.

—

Correspondances inédites de Lamennais (XVII, 644, 697, 748). — Notre collaborateur M. Maurice du Seigneur nous communique ces deux letestr inédites qui font partie de sa collection d'autographes.

Paris, 22 décembre 1838.

Je vous remercie beaucoup, mon cher monsieur St-Remy, de la belle médaille que vous m'avez envoyée. Puisse-t-elle marquer une nouvelle ère pour cette portion de la grande famille humaine, si indignement traitée par ceux-là mêmes qui, plus avancés dans la route que nous devons tous parcourir, auraient dû lui tendre une main fraternelle! Espérons un meilleur avenir, et hâtons-le de tous nos vœux et de tous nos efforts. Les préjugés s'effaçant, la lumière se fait, et le temps n'est pas loin où tous les enfans du Père commun, se reconnaissant à cette pure lumière, cesseront enfin d'être étrangers les uns aux autres, et se confondront dans l'unité d'un même amour.

Recevez de nouveau l'assurance de mon affectueux dévouement. F. Lamennais.

31 juillet 1838.

Je suis vraiment bien touché, mon cher monsieur St-Remy, des sentiments que vous m'exprimez. Il n'est malheureusement que trop vrai que, pour peu qu'on ait dans le cœur l'amour du bien, on doit s'attendre à rencontrer de vives animosités. Toujours il en fut ainsi! Mais qui ne se réjouirait de souffrir pour la sainte cause de la justice et de l'humanité? Quant à moi, je ne sache rien de meilleur sur la terre.

Je regrette de ne pouvoir vous recevoir demain : mais je pars ce soir pour la campagne, où je compte passer quelques jours.

Recevez, mon cher monsieur St-Remy, l'assurance de mon affection bien dévouée.

F. Lamennais.

—

Pancouque (XVII, 673, 750). — Voici l'histoire véridique du mot *pancouque*, dont s'est servi M. Wekerlin, qui a déjà donné lieu à de laborieux commentaires, et nous a conduits jusqu'en Amérique. M. Wekerlin, qui est Alsacien, a, comme tous ses compatriotes, une préférence bien naturelle pour les mets de son pays. Dans un restaurant de Paris, où il mangeait, il avait donné les indications nécessaires pour confectionner les *pfannkuchen* (littéralement, gâteaux de poêle), nommés aussi, en Alsace, Eirkuehen (gâteaux d'œufs), tels qu'on les fait sur les bords du Rhin. Ces gâteaux, dans la confection desquels il entre du lait, de la farine et des œufs, sont comme soufflés, lorsqu'on les retire tout fumants de la poêle, après la cuisson, et ont une épaisseur considérable, qui s'abat aussitôt. Le maître de l'établissement où mangeait Wekerlin avait francisé le mot de pfannkuchen, que l'auteur des *Chansons populaires de l'Alsace* prononçait à l'allemande. On demandait couramment un *pancouque* pour M. Wekerlin, et celui-ci, pensant que c'était là la traduction française exacte du mot allemand, s'est hasardé à l'imprimer. Le mot et la chose n'ont donc d'autre rapport avec la célèbre famille de littérateurs, libraires et éditeurs flamands et parisiens, dont le nom, du reste, s'écrit Panckoucke, que le radical *Pan*, qui, d'après votre collaborateur Ego E.-G., veut dire poêle en flamand, comme pfann signifie poêle en allemand. Je tiens de M. Wekerlin lui-même les détails concernant l'origine du barbarisme ou néologisme qui fait l'objet de cette communication. Fr. F.

—

L'abbé Maury (XVII, 674, 724; XVIII, 26). — Littré : *Grison*, homme de livrée que l'on faisait habiller de gris pour l'employer à quelque mission secrète; c'étaient des valets qui ne portaient pas de couleurs. Voir les exemples cités. Leroux (*Dictionnaire comique*) donne aussi au mot *grison* le sens d'espion qu'on envoye ou aposte (*sic*) pour épier quelqu'un ou découvrir quelque chose.

Ces citations suffiront pour expliquer à M. E. I. ce que c'est que des *courses de grisons*. E.-G. P.

—

Théâtre-Historique (XVII, 679; XVIII, 27). — Le Théâtre-Historique, devenu Théâtre-Lyrique, je crois, a été dirigé pendant un certain temps par Adolphe Adam; on doit donc trouver quelques renseignements dans les *Souvenirs* et les *Derniers souvenirs d'un musicien*, de l'auteur du « Chalet » ; peut-être aussi dans la biographie d'Adam, par A. Pougin. Le *Dictionnaire du Théâtre*, paru récemment, contient bien un article sur le Théâtre-Historique, mais ne donne pas la date demandée. *Les Souvenirs d'un musi-*

cien ont paru chez Michel Lévy, et il y est, je crois, longuement question de la carrière directoriale d'Adam.

GUSTAVE ZÉRO.

—

Coldstream (XVII, 706). — Coldstream est le nom d'une bourgade auprès de laquelle était campé le régiment de Monk-infanterie, corps entretenu par le général pour sa garde particulière, au moment où s'achevaient les négociations qui amenèrent la restauration de la monarchie, en 1660. Charles II, en considération des services que lui rendaient Monk et son régiment, s'engagea à prendre ce corps pour gardes. Ce fut au camp de Coldstream que le régiment de Monk prit le nom de gardes, et, en commémoration de cet événement, il conserva le nom du lieu où son changement de nom et d'attributions s'était opéré.

Les coldstream guards sont donc le plus ancien corps de troupes à pied entré dans la maison du roi d'Angleterre. Il existe encore un autre régiment de gardes à pied, dits simplement gardes, et qui ne prit le nom de grenadiers guards (gardes grenadiers) qu'après la bataille de Waterloo, en raison (dit le brevet officiel qui lui conféra ce titre) « de ce que ces gardes avaient défait à cette bataille les grenadiers français de la vieille garde impériale ». Les gardes écossaises (scotch guards), longtemps appelées fusiliers écossais de la garde, sont peut-être le plus ancien corps de troupes réglées en Europe dont l'existence se suive sans interruption jusqu'à nos jours. Levé dans le premier quart du XVII[e] siècle par des aventuriers qui vendirent successivement ses services à diverses puissances continentales, ce régiment, après bien des péripéties, revint en Angleterre, où il fut immédiatement soldé et entretenu comme faisant partie des rares régiments permanents que la méfiance du Parlement permettait à la royauté d'entretenir. D'abord sur le pied de troupe de ligne, sa bonne tenue et sa belle conduite dans diverses campagnes le firent choisir pour faire partie de la garde.

Telle est sommairement l'origine des trois régiments à pied qui, avec deux régiments de life guards (gardes du corps) et un de horse guards (gardes à cheval), composent ce qu'on appelle en Angleterre la brigade de la maison royale.

Tous ces renseignements sont tirés d'un petit ouvrage paru, il y a une trentaine d'années, chez Routledge, à Londres, et intitulé : « Les troupes de la maison royale, par le capitaine Rafter. » On trouverait encore d'autres renseignements, je crois, dans les Antiquités militaires (anglaises) de Grose et dans les Historiques régimentaires.

Je ne connais pas de traduction de ces ouvrages. COTTREAU.

— Ce nom (littéralement *courant froid*) fut donné à un corps d'infanterie de la garde royale anglaise en 1660. C'est le nom d'une ville en Derwickshire (Angleterre), où le général Monk avait établi ce corps qui s'appelait premièrement « Monk's Regiment ». Au temps que le Parlement a donné une brigade à Charles II, ce corps fut désigné pour en faire partie et reçut le nom de coldstream guards. Il est le plus ancien de l'armée britannique après le premier régiment *des Foot.*

SAM. TIMMINS.

—

La bataille de Ramillies (XVII, 707). — J'ignore s'il existe une liste spéciale des nobles qui périrent dans cette sanglante journée; mais on pourrait relever des noms dignes d'être conservés en recourant à un travail intitulé *l'Impôt du sang*, publié par M. Louis Paris dans le *Cabinet historique*.

(Lyon.) PAUL D.

—

Emmanuel de Savoie, marquis de Villars (XVII, 707). — René de Savoie, surnommé le grand bâtard (mort en 1524), enfant naturel de Philippe II, duc de Savoie, et de Libera Portoneria, a été la souche des comtes, puis marquis de Villars. Mais je ne trouve dans ses descendants aucun homme qui ait porté le prénom d'Emmanuel.

Quant à la famille de Savoie-Carignan, elle n'a pris naissance qu'avec Thomas de Savoie-Carignan (1596-1656), fils de Charles-Emmanuel le Grand.

GIORNALE DEGLI ERUDITI E DEI CURIOSI.

—

Balzac, ses papiers, sa famille (XVII, 708). — Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur,

Je publierai bientôt un livre qui sera la *Vie de Balzac.*

Vous y trouverez la réponse à votre question du dernier numéro de l'*Intermédiaire*.

Mais, en attendant, soyez bien sûr que, si je parle de Balzac, c'est parce que je l'ai bien connu.

Agréez, monsieur, les compliments d'un chercheur et d'un curieux comme vous.

ARSÈNE HOUSSAYE.

—

Un roman contre le duc de Richelieu, imprimé par le père de Michelet (XVII, 711). — Le titre de ce roman est : Lettres de M. de Fronsac, fils du duc de Richelieu, au chevalier Dumas, ou son Histoire de quelques mois à la cour de Russie, publiées par V. R. Barbet, an X (1802), 2 vol. in-12, chez Michelet, imp.-libr., rue Montmartre, n° 224, entre la cour Mandar et la rue Tiquetonne. Je copie l'énoncé de ce titre dans la *Décade philosophique* (an X, 1er trimestre, t. XXXI, p. 187), et je trouve dans le même tome deux documents intéressants sur ce livre. Le premier (p. 353) est un long et virulent article anonyme où la direction de la *Décade* proteste contre l'annonce insérée à son insu dans un précédent numéro.

Après avoir flétri les impostures grossières et calomnieuses et signalé les erreurs matérielles de l'éditeur, cet article prend hautement la défense du principal personnage mis en scène et définit ainsi le livre : « Qu'est-ce que le roman en lui-même? Un assemblage monstrueux des plus grossiers outrages faits à la morale publique et des plus fastidieux sermons de la morale religieuse. Il manquait à la fortune bizarre de nos modernes Homélies d'être encadrées comme celle-ci dans des scènes lubriques qui effacent les petits soupers de Caprée, les raffinements de Meursius et tout le dévergondage de la bibliothèque des corps de garde. »

Suit l'indication d'une scène plus bizarre que lascive et qui attire sur la tête du malheureux libraire les foudres de la *Décade :* « C'est là ce que le libraire Michelet assure devoir, à cause de la décence des expressions, *trouver grâce devant le plus sévère lecteur*. C'est dans une annonce imprimée, envoyée avec une circulaire à tous les journalistes, que ce marchand de scandales ose donner cette assurance. Le texte en est vraiment curieux. Nous n'en citerons que ce passage : « On dirait que certains chapitres de ce livre sont simplement destinés à servir de passeport dans l'opinion publique à des dissertations les plus philosophiques qui, depuis longtemps, aient paru sur l'excellence de la religion chrétienne. » Dans quelque dépravation que l'opinion publique fût tombée, c'est la calomnier étrangement que d'appeler un passeport auprès d'elle ce qui doit être un repoussoir et un épouvantail. »

Barbet et Michelet annonçaient en même temps « une continuation de cet impudent ouvrage : ce doit être une relation du séjour de M. de Fronsac à Hambourg et dans les diverses contrées de l'Allemagne et l'histoire d'un voyage incognito fait en France pendant l'an VII et l'an VIII. » La *Décade* termine en souhaitant que « M. de Richelieu, informé du rôle qu'on ose lui faire jouer dans ce libelle, fasse récompenser comme ils le méritent et l'éditeur et le libraire pour la première publication et mettre ainsi bon ordre à la seconde. »

Le second article, d'un ton infiniment plus radouci, se trouve p. 569. La *Décade* avait reçu deux réclamations différentes concernant Barbet. L'une de ces lettres, signée Laurent, représentait l'auteur comme père de famille; l'autre, datée de Tours, le disait sortant à peine de l'enfance et assurait que, « par son éducation, il a été façonné à la vertu, et que, par son caractère, il est doux et ami du bien ». Le rédacteur de la *Décade*, tout en se demandant quelle valeur pouvait avoir la première rectification, déclarait « partager l'espérance des honnêtes parents. Notre censure a été provoquée par l'envoi direct que nous a fait le libraire et par la circulaire imprimée qu'il a osé y joindre. Nous désirons très vivement qu'elle n'ait pour le C. Barbet aucune suite durable et fâcheuse. L'âge et l'inexpérience excusent tout. »

Les *Lettres de M. de Fronsac* furent-elles supprimées? Je l'ignore, mais elles sont assurément fort rares. J'en ai tenu jadis entre mes mains un exemplaire orné de figures : l'une d'elles représentait Fronsac sous la livrée et mêlé aux valets de la czarine.

Quel qu'ait été le sort du livre, le père de Michelet ne rompit pas, à la suite du scandale, avec Barbet, car il publiait encore de lui, en 1804, *Les Trois hommes illustres ou Dissertation sur les institutions politiques de César-Auguste, de Charlemagne et de Napoléon.*

Quérard fait naître Barbet à Tours en 1770, mais ni lui ni Paul Chéron ne donnent la date de sa mort, et les catalogues d'amateurs tourangeaux (Taschereau, Lu-

zarche, Clément de Ris) ne m'en ont pas appris davantage. M. Tx.

—

Les quatre âges de la femme (XVII, 713). — Quérard, *France littéraire*, IX, 586, annonce des figures.

La Maison Forte.

—

Documents sur le maréchal Bessières (XVII, 739). — Voir, sur cet illustre général du premier Empire, le *Correspondant* du 10 octobre 1878. Cette revue donne un article très bien fait d'un homme compétent, le général baron Ambert.

On peut encore consulter la volumineuse correspondance de Napoléon Ier; elle contient un grand nombre de lettres du duc d'Istrie.

Surtout, il faut se méfier des appréciations et des récits de M. Thiers, qui n'aimait pas le maréchal, et qui ne manque jamais de le dénigrer ou de l'affaiblir toutes les fois qu'il en trouve l'occasion.

A. Vingt.

— Un descendant du maréchal est aujourd'hui lieutenant au 103e de ligne (V. l'Annuaire militaire) et sa famille habite Paris. Sus.

—

Portrait du « Neveu de Rameau » (XVII, 742). — J'éprouve quelque embarras à propos de cette question. Diderophile, je le suis; Dideromane, non. Mais j'éprouve de la surprise à constater qu'un confrère ait ignoré l'existence d'une édition ornée du portrait de Rameau, aussi complète, à tous égards, que celle dont voici la bibliographie : *Denis Diderot*. Le Neveu de Rameau. Texte revu d'après les manuscrits. Notice, notes, bibliographie, par Gustave Isambert. Portrait et deux eaux-fortes par Saint-Elme Gauthier. Paris. A. Quantin, imprimeur-éditeur, 7, rue Saint-Benoît. 1883. Ce volume arrive en neuvième dans la « Petite bibliothèque de luxe ».

Le portrait en question y est reproduit en fac-similé, à l'aide d'un procédé phototypique. Il fut emprunté à la collection Mahérault. Il sortait de la collection Lassus. Il porte, dans la physionomie, le costume, toutes les marques de la vraisemblance. Ces mots, écrits dans le champ même du dessin, l'authentifient : « *Rameau, mon Élève, en* 1746. *Il est de Paris. J. G. Wille.* »

M. Maurice Tourneux l'a signalé, comme il le devait, dans sa préface à une édition illustrée du *Neveu de Rameau*, éditée par Rouquette.

M. Gustave Isambert a dit ce qu'il en fallait dire dans sa *Notice sur le Neveu de Rameau*, qui n'occupe pas moins de 83 pages, en moindre texte dans cette édition, tirée sur vergé teinté, à pages réglées en rouge.

Cette *Notice* est un chef-d'œuvre — je signe — un chef-d'œuvre d'érudition, de mesure, de clarté, de langue correcte et spirituelle. En d'autres temps elle eût conduit tout droit son homme à l'Académie.

Ursus.

— Le seul portrait connu et bien authentique du neveu de Rameau est celui que Diderot a fait avec des mots.

L'image placée en frontispice de la traduction de Saur et de Saint-Geniès, de 1821, n'a pas d'autre prétention que celle de traduire graphiquement la description du maître; malheureusement le dessinateur s'est mal acquitté de sa tâche et l'a remplie sans goût comme sans talent. Néanmoins, cet innocent dessin a servi de prétexte à ceux qui, emboîtant le pas de Brière, ont tant bafoué les deux malencontreux traducteurs de Gœthe; on a donc fulminé une fois de plus en termes indignés contre cette soi-disant nouvelle fourberie. Et cependant, le fait en lui-même n'avait rien de si blâmable et n'était pas plus coupable, en somme, que les illustrations faites de nos jours, interprétant les scènes décrites par Diderot et dans lesquelles les lieux où ces scènes se passent, les costumes des personnages et la physionomie prêtée au héros, changent autant de fois qu'il y a de dessinateurs différents. Si un des éditeurs de l'œuvre de Diderot avait reproduit le neveu de Rameau d'après le tableau que Meissonier en a peint d'imagination, personne, malgré le manque absolu d'authenticité de ce portrait, ne lui en aurait fait un crime. L'intention des traducteurs de 1821 n'avait donc rien d'insolite, et la seule critique qu'ils aient réellement méritée, est de n'avoir pas su donner un meilleur dessin, représentant avec esprit et finesse le type que Diderot nous a dépeint.

— Un passage tronqué par Brière et répété tel quel par plusieurs éditeurs, sans qu'aucun d'eux n'ait vu qu'il était fautif, a donné lieu de leur part et de celle de leurs lecteurs à une singulière confusion, et voici comment : Rameau, l'oncle, au dire

de Mercier, « étoit un grand homme sec et maigre, qui n'avoit point de ventre, et qui, comme il étoit courbé, se promenoit au Palais-Royal toujours les mains derrière le dos pour faire son aplomb. » Carmontelle en fit une petite charge si bien réussie, qu'elle eut beaucoup de succès. Diderot y fait allusion en prêtant au neveu la réflexion que son oncle, depuis l'apparition de cette caricature, ne se promenait plus qu'en se tenant droit et les bras libres. Cela se comprend très bien jusqu'ici; mais ce qui ne se comprend pas, c'est que le texte erroné fasse dire au contraire à Rameau le neveu que c'est lui qui se promenait droit et les bras en l'air depuis que Carmontelle l'avait dessiné, lui le neveu, courbé et les bras sous les basques de son habit. Il ressort donc de ce passage, privé d'un membre de phrase qui lui donnait sa vraie signification, que tout lecteur des éditions de Brière et de ses copistes est forcément porté à croire qu'il existe un portrait du neveu par Carmontelle, tandis que c'est l'oncle que celui-ci a dessiné.

Assezat, qui dit avoir vu deux états de ce portrait-charge, dont l'un portait la légende : *Rameau musicien*, n'en a pas moins imperturbablement répété le passage défectueux, passage qui devait cependant lui paraître absolument incompréhensible, surtout après la constatation faite par lui que Carmontelle avait visé l'oncle et non le neveu. Bah! sans prendre garde à ce que la phrase qu'il plaçait dans la bouche du neveu avait d'inintelligible, il a ajouté encore au trouble d'esprit que tout lecteur attentif ne devait pas manquer d'éprouver par la note suivante vraiment inimaginable : « Le laconisme de cette légende ne pouvait prêter à une confusion entre les deux Rameau que dans l'esprit du neveu; c'est un trait de naïve vanité de sa part, que sa façon de signifier à tout le monde que ce n'est pas lui que l'artiste a voulu représenter. »

Ainsi, dans son texte, Assezat fait dire catégoriquement au neveu : C'est moi que Carmontelle a dessiné; et dans sa note, cette affirmation formelle devient une négation, non moins formelle, puisqu'il prétend qu'elle signifie : Ce n'est pas moi que Carmontelle a représenté! Si ce n'est un comble, c'est, dans tous les cas, une bien singulière manière de tourner la difficulté ; elle est même d'autant plus étonnante, qu'il suffisait, pour éviter tout ce galimatias et rétablir le vrai texte de Diderot, de consulter simplement la version de Gœthe ou même la traduction des malheureux de Saur et de Saint-Geniès. Mais passons...

— Nous allons parler maintenant d'un portrait dessiné par Jean-Georges Wille, qui fit partie de la collection de l'architecte Lassus, puis de celle de Mahérault, et qui appartient aujourd'hui à la fille de ce dernier, madame la comtesse de Najac. Ce dessin porte, écrite de la main de Wille, la mention suivante : *Rameau, mon élève en* 1746; *il est de Pazis.* Lassus et Mahérault croyaient que ce portrait était celui du fameux neveu de Rameau, et M. Isambert, partageant leur croyance, l'a reproduit en tête de sa très belle édition de la satyre de Diderot, parue chez Quantin en 1883.

Cependant Jean-François Rameau le neveu, était de Dijon et non de Paris; né en 1716, il avait par conséquent trente ans en 1746 (âge un peu avancé pour se mettre à la gravure!), et le jeune homme qui a posé devant Wille, malgré la teinte foncée de la reproduction qui le vieillit de quelques années, ne paraît pas avoir plus de quinze à seize ans. De plus, si réellement le neveu de Rameau avait manié le crayon et le burin, ne s'en serait-il pas vanté dans sa *Raméide*, cette autobiographie si complaisante à l'égard de ses faits et gestes? Je viens de relire (hélas!) et *la Raméide* et la *Nouvelle Raméide*, car j'ai la bonne fortune de posséder ces deux pièces dites introuvables, et rien n'y fait allusion à son passage dans les arts du dessin et de la gravure (1).

Une autre supposition à faire, et celle-là beaucoup plus conforme aux apparences, c'est que l'élève, portraituré par son maître, serait plutôt le cousin du neveu de Rameau que celui-ci. En effet, le fils du grand Rameau, soit Claude-François, naquit à Paris en 1727, et n'avait que dix-neuf ans en 1746. Non moins que son cousin, ne put-il pas s'essayer dans la gravure et la quitter lorsqu'il succéda, en 1755, à Tréheux comme valet de chambre du roi?

Mais nous le reconnaissons, si cette dernière induction, vu le lieu et la date de naissance de Claude-François, offre plus de probabilité que la première, elle n'en

(1) D'ailleurs Rameau le neveu qui avait eu la petite vérole dans son enfance, en portait sur son visage les marques très visibles, surtout au front, et le portrait de Wille n'en a pas la moindre trace.

est cependant pas pour cela beaucoup plus décisive. C'est pourquoi nous penchons pour une troisième hypothèse présentant plus de vraisemblance, et d'après laquelle le dessin de Wille serait, croyons-nous, le portrait de Louis Durameau, qui devint membre professeur de l'Académie de peinture, peintre de la chambre du roi et garde des tableaux de la Couronne.

Il était bien de Paris, où il naquit en 1733, ce qui lui donne treize ans en 1746. Son père, *imprimeur en taille-douce*, qui tirait peut-être les planches de Wille, aurait alors placé son fils chez son client pour en faire un graveur? Ceci est d'autant plus possible que, remarquons-le bien, tous les biographes de Durameau racontent : « *qu'il étudia d'abord la gravure* et qu'il l'abandonna pour se livrer à la peinture. »

Durameau, quoiqu'il y ressemble terriblement, n'est pas Rameau, c'est vrai; mais, on le sait, les noms à trois syllabes s'abrégeaient autrefois dans la pratique assez communément, et même encore aujourd'hui, surtout quand la première syllabe est formée d'un des articles le, la, de ou du, et que les deux dernières ont une signification à elles seules. Dubuisson, Dumoulin, Duverger, Duvivier, etc., se transforment à l'usage, sans qu'on s'en doute, et comme naturellement, en Buisson, Moulin, Verger et Vivier. Il est donc très admissible que Durameau, assez dur (pardon!) en tant que vocatif, devenait simplement Rameau, d'une prononciation prompte et facile.

On en conviendra, il y a de grandes probabilités pour que le dessin de Wille soit le portrait de Louis Durameau, qu'on appelait sans doute familièrement Rameau, qui naquit à Paris et fut *élève graveur*, c'est certain, et non celui du plus fantasque des membres de la fantasque famille des Rameau musiciens.

Pour se représenter à coup sûr la physionomie du célèbre bohème du XVIIIe siècle, il faut donc, comme nous le disions au commencement, s'en tenir, jusqu'à de nouvelles découvertes, au portrait écrit de Diderot. ER. THOINAN.

—

Les prix des ouvrages de l'esprit avant 1860 (XVII, 743). — Voir le Livre des amusements philologiques de Peignot, Lagier, Dijon, 1842 :

Byron a touché du libraire Murray 386,375 francs.

Cuvier a vendu à Panckoucke 10,833 fr. ses notes pour l'édition de *Pline*.

Walter Scott a tiré 2 millions de la vente de ses œuvres.

Chateaubriand a cédé le privilège de la publication de ses ouvrages pour 550,000 fr. aux libraires associés.

Lamartine a vendu deux ouvrages à Charles Gosselin 100,000 francs; *la Chute d'un ange*, 45,000 francs.

Victor Hugo a tiré 60,000 francs du manuscrit de *Notre-Dame*.

Lamennais a vendu ses œuvres 15,000 fr. le volume.

Thiers a cédé *le Consulat et l'Empire* au libraire Paulin pour 500,000 francs.

BOOKWORM.

—

Enseignes de librairies fantastiques (XVII, 743). — A joindre :

Règlement pour l'Opéra de Paris avec des notes historiques (par Meusnier de Querlon).— A Utopie, chez Thomas Morus, 1743.

Quelques exemplaires du même ouvrage, sous la même enseigne, portent : « *Code Lyrique.* » A. E.

— Le livre à la mode. A Verte-feuille, de l'imprimerie du printemps, au Perroquet, l'année nouvelle (livre imprimé en vert).

Le livre des quatre couleurs. Aux quatre éléments, de l'imprimerie des quatre saisons, 4444.

L'Etoile flamboyante, ou la Société des francs-maçons, etc.

A l'Orient, chez le Silence.

La Télémacomanie, à Eleuterople, chez Pierre Philalethe. 1700. SUS.

—

Sur les débuts de M. François Coppée (XVII, 752). — M. Catulle Mendès a raconté lui-même avec une grande précision l'histoire de ses premières relations avec M. François ou plutôt Francis Coppée. On trouvera ce récit dans la *Légende du Parnasse contemporain* (Bruxelles, Aug. Brancart). Si j'ai bonne mémoire, il y a divergence quant au lieu de la scène, ce qui n'est d'ailleurs pas bien grave. — La pièce du *Jongleur*, qui est d'ailleurs dédiée à Catulle Mendès, a paru dans le premier recueil de Coppée : le *Reliquaire*, publié chez Lemerre en 1866. Les *Intimités* ne sont venues qu'après.

ASMODÉE.

—

Se la casser (XVIII, 9). — Je ne crois pas que l'explication donnée par M. X., de cette locution, soit juste. *Se la casser* est plutôt employé dans le sens de quitter un endroit peu amusant ou dangereux sans attirer l'attention, comme synonyme de filer à l'anglaise.— Le pègre se la casse à l'approche de la rousse.

GEORGES SAINT-HÉLIER.

— Je ne saurais donner l'explication de cette expression. Mais je puis en fournir deux synonymes, très usités dans le Lyonnais et le Forez. Quand on veut dire d'une personne qu'elle prend son temps à travailler, et même qu'elle s'amuse, on dit : « Il *se la coule douce* », ou encore :« Il *ne se la foule pas* ». Tout le monde comprend.

ANNEMUNDUS.

— Dans le même sens, dans la langue familière, on dit, en Italie, *battersela*. Littéralement, *se la battre*.

GIORNALE DEGLI ERUDIT.

— N'ayant sous la main, ni Delvau, ni L. Larchey, je ne puis affirmer au collaborateur X. qu'il se trompe sur le sens de cette belle expression. Je crois cependant que, comme sa congénère, *se la briser*, elle signifie simplement : s'en aller. Pour prendre congé de quelqu'un, on disait (en argot) : Adieu, je me la casse, je me la brise, c'est-à-dire, je vous quitte.

GUSTAVE ZÉRO.

—

Novenaire ou Nonennaire (XVIII, 9).— Le véritable mot pour désigner un mandat renouvelable tous les neuf ans serait *novennal* (lat. *novennis*, de *novem* et *annus*), d'après l'analogie de *triennal, septennal, décennal*, etc. On pourrait à la rigueur dire aussi *novénaire*, puisque *septénaire* a été appliqué par de bons auteurs à la durée du Parlement anglais. (Voir Littré.) L'idée d'année serait sous-entendue dans ce mot, et le radical en serait tiré, non du cardinal *novem*, mais du distributif *noveni*. Quant à l'ordinal *nonus*, il ne peut entrer dans aucune combinaison de ce genre, et *nonennaire* serait un pur barbarisme.

DICASTÈS.

— L'étymologie indique assez qu'il faut dire *novennaire*. Le mot est fort ancien. Voir la *Chronologie novennaire* de Palma-Cayot. *Nonante* signifie quatre-vingt-dix. *Nonagénaire*, homme âgé de quatre-vingt-dix ans. Quant à l'orthographe *novenaire*, elle est fautive ; on dit *septennaire*, *décennaire*, etc. Je ne vois aucune raison pour supprimer un des *n*, n'en déplaise à Littré.

E.-G. P.

—

Loup et taroc (XVIII, 10). — Je n'ai trouvé aucune mention du jeu du loup dans le *Manuel des jeux de calcul et de hasard, ou Nouvelle Académie des jeux*, par Lebrun (Paris, Roret, 1832), mais il est fort probable que c'est une des formes données au *jeu de l'oie*. Quant au jeu du *taroc*, c'est évidemment le jeu des *tarots* dont l'auteur cité ci-dessus donne trois espèces qu'il intitule : premier jeu des tarots ; — deuxième jeu des tarots ; — troisième jeu des tarots ou tarots suisses (pages 287-289). Les tarots sont, dit-il, des cartes particulières dont on se sert en Allemagne, en Espagne, etc. Au lieu d'être distinguées, comme les nôtres, par des cœurs, des carreaux, des trèfles et des piques, elles le sont par des deniers, des coupes, des épées et des bâtons, appelés, en espagnol, *copas*, *dineros*, *espadillas* et *bastos*. L'envers des cartes est ordinairement orné de divers compartiments. Pour le détail, voir le Manuel.

E.-G. P.

— Le jeu du loup était un jeu d'enfant ; sa description est assez mal donnée par les auteurs du Dictionnaire de Trévoux ; toutefois, ce n'est pas le jeu dont parle le comte de Fersen. Le jeu de taroc est le jeu de cartes connu sous le nom de « tarots », primitivement « tarocs et tarauts ». Voyez : 1° Duez, Nouveau Dictionnaire françois-italien.... ; 2° Nouveau Dictionnaire françois-italien, imprimé au château de Duillier, Genève, 1677, in-8.

LA MAISON FORTE.

— En Italie, nous appelons *tarocco* le jeu qu'on appelle *tarot* en France. Je renvoie pour ce dernier mot Ego E.-G. au Dictionnaire de Littré, et je me borne à ajouter que le jeu du *tarocco* est encore très usité en Piémont, en Lombardie et à Bologne.

Quant au loup, *j'en ignore* absolument.

GIORNALE DEGLI ERUDITI.

—

Servolles (XVIII, 11). — Thomas de Piolenc dont il est ici question ne peut être que le fils de Raimond de Piolenc, cinquième du nom, seigneur de Saint-Julien et de Cornillon, d'abord avocat général, ensuite reçu président à mortier au

parlement d'Aix en 1587, et qui avait épousé par acte du 31 déc. 1557 Marguerite de François. — Voir : *Dictionnaire de la Noblesse*, par La Chesnaye-Desbois, 2e édition, tome XI, page 336.

L. BOULAND.

—

Changement des noms de villes pendant la Révolution (XVIII, 11). — La commune de Saar-Union, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saverne, appartenait, lors de la formation des départements, au district de Bitsche (Moselle) et s'appelait *Bouquenom*. Lors de la suppression des districts et de la création des arrondissements, Bouquenom fut incorporé avec d'autres villages dans le Bas-Rhin. On réunit alors à cette petite ville, située sur la rive droite de la Sarre, le village de *Neu-Saarwerden*, sur la rive gauche, et l'on donna à cette agglomération le nom de *Saar-Union*, qu'elle conserva officiellement jusqu'en 1870. *Val de Loi* est l'ancien village de Valleroy de l'arrondissement de Briey. C'est en vertu du décret du 22 février 1793, relatif à la confection d'un nouveau dictionnaire des communes dans lequel les noms rappelant la *féodalité* et la *royauté* devaient être réformés, que Valleroy se transforma en Val de Loi. Ce changement ne fut qu'éphémère, et la commune reprit son ancien nom, qu'elle porte encore aujourd'hui.

Pont-la-Montagne est, je crois, le nom révolutionnaire de la commune de Pont-Saint-Vincent (Meurthe). UN LISEUR.

— Voici pour le département du Gard :

Montagne Concolas = Concoules (arrondissement d'Alais, canton de Génolhac).

B. de Concolas en 1176.

Parrochia de Concolis en 1345.

Concolæ en 1384.

Mont-Mamet = Saint-Mamet (arrondissement de Nimes, chef-lieu de canton).

Subsidiairement, Vallée libre (Lozère) me paraît devoir être : Saint-Étienne, vallée française.

(Nimes.) CH. L.

— 1. Mont-le-Vignoble (Toul-sud), c'est l'ancien nom (ne doit pas figurer sur la liste).

2. Pont-la-Montagne, Pont-Saint-Vincent (Nancy-ouest).

3. Sarre-Union (l'administration écrivait Saar-Union). La Convention, en 1794, réunit les deux villes de Saar-Berkenheim (Bouquenom), Lorraine, France, et de Neu-Saarwerden, Nassau-Empire, et leur donna le nom de Saar-Union. Après 1871, on voulut rendre l'ancien nom, mais, après une pétition des habitants, le nom de Saar-Union resta officiel.

4. Val de Loi (Valleroy, cant. de Briey).

L'EX-CAR.

— M. G. B. est-il bien sûr que le nom d'Athée (Indre-et-Loire) date de la Révolution ? Ce bourg a conservé son nom depuis et le portait probablement avant; en tout cas, les fontaines d'Athée étaient connues. Je ne veux pas supposer que M. G. B. tombe dans la plaisante méprise de prendre ce nom pour une profession de foi philosophique, pas plus que ceux d'Athée (Côte-d'Or), d'Athée (Nièvre), de l'Athaie (Eure-et-Loir), qu'on écrit indûment la Taye, et dont une station de chemin de fer consacre aujourd'hui l'orthographe fautive, et d'Athie (Côte-d'Or, Yonne), d'Athies (Aisne, Pas-de-Calais, Somme), d'Athis (Marne, Orne, Seine-et-Oise), etc.

Je puis être plus affirmatif pour Boiscommun (Loiret). J'ai sous la main une carte de la Généralité d'Orléans, par Guillaume Delisle, datée de 1712, et une carte du Diocèse de l'Archevesché de Sens, par Samson d'Abbeville, qui remonte presque au milieu du XVIIe siècle; l'une et l'autre portent le bourg de Boiscommun.

M. Anastase Cophose (XVI, 683) a signalé Chalier-la-Montagne. Sauf vérification, je crois apercevoir dans Champlibre (Manche) Champrepus; dans Mont-sur-Loir (Sarthe) Château-du-Loir, et dans Réunion-sur-Ouanne Châteaurenard.

Port-Marly s'appelait Port-Marly ou le Port de Marly, mais il dépendait avant la Révolution de la paroisse de Marly-le-Roi. Tous les dictionnaires donnent l'origine de Sarre-Union, formée de la réunion de deux bourgs, Bouquenom ou Bockenheim et Neu-Saarwerden. Quant à Versoix-la-Raison, c'est toujours Versoix, à une lieue de Ferney; seulement il ne faut plus chercher ce village dans le département de l'Ain, mais sur le territoire suisse.

Commune-sur-Aujon (non sur Anjoux), district de Chaumont (non de Chaumais), me fait bien l'effet d'être Châteauvillain.

Il n'est pas inutile de rappeler, à ce propos, qu'il est bien peu de villages qui n'aient changé plusieurs fois de nom sous l'ancien régime. Aujourd'hui encore, bien

des communes portent des appellations officielles inconnues de la population. La Constituante, en dressant la nomenclature des communes, a beaucoup puisé dans les pouillés des diocèses et a souvent pris le vocable de l'église paroissiale pour le nom du pays. Sans aller bien loin, ma commune natale s'appelle officiellement Saint-Denis-les-Ponts; or, il n'y a jamais eu de pays de ce nom. Le bourg, chef-lieu de la commune, s'appelle de temps immémorial Pont ou Ponts, tout court; on n'en connaît pas d'autre aujourd'hui encore, en dehors de la correspondance administrative. Dans le même arrondissement, une commune s'appelle officiellement Villiers-Saint-Orien; les habitants ne s'en doutent pas, à l'exception des conseillers municipaux : ce nom remonte au moyen âge; il est inusité depuis quatre siècles. Si vous voulez aller là d'un point cuelconque de la contrée, il faut demander le chemin de Sainte-Christine.

G. I.

— Seine-la-Montagne (Côte-d'Or) est le bourg de Saint-Seine-l'Abbaye.

P. M.

— Champ-Libre : Saint-Nicolas près Granville (Manche); Mont-sur-Loir : Château-du-Loir (Sarthe); etc., etc. — Consultez le Dictionnaire universel géographique de la France (par Prudhomme). Paris, an XIII (1804-1805), 5 vol. in-4°.

CYRDEC.

—

Athis (Seine-et-Oise) (XVIII, 12). — Je ne connais sur Athis que la notice publiée en 1860 par M. Pinard, auteur bien connu par ses recherches historiques sur Corbeil et son arrondissement, et reproduite avec des augmentations dans son ouvrage intitulé : *Histoire, archéologie, biographie du canton de Longjumeau.* 1864, in-8°. Quoique l'auteur s'étende assez longuement sur les personnes marquantes qui ont habité cette commune, je n'y vois pas figurer les noms de Mercier, Caraccioli et Lavallée qui intéressent le collaborateur P. L.

(Douai.) PAUL PINSON.

—

Collegii Divio-Godrani (XVIII, 13). — L'ex-libris décrit par M. L. Bouland est celui de la bibliothèque du collège de Dijon, fondée par Odinet Godran et qui fut ouverte au public en 1708. P. M.

—

La comtesse de Verrue « dame de Volupté » (XVIII, 13). — Un membre de l'Académie de Stanislas, en parlant du tableau qui se trouve dans la salle de lecture de la bibliothèque de Nancy, a pris le chancelier la Galaizière avec sa simarre pour le secrétaire de Solignac. Tout est possible.

Mais pour en revenir au quatrain, que dit M. E. M.? La question doit l'intéresser. L'EX-CAR.

—

Famille de Fontenay en Berry (XVIII, 14). — Les armes de cette famille sont : d'argent à trois pals d'azur, chargés d'un chevron de gueules.

Voir Grandmaison, colonne 586.

Paillet dit, page 116 : « Palé d'argent et d'azur de six pièces, au chevron de gueules brochant sur le tout. »

Voir aussi Gourdon de Genouillac, Recueil d'armoiries, page 196.

L. BOULAND.

—

Le baron de Schonen, romancier-historien (XVIII, 14). — Madame Fouqueau de Pussy était une femme d'un grand cœur et de beaucoup d'esprit dont le salon a été fréquenté pendant la durée du règne de Louis-Philippe par tout ce que le Paris d'alors contenait d'artistes et de littérateurs distingués.

Elle dirigeait avec beaucoup de tact et de talent un recueil hebdomadaire (*le Journal des demoiselles*) que n'ont sûrement pas oublié les grand'mères encore vivantes des jeunes lectrices des livres de Jules Verne. Le courant porte ailleurs, aujourd'hui, et il n'y a pas lieu de s'en plaindre, mais madame Fouqueau de Pussy avait su donner à un genre de littérature, actuellement démodé, tout l'intérêt et le sérieux qu'il pouvait comporter. JOC'H D'INDRET.

— L'illustre historien doit être Augustin Thierry ou l'Alsacien de Golbéry.

A. C.

—

« Le Fils naturel », de Diderot (XVIII, 16). — Si l'édition du « Fils naturel » décrite par M. Ph. B. n'est pas l'édition originale, elle est toujours de l'année même où parut la pièce de Diderot. J'ai aussi de 1757 une édition à titre identique, mais sous la rubrique de « Venise chez Charles Goldoni ». Dans cette édition, la préface

occupe les pages III-VIII, la pièce, 9-120, « l'histoire véritable de la pièce », 121-258. C'est exactement la pagination de la première édition collective des « Œuvres de théâtre de M. Diderot », Amsterdam, 1771. A. E.

— L'édition originale est in-8. A Amsterdam (Paris), M.DCC.LVII, de jx-299 pages. Anonyme. — L'abbé Jean-Jacques Garnier a fait paraître sous le voile de l'anonyme « le Bâtard légitimé ou le triomphe du comique larmoyant », avec un examen du « Fils naturel »... A Amsterdam (Paris), M.DCC.LVII, in-8 de 100 pages. — L'examen commence à la page 77. LA MAISON FORTE.

—

Plagiat allemand (XVIII, 15). — Le 27 octobre 1884, la *Revue critique d'histoire et de littérature* (nº 44, p. 338) publiait un article de M. Camille Jullian sur une brochure de 80 pages, par le docteur Ludwig Meyer. Cette brochure est intitulée « *Tibur, eine rœmische Studie* » (Tibur, étude romaine) et fait partie de la collection des « Conférences scientifiques » (*Wissenschaftliche Vortraege*), éditées par la librairie Habel, de Berlin, sous la direction de MM. Virchow et Holtzendorff. Voici l'article de M. Jullian : « En tête de cette brochure, l'auteur et l'éditeur nous avertissent que les droits de traduction en langue étrangère sont réservés. Cette formule est ici bien mal placée : la prétendue « étude romaine » de M. Ludwig Meyer est mot pour mot, de la première ligne jusqu'à la dernière, la traduction d'une *Promenade archéologique* de M. Gaston Boissier. Seulement, le titre primitif *la Villa d'Hadrien* est devenu *Tibur*. Ce changement et une épigraphe mal choisie sont tout ce que M. Meyer peut revendiquer dans cette brochure, comme son œuvre personnelle. Il ne se trouve aucune note qui ne vienne des *Promenades archéologiques;* tout ce qui est dans le français a passé dans l'allemand. Ajoutons que le nom de M. Boissier n'est nulle part prononcé, ce qui permet de caractériser ce travail comme un simple plagiat ». L'article de M. Jullian ne passa pas inaperçu, et la *Revue politique et littéraire* du 20 décembre 1884 (nº 25, p. 800) inséra dans ses « Faits divers » la note suivante : « Un Allemand, le docteur Ludwig Meyer, vient de faire à M. Gaston Boissier l'honneur de s'approprier un de ses ouvrages : *la Villa d'Hadrian*. M. Ludwig Meyer a simplement traduit l'ouvrage en allemand, lui a donné un autre titre, *Tibur, eine rœmische Studie*, et, instruit par l'expérience, il a eu soin d'inscrire à sa première page : droit de traduction réservé ». M. Claretie ne lit pas la *Revue critique*, recueil de pure érudition, mais il lit la *Revue politique et littéraire*, et c'est à elle qu'il a emprunté son récit du *Temps*. Mais M. Claretie et la *Revue politique* ont tous deux commis une erreur : la *Revue politique*, en disant que *la Villa d'Hadrien* est un « ouvrage » de M. Boissier (c'est une simple étude, pp. 179-248 des *Promenades archéologiques*); M. Claretie, en affirmant que l'Allemand Ludwig Meyer avait publié les leçons qu'il avait entendues au Collège de France. (Ludwig Meyer n'a pas pris la peine de venir à Paris; il a traduit, sans y changer un mot, un travail imprimé.) A. C.

—

La Muse historique et le Dictionnaire des ouvrages anonymes (XVIII, 18). — Le libraire Féchoz, acquéreur de l'édition du Dictionnaire des anonymes et des Supercheries littéraires éditées par Daffis, a publié, à la fin de son Bulletin de nov.-déc. 1884, cet Appel aux bibliophiles qui répond à la question de O'Reilly :

« Nous avons confié à M. Gustave Brunet la continuation jusqu'à ce jour des deux ouvrages de Barbier et Quérard : le Dictionnaire des ouvrages anonymes et les Supercheries littéraires dévoilées. Nous prions les personnes qui auraient noté quelques corrections ou additions à ces deux ouvrages de vouloir bien les communiquer à M. Gustave Brunet, à Bordeaux. Aussitôt ce supplément achevé, nous ferons paraître la table générale des noms réels si impatiemment attendue. »

P. NIPSON.

Trouvailles et Curiosités.

Une lettre inédite de Mérimée à Stendhal. — Le billet suivant, faisant partie de la collection d'autographes léguée à la ville de Nantes par M. P. A. Labouchère, l'un des fondateurs de *l'Intermédiaire*, emprunte surtout son intérêt aux trois noms qu'il rapproche; mais cette simple recommandation a le tour que Mérimée savait donner au moindre bout de lettre. C'est, de plus, le seul vestige qui nous reste présentement de la volumineuse correspondance que durent échanger l'auteur de *Colomba* et celui du *Rouge*. Mérimée pré-

tendait avoir anéanti les lettres de Stendhal par égard pour les belles dames qui y étaient nommées : il est à craindre que les héritiers de Beyle n'aient eu le même scrupule. Et voilà justement comment on arrive à ne pouvoir écrire l'histoire !

M. Tx.

Mon cher ami, M. Paul Delaroche, dont le nom me dispense de vous faire des phrases sur son talent, va passer une année à Rome. Je vous le recommande. Je vous serai bien obligé de lui faire faire des connaissances vraiment italiennes. Il ne manquera pas d'Anglais et de Français qui lui scieront le dos pour le voir peindre, mais il y a peu de personnes qui puissent lui être aussi utiles que vous pour lui faire connaître le pays. Je vous procure en même temps la connaissance d'un très galant et très aimable homme. Je suis persuadé que vous vous conviendrez parfaitement. Adieu. Je vais partir dans six semaines pour une grande tournée dans le Midi. Il n'est pas dit qu'arrivé à Marseille, je ne prenne un congé de huit jours pour aller voir le Colisée et Votre Excellence.

Tout votre, MÉRIMÉE.

9 juin 1834.

La quatrième page porte cette adresse :

M. Beyle, consul de France,
à Cività-Vecchia.

—

Antiquité des poupées. — Larousse s'exprime en ces termes : « Le mot est ancien, « la chose l'est davantage; les enfants de « tous les temps et de tous les pays en ont « fait leurs délices... La poupée était déjà « un des principaux jouets de l'enfance « chez les anciens, ainsi qu'en témoigne « le musée Campana, au Louvre, où l'on « peut voir des poupées gréco-romaines « en terre cuite, quelques-unes articulées « avec des fils de fer... Il y a, dit Charles « Nodier, des savants qui vous diront que « les poupées furent inventées à l'occasion « de Poppée, femme de Néron... Mais « Marcus Térentius Varron, qui écrivait « cent ans avant la naissance de Poppée, « prend la peine de parler des poupées « comme d'une chose qui était loin d'être « nouvelle, et il les appelle *pupæ*, ce qui « est, en bonne prononciation latine, un « véritable homonyme. » Ces indications sont incomplètes.

Quatre siècles avant Poppée, Aristophane a parlé d'un enfant qui s'amusait à fabriquer des maisons, à sculpter des bateaux, à construire de petits chariots de cuir, et qui savait faire des grenouilles avec des écorces de grenade (*Nuées*, trad. Poyard, p. 125). Il ne paraît pas douteux que le même esprit d'imitation avait dû produire des poupées, dès cette époque. Aristote d'ailleurs, aurait décrit, peu après, des marionnettes d'ivoire, dont on faisait mouvoir les jambes, les mains, la tête, les yeux, d'une manière très naturelle (*De mundo*, 6).

Il a été question aussi d'une poupée antique trouvée dans les ruines de Babylone (*Journal asiatique*, 5, 2, p. 75).

Pour les Romains, on peut citer Cicéron (*ad Att.*, 6) et Horace (sat. 2, 7, 82), outre Varron (Rich, vis *Plaguncula* et *Neurospaston*).

ALPHONSE R.

—

Pilastre de Rozier et la direction des ballons. — Lettre au chimiste Macquer. M. Charles Henry nous communique ce curieux post-scriptum d'une lettre de Pilastre de Rozier au chimiste Macquer (Bibl. Nat.). Au moment où le problème de la direction des ballons vient d'être approximativement résolu, n'est-ce pas chose piquante d'être témoin des désespérances d'un des premiers aéronautes ?

« J'ai été le premier enlevé hier avec la machine de M. de Montgolfier, avec laquelle on a tenté diverses expériences, d'après lesquelles je n'hésite plus à placer cette découverte à côté de celle de M. Vera, c'est-à-dire qu'après avoir excité l'admiration, elle servira à la simple curiosité. La cherté du gas inflammable, ou l'extrême difficulté d'en produire une assez grande quantité à l'aide des matières combustibles, l'impossibilité de diriger cet appareil volumineux ; enfin, le peu de densité ou de pesanteur de l'air atmosphérique rendent cette machine absolument impraticable. Cet aveu coûte beaucoup à mon amour pour les progrès de nos connoissances, mais je dois le premier hommage à la vérité : quoique je sois le seul de mon sentiment, parmi les amateurs zélés qui s'occupent de globe, l'expérience que nous ferons aujourd'hui constatera ce que j'avance, j'en prends datte dans votre esprit.

Vous trouverez sans doute, monsieur, le calme rétabli dans les esprits que les ballons avoient jetté dans une espèce de délire.

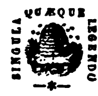
Au reste je suis persuadé qu'il en résultera un bien pour les sciences, car nos dames et nos petits maîtres sont humiliés de ne pas connoître *les gas*. » (13 oct. 1783.)

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1885

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 Février 1885.*

XVIIIe Année — No 102. *Cherchez et vous trouverez.*



Il se faut entr'aider. Nouvelle Série. *IIe année.* No 27.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

NÉCROLOGIE

M. DE LIESVILLE

La mort vient de nous enlever l'un de nos plus dévoués collaborateurs, M. de Liesville, conservateur adjoint de la Bibliothèque et du Musée de la ville de Paris.

Sous la signature Kaolin, M. de Liesville avait, depuis 1884, collaboré fréquemment à notre revue. Toutes ses réponses étaient toujours excellemment rédigées et vérifiées d'après les documents originaux.

Nous perdons un maître et un ami, un guide éclairé en matière d'art et d'histoire, un savant à qui l'obligeance ne faisait jamais défaut et dont la grande bonté aidait toujours à l'inexpérience.

Questions.

Fidibus et oribus. — Lorsque l'on prend une menue bande de papier, d'un centimètre de large sur vingt à vingt-cinq de long, qu'on la roule délicatement en spirale en commençant par un angle légèrement mouillé, on a une « allumette de papier », un « fidibus » ou un « allégrador », suivant que l'on parle français, allemand ou espagnol.

Mais voici qu'au Mans, vieille ville bien française et angevine, pas allemande du tout, il y a encore des fabricants d' « oribus ».

« Informations prises, dit M. Josse en son voyage *A travers la France* (Lyon, G. Georg, 1883, p. 28), les *oribus* sont de menues torches d'étoupes et de résine, mode d'éclairage primitif, encore usité dans cette contrée. »

D'où viennent ces appellations étranges à désinences latines pour de simples allumettes ? Cz.

—

Une étymologie à retrouver. — Pour désigner le *hou*, on dit, dans le Jura, *lou grêlou*, et, dans la Bresse, *la grelaye*. Quelle est l'étymologie exacte de ces mots, d'ailleurs identiques, malgré les différences de l'orthographe locale ?

Annemundus.

—

Dispacheur consultant. — Parmi les personnes décorées à l'occasion du renouvellement de l'année, je vois figurer au *Journal officiel* : M. X., *dispacheur consultant* au ministère de la marine. Quelle est cette fonction, dont je n'avais jamais entendu parler ? Dicastès.

—

L'ordre règne..... et le général Sebastiani. — Le général Sebastiani a dit à la tribune de la Chambre des députés en

1831, au moment de l'invasion des Russes dans la capitale de la Pologne : « L'ordre règne à Varsovie » : — tout le monde sait cela.

Mais voici une anecdote que je n'ai vue citée nulle part et dont l'authenticité ne me paraît pas absolument certaine, quoiqu'elle m'ait été rapportée par une personne fort instruite et à même d'être bien renseignée. Quelque collaborateur la connaîtrait-il ? et pourrait-il rassurer ma conscience de chroniqueur scrupuleux ?

« Le 18 août 1847, jour où l'on découvrait dans son hôtel le cadavre ensanglanté de la duchesse de Praslin, le général Sébastiani, son père, recevait un billet où étaient écrits ces simples mots : « L'ordre règne à l'hôtel Praslin. »

Si non e vero..... M. L.

—

Tomber de Charybde en Scylla. — Quelle est l'origine de cette expression proverbiale ? D'aucuns prétendent qu'elle est de Virgile, tandis que d'autres l'attribuent au poète flamand Gautier de Lille, surnommé de Châtillon, auteur de l'*Alexandreis*. Où est la vérité ?

(Douai.) PAUL PINSON.

—

Textes grecs, latins et français antérieurs à l'invention de l'imprimerie. — Le recueil anglais *the Academy* a lancé, en 1876, l'idée d'un catalogue universel de livres parus dans tous les pays, depuis la découverte de l'imprimerie. Ne serait-il pas plus naturel, plus important et plus facile de publier d'abord une liste chronologique des textes antérieurs à l'invention de l'imprimerie (1436), avec l'indication des recueils où ces textes peuvent être consultés ? Cette liste pourrait être limitée d'abord aux textes grecs, latins et français. Existe-t-elle déjà pour certaines périodes ou certains pays ? L'Académie des inscriptions et belles-lettres a-t-elle déjà délibéré sur l'utilité de ce travail ? Quelle serait la proportion des textes inédits, pour la France notamment ? ALPHONSE R.

—

Philippe-Egalité n'était pas un d'Orléans. — Il paraîtrait, au dire d'un organe royaliste du Morbihan, que, d'après les Mémoires qu'il venait de consulter, il est prouvé d'une manière manifeste que, *de son propre aveu et de l'aveu de sa mère, Philippe-Egalité n'était pas un d'Orléans* (sic).

Nous citons simplement (la citation en vaut la peine) : « Philippe-Egalité reconnut solennellement et légalement pour « son père naturel un des valets d'écurie « de sa mère. Il demanda lui-même et obtint un arrêté de la commune en ce sens, « avec un nom nouveau, celui d'Egalité. « Il renonçait à sa qualité de prince français et à tous ses droits et devenait un « simple citoyen. Cette renonciation avait « une certaine valeur....., etc. Philippe-Egalité ne serait pas né d'un cocher, « mais d'un abbé de Martin, qui en réclama la paternité avec des raisons plausibles. »

Quelle créance doit-on ajouter à cette étrange révélation, et pourrait-on nous indiquer là-dessus quelque fait ou quelque rapport authentique, issu de quelque historien sérieux ? Nous n'insistons, bien entendu, que sur la prétendue bâtardise du prince. EGO E. G.

—

La belle marquise de Corneille. — On demande le nom de la belle marquise à qui Corneille a adressé une pièce de vers célèbre. A. R.

—

Origine des ingénieurs des mines. — On désirerait avoir quelques détails sur l'organisation des ingénieurs des mines par Henri IV. Les historiens de Provence mentionnent à cette époque la création de la charge de *général des mines* dans cette province. SAINT-PERQUERENS.

—

Cazalès. — Cazalès, le célèbre orateur royaliste, dut publier, en 1790 probablement, une lettre pour engager les officiers, ses camarades, à prêter le nouveau serment *à la Nation, à la Loi et au Roi* qu'on leur demandait et auquel résistaient beaucoup d'entre eux. Pourrait-on me dire dans quel journal aurait paru cette lettre ?

L. D. L. S.

—

Meurtre de Louis XVI décidé en 1786. — Le journal *la Croix*, du 19 janvier, rapporte une lettre du cardinal Mathieu, datée de Besançon le 7 avril 1875, publiée par M. Pagès en 1878, d'après laquelle le meurtre de Louis XVI et celui du roi de Suède furent résolus à Francfort, en 1786. A Besançon, on a su ce fait par M. *de Raymond*, inspecteur des postes, et M. *Marie de Bouleguey*, président du parlement,

qui l'ont confié à M. *Bourgon*, mort, à près de 90 ans, président de chambre honoraire. Que sait-on, surtout sur les deux premiers? Leur témoignage a-t-il été imprimé avant 1878? Appel principalement à la complaisance de nos collaborateurs francs-comtois. H. B.

—

Constantinople. — Quels sont les ouvrages qu'il faut consulter si l'on veut étudier Constantinople? Citer, surtout, les ouvrages modernes illustrés, tout en n'omettant pas de dire quelles sont les anciennes publications intéressantes émanant de voyageurs, etc. AMBROISE TARDIEU.

—

Famille de Montleant. — Un M. Jules Maximilien-Thibaut de Montleant, auditeur au conseil d'Etat français, a épousé, à Paris, Marie-Christine, fille de Charles, prince de Saxe, duc de Courlande, veuve du prince Charles-Emmanuel-Ferdinand de Savoie-Carignan et mère du roi Charles-Albert de Piémont.

Cette princesse est morte à Paris le 24 novembre 1851. On désirerait des détails sur la famille de M. de Montleant, et on voudrait connaître aussi la date de sa naissance et de sa mort, et par qui il a reçu le titre de prince?

GIORNALE DEGLI ERUDITI.

—

Diderot et sa bibliothèque. — « Diderot ne s'est pas fait le moindre scrupule de vendre à l'impératrice de Russie une immense bibliothèque dont il ne possédait pas un seul volume, après en avoir obtenu la permission de la garder à Paris sa vie durant. Lorsque l'ambassadeur russe, un ou deux ans après le paiement, demanda à la voir, et qu'il ne fut plus possible d'éviter cette visite, Diderot partit sur-le-champ pour chercher en Allemagne le moyen de former sa collection de livres. Il eut le bonheur de la compléter. Cette friponnerie fut découverte, parce qu'il avait négligé, par avarice, de gagner le secrétaire de l'ambassadeur. Il avait imaginé une ruse pitoyable pour engager S. M. Russe à doter sa fille, mais son plan fut découvert et ses espérances détruites. »

Cette accusation est consignée dans un livre intitulé : *Preuves de conspirations contre toutes les religions et tous les gouvernements de l'Europe*. Londres, 1798, p. 70.

Quid? UN CURIEUX.

—

Les enfants de Rousseau. — M. Louis Ulbach, dans un livre qu'il vient de publier, *les Inutiles du mariage*, rapporte le fait suivant relatif aux enfants du philosophe génevois.

« Un vieillard qui avait connu Jean-Jacques Rousseau, affirmait que l'auteur d'*Emile* n'avait jamais mis entre ses actes et ses écrits cette contradiction choquante dont on ne peut laver sa mémoire, et qu'il n'avait jamais eu à se reprocher l'abandon de ses enfants, par l'excellente raison que la maladie dont il souffrait l'avait rendu de bonne heure..... inutile. Mais il ne voulait pas convenir de son infirmité, et, pour la dissimuler, il se vantait impudemment, une fois par an, d'être père et de se débarrasser de ses enfants.

« Je donne cette assertion, comme je l'ai reçue, sans la garantir. Mais si l'on veut bien réfléchir qu'il a été impossible aux amis de Jean-Jacques de trouver la trace de ses enfants, et que l'abandon répété, avoué avec tant de cynisme, était un démenti cynique de ses théories et de ses sentiments, on pensera peut-être que cette supposition n'est pas aussi invraisemblable qu'elle peut le paraître à première vue. »

Quid? UN CURIEUX.

—

Les papiers de Rasse des Noeux. — On lit, dans l'avant-propos (page XI) placé en tête du premier volume de la magnifique bibliothèque de M. James de Rothschild (récemment publié par la librairie Morgand), que cet éminent bibliophile avait formé le projet de publier les papiers de ce médecin de Charles IX.

« Ces papiers, bien connus de ceux qui étudient l'histoire du protestantisme et celle des guerres de religion, contiennent une multitude de pièces historiques, de chansons, d'épigrammes, etc., qui peuvent servir d'introduction au Journal de Pierre de l'Estoile. La copie de ce vaste recueil est entièrement terminée. »

En quel endroit se trouvent ces papiers? Nous l'ignorons, mais ne sont-ils pas faits pour attirer l'attention de quelque éditeur intelligent? la *Société de l'Histoire de France* ne pourrait-elle pas rechercher s'il y aurait lieu de les livrer à une publicité favorable aux études historiques?

(Lille.) V. A.

—

Fra Diavolo. — On désirerait avoir des renseignements exacts au sujet de ce moine qui joua un rôle important dans le soulèvement des Calabres contre l'occupation française en 1799. Quel était son véritable nom? Comment a-t-il fini ? La légende a répandu sur son compte des détails apocryphes, il faudrait revenir à la vérité historique.

(Rouen.) E. T.

—

Histoire de la chorégraphie. — Quels sont les ouvrages intéressants traitant de l'art de la chorégraphie, c'est-à-dire des ballets ? On pourra y joindre les meilleures publications sur la danse, en général, chez tous les peuples.

AMBROISE TARDIEU.

—

Un dessin de H. Pottin. —Je possède un joli dessin au crayon signé H. Pottin, représentant la sœur Rosalie se jetant au-devant des insurgés de février 1848 qui menaçaient sa maison et sauvant les gardes municipaux qui s'y étaient réfugiés. Ce dessinateur est-il connu ?

P. PONSIN.

—

Les outils artistiques des anciens. — Vers 1818, « l'abbé de Tersan (Doublet de Persan ou Tressan ?) avait, dit M. de Penhoët dans ses *Lettres sur l'histoire ancienne de Lyon* (Besançon, Vacherant, 1818, p. 97), rassemblé, pendant le cours d'une longue vie, une suite de monuments précieux, parmi lesquels on observe une *collection d'outils dont les anciens se servaient dans les arts*. Il est bien à craindre que cette précieuse collection ne reste inédite. »

Je fais des vœux pour qu'elle ait été conservée, sinon publiée : l'orthographe des noms n'étant pas toujours exacte chez mon auteur, j'ai suggéré la parenthèse du début de ma citation.

Ce serait une source précieuse pour le très curieux et très savant *Glossaire archéologique* que publie, chez l'éditeur de la Société bibliographique, M. Victor Gay, que l'existence et la consultation des nombreux et rares spécimens d'une semblable collection. Cz.

—

T. et A. Johannot. — Ces artistes ont été à la tête du mouvement romantique, et Champfleury, dans les *Vignettes romantiques*, a rendu un juste éloge à leur talent. A part cette étude, existe-t-il un travail d'ensemble, ou un essai de catalogue de leurs œuvres ? VALDESCYGNES.

—

Daniel Vierge. — A-t-il paru dans une revue ou ailleurs une étude sur ce dessinateur ? D. Vierge continue-t-il encore ses travaux depuis qu'une cruelle maladie l'a forcé d'interrompre ses illustrations de livres si pittoresques ? VALDESCYGNES.

—

Pierre Mariette. — Où trouver quelques détails sur la vie et les travaux de Pierre Mariette, mort en 1657, auteur ou imprimeur des planches de l'ouvrage suivant : *Veteris Testamenti figuræ et Novi Testamenti figuræ;* de l'imprimerie de Pierre Mariette, rue Saint-Jacques, à l'Espérance (pas de date) ?

L'ouvrage comprend 233 pl., dont 156 pour l'Ancien Testament et 77 pour le Nouveau. Au bas de plusieurs pl. il y a : *P. Mariette excud.* Point d'autre texte que celui qui se lit au bas des planches.

Mariette était-il imprimeur ou graveur?

Nous avons inutilement feuilleté Brunet, ainsi que d'autres bibliographies.

LUD. ROSAMOIN.

—

Le peintre Isaac Moillon. — Moillon a fait en Bourgogne vers 1645 un séjour de plusieurs années, comme le témoigne le nombre de ses toiles conservées dans les églises de cette province, et aussi les importantes peintures murales de la salle Saint-Hugues, à l'hôpital de Beaune. Cependant son souvenir est perdu et aucun ouvrage local ne parle de ce peintre d'un véritable talent.

De plus, nos recueils sur les artistes de l'école française ne donnent que ces quelques lignes : « Moillon (Isaac), peintre, « membre de l'Académie de peinture (1663), « né vers 1615, mort le 26 mai 1673. »

Pourrait-on nous donner des renseignements plus détaillés sur la carrière artistique de ce peintre qui nous paraît être peu connu, bien qu'il mérite de l'être?

LUD. ROSAMOIN.

—

Une aquarelle de F. Ziégler.—J'ai acheté dernièrement une belle aquarelle portant la signature de F. Ziégler, qui représente des soldats de la ligne en campagne. Cet artiste est-il de la famille du peintre Jules-Claude Ziégler, mort en 1856?

P. IPSONN.

—

Sigalon et sa signature. — Dans tous les ouvrages du peintre d'Uzès se trouve, dit-on, sa signature (S) formée par un des objets les plus apparents du tableau. L'attitude trop tourmentée peut-être de Jésus dans le *Christ en croix*, seul tableau du maître que nous connaissions, donne parfaitement raison à cette assertion. Mais en est-il de même pour la Courtisane, Locuste, Athalie, etc.. ? VELLAVIUS.

—

Massenet Forézien. — Dans ces derniers temps de nombreuses sociétés ont été fondées par les provinciaux habitant définitivement ou provisoirement la capitale. Il y a la *Soupe aux choux* des Auvergnats, la *Lentille* des Vellaviens, la *Pomme*,.... C'est prétexte à un ou plusieurs dîners par an. Les Foréziens qui ont aussi leur petite ? non, leur grande colonie, banquetaient ces jours-ci chez Lemardelay. Etaient présents, dit un compte rendu : Milly, Eug. Muller, bibl. de l'Arsenal, Delaroa, auteur des *Patenôtres d'un surnuméraire*, Massenet...

Quoi, Massenet, l'auteur d'*Hérodiade*, est donc Forézien !!

Où et quand est-il né ? ?

VELLAVIUS.

—

Jean-Baptiste Rebel. — Je possède un rare et beau portrait gravé de J. B. Rebel, compositeur de la chambre du roi, maître de musique de l'Académie royale. Je désire des détails biographiques sur ce musicien. Serait-ce François Rebel cité dans la Biographie des musiciens, par Fétis ? Quelque savant biographe éclaircira ce point, assurément. AMBROISE TARDIEU.

—

Collections bizarres. — Quelles sont, en dehors de celles mentionnées par Larousse, les collections bizarres qui ont été ou qui sont faites à Paris ? Un collaborateur pourrait-il me les indiquer en y joignant le nom de leurs propriétaires, si possible? X. Y. Z.

—

Prix excessif des livres. — Un exemplaire du *Psalmorum Codex* de Furst vient d'être, à la vente Syston, adjugé à plus de 120,000 fr. A-t-on jamais vu sur un livre des enchères pareilles ??

VEL.

—

Une dame du lac. — Quel est l'auteur des « Souvenirs intimes d'une dame du lac », écrits par elle-même. In-12. Paris, 1866. VALDESCYGNES.

—

Les Revues françaises, la date de leur fondation. — Ces publications sont libres et elles dépendent du nombre de leurs souscripteurs. Elles ne doivent pas être nombreuses (je ne parle que de celles s'occupant d'histoire et d'archéologie), l'*Intermédiaire* nous rendrait service en en publiant la liste. L'EX-CAR.

—

Armoiries à déterminer. — A quelle famille appartiennent les armes suivantes : d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois tourteaux d'argent, deux en chef et un en pointe ? Kz.

—

Armoiries à retrouver. — M. Bouillet, dans son *Nobiliaire d'Auvergne*, ne donne pas les armes de Pierrebrune. Pourrait-on me les indiquer ? C'était, du reste, une ancienne famille. Elle possédait un château de son nom, paroisse d'Espinasse. En 1605, Jacques Le Groing, de l'illustre famille de ce nom, épousa Claude de Pierrebrune. POGGIARIDO.

Réponses.

Un singulier passage des Mémoires d'Alexandre Dumas (IV, 293, 318). — Dans ce passage de ses Mémoires, Alexandre Dumas ne s'est pas laissé emporter par sa féconde imagination, s'il faut en croire le colonel Charras :

« Napoléon, au retour de l'île d'Elbe,
« avait contracté la maladie dont mourut
« François Ier.

« M. Thiers, qui a été fort avant, dit-
« on, dans l'intimité de Jérôme Bona-
« parte, ne peut ignorer cela; car l'ancien
« roi de Westphalie n'en a jamais fait
« mystère. Il y a onze ans, notamment, il
« en témoignait dans deux lettres que
« nous avons lues, et qui existent sans
« doute encore. »

(Histoire de la campagne de 1815, Waterloo, par le colonel Charras. Bruxelles, Lacroix, Verbœckoven et Ce, 1863. 4e édition, note H, page 513).

GUSTAVE ZÉRO.

Le plus ancien livre avec privilège royal (V, 120, 203, 267, 632). — La contrefaçon fit inventer les privilèges dès les premiers temps de l'imprimerie. J'ai lu que les plus anciens datent de 1469, 1489 et 1490. Larousse donne les renseignements suivants, au mot *Privilège :* « La « république de Venise paraît avoir été le « premier État qui ait accordé des privi- « lèges (vers 1469). Les papes, dit-on, ac- « cordèrent aussi des privilèges dès la fin « du XVe siècle... L'Allemagne offre peut- « être le plus ancien privilège qui soit « connu. C'est celui qui fut accordé, en « 1490, au *Liber missalis*, par Henri, évê- « que de Bamberg. Le premier que l'on « trouve revêtu de la signature impériale « est de 1510... En France, le premier « livre auquel on trouve attaché un privi- « lège a été imprimé à Paris, par Eustace « de Brie en 1507; c'est la *Cronique de* « *Gennes avec la totalle description de* « *toute Ytallie.* »

ALPHONSE R.

—

Paris, moderne Babylone (IX, 130, 212). — Ce n'est pas M. de Pontmartin qui, quoi qu'il en ait pu dire, a le premier eu l'idée de qualifier ainsi notre capitale. Comment se fait-il que depuis 1876, cette question n'a pas reçu de réponse satisfaisante?

En 1759, Fougeret de Monbron a publié sous le voile de l'anonyme : *La capitale des Gaules ou la moderne Babylone* (2 parties in-12).

En 1799, Mercier évoqua aussi le souvenir de l'ancienne Babylone, à propos de la capitale de la France, dans son *Nouveau Paris* (chap. 229, p. 325 du t. II de l'édition de 1862).

Enfin, dans *Paris moderne*, satire par le citoyen Campagne (an V, in-8, 15 p.), je relève les deux vers suivants :

O Paris! ô Paris, infâme Babylone!
L'ignorance te suit, le vice te couronne...

Je ne serais pas étonné que Mercier eût aussi employé cette qualification dans son *Tableau de Paris;* mais allez donc retrouver quelque chose dans l'un des onze cents chapitres de son ouvrage!

PAUL LACOMBE.

—

Cingar. Skating-Ring (XI, 164, 219).— En 1819, M. Petitbled fit breveter en France des patins destinés à « exécuter, « dans les appartements, tout ce que les « patineurs peuvent faire sur la glace avec « des patins ordinaires; » ils ne différaient de ces derniers qu'en ce que la lame d'acier, fixée sous la semelle, était remplacée par des roulettes (Maigne, Dictionnaire des origines, v° Patin). Il en résulte, ce semble, que l'exercice du patin à roulettes n'a pas été *inventé* par M. Garcin, en 1827 ou 1830.

ALPHONSE R.

—

Vaisseaux cuirassés (XI, 743; XII, 26, 48).—Le blindage des navires était connu des Normands au douzième siècle. Il y a même lieu de se demander s'il ne remonterait pas au delà. Non, d'après Larousse (v° Cataphracte, 2). Mais, suivant une note de la traduction de Diodore de Sicile, de M. Hœfer (13, 109), le mot cataphracte désignait les vaisseaux à l'abri *des coups d'éperon* des bâtiments ennemis, et, d'après la traduction de Strabon, de M. Tardieu (17, 3, 15), les Carthaginois auraient construit 120 vaisseaux *cuirassés*, pendant la troisième guerre punique (149-146). Dans tous les cas, les Romains avaient des navires à tourelles, inventés par Agrippa, où les combattants étaient à l'abri des traits et *des torches ardentes* (Serv. ad En. 8, 693. Rich, v° *Navis turrita*).

ALPHONSE R.

—

Sur l'art de boucher les bouteilles (XV. 548). — Je trouve dans le Dictionnaire de Maigne, au mot *Capsules*, une partie des renseignements demandés. J'y lis, en effet : « Les capsules d'étain, qui servent à fer- « mer les bouteilles à la place des ficela- « ges, des goudrons et des résines em- « ployés autrefois, ont été inventées, en « 1833, par M. Sainte-Marie Dupré, de « Paris, qui a également créé l'outillage « de leur fabrication. L'établissement de « cet industriel en fournit à lui seul près « de vingt millions par an. »

ALPHONSE R.

—

Harmonies des sons et des couleurs (XVII, 362, 413, 562; XVIII, 23).—M. de Rochas vient de publier (imprimerie Marchand, à Blois), sous le titre *Livre de Demain*, un ouvrage où il développe cette thèse : que les couleurs ont le don d'éveiller en nous certains sentiments, et qu'il est possible d'utiliser dans le livre la couleur de l'encre et du papier pour renforcer l'impression que l'écrivain cherche à produire dans l'esprit du lecteur.

S. Q.

—

Vous substitué à Tu (XVII, 385, 463, 498, 521, 747). — Au milieu des travaux de fin d'année, les compositeurs ont complètement dénaturé l'une de mes réflexions. J'ai dit : N'en est-on pas amené à conclure que le despotisme a pu supprimer le tutoiement *vis-à-vis des supérieurs, mais nullement* vis-à-vis des égaux et des inférieurs ? A l'avant-dernière phrase, il faut lire : *garantie* au lieu de : *garantel.*

ALPHONSE R.

—

Fabrication du papier (XVII, 679, 729, 751). — On trouvera l'histoire des essais de fabrication du papier avec les succédanés du chiffon dans le chapitre Ier du *Livre de Demain*, par M. de Rochas (Blois, Marchand, 1884). A. R.

—

Les sociétés de bibliophiles (XVII, 584; XVIII, 41).— Le *Bibliomanic Roxburghe Club* a été fondé en 1812, à la suite de la vente de la bibliothèque du duc de Roxburgh, vente où un exemplaire d'une des premières éditions de Boccace a été vendu 2,260 livres. Lord Spencer en a été le premier président. Le club tient ses séances le 12 juin de chaque année dans la taverne de Saint-Albans. Le club n'a pas de siège connu, on ne connaît pas non plus le nom de son président actuel. Tout ce qu'on sait, c'est que MM. *Nichols and Sons*, *House of Commons Notes Printing Office*, 25, *Parliament street. C. W. London*, sont les libraires chargés de la vente des publications du club et qu'ils se chargent d'adresser à la direction du Club les communications que le public pourrait avoir à lui adresser.

GIORNALE DEGLI ERUDITI.

—

Coldstream (XVII, 706; XVIII, 45). — M. Timmins a raison de considérer le 1er régiment d'infanterie de ligne anglais comme le plus ancien de l'armée. Le régiment des coldstream guards, quoique le plus ancien des gardes à pied, dut céder le pas aux gardes, actuellement gardes grenadiers, bien que ceux-ci ne soient, en réalité, entrés dans l'armée anglaise qu'en 1662. Ils étaient formés de royalistes réfugiés aux Pays-Bas, et qui, poussés par la misère, résolurent de prendre du service en Espagne.

Ils demandèrent à Charles II, alors prétendant, l'autorisation de servir à l'étranger sans perdre le nom de régiment royal des gardes qu'ils avaient pris ni la qualité d'Anglais. Le prétendant, y ayant consenti, voulut, lorsqu'il fut monté sur le trône, avoir dans sa garde ce corps de fidèles et lui donna le premier rang. Ce corps ne put revenir d'Espagne qu'en 1662, et ne prit, par conséquent, aucune part à la restauration.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que les horse-guards, dont le colonel, Burnaby, vient d'être tué en Égypte, sont les anciens cavaliers de la garde de Cromwell, conservés dans l'armée de la République.

Le roi Charles II les prit dans sa garde, où ils marchent après les gardes du corps.

Pour rompre toute attache avec le gouvernement républicain, le roi, après sa restauration, fit assembler les coldstream et les horse-guards, et fit lire devant ces troupes sous les armes un édit prononçant leur licenciement, suivi d'un autre admettant immédiatement ces deux corps dans la garde du roi.

COTTREAU.

—

La bataille de Ramillies (XVII, 707; XVIII, 46). — *Væ victis!* J'ai parcouru inutilement la moitié de la *Table alphabétique de la Gazette de France.* Les feuilles officielles ont toujours su être muettes.

L'EX-CAR.

—

Balzac, ses papiers, sa famille (XVII, 708; XVIII, 46). — Au sujet de cette question, nous avons reçu la curieuse lettre suivante :

Limoges, ce 8 janvier 85.

Monsieur le rédacteur en chef du journal l'INTERMÉDIAIRE,

Vous demandez des renseignements sur Balzac, je puis vous en donner de très nombreux, très certains, très complets. J'ai longtemps et beaucoup connu Balzac, qui me faisait non seulement confidence de ses manuscrits, avant l'impression, mais de ses *Mémoires* qu'il me communiqua en grande partie.

Balzac était craint du *pouvoir*, il était entouré de *malveillants* amis, qui le dénigrent. Il faut se méfier, et mettre à l'écart les *dires* de M. Arsène Housset (*sic*), qui n'a jamais été ni l'ami ni le compagnon de Balzac.

M. Housset était l'ami de Jules *Sandeau*, qui a si *cruellement trahi* le pauvre Balzac qui avait foi en lui, et l'avait protégé.

Jules Sandeau, élevé par les *jésuites*, avait mission de perdre *Balzac* et George Sand, M. Housset ne pouvait être que l'*écho* de Jules Sandeau affilié aux *jésuites*.

Aujourd'hui, on doit s'étonner de l'espèce d'initiative que M. Housset prend dans cette question : ni son talent très médiocre, ni son

âge, beaucoup plus jeune que Balzac, ni son genre d'esprit, d'idées, d'éducation, ne peuvent établir les rapprochements qu'il invoque.

A qui devrai-je donner les renseignements demandés? Je suis en ce moment en voyage, à mon retour à Paris, je me mettrai à votre disposition pour ce que vous demandez.

M. Zola (1) a copie d'une lettre de Balzac que je lui ai envoyée, et qui explique bien des choses et des idées sur la position et la vie de Balzac (labourée par tant de difficultés!)

Comme peinture des mœurs à notre époque, les révélations sur Balzac sont curieuses.

Je vous salue.

Mme CLAIRE BRUNNE,
littérateur dramatique et artistique,
6, place Fournier (Limoges).

Médailles en bois (XVII, 713). — Ce médaillon de 50 millimètres, frappé en bois présente à l'*avers* un cavalier tenant dans la droite le bâton de maréchal, au fond, une bataille engagée. Lég. autour: LUDOV. GVILLELMUS MAR. BAD. S. C. EXERCIT SUMMUS DUX., et au revers : un tronc d'arbre avec une branche en feuilles; un lion tombe sur un troupeau de loups, dont il en a tué un, les autres fuient. Lég.: NON CURAT NUMERUM. Il ne doit pas être très rare, puisque MM. Dirks et le comte Maurin Nahuys ont publié, dans la Revue de *numismatique belge de* 1875, des articles sur les *médailles historiques en bois*, ou plutôt *les disques servant de pions aux jeux de trictrac et de damier.*

M. Van Peteghem, numismate, quai des Grands-Augustins, à Paris, qui ignorait l'existence de ces médailles, a pu, après la publication de MM. Dirks et Maurin Nahuys en trouver *onze*, qu'il a décrites, dans la même revue (1876, page 123); quelques-unes avaient déjà été publiées par MM. Dirks et Maurin Nahuys.

A la suite de cette publication, plusieurs amateurs eurent l'obligeance de communiquer et même de céder leurs doubles à M. Van Peteghem, qui a pu ainsi réunir une quarantaine de ces jetons ou médailles en bois dont il a de nouveau donné la description dans la « Revue belge de numismatique » de l'*année* 1878, *page* 43.

Il donne même, à la suite de la description de ces médailles, le mode de fabrication que l'on a dû employer pour les obtenir aussi belles.

En sortant des mains du tourneur (ces jetons sont en bois blanc naturel, ronds et plats), on les fait bouillir dans une teinture noire, brune ou jaune, selon la nuance qu'on veut leur donner pour les employer, soit à *un jeu de dames* ou *à un jeu de trictrac.*

Ceux qui sont destinés à rester blancs sont jetés dans l'eau bouillante; on les retire ensuite pour les mettre ou les serrer dans des viroles, qui les empêchent d'éclater en recevant l'empreinte des coins par la presse, qui en fait jaillir le liquide dont ils sont imbibés. Après la frappe, on les serre de nouveau par une pression quelconque, jusqu à ce qu'ils soient entièrement secs et que toute humidité ait disparu. Ainsi séchés, ils ne peuvent plus se gondoler, restent plats et sont propres à servir au jeu auquel on les destine.

La plupart de ces médailles sont datées de 1690 à 1697.

CH. ALB. DE LUMBREIN.

Portrait du neveu de Rameau (XVII, 742; XVIII, 49). — Il est hors de doute que je n'ai produit aucun document précis établissant que le portrait de la collection Mahérault représente bien authentiquement Jean-François Rameau. M. Thoinan me rendra même, je l'espère, cette justice que je n'ai point cherché à donner le change à cet égard. J'ai dit comment cette mention : « Il est de Paris », m'avait fait hésiter et aussi pourquoi j'ai passé outre. Je n'ai donc été guidé que par des présomptions et une tradition. Ce portrait, classé dans des collections connues, préoccupait depuis longtemps les diderotisants; il avait fait impression, en 1878, au Trocadéro; il m'a semblé qu'il y avait intérêt à le publier, quelques doutes qui pussent encore subsister. J'avoue d'ailleurs que l'original (je laisse de côté la reproduction, qui me paraît pourtant bien fidèle) ne m'a jamais donné, pas plus qu'à aucun des amateurs qui l'ont examiné avec moi, l'impression du portrait d'un garçon de quinze à seize ans, encore moins d'un enfant de douze ou treize ans, comme eût été le Durameau né en 1733. S'il est un peu tard, à trente ans, pour apprendre la gravure (Rameau le neveu n'a-t-il pas usé sa vie en apprentissages manqués?), on ne s'y met guère non plus à douze ans. Il est inutile de chercher des renseignements biographiques dans la *Nouvelle Raméide* de Cazotte; la *Raméide* elle-même n'est pas une biographie tellement méthodique et minutieuse que Rameau n'ait pu y omettre une tentative passagère dans un art où il n'aurait pas réussi.

(1) Vous pourrez lui demander.

Quant au frontispice de la traduction de Saur et Saint-Geniès, je n'en ai pas fait un crime pour mon compte à ces mystificateurs, qui se sont permis bien d'autres licences. J'ai simplement constaté que c'était un portrait de pure fantaisie et sans l'ombre de vraisemblance. Cette constatation n'était peut-être pas tout à fait superflue, puisque, dans l'édition que M. Fournel a donnée chez Firmin Didot, de ses *Rues du vieux Paris*, édition illustrée d'après des documents authentiques, on rencontre le « portrait » du neveu de Rameau, d'après le frontispice en question.

G. ISAMBERT.

—

Enseignes de librairies fantastiques (XVII, 743; XVIII, 54). — Les Nœuds enchantés ou la Bizarrerie des destinées, in-12. A Rome, de l'imprimerie papale, 1789.

Pantin et Pantine, conte in-12. A Paris, chez tout le monde : à la Folie, l'an du Bilboquet 35 (1745).

La Garçonnière, poème, par M***. La Haye : aux dépens de la Garçonnière, in-12 (1702).

Physiologie des noms propres, par le cousin d'un homme d'esprit, membre futur de plusieurs Académies et Sociétés savantes (Martin). Ibi et alibi, chez tous les libraires qui ont un nom (Chambéry), in-8°, 1849.

Mon Serre-Tête ou les Après-Soupers d'un petit commis. Brochure comme il y en a tant. A Frivolipolis, chez moi et chez les marchands de nouveautés, in-12, 1788 (Recueil de pièces libres et satiriques, en prose et en vers, par Mercier de Compiègne).

EGO E.-G.

—

Sur les débuts de M. François Coppée (XVII, 752; XVIII, 54). — Voici une curieuse lettre de faire part envoyée lors de disparition d'un petit journal : *le Hanneton*. Parmi les collaborateurs du journal, à côté de Vermersch, de Paul Saunière, d'Alexis Bouvier, nous trouvons François Coppée, qui était alors loin de songer à l'Académie. Du « Hanneton » à l'Institut la route est longue. Que de chemin parcouru en dix-sept ans !

M.

Victor Azam, Louis Ariste, Gédéon, Eugène Vermersch, Henry Vié, Gustave Graux, L. Félix Savard, Edmond Martin, Gustave Aimard, Paul Saunière, Charles-Gilbert Martin, Jules Denizet, Alexis Bouvier, François Coppée, Paul Verlaine Léon Valade, Albert Mérat, Colofanelli, Amédée Blondeau, Tocandine, Léonce Petit, Henri Lecomte, Adrien Dézamy, Léon Fabert, H. Mailly, Firmin Javel, Ernest Donbour, Gustave Deloye,

Ont l'honneur de vous faire part de la perte qu'ils viennent de faire en la personne du *Hanneton*, leur enfant d'adoption, frappé de mort violente à la 6me chambre de la police correctionnelle, le vendredi 10 juillet,—jour de la Sainte-Félicité (amère dérision!) — à l'âge de sept ans révolus, muni de 1,500 francs d'amende;

Et vous prient de recevoir leurs remerciements pour la sympathie que, de son vivant, vous avez témoignée au défunt.

Ne l'oubliez pas!!!

Et nourrissons l'espoir qu'on fera des crêpes pour son anniversaire en 1869.

Paris, le 26 juillet 1868.

Quel était l'article qui avait motivé cette condamnation?

GEORGES SAINT-HÉLIER.

—

Se la casser (XVIII, 9, 55).—Il ne paraît y avoir aucun doute sur le sens ni sur la genèse de cette locution. Casser la ficelle, la casser, ou, par un gasconisme très répandu, se la casser, c'est rompre sa chaîne, s'évader. Dans la vie courante, c'est fausser brusquement compagnie. G. I.

—Il est assez singulier que, tandis qu'en France on dit filer à l'anglaise pour s'en aller sans prendre congé, les Anglais appellent cela s'en aller à la française.

COTTREAU.

— Voici ce que dit sur cette expression Lorédan Larchey, dans son *Dictionnaire historique, étymologique et anecdotique de l'argot parisien :* Casser (se la), s'enfuir. — « Vous vous esbignez. — Ils se la cassent »(A. Second).—« C'est assommant ici. Je me la casse. Cassons-nous-la » (E. Villars).

Pour copie conforme :

M. L.

— Alfred Delvau (*Langue verte*), Lorédan Larchey (*Dictionnaire d'argot*), sont d'accord pour voir, dans cette expression, le sens de décamper, s'esquiver, s'esbigner; nous le savons bien : mais qu'il me soit permis de demander, comme je l'ai souvent réclamé pour toutes les expres-

sions proverbiales, non seulement ce que cela veut dire, mais le pourquoi? l'origine de l'expression imagée? Tel est le sens, c'est déjà quelque chose; mais je veux savoir qui est l'inventeur et dans quelle circonstance. Cur, quare, quomodo, quando, etc...

(Nîmes.) CH. L.

—

Changement des noms de villes pendant la Révolution (XVIII, 11, 57). — Bourg régénéré, Bourg en Bresse (V. GRÉGOIRE, Hist. des sectes religieuses. Paris, 1828, I, 84). L'EX-CAR.

—

La comtesse de Verrue « dame de Volupté » (XVIII, 13, 60). — « La marquise de Boufflers. J'ai entendu dire que son nom, son esprit et même son caractère, rappelaient cette dame de Verrue... Comme cette dame de Verrue aimait prodigieusement les arts et les plaisirs, on l'appelait *dame de Volupté*. Elle fit elle-même sur son compte cette épitaphe, peu canonique, mais juste et bien tournée :

Cy-gît, etc.

« Telle était la marquise de Boufflers, qu'il ne faut pas confondre avec la comtesse de Boufflers-Rouvrel, sa contemporaine, amie tendre du prince de Conti, à laquelle la Société du Temple donna le surnom de *Minerve savante*...... » J. LAFITTE. Mémoires de Fleury (cité dans la Revue de Lorraine, Nancy, 1835, 164). L'EX-CAR.

—

Le baron de Schonen, romancier-historien (XVIII, 14, 60). — La Biographie Rabbe contient une notice intéressante et assez développée sur un magistrat, qu'elle qualifie de grand citoyen. On y lit, vers la fin : « Ses amis savent qu'il s'occupe depuis longtemps d'ouvrages de philologie qui lui feraient honneur s'ils étaient publiés, parce qu'ils réunissent la profondeur des recherches et de la critique à l'éloquence du style. Son bonheur est de donner à la culture des lettres et à la philosophie tous les moments qu'il ne consacre pas aux travaux judiciaires et aux affaires publiques. »

En ce qui touche la famille, voici les renseignements donnés. Augustin-Jean-Marie de Schonen, né à Saint-Denis le 12 février 1782, était fils de Caspar, baron de Schonen, lieutenant-colonel, et de Marie-Louise de Salis-Samade, l'un et l'autre d'origine helvétique. Il a épousé en secondes noces une fille de Claude Tirecuit de Corcelles; le nom de sa première femme n'est pas mentionné. Si par hasard le nom de sa mère était altéré et qu'il fallût lire Simonde au lieu de Samade, la question serait à peu près résolue : l'illustre historien serait Sismondi. J'avoue que je n'aurais pas songé à Golbéry, connu surtout par des mémoires archéologiques et des traductions. Quant à Aug. Thierry, bien qu'il eût écrit en 1836 une bonne partie des ouvrages qui ont fondé sa réputation, il avait à peine franchi la quarantaine et était beaucoup plus jeune que M. de Schonen. Il me semble que P. Lacroix eût écrit « qui appartient à votre famille » et non « à la famille duquel vous appartenez », et qu'il n'aurait pas parlé à ce moment-là des travaux de Thierry au plus-que-parfait. G. I.

—

Tables de poinçons d'argenterie (XVIII, 17). — Jehan-Baptiste Fouache fut fermier des droits de marque de 1774 à 1780 et Henri Clavel de 1780 à 1789. Les poinçons de marque de ces deux fermiers sont décrits dans les procès-verbaux d'insculpation aux Archives nationales (Z, 3,140 à 3,144) et sont assez nombreux. Quant aux tables, nous n'en avons pas connaissance.

Ci-joint le tableau des poinçons :

POINÇONS DE FOUACHE.

Poinçons de charge.

Gros ouvrages d'argent : A fleuronné et couronné.

Gros ouvrages d'or et menus ouvrages : chiffre de cinq lettres (*Paris*).

Poinçons de décharge.

Gros ouvrages d'argent : une tête de bœuf.

Gros ouvrages d'or : une tête de singe.

Ouvrages venant de l'étranger : un pied humain de trois quarts.

Vieux ouvrages : une levrette.

Menus ouvrages d'argent : une tête de singe.

Autres menus ouvrages : une graine de mouron.

Contremarque : une pantoufle.

Gratis : couronne royale.

POINÇONS DE CLAVEL.

Premier bail. — 1780-1785.

Charge.

Gros ouvrages d'argent : A fleuronné et couronné.

Gros ouvrages d'or et menus ouvrages d'argent : G et P fleuronnés.

Autres ouvrages : deux L entrelacées fleuronnées.

Décharge.

Gros ouvrages d'argent : un pigeon.
Gros ouvrages d'or : une tête de coq.
Autres ouvrages : tête de satyre.
Moyens ouvrages : tête d'Alexandre casquée.
Menus ouvrages d'argent : tête de coq.
Autres ouvrages : tête de chérubin.
Ouvrages allant à l'étranger : une aiguière.
Ouvrages venant de l'étranger : tête de griffon.
Contremarque : une bonne foi.
Gratis : couronne royale.

CLAVEL. — Deuxième bail. — 1785 à 1789.

Charge.

Gros ouvrages d'or : une L en serpent.
Gros ouvrages d'argent : A fleuronné et couronné.
Autres ouvrages : A fleuronné à demi.
Menus ouvrages : non mentionnés.

Décharge.

Gros ouvrages : tête de paysanne.
— tête de griffon.
— tête de perroquet.

(Nous n'avons pas la mention des ouvrages auxquels servaient ces poinçons.)

Menus ouvrages d'or : une coquille.
Autre poinçon (destination inconnue) : tête de dauphin.

Clavel eut comme successeur Calein, dernier fermier (1789).

GERMAIN BAPST.

— Les tables des poinçons de régie de Fouache et de Clavel se trouvent au musée de la Monnaie, dans un couloir du premier étage qui fait communiquer la salle des expositions monétaires et la salle des machines.

Dans un ouvrage qu'il a publié chez Quantin et qui est intitulé 60 *planches d'orfèvrerie*, M. Paul Eudel indique les dates de toutes les régies depuis 1699 jusqu'à 1789. J'y relève celles de Fouache (1744-1780) et de Clavel (1780-1789).

X. Y. Z.

—

Anastasie et la Censure (XVIII, 33). — Ce n'est pas la première fois, croyons-nous, que l'*Intermédiaire* s'est occupé de cette question, mais à défaut d'une table générale qui pourrait nous permettre d'en préciser l'époque, nous communiquerons là-dessus ce que nous savons. Il faut remonter au temps où M. Ernest Picard était ministre de l'intérieur et abusait, vis-à-vis de la presse, du « *Communiqué* », pour trouver les origines du mot qui se substitua à celui de la censure officielle. Avant de l'adopter, on railla d'abord le ministre en accolant son prénom à celui du Communiqué. Les journaux satiriques du temps sont pleins du personnage allégorique : *Ernest Communiqué*, qu'ils avaient créé pour mieux servir leurs rancunes; mais cette appellation fut bientôt remplacée par un petit journal illustré qui, dans un dessin du 9 août 1877, personnifia la Censure par le nom grotesque d'*Anastasie*, joyeusement exploité jusqu'alors par nos vaudevillistes les plus en vogue; c'est dans la légende de ce dessin, représentant une soirée chez Anastasie, que celle-ci, s'adressant à un invité (dessinateur ou journaliste), lui crie : « Soyez « donc assez aimable pour voir si l'on a « servi les glaces aux *amendes* et aux *sus-* « *pensions.* » C'était le sort paternel réservé aux journalistes. EGO E.-G.

— Voyez la même question, *Intermédiaire*, X, 491, 542.

LA MAISON FORTE.

—

Du Bellay. Mots à expliquer (XVIII, 33). — Mais, cher collaborateur Ch. L., votre Du Bellay fait de l'italien sans le savoir. Voyons voir, comme on dit sur les bords du Léman :

BIAQUE; c'est l'italien *biacca*, c'est-à-dire le carbonate de plomb. La poudre de céruse de Venise lavée en eau rose jouissait d'une certaine célébrité. (Cfr PARÉ, *Œuvres*, XXXV, 44.)

ESGALDRINE; en italien *sgualdrina;* une femme comme il en faut... à l'usage du peuple.

PIANELLES; retranchez l'*s*, vous aurez l'italien *pianelle*, pantoufles.

GAPARELLES; fort probablement, c'est *capparelle*, diminutif populaire, dans certaines provinces de l'Italie, du mot *cappa*, sorte de vêtement ancien qu'on appelle en français *chape* ou *cape*.

GORAMES; pluriel francisé de l'italien *corame*, cuir dont on tapissait les chambres.

GHAMBELLES; italien *ciambelle*, sorte de gâteaux très communs en Italie, échaudés.

GIORNALE DEGLI ERUDITI.

—

Vie de Jésus-Christ (XVIII, 33). — Deux questions sont posées par R. R. A la première : « Combien de fois a été écrite la vie de Jésus-Christ? » il serait peut-être facile de répondre avec un peu de patience et beaucoup d'érudition, car il s'agit d'une question de fait. La vie de Jésus a été écrite un très grand nombre de fois; il est peu de sujets, en littérature, qui soient aussi riches que celui-là. Déjà au XVe siècle, peu après l'invention de l'imprimerie, il y en eut au moins trois : celle de Ludolphe de Saxonia, Strasbourg, 1474; celle de saint Bonaventure, en 1480; celle de Simon de Cassia, moine italien du XIVe siècle, imprimée à Florence, 1496. Ces vies et une foule d'autres qui suivirent jusque vers le dernier tiers du siècle dernier, appartiennent plus à la dogmatique, à l'édification et à la poésie, qu'à l'histoire proprement dite. Or, c'est d'histoire, et d'histoire élucidée par une critique respectueuse et indépendante, que veut sans doute parler R. R.

Mais à la seconde question : « Quels sont les auteurs les plus estimés? » il n'est pas aussi facile de répondre, ou plutôt chacun répondra différemment, car ici *tot capita tot sensus*. Est-on partisan de la philosophie hégélienne, la *Vie de Jésus* de Strauss (1835), traduite en français par Littré (Paris, 1839), et par A. Neffzer et Ch. Dollfus (Paris, 1864), est une œuvre profonde et définitive. Ceux qui ne sont pas satisfaits de cette prétendue explication par le mythe et la légende du plus grand fait de l'histoire, peuvent faire leur choix parmi les nombreuses réponses adressées au fameux critique souabe : Tholuck, Ullmann, Neander (1837), Krabbe (1839), Ebrard (1842), Wisscler (1843), Lang (1844-47), etc. Ceux qui veulent refaire à Jésus son procès au nom du judaïsme rationaliste de notre époque, applaudiront au *Jésus-Christ et sa doctrine* de Salvador (1838). Les amateurs de beau style, de couleurs vives, d'arêtes saillantes, et qui, dans cette vie extraordinaire, consentent à donner quelque chose à l'idylle et au roman, mettront en première ligne la *Vie de Jésus* de Renan (1863). Mais pour ceux qui se refuseront à prêter au « doux enfant de Nazareth » les calculs de l'ambitieux ou les rêves de l'illuminé, et tiendront à sortir de ce dilemme embarrassant dans lequel cet auteur a enfermé son Christ, qu'ils prennent pour guide Colani (*Jésus-Christ et les croyances messianiques de son temps*, 1864), ou Schenkel (*Characterbild Jesu*, 1864), ou de Pressensé (*Jésus-Christ, son temps, sa vie, son œuvre*, 1865), ou l'auteur d'*Ecce homo* (1866) qu'on dit être Gladstone, ou mieux encore Th. Keim (*Die Geschichte Jesu von Nazara*, 1867-72); avec ce dernier ouvrage, tout en partant de la simple et réelle humanité de Jésus, on s'explique de la façon la plus rigoureuse et la plus positive son développement progressif et son caractère original. — Reproduisant, avec quelques modifications, la pensée fondamentale de Keim, le professeur A. Sabatier a donné, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses* (Paris, Fischbacher, 1880, t. VII), un article très étendu sur *Jésus-Christ*, où toutes les questions qui peuvent intéresser l'histoire, la foi chrétienne et la critique sont étudiées avec indépendance. C'est à ce remarquable article peut-être que je renverrais R. R. Mais il faut bien avouer que je fais ici du subjectivisme; ce qui me va à peu près peut fort bien ne pas aller du tout à d'autres. Au reste, il faut s'attendre à ce que « ce procès, instruit depuis si longtemps et avec tant de soin, recommence sans cesse et ne soit jamais vidé officiellement par la science ». Les plus grands écrivains ne satisferont jamais entièrement le grand public, et ne se satisferont jamais eux-mêmes. Comme l'a dit quelqu'un, peut-on peindre le soleil avec un charbon?

C. D.

— Voyez le *Manuel du libraire* de Brunet, tome VI, col. 10 et 11, nos 297-321, et le tome IIe du Supplément, col. 1083, à « Histoire abrégée de la Bible ».

La Maison Forte.

— Le *Répertoire des sources historiques du moyen âge* de M. Ulysse Chevalier contient, à partir de la colonne 1266, treize pages de tout petit texte donnant l'immense nomenclature que demande notre confrère R. R., et qui occuperait plusieurs numéros de l'*Intermédiaire*.

Poggiarido.

—

Gonnelieu (famille de) (XVIII, 34). — Les armes sont d'or à la bande de sable; elle est originaire de Picardie et établie aussi en l'Ile-de-France. Voir les Armoriaux et Nobiliaires spéciaux à ces provinces pour les alliances.

Cz.

—

Les domiciles de l'abbé Maury à Paris (XVIII, 34). — L'*Almanach royal* de

1787 donne son adresse cloître Notre-Dame; celui de 1788 rue Neuve-Saint-Augustin. G. I.

— L'*Almanach de Paris*, pour 1789, met : « Maury, Abbé de, r. d'Enfer, 30. » — Celui pour 1786 ne le mentionne pas.
H. B.

—

Fayditiana (XVIII, 35). — J'ai longtemps et inutilement cherché le *Fayditiana* cité par Nodier dans la Biographie universelle. Le *Menagiana* donne plusieurs bons mots de Faydit. N'est-ce pas là ce qu'on a pu regarder comme un *fayditiana?*

Bonnetty a réédité dans ses *Annales* plusieurs ouvrages de Faydit, mais sans y avoir ajouté de notice biographique complète. Voir l'*Essai de bibliographie oratorienne*, p. 47 et suiv.
A. de Saint-Antoine.

—

Origine des cornettes des religieuses (XVIII, 36). — Littré n'est pas le seul lexicographe qui garde le silence là-dessus; d'autres écrivains ont négligé, comme lui, sinon le mot, du moins l'application qu'il s'agit d'en connaître. Autrefois on désignait ainsi toute sorte d'ornements de tête, et avant d'être un objet de nécessité ou de coquetterie pour les dames, les hommes s'en servirent, et la magistrature l'adopta. C'est ainsi qu'on appela *cornette de moine* le capuchon des religieux et *cornette d'avocat* ou de *docteur* le chaperon qu'ils portaient sur leur tête et dont les extrémités simulaient deux petites cornes. Plus tard, le mot passa à l'usage des femmes et servit à désigner d'abord les coiffes ou bonnets de linge qu'elles mettaient la nuit sur leur tête ou pendant le jour dans leur négligé : on disait une *coeffe de cornette* pour indiquer la coiffure dont les deux bouts ressemblaient à des cornes. Il est vrai qu'avant de les réduire à des proportions raisonnables, les femmes avaient adopté de si hautes cornes sur la tête qu'il fallait exhausser toutes les portes pour leur permettre de passer; c'est ce que rapporte Laurière dans ses *Remarques sur Fr. Villon* (in-12, la Haye, 1742). Juvénal des Ursins, dans sa *Chronique de Charles VI*, n'est pas moins affirmatif que Laurière, puisqu'il raconte que « quand elles « vouloient passer l'huis d'une chambre, « il falloit qu'elles se tournassent de costé « et baissassent, ou elles n'eussent pu passer ». Rabelais, lui-même, en parle comme d'une coiffure qui s'attachait sous le menton. On voit par là combien l'origine des cornettes est ancienne et qu'avant d'être soumises aux caprices de la mode féminine, les hommes eux-mêmes en avaient adopté l'usage dont on retrouve encore quelques traces autour de nous. Quant à leur introduction dans le costume religieux, on ne peut guère en préciser l'époque, mais les ecclésiastiques s'en servaient avant le XIVe siècle, puisqu'un synode de Rouen (celui de 1343) leur interdit un plus long usage de ces espèces de *coëffes* ou *béguins*, peut-être parce qu'un carme, nommé Breton, s'était déclaré l'ennemi juré des cornes féminines et tonnait contre elles publiquement. Cette prohibition influa-t-elle sur l'adoption des cornettes par quelques communautés de femmes? On serait tenté de le croire par le silence que les vieux glossaires ont unanimement gardé là-dessus et par l'introduction des *béguins*, au XIIIe siècle, parmi les associations religieuses qui, de la Flandre, se répandirent bientôt en Picardie, en Lorraine et en France, jusqu'au moment où le concile de Vienne, frappé de leurs erreurs, abolit cet institut. Le fait est que du *béguin* à la *cornette* il n'y a pas loin, et que l'un a pu servir de prétexte à l'autre, sans compromettre la question. Nous y croyons d'autant plus qu'après la dispersion des béguines, la *cornette* devint la coiffure favorite des dames du monde qui affectaient des pratiques religieuses, telles que celles de Saint-Joseph et de l'Abbaye-au-Bois, et l'ornement, peut-être trop mondain, de quelques communautés de femmes qui s'en parent encore de nos jours.
Ego E.-G.

—

La tour de Pise (XVIII, 36). — J'ouvre l'excellent guide de Du Pays (Italie du Nord), et j'y trouve la double observation produite par Zéro au sujet de Galilée : 1° Les oscillations de la lampe suspendue sous le Dôme de Pise mirent Galilée sur la voie de la théorie du pendule; 2° l'inclinaison de la tour penchée servit à Galilée à faire des expériences sur la gravitation. Cela ne justifie nullement la comparaison fautive de M. Giffard (du *Figaro*) entre le vide *projeté* pour la tour à élever au Trocadéro, à l'occasion de l'exposition de 1789, et le vide *supposé* de la tour de Pise, dont le noyau, bien loin d'être évidé, est rempli par un escalier tournant.

Quant aux observations de Galilée, qui était Pisan, elles ont bien pu être faites, en effet, sous diverses formes, sur les deux points indiqués.

(Nimes.) CH. L.

—

Les prétentions nobiliaires de Sainte-Beuve (XVIII, 36). — La curiosité de M. A. E. va être satisfaite. Sainte-Beuve a répondu lui-même dans *Port-Royal* (édition de 1867, tome IV, page 564, en note, à l'appendice sur *M. de Sainte-Beuve*, le docteur de Sorbonne). — « On m'a souvent demandé à moi-même, dit-il, si j'étais parent, à quelque degré, du docteur de Sainte-Beuve. Je l'ignore. Ma généalogie est courte et des plus simples. Né à Boulogne-sur-Mer le 23 déc. 1804, l'année même du mariage et de la mort de mon père, je n'ai pu recevoir de lui les traditions de famille, du côté paternel : je naissais orphelin. Mon père, dont le nom était *Charles-François de Sainte-Beuve*, était né au bourg de Moreuil en Picardie, le 6 novembre 1752, d'un père qui y était contrôleur des actes. Tous ses frères et sœurs, mes oncles et tantes de ce côté, qui étaient nombreux, y naquirent également. Le nom est donc identiquement le même que celui du docteur et de ses parents de Normandie. Je n'en sais pas plus long, n'ayant jamais songé à faire des recherches sur ce point. Si, pour mon compte, je n'ai pas pris ou revendiqué la particule, quoiqu'elle appartienne à mon nom de famille, c'est qu'elle a été omise par la négligence des témoins sur mon acte de naissance et que, n'étant pas noble, j'ai tenu à éviter jusqu'à l'apparence de vouloir me donner pour ce que je n'étais pas. » — Dans un court essai sur lui-même, intitulé *Ma biographie*, et que j'ai publié dans les *Souvenirs et indiscrétions* (un volume que je revendique comme *mien*, et qu'une préface de Charles Monselet me restitue pleinement), Sainte-Beuve revient sur la même idée et s'exprime ainsi (page 226, en note) : « La remarque que je vois faire à un biographe m'oblige à dire un mot sur le nom même de mon père. Il s'appelait *de* Sainte-Beuve et signait ainsi avant la Révolution. C'est même sous ce nom qu'a été dressé son acte de décès (en 1804). Pour moi, né après la mort de mon père, j'ai trouvé ma mère s'appelant *madame Sainte-Beuve* tout court. Il ne tenait qu'à moi de reprendre le *de*, puisque c'était mon nom; mais, n'étant pas noble, je n'ai pas voulu me donner l'air de l'être. » J'ajoutais (et je demande pardon de me citer moi-même, mais j'apporte mon témoignage à l'appui): M. Sainte-Beuve n'a jamais cherché à remonter plus haut dans sa généalogie; il ne se croyait pas noble, et, s'il a voulu, il y a quelques années, s'assurer de la particule paternelle, qui a été omise devant son nom sur son propre acte de naissance à lui-même, deux mois et demi après la mort de son père; s'il a écrit en 1865 à M. le maire de Moreuil, qui a bien voulu lui communiquer très obligeamment le document nécessaire, avec les extraits de naissance de ses oncles et tantes, c'est qu'il avait besoin de faire constater le vrai nom de son père pour la régularisation d'un acte notarié (il s'agissait, s'il m'en souvient bien, d'une rente perpétuelle provenant de sa mère à Boulogne-sur-Mer). — Il m'a donné souvent cette leçon de goût à l'adresse de ceux à qui il entendait dire ou qu'il voyait écrire : *de* un tel, tout court, sans le faire précéder du mot *monsieur* : « On dit *M. de* un tel, s'écriait-il; ou bien on ne met ni *monsieur* ni la particule; entendez-les donc quand ils parlent : mon ami *de* un tel; on dirait qu'ils ont peur que ce *de* ne se perde... »

JULES TROUBAT.

— Je conviendrai tout de suite que je ne viens pas ici me faire le Chérin ou le d'Hozier de Sainte-Beuve. Je veux dire seulement que le *de* n'est pas un signe de noblesse; jadis, c'était le titre d'écuyer qui désignait le gentilhomme, et le bon Jean de Lafontaine ayant pris ce titre — fut-ce par une distraction? — se vit condamner en une amende de 2,000 livres. Quoi qu'il en soit, la particule est aujourd'hui en grand honneur, et il est facile de se la procurer. M. X., prétextant qu'il porte un nom fort répandu, demande, pour se distinguer de ses nombreux homonymes, l'autorisation d'ajouter à son nom celui d'un village où il a un vendangeoir. M. X. est autorisé à s'appeler X. de la Blaguerie, par exemple. Voilà un *de* qui ne confère aucun anoblissement, mais qui suffit pour donner un air comme il faut. Bien des gens, au reste, usent de ce procédé sans même recourir à des mesures légales. Un préfet, sous la Restauration, fut stupéfait de tous les noms brillants qui se faisaient annoncer dans ses salons. On lui en apprit l'origine. — Quel malheur, s'écria-t-il, qu'on ne m'ait pas mis en nourrice à Montmorency!

Ce qui a donné au *de* cette apparence aristocratique dont on est si friand, c'est qu'il supposait une seigneurie. Dès le XI[e] siècle, l'état des terres féodales se trouva fixé à tel point qu'il y eut plus de certitude à désigner les seigneurs par leurs seigneuries : un tel, seigneur de tel endroit. Les prétendus gentilshommes qui usaient de la particule de cette manière font quelque chose de peu loyal mais d'assez logique. Ce qui est anormal, c'est de placer le *de* devant un nom de baptême.

Si l'on a absolument besoin d'un titre, il y a plusieurs recettes à employer. Quand on découvre qu'on a eu, n'importe à quel degré, un parent maréchal de camp, sous Louis XV ou Louis XVI, on prend sans façon à ce lointain cousin un titre qui ne lui avait été donné que par *courtoisie*, qui n'était que viager, et qui, s'il eût été héréditaire, ne pouvait se transmettre qu'en ligne directe. On fait participer à cette heureuse trouvaille ses enfants et leurs enfants. Un fils devient comte, un autre vicomte, un troisième baron, on néglige chevalier et écuyer. Ainsi se forme une pépinière de personnages fort illégalement qualifiés. Eût-on un titre héréditaire, en bonne et due forme, c'est ce titre seul qui est transmissible en ligne directe et par ordre de primogéniture. Ce n'était que pour les fils de pairs qu'il était toléré de prendre les titres en dessous du titre paternel. Quelle Saint-Barthélemy de marquis, de comtes, de vicomtes et de barons on ferait si l'on voulait appliquer des lois parfaitement existantes : « Sera puni « d'une amende de 500 à 10,000 francs « quiconque, en vue de s'attribuer une « distinction honorifique, aura publi- « quement pris un titre, changé, altéré ou « modifié le nom que lui assignent les « actes de l'état civil, etc., etc. » Telle est la loi du 28 mars 1858, modifiant l'article 279 du Code pénal. POGGIARIDO.

A. N. Laverdet (XVIII, 37). — Ce Laverdet est bien le marchand d'autographes, successeur du relieur Charon qui, comme on sait, était devenu un expert habile en autographes et un commerçant très accrédité. Laverdet prit la suite de ses affaires en 1848. Sa circulaire d'entrée est du 15 février. Il fut chargé de ventes importantes et publia de nombreux catalogues, dont la collection est encore recherchée des amateurs d'autographes. Il mourut en 1865, Il appartenait, en effet, à l'Eglise française de Châtel et d'Auzou, mais revue et corrigée par les successeurs. Il nous semble qu'un sien frère faisait aussi partie de cette singulière congrégation. Le culte de l'Eglise française se rapprochait assez de celui de l'Eglise de l'ex-abbé Loyson; mais dans l'une et dans l'autre, chacun *officiait* ou *pratiquait* un peu à sa fantaisie. Il existe un manuel de prières et de cérémonies édité par l'abbé Châtel ou sous ses auspices et devenu assez rare.

L.

— Auguste-Nicolas Laverdet, né à Clichy-la-Garenne le 12 mars 1807, mort à Paris en 1865, était libraire dans sa ville natale lorsque l'abbé Châtel fonda l'Eglise évangélique française. Epris des doctrines du nouveau culte, il abandonna sa librairie, et, le 27 septembre 1831, il fut ordonné prêtre par le chef de la nouvelle Eglise. Plus tard, l'abbé Châtel ayant renié certains dogmes, plusieurs de ses coreligionnaires se séparèrent de lui et fondèrent sous les auspices de l'abbé Auzou une Eglise apostolique française dont Laverdet fut un des disciples les plus fervents. Mais ce qui le rendit célèbre un moment fut le procès qui lui fut intenté, au mois d'avril 1837, par le procureur du roi de Mantes, pour association illicite à Senneville, près Mantes, où l'abbé Auzou avait fait bâtir un temple avec l'argent fourni par les habitants du lieu, et port illégal de costume ecclésiastique, délits pour lesquels il fut condamné à 50 francs d'amende. En 1839, l'Eglise de l'abbé Auzou ayant sombré par suite de l'abjuration de son fondateur, Laverdet s'associa avec son coreligionnaire et ami, le libraire Charon, expert en autographes, auquel il succéda en 1847, lorsque celui-ci se retira des affaires. Je tiens à la disposition du collaborateur Ego E.-G. un exemplaire du compte rendu du procès intenté à Laverdet devant les tribunaux de Mantes, Versailles et la Cour de cassation, dans lequel il trouvera certaines particularités curieuses concernant le disciple des abbés Châtel et Auzou, beaucoup plus connu aujourd'hui par les savants catalogues d'autographes qu'il a rédigés que par son apostolat religieux.

(Douai.) PAUL PINSON.

Séjour de d'Alembert en Dauphiné (XVIII, 37). — Voici quelques minces

détails sur un des points en question. Le P. Jean-Baptiste Rey est né le 27 janvier 1709, à Briançon, entré au noviciat des Jésuites le 23 octobre 1729. En 1751, il était principal des pensionnaires du collège de Grenoble. En 1758, il était encore au même collège. Il a survécu à la destruction de la Compagnie de Jésus en France; mais je ne sais rien de plus sur lui. PIERRE CLAUER.

—

Antiquité des poupées (XVIII, 63). — A l'appui des observations et citations de M. Alph. R., j'ajouterai que nous avons découvert à Nimes, en 1884, parmi les objets ordinaires qui constituent ce que l'on appelle le *mobilier funéraire*, dans un petit tombeau d'enfant, formé d'une auge de pierre, une image un peu grotesque (une véritable poupée) en terre cuite, formée de plusieurs fragments, c'est-à-dire dont les membres séparés devaient être rattachés et mis en mouvement par un jeu de fils ou ficelles, comme nos modernes polichinelles.

(Nimes.) CH. L.

Trouvailles et Curiosités.

Lettre inédite d'Alexandre Dumas proposant aux Haïtiens d'élever une statue à son père, le général Alexandre Dumas. — Nous devons à l'obligeance de notre collaborateur Maurice du Seigneur la communication de cette belle lettre, qui fait le plus grand honneur au sentiment filial et au cœur de notre célèbre romancier populaire.

« Messieurs et chers compatriotes,

Je reçois, en arrivant de Villers-Cotterets où je viens de rendre les derniers devoirs à ma mère, la lettre dans laquelle vous me prévenez du motif de votre réunion et où vous m'exprimez, d'une manière si touchante et si fraternelle, des regrets qui adouciraient ma douleur, si la douleur d'un fils qui perd sa mère pouvait être adoucie.

Vous avez compris, messieurs, et je vous en remercie, qu'il m'était impossible d'assister à une délibération à laquelle en toute autre circonstance je me serais fait honneur de prendre part. Ne m'en portez pas moins, je vous prie, messieurs, au nombre de vos souscripteurs pour la somme que vous voudrez.

Puisque vous êtes réunis, messieurs, permettez-moi, à mon tour, de vous soumettre une demande.

Souvent j'ai été sollicité à la fois par des amis et par mon propre cœur de faire élever une statue à mon père : cette statue, faite par l'un des meilleurs artistes de la capitale, grâce aux relations que j'ai avec tous, et à la fourniture que ferait du bronze le gouvernement, ne coûterait pas plus de 20 à 25,000 fr. La chose m'était donc facile, rien qu'en taxant mes amis, les libraires et les théâtres : mais j'ai pensé avant tout, messieurs, que je n'avais pas le droit de faire rendre cet hommage à mon père, avant de m'être assuré que vous ne vous réserviez pas, comme compatriotes, de le faire rendre vous-mêmes.

Voici donc ce que j'avais l'honneur de vous proposer, messieurs :

Une souscription à 1 fr. serait ouverte parmi les hommes de couleur seulement, quelle que soit la partie du monde qu'ils habitent. A cette souscription ne pourront se joindre pour les sommes qui leur conviendront, que le roi de France et les princes français, ainsi que le gouvernement d'Haïti : et si, comme il y a tout lieu de le croire, la somme, au lieu de se monter à 25,000 fr., se monte à 40,000, on fondrait une seconde statue pour une des places du Port-au-Prince : et alors j'irais la conduire, et l'y ériger moi-même sur un vaisseau que le gouvernement français me donnerait pour l'y transporter.

Je ne sais, messieurs, si la douleur récente que j'éprouve et qui réveille cette vieille et éternelle douleur de la mort de mon père, ne me rend pas indiscret, et ne grandit pas à mes propres yeux les mérites de celui que Joubert appelait la terreur de la cavalerie autrichienne, et Bonaparte l'Horatius Coclès du Tyrol, mais il me semble en tout cas qu'il serait bon que les Haïtiens apprissent à la vieille Europe, si fière de son antiquité et de sa civilisation, qu'ils n'ont cessé d'être Français qu'après avoir fourni leur contingent de gloire à la France.

Veuillez agréer, messieurs et chers compatriotes, l'assurance de mes sentiments distingués et reconnaissants.

ALEXANDRE DUMAS.

5 août.

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1885

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 Février 1885.*

XVIIIe Année — No 403.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. IIe année. No 28.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

La langue franque. — Existe-t-il un lexique spécial de cette *langue* dont un italien corrompu forme la base et qui sert depuis longtemps aux communications commerciales avec les populations des ports musulmans de la Méditerranée? Un idiome factice d'un autre genre, mais où domine l'anglais, n'est-il pas en usage sur les côtes de la Chine? P. R.

—

Simple comme bonjour. — Pourquoi se sert-on de cette expression familière pour exprimer qu'une chose est facile à faire ou à comprendre? Quel rapport y a-t-il entre le mot simple et le mot bonjour?

P. Sinpon.

—

Volvelles. — J'ai trouvé dans un catalogue de livres anciens la description « avec volvelles ». Ce mot n'est ni dans Littré ni dans les autres dictionnaires. Quelle en est la signification? Sam. Timmins.

—

Prononciation de gl en patois bressan et en italien. — Dans quelques villages des environs de Pierre-en-Bresse, j'ai entendu prononcer les deux lettres *gl* à la façon italienne, ainsi : *iace* pour *glace*, *ianer* pour *glaner*. A quoi attribuer cette similitude de prononciation?

Lud. Rosamoin.

—

Waterloo. — Ce que nous savons le moins en France, c'est l'histoire de nos institutions et de nos organisations militaires. M. Thiers a pu écrire une histoire de la Révolution, du Consulat et de l'Empire sans se préoccuper des diverses formations de la République et de Napoléon Ier, sans même avoir sous les yeux les ordres de bataille des nombreuses armées qui évoluèrent depuis 1791 jusqu'en 1815 par toute l'Europe. Il a parlé de l'armée de Sambre-et-Meuse et de la Grande Armée de 1812, en négligeant d'en donner la composition. C'est une injustice énorme contre laquelle il est grand temps de réagir. L'histoire de l'armée, c'est aussi bien l'histoire des régiments qui la composent que celle des généraux qui la commandent.

Quelques monographistes distingués et patients ont essayé de réparer cet oubli des grands historiens, et l'*Intermédiaire*, à la suite d'une question sur les *Hussards de Bercheny*, a, dans ses colonnes, relaté les titres de bon nombre de livres fort intéressants, où l'on peut trouver épars des documents utiles à la gloire de nos braves soldats. J'ai cité parmi ces ouvrages l'*Histoire chronologique de la République et de l'Empire* (1789-1815), par Félix Wouters, gros et grand in-8 publié en 1847, à Bruxelles, chez Wouters frères. Le savant général Pelet, qui inspira et protégea les travaux du colonel Brahaut et du capitaine Sicard, a évidemment prêté un généreux concours à l'ouvrage de Félix Wouters, concours qui est même reconnu par ce dernier. Mais, après avoir donné la composition détaillée des armées de la République et de l'Empire, l'*Histoire chronologique* s'est déclarée impuissante à reconstruire l'ordre de bataille de l'armée du Nord qui, en 1815, après avoir remporté la victoire de Fleurus-Ligny, succomba à Waterloo.

Je cherche depuis un an à combler cette lacune. J'ai fouillé les mémoires du temps, questionné les descendants des généraux en chef de Waterloo, et je ne suis arrivé

qu'à retrouver des bribes, le corps de cavalerie de Pajol, notamment, dans les mémoires que la piété filiale a élevés à ce héros, et aussi quelques divisions d'infanterie et de cavalerie, mais ce sont là des résultats fort médiocres, bien que beaucoup plus complets que les tableaux livrés au public par Charras et Pontecoulant, les deux derniers narrateurs de la campagne de 1815. Il y a quelques jours, je vois annoncer, dans les journaux, sous le titre pompeux de l'*Armée en France, histoire et organisation depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*, trois volumes de M. L. Dussieux, ex-professeur d'histoire à l'école de Saint-Cyr. La curiosité enfarinée, j'achète les trois volumes. Déboire affreux, ce livre est une compilation des ouvrages les plus élémentaires et les moins sûrs en fait d'histoire militaire. Sur l'armée de Waterloo, quinze lignes sans détail. Je suis conduit à croire que le ministère de la guerre — qui ne communique à personne ses archives — ignore lui-même les numéros des régiments qui tirèrent les derniers coups de canon, en 1815, pour la plus grande gloire des trois couleurs qui nous sont si chères.

Cependant j'ai la preuve que l'ordre de bataille de l'armée du Nord en 1815 existe; qu'il a été communiqué le 14 juin 1815, avec des ordres de marche aux commandants en chef et chefs des services qui la composaient. Parmi les lecteurs et collaborateurs de l'*Intermédiaire*, y en a-t-il un qui puisse venir à mon secours? Il s'agit ici d'une question patriotique. Je veux rendre à de nobles vaincus l'honneur qu'ils méritent et dont ils sont privés depuis tantôt soixante-dix ans. Je résume nettement ma demande :

« On connaît les noms des commandants « de corps d'armée et de divisions. Il faudrait avoir les noms des commandants « de brigades et les numéros des régiments « qui composaient ces brigades. »

JULES RICHARD.

—

Deux contes inédits de Perrault. — Quelle créance doit-on ajouter à la nouvelle un peu tardive de la récente découverte de ***deux contes inédits de Perrault, écrits de la main de l'auteur?*** L'un et l'autre datent, dit-on, des derniers temps de la vie du célèbre conteur et n'ont pas figuré encore dans la collection complète de ses œuvres. C'est à un de ses arrière-petits-cousins, le dernier de ses descendants, M. Pierron, de Versac (Dordogne), que l'on doit, assure-t-on, la précieuse trouvaille qui lui venait par voie d'héritage et qu'en homme soucieux de la haute réputation de son parent, il se propose de soustraire aux appétits de la spéculation, en les réservant pour la Bibliothèque nationale, à laquelle il compte les offrir, en les accompagnant des pièces et commentaires capables d'établir leur authenticité. La *Fée des Perles* et le *Petit Homme de bois*, tels sont les titres de ces deux nouvelles fantaisies aussi malicieuses et aussi fantastiques que leurs devancières; mais si l'existence de ces contes posthumes n'est pas un *conte*, la Bibliothèque nationale permettra-t-elle de les publier? C'est ce que nous serions heureux de savoir.

EGO E.-G.

—

Une parodie de la *Légende des siècles*. — Il existe une parodie en vers de la *Légende des siècles*, de Victor Hugo. Cette fantaisie poétique, des plus spirituelles et des plus étranges, est intitulée *les Frères d'armes*, et peut être, à bon droit, considérée comme le chef-d'œuvre du genre burlesque ou travesti. Elle a été publiée en 1865, sans nom d'auteur ni d'éditeur, dans le format grand in-8, et elle est ornée d'une curieuse eau-forte qui montre que le poète-graveur anonyme maniait la pointe et la plume avec la même habileté. Le tirage de cette brochure fut fait à très petit nombre, ce qui, en outre de son mérite littéraire incontestable, l'a rendue excessivement rare et recherchée des amateurs. Elle a été réimprimée, mais sans l'eau-forte, en 1876, dans les nºˢ 3, 4, 5, 6 et 7 de la *Gazette anecdotique.*

La facture remarquablement habile du vers; le souci littéraire qui a présidé à la confection de cet opuscule, qui ne tombe jamais dans la grosse charge; le fait particulier que le poète et le graveur de l'édition originale sembleraient ne faire qu'un, tout cela n'indiquerait-il pas que l'anonyme doit être l'un de nos plus éminents poètes ou écrivains, doublé d'un aqua-fortiste, Théophile Gautier, ou MM. de Goncourt, par exemple?

G. M.

—

La préface du dictionnaire de Furetière. — On sait que la première édition du dictionnaire de Furetière, qui est précédée d'une préface remarquable à plus d'un titre, fut publiée à la Haye en 1690, c'est-

à-dire deux ans après sa mort. En connaît-on l'auteur?
(Douai.) PAUL PINSON.

—

La Ninon de Musset. — Vers l'an 1835, Alfred de Musset adressa une pièce de vers, des stances, à Ninon. Paul de Musset, dans la biographie de son frère, a raconté (p. 160 et suiv.), que cette Ninon n'était pas imaginaire et qu'une intrigue réelle, mais toute platonique, avait été esquissée entre le poète et sa muse. Il y a quelque cinquante ans de cela. Serait-ce indiscret aujourd'hui de demander le nom véritable de Ninon? M. L.

—

Chanson de la Nouvellette. — Quel est l'auteur de la chanson de la Nouvellette, qu'on trouve à la page 191 du tome I du *Parnasse des Dames* (Paris, 1773) et que l'auteur du recueil attribue à la belle et vertueuse damoiselle L. D. P. P., morte à 18 ans? A. R.

—

Mirabeau. — Etudiant Mirabeau, je désirerais connaître les meilleurs ouvrages et les plus récents sur le célèbre tribun. Je serais surtout désireux de connaître les articles de journaux périodiques qui ont traité ce sujet. TREBOR.

—

Bon mot de Benoît XIV sur la France. — En parlant de la France, le pape Benoît XIV l'aurait ainsi désignée : *Singulier pays, quand il a fait assez de sottises durant le jour, le bon Dieu vient les réparer pendant la nuit.* Dans quelles circonstances, et en quelle langue, ont été prononcées ces paroles? Quel est le premier auteur qui les ait rapportées? H. B.

—

Comte Chauveau, marquis de Serres. — Quelle est l'origine du comte Chauveau, marquis de Serres, mari de la princesse Zénaïde Ivanofna, veuve Youssoupof, née Narichkine? KING.

—

Sarcey de Sutières. — « Un sieur Sarcey de Sutières, établi en Beauce, y a donné des leçons pratiques de labourage et formé des élèves. » Legrand d'Aussy, *Histoire de la vie privée des Français*, I, 50. Ce Sarcey est-il parent du « critique influent »?
R.

—

Lettres inédites de Frédéric II et de Maupertuis. — En 1856, M. Angliviel de la Beaumelle (Maurice) a publié la Vie de Maupertuis, ouvrage posthume de L. A. de la Beaumelle. Il y a joint des lettres inédites de Frédéric II et de Maupertuis, d'après une copie qu'il avait lieu de croire exacte. Mais l'éditeur ou l'imprimeur de ce volume ayant été informé par M. Feuillet de Conches, possesseur des lettres originales, que ces lettres n'étaient pas conformes aux originaux, M. Maurice Angliviel, admis par M. Feuillet de Conches à comparer la copie qu'il avait reproduite, aux lettres originales, a reconnu qu'il y avait des différences dans les textes. Il a prié l'éditeur de joindre à la Vie de Maupertuis, la copie de la lettre par laquelle il reconnaissait le fait, afin de dégager sa bonne foi. Cette lettre, du 5 octobre 1857, existe, en effet, en tête de mon exemplaire. Mais évidemment les lettres sont restées, dans le volume, telles qu'elles avaient été imprimées en 1856 et j'ignore même si les différences sont importantes. Depuis cette époque, le texte véritable, que possède M. Feuillet de Conches, a-t-il été imprimé? En tout cas, les différences sont-elles notables et motivent-elles une reproduction nouvelle? J'espère que l'*Intermédiaire* pourra élucider ces questions. E. G. P.

—

Sur la secte des péripatéticiens. — « Il y a eu, dans l'antiquité, une secte charmante, la secte des péripatéticiens, vrais philosophes qui dormaient le jour et veillaient la nuit... » — « ... Ils ne sortaient de chez eux qu'au lever des premières étoiles. » (Méry, *les Nuits espagnoles*, M. Lévy, 1859.)

Où Méry a-t-il puisé ce détail assez curieux de la vie des péripatéticiens, disciples d'Aristote, qui recevaient du maître des leçons de philosophie?

D'après Bouillet, les péripatéticiens se réunissaient pour entendre leur maître dans les salles ou promenoirs du Lycée, mais il n'est nullement question de réunions nocturnes.

Vapereau donne plus de détails sur la façon d'enseigner d'Aristote :

« Il faisait deux leçons par jour : celle du matin, pour les élèves les plus avancés, traitant des questions difficiles; celle du soir, pour le plus grand nombre, pour le vulgaire, traitait des questions plus accessibles à tous. De là vient que l'on a attribué à Aristote deux enseignements, l'un secret,

l'autre public : l'enseignement acromatique ou ésotérique, et l'enseignement exotérique. » GEORGES SAINT-HÉLIER.

—

Une comparaison à étudier. — La fécondation de la femme a souvent été comparée à celle de la terre, et réciproquement. Voici un certain nombre d'exemples où les idées et les expressions en général consacrées au labourage sont métaphoriquement appliquées à l'union des sexes. Chez les Tragiques grecs, et chez Shakespeare, le mot αροῦν (labourer) s'applique à la femme.

Sophocle, *Antigone*, dialogue entre Créon et son fils. Le jeune Hémon s'écrie : Tu veux tuer la fiancée de ton fils !

Αλλα κτενεῖς νυμφεῖα τοῦ σαυτοῦ τεκνου.

Réponse de Créon :

Ἀρώσιμοι γαρ εἰσι χἀτέρων γύαι.

Il y a ailleurs des champs à labourer !

Don Diègue répondra, lui : Il est tant de maîtresses.

Dans Plaute, *Asinaria*, V, 2, 24, une matrone délaissée dit de son mari :

Ille opere foris faciundo lassus nocte advenit,
Fundum alienum arat, incultum familiarem [deserit.

Plaute, *Truc.*, I, 2, 48 :

DINIARCHUS

Male vortit res pecuaria mihi apud vos, nunc [vicissim
Volo haberearatiunculam pro copia hic aput nos.

ASTAPHIUM

Non arvos hic pascuost ager : si arationes
Habiturus, qui arari solent ad pueros ire me- [liust.

Lucrèce, IV, 1, 107 :

Denique quum membris conlatis, flore fruuntur
Ætatis, quum jam præsagit gaudia corpus
Atque in eo est Venus ut muliebria conserat arva.

Virgile, *Georg.*, III, 136 :

Hoc faciunt, nimio ne luxu obtunsior usus
Sit genitali arvo et sulcos oblimet inertes.

M. Thewreck, dans un article publié sur le livre de M. Brinckmann, *Die Metaphern*, dans l'*Egyetemes Philologiai Kœzlong* (Budapest, n° 10), et cité par la *Revue des revues*, p. 180, juillet 1884, dit que cette métaphore est d'un usage constant en Hongrie. — Pays patriarcal !

Quelque collaborateur madgyarisant pourrait-il en donner des exemples ?

En sens inverse, la terre est souvent comparée à la femme et à la femelle.

Dans Bergerat, *Petit Alsacien* (Lemerre) je lis :

La terre
Est femelle : son sein appelle l'adultère
Et l'Alsace est en proie au fort bouvier...

D'autres exemples, s. v. p. ?

TOPO.

—

Académie de Saint-Luc. — L'ancienne académie de peinture, dite de Saint-Luc, a-t-elle laissé des papiers, registres d'entrée de ses membres, etc., des archives, en un mot ?

Si oui, dans quel dépôt public se trouveraient-elles ?

Leur examen et dépouillement ferait certainement la lumière sur bien des points, restés encore obscurs ou inconnus, de la vie et des travaux de nombre d'artistes qui ont fait partie de cette compagnie.

LUD. ROSAMOIN.

—

Une peinture du Guide. — Je viens de découvrir, dans l'église d'Herment (Puy-de-Dôme), une magnifique toile du Guide, représentant sainte Radegonde. La sainte porte une palme de la main droite, elle a la main gauche sur son cœur. Ses mains, ses bras, ses pieds nus sont merveilleux de couleur et de dessin. Les pieds foulent l'amour, l'or et la couronne royale. L'expression de la tête (yeux bleus, cheveux blonds) est si belle qu'elle laisse un sentiment inexprimable dans l'âme. Ce tableau vient, dit-on, du couvent des Cordeliers de la Celette (supprimé en 1789). Je désire savoir quels sont les tableaux du Guide qui représentent des saintes et les musées où ils se trouvent ? Près d'Herment, dans l'église de Pontgibaud, il y a aussi deux merveilleux tableaux du Guide. On a offert de l'un de ces tableaux 50,000 francs, jadis.

AMBROISE TARDIEU.

—

La Sainte Epine, de Philippe de Champaigne. — Sait-on ce qu'est devenu le tableau de Philippe de Champaigne, rappelant le miracle de la Sainte Epine ?

Les *Lettres villageoises sur une secte imaginaire* (Paris, Mequignon, 1821) disent, page 145, *qu'une personne respectable possédait encore à Paris ce tableau.*

Ce tableau a-t-il été jamais gravé ?

PAUL D'ESTRÉE.

—

Etienne Baudet, graveur. — Connaît-on d'autres œuvres d'Etienne Baudet, que celles qui sont indiquées dans les articles publiés par le *Journal de Loir-et-Cher*, du 25 janvier au 8 février, sous le pseudonyme *R. P. du Pays*? D'après les actes paroissiaux de Vineuil-lès-Blois, c'est en 1638 qu'il est né. H. B.

—

L'Ecorché de Milan. — Quel est le véritable auteur de l'*Ecorché de Milan?* Viardot, dans ses *Musées d'Europe*, dit que le statuaire qui l'a créé s'appelait Agratus? Agrates? ou Agrati; des notes que je possède prétendent que cette œuvre est due au sculpteur Cibo. Quel est donc le véritable auteur? E. GANDOUIN.

—

Encore les assignats. — C'est à notre collaborateur de Larche, qui a traité des assignats avec une connaissance parfaite (XVII, 278), que s'adressent les questions suivantes :

1° Qu'était-ce que le billet appelé : *Promesse de mandat territorial créé par la loi du* 28 *ventôse an IV*? Il en était de diverses valeurs : 500 fr., 100 fr., 25 fr. — A quel besoin ont-ils répondu? — Sur quel gage reposaient-ils?

2° Comment se fait-il qu'on trouve des mandats territoriaux de 100 fr., création du 28 ventôse an IV, et des assignats de 1,000 fr., création du 18 nivôse an III, imprimés en rouge? — Sont-ce des tirages à part qui constituent par conséquent de réelles raretés?

Les trois assemblées françaises qui ont décrété des émissions d'assignats avaient bien soin d'indiquer, dans le décret, la description absolument complète, minutieuse même, de l'assignat créé, et je ne me rappelle pas avoir vu un seul décret ordonnant l'impression en rouge d'un type spécial : l'assignat de mille francs ou le mandat territorial de cent francs. A. Y.

—

La bibliothèque elzévirienne. — Il est inutile de signaler aux sympathies des bibliophiles cette collection entreprise en 1852 par un éditeur aussi actif qu'intelligent, Pierre Jannet (mort au mois de novembre 1870), avec l'appui pécuniaire de M. Henri Ternaux-Compans; tous les ouvrages qu'elle contient se recommandent à divers titres, il en est qui offrent un intérêt de premier ordre.

Malheureusement la mort de son fondateur lui a été funeste; elle a passé en diverses mains; elle a reçu quelques additions; mais des publications entreprises ne sont pas terminées (entre autres les *Œuvres de Pierre Gringore*).

Jannet avait annoncé comme devant faire partie de sa collection divers ouvrages qui n'ont point paru : les *Essais de Montaigne*, texte revu et annoté par le docteur Payen; les *Œuvres de Vauvenargues*, le *Roman de la Rose*, les *Poésies du roi de Navarre;* celles de Marie de France, de Froissart, de Charles d'Orléans; les Œuvres de Boileau; un recueil de *Noëls;* les œuvres de Molière, celles de Racine; les *Mémoires* de Commines, etc.; tout cela est resté, je crois, à l'état de projet. C'est une puissante maison, c'est la librairie Plon qui est aujourd'hui propriétaire de la *Bibliothèque elzévirienne*. Se décidera-t-elle à rendre la vie à cette entreprise digne de tous les encouragements?

(Bruxelles.) D. R.

—

Bibliographie des œuvres des académiciens. — Existe-t-il une bibliographie et une iconographie générale des œuvres des membres de l'Académie française en dehors de l'*Essai d'une bibliographie raisonnée de l'Acad. franç.*, par R. Kerviler, de l'*Histoire de l'Acad. franç.*, par Pellisson et d'Olivet, et des *Quarante*, par Th. Vibert? Quels sont, outre les bibliographies et iconographies consacrées à Voltaire, à Corneille et à Racine, les ouvrages similaires consacrés particulièrement à chacun des membres de l'Académie?

G. M.

—

Le prince Pitzipios et la Revue d'Orient. — Un prince Pitzipios publiait en 1861 à Londres une *Revue d'Orient*. Je désirerais vivement avoir quelques détails sur ce prince et sur sa *Revue*, et je désirerais surtout être édifié sur l'importance qu'on peut ajouter à des faits qui se trouvent relatés dans cette *Revue*.

GIORNALE DEGLI ERUDITI.

—

De gigantibus eorumque reliquiis... — Tel est le titre d'un ouvrage de Jean Chassanion (Ioanne Cassanione) paru à Basle en 1580, réédité à Spire en 1587, traduit en allemand et publié à Gorlitz en 1588. — Une analyse, un compte rendu de ce

volume, m'a-t-on dit, aurait été donné... Où et quand ??? VELLAVIUS.

Réponses.

Un singulier passage des Mémoires d'Alexandre Dumas (IV, 293, 318; XVIII, 74). — C'est possible et même probable, mais ce qui est plus certain, c'est que le grand Napoléon Bonaparte avait la gale; il l'avait contractée dans les camps et n'avait jamais pu s'en débarrasser.

Il n'éprouvait de soulagement et de bien-être que lorsqu'il s'était gratté jusqu'à faire ruisseler le sang et, dans ce cas, le sien suffisait.

Puisqu'il est question des maladies du héros, ajoutons qu'il n'est pas mort de ces blessures-là, mais d'un mal qui n'est pas plus glorieux : d'un cancer qui avait perforé l'estomac et les intestins et dont il n'a pas médiocrement souffert.

D NÉPHÉLÈS.

—

Vingt-sept enfants (XII, 293, 398; XIII, 138, 144; XIV, 167; XVII, 235, 495). — Racz Pali, primâs et chef de musique des Tziganes, qui vient de mourir à Bude-Pest (Hongrie), laisse trente-quatre enfants, qu'il a eus avec quatre femmes. Il a atteint l'âge de 72 ans. L. M.

—

Maurepas à Bourges (XVII, 131). — Les seuls mémoires connus jusqu'à présent sont ceux d'un vicaire de la Sainte-Chapelle, de 1405 à 1528; de Delacroix, notaire royal, de 1492 à 1543; de Jean Glaumeau, de 1541 à 1562; de Gilles Chauvet, de 1569 à 1591; de Robert Hodeau, de 1623 à 1681; de Lelarge, de 1621 à 1694, et de Gassot de Priou, de 1691 à 1715. Il n'est donc question dans aucun de ce qui s'est passé en 1749, mais peut-être trouvera-t-on plus tard la suite des Mémoires de M. Gassot de Priou qui paraissent incomplets. Le seul souvenir qui soit resté à ma connaissance à Bourges est le nom de Pavillon Maurepas donné à l'une des parties du palais archiépiscopal qui date de cette époque. Je possède plusieurs recueils de chansons, dont l'un, in-folio d'une belle écriture du XVIIIe siècle, qui porte l'ex-libris de Viollet-le-Duc, contient quelques chansons de Maurepas.

COMTE DE SANOIS.

—

Harmonie des sons et des couleurs (XVII, 362, 413, 562; XVIII, 23, 76). — Le numéro du *Cosmos*, qui a dû paraître le 9 février, a un article du Dr *Battandier*: *l'Audition colorée*. H. B.

—

Henry de Seyne (XVII, 550). — Un roi, et un roi vierge par-dessus le marché, Louis Ier de Bavière, qui, sous le pseudonyme de *Saint-Yves d'Alveydre*, *auteur de la Mission des souverains*, a publié naguère un colossal et bizarre volume avec le titre « *La Mission des Juifs* », répète l'accusation, relatée par Memor, contre ce moine, d'avoir pris non le Pirée, mais le Talmud, pour un homme. Mais Sa Majesté le roi de Bavière, pas plus que les écrivains cités par Memor, n'ajoute aucun détail sur ce capucin qu'il appelle *Seynensis*. GIORNALE DEGLI ERUDITI.

—

Enseignes de librairies fantastiques (XVII, 743; XVIII, 54, 81). — 1° L'École des biches; mœurs des petites dames de ce temps. Erzeroum. Quizmich-Aga. In-8.

2° La fille Elisa, scène d'atelier en un acte par un auteur bien connu. A Rome, au Temple de Vénus, in-12.

3° Les Amours de garnison... Paphos au temple de Cythère, in-18.

4° La grande Symphonie des punaises; paroles de MM. Nadar et Offenbach. Partout et nulle part, in-12.

5° L'Espion libertin... au Palais-Egalité, dans un coin où l'on voit tout, in-12.

6° La Messaline française ou les nuits... Tribaldis chez Priape, in-12.

7° L'Art de péter (par Hurtaut). Essai théori-physique... En Westphalie, chez Florent Q, rue Pet-en-Gueule, au Soufflet, in-12.

8° Les Lauriers ecclésiastiques ou campagnes de l'abbé T. Luxuropolis, imprimerie ordinaire du clergé, 1748, in-12.

9° Le Croquis des croqueurs, pot pourri national... et croque-marmot, chez Croquant, libraire, rue Croquée, vis-à-vis une marchande de croquets, 1790, in-12.

10° Le Palais-Royal, les filles de l'allée des Soupirs... au Palais-Royal d'abord, puis partout, 1790, in-12. 3 vol.

11° Saint-Chamond (le marquis de). Ah! que c'est bête, par Timbré. A Berne, imp. des frères calembourdiers, à la Barbe-Bleue, 10007006016, in-8.

12° La Pipe cassée. A la Liberté, chez Pierre Bonne-Humeur, s. d., in-12.

VELLAVIUS.

—

Sur les débuts en poésie de M. François Coppée, de l'Académie française (XVII, 752; XVIII, 54, 81). — Dans un *Gaulois* illustré qui parut pendant deux ou trois années, 1857-58-59, Coppée publiait des lettres fantaisistes sous le pseudonyme : *Une jolie femme.* ABOQP.

—

Changement des noms de villes pendant la Révolution (XVIII, 11, 57, 83). — Jean-Jacques Rousseau (Saint-Esprit-lès-Bayonne, Basses-Pyrénées).

Mont-Adour (Saint-Sever, Landes).

Mont-Bidouze (Saint-Palais, Basses-Pyrénées).

Marat-sur-Nive (Ustaritz, Basses-Pyrénées).

Chauvin-le-Dragon (Saint-Jean-de-Luz, Basses-Pyrénées).

Département du Bec d'Ambès. Département de la Gironde.

Commune-Franklin était le nom destiné à Bordeaux, comme Commune-Affranchie (et non Ville-Affranchie) désignait la ville de Lyon. EGO E.-G.

— Marat-les-Forêts (Nièvre). — Saint-Saulge (*Hist. des villes de Fr.*, IV, 267). Je n'ai pas trouvé Brutus-le-Bourg, même département, mais Brutus-le-Magnanime, nom révolutionnaire de Saint-Pierre-le-Moustier. (*Id.*, *ibid.*, 277, et Almanach national de l'an II.) F. M.

—

Du Bellay. Mots à expliquer (XVIII, 33, 86). — Le mot *chambelles* vient de l'italien *ciambella*, pluriel *ciambelle* (on prononce tchambellé), nom donné à une sorte de pâtisserie sèche et dure, en forme de tortil, faite de farine pétrie avec des œufs, du sucre et du beurre, que nous appelons en France *gimblette*. La corrélation entre le mot français et le mot italien est évidente.

La gimblette, assez peu prisée à Paris et dans le nord de la France, jouit d'une certaine faveur dans les pays d'outre-Loire, où les gimblettes d'Albi sont particulièrement recherchées.

C'est là, en effet, dans le palais archiépiscopal, dont le siège était alors occupé par S. E. le cardinal de Bernis (*Babet la Bouquetière*), que la gimblette a pris naissance, mise au jour par le maître d'hôtel de S. G. Mgr de Montazet, archevêque de Lyon, intime ami de l'archevêque d'Albi, revenant d'un voyage à Rome, où son *cuoco* avait eu la recette pour la confection des *ciambelle*.

Les Albigeois ne se doutent peut-être pas de l'origine de leur pâtisserie nationale, et les nombreux patronets qui arrondissent les gimblettes ignorent entièrement qu'ils sont redevables de leur industrie à la famille Malvin de Montazet, dont les représentants habitent encore le département du Tarn. F. M.

—

Vie de Jésus-Christ (XVIII, 33, 87). — Voici une partie des principaux auteurs contemporains français, sur ce sujet. MM. Louis Veuillot (chez Palmé), l'abbé Fouard (Lecoffre), l'abbé Pauvert (Oudin et Bray), l'abbé Le Camus (Poussielgue). On estime spécialement l'ouvrage de l'abbé Fouard. Généralement ces livres ont des éditions in-8 et in-12; celui de Veuillot en a une illustrée. Pour les siècles précédents, un auteur très souvent réimprimé, sur ce sujet, est le père de Signy (Bourguet-Calas); beaucoup de ses éditions ne sont pas complètes, et ne contiennent pas en marge les textes de la Vulgate.

Après ces indications pour les lecteurs vraiment sérieux, voici l'un des livres faits pour les petits enfants : Récits tirés du Nouveau Testament, par la princesse de Broglie (Mame), in-12 illustré. H. B.

— Voyez les ouvrages : De adornanda Bibliotheca Christiana, sive notitia scriptorum de Christo, consilium, 1723, par Jo. Henr. a Seelen. Lubecae, 1726. — Catalogue Lorenz. Table. Tome VII. Jésus-Christ. L. M.

—

Gonnelieu (XVIII, 34). — *Gonnelieu* est un petit bourg d'environ 1,000 habitants dans le Cambrésis, canton de Marcoing, qui a donné probablement son nom à cette famille.

Il existait un Jérôme de Gonnelieu, jésuite et prédicateur distingué au XVIIe siècle.

Un *Jean de Gonnelieu* épousa vers 1500 *Marie de Hennin*, fille de Jean et de Jacqueline d'Estrée. (V. Nobiliaire de Végiano, t. II, p. 998.)

On trouve à la *Bibliothèque royale de Bruxelles*, section des manuscrits, quelques notices généalogiques sur cette famille et probablement aussi leurs armes, sous : (B) nº 5685, vol. IX, p. 177; — nº 19,099, p. 205, 214, 298, 375, 403, 433, 434.

Ecrire à M. Ouverleaux, adjoint bibliothécaire de ladite bibliothèque. J'ai reçu souvent de précieux renseignements par sa bienveillance, à un prix fixe, bien modéré. TREBOR.

—

Les domiciles de l'abbé Maury à Paris (XVIII, 34, 88). — Prière à M. G. I. de dire à quel article chercher, dans les autres *almanachs royaux*. H. B.

—

Fayditiana (XVIII, 35, 89). — Dans le: Complément de l'ouvrage de M. Namur sur les *ana*, qui se trouve dans le : *Choix d'opuscules de S. Van de Weyer*, IVe série (Londres, 1876), — je vois, p. 57, la notice : « *Fayditiana*. Paris, 1705, in-12. J'ai vu cet ana cité par quelques biographes, mais je ne l'ai point dans ma collection. » Je m'occupe depuis longtemps de la bibliographie des *ana*, je n'ai jamais rencontré ce titre dans un autre ouvrage.

L. M.

—

Origine des cornettes des religieuses (XVIII, 36, 89). — Autrefois, à l'approche du carême, les couvents de femmes envoyaient en quête deux religieuses, une vieille et une jeune. On les appelait hirondelles de carême; elles se présentaient de maisons en maisons, surtout d'hôtels en hôtels et même dans le palais du roi.

C'est ainsi que deux de ces quêteuses pénétrèrent un jour jusque dans la salle à manger de Louis XIV, pendant le repas de la cour qui avait lieu en public. L'une d'elles était fort jolie, le petit béguin alors en usage ne la garantissait pas des regards indiscrets des jeunes courtisans, elle était rougissante et fort embarrassée; Louis XIV s'en aperçut, se leva, plia sa serviette en deux et la lui posa sur la tête.

De là vient, dit-on, que fut adopté le genre de coiffe portée dans la plupart des congrégations religieuses de femmes.

Dr NÉPHÉLÈS.

—

Élèves de madame Campan (XVIII, 38). — « En 1815, le sieur Revel, dont la femme, élevée chez madame Campan, avait passé des bras de Murat dans ceux de Buonaparte (*sic*), dit ouvertement dans un *factum* que madame Campan avait livré son élève à ses séducteurs. Quelques journalistes prirent la défense de madame Campan, et M. le comte de Lally-Tollendal écrivit en sa faveur une lettre dans le *Journal des Débats*. » (Biog. des Hommes vivants, Paris, Michaud, 1816.)

La lettre de M. de Lally-Tollendal parut au mois de janvier 1816. Si je ne me trompe pas, madame Revel se faisait appeler la comtesse de Luxbourg. Je ne puis vérifier, la collection du *Journal des Débats* ayant été brûlée à Nancy en 1871 avec le musée lorrain. L'EX-CAR.

—

Un bas-relief provenant de Joinville (XVIII, 38). — J'ai publié dans la *Gazette des Beaux-Arts* d'octobre 1884 une longue notice sur les bas-reliefs provenant de Joinville et vendus en dernier lieu à M. Emile Peyre. Cette notice a été tirée à part, et j'en tiens un exemplaire à la disposition du correspondant de l'*Intermédiaire*, s'il désire s'éviter la peine de chercher dans la *Gazette*.

EDMOND BONNAFFÉ.

—

Le dessinateur Carême (XVIII, 39). — M. le baron Roger Portalis a consacré quelques pages à cet artiste dans son ouvrage sur les *Dessinateurs d'illustrations au XVIIIe siècle*. (Tome Ier, p. 42-48.)

O'REALY.

— Consulter la *Chronique des arts et de la curiosité* de 1863. A une question de M. G. Brunet, posée en termes presque identiques, M. Paul Mantz répondit par une assez longue note (p. 37-39), et M. Léon Lagrange compléta ces renseignements en empruntant aux carnets de Joseph Vernet quelques lignes d'où il résultait que Ph. Caresme avait dû à son entremise de peindre pour la cathédrale de Bayonne l'*Annonciation* et la *Naissance de la Vierge*, tandis que Lépicié se chargeait d'une *Visitation*. Ces tableaux existaient encore en 1863, et M. Eug. de Montlaur en vantait à Léon Lagrange la grâce et le coloris. M. Tx.

— Caresme (Philippe) était un peintre de grand talent. Né à Paris le 25 février 1734, élève de l'Académie royale de peinture et de sculpture, il a successivement remporté : une troisième médaille, le 31 mars 1753; une première médaille, le 26 mai 1757; et le deuxième prix de Rome, en 1761, sur un tableau représentant la *Mort d'Holopherne*. Mais s'il n'alla pas à Rome, faute d'avoir eu le premier prix, il ne tarda pas beaucoup à se faire connaître et mérita d'être agréé à l'Acadé-

mie royale de peinture et de sculpture le 27 septembre 1766. Il ne devint jamais titulaire, et, le 16 décembre 1778, il fut expulsé pour vol.

Comme agréé, il a exposé :

1° *Au Salon de* 1767 : le Repos, — deux tableaux de figures, — un tableau d'animaux, — l'Amour, — une Mère qui fait jouer son enfant, petit ovale, — plusieurs portraits sous le même numéro : l'un d'eux est celui d'un ancien échevin qui tient un rameau d'olivier, à l'occasion de la paix de 1749; plusieurs têtes, études peintes, sous le même numéro; dessins coloriés et lavés sous le même numéro.

2° *Au Salon de* 1769 : Nativité de la Vierge, esquisse d'un tableau de 12 pieds de haut, qui a été exécuté en grand pour la cathédrale de Bayonne (Diderot en fait l'éloge; il en trouve surtout le dessin très bon), — le Serment de l'Amour, — la Fausse indifférence, — Prière à Vénus, esquisse, — dessins lavés et coloriés, — tête de vieillard et autres études.

3° *Au Salon de* 1773 : une Vue de jardin, et, sur le devant, un Espagnol repoussé par une jeune demoiselle à qui il présente un bouquet, — deux tableaux de paysages et animaux, dont l'un représente le Matin, désigné par une femme qui va au marché, et l'autre, le Soir, désigné par une femme qui revient chez elle avec son mari, — une Femme sur un lit, repoussant l'Amour, qui lui demande pardon, — deux petits tableaux : Buveurs flamands, — deux paysages : l'un une Voyageuse qui demande son chemin; l'heure du jour et le matin; l'autre, une Femme qui trait une chèvre; le soir, — des maquereaux, — plusieurs portraits, — une tête au pastel, — autres dessins, même numéro.

4° *Au Salon de* 1775 : Nymphe Menthe surprise avec Pluton et métamorphosée en menthe par Proserpine (l. 4 p. 9 p., h. 4 p. 5 p.), pour le nouveau Trianon, — une Femme repoussant l'Amour, — Femme jouant de la guitare : deux hommes l'écoutent, — Diane et Endymion, esquisse, — deux dessins coloriés : le Prix perdu et le Prix remporté, — autres dessins, dont un colorié : Bacchante, — un portrait et une tête, même numéro.

5° *Au Salon de* 1777 : Métamorphose de Menthe, 5 pieds de large sur 4 pieds 5 pouces de haut (sans doute une répétition, demandée à l'auteur, du tableau de 1775), — Femme chantant dans un jardin : deux hommes l'écoutent, — dessins, deux gouaches : Bacchantes se disputant un vase avec un Satyre ; des bacchantes, ayant enchaîné l'Amour, veulent l'enivrer, — deux autres gouaches : Henri IV laisse entrer des vivres dans Paris assiégé ; Sully donne à Henri IV de l'argent pour faire la guerre (toutes deux gravées par Patas).

Au musée de Nantes : Sainte Famille, miniature sur cuivre, — Jupiter et Antiope, d'après le Corrège, sur bois. — 1781, dessin allégorique sur la naissance du Dauphin, gr. par Duchesne. — 1793, Chalier allant à l'échafaud; dessin présenté à la Commune de Paris le 13 ventôse an II (13 mars 1793), gr. par Tassaert, — Erigone, gr. par J. B. Châtelain, — le Satyre amoureux, gr. par G. Demarteau, — le Refus inutile, gr. par J. J. Flipart, — la Bergère couronnée, gr. par Janinet, — la Douce illusion et la Jeune veuve, — les Plaisirs bachiques, gr. par J. M. Bonnet. — Dans la riche collection de dessins de Paignon-Dijonval, il y avait de lui dix dessins, dont la description tiendrait trop de place. J'ai vu, chez M. Eug. Beurnonville, à Compiègne, cinq aquarelles : Satyres et Nymphes (1780), d'une grande beauté, — deux Cabarets flamands, — le Poisson et un Intérieur flamand (1781), qui, sans valoir la première, étaient très remarquables.

Postérieurement à son expulsion de l'Académie, Caresme a épousé, à une date que Jal ne précise pas, Renée-Julienne Duchemin, dont il a eu un fils, Philippe-Auguste-David, né rue de Hurepoix le 2 mai 1784, baptisé le lendemain à Saint-André des Arts, et mort le 1er octobre 1787. Dans l'acte de baptême de son fils, Philippe Caresme conserve le titre de *peintre du roi*, malgré son expulsion de l'Académie, soit que le vicaire l'ignorât, soit qu'on eût fermé les yeux. Il est mort au quartier Saint-Marceau le 1er mars 1796 et a été enterré le lendemain (12 ventôse an IV).

Diderot, dans le passage cité par Jal à propos du grand tableau de 1769, insinue que, malgré son talent, Ph. Caresme ne percera pas, à cause de sa misère. Diderot, si souvent suspect, l'est encore une fois de plus ici. Caresme n'était pas dans la misère : il avait hérité de son père une aisance modeste, mais qui le mettait à l'abri du besoin. Mais un mot sur la misère, qui éteint les artistes et les arts convenait au déclamateur Diderot. Si Caresme est mort dans la misère, ce que semble indiquer Jal sans preuves, c'est peut-être à l'incon-

duite qu'il faut l'attribuer, ou aux événements de la Révolution, peut-être aussi au discrédit qu'avait pu jeter sur lui son expulsion de l'Académie. Mais il est très invraisemblable que, dès 1769, la misère pesât sur lui, comme Diderot l'insinue perfidement (voir le Dictionnaire critique de Jal). E.-G. P.

—

Bréviaire de table (XVIII, 39). — A paru à la vente du comte Léopold Le Hon; puis, en 1880, à celle du comte Octave de Béhague, il y a atteint le prix de 2,800 fr. (Paris, Ch. Porquet, p. 145 et n° 799.)

La Maison Forte.

—

Le Pilori, Journal de 1868 (XVIII, 40).— *Pilori* (*Le*). Petit in-folio à 3 colonnes, entièrement imprimé en rouge. Rédacteur en chef: Victor Noir. Directeur: Pierre. Faubourg-Montmartre, 7, Imp. Vallée.

Dès le second numéro, l'administration est transférée, 4, rue Geoffroy-Marie. Le sous-titre porte : *Paraît tous les samedis*, et le journal s'imprime jusqu'à la fin chez Voitelain. Du 9 mai au 1er août 1868 : 13 numéros.

Le numéro 4 contient la lettre de démission de Victor Noir comme rédacteur en chef. A partir de ce numéro jusqu'au dernier, M. Achille Arnaud a le titre de directeur-gérant. — Collaborateurs : Jules Claretie, Edouard Lockroy, Ed. Siebecker, Eug. Razoua, Arthur Arnould, Louis Combes, Eug. Ceyras, Lefort, Emile Cardon, Albert Brun, Emile Faure. En feuilleton : *La prise du faubourg Saint-Antoine*, par Alexis Bouvier; *Histoires possibles*, par Jules Cauvain; un récit (*Projets avortés*) et une scène populaire (*Un Guêpier*), par Henri Monnier, qui n'ont, que je sache, jamais été réimprimés.

Ce n'est pas seulement comme une curiosité typographique que le *Pilori* doit être recherché : c'est aussi parce qu'il a été la feuille qui a poussé le plus loin les personnalités parisiennes ; l'allusion n'y est pas toujours claire, soit qu'elle porte sur des faits dont on ne se souvient plus, soit qu'elle vise le demi-monde; mais, à côté de ces malices comprises par dix personnes, il y avait de francs coups de boutoir qui ne ménageaient rien, et les tirailleurs y allaient de si bon cœur, qu'ils faisaient feu parfois sur leurs propres troupes. Le *Pilori* est, avec la *Veilleuse*, — mais celle-ci était rédigée dans un tout autre esprit, — le journal de littérature « boulevardière » le plus curieux à relire aujourd'hui. Comme il arrive souvent, la prophétie y avoisine la blague. C'est ainsi que, dans le premier numéro, Victor Noir, cherchant sans doute une allusion à l'affaire de Boulogne, insérait cet avis dans des faits-divers fantaisistes : « On va mettre en vente à l'hôtel Drouot un pistolet historique. »

Maurice Tourneux.

— Ce titre n'a pas porté bonheur aux nombreux journaux qui l'ont arboré. Le *Pilori, biographie des renégats politiques*, 1833-34, vécut treize numéros. Le *Pilori du dix-neuvième siècle*, 1834-35, qui s'annonçait comme le successeur du *Pilori* de 1833, n'eut aussi qu'une courte existence. Le *Pilori* de 1848 n'eut que deux numéros, consacrés l'un à Thiers, l'autre à Dupin, suivant les bibliographes. J'ai pourtant quelque idée d'en avoir vu un troisième. De celui de 1868, je n'ai rien à dire, sinon qu'il passa fort inaperçu et ne dura guère.

L.

— Je possède de ce journal le numéro 3 seul (23 mai 68) que je tiens à la disposition de M. G. St-H. s'il peut combler un vide dans sa collection. Le premier article intitulé *Proh Pudor* est signé Siebecker : les autres sont dus à Œdipe, Emile Faure, Razoua, Spoll, Lockroy, V. Noir.

Vellavius.

—

Antiquité des poupées (XVIII, 63, 95). — Pour peu qu'on examine avec attention la gravure du Dict. d'Ant. Rich, en regard du mot *pupa*, il n'y a pas à douter que la poupée, même la poupée articulée, fut un jouet d'enfant, dont l'usage n'était pas inconnu à Rome; cette gravure représente une poupée en ivoire antique, qui fut découverte dans un tombeau d'enfant près de Rome. Un autre spécimen en terre cuite, découvert en Sicile, et d'un dessin plus élégant, a été publié par le prince de Biscari : *Degli antichi ornamenti e trastulli de Bambini*, tav. 5. Cicéron, Varron, Persée, Horace et même Hieronymus (St Jérôme), sont les auteurs qu'on peut citer plus spécialement pour les Romains. Sans remonter à cette antiquité reculée, on peut affirmer que ce jouet était encore en honneur au XVe siècle, à la cour de France, puisqu'on en voit figurer, en 1454, dans les comptes de Raoulin de la Rue, marchand de Paris, pour l'usage de Magdeleine de France, fille de Charles VII, et,

plus tard, en 1493, dans ceux de la trésorerie de la reine Anne de Bretagne; alors comme aujourd'hui, nobles et vilains jouaient donc à la poupée !

EGO E. G.

— Un article qu'on peut consulter avec fruit sur cette question vient de paraître dans le *Magasin pittoresque* (15 janvier 1885). Il y est parlé des poupées en bois peint, en os, ivoire, terre cuite, étoffe, cire même.., recueillies à Corinthe, Athènes, en Sicile, dans la Cyrénaïque... et déposées au musée Carpegna, au cabinet des antiques de la Bibl. nationale..,

VELLAVIUS.

—

Fidibus et Oribus (XVIII, 65). — D'après L. Larchey (*Dict. historique d'argot*), le mot *fidibus* doit être considéré comme une importation allemande, parce que, dans les universités de ce pays, les admonestations officielles commencent ainsi: *Fidibus* (abrév. de *fidelibus*) *discipulis universitatis*, etc., etc., et que les délinquants, qui allument leurs pipes avec le papier de l'admonestation, ont pris le parti de le désigner par le premier mot de sa formule universitaire. Quant à l'oribus, tous les dictionnaires sont muets, du moins pour ce qui touche à la signification qu'on lui assigne par rapport à son commensal fidibus; le mot n'est cependant pas nouveau, car on le voit figurer dans le dictionnaire de Trévoux, mais sous une acception différente; c'était, alors, un terme populaire qu'on employait ironiquement pour se moquer de certaines poudres magiques inventées par d'audacieux charlatans, qui ne craignaient pas de leur attribuer jusqu'au pouvoir de faire de l'or. C'est pour cela qu'on disait poudre d'oribus ou poudre d'ellébore, à l'exemple des Allemands et des Lorrains, qui débitaient cette poudre en l'enfermant dans de petits sachets enfilés comme les grains d'un rosaire, autour du cou, afin de mieux lui attribuer quelques vertus surnaturelles. On voit donc que si la signification du mot oribus n'est pas conforme, celui-ci, comme son acolyte, doit tirer son origine d'outre-Rhin. Ce n'est pas seulement au Mans qu'on retrouve l'usage de cet éclairage primitif, composé d'étoupe et de résine, puisque nos Landes et la Gascogne n'y ont pas encore renoncé.

EGO E. G.

— A Milan aussi on dit, ou au moins on disait il y a une vingtaine d'années, *fidibus* pour allumette de papier. Le mot y était peut-être d'importation autrichienne. Je me rappelle avoir entendu dire alors que ce mot était une abréviation de *fidelibus*, et qu'on désignait ainsi dans les anciens temps des allumettes de papier que les fidèles se procuraient à l'entrée des églises pour accomplir je ne sais quelle cérémonie religieuse.

GIORNALE DEGLI ERUDITI.

— Au Mans, dit le correspondant Cz., il y a encore des fabricants d' « oribus », c'est-à-dire d'allumettes en papier roulé en spirale. Il ajoute qu'en une autre contrée, d'après un auteur qu'il cite, on donne le nom d'*oribus* à des torches d'étoupe et de résine. Et il demande d'où vient ce mot *oribus*.

Nous croyons qu'il s'est dit par raillerie pour « de couleur d'or ». Telle est l'opinion de Ménage, appliquée à la locution « poudre d'oribus ».

En diverses provinces, on appelle *oribus* les chandelles de résine, chandelles dont la couleur répond, en effet, à la définition de Ménage. Suivant Oudin, cité par Lacurne, « poudre d'oribus » signifie (pardon) : merde pulvérisée. Dans la longue nomenclature, donnée par Rabelais, des jeux auxquels se livrait Gargantua (L. I, ch. XXII, p. 38), s'en rencontre un désigné ainsi « à la barbe d'oribus ». Lacurne dit que dans ce jeu « les enfants bandent les yeux à un d'entre eux et lui font la barbe avec de l'ordure ».

Le nom d'*oribus* appliqué au Mans aux allumettes en papier n'aurait de raison d'être, d'après les explications qui précèdent, que si — ce que nous ignorons — le papier avec lequel ces allumettes sont fabriquées était de couleur jaune.

(Lisieux.) H. M.

—

Une étymologie à retrouver (XVIII, 66). — Le houx, dit notre collaborateur Annemundus, s'appelle dans le Jura *lou* (lisez l'houx) *grêlou*, et dans la Bresse *la grelaye*. Quelle est, demande-t-il, l'étymologie de ces mots ? Nous n'avons pas la prétention de trancher la question; nous allons émettre une simple conjecture. Dans l'hypothèse où ces dénominations s'appliqueraient à l'espèce de houx la plus commune, c'est-à-dire au joli arbrisseau désigné sous les noms de houx-frelon et de petit-houx, peut-être pourrait-on rattacher les noms dont il s'agit à grêle, du lat. *gracilis*.

H. M.

—

Dispacheur consultant (XVIII, 66). — Dispacheur, terme par lequel on désigne en langage maritime l'expert chargé, en cas d'avaries subies par un navire, de fixer, conformément aux règles établies par les articles 397 et suivants, jusqu'à 410 du Code de commerce, la part qui doit incomber à la cargaison d'une part, au navire de l'autre, dans le paiement de ces avaries.

La cargaison et le navire ne participant pas au paiement des avaries dans la même proportion, ce n'est pas sans de réelles difficultés que le dispacheur parvient à établir son rapport qu'on appelle la *dispache*.

Les compagnies d'assurances maritimes avaient chacune un dispacheur; mais depuis quelques années plusieurs d'entre elles ont formé une sorte de syndicat et n'ont qu'un seul dispacheur, chargé de faire les règlements d'avaries pour toutes les compagnies syndiquées.

Le ministère de la marine a, lui aussi, un dispacheur consultant. L'utilité de ce fonctionnaire auprès du ministère de la marine n'a pas besoin d'être démontrée.

A. Y.

—

Tomber de Charybde en Scylla (XVIII, 67). — Virgile a dit :

Dextrum Scylla latus, læevum implacata Charybdis.

Et Philippe Gautier de Lille (XIIIe siècle) a écrit le fameux :

Incidis in Scyllam, cupiens vitare Charybdim,

vers qui, selon Büchmann, *Geflüg. Vorte*, est le 301e du cinquième livre de l'*Alexandreïde* et est imité d'un proverbe grec qui se trouve dans Apostolius, *Paræmiogr*, *Græc*. *Leutsch* II, 672.

GIORNALE DEGLI ERUDITI.

— La question d'origine est résolue dans le livre d'Edouard Fournier, l'*Esprit des autres*, dans les termes suivants :

« Laissez-moi vous dire que le vers-proverbe

Incidis in Scyllam, cupiens vitare Charybdim

n'est pas plus d'Horace que la plupart de ceux dont je vous ai dit l'origine. Il n'est pas non plus d'Ovide, quoi qu'en disent les anciens *Gradus*. C'est le 301e vers du livre V de l'*Alexandreïde* de Philippe Gautier de Lille, qui écrivait au XIIIe siècle.

De ce poème qui fut longtemps, selon Henri de Gand, la lecture favorite des gens instruits, il n'est pas resté autre chose.

Il serait aussi inutile de chercher dans Virgile que dans Horace et Ovide.

(Nimes.) CH. L.

—

Philippe-Égalité n'était pas un d'Orléans (XVIII, 67). — Ce n'est pas la première fois que la légitimité de Philippe-Égalité soit mise en doute ; la tradition le disait fils d'un valet d'écurie et non d'un abbé. Qui ne se rappelle ce passage de la malédiction de Triboulet dans le *Roi s'amuse :*

Vos mères aux laquais se sont prostituées !
Vous êtes tous bâtards !

On ne doutait pas alors que l'interdiction du drame ne fût due à l'allusion qu'il renfermait et qui visait le fils du régicide, alors sur le trône. V. Hugo le constate dans la préface qui précède la publication du *Roi s'amuse*.

A. D.

— Montjoie — mais on voit qu'il mérite bien peu de confiance,— dans son *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans*, Paris, 1796, t. III, p. 251, parle de la déclaration publique qu'aurait faite ce prince à la tribune des Jacobins, « qu'il n'était point le fils du dernier duc d'Orléans». Nous nous croyons très sûr que le *Journal des Débats des Amis de la Constitution séante aux Jacobins*, organe officiel de cette Société, ne mentionne point cet incident. Quant au nom d'*Égalité* qui fut donné au duc, en remplacement de celui d'*Orléans*, par la Commune de Paris, il n'a rien de commun avec ce prétendu désaveu de sa naissance. Montjoie avance qu'il l'aurait sollicité de la Commune. Beaulieu, plus digne de foi, dit que ce nom lui fut proposé et même imposé par la Commune, comme condition de sa candidature à la Convention nationale, et c'est en effet sous ce nom qu'il y fut nommé. L'article du journal soi-disant royaliste du Morbihan est donc une de ces basses calomnies trop familières à ceux qui se croient tout permis en politique.

L.

—

La belle marquise de Corneille (XVIII, 68). — Cette belle marquise n'est autre que marquise Thérèze de Gorle, femme

de René Berthelot, dit Gros-René et du Parc, qui firent d'abord partie de la troupe de Molière et l'accompagnèrent en province. René Berthelot étant mort le mardi 28 octobre 1664, sa veuve passa en 1667 à l'Hôtel de Bourgogne, ce qui brouilla Molière et Racine Elle mourut dans tout l'éclat de sa beauté et de son talent le 11 décembre 1668.

Molière, Pierre et Thomas Corneille, Racine et la Fontaine devinrent successivement amoureux de Mlle du Parc: Molière à Lyon en 1653, les deux Corneille à Rouen en 1657, la Fontaine et Racine à Paris en 1664, mais Racine fut le préféré. On sait, d'après Robinet, quel fut son désespoir à la mort de l'actrice bien-aimée.

Pierre Corneille lui avait adressé non pas une, mais deux pièces de vers, conservées dans ses œuvres diverses ; à son départ de Paris celle commençant ainsi :

Allez, belle marquise, allez en d'autres lieux...

et les délicieuses stances bien connues :

Marquise, si mon visage...

Quant à Thomas, il commence sa déclaration par :

Iris, je vais parler ; c'est trop de violence...

A. D.

— M. Victor Cousin a chanté, dans un article resté célèbre, la gloire de Pierre Corneille, ami d'une grande dame inconnue, d'une *marquise*, etc...

Thomas Corneille adressa également des vers à la Duparc sous le nom de *marquise*. PAUL D'ESTRÉE.

—

Origine des ingénieurs des mines (XVIII, 68). — Les mines ont été une grande source de richesses dans les Gaules. J. César attribue l'adresse des Aquitains dans les travaux souterrains pour la défense et l'attaque des places à l'habitude d'exploiter les mines (Commentaires, liv. 3, ch. 20). Leur exploitation survécut à l'invasion des barbares. Sous Charlemagne les mines sont mises au nombre des droits régaliens, mais à l'avènement du régime féodal ces droits furent en partie usurpés par les seigneurs, ainsi que le constatent les coutumes d'Anjou, du Maine, etc., qui renferment à ce sujet des dispositions ormelles. La Couronne revendiqua cependant ses droits, et c'est sous Charles VI que la législation minière prend corps par l'ordonnance du 30 mai 1413, qui porte que le 10e du produit de toutes les mines est réservé à la royauté. Sous Louis XI on trouve un *général-maître gouverneur et visiteur des mines*. Plus tard, Henri II, par une ordonnance du 30 septembre 1548, concède les mines de tout le royaume au sieur de Reberval par un privilège exclusif. Vingt ans après, Charles IX crée un office de grand maître et surintendant (28 septembre 1568), mais c'est principalement sous Henri IV que le régime minier est réglementé. Un édit de juin 1601, enregistré le 3 avril 1602, tout en confirmant les précédents privilèges de l'office du grand maître, érige la charge en office à gages, nomme un contrôleur général, un receveur général, un greffier et un lieutenant général des mines. Ce même édit dispose que quiconque découvre une mine doit en prévenir le grand maître et que les propriétaires fonciers ne peuvent exploiter les mines gisantes dans leurs fonds sans en avoir obtenu la permission Un arrêt du Conseil du 14 mai 1604 confirme ces diverses dispositions et accorde aux ouvriers mineurs l'abolition du droit d'aubaine. Il prescrit en outre des mesures d'ordre et de police qui témoignent de la sollicitude du législateur pour le bien-être physique et moral de cette classe de travailleurs.

Toutes les affaires, tous les litiges relatifs aux mines ont toujours été reputés de la juridiction particulière des généraux de la chambre des Monnaies, ainsi que cela résulte de divers arrêts du Parlement de Paris.

Sous Louis XIV, on introduisit à l'égard des mines de charbon une innovation notable. Un arrêt du Conseil de 1698 conféra aux propriétaires la libre exploitation en les affranchissant de l'autorisation préalable, qui ne demeura plus exigée que pour les mines métalliques.

Au siècle dernier (15 janvier 1741), la charge de grand maître et surintendant des mines et minières de France fut supprimée par suite des exactions de ses subalternes, et on lui substitua des intendants du commerce; enfin, c'est sous Louis XVI que l'École des mines fut créée en vue de former des ingénieurs spécialement chargés de la surveillance et de la direction des travaux miniers. La loi du 20 mars 1791, présentée à l'Assemblée constituante par M. Regnault d'Epercy, député du Jura, est précédée d'un rapport historique très étendu sur la question, mais c'est prin-

cipalement la loi du 21 avril qui a vraiment réorganisé l'École et le service des mines en France, et toutes ses dispositions sont encore en vigueur aujourd'hui. Cette loi a donné lieu, dit Dalloz, dans son *Répertoire de jurisprudence*, à des débats mémorables. « Napoléon y a apporté la « vigueur de sa dialectique et toute la « hauteur de ses vues, et dans l'ordre législatif ils forment la plus belle page de sa « vie. »

Le collaborateur Saint-Perquerens pourra consulter avec fruit l'ouvrage suivant : *Edits, Ordonnances, Arrêts et règlements, sur le fait, ordre et police des mines et minières de France depuis le Roy Charles VI jusqu'à Louis XIII, avec les déclarations du droit de dixième dû au Roy sur l'or, argent, cuivre..... et toutes substances terrestres, ensemble la création des officiers sur lesdites mines, privilèges, franchises et libertez concedez aux entrepreneurs et ouvriers d'icelles.* A Paris, chez Pierre Charpentier, 1631.

UN LISEUR.

—

Cazalès (XVIII, 68). — C'est dans une discussion des 10 et 11 juin 1791 que la nouvelle formule de serment fut adoptée sur la proposition de Bureaux de Pusy. Cazalès la combattit incidemment dans des discours dirigés surtout contre un projet de licenciement de l'armée proposé en même temps. C'est probablement alors que Cazalès a éprouvé le besoin de compléter sa pensée dans la lettre recherchée. Elle a dû paraître en brochure. Je vois citée par le catalogue Nadaillac, dans un lot de 48 brochures sur l'armée, n° 666 : « Opinion de Cazalès sur le serment exigé des officiers de l'armée. » G. I.

—

Meurtre de Louis XVI décidé en 1785 (XVIII, 68). — La lettre du cardinal Mathieu, en date du 7 avril 1875, inculpant la franc-maçonnerie du meurtre de Louis XVI, a été publiée pour la première fois dans le numéro du 17 janvier 1878 du journal *l'Univers;* elle a été suivie, dans le même journal, d'une lettre de Mgr Besson, évêque de Nimes, qui la commente et la complète. Les deux lettres ont été réimprimées à la suite de l'*Instruction pastorale sur la franc-maçonnerie*, par Mgr l'évêque de Nimes, en date du 20 février 1878. Cette *Instruction* et ses annexes font partie du premier volume des *Œuvres pastorales de Mgr Besson, évêque de Nimes*. Paris, Bray et Retaux, 1879, in-8. Les lettres dont il s'agit occupent dans ce volume les pages 261-265. A. CASTAN.

—

Constantinople (XVIII, 69). — Une réponse complète à la question de M. A. T. prendrait les proportions d'un livre, dont les éléments se trouvent d'ailleurs dans un grand nombre de répertoires bibliographiques. Presque tous les voyages en Orient, les livres sur l'empire ottoman, les mœurs des Turcs, etc., contiennent des descriptions plus ou moins détaillées de Constantinople. Parmi les ouvrages qui ont à peu près le caractère de monographies, on peut citer : Voyages de M. de Breves à Constantinople, etc. Paris, 1630, in-4. — Journal du voyage de Justin Collier, résident à la Porte, traduit du flamand. Paris, 1672, in-8. — Journal d'Antoine Galland pendant son séjour à Constantinople (1672-73), publié par Scheffer. Paris, Leroux, 1881, 2 vol. gr. in-8, fig. — Relation nouvelle d'un voyage à Constantinople enrichie de plans et de figures, etc., par Grelot. Paris, 1680, in-4 et 1681, in-12. — A Tour to the East with remarks on the city of Constantinople, by lord Baltimore. London, 1767, in-8, carte et fig. — Viaje a Constantinopla en el ano de 1784, escrito de orden superior. S. l., 1790, in-folio, carte et fig. — Lettres sur Constantinople de M. l'abbé Sevin, suivies de plusieurs lettres de M. Peyssonnel, etc., le tout revu par M. l'abbé de Vauxcelles. Paris, an X, in-8. — Promenades pittoresques dans Constantinople et sur les rives du Bosphore, par Ch. Pertusier. Paris, 1815, 3 vol. in-8 et atlas de 24 pl. in-folio. — Three years in Constantinople, by Ch. White. London, 1846, 3 vol. in-8.

En fait d'ouvrages courants, je n'ai pas besoin de signaler celui de Gautier. M. A. T. trouvera chez Hachette, *Constantinople*, par E. de Amicis, avec fig. ; chez Calmann-Lévy, *A Constantinople*, par Mme de Gasparin ; chez Plon, les *Lettres du Bosphore*, de M. de Mouy, illustrées. Les récents volumes d'Edmond About et de M. de Blowitz ne sont que les comptes rendus délayés d'une inauguration de chemin de fer. Ils sont pourtant amusants, l'un à force d'esprit, l'autre à force de charlatanisme. G. I.

— La liste dépasserait la place restreinte dans notre *Intermédiaire*. Brunet donne

ces ouvrages dans la table, t. VI, sous les nos 20,406, 20,431 et 20,498 suivants. Lorenz indique une vingtaine d'ouvrages dans son catalogue.

Si M. Ambr. Tardieu n'a pas ces ouvrages sous la main, je veux bien lui envoyer la copie des titres. L. M.

Famille de Montleant (XVII, 69). — Rectifiez, je vous prie, le nom de cette famille, c'est *Montleard* qu'il faut écrire, non Montleant.

GIORNALE DEGLI ERUDITI.

— J'ai connu, vers 1840, un prince de Montléart et non Montléant, qui habitait avec sa femme, née princesse de Saxe, mère de Charles-Albert, un appartement dans l'hôtel du cardinal Fesch, rue Saint-Lazare, 53, depuis 71.

Cet hôtel a disparu pour faire place au square de la Trinité et à la rue de Châteaudun. M. de Montléart, bon gentilhomme, avait été créé prince à l'occasion de son mariage par le roi de Sardaigne.

Il a laissé un fils et une fille, qui, m'a-t-on dit, ne se sont pas mariés.

BRIEUX.

Diderot et sa bibliothèque (XVIII, 69). — Voir dans Janin (le Livre, 5e journée) comment le *petit Chose (qui jouait même assez bien de la basse de viole et accompagnait la fille de Diderot lorsqu'elle jouait du clavecin)* apportait au collaborateur de d'Alembert pour faciliter son travail de l'Encyclopédie et garnir les rayons de sa bibliothèque : l'Institution de Calvin, aux armes du cardinal de Tournon; les contes d'Eutrapel (Rennes, 1585) dans une reliure de Le Gascon, les Chevaliers de la Table Ronde, le Chevalier du Soleil, le Perceforet... que la grande Catherine de Russie acheta moyennant 300 roubles de rente viagère, ayant soin de faire payer d'avance 40 ans de pension. VELLAVIUS.

Les enfants de Rousseau (XVIII, 70). — L'abandon des enfants de Rousseau par leur raisonneur de père ne paraît guère douteux, et il n'y a qu'à relire sa Correspondance, si l'on veut être persuadé de la chose.

Cependant, si l'on préfère croire qu'il n'en était pas capable et que c'est par pure vanterie qu'il aurait si tristement et si impudemment menti à ce sujet, quelle confiance mettra-t-on dans tout ce qui est sorti de sa plume?

Quant à moi, qu'il ait dit vrai ou non, je n'en mets aucune; il était atteint comme tant d'autres du délire des persécutions, et il faut se méfier de ces malheureux-là.

Dr NÉPHÉLÈS.

Papiers de Rasse des Nœux (XVIII, 70). — Ces papiers se trouvent à la Bibliothèque nationale, au département des manuscrits. Ils comprennent cinq volumes in-fol. dont plusieurs extraits ont déjà paru dans diverses publications. La plus ancienne de ces publications remonte, si ma mémoire m'est bien fidèle, à l'année 1850.

PAUL D'ESTRÉE.

Fra Diavolo (XVIII, 71). — Le poignard de Fra Diavolo se trouve au musée de Nancy. « On ignore généralement que le célèbre bandit, immortalisé par Auber et Scribe, a été capturé par le général Hugo, né à Nancy en 1774, 16, rue de la Pépinière, père du grand poète et fils d'un maître menuisier, également de Nancy, ce qui semble légèrement contredire les prétentions de l'illustre romantique à la noblesse. Victor Hugo, en effet, dans les *Misérables* (chap. 5), parle d'un de ses arrière-grands-oncles, évêque de Ptolémaïs, à propos de la ferme de Hougomont (*Hugo-Mons?*), voisine de Waterloo. M. Biré a détruit cette légende, faiblesse d'un grand génie qui surprendrait peut-être, s'il vivait encore, le vieux militaire, son père, engagé volontaire de la République. Quoi qu'il en soit, le général nancéien fit don du poignard en question à l'un de ses compagnons d'armes et concitoyens, le colonel Christophe, qui l'envoya au musée lorrain. » Cet extrait est tiré du 2e fascicule de la *Lorraine* (*La Meurthe*, par Auguin), ouvrage en cours de publication à la librairie Berger-Levrault et Ce.

UN LISEUR.

— Fra Diavolo, qui n'a jamais été un moine, comme semble croire M. G. T., s'appelait de son vrai nom Michele Pezza (V. ce nom dans la *Biographie gén.* de Didot). Dans les premiers volumes de notre *Giornale*, on a publié de très intéressants détails sur ce personnage qui a été particulièrement combattu par le colonel Hugo, père de M. Victor Hugo.

GIORNALE DEGLI ERUDITI.

Histoire de la chorégraphie (XVIII, 71). Dans une bibliographie récemment parue, M. Ambr. Tardieu trouvera réunies toutes les publications traitant de l'art de chorégraphie. Elle porte le titre : *Die Literatur des Tanzes* (La littérature de la danse), Erfurt, s. d. (1883). L'auteur-éditeur de cette bibliographie s'occupait de la publication d'un ouvrage sur l'histoire de la danse, il fut enlevé à son travail par une mort prématurée. Je tiens cette bibliographie à la disposition de M. Ambr. Tardieu. L. M.

—

Les outils artistiques des anciens (XVIII, 71). — Charles-Philippe Campion de Tersan, prêtre et antiquaire français, né à Marseille en 1736, mort à Paris le 11 mai 1819. L'abbé de Tersan avait cédé son manuscrit à C. M. Grivaud de la Vincelle qui fit paraître les Arts et Métiers des anciens... Paris, Nepveu, 1819 et années suivantes, in-folio et planches. — Ouvrage continué par C. Jacob, et qui est resté incomplet, il y manque deux livraisons sur les dix-huit qui devaient paraître.

LA MAISON FORTE.

—

T. et A. Johannot (XVIII, 71). — Je ne crois pas qu'il existe un catalogue complet de leurs œuvres. Ils en ont publié un grand nombre dans le journal *l'Artiste*, où Gigoux a donné un charmant portrait des deux frères et où J. Janin leur a consacré deux notices intéressantes. A. D.

Trouvailles et Curiosités.

Une lettre inédite de Jules Vallès. — Pourquoi il a fait *Jacques Vingtras*. — La mort de Jules Vallès donne un intérêt d'actualité littéraire à la lettre inédite suivante, où l'écrivain fait bon marché de l'homme politique, et explique le but qu'il poursuivait en composant *Jacques Vingtras*.

Londres, 22 mai (1879).

Mon cher confrère,

Faut-il vous adresser personnellement un volume de *Jacques Vingtras*, paru samedi dernier chez Charpentier? Je pense que Charpentier vous a donné un exemplaire dès samedi matin. Mais, s'il ne l'a point fait, ou si vous tenez à avoir une dédicace d'un proscrit, je vous enverrai tout de suite un des volumes qu'il m'a fait parvenir.

Je vous demanderai de consacrer au livre de ce proscrit une étude spéciale? Dans ce livre, il y a plus que de l'amour-propre littéraire engagé, il y a une question humaine débattue, débattue avec simplicité, sans couleur de thèse. Mais j'ai beaucoup souffert étant jeune, et j'ai voulu que le problème de l'éducation et de la famille se dressât au milieu des larmes de l'enfant et des rires de l'humoriste.

Ce *Jacques Vingtras* est la première partie de l'histoire d'un homme. Il y aura quatre volumes qui traverseront la littérature et la politique. La *Révolution française* a publié une esquisse de la deuxième partie sous le titre : *Mémoires d'un Révolté.*

Vous direz du bien ou vous direz du mal. Je ne viens point quémander un éloge. Je veux avoir votre opinion. J'espère d'ailleurs que, favorable ou non, votre article sera celui d'un compagnon d'armes qui respecte et aime un peu un camarade qui s'est perdu dans les chemins sanglants de la politique. Votre article signalera le fond de ma pensée et mettra mon genre en relief. Il pourra aussi aider à faire vendre une édition — ce qui compte dans la vie d'un proscrit pauvre — je vous assure. Je vous remercie d'avance pour cela.

J'ai autre chose à vous demander. Vous me semblez avoir quelque influence au...: renouvelé. Ne pourriez-vous pas m'y faire retrouver une place hebdomadaire comme jadis? Je serais si content d'avoir, EN DEHORS DE TOUTE POLITIQUE, un coin honnête et littéraire où je pourrais écrire en chroniqueur ou en humoriste, en critique ou en voyageur, sur le passé ou sur le présent, sur les arts ou les mœurs, à Paris ou à Londres, sur ceci ou cela — sans drapeau de barricade — tout en bataillant au nom de l'école nouvelle!

Vous me rendriez grand service. Je pourrais, avec quelques sous gagnés ainsi, me livrer au roman ou au théâtre pendant un temps. Je le voudrais bien!

J'espère que vous ferez l'article. J'y compte. J'espère que vous me répondrez sur le reste. Et en attendant, je vous serre vivement la main.

JULES VALLÈS.

Adresse actuelle :

Londres, Jules Pascal, 10, *Upper Woburn place*, *Easton Road.*

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1885



Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 Mars 1885.*

XVIIIe Année — No 404.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IIe année.* No 29.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Épicier. — Quand on veut caractériser un homme dont les goûts et la manière de voir sont en opposition avec le sentiment artistique ou littéraire, on dit que c'est un épicier. L'idée qu'éveille cette expression est connue de tous, et le théâtre, aussi bien que le langage familier, s'est emparé du type qui la personnifie. Il est admis, à tort ou à raison, que la profession d'épicier, en obligeant celui qui l'exerce à concentrer le jeu de ses facultés sur des objets purement matériels d'où l'art et la poésie sont absents, imprime en quelque sorte un caractère de vulgarité à son esprit et à sa façon de juger les choses. Cependant, cette considération est-elle suffisante pour justifier l'application spéciale au mot épicier du sens péjoratif qu'on lui attribue en matière d'art ou de littérature? Car n'existe-t-il pas d'autres professions dont l'influence peut produire des effets analogues?

Ne faudrait-il pas plutôt chercher la raison de ce détournement de sens dans l'indifférence irrévérencieuse avec laquelle les épiciers convertissent indistinctement en cornets à poivre les feuillets des œuvres de génie comme ceux des livres qui ne méritent pas un meilleur sort?

A quelle époque remonte l'acception ironique du mot? et les exemples d'origine que l'on en pourrait trouver semblent-ils autoriser cette dernière hypothèse?

LUD. ROSAMOIN.

—

Les torpilles. — A quelle époque s'est introduit, dans la guerre maritime, l'emploi de ces redoutables engins de destruction? Le premier exemple que je rencontre est une tentative dirigée par les Américains contre le vaisseau anglais *Saturn*. L'explosion eut lieu trop loin du but et n'eut d'autre résultat que de lancer dans les airs une énorme et inoffensive colonne d'eau. Voir W. James : *Naval History of Great Britain*, London, 1837, t. VI.

J. P.

—

Vase nocturne. — A quelle époque a-t-on fait usage de cet ustensile? M. Edmond Texier prétend que c'est au XVIe siècle, tandis que M. G. Havard soutient que c'est au XVIIe. Lequel des deux a raison?

P. NIPONS.

—

Une famille de Bourbon à retrouver. — On voit dans les *Titres de l'ancienne maison de Bourbon*, par Huillard Bréholles (Paris, Plon, 1867), que le 22 février 1334 Louis, duc de Bourbonnais, anoblit Jean et Guy de Bourbon, leur octroyant pour armes les armes anciennes de la baronne de Bourbon : d'or à un lion rampant de gueules et à un orlet de coquilles d'azur. D'où venaient ces deux personnages? que sont devenus leurs descendants?

POGGIARIDO.

—

La publication des lettres de madame Cornu à Napoléon III. — Que sont devenues les trois mille lettres que madame Cornu, la filleule de la reine Hortense et la sœur de lait de Napoléon III, a reçues de ce dernier de 1819 à 1872? Si mes souvenirs sont exacts, ces lettres, dont les originaux ont été déposés à la Bibliothèque nationale vers 1872, doivent, d'après le testament de madame Cornu, être publiées en 1885, par les soins de MM. Renan et Duruy. Au moment où l'on connut leur existence, on disait qu'elles contenaient les détails les plus curieux sur l'affaire de

Boulogne et sur le coup d'État de 1851.

Si les exécuteurs testamentaires de madame Cornu ne se retranchent pas derrière un *non possumus* assez fréquent dans ces sortes d'affaires, nous pouvons nous attendre à des révélations plus que piquantes. Il y aura du bruit dans Landerneau. Madame Cornu recevait, en effet, non seulement des confidences de son frère de lait, mais encore elle fut souvent chargée, par lui, de missions très délicates auprès de personnages qui voudraient aujourd'hui que le souvenir de leurs relations avec l'ex-empereur fût enseveli dans un éternel oubli. Je sais, entre autres, un prêt de cent mille francs à un républicain italien, devenu depuis tellement millionnaire qu'il donnerait, certes, sans se gêner et en soulageant sa conscience, dix fois ce qu'il a reçu pour en effacer la trace. Il est impossible que la correspondance de madame Cornu n'en parle point, car ce fut elle qui demanda, reçut et remit la somme en 1853.

MM. Renan et Duruy préparent-ils cette publication? C. U.

—

Correspondance d'Oxenstiern à retrouver. — En 1707, le gouvernement français fit acheter à Stockholm et transférer en France trois gros volumes in-folio, contenant une série de lettres manuscrites en langue suédoise, adressées de 1626 à 1630 par le chancelier Oxenstierna au roi de Suède, Gustave II Adolphe. Le gouvernement suédois, désireux de pouvoir rentrer en possession de ces pièces, ou du moins en obtenir des copies, s'est adressé au gouvernement français, en le priant de vouloir bien les faire rechercher dans les collections publiques en France. Le gouvernement de la République a bien voulu accéder à cette demande, mais les recherches qui ont eu lieu jusqu'à présent sont demeurées sans résultat.

Il y aurait actuellement d'autant plus d'intérêt à pouvoir retrouver les manuscrits en question, que l'on se prépare en Suède à publier prochainement les œuvres du célèbre chancelier, et que sa correspondance avec le grand roi doit figurer en tête de la publication.

Les personnes qui auraient quelque connaissance de l'existence des documents dont il s'agit sont priées de vouloir bien en informer la Légation de Suède et Norvège, à Paris, 9, rue de la Baume.

—

Origines de l'instruction obligatoire. — Diodore rapporte que Charondas établit, chez les Thuriens, une loi importante, d'après laquelle tous les enfants des citoyens devaient apprendre à lire et à écrire (12, 12). Dans l'Inde, chaque village avait son école publique au troisième siècle de l'ère chrétienne, et les pères de famille étaient tenus, paraît-il, d'envoyer leurs fils à cette école, dès qu'ils avaient atteint leur cinquième année. En France, l'instruction primaire aurait été déclarée obligatoire, à Lille, dès le XVe siècle, puis par les États généraux d'Orléans en 1560, par le concile de Cambrai en 1565, et par les États généraux de Blois en 1576. Ne pourrait-on pas préciser et compléter ces indications, en désignant les hommes qui partagent avec Charondas l'honneur d'avoir proclamé les premiers que les parents doivent des soins intellectuels, aussi bien que des soins corporels? ALPHONSE R.

—

Alfred de Vigny et madame Dorval. — Divers auteurs ont fait allusion à une correspondance peu platonique — singulièrement vive même — qui aurait été échangée entre l'auteur d'*Elvire* et la grande artiste en qui se personnifia le romantisme au théâtre. Sait-on ce qui est advenu de ces lettres, et si elles pourront jamais voir le jour?

A propos de Marie Dorval, a-t-il été écrit sur elle, en dehors des ouvrages généraux, des biographies ou monographies de quelque importance? A. E.

—

La première tragédie de Crébillon. — Qu'est devenue la première tragédie de Prosper Jolyot de Crébillon, *la Mort des enfants de Brutus?* Elle ne figure dans aucune des éditions de ce poète que j'ai consultées. Si elle n'a pas été détruite par l'auteur, désespéré de son échec, où et quand a-t-elle été imprimée? Mes remerciements à ceux de nos collaborateurs qui me la découvriront? J. DE L.

—

Les inscriptions du cabinet d'études de Montaigne. — On sait que Montaigne s'était plu à faire tracer sur les parois de sa *librairie* des sentences morales qu'il jugeait dignes, d'avoir constamment sous les yeux. Je crois que cette partie de son château n'a pas été détruite dans un incendie récent; elles subsistent donc encore, mais il

serait intéressant de savoir si elles ont été publiées en totalité et avec exactitude. Un article inséré il y a bien longtemps dans un périodique anglais (*the Westminster Review*, 1837), le petit volume du docteur Bertrand de Saint-Germain (*Une visite au château de Montaigne*) laissent à désirer; ce qu'il y a de plus complet, c'est, si je ne me trompe, le travail du docteur Payen, inséré dans une brochure tirée à petit nombre et qui ne se rencontre pas facilement aujourd'hui (*Documents inédits ou peu connus relatifs à Montaigne.* Paris, Jannet, 1850, in-8); là se trouvent dix-huit sentences (12 en latin, 6 en grec) que l'immortel auteur des *Essais* avait avec amour choisies dans ces auteurs anciens qui lui étaient familiers.

Il a dû exister d'autres personnages plus ou moins célèbres ayant suivi l'exemple donné par Montaigne? Pourrait-on les indiquer?

(Bruxelles.) V. T.

—

Xavier Forneret. — Auteur de livres singuliers où des pensées profondes et originales, de véritables perles, se noient dans un chaos d'étrangetés plutôt voulues qu'inconscientes, cet homme de lettres, qui vient de mourir pauvre et ignoré, n'a pas eu l'honneur de voir son nom figurer dans le dictionnaire classique de Vapereau. Charles Monselet lui consacra jadis un intéressant article dans le *Figaro* du 26 juillet 1859. Cette notice a-t-elle été reproduite dans la *Lorgnette littéraire* ou dans tout autre ouvrage de l'auteur des *Oubliés et des dédaignés?* Connaît-on d'autre étude biographique ou biographie sur le personnage en question? Pourrait-on donner la liste chronologique de ses productions littéraires? RENÉ DE STARN.

—

Clef des « Odeurs de Paris ». — L'*Intermédiaire* s'est déjà occupé de cette question (XII, 170); elle n'a, malheureusement, été suivie d'aucune réponse. Il serait désirable qu'il n'en fût pas de même aujourd'hui et que quelque aimable collaborateur fît appel à ses souvenirs pendant qu'il peut encore en être temps. Voici une liste que je crois à peu près complète des noms supposés dont je souhaiterais la traduction. Cette liste comprend 33 noms, dont six seulement m'ont semblé compréhensibles. Je passe la main à un autre en souhaitant que la lumière se fasse. Les chiffres entre parenthèses renvoient aux pages de l'édition originale (1867, in-8). — Galvaudin (p. 32). — Jubin (35). — Boniface (36). — Trivoix (37). — Fouilloux (37). — Pomponasse (64). — Urticole (64). — Pachionnard (d'Auvergne) (64). — Lélia (78). — Tête de Turc (90). — Caton (93). — Galapias (116). — Poivreux (116). — Jean Farine (122). — Don Scapin (122). — Grippe-Soleil (124). — Mascarille (124). — Arcas (124). — Théramène (124). — Mollassier (125). — Poilauvent (126). — Tigruche (161, 164). — Sauret (176). — Tibulle-Mouton (257). — Betinet (265). — Coquelet (406).

Eliacin Lupus (67) est certainement Albert Wolff; Amanda Pigeonnier (68) serait Marie Colombier? Passepartout pourrait s'appliquer à Adrien Marx et Zora (78) à Cora Pearl. Habet-Vinum (116) signifie Havin! Posthippos, Cucheval-Clarigny; et Saint-Remy (468), le duc de Morny.

Question subsidiaire, mais non moins importante au point de vue bibliographique : les éditions postérieures à la première ont-elles subi des retranchements? Si oui, peut-on les indiquer, ou du moins les plus importants d'entre eux? P. L.

—

Jeanne Flore. — On trouve dans le premier volume du *Parnasse des Dames* (Paris, 1773), un conte intitulé : La belle Rosemonde et le preux chevalier Andro. L'auteur du recueil attribue ce conte à Jeanne Flore, qui a fait un volume de Contes amoureux, au temps de Louis XII. A-t-on quelques détails sur cet écrivain et quelles sont les éditions de son ouvrage? A. R.

—

Le portrait du prince de Joinville, par Raffet. — Ce très rare petit portrait (haut. 0,14 sur larg. 0,10), gravé sur acier, en taille-douce, par Pardinel, d'après un dessin de Raffet, et non mentionné dans l'excellente, et d'ordinaire si complète, monographie de M. H. Giacomelli: *Raffet et son Œuvre*, 1862, in-8, — se trouve placé, imprimé sur papier blanc, épreuve *après* la lettre, en tête d'une petite brochure anonyme, due au prince de Joinville lui-même, vraisemblablement, et devenue, tout comme le portrait, très rare aujourd'hui : *Note sur l état des forces navales de la France avec l'appendice et les notes. Nouvelle édition illustrée. — Prix,* 50 *centimes. — Paris. Bureaux des Imprimeurs unis, et Paul Masgana.* — Sans date (vers

1845), 36 pages grand in-12.—La couverture imprimée sert de titre.

Dans ce portrait, le prince de Joinville est représenté, debout, en grand costume de cérémonie d'officier de marine, vu de face, la main gauche appuyée sur un sabre, l'autre relevée sur la hanche. Dans le fond, une compagnie de soldats de marine, officier en tête, est sous les armes. Sait-on s'il a été publié des épreuves sur *papier de Chine*, *avant la lettre*, de ce portrait du prince de Joinville, épreuves analogues à celles du charmant petit portrait du duc d'Orléans, par le même Raffet, édité en 1842 en tête de la petite brochure in-12 d'Eugène Briffault : *le Duc d'Orléans, Prince royal?* ULRIC R.-D.

—

Date du décès de Nicolas Briot. — Malgré les travaux de MM. Jal, Dauban, Henri Lepage et les documents publiés dans les *Nouvelles archives de l'art français* (tome V), la vie de ce remarquable artiste est bien mal connue. Les divers biographes s'accordent à dire qu'il est mort à Londres « après 1642 ». Il exerçait alors les fonctions de maître de la monnaie de Charles I[er], fonctions assez importantes pour que la date de son décès ne soit pas inpossible à découvrir. Je recommande ma question à toute la sollicitude de nos confrères des *Notes and Queries*.

M. TX.

—

Le peintre Mulnier. — Ce peintre faisait des portraits au XVIII[e] siècle. Où pourrais-je trouver quelques renseignements sur son œuvre ? E. GANDOUIN.

—

Pseudonymes à découvrir. — Un collaborateur, répandu dans le monde théâtral, voudrait-il satisfaire un peu la curiosité d'un « curieux », en dévoilant les vrais noms de quelques-uns des acteurs contemporains?

Un travail de ce genre n'a-t-il pas déjà été fait dans un numéro de *la France*, il y a cinq ou six ans ?

Un collaborateur obligeant pourrait-il me prêter ce numéro pour quelques jours?

G. SAINT-HÉLIER.

—

Voyage d'Espagne, contenant, entre plusieurs particularités, un discours sur les affaires du duc de Lorraine. Cologne (à la Sphère), 1666, in-12. — Connaît-on l'auteur de ce voyage ? Y parle-t-on de Nicolas du Bois, plus tard baron de Riocour, connu pour ses services et par son « Histoire du siège de La Mothe », sa « Négociation faite en cour d'Espagne... Leyden, 1666, in-12, réimprimée sous deux titres différents : « Histoire de l'Emprisonnement » ou bien « Histoire de la prise de Charles IV, duc de Lorraine, 1687, 1688, 1712, in-12, etc. »? — Voyez : Barbier, Dictionnaire des ouvrages anonymes, édition Daffis, II, 683, c., et III, 407, e, f., notice signée par l'auteur de cette question, arrière-petit-fils de Nicolas du Bois de Riocour, HENRI DE L'ISLE.

—

Histoire de la prostitution, par P. Dufour. — On sait avec quelle opiniâtreté, plus ou moins fondée, Paul Lacroix s'est toujours défendu d'être l'auteur de cet ouvrage, contre lequel l'autorité judiciaire s'était proposé de sévir. Ce désaveu de la part du fécond écrivain était-il le résultat d'une responsabilité trop lourde ou plutôt n'était-il que la confirmation manifeste d'une imputation mensongère à son égard? Tel est le doute que nous soumettons, afin que les origines de cet ouvrage et le nom de son véritable auteur puissent être mieux connus. EGO E. G.

—

Histoire scandaleuse de Charles X. — Saurait-on me dire le nom de l'auteur, ou, à son défaut, celui de l'éditeur, ou de l'imprimeur de cet assez ordurier petit volume anonyme, non indiqué dans Barbier, dernière édition, 1874: *Histoire scandaleuse, politique et anecdotique de Charles X.* Paris, chez les Marchands de nouveautés, 1830, 97 pages in-12, impression compacte mais soignée ? TRUTH.

—

Graveurs d'ex-libris. — Connaît-on les graveurs des *ex-libris* du fermier général Saulot de Bospin.—De Laus de Boissy. — De Joannis-Josephi Cinier ? G. A. R.

Réponses.

Invention des éperons (IV, 324). — Rich prouve, au mot *Calcar*, que les cavaliers romains portaient des éperons pointus, de forme conique ou pyramidale. Il

ajoute qu'il n'y avait point d'éperons à molettes dans l'antiquité.

Maigne rapporte, au mot *Eperon*, que les cavaliers du moyen âge firent comme les Romains jusqu'au XIIe siècle, où l'on commença à remplacer la pointe par une molette. Il fait remarquer que l'usage de l'éperon n'a pas été connu de tous les peuples et n'existe même pas encore partout.

ALPHONSE R.

—

Peines infligées aux adultères (XIII, 670, 725; XIV, 22, 82). — On ne peut pas douter du châtiment indécent infligé aux adultères, de l'état de nudité dans lequel on les exposait aux regards du public. Ce châtiment était employé chez les Germains. On lit dans Tacite : « Accisis crinibus nudatam coram propinquis expellit domo maritus ac per omnem vicum verbere agit » (*Germania*, XIX). Jean-Marie de la Mure, dans son *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez* (Paris, Potier, 1860), cite plusieurs lieux du Forez et du Beaujolais où la femme et l'homme coupables d'adultère étaient condamnés à courir nus par la ville ; ils pouvaient, cependant, se racheter par une amende *ad voluntatem domini* (tome III, pièces supplémentaires, p. 185). Dans l'*Ancien Bourbonnais*, t. I, p. 641, on trouve la citation entière de l'article de la charte de Villefranche, analysée par Marie de la Mure : « Adulterii si brachiis bractis inventi fuerint, vel denudus cum nuda inveniantur, et per testes probatum fuerit, pro convictis habeantur et tunc teneantur secundum electionem ipsorum nudi per villam currere vel cursum redimere ad voluntatem domini. » Dans l'église de Sierck, petite ville de l'ancien département de la Moselle, ayant jadis appartenu à la Lorraine, on remarquait une pierre ronde percée d'un trou et pesant environ trente livres. La tradition prétend que dans une pénitence publique les adultères devaient porter cette pierre à leur cou.

POGGIARIDO.

—

Calembour in extremis (XIV, 198). — Il était d'usage que le roi donnât chaque soir le mot d'ordre qui devait être employé le lendemain. Ordinairement ce mot se composait de noms de villes. J'ai ouï raconter dans ma jeunesse par une personne fort au courant de toutes les choses de la Restauration, que peu de jours avant sa mort Louis XVIII donna pour mot d'ordre : *Saint-Denis, Givet*. POGGIARIDO.

—

Où est né Boccace ? (XIV, 228, 311, 372.) — Je ne viens apporter aucune solution sur ce point, mais le hasard m'ayant fait rencontrer la trace d'un document où il est parlé du père du conteur comme résidant à Paris, peut-être y a-t-il quelque intérêt à mentionner ici cette petite découverte. On lit dans les *Titres de l'ancienne maison de Bourbon*, par Huillard Bréholles (Plon, 1867), tome I, p. 345 :

« 1332, 25 septembre. Nicosie. Hugues, roi de Chypre, informe Boccace, Nicolas et les autres associés des Bardi de Florence résidant à Paris, de la mission qu'il a donnée à Mathieu, évêque de Beyrouth et à Pierre le Jeune, chevalier, de se rendre à Paris, afin de remettre au duc du Bourbonnais la somme de 13 mille florins que la société des Bardi avait reçue précédemment en dépôt au nom du duc et du roi de Chypre. »

Ce document ne nous apprend rien sur le lieu de naissance de Boccace, venu en ce monde en 1313, dit-on, et l'on savait déjà que son père avait résidé à Paris, mais l'apparition d'un nom célèbre m'engage à faire cette communication à l'*Intermédiaire*. POGGIARIDO.

—

Loys Cramoisy (XIV, 775; XV, 27). — Sébastien Cramoisy, avant d'être libraire à Paris, était établi à Pont-à-Mousson ; on trouve, sous cette rubrique, des livres édités par lui, datés de 1623. Voyez p. 140 et n° 1018 du Catalogue J. Taschereau, Paris, Labitte, 1875, in-8. M. Alkan aîné connaît-il cette particularité, très intéressante pour son travail ?

LA MAISON FORTE.

—

Société de Berlin (XVII, 65, 119). — Aussitôt que parut dans *la Nouvelle Revue* « *la Société de Berlin* », on prétendait en Russie que l'auteur était une dame de la haute société russe, femme d'un diplomate et fille d'un célèbre slavophile. Elle écrit dans les revues et les journaux du pays sous les initiales de : O. K.

Après l'apparition de « *la Société de Vienne* », les journaux russes la nomment presque ouvertement.

Le caractère des livres, le style, les

sympathies et antipathies, plaident pour cette opinion. Moscou.

—

Eau de Cologne (XVII, 327). — L'eau de Cologne a d'abord porté le nom d'Eau admirable, ainsi que le constate un prospectus du XVIII° siècle que je possède, portant ce titre : *Vertus et effets de l'excellente Eau admirable ou Eau de Cologne, approuvée par la Faculté de médecine, le* 13 *janvier* 1727. Dans cet opuscule petit in-4° de 4 pages, on lit ce qui suit : « Il y a environ un siècle que cette eau a été inventée par Paul Féminis, Italien et ancien distillateur à Cologne, et qu'elle est en grande réputation dans l'Europe. » Ensuite on indique la manière de s'en servir et toutes les maladies et maux au nombre de trente qu'elle a la vertu de guérir et de prévenir. Au verso du deuxième feuillet se trouve l'approbation suivante : « Moi soussigné, j'atteste par cette certification que l'Eau admirable du distillateur Féminis possède les qualités susdites et fait beaucoup de bien, particulièrement aux tempéraments froids et phlegmatiques, provenant d'une cause froide et catarrhale. 1727, 13 janvier, à Cologne. Matthieu Sentier, M. D. » Plus bas on lit cet avertissement : « Le public est averti qu'il se débite à Cologne de l'Eau admirable avec des étiquettes et des armoiries contrefaites, qui n'est point de la qualité ni de la composition de l'auteur, que la seule et véritable continue de se faire uniquement par le seul successeur, Jean-Antoine Farina, à la maison de feu sieur Féminis, rue de la Balance d'or, à Cologne. » Or, ce prospectus prouve que l'eau de Cologne a été inventée au XVII° siècle par l'Italien Paul Féminis, qui eut pour successeur Jean-Antoine Farina, père ou grand-père de Jean-Marie.

(Douai.) PAUL PINSON.

—

Harmonie des sons et des couleurs (XVII, 362, 413, 562 ; XVIII, 23, 76). — Castil Blaze, qui a écrit en 1839, dans la *Revue de Paris*, une étude intéressante sur le piano, y raconte que deux instruments singuliers furent inventés il y a cent ans environ, pour donner à la vue, au goût, à l'odorat des sensations agréables, des combinaisons d'accords analogues à la mélodie, à l'harmonie musicale. Kestler avait trouvé ou cru trouver une analogie entre le son et les couleurs. Sur ce principe, le père Castel, jésuite, supposant que les sept couleurs produites par l'effet du prisme sur les rayons de la lumière se rapportaient exactement aux sept sons de la musique, construisit un clavecin oculaire. Castel intercalait entre ces couleurs principales des demi-teintes destinées à compléter sa gamme visuelle :

L'ut répondait au bleu.
L'ut dièse répondait au céladon.
Le ré répondait au vert gai.
Le ré dièse et le mi répondaient au jaune.
Le fa répondait à l'aurore.
Le fa dièse répondait à l'orangé.
Le sol répondait au rouge.
Le sol dièse répondait au cramoisi.
Le la répondait au violet.
Le la dièse répondait au violet-bleu.
Le si répondait au bleu d'iris.

L'octave recommençait de même, seulement, les teintes devenaient de plus en plus légères. Le père Castel, en faisant paraître ou disparaître, au moyen du clavier, les couleurs correspondantes aux sons d'une mélodie agréable, travaillait pour les sourds, en procurant à l'œil une sensation analogue à celle que la musique fait éprouver à l'oreille. Beethoven, dans ses dernières années, aurait pu encore jouir de l'effet de ses symphonies, de ses sonates, en les jouant sur le clavecin oculaire. Certes, la gamme du P. Castel méritait plus que toute autre le nom de *chromatique*. L'accord parfait d'*ut majeur* formait un drapeau tricolore, un vrai drapeau français, dont le blanc serait un peu safrané.

Poncelet, à son tour, voulut donner une saveur particulière à chacun des sept tons de la musique, et inventa l'orgue des saveurs, dont voici la gamme :

L'acide répondait à l'ut.
Le fade répondait au ré.
Le doux répondait au mi.
L'amer répondait au fa.
L'aigre-doux répondait au sol.
L'austère répondait au la.
Le piquant répondait au si.

L'air arrivait par les moyens ordinaires dans les tuyaux acoustiques de cet orgue, lesquels étaient armés de fioles remplies de liqueurs représentant les saveurs qu'il s'agissait de combiner harmonieusement. L'action des touches faisait sonner la note et jaillir la liqueur; les produits sonores s'évaporaient dans l'air, les résultats liquides coulaient dans un vase de cristal. Le *Journal de Verdun*, du mois de mai 1756,

donne là-dessus toutes les explications désirables sans parler de celles qu'on trouve encore dans l'ouvrage de Montal : *l'Art d'accorder soi-même son piano*. Castel et Poncelet ont su se soustraire adroitement aux attaques ou à l'humeur inquiète des critiques, grâce au proverbe latin : *de gustibus et coloribus*, etc., qui a pris sous son aile protectrice le clavecin des sourds et l'orgue des gourmets. Les aveugles, sourds et muets ne doivent-ils pas à Haüy le clavecin du toucher, qui leur rend tant de services ; et qui peut savoir tout le parti qu'on tirera peut-être un jour de l'harmonie des sons et des couleurs ?

EGO E.-G.

—

Le travail du cristal en France (XVII, 424, 476, 527). — Le cristal de roche, que le mot cristal désignait exclusivement autrefois, qui est un produit naturel, composé seulement de silice, et auquel s'applique la note de M. Roman (*Int.*, XVII, 527), a été employé et travaillé de maintes manières dans l'antiquité et depuis (voir Larousse, au mot Cristal, p. 537).

Le cristal de verre, que le mot cristal désigne plus particulièrement de nos jours, et qui est un produit artificiel, net et clair comme le cristal de roche, mais composé de silice et d'oxyde de plomb, aurait été inventé par des verriers de Venise, avant 1500, ou en Angleterre, par des Hongrois en 1557. Le cristal très pur, qu'on appelle flint-glass, a été trouvé par l'opticien John Dollond, vers 1756. En ce qui concerne la France, on prétend que l'art de tailler les cristaux fut apporté de Bohême à Saint-Quizin, par un nommé Bucher, vers 1763 (Dict. de Noël et Charpentier) ; qu'un four à cristal anglais fut établi à Saint-Cloud, par un nommé Lambert, en 1784 (Dict. de Maigne) ; qu'une autre cristallerie fut montée, vers la même époque, à la verrerie de Saint-Louis (Dict. de Maigne) ; qu'on entreprit, en 1784, de fabriquer du flint-glass au Creusot (Dict. de Larousse), et que la manufacture de Baccarat n'est pas antérieure à 1815 (Dict. de Maigne). On peut consulter, dans le *Correspondant* du 25 août 1866, un article historique sur les cristalleries de Baccarat. ALPHONSE R.

—

Un livre en bois, gravé en creux et en relief (XVII, 584). — Le livre en bois dont parle M. V. Mourié est actuellement entre les mains de M. Bonny-Pellieux, juge au tribunal civil de Blois, et petit-fils du docteur Pellieux, de Beaugency, auquel le soldat norvégien avait remis ce livre avant de mourir. L. B.

—

Enseignes de libraires fantastiques (XVII, 743 ; XVIII, 54, 81, 108). — « Bibliothèque des petits-maîtres, ou Mémoires pour servir à l'histoire du bon ton et de l'extrêmement bonne compagnie. — Au Palais-Royal, chez la petite Lolo, marchande de galanteries, à la Frivolité, 1742. »

Ce charmant petit livre, une *Vie parisienne* du temps de Louis XV, a été analysé par Ch. Monselet en ses *Galanteries du XVIIIe siècle*. A. E.

—

Changement de noms de villes pendant la Révolution (XVIII, 11, 57, 83, 109). — Bois-Commun (Loiret) et Port-Marly (Seine-et-Oise) ne sont pas des noms révolutionnaires. Ces deux localités ont toujours été nommées ainsi. P. NIPONS.

—

La Muse historique et le Dictionnaire des ouvrages anonymes (XVIII, 18, 62). — MM. Ravenel et de la Pelouze donnèrent en 1857 chez Jannet une édition de la *Muse historique*.

Le demi-volume qui reste à publier contiendra évidemment les notes. C'est Plon qui a acheté le fonds de la bibliothèque Elzévirienne, transmis de Jannet à Daffis.

Pourrait-on me dire quel libraire a acquis les exemplaires restés en magasin de la *Muse historique*, et s'il y a des chances de voir paraître le demi-volume qui doit terminer cette importante publication ?

ALBERT ROGAT.

—

Vie de Jésus-Christ (XVIII, 33, 87, 110). — Le Répertoire des sources historiques du moyen âge de M. Ulysse Chevalier, cité, XVIII, 88, doit avoir un tirage à part pour ce qui concerne la vie de N. S. Jésus-Christ ; je lis : « 15443. — Bio-Bibliographie de N. S. Jésus-Christ, par Chevalier, 1878, in-12 de 60 pages. Catalogue Menu. » LA MAISON FORTE.

—

Les domiciles de l'abbé Maury (XVIII, 34, 88, 111). — C'est comme membre de l'Académie française que l'abbé Maury a son adresse dans l'Almanach royal et son élection ne datait que de 1785

G I.

—

Les prétentions nobiliaires de Sainte-Beuve (XVIII, 36, 91). — Sainte-Beuve avait des armoiries. Il portait *d'azur semé d'étoiles d'argent à la vache d'or*. (Armes parlantes — par à peu près — Beuve considéré comme le féminin de bœuf!) Ces armoiries se trouvaient peintes dans la salle du conseil du pavillon St-James, appartenant à M. de Beauchesne, avec celles de plusieurs autres littérateurs et poètes dans l'ordre suivant : Chateaubriand, Lamartine, Victor Hugo, Alfred de Vigny, *Sainte-Beuve*, Alexandre Soumet, Alexandre Guiraud, Charles Nodier, Alexandre Dumas, Alfred de Musset, Brizeux, Ancelot, Jules Le Fèvre, Balzac, Jules de Resseguier, Emile et Antony Deschamps, Walsh, Roger de Beauvoir.

Cf. *Manuel du Blason*, par Jules Pautet.

F. M.

—

Le dessinateur Carême (XVIII, 39, 112). — On trouve dans le Recueil des *Amusements du cœur et de l'esprit* (XI, 448-55) une notice sur le peintre Noël Coypel, que l'on peut lire aussi dans l'*Abecedario* de Mariette, II, 24-8. On peut voir dans la note de l'*Abecedario* que l'auteur de cette notice est un *Caresme* et qu'il était l'un des gendres de Noël Coypel. Philippe Carême, né en 1734, est-il son fils ? Les dates conviennent au moins avec cette supposition.

A. M.

—

Fidibus et Oribus (XVIII, 65, 117). — J'apprends que dans une partie de la Lorraine, au lieu de *fidibus*, on dit dans le même sens *filibus*, ce qui vient à l'appui de l'étymologie *fidelibus*, les deux mots pouvant être également une abréviation de cette dernière expression.

DICASTÈS.

— Il s'est glissé à ce propos une confusion ; les oribus qu'on fabrique au Mans et dans d'autres villes de l'Ouest, dont l'usage persiste encore dans les campagnes du Perche et du Maine, n'ont jamais été des allumettes ; ce sont des chandelles de résine ; c'est l'éclairage du pauvre, qui n'a avec l'or qu'un rapport de couleur. La gouaillerie populaire a trouvé ce nom d'*oribus*, qui paraît d'ailleurs fort ancien.

G. I.

—

Une étymologie à retrouver (XVIII, 66, 118). — Les mots « grêlou et grelaye » ne signifient-ils point, dans le langage du peuple, l'aigu, le piquant, l'épineux, qui s'appliquent au houx commun (Ilex aquifolium ou agrifolium) ? Les Italiens nomment le houx agrifoglio. — Grêlou et grelaye ont leur étymologie dans le mot latin *agrifolium* ?

LA MAISON FORTE.

—

Philippe-Egalité n'était pas un d'Orléans (XVIII, 67, 120). — La citation de l'organe royaliste du Morbihan est un conte à dormir debout. On doit s'étonner que cette histoire idiote ait été prise au sérieux par le collaborateur A. D. Il en est de cette fable comme de celle d'après laquelle Louis XIII ne serait pas le père de Louis XIV et de Philippe d'Orléans. Quant à ce dernier, un phénomène d'atavisme bien connu justifie pleinement la reine Anne d'Autriche. Tout le monde sait, en effet, que Mgr le duc de Nemours est le portrait vivant de Henri IV. Relativement à *Philippe-Egalité*, il ne peut être le fils d'un valet d'écurie ou d'un abbé, et l'atavisme vient encore ici détruire la calomnie. Le roi Louis-Philippe, fils d'*Egalité*, ressemblait beaucoup, ainsi que sa sœur madame Adélaïde, à la princesse Palatine, seconde femme du frère de Louis XIV. Leur père était donc véritablement descendant de la Palatine, et, en admettant que la princesse de Conti, femme de Louis-Philippe d'Orléans et mère d'*Egalité*, ait été aussi légère qu'on voudra le supposer, son fils est véritablement du sang royal, puisque ses enfants ressemblent à sa bisaïeule.

E. M. DE N.

— Aucun historien sérieux ne fait naître ce prince d'un cocher. Ce furent Danton et Manuel qui l'engagèrent à changer son nom en celui de Louis-Philippe-Egalité, nom qui fut enregistré à la Commune dont Manuel était procureur. Cette assertion est une de ces calomnies que tous les partis ne se font pas scrupule d'émettre. On a contesté aussi la légitimité de Louis-Philippe. On se rappellera que la prétendue histoire de *Maria Stella* fit un certain bruit et qu'il en a été parlé à diverses reprises dans l'*Intermédiaire*, où une question fut faite à son sujet en 1883, p. 298.

POGGIARIDO.

—

La belle marquise de Corneille (XVIII, 68, 120). — Les réponses du dernier nu-

méro sont justes, et l'on savait depuis Conrart qu'il s'agissait de la Duparc, mais elles sont incomplètes sur un point, et précisément sur la raison et le sens de l'appellation de marquise. M. Brochoud, dans ses *Origines du théâtre à Lyon*, un excellent livre qui mérite de figurer dans la bibliothèque de tous les Moliéristes, en a donné l'explication dès 1865, en faisant remarquer dans son texte (p. 29-32), que Marquise n'était pas un titre, ni une sorte de pseudonyme, mais tout simplement un prénom. Dans son contrat de mariage du 19 février 1653, que M. Brochoud a donné en fac-similé (pièce XX, entre les pages 56-7), elle est appelée « damoiselle Marquise de Gorla », et elle signe « Marquise Gorle ». Dans l'acte de mariage (23 février 1653), pièce I, p. 46, elle signe « Marquise de Gorla ». Dans l'acte de baptême de son premier enfant (pièce II, p. 46), on l'appelle « damoiselle Marquise de Gorla ». Dans un acte de baptême (3 novembre 1654, pièce IV, p. 47), où elle est marraine, elle signe « Marquise-Théresse (*sic*) de Gorle. » Voir aussi pièces VI et VII, p. 48-9.

A. de M.

— La du Parc était fort belle et Robinet nous apprend qu'elle était

Des humains grande tentatrice,
... Par qui le petit dieu porte-arc
Qui lui sert de fidèle escorte
Fait des siennes d'étrange sorte.

Boileau prétend qu'elle n'était pas bonne actrice ; mais, s'il faut en croire Molière, d'après l'*Impromptu de Versailles,* elle était une « excellente comédienne ». Dans tous les cas, elle brillait sur la scène par la richesse de ses costumes, et séduisait surtout les spectateurs par « ses cabrioles remarquables qui laissaient voir ses jambes et une partie de ses cuisses ». Je ne fais que citer le *Mercure de France*.

Est-il donc surprenant que les deux Corneille en aient raffolé pendant son séjour à Rouen ? Mais elle resta, paraît-il, insensible aux galanteries du *grison*, qui n'avait pourtant pas de lui-même une trop piètre opinion, et, quand elle partit, au mois d'octobre, pour Paris, son adorateur, attristé, lui écrivit une élégie commençant par ces mots :

Allez, charmante Iris, allez en d'autres lieux
Semer les doux périls qui naissent de vos yeux...

Thomas, le digne frère de Pierre, ne pouvait rester en arrière, et se décida enfin à lui déclarer aussi ses sentiments :

Iris, je vais parler, c'est trop de violence...

Ces deux pièces des deux Corneille ont paru pour la première fois, en 1660, dans le Recueil de Sercy, et l'éditeur, prenant le titre de marquise au sérieux, intitula la première : *Sur le départ de madame la marquise de B. A. T.* A quoi tiennent souvent les destinées !]

En 1659, René du Parc et sa femme avaient quitté Molière pour passer au théâtre du Marais, mais, l'année suivante, à Pâques, ils revenaient chez leur ancien directeur. Or, le 25 juin 1660, les comédiens de Monsieur reprenaient les *Amours de Diane et d'Endymion*, de Gilbert, et, au mois d'août, le Recueil de Sercy publiait un madrigal de P. Corneille : *Pour une dame qui représentait la Nuit.* Cette dame n'était autre que la marquise, dont les charmes exerçaient toujours sur notre poète la même séduction.

Devenue veuve le 28 octobre 1664, mademoiselle du Parc passa à l'Hôtel de Bourgogne, où Racine lui avait confié le principal rôle dans sa tragédie d'*Alexandre*.

Cette infidélité de mademoiselle du Parc brouilla Racine et Molière.

Ce fut pour elle que Racine composa le rôle d'Andromaque, et il le lui apprit lui-même avec le plus grand soin.

Robinet nous dit qu'elle se montra, dans cette pièce (1667), « bouillante, pompeuse, triomphante » ; mais elle ne jouit guère de son succès. Elle mourait, le 11 décembre 1668, rue de Richelieu, âgée d'environ 35 ans. « Son corps fut porté et inhumé aux religieux carmes des Billettes de la ville de Paris ». *Sic transit gloria mundi.*

La Voisin, dans son interrogatoire du 17 février 1680, déclara avoir ouï dire à sa mère, « nommée de Gorla », que Racine l'avait empoisonnée. N'est-ce pas là une imputation odieusement ridicule ?

Voir, pour plus de détails, l'*Histoire de la vie et des ouvrages de Corneille*, par Taschereau, et le *Dictionnaire critique* de Jal.

J. de Lochère.

— Cette belle marquise, comme on l'a dit, n'était qu'une simple plébéienne, dont le prénom de Marquise justifiait les grands airs qu'elle se donnait ; ce prénom a trompé souvent les écrivains qui se sont occupés d'elle, sans en excepter Ed. Fournier, qui s'était imaginé que les belles strophes de Corneille s'adressaient bien moins à la du Parc qu'à la jeune marquise de Motteville. La du Parc ne pouvait-elle pas, d'ailleurs, être une marquise du même aloi que le facétieux auteur de *Jodelet,* qui

s'intitulait lui-même: Marquis de Quinet, ou que la célèbre Baron, dont Loret célébrait ainsi la noblesse artistique, le 9 septembre 1662:

Cette actrice de grand renom
Dont la *Baronne* était le nom, etc., etc.

EGO E. G.

— M. Henri Lavoix, dans sa petite plaquette : *La première représentation du Misanthrope*. Paris, Alph. Lemerre, 1877, petit in-12, répondra excellemment à M. A. B.:

«... Mlle du Parc. Elle a grand air, cette excellente comédienne ; elle est « l'héroïne du théâtre » ; son geste est beau et grand, sa voix passionnée et émouvante.

Elle est la femme des grandes séductions. Les poètes de son temps l'ont tous aimée ou à peu près tous. Sarrazin l'a chantée; Molière l'a adorée; peines d'amour perdues. Ses façons nobles et sévères lui ont valu un surnom qui est peut-être une épigramme, mais peut-être aussi un éloge.

On l'appelle : *la Marquise*. Aux fêtes de Pâques 1658, elle est allée à Rouen, où elle a donné des représentations avec Molière; Corneille a été attiré à cette comédie où on joue ses ouvrages; le poète, à cinquante ans, s'est subitement épris de l'actrice, mais la comédienne a dédaigné le poète; vous connaissez les vers:

Marquise, si mon visage
A quelques traits un peu vieux, etc.

Corneille le prend de bien haut, d'où il est, de la hauteur de son génie; mais, en bonne foi, ce dépit amoureux est quelque peu brusque et même injuste. Quel que soit son génie, l'amant n'en a pas moins les cheveux gris. Corneille a cinquante ans, la marquise en a vingt, et pour des cœurs de vingt ans il n'y a pas de grand Corneille. Le poète l'a compris, et dans une élégie, Corneille pleure, à son départ, celle qui s'enfuyait vers Paris. Revanche de la jeunesse et de l'amour.

La Fontaine, qui donnait son cœur sans y penser, fut, lui aussi, épris de Mlle du Parc. Il n'en mourait aucun, mais tous étaient frappés. La Fontaine retira de cette passion ce qu'en avait retiré Corneille, l'indifférence. Racine fut séduit à son tour par la *Marquise, etc.* ULRIC R.-D.

—

Famille de Montléant (XVII, 69). — Ce n'est pas Montléant, mais Montléart.

Voici la généalogie de cette famille.

Françoise Krasinska, l'aînée des quatre filles de Stanislas Krasinski (née le 9 mars 1742, morte le 30 avril 1796), a épousé en 1775 le prince Charles de *Saxe* (né en 1733, mort en 1796), fils du roi de Pologne Auguste II et *duc de Courlande* de 1758 à 1763.

Leur fille unique, *Marie-Christine-Albertine* (née le 7 décembre 1779, morte le 24 novembre 1851), a été mariée deux fois:

1° Le 24 octobre 1797 au prince Charles-Emmanuel de *Carignan*, et de ce mariage est né Charles-Albert, roi de Sardaigne.

2° A Jules-Max *Thibaud*, créé prince de *Montléart* (né en 1783, mort le 18 octobre 1865). Le fils issu de ce mariage et qui est *le prince de Montléart actuel*, habite, aux environs de Vienne (Autriche), une villa appelée Galizinberg (du nom de son ancien propriétaire, le prince Galitzin, ambassadeur de Russie à Vienne); il est marié à Wilhelmine *Arnold*, et n'a pas d'enfants.

Ainsi qu'il est dit plus haut, le *premier* prince de Montléart est devenu veuf en 1851. Deux mois avant sa mort et ayant déjà atteint l'âge de 82 ans, il a épousé, le 12 septembre 1865, la princesse Félicie de *la Trémouille*, née le 8 juillet 1836.

— Le premier prince de Montléart était un simple garçon d'écurie. Il dut sa fortune à l'incendie qui éclata pendant le bal du prince Schwarzenberg à Paris, en 1810; la princesse de Carignan s'y trouvait, et il eut le bonheur de la sauver des flammes, en l'emportant dans ses bras.

W.

—

Diderot et sa bibliothèque (XVIII, 69, 125). — Après les Diderotistes, les Diderophiles et les Dideromanes qui se sont ébattus depuis quelque temps dans l'*Intermédiaire*, devaient venir les Diderophobes ; c'est dans l'ordre. Mais je n'aurais jamais cru, si je ne l'avais, comme tous nos confrères, de mes yeux lu, que la haine pût atteindre ce degré d'ineptie, et je serais tenté, pour ma part, de remercier le curieux qui nous a fait connaître ce singulier passage d'un pamphlet fort ignoré. Toutefois, quelques zélateurs de la gloire du philosophe se sont émus d'une si grossière calomnie et m'ont prié de la réfuter. Voici donc, très sommairement déduites, les preuves qu'il est facile de lui opposer.

Ainsi que les gens de lettres de tous les temps et de tous les pays, Diderot avait des livres, mais certainement aucune des raretés que lui attribue Jules Janin, dans le ramas de coq-à-l'âne bibliographiques par lequel il a dignement couronné sa carrière. Cette modeste collection, formée sans doute au fur et à mesure de ses travaux et où devaient dominer, j'imagine, les classiques, latins et grecs, les philosophes et les mathématiciens, existait si bien avant les offres de Catherine II, que Diderot avait, dès 1761, entamé des pourparlers avec MM. Palezy de Farges et Le Pot d'Auteuil, son propre notaire (voyez sa lettre à Mlle Volland, du 28 septembre de cette année) pour la leur céder. « Ma bibliothèque est comme vendue », lui écrivait-il. Le marché cependant ne se conclut pas si promptement et ne fut repris que trois ans plus tard, à l'instigation de Grimm et par les soins du prince Dimitri-Galitzin, ambassadeur de Russie à Paris. Cette fois il aboutit, et le bruit s'en répandit rapidement dans toute l'Europe lettrée. A défaut du contrat original dont le texte ne m'est pas connu, il est de notoriété publique que Diderot avait le droit de conserver et d'enrichir sa bibliothèque, mais ce n'était pas un cabinet de raretés que « l'atelier » situé au cinquième étage d'une maison de la rue Taranne, et Catherine II ou ses agents ne pouvaient se faire illusion sur la valeur marchande de l'ensemble : cette acquisition n'était aux yeux de tout le monde qu'un service délicatement rendu et nullement une bonne affaire. Il suffit, pour apprécier le sentiment public à cet égard, de parcourir les lettres et les mémoires des contemporains. Quant à l'existence matérielle de la bibliothèque, elle est attestée par un ennemi même du philosophe, Luneau de Boisgermain, qui, dans un de ses volumineux factums contre les libraires de l'*Encyclopédie*, mettant en scène Diderot, reproduit la pantomime d'un dialogue sur les bienfaits de l'impératrice et, à propos des cinquante années payées d'avance, ajoute en note : « Il y a dans le fond du cabinet de M. Diderot *une armoire ou bibliothèque* au pied de laquelle ce savant prétend qu'on déposa l'argent. »

Aussitôt après la mort de Diderot, ses livres furent expédiés à Saint-Pétersbourg et, par sa lettre du 22 octobre 1785, Catherine II en annonçait l'arrivée à Grimm ; le 25 novembre suivant, il est question du catalogue de cette bibliothèque, déposée, comme celle de Voltaire, à l'Ermitage, où elle a été signalée, mais malheureusement pas inventoriée, par tous les voyageurs du commencement de ce siècle : Swignine (qui en estimait le contenu à 2,904 volumes), Ancelot, M. Léouzon le Duc, M. Ed. Gardet, M. Léon Godard. Lors des remaniements entraînés par les acquisitions d'une partie des collections Campana, les salles du rez-de-chaussée leur furent attribuées ; les livres de Diderot et de Voltaire furent transportés à la Bibliothèque impériale ; mais, tandis que ceux du seigneur de Ferney étaient replacés dans les armoires qu'ils occupaient précédemment, les outils de Diderot s'en allaient on ne sait où, et je n'ai pu, malgré les recherches les plus actives, parvenir à en reconstituer le catalogue. On trouvera, d'ailleurs, dans un Rapport, en ce moment sous presse, des détails sur cette dispersion qui ne sauraient trouver place ici.

MAURICE TOURNEUX.

—

Un dessin de H. Pottin (XVIII, 71). — Henri Pottin était élève des frères Johannot, dans l'intimité desquels il avait été élevé. Son père était employé dans un ministère, et sa mère, que l'on citait comme une des plus jolies femmes de Paris, a servi de modèle à Alfred Johannot pour une des dames de la cour qui figurent dans le beau tableau de l'*Annonce de la victoire d'Hastenbeck*. Une de ses sœurs a épousé M. de Nouvion, écrivain distingué, dont le fils, bon écrivain également, a été attaché, dans ces dernières années, pour la partie économique et financière, à la rédaction de plusieurs grands journaux de Paris. — Henri Pottin ne manquait pas de talent. Il mourut jeune encore au moment où il commençait à se faire connaître en dehors du monde spécial des amateurs et des artistes. Son atelier était situé rue Notre-Dame de Lorette, presque en face de la rue La Bruyère.

JOC'H D'INDRET.

—

Daniel Vierge (XVIII, 72). — Les journaux de la semaine dernière ont donné le fait divers suivant :

M. S. Urrabieta Vierge, le dessinateur bien connu, allait en Espagne, lors des tremblements de terre, étudier sur les lieux les terribles catastrophes, lorsqu'il a été victime de l'accident de chemin de fer qui s'est produit, il y a trois ou quatre semaines, sur la ligne de Bayonne.

Durant sa tournée en Espagne, il éprouvait déjà de grandes souffrances. Depuis son retour à Paris, M. Vierge a été pris d'une hémorragie

interne qui a mis sa vie en danger : la secousse du tamponnement avait provoqué la déchirure imparfaite d'une artériole, dont la rupture complète ne s'est déclarée qu'au bout de seize jours.

Bien que tout danger ne soit pas encore conjuré, on peut dès maintenant espérer la prompte guérison de M. Vierge.

—

Pierre Mariette (XVIII, 72).—Pierre Ier Mariette, « maître graveur, imager en taille-douce », celui que l'abbé de Marolles cite deux fois, dans son *Livre des peintres et graveurs*, se maria deux fois et eut trois enfants du premier lit, en 1640, 1642, 1644. En secondes noces, il se maria à la sœur de Jean du Bray, libraire, et en eut trois enfants, dont l'un tenu par le célèbre Charles Le Brun, peintre (en 1647). On trouve des détails, dans Edmond Werdet, *Hist. du Livre* (t. II). Pierre Mariette, graveur, marchand d'estampes, fut inhumé à Saint-Benoît, le 19 décembre 1657. C'est l'ancêtre du célèbre Pierre-Jean Mariette (mort en 1774), savant antiquaire, collectionneur, etc.

Il y a aussi quelques lignes dans le rarissime volume « Chronologie des curés de Saint-Benoît », in-12, 1752, page 77.

AMBROISE TARDIEU.

— Le Dictionnaire critique de Jal donne sur les Mariette (Pierre et Jean) quelques détails biographiques, desquels il ressort que celui dont il est question était *maître graveur, imager en taille-douce*. Il épousa d'abord Geneviève Le Noir, dont il eut trois enfants, nés en 1640, 1642 et 1644; plus tard, il prit pour sa seconde femme Catherine du Bray, sœur du libraire Jean du Bray, laquelle le rendit père de trois autres enfants. Mariette demeurait rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoît.

Jal est muet sur les principales phases de sa carrière, car il n'indique pas même les dates de sa vie et de sa mort.

EGO E.-G.

—

Le peintre Isaac Moillon (XVIII, 72). —Son père, Nicolas Moillon, était peintre et graveur, on connaît de lui trois paysages, signés N. Moillon, en 1615. Voici l'acte de baptême d'Isaac. — Temple de Charenton, année 1614. *Isaac*, filz de Nicolas Moillon et de Marie Gilbert, nay le VIIIe juillet MVIXIII et présenté au baptême le XIIIIe dud. mois par M. Isaac du Candal, secre du Roy, et damoiselle Jehanne de Chésac (signé) Montigny. — Et son acte d'inhumation : Aujourd'huy vingt neuviesme jour de may 1673, a été enterré le corps de defunct *Isaac Moilon* (sic), décédé le vingt-sixiesme jour dud. mois, vivant peintre ordinaire du Roy et de son Académie royale, auquel enterrement ont assisté Estienne Girardot, bourgeois de Paris, beau-frère du défunt, Estienne de Meuves, neveu du defunct, marchand, bourgeois de Paris, qui ont dit que ledit défunt, lors de son décès, était aâgé de cinquante-huit ans environ et ont signé Girardot,—de Meuves.—Cet enterrement eut lieu dans le cimetière de la rue des Saints-Pères, réservé aux protestants.

Isaac était surtout employé à fournir des cartons pour tapisseries. Il a été élu à l'Académie royale de peinture le 14 avril 1663. Le sujet de son tableau de réception n'est pas connu. Je ne connais d'autre œuvre de lui que le portrait d'Eustache de la Salle, lieutenant des habitants de Reims, es années MDC, VII, VIII, IX, gravé par Nicolas Regnisson. Il serait fort intéressant que M. Lud. Rosamoin pût donner le détail des tableaux d'Isaac Moillon, qui existent encore en Bourgogne. — Louise Moillon, sœur d'Isaac, avait épousé Étienne Girardot de Chancourt, qui figure en l'acte de décès ci-dessus. Elle peignait les fleurs et les fruits avec talent. Il y a d'elle au musée de Toulouse trois tableaux de fruits sur bois, et au musée de Grenoble deux tableaux sur bois représentant chacun un vase de porcelaine plein de fleurs et de fruits.

E.-G. P.

—

Massenet, Forézien (XVIII, 73). — Je tombe des nues!

Quoi! Vellavius ne sait pas où est né Massenet? Quoi! Massenet serait comme Homère? On ignorerait le lieu de sa naissance? Incroyable! épatant! comme on dit à l'Académie.... (des Muses santones). Mais, d'abord, il est né dans le Forez, puisque vous l'appelez *Forézien*. C'est clair.

Ce n'est pas comme Eugène Muller, qu'on appelle aussi *Forézien*, et qui va dîner chez Lemardelay, quoiqu'il soit né dans le département du Rhône. Historique! je vous le jure!

Puis, ô Vellavius! vous voudriez connaître la date précise de sa naissance, à une heure près?

Oyez!

Massenet, Jules, compositeur, auteur de la *Grand'tante*, je pense que c'est le

même, est né à Saint-Étienne (Loire), au faubourg de Montaud, et non à Montaut (Haute-Loire), comme on l'a dit par erreur. Il y a des gens, vraiment, qui confondraient le faubourg Saint-Germain avec Saint-Germain en Laye. Ah! mais, non! cela fait deux. Il faut y veiller.

Autre erreur. On a prétendu que son père était maître de forges. Pourquoi ce vernis? Est-ce utile? Il possédait un four à chaux, sur la route de la Terrasse. C'est suffisant, du moins pour moi.

Il est né le 12 mai 1842. Je garantis la date. L'heure, je ne la sais pas. Il est grand compositeur, quoique né au pays des armuriers et des forgerons. Ses parents sont connus; ils s'appellent : Rossini, Meyerber, Verdi; avec un cousinage éloigné, une alliance douteuse, on n'est pas parfait, avec le perturbateur Wagner *et tutti quanti*. Plaignons-le, mais ne le blâmons pas. On lui doit : les *Scènes dramatiques*, de Shakespeare, le *Mystère d'Ève*, qui eut tant de succès, le *Roi de Lahore*, *Hérodiade;* enfin, il est *gaga* de la vieille roche, *gaga* pur sang. Vous voyez donc bien qu'il avait le droit d'entrer chez Lemardelay, par la porte d'honneur, ouverte à deux battants. Êtes-vous content, Vellavius? A. VINGT.

— Oui, Massenet est Forézien. Pourquoi ne le serait-il pas, ô Vellavius? Il faut bien naître quelque part. Il est né à Saint-Étienne, ou plutôt dans un faubourg, à Montaud, formant alors commune distincte de la grande cité industrielle. Il a passé là les huit ou dix premières années de sa vie, son père étant, je crois, directeur de forges importantes. Le compte rendu cité manque cependant d'exactitude en cela que, tout Forézien qu'il est, Massenet, usant de son droit, n'a jamais fait acte de présence aux réunions foréziennes, dont une fois cependant la présidence lui a été conférée.

UN FORÉZIEN.

— Réponse de tous les dictionnaires compétents : Jules-Émile-Frédéric Massenet, né à Montaud (Loire), le 12 mai 1842, est le dernier d'une famille de onze enfants. Ajoutons que, parmi ses aînés, on a connu Léon Massenet, dit de Marancourt, auteur d'un livre en l'honneur du Saint-Siège, d'un autre à la gloire des jeux de Monaco, journaliste de préfecture sous le second Empire, colonel de la Commune, aujourd'hui négociant considérable dans l'Amérique du Sud. ASMODÉE.

—

Jean-Baptiste Rebel (XVIII, 73). — Les titres s'appliquent fort bien au père de François Rebel, que Durey de Noinville et l'Almanach des spectacles pour 1776 appellent Jean-Ferri Rebel, « qui avait gagné l'estime et l'amitié du célèbre Lully, par ses talents pour la musique, et qui devint compositeur et premier violon des vingt-quatre de la Chambre sous Louis XIV. » Jean Rebel fit jouer en 1703 l'opéra d'*Ulisse*, et devint la même année, maître de musique, c'est-à-dire chef d'orchestre; il fut remplacé dans cette fonction en 1710 par Lacoste. Suivant Durey, il fut le père d'Anne Rebel, demoiselle de la musique du roi, qui épousa en 1684 Michel de La Lande (Sa Majesté voulut faire les frais de la noce), et de François Rebel, l'inséparable collaborateur de Francœur cadet. Ce dernier est mort le 7 novembre 1775, âgé de soixante-quatorze ans; il était donc né en 1701. Il suit de là que Jean Rebel aurait eu son fils François dix-sept ans après avoir marié sa fille Anne; c'est remarquable, mais non pas impossible. Jal a rencontré en 1667, rue Froidmanteau, Jean Rebel, violon du roi, et Anne Molleson, sa femme; ce sont vraisemblablement les parents d'Anne Rebel; François Rebel est à coup sûr issu d'un autre mariage. G. I.

— Rebel, compositeur de la chambre du roi et maître de musique de l'Académie royale, s'appelait Jean-Ferry Rebel. C'était l'un des vingt-quatre violons de la *grande bande*, où il faisait la partie de dessus de violon. On sait que les grands violons jouaient pendant le dîner du roi, principalement quand celui-ci revenait de l'armée ou des grands voyages, tels que ceux de Compiègne, de Fontainebleau.

Quand ils venaient jouer devant le roi, le surintendant, chef de la bande, battait la mesure, ce qui ne les empêchait pas de jouer fort mal, bien qu'ils fussent obligés, par leur brevet, d'être les meilleurs violons de France. Aussi Lully obtint-il la permission de former une nouvelle bande de musiciens qu'on appela *les petits violons;* ils devinrent, en peu de temps, plus habiles que les grands violons.

Rebel entra dans les chœurs de l'Opéra, après que Lully en eut pris la direction. En 1675, il chanta dans *Thésée*, opéra de Lully et Quinault; mais il ne resta pas longtemps dans les chœurs. Il se mit à composer des airs de danse pour le violon. Parmi les plus célèbres on cite : les *Ca-*

ractères de la danse, la *Boutade*, *Terpsichore* et surtout le *Caprice*. Ce dernier morceau ayant beaucoup plu dans les concerts, Mlle Prévost voulut danser un pas qu'elle se fit régler sur ce brillant solo. Cette nouveauté réussit à merveille, et sa vogue dura un demi-siècle. C'est donc à Rebel et à Mlle Prévost que le solo instrumental qui figure dans beaucoup de ballets modernes doit son origine. La Camargo débuta dans les *Caractères de la danse*, pas très difficile réglé sur un solo du même Rebel.

Jean-Ferry Rebel fit aussi un opéra en cinq actes, *Ulysse*, qui fut représenté pour la première fois le dimanche 21 janvier 1703 : il n'eut aucun succès. Le poème, d'ailleurs, ne valait rien. L'auteur des paroles, Guichard, avait, par acte passé devant notaire, abandonné à ses amis, moyennant la somme de mille livres, ses droits sur la recette. Aussi prétendait-il que les critiques ne pouvaient juger bien sainement de son opéra, s'ils n'avaient pas vu son sixième acte, celui du notaire. Des fragments d'*Ulysse* furent intercalés dans *Télémaque*, pièce composée de fragments de divers opéras, représentée le mardi 11 novembre 1704, et qui fut très froidement reçue par le public. A ce moment, Rebel était chef d'orchestre, ou plutôt, comme on disait alors, batteur de mesure à l'Opéra ; il avait succédé à Marais en 1703. Il y resta jusqu'en 1710, époque à laquelle Lacoste le remplaça. Il mourut, je crois, vers 1730.

Rebel eut deux enfants : une fille Anne, et un fils François. Anne Rebel était la meilleure cantatrice de la chambre du roi. En 1684, elle épousa le fameux compositeur Lalande, surintendant de la chapelle. Elle fut dotée sur la cassette royale. Elle mourut en 1722. François Rebel naquit le 19 juin 1701. Il obtint la survivance de son père comme violon et comme compositeur de la chambre ; il composa, en collaboration avec Francœur, un certain nombre d'opéras. Rebel et Francœur furent ensemble chefs d'orchestre, puis directeurs de l'Opéra. François Rebel mourut le 7 novembre 1775. T. O'Reut.

—

Armoiries à déterminer (XVIII, 74). — La famille *Arnaud de Valabris*, de la ville d'Uzès, qui a contracté quelques alliances en Velay, porte : d'azur au chevron d'or accompagné de trois tourteaux de même deux et un. Vellavius.

— Dans ma grande collection d'armoiries, il y a une foule de familles qui portent « d'azur au chevron d'or », mais très peu accompagné : « De tourteaux ou de besants ».

Voici les seules que j'aie trouvées :

Bonnier de la Rivaudière (Bretagne)

« De gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 tourteaux, de même. »

Bouillier de Branche (Maine) :

« D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 besants (tourteaux) d'argent. »

De Bayle (Agénais) :

« De sable, au chevron d'or, accompagné de 3 besants (tourteaux) de même. »

De Regnier (Belgique) :

« D'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 tourteaux d'azur. »

De Witte (Belgique) :

« De sable, au chevron d'or, accompagné de 3 tourteaux d'argent. » Trebor.

—

La langue franque (XVIII, 97). — S'il faut en croire l'amiral Jurien de la Gravière (*La fin d'une grande marine*, Revue des Deux Mondes du 15 février 1885), ce jargon serait aujourd'hui une langue morte. Le savant écrivain donne même la date précise de son extinction, 1845, ce qui est peut-être un peu téméraire. La dernière phrase qui, suivant lui, ait été prononcée dans cette langue est la déposition d'un témoin devant le conseil de guerre chargé de juger le capitaine et les officiers d'un navire tunisien qui s'était perdu : « *Capitano malato*, *piloto dormir*, *mi non sabir*, *bastimento perdir*. » Ce simple échantillon ne donne pas lieu de regretter beaucoup la disparition de la langue franque.

Il existe encore aujourd'hui d'autres idiomes du même genre, nés de besoins et de relations analogues. Voici ce que je lis dans *le Temps* du 26 février 1885, sous ce titre : *Nouméa le dimanche :* « Là (il s'agit du marché) c'est un pêle-mêle de ménagères, de soldats, de Canaques, d'Indiens, de Chinois, d'Arabes et de condamnés. On parle français, anglais, tous les patois et surtout le *biche-la-mar*, espèce de sabir où l'anglais domine, émaillé de locutions empruntées à la langue verte. C'est une tour de Babel ». Ce passage est extrait d'un ouvrage intitulé : *Les origines et progrès de la Nouvelle-Calédonie*, par M. Cordeil, chef du service judiciaire dans cette colonie.

D'autre part, je me rappelle avoir lu dans

le *Magasin pittoresque*, il y a quatre ou cinq ans, que sur les côtes de la Chine, à Shang-Haï, à Hong-Kong ou à Canton, on se sert d'une langue spéciale, dont l'anglais forme la base, et où entrent des mots chinois et, sans doute aussi, malais. Les Chinois appellent ce jargon *pigeon-english*, c'est-à-dire anglais d'affaires, *pigeon* ou *pidgeon* étant, paraît-il, leur manière de prononcer le mot anglais *business*. DICASTÈS.

—

Volvelles (XVIII, 97). — On appelle *volva* ou *volve* la membrane qui recouvre tout ou partie de certains champignons pendant leur jeunesse, et la membrane qui enveloppe toutes les parties qui composent l'œuf. Ce ne serait donc pas absurde de supposer que les *volvelles* dont parle M. Sam. Timmins étaient des enveloppes destinées à protéger la reliure des livres.
GIORNALE DEGLI ERUDITI.

—

Une parodie de la Légende des siècles (XVIII, 100). — Les *Frères d'armes*, poésie et eau-forte, sont d'Edouard Delprat; cela a toujours été le secret de Polichinelle, tous les exemplaires ayant été donnés de la main à la main par l'auteur; et, puisque la *Gazette anecdotique* a reproduit cette curiosité, il me semble bien peu probable qu'elle l'ait fait sans nommer Delprat.
G. I.

— Ed. Delprat, avocat, dessinateur et même graveur, est mort fou, il y a environ douze ans, dans une maison de santé. Il a donné, sous le pseudonyme de Maurice de Podestat, un volume de saynètes: la *Comédie au boudoir*, orné d'eaux-fortes de lui et d'Ed. Morin.

C'était un collaborateur assidu de la *Vie parisienne*, de Marcelin. J. R.

— Voir d'ailleurs, à ce sujet, le numéro du 15 mars 1877 de la *Revue anecdotique*. O'REALY.

—

La Ninon de Musset (XVIII, 101). — Ne faut-il pas chercher ce nom dans plus d'une page des œuvres du charmant poète? Dans quelqu'une de ses comédies, par exemple? Dans les jolies strophes de l'une de ses nouvelles en prose :

Si je vous le disais, pourtant, que je vous aime,
Qui sait, brune aux yeux bleus...?

et ailleurs? Les moyens de vérification ne sont pas sous ma main. L.

—

Sarcey de Sutières (XVIII, 101). — Il est fort probable que M. Francisque Sarcey, qui porta quelque temps le nom de Sarcey de Suttières, appartient à la famille du «Sarcey de Sutières, établi en Beauce» dont parle Legrand d'Aussy.

Le critique du *XIXme Siècle* est né à Dourdan; et cette ville est, comme chacun sait, sur les confins du département d'Eure-et-Loir, qui faisait partie de l'ancienne Beauce. PAUL D'ESTRÉE.

— Cet agronome distingué était gentilhomme servant du roi Louis XV, et ancien capitaine au régiment de Bretagne-infanterie. Quérard indique ses ouvrages à la p. 450 du tome VIIIe de la *France littéraire*. Le «critique influent» descend des Sarcey de Sutières (ou Suttières); «il a signé quelquefois SARCEY DE SUTTIÈRES, *Supercheries littéraires*, III, 604, c.». — Volontairement, M. Fr. Sarcey a cessé de porter son nom complémentaire, comme le fit le lieutenant-colonel Charras, qui était un Charras de La Laurencie. D'autres personnages ont leur nom retourné : S. E. le maréchal de France Certain Canrobert doit descendre des Canrobert de Certain? Voyez p. 222 du tome IIe de l'Histoire générale des Emigrés, par H. Forneron. Paris, Plon, 1884, in-8.
LA MAISON FORTE.

—

Une comparaison à étudier (XVIII, 103). — Je crois que l'assimilation (au point de vue de la fécondation) de la femme à la terre n'a été caractérisée nulle part avec plus d'énergie que dans un passage du Traité du vieil André Tiraqueau: *De legibus connubialibus et de opere maritali*, 1515 et 1574. Je n'ai pas sous la main, en ce moment, ce traité qui est une mine des plus riches de documents historiques et littéraires de toute espèce; mais je me crois bien sûr que, dans un de ses chapitres, il recommande au moins, comme garantie de la fidélité de sa femme, «ut fundum muliebrem diligenter, impigre, frequenter colat». Citant de mémoire, je pourrais me tromper d'un ou deux mots. Tiraqueau prêchait d'exemple. Il eut, dit-on, quinze enfants. Il en avait un tous les ans, et tous les ans aussi il composait un volume, ce qui fit dire à l'un de ses *épitaphistes*

(qu'on me passe le mot) qu'il était grand temps qu'il mourût :

Car il aurait rempli le monde
De livres et de Tiraqueaux.

L.

Trouvailles et Curiosités.

Les représentations « d'Henriette Maréchal » en 1865. — Lettre inédite de Sainte-Beuve à M. Lefebvre de Behaine. — Recettes faites par le Théâtre-Français. — *Henriette Maréchal*, de MM. Edmond et Jules de Goncourt, la pièce reprise avec succès au théâtre de l'Odéon, le 3 mars 1885, avait été interdite, il y a vingt ans, sur la scène du Théâtre-Français, à la suite du tumulte soulevé par une inexplicable cabale.

L'état des esprits à cette époque est curieusement consigné par une lettre *inédite* de Sainte-Beuve à M. Lefebvre de Behaine. Nous l'insérons aujourd'hui grâce à l'obligeance de M. Edmond de Goncourt, qui l'a détachée, exprès pour l'*Intermédiaire*, des notes de la *Correspondance de Jules de Goncourt*, volume qui sera mis en vente le 15 avril prochain.

« Ce 30 décembre 1865.

Cher Monsieur,

Pour être plus lisible, permettez-moi de dicter cette lettre, quoiqu'elle soit toute confidentielle. Vous qui n'étiez pas ici, vous ne sauriez vous figurer l'absurdité et la déraison de cette bourrasque, à propos de la pièce de nos amis. La seule objection sensée et spécieuse qu'y pouvaient faire des hommes de tradition et de routine, c'est que l'ouvrage eût été mieux partout ailleurs qu'au Théâtre-Français, mais on ne s'en est pas tenu là. L'idée d'une protection spéciale de la Princesse a dominé les malintentionnés et a gagné le bon public, qui ne croit pas aux purs mensonges, et qui s'imagine qu'il y a toujours quelque chose de plus ou moins fondé dans une calomnie. Notez que, s'il y avait eu quelque chose de vrai dans cette protection, c'eût été tout à l'honneur de la Princesse et on eût dû plutôt l'en remercier. Loin de là, ç'a été le point de départ de toute une série de méchants propos, d'insultes, de lettres anonymes. Sacy en a reçu une, rien qu'à propos de quelques lignes qu'il a signées imperceptiblement dans les *Débats*. La Princesse était mêlée à tout cela d'une manière odieuse. A vous dire vrai, il règne en ce moment de très mauvais symptômes : c'est tout un ensemble, mais ce qui était innocent ou louable, il y a deux ou trois ans, est incriminé aujourd'hui. Désordre des écoles, petite émeute en faveur des compromis de Liège, cabales dans les théâtres de la rive droite, fureurs, manifestations plus que patriotiques, en faveur de quelques arbres du Luxembourg, etc.

Si vous étiez un diplomate étranger, résidant à Paris, vous auriez une belle dépêche à écrire là-dessus à votre gouvernement.....

La position de nos amis est excellente... l'opinion est excitée, l'attention est sur eux ; tant mieux pour leur prochain roman ou leur prochaine pièce. Ils sont maintenant en pleine lumière et en rase campagne. »

Voici, d'après les registres du Théâtre-Français, le chiffre de la recette pendant les six représentations de 1865, en même temps que la composition du spectacle.

Mardi 5 *décembre.*

Horace et Lydie.
Henriette Maréchal.
Le Dépit amoureux. Total. 2.396 fr. »»

Jeudi 7.

Même spectacle. Total. 3.639 fr. 50

Samedi 9.

Même spectacle. Total. 4.200 fr. 50

Lundi 11.

Les Précieuses Ridicules.
Henriette Maréchal. Total. 4.284 fr. 50

Mercredi 13.

Un jeune homme qui ne fait rien.
Henriette Maréchal. Total. 3.997 fr. 50

Vendredi 15.

Les Précieuses.
Henriette Maréchal. Total. 3.901 fr. »»

On peut remarquer que, à cette époque, ces chiffres sont considérables pour le Théâtre-Français.

H. C.

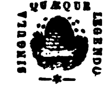
Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1885

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 Mars 1885.*

XVIIIe Année — N° 405.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IIe année.* N° 30.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Origine du nom de Triboulet. — D'où vient ce bizarre nom de Triboulet? M. Joly, dans son *Epitaphe de Triboulet*, le fait venir du vieux mot français *tribulé*, triboulé, tribouillé; il voulait dire foulé, tourmenté.

Triboulet serait donc l'homme bafoué, le jouet de tous? C. D.

—

Nazareth. — D'où vient l'expression « Faire Nazareth » appliquée à l'action d'avaler une boisson « de travers »? A. J.

—

Serrer la botte. — Cette expression : *serrer la botte à quelqu'un* est-elle empruntée à l'escrime, ou bien est-ce un terme d'équitation (serrer la botte au cheval) pris figurément? J. Lt.

—

Coupe à blanc étau. — M. Taine, dans cet acte d'accusation accablant, dressé contre le jacobinisme, qui forme le t. III de la *Révolution* (4e vol. des *Origines de la France contemporaine*), après avoir dépeint les *coupes sombres* pratiquées par le gouvernement révolutionnaire à travers les différentes classes de la nation, emploie cette expression (page 436) : *coupe à blanc étau*. Je ne l'avais, jusqu'ici, rencontrée ni au propre ni au figuré; est-elle employée dans le langage technique? est-ce la même chose que *coupe à blanc estoc?* Comment, dans ce cas, *estoc* peut-il faire *étau?* J. Lt.

—

Enfants naturels. — Où trouverait-on des renseignements sur la condition des enfants naturels chez les Gaulois et les Francs? A. V.

—

Lettres de la reine Marguerite à Guy Coquille. — On lit dans les *Essais pour la connaissance des Livres*, Paris, 1703, t. II, p. 222 : « Guy Coquille eut une grande part à la confiance de la reine Marguerite, première femme de Henri IV. Un curieux de Paris a entre les mains plusieurs lettres que cette princesse lui a écrites et les réponses qu'il lui faisait. Il y aurait de quoi en faire un juste recueil qui serait sans doute le bienvenu du public. »

Or, cette correspondance ne figure pas et n'est même pas mentionnée dans les *Mémoires et Lettres de Marguerite de Valois*, publiés en 1842 par la Société de l'Histoire de France.

Qu'est-elle devenue? A. C.

—

Postel et Calvin. — Chauffepié, vo Postel, p. 229, cite une lettre de Postel où se trouve ce passage :

« ...*Et ex altera parte heretici me impetunt, traducunt, devovent, inter quos quidam, qui jam quasi summum pontificem agit, Calvinus me perfringere ausus est in quodam scripto, ubi cum iis qui non recte de divina natura sentiunt me involvere cupit, ita ut sim tanquam signum ad sagittam...* »

Quel est l'écrit de Calvin dont parle Postel? H.-C. M.

—

Un sportsman anglais à Chambord. — Au commencement du siècle, un des plus célèbres sportsmen de l'Angleterre, le colonel Thornton, vint habiter le château de Chambord qu'il avait loué à la princesse de Wagram vers 1815. Reste-t-il quelque

souvenir du passage de ce veneur dans le Blaisois, où il avait transporté ses équipages de chasse, et où pendant son séjour il dut faire assez bruyante figure? Le colonel Thornton avait visité la France en 1802 et avait alors conçu le projet de se fixer dans notre pays et d'acheter les terres du marquisat des Deux-Ponts. D'après la relation de son voyage, il aurait été, dès cette époque, en rapport avec un grand nombre de notabilités. Il avait rendu service en Angleterre, pendant la Révolution, à un grand nombre d'émigrés. A-t-on conservé quelque part des fragments de sa correspondance, qui devait être considérable, ou ses papiers de famille? Un ouvrage anglais dit qu'il serait mort à Paris en 1823 à l'âge de soixante-quinze ans, laissant une fille unique. Y a-t-il encore en France quelques-uns de ses descendants? Le colonel semblait avoir quitté son pays sans esprit de retour. Je serais très reconnaissant aux lecteurs de l'*Intermédiaire* qui pourraient me fournir quelques documents sur cet intéressant personnage.

PIERRE-AMÉDÉE PICHOT.

—

Sainte Barbe, patronne des canonniers. — Pourquoi sainte Barbe est-elle la patronne des canonniers? A quelle époque remonte cette légende? Quelle en est l'origine? G. B.

—

Le conventionnel Karcher. — Pourrait-on me donner quelques détails sur ce conventionnel, né à Saar-Union, et qui fut élu en l'an VI membre du Conseil des Anciens? L'EX-CAR.

—

Jacques II, roi d'Angleterre. — D'après une tradition (?) locale, Jacques II, roi d'Angleterre, aurait séjourné à Pont-l'Evêque-en-Auge.

Où trouver des renseignements à ce sujet? A. J.

—

Les Chapeaux et les Bonnets.— Grimm, dans sa Correspondance littéraire, t. VIII, p. 34, dit à propos de l'élection de Beauzée à l'Académie : « Il ne serait peut-être jamais entré à l'Académie, sans la nécessité où les *Chapeaux* se sont trouvés de faire un choix qui ne pût déplaire à la cour dans cette circonstance délicate, ni passer pour l'ouvrage des *Bonnets*. »

La circonstance délicate à laquelle Grimm fait allusion était l'élection de MM. de Lille et Suart, à qui le roi avait refusé son agrément.

Qu'était-ce que cette faction des Chapeaux et des Bonnets? Quand et à quelle occasion avait-elle pris naissance?

(Verdun-sur-Meuse.) G.-E. D.

—

Un sonnet inédit de H. de Balzac. — Parmi les dix ou douze autographes de Balzac qui font partie de mes collections, se trouve un *sonnet*, entièrement autographe, intitulé : « *L'Ange domestique* », daté, dans le bas de la page : « *Paris*, 1846 », et signé : « *De Balzac.* »

Ce sonnet n'a point été reproduit dans la grande édition des *Œuvres complètes* du Maître publiée chez Calmann-Lévy, ni dans l'*Histoire des Œuvres de H. de Balzac* de M. Charles de Lovenjoul (1879), ni dans la *Bibliographie romantique* d'Asselineau (1872-1874), laquelle, cependant, renferme deux autres pièces de vers de Balzac réimprimées d'après le recueil des *Annales romantiques* de 1827-1828.

Tout me porte donc à croire, en attendant la preuve du contraire, que ce sonnet est demeuré, depuis bientôt trente-neuf ans, jusques ici, *inédit*.

Il est écrit, à l'encre noire, sur une grande feuille de papier vélin, fort, oblongue de forme. (33 centimètres et demi de largeur sur 25 cent. de hauteur.)

Cette feuille semblerait avoir été enlevée d'un *Album* : le bord de la marge intérieure porte encore la trace des ciseaux qui l'ont coupée dans la couture, et, sur les trois autres côtés, la tranche est visiblement restée dorée.

Le sonnet est un *sonnet irrégulier* : les vers du second quatrain ne riment point avec ceux du premier.

L'autographe est écrit dans le sens de la largeur du papier.

Voici les quatre premiers vers :

De charmes orgueilleux je ne suis point parée,
Je n'ai pas d'une vierge aux prunelles d'azur
La délicate joue et la tresse dorée,
Ni le front blanc et pur, etc.

Saurait-on, aujourd'hui, quel était l' « *Ange* » pour l'album duquel ce sonnet fut composé, puis ensuite calligraphié de la main même de l'auteur?

Cette pièce, dont j'ai, ces mois derniers, fait l'acquisition, dans une vente d'un bibliophile de province, aurait-elle, antérieurement, figuré dans un catalogue de quelque grande vente parisienne?

Mon intention étant de publier ce sonnet, reproduit en *fac-similé*, tous les renseignements le concernant qu'on pourrait me communiquer seraient accueillis avec reconnaissance. ULRIC R.-D.

—

Vers de Théophile de Viaud à retrouver. — A-t-on imprimé dans quelque recueil de poésies diverses du XVIIe siècle des vers de Théophile de Viaud à M. de Liancourt, dont voici les deux premiers :

Entretiens la mélancolie
Dont si joyeusement tu meurs?

Ils manquent dans l'édition la plus complète, celle que M. Alleaume a « procurée » pour la Bibliothèque elzévirienne.

M. Tx.

—

Poésies inédites de Heine. — Le volume qui vient de paraître sous ce titre n'est précédé d'aucune préface explicative sur le texte qu'on a suivi, sur les éditions de l'original, sur le rapport avec les poésies déjà publiées, question qu'il plaira à l'*Intermédiaire* de résoudre. R.

—

Un livre rarissime de Pontus de Thyard. — Je possède un très joli exemplaire de l'ouvrage suivant :

« Douze fables de fleuves ou fontaines, « avec la description, pour la peinture et « les épigrammes, par P. D. T. — A « Paris, chez Jean Richer, rue Saint-Jean « de Latran, à l'enseigne de l'Arbre ver« doiant, 1585. »

M. Abel Jeandet, dans sa très intéressante étude sur Pontus de Thyard (Paris, Aubry, 1860), mentionne ce livret de vingt-trois feuillets et dit « qu'il est rare parmi les livres rares », et, qu'après bien des recherches restées sans résultat, il a eu, grâce à l'obligeance de M. Alph. Feillet, communication d'un exemplaire qui était caché dans la réserve de la Bibliothèque nationale (no 6,597).

Le livre est-il vraiment introuvable, et n'en pourrait-on citer d'exemplaires dans des bibliothèques publiques ou privées? Il est, en tout cas, fort curieux, car il célèbre en prose poétique et en vers *ronsardiens* les merveilles du château d'Anet, où Delorme, Jean Cousin et Jean Goujon venaient de prodiguer les ressources de leurs talents. A. E.

—

De Féréal. — Sous ce pseudonyme, madame Subervic a, dit-on, publié un volume : *Mystères de l'Inquisition.* Paris, 1845, grand 8o.

Pourrait-on me donner quelques renseignements sur la personnalité littéraire de madame Subervic? CARION.

—

J. A. Mancest. — Je possède un portrait sur chine au bas duquel se trouve cette mention imprimée : J. A. Mancest, né à Arpajon le 5 mai 1757, décédé à Paris le 3 mai 1833, gravé par Lorichon, son neveu, ex-pensionnaire du roi. J'ai consulté la Biographie du département de Seine-et-Oise, par Daniel, pour connaître ce que c'était que M. Mancest, mais comme son nom n'y figure pas, je suis convaincu que quelque collaborateur de l'*Intermédiaire* me renseignera sur ce personnage peu connu. P. PONSIN.

—

François, graveur lorrain. — Cet artiste annonça en 1756 l'ouvrage suivant : « Spectacles des vertus, des arts et des sciences, en 5 parties in-folio, taille-douce, dédiée au roy de Pologne. »

La première partie, le palais d'Apollon, parut en 1756, mais a-t-elle été suivie de la publication des quatre autres, et la mort de François, survenue en 1757, n'a-t-elle pas laissé l'ouvrage inachevé?

SUS.

—

Portrait de Thevenot. — Quelque collaborateur me prêterait-il le portrait de Thevenot, célèbre voyageur du XVIIe siècle, gravé par Etienne Picart, dit le Romain? Je publie (sous presse) un important *Dictionnaire iconographique des Parisiens* (orné de portraits rarissimes par Th. de Leu, Léonard Gaultier, etc.); le portrait de Thevenot me serait utile.

AMBROISE TARDIEU.

—

Portrait de madame de Vintimille. — MM. de Goncourt, dans leur ouvrage « La duchesse de Châteauroux et ses sœurs » (Paris, Charpentier, 1879), disent ne connaître aucun portrait de madame de Vintimille. Cependant, un des portraits de la collection des « Emaux de Petitot » publiés par Blaisot est donné comme étant celui de madame de Vintimille. Il est vrai qu'il diffère étrangement de la description que tous les Mémoires du

temps nous font de cette maîtresse de Louis XV. Est-il bien authentique? Et, s'il représente bien une des demoiselles de Nesle, ne serait-ce pas plutôt madame de Flavacourt, d'après Nattier?

O'Realy.

—

Némésis. Préface. — La préface de la « Némésis » publiée en 1834 chez Perrotin est signée L. R.

Quelqu'un sait-il qui est l'auteur de cette préface? H.-C. M.

—

Paul de Saint-Victor. — Dans quel ouvrage ou journal se trouve le *Salon de* 1853, par le regretté Paul de Saint-Victor? Lud. Rosamoin.

—

L'Ermite de Terrasson. — Tel serait le titre d'un livre, imprimé avant 1712, que je trouve qualifié de roman dans un écrit de cette époque. Cet ouvrage est-il connu de quelque Intermédiairiste? Et pourrait-on, avec les détails bibliographiques, me dire quel est l'auteur de cet *Ermite de Terrasson?* A. Vernière.

—

Petite Chronique de Paris, — historique, littéraire et critique, faisant suite aux Mémoires de Bachaumont, par MM. ***.

Combien de volumes in-18 eut cette collection, qui commence en 1816? — Dans la préface du volume de l'année 1818, on annonçait l'apparition d'un volume chaque année; ce projet fut-il mis à exécution? Georges Saint-Hélier.

—

Une curiosité typographique. — Dans ses « Voyages littéraires sur les quais de Paris », M. de Fontaine de Resbecq cite un compte rendu de M. Delalain sur l'Exposition de 1855, dans lequel, au sujet de l'ouvrage de M. Armengaud : « Les Galeries de l'Europe », il est dit : « *Les Galeries de l'Europe* offrent, sous le rapport « typographique, cette particularité qu'on « n'y rencontre au bout des lignes aucune « division de mots. Ce n'est que par un « long et minutieux calcul qu'on a pu arriver à ce résultat. »

Connaît-on d'autres ouvrages présentant cette curieuse particularité?

O'Realy.

—

Attribution d'armoiries. — Je serais reconnaissant au confrère qui m'apprendrait à qui sont les armes suivantes, qui sont frappées sur un de mes ouvrages... *à la fasce de gueules, accompagné de trois fleurs de lys mi-partie or et de gueules, deux en tête et une en pointe* (le champ de l'écu n'est pas déterminé). Ces armoiries ne se trouvent pas dans Guigard.

Le Roseau.

Réponses.

Un singulier passage des Mémoires d'Alexandre Dumas (IV, 293, 318 ; XVIII, 74, 107). — Un des commissaires chargés de conduire l'empereur à l'île d'Elbe n'a-t-il pas constaté le fait dans le Journal de voyage qu'il a fait imprimer?

On prétend que c'est à Toulon que Napoléon attrapa la gale. N'en déplaise au Dr N., il la gagna glorieusement et on ne peut la lui reprocher. L'ex-Car.

— Stendhal, dans ses fragments de la vie de Napoléon, dit qu'au siège de Toulon Napoléon, voyant une batterie éteinte faute de canonniers, chargea lui-même une des pièces, mais l'écouvillon dont il se servit se trouva être celui d'un servant qui avait la gâle. Bientôt après il en fut lui-même couvert. Naturellement propre, ajoute Stendhal, Napoléon en fut bientôt guéri; « *mais ce fut un mal; il fallait laisser son cours à la maladie. Le virus, non suffisamment expulsé, se jeta sur l'estomac.* (P. 247-248, chap. XVIII).

Voici un quatrain fait à ce propos :

Un jour Napoléon, me prenant par la main,
Cette faveur est sans égale,
Dit: De moi vous aurez quelque chose demain,
Le lendemain j'avais la gale.

Dans les Souvenirs du grenadier J. R. Coignet, lors du retour de la première campagne d'Italie, se trouve ce passage :

« Lorsque notre régiment se déploya sur « la place Bellecour, tous les élégants, lorgnon à la main, s'approchèrent de nous « et demandèrent si nous venions d'Italie. « — Oui, messieurs, répondions-nous. « — Vous n'avez pas la gale? — Non, messieurs. — Ah! vraiment, c'est *in*« *croyable.* »

« — Et là-dessus ils frottaient leurs « lorgnons sur les manches de leurs « habits.

La famille des Bonaparte était, sous ce rapport, sujette à caution. Louis de Hollande était atteint d'un vice du sang,

pour le guérir duquel madame de Rémusat dit, dans ses Mémoires, qu'on le fit coucher avec un galeux. Elle prétend que Louis obligeait, par jalousie, malgré son état, la reine Hortense à coucher près de lui dans un petit lit. GEORGES BERTIN.

—

Nicolas Beauzée (XVII, 357,589). — Il s'est glissé dans la copie de la lettre, insérée dans le *Moniteur* du 28 janvier 1826, une erreur typographique qu'il est essentiel de réfuter.

La lettre adressée au *Moniteur* n'est pas datée du 13 janvier 1826, mais bien du 23 *janvier* 1826. L. F.

—

Collegii Divio-Godrani (XVIII, 13, 59). — Voici quelques notes sur le collège de Dijon qui nous reviennent à la mémoire à propos de l'ex-libris de sa bibliothèque. Nous les donnons à titre de simples renseignements.

Ce collège fut fondé à Dijon par un testament du président Odinet Godran, en date du 9 février 1581. D'après les intentions du généreux donateur, on devait enseigner, dans cet établissement, « *les langues latine et grecque, les belles-lettres françaises et italiennes, ainsi que la philosophie morale traitée par Aristote, en ses œuvres éthiques et politiques.* » Les jésuites, conformément aux dispositions testamentaires, et de concert avec les magistrats dijonnais, prirent possession du collège le 29 juillet 1587. Les arrêts successifs rendus par le Parlement, et l'édit royal qui confirmait ces décisions judiciaires, forcèrent les disciples de Loyola à quitter cette maison le 11 juillet 1763. Sous la direction des PP. Jésuites, le collège Godran compta, parmi ses élèves les plus marquants, Bossuet, Buffon, les frères Bouhier, premiers évêques de Dijon, etc.

LUD. ROSAMOIN.

—

Les prétentions nobiliaires de Sainte-Beuve (XVIII, 36, 91, 143). — En jouant sur les noms propres, on peut créer à tout le monde des *armes parlantes* à la façon de celles qui sont attribuées à Sainte-Beuve dans le *Manuel du blason*, par Jules Pautet; mais ce que je puis affirmer, c'est que Sainte-Beuve n'a laissé d'autre *armoirie* qu'un cachet, dont il faisait fréquemment usage, quand il fermait ses lettres à la cire, et sur lequel était gravé le mot *Truth* (Vérité). Ce n'était même pas une *arme parlante* de la Critique : ce cachet avait été donné à Sainte-Beuve par une dame (celle du *Clou d'or*), qui lui avait dit en le lui remettant : « C'est pour que vous me disiez toujours la *vérité.* » — Croyez-moi, ainsi que l'écrivait Victor Hugo à mon ami Soulas, de Montpellier, « notre siècle de virilité répudie ces enfantillages héraldiques... » JULES TROUBAT.

—

Le Pilori, journal de 1868 (XVIII, 40, 115). — Merci à M. Vellavius d'avoir bien voulu mettre à ma disposition le n° 3 du journal ; mais je possède les cinq premiers numéros et je désirerais simplement savoir s'il existe un sixième numéro. Notre obligeant collaborateur pourrait-il me dire le nom de cette comtesse, de cette Margarita, dont il est question dans le numéro qu'il possède, et de quel comédien veut parler Edouard Siebecker dans l'article « *Proh pudor* » ? G. SAINT-HÉLIER.

—

Une étymologie à retrouver (XVIII, 66, 118). — Au lieu de la Grelaye ne serait-ce pas l'Agrelaye qu'il faut écrire ? De là à l'Argolaye, nom sous lequel on désigne le houx dans le Morvan, il n'y a pas loin, et je ne jurerais pas que ces deux locutions ne soient identiques. Or, Argolaye ou Argolet, qui vient de Argos, Argus, signifie qui garde, et avait autrefois la même signification que le mot Breuil. Le champ de l'Argolet était la pâture bien fermée de haies vives dans laquelle on renfermait le bétail. Les haies de houx étaient surtout et sont encore fort recherchées pour cet usage, d'où son surnom. LN. G.

—

Papiers de Rasse des Nœux (XVIII, 70, 116). — M. Paul d'Estrées nous apprend que plusieurs extraits de ces papiers (conservés à la Bibliothèque nationale) ont déjà paru dans diverses publications, dont la plus ancienne remonterait à 1850. Pourrait-on faire connaître exactement les titres et les dates de ces publications ?

(Lyon.) CH. B.

—

Fra Diavolo (XVIII, 71, 126). — Aux renseignements déjà fournis sur ce célèbre bandit, nous pouvons ajouter qu'il était né à Itri, dans la terre de Labour. Malgré les ravages qu'il exerça par ses déprédations dans toute la Calabre, le cardinal Ruffo, trouvant bons tous les moyens pour chasser les Français, ne rougit pas de se servir de Fra Diavolo, en lui accordant un

brevet de colonel, propre tout au plus à dissimuler de nouveaux crimes. Après l'avènement de Joseph Bonaparte sur le trône de Naples, le célèbre bandit excita divers soulèvements et fit beaucoup de mal aux Français, qui s'emparèrent de lui en 1806 et le pendirent à Naples, comme rebelle. EGO E. G.

—

Tony et Alfred Johannot (XVIII, 71, 127). — Il existe un charmant article de Jules Janin sur les deux Johannot, dans son recueil des *Catacombes* (Paris, Werdet, 1839, 6 vol. in-18), lequel article n'a pas, que je sache, été reproduit dans les œuvres du « Prince des critiques », réunies et publiées chez Jouaust, ces dernières années, par M. Alb. de la Fizelière. Qu'on me permette, ici, une digression : Ne trouvez-vous pas, tout comme moi, au moins étrange que, par ce temps de bibliomanie *romantique* poussée parfois jusqu'à l'outrance, il ne soit encore venu à l'esprit d'aucun amateur ou collectionneur dignes de ce nom, de réunir et de publier, sur la vie et l'œuvre des deux frères, une monographie détaillée analogue à celles qui ont été imprimées : sur *Charlet*, par le colonel Lacombe ; sur *Raffet*, par H. Giacomelli et par Aug. Bry ; sur *Henri Monnier*, par Champfleury ; sur *Gavarni*, par Edmond et Jules de Goncourt et par Mahérault ; sur *Daumier*, par Champfleury (déjà nommé) ; sur *Decamp*, par Ad. Moreau, *etc., etc?*

Si jamais semblable fantaisie devait germer dans la cervelle d'un éditeur parisien, nous lui conseillerions de reproduire en *fac-similé* par la photographie et pour être placé en frontispice, en regard du titre, le joli portrait des deux frères Johannot, lithographié autrefois par Jean Gigoux pour l'*Artiste*. C'est une des meilleures *pierres* de ce maître, qui en compte, à son actif, tant d'excellentes.

ULRIC R.-D.

—

Daniel Vierge (XVIII, 72, 150). — Je ne crois pas que M. S. Urrabieta Vierge soit la même personne que Daniel Vierge qui a illustré les œuvres de V. Hugo et Don Pablo de Ségovie. Cet artiste n'a jamais signé ses dessins que *D. Vierge* ou *Vierge* tout court. Je renouvelle donc ma question et demande si Daniel Vierge travaille encore et si quelque critique ou étude a été faite des œuvres qu'il a produites jusqu'ici. VALDESCYGNES.

— Il a paru dans la *Vie moderne* des 18 octobre, 1er et 15 novembre 1879 une étude sur Daniel Vierge, par Emile Bergerat. En voici quelques extraits :

Daniel Urrabieta-Vierge, né à Madrid le 5 mars 1851, de Vicenti Urrabieta-Ortiz, dessinateur d'illustrations, a pris le nom de Vierge, qui est celui de sa mère, pour se distinguer de son père. Il entra, en 1864, à l'Ecole des Beaux-arts de Madrid et en sortit en 1869, ayant déjà illustré quelques ouvrages, entre autres *Madrid la nuit de Blasço*, les *Mystères de Rome*, et ayant donné des dessins au *Globe illustré*. Il vint à Paris en 1869, et se mit à peindre lorsque, la guerre éclatant, son ami Charles Yriarte l'attacha au *Monde illustré* qu'il dirigeait.

Les ouvrages illustrés par Vierge atteignent un nombre considérable.

La Maison de Nazareth.
L'Année terrible.
L'Homme qui rit.
Les Travailleurs de la mer.
Notre-Dame de Paris.
Quatre-vingt-treize.
Histoire d'un crime.
Histoire de France de Michelet.
Bosnie et Herzégovine.
Voyage au pays des milliards.
Les Va-nu-pieds.
L'Assommoir.
Don Pablo de Ségovie, etc., etc.

Le Musée des familles, le *Tour du monde*, la *Mosaïque*, le *Magasin pittoresque* ont publié des contes et des romans illustrés par Vierge.

(*Nota.* — M. S. Urrabieta-Vierge est le frère de Daniel Vierge.) G. P.

—

Massenet, Forézien (XVIII, 73, 152). — Les réponses de mes collaborateurs A. Vingt, Un Forézien et Asmodée me paraissent demander, sinon rectification, au moins explication.

M. Massenet est effectivement né à Montaut en 1842, et son père était associé de maîtres de faulx, MM. Jackson frères, M. Gerin et de M. Dorian (ministre des travaux publics en 1870 et 71). Je n'ai pas présente à la mémoire la raison sociale, mais il sera facile de se renseigner auprès de M. William Jackson, 17, avenue d'Antin, et M. Ménard Dorian, député, seuls gérants actuellement de la fabrique de faulx (transportée à Pont-Salomon, Haute-Loire) qui travaille sous le nom de Dorian-Holtjer-Jackson et Cie.

Il me paraît que M. A. Vingt s'avance beaucoup en alléguant que le père de M. Massenet avait un four à chaux à la Terrasse : cela est peut-être possible, mais j'affirme qu'il dirigeait sa fabrique de faulx à la *Terrasse*, qui devait, à l'époque de la naissance de M. Massenet, le compositeur, faire partie de la commune de Montaut.

M. A. Vingt dit également que M. Eug. Müller est Lyonnais ou tout au moins du Rhône. Cela est possible, mais cela est un pur *accident*. M. Eugène Müller doit être considéré comme né à St-Just-sur-Loire (par Saint-Rambert), où tous connaissent les siens et qui est le village où se passe toute l'action de son roman « la *Mionette* ».

G. H.

—

Jean-Baptiste Rebel (XVIII, 73). — Les réponses, au sujet de cette question, ont été plus savantes que décisives. En effet, il ne peut s'agir de Jean-Ferry Rebel, car le portrait de Jean-Baptiste Rebel, gravé par J. Moyreau, représente un personnage de 30 à 35 ans, environ. Or, ce portrait paraît avoir été gravé en 1730. A cette date, Jean-Ferry Rebel devait avoir 70 à 75 ans. Puisque François Rebel, né en 1701, a obtenu, après la mort de Jean-Ferry, son père (vers 1730), la survivance de violon du roi et de compositeur de sa chambre, qualifications portées sur le portrait en question, il y a lieu de croire que c'est son portrait; alors, le même François pourrait fort bien s'appeler Jean-Baptiste-François. Mais le point capital sur lequel j'insiste est celui-ci : le portrait gravé vers 1730, par J. Moyreau, représente un homme encore jeune. Il faut donc rejeter l'opinion que c'est celui de Jean-Ferry Rebel. Ce portrait est rare. Un iconophile de mes amis l'a payé 40 francs. J'ajouterai, enfin, que Jean-Ferry Rebel ne fut pas le père d'Anne Rebel, mariée, en 1684, à Michel de Lalande, célèbre compositeur, surintendant de la chapelle du roi, mais son frère. Fétis, dans son excellente *Biographie des musiciens*, remarque que Durey de Noinville a induit en erreur, à ce sujet, La Borde, Choron et Fayolle.

IGNOTUS.

—

Volvelles (XVIII, 97, 157). — Les dictionnaires ne donnent pas, en effet, le mot *volvelle ;* mais n'aurait-il pas été dénaturé par une faute typographique et mis pour *vervelle ?* Ce dernier est un terme de fauconnerie expliqué ainsi dans Larousse :

« Sorte d'anneau qu'on attache au pied d'un oiseau de proie et sur lequel on grave le nom ou les armes de son maître. »

D'autres dictionnaires disent que c'est un anneau ou une plaque.

Si le véritable mot est bien *vervelle*, ce serait par analogie qu'on en aurait appliqué le sens à un livre. A la couverture du livre serait peut-être adaptée une plaque portant le nom ou les armes de son propriétaire.

LUD. ROSAMOIN.

— M. W. E. Buckley a donné une explication assez satisfaisante à ma demande dans les *Notes and Queries* (mars 14e, p. 217). Il dit que les *volvelles* sont de petites planches rotatives, ajoutées aux autres planches comme cadrans (angl. *dials*), et que ce mot s'applique plus généralement aux planches superposées sur d'autres pour indiquer des variations. Je remercie l'éditeur savant et obligeant du *Giornale degli Eruditi*.

SAM. TIMMINS.

—

Prononciation de *Gl* en patois bressan et en italien (XVIII, 97). — Dans tout le Bas-Berry et principalement dans les environs d'Issoudun, de Châteauroux et de La Châtre, nos paysans (tout comme ceux de la Bresse que signale M. Lud. Ros.) aiment l'euphonie dans le langage et mouillent à l'italienne les deux lettres *gl* dans leur prononciation habituelle d'un grand nombre de mots.

C'est ainsi, par exemple, qu'ils diront : Du *ia*, pour du *gla* (au masculin); — *iace* pour de la *glace* en français ; — *iand* pour *gland*, *iandé* pour *glandée ;* — *iéne*, *iéner*, *iéneux*, *iéneuse* pour *gléne*, *gléner*, *gléneux*, *gléneuse*. En français : *glane*, *glaner*, *glaneux*, *glaneuse ;* — *aveuiller* pour *aveugler*. Aller *à l'aveuille-goutte*, c'est-à-dire *à l'aveuglette*, sans y voir clair. — *Etran-iller* pour *étrangler*. « C'est *étran-illant* », pour dire : c'est *saisissant*, *navrant*, *suffoquant*. Une petite localité située près de Briantes (Indre) porte le nom élégant de *Etran-ille-Chieuve* (*Etrangle-Chèvre*). Nos paysans diront aussi : de *la seille* (au féminin) pour *du seigle ;* ils prononceront de même : *on-ille* (au féminin également) pour *ongle*, masculin en français...

Enfin, et pour terminer, un des sobriquets injurieux en usage chez les vignerons d'Issoudun : *iaudi*. « *Espèce de iaudi* », c'est-à-dire : *espèce d'imbécile*, est, à la lettre, un diminutif du mot *Claude*, *cl*

mouillés à l'italienne. On sait du reste ce que c'est que d'avoir l'air d'un *Claude*.

ULRIC R.-D.

—

Une parodie de la Légende des Siècles (XVIII, 100, 157). — Il y a quelques années, Francisque Sarcey a publié cette parodie en entier (moins le prologue, ce qui est dommage) dans le *XIXe Siècle*. Il n'en avait pas désigné l'auteur.

H.-C. M.

—

Mirabeau (XVIII, 101). — Ce qu'il y a de mieux à faire, quant à présent, pour une personne qui désire étudier le génie, les opinions, le caractère de Mirabeau, — c'est de se reporter :

1° Pour *l'étude de Mirabeau orateur*, à ses discours mêmes. Le recueil le plus complet est celui de Méjan, intitulé : *Collection complète des travaux de M. Mirabeau l'aîné à l'Assemblée nationale*. Paris, Devaux, 1792.

Il y a un autre recueil plus répandu, celui de *Mérilhou*, publié en 1827. Il y en a d'autres encore.

2° Pour *l'étude des opinions politiques* de Mirabeau, à la publication de M. de Bacourt : *Correspondance* entre *le comte de Mirabeau* et le comte de la Marck pendant les années 1789, 1790 et 1791. Paris, Le Normant, 1851 (3 vol.).

3° Pour *l'étude de la vie et du caractère de Mirabeau*, aux souvenirs de son ancien collaborateur *Dumont, de Genève*, publiées en 1832. Paris, Gosselin. C'est une publication d'un extrême intérêt, d'une grande exactitude et d'une parfaite impartialité.

— Aux *Mémoires de Mirabeau*, par M. Lucas de Montigny. Paris, Guyot (1832-1835). C'est une apologie avouée, mais remplie de documents et de détails intéressants.

Un second volume *des Mirabeau*, par M. L. de Loménie. La suite de cet ouvrage va paraître prochainement; j'espère qu'elle réalisera son but, et sera l'étude historique complète qui n'existe pas jusqu'à ce jour. Cette suite sera uniquement consacrée à Mirabeau l'orateur, et à son frère le vicomte. Mais le second volume de la partie parue parle déjà de Mirabeau.

— Aux *Esquisses historiques et littéraires* de M. de Loménie. Paris, Lévy, 1879. Il y a là deux travaux absolument nouveaux *sur Mirabeau et madame de Nehra*, *Mirabeau et son père à la veille de la Révolution*.

Tels sont, suivant moi, en y joignant une brochure de M. A. Joly, sur *les Procès de Mirabeau en Provence*, Paris, Durand, 1861, les sources sûres et les travaux de première main qu'il faut tout d'abord consulter. Il est indispensable encore, pour apprécier l'effet de l'éloquence de Mirabeau, et l'impression produite par sa personne et ses actes, de reprendre les Mémoires du temps, particulièrement ceux de Ferrières, Bailly, Bertrand de Molcville, Malouet, Lafayette, Bouillé, les Souvenirs et Portraits du duc de Lévis, etc., etc.

Il y a intérêt aussi à lire *le Courrier de Provence*, journal adressé par Mirabeau à ses commettants pendant la durée des séances de l'Assemblée constituante.

Sur l'élection de Mirabeau aux États généraux on trouvera les seuls détails authentiques donnés jusqu'à présent, avec ceux des *Mémoires* de M. Lucas de Montigny, dans l'ouvrage de M. de Ribbe : *Pascalis ou la fin de la Constitution provençale*, 1854, Dentu. Cet ouvrage mérite d'être mieux connu.

Quant aux ouvrages de Mirabeau même, ils sont tous hâtés, écrits à l'aide de collaborateurs étrangers, et difficiles à trouver, car ils n'ont pas été réimprimés, en général, depuis le XVIIIe siècle. Il y a eu cependant des réimpressions de l'*Essai sur le Despotisme*. Le plus personnel de tous les ouvrages de Mirabeau, intitulé : *des Lettres de cachet et des prisons d'État*, publié pour la première fois en 1782, a eu sa dernière édition en 1820. *La Monarchie prussienne* est une compilation indigeste, mais curieuse, dont la plus grande partie n'est pas de Mirabeau. *La Dénonciation de l'agiotage* au roi et à l'assemblée des notables, Paris, 1787, est un pamphlet remarquable qui est bien son œuvre propre. *La Correspondance de Berlin* n'offre que peu d'intérêt à mon avis. Il est inutile, je pense, d'entrer dans l'examen des autres ouvrages moins connus de Mirabeau.

En fait de collections de lettres de lui, il n'est pas besoin, je suppose, de mentionner les fameuses *Lettres de Vincennes*. Les *Lettres à Chamfort*, publiées en 1796, valent la peine d'être lues; il n'en est pas de même des *Lettres à Vitry*. Paris, 1806.

En fait d'ouvrages et de travaux de seconde main, je signale :

Une Etude sur Mirabeau fort éloquente et fort juste parfois, mais courte, de M. Victor Hugo. Paris, Guyot, 1832.

Les deux articles de M. *Sainte-Beuve* sur *Mirabeau* et *Sophie,* dans les « Causeries du Lundi ». Ils sont au nombre de ses meilleurs.

Un article sur Mirabeau et la cour de Louis XVI, par *M. Saint-Marc Girardin.* Revue des Deux Mondes du 1er octobre 1851.

L'ouvrage de M. Hermile Regnald sur Mirabeau et l'*Assemblée constituante.* Paris, Thorin, 1869.

Deux *articles de M. F. Decrue,* dans la Revue historique de 1881 et 1882.

Un article de *M. Mézières* sur l'ouvrage de M. de Loménie dans la Revue des Deux Mondes de 1879.

Deux articles de M. Cuvillier-Fleury sur le même ouvrage, recueillis dans son volume : *Posthumes et Revenants.* Paris, Lévy, etc., etc. De Loménie.

—

Sarcey de Sutières (XVIII, 101, 158). — Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante de M. Francisque Sarcey. Cette lettre pourra servir utilement à la biographie du célèbre critique et forme une addition des plus curieuses aux *Souvenirs de jeunesse* qu'il vient de publier :

Monsieur,

Je dois, en effet, m'appeler Sarcey de Sutières. Mon père me l'a toujours dit, et il le tenait de son père. Mais ni mon acte de naissance, ni celui de mon père, ni celui de mon grand-père ne portent ce nom.

Je possède des liasses de lettres de famille, où des oncles, signant Sarcey de Suttières, ou plus simplement Sutières, écrivent à mon grand-père. Mais je ne me suis jamais donné la peine de débrouiller cette généalogie, qui est restée obscure pour moi.

Il y a eu, en effet, un de Sutières établi en Beauce, qui a laissé quelques ouvrages sur l'agronomie. J'en ai un dans ma bibliothèque.

Dans un autre volume qui a pour titre : *Almanach de Paris pour l'année* 1789, à Paris, chez Lesclapart, libraire de Monsieur, à la Sainte Famille, rue du Roule, n° 11 (c'était le *Bottin* du temps), je trouve un : de Sutières-Sarcey, professeur d'agriculture, rue de Tournon, 5. Peut-être était-ce le même.

Mais les de Sutières-Sarcey ne sont pas originaires de la Beauce. Mon père est né à Lyon, et les de Sutières-Sarcey viennent de la Savoie, où, m'a-t-on dit, le nom est encore porté par plusieurs personnes. Mais jamais le hasard ne m'a mis en relations avec aucune d'elles. Il y en avait de fort riches : j'appartenais à une branche tombée dans la misère.

C'était encore une tradition dans ma famille que nous étions cousins du grand Ampère. J'ai vu avec plaisir, en lisant la Correspondance d'Ampère (c'est un délicieux volume), que cela était vrai.

Quand je suis entré dans les journaux, j'ai été obligé de prendre un pseudonyme, puisque je relevais encore de l'Université. J'ai pris naturellement le nom que mon père m'avait dit être à moi, et j'ai signé Sutières.

Le jour où j'ai eu donné ma démission, j'ai repris devant le public le seul nom que j'aie, de par les actes civils, le droit de porter : *Francisque Sarcey.*

A vous,

Francisque Sarcey.

—

Lettres inédites de Frédéric II et de Maupertuis (XVIII, 102). — Les differences sont, en effet, très notables. Je ne sache pas qu'on ait publié intégralement le véritable texte ; mais on trouvera des comparaisons des deux textes dans les *Causeries du Lundi*, de Sainte-Beuve, au tome XIV. — Voir aussi le chapitre VII de la notice que M. René Kerviler a consacrée à Maupertuis dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, en 1883 (4e étude de la Bretagne à l'Académie française au XIXe siècle). Brezonec.

—

Sur la secte des péripatéticiens (XVIII, 102). — En instituant le Lycée, Aristote avait établi, parmi ses disciples, deux sections, dont l'une venait, dans le cours de la journée, recevoir les leçons du maître ; et l'autre était, le soir, initiée aux notions les plus élevées de la philosophie. L'imagination de Méry n'a très probablement vu, dans cette répartition de l'enseignement péripatéticien, qu'un côté plaisant auquel n'avait assurément jamais pensé le fondateur du Lycée.

Il est bon de faire remarquer, à propos de cette doctrine, que l'on se méprend généralement sur le sens des mots *Esotérique* (ou « Acroatique ») et *Exotérique.*

D'après Aulu-Gelle (XX, 5), le premier semblerait indiquer un enseignement d'un usage tout pratique pour les relations sociales et extérieures, ainsi que pour la vie publique, tandis que le second impliquerait une idée d'utilité purement personnelle et particulière.

Du reste, les préfixes ἔσω et ἔξω paraissent marquer sensiblement cette différence. Voici la traduction fidèle de l'extrait du grammairien latin : « Les leçons exotériques roulaient sur la rhétorique, la solution des difficultés sophistiques et la « connaissance des affaires civiles. Les « autres avaient pour objet une philosophie « plus haute (*remotior sublimiorque*); ils « roulaient sur l'étude de la nature et les « discussions de la dialectique. »

LUD. ROSAMOIN.

—

Une comparaison à étudier (XVIII, 103, 158). — Ajoutons aux exemples cités cette exclamation vraiment attendrissante de l'infortuné Nævolus se plaignant de la lésinerie avec laquelle son patron, le patricien Virron, le paie de ses glorieux services :

Servus erit minus ille miser, qui *foderit* agrum,
Quam dominum ! (Juvénal, IX, 15.)

On peut voir encore, dans *la Jument du compère Pierre*, de Boccace (9e journée), l'usage que messire Jean de Barole prétend faire de « l'outil avec lequel on *plante* les hommes. »

JOC'H D'INDRET.

—

La Sainte Épine de Philippe de Champaigne (XVIII, 104). — Je viens de découvrir, dans une *Notice sur la vie et sur l'œuvre de Philippe de Champaigne*, publiée par M. Bouchitté, en 1858, que le tableau du « Miracle de la Sainte Épine » se trouve, en même temps qu'un autre du célèbre peintre port-royaliste, dans l'église de Linas (Seine-et-Oise).

La fabrique de Linas, en raison de difficultés soulevées sur l'orthodoxie de ces deux tableaux, les avait fait reléguer, paraîtrait-il, dans une salle au-dessus de la sacristie; et M. Bouchitté déplorait, à juste raison, qu'un musée n'eût pas revendiqué la possession de ces deux tableaux, fort remarquables.

Voilà donc une nouvelle étape, bien établie, du tableau de la Sainte Épine : en a-t-il subi une troisième... et définitive ?

J. J. B. B.

—

L'Écorché de Milan (XVIII, 105). — Ce morceau est de Marco Agrate, d'après tous les guides consultés et le *Cicerone* de Burckhardt. Il porte même cette inscription « d'une modestie plus que douteuse », fait observer le subtil Bœdeker :

Non me Praxiteles, sed Marcus finxit Agratus.

G. I.

—

Encore les assignats (XVIII, 105). — Les assignats sont imprimés en noir sur papier blanc, c'est la règle générale.

Comme le dit A. Y., les divers décrets relatifs aux émissions d'assignats avaient soin de donner la description absolument complète, minutieuse même, de l'assignat à créer. Il en fut de même pour l'émission des promesses de mandats territoriaux.

S'il se reporte aux divers décrets ci-après, A. Y. trouvera la réponse à sa question en ce qui concerne les assignats imprimés en caractères rouges.

En effet, le décret du 1er juin 1790, dérogeant à celui du 19 décembre précédent, fixe les coupures spéciales des assignats à créer, réserve le papier rose pour les billets de 300 livres (seul exemple de papier de couleur dans la série entière des assignats), le papier blanc pour tous les autres, et décide que l'impression aura lieu en lettres rouges pour le billet de 1,000 livres.

Le décret du 29 septembre 1790 adopte également le papier blanc, avec caractères rouges, pour les assignats de 2,000 livres.

Le décret du 18 nivôse an III fait de même pour les assignats de 1,000 livres.

Les assignats sur papier blanc imprimés en caractères rouges ne sont donc pas le résultat d'un tirage à part et ne constituent pas une rareté.

Les seuls assignats qui présentent un caractère de rareté, blancs, roses en caractères noirs ou blancs en caractères rouges, sont les assignats de 200, 300 et 1,000 livres de la création des 16 et 17 avril 1790, produisant intérêt, et surtout celui de 300 livres, dans lequel manque le mot — cent — à la date.

La réponse à la question :

Qu'était-ce que le billet appelé Promesse de mandat territorial ? entraînerait des développements que ne comporte pas le format de l'*Intermédiaire*. Je me vois forcé de renvoyer le collaborateur A. Y., pour sa solution, à l'« Histoire de la Révolution française » de Thiers, tome VIII, pages 106 et suiv., et 247 et suiv.

J'ajouterai seulement ceci à titre de renseignement complémentaire :

D'après l'arrêté du conseil des Cinq-Cents, en date du 2 floréal an IV, les 2 milliards 400 millions de mandats à créer étaient divisés en mandats de 1, 5, 20, 50, 100 et 500 francs.

Je crois qu'il ne fut émis que des mandats territoriaux de 5 francs; ils étaient sur papier blanc imprimé en noir, et mesuraient 82 mill. sur 54. Au centre, un timbre sec à deux personnages.

On était si pressé d'argent, qu'antérieurement, dès le 29 nivôse an IV, en attendant la fabrication des mandats, le conseil des Cinq-Cents autorisa la trésorerie nationale à donner des promesses de mandat.

Ces promesses étaient de 25 francs, imprimées en noir; de 100 francs, imprimées *en rouge;* de 250 francs, imprimées en chamois; et de 500 francs, imprimées en bleu.

Le tirage en rouge de la promesse de mandat de 100 fr. n'est donc pas un tirage spécial. DE LARCHE.

—

Etienne Baudet, graveur (XVIII, 105). — A. Jal, qui n'avait pu se procurer l'acte baptistaire d'Et. Baudet, était parvenu cependant, d'après les registres de Saint-Germain l'Auxerrois, à fixer d'une date précise l'époque de sa mort. D'après ces documents, c'est au 8 juillet 1711 qu'elle remonte, en indiquant que le défunt devait être âgé de 75 ans ou environ. On pouvait en conclure qu'il naquit en 1635 ou 1636; cette opinion se trouve à peu près confirmée, puisque les actes paroissiaux de Verneuil-lès-Blois indiquent l'année 1638, comme celle de sa naissance, ce qui redresse l'erreur commise par la *Biographie universelle* (Michaud), qui fixait à 1643 et 1716 les dates de la naissance et du décès de Baudet. Quant à ses travaux, il figure sur les registres des bâtiments du Roi (16 novembre 1681) pour une somme de 1,850 L., relative à onze pl., dont deux de figures antiques, estimées 350 L. chacune. Le 1er mars 1682, il reçut 4,300 liv. à compte de 6 pl. représentant le grand escalier de Versailles, dont le travail entier fut payé 13,500 liv. Le 29 octobre 1693, il succéda à Pierre Soubeyran dans la charge de *graveur du Roy*, et, l'année suivante, il obtint le logement dans les galeries du Louvre. Une mention sans date, inscrite au registre des bâtiments du Roy, porte qu'Et. Baudet reçut la somme de 1,069 liv. pour 4 planches représentant deux figures et deux bustes antiques du cabinet de Sa Majesté. Il était membre de l'Académie et fut inhumé sous le titre de *Conseiller du Roy en son Académie royale de peinture et de sculpture.*

EGO E. G.

—

Bibliographie des œuvres des académiciens (XVIII, 106). — Pour le très grand nombre, il faut se contenter de Quérard et de ses divers continuateurs. Des éditions complètes de grands écrivains : Boileau, Bossuet, la Bruyère, la Fontaine, Fénelon, contiennent des bibliographies soignées. En fait d'ouvrages séparés, on peut citer : les « Recherches sur Télémaque », les « Oraisons funèbres de Bossuet », etc., par Caron; les travaux de Louis Vian sur Montesquieu; des bibliographies de Marie-Joseph Chénier, à la suite de son « Éloge », par Lingay; de Joseph Droz, à la suite du discours prononcé par Guizot à ses funérailles; la « Biographie de Prosper Mérimée », par M. Tourneux; celle de Dupanloup, publiée à Orléans, chez Herluison, 1878; l'« Œuvre de Claude Bernard », par Roger de la Coudraie et G. Malloizel. Paris, 1881; « Bibliographie des Œuvres d'Alfred de Musset », par M. Clouard, 1883. G. I.

— Consulter : *l'Académie française et les académiciens*, série de longs articles parus presque tous les mois, de juillet 1856 à août 1872, dans la *Bibliographie catholique*, tomes XVI à XLVI. Une partie est signée : *U. Maynard.* H. B.

— Il n'existe pas d'autres bibliographies générales que celles indiquées dans la question; mais j'ai achevé et je compte incessamment publier une bibliographie des *Quarante fondateurs de l'Académie.* Quant aux bibliographies particulières d'académiciens, il y en a beaucoup en dehors de celles de Voltaire et de Corneille, surtout parmi les modernes. Il y a celle de *Montesquieu*, par M. Vian; celle de *Mérimée*, par Maurice Tourneux; celle de *Musset*, par M. Parran, et bien d'autres. — Quant à mon « Essai de bibliographie raisonnée de l'histoire de l'Académie », il est à refaire. Je pourrais aujourd'hui presque le doubler. Le tout est de trouver un éditeur. RENÉ KERVILER.

—

Épicier (XVIII, 129).—C'est aux principaux écrivains de l'école romantique qu'il

faut attribuer l'abus proverbial de la définition de l'épicier, comme synonyme d'ignorant', de sot, d'idiot. Balzac et George Sand l'ont illustré de leurs lazzi les plus sarcastiques, pendant que Philippon et Gavarni consacraient leur crayon à ces ridicules exagérés. Cet esprit de critique allait si loin que, dans l'échelle des injures, l'épicier touchait de près au bourgeois; c'est pour cela qu'au sentiment de ces écrivains, Paul Delaroche et Casimir Delavigne n'étaient que de tristes bourgeois, bons tout au plus à provoquer l'admiration douteuse des gens dont la capacité ne pouvait guère dépasser la connaissance du poivre ou du café. Or, est-ce la faute de celui qui vend des épices, si l'usage a voulu qu'on portât dans sa boutique tout papier inutile, toute œuvre dédaignée, toute production sans lecteurs', afin d'en envelopper sa marchandise? Il suffit d'ouvrir Horace pour juger que cette coutume existait chez les Romains. Voici comment le poète la signale dans les derniers vers de son *Epît.* I, liv. II :

Ne rubeam pingui donatus munere, et una
Cum scriptore meo, capsa porrectus aperta,
Deferar in vicum vendentem thus et odores,
Et piper, et quidquid chartis amicitur ineptis.

C'est en ce sens que Boileau a écrit, de son côté, dans son *Art poétique* (chant II) :

Le reste, aussi peu lu que ceux de Pelletier,
N'a fait, de chez Sercy, qu'un saut chez l'épicier.

L'épicier florissait surtout au XVe siècle, et les révolutions, qui n'ont fait grâce à aucun privilège, ont respecté et presque exalté celui-là; c'était le second des six corps marchands dont faisaient partie les apothicaires et les confiseurs. Leurs premiers statuts et règlements datent de 1484, sous le roi Charles VIII; ce qui n'empêcha pas l'épicier d'être, au XVIe siècle, un officier de la bouche royale, qui présidait à la préparation des mets sucrés; un statut de la maison du roi (1317), cité par Du Cange, en détermine la création.

Quoique la génération de 1830 ait poussé trop loin sa haine pour l'épicier, il serait injuste, cependant, de l'accuser d'une opinion qui était née avant elle et que son esprit gouailleur a exploitée; car on disait jadis de lui ce qu'on en dit encore : témoin l'exclamation de la nourisse dans le « Débat de la Nourrisse et de la Chambrière » (ancien Théâtre-Français) :

Notre-Dame, quel espicier!
Qu'il est peureux! qu'il est niés!

Dans la « Farce des Cinq sens » (Lyon, 1545, in-8), c'est au type de sa malpropreté qu'on s'adresse, en lui faisant honte de ce qu'il est, mais alors, comme aujourd'hui, l'observation devait être exagérée, et l'épicier, fort de son importance, résistera sans s'émouvoir aux sarcasmes injustes de ces terribles justiciers.

EGO E.-G.

— Les épiciers romains connaissaient l'art de faire des cornets à poivre avec les feuillets de génie comme avec les sots écrits.

Perse nous dit, en effet, dans le premier tiers de sa première satire : « Quel est « l'homme qui dédaigne de mériter les suf- « frages du public, et lorsqu'il a fait preuve « d'un vrai talent, qui ne soit désireux de « laisser *des poésies à l'abri des épices et* « *des maquereaux?* »

Il est dès lors bien naturel que les littérateurs de tous temps aient rendu au centuple, aux épiciers, le mépris ou plutôt l'indélicate attention que ces derniers affectent à l'égard de tous produits littéraires.

De là à traiter d'épicier quiconque ne veut pas (le plus souvent, d'ailleurs, parce qu'il ne le pourrait pas) chercher et apprécier le beau en art, comme en littérature, — on voit qu'il n'y a pas loin.

DOM CLAUDIUS.

—

Vase nocturne (XVIII, 130). — Dans le *Moyen de parvenir*, dont les premières éditions sont de la fin du XVIe siècle, Béroalde nous raconte (XLIX) la joyeuse histoire du paillard Cancre attiré par l'odeur marine du « pot à pisser. »

Dans l'*Histoire des peintres*, de Ch. Blanc, on voit la gravure d'un tableau d'Otho Venius (milieu du XVIe siècle), représentant une scène de Joconde. A côté du lit, un vase nocturne semblable à ceux de nos jours, sur un escabeau.

A la page 21 des *Sciences et lettres au moyen âge*, de P. Lacroix, on trouve la reproduction d'une miniature du XVe siècle avec cette légende : « Saint Louis, roi de France, allant de nuit, à matines aux Cordeliers de Paris, ung estudiant par mesprison lui tumba son orinal sur son chief.» Le roi, au lieu de punir l'étudiant, lui donna la prébende de Saint-Quentin, en Vermandois, « pour ce qu'il était coustumier de soy relever à celle heure pour estudier». L'étudiant tient par l'anse le vase semblable aux nôtres.

Dans le dictionnaire latin de Freund,

Urinal, est cité avec cette traduction : pot de nuit.

Enfin, Nipons ne peut avoir oublié ce joli vers du *Jardin des Racines grecques :*

Αμις (amis), pot qu'en chambre on demande.

GUST. ZÉRO.

Alfred de Vigny et madame Dorval (XVIII, 132). — Cette correspondance, qu'il m'a été donné de parcourir, est actuellement hors de France, entre les mains d'un curieux émérite, et très certainement elle ne sera pas de longtemps livrée à la publicité. Il est même à souhaiter, pour l'honneur du poète, qu'elle reste ensevelie dans le profond oubli dont les hasards d'une succession ont pu seuls la faire sortir. Si elle ne se recommandait que par un lyrisme débordant, il n'y aurait pas grand mal à savoir comment aimerait l'homme à qui l'on a prêté ce mot typique, le soir de la première d'*Hernani :* « Aux fureurs qui m'agitent je comprends les excès de 93. » Malheureusement il est question de toute autre chose que d'amour platonique dans ces feuillets jaunis, et il n'est pas de collégien enfiévré par un premier rendez-vous qui oserait, sinon penser, du moins écrire et indiquer ce qui obsédait de Vigny, lorsqu'il se retraçait l'image de sa bien-aimée. La lecture de ces épîtres est en somme assez répugnante, et ce qu'elles offrent de plus piquant, c'est qu'elles furent tracées à l'époque même où un vers fameux de Sainte-Beuve enfermait de Vigny dans cette « tour d'ivoire » dont il semblait n'être jamais sorti.

En ce qui concerne la seconde partie de la question, je ne doute pas que d'autres correspondants n'aient signalé le volume publié en 1869, sous l'initiale modeste d'Y, par M. E. Coupy, professeur à la Flèche, l'un des plus anciens abonnés de l'*Intermédiaire*, et aussi le petit volume d'Alex. Dumas : *la Dernière année de Marie Dorval*, qui se vendait 50 centimes au profit de la souscription ouverte par le *Mousquetaire* pour lui élever un tombeau.

M. TX.

— M. Coupy, mort depuis une dizaine d'années, auteur de *Marie Dorval*, reçut, à l'occasion de ce volume, très curieux et très complet, une lettre de Victor Hugo, à laquelle nous empruntons le passage suivant :

« J'ai lu votre livre excellent. Madame Dorval a été la plus grande actrice de ce temps ; mademoiselle Rachel seule l'a égalée, et l'eût dépassée peut-être, si, au lieu de la tragédie morte, elle eût interprêté l'art vivant, le drame, qui est l'homme, le drame, qui est la femme, le drame, qui est le cœur. Vous avez dignement parlé de madame Dorval, et c'est avec émotion que je vous en remercie. Madame Dorval fait partie de notre aurore. Elle y a rayonné comme une étoile de première grandeur. »

UN LISEUR.

La première tragédie de Crébillon (XVIII, 132). — « Cette pièce n'a jamais été ni jouée, ni imprimée », disent les *Anecdotes dramatiques* de l'abbé de la Porte (Paris, 1775), t. I, p. 579. Crébillon fit cette tragédie à 25 ans, sur les conseils d'un procureur nommé Prieur, chez lequel il travaillait.

Les comédiens à qui l'auteur la présenta la refusèrent, parce qu'elle n'était pas bonne. « Cette pièce existoit encore il y a trente ans ; on l'avoit retrouvée toute entière dans des papiers qu'il avoit mis au rebut; et comme on prévoyoit ce qu'il voudroit en faire, si on lui en eût annoncé la découverte, on se garda bien de l'en instruire; mais, le hasard la lui ayant fait rencontrer sous sa main, il la brûla. »

P. C.

Les Inscriptions du cabinet d'études de Montaigne (XVIII, 132). — Ce qu'il y a de plus complet, je crois, à cet égard, se trouve dans un volume in-8, publié à Périgueux en 1861 : *Montaigne chez lui. Visite de deux amis à son château.* Lettre au docteur J. R. Payen (63 pages).

Les *deux amis* sont MM. E. Galez et L. Lapeyre; ils indiquent plus de cinquante inscriptions; quelques-unes ont été en partie détruites par le temps et par l'humidité. Vingt-deux de ces sentences sont en langue grecque; le docteur Payen n'en avait reproduit que six. L'*Ecclésiaste,* les *Epîtres* de saint Paul, les tragiques grecs, le *Florilegium* de Stobée, Horace, Perse, ont surtout été mis à contribution par l'immortel auteur des *Essais*.

UN ADMIRATEUR DE MONTAIGNE.

Xavier Forneret (XVIII, 133). — M. Xavier Forneret est né à Beaune. Il a fait un drame intitulé *Mère et Fille*, et un roman sous le titre de *Caressa*. De plus, ces jours derniers (novembre 1859) il a fait encore...

un procès à M. Théophile Deschamps, rédacteur en chef du *Monde dramatique*.

Il paraît qu'en 1846, M. Forneret était venu à Paris pour faire jouer son drame. Il s'adressa à M. Deschamps, et fit paraître dans son journal plusieurs réclames à 1 franc la ligne. Outre son drame, il avait en portefeuille *Caressa* et divers essais littéraires sur des sujets variés, comme nous l'a appris Me F. Duval, son avocat. Peu à peu des rapports plus intimes s'établirent entre M. Deschamps et lui, et il lui prêta une somme de 740 francs sur billets.

M. Deschamps continua d'insérer sa prose. Mais, un beau jour, il lui réclama le paiement des billets échus; alors M. Deschamps le pria, de son côté, d'avoir à solder une somme de 1,309 francs, montant des insertions faites sous son nom à raison de 1 franc la ligne. Sur ce, procès. Me Vellaud, défendant M. Deschamps, raconte avec esprit les premiers pas de M. Forneret dans la carrière des lettres. Il nous le montre portant sa pièce de théâtre en théâtre, et dit à ce propos que « feu « Desnoyers, directeur de l'Ambigu, avait « reçu 8,000 francs pour jouer *Mère et* « *Fille*, mais que, placé entre l'alternative « de tenir sa parole ou d'y manquer, il « préféra se laisser mourir.» Quoi qu'il en soit et malgré la spirituelle plaidoirie de Me Vellaud, le tribunal a condamné M. Deschamps. Il y avait des billets souscrits. (*Revue anecdotique* du 15 décembre 1859, t. IX, n° 11, p. 241).

P. c. c. : UN LISEUR.

P. S. Forneret ne figure pas dans la *Lorgnette littéraire*. Consulter la Bibliographie de Lorentz, qui donne la liste de ses publications.

—

Jeanne Flore (XVIII, 114). — Voici le titre tout au long du livre dont il s'agit : *Comptes amoureux par Mad. Jeanne Flore, touchant la punition que faict Vénus de ceulx qui contemnent et mesprisent le vray amour*. Paris, J. Réal, 1543, 8°.

Il existe d'autres éditions mentionnées au *Manuel du Libraire;* Lyon (à la marque d'Icare, sans date); Lyon, B. Rigaud, 1574; Paris, Poncet le Preux, 1542; Paris, 1550.

Il a paru à Turin, en 1870, chez l'éditeur J. Gay, une réimpression textuelle de l'édition de 1574, avec une notice du bibliophile Jacob (Paul Lacroix).

Les auteurs de la *Bibliothèque des Romans* (juin 1780) et des *Mélanges extraits d'une grande bibliothèque* ont parlé de ces *comptes*, mais d'une façon fort imparfaite; leurs analyses sont mal faites, leurs citations tronquées.

On croit que ces récits ont été composés à la cour de la duchesse d'Alençon, depuis reine de Navarre; le nom de Dame Jeanne Flore est un nom d'emprunt.

B. C.

—

Date du décès de Nicolas Briot (XVIII, 135). — Nicolas Briot, né en 1579 à Damblein en Bassigny, duché de Bar (arrondissement de Neufchâteau, Vosges), passa, vers 1625, en Angleterre, fut nommé, par Charles II, graveur de ses monnaies. Mort à Londres vers 1646.

(Annuaire de la Société française de numismatique, 1867, page 152.)

A. J.

—

Pseudonymes à découvrir (XVIII, 135). — Consulter à ce sujet la nouvelle édition des « Pseudonymes du jour » de Ch. Joliet (Paris, Dentu, 1884); les pages 109 à 117 de cet ouvrage sont consacrées aux comédiens et comédiennes. Voir également la collection de la « Revue anecdotique » de G. d'Heylli (Paris, Jouaust, 1876-1884), sans oublier le « Dictionnaire des pseudonymes » du même auteur.

O'REALY.

—

Voyage d'Espagne (XVIII, 136). — L'auteur est François Aarsens de Sommerdyck, cité dans la Biographie Michaud, et, mieux, dans celle de Didot. C'est le petit-fils du fameux diplomate hollandais que le cardinal de Richelieu avait en grande estime.

Ce voyage est agréablement écrit et amusant. Il a été fait en 1655, alors que le duc de Lorraine était prisonnier à Tolède. L'ouvrage a eu plusieurs éditions, publiées après la mort de l'auteur arrivée en 1659. Par conséquent, Aarsens, qui avait quitté l'Espagne en 1655, n'a pas parlé des tentatives faites par Nicolas du Bois pour obtenir la liberté du prince. Mais il rend compte, à sa manière, des causes de l'arrestation. Il est bien près de la vérité, car le duc de Lorraine, après avoir trahi la France en 1652, se disposait à trahir l'Espagne au commencement de 1654.

Les archives de notre ministère des affaires étrangères contiennent, à cet égard, de curieuses révélations qui sont inédites. Quant aux négociations de du Bois de Riocourt, elles n'ont pas été connues de l'auteur du *Voyage d'Espagne*. M. Henri de l'Isle, arrière-petit-fils de du Bois de Riocourt, n'a pu découvrir l'anonymat de François Aarsens, parce que le *Voyage d'Espagne* ne figure pas dans la 3e édition de Barbier. Cependant, la seconde édition consacre à cet ouvrage les nos 19,280 et 19,281, où sont décrites les différentes éditions. L'omission du Nouveau Barbier est inexplicable ; elle serait, comme bien d'autres, à signaler lorsque ce livre sera enfin terminé. E. Meaume.

—

Histoire de la prostitution, par P. Dufour (XVIII, 136). — M. Paul Lacroix ne s'est jamais défendu sérieusement d'être l'auteur de cet ouvrage. Son désaveu a pu se produire dans un salon, mais il ne l'a jamais formulé par écrit.

Il ne le pouvait pas, par la bonne raison qu'il a réimprimé sous des titres divers plus de la moitié de cette histoire, notamment dans les *Curiosités du vieux Paris*, les *Curiosités des croyances populaires au moyen âge*, les *Curiosités de l'histoire de France*.

Le volume publié en 1872 à Nice par l'éditeur Gay sous le titre : *Les Courtisanes de la Grèce d'après les auteurs grecs et latins*, par P. L. Jacob, bibliophile, n'est qu'une reproduction *textuelle* des chapitres VI à XIII de l'*Histoire de la prostitution*, c'est-à-dire des pages 150 à 358 du 1er volume, et, à lire la petite préface de cette réimpression signée par l'auteur, on ne s'en douterait pas. Avis aux amateurs qui ont le premier de ces ouvrages et qui seraient tentés d'acheter le second.

Au surplus, que le collaborateur Ego E. G. consulte les *Supercheries littéraires* de Quérard et la *Bibliographie érotique* de Gay. Un liseur.

— M. F. Drujon, dans son « Catalogue des ouvrages condamnés », attribue formellement cet ouvrage à M. P. Lacroix. Son article n'est d'ailleurs qu'un résumé de celui que Quérard a consacré au même ouvrage dans ses « Supercheries littéraires », et qui ne peut que laisser difficilement des doutes sur la paternité du bibliophile Jacob.

A ce sujet, je désirerais savoir si l'édition de l' « Histoire de la prostitution », publiée à Bruxelles par Rosez en 1861, en 8 vol. in-12, reproduit pour le sixième volume le texte original ou celui des exemplaires cartonnés? Et, puisque la question des œuvres inédites de P. Lacroix est malheureusement à l'ordre du jour, sait-on si la suite de cet ouvrage, qui devait comprendre 12 volumes, se trouve dans ses papiers? O'Realy.

—

Histoire scandaleuse de Charles X (XVIII, 136). — L'auteur est resté inconnu. — Plusieurs éditions : 1° Histoire scandaleuse et anecdotique de Charles X. (Avec le quatrain : « Sujet rebelle », etc.) Paris, chez les marchands de nouveautés. (Imprimerie de Ch. Dezauche, faubourg Montmartre, n° 11.) 1830, petit in-12, 144 p. — Sur la couverture : Histoire scandaleuse, politique, anecdotique et bigote de Charles X, 4e tirage ; — une seconde édition (avec le titre de la couverture du 4e tirage), suivie d'une biographie des ex-ministres et leur jugement (le quatrain). Paris, chez Jacques Le Doyen, Palais-Royal. (Imprimerie Carpentier-Méricourt, rue Traînée, n° 15.) 1831, petit in-12, 226 p., 1 f. blanc. Une mauvaise lithographie (Delarue) représentant le roi et les ministres. Légendes; au-dessus : signatures des ordonnances; au bas : Sire! et la Charte?... — Plus de Charte.

La Maison Forte.

Trouvailles et Curiosités.

Trois cent soixante-cinq enfants en un jour. — Je trouve dans la *Grande Chronique ancienne et moderne de Hollande, Zélande, West-Frise*, etc., par Jean François Le Petit, greffier de Béthune « en Arthois », publiée en 1601, les vers suivants, au-dessous du portrait de Floris IV, dix-septième comte de Hollande :

Ma fille autant d'enfans fist en une iournée
Que peut avoir de iour (*sic*) (croyez-le) une année.
Etc., etc.

Sa fille était Marguerite, qu'il maria à Hermann, comte de Henneberg, « laquelle « eust d'une portée 365 enfants comme nous « le dirons tantost. »

Curieux de connaître les détails d'un fait

si étonnant, je continuai la lecture et trouvai, à quelques pages plus loin, dans la même chronique, les lignes suivantes :

« ... Le comte avoit eu, entre autres enfans, une fille nommée Mathilde, aulcuns disent Marguerite, etc... Il advint « un iour que cette comtesse de Henneberg vid une poure femme vefve mendiant son pain par les maisons pour « l'honneur de Dieu, ayant sur chacun « bras un petit enfant qu'elle avoit euz « d'une ventrée. Ceste poure femme luy « demandant l'aumosne, la comtesse la « reitta en luy disant inieure et qu'il n'estoit possible qu'une feme sceut avoir « d'un homme seul plus d'un enfant à la « fois. La povrette se deffendoit modestement, disant que c'estoit la providence « de Dieu; mais la comtesse, ne la voulant « pas croire, l'injuria et la chassa arière « elle. A raison de quoy ceste poure « femme qui pour cest opprobre avoit le « cœur saisy d'amertume, leva les yeux au « ciel et dit : Dieu tout-puissant, ie te « prye, pour le tesmoignage de mon innocence, qu'il te plaise d'envoyer à ceste « dame autant d'enfans qu'il y a de iours « en l'an.

« Quelque tems après, ceste comtesse « devint enceinte du fait de son mary et, « pour faire sa couche, descendit en Hollande, vint voir le comte Floris, son « nepveu, et alla loger en l'abbaye des « Dames de Losdunen, où elle devint si « extrêmement grosse qu'oncques n'en « avoit esté veüe de pareille. Son tems « venu, par un vendredy devant Pasques « l'an 1276, elle accoucha de trois cent « soixante et cinq enfans moitié fils, moitié filles, tous completz et bien formez « de leurs petits membres, lesquels furent « poséz en deux bacins et baptiséz par « Guido, suffragant de l'évêque d'Utrecht « qui noma les fils Iean et les filles Elizabeth. Aussitôt qu'ils eurent receu le « baptême, ils moururent tous et la mère « quant et eux. On void encore pour ce « iourd'huy en l'église dudit Lesdun lesdits deux bacins avec l'épitaphe en deux « langues latine et tudesque et dont le latin est tel :

« Margareta Hermani Comitis Hennebergæ, etc., etc. (je passe)... Hæc præfata Domina Margareta, anno salutis « 1276 ipso die Parasceves hora nonaante « meridiem peperit infantes vivos promiscui sexus numero trecentes sexaginta « quinque, qui postquam per Venerabilem « D. Guidonen suffraganeum Episcopi « Traiectensis presentibus nonullis proceribus et magnatibus, in pelvibus duabus « ex ære baptismum percepissent, et masculis Ioannes, famellis vero Elisabeth « nomina imposita fuissent, simul omnes « cura matre uno eodemque die fatis concesserunt, in hoc Ludonensi templo sepulti iacent, etc., etc. »

Cette légende a-t-elle été citée par d'autres auteurs?

Le comté d'Henneberg était une ancienne principauté d'Allemagne, dans la Franconie, entre la Hesse, la Thuringe et les territoires de Fulda et de Wurtzbourg. Son nom venait d'un ancien château, bâti au commencement du XIe siècle aux environs de Meiningen.

Les membres de la famille qui possédaient ce comté, depuis cette époque, furent faits princes de l'empire en 1510.

A. Nalis.

—

Une curieuse lettre administrative écrite au gardien de la colonne Vendôme. — On a peine à croire en lisant cette lettre qu'elle n'ait pas été inventée à plaisir et qu'elle ait été écrite par un personnage officiel.

Son auteur, Charles-Jean Lafolie, était toutefois un administrateur de race, qui, après avoir été sous-préfet de Ravenne, fut nommé, après la chute de Napoléon, conservateur des monuments des arts à Paris. C'est à ce titre qu'il écrivit au gardien de la colonne Vendôme la lettre que nous publions et qui se trouve aux Archives nationales, cartons du ministère de l'intérieur, n° 282. J. G.

Paris, le 9 avril 1819.

A M. Verpeaux, gardien de la colonne de la place Vendôme.

Monsieur, j'ai déjà eu l'occasion de remarquer que les abords de la colonne ne sont pas tenus avec propreté. Je vous invite à apporter plus de soin à les nettoyer.

On me rapporte que dernièrement vous vous êtes fait couper les cheveux dans l'enceinte de la grille qui entoure la colonne; cette enceinte, monsieur, n'étant pas destinée à servir de cabinet de toilette, je vous invite, à l'avenir, à chercher un autre lieu pour une semblable opération.

J'ai l'honneur de vous saluer.

L(afolie).

Le gérant, Lucien Faucou.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1885

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 Avril 1885.*

XVIIIe Année — No 406.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IIe année.* No 31.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Journaux hebdomadaires. — Une publication qui se dit hebdomadaire peut-elle s'arrêter au cinquante-deuxième numéro lorsqu'un cinquante-troisième est amené par le jour fixé pour l'apparition de la publication? Ne doit-elle pas être envoyée à ses abonnés une cinquante-troisième fois et ne pas les faire attendre quinze jours jusqu'à l'année prochaine?

P.

—

Rewbell. — Dans la séance de la Convention du 10 ventôse an III (réimpression du *Moniteur*, 3e série, t. X, p. 579), Rewbell, parlant des jeunes gens de la première réquisition qui se trouvent à Paris, dit : « Ce ne sont point des jeunes gens qui sèment le trouble dans les marches; ce ne sont pas ceux qui vous demandent, en passant, à l'oreille : « Combien font huit et demi et huit et demi? »

Que signifie cette locution?

W. J.

—

Une lettre de Napoléon Ier à retrouver. — Dans les *papiers sauvés des Tuileries* (page 43) nous avons trouvé cette curieuse lettre de M. Francisque Michel à M. Mocquard :

Monsieur,

Invité à rechercher les lettres de S. M. l'empereur Napoléon qui peuvent exister dans la Grande-Bretagne, j'ai déjà fait plusieurs communications à la commission chargée de publier la correspondance de ce grand homme et je prépare un nouvel envoi; mais au nombre des pièces que j'ai recueillies, il se trouve une lettre du général de l'armée d'Egypte qui renferme des détails d'une *telle nature* que je n'ai pas cru devoir la joindre aux autres papiers émanés de la même source.

Souffrez, monsieur, que je vous l'adresse

sous enveloppe cachetée, avec prière de vouloir bien la mettre sous les yeux de S. M. l'empereur, qui en ordonnera le renvoi à la commission, si elle le juge convenable. Peut-être la lettre dont j'envoie copie est-elle connue : peut-être même a-t-elle été publiée : mais pour vérifier ce double point, il m'eût fallu interroger des personnes versées dans l'histoire contemporaine, et je ne veux parler de ma découverte à âme qui vive.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, avec une haute considération, votre très humble et très obéissant serviteur.

FRANCISQUE MICHEL,
Correspondant de l'Institut de France,
Professeur de Faculté, etc.

Bordeaux, rue de la Trésorerie, 122. 8 novembre 1860.

La lettre portait en marge : 14 *novembre 60. Remercier. Il n'y a pas lieu de publier.*

Cette lettre est-elle vraiment restée inédite?

A. M.

—

Opinions des conventionnels sur Louis XVI. — Lors du jugement du ci-devant roi, tous ou presque tous, je crois, les députés à la Convention nationale exprimèrent leur opinion sur Louis XVI dans des brochures plus ou moins volumineuses qu'ils firent imprimer et distribuer à leurs collègues.

Nous avons celles de A. G. Camus, de J. E. Delches, de Balthazard Faure, de C. A. B. Reynaud, députés de la Haute-Loire. Pourrait-on nous dire si l'on a recueilli celles de Barthélemy, de Bonet de Treyches, de Rougier de Flageas (ou de Lemoyne de Vernon, qui le remplaça à je ne sais quelle époque), députés aussi du même département?

VELLAVIUS.

—

Mémoires inédits relatifs à la seconde moitié du dix-huitième siècle. — M. Maurice Tourneux, dans un article de la *Re-*

vue critique d'histoire et de littérature (n° du 19 mai 1884), a relevé quelques-uns des Mémoires inédits relatifs à cette époque.

Les *Nouvelles à la main, dites de Penthièvre*, aujourd'hui à la Bibliothèque Mazarine.

Les *Mémoires*, encore inédits, de Durfort, déposés à la Bibliothèque de Blois. Durfort introducteur des ambassadeurs de 1753 à 1764, et ces fonctions le mettaient à même de connaître bien des détails ignorés.

Les *Mémoires du duc de Choiseul*, publiés en 1790 par Soulavie, reproduisent fort incorrectement des dictées ou des brouillons du célèbre ministre pendant sa disgrâce; mais ce ne sont point les véritables Mémoires que possédait le duc de Choiseul.

Stainville, neveu de Choiseul, dans une lettre adressée en 1829 au docteur Véron, annonce son intention de les publier, mais ils n'ont point paru. Que sont-ils devenus?

Pourrait-on dresser une liste aussi complète que possible, et qui serait de la plus grande utilité aux érudits, des Mémoires encore inédits sur la seconde moitié du dix-huitième siècle? R. A.

—

Ordre de Malte. — Existe-t-il une histoire de l'ordre de Malte (depuis 1530, comme continuation de l'*ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem*), par rapport spécialement à l'existence de l'ordre en Russie, sous l'empereur *Paul Ier?*

En Russie, on prétend que le titre de chevalier de Malte se transmet du père au fils aîné. Qu'en disent les statuts?

FREBOR.

—

Habert, évêque de Cahors, 1636. — Pourrait-on m'indiquer exactement la date et le lieu de la naissance de ce prélat, dont je possède un portrait gravé in-4°?

ULR.

—

De la Chauvinière. — Je serais reconnaissant à ceux de nos collaborateurs qui voudraient bien me donner des renseignements biographiques sur M. de la Chauvinière, un savant liturgiste du siècle dernier, qui était l'ami et le correspondant de l'abbé Lebeuf et autres érudits.

A. V.

—

Les « Oculus » dans les églises du moyen âge. — Pourrait-on m'indiquer les notices archéologiques écrites sur ce sujet? Je ne connais qu'un petit travail paru en 1867 dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, Nancy (77, 81), et une note « très curieuse » insérée dans le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, Paris, 1883, p. 188.

Il est impossible que cette question n'ait pas été traitée. L'EX-CAR.

—

Trois vers latins sur Paris. — Dans la préface de son *Histoire du diocèse de Paris*, l'abbé Lebeuf cite (t. I, p. 15, édition de 1754) trois vers « d'un poète parisien du siècle de Philippe-Auguste, qui contiennent neuf qualifications attribuées à Paris et à ses environs » :

Dives agri, fæcundo mero, mansueta colonis;
Messe ferax, inoperta rubis, numerosa racemis;
Plena feris, piscosa lacu, volucrosa fluentis.

L'auteur, s. v. p. PARISINE.

—

L'hôtel de Beauvau (ministère de l'intérieur). — Je possède une lettre, sans date, de la marquise de Boufflers, sœur du prince de Beauvau-Craon. Elle est adressée à son ami Devaux. Elle lui dit : « Acheter *à vie*, est-ce payer tous les ans le loyer, comme mon frère fait de la maison *qu'on lui bâtit actuellement?* »

S'il était possible de savoir à quelle époque a commencé la construction de l'hôtel de Beauvau, cela servirait à dater ma lettre au moins très approximativement. L'achat *à vie* dont parle la marquise de Boufflers est-il le ***bail à vie***, comme dans l'ancien droit? Il ne transférait pas la propriété de l'héritage, propriété qui faisait retour au bailleur après la mort du locataire et de sa femme. Est-ce un semblable contrat qu'aurait fait le prince de Beauvau pour la construction de son hôtel?

La même lettre parle d'un abbé fripon qui est poursuivi criminellement. Cet abbé, avant d'entrer dans les ordres, avait fait partie du corps des cadets, et il était membre de l'Académie de Nancy. Pourrait-on découvrir cette personnalité? La date de la construction de l'hôtel de Beauvau pourrait mettre sur la trace.

E. M. DE N.

—

Les pertes des Allemands pendant la guerre de 1870-1871. — Le général Am-

bert, dans son livre intitulé : *Gaulois et Germains, Récits de guerre* (*Paris*, librairie Bloud et Barral), constate (page 102) que, d'après des documents officiels, les Allemands ont perdu sur les champs de bataille, en *tués* ou *blessés*, pendant la guerre de 1870-1871, 127,897 hommes, dont 5,166 officiers; il entre dans des détails étendus au sujet des diverses catégories de ces pertes.

On peut se demander si, parmi les 127,000 hommes que les Allemands ont perdus par le feu, il n'est pas un grand nombre de blessés qui n'ont pas succombé.

Il faudrait d'ailleurs ajouter au chiffre des pertes les hommes morts dans les hôpitaux, et leur nombre doit être fort considérable.

Connaît-on, d'après des données positives, les pertes éprouvées par les Français pendant toute la durée de la guerre?

(Genève.) A. C.

—

Palissot a-t-il comparu devant le tribunal révolutionnaire? — M. de Haldat (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1850) cite une réponse de Palissot à ses juges devant lesquels il était accusé d'avoir calomnié J. J. Rousseau : « Hé! quand Rousseau serait un Dieu, lui devrait-on des victimes humaines? » Le mot est joli; mais est-il authentique? M. de Haldat avait connu Palissot, qui s'était peut-être vanté d'avoir tenu ce propos. Mais le nom de Palissot ne figure pas dans la liste de M. Wallon. En outre, on ne lit rien de semblable dans l'autobiographie placée en tête du premier volume de la dernière édition de ses œuvres. Si le mot était authentique, Palissot n'aurait-il pas manqué l'occasion de s'en faire honneur en le reproduisant?

E. M. de N.

—

Les papiers de Marmontel. — Le 16 mars 1859, M. A. Chassant, d'Evreux, adressait au *Bulletin du Bouquiniste* une très curieuse lettre où il annonçait qu'un marchand de meubles et d'antiquités d'Evreux venait de faire l'acquisition d'un certain nombre de papiers provenant du cabinet de Marmontel.

M. Chassant en donne la liste et ajoute qu'une autre personne possédait le reste des papiers trouvés dans le cabinet de Marmontel.

Sait-on ce que sont devenus ces papiers? C. R.

—

Les assassins littérateurs. — M. Jules Claretie a inséré dans le *Livre* (numéro du 10 mars) un curieux article sur la bibliothèque qu'il a formée; il nous apprend qu'il a un coin réservé pour les œuvres des grands criminels; là, figurent le notaire Peytel, assassin de sa femme, et l'empoisonneur de la Pomeraye. On pourrait y joindre les Œuvres plus ou moins authentiques de Lacenaire et de l'Anglais Eugène Aram, auquel Bulwer a consacré un roman (trad. en français par M. Cohen). Poète et linguiste, Aram fut pendu à York en 1759 pour avoir tué un cordonnier qu'il accusait d'être l'amant de sa femme.

Il y aurait aussi opportunité à placer dans cette catégorie les productions de personnages condamnés à mort pour d'autres crimes que le meurtre; citons, à cet égard, William Dodd, ministre de l'Eglise anglicane, auteur d'ouvrages fort sérieux qui lui valurent une haute réputation (il fut question de lui pour un siège épiscopal); et qui mourut sur une potence en 1777 pour crime de faux.

Ne pourrait-on pas ajouter d'autres noms restés tristement célèbres (bien entendu qu'il ne s'agit que de crimes de droit commun)?

(Rouen.) J. L. D.

—

Une page de Rétif à retrouver. — Je possède 4 pages manuscrites de Rétif de la Bretonne, dans lesquelles un M. Dalis raconte ses aventures avec six jeunes filles : Marthe-Victoire, Petite Blanche, Gérardette, Poulette, Ruban-Rose et Doucette.

Un aimable correspondant voudrait-il me dire dans quel ouvrage de Rétif se trouve ce récit? Fernand Guille.

—

Le Correspondant et l'abbé de Véri. — On voudrait savoir dans quelle livraison du *Correspondant* a paru, il y a quelque temps, une étude dans laquelle il est fort question de l'abbé de Véri, oublié dans nos grands recueils biographiques (Michaud, Didot), oublié même dans le *Dictionnaire historique... du département de Vaucluse*, quoique cet abbé n'ait pas manqué de célébrité. (Il est mort à Avignon le 28 août 1799.) On voudrait, de plus, si l'on ne craignait d'être indiscret, à l'heureux possesseur de la livraison demander la communication (pour 48 heures) des pages relatives à l'abbé de Véri.

Un vieux chercheur.

—

Desorgues. — Dans la courte notice que Ch. Asselineau a consacrée à ce poète, on lit, p. 7 : « Il s'était occupé d'une traduction, en vers, des *Satires de Juvénal;* il avait fait un poème en cinq chants, intitulé : *l'Origine de la P.....*, et une tragédie sur Alexandre Borgia : ces ouvrages sont restés manuscrits (Beuchot). — Sait-on ce qu'ils sont devenus? C. V.

—

Latour en Hollande. — D'une lettre écrite, le 21 juillet 1766, au marquis de Marigny, il résulte que le peintre Maurice Quentin Delatour se trouvait à cette époque à Amsterdam. On peut se reporter à la pièce publiée dans le numéro de la Gazette des *Beaux-Arts* du 1er mars dernier, p. 215. Or, aucun des biographes du fameux pastelliste ne paraît avoir soupçonné jusqu'ici ce voyage de Hollande. Un correspondant de l'Intermédiaire pourrait peut-être savoir ce que les biographes ignorent, et dire s'il existe en Hollande des souvenirs ou des traces de ce voyage de Maurice Quentin Delatour. J. GYF.

—

L'Œuvre de Chien Caillou.—Je prépare le catalogue de l'œuvre de R. Bresdin, rendu célèbre par Champfleury, sous le nom de *Chien Caillou.*

Je serais reconnaissant à nos collaborateurs de me signaler les pièces gravées ou autres de cet artiste. AGL. B.

—

Les portraits de la boutique de la librairie de Poulet-Malassis. — Je me souviens d'avoir vu, du temps de ma jeunesse, il y a quelque vingt ans, dans la petite librairie que Poulet-Malassis et de Broise avaient installée, rue de Richelieu, 97, au coin du passage Mirès (aujourd'hui passage des Princes), toute une série de portraits peints de littérateurs et d'artistes contemporains, auteurs ou amis de la maison : Leconte de Lisle, — Th. de Banville, — Baudelaire, — Ch. Monselet, — Bracquemond, — etc., etc.

Ces portraits, composés de la tête seule, grandeur naturelle, étaient rangés obliquement, dans l'intérieur du magasin, au-dessus des rayons dont les murs étaient revêtus, et sous les frises des moulures du plafond.

Etaient-ils peints *sur toile*, ou peints *à fresque* sur le plâtre même des murs, je l'ignore absolument, aussi bien que le nom de leur auteur. Mais il m'est resté d'eux un souvenir assez net, bien que déjà ancien, pour me laisser croire qu'il pourrait y avoir quelque intérêt, aujourd'hui, à retrouver ces portraits.

Saurait-on en quelles mains ils ont pu passer, après la si regrettable débâcle dans laquelle fut engouffrée cette maison, d'artistique mémoire, vers 1861 ou 1862 ? ULRIC R.-D.

—

Hipolite et Dolbeau. — Un musée possède deux portraits d'Armand Gouffé. Le premier est une miniature sur écaille. Au dos on lit : *Peint en* 1814 *par Hipolite, artiste dramatique du théâtre du Vaudeville* (*second comique*). *Armand Gouffé a été parrain d'un des enfants de l'artiste.*

Le second est une peinture sur toile, signée *Léon Dolbeau.* Il est fait un appel sympathique aux chercheurs de l'*Intermédiaire*, afin d'obtenir quelques renseignements biographiques sur ces deux artistes, renseignements qui seraient utilisés pour une courte notice au Catalogue. LUD. ROSAMOIN.

—

Les « grands bois » du Paul et Virginie illustré par Bertall. — Bertall a publié, chez Gustave Havard, à Paris, en 1845, une jolie petite édition du célèbre roman de Bernardin de Saint-Pierre, illustrée de cent vignettes finement gravées sur bois, et précédée d'un Essai philosophique et littéraire, par d'Albanès, 1 vol. in-8° carré, anglais, de 164 pages.

Dans l'exemplaire de ce gentil volume que je possède, se trouvent intercalés trois grands bois, dessinés également par Bertall, gravés par Timms, Montigneul, etc., imprimés à part. Ce sont les portraits en pied de *Virginie*, de *Paul* et du *Vieillard.* Ces portraits ne sont pas mentionnés dans la description spéciale de cette édition de 1845, qu'a insérée M. Jules Brivois dans son excellente *Bibliographie des Ouvrages illustrés du XIXe siècle*, Paris, 1883, gr. in-8°. Ils ont été publiés, m'a-t-on dit, postérieurement, chez le même éditeur, assez longtemps après la mise en vente du volume original. Ce qui explique, par parenthèse, pourquoi tant d'exemplaires, quoique neufs, ne les renferment pas. Ces grands bois seraient, paraît-il, au nombre de *sept.* — Quelque collectionneur qui les posséderait au complet, pourrait-il m'en fixer le nombre exactement, et, s'il le veut

bien, me relever le titre imprimé de chaque pièce? ULRIC R.-D.

—

Caractères phrénologiques. — J'ai bouquiné un volume in-octavo, dont je transcris le titre en son entier, parce qu'il est rare et qu'il peut fournir des indications imprévues de portraits de célébrités modernes: *Caractères phrénologiques et physiognomoniques des contemporains les plus célèbres, selon les systèmes de Gall, Spurzheim, Lavater, etc., avec des remarques bibliographiques, historiques, physiologiques et littéraires, et 37 portraits d'illustrations contemporaines, tels que : Léopold Robert, Henrion de Pansey, Gall, Casimir Périer, Walter Scott, Jacques Lafitte, Lamarque, Dupuytren, Talleyrand, Paganini, Fontaine, Broussais, Scribe, Dupin aîné, Béranger, Lamartine, Boissy d'Anglas, Chateaubriand, Silvio Pellico, Hoffmann, Victor Hugo, Jules Janin, Henri Monnier, Orfila, Gros, Arago, Ch. Dupin, Paul Delaroche, Dumont d'Urville, Ampère, Cuvier, Andrieux, Lablache, Rossini, Silvestre de Sacy, F. de Lamennais, Geoffroy Saint-Hilaire;* par Théodore Poupin. Paris, Germ. Baillière, libraire-éditeur... 1837.

Le livre est dédié « à mon indulgent ami J. Janin », ce qui lui retire quelque prestige scientifique. Il contient des anecdotes qui doivent être vraies. Il donne, après quelques planches du cerveau et du crâne, la série de portraits annoncés avec, à mi-page, un profil au trait où est marquée par un chiffre la place attribuée aux sentiments et aux facultés intellectuelles.

Peut-on me dire qui a lithographié ces portraits? URSUS.

—

Dictionnaire des expressions de Saint-Cyr. — A-t-on publié un Dictionnaire des expressions en usage à l'école militaire de Saint-Cyr? Quel en est l'auteur? Et à quelle époque a paru cet ouvrage? Y a-t-il des livres où on pourrait recueillir un certain nombre de ces termes? X. Y. Z.

—

La couture des livres en fil d'archal. — Quel est donc l'inventeur de cet abominable procédé mécanique, nouvellement introduit dans le commerce de la librairie à bon marché, et qui consiste à coudre la brochure d'un livre *à l'aide de fil de fer?*

Pour des prospectus, qu'on jette après les avoir lus, ou de simples cahiers, comme les catalogues mensuels de livres à prix marqués des libraires des quais, passe encore! Mais appliquer ce procédé déshonorant à des livres de bibliothèque, avouons-le, pour des amateurs soigneux et délicats, c'est un peu rude à digérer.

Pour ne citer qu'un seul exemple : — le *Catalogue du Musée de Cluny*, un fort volume in-8° de XXXIII-690 pages, rédigé, annoté et imprimé avec soin en 1881, — dernière édition parue, — est broché, *cousu avec du fil de fer*, et ne se vend pas établi différemment à l'hôtel même de Cluny.

N'est-ce pas là un manque de goût absolu de la part des administrateurs d'un palais spécialement destiné à perpétuer le culte des chefs-d'œuvre dans tous les arts, — celui sans doute, toutefois, de la couture des livres excepté? ULRIC R.-D.

—

Trois jetons à attribuer. — Malgré mes recherches, je n'ai pu découvrir à quels personnages appartiennent les trois jetons suivants, et j'ai recours à l'*Intermédiaire* pour me tirer d'embarras. Ces trois pièces de cuivre rouge, de forme octogone, et bien que non datées, se rattachent, par leur style, à la seconde moitié du siècle dernier. En voici la description sommaire :

1° D'or à trois épées de... la pointe en bas. Ecu ovale supporté par deux lions, et timbré d'une couronne ducale, au-dessus de laquelle se déroule une banderole portant cette devise : *pro fide, pro rege, pro me.* — Revers : chiffre couronné, et paraissant composé des lettres J. C.

2° D'azur à la fasce de..., accompagnée en chef de deux étoiles, et en pointe d'un croissant. — Ecu ovale, entouré de lambrequins et sommé d'une couronne de comte. — Revers : chiffre couronné, formé de lettres très ornementées que je ne puis définir.

3° D'azur au chevon de..., accompagné d'une tour de..., au chef de..., chargé de trois molettes d'éperon. — Ecu ovale, soutenu par deux lions et timbré d'une couronne de marquis. — Revers : de sable à une autruche de... tenant un croissant dans son bec et accompagnée en chef d'une molette d'éperon. — Ecu ovale, soutenu par deux aigles, et timbré de la couronne de marquis.

RENÉ DE STARN.

Réponses.

Invention des éperons (IV, 324; XVIII, 136). — D'après Nicot ce mot vient du latin *spirula* ou *sphærula*, à cause de sa ressemblance avec la molette. Ménage le fait dériver de l'italien *sperone*, issu de l'allemand *sporn* ou *sporen*. Les Romains, qui s'en servaient, l'ont même appliqué à la poulaine de leurs navires, au-dessus de la ligne de flottaison; c'était presque l'éperon de nos vaisseaux, tantôt de bronze, tantôt de fer, dont la destination était d'agir sur le flanc des navires ennemis comme le bélier sur les murailles; c'est pour cela qu'on le nommait alternativement *rostrum* ou *calcar galeæ*. Quant à ses prérogatives ultérieures, nous savons quelle était la différence entre ceux des chevaliers et des écuyers; ceux-ci les portaient blancs tandis que les chevaliers avaient seuls le droit de les porter dorés. En 816, sous Louis le Débonnaire, eut lieu une assemblée de seigneurs et d'évêques, dont le résultat fut d'interdire aux ecclésiastiques la mode *profane* des éperons, particulière aux gens de cour. EGO E.-G.

—

Peines infligées aux adultères (IX, 324, 380, 409, 468; XIII, 670, 725; XIV, 22; XVIII, 137). — Malgré les doutes exprimés par le correspondant A. St., il n'y a pas lieu de s'étonner qu'au moyen âge, chez plusieurs nations européennes, l'adultère ait été puni du châtiment peu décent que reproduit un tableau du Salon de 1876, puisque, de nos jours encore, cette exhibition, dont la plupart des maris s'accommoderaient sans doute tout aussi peu que leurs femmes, est pratiquée dans certaines provinces de la Russie. C'est du moins ce qu'affirme M. W. Hepworth Dixon, dont l'intéressante relation intitulée : *La Russie libre*, a été publiée dans le *Tour du Monde* (t. XXIV, 2e semestre 1872). On lit en effet, à la page 10 de ce volume : « Euphrosine M..., femme d'un « paysan du gouvernement de Kherson, « est soupçonnée d'avoir gravement man- « qué à ses devoirs. Le mari convoque « une assemblée de patriarches (pères de « famille), qui écoutent le récit de ses « griefs, et, sans autre témoignage, sans « permettre à l'accusée de se défendre, la « condamnent à parcourir le village, dans « un état de nudité complet, en plein « jour, devant tous ses amis. La sentence « fut exécutée par un froid glacial. La « malheureuse ne pouvait en appeler à « personne de la sentence de ce tribunal « de village. — Chaque hameau est une « puissance indépendante; il ne relève « que de lui-même; c'est, sans méta- « phore, un Etat dans l'Etat. »

JOC'H D'INDRET.

— Nous recommandons, à ce sujet, l'ouvrage de Ludovic Lalanne (Curiosités des traditions, des mœurs et des légendes), Paris, Paulin, 1847, qui fait partie de la Bibliothèque de poche; la matière y est trop longuement traitée pour pouvoir nous permettre de l'analyser dans les colonnes trop étroites de l'*Intermédiaire*.

EGO E.-G.

—

Calembour in extremis (XIV, 198; XVIII, 137). — Je ne crois pas beaucoup à ce jeu de mots attribué à Louis XVIII dans les derniers jours de sa vie et que j'ai maintes fois lu dans des recueils de calembours ou d'anecdotes.

Le roi ne pouvait ignorer que le mot, d'après des règlements militaires (antérieurs au XIXe siècle et qui ne sont point abolis de nos jours), se compose d'un nom d'homme et d'un nom de ville commençant par la même lettre comme *Hoche, Huningue* par exemple.

Il me paraît donc impossible que le roi ait donné au capitaine des gardes du corps de service un mot qui n'en était pas un au point de vue militaire, comme celui de *Saint-Denis, Givet*. COTREAU.

—

Loys Cramoisy (XIV, 765; XVIII, 137). — Je remercie sincèrement La Maison Forte pour son utile renseignement biographique. J'en prends bonne note.

ALKAN AÎNÉ.

—

Reliures singulières (XV, 396, 446; XVI, 527, 585, 718, 747). — « Le luxe de l'orfèvrerie devint tel, que l'enveloppe de certains exemplaires de l'Ecriture sainte ne fut plus une reliure, mais une châsse, et, pour compléter l'illusion, on y inséra de véritables reliques. Une note inscrite sur la première page d'un Evangéliaire de Laon nous apprend que les matières précieuses qui lui servaient d'abri enfermaient, avec les plus riches pierreries : *in majestate* (c'est le nom significatif donné au plat supérieur), des parcelles d'os ou

vêtements de saint Jacques, de saint Etienne, de saint Pancrace, de saint Florent, de sainte Odile, de saint Blaise; *in cruce* (dans l'ornement en forme de croix qui était sans doute au centre), diverses reliques de sainte Madeleine, des saints Côme et Damien, de saint Nicolas, de sainte Cordule, de saint Arbogaste, de sainte Marguerite, de sainte Brigitte, de saint Cyriaque et de saint Trupert ! Peu de grandes châsses, on en conviendra, étaient aussi richement garnies. Aussi le scribe fait-il suivre cette pompeuse énumération d'un anathème particulièrement terrible, et longuement formulé, contre quiconque osera porter sur ce monument unique une main sacrilège et en enlever le moindre fragment. » (Les *Manuscrits et la Miniature*, par A. Lecoy de la Marche. Paris, Quantin, p. 338.)

A lire encore dans le même ouvrage (p. 345) la description de la reliure à secret d'un livre de prières du XVe siècle, jadis légué à la Bibliothèque du roi par un célèbre amateur, Roger de Gaignières, aujourd'hui ms. 1090 du fonds latin de la Bibliothèque nationale. J. Lt.

—

Sacrifices d'animaux (XV, 581). — Les lévites du royaume de Juda égorgeaient *pour le peuple* les bêtes de l'holocauste (Ezéchiel, 44, 11). Chez les Perses, le mage qui présidait au sacrifice dépeçait lui-même la victime, *dont les assistants se partageaient les morceaux*, sans rien réserver pour la divinité (Strab., 15, 3, 13). En Grèce, il y avait, dans un temple de Neptune, *des réfectoires ou cénacles*, assez vastes pour contenir les populations de plusieurs îles (Strab., 10, 5, 11). Y aurait-il encore d'autres textes ?

ALPHONSE R.

—

Hussards de Berchény (XVII, 323, 377, 402, 497, 519, 558, 588, 624, 650, 682; XVIII, 22, 40). — Pour compléter la liste déjà longue des monographies spéciales consacrées à l'histoire des régiments français, signalons l'*Historique du 15e dragons* (1688-1885), publié par le sous-lieutenant L. Alexandre, il y a un mois ou deux, chez G. Maleville, libraire-éditeur à Libourne (où le 15e dragons est actuellement en garnison) et à Bordeaux. Cette monographie forme un volume in-8 de 300 pages, avec gravures sur bois et portraits des derniers colonels reproduits par le procédé Dujardin.

Ce régiment a porté successivement le nom de régiment de Noailles (jusqu'en 1789), 15e dragons (jusqu'en 1815), 3e chasseurs (1815-1830), 3e lanciers (1830-1871). Il est redevenu le 15e dragons depuis la dernière guerre.

L'auteur s'étend surtout sur les opérations du régiment autour de Metz. Voici un passage qui donnera une idée du livre. Le 3e lanciers avait fourni un peloton d'éclaireurs qui, sous les ordres du sous-lieutenant Bergasse, s'était distingué par mainte reconnaissance ou expédition très énergiquement et très habilement conduite. M. Alexandre termine ainsi le récit des exploits de cette petite troupe :

« Je pense ne pouvoir mieux terminer le récit des opérations des éclaireurs du 3e lanciers qu'en laissant leur chef raconter lui-même le pénible moment de la séparation :

« La veille de la reddition de Metz, je « reçus l'ordre de rendre mes armes. On « nous disait qu'elles resteraient en dépôt « dans nos forts pour être conservées à la « France, mais je répondis à cette de- « mande en les faisant briser en mille « morceaux. Des paysans du village, « voyant mes chevaux bien portants (j'a- « vais encore des fourrages pour deux « mois), vinrent m'offrir de me les ache- « ter. Devant mon peloton réuni, je reçus « cent francs par cheval et chaque cava- « lier prit l'argent de sa monture. J'ou- « vris ensuite l'écurie où se trouvaient le « mien et les six que nous avions pris à « l'ennemi, je donnai une dernière ca- « resse à ce fidèle compagnon et les lais- « sai tous aller en liberté dans la campa- « gne.

« Quant à mes hommes qui professaient « un dédain sans pareil pour ces Alle- « mands qu'ils avaient battus dans tant de « rencontres, je ne les rendis pas plus que « mes armes et mes chevaux. Après leur « avoir recommandé de ne pas abuser de « l'argent qu'ils venaient de recevoir, je « les embrassai tous depuis le premier « jusqu'au dernier, et les quittai en leur « disant : Allez où vous voudrez, excepté « du côté des lignes prussiennes.

« J'ignore si j'ai bien fait en agissant « ainsi vis-à-vis de mes hommes, mais « toujours est-il que ma conscience de « soldat comme celle de patriote ne m'a « jamais rien reproché. »

N'est-ce pas que le passage valait la peine d'être cité ? S. Y.

— Ajoutons encore à notre liste ces deux historiques parus cette année :

Historique du 71° régiment territorial d'infanterie d'après les documents officiels, par le lieutenant-colonel F. Dumas. Angers, in-8 de 492 pages.

Historique du 107° régiment d'infanterie (1772-1884). Angoulême, imprimerie Lugeol et Cie. In-18 de 36 pages.

O. V.

—

Bol-Sein (XVII, 424, 476, 527 ; XVIII, 24). — La *République française*, dans son numéro du 25 mars, vient de publier une longue et curieuse chronique sur ce sujet, intitulée : *Trianon et les « Bols-Seins » de la reine*. Cette chronique, signée « Marcellus » ? se termine ainsi :

« La manufacture nationale de Sèvres « a conservé le modèle, que son savant « administrateur, notre ami M. Charles « Lauth, a bien voulu nous communi- « quer ; elle en a même fabriqué quelques- « uns, notamment pour un riche ama- « teur, M. A..., sous le second empire. « Ceux-là ont une demi - authenticité. « Mais gare au « truquage », au surmou- « lage !

« Collectionneurs, méfiez-vous des con- « trefaçons ! »

Et maintenant avis aux intéressés.

Pourrait-on savoir quel est l'écrivain qui s'abrite derrière le pseudonyme de Marcellus ?

O'Realy.

—

Revolver (XVII, 327, 381, 407, 497). — Le catalogue A. Claudin renferme, 96,337, la description d'un « Livre à figures sur bois » de 1536. « On y trouve..... le plan « d'une batterie *tournante* ou *canons-re-* « *volvers*. »

A. J.

—

La femme à cheval (XVII, 709). — Les Amazones de l'antiquité montaient à cheval comme les hommes, c'est-à-dire à califourchon (Rich, v° *Amazon*, gravure 2). On prétend que les dames commencèrent à avoir des selles de côté en 1380, et que cet usage fut introduit en Angleterre, en 1388, par la reine Anne de Bohême, femme de Richard II. J'ai lu aussi qu'avant le XVI° siècle, les femmes montaient à cheval, les deux jambes à droite, et la main gauche vers la tête du cheval, ce qui leur permettait de prendre la gauche très commodément. Or, Brantôme rapporte que, de 1533 à 1540, Catherine de Médicis était fort bien à cheval, « ayant « été la première qui avait mis la jambe sur « l'arçon, d'autant que la grâce y était « bien plus belle et apparaissante que sur « la planchette » (Noël et Carpentier, v° Equitation). Ne serait-ce pas lors de la suppression de cette planchette, de ce point d'appui, que les femmes auraient pris l'habitude de monter à cheval, les deux jambes à gauche, pour avoir la main droite vers la tête du cheval ?

Alphonse R.

—

Les quatre âges de la femme (XVII, 713 ; XVIII, 49). — Paris, Giguet, 1805; un frontispice de J. M. Moreau, gravé par de Villiers.

G. P.

—

Enseignes de libraires fantastiques (XVII, 743; XVIII, 54, 81, 108, 142). — Poème contre la mauvaise morale du temps, ceux des évêques de l'Eglise, ou la quint-essence du paralelle (*sic*) de la Doctrine des Payens, avec celle des Jésuites. In-8, pp. 16. — *A la fin :* Dans l'Isle de la Vertu, chez Augustin de Bonnefoi, à l'Enseigne de la Vérité. M.DCC.XXIX.

— Le Saint déniché, ou la Banqueroute des marchands de miracles, comédie (par le P. Bougeant). A la Haye, chez Pierre Oiseau, à la Cycongne, 1732, 12°, pp. 144. — A la Haye, chez Pierre l'Orloge, au Cadran, MDCCXXXII, 12°, pp. 144.

— Le Tocsin. Au Roy, à la Reyne Regente mere du Roy, aux Princes du sang, à tous les Parlemens, Magistrats, Officiers et bons et loyaux subjects de la Couronne de France. Contre le liure de la Puissance temporelle du Pape, mis n'agueres en lumiere par le cardinal Bellarmin Iesuite. Par la statue de Memnon. Avec Permission du bon genie de la France. On le vend à Paris, à l'enseigne de la quadrature du cercle, en la ruë du Tonneau des Danaïdes, 1610, 8°, pp. 45.

Pierre Clauer.

— 1° Les Trois âges de l'amour, ou le Porte-feuille d'un petit-maître. A Paphos, chez Gaspard Menippe, rue du Furet, à l'Oisiveté. 1769, in-18.

2° Bibliothèque des paillards, ou choix de poésies érotiques. Paris, chez madame Belle-Motte, s. d., in-18.

3° L'apparition de M. Le Noble, à l'auteur des Dialogues diaboliques, pièce nouvelle, par L. P. R. A. Turnhante, chez Victor le Sincère, 1708.

4° Les Princesses Malabares ou le Célibat philosophique. A Andrinople, chez Thomas Franco, in-12, 1734.

5° L'Avocat du diable, ou les Jésuites condamnés malgré l'appel à la raison. Au Tartare, 1762, in-12.

6° L'Art de plumer la poule sans crier. Cologne, chez Robert-le-Turc, au Coq-Hardi, 1710, in-12.

7° L'Adoption ou la Maçonnerie des Dames. A la Fidélité, chez le Silence, 1783, in-12. GEORGES SAINT-HÉLIER.

— 1° Les Actes du Synode universel de la sainte réformation, tenu à Montpellier, le 15 may 1548 (par Reboul). Montpellier, chez le Libertin et se vendent au coing de la loge, 1600, in-12.

2° Errotika Biblion (par Mirabeau). Rome, de l'impr. du Vatican, 1783, in-8.

3° L'Esclavage rompu ou la Société des Francs-Péteurs. A Pordepolis, à l'enseigne du Zéphyr artillerie, 1755, in-8.

4° Les Plaisirs secrets d'Angélique... Londres, P. Confonk, à la Poule plumée, 1751, 2 vol. in-12.

5° Minet, poème, par M. L. Amsterdam, au Matou couronné, 1738, in-8.

6° Les Privilèges du cocuage... A Vicon, chez Jean Cornichon, à l'enseigne du Coucou, 1721, pet. in-12.

7° Sermon pour la consolation des cocus, prononcé au sujet de A. B., cocu par arrêt. Rouanne, chez Dominique Vendu, 1833, in-12.

8° Le Moyen de parvenir. Chinon, de l'imprimerie de François Rabelais, rue du Grand-Bracquemart, à la Pierre philosophale, s. d., in-12.

9° Le pour et le contre de la possession des filles de la paroisse de Landes, diocèse de Bayeux (par le P. Porée). A Antioche, chez les héritiers de la bonne Foy, à la Vérité, 1738, in-8.

10° Almanach des honnêtes femmes, pour l'année 1794. De l'imprimerie de la Société joyeuse, in-8.

11° L'Allée de la Seringue ou les noyers. A Francheville, chez Eugène Arétophile, 1691, in-12.

12° Les Œuvres de François Rabelais. Troyes, par Loys, qui ne se meurt point, 1613, in-12.

13° Almanach nocturne à l'usage du grand monde... Imprimé à Nuits, chez Serotin Luna, au Vesper, 1741, in-12.

14° La Cour de Saint-Germain, ou les intrigues galantes du Roy et de la Royne d'Angleterre. A Saint-Germain, chez Jacques le Bon, au château de l'Amour. 1695, in-12.

15° Péripatétiques résolutions et remontrances sententieuses du docteur Bruscambille aux perturbateurs de l'Estat. Lyon, prins sur la copie imprimée à Paris, chez Va du Cul, gouverneur des singes, 1619, in-8.

16° L'Enfant sans soucy divertissant son père Roger-Bontemps. A Villefranche, chez Nicolas l'Enjoué, à l'enseigne de la Vigne fleurie, 1682, in-12.

17° Description topographique, historique, critique et nouvelle du pays et des environs de la Forêt-Noire. A Boutentativos, chez les veuves Sulamites, aux petits appartements de Salomon. L'an du monde 100,700,000 (1770), pet. in-8.

18° Amusette des grasses et des maigres, à l'usage de ceux qui aiment encore à rire. A K. K. O., à l'image du Faisan, in-12.

19° La Femme docteur, ou la Théologie tombée en grenouille, comédie. Avignon, chez Pierre Sincère, à la Vérité, s. d., in-12.

20° Langrognet aux Enfers. Imprimé à Antiboine, de l'imprimerie de Pincefilleux, à la Plume de fer, 1734, in-12.

21° Le Poète sans fard (par Gacon). A Libreville, chez Paul, disant Vray, à l'enseigne du Miroir qui ne flatte point. 1668, in-12.

22° La Farce de la querelle de Gaultier-Garguille et de Perrine, sa femme. Vaugirard, par Aeiou, à l'enseigne des Trois-Raves, s. d., in-8.

23° La Candeur bibliographique ou le libraire honnête homme... A Bibliopolis, chez Thomas le Véridique, à l'enseigne de la Vérité, 1776, in-12.

24° Merdiana, ou Manuel des ch... A Merdianopolis, au bureau des Vidangeurs, s. d., in-18.

25° Mon radotage et celui des autres... A Bagatelle, chez les frères Monloisir, au Temple du Délassement, 1760, in-12.

26° Le Journal de l'amour..., par M. Roux. Paris, chez Amand l'adopté, à la Vérité royale, 1722, in-12.

27° La Berlue. A Londres, à l'enseigne du Lynx, 1759, in-12.

28° L'Amour raisonnable, ou les Complaisances amoureuses. A Paris, chez Jacques le Sincère, à la Vérité. 1712, in-12.

29° Les Epoux réunis, ou le Missionnaire du temps. A Berg-op-Zoom, chez Pierre la Bombe, au Mortier, 1748, in-12.

30° Les Pensées facétieuses et les bons mots du fameux Bruscambille. A Cologne,

Charles Savoret, rue Brin d'Amour, au Cheval volant, 1741, in-12.

31° Harangues des habitants de Sarcelles. A Aix, J. B. Girard, à l'enseigne du Héraut, vis-à-vis le Tronc-Fleury, 1731, in-12.

32° Il est temps de parler. A Arles, Pierre Lefranc, à l'image de la Vérité, 1754, 2 vol. in-12.

33° Apologie de Cartouche, ou le Scélérat justifié. Avignon, Pierre Fidèle, à la Vérité, s. d., in-12.

34° Le Magister plus savant que son curé, almanach très chrétien. Imprimé à la vallée des Cygnes, à l'enseigne de la Lumière, an X, in-12.

35° La Famine ou les Putains à cul. Paris, chez Honoré l'Ignoré, à la Fille qui trarze, rue Sans Bout, in-4.

36° Le Pot de chambre cassé, tragédie pour rire ou comédie pour pleurer. A Ridiculomanie, chez Georges l'Admirateur, rue de la Raison perdue, à l'enseigne de l'Antithèse, s. d., in-8.

37° Les Gorges chaudes de Thalie, petit théâtre facétieux. Athènes, chez Thespis, rue des Farceurs, à la Marotte, s. d., in-12.

(Douai.) PAUL PINSON.

— Pièces échappées au feu, par Sallengre. Plaisance, 1717.

— Eloge de l'ivresse, par Sallengre. Bacchopolis, an VI, de l'imprimerie du Vieux Silène.

— Le Philosophe amoureux, histoire galante contenant une dissertation sur la vie de P. Abailard et celle d'Héloyse au Paraclet. 1712.

— Le Fagot d'épines, recueil de couplets mordants... volés à droite et à gauche. Paris, chez le Recéleur, an IX.

— Le Chansonnier gaillard, dédié aux mélancoliques par les enfants de la joie. A la Villette, chez madame Miroton, rue des Pigeons à la crapaudine, avec permission des riboteurs (vers 1770).

— Passe-temps des Mousquetaires, ou le Temps perdu. Berg-op-Zoom, 1775.

— Le Boute-en-Train des écosseuses et marchandes d'oranges, ouvrage posthume de Guillaume Vadé. A la Basse-Courtille, chez Genest Ramponneau, au Cri du cœur, avec permission des harangères (vers 1770).

— Nouveaux bouquets poissards, dédiés à l'ombre de Vadé. A la Halle, chez les bouquetières ambulantes de la ville et des fauxbourgs de Paris, s. d.

— Le Vaux-Hall populaire, ou les Fêtes de la guinguette dédiées à Voltaire. A la Gaieté, chez le compère la Joie (vers 1760).

— Les Goguettes du bon vieux temps. A Paphos, 1810.

— Almanach des Cocus pour 1741. Constantinople, de l'imprimerie du Grand Seigneur, avec approbation des sultanes.

— Le Chansonnier galant, ou le dessert des soupers de la ville et de la campagne. A Cocagne, chez Momus, rue de la Truite, à la Gaieté, avec permission des enfants de la joie (vers 1760).

— Entretien de deux Gascons sur le Temple du Goût. A Ephèse, 1733.

— Le Miaou, très docte et très subtile harangue, miaulée par le P. Raminagrobis, le jour de sa réception à l'Académie française. A Chatou, 1734, chez Minet.

— Règlement pour l'Opéra de Paris (par de Querlon). A Utopie, 1743.

— Le Tempérament (par Grandval). A Montmartre, 1750.

— Les Deux biscuits (par Grandval). A Astracan, 1752.

— La Mort de Bucéphale, par Rousseau. A Bucéphalie, chez Gilles Poignard.

— Télesis (pièce anonyme). A Péquin, 1751.

— Madame Engueule (anonyme). A Congo, 1754.

— L'Oracle, traduit de l'arabe par Saint-Foix. A Constantinople, 1757.

— La Mahonoise. A Citadella, 1756.

— Alfonse, dit l'impuissant (par Collé). A Origenie, chez Jean qui ne peut, au Grand Eunuque, 1740.

— Tchao-chi-cou-Eulh, trad. du R. P. de Prémare. A Peking, 1755.

— La Constitution de l'Opéra, par la permission de l'archevêque de Cytheropolis. Amsterdam, 1736.

— Les Ambulantes à la brune, contre la dureté du temps. A la Chine, 1769.

— Apologie de madame du Noier. A Petipolis, chez Jean Bavon, à l'enseigne du Crable (*sic*), 1713.

— L'Art de désopiler la rate. A Venise, chez Antonio Pasquinetti, 178873. La première édition à Gallipoli de Calabre, l'an des folies 175884.

— Description du Merryland. A Boutentivos, chez les veuves Sulamites, aux petits appartements de Salomon, l'an du monde 100 700 800 900.

(Nimes.) CH. L.

— 1° Mylord Arsouille, ou les Bamboches d'un gentleman de Bordel-Opolis, 1789, (1840), in-12.

2° Bijou de société, ou l'Amusement des Grâces. Paphos, l'an des plaisirs (s. d.), 2 vol. in-16, 101 fig. (coté 300 fr., catalogue Tumin, février 1883).

3° Manuel anti-vénérien, ou le Conservateur de l'homme. Epidaure, chez Esculape, 1787, in-18.

4° La Chezonomie, ou l'Art de ch... A Scoropolis, 1806, in-12.

5° L'Oubliomanie, ou le Mangeur d'oublies. Risapolis, et se trouve sur la côte de Sainte-Catherine-lès-Rouen, chez Dégourdi et Belhumeur, libraires du château. 1000700,80,8, in-12.

6° Anagramméana, poème en huit chants, par l'anagramme d'Archet (Hécart). Anagrammatopolis, l'an XIV de l'ère anagr., in-18. (Réimprimé à Lille en 1867.)

7° Rominaf, traduit de l'arabe (par Hécart). A Caca-Douillopolis, l'an 75398-241600000 des parfums (Valenciennes, an IX), in-12.

8° La Société des Rosati d'Arras, 1778-1788, par A. Dinaux. A la Vallée des Roses (Valenciennes), de l'imprimerie anacréontique, l'an 100080050, in-4.

J. Lt.

—

Café de la Régence (XVIII, 35). — De 1770 à 1795, le café de la Régence a dû être tenu par M. François Haquin, qui avait épousé en premières noces mademoiselle Marie-Antoinette Brisset, morte vers 1773 ou 1774, et en deuxièmes noces mademoiselle Marie Hesse; ce fut cette dernière qui a dû avoir l'honneur de recevoir l'empereur Joseph II lors de son passage en France en 1777, lorsqu'il vint dans ce café.

Pourrait-on m'avoir d'autres renseignements sur les divers propriétaires de ce café? M. J. M. P.

—

La belle Marquise (XVIII, 68, 120, 144). — Marquise était un prénom assez souvent donné au moyen âge et à des époques plus rapprochées. On voit dans l'*Inventaire des titres de la maison ducale de Bourbon* (tome I, p. 388) que Delphine de Broc était fille de feu *Marquise*, veuve du noble homme Raoul de Vichy. Une généalogie m'offre la preuve qu'au dix-septième siècle Marquise était encore un nom de baptême. — A propos des jolis vers de Corneille, j'ai bien envie de rappeler une des stances de Juan de Mena ;la dernière a quelque analogie avec la fin de celles de Corneille :

Yo vos suplico y vos ruego
Me libredes de esta pena,
Ca si muero en este fuego,
No quirà fallareis luego,
Cada dia un Juan de Mena?

Ce qu'on peut traduire ainsi :

Oh ! pitié, je vous en conjure
Pour cet amour qui me mina ;
Si je succombe à ma blessure,
Madame, êtes-vous donc bien sûre
De ravoir un Juan de Mena ?

A rapprocher du sentiment vaniteux qui a inspiré Ronsard :

Quand vous serez bien vieille, au soir à la chandelle,..

Et peut-être aussi d'un couplet de Béranger :

Et bonne vieille au coin du feu paisible,..

Poggiarido.

—

Massenet Forézien (XVIII, 73, 152, 172). — M. Eugène Muller nous adresse la lettre suivante :

Mon cher ami,

Est-ce que — à propos de Massenet Forézien — les fournisseurs de l'*Intermédiaire* ne vont pas me laisser tranquille?

Oh! monsieur, de grâce,
Faites-les finir !

comme on chante dans le *Pré aux Clercs*. La vérité vraie est que je suis né à Vernaison (Rhône), village de la banlieue lyonnaise ; que j'ai été emmené, vers l'âge de quatre ans, à Saint-Etienne, où s'est achevée mon enfance, puis que ma *prime* jeunesse s'est passée à Saint-Just-sur-Loire, où j'ai mis, en effet, la scène de mon premier roman, et que, dans l'introduction de ce livre, j'ai du reste appelé « mon village ». — Voilà!

Mais qu'est-ce que tout ça peut faire aux fournisseurs de l'*Intermédiaire?* Hein?

Oh ! monsieur, de grâce, etc.

Eugène Muller.

—

Waterloo (XVIII, 97). — J'espérais trouver dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire* quelque réponse à la question posée par M. Jules Richard et que je ne puis résoudre plus que lui. Le silence gardé sur cette question m'enhardit à lui

proposer non une solution, hélas! mais peut-être un acheminement à une solution que le ministère de la guerre possède certainement, mais ne veut pas donner, j'ignore pour quelle cause.

M. Jules Richard possède-t-il la liste exacte et complète des numéros portés ou repris par les régiments des diverses armes au début de la campagne de 1815? Je n'ai pas cette liste, mais il serait possible de la faire. L'ayant, on pourrait rechercher quels sont les régiments qui furent envoyés dans l'est, dans le midi de la France, en Vendée.

Le général Gourgaud, dans sa relation de la campagne de 1815, énumère ces régiments sans donner leurs numéros dans un passage où il traite des préparatifs de la campagne. Comme il est certain que tous les corps de troupe existant en juin 1815 furent envoyés à l'armée du Nord et aux rassemblements de l'Est, de l'Ouest et du Midi, et qu'il ne resta dans l'intérieur de la France que les fractions en formation, les dépôts et les gardes nationales mobilisées, on pourrait, en retranchant les corps employés ailleurs, si l'on pouvait les connaître, arriver à savoir exactement les numéros qui entrèrent en Belgique. On doit trouver des traces du corps de Grouchy qui, demeuré en bon ordre, vint sous Paris et se retira derrière la Loire. Je ne puis, étant éloigné de mes livres, entreprendre les recherches qu'il faudrait et qui, peut-être, n'aboutiraient qu'à un mince résultat. Il serait d'ailleurs intéressant de savoir les numéros des régiments qui, en Alsace et dans le Jura, luttèrent non sans gloire contre les Prussiens et les Autrichiens et prolongèrent les hostilités jusqu'au 20 septembre 1815. Il y eut sur nos frontières, du 15 juin au 20 septembre, d'honorables combats malheureusement plus inconnus des Français que des Allemands, qui les rappellent encore dans leurs ouvrages. COTTREAU.

— Notre excellent confrère anglais, le *Notes and Queries*, a, sur notre prière, signalé d'une façon toute particulière la question de *Waterloo* à l'attention de ses collaborateurs. Peut-être aurons-nous ainsi d'utiles renseignements. L. F.

—

Mirabeau (XVIII, 101, 175). — Voir aussi une anecdote le concernant, dans la *Revue du Lyonnais*, n° 56, août 1880, et relatée, page 133, sous le titre de : *Une dette de M. le comte de Mirabeau.*

A. VINGT.

— On peut consulter également un ouvrage de A. Vermorel, intitulé : *Mirabeau, sa vie, ses opinions et ses discours* (Dubuisson : Bibliothèque nationale. 5 v. in-32).

E. G.-P.

—

Vase nocturne (XVIII, 130). — Bien des gens mettent les pieds dans le plat. M. P. N. pourtant n'est point de ce nombre : il fait mieux, lui, et se contente de nous mettre... le nez dedans. — Mais aussi, comme il nous l'y met consciencieusement !

La « cassolette » que Molière, dans l'*Etourdi* (1653), fait verser par Trufaldin, de sa fenêtre, sur Léandre et sa troupe, masqués,

Fi! cela sent mauvais et je suis tout gâté !

prouve surabondamment que la susdite « cassolette » existait dans le grand siècle.

ULRIC R.-D.

—

Alfred de Vigny et madame Dorval (XVIII, 132, 185). — Je puis indiquer à A. E. un dernier ouvrage sur madame Dorval : *Marie Dorval*, Etude par M. Goupil. Tresse, 1881, in-12. J. S.

—

Xavier Forneret (XVIII, 133, 186). — Le drame *Mère et Fille*, de Xavier Forneret, a été joué à Paris, pour la première et dernière fois, sur le théâtre de la rue de la Tour d'Auvergne (alors *Ecole lyrique*), dirigé à cette époque par Achille Ricourt, qui en avait fait une sorte de petit conservatoire de déclamation. La chose cocassement sérieuse que Xavier Forneret appelait un drame fut jouée, au grotesque, par les élèves de Ricourt, devant un public d'amis et connaissances qui, applaudissant à tout rompre, persuada l'auteur qu'il avait obtenu le plus colossal des succès. Il s'agissait, autant qu'il me souvient, pour les acteurs, de s'assurer les bénéfices d'un banquet à eux promis par le naïf dramaturge. Nul doute que déjà le mystifié n'eût convenablement indemnisé le directeur, qui sans cela n'eût pas mis son théâtre au service d'une pareille ineptie littéraire. Je retrouve, dans un ancien carnet de notes quotidiennes, la date précise de cette mémorable représentation. Ce fut

le 29 juillet 1858 que s'accomplit ce grand événement dramatique. EUG. M.

— Cet excentrique, qui avait adopté le surnom de l'HOMME NOIR, s'était fait une existence exceptionnelle, aussi bizarre, aussi extraordinaire que les productions sorties de son cerveau. La Biographie contemporaine s'est occupée très peu de lui, car c'est à peine si nous le connaissons par les notes pleines d'intérêt et de curiosité que lui ont consacrées Ch. Monselet et « la Revue anecdotique ». Nous n'avons pas lu l'article du « Figaro », daté du 26 juillet 1859. Mais à défaut de sa reproduction dans la Lorgnette littéraire, du même auteur, nous croyons qu'on en retrouve l'analyse dans le CATALOGUE DÉTAILLÉ, RAISONNÉ ET ANECDOTIQUE D'UN HOMME DE LETTRES BIEN CONNU (Paris, René Pincebourde, 1871), où Xavier Forneret est crayonné de main de maître. On racontait de lui, dit-on, des choses étranges, qui rendaient sa vie bourgeoise et provinciale suspecte à ses compatriotes ; aussi, leur curiosité fut-elle vivement piquée, à Dijon, vers 1834 ou 1835, quand il voulut présenter au théâtre un drame en cinq actes et en prose, intitulé l'HOMME NOIR ; la première mise en scène eut les rues de la ville pour théâtre, grâce à la fortune de l'auteur, qui, la veille de la représentation, fit promener à grand bruit des hallebardiers et des hérauts du moyen âge, agitant des bannières où brillait le titre de la pièce. Le lendemain, les spectateurs affluèrent dans la salle, mais la pièce tomba sous l'opposition bruyante du public. Cet échec n'empêcha pas Forneret de faire imprimer son drame, qu'il fit recouvrir d'une garde symbolique, avec lettres blanches se détachant sur un fond noir. A dater de ce jour, il s'affubla du nom de la pièce, et signa quelques volumes de ce pseudonyme malheureux. Les habitants de Beaune et de Dijon le regardèrent dès lors comme un original, dont la personnalité les égaya par son étrangeté et ses querelles. M. Théoph. Deschamps, rédacteur en chef du Monde dramatique, eut avec lui un procès à propos du drame : MÈRE ET FILLE, pour lequel celui-ci réclamait plus de 1,300 francs d'insertions, mais où il eut la mauvaise chance d'échouer. Outre son drame, notre excentrique avait encore en portefeuille, en 1846, un roman : CARESSA et d'autres essais littéraires qu'il a dû publier plus tard. Quand les directeurs de province ne recevaient pas ses pièces, Forneret n'hésitait pas à former une troupe, afin de la présenter lui-même au public, avec accompagnement d'affiches d'un style presque grotesque, dont la ville de Gray a dû conserver, en particulier, le souvenir. En un mot, comme l'a dit Ch. Monselet : « Voilà peut-être le plus extraordinaire « des romantiques, en même temps que le « moins connu... » Quant à son œuvre, très nombreuse, nous n'en pouvons citer encore que ce qui suit :

VAPEURS, NI VERS NI PROSE. Épigraphe : Sans façon et pour tous, un peu pour les enfants. Moi mauvais, mais moi. Paris, Duverger, 1838, in-8°.

DEUX DESTINÉES, drame en cinq actes, in-8°. Barba, 1834, avec superbe vignette romantique de Tony Johannot.

ENCORE UN AN DE SANS TITRE, par un homme noir, blanc de visage (1839). Paris, Duverger, 1840, gr. in-8°, portr.

PIÈCES DE PIÈCES, temps perdu. Paris, E. Duverger, in-8°, 1840. Ce livre est imprimé en gros caractères, sur le recto de chaque page seulement ; curiosité romantique avec cette épigraphe : « Dans notre temps, ce qui dure, c'est ce qui ne dure pas. »

LIGNES RIMÉES (Paris, Dentu, 1853), grand in-8°, avec une lettre de Victor Hugo à l'auteur.

OMBRES DE POÉSIES, 1 vol. in-8°, chez Dumas et chez l'auteur. 1860, in-8°. On y remarque une pièce (l'Infanticide), imprimée tout entière en caractères rouges, à l'exclusion des autres. Nous ne pouvons mieux terminer cette analyse, qu'en citant un échantillon de cette poésie échevelée, dont les assonances et le rythme n'offrent peut-être pas d'équivalent :

Il l'a touchée
De sa lèvre ridée.
D'un frénétique effroi
Elle s'est écriée :
« Adieu ! embrasse-moi ! »

Il l'a pliée
Il l'a cassée,
Il l'a coupée,
Il l'a lavée,
Il l'a grillée,
Il l'a mangée.

(*Un pauvre honteux.*)

EGO E. G.

— Voici la liste chronologique de ses ouvrages : *L'Homme noir, blanc de visage*. Drame en 5 actes, 1834 ou 1835. — *Deux destinées*. Drame en 5 actes. Paris, Barba, 1834, in-8°. Frontispice de Tony Johannot. — *Vingt-trois, trente-cinq*. Comédie-

drame en un acte. Paris, Barba, 1835, in-8°. Lithographie de Challamel. — *Et la lune donnait, et la rosée tombait.* Dijon, Decailly, br. in-8° de 34 p. — *Rien*, seconde édition, au profit des pauvres. Février 1836, in-8°, impr. de Noellat fils, à Dijon. — *Vapeurs, ni vers, ni prose.* Paris, Duverger, 1838, in-8°. — *Sans titre*, par un homme noir, blanc de visage. Paris, Duverger, 1838, in-8°. — *Encore un an de sans titre*, par un homme noir, blanc de visage (année 1839). Paris, Duverger, 1840, in-8°, portrait de l'auteur. —*Temps perdu, pièce de pièces.* Paris, Duverger, 1840, in-8°. —*A mon fils naturel.* Novembre 1847, Beaune, imp. de D. Romand, in-fol. de 12 pages. — *Rêves.* 2 fascicules in-8°, sans date, ont paru à Beaune, impr. D. Romand. — *Lettre à M. Victor Hugo.* Dijon, Me Noellat, impr. 1851, in-8° de 12 pag. — *Voyage d'agrément de Beaune à Autun, fait pour la première fois le 8 septembre* 1850. Dijon, Me Noellat, impr. 1851, in-8° de 28 pages. — 47 *phrases à propos de* 1852. Dijon, Me Noellat, impr., broch. in-8° de 14 pages. —*Lignes rimées.* Paris, Dentu, 1853, in-8°. —*Mère et Fille.* Drame en 5 actes. Paris, Michel Lévy, 1855, in-12. — *Caressa.* Paris, Vve Vincent et Bourselet, 1858, in-8°. — Deux éditions la même année, chez les mêmes éditeurs. — *Ombres de poésie.* Paris, Dumas, 1860, in-8°. — *Mon mot aussi.* Paris, Dentu, 1861, br. in-8° de 8 pages. — *Lettre à Dieu.* — *Broussailles de la pensée de la famille de sans titre.* Aucun éditeur, rue du Vouloir, n° 1870, in-8°.

Nous connaissons encore de ce bizarre écrivain une pièce de vers, ayant pour titre : *Mort de monseigneur l'archevêque de Paris* (3 *janvier* 1857). *Un Crime de l'Enfer.* LUD. ROSAMOIN.

—

Clef des odeurs de Paris (XVIII, 133). — Pachionnard (d'Auvergne) est Jules Vallès. Coquelet doit être Coquelin aîné. C. D.

—

Le portrait du prince de Joinville, par Raffet (XVIII, 134). — Ce portrait était compris dans les planches de l'*Histoire de la Marine de France*, par Léon Guérin, que publiait Abel Ledoux en 1842-1843; Giacomelli ne l'a point oublié, — ainsi que le suppose Ulric R. D., — dans sa Monographie de Raffet; il le mentionne p. 293. Je ne sais pas s'il a été tiré des épreuves sur papier de Chine, avant la lettre. J. S.

—

Voyage d'Espagne (XVIII, 136, 188). — En donnant ce titre, tel que je l'ai trouvé dans un catalogue, je ne songeais point au Voyage d'Espagne, contenant, entre plusieurs particularités, de ce royaume, trois discours politiques sur les affaires du protecteur d'Angleterre, de la reine de Suède et du duc de Lorraine par Aarsens de Sommerdyck); revu, corrigé et augmenté sur le manuscrit, avec une Relation de l'état et gouvernement de cette monarchie (par Antoine de Brunel, seigneur de Saint-Maurice), et une Relation particulière de Madrid (par R. A. Bonnecase). Cologne. Pierre Marteau (Hollande), 1666, 1667, in-12. Voy. l'Int. XIII, 707; XIV, 272. Les premières éditions sont de Paris, 1665, 1666, in-4. Ce Voyage figure dans la 3e édition de Barbier, Dict. IV, 1064, c et d. — Est-ce bien le verbe « trahir » qu'il faut employer à l'égard de notre bon duc? Cette expression est-elle purement diplomatique? Il faut renoncer, je crois, à trouver le Voyage indiqué plus haut, le titre aura été tronqué par le libraire. HENRY DE L'ISLE.

—

Histoire scandaleuse de Charles X (XVIII, 136, 190). — Je possède un exemplaire de ce pamphlet, *Histoire scandaleuse et anecdotique de Charles X*, avec cette épigraphe :

Sujet rebelle, homme sans foi,
Des Français trop longtemps j'ai bravé la ven-
[geance;
J'ai tenté d'égorger mon frère dans leur roi,
Et j'ai causé les maux qui déchirent la France.

(Vers mis au bas d'un portrait du comte d'Artois en 1790.)

Paris, chez les marchands de nouveautés. 1830, 144 pages in-16. Imprimerie de Ch. Dezauche, faubourg Montmartre, 11.

Je tiens ce petit volume, toujours anonyme, à la disposition de Truth. J. S.

—

Origine du nom de Triboulet (XVIII, 161). — Dérivé des verbes tribouiller, trribouler : vexer, troubler. En Champagne, on dit encore *tribouiller* pour *agiter*. Dans le Midi, un jeune turbulent est un *treboulet*. *Triboulet* s'est dit aussi pour *homme gros et court*. (Extrait du *Dictionnaire des Noms*, par Lorédan Larchey. Paris, 1880.)

P. c. c : UN LISEUR.

— Autrefois, un « triboulet » était un homme gros et court, uomo grosso corto, scorcio d'uomo. Dictionnaire du XVIIe siècle. C'est ce que l'on nomme actuellement, dans le langage vulgaire, un pot à tabac; — c'est un vieux terme qui signifie fol, dit Borel; l'origine vient de Triboulet, le fou de Louis XII et de François Ier. Dictionnaire de Trévoux. — Ce nom était un sobriquet. — Biogr. Didot. — « Tribouler », puis « tribouiller », terme populaire, remuer, agiter, troubler. — Dictionnaire de Trévoux. — Tribouille et gribouille, termes populaires; c'est le nom donné au tisonnier qui sert à remuer la braise.

La Maison Forte.

— On sait que la sagesse des nations s'est emparée depuis longtemps de ce nom historique, pour désigner celui qu'on cherchait à faire passer pour ridicule ou pour fou; servir de triboulet, passer pour triboulet, tel était le proverbe populaire dont on usait à cette occasion. Rabelais, de son côté, a su le mettre agréablement en relief à propos du mariage de Panurge, sans perdre de vue qu'il avait déjà donné ce nom au bouffon qu'Epistémon vit en enfer. Ce qu'il y a de vrai, c'est que le mot est fort ancien, selon la citation suivante de Borel :

Tapez, trompez, tourmentez, trondelez,
Brisez, riflez, tempestez, triboulez, etc.. etc.

et d'après le langage de Froissart, qui dit : « En Angleterre, pour ceste saison, ils es« toient tous triboulez et en mauvais ar« roy. » Alain Chartier, au Livre des quatre dames, s'exprime ainsi :

. . . . . et son foulez
Et par Fortune triboulez.

C'est-à-dire, foulés aux pieds, écrasés par la fortune, ce qui fait dériver le mot du latin : tribula, instrument aratoire en forme de plateau ou de traîneau de bois, garni de pointes aiguës, dont on se servait pour égrener les gerbes de blé, les chaumes (tribulos), etc., etc., avant l'invention du fléau. Telle était, d'ailleurs, la signification du vieux mot français : tribouiller, qui était pris dans le sens de remuer, troubler, agiter. Est-ce par allusion au bruit de sa marotte, armée de grelots, que le nom de Triboulet fut donné au fou en titre d'office du bon roi Louis XII et de François Ier, ou, plutôt, n'est-ce pas à la triade des boulettes qui la composaient qu'il dut de voir substituer, à son véritable nom de Ferial ou Fevrial, celui qui devait le rendre populaire? Dans les Quinze joies du mariage (3e joie), on trouve le mot tribouil pris dans le sens de peine, souffrance, embarras : « Hélas! tant Dieu me voulut « grand mal, quand il me mit en tel tri« bouil. » Il se pourrait, alors, que si le pauvre Fevrial fut baptisé d'un nouveau nom, c'était à cause *des tribulations* qu'il subissait de la part de ses camarades et de la population de Blois; n'était-il pas un pauvre hère, honni, tourmenté, dont la marotte ressembla plus tard au chardon (tribulus), et dont l'esprit, aigu comme ses pointes, piquait au vif ceux qui l'attaquaient? Nous n'hésitons pas à penser, d'après cela, qu'il serait très difficile de conclure sans s'exposer, d'ores et déjà, à quelque confusion.

Ego E. G.

— Lorédan Larchey, dans son Dictionnaire des noms, fait, comme M. Joly, dériver celui-ci du verbe *tribouler*, qui signifiait *vexer, troubler.*

René de Starn.

—

Serrer la botte (XVIII, 161). — D'après Littré, c'est un terme de manège, qui signifie : serrer le cheval avec les jambes. Figurément, on emploie cette locution pour serrer de près, attaquer vigoureusement et soutenir énergiquement une opinion, une entreprise, sans rien céder à l'adversaire.

E. G.-P.

—

Coupe à blanc étau (XVIII, 161). — Je n'ai trouvé nulle part cette locution, mais elle peut s'expliquer par l'étymologie que Littré donne du mot étau. *Picard : étau*, souche morte et coupée à quelque distance de la terre; *lorrain : estauque*. Comme tout historique manque, on peut admettre qu'étau est pour *stal* (étal), et signifie étymologiquement la chose dressée, ou qu'il se rapporte à l'ancien flamand *staïl* (fût); mais le picard *étau* semble se rapporter à *estoc*, et le lorrain *estauque* s'y rapporte plus visiblement, de sorte que l'étau serait proprement le bâton, la tige (allemand, *stock*) où l'on serre. Tel est l'avis de Diez, qui paraît tout à fait fondé. Il suivrait de là que le mot étau, souche ou bâton, serait le mot primitif, et que le sens actuel (outil servant à serrer) en serait une extension. Il est donc assez compréhensible que l'on ait dit coupe à *étau* et *à blanc étau*, parce que le bois est blanc à l'intérieur au moment où on le coupe.

E. G.-P.

Trouvailles et Curiosités.

Une lettre inédite de Jules de Goncourt à Gustave Flaubert. — Cette belle lettre inédite, qui contient de curieux détails sur Salammbô, nous a été gracieusement communiquée par M. Edmond de Goncourt. Elle fait partie des *Lettres de Jules de Goncourt*, qui seront publiées, le 15 avril prochain, chez Charpentier.

Décembre 1861.

Ah! quel homme, ou plutôt quel ami vous faites. Vous avez une obligeance à la vapeur. En ouvrant votre *paquet*, j'ai été honteux; je ne me rappelais pas que ce fût si long, et je croyais vous avoir donné une corvée raisonnable. Mais enfin puisque vous dites que ça ne vous a pas trop embêté de me ramasser « ces vieilles cendres du cœur (1) », je veux bien vous croire et ne pas vous être par trop reconnaissant. Est-ce drôle, hein? dans ce pourri de siècle et si sec, une note comme ça — et du feu!

Passons aux nouvelles, mon cher ami.

D'abord nos lettres se sont croisées. Ce qui est bien gentil de notre part à tous deux. C'est à croire aux escargots sympathiques.

Précisément, pas plus tard qu'hier soir, nous avons vu Lagier, en sortant de dîner chez Gisette — une journée de folie, quoi! Vous pensez si nous avons parlé de vous, pendant que l'habilleuse lui flanquait sur la tête un chapeau *lampion*, pur Louis XV, et pendant qu'elle tenait ses tetons avec une serviette. Elle vous attend comme nous et comme tous vos amis. Mais sapristi, il faut donc attendre jusqu'à la fin de janvier. Ah! Salammbô! Salammbô!

Suite des nouvelles. Madame Sabathier (2) vend tous ses bibelots, ce mois-ci. C'est affiché. M. M... l'a à peu près lâchée. La pauvre femme est dans une panne affreuse; elle est obligée de se remettre à peindre en miniature. Gautier a été à Compiègne, et il en est revenu.

La Bohème vient de perdre encore un homme de lettres : il s'appelait Guichardet, et n'avait rien écrit.

(1) Les « Lettres d'amour de Mme de la Popelinière »; de la Bibliothèque de Rouen.

(2) La présidente, la femme à laquelle Gautier a adressé ces belles lettres rabelaisiennes qu'aucun éditeur n'a osé encore publier.

Ces jours-ci, il se réveille avec le *delirium*. Il croit avoir trop bu la nuit, avoir couru une bordée avec des amis. Ses amis empoignent cette belle illusion, et lui disent : « Oui, nous avons fait la noce, cette nuit, un peu trop fort... Il faut nous retaper... C'est de la fatigue... Viens avec nous manger une soupe à l'oignon à la Halle! » Et ils l'emmènent dans un fiacre à l'hôpital Necker. Il est allé à la mort comme on va chez Baratte. C'est assez beau de faire avaler l'éternité à un monsieur dans l'idée d'une soupe à l'oignon!

Les *Misérables* paraîtront décidément, d'après les dernières nouvelles, en février, le jour anniversaire de la publication de *Notre-Dame*. (Entre parenthèse, je trouve cette machine d'anniversaire assez petite; il me semble voir la chose dans les éphémérides du *Siècle* de 1961.) Je crois que ça paraîtra, deux volumes par deux volumes, je ne sais à quelle distance. Vous me demandez là-dessus mon avis; je ne trouve pas impudent, mais imprudent de lancer Salammbô dans ce moment-là. Hugo est un terrible accapareur de critiques et de public. Si vous avez le courage d'attendre jusqu'en novembre prochain, le tapage sera fini, et votre succès ne marchera derrière le succès de personne. C'est ce que nous vous voulons. Mais c'est dur. Après ça, nous vous savons une telle patience...

Sur ce, mon cher Flaubert, j'ai à remercier un fort critique de l'*Opinion Nationale*, qui a trouvé dans *Philomène* des idées transcendantales, et je vous quitte... Demain, j'irai à la Bibliothèque, et je tâcherai de faire un vrai bouquet de fleurs, d'un choix de souffrances de l'agonie par la faim (1) — ce qui doit être une bien vilaine mort, quand on n'en a pas pris l'habitude dès l'enfance. Je m'en fais une idée tous les jours, avant mes repas.

Nous sommes tous les deux vos vieux et bien amis.

JULES DE G.

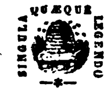
(1) Pour l'épisode de la mort par la faim des mercenaires, dans le défilé de Salammbô, Flaubert avait prié l'un de nous d'aller à l'Ecole de médecine, et dans le volume LXVI de la Bibliothèque de prendre des notes sur le journal d'un Allemand qui s'était volontairement laissé mourir de faim.

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1885



Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 Avril 1885.*

XVIIIe Année — No 407. *Cherchez et vous trouverez.*  *Il se faut entr'aider.* Nouvelle Série. *IIe année.* No 32.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

J'ai failli attendre. — Voilà un mot attribué à un prince que ses courtisans avaient transformé en demi-dieu. Dans quels mémoires, dans quelles chroniques contemporaines rencontre-t-on cette exclamation dont on voudrait la confirmation sérieuse et probante? S'il n'est pas de saillie qui semble mieux peindre un homme, l'on comprend l'importance d'être fixé sur le plus ou moins de certitude d'une pareille légende. C. F.

—

Une nuit de Paris. — A qui faut-il attribuer cette phrase prononcée à la suite d'une sanglante bataille : « Une nuit de Paris réparera tout cela ? » Je la croyais de Napoléon Ier, mais un ouvrage publié en 1793, le « Nouveau Siècle de Louis XIV », la donne comme prononcée par le grand Condé après la boucherie de Senef : « Sur ce qu'on parlait de l'affreux carnage qui avait eu lieu : « Bon, dit-il, c'est tout au plus une nuit de Paris. » O'Realy.

—

Naturalisme. — Je voudrais bien avoir une définition précise du *naturalisme.* Quels sont ceux de nos anciens écrivains auxquels il pourrait se rattacher? N'est-il pas, quoi qu'on en dise, un fils du romantisme, un bâtard peut-être? Une célèbre romancière espagnole, en ce moment même à Paris, madame Emilia Pardo Bazan, a écrit, sous le titre de *Question palpitante*, un fort intéressant volume sur le naturalisme, dont elle est au delà des monts une propagatrice; mais son naturalisme semble très différent de celui de M. Zola.

Poggiarido.

—

Seins de femmes. — Dans un conte de M. Catulle Mendès, *le Corset de Cendrillon*, se trouve ce passage : « Il répond impudemment par ce vers d'un poète illustre :

Des seins fermes et lourds, au moins c'est positif. »

Quel est ce poète illustre, et où peut-on trouver le vers cité? Je serais reconnaissant pour des références aux écrivains, français ou autres, qui ont abordé ce sujet: les seins des femmes. Apis.

—

Pisser, terme de marine. — Je trouve dans des Mémoires du siècle dernier, à la date de 1757, le passage suivant. — Il s'agit d'un corsaire de Bayonne. « Nous le « voyons partir ; tout le monde s'écrie « qu'il pisse à merveille. C'était le terme « pour dire qu'il coulait comme un dard. »

Rien dans le Glossaire nautique de Jal, ni dans Littré, ni dans les dictionnaires du temps. J'ai le souvenir d'avoir vu ce terme dans une citation de langue verte dans l'*Intermédiaire*, il y a un an ou deux, mais sous quelle rubrique? J'ai feuilleté inutilement ma collection : un peu d'aide, S. V. P. Hercé.

—

Les Etats généraux de 1789 et le parlement de Besançon. — On sait que c'est le roi Louis XVI qui a convoqué en 1789 les derniers Etats généraux de la monarchie. Mais qui est-ce qui a demandé le premier cette convocation? Dès le mois de février 1783, le parlement de Besançon réclamait pour la Franche-Comté la réunion des Etats provinciaux, et pour le royaume celle des Etats généraux. N'y a-t-il pas eu de demande antérieure? Sed Ego.

—

Sur Juste Terrelle. — Quels renseignements pourrait-on me donner sur le personnage — oublié par toutes nos biographies — dont il est aussi parlé dans Michel

de Montaigne (*Journal du voyage en Italie*. T. I. Rome et Paris, 1774, p. 6-7) ? « Audit lieu de Meaux, M. de Montaigne fut visiter le thrésorier de l'Eglise Saint-Estienne nommé Juste Terrelle, homme connu entre les sçavans de France, petit homme vieux de soixante ans; qui a voïagé en Egipte et Jérusalem et demeuré sept ans en Constantinople, qui lui montra sa librerie et singularités de son jardin. Nous n'y vismes rien si rare qu'un arbre de buy espandant ses branches en rond, si espois et tondu par art, qu'il samble que ce soit une boule très polie et très massive de la hauteur d'un homme. » UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Du lieu de naissance de Dom Patert. — Qui pourrait me dire où naquit Dom Samson Patert, lequel était bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain des Prés en 1765, 1766, etc. ?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Maige. — Je trouve dans un acte reçu par Vernet, notaire royal à Courpière (Auvergne, aujourd'hui Puy-de-Dôme), le 27 avril 1640 : « Noble et religieuse per- « sonne Dom Marc de la Reverie, ancien « *maige* du couvent de la Chaise-Dieu, « seigneur-prieur de Fournols et Eschan- « delys. » Qu'était cette charge ou office monastique? ARVERNUS.

—

La famille de Chézy. — Une petite-fille de l'orientaliste Antoine - Léonard de Chézy, membre de l'Institut, lecteur au Collège de France, directeur de la Bibliothèque nationale, né à Neuilly en 1770, mort en 1830 : née en Allemagne, où son père avait été conduit encore enfant, et mariée en Allemagne, n'ayant plus aucuns rapports avec ceux des membres de sa famille paternelle qui pourraient vivre en France, désirerait savoir s'il lui reste encore des parents de ce côté.

La mère d'A. L. de Chézy était Espagnole, et l'on croit qu'elle était tante de la comtesse de Montijo.

Madame Quevanne, peintre, qui a fait un portrait d'Antoine de Chézy, architecte du pont des Arts de Paris, devait être sœur d'A. Léonard de Chézy.

Enfin, la famille de Chézy était alliée à celle des Fréminville.

(Nuremberg.) A. E.

—

Prorex. — Quelle est la signification absolue de ce mot *prorex* dans l'inscription suivante : « Dux de Medina de las « Torres, princeps de Stigliano, Dux de « Sabiodena. *Prorex* Neapolit. † 8 déc. « 1668 ? » BUSCAR.

—

Mesmeriana. — Je serais heureux, si je pouvais obtenir des renseignements précis sur l'état civil du célèbre magnétiseur. — Les officiers suivants étaient-ils ses parents, et comment ?

Mesmer, au service du Piémont, fusillé en 1794 pour avoir rendu aux Français la place de Mirabocco, dont il était commandant.

François *Mesmer*, chef d'escadron et officier de la Légion d'honneur, né à Strasbourg le 13 septembre 1766, mort à Evry le 26 janvier 1840.

Pierre *Mesmer* (fils du précédent), né à Saumur le 13 décembre 1801, mort le 3 août 1851, capitaine de spahis et officier de la Légion d'honneur.

Enfin, Jean-Marie-Aimé Mesmer, né à Douzy le 16 février 1776 et mort en Danemark le 16 août 1852, après avoir été, sous l'Empire, chef d'escadron au 23e chasseurs.

Je recevrais avec plaisir tous autres renseignements relatifs à des personnes portant le même nom. X.

—

De Sapt. — Dans le catalogue de la bibliothèque de M. de Nadaillac, dont la vente a eu lieu au mois de janvier dernier, figure, au n° 179, un livre ainsi désigné : L'*Ami du prince et de la patrie, ou le bon citoyen* (par M. de Sapt, né en Auvergne). Paris. Costard, 1770, in-8°.

Or, j'ai trouvé aux archives du Puy-de-Dôme (*fonds du district de Thiers*) une pétition adressée au comité de surveillance de Thiers par un sieur De Sapt, ou Belliveau de Sapt, détenu pour cause d'incivisme. Dans cette pétition, ce Belliveau de Sapt raconte : qu'il a vécu jusqu'à trente-trois ans dans un état voisin de l'indigence; qu'à la fin de 1774 il passa à Saint-Domingue et, à force d'économie, y réalisa une petite fortune; qu'il revint en France vers 1788; qu'il se fixa d'abord, avec sa famille, à Cros, district d'Aurillac, où il resta pendant environ trois ans; qu'il y rédigea les cahiers et publia les *Vœux d'un citoyen pour servir de supplément aux cahiers de ses compatriotes* et qu'il

était enfin venu s'établir à Thiers au mois de mars 1792.

Je désirerais savoir si le *De Sapt* du catalogue est le même personnage que Belliveau de Sapt emprisonné à Thiers, pendant la Terreur. SED EGO.

—

La comtesse Luciane. — La *Revue anecdotique* du 15 décembre 1883, dans un article intitulé : « Les Femmes auteurs », parle d'un ouvrage publié récemment par la « comtesse Luciane ». Je désirerais connaître le titre de cet ouvrage et le nom de l'éditeur, et même le nom véritable de l'auteur, inconnu à la *Revue anecdotique*.

O'REALY.

—

Tasse (Sonnet du). — Où se trouve le sonnet du Tasse sur son chat?

ANTOINE.

—

Devise parlante. — Quel est le comédien qui a pris pour devise *une lune* avec ces mots :

Je ne brille que le soir?

LE JOURNAL DE LA JEUNESSE.

—

Le Bourgeois-Gentilhomme. — Une « note des personnages », malheureusement non datée, indique que la comédie de Molière fut « réduite en quatre actes, avec changements », et mentionne deux rôles inconnus : le *Prince de Circassie*, le *Nain*, et deux « accessoires » : le *Chevalier de la Blanche-Lune*, et *pages du prince de Circassie*.

La pièce, ainsi modifiée, fut-elle représentée à la Comédie-Française ou à la cour, et à quelle date, comprise entre 1765 et 1789? GEORGES MONVAL.

—

Robespierre jeune dans sa mission. — Cette soi-disant pièce dramatique, ou plutôt ce pamphlet dialogué, doit être fort rare; son titre exact est : *Robespierre jeune dans sa mission*, pièce dramatique. A Paris, chez les marchands de nouveautés, 1796, 34 pages in-8.

Je désirerais savoir quel est le nom de son auteur. M. I.

—

Le Rossini français (pour 1824). — Pourrait-on me dire si le recueil de chansons, et surtout de romances, qui parut, sous ce titre, pour les étrennes de 1824, a été suivi d'autres recueils portant le même titre? A la suite du *Rossini français* (Paris, Louis Janet, s. d.), où se trouvent, entremêlés de fines gravures sur acier, des poésies de Brifaut, V. Fabre, Ch. Nodier, Scribe, etc., je lis l'avis suivant du rédacteur : « M. Charles Malo prie MM. les auteurs et les compositeurs de musique qui voudraient favoriser ce recueil lyrique pour 1825 de leurs poésies ou de leur musique, de vouloir bien faire leurs envois, *franco*, dans le cours de mars 1824, à M. Louis Janet, libraire-éditeur. » Il y avait une intention de continuation, mais y a-t-il eu mieux qu'une intention?

Il y eut, sous la Restauration, un véritable déluge de ces petits recueils poétiques annuels, qui tenaient de l'almanach et de l'anthologie; une bibliographie, qui ne manquerait pas d'intérêt, y relèverait les noms de presque toutes les célébrités poétiques de ce siècle. A. E.

—

Dictionnaire des graveurs. — Quand on a une vieille estampe avec un nom de graveur, quel est l'ouvrage ou les ouvrages à consulter pour retrouver la biographie ou, tout au moins, la date approximative de ce graveur? Je recherche, surtout, ce qui concerne les graveurs hollandais et allemands, possédant l'excellent ouvrage de feu M. Bonnardot sur les graveurs français. AMBROISE TARDIEU.

—

Laurillard (C. L.). — Existe-t-il des portrait de ce savant (1783-1853)? X².

—

Un pastel de La Tour à retrouver. — L'exposition des pastellistes aurait certainement accueilli avec joie un portrait de mademoiselle Clairon, pastel de La Tour, que M. Naigeon, conservateur de la galerie du Luxembourg, avait confié, en 1810, à Saint-Prix, sociétaire de la Comédie-Française, et amateur de tableaux.

Sait-on ce qu'est devenu ce pastel, qui était encore, en 1819, entre les mains de Saint-Prix? G. MONVAL.

—

Un cas de conscience en matière de librairie. — Tous les amateurs de beaux livres ont le regret de voir sur les rayons de leur bibliothèque des ouvrages inachevés, destinés à rester tels et à perdre toute

valeur. Ils ont cependant souscrit à leur publication, alléchés par un prospectus qui promettait trois ou quatre volumes par année, et annonçait que « tout était déjà mis à profit, copié et collationné ». S'ils se sont engagés à faire l'acquisition de chaque volume au fur et à mesure qu'il paraîtrait, l'éditeur n'est-il pas obligé, par réciprocité, à tenir ses promesses et à ne pas délaisser pour d'autres ouvrages celui qu'il a commencé? J'avoue que je vise certains mémoires-journaux dus à la plume d'un contemporain des derniers Valois et du premier Bourbon, très belle publication, arrêtée depuis des années à son onzième volume. On m'a dit, rue Saint-Honoré, que je rendrais service en m'adressant aux auteurs; ils lisent certainement l'*Intermédiaire*. Ils y trouveront mon humble supplique, et ne m'en voudront pas des sentiments qui l'ont inspirée.

E. B.

—

Médailles de Louis XIV. — On connaît ce beau livre, édité par l'Imprimerie royale en 1702, in-folio, dont la préface, dit Brunet, fut supprimée peu après avoir été mise au jour.

Mon exemplaire est pourvu de la préface (manuscrite en grosse et belle écriture, ayant l'apparence d'un vrai *fac-similé*), qu'un amateur a dû y faire ajouter. — Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'elle est écrite sur dix feuillets du même papier que le texte, avec les encadrements, gravés par Simonneau, pareils à ceux du corps de l'ouvrage. Au verso du dernier feuillet, on a collé la vignette représentant l'écu de France couronné, que je suppose devoir exister dans l'original.

Connaît-on d'autres exemplaires de ce livre qui auraient éte complétés dans cette condition?

(Nimes.) CH. L.

—

Les Sonnets du Docteur. — Paris, chez la plupart des libraires, 1884. Quel en est l'auteur? APIS.

—

De Paris à St-Cloud. — Quel est l'auteur de ce charmant petit ouvrage paru en 1754 sous ce titre : *Voyage de Paris à St-Cloud par terre et par mer?*

L'édition publiée par Lahure avec illustrations de Jeanniot donne-t-elle quelques renseignements biographiques sur l'auteur? Mon exemplaire, conforme à l'édition originale et publiée en 1865, ne renferme aucuns détails à son sujet. MAGNIANT.

—

Le Mérite des hommes, — poème, par Angélique-Rose Gaëtan. De l'imprimerie de Crapelet, à Paris, chez Maradan, libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, n° 16. An IX, in-12. Ce poème, qui est précédé d'un avis de l'éditeur, d'une épître (en vers, A celui que j'aime), d'un avertissement, d'un discours préliminaire, d'un avant-propos, d'une préface, et d'une introduction, présente cette singularité qu'il est composé sur les mêmes rimes (les mêmes mots terminant chaque vers) que le *Mérite des femmes*, de Legouvé. Angélique-Rose Gaëtan est évidemment un pseudonyme: connaît-on le nom de l'auteur? J. L. T.

—

P. Saint-A... Pseudonyme à découvrir. — Je connais plusieurs ouvrages sur le titre desquels se lit ce pseudonyme :

1° Dictionnaire historique, topographique et militaire de tous les environs de Paris... (Paris, Panckoucke, S. D. (1816), in-12, avec carte).

2° Promenade aux cimetières de Paris, aux sépultures royales de Saint-Denis, et aux Catacombes... (Paris. Panckoucke, S. D. (1816), in-12 avec 30 fig.)

Deuxième édition très augmentée, en deux parties in-12 (ibid., 1825, avec 48 planches).

3° Satire à l'Hermite de la Chaussée-d'Antin (Paris, Delaunay, 1817, in-8, 16 pages).

Quelqu'un connaîtrait-il l'écrivain qui s'est caché sous ces initiales?

J'ai remarqué que M. Firmin Maillard ayant, dans ses « Recherches sur la Morgue » (1860, in-18, p. 143), cité le « Dictionnaire historique... », l'attribue à Peyre : lequel? Antoine-François, ou Antoine-Marie?

Sur quoi repose l'attribution de M. Maillard? P. L.

—

Armoiries concernant Malte. — Quel est ce blason : *de gueules, au canon d'or, au chef d'azur, chargé de 3 besants d'argent?* Ces armoiries seraient-elles celles de la ville de la Valette, capitale de Malte? Elles figurent sur 3 précieux dessins coloriés de la ville de la Valette, de l'an 1780, environ, qui sont dans une collection de vues anciennes et plans. Ces armes sont

peut-être celles d'un chevalier de Malte (l'auteur des dessins)?

AMBROISE TARDIEU.

Réponses.

Les Pompadouriques, ode (X, 297). — *Les Pompadouriques* viennent d'être publiées, pour la première fois, dans le 17e fascicule de la *Revue rétrospective*, curieux recueil fondé au mois de juillet 1884, par M. Paul Cottin, et consacré à la reproduction de pièces rares et intéressantes pour l'histoire des XVIIIe et XIXe siècles. C'est M. Charles Mehl qui a communiqué à la *Revue rétrospective* cette ode dont la facture rappelle les *Philippiques* de La Grange-Chancel, et qui, bien que remontant à 1759, était restée inédite jusqu'à ce jour.

Z.

—

Sacrifices d'animaux (XV, 581 ; XVIII, 205). — Nous devons mentionner que chez les Hébreux existait le sacrifice de l'hostie pacifique, institué pour remercier Dieu de ses grâces ou pour lui en demander. Dans ce genre de sacrifice, une partie de la victime était brûlée sur l'autel des holocaustes et le reste était mangé avec respect, soit par les seuls prêtres, si le sacrifice était offert pour les péchés du peuple, soit par les prêtres et par le peuple, si c'était une offrande pacifique. Chez les Romains, on ne brûlait ordinairement qu'une petite partie de la victime, et le reste était partagé entre ceux qui faisaient les frais du sacrifice ou leurs amis, qui s'en régalaient à volonté. La persistance de ces coutumes païennes s'étendit jusqu'aux premiers siècles du christianisme, puisque nous voyons le pape Grégoire le Grand recommander aux missionnaires travaillant à convertir les Anglo-Saxons « de respecter « les coutumes de cette nation, qui ame- « naient leurs animaux autour de leurs « temples, changés en églises, et les « tuaient eux-mêmes, non plus comme « une offrande au diable, mais pour des « banquets chrétiens, au nom et en l'hon- « neur de Dieu, à qui ils rendront grâce « après s'en être rassasiés. » Cette politique adroite, dont les jésuites firent usage en Chine, aux 17e et 18e siècles, avait dû être suivie ailleurs, depuis longtemps, non seulement vis-à-vis des peuples barbares, mais encore à l'égard des autres nations de l'Europe chrétienne. Ainsi la fête de la Chaire de Saint-Pierre, à Rome, fut placée le 22 février, en souvenir du jour où les païens célébraient la *Caristia* ou *Cara cognatio*, fête en l'honneur des morts, et pour laquelle on portait des viandes sur les tombeaux. Afin de ne pas déraciner cette superstition, on permit aux chrétiens de faire ce jour-là des agapes en l'honneur de saint Pierre; d'où est venu le nom de Fête du banquet de saint Pierre. Il n'en est pas moins vrai que le 22e canon du concile de Tours (566) ordonnait de chasser de l'église ceux qui offraient des viandes aux mânes des morts et qui mangeaient ces viandes consacrées aux démons! En 585, le concile d'Auxerre désignait par étrennes diaboliques les viandes que chacun mettait sur des tables devant sa porte, et dont il offrait des morceaux aux passants. (Voir : Augustin Thierry, Histoire de la conquête de l'Angleterre, et les Lettres de Grégoire le Grand).

EGO E.-G.

—

Deux anonymes (XVII, 232, 312, 341). — L'auteur des « Brindilles rabelaisiennes » serait M. Léon Jaybert, si toutefois il faut lire Trois dixains et non Trois dizains, à la colonne 232. L'auteur de la question s'est trompé en écrivant « Trois dizains ».

LA MAISON FORTE.

—

Le roman de Violette (XVII, 233, 313). — Voici une nouvelle note concernant cet ouvrage, insérée dans un catalogue de la librairie Aug. Brancart (avril 1885) :

« C'est un des ouvrages les plus remar- « quables de ce genre. Il est attribué à « une femme auteur bien connue. G. S. »

Cette fois, il s'agit évidemment de George Sand, mais l'attribution est-elle exacte?

O'REALY.

—

Bol-sein (XVII, 424, 476, 527 ; XVIII, 24, 207). — *Marcellus* de la « République française » est M. Marcellin Pellet, député du Gard, auteur de plusieurs ouvrages sur la Révolution, et qui vient de publier un intéressant volume de *Variétés révolutionnaires*.

—

Famille de Montléant (XVIII, 69, 125, 147). — Le 31 mars dernier, la princesse Auguste de Montléart, sœur du prince de Montléart actuel, a été trouvée morte

dans son château de Krzyszkowice, non loin de Cracovie. On ne sait pas encore si elle a été assassinée ou si elle s'est tuée elle-même dans un accès d'aliénation mentale. Quoi qu'il en soit, cette mort mystérieuse a donné lieu à plusieurs articles de journaux, qui ont provoqué de la part du Dr. Léopold Feltscher, avoué des Montléart, une rectification concernant l'origine de cette famille.

Il affirme qu'à l'Arsenal, à Paris, il y a des documents qui démontrent que « l'*antique* » famille des Montléart portait, dès le XIII° siècle, la couronne comtale. Quant à l'heureux mortel qui sauva des flammes la princesse de Carignan au bal du prince Schwarzenberg en 1810, il s'appelait, d'après M. Feltscher, déjà à cette époque, le *comte Jules de Montléart*, et c'est en 1822 qu'il fut élevé à la dignité de prince par l'empereur François d'Autriche. Voyez la « Neue freie Presse », et le « Fremden-Blatt » de Vienne, du 5 avril 1855.

Je crois inutile de discuter ces prétentions à une antique origine. Mon intention est uniquement de les signaler à notre collaborateur de l'*Intermédiaire*, afin qu'il puisse, s'il en a le loisir, se livrer à des recherches à la bibliothèque de l'Arsenal.

W.

—

Sigalon et sa signature (XVIII, 73). — L'assertion ou supposition que la signature de Sigalon, dans ses tableaux, consisterait seulement dans une S formée par un des objets les plus apparents du tableau, n'est pas fondée, à en juger par les toiles du maître, que nous possédons à Nimes.

La Locuste du musée de Nimes, le Baptême du Christ, à la chapelle des fonts baptismaux de la cathédrale, sont signés en toutes lettres : *Sigalon*. Il en est de même d'un portrait d'homme, presque en pied, et du petit portrait, vu de dos, de Numa Boucoiran, élève et collaborateur de Sigalon pour la fresque de la chapelle Sixtine, tous les deux aussi au musée de Nimes.

Nous avons encore deux beaux portraits signés, dans deux maisons privées : l'un à mi-corps (M. Casimir Blachier), l'autre en pied (M. Jules Im-Thürn, ami du peintre).

L'église paroissiale Saint-Charles, de Nimes, ne possède qu'une *copie* du Saint Jérôme, très réussie. Elle ne saurait, à ce titre, porter la signature du maître. On y lit, au bas, à gauche :

D'après *Sigalon*. *Eugène Charpentier*.

Pour l'original du *Saint Jérôme* et pour la *Courtisane*, on peut voir au Louvre, à Paris; pour l'*Athalie*, au musée de Nantes.

On peut encore vérifier la question de la signature sur deux portraits : M. et madame Eugène Foulc, qui doivent se trouver à Paris, chez M. Edmond Foulc, amateur, rue de Magdebourg, 4.

(Nimes.) CH. L.

—

Waterloo (XVIII, 97, 214). — Je remercie particulièrement M. Cottreau de ses conseils et de ses renseignements, mais aujourd'hui la question posée par moi est résolue, grâce à l'*Intermédiaire*.

J'ai reçu de M. le colonel Perrier, membre de l'Institut et directeur du dépôt de la guerre, la lettre suivante :

« Monsieur, l'article que vous avez inséré dans le n° 403 du journal l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* a été mis sous mes yeux.

« Dans cet article vous posez la question suivante, à propos de l'armée française qui combattit à Waterloo :

« On connaît les noms des commandants
« de corps d'armée et de division. Il fau-
« drait aussi les noms des commandants
« de brigades et les numéros des régi-
« ments qui composaient ces brigades. »

« Il n'existe pas aux Archives de la guerre de document officiel indiquant la composition détaillée de l'armée de Waterloo; mais les recherches faites sur mon ordre par le capitaine Sergent, attaché à la section historique, ont permis d'établir un tableau qui répond à votre demande.

« J'ai l'honneur de vous l'adresser ci-joint. »

J'avais remercié par lettre M. le colonel Perrier, et je me disposais à le remercier publiquement dans le numéro prochain de l'*Intermédiaire*.

L'état qu'il m'a transmis a complété ce que je possédais déjà sur Waterloo. Grâce à l'obligeance inlassable du général de division comte Pajol, j'avais déjà réuni une notable partie de l'ordre de bataille de Waterloo; et j'ai même pu ajouter à ce que je demandais les noms de presque tous les colonels, chefs de régiments, qui assistaient à cette bataille; il ne me manque plus que ceux des 30e, 37e, 40e, 44e, 48e, 50e, 59e, 63e, 64e, 69e, 76e, 96e, 111e de ligne; 6e et 9e léger; 1er étranger, 3e et 8e chasseurs à cheval, 6e hussards.

J'espère pouvoir les retrouver, mais si quelque bienveillant collègue pouvait m'envoyer sur ces noms des renseigne-

ments exacts, je lui en serais fort obligé.

Quant aux numéros des régiments qui, dans l'Alsace et dans le Jura, luttèrent contre les alliés, je vais en faire un petit tableau que je donnerai à M. Cottreau, dès qu'il sera terminé; j'y joindrai même les numéros des régiments qui se distinguèrent dans d'autres endroits — comme le 14e de ligne à Moutiers et à l'Hôpital — sous les ordres de Bugeaud. Nous arriverons ainsi à avoir une liste complète des armées qui combattirent en 1815, sans espoir de vaincre, pour l'honneur et l'indépendance de la France et la gloire des trois couleurs. Jules RICHARD.

— Puisque l'obscurité règne réellement sur cette partie de notre histoire, et que personne n'a répondu à la question adressée par M. Jules Richard, je livre aux lecteurs de ce journal et à M. Jules Richard, s'il n'a trouvé mieux, les renseignements, tout incomplets qu'ils soient, que j'ai sur la funeste journée de Waterloo; je les prends dans les notes et plan laissés par un vieux colonel, qui avait assisté à cette bataille.

Dans la description que je vais essayer d'en donner, la position des divisions et des régiments est indiquée faisant face au Mont-Saint-Jean et à l'armée alliée, placée elle-même entre le Mont-Saint-Jean et l'armée française; je commence par la gauche du plan que j'ai sous les yeux, en allant vers la droite.

Tout à fait à gauche et aussi à gauche et auprès de la chaussée de Nivelles, la division Pizé avec le :

1er chasseurs,
6e chasseurs,
6e lanciers.

A droite de la division Pizé et aussi à droite et auprès de la chaussée de Nivelles :

La division Foy,
La division Jérôme,

Ayant en arrière d'elles le 3e corps de cavalerie du comte Valmy, composé :

En 1re ligne :
11e cuirassiers,
8e cuirassiers,
7e dragons,
2e dragons;

En 2e ligne :
3e cuirassiers,
2e cuirassiers,
2e carabiniers,
1er carabiniers.

En arrière, les dragons de la garde.

En arrière encore, les grenadiers à cheval.

Enfin, tout à fait en queue, le 92e de ligne.

A droite de la division Jérôme, la division Bachelu, ayant derrière elle la division Domont, composée de :

9e chasseurs, cavalerie,
4e chasseurs, cavalerie,
12e chasseurs, cavalerie.

A droite de la division Bachelu, la division Alix, ayant elle-même à sa droite la division Douzelat et séparée de cette dernière par la chaussée de Charleroy.

Tout à fait en arrière, à cheval sur cette chaussée, et en avant de Ressomme, l'infanterie de la garde.

A droite de la division Douzelat, la division Marcognet.

En arrière de ces deux divisions, le 4e corps de cavalerie du comte Milhaud, composé :

En 1re ligne, des 12e, 7e, 4e, 1er cuirassiers;

En 2e ligne, des 9e, 6e, 10, 5e cuirassiers.

En arrière, les lanciers de la garde.

En arrière encore, les chasseurs de la garde.

A droite de la division Marcognet, la division Durutte, tout à fait à l'extrême droite.

En arrière de la division Durutte, et faisant face à droite, la division Jacquinot, composée des :

7e hussards, 1re ligne,
3e chasseurs, 2e ligne,
4e lanciers, 3e ligne,
3e lanciers, 4e ligne.

En arrière, tournée à droite, formant un angle presque droit avec la grande ligne de bataille, et faisant face au corps de Bulow, la division Subervic, composée de : 9e chasseurs, 4e chasseurs, 12e chasseurs, 3e lanciers, 11e chasseurs, 2e lanciers, 1er lanciers.

En arrière de cette division, le 6e corps, dont je n'ai pas la composition.

Les armées alliées sont ainsi placées — toujours en partant de la gauche du plan — à gauche de la chaussée de Nivelles, et faisant face à la division Pizé : la division Chassé, la 3e division, les Hanovriens, le corps de Brunswick ; à droite de la chaussée de Nivelles, et de chaque côté de la chaussée de Charleroy, appuyée au Mont-Saint-Jean, et faisant face aux divisions françaises Foy — Jérôme — Bachelu — Alix — Douzelat — Marcognet et Durutte, les grandes lignes anglaises et des alliés.

Tout à fait à droite, le corps de Ziethen.

Enfin, en avant, et par un angle droit, enfermant l'armée dans un triangle, le corps de Bulow appuyé à un bois.

Je désire que ces renseignements puissent être de quelque intérêt pour les lecteurs de l'*Intermédiaire*, et utiles à M. Jules Richard, pour le livre qu'il se propose de faire.

Quoique cette notice soit bien longue, je ne terminerai pourtant pas sans dire le nom de quelques braves, probablement bien oubliés, qui ont pris des drapeaux à l'ennemi pendant cette sanglante journée, et ont eu l'honneur de les présenter eux-mêmes à l'empereur.

Trois drapeaux furent pris par les chasseurs de la garde, dont l'un par le capitaine Kleinenberg.

Un aux Quatre-Bras, par le cavalier Lamy du 8e cuirassiers; un par Isaac Palan, fourrier au 9e cuirassiers.

Un par Gautier, du 7e cuirassiers.

Un par un cuirassier du 3e régiment, dont le nom est inconnu. A. G.

—

Une parodie de la Légende des siècles (XVIII, 100, 157). — Puisqu'on a révélé le nom de l'auteur de cette boutade, on nous saura peut-être gré d'y revenir, pour esquisser quelques traits de sa vie et afin de sauver presque de l'oubli l'une des personnalités, pleines d'originalité et d'audace, que la mort a foudroyée avant son temps. Que de carrières n'avait pas embrassées Édouard Delprat! Comme l'a raconté Henri d'Ideville, dans *Vieilles maisons et Jeunes souvenirs*, non content d'avoir de vrais succès au barreau, il écrivait des vers, comme ceux de la *Chair et le Cerveau*, et brossait des décors dans le style d'Eugène Delacroix, car il maniait très habilement le pinceau et surtout la pointe; il a laissé l'empreinte de son talent dans les charmantes eaux-fortes de la *Comédie au boudoir*, et surtout dans une planche à grand effet : *Après l'invasion*, œuvre d'imagination et de haine contre l'empire, qu'il dédiait à son camarade M. Jules Ferry, l'auteur des *Comptes fantastiques d'Haussmann*, qui lui devait, dit-on, le titre d'un livre qui a tant contribué à ses succès. C'est dans le journal le *Franc Maçon*, dirigé alors par le mystique Decheveaux-Dumesnil, que Delprat débuta dans la carrière littéraire; son premier article, signé de l'anagramme T. Pradel, était consacré à l'analyse d'un livre d'Henri Delaage, apôtre du magnétisme et de l'*Éternité dévoilée*. Il devint plus tard journaliste d'opposition et fut, avec Prévost-Paradol, Weiss et Hervé, l'un des plus violents polémistes du *Courrier du Dimanche* et de l'ancien *Journal de Paris*. Poète et philosophe, il s'est fait connaître par un magnifique poème panthéiste, *les Torrents*, et par de charmantes comédies, sans compter la spirituelle fantaisie *les Frères d'armes*, qui eut le rare mérite de dérider le front du grand poète qu'il parodiait. Delprat, on le voit, excella dans des genres divers, usant son existence à rechercher sa voie. Son cerveau, sans cesse en fermentation, sauta comme la marmite en ébullition de sa tragi-comédie : *la Chair et le Cerveau*, jusqu'à le pousser, atone et hébété, dans les mornes allées d'une maison de santé, où s'acheva tristement son existence. Ego E.-G.

—

Alfred de Vigny et madame Dorval (XVIII, 132, 185, 216). — Madame Dorval a échangé avec d'autres personnes qu'Alfred de Vigny des correspondances dont la publicité ne serait pas possible; quelques curieux parlent de lettres, de billets fort étranges que lui aurait adressés George Sand. N'insistons pas à cet égard, mais rappelons-nous deux vers de Béranger relatifs à madame Dufrenoy:

> Parny auprès d'Eléonore
> N'aurait pu la voir sans effroi.

Parmi les épistolaires d'un genre risqué, on peut signaler un conteur du premier ordre, un des favoris de la cour de Napoléon III, qui fut académicien et sénateur (c'est le désigner d'une façon suffisante) et qui se plaisait à écrire à des amis des lettres, spirituelles souvent, mais toujours empreintes d'un cynisme révoltant. A. M.

—

Le peintre Mulnier (XVIII, 135). — Nous ne savons rien de la vie de ce peintre qui a fait à Beaune, à la fin du siècle dernier, un très grand nombre de portraits.

Mulnier, en arrivant dans cette ville, allait directement chez le sculpteur Bonnet, où il trouvait les noms des personnes qui désiraient avoir leur portrait.

Il serait difficile de donner la liste complète de celles dont il a conservé les traits.

Voici cependant une première série de portraits, qui nous reviennent aujourd'hui à la mémoire :

1-2. Le sculpteur Jean-Louis *Bonnet*, et sa femme Louise *Moissenet*.

3-4. Hugues *Pothier de Tangy*, en costume de président de la juridiction des traites foraines de Beaune, et sa femme Jeanne *Magnien*. — (1779.)

5-6-7. Le Dr Pierre *Bourgeois*, un de ses gendres et l'une de ses filles : M. et Mme *Blandin-Bourgeois*.

8-9. Le Dr J. Bte *Bourgeois*, fils de Pierre Bourgeois, et sa femme Mlle *Bouchard*.

10-11. Joseph *Bouchard* et son fils Antoine *Bouchard*.

12. Mme *Pothier-Loppin*, femme de Nicolas Pothier, avocat.

13. Mme *Boucheron*. (Ce portrait est dans le parloir des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, de Beaune.)

14. Un grand tableau représentant, dans un paysage, M. *de Richard de Curtil*, avec tous ses enfants : le marquis d'Ivry, le comte de Richard d'Ivry, M. de Baleure, gendre de M. de Richard de Curtil, Mme de Baleure, et un quatrième enfant encore très jeune, qui ne vint pas à âge d'homme. (Ce tableau est chez M. le marquis Paul d'Ivry, auteur des *Amants de Vérone*, au château de Coraboeuf, commune d'Ivry-en-Montagne (Côte-d'Or).

15. M. Moyne, architecte.

LUD. ROSAMOIN.

—

Histoire de la prostitution, par P. Dufour (XVIII, 136, 189). — Aux ouvrages cités par Un liseur, et reproduisant certaines parties de l'ouvrage ci-dessus, il faut ajouter le suivant : « P. L. Jacob, bibliophile : Marion Delorme et Ninon de Lenclos, suivi de Les Contemporaines de Marion et de Ninon. Paris. Adolphe Delahays. 1 vol. in-32 », avec la mention suivante au verso du faux titre : Edition spéciale pour la France. En effet, ce volume ne reproduit pas intégralement les chapitres correspondants de l'Histoire de la Prostitution. O'REALY.

— Dans les papiers laissés par M. Paul Lacroix se trouve, nous a-t-on assuré, la suite et la fin de son *Histoire de la prostitution*. A. D. B.

—

Enfants naturels (XVIII, 161).—Voyez : du cardinal italien Gabriel Paleotti : De Nuptiis spuriisque filiis. Francfort, 1576, in-8 ; de Pontus Heuterus (Huyter) : Tractatus de libera hominis nativitate, seu liberis naturalibus (Dict. de Trévoux). — Deux volumes in-folio de Rosenthal ; De feudis imperii, et plusieurs autres. Lettre CXI des Œuvres de Valentin Jamerai Duval. — Ouvrages sur les « enfants trouvés », Brunet, VI, col. 213.

LA MAISON FORTE.

—

Un sportsman anglais à Chambord (XVIII, 162). — Voici pour M. P. A. Pichot un passage intéressant d'un petit volume qu'il est devenu assez difficile de rencontrer : *Chambord*, par J. T. Merle, in-12 de XIII-258 pages, *portr.* et *vignet.* Paris, Urb. Canel, 1832 :

« Après la mort si funeste et si singulière du prince de Wagram en 1815, la princesse sa veuve, tutrice du jeune prince son fils, ayant perdu la dotation de la navigation du Rhin, exploita Chambord comme une ferme de la Normandie ou du Poitou : on mit les parterres en prairies artificielles, on défricha les taillis, on augmenta les revenus des fermes, et enfin on loua les étangs du parc. Le colonel *Thornton*, riche baronnet anglais, afferma pour deux ans le château et le droit de chasse pour quatre mille francs par an ; la princesse exigea seulement, pour conserver le *decorum*, que les gardes-chasse gardassent la livrée du prince.

Le colonel vint habiter le château, il fit meubler tant bien que mal le pavillon de l'horloge et s'y établit avec une jeune dame qui n'était pas de sa famille, mais qui eut la bonté de venir faire les honneurs de sa maison. On recevait nombreuse compagnie chez le colonel ; de joyeux amis y arrivaient de Tours, de Blois et d'Orléans ; le gibier du parc, le poisson de la rivière et des étangs, fournissaient abondamment la table, et Chambord était témoin pour la première fois du spectacle des mœurs et des habitudes des gentilshommes anglais. On eût pu se croire au commencement de l'automne à Melton-Mowbray, dans le Leicester-Shire, quand les riches seigneurs des trois royaumes viennent s'y livrer aux divertissements de la chasse et de la table, et s'endetter chaque saison de quelques mille livres sterling, en entretien ou en achat de meutes et d'équipages de chasse. Une partie de la nuit se passait à sabler le *claret* et le *Burgondy*, le *Porto-Wine*, le *Madère*, le *Sherry* et le *Champagne*, et les chouettes et les corbeaux du donjon s'enfuyaient effrayés aux refrains chantés à pleine gorge du *God save the King* ou du *Rule Britannia*. ULRIC R.-D.

—

Sainte Barbe, patronne des canonniers (XVIII, 163). — La facilité avec laquelle se sont établies et propagées la plupart des traditions ou des légendes tirées de l'histoire du christianisme a rendu souvent suspecte l'explication des sources sur lesquelles on les appuyait. On ne comprend guère, en effet, pour ce qui touche au patronage de quelques métiers, comment saint Nicolas figure à la fois en tête des corporations, si différentes, des bouchers, des drapiers, et même des marchands en général, pendant que saint Barthélemy, saint Hubert et saint Michel présidaient, par ailleurs, aux assemblées des mêmes confréries. Des opinions singulières avaient pu seules fixer ces choix qu'aucun fait historique ou curieux ne semblait justifier aux yeux même de ceux qui s'y prêtaient. Expliquera-t-on, par exemple, d'une manière plausible, pourquoi sainte Barbe est devenue la patronne des canonniers, quand il n'y a dans sa vie réelle ou légendaire aucun fait, aucune analogie capable d'excuser l'anachronisme dont on l'a rendue l'objet? L'histoire nous dit, en effet, que sainte Barbe était fille de Dioscore, l'un des plus intimes favoris de l'empereur Maximien, émule et compagnon de Dioclétien, et qu'après avoir confessé publiquement le christianisme, elle fut condamnée à mort et périt de la main même de son père, qui voulut la sacrifier à son idolâtrie.

Sainte Barbe a pour attribut principal de préserver de mort subite et du danger de mourir sans confession. Une crainte aussi étrange pour des hommes de guerre aurait-elle inspiré les canonniers dans le choix de leur céleste protectrice, afin de mieux écarter le danger de leur meurtrière profession? A défaut d'autre raison, il serait presque permis de le penser, quoique le fameux mystère que son nom a inspiré, et qui est un des monuments les plus saillants de la loquacité des poètes du quinzième siècle, ne fasse aucune allusion à ce sujet. Ce mystère de sainte Barbe n'a pas moins de vingt-cinq mille vers et quatre-vingt-dix-huit personnages en action dans les cinq journées dramatiques qui le composent. « C'est un galimatias, dit Ch. Nisard, dont on ne connaît ni l'époque ni l'auteur, quoique par l'écriture et l'état du manuscrit, qui se trouve à la Bibliothèque Nationale, on puisse conjecturer qu'il datait de Louis XI et de René, roi de Sicile, véritables Mécènes de leur temps, et qui moururent vers 1480 ou 1481. » Vers le commencement du dix-septième siècle, Nicolas Oudot publia le mystère ci-dessus, en deux journées seulement, et sous le titre de : *La vie de madame saincte Barbe, par personnaiges* (in-16 de 116 p. et d'environ 3,500 vers); mais cette édition était la troisième. La première est celle que cite Duverdier (in-16), chez Olivier Arnoullet, de Lyon, qui vivait en 1584, et la seconde est de Pierre Rigaud (Lyon, 1602). Il existe une réduction en prose de ce poème, mais dans des proportions minuscules, avec portrait, par le Révérend Père Claude de Saint-Joseph, de l'ordre de la Bienheureuse Vierge Marie du Mont-Carmel (in-12, 22 pages. Epinal, s. d.). EGO E.-G.

— Voici l'explication assez peu satisfaisante que donne Larousse :

« Sainte Barbe fut décapitée par son propre père, qui, en punition de son forfait, tomba aussitôt frappé de la foudre. Or, les canons étant la *foudre de la guerre*, c'est à cause de cette assimilation que les artilleurs ont choisi la sainte pour patronne. » RENÉ DE STARN.

—

Les chapeaux et les bonnets (XVIII, 163). — C'est une allusion aux factions des *chapeaux* et des *bonnets* en Suède au dix-huitième siècle; Grimm, pour indiquer les deux partis qui divisaient l'Académie, s'en sert par plaisanterie.

E.-G. P.

—

Un sonnet inédit de H. de Balzac (XVIII, 164). — Le sonnet en question, qui faisait partie de la collection de M. Badillé, dont la vente a été faite les 12 et 13 décembre 1884, a été publié pour la première fois par *la Vendée*, journal de Fontenay-le-Comte, numéro du 23 décembre 1881. Il a été reproduit à cette époque dans plusieurs journaux parisiens et se trouve cité en entier à la page 421 de la nouvelle édition de mon *Histoire des œuvres de H. de Balzac*, qui va paraître ces jours-ci, très augmentée.

CHARLES DE LOVENJOUL.

— Ce sonnet n'est pas inédit; il a été publié dans la « Gazette anecdotique », numéro du 28 février 1882, page 118.

O'REALY.

—

Un livre rarissime de Pontus de Thyard (XVIII, 165). — Ecrire qu'un livre est

rare « parmi les rares » n'est pas dire qu'il est introuvable; c'est cependant ainsi que A. E. traduit la phrase de M. Abel Jeandet par cette exclamation : « Le livre (les *douze fables*) est-il vraiment introuvable et pourrait-on en citer d'autres exemplaires? » Que M. A. E. soit satisfait : l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale et le sien ne sont pas les seuls. Ce livre a figuré aux ventes Crozet, Le Chevalier, Monmerqué, Gancia, Turquety et Potier; chaque exemplaire avait une différence, et ils ont été adjugés à 18 fr., 31 fr., 37 fr., 42 fr. et 80 fr. L'exemplaire de Potier, vendu en 1870, était relié en mar. r. par Duru et portait la date de 1586, bien que tout à fait conforme, typographiquement parlant, à l'édition de 1585. La bibliothèque Cigongne, que M. le duc d'Aumale a acquise en 1862, renferme un exemplaire daté de 1585, relié en mar. bleu par Trautz-Bauzonnet. J'en ai vu un exemplaire en province, il y a quinze ans, réuni aux *Apophthegmes de Gaulard* de 1586, livre publié également par Jean Richer, et l'exemplaire de Morel-Vindé, vendu en 1823, se trouvait aussi ajouté à un Tabourot : *Les Bigarrures et Touches du seigneur des Accords* de 1586.

Un liseur.

—

Portrait de madame de Vintimille (XVIII, 166). — Petitot, né en 1607 et mort en 1691 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, aurait été fort empêché de peindre madame de Vintimille, maîtresse de Louis XV. Aussi n'est-ce pas dans le recueil des émaux de Petitot que figure ce portrait. Lorsque le recueil de Petitot eut été entièrement terminé, Blaisot fit graver par la même main plusieurs portraits du dix-huitième siècle d'après des miniatures des musées du Louvre ou autres. Je n'ai jamais vu ces portraits, au nombre de cinq ou six, qu'avant la lettre. J'en ai bien un au bas duquel est écrit au crayon : madame de Vintimille, mais j'ignore quel est le peintre dont la miniature fut copiée pour ce portrait. La mort de Blaisot arrêta sans doute la suite de cette collection qui était belle et tirée à un petit nombre d'épreuves.

Cottreau.

—

Némésis, préface (XVIII, 167). — Cette préface est de l'auteur de *Jérôme Paturot*, M. L. Reybaud, qui la signa plus tard dans l'édition in-18 (en 4 vol. et 2 portraits) des œuvres de Barthélemy et Méry' ses compatriotes et ses amis. On sait, d'ailleurs, qu'il collabora aux premiers numéros de la *Némésis*, et qu'il a fait connaître sa verve satirique dans quelques pièces telles que *la Dupinade* (1831), etc., etc.

Ego E.-G.

—

Portrait de Thévenot (XVIII, 166). — Je possède un portrait du célèbre voyageur Thévenot, que je serais très heureux de mettre à la disposition de M. Ambroise Tardieu.

E. M.

— M. Ambroise Tardieu nous charge de remercier les collaborateurs de *l'Intermédiaire* qui lui ont adressé des portraits de Thévenot. Grâce au journal, il en a reçu plusieurs épreuves.

—

Petite Chronique de Paris (XVIII, 167). — Cet ouvrage est de E.-T.-M. Ourry et de J.-B. Sauvan; il est amusant. La plus grande partie de ses matériaux a été fournie aux auteurs par la « Petite Chronique » dont le « Journal de Paris » régalait le lundi ses lecteurs. Le premier volume, paru en 1818, se rapporte aux années 1816 et 1817 (Paris, Vve Perronneau; Delaunay; Eymery; Mongie, 1818, in-12, 2 f. et IV-396 p.). Il ne contient pas de figure. Le second volume (Paris, Eymery; Corréard, 1819, in-12, 2 f. et IV-415 p., 1 fig.) se rapporte à l'année 1818. Il a un sous-titre que ne porte pas le premier : « Petite Chronique... Recueil d'anecdotes comiques, galantes, satiriques, etc. » Pas d'indication de tomaison. La collection se trouve ainsi complète en deux volumes : il n'a rien paru de plus. Ces deux volumes se trouvent à la Bibliothèque Carnavalet (2,903).

Paul Lacombe.

— Ce dernier volume renferme une gravure non signée qui sert de frontispice et dont la légende porte : *Le cheval gourmand*. Cette figure se rapporte à une anecdote (p. 318) qui a eu pour théâtre le boulevard de Gand, devenu plus tard le boulevard des Italiens.

Un liseur.

—

Une curiosité typographique (XVIII, 167). — Je possède un *Petit Carême* de Massillon, précédé d'une notice sur sa vie par M, Boissy d'Anglas, Paris, 1827, in-8°. Il n'y a pas un seul mot coupé à la ligne; le livre a été imprimé à Coulommiers par Brodard.

Un catalogue qualifie ce livre de fort rare et dit qu'il n'a été tiré qu'à 12 exemplaires. AGI.

— V. Jean Cayon : « Chroniques de Richer, moine de Senones »... Nancy, 1842, in-4°, VIII-238. L'EX-CAR.

— Je ne sais s'il existe d'autres livres que celui cité par O'Realy ne contenant aucun mot coupé; mais je puis en signaler un que vient d'éditer la Société des Amis des livres, — *Servitude et grandeur militaires*, d'Alfred de Vigny, — qui est une curiosité typographique dans le genre opposé. Cet ouvrage, de format in-8, n'a que 290 pages (dont 10 entièrement blanches), et contient près de MILLE MOTS COUPÉS. Il y a une page où il y en a jusqu'à *onze*, et des lignes où il y en a deux : un au commencement et un à la fin. TRUTH.

— Voir l'*Intermédiaire* des 10 mars, 10 mai et 25 mai 1883 (XVI, 160, 267, 318). E.-G. P.

—

Attribution d'armoiries (XVIII, 168). — Ce sont les armes du préteur de Klinglin de Strasbourg. Il fit une réception splendide à Louis XV en 1744; ce qui ne l'empêcha pas de mourir misérablement. L'EX-CAR.

— C'est l'écu de la famille de Klinglin (Alsace): qui porte d'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois fleurs de lis d'or, deux en chef et une en pointe. Les détails que Le Roseau indique pour la fasce et les fleurs de lis ne sont que des stries faites à la fantaisie du graveur, comme cela se voit dans nombre d'autres fers, où l'on n'en tient aucun compte. Dr L. BOULAND.

—

Trois cent soixante-cinq enfants en un jour (XVIII, 190). — Le fécond accouchement rapporté dans la *Grande chronique ancienne et moderne de Hollande, Zélande, West-Frise*, etc., a son pendant dans une romance espagnole du seizième siècle, où l'on raconte comment une princesse d'Irlande expia un jugement téméraire en donnant le jour à 360 fils (*Romancero de Don Agortin Duran*, t. II, p. 392). La romance d'Espinello offre encore un fait du même genre, et on le retrouve quatre ou cinq fois dans les contes populaires de Grimm. Disons aussi que, dans le roman d'Hélias, Béatrix, la mère du chevalier au cygne, ayant accusé d'adultère une femme qui avait deux jumeaux, fut punie par la naissance de sept enfants, et qu'on rencontre une même tradition dans la généalogie de la maison de Porcelet. Une dame de cette ancienne famille ayant insulté la mère de deux jumeaux, celle-ci pria Dieu de punir son accusatrice en lui donnant autant d'enfants qu'une truie, qui était là, avait mis bas de petits. « Ensuite de quoi, — dit La Colombière dans son *Art héroïque*, page 278, — cette dame, quand elle fut à la fin de son terme, accoucha d'autant d'enfants comme la truie avait de cochons, lesquels enfants furent tous baptisés et vécurent longtemps, et, nonobstant beaucoup de dangers qu'ils coururent, devinrent tous grands personnages et prirent pour armes cette truie, laquelle leurs successeurs ont conservée jusqu'à présent. » POGGIARIDO.

— Extrait du *Magasin pittoresque* (1843, p. 96, col. 2) :

LA COMTESSE AUX 365 ENFANTS.

« Quelques chroniqueurs hollandais racontent que Marguerite, comtesse de Henneberg et fille de Florent IV, comte de Hollande, ayant refusé l'aumône à une pauvre femme qu'elle accusa en même temps d'inconduite, accoucha le vendredi saint suivant, 26 mars 1276, de 365 enfants; les garçons furent appelés Jean et les filles Elisabeth. On montre encore à Losdunen, près de la Haye, deux bassins d'airain où cette nombreuse postérité fut baptisée et un grand tableau perpétuant la mémoire de ce fait singulier.

« Cette tradition, encore aujourd'hui très populaire, a été expliquée d'une manière assez satisfaisante. En 1276, l'année, en Hollande et dans la plupart des Etats de l'Europe, commençait le 25 mars. La comtesse accoucha le lendemain, second jour de l'année, d'un garçon et d'une fille, c'est-à-dire d'autant d'enfants que la nouvelle année avait de jours; et cette phrase, mal interprétée par des chroniqueurs ignorants, a donné lieu à la bizarre légende que nous avons rapportée. » NOVUS.

— Je lis dans les — *Voyages d'Italie et de Hollande, par M. l'abbé Coyer, des Académies de Nancy, de Rome et de Londres. — A Paris, chez la veuve Duchesne, libraire, rue Saint-Jacques, au*

Temple du goût. — 1775, *tome II, page* 268 :

« J'ai fait une promenade à un autre « village (*Loosduyn*), où j'ai vu l'authen- « ticité d'un prodige dans un autre genre. « On lit dans l'église paroissiale une an- « cienne inscription très longue et très « détaillée qui prouve que, de tout temps, « les sots ont aimé le merveilleux. L'ins- « cription historique raconte l'accouche- « ment merveilleux d'une comtesse de « Hollande, qui mit au monde 365 enfans « par punition divine. Et comment dou- « ter, puisqu'on vous montre les deux « bassins de cuivre où furent arrangés ces « petits embryons pour recevoir le bap- « tême? »

Quant à l'explication de la légende, elle me semble des plus simples et des plus naturelles. — « *La comtesse accoucha le vendredy devant Pasques, l'an* 1276. » — A cette époque, l'année commençait à Pâques; la comtesse n'eut donc à mettre au monde que deux enfants, peut-être même un seul, pour accoucher d'autant d'enfants qu'il y avait de jours (encore) dans l'année. Q. S. H.

—

Journaux hebdomadaires (XVIII 193). — Il nous semble que la question est facile à résoudre, puisqu'en principe, un journal qui est hebdomadaire (du latin: *hebdomas*, semaine) n'est tenu qu'à produire autant de numéros qu'il y a de semaines dans l'année. Or, comme dans l'année commune il n'y a que 365 jours et 366 dans l'année bissextile, il doit s'ensuivre alors que ce simple supplément de 1 ou 2 jours, en dehors de 364 qui se rapportent aux 52 semaines, ne constitue par une raison suffisante pour autoriser les abonnés à exiger un 53e numéro, puisque ce numéro ne pourrait leur revenir, à la rigueur, qu'au terme (impossible à voir) de la 53e semaine; toute la solution est là.

Ego. E.-G.

— Depuis longtemps je reçois « *la Science pour tous* », et quand il faut un cinquane - troisième numéro pour compléter l'année, il n'y a jamais eu de dol, car il y a tromperie dans le cas exposé par R. La Maison Forte.

—

Rewbel (XVIII, 193). — Combien font huit et demi et huit et demi? C'est là évidemment une sorte de mot d'ordre royaliste, une allusion à Louis XVII, alors enfermé dans la prison du Temple. On en trouverait beaucoup d'autres, du même goût, dans les chansons, dans les correspondances, et même dans les imprimés du temps. Qui ne connaît les *Etrennes aux amis du Dix-huit* (Paris, an VII, in-18), attribuées à l'abbé Guillon? L.

— C'était le mot de ralliement des royalistes pendant la période que l'on appelle, dans le langage monarchique du temps, le règne de Louis XVII, c'est-à-dire du 21 janvier 1793 au lundi 8 juin 1795 (20 prairial an III).

André Arnoult.

—

Opinions des conventionnels sur Louis XVI (XVIII, 194). — Il est très vrai que beaucoup d'*opinions* sur les diverses questions soulevées par le procès du roi furent publiées, ainsi que le dit Vellavius. En 1869, le libraire Gouin annonçait un recueil de 378 de ces pièces à vendre pour 40 francs. Ce n'était pas cher. J'en possède un, moi-même, comprenant au moins 300 *opinions*. J'y ai vainement cherché les noms de Barthélemy, de Bonet de Treiches, de Rougier de Flageas et de Lemoyne de Vernon. Il est probable que ces conventionnels s'abstinrent de faire imprimer leurs opinions sur le procès. Lemoine remplaça, en octobre 1793, Rouzier, démissionnaire; il n'avait pas eu à émettre de vote. Ces *opinions* sortent presque toutes de l'Imprimerie nationale. Elles durent être imprimées et expédiées aux frais du Trésor. Quelques-unes, pourtant, portent l'indication d'autres imprimeries parisiennes ou départementales. Dans ce dernier cas, ce sont probablement des réimpressions. L.

—

Mémoires relatifs à la seconde moitié du dix-huitième siècle (XVIII, 194). — On peut ajouter à cette nomenclature les *Mémoires du chevalier de l'Isle*, mémoires des plus intéressants, d'après les contemporains. Où sont-ils? Le baron de Vitrolles, dans une de ses notes sur les Mémoires de Talleyrand, dit: « En parlant de l'époque du duc d'Orléans, il peignait d'une manière piquante les ridicules de la société philosophique, prise sur le fait, chez M. Voyer d'Argenson, M. de Tracy, le baron d'Holbach et autres, tels qu'ils étaient racontés par le chevalier de l'Isle, p. 444 du t. IIIe des *Mémoires et relations politiques du baron de Vitrolles*, publiés

par Eugène Forgues. » M. Forgues habille assez mal le chevalier de l'Isle : n'ayant entendu que la « cloche » du prince de Ligne, il a suivi les mêmes errements, surtout les mauvais. De l'Isle n'a jamais été le secrétaire de personne. La duchesse de Choiseul et l'abbé Barthélemy ont été plus justes à son égard.

HENRY DE L'ISLE.

—

Ordre de Malte (XVIII, 195). — L'Histoire des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, par l'abbé Vertot, a été continuée, jusqu'à nos jours, par A. M. L. de *Bussy* (Paris et Lyon, 1842, 3 vol. pet. in-8°). Ensuite on pourrait citer :

1.) Un article assez étendu sur « l'Ordre de Malte, ses grands maîtres et ses chevaliers », dans le Nobiliaire de *Saint-Allais* (éd. de 1875, tome XX) ;

2.) Une Histoire de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (en russe), par Alexandre *Labzine*. Saint-Pétersbourg, 1799-1801, 5 vol. in-8°. Cet ouvrage contient tous les statuts et les documents qui se rapportent à l'existence de l'Ordre en Russie sous l'empereur Paul ;

3.) L'Histoire de Malte, par M. *Miège*. Bruxelles, 1841, 4 vol. in-8° ; et

4.) Les « Mémoires historiques sur l'invasion et l'occupation de Malte par une armée française en 1798 », par P. J. L. O. *Doublet*. Paris, Didot, 1883. W.

—

Trois vers latins sur Paris (XVIII, 197). — Ces vers sont tirés de la Philippide de Guillaume le Breton. E. G. P.

—

Les papiers de Marmontel (XVIII, 197). — Madame de Marmontel, veuve de l'un des descendants de l'auteur des *Incas*, propriétaire, rue Clairaut (17e arrondissement), où elle demeure, avait en sa possession, il y a quelques années, un certain nombre de lettres et divers papiers provenant du cabinet de Marmontel. Je ne les ai pas vus et ne puis dire s'ils offraient quelque intérêt. Elle devait me les confier, et m'avait prié de faire les démarches nécessaires pour les faire agréer, en don, par une bibliothèque publique. Diverses circonstances n'ont pas permis de donner suite immédiatement à ce projet, et je ne sais s'il a été réalisé depuis. FR. F.

—

Les assassins littérateurs (XVIII, 198). — N'oubliez pas, dans cette intéressante catégorie : madame Lafarge ; le médecin empoisonneur Castaing ; le parricide Rivière, d'Aunay (Calvados), et Lemaire, aussi du Calvados, auteurs de nombreux assassinats, qui, tous deux, écrivirent dans leur prison des Mémoires curieux, etc., etc., erc. L.

— Il a paru, dans le *Figaro*, des vers de l'assassin Lebiez, qui découpa une laitière, en 1877. C'étaient, il m'en souvient, des *juvenilia* imbus de matérialisme précoce ; ils étaient bien dans la tournure de son esprit, et ils n'ont pas surpris ceux qui avaient pu connaître Lebiez au lycée d'une de nos villes de l'Ouest. K.

—

Desorgues (XVIII, 199). — Malgré toutes les recherches faites jusqu'ici sur la vie de Joseph-Théodore Desorgues, sa biographie n'a jamais pu être complète, et nous en sommes réduits à des conjectures sur la totalité de ses travaux. Beugnot et Ch. Asselineau nous ont à peu près dit tout ce que l'on savait de saillant sur le compte de ce poète provençal, dont la double gibbosité excita souvent la verve railleuse de ses émules, et, en particulier, celle de Lebrun, à qui Desorgues avait décoché maintes épigrammes. Voici la plus aiguë des flèches ironiques de Lebrun :

Ce coq d'Inde fier comme un paon
Glousse des vers qu'il préconise ;
Des orgues qu'on désorganise
N'étourdiraient mieux le tympan !

Viollet-le-Duc l'a souvent cité dans sa *Bibliothèque poétique*, mais sans pouvoir percer le voile qui le cache encore aux recherches des curieux. Nous remarquons, cependant, qu'il figure avec honneur dans la *Revue des auteurs vivants, grands et petits*, publiée, à Lausanne, par un impartial s'il en est (6e année de la République française). L'auteur de cet opuscule (un sieur Buhan) y avance que Desorgues avait alors en portefeuille un poème sur la Révolution, à propos duquel il s'écrie : « Rien au monde de plus bizarre. » Il est probable que l'ardeur de son républicanisme devait s'y montrer avec excès, mais il ne nous a pas été permis d'en savourer le parfum, pas plus que celui de sa *Champétréide*, qui valut au nouvel Esope cette autre raillerie, pleine de malice :

En vain, petit auteur, prêchant l'égalité,
Tu dis : tout est niveau. Ce mot n'est que chimère ;
Car, de quelque côté que je te considère,
Je ne vois qu'inégalité !

EGO E.-G.

—

Les Portraits de la librairie Poulet-Malassis (XVIII, 199). — Plusieurs de ces portraits étaient certainement l'œuvre de Legros, son ami. L.

—

Hipolite et Dolbeau (XVIII, 200). — Voici ce que j'ai recueilli sur Hipolite :

Exposition de 1806. Hipolite (*sic*), élève de M. Regnault, au café militaire, rue Saint-Honoré, 201. — 262. Portrait de Sowsow, artiste russe. — Exposition de 1808, même adresse. 293. Portrait d'homme, miniature. — Exposition de 1814, rue Saint-Honoré, 22. 517. Cadre de miniatures.

Il est probable que l'artiste a quitté la peinture pour le théâtre, car il n'a plus exposé depuis 1814. E. G. P.

—

Dictionnaire des expressions de Saint-Cyr (XVIII, 201). — Je pense pouvoir affirmer qu'il n'en existe pas.

On trouvera quelques expressions du vieux temps dans *le Bahut*, album de Saint-Cyr, texte et dessins par A. Lubet (qui était élève en 1841 - 1843); in-4°. Maynin-Blanchard. Paris, s. d. (vers 1860); très rare.

Quant aux locutions actuellement courantes, on en trouverait probablement un bouquet dans *Saint-Cyr et Saint-Cyriens*, par Laramée, in-18, Henri Lebon, rue Royale, 3. Versailles, 1884. Je n'ai pas eu l'ouvrage entre les mains; mais il me paraît que, sérieux ou non, aucun livre sur Saint-Cyr ne peut négliger cet agrément intéressant, et parfois bien drôle.

Commandant Didelot,
(*Bibliothécaire de l'Ecole Saint-Cyr.*)

— Le Bahut, *Album de Saint-Cyr*, texte et dessins par A. Lubet; on y trouve un *Vocabulaire à l'usage des profanes*. Ce vocabulaire est assez court, et doit être démodé aujourd'hui; mais on peut le compléter en interrogeant « M. Système », c'est-à-dire le premier saint-cyrien venu, initié aux us et coutumes de l'Ecole.

Jules Richard.

— Voyez aussi les *Souvenirs de Saint-Cyr*, volume in-8, publié par la librairie Plon en 1853. J. R.

—

Trois jetons à attribuer (XVIII, 202).— 1° La devise des Ferrand est : *Pro fide, pro rege, pro me.* Mais cette famille Ferrand, qui eut successivement deux écus, dans chacun desquels figurent bien les trois épées, y porte, en plus, un chevron ou bien une bande. Il serait intéressant de constater que la lettre prise pour un J n'est pas un F.

2° D'azur à la fasce... accompagnée en chef de deux étoiles, et en pointe d'un croissant... En l'absence d'indication des émaux pour les étoiles et le croissant, etc... trois familles sont à examiner : Hamel (Normandie), Lespinas (Limousin), Deniçon (Poitou).

3° La famille Truzi (Guyenne) portait de sable à l'autruche d'argent tenant en son bec un fer de cheval du même et accompagnée en chef d'une *étoile* d'or.

Prière à René de Starn d'envoyer des frottis de ces jetons à la direction.

L. Bouland.

Trouvailles et Curiosités.

Deux Lettres inédites de Voltaire à Wagnière. — Les livres dont Voltaire se servait pour écrire. — MM. Lucien Perey et Gaston Maugras vont faire paraître, chez Lévy, *la Vie intime de Voltaire aux Délices et à Ferney* (1754-1778). Nous avons eu la bonne fortune de parcourir le manuscrit de cet ouvrage, et nous avons extrait, pour *l'Intermédiaire*, parmi les cinquante lettres inédites de Voltaire, qui y sont mises au jour pour la première fois, les deux curieuses lettres que nous publions.

N'était-il pas curieux de remarquer l'importance qu'attache Voltaire, cet inimitable prosateur, à s'entourer des livres techniques sur la langue française? On pourra voir, en lisant ces deux lettres à Wagnière, l'étude continuelle qu'il faisait de notre langue, et le soin qu'il apportait à en connaître les ressources.

7 mai 1778, à Paris,
quai des Théatins.

Partira quand pourra.

« Je vous embrasse, mon cher Wagnière, vous, votre femme, et Mimi, et Hénoc; je suis bien fâché de vous avoir laissé partir seul. Je vous prie d'ajouter à la caisse de

livres que vous m'enverrez tout ce qui touche à la langue française, comme la Grammaire de Port-Royal, celle de Restaut, les *Synonymes* de Girard, les *Tropes* de Dumarsais, les *Remarques* de Vaugelas, le Petit Dictionnaire des Proverbes, les Lettres de Pélisson. Vous trouverez tous ces petits livres, à gauche du poêle, au bord de la bibliothèque. Plus le livre de chirurgie de Thévenin, in-4°. J'ajoute encore un livre en deux volumes sur l'orthographe française, qui doit être sur le bureau de la bibliothèque.

« Revenez le plus tôt que vous pourrez, mon cher ami, je ne peux me passer de vous, ni de mes livres.

« Si vous ne revenez pas bien vite, je pars, mort ou vif, vous chercher. »

Le 10 mai 1778, Paris.

« Mon cher Wagnière,

« Je vous ai déjà mandé combien je désirais vous voir et combien je regrettais Ferney, dans le brillant fracas de Paris. Tout le monde oublie que j'ai quatre-vingt-quatre ans, et que je suis malade! On me tue et vous êtes absent!

« Je vous ai déjà prié de revenir dans le carrosse de madame Denis, et d'apporter avec vous mes papiers que vous trouverez dans les tiroirs du bureau de ma chambre à coucher. Ces papiers consistent dans des reconnaissances, des billets et des lettres de change qui sont dans le tiroir du côté du lit; excepté celles que vous jugerez à propos de laisser entre les mains de M. Martin, mon procureur.

« Il y a aussi quelques autres papiers dans le tiroir du milieu, comme les affaires concernant le Wurtemberg et le Palatinat, et quelques autres feuilles volantes.

« Il y a d'autres papiers de simple littérature qui sont épars sur le même bureau: je vous prie d'emporter tout cela avec vous; gardez les autres qui sont dans la bibliothèque, il n'y a que la seule lettre de M. Fasquier que je serais bien aise de retrouver; mais ne vous donnez pas trop de peine pour la chercher; votre présence est beaucoup plus nécessaire que cette lettre, c'est de vous surtout que j'ai besoin, mon cher ami, surtout dans l'état funeste où ma mauvaise santé m'a réduit.

« A l'égard des petites affaires à consommer pour le présent avec MM. de Souchay et Schérer, cela ne me paraît souffrir aucune difficulté.

« Pour ce qui regarde mes livres, je vous ai prié déjà d'y ajouter tout ce que vous trouverez concernant la langue française, et de joindre aux livres italiens un petit livre en même format, intitulé *Il Vocabulario.*

« J'ai demandé aussi une Anatomie de Thévenin, dans laquelle on trouve un dictionnaire très utile des maladies et des remèdes; c'est un in-quarto qui est à côté de la première fenêtre en entrant. Je vous prie d'y joindre le dictionnaire celte, imprimé en 2 ou 3 volumes in-folio, qui est au premier rayon des livres italiens. Joignez-y la grammaire italienne de Buon Mattei, petit in-quarto qui est parmi ces livres italiens, excellent ouvrage dont j'ai besoin.

« Vous pouvez trouver aussi, parmi les livres anglais ou dans un coin de la nouvelle addition faite à ma bibliothèque, un livre anglais en 2 volumes bien reliés, intitulé *The Origine of the language.*

« Je crois que voilà tout ce qu'il me faut. Envoyez-moi mes livres par les rouliers, ils arriveront quand ils pourront. Je vous manderai à qui il faudra les adresser; mais encore une fois, mon cher ami, c'est de vous dont j'ai le plus besoin. — J'embrasse votre femme et votre fille, et fais mes compliments à Hénoc. Revenez le plus tôt que vous pourrez. »

VOLTAIRE.

—

Une bévue des bureaux de la guerre en 1735. — Je lis, dans un curieux manuscrit intitulé : *Journal de marche de la Maison du Roi*, une *calinotade* qui a bien dû faire rire et pester MM. les mousquetaires noirs qui en furent victimes. « Le 18 may, nous devions aller à Phalsbourg suivant notre route, mais une méprise du bureau, qui avoit mis 31 *jours au mois d'avril*, fut cause que, cette ville étant pleine de troupes, on nous envoya à une demi-lieue de là dans deux villages exécrables, où nous séjournâmes le 19. »

Je suppose que le jeune mousquetaire, auteur de ce journal, n'a pas voulu en imposer à la postérité, mais je n'en jurerais pas. E. B.

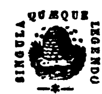
Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1885

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 Mai 1885.*

XVIIIe Année — N° 408.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. IIe année. N° 33.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

L'Acacia.—M. Andrieux, dans ses *Souvenirs d'un préfet de police* (t. I, p. 25), parle de M. Caubet, qui, après avoir été vice-président du Conseil municipal de Paris, fut placé à la tête de la police municipale, et il ajoute :

« Dans le cours d'une existence déjà « longue, il avait beaucoup vu et devait « avoir beaucoup retenu; il avait notam« ment connu l'*Acacia*. »

Quel est le sens de cette expression?

(Nantes.) S.

—

Prêter le collet. — Comment s'expliquer cette locution qui signifie : résister à quelqu'un, le contredire? En voici un exemple sous la plume de M. Joc'h d'Indret dans l'*Intermédiaire* (XVII, 349) : « Il s'en serait vanté, que je ne me serais pas cru obligé de lui prêter le collet. »

J. Lt.

—

Croquer le marmot. — Quelle est l'origine de cette expression?

Dom Claudius.

—

Propriété littéraire. — Un journal politique et non exclusivement littéraire a publié, de 1859 à 1870, quelques petites poésies sur des sujets de polémique locale, d'un auteur encore actuellement existant. Elles sont anonymes ou signées de pseudonymes absolument fantaisistes.

Quels sont aujourd'hui les droits particuliers à l'auteur et ceux du journaliste relatifs à la reproduction de ces poésies?

Le journaliste peut-il, sans le consentement de l'auteur (qui, dans le cas qui nous occupe, en raison de certaines contradictions avec ses productions antérieures, ne manquerait pas de le refuser), réunir ces poésies en une brochure et la vendre à son profit, sans s'exposer à une demande en dommages-intérêts de l'auteur?

Si le propriétaire du journal ne peut faire cette publication, est-il autorisé à réimprimer les pièces dans ses colonnes?

Lud. Rosamoin.

—

Pierre-François Tissot et la mort du député Féraud. — Tissot, littérateur de talent, qui remplaça Dacier à l'Académie française, avait, dit-on, pris part aux massacres de Septembre, et porté au bout d'une pique la tête du député Féraud.

On a réfuté la calomnieuse accusation de la participation aux massacres de Septembre que Tissot, au contraire, réprouva hautement comme membre des Amis de la Constitution. Mais en est-il de même pour la mort du député Féraud?

C. A.

—

Une bulle papale et les combats de taureaux. — Est-il vrai, comme l'ont affirmé divers auteurs, qu'un souverain pontife, en consacrant par une bulle adressée aux Espagnols l'autorisation de *corridas de toros*, eut soin de motiver cette autorisation sur le besoin inné chez les habitants de la Péninsule de voir couler le sang?

N'ayant pas sous la main les diverses éditions du *Bullarium romanum* (il se compose de 35 à 40 volumes in-fol.), je ne puis vérifier l'exactitude de cette assertion.

(Bayonne.) C. R.

—

Sur un bon mot du cardinal de Sourdis. — M. Georges Picot raconte, dans son excellente *Histoire des Etats généraux*

(t. III, 1872, p. 369), une querelle qui éclata (janvier 1615) entre le prince de Bouillon et le cardinal de Sourdis, et il ajoute : « Il courut même à cette époque dans Paris un mot spirituel du prélat : *Vous avez la tête bien légère,* disait M. le prince. A quoi le cardinal lui repartit : *Je n'irai pas chercher du plomb dans la vôtre.* La piquante réponse de l'archevêque de Bordeaux est-elle authentique ? Quels sont les auteurs contemporains qui la rapportent? UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Brissac.—La *France protestante* signale plusieurs personnages de cette maison comme, seigneurs *de Ratou*, *des Loges* et *du Vigneau.*

Les généalogistes angevins pourraient-ils me renseigner sur la filiation de cette famille avant la Réformation?

D'Hozier et le P. Anselme sont excessivement incomplets à cet égard. X[4].

—

L'Espagne illustrée. — Quels sont les ouvrages *illustrés* de vues de villes et monuments, antiquités, publiés sur l'Espagne, du XVI[e] au commencement du XIX[e] siècle? Un collaborateur posséderait-il celui-ci : Vues et plans panoramas des villes d'Espagne et de Portugal, publiés de 1592 à 1597. Amsterdam, in-fol.?

AMBROISE TARDIEU.

—

Le corps de Moïse. — Où peut-on trouver des détails, des éclaircissements des commentaires sur la question de la dispute entre saint Michel et le diable, pour la possession du corps de Moïse, signalée d'une manière insuffisante dans l'épître de saint Jude, au verset 9?

(Nimes.) CH. L.

—

Le collier de la reine.— Bœhmer, joaillier du roi, qui avait fourni au cardinal de Rohan le fameux collier, mourut quelque temps après (Quand?). Sa veuve, Catherine Renaud, épousa l'associé de son mari, Paul Bassenge.

Celui-ci mourut en 1812, laissant un fils unique, Alexandre-Henri Bassenge, qui habitait, en 1827, la rue Pigalle.

On désirerait avoir des renseignements authentiques sur la date du décès de M. Alexandre Bassenge et de sa mère, ainsi que le jour du décès du joaillier Paul Bassenge. X[7].

—

Rochefort et une fille apocryphe d'Alfred de Musset. — Sous ce titre : « *Un Mystère. — La fille d'Alfred de Musset* », Aurélien Scholl a écrit dans l'*Evénement* du 14 avril 1882 un article sur une jeune fille morte à la Rochelle, le 8 mai 1875. Elle se faisait appeler *Norma Tessum Onda* (*Tessum* anagramme de *Musset*), et les papiers qui lui appartenaient, vendus après sa mort, pouvaient faire croire que cette inconnue était la fille du chantre des *Nuits*. Mais voici qu'il me tombe entre les mains une plaquette signée M. A. L., sur laquelle une dédicace se trouve, permettant de mettre le nom de l'auteur, celui de M. Letelié, et cette plaquette réfute, victorieusement selon moi, l'opinion d'après laquelle Alfred de Musset serait le père de *Norma Tessum*. Il n'en reste pas moins un mystère à éclaircir. Des lettres adressées à la jeune fille, en 1870, par des personnes détenues à la Roquette, un billet signé *Henri Rochefort* et daté du fort Bayard, font supposer que l'héroïne de la chronique de A. Scholl se trouva mêlée — par amour, peut-être ! — au mouvement insurrectionnel de 1871. Pourquoi *Norma Tessum Onda* a-t-elle pris ce nom qui ne peut être le sien ? Comment s'est-elle trouvée en relations avec des membres ou tout au moins des partisans de la Commune, avec Rochefort notamment? C'est là ce qu'il serait intéressant de rechercher et de savoir. M. L.

—

Poésie d'Alf. de Musset égarée. — Je m'adresse aux bibliophiles, à ceux qui possèdent la grande édition de souscription des œuvres d'Alfred de Musset. Voici ce qui m'arrive : — J'allais envoyer à la reliure les 10 volumes de cette édition en y intercalant les eaux-fortes de Lalauze, d'après E. Lami ; ne me fiant pas trop au relieur, je faisais moi-même le travail préparatoire du classement de ces eaux-fortes, lorsqu'en arrivant à la vignette des Stances à Ninon, cette pièce si connue que nous savons tous par cœur depuis nos vingt ans :

Si je vous le disais, pourtant que je vous aime,
Qui sait, brune aux yeux bleus, ce que vous en [diriez?...

je me trouvai fort empêché, la pièce n'y était pas. Et comme toutes les poésies de

cette édition ont été classées d'une façon définitive par ordre de dates, il n'y avait pas à chercher bien loin pour trouver ces stances à la date de 1837. Elles n'étaient pas là cependant, entre l'ode à Lydie et la Nuit d'octobre, leur place obligée. Mais il me les fallait, car j'avais mon eau-forte à placer. Je cherchai donc, je cherchai longtemps et ce fut en vain ; après des heures et des heures, fouillant de volume en volume, de page en page, j'acquis la conviction que ces fameuses stances avaient bien décidément été oubliées.

La chose est tellement énorme que je m'efforce de ne pas y croire encore. Est-il possible, en effet, qu'un oubli de cette importance ait pu se faire? Comment a-t-il échappé aux éditeurs? Comment n'a-t-il jamais été dénoncé par personne? Personne que je sache au moins, pas même par l'auteur de l'Appendice critique, publié par Pincebourde, pour signaler toutes les fautes de l'édition ?

Enfin, serait-ce moi qui me trompe? Serait-ce moi qui n'ai pas su trouver? Cette pièce n'est-elle qu'égarée par suite d'une erreur et placée ailleurs dans quelque autre volume ?

Je m'adresse aux bibliophiles.

(New-York.) C. J. B.

—

Vallès et ses œuvres inédites. — Pourrait-on nous indiquer dans quels numéros de la *Nouvelle Revue* a été publiée la 3e partie de l'autobiographie de Vallès, l'*Insurgé*?

Nous voudrions nous procurer ces numéros et les réunir en un volume, en attendant qu'un éditeur entreprenne cette publication, de même que celle des œuvres inédites de cet auteur, la Dompteuse, le Normalien, le Neveu de Vautrin...

Que sont devenus ces ouvrages inédits?

V.

—

Les Souvenirs de madame Vigée-Lebrun. — Ces Souvenirs ont-ils été écrits par Mme Vigée-Lebrun elle-même ou rédigés d'après ses notes ?

Il m'a toujours semblé, en les lisant, que le style était plutôt celui d'un homme.

MAGNIANT.

—

Des usages du houx au moyen âge. — Pourquoi le houx servait-il alors d'enseigne aux auberges? — Pourquoi était-il particulièrement employé dans la fabrication des armes? — Quel est notamment le chroniqueur qui raconte qu'à Crécy les arcs des fameux archers anglais étaient en bois de houx ? ANNEMUNDUS.

—

Le peintre Hutin. — Nous connaissons de cet artiste deux tableaux d'une touche élégante et facile.

L'un représente une religieuse visitandine, Marie Alacoque, probablement.

L'autre nous montre la même religieuse jouissant au moment suprême du bonheur des prédestinés. Quelques-unes de ses consœurs se tiennent à ses pieds et l'invoquent déjà comme une bienheureuse.

Notre gratitude serait acquise à nos confrères de l'*Intermédiaire*, s'ils pouvaient nous faire parvenir quelques renseignements au sujet de ce peintre.

LUD. ROSAMOIN.

—

Portrait de Georges Comnène. — Je possède de cet homme célèbre un portrait gravé au trait, qui porte comme auteurs : *Delaval pinx., Fremy del. et sculpsit.*

Je serais très reconnaissant à nos collaborateurs de m'indiquer de quel recueil biographique ce portrait a été extrait et s'il accompagnait une biographie du personnage représenté. L. C.

—

Un tableau du musée de Tours. — Je désirerais savoir s'il se trouve au musée de Tours un tableau où se trouve représenté un personnage figurant dans une fête civique en costume du temps du Directoire.

Je souhaite que cette trop brève indication puisse le faire reconnaître, et je serai reconnaissant au collaborateur qui pourra m'indiquer le nom de ce personnage et — ceci est le point important — le nom du donateur du tableau. P. L.

—

Caprices de Goya. — Dans son *Catalogue raisonné de l'œuvre gravé de Goya*, M. Paul Lefort signale seulement les planches 63, 65, 68, 69 et 70 comme signées par Goya.

Je trouve la signature de Goya sur les planches 7, 14, 27 et 60.

Faut-il voir dans ce fait une omission ou un état particulier ? G. A. R.

—

L'Arabe à l'œillet. — Dans l'œuvre de Théodore Chasseriau, conservé à la Bi-

bliothèque nationale, il existe une lithographie sans nom d'auteur ni d'imprimeur : l'*Arabe à l'œillet.*

Je serais heureux si quelques collaborateurs pouvaient m'aider dans mes recherches, en me donnant le nom du lithographe, et me faire savoir pour quel ouvrage cette planche a été faite ? AGL. B.

—

Elisabeth de France, sœur de Louis XVI. — Pourrait-on m'indiquer l'auteur de cette *tragédie en trois actes et en vers*, imp. à Paris, Robert, 1797, petit in-12 de 88 pages? A quel théâtre et à quelle date a été représentée cette pièce ?

UN BOULONNAIS.

—

L'Epreuve réciproque, comédie.—Cette pièce, en un acte et en prose, a paru à Paris, chez Jacques Lefebvre, en 1711 (in-12 de ff. et 44 p.) ; elle porte comme nom d'auteur M. R. Alain. (Catal. Soleinne, n° 1650.)

Quel est ce M. R. Alain? Beauchamps (*Recherches sur les théâtres de France*) dit que c'est un certain Robert Alain, sellier-carrossier, mort de la poitrine à 34 ans; d'autres prétendent que cette pièce est l'œuvre de Marc-Antoine Legrand, et enfin le bibliophile Jacob assure avoir vu quelque part qu'elle est de Le Sage, qui se nommait *René Alain* ou *Alain René.*

A-t-on sur ce sujet quelques données nouvelles et plus précises ?

(Limoges.) SEREGRUS.

—

L'Intérieur du Directoire, vaudeville en un acte. — Quel est l'auteur de cette pièce, imprimée à Paris, l'an VIII du Repentir (1799), in-18 de 44 pages? A quel théâtre ce vaudeville a-t-il été représenté et à quelle date ? UN BOULONNAIS.

—

L'Histoire de Jules César jugée par une femme. — Je possède sous ce titre une brochure in-8 de 24 pages imprimée sur papier jaune (Paris, Ch. Meyrueis, 1865) et tirée à 25 exemplaires. C'est la « cinquième édition revue et corrigée. » La préface, de deux pages, est signée *P. L.*, c'est-à-dire *Paul Lacroix*. Sait-on quelle est la femme auteur de « ce morceau de littérature historique et philosophique », femme dont le galant bibliophile parle ainsi : « Une femme du grand monde, une femme haut placée par sa naissance, son esprit, ses grâces naturelles, et probablement sa beauté (ai-je bien deviné?), une femme qui semble autorisée à s'adresser aux rois et même aux empereurs, et qui a vu peut-être des empereurs et des rois à ses pieds ? ». UN VIEUX CHERCHEUR.

—

La comtesse Diane. — Quel est l'auteur des *Maximes de la vie*, Paris, P. Ollendorff, 1884, in-12, publiées avec une préface toute charmante de Sully-Prudhomme, — non datée, adressée à « Madame la comtesse »? Il y a beaucoup de finesse et d'observation délicate dans ce recueil de pensées. Je cherche parmi les comtesses qui écrivent de notre temps, *Autour du mariage* et ailleurs, mais je ne ferai pas à la comtesse Diane le tort de la prendre pour Gyp. La question reste entière. Qui est-ce ? Cz.

—

Catalogue manuscrit des livres de l'abbé Goujet. — Cet excellent catalogue, en six volumes in-folio, fut acquis, en 1802, à la vente de la bibliothèque Béthune-Charost, par le savant bibliographe Ant. Alex. Barbier; il passa après sa mort, arrivée en 1825, dans la collection du célèbre bibliophile Richard Heber.

Où se trouve-t-il maintenant ?

FRÈRE ON.

Réponses.

La duchesse de Piennes (XVII, 740). — M. W... se montre perplexe pour se procurer la date de la mort de la duchesse de Piennes, et il fait observer que, dans le tome III de mon *Recueil de lettres de Marie-Antoinette*, j'ai donné une lettre de Louis XVI du 30 avril 1790, dans laquelle le roi mentionne la mort de cette duchesse, mais que, dans le premier volume de ce même recueil, j'avais donné précédemment, à la date du 31 août, une lettre où la reine parle de la duchesse de Piennes comme étant constamment sur le point de se rendre à l'étranger.

Je me permettrai de faire observer qu'au tome III, il n'y a pas de lettre datée du 30 avril 1790. La lettre à laquelle fait allusion M. W... est datée du 28 de ce même mois. Or, le millésime de la lettre de la reine est une coquille dans le texte

imprimé. Elle ne fut reconnue qu'après la publication, mais le volume portait un correctif dans le fac-similé de la lettre de Marie-Antoinette, qui ne porte pas de millésime. L'imprimé eût dû porter 1789. Ce qui avait causé la coquille, c'est qu'une lettre de la reine était entourée de lettres de 1790. Le fac-similé placé vis-à-vis de l'imprimé était une circonstance qui eût pu inspirer quelque défiance à M. W. L'erreur des jours, qui lui a échappé à lui-même, le portera sans doute à pardonner celle d'un millésime.

FEUILLET DE CONCHES.

Je tiens à sa disposition l'original de la reine Marie-Antoinette, s'il lui agrée de la venir vérifier chez moi, où il sera le bienvenu.

—

Gabrielle d'Estrées (XVIII, 11).—Voici les publications spéciales, faites, à ma connaissance, sur la maîtresse de Henri IV:

— Les Amours de Henri IV, avec ses lettres galantes à la duchesse de Beaufort (Gabrielle d'Estrées), et à la marquise de Verneuil. Amsterdam, 1754, 2 volumes in-12.

— Pierre Colau — La Belle Gabrielle ou les Amours de Henri IV, suivis de lettres de ces deux amants, de Poésies du roi de France et de notes historiques. Paris, 1815-1816, in-18.

— Mémoires de G. d'Estrées, duchesse de Beaufort (par Lamothe-Langon). Paris, 1829, 2 vol. in-8.

— Notice sur Agnès Sorel, Diane de Poitiers et G. d'Estrées, depuis duchesse de Beaufort, avec portraits (par Qu. Craufurd). Paris, 1819, in-8.

Voir aussi, dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes* (1862, in-8), un article de Berger de Xivrey, sur son mariage avec M. de Liancourt. C. M.

—

Vie de Jésus-Christ (XVIII, 33, 87, 110, 142). — Pourquoi les Intermédiairistes n'ont-ils pas mentionné la *Vie de Jésus-Christ* par Mgr Dupanloup? R. N.

—

Le Rebours, maîtresse de Henri IV (XVIII, 34).— Cette maîtresse de Henri IV était-elle la sœur de François de Paul le Rebours, « præfectus urbis Aurelianensium » ? Nous possédons à la Bibliothèque nationale (Ln [27], 12371) une « consolatio » adressée en 1659 à ce le Rebours « de morte matris » par Gilles le Nain.

M. R.

—

Le café de la Régence (XVIII, 35, 213). — Les *Tablettes royales de Renommée* mentionnent, en 1769, un sieur Reye, place du Palais-Royal, ancien juré. Ce sieur Reye, appelé Rey, dans les *Tablettes royales de Renommée* pour 1773, est le premier propriétaire du café de la Régence que nous avons pu découvrir.

Voici l'article qui lui est consacré dans les *Tablettes* de 1773:

« Rey, place du Palais-Royal, au caffé de la Régence. Ce caffé, un des plus anciens et des plus renommés, est très bien composé et suivi des plus habiles joueurs d'échecs. »

Ce fut probablement à Rey que succéda M. François Haquin, qui, d'après M. J. M. P., tint le café de la Régence de 1770 environ à 1795.

En l'an VIII (1800-1801) l'*Almanach du commerce de Paris* (l'aïeul du Bottin) indique comme propriétaire :

« Beaupied, café de la Régence, rue Saint-Honoré, place du Tribunat, 243. »

Beaupied y resta jusqu'en 1809, où un sieur Watré lui succéda (1809-1819).

En 1821, c'est un sieur Masson qui est indiqué comme tenant le café de la Régence. L. F.

—

Les domiciles de l'abbé Maury (XVIII, 34, 88, 111). — Un habitant de Beaune possède un exemplaire de l'ouvrage intitulé : « Esprit, pensées et maximes de M. l'abbé Maury, député à l'Assemblée nationale, Paris, Cuchet, 1791, in-8.» Ledit ouvrage est précédé d'une table alphabétique qui peut guider dans les recherches à faire. Ce volume est à la complète disposition de M. Ricard, auquel il sera bien volontiers communiqué.

LUD. ROSAMOIN.

—

La Chambre des députés en 1828 (XVIII, 40). — L'exemplaire de ce volume qui fait partie de la donation Liesville (bibliothèque de la ville de Paris, 25053, nº 6) porte la dédicace autographe suivante : « *A Monsieur de Beauchesne, gentilhomme honoraire de la chambre du Roi, etc., de la part de l'auteur,* DOUVILLE. »

A cet exemplaire, M. de Beauchesne a joint la lettre suivante de l'auteur, qui rend

indiscutable l'attribution de l'ouvrage à J. Douville :

Monsieur,

Je viens de terminer un travail qui m'a occasionné beaucoup de recherches et nécessité assez de soin; c'est un *tableau* que l'on peut appeler *unique*, de la nouvelle Chambre des députés. Les personnes qui l'ont vu pensent qu'il fera infailliblement tomber ceux qui ont paru jusqu'à présent, et pour partager cette opinion il suffit de le comparer à ces derniers. On m'a conseillé de le faire graver ou lithographier à mes frais. Je suis dans cette résolution, mais les fonds me manquent. Je trouve un lithographe qui se chargerait d'exécuter ce travail et qui consentirait à recevoir pour sa peine moitié argent et moitié exemplaires, à prix marchand.

Deux ou trois cents francs me mettraient à même de faire une brillante affaire, car j'ai la certitude de placer plus d'un millier d'exemplaires, tant chez les libraires et marchands de gravures que chez des particuliers que ma malheureuse position intéresse.

Je viens donc vous prier de solliciter de Monsieur le vicomte (1) l'avance de ces deux ou trois cents francs que je m'obligerai à lui rembourser au fur et à mesure du placement des exemplaires de ce tableau. Il ne s'agit ici que d'un prêt, et je pense que Monsieur le vicomte ne s'y refusera pas; j'en ai pour garant tout ce qu'il a bien voulu faire pour améliorer mon sort.

Comme vous pourriez supposer que mon travail n'est qu'un objet de circonstance et qu'il peut devenir inutile à l'expiration de la présente session, je prends la liberté de le joindre à cette lettre et de vous prier de vouloir bien l'examiner avec attention. Outre ce que contiennent les tableaux publiés par St-Eloi et Rousset, vous y trouverez bien des choses essentielles et qui tiendront lieu de biographie législative aux personnes peu familiarisées avec les noms qui ont figuré dans nos assemblées depuis la Constituante jusqu'à ce jour.

Je joins à cet envoi une brochure que vient de publier le sr Soibinet, à qui j'en ai cédé le manuscrit *pour un morceau de pain* et dont il s'est vendu plus de 400 exemplaires dans la journée d'hier. L'éditeur s'obstinait à ce que je présentasse Monsieur le vicomte sous des couleurs défavorables et ce n'est qu'en refusant le *bon à tirer* que je suis parvenu à obtenir l'insertion de ces mots : 1815, *majorité, mais modéré*, à la place de trois lignes fort inconvenantes.

Je compte beaucoup sur votre bonté, Monsieur, pour obtenir de Monsieur le vicomte un prêt qui peut me procurer de grands avantages. Désirant remettre mon tableau au lithographe le plus tôt possible, je vous serai obligé de parler de cela à Monsieur le vicomte au reçu de cette lettre.

Veuillez agréer l'hommage de mon respect et de mon dévouement.

J. Douville.

19 juin 1828.

—

Papiers de Rasse des Nœuds (XVIII, 70, 116, 170). — La collection Gaignières (Bibl. nationale) renferme, sous le nom de *Rasse des Nœuds*, n° 485, un recueil en cinq vol. in-fol., sur les affaires du protestantisme. Il s'y trouve une foule de pièces inédites, prose et vers, sur les faits et les hommes du temps de l'auteur, qui paraît contemporain du règne des Valois de la deuxième branche. C'était un médecin, tour à tour catholique et protestant, qui passa du service de Catherine de Médicis et des princes lorrains à celui de Coligny et de la Réforme.

Les anachronismes y sont fréquents, mais les traits satiriques y sont mordants et hardis, et pour la plupart dirigés contre les prêtres et la religion catholique.

Le *Cabinet historique* de Louis Paris, 1865, XI, 24, 67, a publié quelques pièces de vers extraites de ce recueil. Cz.

—

Histoire de la chorégraphie (XVIII, 71, 127). — Dans la Grèce antique et notamment à Sparte, il y avait plusieurs sortes de danses. Les unes, tout ordinaires, ne consistaient qu'en une marche cadencée, par exemple celle des chœurs (Athén., XIV); les autres, comme la *bibasis*, avaient un caractère purement gymnastique (Pollux, IV, 15). Aristophane leur avait trouvé un côté ridicule (Lysistr., v. 83).

D'autres, comme la *pyrrhique* (ainsi appelée de Pyrrichus qui l'inventa), étaient destinées à former les guerriers (Plat., *de Legib.*, VII).

D'autres enfin, la *caryatide*, par exemple, avaient un caractère exclusivement religieux (Athén., IV; — Lucien, *de Salt.*; — Pausan., Lacon.; — Athén., IV, 15).

Des dispositions législatives doivent, au dire de Platon, régler les danses et maintenir dans de sages limites un plaisir qui dégénérerait facilement en volupté. (*De Legib.*, VII.)

Ces renseignements sont empruntés à l'admirable ouvrage de Beulé, «*Etudes sur le Péloponèse*», 1855, ch. III.

Lud. Rosamoin.

—

Collections bizarres (XVIII, 73). — M. Ed. Pascal, mort si tragiquement devant les magasins du *Printemps* par la chute d'une poutre, possédait une collection de 250 chandeliers en cuivre fondu, gravé, ciselé, depuis le moyen âge jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Sa collection de mouchettes était aussi des plus curieuses.

Le cabinet de madame Jubinal de

(1) Peut-être le vicomte Sosthène de la Rochefoucauld.

Saint-Albin, si riche en curiosités de toutes sortes, renferme des séries de chausse-pieds en corne, en ivoire sculptés, en fer gravé couvert d'inscriptions, — des séries de brosses à vêtements, en marqueterie de Boule, en nacre, en cuivre repoussé, en faïence de Delft, — des séries de dés à coudre, dont un en or avec son étui en galuchat, ayant appartenu à Marie-Antoinette.

Un amateur qui doit avoir peu de concurrents recherche les bassins de chaises percées en faïences diverses et notamment en faïence de Rouen. Il en compte aujourd'hui environ trois douzaines.

M. Maze-Sencier, l'auteur du *Livre des collectionneurs* (1), a réuni une suite de lorgnons et de faces à main : quelques-unes de ces faces à main datent du Directoire et ont certainement passé par les mains maniérées de quelques prétentieux incroyables. *Cè incoyabe, en véité, ma paole d'honneu!*

Nadar, le grand photographe, l'auteur du *Droit au vol*, recueille depuis longtemps tous les objets figurant des ballons ou ayant trait au ballon. On peut voir à son riche atelier, rue d'Anjou, plus de deux cents plats et assiettes et quelques tabatières figurant des ascensions de ballons.

Certains amateurs *œuvristes* s'appliquent à rassembler l'œuvre entière d'un seul maître, surtout pour les gravures et les médailles. — L'abbé Bossuet, curé de Saint-Louis en l'Ile, ne recherche que les autographes de son illustre parent. Un champ plus vaste convient mieux à M. Ambroise Tardieu, qui a réuni dans son château d'Herment (Puy-de-Dôme) 8,000 portraits de personnages célèbres nés à Paris.

Un admirateur de Napoléon Ier a acheté tous les portraits qui ont paru, du grand homme. — M. Spire Blondel, auteur de l'*Art intime et le goût en France*, a recueilli plusieurs milliers de cartes de visites, de personnages contemporains, distingués dans les lettres, les arts, les sciences, le clergé, l'armée, le théâtre, la magistrature, etc. L'intérêt de la collection consiste en une notice biographique écrite sur chacun d'eux. G. U.

—

Le baron de Schonen (XVIII, 14, 60, 83). — En relisant l'*Histoire des deux Restaurations* par Vaulabelle, on devra trouver bien souvent le nom de Schonen, député de la Seine en 1827 et 1830, pair de France après 1830. C'était avant 1830 un des chefs du parti libéral, et même, si je ne fais erreur, de la charbonnerie française, ainsi que son beau-frère (?) Corcelles.

L'*illustre historien* pourrait bien être le Suisse *Jean de Müller* (1752-1809). (*Sismondi* vivait cependant encore en 1836.) Le mot de famille employé par le bibliophile Jacob peut aussi très bien s'entendre « famille littéraire ».

Le nom de Salis-Samade est du reste parfaitement correct, et n'a rien à voir avec Sismondi. Y[1°].

—

Anastasie et la censure (XVIII, 33, 86). — Pardon, mais *Ernest-Communiqué*, n'est-ce pas Ernest Pinard, sous l'empire, et par conséquent une dizaine d'années avant qu'Anastasie fût inventée? Y°.

—

Waterloo (XVIII, 97, 214, 236). — D'après un état original du ministère de la guerre du 11 avril 1815, signé le chef de bureau commissaire des guerres *Favier*, les noms des colonels d'infanterie que demande M. Jules Richard étaient à cette époque : au 30e de ligne, Ramand; 37e, Menu; 40e, Weller; 44e, Danlion; 48e, Peraldi; 50e, Lavigne; 59e, le baron Laurèdes; 63e, Teulet; 64e, le baron Hervé; 69e, Gaillard; 76e, De la Rue; 96e, Gougeon; 111e, Sausset; 6e léger, le baron Zœppfel; 9e léger, Baume.

Dans l'article faisant suite à celui de M. Jules Richard, je demanderai à notre collègue M. A. G. la permission de rectifier les noms des trois divisionnaires, *Piré*, au lieu de *Pizé*; *Donzelot*, au lieu de *Donzelat*, et enfin *Domon*, au lieu de *Domont*. E. M.,
ancien sous-lieutenant au 96e de ligne.

— Je suis heureux de voir la question des régiments de Waterloo heureusement résolue. Je suis très reconnaissant à M. J. Richard pour le tableau qu'il prépare des troupes qui luttèrent dans l'Est en 1815. Il y a surtout un combat des garnisons réunies de Metz et de Thionville à Longwy le 14 juillet 1815 sur lequel je désirerais être renseigné. Bien que les auteurs allemands s'y attribuent la victoire, je crois leur affirmation mensongère, puisqu'à la suite de ce combat, les Prussiens qui assiégeaient Longwy converti-

(1) Excellent livre, qui devrait faire partie de toutes les bibliothèques d'amateurs.

rent, de leur propre aveu, ce siège en simple observation et durent recommencer le siège le 11 août à l'aide de troupes tirées de la garnison de Luxembourg. Quelles étaient les troupes françaises en garnison à Metz et à Thionville en juillet 1815? A ce propos, on ne peut que s'étonner de voir que les hostilités aient duré si longtemps après la réinstallation de Louis XVIII aux Tuileries; leur durée prouve la violente animosité des alliés, des Prussiens surtout, contre la France. M. Richard cherche, entre autres, le nom du colonel du 1er régiment étranger en 1815. Ce régiment était donc à Waterloo. Ceci prouve combien est incomplète l'histoire des troupes étrangères au service de la France par Fieffé. Cet auteur semble dire qu'aucun régiment étranger ne fit la campagne de 1815, ces régiments devant être refondus en huit régiments, par suite du remaniement des trois régiments étrangers conservés par la première Restauration et du licenciement des quatre régiments suisses, sur lequel il ne s'explique pas, et ces régiments, suivant lui, n'étant pas encore réformés lors de Waterloo.

Il dit pourtant, je crois, qu'il y eut des Suisses dans le corps de Vandamme. Voici en quelques mots ce que devinrent les quatre régiments suisses au service de la France sous le premier Empire et que la première Restauration avait conservés.

En 1815, au retour de Napoléon, les Suisses reprirent sans difficulté la cocarde tricolore, mais la République helvétique, ayant pris aussitôt une attitude malveillante et appelé 40,000 hommes sous les armes pour protéger sa neutralité, envoya l'ordre aux militaires des quatre régiments suisses en France de quitter le service français et de venir prendre place parmi les troupes nationales helvétiques. Protestation et rapport à l'empereur de la part du ministre de la guerre et de celui des affaires étrangères, déniant à la Suisse le droit de rappeler des soldats liés à la France par des capitulations non dénoncées par celle-ci. L'empereur décide que les Suisses seront laissés libres de demeurer au service français ou de rentrer chez eux. En effet, une partie rentra en Suisse, emportant sa solde exactement payée, mais un certain nombre, surtout des Suisses casernés à Paris à la Nouvelle-France, déclarèrent vouloir continuer leur service et formèrent le noyau d'un régiment dont le 1er bataillon partit de Paris pour Lille dans le courant de mai, laissant en formation un 2e bataillon, qui dut rejoindre peu de temps après. Ce régiment était-il avec Vandamme ou à Waterloo? Tout ce qui précède est dit en détail dans les journaux du temps et inconnu à Fieffé; voilà pourquoi je le rapporte. COTTREAU.

—Un récit inédit de la bataille a été publié dans les livraisons des 15 janvier, 1er février, 15 février et 1er mars 1884 du *Spectateur militaire*. Ce récit, intitulé : *Exposé des opérations de la* 3e *division du* 4e *corps* (14e *division de l'armée*) *depuis l'ouverture de la campagne de* 1815 *jusqu'à la trêve sous Paris*, est dû au général Hulot (de Mazerny), cousin du général Hulot (de Charleville). Le général Hulot, auteur de ce récit, remplaça dans son commandement le maréchal de Bourmont après que celui-ci eut passé à l'ennemi.

HENRI NOIROT.

—

Lettres de Frédéric II de Prusse à Maupertuis (XVIII, 102, 178).— En 1856, M. Angliviel, bibliothécaire d'un établissement de la marine, publia les lettres de Frédéric II à Maupertuis, toutes relatives à l'Académie de Berlin dont il était président. Comme je possédais les originaux de ces lettres, je m'empressai d'acquérir le volume publié d'après une copie dont je ne connaissais pas l'existence. Sur la réputation d'Angliviel de La Beaumelle, dont les papiers étaient entre les mains de l'éditeur, j'avais lieu de me méfier de l'exactitude des textes. Ma légitime défiance provenait de la vérification que j'avais eu l'occasion de faire avec M. Lavallée, le nouvel éditeur de la Correspondance générale de la marquise de Maintenon dont je possédais aussi les originaux, Correspondance déjà mise au jour par ce même La Beaumelle. Je trouvai encore plus de différences dans le texte des lettres de Frédéric. Toutes avaient été falsifiées et interpolées. M. Angliviel avait fait sa publication sur une copie de la main d'Angliviel de La Beaumelle. J'écrivis sur-le-champ à l'éditeur et lui communiquai les originaux. Homme honnête et dont la bonne foi avait été surprise, il prit le parti de désavouer sa publication avec une parfaite loyauté, confessant qu'il avait d'autant plus de regret d'avoir fait sa publication, que seul il avait pris l'initiative sans le conseil de personne.

Sainte-Beuve s'occupait, peu après cette époque, d'un article sur La Beaumelle pour son lundi d'octobre 1857, je lui communiquai les deux volumes de la Corres-

pondance originale. Il y puisa les textes corrects qu'il mit en regard de la publication fautive. Comme je le disais plus haut, il avait le choix dans les interpolations, qui n'étaient point partielles, mais défiguraient tous les textes.

La Beaumelle avait prêté au roi sa philosophie personnelle et lui faisait dire que les rois devaient être aux pieds des philosophes. Malheureusement, d'autres occupations m'avaient ôté le temps de publier le texte intégral. Mais la critique de Sainte-Beuve avait suffi pour fixer l'opinion sur le peu de véracité de la Correspondance imprimée. M. Brezonec avait répondu catégoriquement à la question faite touchant les lettres en question dans l'*Intermédiaire* du 25 février dernier par M. E. G. P. FEUILLET DE CONCHES.

—

Une comparaison à étudier (XVIII, 103, 158, 179). — Rapprochez, dans *Mélite*, de Corneille, cette variante des derniers vers de la dernière scène (éditions de 1633-1648); la nourrice dit aux deux amoureux :

Allez, je vais vous faire à ce soir telle niche,
Qu'au lieu de labourer, vous lairrez tout en [friche.

P. A.

—

Académie de Saint-Luc (XVIII, 104). — Je ne crois pas que les papiers de l'Académie de Saint-Luc aient été conservés; mais L. Rosamoin trouvera la plupart des renseignements qu'il désire dans la réimpression des *Livrets des expositions de l'Académie de Saint-Luc* (1751-1774). Paris, 1872, in-12. P. M.

—

Le prince Pitzipios et la Revue d'Orient (XVIII, 106). — Jacques-George Pitzipios naquit à Scio le 19 juillet 1802 d'une ancienne famille patricienne, qui, d'abord établie à Gênes après la chute de Constantinople, était revenue fixer sa demeure dans la capitale de la Turquie. Elevé au collège de Scio, M. G. Pitzipios fut pendant six mois étudiant à la Faculté de droit de Paris. Il prit part ensuite à la guerre de l'indépendance grecque et se distingua à la défaite de Sculeni, sur le Pruth. Il revint ensuite à Paris et il y termina son droit. Sorti de la Faculté, il alla professer la rhétorique et la littérature grecque au lycée Richelieu d'Odessa.

Capo d'Istria le rappela en Grèce et le chargea de plusieurs missions diplomatiques; mais à la mort de cet homme d'Etat, il dut émigrer et ne revint en Grèce que sous Othon. La Constitution de 1843 lui fit quitter Athènes et entrer dans la diplomatie turque.

Le sultan, après lui avoir donné la direction générale des écoles de la communion orthodoxe, le nomma, en 1849, secrétaire de la haute commission chargée de veiller à l'application du Tanzimat. Il s'est suicidé à Constantinople en 1876.

R. S.

—

Vase nocturne (XVIII, 130, 184, 216). — *La Mosaïque* (année 1873, p. 136) donne le fac-similé, d'une gravure d'Albert Dürer de 1525 représentant une chambre à coucher. Sous le lit apparaît « le vase nécessaire ». UN LISEUR.

—

Origine du nom de Triboulet (XVIII, 161, 220). — Faire venir Triboulet de « tribulation » me paraît une étymologie *après coup*.

Je rapprocherais plutôt le nom du célèbre fou de l'italien « trivoletto (?) », qui doit ou a dû signifier ou à peu près « batteur de carrefour ».

Le « *Giornale* » devrait pouvoir renseigner à ce sujet. Y[3].

—

Nazareth (XVIII, 161). — Ce mot est en argot synonyme de nez.

Je trouve dans le dictionnaire de Francisque Michel :

« S'il faut en croire Oudin, l'auteur des « Illustres Proverbes et celui des Rabelæsiana, on appelait autrefois *vin de Nazareth* celui qui ressortait par le nez. »

Faire nazareth voudrait donc dire : rendre par le nez ce que l'on boit.

MONTFORT-L'AMAURY.

—

Un sportsman anglais à Chambord (XVII, 162, 242). — M. P. A. Pichot ferait peut-être bien de s'adresser pour renseignements à M. le général Thornton.

Y[4].

—

Le conventionnel Karcher (XVIII, 163). — Ce conventionnel a peu marqué dans les biographies; voici les quelques lignes que lui consacre la *Biographie moderne* (Breslau, 1806) :

Karcher, dép. suppléant de la Moselle, appelé à la Convention après le procès de Louis XVI, devint membre du conseil des Cinq-Cents. Il sortit de ce conseil en mai 1797 et fut réélu en mars 1798, au conseil des Anciens, par le département du Bas-Rhin. A. R.

—

Jacques II, roi d'Angleterre (XVIII, 163). — Il faudrait consulter les ouvrages suivants :

Ch. J. Fox. — History of the early part of the reigh of James II. Londres, 1808, in-4°,

(Cet ouvrage a été traduit en français par d'Andrezel, Paris, 1809, 2 vol. in-8.)

J. St-Clarke. Life of James II. Londres, 1816. 2 vol, in-4° (également traduit par Cohen. Paris, 1819, 4 vol. in-12). C. N.

—

Portrait de Mme de Vintimille (XVIII, 166, 245). — Je n'ai jamais prétendu attribuer à Petitot qui, comme le constate le collaborateur Cottreau, aurait été fort empêché de peindre cette maîtresse de Louis XV, l'original du portrait de Mme de Vintimille gravé par Ceroni ; j'ai dit simplement que ce portrait faisait partie de la collection connue en librairie sous le titre : « Emaux de Petitot ». Cette collection, d'après un catalogue de 10,000 portraits, publié par le libraire Roblin, se compose de 57 portraits gravés par Ceroni, publiés par Blaisot, parmi lesquels six appartiennent au siècle de Louis XV : ce sont ceux de Mme de Châteauroux, de Mme du Barry, de Mme de Mailly, de Marie Leczinska, de Mme de Pompadour, et enfin celui de Mme de Vintimille qui fait l'objet de ma question. Ces six portraits, dans les épreuves avec la lettre, portent sous l'ovale le nom de la personne et dans le bas de la planche, au milieu, « gravé par Ceroni d'après...... » Mais mon exemplaire du portrait de Mme de Vintimille étant rogné, j'ignore si le nom du peintre est indiqué. La chose serait facile à vérifier sur une épreuve ayant toutes ses marges. O'Realy.

—

Rewbel (XVIII, 193, 249). — C'est à la baronne de Reich, nièce du général autrichien Klinglin, qu'on doit en quelque sorte le vocabulaire des mots argotiques adoptés par les émigrés. Pleine d'un fanatisme ardent contre la Révolution française, elle s'était faite pour ainsi dire le pivot des conspirations ourdies pour l'anéantir et servait d'intermédiaire, sur les bords du Rhin, entre les émigrés appuyés par l'Autriche et Wickam, agent diplomatique de l'Angleterre en Suisse. On sait que 50 cavaliers français, postés au quartier général d'Offenbourg, s'étaient emparés de la chancellerie autrichienne, de ses fourgons et des équipages du baron de Klinglin. Le général Marceau y trouva toute la correspondance qui prouvait la trahison de Pichegru, et l'envoya à Paris au ministre de la police générale ; c'est sous le titre de : *Correspondance trouvée le 2 floréal an V à Offenbourg* qu'elle fut publiée l'année suivante en 2 vol. in-8. Indépendamment des chiffres qu'elle portait, cette correspondance se composait d'expressions dont la signification cachait un sens que les initiés à ce jargon pouvaient seuls comprendre, et qui constituaient le véritable argot des émigrés ; les noms communs et les noms propres y sont généralement travestis, afin de soustraire les secrets de l'émigration aux indiscrétions intéressées de la police. Le *Rapport du grand juge au premier consul* (Paris, an XII, in-8) et la *Correspondance anglaise*, dans laquelle figure celle d'Hyde de Neuville, sous le nom de Paul Berry, peuvent fournir là-dessus des documents d'une curiosité piquante. Quoique le caprice ait présidé le plus souvent à leur choix, on y découvre cependant des allusions spirituelles et des sobriquets justement appliqués qui trahissent leur sujet. Nous en citerons les principaux, puisque nous connaissons déjà celui qui se rapportait au Dauphin :

Louis XVIII était, tour à tour, le Grand Bourgeois, le Banquier, le Ressort ; madame Hébert, la Marquise, etc.

Le prince de Condé : le Bourgeois ou le Laurier.

Les princes de la famille royale : les Bourgeois.

Le duc et la duchesse d'Angoulême : M. et Mme Marchand.

Le comte d'Artois : Honoré,

Pichegru : Armand, Zedde ou Poinsinet.

La baronne de Reich : Diogène.

Bonaparte : Balthazar, Félix, le fils de Marguerite, le Corse.

Mme Bonaparte : Amélie, Mme Justine.

La Fayette : le Flandrin.

Barras : le Passe-Partout,

Championnet : Tourne-Broche.

Le parti d'Orléans : la Lie.
Le Corps législatif : les Médecins.
Le Sénat : la Banque.
Le Tribunat : les Artistes.
Les trois consuls : la Famille.
Le Directoire exécutif : les Cinq singes.

L'épigramme suivante, imitée de Piron, courut en 1796 contre les directeurs :

Dans l'absence de mon valet,
Un colporteur borgne et bancroche
Pénètre dans mon cabinet
Avec force gravure en poche.
Nos cinq rois pour quatorze francs,
Dit-il, parfaits, je vous jure.
Boze, dont on vante les talents,
Les a tous peints d'après nature.
C'est le Directoire craché
Et gravé, mais en conscience
Ce sont les grands hommes de France
Qu'on se procure à bon marché.
De ce recueil pesez chaque homme ;
Ces têtes-là se vendent bien.
Oui, le *Rewbel* seul vaut la somme
Et vous aurez *Barras* pour rien ! !

EGO E.-G.

—

Ordre de Malte (XVIII, 195, 251). — Un savant archiviste-paléographe, qui a tout spécialement étudié l'ordre de Malte, M. Joseph De la Ville Le Roulx, m'a répondu sur la deuxième partie de la question que nulle part le titre de chevalier de Malte n'était héréditaire, sauf, par exception, pour quelques familles ; ainsi les Noailles sont grands-croix héréditaires.

NOVUS.

—

Habert, évêque de Cahors (XVIII, 195). — La « *Gallia christiana* » (t. I, p. 150, n° LXVI) fournit au sujet de l'évêque Habert les renseignements suivants dont nous donnons la traduction littérale :

« Pierre Habert (appelé Pierre de la « Roche, sans doute à cause de l'abbaye « de N.-D. de la Roche, au diocèse de « Paris, qu'il possédait) était de la famille « des « de Montmor ». D'abord maître « des requêtes au conseil royal, il entra « ensuite dans la vie religieuse et devint « prieur du monastère de Crespy, dans le « Valois, petit pays aujourd'hui compris « entre la partie orientale du département « de l'Oise et la partie méridionale de « celui de l'Aisne. Choisi sous Louis XIII « comme grand aumônier de Gaston, duc « d'Orléans, il reçut la consécration épis- « copale des mains d'André Fremiot, « archevêque de Bourges. La cérémonie « eut lieu au couvent des Récollets de « Paris le 2 mai 1627. Comme délégué de « la province ecclésiastique de Reims, il « assista aux Etats généraux tenus à Paris « en 1610, et, quatre ans plus tard, il re- « présenta, au sein d'une même assemblée, « le clergé du Valois.

« Natif du diocèse de Paris, il mourut « dans cette ville le 27 février 1636. Sa « dépouille mortelle fut déposée dans l'é- « glise des Chartreux. On n'a rien de « précis sur la date de sa naissance. »

LUD. ROSAMOIN.

—

Les oculus dans les églises du moyen âge (XVIII, 196). — « Œil ». A propos de ce mot, M. Viollet-Leduc (Dictionn. de l'architect. Edit. de 1863) renvoie à l'article « *Rose* » du même ouvrage (6e tome). L'éminent artiste consacre 30 excellentes pages à l'étude de ce développement gothique de l' « *oculus* » des basiliques romanes et primitives. LUD. ROSAMOIN.

—

Trois vers latins sur Paris (XVIII, 197, 251). — Cet éloge de notre capitale, dont il n'a été donné qu'un fragment dans la question, est dû à Joannes Hautvillensis, vulgairement appelé Archithrenius, et qui vivait en 1170, à peu près (Vid. *Gall. christ.*, t. VII, p. 1 et seq.). Voici les vers qui précèdent ceux qui sont cités dans l'avant-dernier numéro de l'*Intermédiaire* :

Exoritur tandem locus, altera regia Phœbi,
Parisius, Cirrhæa viris, Chrysea metallis,
Græca libris, Inda studiis, Romana poetis,
Attica philosophis, mundi rosa, balsamus orbis,
Sidonis ornatu, sua mensis et sua potu.

Ici se placent les deux vers donnés dernièrement,

Plena feris, fortis domino, pia regibus, aura (1)
Dulcis, amœna situ, bona cuilibet, omne venustum,
Omne bonum, si sola bonis fortuna faveret!

LUD. ROSAMOIN.

—

Les papiers de Marmontel (XVIII, 197, 251). — Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur,

Dans l'*Intermédiaire* du 10 avril 1885, on désire savoir ce que sont devenus les papiers

(1) La fin de ce vers se trouve-t-elle exactement dans le texte original ? Quant aux cinq premiers, ils font, pour ainsi dire, corps avec ceux qui les suivent, et célèbrent les avantages intellectuels que l'on rencontre à Paris, tandis que les trois vers cités résument les avantages purement matériels.

L'éloge composé par Guillaume le Breton est tout à fait différent, quant à *la forme* du moins.

de Marmontel, annoncés dans le *Bulletin du Bouquiniste* du 1er avril 1859. — Ces papiers ont été acquis au mois de juillet de la même année, par M. H. Cocheris, de la bibliothèque Mazarine. Reste encore à savoir ce qu'ils sont devenus depuis. Sont-ils passés dans d'autres mains? ALPHONSE CHASSANT,
Conservateur du musée d'Evreux.

—

J'ai failli attendre (XVIII, 225). — Quoique Edouard Fournier se soit efforcé de prouver que ce mot orgueilleux ne devait pas être attribué à Louis XIV, trop d'écrivains se sont appliqués, malgré lui, à soutenir la thèse contraire pour ne pas croire encore à son authenticité. On trouve assez de traits dans sa vie qui concordent avec le caractère hautain et absolu du monarque pour répéter là-dessus l'allusion de Corneille, dans sa tragédie d'*Attila* :

Où sont donc mes deux rois? Allez, et qu'on [leur die
Qu'Attila les attend et qu'Attila s'ennuie.

Au reste, le mot a tellement passé dans l'histoire, que plusieurs écrivains de notre temps l'ont adapté à leurs écrits. Alexandre Dumas, dans les « Compagnons de Jéhu » et « Monte-Cristo »; Ch. de Bernard, dans un « Homme sérieux »; Honoré de Balzac, dans les « Petites Misères de la vie conjugale »; Jules Janin, dans le « Chemin de traverse », ont adopté l'orgueilleuse exclamation du Roi-Soleil, sans chercher aucunement à détruire son origine. Combien d'autres écrivains citerait-on encore, qui pourraient confirmer cette opinion? N'oublions pas, d'ailleurs, que l'expression a été consacrée par Corneille et Racine, et que, grâce à ce noble patronage, notre siècle littéraire devait l'empêcher de vieillir. EGO E.-G.

—

Une nuit de Paris (XVIII, 225). — Le mot a été, en effet, attribué au grand Condé. Mais, dans son *Essai sur la vie du grand Condé* (Paris, Léopold Collin, 1806, vol. in-8), Louis-Joseph de Bourbon, ci-devant prince de Condé, son quatrième descendant, dit, à la page 243 : « Pour « rendre M. le prince plus odieux ou plus « coupable encore, on a voulu lui attribuer « ce mot si connu touchant le nombre de « soldats tués dans une bataille : *Bon! sire*, « *ce n'est qu'une nuit de Paris*, mot qu'on « ne pourrait regarder que comme une « plaisanterie déplacée; mais rien ne prouve « que le *grand Condé* se la soit permise « ou qu'elle lui soit échappée... Le mot « dont il s'agit a été attribué à plusieurs « généraux, et notamment au *maréchal de* « *Villars*; mais cette incertitude même « paraît prouver que ce fait équivoque est « une arme forgée par la calomnie et dont « elle n'a pas craint de se servir dans plus « d'une occasion. » E.-G. P.

— C'est aussi à Napoléon, comptant les cadavres sur le champ de bataille d'Iéna, que *Colombine*, signataire du *premier Paris* dans le *Gil Blas* du 27 avril dernier, attribue ces paroles :

« Une nuit *d'amour* de Paris réparera tout cela. » VELLAVIUS.

—

Seins de femmes (XVIII, 225). — Je ne connais pas le *poète illustre* qui a chanté les seins plantureux, *positifs*, mais, comme contraste, j'oppose au vers cité cette spirituelle apologie des seins maigres par Louis Bouilhet :

On est plus près du cœur quand la poitrine est [plate.

UN VIEUX CHERCHEUR.

— La question et la demande de renseignements généraux formulées par Apis me remettent en mémoire une des pièces *proscrites* de Ch. Baudelaire, où se rencontrent deux vers analogues au vers cité dans la question :

Tu trouveras au bout de deux beaux seins bien [*lourds*.
Deux larges médailles de bronze......

Elle fait partie de la collection des pièces de Baudelaire jugées trop hardies par la censure, et qui ont été réunies dans un petit volume publié à Bruxelles, en 1869, sous le titre : *Complément des Fleurs du mal*.

Il me semble difficile de supposer que Apis ignore l'existence d'un très joli recueil de Mercier (de Compiègne), réédité en dernier lieu à Paris, Barraud, 1873, sous ce titre : « *Eloge du sein des femmes*, ouvrage curieux, dans lequel on examine s'il doit être découvert, s'il est permis de le toucher, quels sont ses vertus, sa forme, son langage, son éloquence, le pays où il est le plus beau et les moyens les plus sûrs de le conserver. »

On y trouve à peu près tout ce qui a été écrit sur la matière, de plus net, de plus précis et de plus gracieux, notamment la jolie pièce : *Les pommes*, qualifiée de assez rare, publiée, je crois, pour la première fois, dans les *Mémoires de Bachaumont*, t. XIII, p. 288. Ce recueil me paraît

répondre assez exactement au *desideratum* de notre confrère.

(Nimes.) Ch. L.

— A l'*Abus des nuditez de gorge*, de l'abbé Boileau; à l'*Eloge du sein des femmes*, de Mercier, de Compiègne, ouvrages très connus, ajoutons :

Discours sur la nudité des mamelles des femmes, par un révérend père capucin (réimpression, Gand, 1857). K.

—

Naturalisme (XVIII, 225). — C'est en dehors des définitions passionnées de la polémique excitée contre Zola qu'il faut chercher la formule du naturalisme. Le naturalisme n'est point un dogme littéraire, c'est une méthode scientifique. Ce n'est point non plus un terme nouveau, un néologisme créé pour les besoins de la discussion. Le mot se trouve déjà dans les *Essais* de Montaigne, et c'est surtout au XVIIIe siècle qu'on le rencontre fréquemment.

Une brochure de 1736, intitulée : *la Science convulsionnaire ou la Psylle miraculeuse*, brochure médicale où se combat l'empirisme d'une illuminée du temps, cite à plusieurs reprises un auteur qu'elle ne nomme pas, mais qu'elle désigne sous le nom de l' *Auteur du Naturalisme.* Il en est question au livre II des Fables de Lamotte, et Diderot l'a écrit au nº 9 de sa *Suffisance de la religion naturelle.*

Plus récemment, on le voit employé par Taine dans son Etude sur Balzac, par MM. de Goncourt, dans leur Salon de 1855, et par le critique Thoré, dans l'étude qui précède l'édition complète de ses Salon. En 1870, Gustave Flaubert s'en est servi dans la préface des *Dernières Chansons* de Louis Bouilhet.

On remarquera que chez tous ces écrivains séparés de temps et de théories, naturalisme signifie invariablement observation de la nature en dehors de toute philosophie et de toute religion préconçue. C'est l'étude désintéressée du jeu des forces de la nature et des diverses modifications ou physiques ou cérébrales de la substance matérielle.

M. Zola, malgré les critiques, n'a donc ni inventé un nom, ni révélé un système. La curiosité de son œuvre consiste à avoir appliqué à la littérature une manière de faire employée seulement jusqu'alors dans les sciences physiques. On peut assurément discuter sur la façon dont la physiologie et la pathologie doivent intervenir dans le roman, et si l'analyse quantitative et qualitative peut s'appliquer également aux êtres intelligents et aux êtres moins bien organisés. Il est permis aussi de rechercher si la théorie du roman expérimental, laquelle repose sur le contrôle d'un *à priori* et sur la vérification d'une hypothèse, découle essentiellement du naturalisme, qui, par construction, est tenu de ne jamais procéder que par pure observation. L'*Intermédiaire* ne peut servir de champ à ces combats d'esthétique.

Donc le naturalisme est le transfert dans la littérature et l'art des moyens d'investigation employés par la science pour l'étude des phénomènes terrestres. C'est une méthode, un plan de travail, qui réserve essentiellement l'expression et la réalisation. Le style ne fait pas le naturaliste, mais seulement la manière de concevoir l'existence des êtres et d'envisager le roman. Ceux-là se trompent qui voient expressément dans le naturalisme l'emploi des expressions populacières et la mise en œuvre du catéchisme poissard. La crudité de langage des écumeurs littéraires qui exploitent à leur profit le succès de M. Zola, dissimule souvent des idéalistes pratiques, essentiellement ignorants, du reste, des conditions primordiales du naturalisme et de sa raison d'être. Diderot n'est point du tout un naturaliste parce qu'en maintes pages de ses œuvres, et notamment dans *Jacques le Fataliste*, il a relevé bien haut les jupes d'une femme; M. Zola n'est pas un naturaliste, parce qu'il a écrit l'*Assommoir* ou *Germinal*, non, ils le sont, parce que, dans l'exécution de leurs livres, tous deux ont suivi un système d'observation identique à celui dont se servent les spécialistes dans l'étude des productions de la nature. H. C.

—

Du lieu de naissance de Dom Patert (XVIII, 227). — D'après la matricule des religieux de la congrégation de Saint-Maur (Bibl. Nat., Fonds Lat., Nouv. Acq., n. 1275), D. Jean Samson Patert, né à Compiègne, diocèse de Soissons, fit profession dans l'abbaye de Saint-Faron de Meaux, le 27 octobre 1737, à l'âge de 18 ans. A. Vernière.

—

Prorex (XVIII, 228). — Ce mot signifie vice-roi. La Maison Forte.

—

Dictionnaire des graveurs (XVIII, 230). — Nous recommandons à M. A. Tardieu *le Dictionnaire des monogrammes, marques figurées, lettres initiales, noms abrégés avec lesquels les peintres, graveurs et sculpteurs ont signé leurs noms*, par François Brulliot, Munich, 1832-34 (imprimerie Cotta à Augsbourg). 3 parties in-4°. L'exemplaire pour être complet doit renfermer en outre 104 feuillets d'appendices et une table générale de tous les noms cités dans les 3 parties et les appendices. Ces feuillets n'ont été imprimés que sur le recto, afin de pouvoir être placés en regard des articles qu'ils rectifient.

Le *Dictionnaire de Brulliot* est incomplet sous bien des rapports, comme tous les dictionnaires de ce genre, mais, bien qu'il remonte à cinquante ans, il n'a pas été remplacé jusqu'à ce jour et c'est encore ce qu'il y a de mieux sur la matière.

Un liseur.

— Dictionnaire des artistes dont nous avons des estampes (par Heineken). Leipzig, 1778, 4 v. in-8; Dictionnaire des graveurs par Basan. Paris, 1789, 2 vol. in-8 ; Notice générale des graveurs, par Huber. Leipzig, 1787, in-8; les n°s 9503-9561 et 31095-31099 du t. VI du Manuel de Brunet.

La Maison Forte.

—

Un pastel de La Tour à retrouver (XVIII, 230). — Le portrait de mademoiselle Clairon, pastel par de La Tour, est à Poitiers. Il appartient à M. Thubert, avoué à la cour d'appel, chez lequel je l'ai souvent admiré. M. Thubert le tient de famille. Il lui vient de Mauduit de Larive, le célèbre acteur des Français, dont il est le descendant. Il en a été fait une photographie tirée à quatre exemplaires seulement. L'un est entre les mains de M. de Goncourt, qui, comme on le sait, prépare sur la Clairon un ouvrage qui sera évidemment le pendant de son intéressant travail sur la Saint-Huberty ; un autre exemplaire est chez moi. Les deux derniers ont été réservés par M. Thubert.

Ce portrait, une pure merveille, est admirablement conservé dans son cadre ancien. Il est d'autant plus précieux, qu'à part les portraits gravés de la célèbre actrice, on ne connaît d'elle, je crois, aucun portrait original, sauf une esquisse également de La Tour qui est au musée de Saint-Quentin.

A. Y.

— Quand paraîtra cette note, la *Gazette des Beaux-Arts* aura publié un article contenant, entre autres curiosités, un testament ou plutôt un projet de testament par lequel l'artiste léguait à mademoiselle Clairon son propre portrait. Est-ce celui que Naigeon a communiqué à Saint-Prix, ou bien celui qui appartient actuellement à un descendant de Larive, domicilié à Poitiers ? Ce dernier portrait a été signalé par M. Edmond de Goncourt dans un appendice de l'édition Quantin de l'*Art du XIVII siècle*; appendice qui ne figure pas dans l'édition Charpentier.

M. Tx.

—

Les sonnets du docteur (XVIII, 230). — L'auteur est un Franc-Comtois, le docteur Georges Camuset, oculiste à Dijon, qui est mort le mois dernier, âgé de 44 ans.

J. R.

—

De Paris à Saint-Cloud (XVIII, 231). — Ce voyage humoristique a pour auteur Louis Balthazar Néel, littérateur, né à Rouen à la fin du 17e siècle et mort dans cette même ville en 1754. La première édition parut en 1748. Les *Nouvelles littéraires* (de Raynal), adressées à partir de 1747 à la duchesse de Saxe-Gotha et que M. Maurice Tourneux est allé dénicher à Gotha même pour les placer en tête de sa belle édition de la *Correspondance de Grimm*, ont très injustement apprécié cette facétieuse satire dirigée principalement contre la badauderie parisienne. Voici ce que dit Raynal : « L'auteur, en « se rendant à ce village (Saint-Cloud) « qui est à deux lieues de Paris, fait des « observations historiques, chronologi- « ques, géographiques, etc., à la ma- « nière des voyageurs. Il s'en faut que les « Tavernier et les Chardin ne soient « tombés en aussi bonnes mains que les « Scaliger et les Monfaucon. Tout le mé- « rite du Voyage de Saint-Cloud consiste « en quelque espèce de gaîté, mais c'est « une gaîté bourgeoise, et qui ne fera rire « ni les gens polis ni les gens d'esprit. »

Un liseur.

— L'édition de Lemarchand an XI porte le nom de l'auteur et fournit sur lui une courte notice. — Louis Balthazar Néel, né à Rouen, mort en 1754. — Selon quelques-uns, la conclusion du Voyage serait d'une autre main. — Une seconde continuation, sous le titre de *Retour du Voyage*, est attribuée à M. Augustin Martin Lottin, libraire-imprimeur à Paris.

(Nîmes.) Ch. L.

—

Le Mérite des hommes (XVIII, 232). — Ce poème parut quelques mois après le *Mérite des femmes*, de Legouvé, et voici comment il fut annoncé en l'an X par l'*Almanach des Muses* : « Il était assez doux « pour les hommes de voir une femme (Angélique Rosa *Gaëtan*) chanter leur *mérite;* « c'était du moins une preuve que toutes « n'ont pas à se plaindre d'eux; mais en « adoptant les rimes du poème intitulé *le* « *Mérite des femmes*, l'auteur s'est imposé « la tâche de remplir cinq cents bouts-ri« més : c'était un tour de force. La jeune « Muse eût mieux fait de suivre les mou« vements de son cœur que d'imposer un « travail si pénible à son esprit. »

Cependant, bien que mademoiselle Gaétan figure dans le *Dictionnaire hist., litt. et bibliog. des femmes françaises et étrangères naturalisées en France*, publié à Paris en 1804 par madame Briquet, ce n'est qu'un pseudonyme, et l'auteur du poème est Menegaut (A. P. F.), un polygraphe né vers 1770 et mort après 1830.

Ce Ménegaut a publié des romans, des poèmes, des relations de voyages et notamment un *Martyrologe littéraire ou dictionnaire critique des sept cents auteurs vivants par un ermite qui n'est pas mort.* Paris, 1816, in-8. Dans ce curieux volume paru sous le voile de l'anonyme, il consacre la notice suivante à mademoiselle Gaétan, qu'il appelle la *quatorzième muse*.

« Elle a parodié *le Mérite des femmes*, « dans un poème intitulé : *le Mérite des* « *hommes ;* et je me rappelle que Legouvé « ne s'aperçut point, en le lisant, que cet « ouvrage était écrit sur les mêmes rimes. « C'est un tour de force poétique dont il « parut s'étonner, et qui valut à cette jeune « muse un nouvel éloge de l'apologiste « du beau sexe. Mais, qu'elle soit jeune ou « vieille, j'observerai que l'éditeur, A. P. « F. M., qui signa l'avertissement, donna « quelque temps après un roman historique « suivi de poésies fugitives parmi lesquelles « je trouve sous son nom l'épître dédica« toire en vers de mademoiselle Gaétan. « Cet écrivain aurait-il dérobé la dédi« cace, ou bien est-il l'auteur du *Mérite* « *des hommes?* Quoi qu'il en soit, je ne fais « cette remarque à la *Barbier* que parce « que les journaux du temps ont beaucoup « loué ce poème, d'un génie féminin ou « non, et que l'épître, dans le genre de « Gresset, fut trouvée fort agréable. »

Dans ce *Martyrologe*, Menegaut ne s'oublie pas ; on y trouve encore deux notices, l'une au nom de *Maugenet (P.)*, *homme de lettres*, qui est l'anagramme du sien et sous lequel il a publié *Marie de Brabant*, roman historique, et *le Frondeur*, comédie en 5 actes et en vers, représentée à l'Odéon; l'autre à *Menegaut, poète et romancier*. UN LISEUR.

Trouvailles et Curiosités.

Les spectacles forains au dix-septième siècle. — Documents inédits sur les bateleurs de la foire Saint-Germain. — La Foire aux pains d'épices vient de ramener l'actualité sur les spectacles forains. Les trois curieuses associations qui sont ici publiées pour la première fois, montreront de quelle façon sérieuse et pratique s'organisaient les bateleurs sous Louis XIV et quels étaient leurs procédés pour attirer à cette époque les bourgeois de la bonne ville. GEORGES BERTIN.

1° *Association pour faire voir à la foire St-Germain le chien de Dannemark et des Tours de cartes.*

(3 mars 1689.)

Furent présents : Michel Blainville, bourgeois de Paris, y demeurant, rue de l'Arbre Seq, paroisse St Germain l'auxerrois; Sr Paul Noyer, aussy bourgeois de Paris y demeurant, rue des Boucheryes, paroisse St Sulpice,

Lesquels se sont associéz et s'associent par ces présentes à commencer de ce jourdhuy pour le temps qui reste à expirer de la foire St Germain des Prez, pendant lequel temps le dit Noyer fera voir au public le chien de Dannmarc qui luy appartient et le dit Blainville les tours et jeux de cartes quil sçait, le tout en la loge que le dit Blainville occupe et qu'il a louée dès le commencement de la dite Foire, scituée rue de Picardy: a l'effet de quoy les partyes desbourseront chacun par moytyé les frais qu'il conviendra faire tant pour achaptz de cartes, imprimez de billetz et autrement, et partageront aussy chacun par moytyé les gains qui leur reviendront de leur dite société, sur lesquels sera pris par le dit Blainville hors part la somme de vingt livres cinq sols pour la part du dit Noyer du loyer de la dite loge, bien entendu que les partyes se nouriront à leurs frais. (Au cas) ou l'une des partyes nexecuterait la présente société celuy qui sera refusant sera tenu payer en pure perte pour luy à l'autre la somme de cent livres.

Fait et passé à Paris, le troisième jour de mars avant midy et ont signé :

BLAINVILLE, PAUL NOYER.

2° *Association pour faire voir dans les foires et apprendre aux écoliers les tours de cartes et de gibecière.*

(3 mars 1689.)

Furent présents : Jacques Ozerais, bourgeois de Paris, y demeurant rue des quatre Vents, paroisse St Sulpice, et Philippe Doutain, aussy bourgeois de Paris et Marguerite David sa femme, de luy autorisée a l'effet des présentes demeurant près le fossé de Mr le Prince, paroisse St Sulpice;

Lesquels se sont associez et associent par les présentes à commencer à Pasques prochain pour et pendant un an en suivant pendant lequel temps ils iront ensemble ou bon leur semblera et le dit Ozerais fera veoir au public ses tours de buveur d'eau et les dits Doutain et sa femme leurs tours de gibesseries et de cartes. A l'effet de quoy le dit Ozerais desboursera pour moytyé les frais qu'il conviendra faire tant pour achapts de Cartes, Imprimez de Billets, louagers des lieux ou ils feront veoir leurs tours et autres choses, et les dits Doutain et sa femme l'autre moytyé d'iceux frais et partageront entreux aussy par moytyé les gains qui leur reviendront de leur dite Société, bien entendu que les partyes se nourriront et feront les frais de leurs voyages, et (au cas) ou l'une des dites partyes n'executerait ce que dessus, celle qui sera refusante sera tenu de payer en pure perte pour elle à l'autre la somme de Deux Cent Livres, bien entendu, aussy qu'au cas que l'une des dites partyes tombast malade elle ne laissera de supporter les dits frais et partager les dits gains comme sy elle estait en santé, attendu que celle qui sera en santé jouira toujours pour la Société en laquelle mesure sera compris les gains qui se feront lorsque l'une ou l'autre ira chez des particuliers en visite faire ses tours d'adresse. Mais ne sera compris en la dite Société les gains qui proviendront des ecoliers qui souhaitteront aprendre les dits Tours et tourneront au proffit de celui qui les montrera chacun dans son espèce...

Fait et passé à Paris, l'an mil six cent quatre vingt neuf, le troisième mars après midy. Et ont signé fors la dite David qui a déclaré ne sçavoir lire ni signer.

OZERAIS. PHILIPPE DOUTAIN.

3° *Association pour montrer à la foire St Germain une chambre magique et un lièvre savant.*

(17 février 1691.)

Furent présents : François Duval, peintre à Paris, y demeurant rue de Seine, paroisse St Sulpice, d'une part,

Et Charles Legrand, opérateur pour les dents à Paris, y demeurant rue Dauphine, paroisse St André des Arcs, d'autre part,

Lesquels se sont, par ces présentes, associez au gain et à la perte qu'ils feront pendant la foire de St Germain de la présente année mil six cent quatrevingt onze, — à la représentation d'une chambre magique ou il se voit plusieurs figures mouvantes, et aussy à la représentation d'un lièvre qui connaist les cartes, or, argent, déz et autres choses ainsy que les dites parties ont dit, et lesquels chambre magique et lièvre appartiennent audit sieur Duval et qui sont présentement dans une loge de la dite foire qui a esté louée aux dépens communs desdites parties.

Au sujet desquelles représentations le dit sieur Duval sera tenu ainsy qu'il le promet d'y faire trouver un homme et une femme, laquelle femme demeurera à la porte pour y recevoir l'argent de ceux qui viendront voir les dites représentations, mais lorsque ledit sieur Duval viendra pour ayder au dit sieur Legrand à les faire voir, le dit sieur Duval ne sera point tenu d'y faire trouver le dit homme, attendu qu'il fera ce qu'il pourrait faire. Lesquels gain et pertes seront partagez par moitié entre les parties qui supporteront aussy par moitié les frais qu'il conviendra faire pour le soin des dites représentations. Ce qui a esté aussi accordé entre les dites parties quoique les dits chambre magique et lièvre appartiennent au dit sieur Legrand, attendu que sans le dit sieur Legrand il ne pourrait pas bien faire voir les dites représentations parce qu'il en a une parfaite connaissance.

Ne pourront les dites parties transporter leur droit de la présente société à qui que ce soit sans le consentement l'une de l'autre.

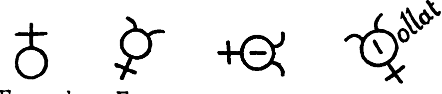
Fait et passé à Paris, en nos études, l'an mil six cent quatrevingt onze, le dix-sept février avant midi.

Le sieur Legrand a déclaré ne sçavoir écrire ny signer, le sieur Duval a signé.

—

Mercure Jollat, graveur sur bois. Sa marque. — Dans son « Essai sur l'histoire de la gravure sur bois », M. Didot donne, sous la première forme que nous publions, la marque de Jollat, relevée sur diverses planches du « Traité de la dissection », par Ch. Estienne, 1546.

L'examen de cet ouvrage nous a fait faire les observations suivantes. La marque en question seule, ou suivie de la signature, au lieu d'avoir la forme donnée par M. Didot, affecte toujours l'une des trois formes que nous donnons à la suite.



Forme donnée par M. Didot. Formes relevées sur le *Traité de la dissection.*

Ces dernières marques s'expliquent tout naturellement.

Le signe I, dans l'ancienne chimie, désigne le vif argent ou le mercure; c'est le prénom de l'artiste. Le signe 2, c'est son prénom avec l'I, première lettre de son nom; enfin la marque 3, c'est la signature complète, Mercure Jollat.

(Alençon.) SUS.

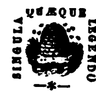
Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1885

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 Mai 1885.*

XVIIIe Année — No 409.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IIe année.*

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Pompe et pompiers. — A propos de la grève des tailleurs, il a été très souvent question dans les journaux de la *pompe* et des *pompiers :* termes consacrés dans le langage professionnel, pour désigner le travail de modification ou *poignards*, résultant de l'essayage, et les ouvriers qui exécutent ce travail à la journée ou à l'heure. M'étant occupé jadis, — à une époque où l'*Intermédiaire* n'existait pas, — d'une sorte de monographie du tailleur, j'ai vainement questionné un peu partout pour tâcher d'avoir la raison de cette désignation singulière. Nul n'a pu me fournir le moindre renseignement à ce sujet. Serai-je plus heureux avec l'*Intermédiaire?*

EUG. M.

—

Le Christ et Vénus. — Quel est l'auteur moderne qui a tracé cette ligne impitoyable et peut-être plus exacte qu'elle ne paraît dans sa rigueur : « Toute femme qui n'appartient pas au Christ est à Vénus »?

Cz.

—

L'auteur d'une devise. — De quel auteur latin, poète ou prosateur, a été extraite la devise de Pierre Tixier, conseiller du roi, maire de Beaune en 1675 :

.... uni discordia concors
Voce deûm?

LUD. ROSAMOIN.

—

Le naturalisme au XVIIIe siècle. — Une dame qui aurait aujourd'hui quelques années seulement moins de cent ans, trouva chez son père, étant petite fille, un feuillet détaché d'un livre imprimé : elle en apprit par cœur le contenu, qu'elle me récita autrefois et que je transcrivis sous sa dictée, il y a 45 ans. Je n'ai pu encore retrouver l'ouvrage dont faisait partie ce feuillet. Voici quel en était le contenu :

— Pan! pan!
— Qui est là?
— C'est moi, madame Dupré; ouvre ta porte. Ces messieurs là-haut ont-ils payé?
— Non, mon cœur.
— S'ils n'ont pas payé, ils paieront. Qui a fait cette étoile dans ce miroir?
— Trois clercs de procureur qui ont bu et mangé, enlevé trois de tes filles et qui n'ont pas payé.
— Comment! mille-z-yeux! Tu ne savais leur dire mon nom et leur montrer mon sabre?
— Mon cœur, je leur ai dit ton nom et leur ai montré ton sabre; ils ont dit qu'ils crachaient et qu'ils pissaient sur ton sabre et qu'ils se moquaient de toi; qu'ils prendraient les draps de ton lit pour te panser le corps et qu'ils mettraient le feu aux quatre coins de ta paillasse.
— Comment! mille-z-yeux! Tu ne savais m'envoyer chercher.
— Mon cœur, je t'ai envoyé chercher.
— Où m'as-tu envoyé chercher?
— Dans la rue Saint-Honoré.
— Comment, mille-z-yeux! j'étais dans le faubourg Saint-Marceau à faire une botte pour madame Francœur et une pour son serviteur. Où t'ont-ils dit qu'ils allaient?
— Ils m'ont dit qu'ils allaient dans la rue Saint-Honoré.
— Vite! qu'on m'apprête mes souliers à talons plats, mon épée de longueur, mon chapeau à grands bords, que je coure après ces trois gredins-là.

De là j'enfile la rue Dauphine, je passe le Pont-Neuf et je trouve mes trois gredins: Halte-là! mes trois gredins, que je te tire chacun une palette de sang!
— Où est ta palette, grand drôle?
— Le ruisseau que voilà est assez grand pour recevoir le sang de trois brigands comme toi.

Une, deux, trois! voilà mes trois gredins en bas! Par ici passe une chiffonnière avec sa hotte :
— Eh! madame, prends-moi ces trois cadavres-là et mène-les à la voirie; si quelqu'un te dit quelque chose, dis-leur que tu m'appartiens.

De là, je m'en retourne au logis :
— Pan pan!
— Qui est là?

— C'est moi, madame Dupré, ouvre ta porte.
— Eh bien! mon cœur, les as-tu tués?
— Comment, mille-z-yeux! quand je pousse de tierce et que je tire de quarte, est-ce que j'en manque aucun? ils sont devant la porte d'un maréchal comme une feuille de papier collée au cul d'un savetier. Qu'est-ce que nous avons pour souper?
— Comme à l'ordinaire, mon cœur : une tranche de mouton.
— Pas seulement une chicorée dessous? A quoi tient-il que je fasse tapage?
— A toi, mon cœur.
— Tiens, voilà trois livres, rends-moi six francs, sinon je te coupe ton jupon en ruban de queue, je t'habille en coureur et je te mets pour six mois en campagne.

Quelqu'un pourrait-il indiquer le livre où se trouvait ce passage d'un si étrange et si précoce naturalisme?

Michelet crut y voir la conversation d'un mousquetaire dans une maison suspecte.

E. N.

—

L'ordre des Templiers. — Les archives de l'ordre du Temple ont-elles été conservées?

Existe-t-il une liste des chevaliers admis dans cet ordre, avec les noms des ascendants; dans le genre du catalogue des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, conservé dans les archives de Malte, et dont une copie se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris?

A-t-on publié des livres faisant connaître les noms des chevaliers du Temple?

L. de P.

—

Le quinquina au XVIe siècle. — Je lis dans les si intéressantes *Etudes sur François Ier, roi de France, sur sa vie privée et son règne, par* Paulin Paris, *publiées d'après le manuscrit de l'auteur et accompagnées d'une préface par* Gaston Paris, de l'Institut (Paris, Léon Techener, 1885, t. I, p. 55) :

« En 1511, François eut de violents accès de fièvre tierce qu'il promena de Romans à Valence, pendant les mois de juin et de juillet. Les médecins ne savaient pas mieux les prévenir alors qu'ils ne le savent aujourd'hui, et le quinquina ne leur donnait pas encore un moyen de les arrêter. On trouve pourtant dans les *Commentarii* de Beaucaire (liv. VII, p. 189) un passage qui semblerait prouver que les vertus de cette écorce fébrifuge n'étaient pas inconnues au XVIe siècle, en Europe. Après avoir parlé de la feuille de l'arbre nommé gaïac, employée pour la guérison du mal de Naples, il ajoute : « *Utuntur nonnulli etiam china vel cina radice, quæ tamen articularibus morbis sublevandis commodior esse perhibetur; ea etiam Imperator Carolus* [*quintus*] *frequenter usus est* ». Qu'en pensent MM. les spécialistes?

Un vieux chercheur.

—

L'émeute de Lanturelu. — On sait qu'elle éclata à Dijon le 28 février 1630, lorsque Louis XIII voulut abolir un des plus précieux privilèges de la ville en lui enlevant l'élection de ses magistrats communaux.

Quant au nom sous lequel on la désigne d'ordinaire, on s'accorde à l'emprunter au refrain d'une chanson satirique, d'un vaudeville populaire de cette époque.

Quelle est cette chanson?

Où se trouve ce vaudeville qui donnerait peut-être une explication acceptable de cette désignation narquoise? Il pourrait en outre faire comprendre s'il faut dire émeute *de*, *du* ou *des* Lanturelu.

La réponse à cette question importe d'autre part, en ce qu'elle permettrait peut-être de fixer la véritable origine du nom de *Guerre de Lustucru* donné à une insurrection qui éclata dans le Boulonnais en 1662, et dont le motif déterminant fut une atteinte illégale aux franchises du pays.

V.-J. V.

—

Immersions dans la mer contre la rage. — Il me semble me rappeler que j'ai lu dans le *Figaro* des articles relatifs aux expériences sur la rage de M. Pasteur, où il est question d'immersions dans la mer, pratiquées au XVIIe siècle comme remède à cette maladie. L'auteur y citait une lettre, de madame de Sévigné si j'ai bonne mémoire, où une scène de ce genre était curieusement racontée.

Pourrait-on m'indiquer dans quelle édition des œuvres de l'illustre marquise, et à quelle page, je retrouverais cet intéressant récit? Il me serait utile d'avoir ce renseignement dans un bref délai.

A. V.

—

Femmes qui battent leurs maris. — Dans les *Souvenirs de Pologne et scènes militaires de la campagne de* 1812, par A. de S***, ancien officier de cuirassiers (*Paris, Dufart*, 1833), on lit, page 95 : « La « loi païenne des anciens Prussiens porte, « suivant Lucas David, que la femme qui

« battra son mari aura le nez coupé. »

Quel est ce Lucas David? Existe-t-il quelque autre témoignage relatif à cette législation sévère ? Jadis en France, en diverses localités il était d'usage de promener sur un âne, au milieu des quolibets et des huées de la foule, l'époux trop débonnaire. M. C.

—

A quoi servent les timbres-poste oblitérés ? — Il y a quelques années, il se faisait dans toute la France une moisson très active de timbres-poste oblitérés. Les principaux agents de cette recherche étaient les jeunes filles des pensionnats, les membres des confréries ou les dames connues pour leur dévotion. Le produit des récoltes individuelles passait, par l'intermédiaire des institutrices, des aumôniers et du clergé en général, entre les mains des congrégations religieuses, et se centralisait à Rome ou ailleurs. J'ai été moi-même bien souvent mis à contribution par des quémandeurs féminins, et mes enveloppes de lettres étaient toujours soigneusement dépouillées de leurs vignettes par les soins de mon entourage, pour enrichir le stock de quelque solliciteuse bien pensante. Quel était le but de cette razzia opérée sur une aussi vaste échelle ? Il ne peut être question de trafic au profit des collectionneurs, car on ne demandait alors que les timbres français de couleur bleue (ceux de 25 centimes ramenés depuis à 15 centimes) à l'exclusion de tous autres, et cette uniformité est absolument incompatible avec le *desideratum* des amateurs de collections. D'aucuns ont prétendu qu'en réunissant tous ces timbres, on n'avait d'autre but que d'en extraire la couleur bleue, matière fort chère, et que cette opération produisait des sommes importantes au Denier de Saint-Pierre. Je n'insiste pas sur cette explication dont l'absurdité est évidente. Quelques esprits audacieux (probablement des libres penseurs) émettaient l'avis que les timbres, après avoir subi un lavage chimique qui faisait disparaître les marques d'oblitération, étaient purement et simplement remis en circulation, et que les bénéfices aussi sérieux qu'illicites résultant de ce nettoyage se justifiaient par la maxime : *Ad majorem Dei gloriam.* Cette assertion hardie, dont quelques journaux s'emparèrent, ne parut pas absolument insensée à M. le ministre des postes, qui s'en émut et ouvrit à ce sujet une enquête dont le résultat n'a, je crois, pas été publié. Loin de moi la pensée de vouloir me faire l'écho de bruits que je désire, au contraire, considérer comme calomnieux, mais l'accaparement des timbres hors de service par les agents du clergé étant un fait avéré et indéniable, il me paraît intéressant d'en connaître la raison, et c'est un des petits problèmes de notre histoire contemporaine dont il appartient à l'*Intermédiaire* de donner la solution.

RENÉ DE STARN.

—

Offices claustraux. — Il existait dans certaines abbayes un prieur mage et un prieur minor, un sacristain mage et un sacristain minor, un ouvrier mage et un ouvrier minor, etc., etc. Ces dénominations provenaient-elles de la différence des attributions particulières du religieux qui en portait le titre, ou du partage, égal ou inégal, des bénéfices attachés à chacune de ces charges, ou de toute autre cause ?

ARVERNOVELLAVIUS.

—

L'imprimeur la Contie. — Daniel Boulesteys de la Contie était établi, en 1698, imprimeur à Amsterdam « sur le Prince-Graft, proche la brasserie de l'Eléphant blanc ».

C'était sans nul doute un protestant réfugié. Quelque Intermédiairiste pourrait-il me renseigner sur cet imprimeur et sa famille?

(Il a imprimé en 1698 l'*Iconologie* de Jean Baudoin, in-12.) X^e.

—

Prieuré de Sainte-Croix. — Où pourrait-on trouver quelques renseignements sur l'ancien prieuré de Sainte-Croix de la Bretonnerie dont il est question page 166 des *Monogrammes historiques* d'Aglaüs Bouvenne? Dr ELBÉ.

—

Correspondance inédite de Daniel Huet et du P. Martin. — On va publier les lettres inédites de P. D. Huet au P. Martin, cordelier, et du P. Martin à Huet, relatives aux « Origines de Caen. » L'éditeur serait très reconnaissant aux personnes qui posséderaient ou connaîtraient des lettres de ces deux érudits normands, autres que celles qui se trouvent en original à la Bibliothèque nationale et en copie à la bibliothèque de Caen, de bien vouloir l'en informer.

(Caen.) T. R.

—

Eugène Delacroix et le fils de Louvet.— Une lettre d'Eugène Delacroix datée *le* 10 *janvier* 1814, la plus ancienne par conséquent que l'on connaisse de sa main, passera en vente prochainement. L'adresse porte : *A monsieur, monsieur Félix Louvet, poste restante, à Montargis.*

Delacroix dit à son ami : «...Dans quelques mois il y aura un an complet que je ne t'aurai vu. C'est, si je ne me trompe, dans le mois d'avril que tu as quitté le collège... J'aurais à te faire faire connaissance pour qui vraiment j'ai de l'amitié. Je veux parler de Jousse, que tu as pu entendre plaisanter sur l'originalité apparente qu'on croit remarquer en lui... J'aurais à te communiquer sur son compte beaucoup de choses, qui, dans les circonstances où nous sommes, ne peuvent se dire que de vive voix. De son côté, il admire ton père comme je l'admire moi-même, et comme tous les véritables Français doivent l'admirer tant pour ses ouvrages que pour ses actions... »

Delacroix était en ce moment à Valmont. Il en décrit l'abbaye ruinée, et « tous ces objets lui inspirent une foule d'idées tout à fait romantiques. » Le mot romantique avait donc déjà cours dans ce sens de «gothique » et de « romanesque » confondus ?

« ... Assure ta bonne mère de mon respect, qu'elle mérite si bien, même quand elle ne serait pas la mère de mon ami. »

Félix Louvet a ajouté à la suite de la signature E. Delacroix : « Mon cher Delacroix est maintenant au premier rang des peintres de son époque. Ah! oui, en allant demeurer à Paris, je l'y retrouverai ce grand peintre et vertueux répub. »

Après avoir pris connaissance de ce curieux autographe, écrit d'une écriture menue assez différente de la lettre du 25 *août* 1815, dont j'ai donné un fac-similé dans l'édition Quantin des *Lettres de Eugène Delacroix*, j'en avisai tout aussitôt Richard Lesclide qui a étudié de si près la famille Louvet.

Richard Lesclide me répond : « ... Très certainement les Louvet avaient des propriétés et des parents à Montargis. Vous savez que Jean-Baptiste fut député du Loiret. Je ne serais dérouté—si un auteur pouvait l'être — que par le prénom de *Félix*. Il est certain que le fils unique de Lodoïska s'appelait *Louis*. Mais on change souvent les noms des enfants dans leur jeune âge. (Pourquoi ce « souvent », mon ami Richard?) Peut-être a-t-on débaptisé l'enfant à cause des souvenirs monarchiques rappelés par Louis; peut-être à cause du prénom de Lamarque...

« Je crois la famille éteinte, sans en être absolument sûr.

« Au reste, la fin de l'histoire de Louvet, jusqu'à sa mort, est racontée avec des faits inédits et fort curieux dans deux volumes qui font suite à mon *Dernier Scapin* et qui sont dans les mains de Jourde, au *Siècle*. Cela s'appelle une *Idylle sous la Terreur*, et Lodoïska y est racontée de très près. » (Souhaitons que cette réclame ingénue, et non destinée à la publicité, tombe sous les yeux de M. Jourde, l'aimable directeur du *Siècle !*)

Je demande à nos lecteurs tout ce que je demandais à Richard Lesclide. Puissent-ils m'en apprendre plus long, quelle que soit déjà ma reconnaissance à ce bon et spirituel camarade. Ph. B.

—

Le peintre Jean Boucher. — Connaîtrait-on quelque détail inédit ou peu connu de la vie de *Jehan Bouchier* ou Boucher, peintre natif du Berry (1568-1633) et pourrait-on m'indiquer quelque dessin, gravure ou tableau (existant en dehors du département du Cher) qui soit signé de cet artiste ou attribué à son pinceau ? (Rien de commun avec François Boucher, peintre boursouflé du XVIII[e] siècle.)

Comte de Sanois.

—

Iconophiles amateurs. — Pourrait-on me dire quels sont en France, en Allemagne, en Angleterre et autres nations voisines, les plus importants collectionneurs de portraits gravés ? Pour la France, je citerai : M. le baron Freteau de Peny (à Melun): 100,000 portraits; M. de Lapeyrie (Rochemaure, Ardèche), collection fort nombreuse.

On a publié récemment d'excellents livres sur les collectionneurs; mais on y fait figurer une foule d'amateurs de faïences; or, les iconophiles (plus nombreux qu'on ne pense) y sont trop peu cités.

Ambroise Tardieu.

—

Macquet (Philippe), graveur. — L'acte mortuaire de cet artiste, relevé par M. H. Herluison, porte que, né à Boulogne-sur-Mer, vers 1753, il exerçait la profession de graveur en taille-douce à Paris, y avait sa résidence ordinaire rue Saint-Jacques et y

mourut [comment ?] le 10 germinal an II, à la maison d'arrêt de Saint-Lazare.

Outre ces maigres indications, connaît-on quelques faits relatifs à sa vie, à la cause de son emprisonnement, à son genre spécial de gravure, au nombre et à la qualité de ses œuvres, etc., etc. ?

V.-J. V.

—

Les acteurs bibliophiles. — J'ai dans ma bibliothèque plusieurs pièces de théâtre proprement reliées, portant sur le plat et sur la garde le nom et l'*ex-libris* de Mauduit de Larive, le fameux acteur de la Comédie-Française (né à la Rochelle en 1747.) Mes volumes portent quelques notes manuscrites, indications scéniques qui sont bien certainement de la main de Larive. Je suis porté à croire que cet acteur était bien un peu collectionneur et bibliophile, au moins pour ce qui concerne le théâtre, et je demande si ces goûts ont été ou sont encore partagés par quelques-uns de ses confrères en Thalie et Melpomène.

A. E.

—

La mort de Voltaire. — A la suite des *Mémoires anecdotiques, très curieux et inconnus jusqu'à ce jour, sur Voltaire*, par Longchamps et Wagnière, son secrétaire (Paris, Béthune et Plon, 1838, 2 vol. in-8), on trouve : *La mort de Voltaire*, ode, 1778, sans nom d'auteur. Dans l'Almanach des Muses de 1781, au compte rendu des poésies publiées en 1780, on lit : la Mort de Voltaire, ode, Genève, petite brochure avec cette épigraphe : *Eris mihi magnus Apollo* (tu seras pour moi un grand Apollon). Ode très longue ; point d'imagination, point de verve dans le genre qui en demande le plus. — Ce jugement est exact : Voltaire n'a pas été un Apollon pour l'auteur. Je n'ai pu trouver le nom de ce dernier. Barbier ne le donne pas. Le connaît-on ?

E.-G. P.

—

Un livre de Marguerite Lecomte. — M. Jules de Goncourt écrit ceci à M. Georges Duplessis : « Et le petit livre de la maîtresse de Watelet, Mme Le Comte, complètement inconnu (à Rome). » — Quel est ce livre non cité ? Voyez p. 127 des *Lettres de Jules de Goncourt*.

La Maison Forte.

—

Le Capucin réformé. — Il existe un ouvrage rarissime et très curieux, assure-t-on, intitulé : *le Capucin réformé, par* Gaspar Martin, *de Carpentras*. Genève, Pierre Aubert, 1618, in-8 de 8 feuillets liminaires suivis de 964 pages, d'une anagramme et d'un sonnet qui forment un feuillet, et d'un *index* qui, avec l'*errata*, se compose de 5 feuillets non chiffrés. Quels détails pourrait-on me donner soit sur l'auteur, soit sur le livre, lequel n'est pas mentionné dans le *Manuel du libraire*?

Un vieux chercheur.

—

Armoiries à désigner. — Quel est celui des papes régnant sous Louis XIV qui portait pour armoiries : Ecartelé d'or et d'azur, à 4 losanges de l'un en l'autre?

Jean de Bruxelles.

Réponses.

Lettres et documents inédits sur mademoiselle Clairon (XVII, 394, 471, 504, 524, 652, 683, 714; XVIII, 24, 41). — Nous joignons, aux six documents *inédits* que nous avons publiés dans l'*Intermédiaire* du 10 novembre 1884, les trois actes suivants *inédits* et publiés pour la première fois et qui ont été trouvés dans la même étude. Georges Bertin.

1° Acte du 17 mai 1763.

Inscription sur la Ville d'une rente viagère de 4,600 livres, constituée au profit de mademoiselle Claire de Latude Clairon, moyennant un capital versé de 46,000 livres.

2° Acte du 26 mai 1766.

Pension de mille livres accordée par les comédiens à mademoiselle Clairon.

Les comédiens français ordinaires du Roi, assemblés en leur hôtel à Paris, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, paroisse Saint-Sulpice,

Lesquels, attendu la sortie de Dlle Claire Joseph Hippolyte de la Tude-Clairon, retirée de la troupe le 1er avril dernier, en vertu de l'ordre de Sa Majesté du ......, portant injonction aux dits sieurs et dames comédiens de la faire jouir de la pension annuelle de mille livres, ainsi que des droits et prérogatives attribués aux acteurs et actrices qui se retirent avec permission;

En exécution du dit ordre signé de Mgr le Mal duc de Richelieu et de Mgr le duc de Duras, premier gentilhomme de la

Chambre, et des articles 10, 11, 14 et 15 tant de l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 18 juin 1757 que de l'acte de Société fait en conséquence entre les comédiens le 9 juin 1758, au désir desquels acte de société et arrêt du Conseil ladite Dlle Clairon a contribué pour sa part pendant son exercice au paiement des pensions de faveur des anciens pensionnaires;

Ont constitué à la Dlle Clairon, demeurant à Paris, rue des Marais, paroisse St-Sulpice, mille livres de pension viagère payable en 4 paiements égaux de 3 en 3 mois.

. . . .

Fait et passé à Paris aux dits hôtel et salle où se tiennent ordinairement les assemblées des dits sieurs et Dlles comédiens, l'an mil sept cent soixante-six, le vingt-six mai.

(Acte signé par tous les comédiens et signé aussi par Mlle Clairon: *Clairon.*)

3° Acte du 23 décembre 1768.

Donation entre-vifs de meubles et effets mobiliers par Mlle Clairon à Pierre Bernier et sa femme.

Dlle Claire Joseph Hippolitte de Latude Clairon, pensionnaire du Roi, demeurant à Paris, rue du Bacq, paroisse Saint-Sulpice,

A donné à titre de donation entre-vifs irrévocable:

A Pierre Bernier, valet de chambre, chirurgien;

Et à Marie Michelle Martin, sa femme, demeurant à Paris, rue du Bacq, paroisse Saint-Sulpice:

Les meubles et effets mobiliers garnissant la chambre que la femme Bernier occupe dans la maison de la Dlle Clairon, chez laquelle elle demeure en qualité de femme de chambre.

Cette donation est faite sous la condition expresse que, si la femme Bernier venait à renoncer à la communauté de biens établie entre son mari et elle, elle aurait reprise sur tous les meubles et effets mobiliers.

Fait et passé à Paris, en la demeure de Mlle Clairon, l'an mil sept cent soixante-huit, le vingt-trois décembre, et ont signé:

CLAIRON DE LATUDE.
MARTIN.
BRO.
BERNIER.
TRUTAT.

Dans cet état de meubles et effets mobiliers dont le montant s'élève à 1,000 livres, il n'y a rien de particulier à signaler, sauf toutefois « une estampe représentant Mlle Clairon en Médée avec Jason, dans son cadre, — estimée 54 livres. »

—

Changement de noms de villes pendant la Révolution (XVIII, 11, 57, 83, 109, 142). — *Mont-la-Liberté.* Le conseil général de la commune de Calais, réuni en séance le 15 juin 1793, délibéra, après lecture faite d'une invitation du conseil d'administration du district, qu'une députation irait le lendemain assister à une fête patriotique sur le cap Blanc-Nez.

En conséquence, on se rendit en corps sur le sommet aride et désert de cette falaise de craie argentée, d'où l'œil plonge dans le port de Douvres, et parcourt le panorama de la côte d'Angleterre; on y arbora solennellement le bonnet phrygien. Et les orateurs convièrent les royalistes d'Outre-Manche à adopter à leur tour cet emblème de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité républicaines et cosmopolites.

En témoignage de cette démonstration parfaitement platonique, le mamelon qui couronne la croupe du *Blanc-Nez* reçut le nom éphémère et complètement oublié de *Mont-la-Liberté.* V.-J. V.

—

Gabrielle d'Estrées (XVIII, 11, 265). — Ajoutez aux ouvrages indiqués comme se rapportant à cette femme célèbre: *Dialogue de Gabrielle d'Estrées revenue de l'enfer* (sans lieu ni date), 8°, 5 pages. C'est une satire très virulente, attribuée à Humbert d'Aubigné; les notes qui l'accompagnent sont pleines de fiel. M. Tricotel a réimprimé dans le *Bulletin du Bouquiniste* (15 février 1861) cet opuscule fort rare, dont un exemplaire se trouve à la bibliothèque Leber, acquise par la ville de Rouen. B. N. T.

—

Vie de Jésus-Christ (XVIII, 33, 87, 110, 142, 265). — La Vie de J.C. par Mgr Dupanloup, bien qu'ayant un caractère beaucoup plus dogmatique que celle par Louis Veuillot, n'a peut-être point été désignée comme source historique, parce que, dans cet ouvrage, la question n'est point envisagée au point de vue de l'exégèse proprement dite. L'évêque d'Orléans n'a eu pour

but que l'édification pure et simple du lecteur. — On a indiqué les Vies du Sauveur traitées d'une manière plus scientifique, tant sous le rapport de la géographie sacrée que sous celui, non moins intéressant, des institutions judaïques à l'époque du Rédempteur. LUD. ROSAMOIN.

—

Antiquité des poupées (XVIII, 63, 95, 116). — Furetière dit, dans le *Roman bourgeois* (p. 57) : « Enfin, il y auroit un greffe ou un bureau estably, avec un estalon et toutes sortes de mesures, pour régler les différens qui se formeroient dans la juridiction, avec une figure vestuë selon la dernière mode, comme ces poupées qu'on envoie pour ce sujet dans ces provinces. Tous les tailleurs seroient obligez de se servir de ces modelles, comme les appareilleurs vont prendre les mesures sur les plans des édifices qu'on leur donne à aire. » R. DE M.

—

Famille de Montléard (XVIII, 69, 125, 147, 234). —Je viens de trouver, dans l'étude d'un notaire de Paris, un testament du 11 janvier 1695 « de messire Simon de Montleard, marquis de Rumond ». Les scellés ont été apposés, dit la pièce que j'ai sous les yeux, à la requête de « damoiselle Geneviefve de Montleard de Rumond, sa sœur ». F. A.

Voici les principaux passages de ce document :

Je donne à Marie Hurault de Vignay, ma nièce et ma filleule, la somme de quinze mille livres à prendre sur le plus beau de tous mes biens immeubles et je luy donne aussi tous mes meubles sans exception.......

Je donne au chevalier de Vignay mon neveu deux mille francs. . . . .

Je donne à tous les habitants de Rumont et Fromont tout ce qui se trouvera m'estre dû par iceux de cens et rantes et autres droits seigneuriaux . . . .

Signé : SIMON DE MONLEARD RUMONT.

—

Histoire de la chorégraphie (XVIII, 71, 127, 268). — Il existe dans les Asturies une danse fort ancienne nommée *Danza prima*. Agostin Duran en a dit quelque chose (*Tesoro de los romanceros*, p. xxij), et je trouve sur elle, dans un tout récent volume de Juan Menendez Vidal, *Coleccion de los viejos romances que se cantan por los Asturianos*, d'abondants détails que je vais résumer. Dans les grandes fêtes religieuses ou civiles, ou par les nuits d'été, se forme autour de l'église une chaîne d'hommes et de femmes de toute condition se tenant par le petit doigt. Au son de la musette celtique (*gaita celtica*), la danse se meut de gauche à droite par un mouvement lent et régulier, les danseurs faisant un pas avec le pied droit et reculant de deux, un mouvement du corps et des bras se joint à ce va-et-vient. Un homme et une femme, les plus âgés ordinairement, conduisent la danse en chantant quelques romances sur un ton assez semblable à celui du chant liturgique ; à chaque deux vers, le chœur pousse une de ces invocations religieuses : *Valgame el señor san Pedro! Nuestra señora me valga*, etc. Dans les instants de silence on n'entend que le bruit régulier des pas interrompu par le sauvage *Hi-ju-ju*... Les uns disent que la *danza prima* est la danse circulaire des Grecs, celle qu'Homère a décrite; d'autres la font dériver de la *chorée*, dont saint Isidore de Séville a parlé dans ses *Etymologies;* d'autres la comparent à la pyrrique. On a voulu y voir aussi — mais peu justement ce me semble — une parodie du cérémonial usité au couronnement des rois goths. M. Menendez Vidal croit que cette danse est un souvenir de celle des Celtes. (Voir son livre, pages 67, 68.)

J'ai vu souvent dans les Pyrénées une danse semblable, et je me demande s'il n'y aurait pas lieu de la rapprocher de la célèbre procession d'Esternach, dans le Luxembourg. POGGIARIDO.

— Vid. l'ouvrage de Chaussard, intitulé : « *Fêtes et courtisanes de la Grèce.* » (Paris, 1803. 4 vol. in-8.)

LUD. ROSAMOIN.

—

Waterloo (XVIII, 97, 214, 236, 270). — Je remercie sincèrement M. E. M., ancien sous-lieutenant au 96e, des renseignements qu'il m'a fournis. Serait-ce abuser de sa complaisance de lui demander une copie complète de l'état de 1815, certifié par le commissaire des guerres Favier?

Je puis répondre à M. Cottreau que, d'après l'état des troupes qui ont fait partie de l'armée du Nord, en 1815; état qui m'a été communiqué par M. le colonel Perrier, directeur du dépôt de la guerre, le 2e *étranger* (Suisses), et non le 1er, était au corps Vandamme (3e), division Hubert (10e), brigade Dupeyroux. Fieffé donne le nom du colonel de ce régiment: M. Réal de la Chapelle. JULES RICHARD.

—

La Sainte Epine de Philippe de Champaigne (XVIII, 104, 179). — Le tableau du Miracle de la sainte Epine, par Philippe de Champaigne, a été donné avec un autre du même maître à la fabrique de l'église de Linas (Seine-et-Oise) par M. de la Bonnardière vers 1842. La fabrique ayant accepté ce don par une délibération prise dans une séance non autorisée, et cette délibération n'ayant pas été approuvée par l'autorité compétente, le fils du donateur, à la mort de son père, la renouvela en y ajoutant des conditions que la fabrique a acceptées dans une séance tout aussi peu autorisée que la première. M. de la Bonnardière fils étant mort à son tour, ses héritiers, se trouvant pour la plupart dans une position peu aisée, rentrèrent en possession de tous ses droits sur les tableaux. La commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, dans sa séance du 18 janvier 1883, a décidé qu'elle ferait des démarches auprès des représentants actuels de la famille de la Bonnardière pour obtenir, moyennant un sacrifice d'argent, l'abandon de leurs droits sur les deux tableaux. Ont-ils été achetés et déposés dans un musée? Je l'ignore. Si M. Paul d'Estrée veut être renseigné à ce sujet, il peut s'adresser à M. Delerot, conservateur de la bibliothèque de Versailles, vice-président de la commission.

(Douai). PAUL PINSON.

—

Le prince Pitzipios et la Revue d'Orient (XVIII, 106, 273). — J'ai eu le regret, il y a une vingtaine d'années, de me trouver en relations avec le prince Pitzipios, qui faisait alors imprimer le *Romanisme*, volume où il traitait de la réunion de l'Eglise grecque à l'Eglise romaine.

Le prince Pitzipios semblait chargé par la cour de Rome de ramener les dissidents grecs dans le giron de l'Eglise romaine : et la cour papale devait lui servir une pension pour arriver à ce résultat qu'elle a toujours ardemment désiré.

Le prince Pitzipios faisait en 1861 sa *Revue d'Orient, organe des intérêts des peuples de ce pays*, 4, Charles street, Eastbourne Terrace, à Londres. K. B.

—

Vase nocturne (XVIII, 130, 184, 216, 274). — « A quelle époque a-t-on (pour la « première fois) fait usage de cet ustensile? » demande P. Nipons. On pourrait répondre hardiment et *à priori :* — Dès le commencement du monde. Parce que l'on ne connaît pas la date d'une invention, ce n'est pas une raison pour en contester l'ancienneté, pour peu que cette invention, médiocrement ingénieuse d'ailleurs — et c'est ici le cas — ait été commandée par une nécessité impérieuse. Cette observation a déjà été faite à propos de l'origine du mouchoir. Hérodote ne décrit pas, que je sache, les vases nocturnes des rois d'Egypte, et on en chercherait sans doute vainement la représentation graphique dans les hypogées de Thèbes et de Memphis. Il n'est guère admissible pourtant que le premier Pharaon de la première dynastie soit sorti nuitamment de son palais en pantoufles et en robe de chambre pour aller porter son tribut au Nil. N'eût-il eu sous la main, en cas de besoin, qu'un brûle-parfums d'or ou d'onyx, qu'il s'en serait philosophiquement accommodé. Dès lors, la découverte n'était plus à faire. Le doute n'est pas permis en ce qui touche la Grèce. On a déjà rappelé le mot : ἄμις. Il y en avait d'autres. En latin aussi : *Trulla — Matella — Lasanum — Scaphium.* A en juger d'après l'étymologie, le récipient désigné par ce dernier vocable devait avoir la forme d'un bateau. On trouve des ustensiles de figure analogue chez tous les faïenciers modernes. Ce qui confirmerait cette conjecture, c'est que le *scaphium* était exclusivement réservé à l'usage du beau sexe. (*Pollux — Onomast. X.* 3.) Juvénal le mentionne gaiement dans ce passage où, après avoir fustigé comme il sait le faire les amazones qui, sous la férule d'un prévôt de gladiateurs, se livraient au noble exercice de la canne et du fleuret, il interpelle ainsi les pauvres benêts de maris :

Adspice quo fremitu monstratos perferat ictus,
Et quanto galeæ curvetur pondere, quanta
Poplitibus sedeat, quam denso fascia libro,
Et ride, *scaphium* positis quum sumitur armis.
(*Sat.* VI, 261-264.)

Cette mode commence, dit-on, à prendre chez nous. Espérons que nos jolies tireuses trouveront aussi chez leurs galants professeurs un coquet assortiment de petits bateaux. JOC'H D'INDRET.

— Voici ce que dit le docteur Fonsagrives dans son *Dictionnaire de la santé :* « Chez les Romains, le meuble le plus intime de la chambre à coucher s'appelait *scaphium;* ce nom vient de la forme oblongue, en nacelle, de cet instrument qui accusait de la part des Romains opulents

l'empreinte du luxe insensé qui était devenu le trait dominant de leurs mœurs. Ce *scaphium* était souvent fait de métaux précieux, de forme artistique, agrémenté d'ornements inopportuns et de mauvais goût. On sait l'exclamation de Martial provoquée par l'introduction du luxe dans ce détail de la vie privée. Juvénal, lui-même, n'a eu garde de le passer sous silence.

Au reste, le *scaphium* avait passé des habitudes grecques dans les habitudes romaines.

Athénée nous apprend, en effet, qu'Eschyle a représenté des Grecs ivres, se cassant des *scaphiums* sur la tête. Eupolis agite longuement et gravement la question de savoir quel est le Grec qui a introduit l'usage du *scaphium*. « Invention belle sans doute et bien digne de Palamède » (Ath. *Deipn*. liv. I). Qui ne connaît le procès intenté par Conon à de mauvais sujets de Mégare qui l'inondaient du produit de leur *scaphium*, procès dans lequel il est piquant de voir l'aigle des Philippiques, l'avocat Démosthène, aux prises avec une affaire de police correctionnelle ?

E. M.

—

Histoire de la prostitution, par P. Dufour (XVIII, 136, 189, 241). — Il n'y a nul doute que le « bibliophile Jacob » et « P. Dufour » sont une seule et même personne; je ne crois pas commettre une indiscrétion en l'affirmant, ni contrarier en aucune manière les mânes du défunt, qui me l'a répété lui-même à plusieurs reprises en exprimant son regret qu'un cas de force majeure l'eût empêché de publier la fin de son travail. En outre, j'ai tout lieu de croire que le manuscrit du complément de l'ouvrage a été fait, et doit exister. Le regretté M. Paul Lacroix m'en a gracieusement fourni dans le temps des extraits d'un intérêt tout particulier dont je me suis servi dans mon volume : *Centuria Librorum absconditorum*.

Pisanus Fraxi.

—

Jacques II, roi d'Angleterre (XVIII, 163, 275). — L'utile répertoire de la littérature anglaise, le *Bibliographer's Manual* de W. Lowndes (part. V. London, 1860, p. 105), indique une quarantaine d'ouvrages (plusieurs en français) relatifs à ce triste monarque.

B. C.

—

Ordre de Malte (XVIII, 195, 251, 277). — Lors de la prise de Malte par le général Bonaparte, en 1798, la plus grande partie des archives fut emballée et transportée à Marseille.

Par suite des événements survenus depuis, les caisses avaient été oubliées; on les a ouvertes il y a seulement quelques années, et on a commencé le classement des documents qu'elles renfermaient dans les archives du département des Bouches-du-Rhône.

De Puychaumeix.

—

Les assassins littérateurs (XVIII, 198, 251). — De tous les personnages dont on a cité les noms (on a oublié l'aimable Gélinier, pourquoi donc?), madame Lafarge seule pourrait prétendre, avec une apparence de droit, au titre de littérateur. Elle est la seule aussi dont, — à tort ou à raison, — la culpabilité ait été mise en doute. Tant il est vrai qu'il répugne à la conscience humaine d'attribuer à de vulgaires coquins les éminentes facultés de l'esprit. C'est l'idée que Hégésippe Moreau a si bien exprimée dans ces vers indignés, les meilleurs peut-être qu'il ait écrits :

Le poète, amoureux du bien comme du beau,
Attend deux avenirs par delà le tombeau,
Et riche, en vieillissant, de candeur enfantine,
N'a rien à démêler avec la guillotine.
Le poète ne voit qu'un seul bourreau de près :
Le Malheur! ou, frappé par d'iniques arrêts,
S'il meurt, c'est en martyr, et le ciel est en fête,
Et personne ici-bas ne dit: — Justice est faite! —
Interrogez Samson : depuis qu'André Chénier
D'un sang si précieux parfuma son panier,
Jamais son doigt savant (Thémis en soit bénie!)
Sur un front condamné ne palpa le génie.
C'est un roi qu'un poète, et la hache des lois
Tua Chénier du temps que l'on tuait les rois.
(*Myosotis*. Lacenaire, poète.)

Joc'h d'Indret.

— J'ai en portefeuille un autographe de Lacenaire, l'assassin rimeur, comme le qualifie Hégésippe Moreau dans une pièce de vers qui commence ainsi :

Quand il faisait des vers dans sa dernière veille,
Crédule aux mille voix qui répétaient : Merveille!
Il est donc vrai, disais-je, un poète voleur!

Cet autographe est une épître en vers, écrite sur quatre pages de papier écolier, adressée par Lacenaire à Béranger, en 1829, alors qu'ils étaient tous deux à la prison de la Force pour des causes bien différentes. Cette pièce ne peut être suspecte, puisqu'elle porte en marge une attestation de la main de Béranger.

Lacenaire (Pierre-François), né à Lyon,

en 1801, condamné à mort par la cour d'assises de la Seine, le 14 novembre 1835, est une figure curieuse à étudier. Son père avait compromis sa fortune dans de mauvaises affaires, et lorsque Lacenaire revint chez lui, après avoir été militaire, il se trouva dans le dénûment.

« J'étais accoutumé à l'aisance, a-t-il dit, et je commis une escroquerie pour laquelle je fus condamné. Jeté pêle-mêle avec des condamnés de toute sorte, j'appris à fond la science du crime.

« Je n'ai jamais eu de passion dominante, si ce n'est celle de l'or. J'ai horreur du vide dans ma poche.

« Je comprends que celui qui n'a rien tue et pille celui qui possède. »

Avec de pareilles théories, il est évident que Lacenaire ne pouvait devenir qu'un profond scélérat; néanmoins il est permis de supposer que, si Lacenaire n'eût pas éprouvé beaucoup de difficultés pour gagner sa vie, il serait devenu un homme remarquable; il suffit, pour s'en convaincre, de lire son procès qui a été publié *in extenso* sous le titre suivant :

« Procès complet de Lacenaire et de ses complices, imprimé sur les épreuves corrigées de sa main, avec le réquisitoire entier du ministère public, le plaidoyer complet de l'avocat de Lacenaire, etc. Paris, 1836, 1 vol. in-8 de 168 pages. »

Voici maintenant l'annotation de Béranger, et à la suite la pièce de vers de Lacenaire : « Ma faible épître », comme il l'appelle lui-même. J'ai copié scrupuleusement sans corriger les fautes, afin de laisser à ce document toute sa physionomie. J. Brivois.

7 novembre 1839.

Je viens de retrouver ces vers que Lacenaire m'adressa pendant ma dernière détention à La Force. Il était loin d'avoir alors l'affreuse célébrité qu'il s'est faite depuis. Je le remerciai par lettre, car le bâtiment où il était détenu était séparé du mien. Je l'entrevis pourtant un jour que je me promenais avec le directeur de la prison, à qui j'en parlai avec intérêt. Wallet me dit : Il n'est ici que pour une *pécatille* (*sic*), mais ce n'en est pas moins un grand misérable. Si je ne vis d'abord dans ces paroles que l'habitude de juger rigoureusement les prisonniers, habitude de tous les chefs de maison de détention ; depuis, je n'eus que trop la confirmation du mot de Wallet relativement à Lacenaire. »

A Monsieur de Béranger, par son très humble et très obéissant serviteur

P. F. Lacenaire.

Héritier de l'esprit d'Horace,
Rival du tendre Anacréon,
Toi dont la finesse et la grâce
Brillent dans la moindre chanson;
Permets-moi d'essayer ma lyre :
De ces vers que toi-même inspire
Ton nom sera le seul soutien;
C'est à toi que je les dédie,
On peut sans avoir du génie
Savoir apprécier le tien.
— Quelle finesse en ta satyre,
En ta gaîté que de rondeur,
Quels beaux vers la gloire t'inspire,
En tes regrets que de grandeur.
Tu ris et l'infortune en larmes
Oublie un instant son malheur.
Tu pleures, la France en alarmes
Répond à tes chants de douleur.
— De nos vieilles chansons à boire
Tu fais oublier le refrain,
Et chez toi l'amour de la gloire
Se mêle à l'amour du bon vin.
Ta muse folâtre ou sublime
Tour à tour prend différens tons
Et toujours la nature anime
Et tes tableaux et tes chansons.
— Tantôt la bacchante en ivresse
D'un amant irritant l'ardeur
Semble craindre que sa faiblesse
Ne puisse appaiser sa fureur.
Tantôt tu nous traces l'histoire
De la bonne mère Grégoire
Qui servait si bien ses amis;
Cette femme des plus capables
Dans son lit cachant les coupables
Dérobait Bacchus à Thémis.
— Mais quelle histoire singulière!
La vive et fripponne Margot
Dérobe les clefs à saint Pierre,
Tandis que l'honnête et bon père
Craint de passer pour un nigaud.
Cette légende est bien notoire
Mais apprend la fin de l'histoire
Le même jour saint Loyola
A Margot les escamota.
Aussi depuis cette aventure
Que bien des gens tiennent pour sûre
On n'entre plus en paradis
Quoique arrosé de l'eau bénite
Sans être porteur d'un permis
Signé de la main d'un jésuite,
Visé par le doux Loriquet
Et légalisé par Franchet.
— Que j'aime l'histoire plaisante
De ce pucelage vanté
Et qui doit rendre la santé
A la vieillesse languissante
D'un souverain de haut aloi,
Or un bon père de la foi
Fraude les droits du grand monarque
Croque l'oiseau rare à bon droit;
Le vieux roi passe dans la barque,
Et l'on chante: Vive le roi!
— Tantôt ta muse satyrique
Des mouchards sait narguer la clique;
Puis devenu savant en *i*,
Tu nous expliques Biribi,
Nouvel et savant idiome
Qui nous apprend que Barbari
En latin veut dire un grand homme.
De ce texte très peu divin

Si cette glosse fait fortune,
Je doute fort que Pampelune
Apprenne jamais ton latin.
— Mais quels sont ces révérends pères
Faisant leur chemin dessous terre
Et fessant nos petits garçons?
Bientôt leur front altier se lève,
Ils règnent, leur destin s'achève,
Ils nous bénissent nous tremblons.
— Grands Dieux! quels éclats de génie!
Ta voix brave la tyrannie,
Tu célèbres la liberté!
Rois et peuples prêtez l'oreille!
C'est Pindare qui se réveille!
Et saisit son luth enchanté.
— D'autres fois tu chantes la gloire
Du fils chéri de la victoire
Qui vingt ans dompta l'Univers.
Ah! n'enviez pas sa fortune
Guerriers que sa gloire importune!
Hélas! il est mort dans les fers!
N'insultez pas à sa misère
Oh vous qui nous donnez des lois!
De ses pieds l'on voit la poussière
Empreinte au bandeau de nos rois.
— Mais bientôt ta voix radoucie
Empruntant de plus doux accens,
Ton aimable philosophie
Calmant les chagrins de la vie
Fait croire au Dieu des bonnes gens.
— Que tu peins la grâce piquante
De cette grisette charmante
Qui sut captiver ton amour
Et que tu chanta plus d'un jour.
Oui, crois-moi, plus d'une marquise
Troquerait son faste emprunté
Contre un de ses vers dédié
A ta belle et charmante Lise.
Comme un droit d'immortalité.
Mais, hélas! sa beauté s'efface,
Les rides en prennent la place,
Adieu plaisirs, amours adieu!
Bonne vieille tendre et fidelle,
Elle répète au coin du feu
Les couplets que tu fis pour elle.
A ce tableau tendre et touchant
Ma plume s'arrête, je rêve
Et ma faible épître s'achève
Par un tableau de sentiment.
— Pardon, Béranger, si ma muse
A cru retracer quelques traits
Qui fourmillent dans tes couplets,
Ta bonté sera mon excuse.
— Tels parfois de faibles ruisseaux
S'écartent du fleuve limpide
Qui les a formés de ses eaux
Parcourent les champs et les clos;
Mais bientôt leur reconnaissance
A l'auteur de leur existence
Les rend à flots précipités;
Ils se rendent tous au rivage
Et lui rapportent pour hommage
Les trésors qu'ils ont ramassés.
Ainsi Béranger de ma lyre
Je t'adresse le frêle essai;
C'est à mon maître en l'art d'écrire
Que je rends ce qu'il m'a prêté.
Adieu donc, cygne de la France,
Chansonnier sublime et malin,
Poursuivant ton noble destin
Chante la gloire et l'espérance,
Conserve ton feu, ta gaîté,
Et frondant toujours sans scrupule
L'ennemi de la liberté,
De Thémis brave la férule,
Et si quelquefois un arrêt
Dicté par la plus basse envie
Tout droit à la maison d'arrêt
A conduit ta philosophie,
Ton nom n'en est pas moins fêté,
Et ta présence purifie
Le séjour le plus empesté.

La Force, 28 août 1829.

— Parmi les assassins littérateurs anglais, il ne faut pas oublier Thomas G. Wainewright, empoisonneur.

D'une bonne famille et parent de madame d'Arblay, il était très connu dans le monde littéraire au commencement du règne de George IV, et il était l'ami intime de Charles Lamb, Hazlitt, Hood, Proctor, Allan Cunningham, etc.

Il était auteur de plusieurs ouvrages et écrivait dans le « London Magazine », sous le pseudonyme de « Janus Weathercock. »

Il empoisonna plusieurs personnes; entre autres sa belle-sœur, mademoiselle Abercrombie, une très belle fille de vingt et un ans, afin de gagner l'argent assuré sur sa vie. Ceci eut lieu en 1830, mais ce n'était qu'en 1837 qu'il fut envoyé aux galères comme faussaire.

Il mourut en 1852, à Hobart-Town, où il vendait ses dessins, ayant aussi beaucoup de talent pour la peinture. Il comptait Delaroche parmi ses amis.

Il a été immortalisé par Lytton dans « Lucretia ». CONSTANCE RUSSELL.

—

J'ai failli attendre (XVIII, 225, 279). — Je ne saurais être de l'avis de notre collaborateur Ego E.-G. L'origine de ce dicton, quelle est-elle? qui, le premier, le lança dans le monde où il ne pouvait manquer de faire fortune? Il nous semble, qu'à défaut d'état civil, MM. Dumas, Charles de Bernard, Janin, Balzac ne sont pas, en matière d'érudition, des autorités suffisantes. La légende était caractéristique ou paraissait l'être, elle s'adaptait à leur thèse, et ils l'ont citée sans trop supposer ou se soucier qu'ils feraient poids en pareille question. Nous sommes absolument du même sentiment qu'Edouard Fournier, qui, par exception, est sobre de témoignages. Les pièces à l'appui ne manquent point pourtant et des plus concluantes.

Nous n'avons pas à nous étendre sur la valeur et les mérites de Louis XIV; mais, pour ne parler que des vertus modestes de l'homme privé, il a cette indulgence, cette aménité, cette mansuétude de la supério-

rité qui sent sa force et le péril d'en abuser, « il a une parfaite égalité d'humeur, un grand éloignement pour la raillerie piquante, ou assez de raison pour ne se la permettre point, ne faire jamais ni menaces ni reproches; ne point céder à la colère. » (La Bruyère, *du Souverain.*) « Il était si éloigné de dire des choses désagréables, dit également Voltaire, qui, d'ailleurs, semble avoir copié l'auteur des *Caractères*, qu'il ne se permettait pas même les plus douces et les plus innocentes railleries. » (*Siècle de Louis XIV*, chapitre XXVIII.) Montesquieu, si peu tendre pour le grand roi, reconnaîtra qu'il est doux avec ses domestiques. La contradiction, celle même dont il eût été en droit de s'offenser, ne le faisait pas sortir de son calme olympien. Il répondait en souriant à des observations faites pour irriter un prince d'ailleurs si gâté par son entourage ; le jugement tranchant et malveillant de Villiers-Vendôme, un domestique du vainqueur de Villaviciosa, sur son splendide Versailles, pas plus que l'emportement inouï du marquis de Marivaux, qui s'oubliera jusqu'à dire au maître pour le service duquel, il est vrai, il avait perdu un bras, « qu'il voudrait avoir perdu aussi l'autre, et ne plus servir Sa Majesté », ne purent lui arracher le moindre signe de colère. Au détracteur de cette merveille de pierre, il se contentait de répliquer : « Chacun a son avis, on ne peut pas plaire à tout le monde. » Au vieux militaire qui, furieux de se voir méconnu et écarté, regrettait d'avoir conservé son unique bras : « J'en serais fâché pour vous et pour moi », et, comprenant que cette barbe grise avait de légitimes sujets de se plaindre, au lieu de châtier, il préféra récompenser. Voilà, si nous ne nous trompons, une nature qui sait se posséder, incapable d'une violence dont il eût eu à rougir.

« J'ai failli attendre ! » Mais il n'a fait que cela toute sa vie. Fournier cite le passage du *Journal* de Dangeau au sujet de l'audience accordée au ministre de Portugal, qui se fit attendre plus d'une heure, sans que le roi manifestât la moindre impatience. L'on comprend, sans doute, le calme de Louis XIV, dont une simple marque d'humeur eût pu avoir sa gravité. Mais qui ne le fait pas attendre? Un jour, c'est un charretier qui refuse de se ranger, même en apprenant à qui il a affaire: « Eh! qu'il s'embourbe, s'il veut, il est mieux attelé que moi! » Et le roi-soleil ordonnait de s'engager dans les terres, et y demeurait jusqu'au moment où le drôle eut vidé la route. (Le Roi, *Histoire des rues de Versailles*, t. I, p. 78.) Ce butor se fût heurté au moindre des seigneurs qui entouraient la bénigne majesté, qu'il eût été roué sur place par une valetaille toujours zélée. Mais que dire de l'insolence de ce Lulli, qui, au ballet d'*Alcidiane*, où le jeune roi figurait, pressé par les messages successifs du prince, attendant, comme toute sa cour, le bon plaisir de l'arrogant Baptiste, lui retournait pour toute réponse : « Le roi est le maître ; il peut attendre aussi longtemps qu'il lui plaira ? » Et quel argument plus fort, plus expressit de la longanimité du souverain?

On nous objecte les vers du début d'*Attila*, mais il faut de la bonne volonté pour y trouver un rapport même lointain :

Allez et qu'on leur die qu'Attila les attend.

Attila a attendu, lui ; le roi-soleil avait failli attendre, la nuance est d'importance. Quant à Racine, dont également on se recommande, voici l'anecdote qu'il raconte dans un chapitre intitulé précisément : *Patience du roi :* « Un portier du parc qui avoit été averti que le roi devoit sortir par la porte où il étoit, ne s'y trouva pas, et se fit longtemps chercher. Comme il venoit tout en courant, c'étoit à qui le gronderoit et lui diroit des injures ; le roi dit : « Pourquoi le grondez-vous? croyez-vous qu'il ne soit pas assez affligé de m'avoir fait attendre (1) » ? L'honnêteté, la sincérité de l'auteur d'*Attila* sont, pour nous, choses indiscutables. Mais fussent-elles moins démontrées, qu'il a le droit d'être cru, en un moment surtout où il vient, sans s'en douter, démentir une intention qu'on lui attribue bien gratuitement, comme on voit.

Résumons-nous. Non, ce mot prêté au grand roi n'est pas de lui. Une vague rumeur, dont la date est ignorée aussi bien que la source, ne saurait nous convaincre. Homme de bon sens avant tout, Louis était incapable de dire un tel mot. Lorsque l'ambassadeur de Portugal soumit sa patience à une si longue épreuve, il pouvait être fatigué d'attendre, il n'en manifesta rien ; et vous voulez qu'il ait articulé cette phrase prétentieuse et ridicule : J'ai

(1) Nous lisons une réponse analogue, dans le *Second entretien de M. Colbert, ministre et secrétaire d'Etat avec Bouin, fameux partisan*, au sujet d'un reliquaire oublié par un valet de chambre. « Sa Majesté ne lui dit autre chose, sinon qu'il avait tort de tant s'échauffer ; qu'il n'y avait rien de perdu à tout cela, et qu'un quart d'heure de plus ou de moins n'était pas une affaire pour elle. »

failli attendre! Soyons justes pour tout le monde. Après l'idolâtrie, depuis bien longtemps, le dénigrement a eu son tour. Réagissons contre ces excès, ces travers de l'opinion; c'est le devoir de l'historien, il y va de son honneur. Cette remarquable figure, après tout, offre bien des imperfections et des taches, et les ennemis de Louis XIV, sans réussir à lui ravir toutes les parties du grand prince, ne trouveront que trop de défauts à la cuirasse. Mais cela ne fera pas qu'il ait dit jamais à un valet, qui *eût pu être en retard :* « J'ai failli attendre. » GUSTAVE DESNOIRESTERRES.

— Je doute fort, pour ma part, de l'authenticité de ce mot soi-disant historique; comme tous ses pareils, qui ont la prétention de peindre d'un coup de pinceau le caractère des personnages célèbres, celui-ci ne se rencontre pas chez les témoins de première main, et il semble avoir été parfaitement inconnu des contemporains. Tout au contraire ces derniers sont unanimes pour reconnaître que Louis XIV était de l'humeur la plus égale avec les personnes de son service, et Saint-Simon ajoute même ce trait, qui me semble topique ici, qu'il ne s'impatientait jamais quand on lui faisait attendre quelque chose à sa toilette. Sans doute son orgueil était incommensurable, mais il n'avait rien de commun avec la vanité et le dépit puéril d'un enfant gâté ou d'un vieillard maniaque; j'ajoute qu'en Louis XIV la majesté s'alliait à cette simplicité qui est le caractère de la grandeur sûre d'elle-même.

D'ailleurs, le mot en question a une tournure toute moderne, et l'expression en est fort étrangère à cette langue juste et saine du XVIIe siècle que tout le monde parlait alors et Louis XIV mieux que personne.

Je ne sais qui a mis en circulation le mot dont il s'agit, mais je suis convaincu qu'on ne le rencontrera pas chez un auteur antérieur à la seconde moitié du XVIIIe siècle, peut-être à la première du XIXe. Louis XVIII, ce roi impotent et impatient, qui trouvait que son cocher le menait toujours trop lentement, eût été capable, peut-être, de lancer cette boutade et aussi de la mettre sur le compte de son impérieux ancêtre; mais je crois, en définitive, que ce médiocre bon mot n'appartient à personne. ANDRÉ ARNOULT.

—

Une nuit de Paris (XVIII, 225, 279). — Michelet n'hésite pas (sans citer ses autorités, toutefois) à faire honneur du mot dont il s'agit au grand Condé. Après avoir rappelé la facétie du duc de Lorraine, qui se vantait de commander une armée de joyeux lurons qui, en campagne, était la providence des vieilles, il ajoute: « Condé, sur un champ de mort, avait aussi montré une étrange gaieté: — « Bah! ce n'est qu'une nuit de Paris. » (Richelieu et la Fronde, ch. XXIII.) JOC'H D'INDRET.

—

Naturalisme (XVIII, 225, 281). — La question n'est guère de celles qui peuvent se traiter en quelques lignes, comme l'exige le cadre étroit des colonnes de l'*Intermédiaire;* nous allons cependant essayer d'y répondre le plus succinctement possible.

M. E. Zola, dans une étude critique sur M. Taine, définit une œuvre d'art: un coin de nature vu à travers un tempérament. De cette formule même, on peut tirer la définition du naturalisme considéré comme un ensemble de tendances et de procédés artistiques: c'est l'étude de la nature faite par un écrivain, — ou mieux par un artiste en général, — avec son tempérament personnel, c'est-à-dire avec la manière de voir, de sentir et d'exprimer propre à cet artiste. Ajoutons, pour préciser, que c'est l'étude de la nature, mais de la nature rendue le plus fidèlement possible; l'instrument du naturalisme est l'analyse des faits et des sentiments, l'observation des hommes et des choses, arrivant à la reproduction exacte de la vie réelle.

Bacon, le créateur de la méthode expérimentale, cette source du large courant d'investigation scientifique qui commença à naître au XVIIIe siècle pour s'épandre dans toute sa force au XIXe, et dont l'évolution littéraire, dans son développement actuel, n'est qu'une dérivation; Bacon avait déjà émis, au XVIIe siècle, ces mots, comme formule de son système: *Homo aditus naturæ.*

Dans le langage courant de la critique, le mot n'a pas le sens large et théorique dans lequel nous venons de le définir: il désigne simplement, comme chacun le sait, toute une phalange de romanciers contemporains unis par des aptitudes et des procédés littéraires communs qui tendent à la reconstitution exacte des personnages et de leurs milieux, à l'image même de la vie. Il est inutile de nommer MM. *de Goncourt, Zola, A. Daudet* et leurs cadets: Henry Céard, Huysmans, Guy de Maupassant, Paul Alexis, toute une flo-

raison enfin de jeunes écrivains attirés par les formules nouvelles.

Mais avec l'acception large que nous avons donnée au mot plus haut, nous rattachons alors à l'évolution littéraire actuelle, comme en étant les promoteurs par l'influence de leurs romans, d'abord *Flaubert*, le vrai père, — mais père inconscient — du mouvement qui s'accomplit de nos jours; et *Balzac*, le peintre puissant de toute une époque; et *Stendhal*, et même, dans une certaine mesure, mais beaucoup plus tard, *Champfleury*, et surtout *Duranty*.

Si nous continuons à remonter le cours de notre littérature, nous trouvons toute une filiation d'écrivains portés par les facultés de leur esprit vers l'étude de la réalité et reliés entre eux, sinon par leur forme littéraire, du moins par ce fonds commun d'analyse et d'observation. Je ne fais que citer : au XVIIIe siècle, c'est *Diderot*, dans ses romans et contes et ses drames bourgeois; c'est *Beaumarchais*, c'est *Lesage* surtout, dans ses deux grandes comédies de Crispin et de Turcaret; c'est *Prévost* avec Manon Lescaut; c'est *Restif de la Bretonne*.

Au XVIIe siècle, je nommerai *Molière*, *la Bruyère*, *la Rochefoucauld*, *la Fontaine* (dans ses Fables surtout), *Saint-Simon*, — ce grand peintre d'un réalisme implacable, — *Furetière*, dont le roman bourgeois est vraiment notre premier roman d'observation.

Au XVIe siècle, voilà *Rabelais*, qui, sous les outrances de sa fantaisie et les exagérations de sa verve, a enfermé une dose de réalité intense et d'observation quintessenciée; *Brantôme*, ce précieux puits à « documents », comme on dit aujourd'hui, et *Regnier*.

Au delà du XVIe siècle, c'est l'auteur ignoré de ce chef-d'œuvre qui s'appelle les « Quinze Joyes de Mariage »; ce sont les auteurs de l'« Avocat Pathelin » et d'autres farces et soties moins célèbres.

Enfin, on trouverait la trace du Réalisme dans un certain nombre de grands écrivains des littératures anciennes : en Grèce, chez *Euripide*, *Ménandre*, *Théocrite*, *Lucien*, *Longus;* à Rome, chez *Pétrone*, *Juvénal*, *Apulée*.

Nous n'explorerons pas les littératures étrangères, nous contentant seulement de signaler cette vigoureuse poussée de grands écrivains qui s'est épanouie en ce siècle sur le sol pauvre jusque-là de la littérature russe. Citerons-nous les noms de *Gogol*, de *Pouchkine*, de *Tourguénef*, l'ami de Flaubert et de Mérimée, de *Tolstoï*, de *Dostoïevsky*, tous romanciers éminents entraînés dans le vaste courant du Réalisme, le dernier surtout d'une analyse si tourmentée et si nerveuse?

Le Naturalisme est certainement le fils sinon légitime, du moins bâtard, du Romantisme, mais cela seulement quant à la forme et au style. Il suffit de lire n'importe lequel de nos romanciers modernes, Zola ou Goncourt ou Daudet, par exemple, pour s'apercevoir, au bout de quelques pages, de l'influence manifeste de Victor Hugo : c'est le même pinceau coloré et lumineux, riche de tons, mais chaque artiste, bien entendu, s'en sert avec le faire, la manière qui lui est propre. En un mot, cette dépendance de style n'enlève rien de leur originalité à ces écrivains. Flaubert s'enivrait de la sonorité des vers du grand poète ou des phrases de Chateaubriand. On peut citer cependant comme s'étant soustraits à l'influence du langage romantique, Stendhal, qui allait puiser ses exemples de style dans le Code civil — ce dont je ne le félicite pas — et Duranty, le méticuleux observateur —qui semble s'être plus nourri de la prose sobre et musculeuse de Voltaire que du verbe vibrant et superbe d'Hugo.

Mais quant au fond, un abîme sépare les deux écoles littéraires : il y aurait même là un curieux chapitre de psychologie littéraire à écrire sur la différence énorme qui sépare le Naturalisme et le Romantisme dans le choix des sujets traités, et sur le lien étroit qui les unit dans les procédés matériels de langue et d'expression.

ANTONIN BUNAND.

—Quoique ce mot s'applique au romantisme moderne, les dictionnaires d'argot se sont empressés de le recueillir comme une forme, aussi excentrique que nouvelle, qu'il fallait accueillir pour sa trivialité. D'après Lucien Rigaud, il sert à désigner cette couche d'écrivains qui sont en train de fonder le musée Dupuytren de la syphilis morale, qui ronge notre époque, en s'attachant à faire ressortir les côtés monstrueux et ignobles de notre nature ; cette tendance, déjà vieille dans le domaine des arts, s'y est implantée depuis longtemps sous une étiquette bruyante : l'école des impressionnistes, et menace de les dominer. Selon Zola, lui-même, — qui est le grand prêtre du genre — il ne faut voir, dans cette expression littéraire, que l'ap-

plication, pure et simple, de la méthode expérimentale ou scientifique dont Claude Bernard s'était fait l'apôtre en médecine. Le caractère de ce système est de ne relever que de lui-même, et d'être libre et hardi dans la manifestation de ses idées; c'est l'affranchissement de l'autorité personnelle, expliquant, analysant le comment des choses sans en étudier le pourquoi. Un critique autorisé, M. Ferdinand Brunetière, en traitant du Naturalisme au XVII[e] siècle, dans ses conférences de la Sorbonne, n'a retenu du mot qui nous occupe que son étymologie rigoureuse, c'est-à-dire la reproduction pure et simple de la nature et l'imitation artistique de la réalité; cette définition l'a conduit insensiblement à prouver qu'à aucune époque de notre histoire littéraire, cette imitation n'a été plus constamment le principe et le but qu'en plein siècle de Louis XIV. Il s'appuie, à ce propos, sur les grands travaux de Pascal, Bossuet, la Bruyère, Molière, Racine, la Fontaine et Boileau. D'après lui, c'est dans nos classiques du XVII[e] siècle que les naturalistes doivent trouver leurs modèles, sans s'inquiéter des exagérations choquantes qu'on voudrait en tirer. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et nous pouvons finir par ce mot de M. Deschanel, appliqué au romantisme des classiques: C'est la sélection naturelle, le combat pour la vie, la loi de Darwin appliquée à la littérature, etc., etc.»

EGO E.-G.

—

Seins de femmes (XVIII, 225, 280). — Notre collaborateur K. cite l'*Abus des nuditez de gorge*, de l'abbé Boileau. J'ai entendu dire que d'excellents bibliographes refusent d'attribuer cette facétie au spirituel docteur de Sorbonne. Il en est qui donnent l'opuscule à un certain abbé de Neuilly, qui fut curé de Beauvais. Peut-être ce bon curé n'a-t-il pas plus de droit que l'abbé Jacques Boileau à la paternité de l'*Abus des nuditez de gorge*. Notre ancien et très regretté doyen Paul Lacroix a traité la question dans ses *Énigmes et découvertes bibliographiques* (Paris, 1866, p. 276-280). Je suppose que ce qu'il dit là est la reproduction de ce qu'il avait dit en tête de l'édition de 1858 (Paris, A. Delahays, in-12). UN VIEUX CHERCHEUR.

— Le poète illustre dont il est question doit être Alfred de Musset, bien que, si mes souvenirs sont exacts, le vers cité ne se trouve pas dans ses œuvres. Musset a célébré les seins *nus*, et même les seins *étincelants*, mais nulle part, je crois, les seins *lourds;* car, avec sa nature délicate, la grâce le charmait plus que l'ampleur. Catulle Mendès ne serait-il pas coupable d'une mauvaise réminiscence de ce vers de *Namouna :*

Un bâton de noyer, au moins c'est positif?

RENÉ DE STARN.

—

Maige (XVIII, 227). — Le journal *la Haute-Loire* a publié la réponse suivante à notre question :

« Dans l'acte du 27 avril 1640, reçu Vernet, notaire à Courpière, qui donne à Dom Marc de la Reverie (*corrigez :* Reynerie) le titre d' « ancien Maige du couvent de la Chaise-Dieu », le scribe a sauté, entre *ancien* et *maige*, le mot *ouvrier*.

L'*ouvrier-mage* était l'un des sept officiers claustraux de la Chaise-Dieu; les autres étaient l'hôtelier, l'infirmier, le chamarier, le sacristain, l'aumônier et le chantre.

A l'office d'ouvrier-mage étaient unis les prieurés de Fournols et d'Echandely, et les dîmes de Notre-Dame de Laire près la Chaise-Dieu, avec la rente des villages de Champrigaud, de Roussat, des Chaloux et de N.-D. de Laire, outre le pré dit de l'Ouvrerie, situé paroisse de la Chaise-Dieu.

L'ouvrier-mage devait annuellement à l'abbé 1° dix pots de vin, mesure de l'abbé, portables dans sa cave en novembre ; 2° à raison du prieuré de Fournols, quinze septiers d'avoine, payables à Fournols à la Toussaint ; 3° une procuration ou repas ; 4° il devait entretenir un cloîtrier à Fournols.

L'ouvrier-mage était chargé de pourvoir aux travaux d'entretien des bâtiments du monastère et de l'église, etc.

L'épithète de *mage* (*major*) était réservée aux sept offices claustraux, par opposition à celle de *moindre* (*minor*), qui s'appliquait à d'autres offices du même genre, mais d'ordre inférieur ou d'attributions plus spéciales à la collation du *petit couvent*. — VERCASSIVELLAUNUS. »

—

Croquer le marmot (XVIII, 257). — Ce dicton bien connu a déjà fait l'objet d'une question, qui a reçu neuf réponses ; je ne puis donc qu'y renvoyer dom Claudius : t. I, 242, 302, 355 ; II, 80. A. D.

Trouvailles et Curiosités.

Une lettre inédite de Théophile Gautier écrite à M. Ingres, pendant le voyage en Russie. — Cette belle lettre, où le grand littérateur soumet au grand peintre ses doutes sur un tableau qu'il vient de découvrir en Russie, n'avait pas encore été publiée. C'est à M. Fernand Guille, neveu de M. Ingres, que nous devons la gracieuse communication de ces belles pages *inédites* intéressantes à la fois pour la littérature et pour l'histoire de l'art.

«Cher et vénéré maître,

Je viens de découvrir à Saint-Pétersbourg un tableau miraculeux qui ne peut être que de vous... ou de Raphaël. Il n'est pas de Raphaël, sa conservation trop parfaite le dit et pourtant je n'ai pas vu dans votre œuvre gravé au trait cette composition sublime. Fait-elle partie des trois ou quatre tableaux égarés, perdus, passés à des possesseurs inconnus dont on regrette de n'avoir pu retrouver la trace? J'ai recours à votre bonté pour le savoir.

Cette toile représente la *Vierge et l'Enfant Jésus* de grandeur naturelle. La céleste mère offre au monde son enfant divin dont les petits bras et le corps perpendiculaire simulent la ressemblance d'une croix comme par un pressentiment de la passion. La Vierge, de ses belles mains, soutient le bambino par les aisselles, comme si elle voulait lui faire essayer sur ses genoux le premier pas, et ce premier pas présage le Calvaire.

A l'expression de tendresse maternelle sur le visage de Marie se mêle une mélancolie prophétique; elle devine confusément les angoisses du Golgotha. Le petit Jésus aussi est sérieux, triste; sa tête penche sur l'épaule, donnant déjà le mouvement d'agonie sur la croix et rappelant le ... *ponens caput expiravit*.

Les deux têtes de l'enfant et de la Vierge se touchent; par une hardiesse heureuse et charmante, l'auréole de Jésus trace son cercle d'or sur la joue de Marie, dont le nimbe s'enlace à celui de son fils, à peu près comme les anneaux d'une bague d'alliance ouverte. La tunique de la Vierge est rouge, son manteau d'un bleu intense. Le dessin est le vôtre, c'est tout dire; le modelé d'une force et d'une finesse qui n'appartiennent qu'à vous, la couleur d'une harmonie puissante, d'une chaleur voilée, dans la gamme dorée et brune de l'école romaine; le fond consiste en une architecture représentant une niche ronde flanquée de deux pilastres avec des arabesques.

D'après le dire du propriétaire actuel, plusieurs têtes de saints ou de moines figuraient de chaque côté de la Vierge, remplissant d'une façon symétrique les coins maintenant vides. Elles étaient, suivant lui, tout à fait endommagées, et il a fallu les couvrir en prolongeant l'architecture; comme la toile a été rognée par le bas, votre signature manque pour le vulgaire.

Si nous achetions ce chef-d'œuvre et si vous vous en reconnaissiez le père, vous seriez sans doute assez bon pour y apposer, à mon retour en France, ce nom souverain, qui veut dire sublimité, style idéal, beauté suprême, et peut-être vous retrouveriez sous le crépi du restaurateur les têtes sacrifiées. Je croirais le dévouement de toute ma vie à votre gloire bien payé par cette condescendance.

M. Carolus de Raaij, mon ami et l'éditeur des trésors d'art de la Russie ancienne et moderne, grand ouvrage auquel je travaille maintenant et où votre tableau aura une des premières places, a fait pour l'acquérir des démarches qui seront, je l'espère, couronnées de succès.

Daignez, cher maître, quitter un instant le crayon ou le pinceau pour prendre la plume et m'envoyer, courrier par courrier, la solution de mes doutes; si vous n'étiez pas l'auteur de ce groupe divin, alors j'aurais trouvé un Raphaël ignoré d'une jeunesse et d'une conservation inexplicables.

Ingres et le Sanzio sont les deux seuls noms qu'on puisse inscrire au bas de ce chef-d'œuvre.

Votre très humble et très fervent admirateur.

THÉOPHILE GAUTIER.

Saint-Pétersbourg, ce 7 février 1859.

Voici mon adresse:

M. Théophile Gautier, chez M. Varlet, maison Smouroff, malaïa Morskaïa, n° 15, *Saint-Pétersbourg, Russie.*

P. S. C'est avec la honte la plus profonde que je joins à ma lettre cet infâme croquis fait de mémoire après avoir vu le tableau cinq minutes. Il en rappelle à peu près l'agencement et, tout informe qu'il est, pourra guider vos souvenirs.»

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1885

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 Juin 1885.*

XVIIIe Année — N° 410.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IIe année.* N° 35.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

La femme et la terre. — La comparaison de la terre et de la femme, toutes deux fécondées par le travail de l'homme, a donné lieu à nombre de métaphores curieuses et pittoresques. En voici quelques-unes. On pourra ajouter à la série.

Chez les tragiques grecs, le verbe ἀροῦν, labourer, s'emploie pour représenter l'acte conjugal. Sophocle, *Antigone*, dans un dialogue entre Créon et Hémon, dit :

— Ἀλλὰ κτενεῖς νυμφεῖα τοῦ σαυτοῦ τέκνου.
— Ἀρώσιμοι γὰρ εἰσι χἀτέρων γύαι.

— Mais, c'est la fiancée de ton fils que tu condamnes!
— Il y a ailleurs des sillons à labourer.

Chez Plaute, j'en relève deux exemples.

— Artemona (une duègne) :

Ego censeo
Eum hominem aut in senatu dare operam aut [clientibus.
Ibi labore delassatum noctem totam stertere.
Ille opere foris faciundo lassus nocte advenit.
Fundum alienum arat, incultum familiarem [deserit.

(*Asinaria*, V, sc. 2, v. 24.)

L'autre passage, Truculentus, I, 2, vers 48, est encore plus curieux :

Si arationes
Habiturus, qui *arari* solent ad pueros ire me- [liust.

Avec Lucrèce, nous revenons du moins aux travaux selon la nature :

Denique quum membris conlatis flore fruuntur
Ætatis, quum jam præsagit gaudia corpus
Atque in eo est Venus, ut muliebria conserat [*arva*.

(Livre IV, v. 1107.)

Virgile dit des bœufs :

...Ubi concubitus primos jam nota voluptas
Sollicitat, frondesque negant et frondibus ar- [cent.
. . . .
Hoc faciunt nimio ne luxu obtunsior usus
Sit genitali arvo et sulcos oblimet inertes.

(*Georg.*, III, 136.)

M. Thewreck, dans une revue philologique hongroise de Budapest, dit que cette comparaison est courante dans son pays.

Prière à nos collaborateurs d'enrichir cette série. G. Noël.

—

Le pape Pie IX était-il franc-maçon ? — On a si souvent posé cette question, dans les livres et les journaux, sans la résoudre, que nous nous décidons à la soumettre au jugement de nos collaborateurs et en particulier à celui de notre confrère le *Giornale degli eruditi e curiosi*, de Padoue, afin de savoir quelle créance on pourrait ajouter à certain document découvert dans une loge allemande et de laquelle il résulte que l'ancien pape Pie IX (Jean-Ferretti Mastaï) a subi les épreuves maçonniques et a été reconnu comme frère, dans la première quinzaine d'août 1839, au sein de la loge maç .˙. Chaîne Éternelle, de Palerme. Ce document, précieux pour l'histoire s'il n'est pas apocryphe, cite comme parrains du récipiendaire : Mateo Chiava, président de la cour de justice de Sicile, à Palerme, via Alta, 215 ; Pablo Duplessis, négociant, via Ponta, à Palerme, et enfin Sixto Calano, colonel des ingénieurs royaux, place Fernando VII, à Naples. Nous souhaitons que ces noms frappent assez l'attention ou le souvenir de ceux qu'ils intéressent pour pouvoir les guider, sans crainte de faire fausse route, dans le tortueux labyrinthe où s'est cachée jusqu'ici

la vérité. A quoi bon, d'ailleurs, s'étonner que le futur pontife ait fait partie de la grande association mystérieuse lorsque les noms les plus autorisés, sinon les plus illustres de la noblesse française et du clergé, ont présidé longtemps à ses travaux ? Les dames elles-mêmes, et en particulier celles de la cour de Louis XVI, voulurent être introduites dans les loges et faire partie de la maçonnerie d'adoption ; on citait parmi elles la duchesse de Chartres, la duchesse de Bourbon, la princesse de Lamballe.

EGO E.-G.

—

Evêques constitutionnels. — D'après la liste des métropolitains et évêques suivant la constitution du royaume, publiée par l'*Almanach royal* de 1792, p. 58-63, — seize de ces évêques furent sacrés le 3 avril 1791. Cette cérémonie eut lieu, je crois, à Paris. Dans quel recueil du temps pourrait-on retrouver le procès-verbal qui dut être dressé à cette occasion ? L.

—

Sur Valois, le trésorier. — Hilarion de Coste, dans sa *Vie du R. P. Mersenne*, p. 92, signale, parmi les correspondants du savant minime, « Jacques de Valois, Escossois, trésorier général de France en Daufiné, grand astronome, de Grenoble. » Que sait-on de Valois? Qu'a publié ce *grand astronome?* Son nom est bien peu *écossais*, ce me semble. Hilarion de Coste était-il bien informé au sujet de cette origine ? Est-il question de Jacques de Valois dans le livre de M. Francisque Michel sur les *Ecossais en France ?*

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Femmes-soldats. — J'ai souvent rencontré, déguisée sous forme de roman ou d'anecdote, l'histoire de femmes qui avaient fait comme soldats les guerres du premier Empire. Qu'y a-t-il de vrai là dedans?

NOVUS.

—

Noms de vaisseaux changés pendant la Révolution. — L'*Intermédiaire* a fait mention à diverses reprises (et tout dernièrement dans le numéro du 10 mai), des villes dont les noms avaient été transformés pendant les orages de la Révolution, afin de les mettre en harmonie avec les idées du jour; pareils changements s'accomplirent dans la marine ; des vaisseaux construits sous le règne de Louis XVI reçurent des dénominations républicaines. La flotte compta dans ses rangs la *Montagne* (à bord de laquelle se trouvaient l'amiral Villaret-Joyeuse et le conventionnel Jean-Bon-Saint-André, à la bataille du 1er juin 1794), le *Dix-Août*, le *Tyrannicide*, les *Droits de l'Homme* (qui fit naufrage sur les côtes de Bretagne), le *Révolutionnaire* (de 120 canons), le *Mutius Scévola*, le *Lepelletier*, le *Jacobin*, le *Jemmapes*, la *Convention*, le *Montagnard*, le *Brutus*, le *Patriote*, la *Société populaire* (frégate).

Tous ces noms ne tardèrent pas à disparaître, nous trouvons sous l'empire l'*Impérial*, de 140 canons, le *Marengo*, qui sous le commandement du brave Lenoir, fit, dans les mers de l'Inde, une campagne glorieuse, le *Breslau*, le *Iéna*, etc.

Un relevé exact de ces changements n'offrirait-il pas quelque intérêt? M. D.

—

Le traité de la Jaunaye. — Où se trouvait le château de la Jaunaye, où fut signé le traité entre les chefs vendéens et le gouvernement de la République, le 12 février 1795? — Nous croyons, avec MM. Du Chostellier, de Cormelin, Muret et de la Sicotière, qu'il était situé dans la commune de St-Sébastien, à 5 kilomètres de Nantes; MM. Bouillet, Grégoire, Dezobry et Larousse le placent dans la commune d'Aigrefeuille, à 16 kilomètres de la préfecture du département de la Loire-Inférieure. G. DE K.

—

Benjamin Raulé. — Vers 1660, Benjamin Raulé, échevin de Middlebourg (Zélande néerlandaise), obtint de Frédéric-Guillaume, Grand-Electeur du Brandebourg, des lettres de marque pour armer des bâtiments en course contre la Suède. Jusqu'en 1688, il inspira les entreprises coloniales de la Prusse. Accusé de malversations, il fut enfermé à Spandau en 1700. Les historiens allemands sont à peu près muets sur son compte.

Son nom de famille a un aspect tout français et son prénom a une allure protestante.

Le demandeur, qui a fait une étude sur les entreprises coloniales de la Prusse dans la *Nouvelle Revue* du 15 mars de cette année, serait heureux d'obtenir quelques renseignements ou indications de sources d'informations sur Benjamin Raulé.

JOËL LE SAVOUREUX.

—

Princier de la Grande Eglise. — A Metz, en 1579, qu'entendait-on par Princier de la Grande Eglise et quel était à cette époque le titulaire de cette dignité ?

VELLAVIUS.

—

Sur le trafic des antiques en Italie au XVIIIe siècle. — Sur les faussaires d'antiques de la même période. — 1. Sur le *trafic* lui-même, où trouverait-on des renseignements relatifs au grand commerce qui se faisait, à Venise et à Rome, d'antiques expédiées d'Egypte, d'Asie Mineure et des îles ?

2. Sur les *faussaires* italiens du dix-huitième siècle, connaît-on d'autres noms que ceux de Guerra et Gropalesi? Quels ouvrages consulter sur ce sujet en dehors des Lettres de Paciaudi, des Lettres de Caylus, des Mémoires de Barthélemy et des œuvres de Winckelmann ?

(Caen.) S. R.

—

Statue et piédestal. — Dans ses *Petits Mémoires*, Monselet met dans la bouche de *Bouilly* ces mots : « Laissez vos rivaux mettre la statue dans l'orchestre, placez-la toujours sur le théâtre, c'est-à-dire dans la bouche de vos acteurs. » Dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 mai, M. Bellaigue dit : « Faut-il placer, comme disait *Grétry*, la statue dans l'orchestre et le piédestal sur la scène ? » Quelle est la version originale ? R.

—

Le tombeau de Victor Hugo. — J'espère qu'il viendra à un éditeur intelligent la pensée de grouper en un faisceau l'élite des pièces de vers qu'écriront nos poètes à la louange du plus grand d'eux tous ? Victor Hugo aura son *tombeau* comme Théophile Gautier a eu le sien en 1873 ; Français et étrangers concourront à ce monument.

Cet usage des *tombeaux poétiques* est renouvelé du XVIe siècle. Pourrait-on me dire quels sont les poètes de cette époque qui ont été jugés dignes de ce suprême hommage? La liste n'en doit pas être longue, mais elle comprend aussi des prosateurs, car j'ai un *tombeau* de Blaise de Montluc (à la fin de l'édition des Commentaires de Paris, 1633), où se lisent des pièces de Florimond de Remond, Pierre de Brach et autres. A. E.

—

Beauzée. — Frédéric II sollicita vainement Beauzée de faire partie de l'Académie de Berlin après la publication de sa Grammaire générale, 1767, et sa réception à l'Académie française, 1772. Mais il résulte de la dédicace de sa 2e édition des œuvres de Salluste, au duc de Nivernois, que l'auteur était, en 1775, membre honoraire de cette fameuse Académie.

Le savant auteur du dernier article sur les Lettres de Frédéric II à Maupertuis, ou tout autre, aurait-il connaissance de la lettre qu'écrivit le roi philosophe à l'auteur de la Grammaire générale pour lui demander de faire partie de son Académie ?

Le 18 juillet 1768, dit Bachaumont dans ses Mémoires (t. XIX, additions, p. 76), l'impératrice-reine de Hongrie et de Bohême, envoya à Beauzée une médaille d'or à l'occasion de la publication de l'ouvrage précité ; connaît-on une lettre d'envoi par Marie-Thérèse ? où la découvrir ? Je le demande aux lecteurs de l'*Intermédiaire.*

(Verdun.) G. E. D.

—

Chanson normande. — Je désirerais avoir le texte d'une vieille chanson normande dont voici le premier couplet à peu près exact, si j'en crois mes souvenirs :

En basse Normandie,
Un pays dont j'étais,
Y avait un gentilhomme,
Qu'était amoureux d' mé ?
Ah vertingué, ah, sur ma fé !
Et youp, youp, youp,
Et youp, ma fé !
Ah, qu'il a d' l'amour pour mé.
I' n' dort, i' n' dort (pour Il ne dort),
Et youp, youp, youp,
I' n' dort, I' n' dort,
Et youp ma fé.

Le timbre de cette chanson est-il à la clef du *Caveau*, sous quel titre et à quel numéro ?

(Bordeaux.) GÉDÉON.

—

Les miniatures persanes et indiennes. — J'ai réuni, par plusieurs occasions, une série nombreuse et intéressante de ces pages miniatures, de ces portraits de princes nimbés ou d'ermites que l'on donne en gros à la Perse et à l'Inde.

J'en soumis une partie à Longpérier. Cet homme savant, obligeant pour ceux qui l'abordaient sans arrière-pensée et sans pitié pour les mystificateurs, m'a lu quelques noms de princes, tous postérieurs aux dernières années du XVIIe siècle. Il a re-

connu, dans d'autres pages, doublées en général d'écriture exquise, des illustrations de roman.

Depuis, rien qu'une visite, un soir, d'une personne attachée à la Bibliothèque nationale, qui me prit peut-être pour quelqu'un « qui veut vendre, » car elle parut s'intéresser peu à ce que je lui montrais, et ne me donna plus signe de vie.

J'aurais cependant intérêt à en savoir plus long, à propos de mes études sur le Japon.

Peut-on me signaler, en France ou en Angleterrè, quelques travaux sur cette question bien digne en elle-même d'avoir passionné quelque délicat : la classification par nationalités, par écoles, par dates, par sujets ?

Peut-on augmenter mon petit dossier de notes prises à travers des récits de voyages anciens, en Perse ou dans l'Inde?

Je suis, d'ailleurs, tout à la disposition du travailleur qui aurait entrepris cette étude et voudrait prendre des notes sur mes originaux (tous les jeudis, de une heure à cinq). PH. BURTY.

—

Antoine de Marcenay de Ghuy. — Connaît-on d'autre étude sur ce graveur que celle qui lui a été consacrée par M. le baron Roger de Portalis, dans son ouvrage *Les graveurs du XVIII*e *siècle* (Paris, 1880-82)?

Marcenay a-t-il pris une part quelconque aux expositions de l'Académie de St-Luc, dont il était membre, et à celle du Colisée, dont parle Bachaumont, et qu'il avait organisée, en 1776, avec Peters, le peintre en miniature?

Il faudrait, pour le savoir, feuilleter les livrets de ces expositions ; mais nous ne pouvons nous les procurer.

Cette demande est faite en vue d'un travail sur cet artiste bourguignon.

M. Jules Guiffrey a réimprimé les livrets de l'Académie de St-Luc : une personne, dont le nom nous est inconnu, a également réimprimé le livret de l'exposition du Colisée. LUD. ROSAMOIN.

—

L'Arioste illustré par G. Doré. — « Pour cette publication, dit M. Gustave Duplessis dans une notice biographique sur le célèbre artiste, Doré n'usa pas des moyens qu'il avait coutume d'employer ; il ne dessina pas sur le bois; il fit des dessins à la plume qui devaient être reproduits en relief à l'aide du procédé Gillot. Il se trouva fort bien de cette détermination; ses dessins pouvaient ainsi être conservés, et grâce à l'habileté de l'exécutant et aux excellents procédés dont il disposait, ses compositions claires, tracées en vue du procédé, étaient reproduites avec une fidélité absolue. »

Cependant presque toutes les grandes compositions hors texte et un grand nombre de celles insérées dans le texte sont gravées sur bois et généralement poussées au noir, aussi les sujets gravés par le procédé Gillot paraissent gris et ternes à côté, ce qui ne laisse pas de produire parfois un contraste assez disgracieux. Pourquoi étant admis le principe de la gravure au procédé qui avait l'avantage de reproduire d'une façon absolument exacte les dessins de Doré, ne l'a-t-on pas appliqué partout comme aurait pu le faire supposer le passage cité plus haut de M. Duplessis? Ne lui aurait-on en définitive préféré la gravure sur bois que parce qu'à première vue elle produit plus d'effet et, pour employer une expression vulgaire, tire l'œil davantage, ce qui n'est pas une petite condition de succès pour un ouvrage illustré ?

O'REALY.

—

Opuscule attribué à Pouqueville. — Quérard, dans son ouvrage bibliographique, *La France littéraire* (1re édit., 1835, t. VII), attribue à Pouqueville l'introduction historique de la Description du Péloponèse de Blouet (1834), introduction formant 23 pages très grand in-folio. On désirerait, pour être fixé, savoir si cet opuscule commence par un dialogue imité du grec moderne, et intitulé : *Le Vieillard et la Souliote.* On tiendrait également à connaître la date de l'édition, le nom de l'éditeur et la bibliothèque publique où il pourrait se trouver. LUD. ROSAMOIN.

—

Une couronne en songe. — Par le fils d'un Girondin, in-8, paru chez Félix Locquin en 1843, avec de nombreuses eaux-fortes très curieuses non signées.

Pourrait-on me donner le nom de l'auteur et du graveur ? VALDESCYGNES.

Réponses.

Le Correspondant et l'abbé de Véri (XVIII, 198). — Je disais, le 10 avril der-

nier, que l'abbé de Véri n'a pas manqué de célébrité. M. Renan, dans son beau discours en réponse au discours de réception de M. de Lesseps, a justifié ainsi, quelques jours après, ce que j'avais dit : « Pour arriver à être ministre, Turgot, le plus modeste des hommes, n'eut besoin de convaincre de son mérite que quatre personnes : d'abord l'abbé de Véry, son condisciple en Sorbonne, homme d'un esprit très éclairé, qui parla de lui avec admiration à une femme très intelligente, madame de Maurepas. Madame de Maurepas le signala à M. de Maurepas, qui le présenta à Louis XVI. » Aucun de mes collaborateurs n'aura-t-il la charité de me communiquer soit l'article du *Correspondant* sur l'abbé de Véry, soit, du moins, une analyse de cet article? Que l'on ait pitié de mon impatience : il ne faut pas trop faire attendre Un vieux chercheur.

—

Dictionnaire des expressions de Saint-Cyr (XVIII, 201, 253). — Les expressions spéciales à Saint-Cyr ne rempliraient pas un dictionnaire bien volumineux. Elles varient un peu de promotion à promotion. Le livre de René Maizeroy, *Souvenirs d'un Saint-Cyrien*, doit en offrir un certain nombre. En voici quelques-unes des plus modernes : « *Monsieur Bazard* (nouveau Saint-Cyrien) arrive au *Bahut* (berceau d'Athalie, cercueil de madame de Maintenon). On le coiffe d'un *calot* (képi), qui lui donnera l'air *cosaque* jusqu'au *pékin de mellon* (port auquel on aborde du 1er au 30 août de la première année). On lui colle sur l'estomac une *fausses-manches* (sorte de tablier d'une utilité incontestable), ornée de son *tricule* (nº matricule); cette *fausses-manches* remplace avantageusement la poche légendaire des moines voyageurs au moyen âge; elle peut contenir en même temps tabac, journaux, pipe, liqueurs, romans, enfin tout le *cornard* qu'on veut *défiler* (cacher). Monsieur *Bazard* est devenu *mellon*, soit l'esclave de l'*ancien;* esclavage peu cruel, qui consiste en une initiation progressive et méthodique à la discipline et à la soumission, au moyen de *brimades* maintenant à la rose, — visites fréquentes au **240** inscrit au bout de la cour Wagram; — apposition sur sa pipe, sous peine de confiscation, de l'*ancien* qui le *cafarde* (protège); *monomes* inoffensifs, concerts forcés donnés de temps à autre sur les arbres de la cour, ascension des colonnes du *zinguot* (hangar couvert; — défense expresse, sous peine d'en sortir par la fenêtre, de s'épancher aux *guoguenots* (cabinets) des anciens, etc.

Le *mellon* est vertement dégourdi par le *pète-sec* (gymnastique), le *tire-boyaux* (escrime) et le *zèbre* (équitation), où il *pile*, prend des *tapes* et des *pains* avec les *veaux* et les *emballeurs*. S'il prend un *pain* malheureux ou sait déjà tirer une heureuse *carotte* au major, il va *tirer* quelques jours au *paradis* (infirmerie); là, en sa qualité de *séraphin*, les bonnes sœurs le gorgent de *rabiots* (friandises); le brave aumônier, vétéran d'Italie, du Mexique et de 70, l'illumine de ses *topos* (dessins) merveilleusement enluminés; et le *pète-sec* (sergent de garde), qui le pince à *bouquiner* (lire un roman), lui *allonge* des *kilogs* (consigne) changés en *ours* (salle de police) par le *Poireau* (général commandant l'Ecole).

Dès que le *mellon* manœuvre moins en *cosaque* sur le *marchfeld*, le général lui accorde la première *galette* (sortie de faveur), soit à Versailles, pour aller bayer en admirant les tableaux, soit à Paris, pour se faire admirer, lui et son *caso* (plumet rouge et blanc). Les autres dimanches, on lui fait faire une *facétie* (promenade militaire), qui n'en est pas une.

Entre temps, le *mellon*, dégourdi au *bataillon* (exercices militaires), est initié à la manœuvre de la *Pompe* (ensemble des études non militaires), sous la direction de la *Grande Pompe* (lieutenant-colonel directeur des études) et des *Pompes intermédiaires* par les *grands et petits pendus* (commandants, capitaines et lieutenants professeurs adjoints), de *Géo*, d'*Art mili*, de *Légi*, de *Topo*, de *Bronze* (artillerie, et de *Barbette* (fortification). Quelques *pendus fumistes* sont chargés de la littérature, du dessin et de l'allemand. Pour cette instruction de la *pompe*, le *mellon* assiste le matin à des *amphis* (cours professés), que ses anciens critiquent le soir, par maint couplet inoffensif, dans des *amphis* (réunions publiques) tenus à la salle de danse.

Devenu *débrouillard*, le *mellon* commence à se *défiler* (garer) du *basoff* (adjudant), à *faire le fixe* (avoir l'œil en sentinelle et avertir) à ses anciens qui *bouquinent*, et à ne plus *cornarder* (se tromper) à l'exercice.

La *pompe* lui enseigne bientôt à faire des *levés au pouce et à l'œil*, à enluminer des *crachoirs* (reliefs en sable et en colle), et à se diriger vers l'*omelette topographi-*

que à l'aide d'une *boussole-tapir* (petit instrument ingénieux d'une valeur...de cent francs, récemment découvert sur la route de Saint-Cyr à Versailles).

Si le *mellon pompe* (désire), pour l'année suivante, les galons de sergent-major, sergent, caporal, *anspessoir* ou *anspessade* (premier soldat); s'il *pompe* la *basane* (cavalerie), les *marsouins* (infanterie de marine), ou une garnison de son choix, alors il *pompe* (travaille) ferme, pour devenir *calé*. S'il ne *pompe* rien, il se contente, en dehors des exercices militaires, de *piquer des chiens* (dormir) et de *bouquiner* en se *défilant* des yeux investigateurs du *saxophone* (prototype ingénieux des surveillants d'étude); il pourra, de la sorte, arriver à être membre du *Conseil des fines*, composé des douze derniers de la *promo*, sous la présidence du *Père Système;* le *Père Système* est le premier *mellon* immatriculé de sa promotion, le plus ancien par le *jour et l'heure* d'entrée au bahut, et, en général, un des moins *anciens* par les *rangs* d'entrée et de sortie.

Le *Père Système* des anciens organise la plus grande solennité intime du *bahut*, le *triomphe :* pendant les premières *écoles à feu* de ses anciens, on apprend un beau jour au *mellon*, déjà sceptique, qu'un de ses anciens vient de *faire un tonneau* avec un obus du *tortillard* (vieille pièce de bronze), ou, plus simplement, avec une ficelle, et que, pour célébrer le triomphe qui en va résulter, tous les mellons doivent se déguiser.

Le *triomphe* est le trait d'union entre les deux *promo* qui, deux mois plus tard, vont se séparer. Après le défilé, merveilleusement organisé et amusant — des mellons travestis, à pied, à cheval et en voiture, le *Père Système*, coiffé de la traditionnelle *galette* (vieux shako en cuir bouilli que soigne précieusement le « *capitaine Bül* », coiffeur dans les prix doux), monte sur le perron de *Novi-Bazar* (nouveau bâtiment de l'Ecole); de là, devant le général, les officiers, les invités et les deux promotions, il prononce le *discours du triomphe*, petite critique officielle et discrète, accompagnée d'une allocution généreuse à la nouvelle promotion : celle-ci s'agenouille pour recevoir son nom de baptême, voté par le *conseil des fines* (en 82, promo d'Egypte; en 83, promo des Pavillons-Noirs; en 84, promo de Madagascar), glorieux titre de tous ses membres destinés à se disperser à tous les bouts du pays, et quelques-uns aux quatre coins du globe, pour l'honneur de la France. Après ce *laïus* (discours), tous entonnent le *Pékin de bahut* et la *Galette* (airs saint-cyriens); et la fête continue.

Après le *triomphe*, le *mellon* n'a plus qu'à traverser le *mois de pompe* et à subir tant bien que mal ses *colles* (interrogations) de fin d'année, s'il ne veut pas être *séché* (condamné à refaire une année). Il peut enfin saluer le *pékin de mellon*, tandis que son *ancien* s'elance vers le *Pékin de Bahut* (mot indéfinissable comme liberté, infini, gloire), symbole de toutes les aspirations généreuses, rêve de tout saint-cyrien futur, désir du saint-cyrien présent, regret du vieux saint-cyrien en moustache blanche, qui l'entend crier avec plaisir... »

A. DE LA SÈCHE.

Naturalisme (XVIII, 225, 281, 314). — Je ne vois pas que M. Antonin Bunand cite Homère parmi les ancêtres du *naturalisme :* il y a pourtant, dans l'*Odyssée*, tout comme dans l'*Assommoir*, une scène de lavoir minutieusement rendue, et c'est une princesse qui lave le linge de son auguste père... Qu'en dites-vous, Gervaise?

Alfred de Musset a donné une définition du naturalisme dans ces deux vers, qu'il applique assez bizarrement à Calderon, et fort justement à Mérimée :

L'un, comme Calderon ou comme Mérimée,
Incruste un plomb brûlant sur la réalité.

K.

De Sapt (XVIII, 228). — Il est très probable que le *De Sapt* auteur de l'*Ami du Prince et de la Patrie*, etc., publié en 1770, est le même que le pétitionnaire au comité de surveillance de Thiers, dont voici l'état civil :

François Desapt, originaire du village de Sapt, paroisse d'Escoutoux (ce qui explique qu'il eût divisé son nom en deux tronçons), où il était né le 22 novembre 1741, épousa le 5 septembre 1774 Jeanne Belliveau, fille de Pierre, teinturier à Thiers : il est dit dans son acte de mariage (paroisse de Saint-Genès de Thiers) *conseiller au Conseil souverain du Cap à Saint-Domingue, intendant et procureur général pour la maison de Noailles dans la même île.* Il vivait encore et est qualifié *homme de loi*, lors du mariage (Thiers, 23 pluviôse an VI, 11 février 1798) de sa fille unique Jeanne Marie Desapt, née au

cap Français de Saint-Domingue le 17 août 1775, avec Guillaume Guillemot, mais était mort avant 1807 : l'acte de décès de sa femme Jeanne Belliveau (Thiers, 11 juillet 1807) la dit *veuve*. Il n'était pas décédé à Thiers ; si quelqu'un pouvait m'indiquer le lieu et la date de ce décès, il me ferait plaisir. ARVERNUS.

— Comme il existe en Auvergne quatre localités portant le nom de Sapt, il serait utile, pour être fixé sur l'identité de l'auteur de l' « *Ami du Prince et de la Patrie* », de connaître les personnes qui, possédant des propriétés dans ces localités, ont pu en prendre le nom.

A titre de renseignements, à l'époque où parut cet ouvrage, 1769 (voy. Barbier, *Dict. des Anonymes*, t. I, col. 134), le domaine du Sapt, situé dans le village de ce nom, paroisse Saint-Germain-l'Herm, appartenait à M. Fournier des Vialettes, mort vers 1773. Son frère et son héritier, M. Fournier des Brazières, habitant la ville de Clermont, vendit le Sapt à M. Barthélemy Choussy, bourgeois, habitant alors la ville de Craponne en Velay. Ce domaine était de la mouvance de la terre et seigneurie de Chaméane. M. Chabrol, avocat du roi honoraire en la sénéchaussée d'Auvergne, 1er avocat de S. M. au bureau des finances de Riom, en sa qualité de seigneur de Chaméane, forma le 1er août 1774 une demande en retrait censuel de ce domaine. Il s'ensuivit procès, pendant l'instance duquel intervint une transaction entre les parties.

M. Fournier de Vialettes, qui se qualifiait de sieur de Sapt, était-il l'auteur de l'ouvrage en question ? Pour se prononcer il faudrait connaître les autres personnes qui ont pu s'appeler ainsi en vertu de leur possession territoriale dans les autres villages de ce nom. L.

Dictionnaire des graveurs (XVII, 230, 283). — Aux ouvrages déjà notés on peut ajouter : *Bryan's Dictionary of Painters and Engravers*, dont une nouvelle édition, éditée par M. R. E. Graves, se publie actuellement, et *A Dictionary of Artists of the English School, by S. Redgrave, London*, 1878. Dans ce Dictionnaire, les graveurs s'y trouvent. H. S. A.

De Paris à Saint-Cloud (XVIII, 231). — Cet ouvrage est de Louis Balthazar Néel, né à Rouen et mort en 1754. On croit que la 2e partie: *Retour de Saint-Cloud par terre*, n'est pas de la même main et que l'auteur était Augustin Martin Lottin, libraire et imprimeur à Paris. Ces renseignements sont tirés de la notice placée à la tête de mon édition (Drost aîné et Marguet, à Paris, 1797). Voici ce qu'en dit Barbier: 19314. Voyage de Paris à Saint-Cloud par mer (par Néel) et retour à Paris par terre (par Lottin aîné). Paris, Duchesne, 1760 et 1762, 2 v. in-12. — Néel a publie, en outre, quelques pièces de vers médiocres, une *Histoire du maréchal de Saxe* et une *Histoire de Louis, duc d'Orléans*, mort en 1752.

E.-G. P.

— Le « charmant petit ouvrage » est de Louis Balthazar Néel, né à Rouen *vers* 1695 (pourrait-on substituer à cette date approximative une date précise ?), mort dans la même ville en 1754. J'espère que quelqu'un de ceux qui répondront à la question nous donnera la liste des éditions de l'opuscule. On n'oubliera pas sans doute dans cette liste l'édition donnée, il y a déjà bon nombre d'années, à Paris, avec le Voyage de Bachaumont et de Chapelle et divers autres voyages du même genre, sous ce titre : *Recueil de voyages amusants*. Je demande pardon pour le peu de précision de mon indication. Je cite de mémoire et ma mémoire est, hélas ! celle d'

UN VIEUX CHERCHEUR.

— L'*Intermédiaire* (V, 128 et 317) donne de nombreux détails sur cet ouvrage de Louis Balthazar Néel, né à Rouen vers 1695, mort en 1754.

La 5e édition est de 1748, in-12. Cet ouvrage eut beaucoup de succès. Outre l'édition avec 3 ou 4 gravures, il y a une édition de 1783 (Vve Duchesne), *avec une carte très exacte dont le plan a été levé sur les lieux* (sic), sur laquelle on voit les Echelles du Levant au-dessous du couvent des Bonshommes (ce sont les échelles des blanchisseuses de Chaillot pour descendre laver le linge à la Seine), etc., etc. A. NALIS.

Armoiries concernant Malte (XVIII, 232). — Si ces armoiries étaient celles d'un peintre chevalier de Malte, M. Ambroise Tardieu pourrait diriger ses recherches sur Antoine de Favray, chevalier de Malte, né le 8 septembre 1706, vivant encore en 1792, car il figure encore au livret

des académiciens de l'Académie de peinture, où il est indiqué demeurant à Malte. Il y avait été reçu le 30 septembre 1762 sur un tableau qui est au Louvre (Visite de dames maltaises), et il a exposé aux Salons de 1763, 1771 et 1779. J'ai de lui deux dessins au carmin représentant des vues de Malte, mais où ne figurent pas les armoiries décrites dans la question.

E.-G. P.

—

L'Acacia (XVIII, 257). — Tous les francs-maçons donneront à M. S. l'explication de l'expression dont s'est servi M. Andrieux en parlant de l'honorable chef de la police municipale : « il avait connu l'*Acacia* ». Ce membre de phrase était, autrefois, couramment employé, comme signe de reconnaissance, parmi les frères maçons. Il est moins usité aujourd'hui, où les anciennes formules sont, pour la plupart, en discrédit. Le très spirituel auteur des *Mémoires d'un préfet de police* et de plusieurs autres, franc-maçon lui-même, comme chacun le sait, reproduit celle-ci, après Mgr de Ségur, avec une intention évidemment ironique. Pourquoi ? Est-elle, au fond, beaucoup plus ridicule que tant d'autres qu'on pourrait citer ? Elle exprime, d'une façon mystique, l'idée de résurrection, qui n'a rien, par elle-même, qui prête à rire. Fr. F

— L'auteur des *Souvenirs d'un préfet de police* avait d'autant plus raison d'affirmer que M. Caubet avait connu l'Acacia qu'il avait été initié lui-même aux mystères de ce symbole maçonnique, et que chacun d'eux a fait partie, croyons-nous, à son heure, du Conseil de l'ordre, siégeant à Paris. L'histoire de la branche d'acacia est intimement liée avec les formules du troisième degré ou du grade de Maître, qui est celui qui consacre les points essentiels et parfaits du véritable maçon. L'acacia, dont les feuilles se redressent au soleil levant et s'inclinent au déclin du jour, était considéré par les Orientaux comme un arbre sacré. Il était dédié au dieu du Jour, c'est-à-dire, à la lumière. Dans le symbolisme maçonnique, il remplit le rôle que remplissait dans l'antiquité le palmier des Indiens, le saule des Chaldéens, le myrte des Grecs, le gui des Gaulois et des Scandinaves, l'aubépine des chrétiens. L'acacia est le rameau d'or de l'initiation moderne ; c'est pour cela et par cela qu'on est maçon, quand on en a pénétré le secret. D'après l'Ecriture sainte, cet arbre, souvent désigné sous le nom de *shittah* (au pluriel *shittim*), était considéré comme sacré parmi les Hébreux ; sur l'ordre de Moïse, le tabernacle, l'arche d'alliance et tous les ustensiles religieux furent composés de ce bois, et le prophète Isaïe recommandait, à son tour, aux Israélites, à leur retour de captivité, d'avoir soin de planter dans le désert des cèdres et des acacias (*shittim*), dont l'utilité et l'agrément devaient leur être incontestables. Ajoutons que les Hébreux avaient coutume de toujours fixer une branche d'acacia à la tête des tombeaux de leurs amis ou de leurs proches, et que les Grecs, à leur tour, consacrèrent cet usage en entourant leurs tombes de verdure et de fleurs. Il est vrai que l'acacia reprit plus tard son empire, à cause de sa couleur inaltérable et de sa résistance aux attaques des insectes ou des autres animaux ; on trouva qu'il symbolisait ainsi l'incorruptible nature de l'âme, dont la lumière qu'il représentait n'était que le simple reflet. Afin de mieux expliquer la légende maçonnique qui s'y rattache, il faudrait remonter au temps où Salomon confia la construction du Temple de Jérusalem au célèbre architecte *Hiram-Abi*, qui lui fut envoyé par le roi de Tyr, et révéler en détail les dramatiques circonstances de sa mort par trois misérables compagnons, c'est le secret des loges maçonniques : tout ce que nous pouvons communiquer à ce sujet à l'attention des profanes (puisque nous n'aurions rien à apprendre aux initiés), c'est que toute l'allégorie de la maîtrise maçonnique réside dans le corps inanimé de maître Hiram et dans la branche d'acacia, qui fit découvrir la fosse où l'avaient enfoui ses meurtriers. On en retrouve, d'ailleurs, les traits principaux et le caractère fondamental dans les fables d'Osiris, d'Adonis, de Bacchus, de Balder et de tous les dieux célébrés dans les mystères de l'antiquité. On y voit partout un homme vertueux qu'on assassine et dont on veut cacher la mort ; ce sont des recherches ; c'est une sépulture sur laquelle s'élève une plante : c'est, enfin, la même pensée, traduite par un emblème solennel. Dans la franc-maçonnerie, c'est l'*acacia* qui l'exprime, et voilà pourquoi ses initiés ont raison de s'en appliquer le secret, en s'écriant : J'ai vu la lumière, car l'acacia m'est connu !

Ego E.-G.

—

— Gérard de Nerval, dans son Voyage en Orient, donne beaucoup de détails sur cette tradition. Voir édition Charpentier, tome II, pages 335 et suivantes.

VALDESCYGNES.

—

Prêter le collet (XVIII, 257). — Prêter le collet ne signifie pas, proprement, résister à quelqu'un, le contredire, mais accepter la lutte avec lui. Le *colletage* (ne cherchez pas le mot dans le *dictionnaire de l'Académie* ou dans Littré) était, en effet, une sorte de lutte, dans laquelle chacun des adversaires, saisissant l'autre par le collet, cherchait à le coucher à terre, d'un seul coup, par un mouvement violent de bascule. On ne doit pas oublier qu'on donnait autrefois le nom de collet à un vêtement de peau de buffle. Mais l'adoption des vêtements de drap n'avait pas fait renoncer à ce jeu, où la force et l'adresse étaient également nécessaires. Il était encore en usage dans les villes et villages du midi de la France, et même dans certains collèges, il y a quarante ans environ. Lorsqu'on avait trouvé un lutteur à sa convenance, on lui disait volontiers : « Allons, prête-moi le collet ! » Malheureux alors les paysans en puissance de femme, plus malheureux encore les collégiens dont les vêtements, faits de mauvais drap, cédaient aux premières secousses !

FR. F.

—

Croquer le marmot (XVIII, 257). — Cette locution signifie « *attendre longtemps* ». Elle a pris naissance dans les ateliers de peintres. L'artiste que l'on fait languir dans un escalier, dans un vestibule, dans une antichambre, s'amuse, pour tromper la longueur du temps, à barbouiller, à croquer une petite figure de marmot contre la muraille. (D'après Furetière et Genin.) — Cette expression fait penser à Murillo enfant, qui croquait, sur la muraille d'un cloître, les ébauches de ses dessins, et préludait ainsi à ce remarquable talent qui fit de lui le plus illustre représentant de l'Ecole espagnole.

LUD. ROSAMOIN.

—

Propriété littéraire (XVIII, 257). — Un auteur, à moins de conventions spéciales avec les directeurs de revues ou de journaux, que ses articles aient paru sous son nom, sous un pseudonyme ou même sous le voile de l'anonyme, conserve toujours la propriété exclusive de ses œuvres. Les poésies, puisqu'il s'agit de vers dans la question posée par le collabo Rosamoin, publiées par M. *** soit dans la *Revue des deux hémisphères*, soit dans le *Barbier* ou tout autre périodique, ne peuvent être réimprimées qu'avec l'autorisation de l'auteur, et elles ne sauraient même être reproduites par les mêmes feuilles qui en ont eu la primeur sans une nouvelle autorisation.

UN LISEUR.

—

Pierre-François Tissot et la mort du député Féraud (XVIII, 258). — Je sais que l'on ne prête qu'aux riches, mais Tissot est innocent du crime qu'on lui impute. L'homme qui coupa la tête de Féraud se nommait Boucher, celui qui la porta au bout d'une pique était un compagnon serrurier de la section Popincourt et s'appelait Jean Tinel. On trouvera tous les détails relatifs à ces faits dans : *Tableaux de la révolution française, publiés sur les papiers inédits du département et de la police secrète de Paris*, par Adolphe Schmidt, 3 vol. Leipzig, 1869, tome II, p. 345 et *seq*.

MAX. D'ORGUS.

— Tissot comptait de nombreux ennemis parmi les royalistes à l'époque de la Restauration ; la légende de la tête coupée eut des variantes ; on prétendit que c'était celle de l'infortunée princesse de Lamballe que le futur académicien avait portée au bout d'une pique.

On fit circuler un petit dialogue avec Michaud (de la Quotidienne), auquel, dans le cours d'une discussion un peu vive, Tissot aurait dit : « Vous portez la tête bien « haute, monsieur. — C'est possible, mon- « sieur, mais je n'ai jamais porté que la « mienne. »

G. B.

— La participation de Tissot aux massacres de septembre et le fait par lui d'avoir porté au bout d'une pique la tête de Féraud sont réfutés énergiquement par la *Biographie Didot*.

UN LISEUR.

—

Brissac (XVIII, 259). — Voir dans l'excellent *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, par M. Célestin Port (tome I, 1874, p. 513), l'article sur Jean de Brissac, sieur des Loges, fils, sans doute, d'un Jacques de Brissac, écuyer, sieur du Pré, et de Suzanne Lefebvre. L'article, rédigé d'après

divers documents conservés à Angers et à Saumur, complète, à quelques égards, les indications de la *France protestante*. Malheureusement on n'y trouve rien sur la filiation de la famille avant la Réformation. Le plus savant archiviste, comme la plus belle fille de Paris, ne peut donner que ce qu'il a. UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Le corps de Moïse (XVIII, 259). — Voici ce que dit Moréri à ce sujet :

L'Ecriture dit qu'il (Moïse) mourut par le commandement du Seigneur et qu'il fut enseveli dans une vallée de la terre de Moab, contre Phogor, sans que, depuis, on ait pu découvrir le lieu de sa sépulture. Quelques-uns croient que ce fut alors, comme le rapporte saint Jude, que l'archange Michel disputa avec le diable, qui voulait découvrir le corps de Moïse aux Israélites, pour leur persuader de l'adorer comme un Dieu, à quoi il les auroit portez sans peine, après tant de miracles qu'ils lui avoient vu faire. — A l'article de saint Jude, il ne parle pas de cette contestation et il cite, comme auteurs à consulter sur saint Jude : saint Jérôme, Baronius *in Annal. et in notis super martyr.* Bellarmin, *de Scept. eccles.* Notre collaborateur y trouvera peut-être des renseignements. Voir aussi la Vie de Moïse par Philon ; en parlant de sa mort, il ne fait aucune allusion à la querelle de saint Michel avec Satan, et se borne à dire que le lieu de sa sépulture n'a pas été connu ; mais comme je n'ai pas eu le temps de lire tout l'ouvrage, il n'est pas impossible qu'il en parle ailleurs. E.-G. P.

— On trouvera des détails (fort peu authentiques) à cet égard dans un livre composé par un rabbin : *De vita et morte Mosis*, qu'un savant français, Gilbert Gaulmin, a publié à Paris en 1619, et que Fabricius a reproduit dans son *Codex apocryphorum. Hamburgi*, 1714.
B. C.

— Vid. la « *Biblia magna commentariorum literalium*, 1643, in-f°. Parisiis, sumptibus via Jacobæa. ». — Joannis Gagnæi, Guillelmi Estii, Emmanuelis Sa, Joannis Menochii, Jacobi Tirini, Mich. Soly, Matth. Guillemot, Dionys. Bechet, Ant. Berthier.

Le motif principal de la lutte entre S. Michel et le Diable, au sujet de la dépouille mortelle de Moïse, consistait en ce que Satan voulait que le corps du législateur des Hébreux demeurât sur la terre et fût, par suite, exposé aux adorations du peuple juif reconnaissant envers son libérateur. L'archange, de son côté et au nom de l'Eternel, tenait à éviter, pour les Israélites, cette occasion d'un culte idolâtre. — Vid. S. Chrys., in Matth. V ; — S. Ambrois., Offic., VII ; — Hieronym., in « Ad Titum » ; — Origen. III ; — Clem. Alex., Strom. lib. VI.
LUD. ROSAMOIN.

—

Poésie d'Alf. de Musset, égarée (XVIII, 260). — « La chose est tellement énorme que je m'efforce de ne pas y croire encore. » Si C. J. B., « après des heures et des heures, fouillant de volume en volume, de page en page, [a] acquis la conviction que ces fameuses stances [à Ninon] avaient bien décidément été oubliées », il faut croire qu'il aura négligé d'ouvrir les pages 33-35 du vol. VI de son édition où elles se trouvent. Je suis plutôt porté à penser que C. J. B., très peu au courant des œuvres de Musset, aura cherché les stances dans les volumes consacrés aux POÉSIES, au lieu de relire les NOUVELLES ET CONTES en général, et *Emmeline* en particulier. Ma lettre doit, d'ailleurs, arriver après beaucoup d'autres semblables.
MALABAR.

—

Les Souvenirs de madame Vigée-Lebrun (XVIII, 261). — Ces Souvenirs n'ont pas été rédigés par madame Vigée-Lebrun, ni par un homme, comme le pense M. Magniant ; mais par madame de Bawr, amie intime de madame Lebrun. Les notes originales sont conservées dans la famille de madame de B.
(Marly.) V. S.

— Les lettres de la célèbre artiste à la princesse Kourakin, qui précèdent les Mémoires proprement dits et les Mémoires eux-mêmes, me paraissent être de la même main, et je ne doute pas que madame Vigée-Lebrun ne soit le véritable auteur des unes et des autres. Je n'ai, d'ailleurs, jamais entendu dire ni lu que l'authenticité du texte eût été attaquée.
E.-G. P.

—

Le peintre Hutin (XVIII, 262). — Il y a eu quatre peintres de ce nom : *Hutin*, qui vivait en 1707-1726 ; *Charles-François Hutin*, né en 1715, mort en 1776 : c'était

le fils du précédent. *Jean-Baptiste Hutin,* qui vivait en 1756-1764, et *Pierre Hutin*, vivant en 1765.

Duquel de ces quatre artistes sont les peintures en question? *Jean-Baptiste* a exposé à l'académie de Saint-Luc, dont il était membre, en 1756, trois tableaux mythologiques. Il demeurait à Paris, rue Saint-Thomas du Louvre. En 1762, il était adjoint à professeur et a exposé quatre tableaux : 1° l'Immaculée Conception; 2° trois sujets mythologiques. Son adresse n'est pas indiquée. — *Charles-François*, peintre et sculpteur, était de l'Académie royale; il a exposé, en 1746, une figure en plâtre et quatre dessins sous verre; en 1759, il y a au livret une addition ainsi conçue : M. Hutin, peintre du Roy de Pologne, académicien. Plusieurs tableaux sous le même n° (164); en 1769, M. Hutin, académicien, directeur de l'académie de peinture de S. A. S. M. l'Electeur de Saxe : n° 49, deux Servantes saxonnes.

E.-G. P.

— Les frères Hutin, tous trois artistes français nés à Paris, se sont fixés en Saxe, où ils sont morts. Charles, sculpteur, peintre et graveur, a été directeur des Beaux-Arts à Dresde; son frère François fut peintre et graveur, et Pierre, le cadet, sculpteur et graveur. La *Biographie Didot* parle des deux premiers, et l'*Iconographie des estampes à sujets galants*, Genève, 1868, mentionne le troisième.

Un liseur.

— Charles Hutin était dessinateur, peintre, graveur et sculpteur; il est né à Paris en 1715. Son maître était François le Moine. A l'âge de vingt et un ans, il reçut le grand prix de peinture. Il alla à Rome et y restait sept ans. Sous Michel-Angeo Slodz, il étudiait la sculpture. En 1746 il est nommé membre de l'Académie. En 1748, il allait à Dresde et gravait des planches pour le grand ouvrage de la Gallerie.

A l'église catholique de la cour à Dresde, il se trouve un Plafond et une Crucifixion de Christ, remarquables par leur exécution. Ch. Hutin est mort en 1776 comme directeur de l'Académie de l'art à Dresde.

Son frère Pierre Hutin gravait aussi des planches pour l'ouvrage de la Gallerie.

L. M.

—

Portrait de Georges Comnène (XVIII, 262). — Ce portrait se trouve en regard de la page 23 du cinquième volume de la *Biographie nouvelle des contemporains*, publiée par Arnault, Jay, Jouy, etc. — Paris, 1822. Il accompagne une biographie des Comnène, qui contient trois colonnes, et qui est surtout relative au prince Démétrius Comnène.

R. M.

—

Elisabeth de France (XVIII, 263). — La pièce est donnée sous le nom de Gamot dans le *Catalogue Soleinne,* t. II, p. 245, n° 2511, et on y lit cette note de Paul Lacroix : « On ne connaît pas d'autre « pièce de cet auteur, qui composa celle-ci « lorsqu'il était très jeune; cependant il « parle dans sa préface de ses succès obte- « nus au théâtre avant qu'il ait cessé « d'être l'école de mœurs et de la vertu. « — Cette pièce est intéressante. »

Dans le tome III de ce même catalogue, où la pièce reparaît dans un recueil factice avec plusieurs autres concernant toute la famille royale (p. 57, n° 3174), Paul Lacroix attribue sans doute par un lapsus la nouvelle édition de la tragédie : *Elisabeth de France,* réimprimée en 1814, à Aignan et Bertherin, les auteurs de *la Mort de Louis XVI*, tragédie en vers, en trois actes.

Gamot était en 1814 préfet de l'Yonne de par le roi, ce qui explique la nouvelle édition de son œuvre au moment de la rentrée des Bourbons. On l'appelait alors M. le chevalier Gamot. Le *Dictionnaire des Girouettes*, Paris, 1815, consacre quelques lignes à ce fonctionnaire maintenu à cette préfecture par décret du 6 avril 1815, au retour de Napoléon. « M. le chevalier Gamot fait les délices de la ville d'Auxerre. On s'arrachait le Recueil des actes de la préfecture pour comparer les circulaires qu'il adressait à ses administrés. »

Un liseur.

— L'édition signalée par le questionneur est la seconde; il en existe une première (Paris, Robert, 1797, in-8 de VIII-47 p.) et une troisième (Paris, Lebègue, 1814, in-8 de 38 p.).

René de Starn.

—

L'Epreuve réciproque, comédie (XVIII, 263). — Cette pièce, d'après la *Bibliothèque du Théâtre-François* (par le duc de la Vallière, avec la collaboration de Mercier-Saint-Leger, Marin, Caperonnier et l'abbé Boudot), Dresde (Paris), 1768, serait bien de Robert Alain, un Parisien, né en 1680 et mort en 1720.

Le Grand aurait revu cette comédie, et

après la mort d'Alain il en a réclamé la paternité.

Les *Anecdotes dramatiques* (de l'abbé Laporte), tome Ier, p. 312, rapportent qu'au sortir de la première représentation La Motte, ayant trouvé la pièce bonne, mais trop courte, dit à Alain, qu'il rencontra au foyer : Monsieur Alain, vous n'avez pas assez allongé *la courroie*, allusion à la profession de sellier qu'exerçait ce jeune confrère. Paul Lacroix aura vu dans l'initiale R le prénom de René, d'où l'attribution à Le Sage. On ne prête qu'aux riches. UN LISEUR.

— Les indications contenues dans la question, en ce qui concerne l'auteur, empruntées à Beauchamps, sont confirmées par les auteurs des *Anecdotes dramatiques*, qui s'expriment comme suit :

« Quoique cette petite comédie paraisse, dans les œuvres de M. Le Grand, comme appartenant à lui seul, il est pourtant sûr que le sieur Alain et une autre personne, entre les mains de qui on a vu l'original de la pièce, en sont les véritables auteurs. Le Grand y fit quelques légers changements; et elle parut au théâtre et à l'impression sous le nom du sieur Alain. Cependant, après la mort de ce dernier, Le Grand réclama l'*Epreuve réciproque* comme en étant l'auteur; et ses héritiers, en vendant le privilège de ses œuvres, y insérèrent cette comédie. »

Au sujet de Robert Alain, Clément et Delaporte disent qu'il était de Paris, et qu'il s'était destiné à l'état ecclésiastique, à la suite de bonnes études; qu'ayant changé d'avis, il se fit recevoir sellier, et mourut en 1730, à l'âge de quarante ans; qu'il avait fait, en société avec Le Grand, l'*Epreuve réciproque*,

Le Grand jouait dans la pièce; comme il avait prêté à rire en représentant un rôle sérieux dans la *Mort de Pompée*, il aurait, en annonçant la comédie nouvelle à la suite, dit au parterre : « Je souhaite, messieurs, vous faire rire un peu plus dans la petite pièce que je ne l'ai fait dans la grande. » Il n'était passable que dans les rôles de paysan.

(Nimes.) *Pour c. c.* : CH. L.

—

L'Intérieur du Directoire, vaudeville en un acte (XVIII, 263). — Dans la très longue liste que l'*Almanach des Muses* de 1800 donne des pièces de toute sorte représentées sur les théâtres de Paris, en 1799, ne figure pas l'*Intérieur du Directoire*. Malgré la chute de ce gouvernement, il est peu probable que la représentation, évidemment satirique, de son intérieur eût été permise sur le théâtre.

E.-G. P.

—

La comtesse Diane (XVIII, 264). — La comtesse Diane est madame Marie-Diane-Joséphine de Suin, veuve du comte de Beausacq, ingénieur de la marine

J. S.

—

Pompe et pompiers (XVIII, 289). — C'est aux dictionnaires d'argot qu'il faut recourir pour trouver l'étymologie, presque certaine, de l'expression populaire ci-dessus; d'après Eug. Boutmy (Argot des typographes), *pomper* signifie simplement travailler avec ardeur, vite et pour peu de temps. L. Larchey s'est associé à cette définition, pour les tailleurs, dans le supplément aux 9e et 10e éditions de son dictionnaire (1883), et n'en a pas trouvé de meilleure; selon lui, le pompier est encore un travailleur assidu et sans succès, Au reste, le caractère agité et multiple de l'ouvrier attaché à la *pompe* semble expliquer, à certains égards, la raison d'être et la portée du qualificatif qu'on lui a donné, et il n'y aurait rien d'étonnant qu'on l'eût créé, en dehors de sa participation, pour le distinguer des ouvriers supérieurs, c'est-à-dire, des apiéceurs, qui ne voulaient pas être confondus dans la tourbe moins élevée et moins rétribuée de leurs camarades, ceux-là voulant passer sans doute pour les *aristos* du métier. *O tempora, ô mores!* EGO E.-G.

— Littré, qui donne le mot de pompe au travail des ouvriers qui font des retouches, n'en indique pas l'origine. Ne viendrait-il pas de *pompon*, qui désigne toute espèce d'ornement de peu de valeur ajouté au vêtement, puisqu'en retouchant et améliorant sa besogne l'ouvrier tailleur lui donne un certain lustre? A. D.

— Lorsqu'un vêtement, apporté pour la réparation, offre une solution de continuité un peu étonnante, dans la famille de mon tailleur on a coutume de s'écrier : *Quel incendie!* De là à la pompe et aux pompiers la conséquence est naturelle.

LE ROSEAU.

—

Le Christ et Vénus (XVIII, 289). — Je retrouve dans une grosse compilation que

j'ai commise jadis : *Les Femmes d'après les auteurs français*, la ligne *impitoyable* dont on demande à connaître l'auteur. Voici le passage cité au chapitre *Dévotion :*

« Hors du cercle chrétien, je connais des hommes honnêtes, mais pas une honnête femme... Les passions d'une femme veulent le frein religieux. Il n'y a que Dieu contre ce torrent. Ta maîtresse est un esprit fort ; il ne m'en faut pas davantage. Je vais te conter son histoire. Elle a eu des amants et elle en aura. C'est à quoi se réduit dans la pratique toute la philosophie du sexe : *Toute femme qui n'est pas au Christ est à Vénus.* »

Nom de l'auteur : OCTAVE FEUILLET. Dans lequel de ses ouvrages?... Ça n'est pas indiqué; mais je parierais pour *Dalila,* au cours d'un entretien de Carmoli et de Roswen. EUG. MULLER.

—

L'auteur d'une devise (XVIII, 289). — Les *Accordati,* une académie de musique de Salerne au XVIe siècle, avaient pour devise : *Discordia concors*, dissonance accordante. Voir *les Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (par Dom Bouhours). Paris, 1671, p. 528. — Il est question de cette académie musicale dans l'*Histoire littéraire d'Italie* de Ginguené. Paris, 1809, t. VII, p. 362. UN LISEUR.

—

Le quinquina au XVIe siècle (XVIII, 291). — Tous les écrivains qui ont voulu rechercher les origines de ce remède sont tombés d'accord pour n'en faire remonter l'usage en Europe qu'aux premières années du XVIIe siècle, c'est-à-dire, de 1638 à 1640, époque vers laquelle l'épouse du vice-roi du Pérou (Cinchon) fut guérie d'une fièvre opiniâtre par la vertu médicale de cette écorce inconnue jusqu'alors. On sait que les Jésuites l'apportèrent à Rome et en Espagne en 1649, en lui donnant le nom de *Poudre des Pères* et plus tard celui de *Poudre du cardinal Lugo*, qui fut le premier à l'introduire en France en 1650. Ce qu'il y a de vrai, c'est que les médecins, moins empressés que la foule à l'adopter, combattirent longtemps l'usage du remède jusqu'au moment où Talbot, en l'administrant (en 1679), fit des cures si nombreuses et si radicales que ce fébrifuge attira l'attention de tous les gens de l'art et fut préconisé comme le remède le plus efficace contre la fièvre. Il s'implanta en France sous le nom de remède anglais, et reçut les honneurs de la protection du roi. Le chevalier Talbot obtint à ce propos une gratification de deux mille louis d'or et une pension annuelle de deux mille francs, pour obtenir de lui les meilleurs moyens de préparer et de prendre le quinquina. L'engouement de la cour fut si grand que la duchesse de Bouillon voulut en faire célébrer toutes les vertus par la muse populaire et féconde du bonhomme la Fontaine ; la tâche était ingrate et il ne s'en acquitta sans doute qu'à regret, mais la médiocrité du poème n'altéra aucunement la brillante réputation de l'écrivain, grâce aux flatteries qu'il sut prodiguer au grand roi et à Colbert, que la précieuse écorce du Pérou avait guéri de la fièvre. Quant à expliquer l'allusion faite par les *Commentarii* de Beaucaire pour l'emploi, au XVIe siècle, du fébrifuge en question, on ne pourrait guère y parvenir qu'en supposant que le quinquina avait déjà été importé en Espagne par quelques transfuges du Pérou, qui seuls en pratiquaient l'emploi, avant que le monde officiel n'en eût connu les vertus efficaces, à moins que, par une confusion très praticable, la racine de gentiane, ou quelque similaire, dont on usait alors contre les fièvres intermittentes, n'ait joué, vis-à-vis du narrateur, le rôle attribué, peut-être trop tôt, au quinquina; l'histoire du tabac et de quelques autres exportations américaines n'est-elle pas faite pour nous mettre en garde là-dessus ?

EGO E.-G.

—

L'émeute de Lanturelu (XVIII, 292). — C'est sous le nom de *Révolte de Lanturelu* que la tradition historique a porté jusqu'à nous le souvenir bruyant de l'émeute des vignerons qui éclata à Dijon en février 1630, et celui de la part active que furent forcées d'y prendre les corporations religieuses, qui jusqu'alors ne s'étaient armées que pour combattre les hérétiques. La *Revue rétrospective* a donné en 1834, sous la rubrique d'une lettre écrite de Dijon à un habitant de Paris, des détails circonstanciés qui font un triste tableau de ces soldats improvisés et de leur tenue plus que grotesque.

Nous ferons remarquer, cependant, qu'on n'est guère d'accord sur la véritable orthographe du mot que d'aucuns écrivaient et écrivent encore *Lanturlu*, tandis que d'autres lui préfèrent *Lanturelu;* tout ce qu'on sait, c'est que ce mot qui, selon

La Monnoye, n'a aucun sens propre, était le refrain d'un fameux vaudeville, qui eut grand cours en 1629, mais qu'il ne cite pas; depuis lors, on l'adaptait à toutes sortes de chansons et même de vaudevilles; on ne chansonnait pas un personnage sans qu'on ne lui donnât du *Lanturlu*, sans en excepter même le roi. Scarron, dans son *Enéide travestie*, a essayé de l'expliquer en ces termes :

Lutin, le discours entendu,
Leur répond : Lanturelu ! !
Ce mot, en langage vulgaire,
Veut dire : Allez-vous faire faire.
Je ne sçaurois honnestement
Vous l'expliquer plus clairement.

Le scandale, en somme, fut si grand que le roi fit défendre de se servir désormais de cette expression; c'est probablement cette interdiction qui fit exclure le refrain du *Parnasse des Muses ou Recueil de chansons à danser*, publié en 1631 ; mais Voiture, qui se permettait bien des licences et qui n'avait guère respecté l'édit contre les duels, chansonna impunément cette défense et jusqu'à son royal auteur. Cette chanson piquante se composait de sept couplets, dont nous donnons ici les deux premiers, en regrettant que l'espace nous empêche de la transcrire tout entière :

Le roy, notre sire,
Pour bonnes raisons
Que l'on n'ose dire
Et que nous taisons,
Nous a fait défense
De plus chanter Lanturlu,
Lanturlu, lanturlu, lanturlu, lanturlu.

La reine, sa mère,
Reviendra bientôt
Et Monsieur, son frère,
Ne dira plus mot.
Tout sera paisible,
Pourvu qu'on ne chante plus
Lanturlu, etc.

Les *Lanturlu* avaient eu pour prédécesseurs les *Ponts bretons*, chansons satiriques et populaires, qui, à dater de 1624, inondèrent la ville et la cour, sans faire quartier à personne, mais leur rôle dura moins que les ridicules qu'ils frondaient. Quant à la *Guerre de Lustucru*, nous avouons franchement n'avoir pu en découvrir l'histoire ni l'allusion au type de mépris ou de bêtise, à moins que le nom qui lui est échu n'en fasse remonter la source jusqu'à l'audacieux opérateur, qui avait entrepris d'adoucir le caractère des mauvaises femmes en reforgeant leur tête à coups de marteau. Tallemant des Réaux s'est chargé, depuis longtemps, de nous apprendre qui était ce médecin céphalique et comment il fut massacré par ses victimes, après avoir voulu les *attendrir*. Attendons patiemment qu'un nouveau chroniqueur nous en explique le mystère.

Ego E.-G.

— Au risque de ne pas répondre complètement à la question, je donne le titre de divers écrits relatifs à cet événement, et qui sont cités, p. 398-99 de la *Bibliographie bourguignonne* de M. Milsand.

1. Pièces diverses sur la sédition arrivée à Dijon le 28 février 1630, vulgairement appelée le *Lenturlu*. (Bibl. de Dijon, F. Bt. 43.)

2. Histoire de la sédition arrivée en la ville de Dijon le 28 février 1630 et le jugement rendu par le Roi sur icelle. (Par Charles Fevret.) Paris, 1630, 8°.

3. De la sédition arrivée en la ville de Dijon le 28 février 1630 et jugement rendu par le Roy sur icelle. Lyon, Barlet, 1630, 8°. (Bib. de Dijon, 18717.)

4. Harangue du sieur Fevret au Roi pour lui demander pardon. — Dans le *Mercure français*, t. XVI.

5. Estat de l'ordre que le Roi a voulu qui ayt esté observé dans la punition des rebelles de Dijon. A Troyes, par Claude Berthier. 1630, 8°. (Bib. de Troyes.)

6. Du *Lanturlu* de Dijon. — *Journal de la Côte-d'Or* du 27 février 1806.

7. Sur l'émeute de Lanturlu. — *Magasin pittoresque*, 1847, p. 162.

8. Lanturelu. Pièces inédites contenant la relation d'une sédition arrivée à Dijon le 28 février 1630. Dijon, Darantière, 1884, 8°. Pierre Clauer.

Trouvailles et Curiosités.

Lettre inédite de Victor Hugo recommandant à François de Neufchâteau la candidature de Lamartine à l'Académie française. — Cette belle lettre inédite dont nous devons la gracieuse communication à notre collaborateur E.-G. P., fait le plus grand honneur aux sentiments littéraires de Victor Hugo.

La recommandation du grand poète pour Lamartine, candidat à l'Académie, n'était-elle pas d'ailleurs utile actuellement à publier, puisqu'il est question de mettre,

après Victor Hugo, le corps de Lamartine au Panthéon?

Monsieur,
Monsieur le Comte François de Neufchâteau, de l'Académie française.
Rue Saint-Marc-Feydeau.

(Timbre de la poste. 15 novembre 1824. Cachet de Victor Hugo sur cire noire.)

Monsieur le Comte,

Vous avez peut-être oublié mon nom : mais moi, jamais je n'oublierai la bienveillance avec laquelle vous avez bien voulu accueillir mes premiers essais. C'est de cette bienveillance que j'ose aujourd'hui vous demander une preuve qui, pour ne pas m'être personnelle, ne me sera pas moins chère. Un fauteuil est vacant à l'Académie française : je n'ai certes pas la prétention de dicter un choix à un goût aussi sûr que le vôtre : je me permettrai seulement d'appeler votre attention sur un célèbre candidat, qui est mon ami et dont je vous ai vu il y a quelques années admirer les premières publications ; c'est vous nommer M. Alphonse de Lamartine. M. de Lamartine s'empressera d'aller lui-même briguer votre suffrage, et je ne doute pas qu'il ne l'obtienne par son seul mérite de votre impartialité si bienveillante et si éclairée ; mais je serais heureux d'avoir été pour quelque chose dans votre favorable détermination. Ce serait, Monsieur le Comte, ajouter une nouvelle et bien vive reconnaissance à toutes celles que vous doit déjà

Votre très profondément dévoué
VICTOR HUGO.
Rue de Vaugirard, nº 90.

Je suis maintenant père de famille, et nous demeurons tous deux aux extrémités opposées de Paris : voilà ce qui m'a privé depuis si longtemps du bonheur de vous voir : j'espère cependant avoir bientôt cet honneur.

—

Une lettre de Victor Hugo à Chaudesaigues. — Des deux historiens du romantisme, M. Champfleury est le seul qui se soit préoccupé de signaler les efforts que tentèrent isolément ou en groupe quelques jeunes hommes imbus des nouvelles doctrines, et que les distances matérielles et morales qui séparaient alors Paris de la province rendaient plus méritoires encore. C'est ainsi qu'il a pu consacrer tout un chapitre à Ed. Cassagnaux, d'Amiens, à Emile Coquatrix, de Rouen, à Xavier Forneret, de Beaune, à Achille Allier, de Moulins, à Alfred Rousseau, d'Aubusson, à la *Revue du Midi* de M. Alexandre Bida et de ses amis de Toulouse, enfin au plus connu de ces vaillants, Louis, dit Aloysius Bertrand, de Dijon. Ch. Asselineau, qui avait reproduit dans la *Bibliographie romantique* la lettre de David d'Angers, sur l'agonie et les obsèques du pauvre poète, a plus tard rassemblé ce qu'il avait pu glaner dans le *Provincial* et dans le *Patriote* de la ville natale de Louis Bertrand. Longtemps auparavant, Sainte-Beuve avait déposé sur son tombeau une de ces couronnes qui ne se fanent pas.

Il y eut, vers le même temps, à Grenoble un essai de décentralisation, — un vilain mot et une bonne chose, — resté inconnu à MM. Asselineau et Champfleury, aussi bien qu'à M. Rochas et à M. Hatin : je veux parler de *Trilby, mosaïque littéraire*, qui paraissait en 1832, chez Rey-Giraud, libraire-éditeur, place Saint-André, et qui s'imprimait chez F. Allier; le tout forme un volume de 248 pages, y compris le titre et la table. Les rédacteurs étaient : Jacques-Germain Chaudesaigues, A. de Sigoyer, A. Blanchet, B. Jouvin, Jean Toby (Desessarts), A. D. (Adolphe Ducoin), P. de G. (Pierquin de Gembloux), Hyacinthe (H. Gariel). Si j'évoque le souvenir de la petite feuille où deux des plus anciens correspondants de l'*Intermédiaire* firent leurs premiers pas, ce n'est pas pour leur jeter au nez leurs peccadilles, ni pour surprendre M. B. Jouvin en flagrant délit de lyrisme, quand il chantait les grottes de *Sassenage*, où qu'il adressait ses adieux à l'*Eté*. Non, je veux simplement payer ma contribution à une future édition de la correspondance de Victor Hugo, en exhumant une lettre qu'il adressait au rédacteur en chef du *Trilby*, à J. G. Chaudesaigues et que celui-ci s'empressa, selon l'usage, de confier aux presses de F. Allier. Cette lettre cependant était moins un encouragement qu'un pardon. De quelle hérésie Chaudesaigues, alors âgé de vingt ans, avait-il à se faire absoudre? Je l'ignore, mais c'est précisément par cet accent altier que cette lettre se distingue des milliers d'autres dont le poète a, durant cinquante ans, gratifié ses admirateurs.

A M. J. G. Chaudesaigues.

Je ne me souviens de votre nom, Monsieur, que pour l'avoir lu au bas de fort beaux vers et de quelques lettres affectueuses auxquelles j'ai eu le tort de ne pas

assez souvent répondre, ce qui tient à la maladie d'yeux dont je suis affecté depuis tantôt dix-huit mois. C'est donc à vous, Monsieur, à m'excuser, et si j'ai quelque chose à vous pardonner, soyez sûr que c'est non seulement pardonné, mais oublié. Le passé est passé; n'y songeons plus ni l'un ni l'autre, et serrez-moi la main.

Je recevrai avec beaucoup de plaisir votre *Trilby*, et je me le ferai lire avec intérêt, car je ne puis le lire en ce moment, et en vous écrivant, je fais un acte d'insubordination contre mon médecin. Je recevrai toujours vos lettres avec une réelle satisfaction, et, puisque vous avez été assez bon pour attacher quelques-uns de vos beaux vers à mon nom, je serai heureux de les connaître et de vous en remercier. Vous pardonnerez à un pauvre poète malade et quasi aveugle de n'y répondre qu'en prose. Adieu, Monsieur, croyez à ma vive et cordiale sympathie.

VICTOR HUGO.

27 juin.

Les relations de Chaudesaigues et de la place Royale ne paraissent pas avoir pris un caractère plus intime. A son arrivée à Paris, le jeune fondateur de *Trilby* paya son tribut à l'*influenza* par un petit volume de vers (*le Bord de la coupe*, 1835, in-18, frontispice de Nanteuil, gravé sur bois par Belhatte), devenu fort rare, parce que l'auteur en détruisit la majeure partie, puis il emboîta le pas à Gustave Planche et s'absorba dans l'ingrate besogne de la critique au jour le jour. Son volume des *Ecrivains modernes de la France* (1841, in-18) renferme un article sur *les Rayons et les Ombres*, où rien ne trahit l'ancien romantique. Chaudesaigues mourut à Paris, le 25 janvier 1847, âgé de trente-trois ans à peine. J'ai fait jadis de nombreuses et vaines démarches pour connaître le sort de ses papiers, et La Fizelière, qui réunissait alors la correspondance de Jules Janin, n'a pas été plus heureux que moi. La mère de Chaudesaigues lui avait survécu; elle est morte à Vezzolano, près de Turin. Il y aurait peut-être, de ce côté, une piste que nous signalons à nos confrères du *Giornale degli eruditi*.

M. Tx.

—

De la longévité des poètes. — A propos de la mort de Victor Hugo, il nous a semblé curieux de relever les âges où sont morts les principaux poètes français depuis le XVe siècle jusqu'au commencement du XIXe.

En voici une courte statistique :

De 20 à 29 ans	3
De 30 à 39 —	8
De 40 à 49 —	18
De 50 à 59 —	18
De 60 à 69 —	24
De 70 à 79 —	21
De 80 à 89 —	15
De 90 à 99 —	6

Nous ne citerons les noms que des poètes morts à plus de *quatre-vingt-dix ans* :

FONTENELLE, qui a fait quelques poésies (des apologues et des sonnets), est mort à Paris à près de *cent ans*, le dimanche 9 janvier 1757. Il était né à Rouen, le 11 février 1657, le mercredi, jour des Cendres.

GOMBAUD (Jean-Ogier de) est mort en 1666, presque *centenaire*.

HÉNAULT (le président), poète à ses heures, est mort à *quatre-vingt-onze ans*, le samedi 24 novembre 1770. Il était né à Paris, le 8 février 1685.

MAYNARD (Honoré), né à Toulouse en 1542, est mort dans sa province en 1646, ce qui lui donnerait *cent quatre ans*. C'est une erreur.

PANNARD (Charles-François), né à Courville en 1675, est mort le jeudi 13 juin 1765, à *quatre-vingt-dix ans*.

SAINT-AULAIRE (de Beaupoil de), né en Limousin, est mort le lundi 17 décembre 1742, à *quatre-vingt-dix-huit ans*.

SAINT-EVREMONT (Charles-Marguerite de Saint-Denis), né près de Coutances, le lundi saint 1613; mort en Angleterre (enterré à Westminster), le 20 décembre 1703 (samedi vigile), à *quatre-vingt-dix ans*.

SCUDÉRY (mademoiselle Madeleine de), née au Havre en 1607, morte à Paris, le jeudi 2 juin 1701, à *quatre-vingt-quatorze ans*.

SÉNECÉ (Antoine Bauderon de), né à Mâcon, le mardi 13 octobre 1643, mort à Mâcon, le mardi 1er janvier 1737, à *quatre-vingt-quatorze ans*.

On voit que notre grand poète eût pu, lui aussi, mourir *centenaire*. Il n'eût fait qu'imiter Gombaud, Maynard et Fontenelle.

(Tulle.) O. L.

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1885

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 Juin 1885.*

XVIIIe Année — N° 411.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IIe année.* N° 36.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Les peuples heureux n'ont pas d'histoire. — De qui le mot?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Quelle est la commune de France la moins peuplée? — Telle est la question que nous posons, après l'avoir vue soumise à ses abonnés par un journal quotidien. — Quoique l'on connaisse déjà des communes qui comptent moins de 30 habitants, nous supposons qu'il y en a de moins peuplées encore, et qu'à l'aide des renseignements que voudront bien fournir quelques collaborateurs nous parviendrons à citer plus d'un dénombrement de 20 habitants, au plus. Nous savons qu'il existe maints départements en France susceptibles de résoudre la question en affirmative.

EGO E.-G.

—

Le nom de Hugo et l'Arc de triomphe. — Tout le monde connaît la pièce de Victor Hugo à l'*Arc de triomphe* et les deux vers qui la terminent :

Je ne regrette rien, devant ton mur sublime,
Que Phidias absent et mon père oublié.

Les admirateurs de Rude font des réserves sur le « Phidias absent » ; mais le « père oublié » soulève une question.

Il est certain que le nom de Joseph-Léopold-Sigisbert Hugo, né à Nancy en 1774, chevalier de l'empire en 1809, comte de Cogolludo en 1810, mort en 1828, ne figurait pas sur l'arc de l'Etoile, au moment où celui-ci fut terminé en 1836.

Y figure-t-il aujourd'hui?

Jules Claretie croit que non; dans le discours qu'il a prononcé aux funérailles du grand poète, il fait allusion à l'arc de l'Etoile, « où le nom de son père *devrait* être inscrit ».

Gabriel Guillemot affirme que oui. Dans un article écrit pour le *Paris-Guide* qu'Albert Lacroix publia en 1867, il dit formellement : « Depuis l'inauguration, quelques noms omis d'abord ont été ajoutés, celui entre autres du général Joseph-Léopold-Sigisbert comte Hugo, père de notre grand poète, dont on se rappelle à ce sujet les éloquentes réclamations. » (T. I, page 656.)

Qui faut-il croire, Guillemot ou Claretie?

Notez que la plainte du grand poète, formulée en 1837 dans les *Voix intérieures*, n'a pas été renouvelée depuis, à ma connaissance du moins, et que le *Paris-Guide* est précédé d'une introduction de Victor Hugo lui-même, ce qui semble couvrir les affirmations de Gabriel Guillemot.

CAST.

—

La famille de La Fayette. — On ne connaît pas généralement l'époque précise de la mort du comte de La Fayette, le mari de la comtesse, auteur de romans dont elle était la réformatrice.

On ne connaît pas non plus l'époque de la mort de sa mère, qui avait épousé en secondes noces Reynaud de Sévigné. Un de nos aimables confrères de l'*Intermédiaire* pourrait-il découvrir ces renseignements?

ALFRED.

—

Le vandalisme papal. — Suivant une tradition, il y eut un pape qui accordait des indulgences plénières aux Romains qui démolissaient les tombeaux de la via Appia et faisaient de la chaux en brisant les belles statues de l'antiquité!

Le fait est-il exact ? Où se trouve-t-il rapporté?
(Barcelone.) B. B.

—

Du Sart de Laurensart. — Cette famille protestante, expatriée, on le croit du moins, à la révocation de l'Edit de Nantes, en Amérique et aux Colonies (Caroline du Sud, — Plantation de Bel-Air, — La Barbade, — Démérary), serait originaire de Picardie ou du Cambrésis. On la trouve aussi dans la Guyane hollandaise et les Antilles.

Les armes sont : écartelé à 1 et 4 d'azur à l'agneau pascal d'argent nimbé, couché sur une Bible d'or, et tenant entre ses pattes un gonfanon; du second aux 3 et 4 d'argent à la croix de gueules. Sur le tout : de France. Dev. *Soli Deo gloria.*

On demande où trouver des renseignements généalogiques sur cette famille. On connaît les du Sart d'Escarnes et de Bourland, mais on ignore s'il s'agit de la même famille. Cz.

—

Corbeil (Seine-et-Oise). Sa devise. — La ville de Corbeil a des armes et une devise qui les accompagne. Les armes, je les connais : *D'azur à un cœur de gueules rempli d'une fleur de lis d'or.* Quant à la devise,

Ce que je sais le mieux, c'est le commencement.

Cor bello... et après ? Un de nos aimables collaborateurs voudrait-il m'apprendre la fin ? F. M.

—

Divonne. — Pourquoi les comtes de Divonne prennent-ils la couronne ducale?
Novus.

—

Un évêque de Chalcédoine en 1539. — Pourrait-on me dire le nom de l'évêque de Chalcédoine qui fit en 1539 la dédicace de l'église d'Achery, canton de la Fère (Aisne), comme le révèle cette inscription (*Annales archéologiques* de M. Didron, t. I, p. 109) :

Lan de grace mil V^e trente neuf
Cest église bien construite de neuf
Dignement fut par mistère agelique
Dediée avecq maintes reliques
Par leuesque prélat bien renommé
De Calcédoine aiant tiltre nommé
Dont le mistère en fut de nostre bon
Suffragant du cardinal de Bourbon
Euesque à Laon et très noble pasteur.

. . . .

Voilà les passages importants de l'inscription. Des anilles ou fers de moulin semblables aux armoiries de la famille Habert de Montmort sont gravés autour de l'inscription. Husson.

—

Le Crosnier. — Le colonel *Le Crosnier* (Claude-Louis) (né à Paris le 26 juillet 1770, mort le 8 octobre 1841) commandait la légion de gendarmerie de la Gironde lors de l'arrestation de la duchesse de Berry en 1831. On désirerait des renseignements biographiques sur ce brave colonel, et des détails sur ses parents et ascendants. X^s.

—

Les facéties de l'archevêque Rigaut. — Je citais ici, l'autre jour, les *Etudes sur François Ier* de Paulin Pâris. C'est un livre plein de choses curieuses. Voici un renseignement tiré (t. I, p. 68) d'une citation du recueil : *le Triomphe des vertus*, par Jean Thénaut, cordelier, écrit vers 1520, présenté à Louise de Savoie, et approuvé par le chancelier Du Prat : « Celuy est le bon arcevesque de Rouhan Rigauld, qui compousa livres de facéciez. » On ignorait, ce me semble, ajoute P. Pâris, « cet ouvrage du célèbre prélat du XIIIe siècle, Eudes Rigaut ». N'avait-on donc jamais mentionné le recueil de facéties de l'auteur du piquant *Regestrum visitationum* publié en 1852 ? N'y aurait-il aucun espoir de retrouver, en Normandie ou ailleurs, un manuscrit qui, en raison de la grande célébrité de l'archevêque et de l'intérêt singulier du sujet, dut être souvent recopié avant et après la mort (2 juillet 1275) de l'auteur ?
Un vieux chercheur.

—

Homère et les deux Chénier. — Comment donc se fait-il que, dans les manifestations dont la mort de Victor Hugo vient d'être l'occasion, et même — le croirait-on ? — à l'Académie des sciences (séance du 24 mai) on ait cité à plusieurs reprises en les attribuant à André Chénier les beaux vers sur Homère :

Trois mille ans ont passé sur la cendre d'Homère,
Et, depuis trois mille ans, Homère respecté
Est jeune encor de gloire et d'immortalité.

Ces vers ne sont point d'André Chénier ; ils sont de son frère, Marie-Joseph, dans son *Epître à Voltaire, in fine.* La couronne poétique de Marie-Joseph n'est pas tellement radieuse qu'il soit permis d'en arracher ainsi les vers qui en sont

peut-être le plus beau fleuron, et, quand on cite, fût-on journaliste ou président de l'Académie des sciences, le premier soin devrait être, ce me semble, de citer juste.

L.

—

Lettres et documents inédits sur la Saint-Huberty. — M. Edmond de Goncourt sollicite de tous ses collaborateurs de l'*Intermédiaire* la copie des lettres et des documents inédits qu'ils possèdent concernant la célèbre chanteuse du dix-huitième siècle.

—

Etat civil. — Pourrait-on m'indiquer le lieu et la date de la naissance des actrices dont les noms suivent :

Mmes Marie Van Zandt,
Jeanne Granier,
Marie Montbazon,
Rosita Mauri,
Léontine Massin,
Alice Regnault,
Jeanne Samary,
Maria Legault,
Juliette Simon-Girard,
Louise Théo,
Aimée Tessandier,
Céline Chaumont,
Bilbaut-Vauchelet,
Zulma Bouffar,
Jane Hading,
Antonine.

Je ne m'adresse pas aux collaboratrices de l'*Intermédiaire*, car elles trouveront sans doute la question indiscrète.

O'Realy.

—

Le chansonnier E. J. Sirven. — Nous possédons une intéressante correspondance inédite (prose et vers) entre Armand Gouffé et un chansonnier de Perpignan, nommé E. J. Sirven.

Il nous serait utile d'avoir quelques renseignements sur Sirven, mais, malgré nos recherches, nous n'avons pu en découvrir ; son nom ne se trouve pas dans bon nombre de recueils bibliographiques que nous avons consultés.

Quérard dit cependant qu'il a publié chez Dentu, en 1835, un vol. in-18 intitulé : *Raison et folie*.

Nous serions bien reconnaissant à nos collaborateurs de nous faire part de ce qu'ils savent sur ce chansonnier au vers facile et élégant, sorti très probablement de l'école des Désaugiers et des Gouffé.

Lud. Rosamoin.

—

Fondeurs de cloches lorrains. — J'ai trouvé, dans la première moitié du XVIIe siècle, un certain nombre de fondeurs de cloches originaires de la Lorraine qui travaillaient en Auvergne et en Velay.

Je citerai : Claude Minet, du bourg de Doncour, 1627; Nicolas Marè, de Louveycour, 1640; René Marchal, de Lorraine, 1640; Claude Voullemot et Mathieu Le Grand, d'Ambolain, 1671. Nicolas Marè et René Marchal se fixèrent même dans nos contrées, Marè à Brioude, Marchal au Puy et y firent souche de fondeurs.

D'autre part, en consultant le *Dict. des artistes angevins* de M. Célestin Port (in-8, 1881), je remarque d'autres fondeurs de cloches de Lorraine : Aubry (Nicolas), de Lenecourt, 1693; Ménestrel (Jean-Baptiste), 1724; Minet, 1787, probablement de la même famille que Claude Minet cité plus haut ; Paris (Jean), 1625 ; Rigueur (Joseph), 1726.

Dans mes lectures j'ai également rencontré, à la même époque, dans d'autres provinces, des fondeurs de cloches de même origine. L'existence de tous ces fondeurs lorrains me donne lieu de croire que l'industrie de la fonte des cloches était alors très pratiquée en Lorraine. Je désirerais savoir si cette industrie a été l'objet d'études spéciales et dans ce cas où elles ont été publiées ?

P. L.

—

Cuirs gaufrés, estampés, dorés, etc. — Dans quels ouvrages pourrait-on trouver des renseignements historiques sur l'industrie des cuirs employés jadis en *ameublement*, tentures, sièges, etc. ?

Nous n'avons trouvé aucun spécimen de ce genre de décoration au Musée des arts décoratifs.

Le musée de Cluny possède divers coffrets, coffres, paravents, tentures, tableaux sur basane, mais ces objets sont catalogués sans notice.

Le *Dictionnaire du mobilier* de Viollet-Leduc consacre environ dix lignes à cette matière, sur laquelle Larousse, Demmin, Maze-Sensier ne fournissent pas d'éclaircissement.

Nous laissons de côté les cuirs ornés par les relieurs.

(Alençon.) Sus.

—

Portrait du préfet Dieudonné. — Mes remerciements anticipés au collaborateur qui voudra bien me donner une description détaillée d'un portrait de ce préfet du Nord (*Hilaire Ledru pt. Momal sculp. in-fol.*). L'EX-CAR.

—

Michel Théart, poète. — Il était sieur de Baraise en Cheviré, terre dépendant de la Chapelle de Vaux en Saint-Laurent des Mortiers (Anjou), avocat du roi au présidial. Il fut l'apologiste de Louis de Clermont de Bussy d'Amboise; il lui consacre plusieurs élégies, publiées en 1519, chez René Troismailles (à Angers), imprimeur de l'évêché. « Poésies aujourd'hui introuvables, dit M. André Joubert, à la page 185 de Un Mignon de la cour de Henri III, Louis de Clermont, sieur de Bussy d'Amboise, gouverneur d'Anjou... Angers et Paris, 1885, in-8. » Que sait-on sur Michel Théart?

M. André Joubert est un de nos collaborateurs, il cite l'*Intermédiaire*, p. 143, à propos de l'expression « Emprunter l'extoille de Gratian », XVII, 65, 120. L'ouvrage de M. Joubert est très instructif : on y trouve des documents nouveaux. En passant, je me permets d'indiquer une rectification qui concerne Moréri : au tome IIIe et page 762 de ce Dictionnaire, il y est question de la mère de Bussy d'Amboise, Catherine de Saint-Belin, dame de la Fauche, de Choiseul, de Vignory, de Blaise et de Saxe-Fontaine. M. A Joubert dit, à la p. 14, qu'il n'a trouvé nulle part Saxe-Fontaine, ce pays n'existe pas; il faut lire : Sex-Fontaine.

LA MAISON FORTE.

—

Pour un catalogue. — Chacun a ses peines et ses ennuis, les miens sont cruels, et je ne vois pas comment en sortir. J'ai une classification à établir par lettre alphabétique. On croirait que c'est simple. Ah! bien, non!

Comment fait Brunet? Comment fait Bottin?

Ils ne me disent rien.

J'ai à classer Le Roy De La Brière : faut-il le mettre à *L*, à *R*, à *D*, à *La* ou à *B*?

Et Papillon de la Ferté? et Van der Straeten? et Le Roy de Sainte-Croix?

La particule *De* compte-t-elle?

J'ai un Indicateur qui n'en tient pas compte, il met invariablement De la Chaize, De Boissieu, De La Teyssonnière, De la Châtre, De La Rochefoucauld, à la lettre *D*. Cela m'inquiète et me chiffonne.

Il me peine de l'imiter.

Donc, où asseoir : La Fontaine, La Mettrie, La Sablière, Le Tasse, La Roche la Carelle, La Poype, Clarel de la Tourrette, Van Dyck, Van Delden-Lairne, Van Diemen et tous ceux qui m'embarrassent, et tous ceux qui m'arrêtent, et tous ceux qui font blanchir mes cheveux?

Un peu de lumière, s'il vous plaît!

A. VINGT.

—

Les Essais de Montaigne. — The Poems of Ossian. — Je ne sais rien sur les éditions modernes de Montaigne. Veut-on me dire si le texte est bon dans un volume format anglais, que j'ai bouquiné à cause de la commodité qu'il offre pour la lecture en voyage : « *Essais de Michel de Montaigne*, nouvelle édition, précédée d'une lettre à M. de Villemain sur l'Eloge de Montaigne, par Christian. Paris, Lavigne, 1842? »

Veut-on aussi me renseigner, purement, sur l'intérêt bibliographique de *Poems of Ossian*, translated by James Macpherson, Esq. In two volumes. London. Published by W. Suttaby and B. Crosby... 1807? Ils sont ornés de deux gravures à part et de deux vignettes sur le titre même, gravées par C. Armstrong, d'après H. Singleton.

URSUS.

—

L'Histoire d'une Géode, par George Sand. — Avant la guerre, il parut, dans la *Revue des Deux Mondes*, un délicieux récit de madame Sand, intitulé : l'*Histoire d'une Géode*. Ce charmant conte était digne de prendre place dans les *Contes d'une grand'mère*.

Pourrait-on m'indiquer le mois et l'année où il parut dans la *Revue des Deux Mondes*? MAGNIANT.

Réponses.

Noms historiques (XII, 229, 282, 339, 371, 459; XV, 332, 461). — **Un livre à faire.** Famille Cadoudal. Georges Cadoudal, guillotiné en 1804 pour complot contre le premier Consul, et non pour la conspiration de la machine infernale à laquelle il n'a participé ni directement ni indirectement, n'était pas marié.

Louis XVIII anoblit son père et ses deux frères, Joseph et Louis, le premier promu au grade de général, le second colonel de gendarmerie. Le fils de Joseph, écrivain distingué, vient de mourir à Kerléano, près d'Auray.

Il laisse deux filles et cinq fils.

Les fils, dont quatre militaires, s'appellent Georges, Henri, Kadock, André, Julien.

Les enfants de ces messieurs sont au nombre de quatre, dont un fils appelé Georges.

La branche issue de Louis est représentée par un autre Georges, ancien officier de cavalerie au service de l'empereur d'Autriche, qui a femme et enfants.

BRIEUX.

—

La Mascotte (XIV, 68, 204). — Je rencontre le mot *Mascotte* imprimé, mais à une époque postérieure à l'époque à laquelle M. A. P. disait ne pas savoir s'il avait été employé: « Vous voyez dans toutes les boutiques de Nice des cannes, des porte-or appelés *Mascottes* qui portent la veine. » Rev. polit. et litt., 2 juin 1882, p. 679. — *Emmasquement* paraît dans un ouvrage de premier ordre, « De l'Education à l'Ecole », par A. Vessiot. Paris, 1885, p. 104. « ... le moyen de conjurer les sorts et de vaincre l'*emmasquement.* » — *Masque*, le radical, a été employé dans un texte français du XVIe siècle.

De vieille putain qui se farde,
De coup d'espée ou hallebarde,
D'estre de *masque* empoisonné,
Libera nos, Domine.

(*La Letanie des bons compaignons*, extraite du Cathon « Des motz dorez » et insérée au 7e volume du *Recueil des poésies françoises des XVe et XVIe siècles*, de M. A. de Montaiglon.) Le mot paraît tellement étranger à la langue d'oïl que le savant éditeur met la note suivante : « Ne faudrait-il pas lire de *musque*, c'est-à-dire de *musc?* On pourrait aussi comprendre : d'être poursuivi par des gens masqués, qui font d'autant plus impunément leurs méchants tours. »

Evidemment il faut lire *masque*, comme le porte l'imprimé, et traduire *masque* par *sorcière.* C'est un mot de langue d'oc transporté dans la langue d'oïl.

Voilà tout ce que j'ai pu trouver, mais je suis certain de rencontrer, un jour ou l'autre, *Mascotte* dans un texte imprimé antérieurement à la représentation de l'opérette d'Audran.

EUMÉE.

—

Famille de Montléant (XVIII, 69, 125, 147, 234, 301). — Je crois devoir rectifier les renseignements que j'ai adressés à l'*Intermédiaire* sur la famille de Montléart. Je n'avais pas, à ce moment, sous la main les *Notes prises aux Archives de l'état civil de Paris* par le comte de *Chastellux* (Paris, Dumoulin, 1875). Or, il résulte des indications contenues dans ce précieux recueil (p. 435) que Jules-Maximilien Thibaut de Montléart (celui-là même qui a épousé la princesse de Carignan) est né le 8 février 1787, de Marie-Louis, comte de Montléart, et de Marie-Louise de Rouvroy, fille de Balthazar-Henri, comte de Saint-Simon. Les Montléart appartenaient par conséquent à l'ancienne noblesse de France, et l'on ne peut attribuer qu'au bouleversement général produit par la Révolution la position subalterne qu'un de leurs descendants occupait dans la maison de la princesse de Carignan.

W.

—

Sarcey de Sutières (XVIII, 101, 158, 177). — Voici quelques détails complémentaires sur le nom du transfuge du *XIXe Siècle.*

M. de Rivoire de la Batie cite un Sarcey de Sutières, dont il ne désigne pas les armoiries, et ajoute : « Famille venue, il y a environ cinquante ans, du Lyonnais à Donzie.

« Nous ignorons si elle a été anoblie. » *Armorial du Dauphiné*, 1865, p. 683.

D'un autre côté, l'*Armorial manuscrit de* 1696 donne deux demoiselles de Sarcey, toutes deux en Bourgogne, savoir :

Marie-Françoise de Sarcey, femme de Claude-Joseph de Fussey, écuyer, seigneur de Chissey, la Canche, Serigny et Dezize : *d'argent à une croix de gueules, chargée de cinq roses d'argent.*

Et Françoise de Sarcey, veuve de Charles de Jonchères, écuyer : *d'argent à une croix de gueules chargée de quatre quintefeuilles d'argent et en cœur d'un écusson d'argent à trois fasces ondées d'azur.*

Bourgogne, II, 101, 183.

F. M.

—

Origine du nom de Triboulet (XVIII, 161, 220). — La question de l'origine du nom de Triboulet est pendante depuis bien longtemps, et ne recevra probablement jamais de solution concluante. Pourquoi donc ne pas voir dans Triboulet un nom propre ordinaire ? Il y a eu de tout

temps en Bourgogne des *Tribolet*, le nom apparaît dès le XIVe siècle et il est porté encore aujourd'hui par plusieurs personnes. Quant à la substitution de la diphtongue *ou* à l'*o* simple, elle n'a aucune importance.

ANDRÉ ARNOULT.

—

Paul de Saint-Victor (XVIII, 167). — Le Salon de 1853 a paru en onze articles et un feuilleton dans le *Pays*, du 23 juin au 21 août. Une note de la direction avait d'abord annoncé que le compte rendu serait rédigé par Saint-Victor et par H. de Viel-Castel, mais ce dernier en écrivait un autre pour l'*Athenæum français* et n'a pas collaboré à celui du *Pays*. M. Alidor Delzant réunira prochainement les principales études d'art de l'auteur des *Deux Masques*.

M. TX.

—

Palissot a-t-il comparu devant le tribunal révolutionnaire (XVIII, 197)? — La commune de Paris refusait à Palissot un certificat de civisme à cause de sa pièce des *Philosophes*. Palissot en demanda un au conseil général. Dans sa pétition, il faisait observer qu'il n'avait que 24 ans quand il composa la comédie incriminée, puis il eut la lâcheté de citer toutes les rétractations qu'il avait faites à ce sujet. Le conseil général lui accorda son certificat, sur cette considération que, depuis le temps « il avait expié sa faute » (*Gazette de France*, 2 octobre 1793).

M. de Haldat a dû amplifier.

L'EX-CAR.

—

Dictionnaire des expressions de Saint-Cyr (XVIII, 201, 253, 329). — Voici une douzaine d'expressions saint-cyriennes, oubliées dans l'énumération antérieure :

A l'époque du Grand Prix, le *mellon* commence à *se bahuter* (se dégourdir, se donner le chic du vieux St-cyrien). S'il n'a pas *piqué un mini* (attraper une mauvaise note) en *colle;* s'il n'a pas *piqué l'étrangère* (bayer aux corneilles, être dans la lune) à l'exercice, s'il a enfin évité toutes les vastes sources à *rabiots* (punitions) semées sous ses pas ; — il se *peaufine* (se donner un air coquet), prête à son *guoguenot* (shako) la meilleure tournure possible, et prend le *crampton* (chemin de fer) pour aller se faire voir à Longchamps.

Il commence à n'être plus le *mellon saumâtre et gallipoteux* des premiers jours; on le *balance* (blaguer, taquiner) moins; l'ancien devient peu à peu son *petit-co* (camarade).

Certaines privautés subsistent cependant pour *l'ancien* jusqu'au dernier jour : jamais, par exemple, la première année, le *mellon* n'aura droit d'*allumer un billard* (courir pour retenir un billard) à la salle des jeux. Et il ne se sentira vraiment libre qu'aux premiers jours de l'année suivante, quand, devenu *ancien* à son tour, il beuglera aux nouveaux *mellons* ahuris : « *Allumezz* (dépêchez-vous)! *Allumezz! les hommes!* »

A. DE LA SÈCHE.

—

Propriété littéraire (XVIII, 257, 337). — Tous nos remerciements au *Liseur* pour sa réponse qui nous renseigne complètement. Les poésies dont il s'agit ont été insérées dans un journal d'un chef-lieu d'arrondissement de la Bourgogne, dont elles n'ont pas franchi les limites, et la *Revue des deux hémisphères*, comme le *Barbier*, ne sont pas visés dans la question.

LUD. ROSAMOIN.

—

Croquer le marmot (XVIII, 257, 337). — Les collaborateurs qui ont cherché à expliquer cette locution (V. *Intermédiaire*, I, 242, 302, 355 ; II, 80; XVIII, 257), devenue tout à fait vulgaire, sont entrés dans des considérations fantaisistes, voire même sentimentales. Charles Rozan (*Petites ignorances de la conversation*, p. 171, 3e édit. Hachette, 1860. In-12, collection Hetzel) me paraît fournir une solution très acceptable. Je cite textuellement : « Cette expression doit son origine à une « espèce d'instrument (si je puis l'appeler « ainsi), qui était autrefois fort en usage, « et que j'ai encore vu dans mon enfance « à la porte principale de plusieurs an- « tiques manoirs. Voici comment était « disposé cet instrument qui tenait alors « lieu des marteaux et des sonnettes dont « on se sert à présent : un gros marteau de « fer crénelé était attaché à la porte en « forme de poignée, dans cette poignée « était passé un gros anneau de fer qu'on « pouvait aussi faire mouvoir du haut en « bas, et du bas en haut de la poignée. La « porte en cet endroit était garnie d'un « gros bouton de cuivre, qui représentait « une de ces figures grotesques qu'on ap- « pelle ordinairement *marmots*. Voulait- « on se faire ouvrir la porte, on agitait « l'anneau contre les crénelures de la « poignée, et ce frottement produisait un

« bruit ou plutôt un *craquement* assour-« dissant qui se faisait entendre dans l'in-« térieur de la maison. Je pense donc que « *croquer le marmot* tire son origine du « frottement dont je viens de parler. Quand « une personne avait longtemps attendu « à la porte, elle pouvait dire : j'ai long-« temps frotté l'anneau, ou plutôt j'ai « longtemps craqué (usant de l'onoma-« topée), *craqué le marmot.* » — De là à croquer le marmot, soit par altération, soit par euphémisme, la distance n'est pas grande. Et il n'y a pas besoin de chercher beaucoup pour en trouver un certain nombre d'exemples.

M. Rozan déclare avoir trouvé cette explication dans le Manuel des amateurs de la langue française. Telle qu'elle est, je la livre aux lecteurs de l'*Intermédiaire*, qui en tireront tel parti qu'il leur plaira.

AUTISSIODORENSIS.

—

L'Intérieur du Directoire (XVIII, 263, 343). — Je possède en plaquette un dialogue satirique intitulé (je cite de mémoire, me trouvant éloigné de ma collection) : *Chacun le sien ou le secret du Directoire dévoilé.*

Ne serait-ce pas là le vaudeville en question ? Y[14].

—

Le quinquina au XVIe siècle (XVIII, 291, 345). — Par scrupule de conscience. seulement, et sans viser autrement à élucider la question, nous apprendrons aux jeunes qui l'ignorent, et nous rappellerons aux vieux qui peuvent l'avoir oublié, que, dans les premières années du règne de Louis-Philippe, M. Montigny (il n'avait pas encore échangé le sceptre de la Gaîté contre celui du Gymnase) fit représenter à son théâtre un mélo de sa façon sous ce titre plus cocasse que dramatique : *Amazampo, ou la découverte du quinquina.* L'affiche eut un succès de fou rire. Tous les apothicaires de Paris et de la banlieue assistaient à la première.

JOC'H D'INDRET.

—

Immersions dans la mer contre la rage (XVIII, 292). — Voici le récit demandé par M. A. V. :

« ..... Au reste, si vous croyez les filles de la Reine enragées, vous croirez bien. Il y a huit jours que madame de Ludres, Coëtlogon et la petite de Rouvroy, furent mordues d'une petite chienne, qui était à Théobon. Cette petite chienne est morte enragée; de sorte que Ludres, Coëtlogon et Rouvroy sont parties ce matin pour aller à Dieppe, et se faire jeter trois fois dans la mer. Ce voyage est triste; Benserade en était au désespoir. Théobon n'a pas voulu y aller, quoiqu'elle ait été mordillée. La Reine ne veut pas qu'elle la serve, qu'on ne sache ce qui arrivera de toute cette aventure. »

Lettres de madame de Sévigné (collection des grands écrivains de la France, Hachette, édit.), tome II, p. 105, lettre du 13 mars 1671.

Je crois devoir transcrire, pour l'édification de M. A. V., la note suivante qui est au bas de la page.

« On croyait que l'on guérissait une femme mordue d'un chien enragé en la plongeant dans la mer. » Les autres asseuroyent, dit Guillaume Bouchet (dans sa VIIe serée, intitulée des *Chiens*), que l'eau de la mer guérissoit les enragez si on les jette; et de faict on les mène maintenant à la mer, comme le plus asseuré remède.(1re édition des *Sérées*. Paris, 1585.) — M. Floquet a trouvé à la Bibliothèque impériale un ordre du roi du 13 mars 1671 adressé à Blavet, maître des coches d'Orléans, pour conduire madame des Ludres (*du Ludre*) et mesdemoiselles de Coëtlogon et de Rouvroy de Paris à Dieppe.

Quant aux suites de l'aventure, ce que j'en sais, c'est que Dangeau nous montre la belle Ludres recevant du roi une pension de dix mille livres en 1696.

Coëtlogon a épousé Cavoye. A cette même date de 1696 elle vivait encore.

De Rouvroy épousa un comte de Saint-Vallier en 1675, *trois ans* après la morsure.

Théobon restait veuve en 1688 du comte de Beuvron, qui n'avait déclaré que deux ans auparavant son mariage avec elle.

Faut-il ajouter que la médecine moderne a renoncé à ce traitement de la rage, dont l'inefficacité ne paraît pas douteuse?

ALBERT ROGAT.

— Nous rencontrons aussi ces immersions dans Pierre de l'Etoile, ce bavard amusant, ce curieux universel que tout intéresse et met en verve : « Un page de M. de Nevers, nous dira-t-il, fils unique d'une maison de gentilhomme, aiant esté mordu d'un chien enragé au mesme temps que le curé d'Issy, et par le mesme chien, ainsi qu'on disoit, au lieu de prendre le chemin de la mer, qu'on tient estre le

souverain remède, aiant pris celui de Saint-Hubert, et y aiant fait sa neufvaine, devinst enragé, et mourust enragé à Pontoise, le samedi 26 de mois (aoust, 1606). Estant saisi de la rage, comme on estoit sur les termes de lui donner un coup d'arquebuse dans la teste, il mourut paisiblement avec bonne connoissance de Dieu et repentance de ses fautes. » *Registre-Journal de Henri IV* (Mich. et Pouj.), t. XV, p. 404. Voilà qui est significatif : Ce n'est plus saint Hubert le saint du remède, c'est la mer qui fait les miracles et à laquelle il faut s'adresser.

Neuf ans après « ces morsures » des filles de la reine, le cousin de madame de Sévigné, Rabutin, écrivait à la marquise de Montjeu (le 8 juin 1680) : « La comtesse de Guiche et deux de ses demoiselles ont été mordues par des chiens enragés et sont allées à la mer pour cela. » Madame de Villarcef, mais bien plus tard, mordue également, sera obligée de faire le même voyage. Il ne faut pas croire, toutefois, les hommes invulnérables, et le petit page de M. de Nevers et le curé d'Issy sont loin d'être des cas uniques. L'on ne voit que princes, grands seigneurs, grands capitaines s'empressant de demander à l'Océan un préservatif contre le terrible mal. Nous lisons, dans le *Journal de Dangeau*, 6 janvier 1702 : « M. le duc de Vendôme prit congé du roi pour s'en aller à la mer, ayant été léché d'un chien enragé. » *Le Journal d'un bourgeois de Caen* rapporte que le gouverneur de la ville, M. de Coigny, fut jeté à la mer pour avoir été mordu, le 7 août 1715 ; et, en 1752, car il faut en finir, le duc de Luynes consignait dans ses curieux Mémoires que M. de Bouillon et sa fille partaient dans le même but et pour la même raison (t. XII, p. 306). Il existe une plaisante épigramme de Linguet contre le hargneux La Harpe (novembre 1771) qui rappelle, une fois de plus, l'emploi journalier de ce traitement par immersion.

La Harpe, dites-vous, m'a fait une morsure,
Et le roquet s'en vante à découvert.
Madame, en êtes-vous bien sûre ?
Car, pardieu ! j'irais à la mer.

Mais, quelque accréditée qu'elle fût, cette croyance devait avoir ses incrédules, et nous voyons, de temps à autre, des esprits forts contester l'efficacité du remède. *Revue rétrospective* (1836, 2e série), t. V, p. 37. Cependant, jusqu'à ces derniers temps, le traitement a conservé ses partisans, et nous voyons, en 1864, le docteur Thémines le recommander, conseillant, toutefois, de mâcher longuement des feuilles de noyer avant de se mettre à l'eau.

Nous empruntons ces lignes, auxquelles nous avons ajouté quelques détails nouveaux, à une note de nos *Cours galantes* (t. I, 2e édition, p. 35-36) ; et nous y renvoyons.

GUSTAVE DESNOIRESTERRES (1).

—

Femmes qui battent leurs maris (XVIII, 292). — Selon Du Cange, au moyen âge et dans la plupart des pays de l'Europe, la femme qui avait battu son mari devait monter à rebours sur un âne et parcourir la ville ou le village en tenant l'âne par la queue. En 1593, le bailli de Hombourg décida que la femme qui aurait battu son mari devrait, selon l'usage, être promenée sur un âne que le mari conduirait. La même peine était souvent infligée au mari : le visage par devers la queue du dit asne, etc. Dans quelques localités, c'était le plus proche voisin du mari battu qui le remplaçait, probablement en cas d'absence ou de refus de celui-ci : « chevauchant un « asne parmi la ville et fesant pénitence au « lieu du dit battu, le visage tourné par « devers le cul du dit asne, en disant et « criant à haulte voix que c'estoit pour le « dit mary que sa femme avoit battu. » Dans quelques pays, les maris qui battaient leurs femmes étaient exposés au même châtiment, qu'on leur faisait subir le jour du 1er mai, s'il faut s'en rapporter à Philibert Colin, conseiller au Parlement de Dijon, qui a publié sur ce sujet un poème latin très curieux (1571) ; et comme la matière est curieuse à étudier, nous ouvrons, à notre tour, une parenthèse, afin qu'on nous cite, s'il est possible, les femmes célèbres qui battaient leurs maris, sans préjudice de les rendre cocus et contents, ce qui assurait au sexe faible d'autrefois, comme de nos jours, une supériorité incontestable, de laquelle il usait et..... abuse encore outre mesure.

EGO E.-G.

— Luc ou Lucas David, jurisconsulte et historien (1503-1583), est l'auteur d'une

(1) Nous profitons de l'occasion pour rectifier une erreur qui s'est glissée dans le numéro précédent (10 mai) : à la réponse à la question : *J'ai failli attendre*, on me fait dire, ligne 35 de la colonne 312 : « L'auteur d'*Attila* » ; c'est : « L'auteur d'*Athalie* » qu'il faut lire. Le nom de Corneille cité plus haut a pu aider à cette confusion à laquelle n'aura pas nui, sans doute, notre méchante écriture. Mais il s'agit bien de Racine ici, et ce qui suit ne se comprend plus aussitôt qu'on lui substitue le père de notre théâtre.

histoire de Prusse qu'il n'a pas eu le temps d'achever et dont le manuscrit se trouve à la Bibliothèque de Kœnigsberg, où il est mort. Un Intermédiairiste allemand pourrait seul nous dire sur quoi est basée son assertion, qu'aucun auteur criminaliste français ne me paraît avoir reproduite. A. D.

— L'auteur des Souvenirs de Pologne se nommait Auguste de Sayve.
LA MAISON FORTE.

—

A quoi servent les timbres-poste oblitérés (XVIII, 293)? — Cette question a déjà été posée dans notre recueil, et a reçu deux réponses (VII, 625, 677). D'après O. D., il s'agit d'une revente aux collectionneurs; d'après Jacques D., du produit tiré de la couleur et qui serait employé au rachat des petits Chinois. Le nouveau questionneur rejette avec raison ces explications; je me joins donc à lui pour obtenir une solution plus satisfaisante, que je suis impuissant à fournir, en faisant observer, du reste, qu'on ne me paraît plus s'occuper de colliger sur une grande échelle les timbres-poste oblitérés.
A. D.

—

— Chacun de nous, à l'exemple de M. René de Starn, est venu grossir le stock de solliciteurs ou solliciteuses de timbres-poste autres que collectionneurs. Je me souviens en avoir remis quelques tas, et toujours de couleur bleue, pour l'œuvre de la Sainte-Enfance. Comment parvenait-on à racheter de bons petits Chinois en échange de timbres sans valeur, c'est ce que je n'ai jamais pu comprendre. Il paraît d'ailleurs avéré, et le colonel chinois (Tcheng-Ki-Tong), qui a publié il y a quelques mois de si curieuses études dans la *Revue des Deux Mondes*, le dit positivement, qu'il se cache sous ce rachat d'enfants une vraie fable, un vrai conte à dormir debout. Si l'administration des postes, qui a fait son enquête, n'en publie pas le résultat, le mystère ne s'éclaircira pas de sitôt peut-être. FOLVIL.

— Je connais des personnes en Angleterre qui enfilent les timbres-poste oblitérés, et en font une espèce de serpent pour amuser les enfants. J'ai entendu dire qu'il y avait certains maniaques qui se servaient des timbres-poste comme papier de tenture, mais je crois qu'il ne faut pas ajouter foi à ce racontar.
OXONIENSIS.

—

Offices claustraux (XVIII, 294). — Le même numéro contient une réponse à cette question, au mot Maige, col. 318.
A. D.

— Dans une abbaye en commende, le « prieur claustral » avait tous les pouvoirs d'un abbé. Il pouvait même être nommé supérieur général de sa congrégation (pour les Bénédictins).

Dans les abbayes en règle, on disait simplement « le prieur ». — Il y avait des sous-prieurs. L'EX-CAR.

—

Correspondance inédite de Daniel Huet et du P. Martin (XVIII, 294). — A ce propos, je rappelle qu'à l'Exposition rétrospective de Rouen en 1884, un fort bel exemplaire des « Origines de Caen », rendu plus précieux encore par les nombreuses annotations dues à la main de Daniel Huet lui-même, faisait partie du riche lot des livres normands de M. Ch. Lormier. Ce volume avait dû, paraît-il, être acheté à la vente de M. Frère, le bibliographe connu et ancien bibliothécaire de la ville de Rouen. M. Ch. Lormier, notre savant collègue intermédiairiste, pardonnera cette indiscrétion à un étranger qui ne connaît pas comme lui l'embarras des richesses bibliographiques et n'est pas tenu à la même modestie. FOLVIL.

—

Eugène Delacroix et le fils de Louvet (XVIII, 295). — Voici quelques renseignements sur les descendants du conventionnel Louvet. Je les tiens de son petit-fils, ex-notaire à Dôle.

Après la mort de l'auteur de *Faublas*, sa veuve acheta une propriété (appelée le château de Chancy ou Chaucy), dans les environs de Montargis. C'est là que Lodoïska mourut accidentellement, le 9 février 1827.

Son fils, Félix Louvet (il n'eut qu'un seul prénom, *Félix* et non Louis), l'ami d'Eugène Delacroix, naquit en Suisse, en septembre 1794, pendant la proscription de son père. Il habita presque continuellement sa propriété du Loiret, où il mourut le 14 mars 1845, laissant 6 enfants, 4 fils et 2 filles.

Plusieurs de ces enfants étaient mineurs :

la propriété fut vendue, et la famille se dispersa.

Deux des fils n'existent plus. Le troisième, employé à la compagnie des chemins de fer du Midi, habite actuellement Bordeaux. Enfin, l'aîné vint s'établir à Dôle en 1849, et il y exerça les fonctions de notaire pendant une vingtaine d'années. Il a lui-même deux fils : l'un actuellement juge d'instruction à Blois, l'autre receveur de l'enregistrement à St-Loups.-Semouze.

La famille Louvet est donc loin d'être éteinte, comme le pense M. Richard Lesclide. F. A. QUINET.

P. S. — M. Louvet, ex-notaire à Dôle, fournira lui-même des détails plus circonstanciés, si l'on veut bien les lui demander.

—

Le peintre Jehan Boucher (XVIII, 296). — Ce peintre, qui a joui d'une grande réputation méritée, est né à Bourges, le 20 août 1568, et est mort en 1633. Il figure dans les comptes de la ville de Bourges en 1598, 1599, 1605, 1623. Ces textes sont trop longs pour être reproduits. Dans les gravures faites d'après lui, on le nomme Boucher, Bouchier. Il a signé : I^s BOVCHER. I. BOVCHEIR. I. BOVCHIER. Boucher me fecit. Roma 160. IOHANNES BOVCHER BITVR. INVENIT ET FECIT. 1610. Il a peint l'histoire, le portrait, les armoiries et a gravé quelques-unes de ses œuvres. On conserve de lui : *Au musée de Bourges*, son portrait et celui de sa mère. Saint Sébastien. Adoration du Sacré-Cœur. Portraits d'une famille huguenote. 1605. *A St-Etienne de Bourges* : l'Adoration des bergers (peinture faite pour la chapelle du duc de La Châtre). JOHANNES BOVCHER BITVR. INVENIT ET FECIT. 1610. *A la chapelle St-Jean de St-Etienne* : Saint Jean-Baptiste (à ce tableau, qui était originairement à St-Bonnet, les portraits de Boucher et de sa mère, peints sur deux volets, étaient attachés). *A St-Bonnet de Bourges* : Education de la Vierge. 1610; ce tableau avait été fait pour les Jacobins. Ascension. Martyre de saint Pierre et de saint Paul. 1630. *Sous l'orgue, à St-Bonnet* : Saint Pierre. Saint Paul. *A l'église de Mehun-sur-Yèvres* : Christ en croix. Ce tableau, de 14 pieds sur 9, était, avant 1790, dans l'église des Bénédictins de St-Sulpice, à Bourges, en 1802, au-dessus de l'autel des anniversaires de la cathédrale. En 1824, il a été remis, à Mehun-sur-Yèvres, par M. Turpin de la Taille, qui l'avait reçu lui-même en don de la fabrique de St-Etienne, à laquelle il avait rendu des services. M. Turpin, natif de Mehun-sur-Yèvres, en a fait présent à cette ville. *Aux Cordeliers de Bourges*: Assomption. On croit que ce tableau a été détruit en 1793. Commandé par l'archevêque André Frémiot pour les Cordeliers, il avait été demandé par Anne d'Autriche, qui en offrait 2,000 livres, somme énorme pour le temps; les Cordeliers n'avaient pas voulu s'en dessaisir. Il y avait, dans la même église, deux Annonciation que l'on croit perdues. *A la Sainte-Chapelle de Bourges* : Henri IV et Marie de Médicis, à genoux devant Notre-Dame. *Aux Capucins de Bourges* : l'Ascension. *Aux Augustins de Bourges :* La Transfiguration. Saint Augustin. Sainte Monique. *Aux Jacobins de Bourges* : Notre-Dame. Descente du Saint-Esprit sur les apôtres. Saint Louis. *A l'église de Crézançais, près Vallenay* : Visitation. *A l'église de Dun-le-Roi* : Annonciation. *A St-Amand Montrond* : les Douze Apôtres. *A la chapelle du château de Montrond* : l'Annonciation. *Au chœur de l'église de la Châtre*: Christ en croix. 1624. *Chez M. de Chennevières-Pointel* : Satyre caressant une nymphe; dessin au crayon rouge, signé : Boucher me fecit. Roma. 1600. Il y avait *au prieuré de St-Jean Levieil* des tableaux dont j'ignore les sujets. *Pièces gravées par lui-même et signées I. Bouchier* : La Vierge tenant Jésus enfant sur son sein. La Vierge le tenant dans ses bras. Saint Jean-Baptiste sommeillant sur un rocher. Saint Jean-Baptiste tenant l'agneau. La Madeleine. La Sainte Vierge. Une dame romaine. On lui attribue le portrait d'Adrien de Heu, sieur de Conty, gravé par *J. de His*, bien que le graveur ait mis *J. Bouchet*. Il y a bien eu un J. Bouchet, mais qui vivait en 1682-1690, et dont on voit à St-Jacques d'Abbeville un tableau d'histoire, signé : J. Bouchet. 1690, mais dont le dessin ne ressemble en rien aux travaux connus de Jehan Boucher. J'ai vu aussi, d'après lui, un Saint Jean et les 4 fins de l'homme, portant cette mention : Bertrand *excudit*.

Voici l'épitaphe de Jehan Boucher :

Ci-gît qvi s'occvpant du talent de bien peindre
A pv qvelqve renom dans le monde acquérir.
Il aima les beavx arts et ne svt iamais feindre
Et mievx encore il apprit à mourir.

Des deux côtés du tombeau, étaient son portrait et celui de sa mère (voir ci-des-

sus). Sous le portrait de sa mère, on lit ce qui suit :

Sainct Jean, mon fils m'a peint aux pieds de [ton image
Povr respondre av desir que j'avais de m'y voir:
Et povr payer les vœux dont je te fils (*sic*) hom- [mage
Lorsque ie te l'offris avant que de l'avoir.

L. F.

Et sous celui de J. Boucher :

Grand Sainct, reçoy le cœur de Boucher pour [offrande.
Sois luy portevr des biens dont l'agneav est [l'auteur.
Il est ton peintre icy, sois son entremetteur.
Est-il plus belle offerte et plus juste demande?

Pierre Mignard passe pour avoir été l'un des élèves de Jehan Boucher.

E.-G. P.

— L'église du Puy-Notre-Dame (canton de Montreuil-Bellay, 7 kilom., arr. de Saumur) possède de cet artiste une *Assomption*. Elle est signée : *Johannes Boucher Bitur. invenit et fecit*. 16[..]. C'est M. Célestin Port, dans son *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, qui signale cette œuvre remarquable. Les deux derniers chiffres de la date lui avaient paru douteux, même illisibles; mais il indique dans ses *Additions* (t. III, p. 760) que les comptes de la fabrique, retrouvés depuis, la lui ont donnée de façon certaine. L'œuvre fut reçue en 1621 et payée à l'artiste 240 livres.

IPSISSIMUS.

—

Iconophiles amateurs (XVIII, 296). — M. J. Brunetière, juge honoraire à Fontenay-le-Comte, est certainement un des iconophiles les plus distingués de France.

Sa collection ne compte pas moins de 25 à 30,000 portraits gravés.

RENÉ VALLETTE.

— M. Xavier, fondateur d'une librairie anglaise, rue de la Banque, à Paris, avait fait une collection de portraits gravés de Napoléon Ier, le nombre en était très considérable : 20,000, paraît-il.

Le fils de M. Xavier était ingénieur, il est mort il y a quelques années, il a laissé une sœur, qui a fait vendre la collection l'année dernière à l'hôtel Drouot.

M. Champfleury pourrait peut-être fournir des renseignements sur un amateur qui collectionne exclusivement les portraits des personnes portant lunettes?

GERS.

—

Les acteurs bibliophiles (XVIII, 297). — De 1830 à 1860, une collection de pièces de théâtre, assez importante pour servir de noyau à la bibliothèque de la Société des auteurs dramatiques, avait été réunie par Jeune Francisque, acteur qui eut son heure de célébrité, en remplissant dans la *Grâce de Dieu* le rôle de *Pierrot*.

VELLAVIUS.

— Est-ce que Grassot, qui fit tant rire, n'était pas un bibliophile sérieux ? Est-ce qu'il ne possédait pas une jolie bibliothèque? Est-ce que je rêve en me rappelant en avoir vu le catalogue, illustré du portrait en charge, sinon de Grassot lui-même, du moins de son nez légendaire? L.

— Je possède un volume du Théâtre et œuvres diverses de M. Pannard, Paris, Duchesne, 1763, in-12, qui porte l'ex-libris manuscrit suivant :

Bonneval, pensionnaire du roi, rue (Verte ?), faubourg Saint-Honoré, près la rue Miroménil. Il s'agit sans doute de J. J. Gimat de Bonneval, comédien ordinaire du roi, qui a débuté par le rôle d'*Orgon* le 9 juillet 1741.

(Alençon.) SUS.

—

Un livre de Marguerite Lecomte (XVIII, 297). — Il s'agit très probablement non pas d'un ouvrage de Marguerite Lecomte, mais du charmant petit livre publié en son honneur par les artistes de l'Académie de France à Rome lors de son passage dans cette ville avec Watelet et l'abbé Copette et intitulé : « *Nella venuta in Roma di madama Lecomte e dei signori Watelet e Copette, componimenti poetici di Luigi Subleyras colle figure in rame di Stephano della Vallée-Poussin, pensionario di S.M. Christianissima*, 1764. » Ce livre fait d'ailleurs partie de la collection de M. Ed. de Goncourt (*la Maison d'un artiste*, tome Ier, p. 344). La Maison Forte trouvera de curieux détails sur cet ouvrage dans *les Dessinateurs et les graveurs du XVIIIe siècle*, articles Watelet et Lavallée-Poussin. O'REALY.

—

Armoiries à désigner (XVIII, 298). — Il s'agit de Clément IX, Jules Rospigliosi de Pistoye, élu le 20 juin 1667, mort le 9 décembre 1669. (Voir Chevillard, *Chronologie des papes*, tableau grand in-folio.)

Dr L. BOULAND.

—

La femme et la terre (XVIII, 321). — Des expressions correspondantes à labourer, à terroir, à soc de charrue, abondent dans les célèbres *Elegantiæ latini sermonis*, ouvrage qui, mis sous le nom de l'Espagnole Aloysia Sygœa ou du Hollandais Meursius, est bien connu comme étant de Nicolas Chorrier. J. P.

— « ... Les autres, dit Rabelais, enfloyent en longueur par le membre qu'on nomme le *laboureur* de nature. » (*Pantagruel*, chapitre I.) Ajoutons que les rapprochements faits par M. G. Noël, dans le numéro du 10 juin de l'*Intermédiaire*, l'ont été déjà tout récemment par divers correspondants sous cette rubrique : *Une comparaison à étudier*. P. A.

—

Evêques constitutionnels (XVIII, 323). — Un mien grand-oncle, Guillaume Tollet, ayant été évêque constitutionnel de Nevers, je possède non seulement le très curieux procès-verbal de son élection, mais encore celui de la consécration qui fut donnée tant à lui qu'au sieur Avoine, élu à l'évêché du département de Seine-et-Oise, au sieur Bonnet, élu à l'évêché du département d'Eure-et-Loir, Thuin à celui de Seine-et-Marne, Lamourette à l'évêché métropolitain de Rhône et Loire, Seguin à l'évêché métropolitain du département du Doubs, Perrier à l'évêché du Puy-de-Dôme, Joubert à celui de la Charente, Le Cesve à celui de la Vienne. — Il en résulte que la cérémonie fut faite le 27 mars 1791, à onze heures du matin, en présence des notaires soussignés (Bevière qui en a la minute et Dossant), des députés de la ville de Paris à l'Assemblée nationale, des membres du directoire du département de Paris, de MM. les électeurs dudit département et ceux du district, ainsi que de MM. les officiers municipaux, Bailly, ancien président de l'Assemblée nationale, maire de la ville de Paris, Delafayette, ancien vice-président de l'Assemblée nationale, commandant de la garde nationale parisienne, Treilhard, ancien président de l'Assemblée nationale, président de l'un des tribunaux de Paris, Chanet, ancien président de l'Assemblée nationale, Lapoule, député à ladite Assemblée, qui ont signé le présent acte, en l'église métropolitaine et paroissiale de Notre-Dame de la ville de Paris. Se sont rendus au chœur de ladite église : Jean-Baptiste-Joseph Gobel, évêque métropolitain du département de Paris, député à l'Assemblée nationale, Jean-Baptiste Mirondot du Bourg, évêque de Babylone, Jean-Pierre Saurine, évêque du département des Landes, député à l'Assemblée nationale, Jean-Baptiste-Julien Avoine, prêtre, curé de la paroisse de Gomecourt, Nicolas Bonnet, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Michel de la ville de Chartres, Adrien Lamourette, prêtre, docteur en théologie, ancien supérieur du séminaire de Toul, Philippe-Charles-François Seguin, prêtre, ci-devant chanoine en l'église métropolitaine de Besançon, Jean-François Perrier, supérieur de la maison de l'Oratoire d'Effiat, René Le Cesve, prêtre, curé de Saint-Triaize de Poitiers, député à l'Assemblée nationale, Pierre-Mathieu Joubert, prêtre, curé de Saint-Martin d'Angoulême, et Guillaume Tollet, prêtre, curé de la paroisse de Vandenesse, district de Moulin-Angilbert, département de la Nyèvre, l'un des administrateurs dudit département.

La consécration épiscopale fut donnée par l'évêque de Paris, assisté des évêques de Babylone et du département des Landes, après célébration de la messe et serment prêté conformément à l'art. 20 de la loi du 24 août, d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi. L. G.

—

Sur Valois, le trésorier (XVIII, 323). — La famille de Valois existe encore à l'*Albenc* (Isère), où réside mon ami M. Félix de Valois, par qui on pourrait avoir des renseignements. Vte.

—

Femmes soldats (XVIII, 323). — Il y a certainement eu des femmes, en très petit nombre, qui ont servi dans les armées de la République et de l'Empire. En voici un exemple pour la République. Le 13 août 1793, Alexandrine Barreau, grenadier au 2e bataillon du Tarn, combattait avec son mari Leyrac et son frère Barreau ; ils attaquaient la redoute d'Elloqui (espagnole), lorsqu'un boulet vint enlever son frère et une balle fracasser la jambe de Leyrac. Alexandrine pousse un cri de vengeance, s'élance, elle troisième, dans la redoute, tue plusieurs Espagnols, et, quand elle voit notre drapeau sur l'épaulement, elle revient panser les blessures de son mari.

Ce trait a été relaté et gravé dans les

Fastes de la nation française, ouvrage officiel paru en 1807. Je le copie ici dans les *Esquisses militaires* d'Ambert.

Il y eut, sous l'Empire, une demoiselle Thérèse Figueur qui servait dans les dragons et qui avait déjà fait dans cette arme une grande partie des campagnes de la Révolution. Elle épousa, sous la Restauration, un sous-officier de la gendarmerie des chasses.

Son histoire, publiée après 1830, contient des détails qui sont peut-être exagérés et par trop romanesques, mais on y a annexé des pièces justificatives qui me font croire que les services de cette nouvelle chevalière d'Eon, dans un grade plus humble, ont un très réel fondement.

On pourrait encore, je crois, trouver quelques autres exemples, et il y avait, dit-on, des femmes en uniforme d'officier d'état-major dans la suite de Dumouriez. N'étaient-ce pas mesdemoiselles Fernig?

COTTREAU.

— Je trouve dans ma bibliothèque deux ouvrages qui me permettent de citer deux noms au collaborateur Novus :

L'un est intitulé : *Correspondance inédite de* MADEMOISELLE THÉOPHILE DE FERNIG, *aide de camp du général Dumouriez. Firmin Didot*, 1873.

L'autre a pour titre : *Les campagnes de* MADEMOISELLE THÉRÈSE FIGUEUR, *aujourd'hui madame veuve Sutter, ex-dragon aux* 15e *et* 9e *régiments, de* 1793 *à* 1815, *écrites sous sa dictée par Saint-Germain Leduc.* 1842.

Je crois qu'il est impossible de traiter ces deux ouvrages de romans. Et si l'on veut avoir une liste plus complète des femmes qui ont servi dans les rangs de l'armée pendant la Révolution, *Lairtullier*, dans son livre : *Les Femmes célèbres de* 1789 *à* 1795, en a cité un certain nombre : *Liberté Barreau, Rose Bouillon, Geneviève Delaruelle*, etc. Le collaborateur Novus pourra consulter avec fruit cet ouvrage, à l'introduction, pages 27 et suivantes.

M. L.

— Ne pas oublier, dans la liste demandée, les sœurs de Fernig.

Félicité et Théodore de Fernig, filles et sœurs de deux officiers de l'Empire, étaient âgées, l'une de seize ans, l'autre de treize, lorsque, instruites par leur père à faire le coup de feu contre les maraudeurs ennemis, elles prirent les armes en 1792, et allèrent se placer dans les rangs de la garde nationale de Mortagne, qui se mesurait tous les jours avec les Autrichiens. Le général Beurnonville, informé de leurs exploits, en fit part à la Convention, qui leur envoya deux chevaux richement caparaçonnés. Dumouriez, à la fortune duquel les deux sœurs s'attachèrent lors de la formation du camp de Maulde, leur donna des commissions d'officier d'état-major et les prit pour aides de camp; c'est en cette qualité qu'elles combattirent à Valmy, à Jemmapes, à Anderlecht, à Nerwinde. L'histoire des deux campagnes de 1792 et 1793 leur attribue plusieurs actions glorieuses.

Entraînées dans la fuite de Dumouriez, elles reprirent à l'étranger le costume et les habitudes de leur sexe.

Une autre fille du baron de Fernig, trop jeune pour se laisser entraîner comme ses deux sœurs susnommées, devint la femme du général Jacqueminot, aide de camp de Louis-Philippe.

(Nimes.) CH. L.

— J'ai eu l'honneur de connaître particulièrement l'une d'elles, que j'allais souvent voir aux Invalides, où elle était lieutenant. Elle portait très militairement son uniforme et racontait sans forfanterie les combats auxquels elle avait pris part. Son mari, qui était officier du génie, ayant été tué, elle continua à servir dans les rangs de l'armée, fut faite sergent sur le champ de bataille. Admise aux Invalides à la suite de blessures, elle fut décorée et nommée lieutenant. Ses vieux camarades avaient pour elle le plus profond respect. Sa vie n'est pas un roman, mais une histoire très vraie. LN. G.

— Le musée Carnavalet possède un très curieux dossier relatif à une héroïne peu connue, Catherine Pochelat, engagée volontaire de la section des Enfants-Rouges, en 1792.

Elle était née à Epoisse (Côte-d'Or), le 21 janvier 1770, et prit sa retraite avec le grade de sous-lieutenant, après deux ans de campagne et de glorieuses blessures.

S'il consulte le dossier, Novus y verra notamment un certificat du maréchal de camp Dampierre, attestant que Catherine Pochelat s'est conduite avec la plus grande distinction comme canonnière des pièces du bataillon de Saint-Denis, et qu'elle s'est distinguée surtout à Jemmapes.

Un passeport délivré le 24 avril 1793 à Catherine Pochelat, citoyenne âgée de vingt-deux ans, sous-lieutenant dans l'infanterie des Ardennes.

Un extrait du *Moniteur*, duquel il résulte que, dans sa séance du 26 juin 1793, la citoyenne Catherine Pochelat, qui a obtenu, par son courage et sa bravoure, le grade de sous-lieutenant de canonniers dans la légion des Ardennes, a bien mérité de la patrie.

Enfin, une lettre signée Carnot, ministre de la guerre, en date du 27 thermidor an VIII (15 août 1800), à la citoyenne Catherine Pochelat, sous-lieutenant, demeurant à Paris, rue de Bussy, lui donnant avis que la pension qui lui avait été votée par la Convention est convertie en solde de retraite, et fixée à la somme de cinq cent cinquante francs. DE LARCHE.

—

Noms de vaisseaux changés pendant la Révolution (XVIII, 323). — Ces changements de noms furent parfois la suite de captures faites sur l'ennemi. Le *Donegal*, qui fut longtemps un des plus beaux vaisseaux de la marine anglaise, avait commencé à naviguer sous le pavillon français. Parfois, les capteurs n'avaient pas eu le temps de changer les noms de leurs prises. A Trafalgar, un de nos vaisseaux avait conservé son nom primitif, le *Swiftsure*, et une des frégates ennemies s'appelait encore *le Révolutionnaire*.

La piété des Espagnols se manifestait dans les noms qu'ils donnaient à leurs vaisseaux; nous trouvons, à Trafalgar, la *Santissima-Trinidad* (colosse à quatre ponts, armé de 144 canons), le *Santa-Anna*, de 112 canons, le *San-Ildefonso*, de 74 canons, ainsi que le *San-Juan Nepomuceno*, le *San-Justo*, le *San-Augustino*, le *San-Francisco de Assiz*, le *San-Leandro*, etc.

Parmi les très nombreux vaisseaux que l'Angleterre mit en mer de 1793 à 1815, il y en eut quelques-uns qui reçurent des noms étranges : le *Goliath*, le *Polyphemous*.

Ajoutons que, par suite d'une erreur typographique, le nom du brave commandant du *Marengo* Lincis a été transformé en *Lenoir*. B. M.

—

Le traité de la Jaunaye (XVIII, 323). — Tout le monde, à Nantes, vous dira que le petit château de la Jaunaye est bien situé dans la commune de Saint-Sébastien, à 5 kilomètres de Nantes. L.

—

Benjamin Raullé (XVIII, 324). — La meilleure source d'informations sur ce Français, Picard si je ne me trompe, réfugié pour cause de religion, se trouverait très probablement à Middelburgh même : la collection iconographique des célébrités appartenant à la Zeelande néerlandaise est des plus riches. V.-J. V.

—

Princier de la grande Eglise (XVIII, 325). — J'avais cru tout d'abord que Vellavius avait mal lu et pris *princier* pour *primicier;* réflexion faite, j'ai consulté Littré, qui m'a appris l'existence du premier mot, mais simplement comme contraction du second. O'REALY.

—

Tombeau de Victor Hugo (XVIII, 325). — Le plus intéressant des recueils de ce genre d'hommages poétiques, et qui me paraît en avoir été le prototype, est, sans contredit, le *Tombeau de Marguerite*, qui forme un véritable bijou typographique, dont je m'estime heureux de posséder un bel exemplaire. En voici le titre complet:

« Le Tombeau de Marguerite de Valois, royne de Navarre, faict premièrement en disticques latins par les trois sœurs, princesses en Angleterre (Anne, Marguerite et Jeanne de Seymour), depuis traduictz en grec, italien et françois, par plusieurs des excellents poëtes de la France, avec plusieurs odes, hymnes, cantiques, épitaphes sur le mesme subject. (Publié par Nic. Denisot, dit comte d'Alsinois.) Paris, Michel Fezandat, 1551. Petit in-8°, orné, au v° du titre, d'un portrait de la reine Marguerite. »

Le Tombeau de Théophile Gautier, publié en 1873, par ses amis et admirateurs, en est une remarquable imitation.

Brunet cite un « Tombeau de haut et vertueux seigneur, messire Jean Babou (suivi d'un sonnet à George Babou, frère de Jean Babou, et d'un autre sonnet à Diane de la Mare, veuve de Jean). Paris, Ant. de Brueil, 1589. »

N'existe-t-il pas un Tombeau de Jacques Molay? Le titre seul me revient à la mémoire. Serait-ce aussi un recueil de poésies commémoratives et honorifiques?

(Nimes.) CH. L.

— Sous le titre de *Victor Hugo devant l'opinion*, MM. G. Le Faure et H. Abéniacar ont publié un volume contenant :

Livre Ier. — Documents concernant la maladie de Victor Hugo, et incidents

qu'elle a causés jusqu'à l'agonie du poète.

Livre II. — Documents publiés à l'occasion de la mort de Victor Hugo (pièces officielles, adresses des gouvernements étrangers, municipalités, etc.; opinion de la presse française et étrangère).

Livre III. — Documents officiels et autres, relatifs aux obsèques nationales de Victor Hugo; discours prononcés; opinion de la presse française et étrangère.

C'est là une partie du travail que réclamait notre collaborateur A. E. C. V.

—

Le romantisme en province (XVIII, 349). — Il faudrait un appel à tous les collaborateurs de l'*Intermédiaire;* chacun d'eux pourrait révéler l'existence oubliée de quelque revue littéraire publiée en province de 1830 à 1840, et emboîtant plus ou moins docilement le pas du mouvement littéraire parisien, dans le genre de celle que signale M. M. Tx. La plus remarquable fut l'*Art en province*, qu'éditait à Moulins Desrosiers, un imprimeur des plus intelligents, à qui l'on doit nombre d'autres publications fort belles, notamment celle de l'*Ancien Bourbonnais*, des *Douze dames de rhétorique*, etc.

L'*Art en province* était accompagné de planches et formait par an un volume in-4°. Il en a paru une douzaine de volumes, à des intervalles parfois assez longs. La collection complète en est fort rare, la famille de M. Desrosiers n'ayant mis aucun empressement à répondre au désir que lui manifestaient les anciens abonnés et même les anciens collaborateurs d'obtenir les parties qui leur manquaient. A Caen, à la même époque, parurent simultanément ou successivement de nombreuses revues littéraires : le *Momus normand*, l'*Etudiant*, la *Revue de Caen*, qui n'eut qu'un numéro, rarissime aujourd'hui, et où M. Barbey d'Aurevilly avait fait ses débuts; la *Revue du Calvados*, etc., etc.

L.

Trouvailles et Curiosités.

A propos du Panthéon. — « Robespierre a fait un héros du jeune Viala, il lui a fait décerner les honneurs du Panthéon; il a bâti sur cet enfant une histoire que les théâtres ont embellie, que les poètes ont chantée, que les communes ont célébrée, et ceux qui habitent les rives de la Durance, ceux qui ont connu Viala, n'ont vu dans ce qu'il a fait qu'une espièglerie funeste pour lui, et inutile pour la République.

« Robespierre a dit que Viala avait coupé la traille d'une barque, empêché par ce coup hardi le passage des Marseillais et sauvé le Midi. Tout cela est faux. La traille n'a point été coupée; les Marseillais sont entrés à Avignon et le Midi est resté en proie à ces brigands jusqu'à l'arrivée des représentans envoyés par la Convention nationale.

« Voici le fait véritable :

« Des enfans s'amusoient à grimper sur une des trailles de la Durance, Viala, plus agile que ses camarades, y parvint le premier, là, pressé par un besoin violent, il veut le satisfaire; une sentinelle *des nôtres* croit que Viala se met dans une posture indécente pour l'insulter, l'ajuste et le tue. L'oncle de Viala, enfermé au Luxembourg par un décret de la Convention, arrange dans sa prison une belle histoire sur ce ridicule canevas, envoie son roman à Robespierre, qui signe la sortie de l'oncle sur-le-champ, l'admet dans son intimité, l'envoie fonder à Orange une colonie du Tribunal-Dumas et met le neveu Viala au Panthéon.

« Que le peuple n'admette plus si légèrement les idoles qu'on offre à son culte.

« La conduite d'un individu qu'on place au temple de l'immortalité doit être sévèrement examinée, mûrement réfléchie, il faut la faire passer au scrutin du temps. Nous avons vu, dans la Révolution, tel placé au rang des grands hommes par une faction, rejeté comme un scélérat par une autre. Pendant les temps de troubles et d'orages, on ne peut assigner une place fixe aux acteurs, quelques rôles qu'ils aient joués. L'état révolutionnaire est un état de fièvre continuelle, et, pour bien juger, il faut être de sang-froid.

« On a demandé une place au Panthéon pour Gasparin, comme victime des fédéralistes, et il est mort tranquillement dans son pays, des suites d'une indigestion.

« On a accordé les honneurs du Panthéon à l'équipage du *Vengeur*, et cet équipage est en bonne santé en Angleterre.

« Et si je disois l'histoire de quelques autres panthéonisés ?...

« O Français, serez-vous toujours Français ! »

(Poultier, *Discours décadaires*, 7e numéro, cité par le *Journal de Perlet*, 23 novembre 1794, p. 432.)

Cette page de Poultier, conventionnel régicide, dont la réputation est restée pure, ne mérite-t-elle pas d'être reproduite surtout après l'article du *Figaro* (30 mai 1885)?

L'EX-CAR.

—

Poésies de jeunesse d'Al. de Musset. — On a beaucoup reproché à Paul de Musset, et avec raison certainement, d'avoir écarté de la grande édition définitive des œuvres de son frère Alfred, non seulement des pièces d'une importance incontestable, telles que le volume de l'*Anglais mangeur d'opium*, beaucoup plus personnel qu'on ne le suppose, faute de pouvoir le comparer au texte anglais, mais encore un grand nombre de morceaux éparpillés dans des publications diverses. Sans compter ceux qui nous ont été révélés dans la vente des autographes faite par la famille et dont quelques-uns pouvaient donner lieu à de piquantes observations.

J'ai acquis à cette vente la pièce n° 2, pièce datant de sa toute jeunesse et qui débute ainsi :

Il n'est que la jeunesse, amis, pour être heureuse,
Que la belle jeunesse éclatante et rieuse...

Trente à quarante vers se succèdent sur ce ton, avec force ratures et corrections. Toujours en relisant ces vers je m'arrêtais à quelques-uns d'entre eux qu'il me semblait reconnaître, mais sans pouvoir retrouver leur place dans l'œuvre du poète. Hier enfin je m'y suis reconnu, et la trouvaille me semble assez curieuse pour que je croie devoir la communiquer aux amis du poète. Elle montre qu'à l'occasion Al. de Musset savait utiliser ses inspirations les plus jeunes pour des œuvres mûres.

C'est en relisant la charmante fantaisie : *A quoi rêvent les jeunes filles*, que j'ai retrouvé quelques-uns de ces vers qui ne me semblaient pas inconnus.

A la scène 1re, Ninette s'est mise au lit, elle s'assoupit, puis l'on entend par la fenêtre une guitare et une voix qui chante :

Ninon, Ninon, que fais-tu de la vie?
L'heure s'enfuit, le jour succède au jour.
Rose ce soir, demain flétrie,
Comment vis-tu, toi qui n'as pas d'amour?
Regarde-toi, la jeune fille,
Ton cœur bat et ton œil pétille.
Aujourd'hui le printemps, Ninon, demain l'hiver.
Quoi! tu n'as pas d'étoile, et tu vas sur la mer!
Au combat sans musique, en voyage sans livre!
Quoi! tu n'as pas d'amour, et tu parles de vivre!
Moi, pour un peu d'amour je donnerais mes jours
Et je les donnerais pour rien sans les amours...

Voici maintenant le passage de la pièce autographe dans lequel se retrouvent une partie de ces vers : il est curieux de voir quel parti en a tiré le poète :

Vivre d'amour, de joie, et rendre grâce aux dieux,
De l'immense horizon, de la clarté des cieux!
Suave et doux matin! Oh! jeunesse amoureuse!
Moi, pour un peu d'amour, je donnerais mes jours
Et je les donnerais pour rien, sans les amours.
Car, hélas! sans amours qui voudrait de la vie?
A ce festin désert, dis-moi qui te convie?
Qu'apportes-tu de miel à ce breuvage amer?
Quoi! tu n'as pas d'étoile et tu vas sur la mer?
Au combat sans musique, en voyage sans livre?
Quoi! tu n'as pas d'amours et tu parles de vivre?
Dis-moi, si le présent pour toi ne peut cesser,
Quand ton hôte t'ennuye, à quoi peux-tu pen-
[ser?...

(New-York.) C. J. B.

—

Une chanson de café-concert. — On connaît la folle chanson de café-concert qui a fait fureur il y a quelques années, la chanson de *Joséphine*, où s'étalaient ces beaux vers :

Que je voudrais être ficelle
Pour m'attacher à toi toujours,

ou bien :

Que je voudrais être chandelle
Pour t'éclairer, ô mes amours.

Eh bien! cette bouffomanie relève, comme tant de choses, de la tradition. Rien de nouveau sous le soleil.

On lit au quatrième livre des Odes de Ronsard :

Mais je voudrois être miroir
Afin que tousjours tu me visses ;
Chemise je voudrois me voir,
Afin que tousjours tu me prisses.
Volontiers eau je deviendrois
Afin que ton corps je lavasse ;
Estre du parfum je voudrois,
Afin que je te parfumasse.
Je voudrois être le riban
Qui serre ta belle poitrine ;
Je voudrois estre le carquan
Qui orne ta gorge yvoirine.
Je voudrois estre tout autour
Le coral qui tes levres touche,
Afin de baiser nuict et jour
Tes belles levres et ta bouche.

On voit que tout s'y retrouve à peu près, sauf la musique... et je ne sais quoi de poétique qui donne à Ronsard autre chose que le bénéfice de la priorité.

RIOUX DE MAILLOU.

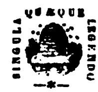
Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1885

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 Juillet 1885.*

XVIIIe Année — **No 412**

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IIe année.* No 37.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Procès-verbal. — Pourquoi désigne-t-on sous le nom de procès-*verbal* un acte qui est nécessairement *écrit?* Comment expliquer étymologiquement cette espèce d'anomalie? A. D.

—

Origine d'un dicton. — D'où vient ce dicton populaire, très usité dans plusieurs de nos provinces : Parler le français comme une vache espagnole? Les Espagnols, ou d'autres étrangers, ont-ils pris leur revanche de cette petite impertinence en appliquant des dictons analogues aux Français qui *écorchent* leurs langues? K.

—

Deux vers à attribuer. — 1° On sait que le dernier vers prononcé par Victor Hugo est celui-ci :

C'est ici le combat du jour et de la nuit.

J'ai entendu soutenir que ce n'était qu'une réminiscence d'un autre poète. Quel serait ce poète?

2° De qui est le vers, si souvent cité, où Henri IV est qualifié :

Le seul roi dont le peuple a gardé la mémoire?

DICASTÈS.

—

Où se trouvait le paradis terrestre? — M. Warren, de l'Université de Boston, dans son *Paradise found*, qu'il vient de publier, a établi que le paradis terrestre était situé au *pôle nord*.

Sans voir dans cette assertion une excentricité américaine, nous serions heureux de connaître les divers endroits où les autres historiens ont placé le domaine d'Adam? C. U.

—

Anoblissement du bourreau. — Dans son écrit : « Deux jours de condamnation à mort », p. 18, Armand Barbès raconte que, se croyant à la veille de mourir sur l'échafaud, il avait préparé ses improvisations d'*in manus :* « Je demanderai, dit-il, « au Samson qui va avoir l'honneur de « me manier la tête demain si c'est lui « qui a également eu l'honneur de couper « celles de ces trois hommes-là (Pépin, « Morey, Alibaud); et s'il me répond oui, « comme c'est probable : Eh bien! lui ré- « pliquerai-je, voici un renseignement qui « n'est pas sans intérêt pour vous. Du « temps où l'on croyait à la supériorité « du sang des nobles, il y avait de par le « monde un pays où tout homme de votre « profession qui avait exécuté pendant sa « vie sept nobles se trouvait par ce fait-là « noble lui-même..... »

Quoi de vrai dans cette assertion? Quel est le pays auquel Barbès fait allusion? Y eut-il jamais bourreau anobli pour sa sinistre besogne? F. M.

—

Saint Aigulphe. — Existe-t-il quelque part, à la connaissance de nos collaborateurs, quelques vies ou légendes de saint Aigulphe, moine de Fleury-sur-Loire et abbé de Lérins, en dehors des documents publiés par les Bollandistes et par Vincent Barrali? LIBER.

—

Sur le collège de Boissy. — Une petite note, s. v. p., sur le collège qui à Paris, au XVIIe siècle, était connu sous le nom de collège de Boissy. J'ai été assez maladroit pour ne rien trouver sur cet établis-

sement dans les divers livres que je possède sur la *ville-lumière*.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Chérin. — En dehors de toutes les grandes biographies déjà consultées, connaîtrait-on des détails biographiques et autres sur :

Bernard Chérin, né en 1718, mort à Paris, en 1785, généalogiste des ordres du roi;

Et *Louis-Nicolas-Hyacinthe* (son fils), né à Paris, en 1762, mort en Suisse, en 1799, aussi généalogiste des ordres du roi, conseiller à la cour des aides, général de division?

On fait appel à l'obligeance des possesseurs de lettres de ces personnages ou à eux adressées, de documents les concernant, de portraits dessinés, peints ou gravés? ZOORT.

—

Couronne de Hongrie. — Sur les timbres-poste du royaume de Hongrie, la couronne, placée au-dessus de l'écusson royal, est surmontée d'un *globe orné d'une croix*. Or, cette croix n'est pas verticale; sur tous les timbres elle est penchée à gauche.

La couronne de Hongrie est-elle *réellement* surmontée ainsi d'une croix inclinée?

Quel serait alors le souvenir historique ou la légende se rattachant à cette particularité? F. B.

—

La prise de la Bastille. — L'officier commandant le détachement de 33 Suisses, chargé de concourir à la défense de la Bastille, sous les ordres de de Launay, fit un rapport à ses chefs après la prise de cette forteresse.

Ce rapport est-il connu?

A-t-il été publié? ZOORT.

—

Joachim de Thibermesnil. — Quelque collaborateur pourrait-il me donner quelques renseignements sur Joachim de Thibermesnil ou Tiberville ou Tibiville (fief de Picardie), seigneur de Gaulle, Franqueville, Noyers et Capval?

Ce Thibermesnil était en 1587 gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et avait épousé Marguerite de Pymont, fille d'un gouverneur de Neufchâtel-en-Bray.

CH. LEF.

—

Diamant connu sous le nom de Sancy. — Harlay de Sancy possédait un diamant très célèbre, connu sous le nom de *Sancy*. Il l'engagea pour entretenir un corps de Suisses contre le duc de Mayenne (voir Charles le Laboureur, dans l'Eloge de Henri III, publié dans le deuxième volume des *Mémoires de l'Estoile*, édition de Langlet Dufrénoy et dans les *Mémoires de Castelnau*, édition de le Laboureur).

Depuis, ce diamant, au dire de le Laboureur, passa aux mains de Jacques Ier, roi d'Angleterre. En 1661, lors de la mort de Mazarin, il faisait partie de la collection du cardinal, qui le légua au roi, parmi les 18 diamants célèbres portant son nom.

Sait-on comment ce diamant passa des mains de Harlay de Sancy en celles de Jacques Ier, combien ce roi l'acheta?

Existe-t-il des inventaires de ce souverain qui mentionnent ce diamant? Y a-t-il des pièces de comptes de Jacques Ier, indiquant le prix payé pour l'achat?

Enfin, sait-on à quelle époque Mazarin l'acheta, et dans quelles conditions il entra dans la collection du cardinal?

On sait aussi que, dans un certain nombre de recueils, on donne le *Sancy* comme ayant appartenu à Charles le Téméraire, et comme ayant été perdu à la bataille de Granson.

Sait-on quelle est la source de cette anecdote, et si elle a une base sérieuse?

G. B.

—

Montesquieu à Paris. — Montesquieu, s'il faut en croire son acte de décès, est mort rue Saint-Dominique. Dans quelle partie de la rue? Dans l'inventaire après décès, dressé le 5 mars 1755, la maison est désignée comme « appartenante à madame Ancelot ». M. Saint-Joanny, l'éminent archiviste de la Seine, a bien voulu chercher, dans les titres de propriété des maisons expropriées pour le percement du boulevard Saint-Germain, s'il trouvait une maison ayant appartenu à madame Ancelot, mais il n'a absolument rien trouvé. Montesquieu n'a donc pas habité le côté gauche de la rue. Reste le côté droit; mais la partie située au delà de la rue Saint-Guillaume était la propriété des Jacobins. Il semble donc que c'est entre la rue des Saints-Pères et la rue Saint-Guillaume qu'il faudrait chercher, soit entre les numéros 186 et 200 du boulevard Saint-Germain. Les propriétaires des maisons numéros 196, 198 et 200 ont bien voulu

faire des recherches, qui ont abouti à un résultat négatif. Restent les numéros 186 à 194. Peut-être quelque Intermédiairiste sera-t-il plus heureux que moi?

GOMBOUST.

—

Le cœur de Voltaire.—*L'Intermédiaire*, traitant la question de la violation de la tombe de Voltaire au Panthéon (I, 7, 25, etc.; XIV, 321), avait dit, d'après M. A. Dupeuty, que « le cœur de Voltaire, conservé depuis sa mort dans la famille de Villette, avait été offert à l'empereur Napoléon III en 1864 et déposé à la Bibliothèque impériale. »

Voici un document que reproduit Eurotas (?) dans le *Moniteur universel* du 27 mai 1885; c'est une lettre adressée le 15 juillet 1778 par les héritiers de Voltaire à M. Panckoucke, directeur du *Mercure de France :*

« Monsieur le directeur, un bruit, accrédité par quelques papiers publics étrangers, s'étant répandu dans Paris que le cœur de feu M. de Voltaire avait été distrait de son corps pour qu'il lui fût fait des obsèques particuliers, nous, ses neveux et proches parents, par conséquent chargés du soin de ses funérailles, affirmons que le testament de M. de Voltaire, ni aucun écrit émané de lui n'indique qu'il eût jamais voulu que cette distraction fût faite en faveur de qui que ce soit, ni d'aucun monastère, ni d'aucune église; que le procès-verbal d'ouverture et d'embaumement déposé chez maître Dutertre, notaire à Paris, ne fait aucune mention de cette prétendue distraction. Ce qui pourrait avoir été distrait du corps de M. de Voltaire, sans aucune des formalités indispensables, ne serait susceptible d'aucun honneur funèbre. Nous vous prions, monsieur, d'insérer cette affirmation dans le prochain *Mercure.* — Ont signé : l'abbé Mignot, Dampierre d'Hornoy, héritiers de Voltaire. »

Avec Eurotas, je demande ce qu'il faut penser du dépôt ordonné par l'empereur du cœur de Voltaire à la Bibliothèque ?

J. LT.

—

La bosse de Victor Hugo. — Pourrait-on nous dire quel est l'ami du célèbre poète qui le vengea, par l'inspiration suivante, il y a quelques années, de l'étrange assertion propagée par Henri Heine et Philarète Chasles, d'après le libraire Renduel, que Victor Hugo était bossu? Cette réplique est trop spirituelle pour que le nom de son auteur ne soit pas révélé :

Est-il bien vrai que Hugo soit bossu?
Par deux écrivains on l'a su.
Deux écrivains connus dans la critique.
Heine et Chasles l'ont dit: ça paraît sans réplique;
Cependant, mainte et mainte fois,
Pour constater ce défaut d'harmonie,
J'ai regardé son dos, et, pour ma part, je crois
Qu'il a tout simplement la bosse du Génie!

EGO E.-G.

—

Lustucru. — Le *Moliériste* a reproduit, dans son numéro du 1er janvier 1880, quatre affiches de spectacle du XVIIe siècle que les archives de l'Opéra venaient d'acquérir de M. E. Deseille, archiviste de la ville de Boulogne-sur-Mer.

L'une d'elles annonce la représentation par les Comédiens du roi à l'Hôtel du Marais de « *La si plaisante comédie* LE CHEVALIER DE FIN MATOIS », suivie de « *La farce de* L'VSSE TV CRV. » Le jour indiqué est « *ce vendredy xiij iour de février* »; l'année ne peut donc être de 1665, 1671 ou 1682.

Cette farce de l'*Eusses-tu-cru* est-elle connue? est-elle imprimée? Dans quelle collection ou bibliothèque pourrait-on la consulter? En est-il fait mention dans quelques mémoires ou lettres du temps?

C'est peut-être là que l'on trouverait la clef du nom énigmatique de *Guerre de* LUSTUCRU donné à une sanglante insurrection survenue dans le Boulonnais en 1662.

V. J. V.

—

Baptiste Androuet du Cerceau. — Ce célèbre architecte a fait en 1598 un séjour à Pau, où il dressa « les plans du chasteau, « parc, ville et faubourg de ceste ville », ainsi que l'établit une requête adressée à la chambre des comptes, conservée aux archives départementales des Basses-Pyrénées, série B, no 3241.

Un chercheur pourrait-il me dire si ces plans ont été conservés, et où ils se trouvent?

L. L.

—

Le général Championnet, artiste. — La *République française* (no du 19 juin dernier) donne une analyse d'un petit volume, le *Livre du soldat français*, que vient de publier M. Marcellin Pellet, chez A. Quantin. C'est, après une introduction biographique qui donne une haute idée de l'état-major sous la grande Révolution, une suite

de 62 fac-similé, au trait, de dessins représentant des traits d'héroïsme ou de sensibilité, y compris quatre portraits de Championnet à des âges et dans des costumes différents.

« ... En composant ces petits tableaux dont j'ai recueilli les faits sous mes yeux, écrivait Championnet en tête de son recueil qui, à la vente Gohier, en 1831, entra dans la bibliothèque de la Chambre des députés, — je ferai passer les noms de ces braves républicains à la postérité et fournirai aux historiens et aux peintres des matériaux inépuisables pour retracer les fastes de la France régénérée et victorieuse... »

La note de la *République française*, fort sympathique à cette propagande par le crayon, et qui même réclame, avec innocence, que « les professeurs de notre école des Beaux-Arts puisent dans ces documents patriotiques les sujets des concours », la note soulève une question curieuse :

« Le tracé de ces actions héroïques ou charitables est d'une perfection qui surprend. Où Championnet avait-il appris à manier aussi correctement la plume et le crayon, à traduire avec autant de décision le geste et l'expression des physionomies? Il est bien moins sec que Swebach, moins maniéré que Duplessis-Bertaux. Il a une parenté singulière avec Gros, qui était alors un tout jeune homme... »

Les deux petits volumes originaux semblent avoir appartenu à David. On lit son nom sur l'angle de la couverture de l'un d'eux. Championnet avait-il travaillé à son atelier? Je n'ai point sous la main les listes publiées par M. Jules David. Connaît-on d'autres dessins de Championnet? A-t-on jamais signalé son talent d'artiste?

URSUS.

—

Le peintre Vandermeer. — J'ai devant moi une ravissante petite peinture mesurant 15 centimètres de largeur sur 9 centimètres de hauteur, représentant un effet de lune, signé Vandermeer, 1657. Sait-on si ce maître hollandais avait l'habitude de signer ses tableaux? P. PONSIN.

—

Ouvrages sur les graveurs. — Leblanc, dans son *Manuel de l'amateur d'estampes*, à l'article Marcenay de Ghuy, donne les noms de quelques auteurs à consulter. Nous y relevons ceux de Gori, II, 249; Paignon, Joubert, II, 241; Napler, VIII, 297.

Il nous serait utile d'avoir, avec les titres des ouvrages, toutes indications bibliographiques nécessaires et se rapportant aux noms cités ci-dessus.

Nous prions nos collaborateurs de vouloir bien nous venir en aide.

LUD. ROSAMOIN.

—

Sébastien Chardin. — Sculpteur français, florissant entre 1784 et 1806.

Peut-on me procurer sur lui des détails biographiques et des dates complétant l'article trop sommaire du *Dictionnaire des artistes français* d'Auvray?

ZOORT.

—

Marque de P. J. Mariette. — Ce collectionneur célèbre avait adopté une marque qu'il mettait sur ses estampes et sur ses dessins.

Pourrait-on nous dire en quoi elle consistait?

(Alençon.) SUS.

—

Recueil de prières choisies. — A Paris, M.DCC.XXXVII, petit in-18, 226 pages chiffrées et 2 ff. pour la table.

Ce petit livre est sorti d'une imprimerie particulière qui est à chercher; il a été corrigé avec soin, car il y a plusieurs cartons. Relié en maroquin rouge, fil. dentelle, dos orné, tranches dorées (anc. rel.).

Quel est l'éditeur de ce recueil?

LA MAISON FORTE.

—

Bibliothèque des ducs de Bavière. — L'autre jour je décollais sur un vieux volume l'*ex-libris* suivant, sans date :

Ex Electorali Bibliotheca Sereniss. utriusque Bavariæ Ducum, dont les armoiries sont bien conformes à celles de Bavière, données tom. I, pag. 85, de l'ouvrage : Les Souverains du monde, édition de 1728. Mais dessous je rencontrai celui-ci :

Ex bibliotheca Sereniss. Vtriusque Bavariæ Ducum, **1618**. — Mêmes armoiries ne différant que par les supports, et n'ayant point d'écu en abîme.

Où se trouvait cette bibliothèque des ducs de Bavière? Je ne trouve rien dans Le Gallois (Traité des plus belles bibliothèques d'Europe). Qu'est-elle devenue?

LUDO.

—

L'histoire du président de Thou en Allemagne. — Il a paru à Francfort, avant l'année 1627, une continuation de l'*Histoire universelle* de Jacques-Auguste de Thou. Il a paru aussi en Allemagne, vers la même époque, un abrégé de la grande histoire du grand historien par Jacques Fabricius. On voudrait avoir l'indication précise du titre, de la date, du format des deux ouvrages, qui semblent avoir été négligés par tous nos bibliographes.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Ouvrages anonymes et pseudonymes. — Les éditeurs de Belgique, les Poulet-Malassis, J. Gay, Gay et Doucé, Brancart, etc., ont publié un certain nombre de livres légers. La plupart de ces volumes sont bien connus par la *Bibliographie du C. d'I...* Quelques autres, parus récemment, le sont moins. Pourrait-on me dire quels sont les auteurs des ouvrages suivants : « *Les Cousines de la Colonelle* », par *Madame la vicomtesse de Cœur-Brûlant*, édité par Gay et Doucé en 1882, avec cette indication : *Lisbonne, chez Antonio da Boa-Vista*, et un délicieux frontispice de Félicien Rops? Une deuxième partie a paru l'année suivante, sans frontispice.

« *Le Roman de Violette* », *œuvre posthume d'une célébrité masquée*, toujours sous la même rubrique : *Lisbonne, chez Antonio da Boa-Vista*, 1870, mais qui a été réellement édité en 1883, par Brancart, selon toute apparence. Ce dernier ouvrage ne serait-il pas du même écrivain que le précédent ?

Quel est le vrai nom de *Jean Penhoët*, auteur de « *Jeanne n'aimait pas ça* », roman publié en 1883, avec une préface de Théodore Hannon, par Lucien Hochsteyn, éd. à Bruxelles, 8, rue de la Paille? Ce serait une dame de B..., d'après le Catalogue de J. J Gay, du 15 juillet 1883.

UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

—

Du format des livres. — Bien que cette question ait été traitée en détail et dans les mêmes termes par tous les bibliographes, je constate qu'ils ont tous négligé de signaler, pour les in-folio, les nombreuses exceptions à leur règle générale, qui est que la signature B se trouve à la page 5 et que chaque feuille par conséquent forme cahier. Les anciens ouvrages in-folio sur la jurisprudence que je possède ont les pontuseaux verticaux, mais la signature B se trouve presque toujours pages 9, 13 ou 17, et les cahiers ont deux, trois ou quatre feuilles pour la plus grande commodité de la reliure. Les « Novellæ constitutiones », d'Henri Fugger, 1558, sont dans ce dernier cas; ce serait un parfait in-8° selon la formule que ce volume s'il n'avait 32 centimètres.

Mon observation a-t-elle été faite dans quelque traité plus complet sur la matière? Comment déterminer le format d'un livre ancien imprimé sur vélin ou papier sans marque d'eau; puisque les signatures ou réclames n'offrent aucun caractère certain?

E. B.

Réponses.

Une inadvertance de Ponson du Terrail (V, 496, 581; XVIII, 19). — A ajouter à la liste de celles qui lui sont attribuées :

« La lune dorait de ses rayons d'argent..... »

« Il se promenait de long en large, les mains derrière le dos, en lisant son journal. »

« J'entends les pas d'un cheval, c'est Saphir (une jeune fille) qui rentre. »

ZOORT.

—

Rastacouère (XV, 578, 632, 722; XVI, 205). — On est à peu près d'accord, dans le monde littéraire, pour donner à ce mot une signification très équivoque ; c'est sans doute pour cela qu'on a voulu lui donner une origine hispano-américaine, en le faisant procéder tantôt du Brésil et tantôt des rives de la Plata, quoique nul privilège de moralité n'autorisât l'ancien monde à se croire moins vicieux ou plus honorable que le nouveau. On ne peut nier, cependant, que c'est dans sa source purement espagnole qu'on doit chercher l'analyse étymologique de ce mot : *Rastaqouère* ou *Rastacouère*, *ad libitum*. Il suffit, pour cela, de s'arrêter à la signification propre de deux mots espagnols : l'un *rastrar* (pris pour *arrastrar*), qui nous conduit à la contraction *rasta* (pour *rastra*) et qu'on peut traduire en français par traîner, tirer après soi, et l'autre *cuero* (peau, cuir), dont la prononciation originaire de l'*u* en *ou* s'adapte trop bien au radical ci-dessus : *rasta*, pour ne pas traduire exactement la vie d'aventures et

d'expédients qu'a coutume de mener le *Rastaqouère*, puisque les deux mots espagnols, d'où celui-ci est issu, signifient vulgairement *roulersa bosse* (*arrastrar cuero*, traîner, rouler son cuir, sa peau) comme les hommes d'aventures. Quoi qu'il en soit, la vie du colon américain est encore de nos jours trop pénible et trop laborieuse pour laisser l'esprit français s'égarer plus longtemps dans une appréciation aussi fausse et aussi fragile que celle qu'il attache aux *rastacouères*, car ceux-ci étaient de tous les temps et même de tous les pays, comme les *gobeurs* et les *gobés* de notre époque. EGO E.-G.

—

Sacrifices d'animaux (XV, 581 ; XVIII, 205, 233). — Aux fêtes dites « *les Vinales* », c'est-à-dire, le 9 avant les kalendes de mai et le 13 avant les kalendes de septembre, on sacrifiait, chaque année, en l'honneur de Jupiter, un agneau femelle. Le « Flamen Dialis » procédait lui-même à cette cérémonie : « Agnam Jovi facit » (Varron). Cf. Plin. 18, 19.

D'après Hésiode (Théogon.) et Hygin (Poeticum astronomicum), Prométhée aurait obtenu de Jupiter que le Père des dieux consentît à n'avoir en sacrifice qu'une partie de la victime immolée, et que le reste fût destiné pour la nourriture des sacrificateurs ou des personnes employées au service des temples. « Prometheus dicitur ab Jove impetrasse ut pars hostiæ in igne conjiceretur, pars in hominum consumeretur usu. »

Xénophon (Anabas., liv. III) nous apprend que les Athéniens immolèrent 500 boucs en l'honneur de Diane Agrotère.

Le même auteur rapporte le vœu fait par ses compatriotes d'immoler à la sœur d'Apollon autant de chèvres qu'il y aurait de Perses tués dans le combat. Le nombre des cadavres ennemis fut tel, après la bataille, qu'un décret devint nécessaire pour permettre l'accomplissement ultérieur et continu de la promesse faite.

En Egypte, on sacrifiait une oie à Isis, mère d'Harpocrate (Ovid., Fast., I, v. 454).

Au dire d'Hérodote (II, 45), les habitants de cette contrée n'immolaient en l'honneur des divinités que des taureaux, des porcs, des veaux et des oies.

Après le témoignage des écrivains, nous possédons, sur cette intéressante question, celui, non moins probant, des monuments.

L'arc de Constantin, orné avec les dépouilles de Trajan, représente ce dernier offrant en sacrifice à Mars une tête de lion.

Un autre monument nous montre deux Faunes sacrifiant un chevreau en l'honneur de Bacchus.

Une médaille de Caracalla, frappée à Lampsaque, représente l'immolation d'un porc en l'honneur de Priape. Ce dieu est quelquefois confondu avec Bacchus : on lui sacrifie alors un ânon.

On honore Esculape en lui immolant un taureau ou un bélier.

On voit, dans les bas-reliefs de la colonne Trajane, l'empereur, victorieux des Daces, offrir un taureau à la divinité protectrice de Rome. LUD. ROSAMOIN.

—

Opportunisme (XVII, 577, 658). — Le mot a une origine beaucoup plus ancienne. Oyez plutôt ce passage de saint Marc, relatant la passion de N. S. Jésus-Christ : « *Et quærebant quomodo illum* OPPORTUNE *traderet.* » Le mot, l'idée, tout y est.

LE ROSEAU.

—

Pancouque (XVII, 673, 750; XVIII, 25, 43). — *Couque* se dit couramment dans le pays flamand et wallon d'une espèce de gâteau; et *pancouque*, s'il ne s'emploie plus, a dû être usité jadis : le nom des célèbres libraires en est la meilleure preuve.

Quant à « panquéqué », il se rapproche encore plus de l'anglais « pancake ».

Y°.

—

Cent-Suisses (XVIII, 10). — Consulter l'*Histoire militaire des Suisses au service de France, par Zurlauben;* 8 vol., Paris, 1745-1752.

On n'y trouve pourtant ni Trémilles, ni Gueller. Il y est plusieurs fois question d'officiers nommés Guler. ZOORT.

—

Les domiciles de l'abbé Maury (XVIII, 34, 88, 111, 266). — Sur la liste officielle (1789) des députés à l'Assemblée nationale le domicile de l'abbé Maury est indiqué, rue de Paris, 13. J. S.

— M. Maury, député du bailliage de Péronne, Roye et Montdidier, rue Neuve-Saint-Augustin.

Almanach royal, 1791.

COURTE-HEUSE.

—

Fidibus et Oribus (XVIII, 65, 117, 143). — *Quod didici sine invidia communico.* L'origine du mot *fidibus* serait la suivante. Un archiduc autrichien demanda à son aide de quoi allumer sa pipe. Celui-ci n'avait pas de feu; alors le duc prit une liste de papier, longue et très fine, qui arriva à une bougie, et cria : *Vide, bos,* de là le mot *fidibus*, par corruption.

CHARLES-JULES CATTANEO.

—

Etienne Baudet, graveur (XVIII, 105, 181). — Une biographie d'Etienne Baudet, aussi complète que possible, composée sur des documents nouveaux et inédits, rectifiant les erreurs des biographes précédents, et offrant aux collectionneurs la description de 115 planches de ce graveur, a paru récemment à Blois, sous ce titre: *Etienne Baudet, graveur du roi* (1638-1711), *par R. Porcher. Blois*, 1885. Jolie broch. in-18, chez Contant, libraire à Blois, ou chez l'auteur.

LIBER.

—

Les torpilles (XVIII, 129). — Il serait difficile de pouvoir assigner une date précise à l'invention des torpilles ou à leur premier emploi; tout ce qu'on sait de positif, c'est que la torpille n'est qu'un succédané du pyrophore et du brûlot des anciens, du pétard explosible et de la fusée sous-marine de nos pères; le *torpedo* tenté sans succès par Fulton et qui le servit si mal auprès du premier consul, se rattachait par plus d'un côté au même ordre d'idées.

C'est l'ingénieur hollandais Bushnell qui s'en servit le premier, en 1776, contre l'*Eagle*, navire anglais, sans pouvoir parvenir à le détruire; en 1804, les Anglais en usèrent, à leur tour, comme torpilles flottantes, contre notre flotte de Boulogne, et le premier succès de cet agent destructeur ne date que de 1812, époque à laquelle un citoyen américain fit sauter le *Plantagenet*, qui portait pavillon anglais. Les Russes et les Chinois en lancèrent à leur tour contre nous et les Anglais, en 1855 et 1858, mais c'est pendant la longue et sanglante guerre de sécession, aux Etats-Unis d'Amérique, que ces terribles engins firent le plus de ravages; de 1861 à 1865, plusieurs cuirassés furent anéantis. A part quelques rares désastres qui signalèrent la guerre du Paraguay en 1866 et la lutte plus récente entre le Chili et le Pérou, dans le Pacifique, on peut dire que c'est à la France, dans sa lutte maritime contre la Chine, en 1884 et 1885, que revient le rôle le plus brillant de cet invisible lutteur. Quel que soit le nom qu'on lui donne : torpille mouillée, torpille flottante, torpille mobile, torpille de dérive, torpille fixe ou chapelet de torpille, on doit reconnaître que la torpille a changé complètement la tactique maritime et que l'avenir lui appartient.

EGO E.-G.

—

Vase nocturne (XVIII, 130, 184, 216, 274, 303). — Cet instrument a porté le nom de Bourdaloue; en voici la raison:

Aux sermons de cet orateur chrétien, dont le talent était aussi classique que long et ennuyeux, nos grand'mères avaient pris l'habitude de dissimuler sous leurs vertugadins *le vase en question*, en prévision sans doute des effets que pouvait leur produire l'éloquence du révérend père.

GEORGES BERTIN.

—

— Qu'Edouard Fournier dans le *Vieux-Neuf* ne nous ait rien révélé sur l'ancienneté de cet ustensile, c'est qu'il n'y a point songé, car les renseignements ne manquent pas, et ils s'entassent si drus, si serrés au milieu des colonnes de l'*Intermédiaire* qu'ils formeront bientôt les éléments d'une histoire complète de la matière. Mais qu'Hérodote ait négligé de décrire les vases nocturnes des rois d'Egypte, ainsi que le déplore spirituellement Joc'h d'Indret, voilà qui n'est pas pardonnable. Nous en sommes réduits à conjecturer que les Pharaons ont pu s'accommoder de brûle-parfums. A la bonne heure les Grecs et les Romains! ils nous initient à tout, et nous n'irons pas confondre les Αμις, les Trulla, les Scaphium, etc., avec d'autres ustensiles.

C'est une confusion de ce genre que j'ai crainte en relisant ces jours passés l'*Ingénu* de Voltaire. Son héros part pour la cour, arrive à Versailles et, dit-il, « débarque en pot de chambre dans la cour des cuisines... ». P. 54, édit. Jouaust.

La note suivante m'a fort heureusement rassuré : « C'est une voiture de Paris à Versailles, laquelle ressemble à un petit tombereau couvert. » J'ignore s'il est question ailleurs de ce véhicule.

Voltaire nous fournit un nouveau détail. Candide fuyant les Bulgares arrive en Hollande ; pris de faim, il implore l'aumône, et un homme lui demande s'il croit que le

pape soit l'Antéchrist. Candide d'avouer qu'il ne l'a pas entendu dire, et l'autre de lui répliquer qu'il ne mérite pas de manger. Alors la femme de l'orateur, « ayant mis la tête à la fenêtre et avisant un homme qui doutait que le pape fût Antéchrist, lui répandit sur le chef un plein... » Candide réfléchit sans doute sur les *effets et les causes*, mais ne dut pas être de l'avis du précepteur Pangloss, que *tout est au mieux*. Cette aventure servira de pendant à celle de Saint-Louis, qui fut elle-même, si mes souvenirs de collège sont fidèles, renouvelée des Grecs. Xantippe, cette femme acariâtre, aurait été accusée du même méfait envers son malheureux époux, le philosophe Socrate.

Nous empruntons au *Voyage autour du Monde*, du comte de Beauvoir, une amusante anecdote qui n'a pas été rappelée encore ici et clora cette communication que nous nous excusons d'avoir faite si longue. Nous sommes à Siam, les voyageurs viennent d'être introduits près de Sa Majesté et admis à visiter ses appartements, ses galeries, ses objets d'art, « mélange des plus admirables joyaux indigènes et de bimbeloterie européenne ». Ils s'approchent des vitrines et partent d'un bel éclat de rire : « la plus proche... contient un fouillis d'ivoires superbes, de jades valant des milliers de francs, de bouteilles de benzine Colas, d'eau de Cologne, et... une douzaine de tasses de faïence de la grosseur d'un melon, à rebords épais et à anse solide. Il paraît que c'est un malin Français qui a vendu au roi ce grotesque ustensile de ménage comme si c'était un service de table ». En France, le pot de chambre avait donné son nom à une voiture ; à Siam, il est élevé à la dignité d'objet d'art, presque de tasse à thé. Qui est plus ridicule des Français nés malins, ou des Siamois ignorants? FOLVIL.

— Martial (XI, 12) :

. . . . qui Mentora frangis
In scaphium macchæ, Sardanapale, tuæ.

(A toi, Sardanapale, qui brisas le travail précieux de Mentor pour en faire le bidet de ta concubine.)

V. XIV, 119, l'épigramme sur la *Metella fictilis*.

L'EX-CAR.

—

— Puisque cet ustensile est sur le tapis, ajoutons, pour en finir, que deux familles les portent dans leur blason. Ce sont :

Les Courlot. — Jean Courlot, anobli par le duc Charles IV, le 1er nov. 1630, porte : de gueules à 3 urinaux d'argent posés 2 et 1. — Voir *Nobiliaire de Lorraine* de dom A. Pelletier, page 177.

Et les Voillot. — Voir même *Armorial* de dom Pelletier, page 832.

Dr L. BOULAND.

—

Trois jetons à attribuer (XVIII, 202, 253). — Après examen du frottis qui m'a été envoyé, je suis certain que ce jeton avec trois épées n'a pu appartenir à un membre de la famille Ferrand. — Voici d'autres familles portant 3 épées en pal la pointe en bas.

Limité par le temps, je ne puis me livrer en ce moment à de plus amples recherches; mais notre correspondant y trouvera peut-être des éléments pour les siennes.

Graindor : d'azur à 3 épées d'or en pal la pointe en bas.

Berolles : d'azur à 3 épées d'argent garnies d'or la pointe en bas.

Henry de Quenjoy : de gueules à trois épées d'argent en pal la pointe en bas.

Kercabin Kermarquer : de sable à 3 épées d'argent en pal la pointe en bas.

Dr L. BOULAND.

—

Immersions dans la mer contre la rage (XVIII, 292, 368). — « Aumône à treize pauvres, mordus et égratignés par un chat, pour leur aider à aller se faire baigner dans la mer pour prévenir la rage... » (*Archives anciennes de la mairie d'Angers*, BB, 127, f° 58). On voit que ce remède était encore usité en Anjou au milieu du siècle dernier.

ANDRÉ JOUBERT.

—

Femmes qui battent leurs maris (XVIII, 292, 368). — Dans le *Musée de la Caricature* publié par Jaime (1838, 2 vol. in-4), on trouve un mari promené sur un âne conformément à l'usage établi en divers lieux. E. C. M.

—

A quoi servent les timbres-poste oblitérés? (XVIII, 293, 369.) — Dans un récent volume de M. P. Eudel : *Collections et collectionneurs*. Paris, Charpentier, 1885, on trouvera de curieux renseignements à ce sujet ; si la question de l'emploi des timbres-poste bleus par les com-

munautés religieuses n'y est pas complètement élucidée, on y trouve au moins l'explication d'un curieux truc employé par un industriel de Genève. Oxoniensis pourra également se convaincre de l'existence de « certains maniaques qui se servent des timbres-poste comme papier de tenture », en lisant la description des curieuses tapisseries exécutées dans le couvent des Frères de Saint-Jean de Dieu à Gand, ainsi que d'autres du même genre.

O'REALY.

Le peintre Jehan Boucher (XVIII, 296, 371). — M. de Chennevières-Pointel a consacré à Jean Boucher une copieuse notice dans le tome II de ses *Recherches sur les peintres provinciaux dans l'ancienne France*. Paris, Dumoulin, 1850.

G. I.

Les acteurs bibliophiles (XVIII, 297, 374). — N'oublions pas, dans cette catégorie, P. S. Caron, que recommande aux sympathies des bibliophiles une curieuse collection de facéties qu'il fit réimprimer, ou qui sortirent de sa plume (en voir la liste détaillée au *Manuel du libraire*, au mot *Caron*).

C'était un pauvre figurant du Vaudeville; il mit fin à ses jours en 1806; il possédait quelques volumes sur lesquels il inscrivait :

M'acheter pour me lire,
Car on s'instruit ainsi.

Il faut lire Franisque jeune et non Jeune Francisque. La *Bibliographie théâtrale*, entreprise par M. Goizet et restée inachevée, mentionne à diverses reprises la collection dramatique de cet amateur.

B. C.

La femme et la terre (XVIII, 321, 375). — Erasme (vers la fin de son colloque sur le *Mariage*) fait ainsi parler ses deux personnages féminins :

« XANTIPPE.— Je crois que je suis encore enceinte.

« EULALIE. — Bravo! *le fonds et le cultivateur* ne laissent rien à désirer.

« XANTIPPE. — En cela il est plus habile que je ne voudrais... »

— Rabelais (à la fin du *chapitre* 46 *du* V*e livre de Pantagruel*) prête ces vers à Panurge :

. . . . . la paternité
De mon cœur me dit seulement
Que je seray non seulement
Tost marié en nos quartiers,
Mais aussi que bien voluntiers
Ma femme viendra au combat
Venerien : Dieu, quel débat
Jy prevoy! *Je laboureray*
Tant et plus, et saboureray
A guoguo, puisque bien nourry
Je suis. C'est moy le bon mary
Le bon des bons. Io péan!
Io péan, io péan!
Io mariage trois fois.
. . . .

DOM CLAUDIUS.

— Mahomet fait allusion dans l'Alcoran à ce genre d'agriculture qui semble, chez nous, péricliter comme l'autre. « Vos femmes sont vos labourages, approchez de votre labourage à votre volonté. » Alcoran, chap. de la Vache. Trad. de Du Ryer de Malerait, p. 38.

E. B.

Femmes soldats (XVIII, 323, 376). — Lamartine, dans son *Histoire des Girondins*, livre 36e, a consacré quelques pages aux deux sœurs Félicité et Théophile Fernig, enrôlées dans l'état-major français avec le grade d'adjoints aux adjudants généraux sous Dumouriez.

On peut lire d'intéressants détails sur ces *femmes soldats* dans la Notice biographique rédigée sur les manuscrits et notes de la famille, par M. le Dr Duhem, de Douai (Valenciennes, 1875, in-8e).

J. LT.

— Il existe un ouvrage espagnol, la *Monja alferez* (la Religieuse porte-enseigne), qui a été, je crois, traduit en français. C'est l'histoire d'une nonne qui, s'échappant de son couvent, s'enrôla sous un nom supposé et se fit distinguer par la valeur la plus héroïque; il paraît que le fond du récit est vrai, mais il a été enjolivé de circonstances romanesques.

Pendant les guerres de la Vendée, on a vu des femmes faire courageusement le coup de fusil avec les *Bleus*.

(Toulouse.) M. L.

— Quelques femmes servirent dans les rangs des Vendéens. Je n'en cite ici que deux, parce qu'elles ont publié des Mémoires : Renée Bordereau, dite *Langevin*, de Soulaines, près Angers, à qui l'on doit *Mémoires touchant sa vie militaire dans la Vendée*. Paris, Michaud, 1814, in-8e; et Françoise Després, auteur de l'ouvrage suivant : *Détails historiques sur les services de Françoise Després, employée*

dans les armées royales de la Vendée, depuis 1793 *jusqu'en* 1812. Paris, Michaud, 1817, in-8°. L.

— Je retrouve dans des copies prises aux Archives nationales le document suivant :

24° *Régiment de cavalerie, Cie de Yvendorff.*

Nous commandant dudit régiment, certifions à qui il appartiendra, que la citoyenne Reine Chapuy dite Chapuy, fille de Marie-Anne Goujon et de Amédée Chapuy, née le 12 mai 1776, à Versailles, dépt de Seine-et-Oise, taille de 5 pieds 2 pouces 6 lignes, est entrée au corps le 19 février 1793 et qu'elle s'y est toujours comportée en brave militaire et en vraie républicaine.

En foi de quoi, etc., à Beauvais, le 2 nivôse an II. *Signé:* GURY.

24° *Régiment de cavalerie. Congé militaire.*

Nous soussignés, certifions avoir donné congé absolu à la citoyenne Reine Chapuy, dit Chapuy, entrée en qualité de cavalier au 24° régt, Cie d'Yvendorff, native de Versailles, âgée de 17 ans et demi, taille de 5 pieds 2 p. 6 l., cheveux et sourcils blonds, yeux bleus, visage ovale et gravé de petite vérole, nez court, bouche moyenne, et après avoir reconnu son sexe, lui avons permis conformément à la loi de se retirer où bon lui sembleroit.

Fait à Beauvais, le 2 nivôse an 2.

La citoyenne dénommée ci-dessusa servi audit régiment depuis le 19 février 1793 jusqu'à ce jour avec honneur, exactitude et probité. Elle est partie avec différens détachements pour l'armée, où elle a rempli ses devoirs militaires avec une bravoure peu commune et a donné des marques non équivoques de son civisme.

Suivent les signatures du commandant, du commissaire des guerres et des officiers. — Arch. nationales, c. 11, cote 983.

Je reproduis textuellement la copie prise aux Archives par M. Lallemand, qui y était employé, et qui, après son décès, est venue en ma possession.

COTTREAU.

—

Noms de vaisseaux changés pendant la Révolution (XVIII, 323, 379). — Quelques renseignements à ce sujet sont épars dans le *Dictionnaire critique* de Jal. Le célèbre *Vengeur du Peuple* s'était d'abord appelé le *Marseillois;* le *Redoutable* avait été le *Suffren*; le *Thésée* devint le *Jemmapes;* le *Pyrrhus*, le *Mont-Blanc;* l'*Alexandre*, la *Révolution*. G. I.

— On pourrait joindre, aux exemples déjà cités, le *Languedoc*, qui reçut le nom de la *Victoire*, et le *Commerce de Bordeaux*, qui devint le *Timoléon*.

Il y aurait un véritable intérêt à dresser la liste de tous les vaisseaux français qui ont combattu de 1793 à 1815, en indiquant quel fut le sort de chacun d'entre eux, mais ce travail serait trop étendu pour trouver place ici, nous nous bornerons à signaler ce qui concerne quelques batailles.

Au combat du 14 mars 1795, livré dans la Méditerranée, nous avions en ligne treize vaisseaux, y compris les deux que nous venons de nommer; les onze autres étaient : le *Sans-Culotte*, de 120 canons; le *Tonnant*, de 80 ; le *Guerrier*, de 74; le *Conquérant*, le *Mercure*, le *Barras*, le *Généreux*, l'*Heureux*, le *Duquesne*, le *Ça ira*, le *Censeur* (ces deux derniers furent pris).

A la funeste bataille d'Aboukir (août 1798) nous comptions quatorze vaisseaux: l'*Orient*, de 120 canons (brûlé); le *Franklin*, de 80; le *Guerrier*, de 74; le *Conquérant*, de 74; le *Spartiate*, de 74; l'*Aquilon*, le *Peuple Souverain*, l'*Heureux*, le *Timoléon*, le *Mercure*, le *Tonnant*, de 80 canons (ces six vaisseaux furent capturés); le *Timoléon* fut détruit par un incendie; le *Généreux*, de 74, et le *Guillaume Tell*, de 80 canons, réussirent à reprendre la mer, mais ce dernier vaisseau, au moment d'entrer dans le port de Malte, succomba, dans une lutte acharnée contre un vaisseau anglais.

(Brest.) V. M.

— Ce n'est pas seulement à l'égard des prises faites à l'ennemi que l'idée était venue aux hommes du jour de républicaniser les vaisseaux en leur donnant des noms adaptés au nouveau régime ; la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité, établie à Rochefort, avait cru devoir provoquer des changements de noms pour les bâtiments de guerre baptisés avant 1790. Le 1er janvier 1793, ce club écrivait à Gaspard Monge, ministre de la marine, pour lui proposer d'effacer le nom de l'*Alexandre*, du *Pyrrhus* et du *Thésée*, et y substituer ceux de *Caton*, *J. J. Rousseau* et *Révolution;* mais les deux premiers ne furent pas du goût du ministre, qui leur préféra ceux de *Jemmapes* et du *Mont-Blanc*. Le vaisseau le *Suffren*, qui était en station à Cancale, le 1er prairial an II, fut aussi l'objet d'un changement, sur la proposition du représentant du peuple Le Carpentier, malgré l'hommage profond que chacun portait en secret à la mémoire du grand général qui s'était fait craindre et admirer dans l'Inde. Le Comité de salut public adopta le nom de *Redoutable*, parce qu'il exprimait à la fois, disait-il, le courage et la force. Quand

la Terreur fut passée, le *Redoutable* ne reprit pas l'ancien nom du bailli de Suffren, qu'on donna à une frégate; il resta le *Redoutable* jusqu'au jour sanglant et glorieux du 21 octobre 1805, où, sous le commandement du brave J. J. Et. Lucas, il soutint dignement son nom à Trafalgar, et devint l'émule du *Vengeur*, en coulant avec honneur, après avoir causé la mort de Nelson. Au mois de thermidor an IX, Forfait proposa à Bonaparte, premier consul, de donner le nom de *Suffren* à un vaisseau de 74, qui allait être construit à Lorient, et dont la carrière ne fut pas longue, puisque, en 1816, il fut rasé et réduit à l'état de ponton de carène, au port de Toulon. La Restauration, à son tour, se rappela les services rendus à la France par le bailli de Suffren, et un nouveau vaisseau de ce nom fut construit à Cherbourg, et lancé à la mer en 1829. Ses états de service à l'attaque de Mogador, en 1844, ont dignement couronné sa carrière en associant son nom à ce succès. Quant au célèbre vaisseau le *Vengeur*, dont l'héroïque suicide a été longtemps controversé, il figurait en 1789, dans la flotte, sous le nom de *Marseillois*, jusqu'au jour où le ministre Jean Dalbarade lui imposa le nom de VENGEUR DU PEUPLE, ce qui voulait dire le bourreau, afin de ne pas le confondre peut-être avec le *Vengeur* (de 1757), qui mourut de fatigue et de vieillesse à l'île Bourbon, ni avec celui que le ministre de la Luzerne fit construire à Brest, en 1789, et qui périt, en 1793, en entrant dans la baie d'Ajaccio. Le nom n'était pas nouveau, on le voit, dans nos annales maritimes, mais l'esprit républicain voulut en changer la valeur. Pour en perpétuer le souvenir dans la flotte française, un vaisseau de 118 canons reçut ce nom glorieux le 1er octobre 1803, mais, par décision du 5 février 1805, il fut appelé l'*Impérial;* en février 1806, il soutint un combat glorieux contre des forces supérieures, et s'échoua, sous les coups des Anglais, plutôt que de se rendre, grâce au vaillant Rigot, son capitaine, qui préféra le démanteler et le brûler sous les yeux de l'ennemi : digne fin de celui qui porta sur ses flancs le beau nom de *Vengeur!*

EGO E.-G.

—

Tombeau de Victor Hugo (XVIII, 325, 380). — L'*Intermédiaire* ne pourrait-il pas commencer ce travail, en donnant la liste des pièces de vers parues à l'occasion de la mort du grand poète? L'EX-CAR.

— Le *Tombeau de Jacques Molay* n'est pas un recueil de poésies commémoratives et honorifiques. Le titre exact et complet de ce petit opuscule, composé par Cadet Gassicourt, dont la signature se trouve à la deuxième page, au bas de la préface, fera comprendre ce qu'est en réalité cet ouvrage. Voici ce titre : *Le Tombeau de Jacques Molai, ou Histoire secrète et abrégée des Initiés, anciens et modernes, des Templiers, Francs-Maçons, Illuminés, etc. Et Recherches sur leur influence dans la Révolution française, suivie de la Clef des Loges.*

L'exemplaire que je possède porte : « Seconde édition », avec cette épigraphe : « *Ni l'or, ni les honneurs ne paieront mon silence* ». A Paris, chez Desenne, imprim.-libr. Palais-Egalité, nos 1 et 2. L'an V de l'ère française.

La gravure, non signée, représente une scène de franc-maçonnerie : le meurtre allégorique de Hiram.

A la fin du volume se trouvent les *Titres des principaux Livres qui traitent des Templiers, des Initiés*, etc.

UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

—

Antoine de Marcenay de Ghuy (XVIII, 327). — Imitateur de Rembrandt, habile graveur à la pointe sèche, et un peu sec en taille-douce, il a son petit article biographique dans l'édition donnée en 1858, par G. Stanley, de *M. Bryan's Dictionary of Painters and Engravers;* on y trouve les titres d'une vingtaine de ses plus belles planches. Son nom ne figure pas dans les livrets des seize expositions qui se sont tenues à Lille, entre 1773 et 1788. V.-J. V.

— Il n'était pas seulement graveur, il était peintre d'histoire et de portraits. A l'exposition de l'Académie de Saint-Luc, en 1762, voici l'article qui le concerne :

« Par M. *Demarcenay*, écuyer, honoraire, associé libre, quai de Conty, la seconde porte cochère après la rue Guénégaud. — 152. — Un tableau d'histoire monté en dessein, représentant l'apparition de l'ombre de Samuel chez la Pitonisse (*sic*) d'Endor. Ce tableau porte 23 pouces de hauteur sur 15 pouces de large. — 153. — Son portrait, haut de 14 pouces, sur 11 de largeur. — 154. — Le Cabinet d'un curieux, large de 37 pouces sur 31 de hauteur. — 155. — Autre d'histoire naturelle. — 156. — Un bas-relief en terre cuite, qui repré-

sente des jeux d'enfans, large de 19 pouces sur 12 de hauteur.— 157.—Autre en bronze antique, représentant des enfans qui jouent avec des raisins, large de 9 pouces sur 7 de haut. Suivent 5 estampes (nos 158, 159, 160, 161, 162) d'après Poussin, Parrocel le père, Vernet et Rembrandt. »

En 1764, il a également exposé : « Par M. *de Marcenay de Ghuy*, écuyer, peintre et graveur, honoraire, associé libre, et correspondant pour les belles-lettres et beaux-arts de Rouen. — 131. — Le médaillon de Henri le Grand, feint en marbre blanc, haut de 4 pouces 1/4 sur 3 pouces 1/2 de large. — 132. — Un bas-relief imitant la terre cuite, représentant des enfants qui reviennent de la chasse, large de 2 pieds 7 pouces sur 1 pied 6 pouces de haut. — 133. — Le portrait de Madelle ***. — 134. — Un petit buste d'homme vêtu en Persan. — 135. — L'Amour fixé, sujet allégorique, gravé d'après Lebrun, n° 18 de l'œuvre de l'auteur. — 136. — Le portrait d'un jeune seigneur, gravé d'après Porbus, n° 20. — 137. — Celui du célèbre Sully, d'après Porbus, n° 20. — 138. — Celui de Henri le Grand, d'après Jannet (1), n° 21. L'auteur grave actuellement le portrait de l'illustre chancelier de l'Hôpital, dans le même format précédent; s'il peut être terminé avant la fin du Sallon, il l'exposera. »

A l'exposition dite du Colisée, dont il était un des organisateurs, il a exposé, sous les nos 23, 24, 25, des tableaux déjà exposés à celle de Saint-Luc. — 26. — Fleurs et fruits. — 27. — Deux pendants à fruits (du cabinet de M. Peters). — 28 et 29. — Portraits d'homme et de femme. Plus, 29 gravures, dont le détail mènerait trop loin. Je suis forcé d'abréger. — Je dirai à notre collaborateur, pour sa gouverne, que le livret du Colisée a été publié par M. Guiffrey, chez J. Baur (1875).

E. G. P.

—

Le romantisme en province (XVIII, 349, 381). — Nantes aussi fut, de bonne heure, un centre provincial favorable au nouveau mouvement littéraire. Le *Lycée armoricain* (fondé dès 1820) donne l'hospitalité aux premiers essais poétiques de Victor Hugo, des traductions de Virgile. Souvestre, Boulay-Paty, Elisa Mercœur, vingt autres, y produisirent leurs talents naissants. Les articles de presse du *Lycée armoricain* sont trop souvent écrits avec pesanteur et diffusion, mais ces rudiments d'histoire et de critique témoignent d'un vif amour de la Bretagne. On doit un souvenir à cette vaillante entreprise; la vieille revue, si distancée aujourd'hui, resta une des plus intéressantes manifestations de la littérature provinciale pendant le premier tiers de ce siècle. A. E.

— Parmi les recueils périodiques publiés en province, de 1830 à 1840, on peut citer les suivants, parus en Poitou, qui furent de véritables revues littéraires et artistiques :

« Les *Soirées d'hiver de Poitiers*, essais sociaux et littéraires, publiés par des écrivains de l'Ouest » (Paris, chez Legrand et Bergougnoux, et Poitiers, chez madame Dauvin et chez Fradet, libr., 1836);

« L'*Album poitevin*, avec lithographies et musique, par une société de jeunes gens. » (Poitiers, de l'impr. de F. A. Saurin, 1837.)

Le principal rédacteur, l'âme de ces publications successives, était M. Adolphe Caillé, encore aujourd'hui vert et valide, et dont la plume acérée est bien connue en Poitou. Les *Soirées d'hiver*, de même que l'*Album poitevin*, étaient des essais de décentralisation : « Partout autour de nous, dans les départements », lit-on dans la préface de l'*Album poitevin*, « de glorieuses tentatives ont été faites et se font journellement pour donner à la France provinciale une littérature, un art, une vive activité intellectuelle... En présence d'un pareil mouvement, au milieu de toutes ces agitations de la pensée provinciale, nous avons osé nous joindre à la mêlée et jeter au vent notre cri. Que le ciel et les hommes protègent notre petit *Album*, et qu'on soit indulgent pour nous, car nous ne sommes que des enfants!... A l'œuvre donc, les romanciers et les poètes, les chroniqueurs et les légendaires, les dessinateurs et les musiciens! Hommes d'imagination, âmes de femmes toutes pleines de fantaisies charmantes, venez à nous... »

Et, en effet, l'hospitalité de ces jeunes revues était large. Outre des articles de M. Caillé, de toutes sortes : philosophie, romans, critique, variétés, on trouve dans ces deux volumes : des poésies de Thévenot, d'Athénaïs Mourier, de Léopold Amail, de mademoiselle Elise Moreau, d'Ausonne de Chancel, de Léon Escudier, etc.; des notices historiques, par P. Richard, Adolphe Mourier, Félix Dupuis; une

(1) Jannet doit être une faute d'impression, le peintre n'a pu connaître Henri IV.

étude, *de la femme*, par Joseph Guérinière; des Notions élémentaires d'hygiène; un morceau poétique *relevant d'une plume de seize ans* (sic); des considérations sur la danse, par le Polonais Brodzinski; côte à côte et pêle-mêle avec une Historiette, « œuvre sans prétention d'une dame de Poitiers », et une longue tartine philosophique sur « l'Importance sociale des femmes, — leur affranchissement, — et la politique qu'elles doivent embrasser », par madame Marie-Alexandrine C...

La même année (1857) parut le « *Poitou pittoresque* ou Vues des monuments et des sites les plus remarquables de cette province », dessinées d'après nature, et lithographiées par P. Drausin, avec un texte explicatif et historique, par J. H. Dartige (Poitiers, Saurin). Mais cette publication n'eut que deux numéros.

On peut encore rattacher à cette période de décentralisation l'apparition du premier volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest* (Poitiers, Saurin, 1836), — société qui s'enorgueillit, actuellement, d'avoir mis au jour 62 volumes de Mémoires et de Bulletins, — et celle de la « *Revue littéraire de l'Ouest*, Journal des travaux de la Société statistique des Deux-Sèvres. » (Niort, Robin, 1839.) Mais les Recueils de ces deux sociétés, qui continuent toujours à paraître, sont plus archéologiques et historiques que littéraires.

UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

—

Les peuples heureux n'ont pas d'histoire (XVIII, 353). — Voyez l'*Intermédiaire*, VIII, 739; IX, 24, 171; X, 653; XI, 524, à Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire, qui ne serait pas la vraie formule : Fénelon aurait écrit, comme l'auteur de la question : Les peuples heureux n'ont pas d'histoire. M. Pierre Clauer, VIII, dit : « Où Fénelon l'a-t-il écrit? » — Le mot aurait été répété par Montesquieu, X, 653; « Où l'a-t-il dit? » — Attribué à Méry, XI, 524. — « Peut-on demander quel est l'ancien qui a dit le premier : Heureux, etc.? » ai-je ajouté, XI, 524, sous les initiales H. I.

LA MAISON FORTE.

— Nous ne serions pas surpris que le mot émanât de Voltaire, qui qualifiait de *vermine* les détails indigestes de l'histoire, mais nous avouons humblement n'avoir encore pu en découvrir la source; d'aucuns l'ont attribué à Fénelon, à Bossuet et même à Montesquieu, sans pouvoir indiquer l'œuvre qui s'y rapporte. Ne serait-ce pas le cas, alors, d'en accuser jusqu'à nos plus célèbres historiens ou leurs plus audacieux critiques?

EGO E.-G.

—

Quelle est la commune de France la moins peuplée? (XVIII, 353.) — Sur les 36,097 communes qui forment l'ensemble de la France (non compris l'Algérie), les deux communes les moins peuplées appartiennent à la Haute-Marne, arrondissement de Chaumont.

Elles ont chacune *dix-huit* habitants d'après le dénombrement de 1881. Ce sont *Morteau* et *la Genevroye*. La première a une superficie de 420 hectares et 44 fr. de revenu; la seconde, 283 hectares et 552 francs.

Blanchefontaine, qui vient après avec 24 habitants, appartient au Doubs, arrondissement de Montbéliard.

Angeville, qui suit et qui se trouve dans la Haute-Marne, arrondissement de Vassy, a une population de 26 âmes.

On trouve ensuite 5 communes de 34 à 39 habitants, 19 communes de 41 habitants à 50 et 692 au-dessous de 100 habitants.

On trouve ces renseignements pour chaque commune dans un volume publié par le ministère de l'intérieur sous le titre : *Dénombrement de la population*, 1881. Paris, Imprimerie nationale, in-8° de 578 pages.

UN LISEUR.

—

Le nom de Hugo et l'Arc de triomphe (XVIII, 353). — N'est-ce pas la première année de l'avènement de Napoléon III qu'on a inscrit, mais peu visiblement, le nom du général Hugo sur l'Arc de l'Etoile? Je l'ai lu dans les journaux; mais quand? et lesquels? Trop d'eau a passé sous les ponts pour que je le dise.

A. VINGT.

— J'ai lu plusieurs fois que le gouvernement de Louis-Philippe s'empressa de faire droit à la juste réclamation du poète. Donc Guillemot serait dans le vrai. Du reste, est-ce qu'il ne se trouvera pas un Intermédiairiste assez zélé pour vérifier le fait *de visu*? Volontiers j'eusse fait le pèlerinage de l'Arc de triomphe, si j'étais à Paris.

Bien que le maître ait dit : « Notre siècle de virilité répudie les enfantillages héraldiques », il ne déplairait pas à un solitaire pour qui ces enfantillages ont un grand charme, d'être exactement fixé sur les armoiries adoptées par la famille Hugo. Milleville, Jouffroy d'Eschavannes, Gourdon de Genouillac, donnent à Victor Hugo les armes suivantes : *D'azur au chef d'argent chargé de deux merlettes de sable.* Oui, mais ces armoiries sont celles de l'ancienne famille lorraine avec laquelle le général comte Hugo n'eut jamais semblant de parenté.

L'héraldiste du premier empire, Henri Simon, est muet à ce sujet; mais Pautet, dont il a été question à propos de Sainte-Beuve (nous y reviendrons), donne l'écusson suivant, d'après les peintures de la salle du conseil du Pavillon de Saint-James : *Ecartelé : au* 1, *d'azur à l'épée d'argent en pal la pointe en bas, accompagnée en chef de trois étoiles mal ordonnées, de même; au* 2, *de gueules au pont en chevron de trois arches couvert d'arbres (?) et posé sur une rivière, le tout d'argent; au* 3, *aussi de gueules, à la couronne murale, de quatre créneaux d'argent, et au* 4, *d'azur au cheval cabré d'or.* Outre que ces dernières armoiries sont absolument dans le goût et le style de l'empire, elles ont été communiquées à M. de Beauchêne par Victor Hugo lui-même. Leur authenticité est donc absolue.

Faut-il supposer que, plus tard, et pour se donner un semblant d'origine ancienne, le poète adopta l'écusson *d'azur au chef d'argent chargé de deux merlettes de sable?*

Le général Hugo fut fait chevalier de l'empire, mais fut-il fait comte de l'empire? N'aurait-il pas plutôt été titré par le roi d'Espagne? Cogolludo vous a une désinence fièrement espagnole! Quoi qu'il en soit, c'est à tort, à mon humble avis, que l'on écrit le vicomte Victor Hugo, c'est Victor Hugo, vicomte de Cogolludo, qu'on devrait dire et écrire.

Pour épuiser la matière, j'ajouterai que les manuscrits de d'Hozier signalent plusieurs personnes du nom d'Hugo, savoir : 1° Nicolas H., conseiller du roi, son procureur en la maîtrise des eaux et forêts de Saint-Michel; 2° autre Nicolas H., écuyer; 3° Marie H., veuve de N... de Doncourt, écuyer, tous trois ayant pour armes *d'azur au chef d'argent, etc.;* 4° Magdelaine Megret, veuve de N... Hugo, médecin de la faculté de Paris, portant : *d'azur à une bande d'argent chargée de trois étoiles de sable;* 5° Jean-Baptiste H., notaire royal à Laon : *d'azur à une flèche posée en pal la pointe en bas, d'argent, empennée de gueules, entourée d'un serpent d'or lampassé de gueules.* F. M.

— M. Henri Jouin, qui a été chargé par le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts de faire la monographie de l'Arc au triomphe dans l'*Inventaire général des richesses d'art de la France*, a consacré une note à notre question. Il avoue avoir vainement et inutilement cherché, en 1879, malgré l'affirmation de M. Guillemot, le nom du général Hugo sur les tables d'inscription du monument. Le nom ne se trouve pas sur l'Arc de triomphe.

Cette omission s'explique d'ailleurs facilement. Le général Hugo était passé de l'armée française au service du roi Joseph, et c'est par ce dernier qu'il fut créé général et doté d'un titre de comte espagnol.

R. N.

— Avant d'écrire la phrase de mon discours, citée par l'*Intermédiaire*, j'avais pris soin de regarder les noms inscrits sur l'Arc de triomphe. Celui du général Hugo n'y est pas. JULES CLARETIE.

—

Corbeil (Seine-et-Oise). Sa devise. (XVIII, 355). — La devise qui accompagne les armes de la ville de Corbeil est celle-ci : *Cor bello paceque fidum.*

PAUL PINSON.

—

Divonne (XVIII, 355). — Les ornements extérieurs de l'écu sont facultatifs en France et rien n'empêche les personnes, même non titrées, de timbrer leurs armes de telle couronne que bon leur semble. La majeure partie des simples gentilshommes français prend, sans nul droit, la couronne de comte. Dès lors, rien d'étonnant à ce que les comtes de Divonne prennent la couronne ducale. Cette confusion des couronnes a pris naissance pendant la seconde moitié du XVIIe siècle avec la confusion des titres. On sait que bien peu de familles pourraient prouver leurs droits au titre qu'elles portent.

F. M.

—

Lettres et documents inédits sur la Saint-Huberty (XVIII, 357). — Un livre

qui a appartenu à un personnage célèbre est-il un document? Je possède un *Traité de la mesure musicale*, par B. Bonesi (Paris, chez l'auteur, rue de la Lune, n°20, 1806), qui, relié en vert, maroquin plein, tranches dorées, porte sur le plat cette inscription en lettres d'or : *Pour madame d'Entraigues*. La Saint-Huberty l'a touché, ce volume. Elle a peut-être cherché dans ces pages de nouvelles leçons sur l'art de dire et de chanter. Il me semble qu'un peu d'elle reste dans ces feuillets, et ce volume offert à madame d'Entraigues figure dans mon coin de bibliothèque parmi les *livres bibelots*.

JULES CLARETIE.

—

A propos du Panthéon (XVIII, 381). — La citation de Poultier n'est pas une bien grande trouvaille, au moins pour les lecteurs de l'*Intermédiaire*, car il y a été fait allusion à propos de Viala (VI, 405). Mais la question à résoudre est précisément de savoir si Poultier a combattu une légende ou s'il en a accrédité une. Il se donne d'ailleurs le facile avantage de prêter à Robespierre des affirmations dont je n'aperçois pas trace pour les déclarer fausses.

G. I.

—

Une chanson de café-concert (XVIII, 384). — Les érotiques latins de Catulle à Jean Second, et leurs modernes imitateurs, de Remi Belleau, de Jacques Tahureau à Bertinet, à Parny, sont pleins de cette image, élan jaloux de l'amant vers les objets dont s'approche sa maîtresse. Bornons-nous à citer, dans Shakspeare (*Roméo et Juliette*, acte II, sc. 2), cette apostrophe de Roméo : « Elle appuie sa joue sur sa main. Que ne suis-je un gant à cette main, afin de pouvoir toucher cette joue!»

MOG.

Trouvailles et Curiosités.

Lettres inédites de mademoiselle de la Vallière à Huet, évêque d'Avranches. — M. Feuillet de Conches a bien voulu prendre copie pour l'*Intermédiaire*, dans sa riche collection de documents sur l'évêque d'Avranches, de ces curieuses lettres *inédites*, qui montrent l'abnégation et l'intérêt que l'ancienne maîtresse de Louis XIV mettait au service de son nouvel état.

Sœur Louise de la Miséricorde (duchesse de la Vallière) à Huet, évêque d'Avranches.

(Première lettre.)

JÉSUS ✝ MARIA

Ce 29 septembre.

La lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire, monseigneur, est si pleine de bonté, que je ne puis exprimer la reconnaissance que j'en ai. La petite plainte que vous nous faites est même si obligeante, qu'il est, je crois, de mon devoir de me justifier en quelque manière auprès de vous, monseigneur, en vous disant avec sincérité que je suis persuadée que le plus grand avantage qui me puisse arriver est d'être oubliée, que je dois désirer que tout le monde le fasse. Ainsi, monseigneur, ce n'est point manque de confiance si j'ai cherché du secours auprès de vous; mais seulement une espèce de justice que je me rends; à l'avenir nous en userons autrement, puisque vous le voulez. Nous savons en effet que les communautés sont très jalouses de leurs droits. Nous allons employer auprès de votre chapitre une de nos novices, fille de M. de Mongereau, qui a un grand nombre de parents chanoines et officiers et dont le crédit auprès de ces messieurs ne tirera point à conséquence. Etant sûre de votre agrément, nous espérons de réussir pour les reliques de St Gervais et de St Protais. Quant à sainte Rettitule, elle est à Arcy, village du comté de Fère, appartenant à M. le prince de Conti. S'il fallait son autorité jointe à la vôtre, monseigneur, nous sommes si persuadées de l'estime qu'il a conservée pour notre ancienne connaissance et familiarité, que je ne m'offre point à l'obtenir, aimant mieux vous en avoir l'obligation tout entière. Pour les autres reliques, nous allons chercher le Martyrologe de France, et nous mettrons dans un petit mémoire ce que nous en pourrons découvrir, vous suppliant, monseigneur, de faire faire perquisition de votre côté. Vous voyez que je vous obéis, et que j'en use librement comme vous me l'ordonnez, vous priant très humblement de croire que j'ai pour vous toute l'estime et le respect possible et que je suis votre très humble et très obéissante fille et servante.

Sr LOUISE DE LA MISÉRICORDE, religieuse carmélite indigne.

(*Note jointe à la lettre.*)

Ste Suse ou Solène, vierge et martyre, a été transportée de Hollande, où elle a souffert le martyre, à une église de la ville de Soissons. Il sera aisé à monseigneur l'évêque de savoir laquelle c'est.

Les corps des SS. martyrs Valère et Rufin reposent aussi dans une des églises de la ville de Soissons. Ils y ont même été rapportés par une célèbre translation.

Le corps de saint Onésyme, évêque de Soissons, repose à l'église collégiale de St-Amat.

Une partie du corps de St Grégoire le Grand repose à l'église de St-Médard, aussi bien que celui du même St Médard.

En diverses églises de la même ville, St Loup, St Arnould, St Agricole et St Evode, évêque.

Le corps de Ste Rettitule, vierge et martyre, repose à Arcy, doyenné de Fère, dont le vil-

lage appartient à monseigneur le prince de Conti.

(Seconde lettre au même.)

Ce vendredi au soir.

JÉSUS † MARIA

Nous recevrons la sainte relique et la visite dont vous voulez bien nous honorer, monseigneur, demain, à l'heure qu'il vous plaira.

Sr Louise de la Miséricorde.

(Troisième lettre au même.)

Ce 21 août.

JÉSUS † MARIA

Nous allons à vous, monseigneur, avec une extrême confiance en votre bonté, espérant obtenir de vous une grâce qui nous fera un sensible plaisir. Elle est en votre pouvoir, c'est pourquoi nous croyons n'être pas refusée. M. de la Chesnaye, mon ancien ami, vous dira, monseigneur, de quoi il s'agit. Nous n'entrons pas dans les détails nous-même, crainte de vous importuner, vous assurant, monseigneur, que nous sommes avec respect votre très humble fille et servante.

Sr Louise de la Miséricorde,
Religieuse carm. indig.

(Quatrième lettre au même.)

Ce vendredi 28.

JÉSUS † MARIA

Vous ne sauriez croire, monseigneur, à quel point je suis dénuée de crédit ici, et, par là, hors d'état, dans cette occasion, de seconder votre charité. J'en suis touchée, par plusieurs raisons, pour cette maison. Nous ne pouvons non plus, vu que le nombre des sœurs converses est rempli; et d'ailleurs nous sommes tant, à l'heure présente, que notre mère a refusé plusieurs bons sujets par impossibilité, et même un présenté par l'abbé Prévost, notre supérieur, que l'on honore et l'on respecte du fond du cœur, nécessité n'ayant pas de loi. Je vous assure, monseigneur, que j'aurais eu une grande consolation de pouvoir aider ces pauvres demoiselles et de vous persuader en même temps du respect que j'ai pour vous. Je suis votre très humble et très obéissante fille et servante.

Sr Louise de la Miséricorde.

(Cinquième lettre.)

A Madame Bourin de Lahaye.

JÉSUS † MARIA

Ce 15 octobre.

Je suis bien obligée à Mgr le cardinal de Coislin de sa bonté. Faite bien des honnestetés à monseigneur de notre part. Il prendra toujours soin de vr et de nr avertir de ce que nr pourrons faire pour vr, ma bonne dame, pour ce que vr nr marquez nr sommes fâchée de ne pouvoir le faire. Nr ne devons point nous mesler de ces sortes de choses. En tout ce que nr pourons vr marquer notre amitié nr le ferons, priant Dieu pr vr avec affection.

Sr Louise de la Miséricorde.

R. C. I.

Pour Madame Bourin de Lahaye, près St-Paul, à Orléans.

—

La fo... oôrme britannique et la chaleur. — Pendant l'été de 1858, la chaleur fut accablante à Londres.

L'élévation de la température se faisait tout particulièrement sentir dans les salles des hautes cours de justice.

A l'audience de l'une de ces cours, celle de l'Echiquier, se passa cette curieuse scène suivante, que nous rapportons d'après les *Origines du costume de la magistrature* de M. Glasson :

L'avocat Knowles : « Milord, avant de commencer mon exorde, j'oserai demander à Votre Seigneurie la permission de plaider sans perruque pendant ces chaleurs caniculaires. Je sollicite cette faveur tant pour moi que pour plusieurs de mes savants confrères.

Le lord-chief (lord juge président de l'Echiquier) : Je cherche un précédent... Je sais que dans les climats d'une chaleur permanente, où l'on vit sous la loi anglaise, juges et avocats ôtent leur perruque à l'audience : pouvez-vous m'affirmer que l'Angleterre, par le fait d'une révolution atmosphérique ajoutée à toutes ses révolutions, sera désormais condamnée à une chaleur permanente?

L'avocat Knowles : Je n'oserais risquer devant la cour une affirmation aussi positive, vu l'inconstance proverbiale des climats de ces îles; tout ce que je puis affirmer, c'est qu'il fait aujourd'hui horriblement chaud.

Le lord-chief baron : Pourriez-vous au moins me dire que votre perruque vous cause un mal de tête intolérable, que vous éprouvez un vertige, que vous vous sentez menacé d'un transport au cerveau?

L'avocat Knowles : Ce serait vous demander la remise de la cause, et il y a urgence pour mon client. Ma perruque n'est, jusqu'ici, qu'une incommodité très grave par cette atroce chaleur.

Le lord-chief baron : S'il en est ainsi, je consulterai, ce soir, mes collègues pour pouvoir éluder l'usage : en attendant, plaidez, maître Knowles... et gardez votre perruque aujourd'hui encore..... »

En Angleterre, les magistrats et hommes de loi doivent, en effet, porter toujours la perruque et ne peuvent s'y soustraire sous aucun prétexte. N'y a-t-il pas là un véritable abus, curieux à rapporter par ces temps caniculaires? R. A.

Le gérant, Lucien Faucou.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1885



Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 Juillet 1885.*

XVIIIe Année — No 413

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IIe année.* No 38.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Difficulté grammaticale. — Faut-il dire, en parlant d'une femme : *Elle s'est donné de garde*, ou *elle s'est donnée de garde* de faire telle chose ? Littré (vo *Garde*) penche pour l'accord du participe, par ce motif que *se donner de garde* signifierait *donner soi avec garde.* J'avoue que l'orthographe contraire me paraît plus naturelle ; je ne comprends pas d'ailleurs très bien ce que c'est que *se donner avec garde.* Ce qu'on donne, c'est la garde, comme dans la tournure, également française : *se donner garde.* Le *de* est embarrassant ; pourtant ne pourrait-on pas le prendre dans un sens partitif, comme s'il y avait *se donner de la garde*, donner à soi quelque garde ? Je soumets la question au jugement de nos puristes. DICASTÈS.

—

Barbe sans pièce ; pièce sans barbe ; barbe et pièce ; ni pièce, ni barbe. — Que signifie ce dicton ? A. V.

—

Bizarreries... sexuelles. — Très sympathique, en principe, aux efforts que tente la citoyenne Hubertine Auclerc pour arriver à l'affranchissement de ses pareilles, — bien que j'aie peine à me persuader que la formule : « Ni hommes, ni femmes, tous électeurs », puisse nous ramener à l'âge d'or, — je crois avoir découvert dans cette gueuse de langue française, avec ses allures parfois polissonnes, un obstacle sérieux, auquel la citoyenne en question paraît n'avoir pas songé en se mettant en campagne pour réaliser son rêve d'unification des sexes.

Je ne veux citer pour aujourd'hui que quelques exemples de mes perplexités, en vue de provoquer dans les colonnes de l'*Intermédiaire*, pour la suite de mes recherches, une collaboration qui ne pourra manquer de devenir fructueuse.

A vue de pays, j'aperçois tout d'abord diverses catégories à établir.

En premier lieu, la série des mots qui jusqu'à présent n'ont pas de féminin, tels que *auteur*, *écrivain*, *professeur*, *apôtre*, *chef*, *témoin*, *médecin*, et (soyons galant pour clore cette première série) *escroc.*

Puis, les mots dont la « féminisation » produit des transformations de sens inattendues. Tels les mots : *favori*, *courtisan*, *garçon*, *homme public*, *homme gros*, *procureur*, *drôle*, et (soyons encore une fois galant) *fripon.*

Mêmes singularités au point de vue métaphysique, l'*honneur*, par exemple, et la *vertu* ayant un *siège* tout différent, selon les sexes.

J'ai comme en idée que le filon que j'indique est d'une richesse inépuisable et produira d'amusantes trouvailles. A mes collaborateurs à l'exploiter et — à *accoucher.* R. DUPRÉ.

—

La plus belle population de la terre. — Cette question a été traitée par bien des littérateurs et nous pouvons dire qu'on lit les impressions de passablement de voyageurs célèbres ou autres à ce sujet. Mais celui qui écrit ces lignes, lui aussi, a visité une partie de l'Europe, de l'Afrique, de l'Asie, etc. Il trouve que les appréciations de la plupart de ceux qui ont parlé de ce sujet intéressant sont fausses. Assurément, les collaborateurs de l'*Intermédiaire* ont vu tel type en Europe, en Asie, en Amérique, etc., ils pourront apporter un peu de lumière sur ce point. En un mot, il s'agit de savoir quelle est la ville, surtout, où prime la beauté, où elle n'est pas une exception, où presque tous les hommes sont



bien et presque toutes les femmes sont belles. IGNOTUS.

—

Droit des fils des ducs d'Orléans au titre de leur père. — Un correspondant pourrait-il me fournir, *avec preuves à l'appui*, le renseignement suivant :

Les fils aînés des ducs d'Orléans étaient-ils et sont-ils de droit ducs d'Orléans à la mort du titulaire, leur père?

Outre la branche actuelle, il y a eu d'autres ducs d'Orléans dont voici l'historique.

La branche des Valois Orléans eut pour chef Louis, duc de Valois, frère de Charles VI, auquel le roi donna en 1392 le duché d'Orléans en échange de celui de Touraine. Son fils, d'abord comte d'Angoulême, prit à sa mort en 1407 le titre de duc d'Orléans.

Enfin son petit-fils Louis XII porta également le titre de duc d'Orléans jusqu'à son accession au trône de France en 1498.

Le titre et l'apanage firent alors retour à la couronne.

Plus tard Gaston, frère de Louis XIII, duc d'Anjou, reçut en 1626 le duché d'Orléans en apanage. Sa fille, la grande Mademoiselle, ne fut que duchesse de Montpensier. Est-ce parce que le titre de son père ne pouvait tomber en quenouille, et parce que, à défaut d'enfants mâles de Gaston, l'apanage revenait de droit à la couronne?

Enfin, à la mort de Gaston, Philippe, duc d'Anjou, frère de Louis XIV, devint duc d'Orléans. A sa mort en 1701, son fils, le duc de Chartres, plus tard le Régent, prit le titre de duc d'Orléans, nous dit Saint-Simon, sans donner plus d'explications.

Est-ce de droit ou seulement par suite de la facilité tacite, grâce à laquelle le chef de la maison de Condé se faisait appeler Monsieur le Prince et celui de la maison de Soissons M. le Comte ?

Depuis cette époque jusqu'en 1830, le fils aîné des ducs d'Orléans prit, à la mort de son père, le titre du défunt et son fils celui de duc de Chartres.

En vertu de quoi cette rotation de titres s'accomplit-elle ?

Le duché d'Orléans fut-il donné en apanage par Louis XIV à son frère Philippe avec clause de reversion sur la tête des fils aînés ?

Le comté de Chartres appartint à la couronne depuis l'accession au trône de Philippe VI, comte de Chartres, fut aliéné par François Ier et racheté par Louis XIII en 1623. Il fut érigé par Louis XIV en duché et donné à la famille d'Orléans.

En vertu de quoi le fils aîné des ducs d'Orléans a-t-il, jusqu'en 1830, porté, du vivant de son père, le titre de duc de Chartres?

Saint-Simon raconte que, le 4 août 1703 le roi étant à Marly, Mme la duchesse d'Orléans accoucha d'un prince à Versailles. M. le duc d'Orléans vint demander au roi la permission de lui faire porter le nom de duc de Chartres, — ce qui lui fut accordé.

A en juger par ceci, les fils aînés des ducs d'Orléans n'étaient pas de droit ducs de Chartres. M. E. H.

—

Origine de la famille Chaffee, des Etats-Unis. — Je prépare une généalogie de ma famille et je serais heureux de savoir de quelle partie de l'Europe et en quelle année Mathew Chaffe, de Boston (1636), et Thomas Chaffe, de Hingham (1637), vinrent en Amérique.

La tradition nous indique comme les nationalités d'origine de ces premiers planteurs, la France, l'Angleterre, l'Ecosse et le pays de Galles.

Notre nom a été orthographié de ces diverses manières :

Chaffee *Chaffey* *Chaffie*
Chaffe *Chafee* *Chafie*
Chafye *Chafy* *Chafe*

Je serais extrêmement reconnaissant si mes collaborateurs de l'*Intermédiaire* voulaient bien prendre intérêt à cette question et me fournir tous les renseignements qu'ils pourraient trouver.

WILLIAM H. CHAFFEE.
P. O. Box 3068. New-York City,
Etats-Unis.

—

Accarias de Sérionne. — Jacques Accarias de Sérionne, secrétaire du roi, quitta la France vers 1758, après avoir fait de mauvaises affaires. Il habita successivement depuis lors la Belgique, la Hollande et l'Autriche. On croit généralement qu'il est mort à Vienne (Autriche) en 1792.

C'est à partir de 1758 qu'il a publié divers ouvrages ayant surtout trait à l'économie politique : « Les Intérêts des nations de l'Europe développés relativement au commerce », « Le Commerce de la Hollande », « La Richesse de l'Angleterre », etc.

Connaît-on des lettres écrites par Accarias de Sérionne après son départ de France et quels en sont les détenteurs? Il signait : *de Sérionne.*

Jean-Jacques Accarias de Sérionne, fils du précédent, chef de division au ministère des finances, est mort à Versailles, 13, rue des Bourdonnais, le 6 juin 1842. — De son second mariage avec Françoise-Adélaïde Waaz de Mello, il avait eu un fils : *Edouard*, mort de 1829 à 1833.

Pourrait-on connaître le lieu et la date du décès d'*Edouard Accarias de Sérionne?*

M. de Sérionne, par testament de 1839, a institué pour légataire universel M. Louis-Charles-Nicolas Laforest, qui, en 1842, était avocat à Paris et domicilié rue Saint-Louis en l'Ile, n° 72.

Serait-il possible de savoir si M. Laforest existe encore et quelle est sa résidence?

M. de Sérionne a dû laisser des papiers. Que sont-ils devenus? E. M.

—

Jean-Louis du Rieu. — Quelque collaborateur pourrait-il me donner des renseignements sur Jean-Louis du Rieu, comte du Fargis, seigneur engagiste de la baronnie de Lévy ? J'indiquerai la date de 1720 à 1737. Ce seigneur était chambellan de Son Altesse Royale le duc d'Orléans et capitaine des chevau-légers de la Reine et était allié aux familles Habert de Montmor, de la Ville et de Thomassin. Sa famille, originaire du Languedoc, avait changé le nom *Delrieu* ou *Riou* pour du Rieu. Je n'ai pu savoir s'il était marié; pourrait-on me dire si cette famille *Du Rieu* existe encore? HUSSON.

—

De Charnacé. — Je trouve à la page 940 du *Dictionnaire d'histoire et de géographie*, de Bouillet, 20e édit., 1864, au mot *Itius*, port de la Gaule : « M. de Charnacé le place avec plus de probabilité à la Montoire, etc. » Quel est ce Charnacé? Je ne connais aucun historien ou géographe de ce nom. GIRARD.

—

Sur l'opérateur Brosse ou La Brosse. — Ce chirurgien, empirique ou non, brillait à Paris sous Louis XIII. Il eut l'honneur de soigner et (j'aime à le croire) de guérir un célèbre homme d'Etat, Antoine de Loménie, seigneur de la Ville-aux-Clercs. Il m'a semblé comprendre que Brosse ou La Brosse s'occupait d'un endroit délicat. Quelqu'un a-t-il entendu parler de ce spécialiste? J'avertis — pour éviter d'inutiles recherches à mes charitables collaborateurs — que j'ai vainement cherché une mention de notre homme dans les *Lettres* de Guy Patin. Il est vrai que nous n'en possédons pas encore, à notre plus grande honte, une édition complète. Quand donc se décidera-t-on à nous la donner? Me laissera-t-on mourir sans que j'en jouisse?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Le vélocipède. — Une bourde est en train de faire le tour de la presse française et d'ores et déjà les cervelles contemporaines ont emmagasiné une erreur de plus.

Niepce a inventé la photographie, on lui élève une statue après décès, tandis que Pierre Petit est décoré... de son vivant, tout va bien. Mais de ce qu'on a trouvé dans son ancienne demeure une machine à deux roues destinée à se mouvoir sous l'action des pieds d'un pseudo-cavalier, on en conclut que Niepce a aussi inventé le vélocipède. A mon humble avis, là est l'erreur, car, dans ma prime enfance, et, si les lointains souvenirs me servent bien, vers 1837, à Gimont (Gers) je voyais souvent passer sur la grand'route, escorté de nombreux gamins dont j'enviais le sort, un homme à califourchon sur un cheval de bois qui me paraissait dévorer l'espace. Depuis, et en d'autres lieux, j'ai rencontré de semblables machines. Or quelle vraisemblance que l'invention de Niepce fût ainsi rapidement passée de Saône-et-Loire dans le Gers, à une époque surtout où les moyens de locomotion primitifs nécessitaient quatre, cinq ou six jours pour aller des départements sous-pyrénées à Paris? Le « vélocipède » existait avant Niepce ; en cherchant bien, on en trouverait des traces aux siècles précédents; mais, sans remonter si haut, je suis persuadé que nombre d'Intermédiairistes ont comme moi vu, il y a longtemps, des chevaux de bois à deux roues. Je fais appel à leurs souvenirs. F. M.

—

Bouillotte (jeu de la). — Je conserve le souvenir d'une estampe en couleur, de l'époque du Directoire, représentant quatre ou cinq joueurs assis autour d'une table ronde, éclairés par un chandelier à deux branches dont la lumière des bougies est rabattue par un vaste abat-jour vert. Au bas on lit : La Bouillotte. Quel est le

graveur de cette estampe? Serait-il facile de se procurer un exemplaire de cette pièce, et combien vaudrait-il? LEB.

—

Les Répliques aux Blasphèmes de J. Richepin. — Peu de livres ont provoqué pareil déluge de répliques et de réfutations. Citons quelques titres : *les Réponses aux blasphèmes*, par Mardoche; les *Contre-Blasphèmes*, par Alfred Dubout; la *Muse irritée*, par Laurent de Faget; *Dieu*, réponse à Jean Richepin, par Vervex; une autre *Réponse*, signée Karolus. Et prions nos collaborateurs de grossir la liste en ôtant les masques de Mardoche et de Karolus. Nous pouvons dire que Vervex est le docteur Garnier-Mouton, médecin-major d'infanterie. K.

—

L'Herbier de Jean-Jacques Rousseau. — Dans ces derniers temps, on s'est fort occupé de l'existence de l'herbier de Jean-Jacques Rousseau au nouveau musée du jardin botanique de Berlin; on a même gémi sur la grande perte que la France avait faite.

Existerait-il plusieurs herbiers de Jean-Jacques Rousseau, lesquels d'ailleurs seraient tous bien au-dessous de l'état actuel de la science? Mais il me semble avoir eu connaissance, il y a fort peu de temps, de l'existence d'un énorme volume dans un des établissements de Paris.

C'est une question à vider; il faut, je crois, la soumettre aux fanatiques du philosophe et aux amis de la science botanique. B.

—

Rabelais, traducteur et éditeur. — Avant de quitter Montpellier pour la première fois, maître (François) fait paraître sa traduction des « Lettres médicales » de Jean Manardi, de Ferrare, avec notes, préface et dédicace à André Tiraqueau; ensuite, il publie une édition latine d'Hippocrate et l'« Ars parva » de Galien, avec commentaire et une dédicace à son ami l'évêque de Maillezais, Geoffroi d'Estissac. Voyez Rabelais, médecin, écrivain, curé, philosophe, par Eugène Noël. Paris, A. H. Bécus, 1880, in-18.

Je demande les titres de ces ouvrages non cités par Brunet.

LA MAISON FORTE.

—

La Ballade des pauvres gens, de Gringoire. — La « Ballade des pauvres gens », dans Gringoire, se compose de trois strophes et d'un envoi. Or, dans les éditions de Gringoire, la première et la troisième strophe contiennent dix vers, tandis que la deuxième n'en contient que neuf. Il n'est guère permis de supposer que ce soit là une erreur commise par l'auteur du *Traité de la poésie française*. Quelqu'un peut-il rétablir en entier ladite strophe? (Le vers qui manque est le cinquième.)

G. H.

—

Les patois de la France. — Existe-t-il une bibliographie complète des patois? Je ne le crois pas, et il serait bien difficile de la mener à bonne fin; il faudra s'en tenir à quelques travaux spéciaux, tels que le recommandable volume de M. Mignard sur l'idiome bourguignon, et aux recherches de M. le docteur J. B. Noullet (de Toulouse) sur ce qui concerne les auteurs languedociens. Une liste complète de ces monographies, relatives aux diverses provinces, serait d'une grande utilité.

Un avocat, natif de la Saintonge, et mort à Paris il y a une dizaine d'années, M. Burgaud des Maretz, avait réuni une importante collection d'écrits en patois de toutes les régions françaises, et le catalogue de la vente publique offre les éléments d'une bonne bibliographie en ce genre.

(Marseille.) E. L. M.

—

Le général Humbert. — Son portrait (*collection Bonneville*) est introuvable. Pourrait-on m'en donner une très exacte description? L'EX-CAR.

—

Les autographes de Paer. — Paer, le compositeur, pianiste distingué, maître de chant de l'impératrice Marie-Louise, et, postérieurement, je crois, maître de chapelle de Charles X, a-t-il beaucoup écrit? Trouve-t-on facilement de ses lettres? Il y a bientôt une cinquantaine d'années qu'il est mort; car il mourut, il me semble, en 1839. Ses autographes ont-ils maintenant quelque valeur? A. NALIS.

—

Recherche du Xercès d'Adrien Guignet. — Adrien Guignet, mort à Paris en 1854, avait exposé au Salon de 1846 son *Xercès, au bord de l'Hellespont*. Ce tableau, très remarqué, fut acheté par l'Etat, et, selon le désir exprimé par le peintre, devait être envoyé à Autun.

Il reçut une autre destination que les amis et les biographes d'Adrien Guignet n'ont pu découvrir. A. Guignet lui-même l'ignorait, car il avait dit à un de ses amis : « Je crois qu'il est à Marseille ou à Bordeaux. » Or, il a été constaté depuis qu'il n'est pas aux musées de ces deux villes. Il n'est pas non plus à Rouen, où se trouve le *Joseph expliquant les songes de Pharaon*. Salon de 1845, acheté par l'Etat.

Pourrait-on nous dire quel musée possède le tableau en question?

LUD. ROSAMOIN.

—

Un portrait à déterminer. — Tielius (Jan), 1660-1716, élève de Stingelandt, a peint et signé le portrait d'un homme qui paraît un financier, tenant à la main une lettre dont voici l'adresse :

Monsieur Antoine ou Antoni de Hec;
S. HARTOGENBIES
MET EEN GAS RO N. C. 6
ANNO 1690.

A côté de la figure se trouve l'écusson suivant :

Ecartelé d'or et d'argent, à la croix engrêlée de gueules, cantonnée au 1er et au 4me d'un coq de gueules, au 3me et au 4me de trois fusées du même.

Quel est l'original de ce portrait? Est-il connu?

BRIEUX.

—

Le peintre Montigny. — Je possède une très belle miniature sur ivoire représentant une de mes parentes. Ce portrait fut peint en 1824 par le chevalier de Montigny.

Quel était ce peintre?

La charité de quelques renseignements, S. V. P.

BEATUS.

—

Pseudonyme à indiquer. Caliban. — Quel est l'écrivain qui signe de ce pseudonyme au *Figaro?*

G. P.

—

Une parodie de Zaïre. — Dans quelle librairie française pourrait-on trouver aujourd'hui la parodie de Zaïre, *Caquire?*

Je serais bien reconnaissant à un de mes collaborateurs de résoudre ma question.

(Assen.) D. W.

—

Ex-libris. Type au ceinturon. — Poulet-Malassis constate qu'à partir de la Restauration jusqu'à nos jours, le moule d'*ex-libris*, dit au ceinturon, fut un des plus en vogue. « Ceinturon entourant les « armes ou le monogramme, rien de plus, « mais cela a charmé, le ceinturon avait « le je ne sais quoi. Rachel s'était donné « le ceinturon. »

Ce ceinturon de Rachel et autres n'est-il pas plutôt une jarretière *à boucle et à ardillon* comme celle de l'ordre anglais dont elle est l'emblème? On la trouve sur un certain nombre d'*ex-libris* anglais, avec ou sans la devise : « Honni soit qui mal y pense. » Son adoption en Angleterre était motivée, comme l'était en France celle des cordons des ordres royaux, mais on ne peut s'expliquer son introduction dans nos vignettes que par anglomanie ou par adaptation inconsciente. En tout cas, il est bon de la signaler chez nous, dès 1838, sur une marque de l'Imprimerie royale.

SUS.

—

Couronne cygnale. — De Beaucorps : la branche aînée écartèle de Créquy. — Elle a adopté également la *couronne cygnale* des Créquy, leur cri de guerre et leur devise (Milleville, p. 23).

Quid? F. M.

—

Armoiries à attribuer. — Peut-on me dire à quelles familles ont appartenu les armoiries suivantes :

De sinople au lion naturel rampant, lampassé et vilené de gueules, appuyant sa patte dextre de devant sur une urne antique renversée d'argent et tenant dans sa patte senestre une épée haute d'or;

Et :

Ecartelé en sautoir : au 1er d'azur à l'étoile d'argent; au 2e d'argent et au 3e de gueules à la palme de sinople périe en bande sur les deux; au 4e d'argent à l'étoile d'azur?

BEATUS.

Réponses.

Une inadvertance de Ponson du Terrail (V, 496, 581; XVIII, 19, 394). —

« La lune dorait de ses rayons d'argent..... »

Je ne nie pas ce qu'il y a d'étrange au premier aspect dans ces rayons *d'argent*

qui *dorent*, au grand scandale de l'honorable correspondant de l'*Intermédiaire*.

Me permettra-t-il, toutefois, de lui faire remarquer que les rayons de la lune ont souvent pour effet de *jaunir*, de *dorer* les objets?

Cet effet a été constaté et chanté par des poètes anglais, dont je ne retrouve pas le nom en ce moment, Tennyson, peut-être.

Notre Alfred de Musset avait dit lui-même, dans sa fameuse ballade *à la Lune:*

C'était dans la nuit brune,
Sur le clocher *jauni*,
La lune
Comme un point sur un *i!*

Ce n'est pas ce qu'il a dit de mieux, pourrait-on me répondre; et, de mon côté, j'avouerai que je goûte médiocrement la phrase reprochée à Ponson du Terrail. J'ai voulu seulement constater que c'est plutôt dans le rapprochement ou l'antithèse des mots, que dans l'effet que l'auteur a voulu décrire, qu'existerait l'*inadvertance*. L.

— « On ne prête qu'aux riches »; mais, cependant, je crois le fantaisiste vicomte innocent de ces deux phrases : « La lune dorait de ses rayons d'argent » et « J'entends les pas d'un cheval... »

La première, sous cette forme : « La lune sortant de la mer dore de ses reflets argentés le minaret et la coupole du Castillet » (à Perpignan), se trouve dans un grave recueil : *Revue de l'Académie de Toulouse* (académie universitaire, S. V. P.), XII, 65.

La seconde, de beaucoup antérieure, est attribuée, par Chateaubriand (*Vie de Rancé*), au vieux duc de Montbazon, lequel disait à la reine : « Madame, laissez-moi aller; ma femme m'attend. Dès qu'elle entend un cheval, elle croit que c'est moi.» (Ce même duc, ayant lu que saint Paul était un *vaisseau d'élection*, croyait que le saint voyageait dans un grand navire nommé *Election*.)

Les grands esprits se rencontrant parfois, le compositeur-auteur, Florimond Ronger, dit Hervé, faisait dire à J. Kelm, dans une des inénarrables saynettes des Folies nouvelles, *un Drame en* 1766 : « J'entends les pas d'un mulet... c'est mon amant. J'ai mis pour le recevoir ma robe rose — couleur d'espérance, etc. »

Ponson n'avait pas le monopole exclusif de semblables inadvertances. Les journaux de tout format et de toute couleur n'en sont pas chiches. Six phrases me reviennent en mémoire, que j'ai cueillies dans les feuilles provinciales : 1° « Larrey avait consacré sa vie à l'amélioration des souffrances humanitaires. » Améliorer... des souffrances et des souffrances... humanitaires, qui plus est! 2° « Il a neigé la nuit passée, ce matin les rues en étaient couvertes; » 3° « M. X. fera exécuter prochainement les sept paroles du Christ, mises en musique par ce compositeur...; » 4° « Encore quelques jours et l'an de disgrâce 18... sombrera dans le passé d'où il n'aurait jamais dû sortir; » 5° « Nous ne verrons peut-être pas ces choses, mais nos fils, si nous en avons; nos neveux, si nous n'en avons pas...; » 6° Le XIX° siècle est éclairé par la grande ombre de la Révolution. »

Les feuilles parisiennes ne sont pas elles-mêmes sans reproches. Il y a quelques mois, dans le *Gaulois*, M. T... comparait la République à un « rocher pourri par la base ». Naguère, le *Figaro*, supplément *littéraire* du dimanche, attribuait à Fénelon l'épithète de « Aigle de Meaux », et, plus récemment, dans un article de tête, le même journal reprochait aux Cadurciens d'avoir renversé la statue du pape Sylvestre II pour ériger, sur le piédestal vacant, la statue de Gambetta! Or, Sylvestre II, le célèbre Gerbert, est né à Aurillac, où il a sa statue, tandis que le chef-lieu du Lot a vu naître, à trois cents ans d'intervalle, le pape Jean XXII, qui, d'ailleurs, n'a jamais eu sa statue sur une place publique. Un buste en marbre de Jacques d'Eure, un buste seulement, orne les salons de la préfecture.

Ce nom de Jean XXII me remet en mémoire une anecdote qui m'est personnelle et que je demande la permission d'écrire, bien que j'aie déjà outrepassé les bornes d'une réponse:

En ce temps-là, la Bibliothèque municipale de Cahors avait pour conservateur M. Perrier, auteur d'une histoire manuscrite des Albigois (*sic*), et pour garçon de salle un ex-gendarme alsacien, nommé Meynie. Un jour que j'accompagnais un travailleur de mes amis, j'avais pris un livre à images : *la Henriade*, in-folio, illustrée, publiée par Firmin-Didot, et je regardais les belles lithographies qui décorent chaque chant du poème, lorsque le garçon de salle, qui suivait par-dessus mon épaule, arrête ma main au moment où j'allais tourner une page, et me dit, avec un accent des plus prononcés :— « Il

était d'ici, celui-là! » Je me retournai, ne comprenant pas. — « Oui, il était d'ici; il était pape! » Et son doigt soulignait ces mots imprimés en gros caractères en tête de la page : CHANT XXII. F. M.

—

Changement de noms de villes pendant la Révolution (XVIII, 11, 57, 83, 109, 142, 300). — L'*Intermédiaire* s'est occupé des changements de noms survenus pendant la Révolution et appliqués à un grand nombre de localités, je trouve à ce sujet un fragment de lettre d'un représentant du peuple de frimaire an II, dont j'ai la copie.

Noms patronymiques changés.

« Le représentant du peuple Couturier écrit d'Etampes le 5 frimaire an II :

.... « A Chamarante, aussi chef-lieu de canton, je fus obligé de prendre différents arrêtés dont cette commune est chargée de vous transmettre copie. Elle demande : 1° de changer de nom, attendu que Chamarante étoit celui du ci-devant seigneur et attendu qu'anciennement elle s'appeloit *Bonne*, je l'ai baptisée Bonne-la-Commune; 2° elle m'a fait voir que le temple de la Raison où se tenoit (*sic*) les assemblées primaires, etc. »

. . . .

« Tous les noms de roi, de reine, de Louis et d'Antoinette qui étoient si multipliés dans ce district sont disparus; requis à chaque moment de débatiser (*sic*) j'ay arrêté en général que les Louis se nommeroient à l'avenir SINCERS (*sic*) qui est le contraire de traître; que les rois se nommeroient *Libre*, les reines *Julie* et les Antoinette *Sophie;* on demande que vous confirmiez cet arrêté. »

En partie au procès-verbal du 8 frimaire an II (sans doute de la Convention).

La pièce dont j'ai la copie ci-dessus doit être aux Archives nationales. Elle porte la mention C, II, 798.

COTTREAU.

—

Fidibus et oribus (XVIII, 65, 117, 143, 397).—Tout le monde connaît l'ode d'Horace : « Et *thure* et *fidibus juvat*, etc. » (livre I, carmen 37). Si l'encens représente la fumée de la pipe, on doit appeler *fides*, *fidibus*, ce qui sert à l'allumer, Solution venue de Pologne. O. LAC.

—

Prêter le collet (XVIII, 257, 337). — C'est du propre se battre avec quelqu'un et au figuré se poser en antagoniste. Ainsi, Saint-Simon raconte que « Villars « manqua plus d'une occasion de prêter « le collet au prince Eugène. » Et dans l'*Amour médecin*, Molière fait dire à Fontanarès : « Je vous prêterai le collet en « tout genre d'érudition. » Je trouve encore cette locution dans le ballet le *Sérieux et le Grotesque*, dansé par Louis XIII en 1627. L'auteur dit en parlant de Gallet, fameux joueur de dés, qui se ruina au jeu :

Là ceux qui prêtent le collet
Aux chances que livre Gallet
Après quelques faveurs souffrent mille disgrâces;
Et ne rencontrent volontiers
Que l'hôpital dont les portiers
Ce sont les digolis, les taupes et les maces.

A. D.

—

Poésie d'Alf. de Musset égarée (XVIII, 260, 340). — Notre collaborateur Malabar a certainement raison sur ce point, les stances à Ninon sont bien, tel qu'il le dit, dans la « Nouvelle d'Emmeline », comme elles y sont toujours du reste, puisqu'elles forment un des épisodes de cette nouvelle. Mais la question posée par moi n'est pas toute là, mon cher confrère, ce qu'il s'agit de savoir, c'est si ces stances n'appartiennent pas, par plus d'une raison, aux volumes des Poésies, aussi bien qu'à ceux des Nouvelles, et si j'étais vraiment aussi naïf qu'il vous l'a paru, quand je mettais tant d'insistance à vouloir trouver une pièce de poésie d'Alfred de Musset dans les volumes de ses poésies.

Pour plus d'un motif, j'étais autorisé à le faire, comme vous l'allez voir. Le premier, c'est que depuis le volume original de 1850 (Poésies nouvelles), ces stances ont toujours été publiées parmi les poésies, dans toutes les éditions qui ont précédé et suivi la grande édition de souscription. C'est dans cette édition seulement qu'elles n'y figurent pas, le fait est facile à vérifier; partout ailleurs vous les trouverez dans tous les in-12 et les in-32 Charpentier, et jusque dans l'édition complète de Lemerre, sans souci du double emploi d'Emmeline. Mon étonnement fut donc bien naturel.

Mais cela n'est rien, et vous allez voir à quel point j'étais autorisé à m'étonner de cette suppression et à poser ma question. C'est que M. Morgand, le libraire, qui connaît les œuvres de Musset aussi bien que vous et moi, supposons-le, n'est-ce

pas? y a été pris le premier, lui, l'éditeur de ces jolies aquarelles d'Eug. Lami.

Pour faciliter le classement de ces cinquante-huit eaux-fortes, il les a numérotées et placées par séries. Les Poésies, les Comédies, les Nouvelles, etc. Eh bien! savez-vous quel numéro porte l'eau-forte dont je ne trouve pas l'emploi? Elle porte le n° 22 et se trouve placée entre l'ode à Lydie, n° 21, et la Nuit d'octobre, n° 23. Mon insistance à vouloir la placer là était donc justifiée.

M. Morgand, en adoptant cette classification, suivait tout simplement en cela l'ordre habituel des éditions de Musset, et j'imagine quelle dut être sa surprise quand il voulut introduire ses estampes dans les quelques exemplaires qu'il se proposait d'orner pour la vente.

Qu'a-t-il fait de notre eau-forte? je serais heureux de le savoir; car il n'a pas pu la placer dans « Emmeline », et voici pourquoi : c'est que M. Eugène Lami, auteur desdites aquarelles et, de plus, ami d'Alfred de Musset, a séparé, lui aussi, la poésie de la nouvelle, et par ses compositions en a fait deux choses absolument distinctes.

Son aquarelle des stances est faite, à n'en pas douter, pour le volume des poésies; pour « Emmeline », il en a fait une autre. Comparez les deux eaux-fortes et vous verrez quel caractère particulier ont les personnages dans chacune d'elles. Si particulier qu'il est impossible de les rapprocher dans le même récit. Le héros des stances est un personnage de pure fantaisie dont ni la tête ni le costume ne sont de l'époque; celui « d'Emmeline » est un homme du monde de 1840, irréprochable dans sa tenue de salon.

Paul de Musset, dans la Biographie de son frère, nous apprend, du reste, que les stances avaient été composées bien avant que l'auteur ait eu l'idée de nous conter son aventure sous forme de nouvelle.

Probablement même furent-elles publiées isolément dans la « Revue des Deux Mondes » avant d'avoir paru dans « Emmeline ».

Ce qui le prouverait, c'est que, dans les volumes des poésies, on trouve aux sonnets du fils du Titien, ainsi qu'à la chanson de Barberine et à celle de Fortunio, une note indiquant que ces pièces appartiennent à divers récits qui se trouvent ailleurs, tandis qu'il n'y a aucune note de ce genre pour les stances à Ninon, qui forment bien ainsi une pièce indépendante, reprise et utilisée ensuite par l'auteur. Sa place est donc, me semble-t-il, dans les poésies, où les lecteurs de Musset ont, d'ailleurs, l'habitude de la trouver. Pour ces raisons, il est regrettable que les éditeurs l'aient supprimée dans la grande édition, et je suis convaincu que MM. Eugène Lami et Morgand doivent être de mon avis.

Il est vrai qu'on ne lit guère Musset dans ces énormes volumes, c'est un monument que cette édition, et les monuments sont généralement faits pour être respectés. Ces beaux volumes sont d'un grand effet sur les rayons de nos bibliothèques; mais quand au coin du feu on veut lire Musset, c'est le commode in-12 que l'on préfère, de même que pour la promenade au Bois, c'est l'in-32 qui se glisse dans la poche.

Vous voyez, mon cher confrère, que j'avais d'assez bonnes raisons pour formuler ma question; combien d'autres j'aurais pu trouver, sans doute, si j'eusse été autant que vous au courant des Œuvres d'Alfred de Musset.

(New-York.) C. J. B.

—

A quoi servent les timbres-poste oblitérés (XVIII, 293, 369, 400)? — La question est bien traitée et définitivement résolue par M. Georges Delmare, dans le *Voltaire* du 14 juillet courant. Voici les résultats de son enquête, ils méritent d'être consignés dans l'*Intermédiaire*.

Un Liseur.

La fameuse question du remploi des timbres oblitérés vient d'être encore une fois soulevée.

En présence des allégations diverses déjà formulées en 1880, il m'a paru intéressant de savoir quels étaient les faits révélés par l'enquête ordonnée à cette époque par M. Cochery.

Cette enquête a été des plus sérieuses et des plus minutieuses.

On savait que les communautés religieuses recueillaient les timbres-poste oblitérés; les congrégations seules possèdent le temps, la patience nécessaires pour réunir et accaparer d'immenses quantités de timbres. Plusieurs personnes ont essayé d'imiter les congrégations; toutes ont échoué, bien avant d'arriver même à la centaine de mille. On cite parmi les plus intrépides collectionneuses une vieille actrice célèbre par ses parures de perles et par l'amitié que lui porte un des princes d'Orléans; cette demoiselle de grande marque avait entrepris de *racheter un petit Chinois;* elle avait intéressé à son œuvre tous ses amis, et ils sont nombreux; mais leurs efforts combinés n'ont produit, au bout d'une année, qu'une quantité insignifiante, 16,000 en tout et pour tout.

Mais les communautés religieuses sont autrement persévérantes; elles forcent les enfants et incitent les parents à quémander, à réunir

des timbres, et au bout de l'année elles parviennent à constituer leur petit million.

Ce million est vendu à des industriels qui le paient de 350 à 400 francs.

On a opéré plusieurs perquisitions chez tous ces trafiquants, et voici ce que l'enquête a révélé :

Les gros commerçants en timbres-poste — ils sont dix environ à Paris — emploient un nombreux personnel, qui se compose de vieux ouvriers et de vieilles femmes gagnant un salaire insignifiant.

Ces employés trient d'abord les timbres par couleur, puis par pays et par date; mais la plupart des timbres sont déchirés ou maculés de telle façon qu'ils ne sont plus *vendables*. Après le triage, il ne reste en moyenne que dix pour cent de timbres ayant une valeur commerciale, soit, sur un million, cent mille.

Or, le moindre timbre pour collection vaut 5 centimes; beaucoup se vendent 1 franc, 2 francs, 5 francs pièce; quelques-uns sont taxés à des prix fantastiques; le timbre d'un franc de la République de 1849, par exemple, est coté 200 francs.

Mais je prends la moyenne de cinq centimes. A ce taux, cent mille timbres produisent 5,000 francs; pour triage, loyer, perte, frais, etc., il faut défalquer de cette somme 50 o/o; c'est donc 2,500 francs net que donnent un million de timbres-poste achetés 400 francs. On comprend qu'une industrie aussi lucrative ait tenté bien des spéculateurs ; ils font presque tous de brillantes affaires, car la timbromanie sévit dans toutes les parties du monde.

Voilà donc où passent tous les timbres-poste réunis par les congrégations. Quant à essayer de les laver pour les revendre comme neufs, l'opération est difficile et périlleuse; en admettant qu'elle réussît, le jeu, comme on dit, n'en vaudrait pas la chandelle.

Pour oblitérer les timbres, on se sert d'une encre grasse composée spécialement par J. B. Dumas. Cette encre est quasi indélébile ; une fois apposée sur un timbre, il est très difficile de l'enlever; le réactif emporte la couleur du timbre avant d'avoir pu attaquer l'encre.

Cette encre est envoyée gratuitement dans tous les bureaux de poste de France; les receveurs s'en servent exclusivement; de plus, à Paris et dans les grandes villes, les employés font usage d'une nouvelle machine à timbrer automatique. Depuis quelques mois, le timbrage n'est plus fait à la main; nos lecteurs ont dû remarquer cette amélioration. On lit facilement sur les enveloppes la désignation du bureau où une lettre a été déposée, et les chiffres et les caractères qui y sont tracés ressortent d'une façon nette et précise.

Arrivons à la fabrication de faux timbres neufs; pour parvenir à les imiter, il faudrait un outillage spécial, compliqué, fort coûteux, et l'écoulement des produits serait trop minime pour payer les frais énormes de l'entreprise; les faussaires préfèrent consacrer leur talent et leur habileté à la confection de la fausse monnaie et des faux billets de banque; c'est plus rémunérateur et de plus facile défaite.

Donc, il n'y a pas un mot de vrai dans toute cette histoire de fraude ou de falsification de timbres-poste; c'est une pure légende, digne de figurer à côté de celle des filets de Saint-Cloud et des petits Chinois eux-mêmes.

—

Femmes soldats (XVIII, 323, 376, 402). — « Détail de la cérémonie qui va être célébrée aujourd'hui dans l'église de Notre-Dame; grand *Te Deum* qui sera chanté en action de grâce des victoires remportées par l'armée française en Italie, où il y assistera Adélaïde Bassey, native du faubourg Saint-Marceau, âgée de vingt-trois ans, qui servait dans les chasseurs, sans être reconnue dans son sexe, qui, à la reprise de Gênes, elle s'est couverte de gloire en faisant un général autrichien prisonnier de guerre. Noms des rues et des quais où doivent passer les consuls pour se rendre à cette brillante fete. » (*Paris, rue de la Harpe, nº* 151, *S. D.* (*mars* 1802), *in*-8, 4*p.*)

Tel est le titre d'une pièce que j'ai citée sous le nº 841, dans mon « Essai d'une bibliographie des ouvrages relatifs à l'histoire religieuse de Paris pendant la Révolution. » L'orthographe est scrupuleusement respectée.

P. L.

— Chevalier a raconté l'histoire de la Bretonne Mathurine, partant à la place de son frère et faisant, comme dragon, les campagnes de 1812, 1813 et 1814 (*Musée des familles*, 2ᵉ série, t. V, p. 189). On lisait, dans le *Figaro* du 20 octobre 1879, l'histoire de Silvia Marietti se substituant à son frère. Bien connue est en Espagne l'histoire de Catalina Evanso, que Montalvan a prise pour sujet d'une de ses comédies. M. A. de La Tour, dans *Valence et Valladolid*, p. 113 et suiv., a écrit une curieuse étude sur la *Monja Alferez*. En Portugal, les exploits d'Antonia Rodriguez ont été célébrés dans le *Theatro heroino* de Froer Perym. Cette situation d'une fille guerrière a séduit les poètes populaires de tous les pays. La *Damoiselle qui va en guerre* est le titre d'une charmante romance qu'on avait crue d'origine portugaise et dont M. Menender Pidal vient de publier un texte asturien. C'est à peu près la même donnée que celle de la *Ragazza guerriera* des ehants de Montferrat et de beaucoup d'autres poésies populaires de l'Italie, qui offrent de grandes ressemblances avec l'histoire de Vassilissa racontée par M. Rambaud, dans la *Russie épique*, p. 84. Siebrecht s'est occupé du cycle de la fille guerrière, *Heidel. Jahrbuch*, année 1877, p. 874.

J'avoue que la fin de ma réponse est à côté de la question, mais ceux de mes confrères qui s'intéressent à la littérature

populaire me pardonneront peut-être cette digression. POGGIARIDO.

— Voici ce qu'on lit dans l'ouvrage : *Mes Campagnes sous la République et l'Empire*, 1791-1810, par Philippe-René Girault (la Rochelle, imprimerie Siret, 1884) :

« Le lendemain matin nous partîmes, « avec le renfort qui nous était venu, pour « reprendre la position que nous avions « perdue la veille. Comme nous étions en « marche, nous entendîmes, à quelque dis- « tance de la route que nous suivions, des « cris perçants. Le chef de bataillon en- « voya un sapeur pour voir ce que c'était. « J'allai avec lui. Arrivés à l'endroit d'où « nous entendions les cris, nous vîmes un « soldat étreignant dans ses bras le cada- « vre d'un militaire horriblement mutilé. « Nous eûmes beaucoup de peine à l'ar- « racher de cette fâcheuse position ; il s'a- « charnait à embrasser ce cadavre en « poussant des gémissements déchirants. « Enfin, moitié de gré, moitié de force, « nous parvînmes à l'emmener au batail- « lon. On le questionna, mais on ne put « rien obtenir de lui, et rien ne put le dis- « traire de sa douleur. Une sensibilité si « grande parut si extraordinaire chez un « soldat qui assistait tous les jours à des « scènes de carnage, qu'on en vint à pen- « ser que ce pouvait bien être une femme. « On l'interrogea, on l'épia, et on finit « par la menacer d'une visite du chirur- « gien. Elle fut alors forcée d'avouer « qu'elle était femme, et que le cadavre « près duquel on l'avait trouvée était celui « de son mari. Depuis trois ans elle ser- « vait avec lui, et elle raconta qu'ils « avaient dans leur pays un enfant qu'ils « entretenaient avec leurs économies. Son « mari mort, elle allait être obligée de re- « tourner chez elle. La femme soldat fut « accueillie par toute l'armée avec le plus « grand intérêt, chacun lui donna, et elle « ramassa ainsi une bonne bourse. Un « rapport ayant été fait au gouvernement, « il lui fut accordé, m'a-t-on dit, une pen- « sion de cent écus. »

Ceci est extrait du deuxième chapitre (page 12) intitulé : « Au 6e bataillon de la Haute-Saône », et daté de 1793, un peu avant la reddition de Mayence. La scène a dû se passer sur la route de Saarbruck à Mayence.

Les *Campagnes de Philippe Girault* ont été éditées l'année dernière par le fils de l'auteur. C'est un volume qui n'existe pas dans le commerce. CH. GIRAULT.

—

Noms de vaisseaux changés pendant la Révolution (XVIII, 323, 379, 403). — « L'histoire dépose que, dans tous les siècles, on a vu, d'un côté, des peuples se quereller, s'égorger pour des mots, et, de l'autre, des mots enfanter des actions héroïques ; ainsi la dénomination de *Carmagnole* que porte une de nos frégates, ajoute à la gaieté et au courage des marins qui la montent. » (Grégoire, « Système de dénominations... pour les places, rues, quais... » [Rapport à la Convention nationale, Paris, imp. nat., s. l. n. d., mais de janvier 1794], p. 3.)

Pour extrait :
PAUL LACOMBE.

—

Une couronne en songe (XVIII, 328). — L'auteur est Anacharsis Brissot de Warville, fils du conventionnel Brissot, né à Paris, le 31 mars 1791.

Outre cet ouvrage, il a publié : le *Château du mystère*, roman en quatre volumes, par M***, 1817 ; — l'*Évidence ou quelques notes sur le divorce*, par A. B. de W., 1815 ; — *Folie et Raison* (anonyme). Paris, 1815, 2 volumes in-12. Il a réimprimé, en 1849, un ouvrage de son père : *De la suppression de la Peine de mort*, couronné par l'Académie de Châlons-sur-Marne, en 1780.

Mon exemplaire d'*une Couronne en songe* porte écrit de la main de l'auteur : « Hommage de l'auteur, par M. Brissot Warville fils. » Les eaux-fortes ne sont pas signées et sont sans doute de l'auteur du livre.

Si Valdescygnes s'était donné la peine de lire l'ouvrage, il aurait vu, à la page 231, une épigraphe tirée d'un ouvrage manuscrit traduit de l'anglais par Madame Brissot de Warville. LIESTENER.

—

Le romantisme en province (XVIII, 349, 381, 407). — J'en demande pardon au *Bibliophile poitevin*, mais il m'est tout à fait impossible de rattacher « à la période de décentralisation », au romantisme, la publication du premier volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1836. Les braves gens qui la fondèrent, érudits, curieux, amis de leur patrie provinciale, le firent en dehors de toute préoccupation d'école littéraire. Ils sui-

virent l'exemple donné par les *Antiquaires de Normandie*, dix ou douze ans auparavant, et par d'autres sociétés d'antiquaires provinciaux, lesquels marchaient eux-mêmes sur les traces de l'*Académie celtique* (devenue la *Société des antiquaires de France*). Je suis à l'heure qu'il est un des plus anciens membres de cette *Société des antiquaires de l'Ouest*, et je me crois sûr d'exprimer ici le sentiment de tous mes vénérables confrères.

UN ANTIQUAIRE DE L'OUEST.

— Je crois que cette question pourra avoir de bons résultats, parce qu'on y répondra, comme on le fait déjà, non en parlant seulement du romantisme, mais encore des diverses publications entreprises dans les départements. On pourra, peu à peu, avoir des renseignements intéressants sur l'histoire de la littérature en France depuis une cinquantaine d'années. C'est pour apporter ma part de détails à cette histoire à faire que je dirai quelques mots sur ce qui a été tenté dans l'ancien département de la Moselle. En 1837, quelques érudits ou lettrés, parmi lesquels se trouvèrent M. le docteur Bégin, connu par de nombreux travaux scientifiques ou littéraires, M. Henri Michelant, aujourd'hui conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, M. Th. de Puymaigre, etc., fondèrent, sous ce titre l'*Austrasie*, une revue mensuelle qui dura jusqu'en 1843, et publia douze volumes in-8. Nous ne pouvons, bien entendu, signaler les plus remarquables articles qu'elle inséra, mais nous rappellerons que M. de Saulcy fut un de ses assidus collaborateurs, et qu'à côté d'articles d'érudition signés de son nom, le futur membre de l'Institut s'y délassait dans des nouvelles fort gaies et fort originales qu'il signait *Van Blagenberg*. L'*Austrasie*, ayant cessé de paraître, fut remplacée par la *Revue de Metz*, qui, ayant elle-même disparu en 1847, laissa la place libre à l'*Union des arts*, très belle publication entreprise par M. Eugène Gandar, l'éminent professeur qui suppléa Villemain, et par M. Emile Michel, son beau-frère, le même dont on a pu, depuis, lire des articles dans la *Revue des Deux Mondes*, et dont chaque année le Salon nous offre de si beaux paysages. L'*Union des arts* retrouva d'ailleurs la plupart des collaborateurs des recueils précédents. Elle était trop belle et d'un entretien trop coûteux pour vivre longtemps; elle mourut en 1853, et fut aussitôt remplacée par une nouvelle *Austrasie*, qui exista dix ans. Les curieux qui en parcourront les volumes y trouveront quelques noms qui depuis ont acquis quelque célébrité. Ils y liront des vers de M. André Theuriet, alors à ses débuts, et dont d'autres vers furent aussi accueillis dans un des journaux de Metz.

En 1864, un nouveau recueil, la *Revue de l'Est*, succéda à l'*Austrasie*, les événements de 1870 la tuèrent quand elle en était au milieu de son sixième volume.

On voit que pendant plus de trente ans le département de la Moselle eut, sans interruption pour ainsi dire, une revue où l'élément littéraire ne cessa d'occuper une place importante, et dont les collections sont aujourd'hui très rares.

En 1854, M. Blanc, directeur du *Courrier de la Moselle*, eut la bonne pensée de grouper tous les érudits et littérateurs nés dans le département ou y résidant. Son appel fut entendu, et il publia le beau volume *Metz littéraire*, où nous lisons bien des noms connus, le nom de M. Al. Mézières, aujourd'hui de l'Académie française, celui de M. Michel Carré, l'auteur des *Noces de Jeannette* et de tant de jolis livrets, celui de Maréchal, l'éminent peintre verrier...

Le feuilleton de la *Gazette de Metz* et du *Vœu national*, qui lui succéda en 1848, accueillait les lettrés avec empressement. Il publia des nouvelles et de jolies causeries de madame Mennessier Nodier, les coups d'essais de M. Paul Féval, les premières nouvelles de M. de Foudras, deux romans de M. de Gobineau, qui fut depuis notre ministre plénipotentiaire en divers pays.

Voilà des renseignements un peu trop brefs, auxquels nous joindrons peut-être l'indication d'un assez grand nombre d'ouvrages d'origine lorraine et quelques mots sur l'Académie de Metz, dont le rôle a été important dans cette œuvre d'émancipation provinciale. POGGIARIDO.

— La *Revue de Lorraine*, 2 volumes, Nancy, 1835-1837, in-8°. Collaborateurs : le président Troplong, Dr Bégin, P. de Dumast, Eug. de Mirecourt, le poète D. Carrière, etc. M. Gustave Choley était directeur. Avait-il des abonnés ?

L'EX-CAR.

—

Le nom de Hugo et l'Arc de triomphe (XVIII, 353, 410). — J'ai vérifié *avec soin* les cartouches sur lesquels sont inscrits

les noms des grands hommes : *celui de Hugo n'y figure pas.*

Il y a un nom approximatif, celui de Hulot, qui aura certainement aidé à établir quelque confusion; mais Hugo n'y est pas encore. VANNES.

—

Le chansonnier E. J. Sirven (XVIII, 357). —Voyez, sur Emmanuel-Joseph Sirven, la p. 385 du tome VI de la Littérature française contemporaine... par Félix Bourquelot, Paris, 1857, in-8.

LA MAISON FORTE.

—

Fondeurs de cloches lorrains (XVIII, 358). — Claude Minet était de Doncourt-sur-Meuse (canton de Bourmont, Haute-Marne); — Nicolas Marè, de Levécourt (idem); — Claude Voullemot et Mathieu Le Grand, de Damblain (canton de la Marche, Vosges); — Aubry (Nicolas), de Levécourt. Ces villages étaient situés dans le Bassigny lorrain, d'où sortaient des fondeurs de cloches pour tous les pays étrangers. M. Bollée, des environs d'Angers, l'un des fondeurs de cloches les plus connus, et qui a perfectionné le bélier hydraulique de Montgolfier, est originaire de la Haute-Marne. LA MAISON FORTE.

— Le chapitre de la cathédrale de Reims fait en 1662 un traité pour ses petits bourdons avec Nicolas de Lespine et Henri Guyot, fondeurs à Doncourt et à Trouville, près Lugny-en-Barrois.

Je ne connais qu'un travail sur la *Mutte* de Metz. L'EX-CAR.

—

Pour un catalogue (XVIII, 359). — La question a une incontestable importance. Les difficultés exposées par A. Vingt se reproduisent, sans solution classique, pour tout bibliophile faisant, ou faisant faire le compte et dénombrement de ses livres.

Il y a deux manières, je ne dirai pas de résoudre la question, mais d'en préparer la solution *ne varietur,* de la même façon qu'on est arrivé en France à l'unification des poids et mesures, qu'on arrivera, probablement, à l'unification des mesures géodésiques et des monnaies, au moins en Europe.

La première manière d'arriver à une solution serait celle-ci :

Prendre pour guide les catalogues de la Bibliothèque nationale, du Louvre et autres grands dépôts bibliographiques ou artistiques de Paris, les comparer entre eux, et adopter comme norme la classification de ces recueils de noms disposés par ordre alphabétique, en supposant, ce que je veux supposer, que ces catalogues sont rubriqués de la façon la plus logique, la plus rationnelle, la plus pratique.

C'est tout cela qu'il faut chercher, et je ne me porte point garant que tout cela se trouve aux recueils ci-dessus désignés.

La seconde manière est celle-ci :

Remonter à la formation logique des noms d'auteurs et choisir, dans le fouillis de quelques noms composés, le nom caractéristique destiné à servir de *rubrique* à l'indication « catalogique ».

Je prends trois noms, parmi ceux énumérés par A. Vingt.

La Fontaine, — Claret (non Clarel) de la Tourette, — Le Roy de la Brière.

Ecartons d'abord l'idée absolument erronée de classer au D les noms affectés de la particule de. Cela ne supporte même pas l'examen, non que la particule en question ne fasse pas partie de certains noms, mais parce que c'est reculer la difficulté, non la résoudre.

Voici le nom bien connu de Jean de la Fontaine, l'illustre fabuliste. Sans rechercher s'il écrivait son nom en deux mots ou en un seul, je le mettrais sans hésiter et logiquement à l'F. Fontaine (Jean de la), etc...

Claret de la Tourette. Ici Claret est le nom patronymique d'une honorable famille encore existante; la Tourette, un nom de terre. Comment cet auteur est-il désigné *sur ses ouvrages?* par son nom de terre, le nom patronymique ou les deux à la fois? Dans l'avant-dernier et le dernier cas, j'inscrirais : Claret ou Claret de la Tourette; dans le premier cas : Tourette (Claret de la). Personne n'aurait l'idée de mettre au nom de Rond (Le), ou Lerond, les ouvrages publiés par le sieur d'Alembert. C'est sous ce dernier nom que Jean Lerond est généralement connu, donc il doit être inscrit à l'A : Alembert (d').

Le Roy de la Brière est plus difficile à classer, mais là encore ce sont les noms Roy et Brière qui dominent. Ecrit-il son nom sur ses ouvrages Leroy? il faut le mettre à l'*L*. L'écrit-il Le Roy? il faut le mettre à l'R. Roy (Le).

Mais pour ce nom-là et ses congénères, il faut deux rubriques, l'une ainsi conçue : *R*oy (Le) de la Brière, et une autre : *B*rière (Le Roy de la).

Quant aux suffixes étrangers, aux Van, Von, etc., *Van der Kabel*, par exemple, se mettra sans hésitation à Kabel (Van der).

Van Delden-Lairne, à Delden et à Lairne, etc. De même pour les *saints :* le radical est le nom, élément premier et logique de la rubrique : mettre tous les « saints » à l'S est une rubrication enfantine.

Donc l'ordre alphabétique, à mon humble avis, doit être calculé sur les lettres initiales du nom ou des noms des auteurs, les noms multiples impliquant des renvois obligatoires.

Je passe maintenant la plume à d'autres plus autorisés que moi pour la tractation de ce sujet, prêt à m'incliner devant un avis plus ou mieux motivé que le mien.

Cz.

—

L'Histoire d'une géode, par G. Sand (XVIII, 360). — Je ne sais dans quel numéro de la *Revue des Deux Mondes* G. Sand a publié cette fantaisie, mais elle a été éditée en 1865, par Michel Lévy, sous le titre de *Laura, voyage dans le cristal.*

A. D.

—

A propos du Panthéon (XVIII, 381, 413). — Que Poultier, envoyé en mission dans le Vaucluse, peu de temps après l'affaire du pont de la Durance, ait écouté des potins, c'est possible. Mais il faut le prouver.

Voici un nouveau renseignement sur le *Vengeur* :

« Des lettres de Morlaix annoncent que le capitaine du vaisseau le *Vengeur*, qui a coulé à fond après avoir fait tant de prodiges de valeur, vient d'arriver d'Angleterre. On ignore jusqu'ici comment le capitaine Renaudin a évité la funeste et glorieuse destinée de son équipage. S'il est digne de partager l'honneur immortel de son vaisseau, il aura été triste pour lui de survivre à tant de braves républicains qui ont préféré la mort à l'esclavage. » (*Journal de Perlet*, 23 *août* 1794.)

L'ex-Car.

—

Une chanson de café-concert (XVIII, 384, 413. — Cherchez la 20e ode d'Anacréon, et vous y trouverez le type de celle de Ronsard, citée par M. Rioux de Maillou : « Que ne suis-je un miroir pour que toujours tu me regardes?... une tunique... une eau limpide... une essence... la bandelette de ta gorge... la perle ornement de ton cou... ou seulement ta chaussure ?... » C'est à ce sujet que Voltaire, beaucoup trop sévère selon moi, — c'est lui du moins, je crois, car je n'ai pas la possibilité de vérifier en ce moment, et ma citation faite de mémoire, peut être fautive, écrivait :

Anacréon, qui dans son stile
Est parfois un peu familier,
Dit dans un certain vaudeville
Soit à Daphné, soit à Bathylle,

Qu'il voudrait être son soulier.
Je révère la Grèce antique;
Mais ce compliment poétique
Paraît celui d'un cordonnier.

Ce thème gracieux des souhaits a fourni aussi la matière d'une chanson, fort goûtée de nos grand'mères et qu'ont gardée quelques vieilles mémoires. En voici quelques couplets, les seuls que je me rappelle en ce moment :

Que ne suis-je la fougère
Où, sur le soir d'un beau jour,
Se repose ma bergère
Sous la garde de l'amour ?

. . . .

Que ne suis-je l'onde pure
Qui la reçoit dans son sein?
Que ne suis-je la parure
Qu'elle met sortant du bain?

. . . .

Que ne suis-je la fauvette
Qu'avec plaisir elle instruit,
Et qui sans cesse répète :
« Baisez, baisez », jour et nuit?

Quel chemin a fait ce thème, d'Anacréon à la chanson de *Joséphine :*

Que je voudrais être ficelle
Pour m'attacher à toi toujours !

L.

— Le désir exprimé dans ladite chanson est un des lieux communs de la poésie amoureuse. Tout le monde connaît les *Souhaits*, de Ribouté :

Que ne suis-je la fougère,
Où, sur le soir d'un beau jour,
Se repose ma bergère
Sous la garde de l'amour!
Que ne suis-je le zéphire
Qui rafraîchit ses appas,
L'air que sa bouche respire
La fleur qui naît sous ses pas...

Et ainsi de suite pendant trois couplets. Le sentiment exprimé par Ribouté se trouve d'ailleurs dans quantité de poésies populaires, ce qui prouve qu'il est vrai.

Poggiarido.

—

Procès-verbal (XVIII, 385). — Le mot de procès-verbal a pris, surtout au XVIIIe

siècle, au propre et au figuré, une grande extension. Mais, dans le principe, et l'étymologie des deux mots réunis en une seule locution l'indique suffisamment, le procès-verbal, en matière de contravention, ne pouvait être dressé par écrit qu'après avoir été dénoncé verbalement.

FR. F

— *Procès* vient du latin *processus*, dont le sens est marche, développement. Un *procès-verbal* est proprement le compte rendu de ce qui s'est *dit* dans une circonstance donnée, *processus verborum*; par une extension toute naturelle, ce mot sert aussi à désigner l'exposé de ce qui s'est *fait* en présence du rédacteur et des constatations auxquelles il s'est livré. Les procès-verbaux des séances de l'Institut ou des Chambres ne rapportent que des paroles : c'est le sens propre. Les procès-verbaux des gendarmes peuvent en outre contenir des faits : c'est par une sorte de catachrèse qu'ils portent cette dénomination.

DICASTÈS.

— Il n'y a pas d'anomalie. L'officier public dit au délinquant : Je vous déclare procès-verbal. Dès lors le procès-verbal existe, indépendamment de la rédaction qui intervient ensuite.

E.-G. P.

—

Origine d'un dicton (XVIII, 385). — Voici, d'après Legoarant et Rozan, l'origine de ce dicton, due à l'altération de son texte; on a substitué *vache* à *Vace*, ancien nom par lequel on désignait les Basques, et cette substitution s'est faite d'autant plus aisément que les deux mots étaient presque homonymes dans le vieux langage, où *vache* se disait *vacce*. Ainsi parler français comme une *vache* espagnole, c'est proprement parler français comme un *Vace* ou *Basque* (*Vasco*) espagnol. On sait, en effet, que la langue parlée en Biscaye, c'est-à-dire la langue escualdunac, n'a aucun point de comparaison avec la nôtre ni même avec aucune de celles que l'on connaît, ce qui faisait dire plaisamment à Scaliger, à propos des Basques et de leur langage : On prétend qu'ils l'entendent, mais je n'en crois rien.

A. D.

— Quelques écrivains ont donné là-dessus des explications assez hasardeuses, en faisant procéder ce dicton de mots basques ou espagnols, dont la valeur étymologique ne semble pas avoir été étudiée sérieusement. Nous ne voyons rien dans les équivalents basques : *mendia*, montagne, et *behia*, vache, qui nous rapproche des mots euskariens : *vaso* (?) et *vasoco* (?), d'où l'on a voulu tirer le mot francisé : *vacce*, pour en faire avec complaisance celui de : *basque*, qui reste aujourd'hui dans le dicton. Si l'on a dit dans le principe : *Parler comme un Vacce espagnol*, nous doutons fort qu'on ait visé les habitants des provinces basques de l'Espagne, puisque le Basque français ne parle mieux ni plus mal que son congénère d'au delà des monts. La prononciation française de l'un n'est pas moins défectueuse que celle de l'autre, et il y aurait eu injustice manifeste ou partialité trop grande à vouloir les séparer. Sans partager l'opinion des autres à ce sujet, nous croyons tout simplement que le Français, toujours railleur, a voulu se moquer par ce dicton des émigrants ou des voyageurs castillans qui baragouinaient notre langue, en l'accompagnant des inflexions ou des tournures que l'idiome de Molière et de Corneille répudiait. Nous le croyons d'autant plus que les Espagnols s'en sont vengés en nous lançant l'épithète offensante de *Gabacho*, qui a franchi les Pyrénées et l'Océan, et par laquelle ils ne cessent de nous désigner sans pudeur ni pitié, afin de nous distinguer, peut-être, des *Gringos*, leurs victimes d'outre-Manche.

EGO E.-G.

—

Deux vers à attribuer (XVIII, 385). — Nous ne dirons rien encore de celui prononcé par Victor Hugo, et dont on se plaît à lui contester la paternité; nous nous bornerons à parler du vers dont Henri IV est le héros :

Le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire.

C'est Barthélemy, dans sa *Némésis*, qui a tiré par là une épreuve photographique, avec retouche, d'un vers que *Gudin de la Brenellerie* avait écrit en 1771, pour le prix de poésie, vers qui a été tant de fois altéré dans les citations qu'on en a faites :

Seul roi, de qui le pauvre ait gardé la mémoire.

Presque toujours, c'est le mot *peuple* qu'on substituait à celui de *pauvre*, et comme Gudin tenait fort à son mot, parce qu'il exprimait mieux sa pensée, il ne manquait jamais de corriger l'erreur de ceux qui la commettaient devant lui. D'autres rois que Henri IV avaient droit, selon lui, au souvenir du peuple, mais c'était le

seul, à son avis, qui méritât la reconnaissance du pauvre, à cause de la *poule au pot*. Emile Deschamps, qui, dans son enfance, avait eu l'occasion de recueillir cette opinion de la bouche même du poète, l'a très spirituellement établie dans une lettre devenue historique et dont Ed. Fournier s'est servi dans l'*Esprit des autres*, avec son tact accoutumé.

EGO E.-G.

— Le premier vers est une réminiscence, par à peu près, d'Ovide, dont l'ingénieuse description du crépuscule se termine ainsi :

Quod tu nec tenebras, nec possis dicere lucem,
Sed cum luce tamen dubiæ confinia noctis.

Je rappelle, en passant, que le grand poète qui vient de mourir, mais qui ne mourra jamais, avait beaucoup étudié l'antiquité, et que les critiques futurs qui commenteront ses œuvres auront une foule de rapprochements à indiquer avec les poètes de la Grèce et de Rome.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Montesquieu à Paris (XVIII, 388). — Je crois que la maison habitée par Montesquieu était bien rue Saint-Dominique, et qu'elle portait le n° 27. Si mes souvenirs, déjà un peu effacés, ne me trompent pas, elle avait au nombre de ses locataires M. le vicomte de Méré, qui demeure aujourd'hui boulevard Saint-Germain, 214. Il me semble que M. de Méré m'a dit, lors de la démolition de cette maison, avoir acheté la rampe de fer de l'escalier, comme un souvenir de Montesquieu.

POGGIARIDO.

— M. le vicomte de Méré a bien voulu nous confirmer de vive voix les renseignements donnés par notre collaborateur Poggiarido. Habitant le quartier Saint-Dominique depuis de longues années, il en connaît parfaitement la légende, et nous ne pouvions mieux nous adresser.

La maison qu'habitait Montesquieu portait le n° 27 de la rue Saint-Dominique. M. le comte de Bellissen, qui fut locataire de cette maison, a gracieusement recherché quel en était le dernier propriétaire. C'était une demoiselle Marlot, qui faisait gérer sa propriété par un M. Chauveroux, demeurant, 23, rue de Verneuil.

L'emplacement de cette maison serait donc entre les n°s 197 et 199 du boulevard Saint-Germain.

L. F.

—

L'Histoire du président de Thou en Allemagne (XVIII, 393). — Les bibliographes ont négligé, en effet, de mentionner l'édition allemande de cette histoire célèbre. Dans son *Dictionnaire de Géographie*, seul, M. Deschamps en dit quelques mots (col. 959, au mot *Offenbachium*). Je suis heureux de pouvoir donner à notre confrère des détails pris sur un exemplaire que j'ai sous les yeux, et que me communique un libraire de mes amis. L'édition allemande de de Thou se compose de 3 tomes en 2 volumes in-folio, dont voici les titres : tome I. *Jac. Aug. Thuani Historiarum sui temporis opera*, 1609. *Offenbachi Ysemburgicorum, typis Conradi Nebeny*. Ce 1er tome serait la première production typographique de la ville d'Offenbach. — Le 2e tome porte : *Francofurti, excudebatur typis Joannis Saurii impensisque Petri Kopffii, bibliopolæ, Anno Christi* 1610. — Le 3e tome est intitulé : *Historiarum sui temporis continuatio, sive tomus tertius editionis germanicæ, ab anno* 1585 *usque ad annum* 1607. *Accesserunt commentariorum de vita sua libri VI, hactenus nunquam editi. Francofurti, excudebatur typis Egenolphi Emmelii, impensis vero Petri Kopffii bibliopolæ, anno Christi* 1621.

Une étude moins rapide de cette édition, que j'estime très rare et que je n'ai encore vue figurer sur aucun catalogue, expliquerait sans doute pourquoi de Thou l'a fort désapprouvée.

Pour cela, le temps me fait complètement défaut.

LE ROSEAU.

Trouvailles et Curiosités.

Une lettre inédite de Lesage au ministre Pontchartrain sur un projet de roman. — Nous avons la bonne fortune de communiquer aux lecteurs de l'*Intermédiaire* une lettre inédite de l'auteur de *Gil Blas*. On sait quelle est l'excessive rareté des autographes du grand romancier. Mais cette curiosité d'amateur est le moindre intérêt qui s'attache à cette belle lettre où brillent l'esprit charmant et le style simple du grand écrivain. Elle démontre les erreurs des biographes sur les rapports de Lesage avec mademoiselle Petit. Suivant eux, elle aurait demandé à Lesage d'écrire ses Mémoires, dont la publication eût été interdite par des raisons politiques. Il n'en est rien. Si les Mémoires n'ont pas été publiés par Lesage, cette lettre établit que la bonne foi de l'écrivain s'est seule refusée à les mettre au jour.

J'ai tenu à respecter scrupuleusement l'orthographe de Lesage. E.-G. P.

« Monseigneur. — Quand monsieur l'Abbé Henriau ne m'auroit point assuré que je pouvois prendre la liberté d'écrire à Vostre Grandeur pour la remercier de l'honneur qu'elle me fait de vouloir bien m'occuper, vne autre raison m'y determineroit. Les papiers qui m'ont esté communiquez par vostre ordre me jettent dans un embarras dont je ne puis sortir sans vostre secours. J'avois deja entre les mains une partie des memoires de la demoiselle Petit escrits par ellemesme et je me preparois à faire un ouvrage qui n'auroit guere été conforme aux lettres de monsieur Michel non plus qu'à celle du consul d'Alep. Enfin, j'allois composer un beau roman.

« En effet, monseigneur, dans la relation que cette nouvelle fiancée du Roy de Garbe fait de son voyage, elle se donne pour une Cariclée (*sic*), dont la vertu, contre la vraysemblance, s'est conservée dans tous les perils. Elle avoüe qu'on la regardoit à Erivan comme une houri, mais elle proteste qu'elle n'y faisoit point le bonheur des Mahométans, pas mesme du vieux Kan qui l'adoroit. L'amour de ce bon seigneur n'avoit rien de matériel; ce qui s'accorde fort avec l'opinion que nous avons de la chasteté des Levantins. Elle n'a mesme jamais eu de complaisance criminelle pour monsieur Fabre quoyqu'en puisse dire tout l'équipage de monsieur de Turgy. Cette Cleopatre du Bourbonnois, plus heureuse que celle de la Grèce, a le privilège de charmer les hommes sans corrompre leurs mœurs.

« De plus, si l'on veut croire cette heroïne, messieurs les missionnaires ont grand tort de l'accuser d'avoir causé du scandale au Levant, Elle qui n'y a pas moins servi la Religion que la patrie. Elle atteste les manes de monsieur Fabre qui l'a aidé de ses conseils dans des conjonctures délicates. Elle conduisoit pour ainsi dire la negociation. Elle n'a eu pour objet que le service du Roy et le bien de la nation. Toutes ses demarches, que les François ont mal expliquées, ont abouti là, et le plus souvent quand on la croyoit plongée dans les plaisirs, c'est alors que les affaires l'occupoient plus serieusement.

« Voilà, monseigneur, en abregé le portrait que j'aurois fait de la demoiselle Petit. En suivant ses memoires fabuleux, je me serois attaché à peindre les disgraces d'une manière qui eût intéressé le public pour elle. J'aurois fait valoir jusqu'à ses déréglements et tourné tout à son profit. C'est ainsi que les historiens trahissent quelquefois la verité en s'imaginant la faire connoistre.

« Les memoires que Vostre Grandeur m'a fait communiquer et dans la plupart desquels il regne un caractere de verité ont renversé toutes mes idées. La plume que je tenois preste à justifier une femme qui me paroissoit pouvoir n'estre pas si coupable, me tombe des mains, et je ne vois plus qu'une avanturiere dont la vie me semble moins digne d'estre offerte à la curiosite des hommes que derobée à leur connoissance.

« C'est dans cet embarras que j'ay recours à vous, monseigneur. Que faut-il que je fasse? Je ne sçay plus ce que Vostre Grandeur exige de moy. Elle ne veut pas, sans doute, que je compose un ouvrage plein de mensonges. Veut-elle une histoire de la Dame, une histoire depouïllée d'artifice, une narration qui en lie tous les événemens, quelque horribles qu'ils soient? En ce cas, les lettres de messieurs Michel et Jean Pierre Blanc peuvent suppléer au defaut d'un compilateur.

« Cependant, monseigneur, vous estes le maistre. Ordonnez moy de faire tout ce qu'il vous plaira. J'obeiray avec un sentiment plus vif que si le respect seul m'animoit. Il semble que le zèle de monsieur l'Abbé Henriau pour Vostre Grandeur m'echauffe et m'inspire. Je sens un plaisir à travailler par vostre ordre, mais un plaisir où il n'entre point de vanité. Je songe moins que c'est un grand Ministre qui commande, qu'un seigneur aimable qui souhaite et dont les volontez doivent estre des Loix. J'iray, monseigneur, chez monsieur d'Argenson chercher vostre reponse, à moins que vous ne vouliez m'honorer directement de vos ordres.

« Mon adresse est sur le quay de l'Horloge au Soleil d'or.

« Je suis, avec un très profond respect,
« Monseigneur,
« De Vostre Grandeur,
« Le plus humble et le plus obéissant serviteur,
« Lesage.

« A Paris, ce 18 juin 1715. »

Le gérant, Lucien Faucou.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1885

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 Août 1885.*

XVIIIe Année — No 414.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IIe année.* No 39.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Aile gauche.—Aile droite. — Comment doit-on désigner ainsi les deux ailes d'un bâtiment? S'agit-il de la gauche et de la droite du spectateur qui regarde l'édifice, ou bien de la gauche et de la droite du bâtiment lui-même considéré comme personne? Ainsi, en blason, le côté *dextre* est à la gauche du lecteur, et le côté *sénestre* à sa droite; l'écu étant considéré comme le chevalier lui-même ou comme porté devant lui. Il me semble qu'en architecture l'usage opposé a prévalu, et que, dans les descriptions, l'auteur qualifie aile *droite* celle qu'il voit à sa droite, et qui serait, au contraire, l'aile ou le bras *gauche* du monument. J. C.

—

Aurum Tholosanum. — Il a de l'or de Toulouse. Quelle est l'origine de ce proverbe par lequel on désignait jadis l'homme pour qui les richesses n'étaient qu'une source de revers? Rabelais y a fait allusion dans son *Pantagruel* (liv. IV), et Ronsard, de son côté, dans son *Discours des misères de ce temps,* a formulé ce souhait pernicieux :

Et, l'or saint desrobé leur soit l'or de Tholose!

Ego E.-G.

—

Sur Louis XIV se peignant en public. — Je demande l'explication de ces deux phrases qui se trouvent dans la *Seconde Relation véritable et fidelle de tout ce qui s'est fait et passé de plus remarquable dans les Conférences et dans les Adieux des deux Roys jusques au départ de Sa Majesté de la ville de Saint-Jean-de-Lus,* publiée en 1660, par François Colletet : « Il (le roi Louis XIV) traversa la galerie couverte *en se peignant,* et toutes les autres salles, en saluant courtoisement tous les Espagnols qui cajolloient avec les François. » — « Le roy osta aussi son chapeau et *se peigna,* puis le remit. » S'agit-il là d'une habitude particulière au roi Louis XIV ou d'une mode du temps? Question subsidiaire : Comment concilier ce fréquent usage du peigne dans la main du grand roi, avec sa perpétuelle fidélité à la majestueuse perruque qui, dès ses plus jeunes années, ombragea son front de Jupiter Olympien?

Un vieux chercheur.

—

Les croix de la Légion d'honneur pour les trois glorieuses de 1830. — Les révolutions font des victimes et des héros. Après les trois glorieuses de 1830, le lieutenant général du royaume, pour récompenser les héros de la jeunesse des écoles, attribua douze croix de la Légion d'honneur aux élèves de l'Ecole polytechnique, quatre aux élèves de l'Ecole de droit, quatre aux élèves de l'Ecole de médecine.

Les élèves de l'Ecole polytechnique refusèrent de désigner parmi eux les douze futurs chevaliers. En cela ils montrèrent beaucoup de bon sens. Sait-on ce qui se passa à l'Ecole de droit et à l'Ecole de médecine? Si les huit chevaliers furent élus, pourrait-on dire ce qu'ils sont devenus? C'est un petit problème historique dont la solution est intéressante.

Jules Richard.

—

Les grades de l'armée sous Louis XIV. — Peut-on me procurer la nomenclature, aussi exacte et complète que possible, des divers grades de l'armée française (*spécialement cavalerie et infanterie*) à la fin du

règne de Louis XIV, avec leurs équivalents actuels en regard? BEATUS.

—

Le Suisse Queller, Quellet, Quelas ou Guelas (Louis de), capitaine des Cent-Suisses en 1602.—Ce personnage avait épousé, dans les dernières années du XVIe siècle, Marguerite de Pimont, fille d'un gouverneur de Neufchâtel-en-Bray, et se qualifiait de baron d'Envermeu. Connaît-on une famille de ce nom de Queller, ou Quellet ou Guelas? Si oui, quelques détails, s. v. p.?

CH. L.

—

Ordre de chevalerie. — Où pourrait-on trouver quelques détails sur l'ordre de chevalerie que Théodore de Neuhoff, couronné roi de Corse, en 1736, créa au début de son règne éphémère? Remerciements anticipés aux obligeants confrères.

F. M.

—

Les plus savants linguistes. — Quels sont les hommes qui ont parlé ou parlent le plus de langues étrangères? Citer des vivants, si c'est possible.

AMBROISE TARDIEU.

—

Les œuvres inédites de Louis Bouilhet. — A propos de son éloge proposé au concours de la *Pomme*, l'attention est ramenée sur ce poète éminent, qui compose, avec Gustave Flaubert et M. Guy de Maupassant, un bien remarquable trio d'écrivains normands contemporains. Pourrait-on savoir ce qu'il est advenu des œuvres non publiées de Bouilhet qui, d'après son ami Flaubert (Préface des *Dernières chansons*, 1870), comprenaient : trois comédies en prose, une féerie et le premier acte d'un drame en vers, sans compter des notes éparses des pensées? Puisque l'auteur de *Salammbô* n'est plus là pour honorer celui de *Melœnis*, un compatriote, un admirateur, ne sauvera-t-il pas ces précieux débris de l'injure du temps?

K.

—

Vers de Ducis à retrouver. — Lettre inédite : *Ducis à François de Neufchâteau, ministre.* —

Citoyen ministre. — Je viens de terminer l'*Hymne des époux, pour la célébration des mariages.* Je me hâte de vous l'envoyer. Je désire que cet ouvrage remplisse vos intentions. J'y ai fait entrer des personnages, des chœurs, un coryphée. Je suis tout prêt à corriger, à diminuer, à augmenter. Mais je dois plutôt vous prier, citoyen ministre, de vous charger vous-même de ce travail, qui ne sera qu'un jeu pour votre talent et pour votre goût. Quelque (*sic*) soit le sort de mes vers, j'aurai toujours eu le plaisir de faire quelque chose qui vous ait été agréable. J'aurai eu le désir de servir ma patrie et de mériter vos bontés. — Agréez, je vous prie, citoyen ministre, l'assurance de mon attachement et de ma respectueuse reconnaissance. (*Signé*) DUCIS, de l'Institut national.— A Paris, le 21 vendémiaire l'an VII de la République.

L'adresse manque, mais François de Neufchâteau, alors ministre, était le seul qui fît des vers et auquel Ducis pût demander des corrections à son travail. J'ai cherché inutilement l'hymne de Ducis dans les recueils du temps, et notamment dans l'*Almanach des Muses*, qui donnait toujours les hymnes patriotiques. Ces vers ne sont dans aucune édition des œuvres de Ducis. Ont-ils été imprimés? Si oui, peut-on en donner le texte?

E.-G. P.

—

Une fable de Gracchus Babœuf. — Je possède une fable autographe de la main de Babœuf, très violente satire de Louis XVI et de Marie-Antoinette. En voici les premiers vers :

Le lion de toute antiquité
Jouissait de la royauté
Sur le peuple qu'on nomme bête.
Mais Jupiter se mit en tête,
Voulant favoriser de pauvres animaux,
De les changer de maître et soulager leurs maux.
Il donna donc à ce peuple bonace
Un nouveau maître, une nouvelle race.
Un tigre, dira-t-on?
Non, c'était un ânon...

Et les derniers :

Chassons, se dirent-ils, du trône
Cette drôlesse et ce butor,
Et nous donnerons la couronne
Au prince qui plaint notre sort.

Cette fable n'a-t-elle jamais été publiée?

M. P.

—

Le talon de Voltaire. — Je lis dans l'*Intermédiaire* une pièce signée Mignot et Dompierre d'Hornoy, d'après laquelle le cœur de Voltaire n'aurait jamais été séparé du cadavre.

Il n'en a pas été de même du talon, qui fit défaut à Voltaire pour entrer au Panthéon.

Quand l'Assemblée nationale décréta que les restes de cet homme illustre seraient transportés dans le temple des

Grands Hommes, on les exhuma de l'abbaye de Scellières, près Romilly-sur-Seine (Aube), où l'abbé Mignot les avait fait enterrer furtivement.

Cette cérémonie eut lieu le 10 mai 1791.

Un des témoins oculaires de cette exhumation, l'abbé Bouillerot, alors curé de Romilly-sur-Seine, adressa à cette occasion, à M. Patris-Dubreuil, avocat à Troyes, lettré distingué, connu par un Eloge de Grosley, — ce Grosley que Voltaire appelait l'*ingénieux et savant Troyen*, — une lettre où je lis ce qui suit :

« Lors de l'exhumation de Voltaire, on trouva un cadavre décharné, desséché, mais entier, et dont toutes les parties étaient jointes : on l'éleva de la fosse avec beaucoup de précaution et il ne se détacha que le calcaneum qu'une personne emporta. Le corps fut exposé pendant deux jours aux regards du public, etc. »

Or, d'après une note de M. Patris-Dubreuil, le talon de Voltaire, ce calcaneum, aurait été pendant de longues années en possession de M. Mandonnet, propriétaire à Chicherey, près Troyes. Selon lui, cette pièce anatomique formait une des principales curiosités du Musée d'histoire naturelle de cet amateur.

Quelque lecteur troyen de l'*Intermédiaire* pourrait-il nous dire si le fait est vrai et s'il est exact; en quelles mains se trouve aujourd'hui le talon de Voltaire?

A. VERNANT.

—

Le feu artificiel sous Louis XIV.—« Du temps de Louis XIV il y avait un feu artificiel qui chauffait toute une journée pour deux sous. »

Pourrait-on donner quelque renseignement sur cette merveille de physique?

ALFRED.

—

Portrait du général Humbert. — La description bien détaillée de ce rarissime portrait (collection Bonneville) serait reçue avec reconnaissance par

L'EX-CAR.

—

Portraits-charges de Vallès.—En quelle année et dans quel numéro de la *Lune* parut un portrait de Gill représentant Vallès en chien, traînant une casserole attachée à la queue? « C'est plus qu'une excellente caricature, écrit un biographe, c'est un merveilleux portrait, tout le « Réfractaire » est compris et exprimé en trois coups de crayon. »

Nous connaissons aussi de Gill, dans l'« Eclipse » :

1° Les Irréguliers du « Figaro »; *Vallès* et Monselet;

2° Le Peuple, — Duvernois, Proudhon, *Vallès;*

3° Le Raisin de 1868, — Tenot, Vermorel, Ulbach, Claretie, *Vallès.*

De Mordret, un portrait in-8 colorié.

Connaît-on d'autres portraits-charges de Vallès?

VELLAVIUS.

—

Les tableaux de M. de Montblanc. — M. de Montblanc, archevêque de Tours, avait une collection de tableaux, qu'il devait avoir faite sur place et qui pouvait contenir des tableaux provenant des anciennes églises de Tours, et éparpillés pendant la Révolution. La vente en a été faite après sa mort, probablement à Paris, aux environs de 1842. Y en a-t-il eu un catalogue imprimé, et quelqu'un de nos lecteurs pourrait-il, en en signalant l'existence, indiquer où l'on en pourrait consulter un exemplaire?

A. DE M.

—

Erigone. — Un Intermédiairiste pourrait-il me prêter pour quarante-huit heures, ou me céder *Erigone,* dessin de Caresme (Philippe), gravé par J. B. Chatelain?

UN IGNORANT.

—

Le palais Mazarin et les habitations de ville et de campagne au XVIIe siècle. — Un hasard, longtemps attendu, me met enfin en possession de cet utile et original travail, que rendent peu accessible sa rareté réelle et le cours de la bourse chez les libraires revendeurs.

Quel prix a-t-il atteint, dans les ventes récentes, avec les sept cents notes tirées à 150 exemplaires, naturellement?

Mon exemplaire, en demi-reliure, à dos et coins en maroquin rouge écrasé, signé *Amand,* a conservé les couvertures des deux parties. Pour les douze « lettres » annoncées, mais malheureusement non imprimées toutes! des dossiers durent être préparés. La famille de la Borde les publiera-t-elle un jour?

URSUS.

—

Le Druide. — La clef complète, si c'est possible, de ce roman de madame de Martel?

G. P.

—

Le Devin du village, intermède, par J. J. Rousseau. — Quelle est la leçon qui a été suivie dans les nombreuses réimpressions de cet intermède? Je possède une édition grand in-4, A Paris, chez Le Cler, ruë Saint-Honoré, 2 ff. préliminaires et 95 pages chiffrées. Cette édition, entièrement gravée, n'est pas indiquée par les bibliographes, elle est dédiée à M. Duclos, historiographe de France... — L'avertissement commence ainsi :« Quoy que j'aye approuvé les changemens que mes amis jugèrent à propos de faire à cet Intermède quand il fut joüé à la Cour et que son succès leur soit dû en grande partie, je n'ai pas jugé à propos de les adopter aujourd'huy. » J. J. Rousseau a-t-il fait encore d'autres changements dans les éditions suivantes? Celle-ci a dû paraître vers 1754, imprimée par Chouin et gravée jusqu'à la cinquantième planche par mademoiselle Vandôme. Sur les plats de la reliure l'*ex-libris* suivant : « A Madame la baronne de Briffoeil. » Ce nom est-il connu? LA MAISON FORTE.

—

Une « Sophonisbe », s. v. p.—Voilà plus d'un an que je fouille toutes les librairies, toutes les bouquineries de ma connaissance pour trouver la « Sophonisbe », tragédie de Jean de Mairet, représentée, on sait avec quel succès, sept ans avant le « Cid », en 1629. Je ne tiens pas à telle ou telle édition, je désirerais simplement avoir le texte de cette œuvre; est-ce introuvable, ou ai-je cherché aux mauvais endroits?

Un renseignement à ce sujet me ferait un plaisir infini. MITO.

—

Abréviations bibliographiques. — Que signifient les abréviations *sll*, *sld*, *sllelt*, *sldpelt*, que l'on rencontre dans divers ouvrages bibliographiques?

NICODÈME IGNORANTIN.

—

Ex-libris de bibliophiles. — Il n'est pas d'usage, je crois, serait-il d'ailleurs de bon goût d'ajouter son *ex-libris* sur la garde de volumes de prix, déjà pourvus de l'*ex-libris* du précédent détenteur?

Quelques bibliophiles connus ne l'auraient-ils pas fait toutefois à l'égard de volumes ayant appartenu à Ch. Nodier, Pixérécourt, J. Janin, etc., etc., ou à tout autre amateur renommé?

Au cas d'affirmative, comment conviendrait-il de placer un second *ex-libris*?

(Nimes.) CH. L.

—

Armoiries. — Connaît-on, en dehors de la Picardie, une famille ayant les armoiries suivantes :

D'azur au chevron d'or accompagné de trois demi-vols, deux en chef et un en pointe?

Quelque bibliophile a-t-il vu ces armoiries sur des plats de volume, ou quelque collectionneur sur des pièces d'argenterie ou sur des plats de faïence?

LE COUSIN PONS.

Réponses.

Une inadvertance de Ponson du Terrail (V, 496, 581; XVIII, 19, 394, 426). — L'anecdote par laquelle le collaborateur F. M. termine son article est fort jolie, mais elle ne peut s'appliquer à la *Henriade*, qui a dix chants seulement. Je remarque dans le corps de l'article une faute typographique : Jacques d'Eure, au lieu de Jacques d'Euse.

ANDRÉ ARNOULT.

—

Macaronades classiques (XI, 259, 315, etc.; XII, 107, 496, etc.; XIII, 170). — Sous cette rubrique, et pendant trois années consécutives, l'*Intermédiaire* a enregistré un certain nombre de traductions du latin, plus ou moins drôlatiques, véritables charges d'écoliers, petits et grands. En voici encore une qui ne me paraît pas indigne de ses aînées, sur lesquelles elle a d'ailleurs le triple avantage d'être absolument authentique, sincère, et inédite. Elle vient en effet de se produire devant la Faculté des sciences de Caen, dans la version de l'un des aspirants au diplôme de bachelier, pendant la présente session. Il s'agissait de la mort de Scipion, le second Africain, et le texte latin contenait : « *Paulo post mane in lecto repertus est mortuus.* » Le jeune candidat l'a bravement traduite par ce français amphigourique : « Paul, ayant lu dans sa main, s'est retrouvé mort. »

(Caen.) T. R.

—

Noms historiques. Un livre à faire (XII,

229, 282, 339, 371, 459; XV, 332, 461; XVIII, 360). —

Famille Corneille.

Au service célébré à Saint-Roch, le 1er octobre 1884, la Comédie-Française a invité les descendants de Pierre Corneille, dont les noms suivent :

M. Rémy Corneille.

M. Charles Corneille, à Paris.

M. Auguste Corneille, à Fécamp.

Madame Deraine, née Pauline Corneille, à Paris.

M. Rémont, fils de Félicité de Corday, à Paris.

M. Maille, fils de Charlotte-Palmyre-Pauline de Corday, à Versailles.

Famille de saint François Xavier.

Je n'ai pu trouver de descendants en ligne masculine du père ou d'un cousin du saint apôtre des Indes.

Le chef actuel de la famille, en ligne maternelle, est :

Don François Xavier Azlor de Aragon y Idiaquez, duc de Granada da Ega, marquis de Torres et de Valdetorres, comte de Xavier, etc.

Voici ce que je trouve dans la *Guia de Madrid*, mais le généalogiste par excellence de toutes les familles basques, M. de Jaurgain, m'a indiqué d'autres neveux du grand missionnaire.

Les voici :

Don Francisco de Javier ou Xavier, nom d'un château de Navarre, était fils de don Juan de Jaso, famille originaire de Saint-Jean-Pied-de-Port, seigneur des palacios de Xavier, Azpicuelta et Idocin, en Navarre, et de dona Juana d'Azpicuelta y Aznarez de Xavier.

Sa sœur, Ana de Jaso Azpicuelta y Xavier, épousa Diego de Ezpeleta y Pasquier, en 1546.

La postérité est représentée :

1° Par Hortuno de Ezpeleta, comte d'Ezpeleta et d'Echauz, duc de Castroterreno, grand d'Espagne, député de Navarre aux Cortès, marié en 1869 à Maria Alvarez de Toledo, fille du duc de Medina-Sidonia;

2° Ramiro de Ezpeleta, marquis de Monte-Hermoso, marié à Josefa-Juana de Chavarri y Galiano;

3° Joaquin de Ezpeleta;

4° Maria de Ezpeleta, mariée à Carlos, marquis de l'Amparo.

Frères et sœurs :

Il y a encore :

1° Luis de Ezpeleta y Coutreras, marié à une demoiselle de Montenegro, originaire de Majorque;

2° José de Ezpeleta;

3° Dolores de Ezpeleta y Coutreras, mariée au marquis de Arco-Hermoso.

Frères et sœur, cousins germains du duc de Castroterreno, mort en juin 1885, et, par conséquent, oncles et tante, à la mode de Bretagne, des précédents.

Le duc de Granada da Ega, chef de la famille, descend, par les femmes, de don Miguel de Jaso, dit de Xavier, frère du saint, et de dona Ana, épouse de don Diego de Ezpeleta. BRIEUX.

—

Maison habitée par J. J. Rousseau, rue Plâtrière (XVII, 138, 190, 216). — Mes souvenirs de jeunesse fourniront une nouvelle réponse à cette question.

En 1825 (j'avais un an) mes parents demeuraient au *deuxième étage* de la maison qui fait angle sur les rues Coquillère et Jean-Jacques Rousseau, et qui portait alors le n° 1. Un jour (je l'ai entendu raconter souvent dans ma famille), un vieillard mis à l'ancienne mode : culotte courte, bas chinés, souliers à boucles et, pour appendice à sa coiffure surannée, la petite queue liée du ruban noir et frétillant sur le haut collet de l'habit, un vieillard, dis-je, se présente à mon père et lui demande d'une voix fort émue de vouloir bien lui permettre de se reposer quelques instants là où dans sa jeunesse il avait eu le bonheur de voir Jean-Jacques. Mon père y consentit de bonne grâce, et se retira discrètement, laissant l'étranger à ses souvenirs et contemplations. Il le laissa partir sans lui demander son nom, ce que je regrette, parce que (peut-être l'influence des lieux) je professe pour le génie de Rousseau une profonde admiration.

Je ne sais pourquoi il est dit au numéro du 10 mars que la maison a été rebâtie vers 1848, j'affirme qu'elle est absolument telle aujourd'hui que me la retracent mes souvenirs très précis.

Vve MAGNIANT.

—

Les prétentions nobiliaires de Sainte-Beuve (XVIII, 36, 91, 143, 169). — De même que son père, Jean-François de Sainte-Beuve, contrôleur des actes à Moreuil, Charles-François de Sainte-Beuve, qui décéda le 12 vendémiaire an XIII, directeur de l'octroi municipal et de bienfaisance de Boulogne-sur-Mer, porta sans

conteste la particule nobiliaire que portèrent également ses frères et ses sœurs. Si son fils unique et posthume, Charles-Augustin Sainte-Beuve, s'en vit privé, ce fut par la négligence du bureau de l'état civil de sa ville natale. En la revendiquant, il n'avait d'autre motif que d'établir son identité dans l'affaire d'intérêts privés que M. Jules Troubat a rappelée [XVIII, 92]. Quant à des recherches généalogiques qui eussent confirmé le droit qu'il croyait avec raison y avoir, ou fixé sa parenté avec le docteur J. de Sainte-Beuve, le célèbre lundiste n'en fit jamais, à ce qu'il assure.

Et pourtant elles n'auraient pas été bien malaisées. On connaît en effet un nombre assez considérable de membres de cette famille, originaire de Picardie ou du Ponthieu et tenant fiefs en Boulonnais. Les manuscrits du marquis Le Ver, cités dans les *Recherches généalogiques* de M. E. de Rosny, mentionnent dès 1355 plusieurs chevaliers de ce nom : par exemple, Laurent, Colart et Robert de Sainte-Bœuve, fils de messire Englebert, chevalier, seigneur dudit lieu; en 1382, Jean, chevalier, seigneur de Sainte-Bœuve et de Merville ; en 1392, noble homme monseigneur Robert, seigneur de Sainte-Bœuve et de Cuverville; en 1424 et 1442, Mathieu de Sainte-Bœuve, échevin à Abbeville; vers 1430, damoiselle Marie de Sainte-Bœuve, fille de madame Catherine de Montmorency, etc., etc. V.-J. V.

—

Collections bizarres (XVIII, 73, 268).— Notre érudit confrère, M. Paul Eudel, vient de publier, chez M. Charpentier, un très intéressant volume, *Collections et collectionneurs*. Nous y avons trouvé pour notre question les curieux renseignements suivants :

Madame Agar, la célèbre tragédienne, possède une collection de jouets qu'elle exposa en 1882 à l'Union centrale. M. le baron Oscar de Watteville fait depuis quarante ans une collection de pipes. Il possède presque tous les types de pipes, « tout ce que les potiers, les peintres, les sculpteurs, les orfèvres ont pu inventer de soins, de prévenances, de bons procédés, de délicatesse exquise et d'attention scrupuleuse pour embellir et rendre plus commode, ô fumeurs, l'instrument de votre félicité! la pipe qui vous procure de si agréables satisfactions... ».

Et dire que M. de Watteville ne fume que la cigarette!

M. Paul Eudel nous narre les hauts faits des collectionneurs de pipes. Le duc de Richelieu, le premier ministre de Louis XVIII, avait une collection de pipes splendide, ce qui est assez bizarre pour un homme qui prisait seulement. L'ancien duc des Deux-Ponts, à Carlsberg, possédait une collection de pipes estimée plus de cent mille florins. Le général Vandamme, l'un des héros de l'armée de Sambre-et-Meuse, lorsqu'il mourut en 1830, laissa pour toute fortune soixante mille francs de pipes, réalisés en vente publique.

M. Maury possède, à Asnières, une collection de marionnettes. Les reliques du théâtre Nicolet, de Séraphin, du Théâtre-Miniature, ces poupées si gentilles, ces Arlequins, ces Colombines, ces nègres, à la frimousse si spirituelle, sont venus se réfugier chez M. Maury.

Ne trouvez-vous pas, avec M. Eudel, que cette amusante collection vaut bien celle des gants, des jarretières, des filigranes, des billets de décès, des boîtes d'allumettes et des pompons militaires, dont raffolent certaines personnes? A. M.

— M. le docteur Charvet, de Grenoble, possède une collection d'objets de toute époque, relatifs au cheval, livres, mors de brides, éperons, selles, cravates, etc.

M. L. Schott, à Nancy, collectionne tous les entêtes de journaux. S.

— Le *Gil Blas*, dans un intéressant article de M. Paul Ginisty, a encore cité les curieuses collections de marteaux de porte de M. Hérard, de chausse-pieds de M. Van der Kellen Bresson, de gants, du comte Flaux, de fourchettes, de M. Habert, etc. R. E.

—

Vase nocturne (XVIII, 130, 184, 216, 274, 303, 398). — Notre collaborateur Folvil dit qu'il ignore s'il est question ailleurs que dans l'*Ingénu* de la voiture appelée « pot-de-chambre ». Cette dénomination nous est connue par un grand nombre d'écrivains du XVIIIe siècle, mais je ne veux rappeler que le chapitre 623 du *Tableau de Paris*, de Mercier (t. VIII, p. 67, de l'édition in-8 de 1783), chapitre qui est entièrement consacré à ce genre de voiture, et qui mérite d'être lu... mais l'*Intermédiaire* ne manque pas de copie! Puisque j'ai mis le nez dans... la question,

qu'il me soit permis aussi de faire mention d'une anecdote racontée par Saintfoix dans ses *Essais historiques sur Paris*, édit. de 1754, première partie, p. 100. (! Je me demande si Saintfoix l'a fait exprès?) : « Il paraît, dit-il, qu'à l'entrée de la reine Anne de Bretagne, on poussa l'attention jusqu'à placer de distance en distance de petites troupes de dix ou douze personnes avec des pots de chambre pour les dames et demoiselles du cortège qui se trouveraient pressées de quelque besoin. »

Les curieux regretteront d'ignorer à jamais s'il en coûtait 15 centimes pour s'en servir! P. L.

—

Seins de femmes (XVIII, 225, 280, 317). — On n'a pas encore cité les graveleuses épigrammes du *Beau tetin* et du *Laid tetin*, dans Clément Marot, et l'épître « à ceux qui, après l'épigramme du Beau tetin, en feront d'autres. »

On ferait une anthologie qui irait jusqu'à Voltaire, Parny, Chénier et même un peu au delà, des pièces que nos galants poètes ont consacrées à la gorge féminine. Les juges d'Athènes furent plus impressionnés par le sein de Phryné que par l'éloquence d'Hypéride.

Je gage que les juges de Paris en feraient autant, s'ils osaient. MOG.

— Le *vieux chercheur* met en doute que l'ouvrage : *Abus des nuditez de gorge* soit de Jacques Boileau. Voici ce qu'en dit Barbier : Abus (de l') des nudités de gorge (par Jacques Boileau), Bruxelles, Fr. Foppens, 1675, in-12. — Seconde édition. Paris, Laize de Bresche, 1677, in-12. *Cet ouvrage est d'un gentilhomme français, suivant l'avis de l'imprimeur.* Cette désignation de l'imprimeur pourrait faire douter que l'auteur fût réellement l'abbé Jacques Boileau; mais il pourrait aussi n'être qu'un moyen employé par l'auteur pour cacher sa paternité. Dans le Dictionnaire historique de Moréri, et dans les deux suppléments, comme dans les Trois siècles de la littérature de Sabatier, de Castres, ce livre n'est pas cité parmi les œuvres de Jacques Boileau. E.-G. P.

—

Le pape Pie IX était-il franc-maçon? (XVIII, 322.) — La *Chaîne d'union* (livraison de mai), à propos d'un article du *Monde maçonnique* sur cette question, rappelle les recherches faites aux Etats-Unis, en France, etc., et desquelles il résulte « que le pape Pie IX n'avait jamais été présenté à une loge maçonnique, et n'avait jamais été reçu dans une loge ».

« J'ai publié, ajoute l'auteur de l'article, le résultat de mes recherches. Le *Monde maçonnique*, qui lui-même se livra aux mêmes investigations que la *Chaîne d'union*, arriva aux mêmes conclusions. Mes lecteurs me permettront alors de m'en tenir à ce que la *Chaîne d'union* et le *Monde maçonnique* ont établi il y a quelques années : le pape Pie IX ne fut jamais des nôtres. » J. Lt.

— Jusques à quand, bon Dieu! nous ressassera-t-on de cette fable? Il me semble qu'on a jadis noirci déjà beaucoup de papier à ce sujet dans l'*Intermédiaire*. Non, Pie IX n'a été ni franc-maçon ni soldat. Cette assertion a été considérée comme une diffamation : ainsi jugé en décembre 1875 par le tribunal de Lyon, qui a condamné un journal où elle se trouvait reproduite (Villefranche, *Vie de Pie IX*, neuvième édition, p. 250). Au reste, consultez cet ouvrage; voyez aussi le « Tour du monde », t. Ier, p. 226. Et, surtout, lisez deux numéros du journal le « Monde maçonnique », août 1868 et janvier 1869 : je les ai en ce moment sous les yeux, et les affirmations qui y sont contenues me semblent péremptoires.

UN VIEUX GACHEUR.

—

La femme et la terre (XVIII, 321, 375, 401). — Comme Sophocle, Plaute, Juvénal, Boccace... le secrétaire de Boniface IX et de six autres papes, le Pogge Florentin, mainte fois se sert de cette comparaison...

... Ne sceurent ils si bien celer leur cas que il ne fust sceu, car, ainsi qu'ilz estoient au *labouraige* le pere survint qui trouva sa femme soulz son fils... (Florentinus juvenis quidam... Facétie LXXX).

..... Apres se leva et fist venir son varlet, qui tres-bien la *laboura* par troys fois.....

..... Et ainsi se leva la femme toute *labourée* et commence à faire son mesnaige.....

(Adjicietur superioribus confabulatio... Fac. CX.)

(Les *Facéties de Pogge*, traduction de G. Tardif. Paris, Willem, 1878, in-8.)

VELLAVIUS.

—

Femmes soldats (XVIII, 323, 376, 402, 434). — Lorsqu'il s'agit d'excentricités,

l'esprit se reporte presque naturellement à l'Angleterre : le pays de l'originalité poussée jusqu'à l'outrance fournit le spécimen le plus complet de cet *androgyne*, la femme soldat. Quelle autre contrée, sans excepter l'Amérique, pourrait présenter le pendant de James Barry, qui fut inspecteur général du service médical des armées anglaises et qui pourtant était né (ou *née*) femme, passa pour homme pendant toute sa vie, prit ses diplômes et ses grades comme tel, et mourut sans que jamais on eût le moindre soupçon sur son sexe ? *Novus* trouvera son histoire authentique dans le tome III du *Dictionary of national Biography*, édité par M. Leslie Stephen et en cours de publication chez MM. Smith, Elder and C°, de Londres.

V.-J. V.

— La légende de l'amante de Billy Taylor est bien connue. Cette jeune fille s'habillait en homme et suivait son amant enlevé par le «press-gang» pour servir sur la marine royale. Elle se battait à côté de lui et son sexe restait inaperçu, jusqu'au moment qu'un « canon ball came and cut open her jacket, and discovered her lilly-white breast ». Cette légende forme le sujet d'une chanson populaire qui était très en vogue il y a une vingtaine d'années.

H. S. A.

— Je trouve dans un catalogue à prix marqués récent :

Histoire de la dragonne (de Verviens), contenant les actions militaires de Geneviève Premoy, sous le nom du chevalier Baltazar. — Bruxelles, 1703, in-12.

L. Bouland.

—

Noms de vaisseaux changés pendant la Révolution (XVIII, 323, 379, 409). — Quand la République fut proclamée à Brest, l'autorité donna de nouveaux noms aux vaisseaux : le *Royal-Louis* s'appela le *Républicain;* le *Diadème*, le *Brutus;* le *Duc de Bourgogne*, le *Peuple;* le *Sceptre*, la *Convention.* Plus tard les représentants Jean-Bon-Saint-André et Prieur (de la Marne) ayant donné le commandement de la flotte à Villaret, le pavillon amiral fut arboré sur le vaisseau la *Côte-d'Or*, qui prit le nom de la *Montagne.* F. M.

—

Tombeau de Victor Hugo (XVIII, 325, 380, 405). — Ne serait-il pas instructif et curieux d'avoir un relevé des sources où le maître a puisé ? On a dit que la strophe des *Orientales* commençant par ce vers :

L'astre roi se couchait calme à l'abri du vent...

était empruntée à un poète persan. Lequel ?

Je puis être très précis pour *Aymerilot*, une des pièces les plus remarquables de la *Légende des siècles*. Le poète a suivi pas à pas et souvent mot à mot un récit publié dans le *Musée des Familles* (X, 374) par Achille Jubinal qui, vraisemblablement, l'avait trouvé dans un manuscrit des siècles précédents.

Le trouvère mis en scène par Jubinal commence ainsi son récit : « Charlemagne, l'empereur à la barbe fleurie, revient d'Espagne... »

La pièce de Victor Hugo débute par ce vers :

Charlemagne, empereur à la barbe fleurie,
Revient d'Espagne...

Si les collaborateurs de l'*Intermédiaire* veulent bien communiquer à leur journal ce qu'ils savent à ce sujet, nous aurons bientôt le relevé des sources demandé.

F. M.

— Parmi les Tombeaux du XVI° siècle on peut encore citer :

1° Orontii Finæi, regis mathematicorum apud Lutetiam professoris *tumulus*, latine, græce et gallice auctore Thoma Fargæo Vellaunio. Lutetiæ apud Michaelem Vascosanum, 1555, in-4, 8 feuilles.

2° Du même auteur. Elegia cum epitaphiis latinis, græcis, gallicis in mortem Jacobi Sylvii, medici, professoris regii apud Lutetiam plusquam divini Parisiis ex off. Prigentii Calvarini. 1555, in-4. Pièces rarissimes qui figuraient sur le catalogue Morante, n°s 2435 et 5051, et sur l'auteur desquelles on serait heureux d'avoir quelques notes biobibliographiques.

3° Tombeau et épitaphe sur la mort de très haut et très puissant seigneur, monseigneur le duc de Guise, par Jacques Mondot Velaunois. Paris, Guib. Bichon, 1589, in-12, 22 pp. avec le Tombeau du duc de Guyse gravé sur bois. — Pièce également rarissime qui figurait en 1882 à la vente Bancel dans le recueil n° 755.

Même demande sur Jacques Mondot Velaunois que sur Thomas Farget Velaunois. V.

—

Chanson normande (XVIII, 326) — J'ai connu un vieillard dont le grand-père

(officier sous Louis XV) chantait cette chanson avec les variantes suivantes :

Dans l' pays oùs' que j'étais
Y' avait trois gentilhommes (*sic*).
Tous amoureux de mai;
L'un était fi d'un prince,
Et celui que j'aimais,
Au verdingai,
Eh! youp, youp, youp,
Eh! youp, m'a fait.
Ah! qu'il a d' l'amour pour mai!
Lindor, Lindor. Eh! youp, m'a fait!

BEATUS.

—

Fondeurs de cloches lorrains (XVIII, 358, 439). — La leçon Trouville et Lugny, XVIII, 439, est mauvaise, il faut lire : Tronville et Ligny-en-Barrois.

LA MAISON FORTE.

—

Pour un catalogue (XVIII, 359, 439). — Cz me permettra de ne pas être de son avis sur plusieurs points.

La Fontaine, quoique s'écrivant en deux mots, doit être inscrit à l'L, par cette raison péremptoire que personne ne s'avisera de chercher autre part le nom du fabuliste. De même pour La Mettrie, La Rochefoucauld, La Sablière, etc.

Mettre tous les *Saints* à l'S, dit le collaborateur Cz, est une rubrique enfantine. Vraiment! on croirait que le Livret Chaix lui est inconnu; qu'il prenne la peine de l'ouvrir et il verra que tous les noms commençant par *Saint* sont à la suite de l'S. Si vous aviez à chercher les heures de départ pour *Saint-Germain*, iriez-vous à la lettre G? Poser la question, c'est la résoudre.

L'embarras du collaborateur *A. Vingt* ne m'est pas inconnu. Je l'ai largement éprouvé lorsque j'ai publié la « Bibliographie des ouvrages illustrés du XIX[e] siècle », mais si j'avais eu à y insérer le nom de d'Alembert, je l'aurais certainement mis à l'A, puisque cet écrivain est connu sous ce nom, et point du tout sous celui de Le Rond, qui pourtant est le sien.

Mais, dira-t-on, nous attendons que vous nous disiez quelle règle vous dirige en tout ceci. Oh! je vais vous le dire bien franchement, au risque de plonger le collaborateur A. Vingt dans de nouvelles perplexités : *De règle il n'y en a pas.* Tout au moins je n'en connais pas, et je serais heureux pour ma part d'en voir formuler une qui soit pratique tout en étant logique.

Ceci m'amène tout naturellement à poser à mon tour une question : Lorsque vous avez à classer un ouvrage écrit par plusieurs auteurs, où le classez-vous? Au titre de l'ouvrage, au nom de l'auteur inscrit en tête des collaborateurs, au nom du plus autorisé d'entre eux, ou au nom de tous? Exemple : les Français peints par eux-mêmes; le Diable à Paris; les Scènes de la vie privée et publique des animaux.

J. BRIVOIS.

— Le plus simple, quand on veut faire une *table alphabétique*, est de suivre les instructions données aux *archivistes*, par le ministère de l'instruction publique (autrefois le ministère de l'intérieur). En conformité à ces modèles, j'ai fait des tables d'inventaires (l'une d'elles a plus de 80,000 indications). L'avantage, c'est que, dans toutes les préfectures de France, tout se rencontre à la même lettre. O. L.

—

Histoire d'une géode, par G. Sand (XVIII, 360, 441). — *Laura, voyage dans le cristal*, a paru dans la *Revue des Deux Mondes* des 1[er] et 15 janvier 1864. A. X.

—

Une chanson de café-concert (XVIII, 384, 413, 441) :

Oh! que ne suis-je l'escabelle
Où repose son pied divin!
Sur moi trépignerait la belle
Que je ne me plaindrais en rien.

Oh! que ne suis-je la pelote
Où tiennent ses frêles outils!
Qu'à son aise elle me picote,
Ses coups me paraîtront gentils!

Ah! que ne puis-je, étant la chiffe
Qui sert à friser ses cheveux,
Lui souffler lorsqu'elle s'attife
Tout ce qui respire en mes vœux!

HEINE, *Intermezzo*.

Voy. aussi l'opérette de *Boccace*.

RISTELHUBER.

— Quel chemin a fait ce thème d'Anacréon à la chanson de *Joséphine*. On voit bien que notre collaborateur L. ne connaît pas la parodie scatologique de la romance de Rousseau. Je ne suis pas... *Custou*, comme nous disons en patois, mais je n'ose pas la lui écrire. O. L.

—

Procès-verbal (XVIII, 385, 442). — «Cette expression vient de ce que, dans l'ancien droit, les agents, étant la plupart illettrés, faisaient des déclarations verbales qui étaient suivies d'une déposition sous

la foi du serment. Plus tard, lorsque l'usage de l'écriture fut exigé, le mot est resté. » (Dieudonné, *Répétitions de droit criminel,* 2e édit., p. 370.)

P. c. c.: PAUL MASSON.

— Le *procès-verbal* est défini par les jurisconsultes : l'acte par lequel tout officier ou agent de l'autorité rend compte de ce qu'il a fait dans l'exercice de ses fonctions et de ce qui a été fait ou dit en sa présence. Cette qualification de *procès-verbal* paraît, à première vue, peu compatible avec la nature d'un acte qui doit être, aux termes de la loi, rédigé par écrit. On explique historiquement cette anomalie de langage. Les sergents ou autres agents attachés aux anciennes justices féodales étaient généralement illettrés, et c'était de vive voix qu'ils allaient intimer aux parties leurs ajournements ou ordres de comparaître. C'était aussi purement *de visu* et sans la rédaction d'aucun rapport écrit qu'ils constataient les délits qu'ils étaient chargés de rechercher. Ces agents venaient ensuite faire, au greffe de leur justice, le rapport oral de ce qui s'était passé, rapport qui était écrit sur le registre par le greffier; d'où le nom *procès-verbal* donné à bon droit d'abord à ces constatations qui n'avaient lieu que de vive voix. L'ordonnance de Charles V, de juillet 1736, est le premier monument législatif connu qui ait supprimé ces actes de procédure purement orale, et ait requis des actes écrits aussi bien pour les ajournements que pour la constatation des délits. Les formes de ces actes ont été perfectionnées par des ordonnances des XVIe et XVIIe siècles, mais le nom de *procès-verbal* leur est resté.

FUR.

—

Origine d'un dicton (XVIII, 385, 443). — On sait quelle haine a longtemps existé entre Espagnols et Français, à la suite des guerres de François Ier et de ses successeurs jusqu'à Louis XIV, contre la maison d'Autriche. Les alliances politiques ont pu la pallier, mais non l'éteindre. Du mot *hablar*, qui en espagnol veut dire parler, on a fait *hâbler*, mentir, parler avec une exagération hispanique. Parmi les Espagnols venus en France au secours de la Ligue, ou avec Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, il y en avait probablement beaucoup qui parlaient mal français et dont on aimait à se moquer. N'est-ce pas de là qu'est venu le dicton : parler français comme une *vache espagnole?* comme si une *vache française* parlait français ! Et le mot *vache* n'était-il pas une injure populaire contre les femmes espagnoles de la suite d'Anne d'Autriche ? Je soumets cette conjecture aux chercheurs de l'*Intermédiaire.*

E.-G. P.

—

Où se trouvait le paradis terrestre (XVIII, 385). — Notre recueil ne comportant pas de trop longs articles, je me dispenserai de faire de l'érudition à bon marché en copiant le résumé qui se trouve dans l'Ecyclopédie de Diderot, *verbo* Paradis terrestre, et j'y renverrai tous les curieux, désirant connaître l'opinion des nombreux auteurs qui ont écrit sur ce sujet.

A. D.

— Voyez Traité de la situation du paradis terrestre, par Pierre-Daniel Huet, évêque d'Avranches. Paris, 1691, in-12.

LA MAISON FORTE.

— Voyez « les Voyages merveilleux de « saint Brandan à la recherche du para- « dis terrestre ». Claudin, 1878.

A. H. J.

— Voir dans l'*Athenæum* du 27 juin 1885 (n° 3009) le compte rendu de deux récents ouvrages sur la situation occupée par le paradis terrestre, l'ouvrage de M. Warren, cité par notre collaborateur C. U., et l'ouvrage de M. Engel. Le critique de la célèbre revue anglaise applique aux deux auteurs le mot de Gellert: « Vous chantez mal tous les deux », et déclare que le problème reste insoluble. Ai-je besoin d'ajouter que la bibliographie de la question de l'emplacement du jardin de l'Éden est déjà immense ? Il me semble, à travers de lointains souvenirs, qu'un de mes plus savants collaborateurs, M. G. Brunet, a donné d'abondantes indications sur les traités relatifs au paradis terrestre.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Anoblissement du bourreau (XVIII, 386). — Cette question a déjà été traitée. Barbès avait peut-être lu Walter Scott. Dans les provinces d'Alsace et de Lorraine, les bourreaux étaient au ban de la population (places à part à l'église, au cimetière, etc.). Jacob Schild, maître des hautes et basses œuvres à *Bouquenom* (Saar-Union), quitte son office « ayant obtenu des grâces du Roy des lettres pa-

tentes de réhabilité ». (*Arch. comm.*, *reg. des délibérations*, 18 *janvier* 1762.)

L'EX-CAR.

—

Saint Aigulphe (XVIII, 386). — Il faut chercher à saint Ayoul.

Ce saint est particulièrement honoré à Provins, où se trouvait l'abbaye de son nom. J. C.

— La Bibliothèque de Provins possède : 1° une Vie de saint Ayoul (Aigulphus), abbé de Lérins, composée en vers (Provins, Menisset, 1674), par Lelleron (Bernard), poète-avocat, né à Provins en 1637, mort en la même ville, le 23 mai 1691.

2° Une Vie de saint Ayoul, abbé et martyr (manuscrit), par Ruffier (Louis), apothicaire et maire de Provins, en 1684, mort le 17 mai 1719.

Le corps de saint Ayoul, martyrisé dans l'île Amathune, entre la Corse et la Sardaigne, le 3 septembre 664, d'abord transporté à Lérins, fut, en 845, déposé *en secret* à Provins, dans une chapelle dédiée à saint Médard, au milieu d'une forêt de châtaigniers.

Sur son emplacement a été élevée l'église actuelle de Provins, sous le vocable de Saint-Ayoul. J. M.

—

Sur le collège de Boissy (XVIII, 386). — Etienne de Boissy, natif de Boissy-le-Sec, au diocèse de Chartres, ayant acheté avec son oncle, Godefroy de Boissy, quelques maisons derrière l'église de Saint-André des Arcs, y établit, en 1359, un collège pour douze écoliers, dont trois étudiant en théologie, trois en droit, trois en philosophie, et trois en grammaire, sous la direction d'un principal et d'un chapelain. Le prieur des Chartreux en est collateur, dit Fr. Colletet (Ville de Paris). L'auteur des Cris de Paris en fait mention, de son côté, dans la nomenclature des églises, chapelles, collèges, etc., sous le nom de : Chapelle et Collège *de Bœsi* (prononciation presque fantaisiste.)

EGO E. G.

— Le « vieux chercheur » peut consulter, sur le collège de Boissy ou Boissi, le *Dictionnaire de la ville de Paris et de ses environs*, par Hurtaut et Magny, Paris, chez Moutard, 1779, pages 450 et suivantes du tome II ; et le *Tableau de la ville de Paris*, sans nom d'auteur (par le sieur Jèze, avocat en parlement et censeur royal), Paris, 1760, page 163. La note du *Dictionnaire* d'Hurtaut, quoique contenant une assez longue digression, est suffisamment complète et explicite.

FR. F.

— La maison qu'occupait le collège de Boissy existe encore. Elle porte les n°s 3 et 5 de la rue Suger et est habitée par le libraire-imprimeur Monrocq.

Rien n'y rappelle l'ancien collège. La porte seule, d'une ornementation du XVIIIe siècle, pourrait en provenir.

TH. VACQUER.

—Consulter l'ouvrage suivant : « Abrégé chronologique de la fondation et histoire du collège de Boissy, avec la généalogie de la famille de ses fondateurs (par Guillaume Hodey et Henri Vassoult). » S. l., 1724, in-fol.

(Douai.) PAUL PINSON.

— Godefroy de Boissy avait fondé, vers 1200, dans le collège qui portait son nom, plusieurs bourses destinées aux membres de sa famille. Ces bourses, qui existaient encore à la fin du siècle dernier, avaient été reportées au collège Louis le Grand, dans lequel s'était fondu le collège de Boissy.

La descendance féminine de Godefroy de Boissy a été régulièrement établie vers 1760 par des titres qui doivent être déposés aux Archives nationales. Elle comprenait au XVe siècle Alain Chartier, et, en 1792, un oncle du soussigné, admis à ce titre au collège Louis le Grand.

E.-V. T.

—

Chérin (XVIII, 387). — Voyez Biographie bibliographique, par Œttinger : Chérin (Louis-Nicolas - *Henri*) (?), général français (1762-1799). — Rousselin, Alex. Notice sur Chérin, général de division, chef d'état-major de l'armée du Danube, s. l. n. d. (Paris, vers 1800), in-8°.

L. M.

— Son monument funéraire, restauré sous Napoléon III, est à côté de celui du général Abbatucci, près d'Huningue.

1786. Généalogiste et historiographe des ordres royaux du Saint-Esprit et du Mont-Carmel, rue des Augustins-Saint-André (*Alm. royal*). L'EX-CAR.

—

Couronne de Hongrie (XVIII, 387). — Pour répondre pertinemment à la question, il faudrait, par un dessin ou par une

description moins sommaire, se rendre compte de la nature de l'inclinaison de la croix. Je suppose que c'est le même symbole que dans les églises du moyen âge, où le côté gauche des voûtes de l'abside est plus bas que le côté droit, parce que, en mourant, le Christ a penché la tête à gauche. E.-G. P.

— J'ai sous les yeux une pièce de 8 florins (20 fr.), frappée en Hongrie; comme sur les timbres-poste, la croix qui surmonte la couronne est inclinée vers la gauche. Comme M. F. B., j'ignore l'origine de cette particularité.

DICASTÈS.

—

La prise de la Bastille (XVIII, 387). — Cette relation est publiée dans le t. IV de la *Revue rétrospective* (Paris, 1830), p. 284-298.

L'auteur, officier du régiment suisse de Salis-Samade, commandait la portion valide de la garnison assiégée. N.

—

Diamant connu sous le nom de Sancy (XVIII, 388). — Voici l'historique de ce diamant. Il a eu une existence des plus orageuses. Après la mort de Henri III, Henri IV se trouva dans la plus grande détresse. Ce fut Nicolas de Harlay de Sancy, véritable ami de son maître et son ambassadeur auprès des cantons suisses, qui le secourut le plus efficacement en mettant en gage, chez les juifs de Metz, le superbe diamant qui porte son nom. Ce joyau, qui appartenait à Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, fut ramassé, le 22 juin 1476, sur le champ de bataille de Morat, par un soldat suisse et vendu à un curé, qui le paya un florin. Après avoir fait le récit du combat, Philippe de Commines ajoute : « Les dépouilles de son *host* (camp) enrichirent fort ces pauvres gens de Suisse... son gros diamant (qui estoit un des plus gros de la chrétienté), où pendoit une grosse perle, fut levé par un Suisse; puis remis dans son estuy; puis, rejeté sous un chariot; puis ce revint quérir, et l'offrit à un prestre pour un florin. C'estui-là l'envoya à leurs seigneurs, qui lui donnèrent trois francs, etc... » Ce diamant passa plus tard aux mains du duc de Florence et ensuite à celles du roi de Portugal, don Antoine, qui, réfugié en France, le vendit à Harlay de Sancy pour une somme de 70,000 francs. Ayant laissé ce diamant à Paris, Sancy envoya son valet de chambre le chercher, en lui recommandant de ne pas se faire voler, à son retour, par quelques-uns des brigands qui infestaient les routes. « Ils m'arracheront plutôt la vie que le diamant », répondit le fidèle serviteur, en faisant entendre qu'il l'avalerait, afin de le mettre à l'abri de tout danger. Ce qu'avait craint Sancy arriva, son valet de chambre fut arrêté, dépouillé et égorgé. Ne le voyant pas revenir, Sancy se douta de l'événement, et, après les plus grandes perquisitions, ayant découvert qu'un homme dont le signalement répondait à celui de son domestique avait été trouvé assassiné dans la forêt de Dôle, et que les paysans l'avaient enterré, il se transporta aussitôt sur les lieux, fit exhumer le cadavre, et le diamant fut trouvé dans les entrailles de ce serviteur au dévouement antique. Ajoutons encore ceci : L'*Owl*, journal anglais, a annoncé (1870) que le *Sancy* avait été acheté par M. Garrard, pour le compte d'un prince indien.

Ce diamant, de 55 carats, jadis un des joyaux de la couronne de France, avait éte volé au garde-meuble, en 1792. Il passa ensuite entre les mains de la femme de Charles IV, roi d'Espagne, qui le donna à Godoy, prince de la Paix. En dernier lieu, il était devenu la propriété de la famille Demidoff, qui, d'après la version de la feuille anglaise, l'aurait directement cédé à M. Garrard. AMBROISE TARDIEU.

— Parmi les objets de prix que les soldats suisses trouvèrent dans le camp du duc (à Morat), il y eut un gros diamant, que d'abord on rejeta, qu'on ramassa ensuite; il fut donné à un prêtre pour une couronne. Ce prêtre s'en défit pour deux. Il passa en diverses mains jusqu'à ce que Bartholomé Mey, un Bernois, le vendit aux Génois pour 7,000 florins ; ceux-ci à Ludovic de Milan pour 11,000, et ce dernier duc au pape Jules II, pour sa mitre, pour 20,000 ducats.

Chronique de Guebwiller, publiée par Mossmann, 1844.

Voyez aussi la *Chronique de Thann*, publiée par Merklen, Colmar, 1864, et l'*Alsace à Morat*, par RISTELHUBER.

—

Lustucru (XVIII, 390). — Chapelle, ami de Boileau, avait trouvé à la fin d'un vieil almanach une pièce en vers burlesques sur le mariage de Lustucru, laquelle finissait ainsi :

Et le pauvre Lustucru
Trouve enfin sa Lustucrue.

Voyez la dix-neuvième épigramme de Boileau-Despréaux, avec les commentaires de Brossette.

La Maison Forte.

—

Baptiste Androuet du Cerceau (XVIII, 390). — J'ai grand'peur que ces plans ne se retrouvent pas plus que ceux qui furent dressés par le même artiste pour le château de Nérac. Voir *Chronique d'Isaac de Pérès* (1882, in-8°, p. 71-72).

Un vieux chercheur.

P. S. — Il me semble que le prénom de l'artiste est *Jacques*, prénom aussi de son père. Voir, à ce sujet, le *Dictionnaire critique* de Jal, et surtout la nouvelle édition de la *France protestante*, où l'article *Androuet* a été particulièrement soigné par M. H. Bordier.

—

Le général Championnet, artiste (XVIII, 390). — J'ignore où et quand le général Championnet apprit à dessiner, mais, ce qui est certain, c'est qu'il n'a pas *trouvé* toutes les compositions qui ornent le livre du *Soldat français*.

Ainsi les planches 36 et 40 du recueil publié chez Quantin sont des copies de deux planches du recueil de *Costumes officiels français*, publié par Grasset Saint-Sauveur et La Brousse, en 1794. La planche 36 représente un consul, dans ce recueil, et la planche 60 un capitaine de vaisseau.

Je ne crois pas que Championnet se soit borné à copier seulement ces deux planches, dont il a donné un fac-similé complet; je soupçonne fort un certain nombre d'autres sujets d'être des copies des figures du Recueil des *Actions héroïques des républicains français*, recueil in-8°, paru par livraisons en 1794-1795 et illustré par le même La Brousse. M. Pellet semble ignorer l'existence de ce recueil illustré.

Je ne l'ai pas sous la main, mais je suis convaincu qu'on y retrouverait des scènes qu'a reproduites Championnet.

Quant au recueil où se trouvent gravées les planches 36 et 40, dont je parle plus haut, il existe certainement dans la collection de feu M. Dubois de l'Estang, que possède aujourd'hui l'école des Beaux-Arts. Je possède également ces deux planches. Une autre observation doit être faite, relativement au recueil Championnet, c'est qu'en les examinant attentivement on voit de grandes différences dans les dessins, comme fini, comme faire et comme correction. Je serais très disposé à penser que les meilleurs sont des copies, et les plus médiocres des compositions originales dont la naïveté indique un dessinateur peu expert; je n'en veux pour preuve que les chevaux fort enfantins qui figurent dans certaines de ces compositions. J'aime à croire que si David les eût eus sous les yeux, il n'eût pas laissé ces quadrupèdes dans leur naïveté plus qu'incorrecte. Il y a aussi des personnages un peu extraordinaires comme manque de proportions, d'aplomb ou de perspective. En résumé, je crois que Championnet a beaucoup copié, qu'il dessinait médiocrement, et je ne vois pas, en somme, qu'il y ait là de quoi s'extasier, même en lui attribuant l'invention de beaucoup des sujets de son livre.

Cottereau.

— « Il fut élevé avec soin au collège de Chabreuil (Drôme) », dit son biographe, A. R. C. de Saint-Albin, à la page 26 de *Championnet, général des armées de la République française*... 2e édition. Paris, Poulet-Malassis, 1861, in-12. — Il n'est nullement question dans cette biographie des dessins de Championnet qui était un « topographe distingué ». (Biographie Didot.)

La Maison Forte.

—

Ouvrages sur les graveurs (XVIII, 391). — Gori (Antoine-François), de Florence, a publié de 1726 à 1757, année de sa mort, un grand nombre d'ouvrages relatifs aux arts et à l'archéologie. Il serait trop long d'en donner ici la bibliographie, mais le collaborateur Rosamoin n'a qu'à recourir à la *Biographie Didot* ou à tout autre répertoire analogue pour l'y trouver.

Joubert (F.) père est l'auteur d'un *Manuel de l'amateur d'Estampes*, paru en 1821. 3 vol. in-8. Paignon, plus connu sous le nom de Paignon-Dijonval, a été un des amateurs d'estampes et de livres les plus distingués. Le catalogue de sa collection d'estampes, rédigé par Renard, a paru en 1810, et il est encore mentionné aujourd'hui par tous les iconographes. Il avait pour petit-fils un bibliophile célèbre, le vicomte Morel de Vindé, qui fut pair de France sous la Restauration. Il augmenta par des livres rarissimes la bibliothèque de son grand-père, qu'il vendit en 1822.

Quant à *Napler*, qu'il faut lire Nagler c'est l'auteur allemand d'un *Dictionnaire*

général des artistes, publié à Munich, de 1835 à 1852, et qui forme 22 vol. in-8.

Une nouvelle édition de ce dernier ouvrage paraît à Leipzig depuis 1872, sous la direction de J. Meyer. Elle doit se composer de 20 vol. gr. in-8, mais j'ignore si cette importante publication est terminée.

UN LISEUR.

Sébastien Chardin (XVIII, 392). — Just-Sébastien Chardin était le neveu de l'illustre peintre et le fils de Just Chardin, menuisier du roi; il demeurait, en 1764, rue Princesse, lorsque sa tante, Marie-Agnès Chardin, ouvrière en linge, à Crécy-en-Brie, constitua sur sa tête, ainsi que sur celles de son cousin Pierre, pensionnaire du roi, et de ses deux sœurs, Marie-Angélique et Marie-Agnès-Juste, une rente de soixante et une livres, dont le contrat a été retrouvé par M. Th. Lhuillier. (Voy. un très intéressant travail de ce modeste et infatigable chercheur sur les artistes originaires de Seine-et-Marne, ou qui y ont résidé, *Revue des Sociétés savantes*, octobre-novembre 1872.)

L'*Almanach des beaux-arts pour l'an XIII*, de C. P. Landon, fait demeurer Sébastien Chardin au cloître Saint-Benoît, n° 363, et c'est aussi le domicile indiqué par le livret du Salon de 1806, dernière exposition à laquelle il ait figuré. Ce n'est pourtant pas là, ni à cette date, qu'il est mort. Grâce aux recherches que M. Alfred Bégis a bien voulu faire pour moi dans les anciennes Archives de l'enregistrement, je suis en mesure de rectifier pour la première fois ces deux points: Sébastien Chardin est mort le 28 juillet 1808, à l'âge de soixante-douze ans (il était donc né en 1739), rue des Noyers; sa veuve, Anne-Victoire Bouzoni, et son neveu, Jean-Baptiste Richer, demeurant rue des Deux-Ponts, firent leur déclaration de succession le 26 janvier 1809.

Or, dans cette succession, devait figurer un tableau qui aurait pour nous, fervents du XVIIIe siècle et de l'art français, un intérêt capital.

Tout le monde connaît l'histoire de cette enseigne demandée au jeune Siméon Chardin par un chirurgien-barbier, et sur laquelle il représente, au lieu du plat à barbe et de la lancette traditionnelle, les suites d'un duel, le blessé tombant à terre, les passants arrivant à son secours, le commissaire prêt à verbaliser, etc.; mais ce qu'on ignore, c'est le sort actuel de ce tableau qui, en 1783, à la vente du graveur Le Bas, fut payé cent livres par Sébastien Chardin, parce que, suivant une note manuscrite sur l'exemplaire de ce catalogue, appartenant à MM. de Goncourt, il crut y retrouver les portraits de sa famille. Or, le tableau *terminé* n'a jamais été depuis, que je sache, signalé nulle part. C'est l'esquisse de l'enseigne qui, gravée par Jules de Goncourt, pour la première édition de l'*Art du XVIIIe siècle*, passa, en 1867, dans la première vente Laperlier, et fut achetée par la ville de Paris; c'est bien elle qui fut brûlée en mai 1871, mais le tableau définitif dont, en l'an VIII, un correspondant du *Journal des arts* (voyez le n° IV, 25 pluviôse) se souvenait encore, qui nous dira en quel grenier le fit reléguer le bon goût des Aristarques de 1812?

MAURICE TOURNEUX.

— Il a exposé: 1° en 1791, sous le n° 494, une tête de Christ en marbre, — un Mars et un buste en terre cuite. Il demeurait aux Grands-Augustins. — 2° En 1796, avec Brullée, ingénieur-architecte, sous le n° 713, le modèle d'un monument projeté sur les ruines de la Bastille. Le groupe est du citoyen Chardin, le trophée du citoyen Compereau. — 3° En 1799: Chardin, cloître Saint-Benoît, n° 363, sous le n° 407, un *Ecce Homo*. — 4° En 1800: Chardin (Sébastien), né à Paris, cloître Benoît, n° 363. Sous le n° 413, le C. Sicard, instituteur des sourds-muets. Sous le n° 414, Massieu, son élève, professeur. — 5° En 1802: Chardin, cloître Saint-Benoît, 363. — Sous le n° 409, Projet d'une fontaine ornée d'attributs à la gloire du général Desaix, mort à la bataille de Maringo (*sic*). — 410. Portrait de Massieu, sourd-muet, professeur des sourds-muets sous la direction de M. Sicard. — 6° En 1804: Chardin, cloître Saint-Benoît, élève de Michel-Ange Slotz, n° 613, le buste de Rollin. — 7° En 1806. Sous le n° 570, Rollin, ancien recteur de l'Université. Buste en plâtre. E.-G. P.

Marque de P. J. Mariette (XVIII, 392). — Mariette avait adopté pour ses estampes et dessins une marque très discrète, une M majuscule traversée à demi par un J horizontal et inscrite dans un cercle; il la plaçait généralement à un des angles inférieurs de la pièce. Du reste, il se servit de deux types semblables qui différaient seulement par la dimension; le plus

petit, qui fut aussi le plus fréquemment employé, n'a guère que trois millimètres de diamètre.

Aucune marque de collectionneur n'est plus recherchée des curieux que celle de Mariette; on la retrouve sur quelques-uns des plus précieux dessins du Louvre, entre autres sur la belle sanguine de Raphaël, étude pour la Vierge de la grande Sainte Famille du Salon carré. Plusieurs des dessins donnés au musée de Dijon par M. His de la Salle portent également la précieuse estampille du roi des collectionneurs français.

Les dessins de Mariette sont toujours montés avec goût et sobriété sur un mince carton bleu, et entourés d'un filet blanc, d'un autre filet d'or, et d'un encadrement ombré à l'encre de Chine, avec un élégant cartouche portant le nom de l'auteur du dessin; quelquefois même une concise note en expliquant le sujet ou l'origine.

V. sur Mariette : le *Trésor de la Curiosité*, par Charles Blanc, I, p. 202, et dans la *Gazette des Beaux-Arts*, première série, IV, p. 241, un article de M.A. Wiatt, avec deux fac-similé de la marque et d'un cartouche d'encadrement.

A. Arnoult.

— Elle consiste d'ordinaire en une inscription à la plume, tracée au dos des estampes, du nom de Mariette, précédé de l'initiale de son prénom et suivi d'une date, celle de l'entrée de la pièce dans sa collection. C'est ce que je constate, entre autres gravures, sur le portrait en taille-douce fait par un anonyme d'après Wallerant Vaillant, du ministre protestant Fabrice de Bassecourt, en 1650. Au dos, je lis, en effet : *P. Mariette*, 1670, tracé à l'encre. Le *P* initial porte au pied une sorte de boucle, comme celle de la lettre *L*.

V. J. V.

— M. de Tauzia a reproduit trois spécimens différents de cette marque à la suite de son catalogue des dessins légués au Louvre par M. His de la Salle (1881). Elle figurera aussi sans nul doute dans un travail depuis longtemps attendu de M. A. W. Thibaudeau, sur les marques des amateurs, qui doit paraître cette année à la librairie de l'*Art*. M. Tx.

—

Bibliothèque des ducs de Bavière (XVIII, 392). — C'était une des plus célèbres de l'Europe, elle se trouvait dans le château d'Heidelberg. Lorsque la ville fut prise, en 1622, par Tilly, elle fut envoyée au pape. Est-elle encore à Rome?

L'ex-Car.

— Les bibliothèques des ducs de Bavière se trouvaient à Munich et à Ingolstadt. La première « qui est très splendide et fertile en bons livres et particulièrement en manuscrits grecs, comme on le pourra voir dans le catalogue qu'en a fait imprimer Jean-Georges Heruard, chancelier de Bavière. » La seconde « qui est très renommée pour ses manuscrits hébreux, chaldéens, arabes, grecs et latins : le catalogue desquels a esté imprimé par Adam Sartorius et Christophle Fers. » Voir le *Traicté des plus belles bibliothèques publiques et particulières* ..... par le P. Louys Jacob, Chalonnois, religieux carme. Paris, 1644, in-8, p. 188.

C'est de la bibliothèque de Munich qu'il est question dans une lettre que l'helléniste Jean Schweighæuser écrivit le 2 fructidor an IV à son fils Geoffroi, qui faisait alors partie en qualité de volontaire de l'armée de Sambre-et-Meuse : « Si votre armée vient à Munich, il faut te faire donner par le général la mission d'enlever de la bibliothèque 200 à 250 *manuscrits grecs* qui s'y trouvent. Cela fera peu de tort aux Bavarois qui ne savent qu'en faire; depuis deux cents ans personne ne s'en est servi que moi. » Voir *les Schweighæuser*, *Biographie d'une famille de savants alsaciens d'après leur correspondance inédite*, par Ch. Rabany. Paris, Berger-Levrault, 1884, in-8.

Un liseur.

—

Difficulté grammaticale (XVIII, 417).— J'étais, au premier abord, tenté de dire : *malgré* l'opinion de Littré, mais tout mieux considéré, je dirai plus volontiers d'*accord* avec Littré, il convient d'écrire, en parlant d'une femme, elle s'est donné de garde (donné invariable).

Littré reconnaît, au début de ses remarques, qu'on a écrit, dans le principe, se donner garde, et non de garde, et c'est en effet la seule forme logique; je suis porté à considérer la particule *de* comme un abus, une intrusion irrégulière entretenue par négligence ou mauvaise habitude. Puisque se donner garde (ou de garde) signifie donner *à soi* une garde, une sur-

veillance, en d'autres termes prendre des précautions pour éviter, pour ne pas faire certaine chose, *se*, étant régime indirect, ne saurait commander l'accord du participe. Elle s'est donné garde est l'équivalent de elle a pris garde. C'est avec garde qu'il y aurait lieu de faire accorder le participe, s'il en était précédé ; si l'on était amené à dire, par exemple, la garde qu'elle s'est donnée, comme la précaution qu'elle a prise. J'abonde, par conséquent, dans l'opinion de Dicastès, et je trouverais d'ailleurs désirable qu'on revînt à la forme originaire : — se donner garde, — en supprimant *de*, considéré comme une interpolation abusive.

(Nimes.) CH. L.

— Je ne suis pas puriste, Dieu m'en garde ! mais, d'instinct, je penche, avec DICASTÈS, pour ne pas faire accorder le participe. E.-G. P.

Trouvailles et Curiosités.

Ce que coûte une première pierre. — La semaine dernière, M. Goblet, ministre de l'instruction publique, posait en grande solennité la première pierre de la Sorbonne. Il nous a semblé curieux de montrer aux lecteurs de l'*Intermédiaire*, d'après un document inédit, ce que coûtent à l'Etat les quelques minutes d'un ministre qui se fait maçon. Ce document, qui fait partie des dossiers de Ruggieri sur les fêtes nationales (*Bibliothèque de la Ville*), est la facture de l'orfèvre qui fournit pour la fête du 14 juillet 1800 ces outils de parade à Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur.

Le monument dont la première pierre fut alors posée n'a jamais été exécuté. Il devait se trouver à la place de l'Obélisque.

R. M.

Fête du 14 juillet an VIII.

Fourni au ministère de l'intérieur par les ordres du citoyen Ducainoix pour la pose de la première pierre de la colonne nationale, place de la Concorde, par Gauthier, md orfèvre, rue du Bac, n° 146.

1 compas de masson en argent à pointes d'acier portant 15 pouces avec chiffres	300 fr.
1 auge en ébène de 18 pouces sur 14 1)2 portée par 4 pieds de lion, garnie de 14 étoiles incrustées à fleur du bois, 2 têtes de lion avec anneaux formant les anses, 2 écussons avec chiffres, toutes les garnitures en argent parfaitement ciselées, montées avec vis et écrous en argent . . .	850 »
1 truelle de masson en argent, gravée, montée d'un manche d'ébène à vis avec virole à rosette ciselée . .	160 »
Une hachette en acier, manche d'ébène, garnie à fleur du bois, médaillons incrustés et gravés, tarreaux et rozette ciselés	144 »
1 niveau en ébène, les emboîtages en argent garnis d'acier, deux étoiles et le bouton du perpenticullaire (*sic*), plaque avec les divisions, et écusson avec chiffre gravé, le tout d'argent .	260 »
Un à plomb (niveau) en argent avec sa plaque et bobine d'ébène garnies en argent	50 »
Une règle d'appareilleur d'un mètre de long en bois d'ébène, les emboîtages d'argent garnis d'acier, une bande d'argent de 8 lignes de large incrustée dans toute sa longueur, gravée de toutes ses divisions avec écusson gravé	300 »
12 bâtons d'hérauts d'armes, faits d'après les dessins et modes, surmontés d'un coq, les bouts et les ornements dorés, en or fin à 50 francs	600 »
Total . . .	2,664 fr.

Vu le présent mémoire détaillé comme dessus, je l'ai estimé susceptible d'une réduction enmargée qui le porte au lieu de 2,664 fr. à 2,594.

Paris, ce 25 fructidor an VIII.

ODIOT,
Orfèvre patenté, rue Honoré, n° 1401.

Les hérauts d'armes chargés d'annoncer la fête à la population, habillés et équipés de neuf ne coûtèrent pas moins de neuf mille six cent quarante-quatre francs (savoir : 396 francs pour leurs bottes, 354 francs pour la location des chevaux, 7,177 pour leurs habits, 180 pour les panaches et 373 francs pour leurs chapeaux et cocardes, etc.)

—

Le Mahdi et le Martyrologe romain. — Voici une phrase que je trouve dans le Martyrologe romain et qui a un certain à-propos.

Je fais grâce du texte latin et ne donne que la traduction.

14 novembre.

A Emèse, martyre de plusieurs saintes femmes qui, par ordre du féroce chef des Arabes *Mady*, furent cruellement torturées et mises à mort.

Le compilateur latin a pris le nom de la dignité pour un nom d'homme. Puissent les prêtres et les religieuses du Soudan n'être pas torturés et massacrés par le nouveau *Mahdi* !

RENÉ DE SEMALLÉ.

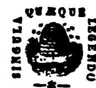
Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1885

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 Août 1885.*

XVIIIe Année — No 415.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. — IIe année. — No 40.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Diminutifs féminins. — De quels prénoms les mots suivants : *Manon*, *Ninon* et *Javotte*, sont-ils les diminutifs ?

DICASTÈS.

—

Jocquesu. — M. Ch. d'Héricault, dans les *Noces d'un Jacobin, journal d'Alcibiade Ceyrat* (Paris, 1885, page 219), met cette phrase dans la bouche d'un de ses personnages : « Quant à cet imbécile-ci, à quoi bon faire la paix avec un jocquesu qui songe à se marier ? » — Qu'est-ce qu'un *jocquesu ?*

J. LT.

—

Res non Verba. — Le général à qui Hoche avait, *dit-on*, demandé une devise et qui lui proposa celle-ci, lui cita en même temps le *nom* de l'auteur latin des œuvres duquel elle était tirée.

Un des collaborateurs de l'*Intermédiaire* se souviendra peut-être de ce *nom?*

Qu'y a-t-il de vrai dans cet « *on-dit* » ?

COURTE-HEUSE.

—

Quel est l'officier qui ordonna le roulement de tambour lors de l'exécution de Louis XVI ? — Suivant Beaumont Vassy, ce serait l'acteur Dugazon qui aurait ordonné le roulement de tambour qui couvrit les dernières paroles de Louis XVI.

Suivant d'autres historiens, la responsabilité de cet ordre serait imputable à Santerre, à Bois-le-Comte et au général Berruyer.

A qui faut-il l'attribuer désormais ?

C. N.

—

Famille Joly de Fleury. — On désirerait avoir quelques détails sur cette famille parlementaire, non sur son origine, mais sur les points suivants :

Quand Guillaume-François Joly de Fleury fut-il fait avocat général au Parlement et à qui succéda-t-il ?

Quelles armes portait-il ? — Où était situé le fief de Fleury dont il prit le nom ? — Où fut-il enterré ?

En quelle année naquit son fils Guillaume-François-Louis ? — Qui épousa-t-il ? — Quand fut-il nommé avocat général au Parlement de Paris et en remplacement de qui ? — Quand mourut-il ? — Où fut-il enterré ? — Quand mourut sa femme ? — Quelles armes portait-il ?

Sa fille unique épousa Jean-Louis-Rémond de Montmort, maître de camp de cavalerie, lieutenant des gardes du corps du roi. Que sait-on de ce personnage et de sa famille ? — Appartenait-il aux Montmort encore existants dans le Quercy et qui portent « de sable à trois croix d'ar« gent posées deux et une » ? — Jean-Louis émigra-t-il ? — servit-il dans l'armée de Condé ? — Que devint sa femme ? — Eut-il une descendance et où ?

Existe-t-il une descendance d'Omer Joly de Fleury, deuxième fils du premier procureur général du nom ? — Et sa femme Madeleine-Mélanie Desvieux ? — Quand se maria-t-il ? — Quand fut-il nommé avocat général au Parlement de Paris ? — Quand moururent-ils l'un et l'autre et quelles armes portèrent-ils ?

Mêmes questions pour Jean-François, dit le comte de Lavallette, intendant de Bourgogne en 1749.

Enfin il existe un portrait in-8 qui porte la lettre suivante sans autre indication et sans armoiries :

JOLY DE FLEURY

De Lorraine del. Voyez Maj. sculpt.

Ce portrait, qui est d'un assez beau burin, représente un magistrat âgé aux traits accentués mais sans dureté, à la physionomie spirituelle. Mais aucun indice ne nous fait connaître auquel des membres de la famille des Joly de Fleury nous avons affaire.

Je recevrai avec reconnaissance tous renseignements sur la famille Joly, autres que ceux que l'on rencontre dans les biographies et toutes les indications de sources.

Les collaborateurs qui voudraient bien me répondre, fût-ce partiellement, m'obligeraient fort. A. ARNOULT.

—

Un nouvel Adamiste. — Parmi les conventionnels qui, à l'époque de la Terreur, se firent remarquer par leur exaltation révolutionnaire, figura le représentant du département des Landes, Dartigoyte.

En mission à Mont-de-Marsan et à Auch, il se livra à d'étranges saturnales, dansait la *Carmagnole* sur les places publiques, se montrait dans un état presque complet de nudité.

D'après la *Biographie des hommes vivants* (1819, 5 vol. in-8) « jamais femme « ne put paraître devant lui sans rougir». Et parmi les griefs articulés contre lui après le 9 thermidor, on remarque celui d'une extrême dépravation.

Parmi les témoignages sérieux de l'époque, en est-il qui confirment ces accusations ? On désirerait avoir quelques détails authentiques sur les agissements de ce montagnard par trop avancé.

H. F. D.

—

Famille Ardier. — Quelqu'un pourrait-il m'indiquer sources ou renseignements sur a vie de Paul Ardier, secrétaire d'Etat sous Louis XIII (1543-1638), et sur celle de ses enfants : Paul Ardier, dit le président Ardier, lequel avait un frère cadet, dont j'ignore le nom ? LIBER.

—

Un châtiment singulier. — J'ai sous les yeux une élégante plaquette intitulée : *Un châtiment singulier. Notes sur les mœurs agenaises d'autrefois, par* JULES ANDRIEU (Agen, 1885, grand in-8 de 19 p. tiré à 100 exemplaires). C'est une piquante étude sur la *baignade* qui était infligée dans la bonne ville d'Agen aux femmes de mauvaise vie. Ce calmant procédé de nos pères était usité un peu partout. Voudrait-on citer ici quelques textes au sujet de l'immersion, à l'aide d'une cage de fer, des pécheresses du bon vieux temps ? M. Andrieu, qui est un diligent chercheur, a rappelé que la *baignade* florissait à Toulouse, à Cahors, à Angoulême, à Bayonne. Je prie nos confrères de compléter ses curieuses indications.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

La famille Bachmann. — Originaire du canton de Glaris (Suisse), elle a fourni à la France plusieurs officiers très distingués.

En dehors des biographies françaises et suisses connaît-on quelques particularités sur des personnages de cette famille ?

Aurait-on des lettres, pièces, gravures, documents les concernant ?

Le baron de Bachmann, major général des gardes suisses au 10 août, et son frère, le chevalier de Bachmann, lieutenant-colonel de Salis-Samade, appartenaient à cette maison. BEATUS.

—

Rotterdam. — Quelles sont les armoiries de la ville de Rotterdam ? Cette ville avait-elle un collège désigné sous le nom de Scola Erasmiana ? LUDO.

—

La fontaine de Saint-Germain de la Truite. — Dans une masse de papiers de toute espèce, il s'est rencontré une eglogue fort poétique, écrite en caractères d'apparence assez ancienne et portant ce titre. Il a même été question de la publier comme inédite sans savoir à qui l'attribuer ; mais ce serait s'exposer à des critiques si on venait à découvrir qu'elle a paru dans un recueil trop connu. Quelqu'un de nos collaborateurs aurait-il eu connaissance de cette poésie ?

Saint-Germain de la Truite est un ancien prieuré construit sur une fontaine et situé à Ezy.

On avait conjecturé que ce pouvait être du poète Piedevant dont la Société des bibliophiles normands a réimprimé : *la Métamorphose des nymphes des bois d'Aqvigny en trvites savmonnées de la rivière d'Eure*, etc...

Ce serait faire honneur à ce poète rocailleux.

(Evreux.) BL.

—

Le septième enfant. — La commission des pétitions à la Chambre des députés était encore saisie tout récemment d'une question posée par un employé de la sous-préfecture de Dieppe.

Il s'agissait de savoir si une mesure votée sous la première République et maintenue, disait-on, sous le premier Empire, attribuait encore à un père de famille le droit absolu de faire élever son septième fils aux frais de l'Etat.

On a dit que le ministère de l'instruction publique opposait constamment le mauvais vouloir le plus impitoyable à ces natures de réclamations, qui pouvaient diminuer singulièrement son arbitraire dans la répartition des bourses de l'Etat.

Ne pourrait-on pas citer à l'*Intermédiaire* quelques infractions à cette ligne de conduite? Il doit y en avoir et, indépendamment de la curiosité historique, il peut y avoir un certain intérêt à fournir des arguments à de pauvres pères de famille. B.

—

Sainte-Beuve, Jules Janin et Louise Labé.—Dans la *Bibliographie des livres relatifs à l'amour, aux femmes, au mariage*, etc., par le comte d'I... (3e édit., 1872, pp. 212-217), on lit :

« Au lieu de renvoyer le lecteur à l'ar« ticle de J. Janin, inséré dans le *Journal* « *des Débats*, nous lui demanderons la « permission de le reproduire ici intégra« lement. »

Suit un article commençant par cette phrase : « Louise Labé est restée une des « gloires et l'un des orgueils de Lyon », et finissant par celle-ci : « Dignes d'un « homme aliéné de son bon entende« ment. »

J'ai sous les yeux un numéro du *Constitutionnel* du lundi 23 février 1863, et j'y vois un article de sept colonnes, *signé Sainte-Beuve*, dont la seconde partie commence par cette phrase : « Louise Labé est « dans ce cas privilégié. Elle est restée « une des gloires et l'un des orgueils de « Lyon.» A la suite est imprimé, *mot pour mot*, l'article que la *Bibliographie* attribue à Jules Janin, dans les *Débats*, article qui se continue pendant près de deux colonnes encore.

La *Bibliographie* s'est-elle trompée de nom d'auteur et de titre de journal, ou bien peut-on indiquer un numéro des *Débats* dans lequel figurent, sous la signature de Jules Janin, trois colonnes publiées par le *Constitutionnel* sous celle de Sainte-Beuve? ANNEMUNDUS.

—

Le « Sonnet du bleu ». — A propos du « Musée secret », de Théophile Gautier, il a été posé (XIV, 601) une question incidente sur le « Sonnet du bleu », attribué au même auteur. Ce sonnet ultra-fantaisiste se cache-t-il donc si bien qu'aucun de nos érudits chercheurs ne puisse le découvrir? Pour ramener l'attention des Intermédiairistes sur ce sujet de haute curiosité littéraire, je transforme la demande incidente en question principale, et j'espère voir bientôt cette œuvre du poète chevelu arrachée de sa retraite et imprimée dans nos colonnes, malgré sa persistance à échapper à tous les regards.

RENÉ DE STARN.

—

Charles Nodier et sa Correspondance.— Nodier, un maître en l'art d'écrire, était un causeur merveilleux, d'un sentiment exquis, qui se révèle complètement dans sa correspondance particulière. M. Feuillet de Conches a dit que ce sera « celle de ses œuvres qui restera quand elle aura été recueillie », parce qu'elle a « toutes les grâces dont sa conversation était parée ». Qui a songé à cette publication? Depuis le livre de madame Ménessier-Nodier, qui s'est inquiété seulement de l'auteur de *Trilby*, de la *Fée aux Miettes*, etc.?

FOLVIL.

—

Singularités physiologiques. — Il y a quelques années, on exhibait partout un phénomène : deux négresses liées par une membrane, répondant au nom harmonieux de Millie-Christine. Il y a des cas analogues dans Buffon et même ailleurs, car dans les *Histoires prodigieuses* du bonhomme Pierre Boaistuau (Paris, 1560), je lis un chapitre sur *deux filles jumelles nées et conjoinctes par les parties postérieures*, et Boaistuau ajoute : « Parce que les parents estoient pauvres, elles furent portées vives par plusieurs villes d'Italie, pour amasser argent du peuple qui estoit fort ardent de veoir un nouveau spectacle et prodige de nature. » Il y avait donc des Barnums au seizième siecle? décidément, il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Peut-on citer d'autres exemples de cette étroite jonction, et que pense la science moderne de ce phénomène? K.

—

Malenfant, peintre. — Pourrait-on nous donner quelques détails historiques sur le peintre Malenfant, cité comme élève de David, vers 1802, par Siret?

(Alençon.) SUS.

—

Un émail. — Je possède un petit émail un peu ovale, maintenu dans un losange en argent, enrichi d'émeraudes et de rubis faux; à l'angle supérieur du losange il y a un petit anneau pour le suspendre, je pense, comme un médaillon. L'endroit, vu à 50 centimètres de distance, représente un patriarche barbu, coiffé d'un bonnet en forme de cône; en examinant le dessin de plus près, on voit que le bonnet est formé par la tête de la Vierge et la barbe, par la tête de l'Enfant Jésus; la figure du patriarche ne forme plus alors que quatre points, et l'ensemble représente la Vierge et l'Enfant Jésus.—Qu'est-ce que cela veut dire? Existe-t-il quelque chose d'analogue, s'il vous plaît? Est-ce Marie, Joseph et Jésus représentés sous la forme d'un seul personnage? Un peu de lumière, je vous prie?

L'envers de l'émail a quatre têtes de fleurs de lis opposées par le sommet dont une rose fait le centre.

UN IGNORANT.

—

Lesueur et Fornelles. Deux pseudonymes à découvrir.— L'un concerne l'auteur du roman *Marcelle*, par D. Lesueur (***); éditeur, Alp. Lemerre. D'après M. de Pontmartin, ce pseudonyme cache un nom féminin, couronné par l'Académie française; quant à l'autre, il s'agit de l'écrivain qui a publié l'*Aventure de M. de Trænic* (Paris, C. Levy, 1877), et dont le nom, caché sous celui d'Albert Fornelles, voile le nom d'une femme de lettres. Merci, d'avance, aux collaborateurs qui voudraient bien nous révéler l'un et l'autre. EGO E.-G.

—

El Tio Veintiun Dedos. — Je sais que notre cher *Intermédiaire* circule dans tous les pays du monde, et qu'il est aussi facile d'y obtenir un éclaircissement sur *una cosa de Espana*, que sur une chose purement parisienne. Voici donc de quoi il s'agit. J'ai devant moi un petit roman ultra-galant, intitulé : *Aventuras del Hijo del Tio Veintiun Dedos. Londres, ano de gracia de* 1851. In-8, pp. 127. Tous les *membres* de la famille Veintiun Dedos sont spécialement doués pour plaire au beau sexe, et cinq pages de la préface sont occupées de l'« Origen del Tio Veintiun Dedos », personnage d'importance, il est évident, dans la fiction espagnole. Je suppose donc que les aventures de l'oncle ont été écrites, et que celles de son fils n'en sont que la copie, ou la continuation. Dans ce cas, je prierais quelque bénévole collaborateur espagnol, ou autre, de me communiquer le titre et la description du livre. S'il existe d'autres éditions des *Aventuras del Hijo del Tio Veintiun Dedos*, prière de les noter aussi. APIS.

—

Livres imprimés sur papier de couleur. —Existe-t-il une bibliographie spéciale de cette sorte de livres, ou tout au moins un ouvrage donnant des renseignements à ce sujet? J'ai relevé les titres d'une centaine d'entre eux en feuilletant divers catalogues, et particulièrement le Catalogue Renouard, qui m'en a fourni un assez grand nombre: je remercie, d'avance, les collaborateurs de l'*Intermédiaire* qui voudraient bien m'aider à allonger ma liste.

O'REALY.

—

Ventes publiques. — Quelles sont les publications où l'on peut trouver des renseignements sur les ventes publiques depuis le commencement du siècle jusqu'à nos jours? X. Y. Z.

—

Tœpffer. — Pourrait-on me donner une liste aussi complète que possible des Albums comiques de Tœpffer, ainsi que la date de leur publication? G. P.

Réponses.

Gérard de Nerval s'est-il suicidé? (XIV, 72, 524, 554.) — Les diverses réponses de l'*Intermédiaire* à cette question concluaient à la probabilité de l'assassinat. Un ami du poète, Arsène Houssaye, dans le tome IV, récemment paru, de ses *Confessions, souvenirs d'un demi-siècle*, fait un récit ému de la mort de Gérard, et il n'exprime aucun doute sur le suicide. J. LT.

—

La marquise de Montespan et son surnom de « Quanto »? (XIV, 102, 212.) —

Ce surnom de *Quanto* ou *Quantova*, employé plusieurs fois par madame de Sévigné pour désigner madame de Montespan et dont l'origine n'a pas été indiquée, est une allusion à la passion de la favorite pour le jeu et à sa façon de demander en italien: Combien va? combien jouons-nous?

A. D.

—

Genabum (XVI, 166, 220, 245). — M. Garanne vient de publier à Orléans une curieuse *Notice sur la topographie et la géographie de la Gaule*, où il établit, à Gien-le-Vieux, d'après la carte de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin, l'emplacement actuel de Genabum. L. F.

—

Changement des noms de villes pendant la Révolution (XVIII, 11, 57, 83, 109, 142, 300). — Savait-on que le lieu qui fut une des charmantes retraites de Jean-Jacques, Montmorency, vit son nom changé en celui d'*Emile*, aux jours sinistres de la Révolution? C'est ce qui résulte d'une note insérée dans le *Moniteur* du 24 vendémiaire an III, à propos de la fête célébrée à Paris, le 20 du même mois, pour la translation des restes de J. J. Rousseau au Panthéon. « *Les citoyens d'Ermenon-* « *ville*, y lit-on, avaient accompagné son « urne funéraire jusque dans la commune « d'*Emile*, ci-devant Montmorency. »

Ego E.-G.

—

Les prétentions nobiliaires de Sainte-Beuve (XVIII, 36, 91, 143, 169, 458). — L'un des biographes de Sainte-Beuve, M. Ernest Deseille, dit : « On ne peut accuser notre compatriote d'avoir recherché la gloriole nobiliaire. On n'a pas su par lui que son père, Charles-François de Sainte-Beuve, né à Mareuil le 6 novembre 1752, était le fils d'un comte de Sainte-Beuve, contrôleur des actes civils du bailliage de Mareuil en Picardie, etc. » Page 23 de Sainte-Beuve, sa vie et ses œuvres. Boulogne-sur-Mer. Ch. Aigre, 1870, in-8.

M. Deseille écrit Mareuil et non Moreuil? La Maison Forte.

—

Le Pilori, journal de 1868 (XVIII, 40, 115). — Margarita existe encore; elle est fort riche. La gravité des actes authentiques imputés à cette ...... maîtresse de forges rend impossible, ici, la divulgation d'un nom, bien connu d'ailleurs dans la haute société parisienne.

Courte-Heuse.

—

Vase nocturne (XVIII, 130, 184, 216, 274, 303, 398, 460). — Dans sa chanson du *Maire d'Eu*, Vatout fait dire à son héros :

Mes habits ne sentent pas l'ambre;
Mon équipage brille peu,
Un simple *pot de chambre*
Suffit à un maire d'Eu.

Lud. Rosamoin.

—

Seins de femmes (XVIII, 225, 280, 317, 461). — Puisque nos correspondants continuent à s'étaler sur ces coussins... de lis et d'albâtre, je citerai un petit article tout récemment publié dans l'étrange *Revue moderniste* (juillet 1885). L'auteur est M. J. K. Huymans, un disciple de M. Zola, chef d'école lui-même. L'article s'appelle l'*Etiage*. C'est (pardonnez-moi) une échelle comparative des appas féminins.

K.

—

Les acteurs bibliophiles (XVIII, 297, 374, 401). — Grassot, bibliophile ou non, avait une bibliothèque; Grassot, l'acteur comique du Palais-Royal, dont chacun se rappelle la verve désopilante ; Grassot, que Vapereau fait naître deux fois, ou du moins à deux dates différentes, d'abord en 1800 (*Dictionnaire des Contemporains*, 1870), puis en 1804 (édition 1858). Pourtant, il ne mourut qu'une fois, en 1860. Ce serait vers cette époque qu'aurait pu paraître le catalogue de ses livres, que je ne connais pas. En revanche, je trouve son portrait-charge à l'intérieur d'un exemplaire, en fort *médiocre état*, de : l'*Art de connaître les femmes... avec une Dissertation sur l'adultère par le chevalier Plante-Amour. Amsterdam, M.DCC.XLIX.*

Cet ouvrage de François Bruys, qu'on me pardonne cette digression, n'est rien moins qu'une galerie de portraits assez amusants avec assaisonnement de traits d'esprit et d'érudition, de préceptes touchant l'éducation, la morale, qui ne manquent pas d'une certaine actualité.

Au bas du susdit portrait-charge se lisent ces mots écrits à l'encre : *Ex-libris Grassot*. Grassot est représenté en tenue de ville; un immense gibus couvre la tête non moins énorme qui, vue de profil,

laisse le nez dominer et s'épanouir. Et quel nez, bon Dieu! Hyacinthe l'eût jalousé. Quel beau sujet d'étude pour les experts en physiognomonie! N'est-ce pas de ce nez legendaire que veut parler Vapereau lorsqu'il dit : « Le *physique* de Grassot et sa voix enrouée sont passes en proverbe? »

Un mac-farlane est jeté sur les épaules de notre bibliophile; ce vêtement, non ajusté, aux plis pleins d'ampleur, dut être souvent le préféré des amateurs, il leur permettait mieux qu'un autre de dissimuler aux regards profanes les trouvailles de tous formats. Enfin le corps, *formosa superne*, se termine, comme d'usage, par des jambes grêles, près desquelles un rat semble fort occupé à ronger le nom du graveur de ce singulier ex-libris; on ne lit plus que *Goz*... et plus loin *sculpt*. Sait-on qui est ce *Goz?* FOLVIL.

— M. Febvre, des Français, possède une collection de faïences à reliefs, terrines en forme de légumes, gibiers, etc.

R. C.

—

Les domiciles de l'abbé Maury (XVIII, 310, 396). — En annonçant que le cardinal venait d'être nommé aux évêchés de Montefiascone et de Lorette, le Génevois Perlet ajoute : « S. E. ne pouvait mieux être servi selon ses goûts; car l'un de ces endroits est renommé par l'excellence de son vin et l'autre par la beauté de ses femmes (30 mars 1794). »

Vers la même époque, le frère du cardinal avait « la tête tranchée » à Avignon.

L'EX-CAR.

—

De Paris à Saint-Cloud (XVIII, 231, 284, 333). — Je demandais la liste complète des éditions de l'opuscule et j'indiquais un peu vaguement l'édition donnée dans le *Recueil de voyages amusants*. Ce *Recueil*, que j'ai sous les yeux en ce moment, est intitulé : *Petite bibliothèque de voyages amusants. Chapelle et Bachaumont, Racine, la Fontaine, Piron, Le Franc de Pompignan; de Paris à Saint-Cloud, avec le retour, etc., publiée par* HILAIRE LE GAI (Paris, Passard, 1852, in-32). J'ajouterai la mention d'une récente et charmante édition tirée à petit nombre : *Voyage de Paris à Saint-Cloud par mer et par terre, introduction et eaux-fortes par* ADELINE (1878, grand in-8).

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Le pape Pie IX était-il franc-maçon? (XVIII, 322, 461.) — Question souvent agitée depuis longtemps dans les loges maçonniques, et que les journaux profanes (s'il est permis de parler ici le langage des initiés) ont eux-mêmes traitée avec plus ou moins de compétence.

Le document cité par votre collaborateur est évidemment faux, comme tant d'autres documents allemands. En 1839, Jean-Marie, comte Mastaï Ferretti, était âgé de 45 ans, étant né en 1792; depuis 1832 il occupait le siège épiscopal d'Imola, et, dans le cours de l'année où l'on place son initiation à la loge la *Chaîne éternelle*, de Palerme, c'est-à-dire en cette même année 1839, il était promu au cardinalat par son prédécesseur immédiat, Grégoire XVI, qui n'était pas tendre aux francs-maçons.

Cette fable sicilienne supporte d'autant moins l'examen qu'il n'y avait, à Palerme, en 1839, aucune loge maçonnique fonctionnant ostensiblement et régulièrement, et que le nom de *Chaîne éternelle* n'a aucune signification en maçonnerie. C'est un nom maladroitement forgé par des gens étrangers aux plus vulgaires notions du langage maçonnique.

Mais cette invention n'est pas la seule du même genre à laquelle la Sicile ait donné naissance. Au mois de juin 1865, des maçons de Messine adressèrent au vicaire capitulaire du diocèse une lettre de protestation contre une encyclique du souverain pontife et une circulaire du vicaire, hostiles à la franc-maçonnerie. Il était dit, dans cette lettre, que, sous le pontificat de Grégoire XVI, Mastaï Ferretti avait été chargé d'une mission ecclésiastique dans l'Amérique du Sud; qu'il s'était rendu, de là, dans l'Amérique du Nord, et qu'au cours de ce voyage il avait été admis dans une loge de Philadelphie. La même lettre citait les « paroles textuelles » prononcées par le nouvel initié en forme de remerciement; et elle se terminait ainsi : « Nos frères de Philadelphie conservent comme un précieux trésor un grand nombre de documents et d'autographes de Mastaï Ferretti et les font voir, comme preuve de son initiation, à tous les frères étrangers qui viennent dans cette ville; beaucoup de voyageurs les ont vus plusieurs fois. » Il était difficile de se montrer plus affirmatif. Aussi cette lettre, publiée en 1868, par un petit journal italien, l'*Umanitario*, fit le tour de la presse européenne. Elle renfermait une erreur histo-

rique que personne ne songea à relever : Mastaï Ferretti, alors simple prêtre, était parti pour l'Amérique en 1823, c'est-à-dire la première année du pontificat de Léon XII, et non sous le pontificat de Grégoire XVI ; mais les détails étaient assez précis pour donner au fait principal, c'est-à-dire à l'initiation maçonnique du pape, un air de vraisemblance.

Le directeur d'une publication spéciale, alors assez répandue, le *Monde maçonnique*, sollicité de divers côtés, écrivit au grand maître de la grande loge de Pensylvanie, en lui communiquant la lettre des maçons de Messine et en le priant de le renseigner. Il en reçut, peu de temps après, une lettre signée du grand maître et du grand secrétaire, datée du 30 novembre 1868, et disant qu' « après examen on n'avait trouvé le nom de Jean-Marie Mastaï Ferretti sur les registres d'aucune loge de la juridiction de la grande loge de Philadelphie ». Ce n'était donc pas en Amérique qu'il fallait chercher les traces de l'initiation de Pie IX. Aussi les inventeurs s'empressèrent de repasser l'Océan et de revenir à Palerme. En 1875, une note, reproduite par divers journaux, annonçait que la grande loge du rite écossais de l'Orient de Palerme avait définitivement rayé Mastaï Ferretti du nombre de ses membres, ajoutant que le décret de radiation portait la signature de Victor-Emmanuel, roi d'Italie, grand maître de l'Orient d'Italie. Ici la fraude était grossière, Victor-Emmanuel n'ayant jamais été grand maître de la maçonnerie italienne ou palermitaine. Le même récit imaginaire s'est reproduit, avec quelques variantes, dans ces derniers temps, mais sans qu'aucun document nouveau, offrant quelque apparence de certitude, ait été produit. Rien n'autorise donc à penser ou à dire que Pie IX, à une époque quelconque de sa vie, ait fait partie de la franc-maçonnerie. Les faits et les renseignements recueillis semblent indiquer, au contraire, qu'il y est resté complètement étranger, et qu'il s'en est occupé dans ses encycliques seulement et pour la condamner.

Le *Dictionnaire* de Larousse, heureusement plus exact sur d'autres points, n'en renferme pas moins cette singulière affirmation, donnée, il est vrai, sous une forme légèrement dubitative, mais qu'il n'est pas moins regrettable de trouver dans ce recueil ordinairement mieux renseigné : « Ce fut à cette époque, dit l'auteur de la biographie de Pie IX (Jean Mastaï avait alors dix-huit ans et sortait du collège de Volterre), qu'il fut affilié, dit-on, à la franc-maçonnerie. » Où et comment? C'est ce qu'il fallait dire. Fr. F.

—

Femmes soldats (XVIII. 323, 376, 402, 434, 462). — « Les femmes déguisées en soldat forment un sujet très populaire », a écrit M. E. Le Héricher, *Littérature populaire de Normandie* (Avranches, 1884). « Il y a eu plusieurs femmes soldats, grenadières ou dragonnes », entraînées par l'amour conjugal autant peut-être que par le patriotisme. Se marier avant l'âge n'empêchait pas le service militaire, se racheter même retardait seulement le tribut à payer aux guerres de la Révolution et du premier empire.

On dit encore sur le littoral de Coutances une chanson dont voici le dénouement :

Elle déclara par là
Qu'elle était un soldat.

Mais ce n'est qu'un *thème rajeuni*. La femme soldat s'est révélée avant cette époque, il n'y a qu'à interroger l'histoire. La chanson populaire, qui perpétue les légendes et consacre souvent aussi les faits, en fournit d'assez nombreuses traces. M. Th de Puymaigre, dans son volume *Chants populaires recueillis dans le pays Messin*, donne le texte de deux chansons (la belle Claudine — la Fille soldat) et en cite une troisième qui circule dans la Franche-Comté.

M. Jean Fleury, *Littérature orale de la Basse-Normandie*, en a retrouvé deux à Diélette qui doivent dater du règne de Louis XV (la Fille militaire, suite de l'Histoire de Cécile).

Dans la première nous voyons la belle Cécile, trompée par un capitaine qui l'entretient d'amour, s'*équiper en cavalière*, provoquer en duel son infidèle amant et le tuer.

Bientôt au roi on porta la nouvelle,
Le roi voulut savoir la vérité ;
Il pardonna à cette noble dame,
Pour avoir vu son intrépidité.

La seconde chanson est la *suite* de la précédente.

La guerre finie, Cécile revient chez son père et se fait reconnaître à sa famille.

En voici le couplet final :

Oui, je veux incontinent
Lever un beau régiment
De filles.

Ma sœur, d'humeur si gentille,
En sera le lieutenant,
Et je serai l' commandant
Des filles.

L'imagerie populaire qui complète si bien la chanson s'est-elle emparée de ce sujet ? Ce serait possible. FOLVIL.

— Il ne faudrait pas oublier, dans ce nombre, madame de Bennes, dite le chevalier du Houssay. M. de la Gournerie, dans les « Débris de Quiberon » (Nantes, 1875, p. 32), et M. Forneron dans son « Histoire générale des émigrés » (I, 392) en ont fait mention.

Louise-Françoise-Claudine du Houssay avait épousé M. de Bennes, gentilhomme normand. En 1791, jetés dans les prisons d'Orbec pour leurs opinions royalistes, ils parvinrent à s'évader, et, après avoir couru les plus grands dangers, ils arrivèrent à Coblentz en mars 1792. Madame de Bennes, vêtue d'habits d'homme, entra, sous le nom du *chevalier du Houssay*, avec son mari dans les hommes d'armes à pied. Au licenciement de ce corps, à Maëstricht, ils entrèrent dans les chasseurs nobles de Damas (régiment de Damas-Etienne, infanterie, formé le 29 juillet 1793).

M. de Bennes avait déjà été blessé deux fois, lorsqu'il fut tué aux côtés de sa femme sur le canal de Louvain (15 juillet 1794). Cette catastrophe ne fit qu'enflammer le courage de la femme. Quoique blessée elle-même d'un coup de baïonnette à la main droite à Charleroy (25 et 26 juin 1794), elle prit part à toutes les affaires de son régiment. Embarquée pour Quiberon, elle y fut faite prisonnière. Pendant trois mois et demi, elle fut en proie à une affreuse misère et à d'horribles traitements, passa à la commission, et fut condamnée à mort. Le jour de son exécution, elle s'évada, sous des habits de femme que lui procura madame du Portail.

Sous la Restauration, elle obtint, quoique protestante, la croix de Saint-Louis.

Parmi les matériaux que je possède sur l'émigration, je trouve la note suivante que je transcris textuellement :

« *Gouin du Fief*, gentilhomme breton, émigré en 1792, avec son fils aîné. En 1795, il entra d'abord dans les cadres de Williamson; mais les quitta au mois de juin de cette même année pour aller servir dans l'armée de Charette, dont il fut l'aide de camp. Sa femme, une demoiselle *Aimée Liébault de la Barossière*, servit avec lui dans cette armée, et l'accompagna en 96 dans celle de Scépeaux après la mort de Charette.

« Dès le mois de mars 1793, où la Vendée se souleva en masse, madame du Fief organisa les paysans de son canton, leur distribua des armes, de l'argent, des munitions et des vivres, et employa tous ses revenus à soutenir les rassemblements royalistes. Toujours à la tête de ses chouans, *elle combattit avec un courage et une intrépidité qui souvent empêchèrent les paysans de lâcher pied devant les bataillons républicains.*

« Lorsque, en octobre 93, la grande armée de la Vendée passa sur la rive droite de la Loire, madame du Fief la suivit et partagea tous ses périls et ses travaux, malgré les soins qu'exigeaient d'elle trois de ses enfants qui la suivaient et qui manquèrent mainte fois d'être sacrifiés, notamment à Dol, d'où elle n'avait pas voulu partir sans les blessés et où, surprise par les bleus, elle perdit ses chevaux et ses bagages et ne s'évada qu'en traversant, la nuit, les marais, portant dans ses bras le plus jeune de ses fils pour qu'il ne fût pas noyé, et arriva à Pontorson avant l'entier départ de l'armée.

« Elle fut assez heureuse pour échapper à la défaite du Mans; mais un de ses fils fut pris, conduit à Nantes et destiné à la noyade. Il fut sauvé par un ami de M. du Fief, qui le fit servir pendant dix-huit mois sur les vaisseaux de la République, d'où il rejoignit sa mère à l'armée de Charette, en même temps que le plus jeune de ses frères, perdu dans la déroute de Savenay, et qui avait gardé les moutons d'un paysan royaliste.

« De retour en Vendée avec sa fille, madame du Fief apprit l'assassinat du plus jeune de ses fils, et crut pendant plusieurs mois que ses deux autres enfants avaient été tués aussi.

« On la proposa pour la croix de Saint-Louis; mais le roi (Louis XVIII) ne voulut pas en entendre parler, et, comme gage de son admiration pour tant de dévouement et de courage, il lui fit écrire une lettre flatteuse en lui envoyant son portrait. » W.

—

Chanson normande (XVIII, 326, 464). — La chanson en patois bas-normand que cherche M. Gédéon, se trouve tout au long, sous le nom de : *la Paysanne et le*

Gentilhomme, dans le volume de Jean Fleury : *Littérature orale de la Basse-Normandie*, Paris, Maisonneuve, 1883,— t. XI de la collection des « Littératures populaires de toutes les nations ». M. E. de Beaurepaire la reproduit également dans son « Etude sur la poésie populaire en Normandie... 1856 ». Au lieu de *un* gentilhomme, *trois* sont mis en scène.

En Basse-Normandie
Au pays où j' sieis née,
Treis braves gentillhommes
Sont amoureux de mé.
Ah vertu gué!
Ah sur ma fé!
Et youp, youp, youp, et sur ma té,
Ah qu' t'airas d'amouër pour mé,
Iundor, iundor, et youp, youp, youp,
Iundor, iundor, et sur ma fé.

Le texte de M. J. Fleury paraît plus exact que celui de Beatus.

Cette chanson a six couplets, les deux derniers sont, pour me servir d'une expression risquée, d'une *embrennade* qui brave toute honnêteté. La version de M. E. de Beaurepaire donne une conclusion moins scatologique. FOLVIL.

—

Le Romantisme en province (XVIII, 349, 381, 407, 436). — Je viens demander à l'*Intermédiaire* place pour quelques détails faisant suite à ma réponse. Dupré de Geneste, qui fut à la fois un littérateur et un savant, fonda, en 1757, une société d'études qui devint, en 1760, la première académie de Metz. Elle disparut durant la Révolution et ne fut remplacée qu'en 1819, par une *Société des lettres, sciences et arts*, laquelle, en 1829, fut autorisée à s'appeler *Académie royale de Metz*. Ses Mémoires, paraissant tous les ans en un ou deux volumes, ont été largement ouverts à des travaux scientifiques, naturellement en faveur dans une ville qui possédait une école d'application et où résidaient de nombreux officiers du génie et de l'artillerie. La littérature pourtant était en honneur à l'Académie, et fournit plus d'une fois à ses présidents le sujet de leurs discours; ce fut ainsi que l'un d'eux, en 1865, esquissa l'« Histoire de la littérature dans le pays messin ». Des prix étaient offerts par l'Académie pour des œuvres littéraires, et, au nombre de ses lauréats, nous trouvons plusieurs fois M. Achille Millien, qui, depuis, devint un des lauréats de l'Académie française. Les Mémoires de cette société seraient certainement à consulter par celui que tenteraient des recherches sur la littérature en province. Donnons maintenant quelques renseignements sur diverses publications isolées.

En 1835, un jeune homme, mort prématurément, Prosper Kœnig, fils d'un loueur de voitures, publia à Metz, chez Félix Robert, un volume de poésies, *Sara*, et un volume composé de prose et de vers, *Olla Podrida*. En 1836, Lamort imprima, avec luxe et sous le titre de *Souvenirs de A. R.*, les poésies de M. A. Rolland, dont l'année dernière il a paru une nouvelle édition sur laquelle M. Mézières a écrit dans le *Temps* un article favorable. En 1837, sortit des presses de Collignon un volume in-8, portant le titre de *Bugiale*. Il a dans quelques catalogues fait classer son auteur, M. Th. de Puymaigre, parmi les romantiques. Le même publia, en 1842, chez Leduc, les *Aquarelles*, recueil de nouvelles parues dans l'*Austrasie*, et, en 1843, fit imprimer, chez Dembourg, une tragédie de *Jeanne d'Arc*, précédée d'une étude sur les poètes de la Pucelle. Du même encore, Rousseau Paller édita, en 1848, les *Poètes et romanciers de la Lorraine*; en 1861-1862, les *Vieux auteurs castillans*; en 1865, les *Chants populaires du pays messin*; en 1866, *Heures perdues*, poésies. En 1841, M. Moyse Alcan fit paraître, au profit des internés espagnols, un petit recueil de vers, *Noéma*. En 1849, M. Ernest Simon fit imprimer, chez Rousseau Paller, *Deux comédies entre deux drames, essais scéniques en vers*. A peine le livre était-il broché que son auteur en ordonna la destruction. En 1854, M. A. Beneyton publia, chez Rousseau Paller, *Chroniques, contes et légendes*, pastiche assez bien réussi et d'une très élégante exécution typographique. En 1876, M. Vaillant, l'un des plus féconds et des plus distingués écrivains de la Lorraine, réunit dans un beau volume les chapitres du *Château d'Ancerville*, l'un des nombreux romans qu'il donna dans son journal, le *Vœu national*. A propos de roman, je regrette de n'avoir plus qu'un vague souvenir d'un livre de M. Faivre, écrit sous l'influence de Walter Scott, et inspiré par un épisode de l'histoire de Metz. Au reste, j'ai dû commettre bien des oublis, et n'ai pas mentionné de nombreux tirages à part de morceaux publiés, soit en feuilletons, soit dans les revues locales. Je n'ai, bien entendu, parlé que des ouvrages édités à Metz, et me suis renfermé dans un cercle

purement littéraire en dehors duquel il y aurait beaucoup à dire. C'est ce que je n'ose faire..., pour cette fois, du moins.

POGGIARIDO.

—

Pour un catalogue (XVIII, 359, 439, 465). — Chacun est libre d'ordonner son catalogue comme il l'entend; mais si la question posée par M. A. Vingt a pour but, comme je le pense, de provoquer l'adoption d'une règle uniforme, la solution peut se faire attendre pendant longtemps encore. Je ne crois pas qu'elle ait été donnée par M. Cz. Sa réponse est certainement plausible et la méthode qu'il indique acceptable. Mais, pour prouver qu'elle ne peut servir de règle générale, il suffira de dire qu'elle ne me satisfait pas. Je ne prétends pas en faire ici la critique; mais, ayant à établir un catalogue, je m'y prendrais autrement que ne l'indique votre collaborateur. J'écarte la préposition *de*, prise comme signe de noblesse, c'est-à-dire lorsqu'elle ne fait pas partie intégrante du nom, circonstance qu'il n'est pas toujours facile de déterminer avec exactitude; car l'orthographe des noms propres varie souvent d'une génération à l'autre; mais je ne mettrai jamais Jean de La Fontaine à Fontaine, parce qu'il n'est encore venu à l'idée de personne d'appeler de ce dernier nom décapité le grand fabuliste; aussi parce que ce nom, justement célèbre, s'écrit quelquefois d'un seul mot: Lafontaine. Pour de semblables motifs on mettrait La Mettrie, La Sablière, La Roche, La Carelle, La Poype, Le Tasse, à *La* ou à *Le;* de même pour de La Chaize, de La Teyssonnière, de La Châtre, de La Rochefoucauld. D'Alembert doit être placé à l'*A* certainement, parce que l'illustre philosophe n'a jamais signé aucune de ses œuvres du nom de Jean Lerond; mais pourquoi mettre à l'*R* ou au *B* Roy ou Brière, avec ou sans renvoi, au lieu de mettre à l'*L* Le Roy de la Brière? A-t-on jamais désigné ce personnage par les noms de Roy ou de Brière tout court?

Ces remarques n'ont pas la prétention de s'imposer, mais, opposées aux indications de M. Cz., elles montrent combien il est difficile d'établir une règle générale pour la formation des catalogues ou pour la mise en ordre des dictionnaires biographiques. Les difficultés s'accroissent encore lorsqu'on doit classer des ouvrages sans nom d'auteur; mais ce n'est pas ici notre sujet.

Je serais d'avis, dans un dictionnaire ou catalogue français, de mettre au *V* les noms précédés du Van hollandais ou flamand, et du Von allemand. Le Von et le Van, distincts en hollandais ou en allemand, deviennent par l'usage, en France, inséparables du nom réel. Il suffit de prendre pour exemple le nom de Van Dyck; on n'a jamais, au moins dans les pays de langue française, désigné le grand peintre par la seconde syllabe de son nom, et cependant la *Nouvelle Biographie générale*, publiée par MM. Didot, établit un renvoi au mot Van Dyck, Voyez Dyck. Ce renvoi était au moins inutile, et la biographie du peintre ordinaire de l'infortuné Charles I[er] aurait dû être placée, à mon humble avis, à la lettre V, au mot Van Dyck.

Les renvois doivent être extrêmement rares; cependant, dans certains cas, ils deviennent indispensables; ainsi, pour Claret de La Tourette, qui devrait, suivant la méthode que j'indique, être classé à Claret avec renvoi à La Tourette.

Cette méthode, comme celles qui l'ont précédée ou qui la suivront, aurait pour but d'uniformiser les inscriptions des dictionnaires biographiques et des catalogues. Mais, pour arriver à ce résultat, il faudrait une règle uniforme, qui ne laissât pas la moindre marge à la fantaisie individuelle, qui s'exerce parfois de la manière la plus bizarre et la plus imprévue. J'ai sous les yeux le catalogue d'une bibliothèque publique, sur lequel le nom de Bernard de Palissy est inscrit à Bernard.

Comme M. Cz., je pense que l'ordre alphabétique doit être rigoureusement suivi; mais je l'applique à toutes les syllabes du nom propre, la particule *de* exceptée, lorsqu'elle est la désignation d'un nom du terre. Mais *Le*, comme dans Le Roy, et La, comme dans La Tourette, n'ont été souvent séparés que par une fantaisie orthographique de leurs possesseurs, et ont varié, c'est-à-dire se sont eloignés ou rapprochés du complément qui les suit, comme je l'ai dit déjà pour le *de*, d'une génération à l'autre; il me paraît donc logique de les placer à leur ordre alphabétique, comme s'ils ne formaient qu'un seul mot.

Cette seconde réponse, qui n'est pas de tous points conforme à la première qui vous a été adressée, va, sans doute, augmenter les perplexités de M. A. Vingt; et, malheureusement, on pourrait parier, presque à coup sûr, vingt contre un, que

l'une et l'autre n'avanceront guère la solution définitive de la question. Fr. F.

— N'en déplaise aux partisans fanatiques de la méthode alphabétique, nous citerons contre eux l'opinion d'un savant bibliographe, qui a fait ses preuves avec succès en matière de catalographie, et dont les théories ne sont pas à dédaigner dans la question qui nous occupe; nous voulons parler de O. Leber, qui céda si généreusement sa bibliothèque à la ville de Rouen, le 19 mars 1838, et qui, dans le *Catalogue* de ses livres (*Paris, Techener*, 1839, 3 *vol. in*-8 *avec fig.*), a parfaitement exposé, dans sa préface, les plausibles raisons qui le portaient à donner la préférence à la table des divisions du *Manuel* (Brunet?) « Il n'y a rien d'absolu, dit-il, « dans les méthodes bibliographiques, mais « il y a des conditions d'ordre et de clarté « auxquelles on ne peut logiquement se « soustraire, quelque système qu'on em« brasse. La table des divisions du *Ma« nuel* est un excellent patron... les bases « m'en paraissent bien préférables aux di« visions métaphysiques d'outre-Rhin..... « L'erreur des bibliographes métaphysi« ciens est de supposer, dans l'esprit du « lecteur, une merveilleuse aptitude à se « mettre en rapport avec leur esprit, c'est« à-dire une force d'intelligence et de lu« mière, qui ne peut être qu'une exception « dans la classe la plus nombreuse des « personnes auxquelles les catalogues sont « destinés..... Quant à l'alphabétomanie « des libraires anglais, c'est bien moins « un ordre que l'absence de tout ordre: « c'est, si je ne m'abuse, la confusion « de tout ce qu'il s'agit de distinguer et « de classer dans un catalogue. » Quoiqu'il ait suivi le plan du *Manuel*, O. Leber avoue franchement qu'il en a modifié l'application, en l'ajustant d'abord à sa taille, afin d'en faire l'expression d'un classement plein d'ordre et de clarté; d'après lui, la richesse ou l'indigence des collections doit servir librement de guide pour étendre ou restreindre les subdivisions qu'il s'agit de créer. Sans partager aveuglément le système qu'il préfère, nous le recommandons à l'attention des collaborateurs qu'il intéresse, en les invitant à l'étudier dans le propre *Catalogue* de Leber; nous savons d'avance que leur temps ne sera pas perdu. Ego E.-G.

—

Diamant connu sous le nom de Sancy (XVIII, 388, 471).— Le Sancy n'a-t-il pas été volé, puis retrouvé pendant la Révolution, et définitivement emporté (?) en 1830 par Charles X?

Un joaillier français exposa dans sa vitrine, à l'Exposition de 1867, un diamant qualifié « le Sancy ».

Cette pierre était-elle authentique?

Zoort.

—

Sébastien Chardin (XVIII, 392, 475).— A ajouter au catalogue des œuvres de ce sculpteur:

Bernard Chérin, médaillon bronze (1785) pour le tombeau de ce généalogiste.

Beatus.

—

Marque de J. P. Mariette (XVIII, 392, 476).—La marque imprimée sur les dessins du maître est bien celle de Pierre-Jean Mariette, mort en 1774, à quatre-vingts ans; mais la signature *P Mariette,* 1670, n'est pas la sienne, mais celle de son grand-père. A. M.

—

Difficulté grammaticale (XVIII, 417). — Malgré sa difficulté apparente, il nous semble que la question est plus simple qu'elle ne paraît, car il s'agit seulement de déterminer le sens propre d'une expression, déjà ancienne, mais qui a pu venir jusqu'à nous. En effet, *se donner de garde* ne signifie rien de plus que se précautionner soigneusement pour ne pas faire une chose ou se méfier de quelqu'un, s'il s'agit d'une personne, dont on redoute les agissements; on exprime ainsi les mesures que l'on prend, afin de se garer de toute surprise. C'est se mettre en garde, afin de mieux veiller et se défendre, ainsi que nous l'indique sa source germanique, le vieux mot *warten* (veiller sur, garder), et nous ne voyons guère pourquoi l'être féminin, qui s'est constitué de la sorte, pourrait se soustraire à l'accord parfait du participe, que détermine son action. Il y a longtemps que les lexicographes de Trévoux ont hasardé là-dessus cet exemple-précepte: *Il faut se donner de garde des surprises des chicaneurs.* Ego E.-G.

—

La plus belle population de la terre (XVIII, 418). — C'est l'Andalousie qui me semble avoir la plus belle population, et dans l'Andalousie la ville de Séville.

Brieux.

—

Origine de la famille Chaffee, des États-Unis (XVIII, 420). — D'après le *Dictionnaire des noms*, de L. Larchey, Paris, 1880, *Chaffe* est : 1° une forme de Chaffre, nom du saint méridional, en latin, *Theofridus*, forme du vieux nom germain *Thiatfrid* (pacifique nation), 800; 2° forme de Caffe (enfoncement, creux, centre).

Un liseur.

—

Accarias de Sérionne (XVIII, 420). — En 1785, M. de Calonne avait un secrétaire qui se nommait *de Sérionne;* on trouve dans les *Mémoires* de cette époque le nom de deux jeunes filles nommées *de Sérionne;* un officier d'état-major de ce nom était attaché à l'une des brigades de cavalerie de Versailles en 1853-1854. — Je ne sais si ces personnes étaient des « Accarias ».

La Maison Forte.

—

Sur l'opérateur Brosse ou la Brosse (XVIII, 421). — Guy de la Brosse, médecin ordinaire de Louis XIII, obtint de ce roi des lettres patentes pour la fondation du Jardin des plantes. Ses insistances auprès de Richelieu, Seguier, de Bullion, lui valurent l'argent nécessaire à son établissement définitif. Il n'a rien écrit de particulier en dehors de ses travaux sur le Jardin : qu'un *Traité de la peste* (1623). Il ne devait pas avoir de spécialité en dehors de la botanique, et encore moins de spécialité délicate, ainsi que semble lui en attribuer la question. Une rue près du Jardin des plantes, sa création, porte encore son nom (rue Guy-de-la-Brosse, qui joint la rue Linné à la rue de Jussieu).

Dr L. Bouland.

— Jal est parvenu à trouver, dans le Reg. mort. de Saint-Médard, une courte mention de laquelle il résulte que « Guy « de la Brosse, conseiller médecin du « Roy, âgé de cinquante-cinq ans, a été in- « humé au Jardin du Roy, le 31 août « 1641. » C'est donc à l'année 1586, et non à 1589, qu'on doit reporter la date probable de sa naissance. Guy de la Brosse était frère de Louis de la Brosse, dont la fille Louise épousa Henri Fagon et devint mère du médecin du Roy, Guy Crescent Fagon. Le mardi 11 may 1638, Guy de la Brosse (qualifié de : conseiller médecin ordinaire du Roy) figura, comme parrain, au baptême de celui-ci; on remarquera que ces notes biographiques ne font aucune mention de son talent comme chirurgien ou *opérateur spécialiste*.

Ego E.-G.

— Guy de la Brosse n'était ni un chirurgien ni un empirique, il était intendant du Jardin du roi en 1616 et un des plus célèbres botanistes de l'époque; il fut aussi médecin de Louis XIII. Toutes les biographies, notamment celles de Didot, de Michaud et bien d'autres, lui consacrent une notice détaillée et donnent la bibliographie de ses principaux ouvrages.

Si l'édition complète des *Lettres de Guy Patin*, que réclame le *Vieux chercheur* avec tant d'instances *pour en jouir avant de mourir*, ne doit servir qu'à lui faire découvrir une mention relative à de la Brosse, les éditions que nous possédons auraient dû lui suffire. Qu'il y recoure de nouveau, mais non sans avoir fait changer les verres de ses lunettes, et il y découvrira bien certainement les mentions que fait Patin de La Brosse.

En voici une au tome II, page 213 : Guy Patin parle de Théophile Viaud, le poète qui « mourut d'une pilule narcotique que La Brosse luy donna pour dormir, dont il dort encore ». Plus loin, dans une lettre du 7 septembre 1641, Patin raconte ainsi la mort de La Brosse : « La « Brosse qui avoit ici le Jardin du Roy, « au faubourg de Saint-Victor, est mort « le samedy, dernier jour d'aoust. Il avoit « un flux de ventre d'avoir trop mangé de « melons et trop bu de vin. Pour ce dernier, ce n'étoit point tant sa faute que « sa coutume. Il se plaignoit d'une grande « puanteur interne... Il se fit frotter tout « le corps d'huile de carabé quatre jours « durant le matin, et avaloit à jeun un « grand demy-septier d'eau-de-vie, avec « un peu de quelque huile astringente. « Quand il vit que cela ne luy servoit de « rien, il se fit préparer un émétique qu'il « prit le vendredy au soir dans l'opération « duquel il mourut le lendemain matin : « *Sic impuram vomuit animam impurus* « *ille nebulo, in necandis hominibus exercitatissimus*. Comme on luy parle ce « mesme vendredy d'estre saigné, il ré- « pondit que c'étoit le remède des pédans « sanguinaires (il nous faisoit l'honneur de « nous appeler ainsi), et qu'il aimoit mieux « mourir que d'estre saigné. Aussi a-t-il « fait. Le diable le saignera en l'autre « monde, comme mérite un fourbe, un « athée, un imposteur, un homicide et « bourreau public, tel qu'il étoit; qui

« mesme en mourant n'a eu non plus de « sentiment de Dieu qu'un pourceau, du« quel il imitoit la vie et s'en donnoit le « nom; comme un jour il monstroit sa « maison à deux dames, quand il vint à la « chapelle du logis, il leur dit : *Voilà le* « *saloir où on mettra le pourceau quand il* « *sera mort*. Il se nommoit assez souvent : « *pourceau d'Epicure*, etc. »

La Brosse était un adversaire déterminé de la saignée, ce qui explique les aménités de ce bon M. Patin.

Le *Vieux chercheur* peut aussi consulter les *Historiettes de Tallemant des Réaux;* au chapitre LXXVIII, consacré à M. de Bullion, l'amusant chroniqueur raconte que Cornuel, l'intendant des finances,« al« loit souvent chez La Brosse, son méde« cin, qu'il avoit estably au Jardin du « faubourg Saint-Victor : là, il avoit des « mignonnes et crapuloit tout à son aise. « Il se faisoit donner des lavemens pour « manger après tout de nouveau. Il avoit « des raffinemens pour le vin extraordi« naires. Il ne vouloit pas qu'on bust im« médiatement après avoir mangé du la« pin, parce que, disoit-il, que cette viande « avoit je ne scay quoy qui empeschoit de « le bien gouster. »

Les annotateurs de l'édition Techener (Monmerqué et Paulin Pâris) rapportent : que La Brosse disoit que le vin qui croissoit sur la petite butte qui est dans l'enclos du Jardin des plantes, estoit assez bon, mais que, si on le gardoit plus de deux ans, il sentoit la gadoue. C'est qu'autrefois, on la jetoit en cet endroit-là, et que cette butte en a esté composée, sinon en tout au moins en partie.

UN LISEUR.

—

Le vélocipède (XVIII, 422). — Consultez le *Monde illustré* depuis 1867 à 1870. Je ne puis préciser exactement l'année; ce journal donnait, en même temps qu'une gravure représentant l'ancien vélocipède, une description assez détaillée de ses débuts, et en faisait remonter l'invention, autant que je puisse me le rappeler, au premier empire. UN IGNORANT.

— Voir Paul Lacroix, *Directoire, Consulat et Empire*, page 217, figure 190 : Course de vélocipèdes dans le jardin du Luxembourg, d'après une gravure anonyme coloriée. A. X.

— J'ai connu, il y a vingt-cinq ans, un vieux rentier à Strasbourg qui avait alors 75 ans et qui m'a fait voir un *vélocipède* à deux roues qu'en sa qualité d'ancien ouvrier armurier il avait fabriqué lui-même, et dont il s'est servi pour faire des courses à l'âge de 30 à 40 ans comme agent de poursuites dans le département du Haut-Rhin.

Il y a donc 60 à 70 ans que cet homme s'est servi d'un instrument de locomotion pareil, quant à la forme et le but, au vélocipède actuel, mais qui n'en avait pas, je l'avoue, l'élégance et la légèreté que les constructeurs spéciaux y ont apportées depuis. H. O'BURE.

— S'ensuit un nouvel argument en faveur de l'ancienneté de l'instrument qui — comme on l'a irrévérencieusement écrit — supprime « une des deux bêtes de l'équitation ». Les lignes suivantes sont extraites des *Amusements de la campagne*, par Paulin Desormeaux, 4 vol. in-32. Paris, Audot, **1826** (IV, 185).

« Parmi les curieux arrêtés à considérer « cette machine, étaient deux personnes « qui, elles-mêmes, attiraient l'attention; « c'étaient un père et son fils venus à la « foire sur des vélocipèdes d'une construc« tion très simple. Deux roues placées « sur une même ligne, l'une devant, l'au« tre derrière, supportaient un siège fait « en forme de selle, sur laquelle le cou« reur était à cheval, touchant à terre avec « les pieds pour tenir l'équilibre et faire « avancer la machine, devant laquelle est « fixée une poignée qui sert de point d'ap« pui... On assurait que ces gens venaient « de faire huit lieues en trois heures, et « cependant ils ne paraissaient pas fati« gués. Je considérai ce moyen d'accélé« rer la marche comme très commode et « très bien raisonné. »

P. c. c. F. M.

—

Rabelais éditeur et traducteur (XVIII, 423). — Voici les titres latins de deux écrits de maître François, réclamés par notre collaborateur : *Joannis Marliani Ferrariensis medici Epistolarum medicinalium* tomus secundus nunquam in Gallia excusus. *Lugduni, S. Gryphius*, 1532.

Dans l'*Epistola nuncupatoria*, adressée à Tiraqueau, Rabelais se qualifie de médecin (*medicus*).

Hippocratis ac Galeni libri aliquot ex recognitione Fr. Rabelæsii medici. Lugduni apud Gryphium, 1532. In-16, 427 p.

Ce volume, divisé en sept parties, a fort

peu attiré l'attention des écrivains français qui se sont occupés de Rabelais. G. Regis en parle avec détail dans son édition allemande de Rabelais (Leipzig, 1839), t II, p XXXVIII. Il serait à désirer que quelque médecin instruit examinât avec soin ce que les travaux de maître François sur les plus illustres docteurs de l'antiquité peuvent révéler au point de vue de ses connaissances dans la langue grecque et dans l'art de guérir. J. D.

— La plupart des biographes ou des commentateurs de maistre Françoys ont prétendu que le joyeux écrivain publia à Lyon, vers 1532, pendant qu'il était médecin du grand Hôtel-Dieu, une traduction latine de quelques parties d'Hippocrate et de Galien. Telle n'est pas l'opinion du docteur Félix Brémond, l'auteur de *Rabelais médecin* (Paris, veuve Pairault, 1879, in-8), qui soutient avec quelque raison que ce travail n'est qu'une réimpression, dans laquelle Rabelais s'est contenté de rétablir certains passages tronqués et d'éliminer quelques interpolations choquantes; à ceux qui en douteraient, il conseille de lire la dédicace de cet ouvrage, dont voici le titre exact: *Aphorismorum Hippocratis sectiones septem, ex Franc. Rabelæsi recognitione, quibus ex. Ant. Musæ commentariis ad jecimus et octavam et quædam alia quæ sequens indicabit pagella.* C'est probablement par suite d'une erreur très répandue que, dans sa notice biographique sur Rabelais, M. Rathery cite cette édition d'Hippocrate et de Galien, sous l'indication suivante: *Hippocratis ac Galieni libri aliquot, ex recognitione Francisci Rabelæsi, medici omnibus numeris absolutissimi*, laquelle ne concordait guère avec la vérité, puisqu'il ressort des actes de sa vie qu'il se parait publiquement du titre de *docteur* avant d'en avoir obtenu le grade. On ne doit pas oublier, d'ailleurs, que pendant son séjour à Montpellier, et dans le cours de ses études médicales, en 1530 et 1531, Rabelais avait préludé à ses critiques sur les *Aphorismes* d'Hippocrate et l'*Ars Parva* de Galien, par des conférences publiques, où, profitant d'un manuscrit grec, dont il était possesseur, il s'appliquait à critiquer et rectifier les textes de ces ouvrages, consacrés à l'enseignement. L'ouvrage qu'on lui attribue fut publié à Lyon, chez Sebastien Gryphe, en un vol. in-16, suivant son épître dédicatoire des ides de juillet 1532, adressée à l'évêque de Maillezais. Rabelais fit encore œuvre d'éditeur intelligent et fécond en donnant ses soins à un grand nombre d'autres publications de Séb. Gryphe, François Juste, Claude Noury, sur la médecine, l'archéologie et même la jurisprudence, sans parler d'une serie précieuse d'almanachs, dont quelques-uns seulement ont pu être conserves, malgré leur publication successive. Nous citerons, en particulier, son édition des *Lettres médicales* de Giovanni Manardi, de Ferrare, avec une dédicace latine à André Tiraqueau, lieutenant général au bailliage de Fontenay-le-Comte, qu'il qualifie de: *Judici æquissimo apud Pictones*. En voici le titre: *Johannis Manardi Ferrariensis medici Epistolarum medicinalium, tomus secundus nunquam antea in Gallia excusus. Lugduni, apud Sebast. Gryphium*, 1532. (La première partie de ces lettres avait paru à Ferrare, en 1521.) Tiraqueau avait été prodigue d'éloges pour Rabelais, qu'il admirait pour son érudition et son esprit gaulois, depuis la polémique à laquelle il s'était mêlé contre Bouchard, conseiller du roy et maître des requêtes, à propos du traité *De legibus connubialibus*, publié par Tiraqueau, en 1524. En citant une traduction du premier livre d'Herodote, que Rabelais avait faite, il parle de celui-ci en ces termes louangeurs: *Vir supra ætatem, utriusque linguæ omnifariæque doctrinæ peritissimus.* On sait que Tiraqueau fut un de ceux qui rendirent les plus grands services au futur curé de Meudon, pendant son séjour au couvent de Fontenay, où son *hellénisme* l'avait mis en grande suspicion. EGO E.-G.

—

Les répliques aux Blasphèmes de J. Richepin (XVIII, 423). — On peut ajouter à la série, déjà nombreuse de ces répliques, la réponse publiée à Bordeaux, en 1884, par M. Louis Boué, avocat et membre de l'Académie de Bordeaux (brochure in-8, chez Reday-Hachette, éditeur). EGO E.-G.

—

Les patois de la France (XVIII, 424).— Une bibliographie des patois français est encore un travail attendu par les amateurs. Ce travail est assez considérable, et sans collaboration il serait assez difficile pour une seule personne de le mener à bonne fin.

Je me suis longtemps occupé de cette bibliographie et j'ai réuni beaucoup de ma-

tériaux, mais le peu de temps que j'ai pu donner à ce travail, m'a forcé de l'abandonner.

L'ouvrage de Pierquin de Gembloux (Paris, 1841) donne des renseignements précieux. Sur les patois du midi de France, Rob. Reboul a publié une bibliographie assez étendue (Paris, 1877, 85 pages). S. Leotard, libraire à Clermont-Hérault, a publié un bulletin bibliographique de la langue d'oc, depuis 1869-1874. Chaque numéro de son Bibliophile du Bas-Languedoc contient de nombreuses notes bibliographiques en patois.

J'ai acheté, il y a quelque temps, chez Baillieu, à Paris, un cahier manuscrit contenant de nombreuses notes bibliographiques en patois provençal, gascon, bearnais, languedocien, bourguignon, normand, poitevin, limousin, lorrain, basque, breton du nord, Auvergne, Franche-Comté. Un autre cahier traitant spécialement du patois lorrain m'a échappé, peut-être a-t-il été acheté par un de nos collaborateurs.

Je mettrais volontiers mes notes à la disposition de la personne qui voudrait s'occuper du travail de la bibliographie des patois français.

(Strasbourg.) L. M.

— La bibliothèque publique de Caen possède les ouvrages suivants, relatifs au patois de la Normandie :

1° Normandie scandinave ou Glossaire des eléments scandinaves du patois normand, par Edouard Le Héricher. 1 vol. in-12 de 113 p. Avranches, 1861.

2° Histoire glossaire du normand, de l'anglais et de la langue française, par le même. 3 vol. in-8. Paris et Avranches, 1862.

3° Dictionnaire du patois normand, par Edelestand et Alfred Duméril. 1 vol. in-8, de XCIX-222 p. Caen, 1849.

4° Dictionnaire franco-normand ou Recueil de mots particuliers au dialecte de Guernesey, par Georges Métivier. 1 vol. in-8, de 500 p. Londres-Edimbourg, 1870.

5° Dictionnaire du patois normand en usage dans le département de l'Eure, par MM. Robin, Le Provost, A. Passy et de Blosseville. 1 vol. grand in-8, de XXIV-458 p. Évreux, 1882.

6° Essai sur le patois normand du Bessin, par G. Joret. 1 vol. grand in-8, de XII-184 p. Paris, 1881.

7° Glossaire du patois normand, de Louis-François Dubois, publié par Julien Travers. 1 vol. in-8 de XL-440 p. Caen, 1856.

(Caen.) T. R.

—

Pseudonyme à indiquer : Caliban (XVIII, 425). — Le pseudonyme de Caliban cache M. Emile Bergerat, qui s'est clairement désigné quand il a raconté ses compétitions pour la place de bibliothécaire à la Comédie-Française. A. L.

—

Sur Louis XIV se peignant en public (XVIII, 449). — L'habitude de peigner sa perruque en public était générale sous Louis XIV, au moins pendant la première partie de son règne. Voir, par exemple, l'Impromptu de Versailles qui est de 1663, à la scène III : « Souvenez-vous bien, dit Molière, de venir comme je vous ai dit, là, avec cet air qu'on nomme le bel air, *peignant votre perruque* et grondant une petite chanson entre vos dents... » — C'est avec son peigne que l'on *grattait* à la porte du roi. ANDRÉ ARNOULT.

Trouvailles et Curiosités.

Les modernes imitateurs d'Horace. — Après avoir noté les emprunts faits par Victor Hugo au petit volume d'Horace (XIV, 668), j'ai signalé une partie de ceux que j'avais relevés, chemin faisant, dans les ouvrages de quelques autres écrivains contemporains (XVII, 221). Cette seconde série ne comprenait que les imitations inspirées par les Odes du poète latin. Je la continue aujourd'hui, en puisant dans celles de mes notes qui se rapportent aux Satires. Il est toujours bien entendu que je laisse de côté les innombrables réminiscences des auteurs, classiques ou non, des trois derniers siècles. Ceux-là avouaient, et n'affichaient pas, comme la plupart des écrivains d'aujourd'hui, la prétention de ne relever que de leur propre génie.

Ambubajarum collegia, pharmacopolæ,
Mendici, mimæ, balatrones; hoc genus omne
Mæstum ac sollicitum est cantoris morte Tigelli.
(Lib. I, sat. 2.)

Les acteurs, les mimes, les joculateurs de tout genre, toute la race précieuse des esclaves publics, ne sont point encore honorés comme il faut.

L. VEUILLOT (*les Odeurs de Paris*, VII, 12).

Regibus hic mos est, ubi equos mercantur, opertos
Inspiciunt, ne, si facies, ut sæpe, decora
Molli fulta pede est, emtorem inducat hiantem...
Matronæ, præter faciem, nil cernere possis.
(I, 2.)

A femmes parées, à chevaux caparaçonnés, le diable ne reconnaîtrait rien.

MÉRIMÉE (*le Vase étrusque*).

Leporem venator ut alta
In nive sectetur, positum sic tangere nolit.
(*Ibid.*)

Vous avez le naturel de ces chasseurs qui du gibier n'aiment que la poursuite et, la pièce tuée, ne la ramassent même point.

TH. GAUTIER (*le Capitaine Fracasse*, ch. 8).

... Comme un chasseur jette au fond de son carnier la pièce qu'il vient d'abattre et, sans plus y songer, suit une nouvelle piste.

EDM. ABOUT (*le Roman d'un brave homme*).

. . . *Parabilem amo Venerem, facilemque.*
(*Ibid.*)

Faute de vin d'élite,
Sabler ceux du canton,
Préférer Marguerite
Aux dames du grand ton...

BÉRANGER (*Roger Bontemps.*)

J'avoue qu'en fait d'amour, j'aime ce qui se trouve plutôt que ce qu'il faut chercher et attendre.

G. SAND (*les Maîtres Sonneurs*).

Nec vereor ne, dum futuo, vir rure recurrat,
Janua frangatur, latret canis, undique magno
Pulsa domus strepitu resonet... etc.
(*Ibid.*)

Après tout, c'est un mince divertissement que d'être appréhendé au milieu d'un spasme voluptueux, et d'aller compléter sa sensation sur le pavé, après avoir décrit un arc de quarante à quarante-cinq degrés, selon l'étage où l'on se trouve.

TH. GAUTIER (*Mademoiselle de Maupin*).

Omnibus hoc vitium est cantoribus, inter amicos
Ut nunquam inducant animum cantare rogati,
Injussi nunquam desistant.
(I, 3.)

Les musiciens, dit-on, ne jouent jamais quand on les en prie, ou qu'on les écoute.

MÉRIMÉE (*les Ames du Purgatoire.*)

Nil æquale homini fuit illi . . . .
. . . . habebat sæpe ducentos,
Sæpe decem servos; modo reges atque tetrarchas,
Omnia magna loquens : modo : sit mihi mensa tripes et
Concha salis puri, et toga, quæ defendere frigus,
Quamvis crassa, queat... etc.
(*Ibid.*)

Parfois superbement vêtu comme Crébillon le tragique, il affectait tout à coup une singulière indifférence en fait de vêtement; on le voyait tantôt en voiture, tantôt à pied.

H. DE BALZAC (*la Messe de l'Athée*).

Il y avait en lui, pour ainsi dire, deux personnages différents. Vous l'eussiez pris, en le rencontrant un jour, pour un petit-maître de la Régence... le jour suivant, vous n'auriez vu qu'un modeste étudiant de province... Aujourd'hui il roulait carrosse et jetait l'argent par les fenêtres; demain il allait dîner à quarante sous.

ALF. DE MUSSET (*les Deux Maîtresses*).

Invidia accrevit, privato quæ minor est.
(I, 6.)

Voilà le monde : mettez-vous en vue, il vous discute.

H. DE BALZAC (*Un grand Homme de province*).

Quale fuit Cassî rapido ferventius amni
Ingenium, capsis quem fama est esse librisque
Ambustum propriis.
(I, 10.)

Il me passe par la tête en une heure plus de cent mille visions... et c'est ce qui fait que j'exécute si peu, tout en ayant plus d'idées que certains poètes que l'on pourrait brûler avec leurs propres œuvres.

TH. GAUTIER (*Mademoiselle de Maupin*).

. . . . *At ille*
Qui me commôrit (melius non tangere! clamo)
Flebit, et insignis totâ cantabitur urbe.
(II, 6.)

Ricord dit que mon vrai nom devrait être : *Noli tangere*; ce qui se traduit par : « Gare à « qui me touche! »

SAINTE-BEUVE (*Lettres à la Princesse, CCIV*).

Cervius iratus leges minitatur et urnam :
Canidia, Albuti, quibus est inimica, venenum...
Ut, quo quisque valet, suspectos terreat, utque
Imperet hoc natura potens, sic collige mecum;
Dente lupus, cornu taurus petit : undè, nisi intùs
Monstratum?
(*Ibid.*)

Le chat sauvage saisit sa proie à la gorge; le taureau donne son coup de corne dans le ventre de son adversaire; le cheval tourne la croupe et lance en fuyant un double coup de sabot.. Ainsi l'homme de combat... fait en toute circonstance quelle tactique il lui convient d'employer.

J. J. PROUDHON (*la Paix et la Guerre*)

Nous compléterons prochainement cette petite collection par un certain nombre d'imitations suggérées aux auteurs du jour par les Epîtres et l'Art poétique.

JOC'H D'INDRET.

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

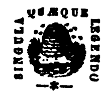
Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1885



Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 Septembre 1885.*

XVIIIe Année — N° 416.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IIe année.* N° 41.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Ayzine. — Je trouve dans un contrat de 1825 (acte de partage) la phrase suivante : « Une chambre prenant jour au levant, « grenier au-dessus, bâtie partie en pierre, « et le surplus en pan de bois, couverte de « tuiles à canal, avec ses *ayzines* au le- « vant. » Que signifie le mot *ayzine?* Je ne le vois dans aucun de mes recueils lexicographiques, pas même dans le *Dictionnaire de Trévoux*, si riche en indications philologiques.

Un vieux chercheur.

—

Matricules des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. — Les exemplaires de ces registres possédés par la Bibliothèque et les Archives nationales sont incomplets. Quels sont les dépôts publics ou les collections privées où l'on pourrait en consulter d'autres ?

Prière de vouloir bien indiquer l'époque à laquelle ces registres commencent et celle à laquelle ils s'arrêtent ? A. V.

—

Christine, reine de Suède. — Dans plusieurs passages de sa Correspondance, la princesse Palatine, duchesse d'Orléans et mère du Régent, parle de cette souveraine ; elle dit que ses mœurs étaient déplorables, qu'elle se livrait à tous les genres de débauche, même avec les femmes; elle a pris de « force madame de Bregy, qui n'a « presque pu se défendre; on a pensé « qu'elle était un hermaphrodite. »

Existe-t-il quelque témoignage sérieux de nature à confirmer ces étranges assertions?

(Bruxelles.) V. J. D.

—

Monts-de-Piété et Maisons de prêt. — Le Mont-de-Piété, établi par une ordonnance royale de 1777, pour soustraire les emprunteurs aux usuriers, fut régulièrement reconstitué par les décrets impériaux des 14 messidor an XII et 8 thermidor an XIII, quoique sa réouverture datât en fait du 22 juillet 1797. La liberté du prêt sur gage, décrétée par l'Assemblée nationale, et le régime des assignats avaient désorganisé peu à peu l'institution jusqu'à son complet anéantissement (1er ventôse an IV — 19 février 1795). Les décrets impériaux cités concernaient à la fois les Monts-de-Piété et les Maisons de prêt, et établissaient la régie du Mont-de-Piété de Paris au profit des pauvres.

Quelle était la distinction qui pouvait exister entre cette apparente dualité, ou plutôt entre le *mot* et la *chose* de cette double institution, appelée à rendre d'immenses services, quoiqu'elle ne pût être considérée, ni comme établissement de bienfaisance, ni comme banque de crédit? Nous devons supposer, peut-être avec raison, que le mot : Maisons de prêt s'appliquait bien moins à l'établissement des Blancs-Manteaux qu'à la désignation indirecte des *Lombards* (nom populaire des prêteurs sur gage), qui s'étaient multipliés pendant le Directoire, avec une scandaleuse rapidité, et qu'il s'agissait probablement de soumettre au régime d'une légalité conforme à celle des Monts-de-Piété.

Quel était alors le caractère de ce régime et comment finit-il pas absorber toutes les maisons de prêt au profit du grand établissement qui les monopolise encore aujourd'hui ? Ego E.-G.

—

M. de la Combe, colonel d'artillerie. — Cet officier est particulièrement connu par son admiration pour Charlet, dont il

possédait l'œuvre lithographique le plus complet, et par l'ouvrage très curieux qu'il a publié sur cet artiste (Paris, Paulin et Lechevalier, 1856, in-8); mais nous avons vainement cherché des renseignements biographiques sur sa famille, sur sa personne et ses services militaires.

Nous désirerions connaître sa généalogie, ou tout au moins le lieu d'origine de sa famille, son nom patronymique, les noms de son père et de sa mère, et le lieu et la date de sa naissance.

Enfin, Jules Janin ayant publié, dans le *Journal des Débats*, un article fort élogieux, à propos du livre sur Charlet, le fils du colonel lui adressa une lettre assez vive que le célèbre critique reproduisit dans le même journal. Nous tiendrions à connaître la date de cette publication.

L.

—

Grenoble. — Sait-on si l'avocat J. M. Dufour (né en 1757) avait des attaches en Dauphiné? Même question pour le marquis de Caraccioli? P. L.

—

Ordre de Malte. — Quels sont les ouvrages, publiés en France ou à l'étranger, que l'on peut le plus utilement consulter sur « l'Histoire de l'ordre de Malte », principalement pour la première moitié du XVIIIe siècle?

Existe-t-il, outre l'abbé de Vertot et Saint-Allais, des histoires de cet ordre célèbre?

A-t-on publié des Mémoires de dignitaires de l'ordre sur les campagnes navales contre les flottes barbaresques?...

(Eure.) A. DE B.

—

Tragédie de Billaud-Varennes sur le Neuf Thermidor. — Dans les notes de Prieur sur les *Mémoires de Carnot* (t. I, p. 535), on trouve la curieuse indication suivante : « Après le 9 thermidor, Billaud-Varennes reprit son activité. Nous l'avons échappé belle, disait-il souvent; les péripéties par lesquelles nous venons de passer feraient un beau sujet de tragédie. J'écrirai cette tragédie-là. »

Billaud-Varennes écrivit-il cette tragédie? C. M.

—

Ruban rose. — Je possède un portrait représentant un personnage en perruque Louis XIII. Il porte la robe rouge de conseiller au Parlement, à moins que ce ne soit celle de procureur ou d'avocat général, et tient à sa main une croix en tous points semblable à la croix de Malte, ornée d'un ruban *rose*.

L'ordre de Malte comportant un ruban noir, je demande à quelque collaborateur compétent de bien vouloir préciser l'ordre ou l'insigne français ou étranger de mon conseiller.

(Eure.) A. DE B.

—

Un livre à faire. — Un travail fort intéressant, publié il y a quelques années, a constaté quelle était l'étendue de *la misère en France à l'époque de la Fronde;* il y aurait une étude approfondie et bien plus utile encore à l'égard de la misère où était tombée la France à l'époque de la Révolution. En l'an II, en l'an III, en l'an IV, on périssait de faim à Paris; les communications avec la province étaient presque interrompues; il fallait faire queue (c'était le mot en usage) à la porte des boulangers pour obtenir quelques onces de pain noir; le numéraire avait disparu au point qu'il avait fallu fabriquer des assignats de cinq centimes, et ce papier-monnaie républicain tomba à zéro dès qu'il fut privé de l'appui que lui donnait la guillotine.

Un tableau rigoureusement fidèle, appuyé sur les documents administratifs, les arrêtés, les correspondances du temps, ne serait-il pas instructif au plus haut degré? Cette portion de l'histoire vraie du pays a d'ailleurs été laissée complètement de côté par les écrivains fantaisistes ou épris des hommes de 93 qui ont entrepris de raconter, ou plutôt de défigurer l'histoire d'une époque qui infligea à la nation des souffrances dont on ne retrouve d'exemples qu'en remontant aux plus sombres périodes du moyen âge.

(Toulouse.) V. P.

—

Le livre d'Énoch.— L'apôtre saint Jude cite dans son épître les paroles d'Enoch, « le septième des prophètes »; il existe un *livre d'Enoch*, mentionné par quelques anciens écrivains ecclésiastiques grecs, et à l'égard duquel je serais heureux de posséder quelques renseignements; inutile d'ajouter qu'il y a là une supposition de nom; l'auteur n'est nullement le patriarche antédiluvien, et l'ouvrage fut composé après la captivité de Babylone.

(Chambéry.) C. V.

—



Lœmneches le poète et Martin Luther. — Le poète Lœmneches ayant fait une pièce de vers, le docteur Luther lui répondit par une autre pièce de dix vers dans le même style. Le morceau connu sous le nom de *Dysenteria Martini Lutheri in merdipoetam Lœmnechem* est intraduisible au premier chef; il se trouve dans la traduction de G. Brunet.

Quelqu'un pourrait-il me dire où trouver les vers de Lœmneches?

BOOKWORM.

—

Alger et Tunis. — Quels sont les *vieux* ouvrages qui traitent de la description d'Alger et de Tunis, aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, notamment les anciens voyages publiés?

AMBROISE TARDIEU.

—

Fécondation artificielle. — La suppression de la thèse de M. Gérard sur la *fécondation artificielle*, décrétée par la docte Faculté, a fait à son auteur une célébrité éphémère. Etait-il cependant le seul coupable, et n'avait-il pas eu dans cette voie quelques précurseurs? N'y a-t-il pas eu, à Bordeaux, il y a peu d'années, une affaire retentissante, où le prévenu, un docteur, avait expérimenté un procédé de fécondation sans le concours direct de l'homme? Un Intermédiairiste pourrait-il à ce propos me préciser la date du procès, et les principaux chefs d'accusation?

Le roman d'Yveling Rambaud et Dubut de Laforest, qui traite du même sujet, n'avait cependant pas produit, que je sache, une bien vive émotion dans le monde littéraire!

Enfin cette question était-elle si nouvelle et dépasse-t-elle, comme l'écrit un confrère, « toutes les inventions jusqu'alors admises! » Sans doute Littré (*Dictionnaire de médecine*, 1878) ne parle que de quelques exemples « de fécondation artificielle de la chienne et de la lapine par injection expérimentale du sperme dans la cavité du col utérin ». Mais n'y a-t-il pas eu, dans ces dernières années, quelques tentatives couronnées ou non de succès? C'est ce que semblerait attester la publication d'un ouvrage, dont j'ai copié textuellement l'annonce dans le catalogue de la vente Lorch... de B., faite à l'hôtel Drouot par les soins de M. Le Petit vers le 15 mai. Je la transcris ici en entier, dans l'espoir qu'elle suggérera à un collaborateur l'idée de donner quelques détails complémentaires sur cette question toute d'actualité.

(Lucina sine concubitu.) Lucine affranchie des lois du concours, ou le plaisir sans peine; ouvrage singulier, dans lequel il est pleinement démontré, par des preuves tirées de la théorie et de la pratique, que la femme peut concevoir et enfanter sans le concours de l'homme (trad. de l'anglais de John Hill par Moït, publié par Mercier, de Compiègne). Paris, an VII (1799).

Je n'ai pas l'ouvrage à ma disposition. Si le hasard met ces lignes sous les yeux de son heureux possesseur, je lui serais reconnaissant de donner sur cette question encore obscure quelques éclaircissements.

CABANÈS.

—

Montano et Stéphanie. — A propos de deux vers :

> Quand on fut toujours vertueux,
> On aime à voir lever l'aurore.

Le *Figaro* du 31 août 1885 dit que cet opéra en 3 actes fut représenté sur le théâtre de l'Opéra-Comique (Théâtre-Italien) le 11 avril 1799 (n'est-ce pas le 15?), avec musique de Berton, sur paroles de M. de Jaure. Le Catalogue des auteurs et compositeurs dramatiques porte Dejaure jeune (c'est-à-dire Bedeno dit) et attribue à celui-ci la collaboration de Defays. Quel est cet auteur? Aurait-il refait la pièce pour la reprise qui en fut donnée en 1801?

UN BOULONNAIS.

—

Bibliographie de Méry. — Le Marseillais Méry, en dehors de ses très nombreux ouvrages, a éparpillé sa verve intarissable dans une quantité de journaux et de revues « La tâche (d'une bibliographie de Méry), a dit un critique tentera quelque curieux du XXe siècle. » Sans attendre si longtemps, ne pourrait-on pas indiquer quelques sources d'information, quelques mines de documents inédits, quelques recueils auxquels Méry ait plus spécialement collaboré?

A. E.

—

Adoré Floupette et Marius Tapora. — Quelque correspondant bien renseigné pourrait-il nous dire confidentiellement quelles personnalités contemporaines se cachent sous ces deux pseudonymes?

Il s'agit, comme on le sait, de l'auteur des « Déliquescences » et de son prétendu biographe, qui a écrit, en tête de la seconde édition du livre, une spirituelle préface, dans laquelle il raille agréablement les énervés du jour et leur littérature « décadente », dont les Déliquescences sont un pastiche très réussi.

RENÉ DE STARN.

—

De l'Amour, par Stendhal. — J'ai cherché longtemps l'édition originale de ce livre, 2 vol. in-12, 1822. Mais si dans les exemplaires qui m'étaient offerts je trouvais bien sur la page du titre : Paris, Librairie universelle de P. Mongie l'aîné, 1822, la couverture verte portait toujours : Paris, de Bohaire, acquéreur du fonds de Mongie, 1833. J'ai fini par m'en contenter.

Mais je voudrais savoir si l'on n'en peut pas trouver d'autres. S'il n'existe pas d'exemplaires avec une couverture en rapport à la page du titre?

Et si les exemplaires dont la couverture porte la date de 1833, contrairement au titre, sont néanmoins d'édition originale ?

(New-York.) C. J. B.

—

Paturot.—La meilleure des républiques. — L'édition illustrée, Michel Lévy, 1849, in-8, est ornée de figures en dehors du texte. Les catalogues d'occasion signalent quelquefois des exemplaires censés complets, où il manque pourtant 2 ou 3 de ces planches. On désirerait savoir : quel en doit être le nombre; si ce sont toujours les mêmes sujets qui manquent; et mieux, le détail exact des sujets détachés qui doivent figurer dans un exemplaire sans défaut ?

(Nimes.) CH. L.

—

Dictionnaire de l'Académie française.— Je cherche depuis longtemps à acheter la troisième édition de ce Dictionnaire (1740), sans pouvoir l'acquérir même par l'intervention de marchands de livres d'occasion. Cette édition est-elle devenue si rare? — La Bibliothèque de cette ville vient d'acheter un bel exemplaire de la première édition du *Dictionnaire de l'Académie*, mais où il manque la table alphabétique si nécessaire dans cette édition qui contient les mots rangés d'après leurs racines. Je voudrais savoir si la table alphabétique s'est perdue ou s'il y a eu des exemplaires publiés sans cet appendice.

(Hambourg.) A. FELS.

—

Devise à attribuer. — Je serais désireux de savoir quel personnage ou quelle famille avait adopté la devise :

Adversæ non permanent?

COURTE-HEUSE.

—

Attribution d'armoiries. — A quelle famille appartiennent les armoiries suivantes : Ecu en losange, d'azur à un chevron d'argent accompagné en chef d'une tête d'homme de même, surmontée d'une étoile d'or, accostée des lettres P. M.; et en pointe de deux têtes semblables, posées en fasce? Ces armoiries se trouvent sur le portrait d'une religieuse hospitalière de Beaune, peint par le Bourguignon Nicolas Quentin. LUD. ROSAMOIN.

Réponses.

Félibres (VII, 522, 602, 694; VIII, 48; XV, 5, 54, 79, 147). — Quelque bon caractère que l'on ait, il serait difficile d'accepter aucune des étymologies proposées jusqu'à présent pour ce mystérieux vocable. Je m'étonne que personne n'ait cité la curieuse définition qu'en donne feu Granier de Cassagnac dans son livre si savant, parfois si amusant et toujours si paradoxal, intitulé : *Histoire des origines de la langue française* (Paris, F. Didot, 1872, gr. in-8). Je ne puis mieux faire que de transcrire textuellement ce passage : — « Les Jeux floraux sont la plus ancienne « Académie de l'Europe, car ils précédèrent d'un demi-siècle le *Consistoire* de « Barcelone. De tous temps, les poètes « gaulois du Midi avaient eu des associa« tions ou des confréries. Isidore, arche« vêque de Séville (*Liber glossarum*, « verbo *Fellebre*), nous fait connaître que « de son temps, c'est-à-dire au milieu du « VIIe siècle, ils portaient déjà le nom de « *Fellibres*, qu'ils ont encore et qui signi« fiait *Bons vivants* ; il est probable que la « joie secrète attachée à la culture des let« tres, et que les VII Mainteneurs sym« bolisèrent dans le *Gauc* ou Souci, avait « inspiré le nom de *Fellibres* donné aux « poètes, et celui de *Gay saber* donné à « la poésie. » (Ch. XIII, p. 528.)

On voit que, contrairement à l'opinion du collaborateur E.-G. P., ce mot ne serait pas « tout ce qu'il y a de plus moderne», puisqu'il courait les rues du temps du roi Dagobert. Je n'ai pas sous la main le *Glossaire* d'Isidore de Séville, auquel se réfère Granier de Cassagnac, mais j'ouvre celui de Du Cange, et je lis : « *Felibris : adhuc lætus vivens* (*Papias*) *Glossæ Isidori Fellebris habent.* » Donc, de par Isidore de Séville, Papias, Du Cange et Granier de Cassagnac, voilà les *Félibres* dûment convaincus d'être avant tout de joyeux compères. On s'en doutait bien un peu, à vrai dire. JOC'H D'INDRET.

—

Changements des noms de villes pendant la Révolution (XVIII, 11, 57, 83, 109, 142, 300, 490). — Montmorency avait reçu le nom d'*Emile* de la Convention elle-même. Un décret de 1813 lui rendit son nom primitif. Il est fait mention de ces changements dans les *Environs de Paris*, par Adolphe Joanne (p. 250). Pour les noms des communes pendant la Terreur consultez la *Revue de la Révolution*, dans laquelle M. Gustave Bord réalise, depuis le commencement de l'année courante, les desiderata formulés dans l'*Intermédiaire* par le collaborateur Cophose. F. M.

—

Une inadvertance de Ponson du Terrail (XVIII, 19, 394, 426). — En lisant attentivement les livres de nos grands écrivains, on trouve souvent des phrases justiciables de la syntaxe et même du sens commun. « Il y a cinquante ans, a dit « M. Guizot, vous entriez à l'Institut *le* « *plus jeune alors et aujourd'hui le plus* « *ancien de ses membres.* » L'immortel chantre d'Elvire n'avait-il pas déjà laissé tomber de sa plume brillante ce distique boiteux ?

Oui, par tous ces serments à l'esclave infligés
La liberté sera payée et nous vengés!

Mais, en fait de phrases monumentales, en voici une d'Achille Jubinal, et qui surpasse, croyons-nous, tout ce qu'on a pu écrire en ce genre : « Le timbre est un « impôt malfaisant pour le consommateur comme pour le gouvernement. « C'est un impôt-chat, un impôt-tigre, « qui joue non pour le faire prospérer, « mais pour le tourmenter avant de l'égorger avec son propre élément, et qui « tout à coup saute sur le contribuable, « comme le More de Venise sur Desdé- « mona (!!!), et l'étouffe avec colère sous « les coups de son lourd tampon ! » Mais, voici le bouquet que nous cueillons dans un feuilleton d'Ad. Dennery en cours de publication dans un petit journal parisien, très répandu : « *Il n'avait que quatre-vingts ans, mais il en paraissait le double.* » Rencontre-t-on dans le monde beaucoup d'hommes de cent soixante ans? le fait mériterait d'être signalé. EGO E.-G.

—

Prix excessif des livres (XVIII, 73). — En regard du *Codex psalmorum*, on peut encore citer un psautier latin, avec hymnes et oraisons, contenant la première impression du *Credo* de saint Athanase, en maroquin, initiales des chapitres en couleur, d'une conservation parfaite et qui a été adjugé à M. Quaritch pour 129,000 francs. Ce livre est, dit-on, le second qui porte la date de son impression sur la page du titre : *Fust et Schaefer*, *Mayence*, 1459. Il avait été vendu 3,500 francs seulement à Paris, il y a trente ans environ. Quoique la fameuse *Bible Mazarine* (le premier livre imprimé en caractères de métal, de 1450 — 55) et adjugée aussi à M. Bernard Quaritch, de Londres, n'ait pas atteint le chiffre de 100,000 francs, son prix d'adjudication (97,500 francs) se rapproche trop de cette limite pour ne pas y arrêter notre attention, en le mentionnant ici. Nous nous rappelons, en outre, qu'en 1883, le gouvernement allemand fit offrir 100,000 francs du texte authentique du *Roman de la Rose* qui faisait partie de la rare et précieuse collection (35,000 volumes et 7,000 manuscrits) laissée par le duc d'Ossuna, un grand d'Espagne aussi lettré que riche; mais nous ignorons si le cabinet Sagasta, qui gouvernait alors l'Espagne, laissa souscrire un marché qui devait priver son pays d'une curiosité si rare. Le nom du général Gordon, dont les aventures en Egypte et la triste fin ont tant ému l'opinion publique, vient de réveiller, à son tour, la fièvre des spéculations; le *Journal* qu'il a tenu des événements de Khartoum pendant l'année 1884 et que MM. Kegan Paul, Trench et C° viennent de publier à Londres, a été acheté par ses éditeurs 5,000 guinées (130,000 francs); c'est le prix le plus élevé, dit-on, qui ait été donné en Angleterre pour un seul volume. La première édition, qui a été tirée à 10,000 exemplaires, est déjà épuisée.

Les éditeurs ont demandé 3,000 livres, c'est-à-dire plus de 75,000 francs à l'un de nos plus grands éditeurs de Paris pour lui céder le droit de la traduction en français; prétention qui a été refusée. Ces prix exorbitants nous rappellent ceux qu'obtenaient certains ouvrages presqu'au lendemain des jours les plus sinistres de 93. On peut en voir un exemple dans le *Catalogue* publié par De Bure, en 1795, pour les *Livres rares et précieux* du citoyen Anisson-Dupéron, quoique la valeur y soit soumise au tarif du papier-monnaie cautionné par la République. Le *Rational de Durand* y est coté 110,000 fr. Le *Dictionnaire de Bayle*, 81,000 fr. Un volume de la *Galerie de Versailles*, 250,000 fr.; un *Buffon*, 300,000 francs; les *Maximes de la Rochefoucauld*, 20,500 fr, etc., etc. On peut juger, par là, si le goût de la curiosité littéraire allait bientôt se réveiller, dans notre malheureuse France, avec un nouvel enthousiasme. EGO E.-G.

—

Vase nocturne (XVIII, 130, 184, 216, 274, 303, 398, 460, 490). — J'ai déploré, et le collaborateur Folvil a déploré avec moi, qu'Hérodote ne nous ait pas décrit le récipient dans lequel les Pharaons « expulsaient le superflu de la boisson ». Que Folvil se console, Hérodote n'a pas failli à son devoir, mais ma mémoire, hélas! trop coutumière du fait, m'avait momentanément trahi. Hérodote raconte en effet (l. II, ch. 172) qu'Amasis, se voyant méprisé des Egyptiens à cause de l'obscurité de sa naissance, fit briser un vase d'or dans lequel il avait coutume de *vomir*, *d'uriner* et de *se laver les pieds* ('Ενεμεῖν τε καὶ ἐνουρέειν, καὶ πόδας ἐναπονίζεσθαι) et en fit fabriquer une statue de dieu qu'il érigea au milieu d'une place publique. Les Egyptiens, comme de raison, rendirent de grands honneurs à cette image. Amasis, alors, leur révéla à quel usage avait primitivement servi le métal dont elle était formée, et, se faisant à lui-même l'application de l'apologue, revendiqua et obtint dès ce moment les hommages qui lui étaient dus.

JOC'H D'INDRET.

— Le collaborateur Rosamoin me paraît n'avoir eu sous les yeux qu'une copie bien incorrecte de la fameuse chanson qui égaya si fort les dîners royaux du château d'Eu. L'hôte et l'ami de Louis-Philippe était un poëte, ne l'oublions pas, et dans les plus grands écarts de sa verve badine ou scatologique, il a toujours respecté les règles prosodiques. Il faut donc rétablir ainsi qu'il suit les quatre vers cités :

Mes habits ne sentent pas l'ambre,
Mon équipage brille peu;
Mais, que m'importe?... un pot de chambre
Suffit bien pour un maire d'Eu.

RENÉ DE STARN.

—

Seins de femmes (XVIII, 225, 280, 317, 461). — Grégorio Léti écrit ce qui suit au duc de Giovinazzio, ambassadeur d'Espagne près la cour de Turin : « Ma che diro della via lattea di questa signora che conduce nel cuore? Como parlasse, di quali espressioni servirmi? Son quasi troppo maturo negli anni, troppo duro nel travaglio, per toccar col mio inchiostro la candidezza d'un seno molle come cotone ristretto in scatola. Dico quel seno composto su quella senna, che da la vita a tanti ruscelli di latte ingigliati, etc. »

Traduction. — Mais que dirais-je de la voie lactée de cette dame qui conduit au cœur? Comment en parler, de quelles expressions me servir? Je suis déjà trop âgé, trop endurci au travail pour décrire avec mon encre la blancheur d'un sein mou comme du coton enfermé dans une boîte; je parle de ce *sein* né sur cette *Seine* qui donne la vie à tant de ruisseaux bordés de lis..., etc.

« Singulier éloge! » dit, après le mot « boîte », l'éditeur des *Mémoires de la marquise de Courcelles*, à la p. 357 de cet ouvrage (Paris, Académie des Bibliophiles, 1869, in-8). — Les lettres de Grégorio Léti sont un véritable modèle de bouffissure et d'extravagance, disait M. Chardon de la Rochette, il faut en convenir; il peut se trouver ici une allusion que nous ne pouvons comprendre! — L'éditeur de ces Mémoires se cache sous les initiales C. H. DE S. D. Est-il connu? — Certains culs-de-lampe du volume portent les armes suivantes : D'azur, à trois glands d'or; celui de la p. 340 porte les clefs des Clermont-Tonnerre. Est-ce un indice pour connaître le nom demandé?

LA MAISON FORTE.

—

Le corps de Moïse (XVIII, 259, 339). — Notre collaborateur trouvera des renseignements dans l'ouvrage de Fromond : *In Epistola B. Judeæ commentarium*, v.

9 (apud Migne. *Sacr. Script. cursus comp.*, t. XXI, col. 987). E.-G. P.

—

Les acteurs bibliophiles (XVIII, 297, 374, 401, 490). — Il semble peu probable qu'il s'agisse de Jean-Baptiste Gimat de Bonneval. En effet, il m'est passé sous les yeux trois pièces où invariablement le comédien demeurait *rue de Seine.*

La première de ces pièces, datée du 21 décembre 1758, est une Constitution des comédiens à mademoiselle Marie-Anne Botot Dangeville.

La deuxième, du 25 avril 1763, est une Constitution de 1,500 livres, toujours par les comédiens, à Grandval, et enfin la troisième, du 5 août 1765, est la Quittance du fonds de mademoiselle Hus.

Cependant il se peut qu'après sa retraite il se soit adonné à la bibliophilie, malgré les dires de Grimm, qui prétend qu'une attaque d'apoplexie le força à abandonner son art, après plus de trente ans de service.

GEORGES BERTIN.

—

Femmes soldats (XVIII, 323, 376, 402, 434, 462, 494). — On peut lire l'Histoire d'une fille soldat, dans le *Mercure galant* de 1672, pages 131 et suivantes.

LIBER.

— Je trouve dans les « *Bulletins* » de la Convention (séance du 1er thermidor an II) le décret suivant, daté du 30 messidor :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des secours publics sur la pétition de la citoyenne *Françoise Rouelle*, qui a servi, depuis le 16 août 1792 (vieux style) jusqu'au 22 ventôse, en qualité de volontaire dans le 2e bataillon du département du Haut-Rhin et a combattu à Spire, à Mayence, à Stremberg, à la bataille de Rhiensabern, à celles de Wieller près Landau et de la Chapelle-Sainte-Anne, décrète ce qui suit:

« La Trésorerie nationale paiera, sur le vu du présent décret, à ladite Françoise Rouelle une somme de 600 livres, à titre de gratification et de récompense nationale, et renvoie la pétition au comité d'instruction publique, chargé de recueillir aussi les traits héroïques que les citoyennes françaises ont fait éclater dans le cours de la Révolution.

« Le présent décret ne sera imprimé qu'au bulletin de correspondance. »

W.

—

Le Romantisme en province (XVIII, 349, 381, 407, 436, 497).—Parmi les nombreuses publications romantiques de la province, une des plus importantes était, sans contredit, la *Revue de Rouen et de la Normandie.*

Cette revue mensuelle, dont la collection de 1833 à 1852 forme 20 volumes grand in-8 avec gravures et musique, avait, à son début, pour principaux collaborateurs les savants Chéruel et Pottier, le chimiste distingué J. Girardin, l'archiviste Ch. Richard, devenu préfet sous l'empire, le spirituel avocat-magistrat G. Rouland, nommé gouverneur de la Banque de France pendant le dernier règne, et d'autres jeunes écrivains et poètes.

La Lorraine, antiquités, chroniques, légendes, par L. Leupol (Leloup) et Eug. de Mirecourt. Intéressante publication parue à Nancy en 1839 et 1840, en 3 volumes in-8 avec gravures. J. S.

—Le volume de poésies de Joseph Kœnig, intitulé *Sara*, XVIII, 498, n'est pas cité par les bibliographes; Deux comédies entre deux drames..... par M. Ernest Simon, *idem.* Les « Souvenirs » de A. R. (Metz, Lamort, 1836), in-8, sont attribués par de Manne à (Adrien Raçon); Barbier, IV, 545, f, a donné la même attribution; ces « Souvenirs » ont pour auteur A. Rolland. Le roman de M. B. Faivre est intitulé : *Une Révolution au XVIe siècle.* Chroniques messines. Metz, Troubat, Devilly, Paris, Pougin, 1836, in-8. Voir sur le comte Th. de Puymaigre le t. XI de la *France littéraire* de Quérard. Lire : Pallez et Rousseau ou Rousseau-Pallez, (XVIII, 498), non Rousseau-Paller.

LA MAISON FORTE.

—

Cuirs gaufrés, estampés, dorés, etc. (XVIII, 358). — Une publication normande peut fournir quelques renseignements sur cette question à M. Sus.

« Recherches sur le cuir doré, anciennement appelé or basané, et description de plusieurs peintures appropriées à ce genre de décor, par E. De la Quérière. Rouen, 1830. Brochure in-8 avec planche.»

J. S.

—

Anoblissement du bourreau (XVIII, 386, 468). — « Cette question a déjà été traitée », dit l'Ex-Car., qui oublie de dire où et par qui. Si c'est par Walter Scott

(cette autorité serait-elle suffisante?), prière d'indiquer dans lequel de ses nombreux romans. F. M.

—

La prise de la Bastille (XVIII, 387, 471). — Le lieutenant des grenadiers de Salis Samade envoyé à la Bastille le 13 juillet 1789 avec 32 hommes de son régiment, destinés à renforcer la garnison de la place, s'appelait Louis de Flue. Il défendit vigoureusement la Bastille, où la conduite énergique et vraiment militaire de sa troupe contrasta avec l'attitude plus que molle des invalides qui formaient la garde habituelle.

Il reçut plus tard la croix de Saint-Louis. Je crois qu'il continua de servir dans Salis Samade jusqu'au licenciement de 1792. Je n'ai jamais pu découvrir ce qu'il devint ensuite. Quelque Intermédiairiste serait-il plus heureux?

Cottreau.

—

Diamant connu sous le nom de Sancy (XVIII, 388, 471, 501). — Je commence par remercier MM. Tardieu et Ristelhuber de la peine qu'ils ont bien voulu se donner pour répondre à ma question sur le *Sancy*. Je ferai observer ensuite à M. Tardieu que ce n'est pas sous Henri IV, mais sous Henri III, que le *Sancy* fut engagé.

Voir à ce sujet l'édition de l'Estoile, de Langlet-Dufresnoy, 2e vol., l'*Eloge de Henri III*, par Charles le Laboureur.

Quant à la légende qui veut que ce diamant ait appartenu à Charles le Téméraire, je persiste à la considérer comme apocryphe.

MM. Muller et de Barante, qui l'ont accueillie, sans indiquer leur source, prétendent que c'est à la bataille de Granson que le diamant aurait été perdu, tandis que, selon M. Tardieu, ce serait à celle de Morat. Il y a là une erreur évidente. Le plus ancien auteur qui attribue la propriété du *Sancy* à Charles le Téméraire est Duclos, dans son *Histoire de Louis XI*, chapitre VIII.

La description des trois diamants célèbres trouvés à Granson ne prouve pas le moins du monde qu'il y ait rien de commun entre eux et le *Sancy*.

Il faut d'abord écarter les deux premiers, savoir : le *Florentin*, qui orna la tiare des papes, et celui que Fugger vendit en Allemagne.

Reste le troisième qui, au dire de quelques auteurs et manuels, ne serait autre que le *Sancy*.

Il serait passé en Portugal et aurait été vendu par Antoine, prieur de Crato, à Nicolas de Sancy. Je serais bien aise de savoir dans quel ouvrage ce fait se trouve mentionné pour la première fois. Cette assertion me paraît toute moderne et ressemble singulièrement à une fable inventée par l'orfèvre Berquen, comme celle de l'histoire de la taille des diamants, dont M. de Laborde, dans son *Glossaire du moyen âge*, a fait pleine justice (au mot Diamant).

Il semble bizarre, en effet, que Harlay de Sancy, ayant eu en sa possession un diamant historique, porté par Charles le Téméraire, n'ait pas au moins associé son nom au nom du diamant du duc de Bourgogne pour désigner le bijou en question. Que l'on consulte l'*Eloge d'Henri III*, de Charles le Laboureur, et l'on verra qu'il n'y est pas du tout question de Charles le Téméraire, ce qui n'aurait pas manqué d'arriver, si cette légende avait eu un fondement sérieux. Harlay de Sancy était vaniteux, de plus il était amateur de pierres, comme le prouve la quittance (qui se trouve aux mains de M. le baron Pichon) pour l'achat d'un brillant.

N'est-il pas singulier qu'on se soit aperçu seulement au XIXe siècle de l'identité qui existerait entre un diamant perdu en 1476 et un autre diamant portant en 1589 un autre nom? Du reste, la tradition n'est pas constante, car Berquen, dans les *Merveilles des Indes*, 1669, et Poujet, dans son *Traité des pierres précieuses*, disent que Harlay de Sancy acheta ce diamant à Constantinople.

Pour toutes ces raisons, je crois avoir le droit de considérer comme fausse la légende qui consiste à comprendre le *Sancy* parmi les diamants perdus par Charles le Téméraire dans ses campagnes contre les Suisses.

L'histoire du serviteur qui découvre le corps du diamant n'ayant jamais figuré dans aucun ouvrage sérieux, on me permettra de ne pas m'y arrêter un instant. Il est vrai qu'elle est reproduite en entier dans Larousse. Si l'on veut se faire une idée exacte de la valeur de cette autorité, on n'a qu'à lire, à la même page de ce *Dictionnaire*, l'article consacré à *Nicolas de Sancy* et celui qui a pour titre : *le Diamant le Sancy*. Dans le premier, on rapporte « que le *Sancy* fut acheté par le duc d'Orléans, qui le légua à la Couronne»; le

second affirme que « ce diamant aurait été donné par Jacques II à Louis XIV. » Malheureusement, ni l'une ni l'autre de ces versions ne sont exactes; pour s'en convaincre, on se reportera au testament du cardinal de Mazarin (dont l'original est déposé à la Bibliothèque nationale, fonds Colbert, Mélanges, nos 74 et 75). On y verra que le *Sancy* était, en 1661, la propriété du cardinal de Mazarin, qui le légua à la couronne de France, avec dix-sept autres diamants, à la charge de leur conserver le nom du donateur.

L'assertion qui attribue la possession du *Sancy* à la femme du roi d'Espagne Charles IV et celle qui en signale la donation à Godoï me paraissent très vraisemblables; mais il me serait bien agréable d'en connaître la source, et surtout de savoir si les propriétés mobilières et immobilières du prince de la Paix n'auraient pas été confisquées au profit du roi d'Espagne Joseph, car il est incontestable qu'en 1809, ce dernier souverain possédait le *Sancy*. Je serais très reconnaissant à M. Tardieu, s'il voulait bien m'indiquer l'ouvrage dans lequel il a puisé ces derniers renseignements.

M. Ristelhuber me permettra de lui faire remarquer que l'histoire du diamant, qu'il a rapportée et qui paraît sûre, puisqu'elle est tirée des *Chroniques de Guebwiller* et des *Annales oder Jarhs-Geschichten*, ne concerne en rien le *Sancy*, comme il a pu s'en rendre compte.

Pour me résumer, je persiste à demander s'il existe une preuve sérieuse de la possession du *Sancy* par Charles le Téméraire, preuve qui ne me semble pas encore avoir été fournie.

Germain Bapst.

—

Barbe sans pièce (XVIII, 417). — La citation doit être erronée. J'ai entendu désigner les quatre ordres mendiants par ces mots :

Trou sans pièce,
Pièce sans trou,
Pièce et trou,
Ni pièce ni trou.

Brieux.

—

La plus belle population de la terre (XVIII, 418, 502).— Je réclame en faveur de la Mingrélie (l'ancienne Colchide). Les femmes y sont si belles qu'elles feraient tourner la tête à un saint. J'ai eu l'occasion d'en entendre parler avec enthousiasme par un voyageur fort sérieux, et, comme je lui demandais si les Mingréliennes sont aussi belles que les Andalouses, il me répondit que ces dernières l'emportaient autant sur leurs rivales que le Caucase l'emporte sur une taupinière.

Un vieux chercheur.

—

Sur l'opérateur Brosse ou la Brosse (XVIII, 421, 503). — Je remercie les trois aimables confrères qui m'ont prodigué les renseignements sur Guy de la Brosse, mais ce n'était pas là ce que j'attendais. Ma question portait sur un opérateur, un spécialiste, entièrement distinct du célèbre médecin de Louis XIII. Je demande de nouveau quelques indications sur l'homonyme du créateur du Jardin des plantes. J'ajouterai que mon opinion est qu'on ne doit pas poser ici des questions trop faciles, des questions auxquelles peut suffisamment répondre un Bouillet. Je suis un peu humilié que l'on ait cru devoir dire ce que tout le monde sait, à un vieux routier, à Un vieux chercheur.

—

L'Herbier de Jean-Jacques Rousseau (XVIII, 423). — Je peux attester que, si l'herbier de Berlin est bien authentique, il n'est certainement pas unique, car il en existait un encore en 1863, et il n'a pas dû recevoir depuis une autre destination. Il en existait un fort volumineux dans un établissement où on n'aurait guère songé à l'aller chercher; comment était-il arrivé à la bibliothèque du Corps législatif, où sa place ne semblait guère marquée? C'est ce que je ne saurais dire. Mais j'ai vu bien des fois le docteur Hénon, député de Lyon, l'un des cinq membres de l'opposition d'alors, le consulter avec une véritable componction. Il n'y a aucune raison plausible pour penser qu'il ait disparu de la riche bibliothèque du Palais-Bourbon.

(Evreux.) Bl.

—

Les patois de la France (XVIII, 424, 508). — Un travail bibliographique complet et sérieux à cet égard exigerait forcément le concours de bibliographes provinciaux.

Il serait indispensable de consulter les tables du *Journal de la librairie;* elles signalent des opuscules dont l'existence est peu connue.

Le travail de M. Pierquin de Gembloux renferme de nombreuses erreurs.

Le basque n'est point un patois, mais il ne saurait, pas plus que le breton, être laissé de côté dans un travail sur les idiomes parlés en France; on consultera avec profit la bibliographie que M. Francisque-Michel a placée en tête d'une réimpression des *Proverbes* d'Odhenart; voir aussi, sur des livres très rares, écrits en langue basque, des notices de M. Julien Vinson, insérées dans le *Bulletin du bouquiniste*, publié par la librairie Auguste Aubry.

M.-J. D.

—

Une parodie de Zaïre (XVIII, 425). — Caquire, parodie de Zaïre, par M. de Vessaire, seconde édition considérablement enmerdée. A Chio, de l'impr. d'Avalons. In-8 de 104 p., dem.-rel., veau ant. 50 fr. (Extrait du catalogue Greppe, mai 1883.)

J. Lt.

— Cette pièce scatologique est assez rare; elle a pour auteur De Combles, ancien conseiller à la cour des monnaies de Lyon, quoique le catalogue Soleinne l'attribue à Bécombles et le catalogue de la bibliothèque lyonnaise de Coste à De Comberousse. V. V, 509. La plus ancienne édition remonte à 1783, mais cette parodie, la plus sale du genre, a dû circuler longtemps manuscrite avant d'être imprimée. Je ne sais dans quelle librairie on pourrait la trouver, mais elle est dans ma bibliothèque, au milieu d'autres curiosités du même genre et je me ferais un plaisir de la communiquer au collaborateur D. W., notre devise n'est-elle pas de s'entr'aider? Mon exemplaire a pour titre: Caquire, parodie de Zaïre, par M. de Vessaire; seconde édition, considérablement enmerdée (*sic*). A Chio, de l'imprimerie d'Avalons. In-8, fig., 104 p., quoique la *Bibliotheca scatologica* ne lui en attribue que 78.

A. D.

—

Aurum Tholosanum (XVIII, 449). — *Doctus cum libro*, je réponds en latin à la question latine de celui de nos collaborateurs qui met devant ses initiales un *pronom* latin (qu'on ne me fasse pas dire *prénom*): me servant d'un dictionnaire du XVI[e] siècle, celui de Charles Estienne, je renverrai *Ego E. G.*, aux sources que voici: *Notum est adagium, Aurum habet Tolosanum*: de cujus raptu *quæstionem aliquando habitam Romæ scribit Marcus Cic. Lib. II de natura deorum.* [*Aul.*] *Gell.* lib. I et Justin. II. — Une petite anecdote, par-dessus le marché: Une concitoyenne de Clémence Isaure avait gagné beaucoup d'or... le plus facilement du monde. Comme elle emportait son butin, il y eut accident de voyage, chute et détraquement d'un genou. Un mauvais plaisant de s'écrier: Rien d'étonnant! Elle emportait l'*or de Toulouse!*

Un vieux chercheur.

— Rabelais ne s'est pas servi qu'une fois de ce proverbe latin, qui se rapporte au pillage des temples de l'oppidum de Toulouse par le consul Quintus Cæpio et son armée. Les renvois seraient trop nombreux; il suffit, et au delà, de Cicéron, *De natura deorum*, liv. III; d'Aulu-Gelle, liv. III; de Justin, liv. XXII; de Strabon, liv. IV, et surtout des Adages d'Erasme, chiliade première, proverbe 109, qu'il faut toujours commencer par voir quand il s'agit d'un proverbe ou d'une locution proverbiale de l'antiquité.

A. M.

— La réponse est facile à trouver un peu partout. La voici, par exemple, dans les *Matinées sénonoises*. « Il y avait beaucoup d'or dans les temples de Tolosa, ville des Gaules. Q. Cæpion l'ayant prise et livrée au pillage, on remarqua que tous ceux qui avaient pris de l'or de ces temples périrent malheureusement et dans les douleurs les plus cruelles. Aussi le proverbe s'est-il établi. On dit d'un homme qui a eu de l'avantage et qu'on menace de vengeance: *Il a eu de l'or de Toulouse qui lui portera malheur.* »

E. M.

— « On dit aussi à un homme qu'on menace de vengeance, après qu'il a eu quelque avantage, « c'est de l'or de Toulouse qui lui coûtera bien cher »; proverbe qui tire son origine de la prise de Toulouse par Q. Cépion, qui trouva cent mille marcs d'or et cent dix mille marcs d'argent dans le temple consacré à Apollon, que les Tectosages avoient enlevé du temple de Delphes. Cépion eut l'ordre du Sénat de Rome d'envoyer tout cet argent à Marseille. Les conducteurs furent assassinés en route, et l'argent volé. Cépion fut accusé d'avoir commis ce crime et fut banni de sa patrie avec toute sa famille. De là l'or de Toulouse passa en proverbe pour quelque chose de funeste à celui qui le possédoit. »

(*Dict. de Trévoux.*)

P. c. c.: Un Liseur.

—

Sur Louis XIV se peignant en public (XVIII, 449, 510).—Je possède un dessin au

lavis d'encre de Chine, traité en esquisse, représentant le *Lever du comte d'Artois.* Ce prince, enveloppé d'un peignoir, est assis devant une cheminée, le coiffeur, debout derrière lui, arrange la chevelure du prince. La chambre à coucher est remplie de personnages, tous debout et tête nue. Ce croquis est dans la manière de Olivier. E. GANDOUIN.

—

Les grades de l'armée sous Louis XIV (XVIII, 450). — Les grades d'officiers à la fin du règne de Louis XIV ne différaient pas bien sensiblement de ceux de nos jours. Il y avait dans l'état-major général, après les maréchaux de France, les lieutenants généraux, correspondant à nos généraux de division et, en quelque sorte, deux classes de généraux de brigade, savoir les maréchaux de camp et les brigadiers. Pour les corps de troupes, colonels et lieutenants-colonels avaient les mêmes attributions qu'aujourd'hui; les colonels de cavalerie s'appelaient mestres de camp. Il n'y avait pas de chefs d'escadron ni de bataillon en pied; ces emplois ou leurs équivalents étaient tenus généralement par des capitaines choisis parmi les plus anciens; il y avait déjà des majors; les adjudants-majors de l'infanterie étaient dénommés sergents-majors et étaient généralement des capitaines, les aides ou garçons-majors étaient des lieutenants ou des sous-lieutenants; ces derniers portaient dans l'infanterie le nom d'enseignes et les sous-lieutenants de cavalerie celui de cornettes. Outre un état-major général dépassant de beaucoup les besoins de l'armée, il y avait un nombre prodigieux de capitaines, ces derniers d'ailleurs titulaires de compagnies et servant effectivement; les compagnies étant très nombreuses dans chaque régiment et d'un effectif très faible même en temps de guerre.

Des bataillons d'infanterie comptant de 13 à 15 compagnies avaient à peine en entrant en campagne 5 à 600 hommes en ligne.

Pour plus amples détails, voir les ouvrages du P. Daniel, du lieutenant-colonel de Guignard, du sieur de Gaya, capitaine au régiment de Champagne, d'Alain Manesson-Mallet, etc. COTTREAU.

— Beatus ne trouvera probablement pas tout fait le travail qu'il demande, mais il en aura les éléments dans:

1° Dictionnaire militaire de France, contenant les noms, qualités, etc., de MM. les officiers au service de Sa Majesté. Par le comte Louis-Charles de Waroquier. S. l., 1788-1790.

2° La France militaire sous les quatre dynasties... jusqu'en 1812, par M. V*** (Viton de Saint-Allais). Paris, 1812. 2 vol. in-18.

3° Dans les différentes éditions des Etats de la France, et dans les annuaires militaires qui leur ont succédé.

L. BOULAND.

—

Le Suisse Queller, Quellet, Quelas (XVIII, 451). — Les noms précités ne seront probablement que la forme estropiée du mot allemand « Keller », nom de famille, qui se trouve très fréquemment dans la Suisse allemande, par exemple, à Zurich, où on pourrait peut-être se procurer quelques détails relatifs au personnage en question.

UN SUISSE.

—

Les plus savants linguistes (XVIII, 451). — Sans remonter à Pic de la Mirandole ou à Ménage, je citerai, au XVIIIe siècle, l'orientaliste Mathurin Veyssière La Croze (né à Nantes), qui avait une érudition polyglotte, écrivant ou parlant l'hébreu, le cophte, l'arménien, le syriaque, etc. Parmi nos contemporains, le poète anglais Swinburne et le comte de Phack, en Allemagne, sont au premier rang. Je connais à Nantes un courtier maritime qui parle toutes les langues de l'Europe.

A. E.

—

Les œuvres inédites de Louis Bouilhet (XVIII, 451). — L'*Intermédiaire a publié,* en 1877, une chanson inédite de L. Bouilhet; je retrouve dans mes papiers une pièce de l'ami de G. Flaubert, écrite vers 1844, et qui n'a jamais été imprimée. Je pense que cette œuvre de jeunesse peut intéresser ceux qui ont conservé le souvenir d'un poète enlevé trop tôt à ses amis, et tiendra bien sa place parmi les réponses à la question de notre collaborateur.

A Mlle DOLORÈS

Enfant, vous êtes jeune, et souriante et folle,
Vous avez une taille, ô ma brune Espagnole,
Qu'on tiendrait dans ses mains !
Vos grands yeux noirs et doux ont un feu qu'on redoute !
Et votre pied charmant est si petit qu'on doute
S'il peut marcher dans nos chemins!

Enfant, vos longs cheveux feraient honte à [l'ébène,
Plus éclatants, cent fois, que sur un front de [reine,
L'opale et le saphir.
Si vous aimiez jamais... vos lèvres demi-closes
Auraient tant de baisers et tant de douces choses
Qu'on y voudrait mourir !

Ah! vous êtes charmante entre toutes les fem- [mes !
Vous avez des regards où reprennent les âmes !
Sous le bracelet d'or.
Votre main douce et blanche est bien faite, ô [ma reine,
Pour jeter des bravos aux lutteurs de l'arène,
Et des fleurs au tauréador!

. . . .
. . . .

Si vous passiez jamais près du saint monastère,
Oh! vous feriez se tordre, en sa nuit solitaire,
Un moine aux cheveux blancs !
Pour un regard de vous, un vieux duc de Cas- [tille
Jetterait à vos pieds l'honneur de sa famille
Et la cendre de ses aïeux!

Pourtant vos yeux un jour perdront leurs étin- [celles !
Un jour, le temps rapide emporte sur ses ailes
Et le sage et le fou!
Beauté, jeunesse, amour, ô ma brune Es- [pagnole,
Tout cela n'a qu'une heure, et tout cela s'envole,
Hélas ! on ne sait où!

Mais, si j'avais aux mains une lyre immor- [telle,
Votre pure beauté braverait, ô ma belle,
Les ombres de la mort!
Et dans quelques beaux vers votre image en- [fermée
Dormirait doucement, comme une cendre ai- [mée
Qu'on garde au fond d'une urne d'or.

LUDWIG.

Le 22 septembre 1862, le Théâtre-Français représentait un drame de Louis Bouilhet, *Dolorès*, l'auteur n'avait point oublié ce nom.....

Pour copie conforme :

J. S.

—

Une fable de Gracchus Babeuf (XVIII, 452). — D'abord *Babeuf* s'écrit ainsi, et non *Babœuf*, qui est l'orthographe fantaisiste des accusateurs nationaux.

Ensuite, la fable citée est-elle bien de la main de Babeuf? J'en voudrais voir l'autographe. Dans tous les cas, elle ne doit pas avoir été publiée. Babeuf a fait de bons vers que j'ai publiés dans mon *Histoire de Babeuf et du Babouvisme* (2 vol. in-8); mais je ne connais de lui aucune fable, et celle dont il s'agit ici serait, au cas où elle serait reconnue authentique, des derniers temps de sa vie.

Babeuf a *copié* beaucoup de documents en prose et en vers, de sorte que tout ce qui est écrit de sa main n'est pas de lui.

VICTOR ADVIELLE.

—

Le talon de Voltaire (XVIII, 452). — D'après M. A. Vernant, les restes de Voltaire auraient été enterrés *furtivement*.

J'ai cependant connu le curé de la Madeleine, de Troyes, M. Blin (ou Belin), qui était sous-diacre à l'enterrement de Voltaire aux obsèques faites par les soins de Mme de Brienne.

A cette même église de la Madeleine, j'ai encore vu l'avocat Patris avec son grand abat-jour vert.

Presque toute sa descendance, la famille Pigeotte, habite Troyes, et est bien connue de M. A. Vernant.

LUD. ROSAMOIN.

—Le *Petit Journal*, qui avait eu la gracieuseté de signaler notre question à l'attention de ses lecteurs, a reçu la réponse suivante :

« Troyes, 18 août.

« Monsieur le rédacteur,

« Indépendamment de sa propriété de Chicherey, près Troyes, M. Mandonnet habitait, 96, rue du Bois, aujourd'hui rue Thiers; pendant longtemps je fus son voisin, et bien des fois j'ai été admis à admirer sa collection.

« Cet amateur, mort depuis sept ou huit ans, je crois, laissa toute sa fortune à son neveu, M. Rata, alors employé à la préfecture de l'Aube; ce dernier est décédé il y a quelques mois. Il avait pour unique héritier un cousin qui demeure à Troyes, M. le baron de Curel.

« Il est plus que certain, si cette admirable collection n'a pas été dispersée, que le calcaneum de Voltaire se trouve dans cette famille.

« Si vous pensez, monsieur, que ces quelques lignes puissent aider l'*Intermédiaire des chercheurs*, ou que, grâce à l'énorme publicité du *Petit Journal*, elles apportent leur modeste concours pour retrouver le talon du philosophe de Ferney, faites de ma lettre tel usage qu'il vous plaira.

« Recevez, etc. JACQUES SOMBRE. »

Nous espérons que M. le baron de Curel voudra bien nous répondre. L. F.

—

Portraits-charges de Vallès (XVIII, 453). — La charge de Gill représentant

Vallès en chien, suivant le corbillard du pauvre, a paru dans le n° 71 de la *Lune* (14 juillet 1867), elle a été reproduite dans *Vingt années de Paris.*

En faisant abstraction des nombreux portraits de Vallès publiés pendant *la Commune*, alors qu'il détenait le pouvoir, on peut mentionner, parmi les charges les plus connues, le grand dessin d'Alfred le Petit, qui, s'inspirant de l'idée de Gill, conserve au Réfractaire le corps du chien, par prudence, lui attache une muselière et le tient en laisse (*La Charge*, 1re série, n° 19, jeudi 17 avril 1870).

Les *Maisons comiques par Charles Virmaitre et Elie Frébault* donnent une composition d'Humbert représentant Vallès, ennemi des *Académies*, crevant les toiles des grands maîtres à coups de pied (1868, in-8, p. 85). Enfin Gill a successivement donné le portrait de celui qu'il considérait comme son ami dans les *Hommes d'aujourd'hui* (n° 119) et dans la *Lune rousse* (3me année, n° 131, 8 juin 1879).

Nous serions incomplet si nous ne mentionnions pas la rédaction de la *Rue*, de la *Clef*, composition de Pépin donnant les portraits de tous les rédacteurs de cette feuille pleine d'audace et... d'esprit. Vallès tire avec une telle force la queue d'un *porc* monté par Scipion Limouzin, que cet appendice lui reste entre les mains... L'artiste semblait ainsi prévoir la fin prochaine du journal, puisqu'il publiait son dernier dessin dans le n° 32 de la *Rue* (4 janvier 1868) et que le n° 33 fut le dernier qui fut mis en vente. Le n° 34 fut seulement tiré en épreuves, il était consacré à l'anniversaire de la mort de Proudhon. — *Le Philosophe*, ce journal satirique fondé en 1867, par *Gilbert-Martin*, qui, aujourd'hui dans le *Don Quichotte*, résume avec tant de malice et d'esprit les variations de la politique, donnait dans le n° 16 (7 septembre 1867) la rédaction de l'*Epoque*. Dans un coin Vallès en paysan auvergnat, les pieds chaussés de sabots, un balai à la main, est prêt à se servir de cet *instrument*.

Le n° 26 (15 novembre 1867) du *Philosophe* contient une grande composition: Vallès en *lion* dévorant un autre *fauve*.

A. LODS.

— La célèbre caricature de Gill représentant Vallès en chien traînant une casserole attachée par la queue et suivant un corbillard, se trouve dans le numéro du 14 juillet 1867. L'épreuve en est très soignée, et, n'étaient les cheveux et la barbe blanchis par les années, on retrouve, dans les traits de l'anarchiste de 1884, la même expression de physionomie féroce qu'a si bien rendue le pinceau de Gill.

Je prierais toutefois un Intermédiairiste obligeant de donner une explication raisonnée du dessin, s'il lui tombe sous les yeux. Le volume contenant la collection étant relié, je regrette de ne pouvoir en détacher un numéro séparément. Le cadre noir du dessin, le corbillard, et à l'arrière-plan la figure d'un contrôleur comptant sur ses doigts, m'ont, je l'avoue, fort intrigué. Pourrait-on me tirer de cet embarras?

A. CABANÈS.

— Dans le *Voltaire illustré* du 15 février 1880 (n° 7), André Gill a tracé une esquisse biographique de l'ancien rédacteur en chef de la *Rue*, mais nous constatons que ce croquis était purement littéraire et que le crayon du dessinateur n'en a reproduit aucun trait. Ajoutons en finissant et pourvu que nos souvenirs soient fidèles que Bertall s'est livré, de son côté, dans le *Grelot*, à toute sa verve caustique contre les allures révolutionnaires de Vallès; nous regrettons de n'avoir pas cette collection sous les yeux afin de la consulter.

EGO E.-G.

— Dans la *Lune rousse*, par Gill, n° 131, du 8 juin 1879, *Jean la Rue.*

LUD. ROSAMOIN.

Le palais Mazarin (XVIII, 454). — Ce volume de 284 pages a été vendu 225 fr. (mar. bleu, dos orné, tr. dor., relié par Hardy) à la vente du comte Octave de Béhague, en avril 1880; il se vendait primitivement 3 fr. Voyez Otto Lorenz.

LA MAISON FORTE.

Ex-libris de bibliophiles (XVIII, 455). — Et pourquoi manquerait de *bon goût* un amateur qui sur un volume déjà muni d'un *ex-libris* apposerait le sien?

Pour ma part, j'ai dans ma collection plusieurs ouvrages sur lesquels sont déjà *deux ex-libris* (Thomas Gueulette et Théodore Baron) (fratres predicatores S. Jacobi et de Fumel abbatissa, etc., etc.) et j'y ai ajouté le mien sans le moindre scrupule.

Croyez-vous qu'il ne sera point agréa-

ble au possesseur futur de connaître, de nom du moins, les anciens maîtres d'un livre qu'il a eu parfois tant de bonheur à découvrir, lors même que ces maîtres n'aient point eu pour noms Yemeniz, Janin, Didot... ?

Quant à la place que doit occuper un *ex-libris*, généralement on doit le mettre, ce me semble, au-dessous de l'autre, si l'espace le permet. Il m'est arrivé parfois de décoller proprement le premier et de le remonter pour laisser la place, dessous, au mien, malheureusement un peu grand. D'autres fois, si la dimension du précédent ou des précédents s'oppose à ce qu'il se trouve sur la même page, je le mets sur la feuille de garde vis-à-vis (affaire de goût le plus souvent).

Aussi par prévoyance, doit-on placer un *ex-libris* non pas au coin en haut, comme feu Viollet-le-Duc, mais pourtant un peu haut et au milieu. VELLAVIUS.

— Avez-vous songé à placer votre *ex-libris* à la fin du volume ?

MONSIEUR PRUDHOMME.

— Prière au collaborateur Ch. L., de Nimes, de bien vouloir me donner la description de l'*ex-libris* de Ch. Nodier dont il parle. UN CURIEUX.

—

Diminutifs féminins (XVIII, 481). — *Manon, Ninon, Javotte*. Je viens de terminer une étude sur les noms propres de Tulle. Nous avons ici des Manon, Nanon et Janotte. *Manon* est la contraction de Mariannon ; c'est Marianne (Marie-Anne). Nanon, c'est Anne ; l'*n* est venu au commencement du mot, comme dans *Nancy*. *Javotte* est dérivé de Janotte, comme *Ivan* en russe ; *Yvon* et *Yvonne*, en Bretagne, sont dérivés de *Johannes* ou *Ioannes*.

Si cela peut amuser vos lecteurs, j'expliquerai comment l'*h* peut se transformer en *v*, et pourquoi *on* en patois et *on* en français sont des diminutifs.

O. L.

— Je crois que Manon et Ninon sont des diminutifs d'*Anne*. Javotte est-il un diminutif? N'est-ce pas le synonyme de bavarde? et le mot ne vient-il pas du verbe jaboter ? E.-G. P.

— Manon, nom propre de fille, diminutif de Marie, Maria, Dict. de Trévoux, Ninon, petite Anne, *idem*. Javotte, petite Geneviève, *ibidem*. LA MAISON FORTE.

— *Javotte* est un dérivé de Geneviève (Genovefa), mais ce nom ne s'adressait qu'à des filles de basse condition. *Manon* n'est qu'une contraction de Marion, qui signifiait petite Marie. Quant à *Ninon*, c'était, en quelque sorte, l'équivalent de Ninette et se prenait pour un diminutif de : Anne. EGO E.-G.

—

Quel est l'officier qui ordonna le roulement de tambour lors de l'exécution de Louis XVI (XVIII, 481)? — Constatons d'abord que, sous différents titres, cette question a été longuement traitée dans notre Recueil (V, 698 ; VI, 232 ; VII, 48, 98, 157, 276 ; IX, 303), et que l'ordre du roulement a été successivement attribué à Santerre, à Beaufranchet d'Ayat, à Dugazon, alors aide de camp de Santerre ; au tambour-major Pierrard, et enfin au général Berruyer, commandant en chef ; avant tout, il est donc utile d'y recourir.

En présence de cette divergence d'opinions sur un fait dont l'existence jusqu'à présent n'a pas été mise en doute, j'ai eu la curiosité d'étudier la question aux sources mêmes, c'est-à-dire dans les principaux journaux de l'époque, dont les rédacteurs étaient certainement présents à l'exécution. Le *Patriote français*, numéro MDDLIX, ne fournit pas de détails, non plus que le *Journal de Marat*, numéro CV, et la *Chronique de Paris*, du 22. Le *Républicain* du même jour dit, en parlant du roi : « Il est monté sur l'échafaud d'un « pas ferme, en camisole blanche, et les « mains attachées. Il s'est avancé sur le « bord, la tête levée, et a promené ses re« gards de la droite à la gauche. Le plus « grand silence régnait. Il n'a proféré que « ces paroles : Je pardonne à mes enne« mis. Alors on l'a fait reculer pour le « placer et l'exécution n'a pas duré huit « secondes... »

Le *Journal de Perlet* est plus explicite : « Il monte sur l'échafaud ; le bourreau lui « coupe les cheveux ; cette opération le fait « un peu tressaillir ; il se tourne vers le peu« ple, ou plutôt vers la force armée qui « remplissait la place, et d'une voix très « forte prononce ces paroles : Français ! « je meurs innocent ; c'est du haut de l'é« chafaud et prêt à paraître devant Dieu « que je vous dis cette vérité. Je pardonne « à mes ennemis. Je désire que la France... « Ici il a été interrompu par le bruit des « tambours qui a couvert quelques voix « qui criaient : Grâce ! Il ôte lui-même son

« col et se présente à la mort. La tête « tombe. Il est dix heures un quart... »

Dans le *Journal des Amis*, Claude Fauchet se contente de publier des réflexions sur le décret de mort contre le ci-devant roi et son exécution.

Hébert, dans le *Véritable père Duchesne*, prononce l'oraison funèbre de Louis Capet.

Le nº CLXXXV des *Révolutions de Paris* renferme un article plus détaillé et plus intéressant que tous les autres journaux; voici sa version : « Arrivé à la place « de la Révolution, il recommanda à plu- « sieurs reprises au lieutenant son con- « fesseur, et descendit de la voiture. Aus- « sitôt il fut remis entre les mains de « l'exécuteur. Il ôta son habit et son col, « lui-même, et resta couvert d'un simple « gilet de molleton blanc ; il ne voulait pas « qu'on lui coupât les cheveux, et surtout « qu'on l'attachât : quelques mots dits par « son confesseur le décidèrent à l'instant. « Il monta sur l'échafaud, s'avança du « côté gauche, le visage très rouge, consi- « déra pendant quelques minutes les objets « qui l'environnaient et demanda si les « tambours ne cesseraient pas de battre. Il « voulut s'avancer pour parler; plusieurs « voix crièrent aux exécuteurs, qui étaient « au nombre de quatre, de faire leur de- « voir. Néanmoins, pendant qu'on lui met- « tait les sangles, il prononça distincte- « ment ces mots : Je meurs innocent, je « pardonne à mes ennemis, et je désire « que mon sang soit utile aux Français et « qu'il apaise la colère de Dieu. A dix heu- « res dix minutes sa tête fut séparée de « son corps... »

Enfin, il est une relation peu connue, qui me paraît d'une grande importance et que je crois devoir transcrire ; elle est due à Sanson, l'exécuteur des hautes œuvres : « Descendant de la voiture pour l'exécu- « tion, on lui dit qu'il fallait ôter son ha- « bit ; il fit quelques difficultés, en disant « qu'on pouvait l'exécuter comme il était. « Sur la représentation que la chose était « impossible, il a lui-même aidé à ôter son « habit. Il fit encore la même difficulté « lorsqu'il s'agit de lui lier les mains, qu'il « donna lui-même, lorsque la personne « qui l'accompagnait lui eut dit que c'était « un dernier sacrifice. Alors il s'informa si « les tambours battraient toujours. Il lui fut « répondu qu'on n'en savait rien, et c'était « la vérité. Il monta sur l'échafaud et vou- « lut s'avancer sur le devant, comme pour « parler; mais on lui représenta que la « chose était impossible. Il se laissa alors « conduire à l'endroit où on l'attacha, et « d'où il s'est écrié très haut : Peuple, je « meurs innocent; ensuite, se tournant « vers nous, il nous dit : Messieurs, je suis « innocent de tout ce qu'on m'inculpe ; je « souhaite que mon sang puisse cimenter « le bonheur des Français. Voilà ses véri- « tables et dernières paroles. L'espèce de « petit débat qui se fit au pied de l'écha- « faud, roulait sur ce qu'il ne croyait pas « nécessaire qu'il ôtât son habit et qu'on « lui liât les mains. Il fit aussi la proposi- « tion de se couper lui-même les che- « veux.

« Pour rendre hommage à la vérité, il a « soutenu tout cela avec un sang-froid, « une fermeté qui nous a tous étonnés. Je « reste très convaincu qu'il avait puisé « cette fermeté dans les principes de la « religion, dont personne ne paraissait « plus pénétré et plus persuadé que lui. »

Et maintenant, pour conclure, et d'après les deux dernières citations, alors qu'on connaît toutes les précautions prises dès le 18 par le conseil général de la commune, d'accord avec Santerre, il me paraît certain que le roulement des tambours avait commencé avant que Louis XVI ne montât sur l'échafaud, qu'il continua jusqu'au moment de l'exécution, et que, par conséquent, personne n'eut à intervenir pour l'ordonner lors des quelques paroles prononcées par le roi. A. D.

— Nous ajouterons aux renseignements précédemment donnés que Santerre, en rendant compte de l'exécution à la Commune, le jour même, dit positivement que « le tyran avait encore voulu une fois tromper le peuple », mais qu'il avait su l'en empêcher par un roulement de tambour.

A. V.

—

Famille Joly de Fleury (XVIII, 481). — Les Joly ou Joli de Blaisy, Escutigny ou Ecutigny et de Fleury, Parisiens, se rattachant à la Bourgogne par leurs fiefs, portaient : Ecartelé au 1 et 4 d'azur à un lis au naturel d'argent, au chef d'or chargé d'une croix patée de sable, au 2 et 3 d'azur, au léopard d'or armé de gueules, par concession du mois de décembre 1648. Voyez page 189 de la 2e partie du t. VI des « Tablettes historiques, généalogiques... » Paris, 1753, petit in-12; « Armorial du Bibliophile », par J. Guigard, t. II, p. 15, à Joly de Fleury.

La Maison Forte.

Trouvailles et Curiosités.

Les candidats de Paris en juillet 1871. — L'histoire a réservé une place à ces élections du 2 juillet 1871, qui donnèrent dans les départements un secours décisif à la République, et qui à Paris, sous l'impression de la récente guerre civile, marquèrent un mouvement de réaction.

Le département de la Seine avait alors à pourvoir à vingt et une vacances. J'ai relevé au moment même avec grand soin, dans les journaux et sur les murailles, les noms de tous les candidats; je ne crois pas que beaucoup m'aient échappé. Voici cette liste, qui n'a été donnée nulle part et qui mérite, je crois, d'être conservée. Les noms des vingt et un élus sont en italiques :

Adam (Armand). Allain-Targé. *André* (*Alfred*). André (Justin). Asseline (Louis).

Banet-Rivet. Barni. Barbier (Auguste). Beaudemoulin. Beaufond (colonel de). Benoist (Honoré). Blairet (Louis). Bonvalet. *Brelay* (*Emile*). Broca (Paul).

Calmon. Campagne. Cantagrel. Cartelier. Castaing (Alphonse). Challemel-Lacour. Charpentier. De Chavagnac. *Cissey* (*général de*) Clémenceau. Cohadon. Collignon. Coquerel (Athanase). *Corbon*.

Davilliers. Delamare. Delasalle. Demay (Eugène). Denfert-Rochereau. *Denormandie*. Deschanel (Emile). Destrem (Hippolyte). *Dietz-Monin*. Domalain. Dreux. *Drouin*. Dubail. Dubois (Lucien). Duchâtel. Duvernois (Clément).

Ernault (P. J.).

Ferguson (Ernest). Fleury (Alphonse). Floquet (Charles). Flavigny (comte de). Freppel.

Gagne. *Gambetta*. De Gasté. Gatineau (Ferdinand). Gibiat. Glais-Bizoin. Grosjean. Guéroult (Adolphe). Guyot-Montpayroux.

Hartman. Hauréau. Haussonville (comte d'). Havard père. Hériot. Hérisson. Hérold. De Hibou de Frohen. Hugo (Victor). Huguet (Ernest).

Ibos (Eugène).

Joëst (E. de). Jouvencel (Paul de).

Krantz.

Laboulaye (*Edouard*). Lachaud. Lagarde (Denis). Laisné. Lasnier. *Laurent-Pichat*. Le Berquier (Jules). Le Chevalier (Georges). *Lefébure* (*Léon*). Leplanquais. Lévy-Bing. Lockroy (Edouard). Loiseau-Pinson. *Louvet*.

Mainguet. Mallet. Ménier. Meunier (Charles). Mignon. *Moreau* (*Ferdinand*). Morel (Auguste). *Morin* (*Paul*). Mottu (Jules). Muller (Emile). Muneaux (Jules).

Nadaud (Martin).

Pallu (Alphonse). De Passy. Perdiguier (Agricol). *Pernolet*. Pernot (de la Côte-d'Or). Pierrard. Piorry. Pioche (Joseph). Plée (Léon). *Plœuc* (*marquis de*). Pothier (commandant). Poulot (Denis). Poupon (Dr Henri). *Pressensé* (*Edmond de*).

Quevauvilliers (Eugène).

Ranc. Ratisbonne (Louis). Rault (Charles). Renan (Ernest). Richer (Léon). Robert (Jules). Robert (L. E.). Robinet (Dr). Rousiot. Rousse (Edmond).

Sainte-Claire-Deville. Salicis. Sarrut (P.). *Scheurer-Kestner*. *Sébert*. Sébille. Sée. Seinguerlet. Sémerie. Senard. Sénepart, ancien page de Napoléon Ier. Solacroup. Soubeyran (baron de). Stupuy (Hippolyte).

Tenaille-Saligny. Ténot (Eugène). Thorel. Tocqueville (Hippolyte de). Tommasi (Louis). Tripier (général J.).

Uhrich (général). Ulbach (Louis).

Valin (Amédée). Vautrain. Villeneuve (Emile). Villot. Violard.

Wolowski. Wurtz.

Voici, en outre, une série de candidatures qui ont été posées au cours de la période électorale, mais retirées avant le scrutin :

Arlès-Dufour. Assollant (Alfred).

Chauffour (Louis). Crisenoy (J. de).

Dalloz (Paul). Desmarets (Ernest). Détroyat (Léonce). Dupont (Edouard). Duprat (Pascal).

Falcet. Favre (François). Freycinet (Charles de).

Gosset.

Hamel (Ernest). Haussmann (baron). Hervé (Edouard).

Jenty (Charles).

Kœchlin.

La Forge (Anatole de). Lasteyrie (Ferdinand de).

Malapert. Maumy (Jules). Melsheim (Julien). Morin (Frédéric).

Raspail (Benjamin). Rey (Alexandre). Rochard. Rouget de Lisle.

Thomas (Frédéric).

Villiaumé. Vrignault (Henri).

Combien y a-t-il de ces candidats de la Ville Lumière dont le nom surnage dans la mémoire des hommes à quatorze ans de distance ? Beaucoup sont morts, beaucoup sont oubliés, et parmi eux quelques-uns même d'entre les élus. Qui se souvient de Drouin ? qui, de Sébert, ce grave officier ministériel, que M. de Broglie rallia à la République en le présentant pour un huissier de l'Assemblée et en lui mettant son portefeuille sur les bras ? D'autres, officiers de garde nationale, délégués de quartier, célébrités de coin de rue, personnages d'un jour, ont disparu sans qu'on puisse dire s'ils sont morts ou en vie.

D'autre part, quelques-uns des vaincus d'alors ont obtenu depuis de notables revanches.

G. I.

Le gérant, Lucien Faucou.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1885

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 Septembre 1885.*

XVIIIe Année — N° 417.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IIe année.* — N° 42.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Signification du mot *AXIS*. — Je désirerais savoir si le mot *axis* n'a pas été employé quelquefois au moyen âge dans le sens de *colonne* ou de *balustrade*.

Dans le cas où cette interprétation ne paraîtrait pas exacte, que voudrait dire ce mot en termes d'architecture, comme par exemple cette phrase de saint Ouen dans la *Vie de saint Eloi* (apud d'Achery, édition in-folio, 1723, tome II, page 88, livre I, chapitre 32) :

Et tectum throni altari axibus operuit, ou bien :

Et axes in circuitu throni altaris operuit? GERMAIN BAPST.

—

Sganarelle. — Je m'occupe d'un travail concernant l'origine et l'étymologie des noms donnés par les auteurs comiques — Molière surtout — à leurs personnages. Quant aux tragiques, les noms sont pris dans l'antiquité, et l'étymologie en est bien connue.

J'aurai souvent l'occasion de mettre à l'épreuve l'obligeance de nos correspondants. Pour aujourd'hui je désirerais savoir d'où vient *Sganarelle*, nom appliqué à des personnages de caractères différents. O. L.

—

L'Analogie. — Dans un article intitulé : « Introduction à une Esthétique scientifique » (*Revue contemporaine*, 25 août), M. Charles Henry signale chez les Grecs l'existence d'une science appelée *Analogie* et qui aurait consisté dans l'étude des proportions de la peinture, de la sculpture, de l'architecture et de la musique : est-il possible de connaître les principaux textes sur lesquels s'appuie la croyance à l'existence de cette science, à laquelle Hogarth consacre plusieurs pages de son *Analyse de la Beauté* (Introduction) ? R. A.

—

Religieuses mariées. — Peut-on citer les noms d'hommes de quelque notoriété ayant épousé, pendant ou après la Révolution, des religieuses *françaises* ou *belges* en rupture de couvents? ZOORT.

—

De Salvert-Vaucanson. — La fille du célèbre Vaucanson avait épousé à Paris, le 13 mai 1771, un sieur François, comte de Salvert, seigneur de Lamotte, d'Asson, etc.

Connaît-on quelques détails sur ce comte de Salvert et sur sa descendance? Y a-t-il quelque rapport d'alliance ou de parenté entre lui et les Montroignon de Salvert de la basse Auvergne? — Il existait, croyons-nous, un fief de Salvert sur les limites de la Marche et de l'Auvergne. Ce fief, après avoir appartenu aux Montroignon ou Montrognon, a passé ensuite à une famille Dufour, de Riom, qui s'en adjoignit le nom. SED EGO.

—

La baignoire de Marat. — Ne pourrait-on, tous efforts réunis, tirer au clair l'origine de la baignoire de Marat que l'abbé Cosse, de Sarzeau, prétend posséder et remonter au delà de la première détentrice, mademoiselle Capriol de Saint-Hilaire ?

Cette baignoire a la forme d'un sabot ; elle ne ressemble donc pas à celle que David a dessinée, d'*après nature*, pour son fameux tableau. BEATUS.

—

Le père F. Bonal. — Je désirerais savoir le lieu et la date de la naissance et de la mort de Fr. Bonal, religieux de l'Observance de Saint-François, auteur d'un livre intitulé : le *Chrestien du temps*. Lyon, 1680. N'appartient-il pas à la même famille que François de Bonal, évêque de Clermont-Ferrand, député aux Etats généraux de 1789? SED EGO.

—

L'amiral Le Mège. — Où trouver des indications biographiques sur Pierre Le Mège qui fut créé amiral en 1326 par le roi Charles IV, et dont il est question dans l'ouvrage intitulé : l'*Administration en France sous le ministère du cardinal de Richelieu*, par J. Caillet ? SED EGO.

—

Le vicomte de Noailles. — Pourrait-on me dire en quelle année le vicomte de Noailles (né en 1756) partit en Amérique, et me donner quelques renseignements sur ce personnage ? M. J. M. P.

—

Une pièce de vers sur Choisy. — Je serais très désireux de connaître l'auteur de cette pièce de vers, sur Choisy :

Brillant Choisy, paisible solitude.
. . . .
. . . .
... Aujourd'hui l'humble lierre
Couvre en rampant la pierre
De tes murs écroulés.

Ces vers datent de la fin du XVIIIe siècle, et je serais reconnaissant à celui de nos collaborateurs qui pourrait m'indiquer d'où ils sont tirés. A. FY.

—

Artistes et littérateurs candidats malheureux à la députation. — A propos des élections, divers journaux ont rappelé que Balzac, Alexandre Dumas et Ingres avaient été candidats malheureux à la députation.

N'y a-t-il pas eu, parmi nos illustrations modernes, d'autres grands noms qui briguèrent la Chambre des députés?

Les noms seraient actuellement curieux à relever. Il serait également intéressant de citer les phrases où ces candidats promettaient (au cas où ils seraient élus) le bonheur à leurs concitoyens. C. I.

—

Lettres inédites de Guy Patin. — On lit dans les *Mélanges historiques* de Michault, Paris, 1754, t. II, p. 47 : « M. de la Varde, chanoine de Saint-Jacques de l'Hospital de Paris, et M. Falconet ont un grand nombre de lettres manuscrites de Guy Patin. » Michault ajoute que Manudel, l'éditeur des lettres de Patin à Spon, n'a publié qu'une partie de celles qu'il possédait. Enfin, nous compléterons ces renseignements en signalant le n° 3483 du catalogue d'Aguesseau : Lettres de Guy Patin à Gassendi.

Que sont devenus tous ces manuscrits? C. A.

—

Normaliens et naturalistes. — Quand M. Zola dirigeait le feuilleton dramatique du *Bien public*, il a, autant que je m'en souvienne, fait la leçon aux échappés de la rue d'Ulm. Il s'est presque fait gloire de n'avoir pas appartenu à l'Ecole normale. Ces deux mots : « normalien et naturaliste » seraient-ils incompatibles ? Pourrait-on citer, parmi les hommes de lettres de quelque valeur, actuellement vivants, le nom de littérateurs n'ayant pas passé par l'Université ? PONT-CALÉ.

—

De l'emprisonnement d'Ernest Daudet. — Cet emprisonnement est attesté par le romancier lui-même dans un envoi autographe à Alexandre [Dumas ?] inscrit sur le faux titre d'un exemplaire de la *Vénus de Gordes* (Paris, Achille Faure, 1867, in-12). Voici cet envoi : « A vous, mon cher Alexandre, comme un souvenir de la paille humide du cachot dans lequel j'ai eu le plaisir de vous connaître. ERNEST DAUDET. » Des explications, s. v. p., sur la captivité du frère d'Alphonse Daudet. Et, par la même occasion, que l'on daigne me dire quel est le premier qui s'est servi de l'expression la *paille humide des cachots*, laquelle est depuis longtemps un inévitable cliché. UN VIEUX CHERCHEUR.

—

M. Sarcey, naturaliste et poète. — En feuilletant la collection du journal le *Beaumarchais*, je copie, dans le numéro du 23 janvier 1881, l'entrefilet suivant :

« M. Sarcey voudrait-il m'envoyer la suite d'une pièce de vers commençant ainsi :

Un peu plus tôt, un peu plus tard
Il faut toujours casser sa pipe,
Il faut dévisser son billard
Un peu plus tôt, un peu plus tard.

Mon pauvre ami, Alf. Touroude, qui me les récitait autrefois en riant, m'affirmait qu'ils étaient de M. F. de Suttières. »

M. Sarcey répondit-il à l'invitation?

PONT-CALÉ.

—

Vers à rechercher. — Je serais très heureux de connaître l'auteur de ce vers :

L'homme absurde est celui qui ne change jamais.

Quelque collaborateur obligeant pourrait-il me renseigner? A. P.

—

Singulière prière d'un poète allemand.— Quel est le nom d'un écrivain allemand qui, au commencement du XVI[e] siècle, adresse à la Vierge Marie une pièce de vers latins et lui demande d'être, par son intercession, préservé du *morbus gallicus?*

(Tours.) F. D.

—

Un nom. — Quel est l'aqua-fortiste qui signait D. B., 1782, et J. J. D. B., 1799?

Le premier dessin, c'est-à-dire de 1782, représente un homme jouant de la musette en présence de deux petits pâtres; un agneau dans un panier est sur la table et doit certainement être le prix de la musette; l'autre agneau a les pattes liées, et est accroché au bras d'un des petits pâtres.

Le deuxième dessin représente deux enfants faisant des bulles avec de l'eau de savon, un perroquet à droite.

UN IGNORANT.

—

Iconographie de Sainte-Beuve. — Où trouver des portraits sérieux ou portraits-charges du célèbre critique aux différentes époques de sa vie? Je n'en connais qu'un, celui qui parut dans les *Hommes du jour*, de Ferragus (Louis Ulbach), et je fais appel à l'obligeance de mes confrères.

A. E.

—

Bio-Bibliographie. — Je travaille à une bio-bibliographie des écrivains français du siècle, comprenant la liste des ouvrages et études publiés sur leur vie et leurs œuvres. Je serais fort obligé à ceux des lecteurs de l'*Intermédiaire* qui voudraient bien se mettre en relations avec moi et me fournir des indications sur les écrivains suivants : Cousin, Dumas père, Gautier, Guizot, Janin, Lamartine, Mérimée, Michelet, Musset, Sainte-Beuve, Sand et Scribe. Désirant être aussi *détaillé* que possible, — *complet* serait utopiste, — les articles de journaux ou revues, les discours, brochures, chapitres d'ouvrages généraux, doivent entrer dans le travail. Le moindre renseignement peut donc être utile; et, sauf les ouvrages universellement connus et les études des deux anciennes revues (*Revue des Deux Mondes* et *Correspondant*), je recevrai avec plaisir toute communication de France ou de l'étranger, la moindre permettant parfois de rectifier une date ou un titre.

H. MOUHOT.
11 *bis*, rue Chardin, Paris.

—

Noms d'auteurs à déterminer. — J'ai trouvé dernièrement un manuscrit de format petit in-8, d'une écriture excessivement fine et paraissant être du XVII[e] siècle; le titre est « *Poésie française sur divers sujets.* Delage. »

Ce livre contient, comme le dit son titre, des poésies de différents genres, religieuses et profanes, des sonnets, odes, stances, élégies, morceaux en prose et aussi des oraisons en latin.

Parmi les odes, une ayant pour titre « *A la Vierge Marie, sur une maladie* », contient les strophes suivantes. Je cite les 4[e], 5[e] et 6[e] :

Unique apuy de l'Univers,
Saincte mère de nostre grace,
Soulages aujourdhuy ceste puante masse
Qui va perdre le jour pour le donner aux vers;
Arraches du tombeau par vostre main puissante
Ceste charogne languissante,
Saincte Vierge, escoutés ma voix,
Que ce dernier souspir vous touche,
Hélas! si vous tardez, mes yeux deviennent froids
Et mon âme quitte ma bouche.

Je tombe de ce grand effort,
Mon courage est au dernier terme,
Ma bouche pâlit et se ferme
Pour se rouvrir bientost au souspir de la mort,
Si peu de jugement et de force qui me reste,
Implore le secours céleste
Me délivrer de mes fers
Et invoque la destinée
De ne permettre pas qu'au milieu des enfers
Mon âme se voye enchesnée.

Vous grand astre de nos autels,
Sacré subject de mes louanges
Qui fondit le throsne des anges,
Bel ornement des cieux, chaste appuy des mortels,
Vierge de qui les mains soustiennent sur la terre
Le bras qui lance le tonnaire,
Quand vous m'aracheres du tombeau
Mes douleurs n'en sont pas chassées,
Car en parlant de vous j'en rencontre un nouveau
Pour ma lange et pour mes pansées.

Parmi les morceaux de prose on y trouve « la description de *la chasse du lièvre enchanté* », qui commence ainsi :

Les jentilshommes qui ayment la chasse asseurent qu'en toute la vénerie il n'y a plaisir si grand ny semblable à celuy qui se prend à la chasse d'un lièvre charmé.

Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire, dans le cas où Delage n'en serait pas l'auteur, de qui sont extraits ces morceaux?

Je désirerais aussi connaître l'auteur des *Maximes-chrestiennes-et-morales-de-messire-François-comte de B....* Paris, chez Muguet, imprimeur du Roy et de Mgr l'archevesque, rue de la Harpe, 1671, in-12 de 88 pages, plus le privilège. Brunet me paraît muet à ce sujet.

A. G.

—

Une comédie politique sous Louis XIV. — Quel est l'auteur d'une pièce de théâtre (non destinée à être représentée) qui a pour titre : « Le maréchal de Luxembourg « au lit de mort, tragi-comédie. Cologne, « 1695. — Frontispice »?

Je n'ai pas trouvé de mention dans les *Anonymes* de Barbier, et n'ai pas à ma disposition le Catalogue Soleinne.

Cette pièce, où défilent toutes les célébrités de la fin du règne de Louis XIV, doit avoir été composée par un huguenot réfugié, car elle fourmille d'allusions satiriques à la révocation de l'édit de Nantes et de traits acerbes contre les Jésuites. Les médecins, non plus, n'y sont pas ménagés; il y a là imitation flagrante de Molière.

A. E.

—

Papiers du Japon et de Chine.—Dans l'avant-propos de l'édition de « *Manon Lescaut* » publiée par Glady frères (Paris, 1875), les éditeurs disent, à propos des exemplaires sur japon de cet ouvrage : « Le papier du Japon, que nous sommes les premiers en France et peut-être en Europe à offrir aux gourmets, est tout ce qui se fait de plus beau au monde, etc.... » Est-ce bien exact, et n'existe-t-il pas d'ouvrages imprimés sur papier du Japon avant 1875?

L'emploi du papier de Chine est plus ancien, mais je crois qu'il fut d'abord uniquement employé au tirage des gravures, et cela seulement au commencement du siècle, particulièrement par Renouard. A quelle époque a-t-on commencé à s'en servir, et quel est le premier ouvrage imprimé sur ce papier?

O'REALY.

—

Armoiries à désigner. — A quelle famille appartient ce blason : *Un blason surmonté de trois fleurs de lis en chef?*

AMBROISE TARDIEU.

Réponses.

Un portrait de Mirabeau (I, 370). — Le portrait signé : *Dabos*, 1791, est actuellement conservé dans le Musée révolutionnaire de la ville de Paris. Il a fait longtemps partie de la collection Saint-Albin.

R. A.

—

Histoire de la chorégraphie (XVIII, 71, 127, 268, 301). — Je possède le manuscrit original d'une dissertation du savant nimois le docteur Jean Razoux, mort en 1798, sur l'origine, le progrès et les effets de la pantomime chez les anciens. (In-fol. de 76 pag. de texte et de 77 pag. de notes justificatives.) Cette dissertation, bourrée très consciencieusement de citations grecques et latines, me semble fort savante et bien digne de l'érudition du dernier secrétaire perpétuel de l'ancienne Académie royale de Nimes. Je la crois inédite, et je profite de la question insérée dans l'*Intermédiaire* pour demander si cette dernière conjecture est exacte?

L.

— La célèbre procession d'Echternach que mentionne le confrère Poggiarido s'est tenue comme d'habitude le mardi suivant la Pentecôte, le 26 mai.

Elle comptait 9,480 pèlerins, 88 prêtres et 158 musiciens.

En 1884 il y avait 14,883 assistants, en grande partie venus des cercles de Trêves et d'Aix-la-Chapelle, limitrophes du grand-duché.

N. GG.

—

La femme et la terre (alias : **Une comparaison à étudier**) (XVIII, 103, 158, 179, 271, 321, 375, 401, 462). — Quelques-uns de nos collaborateurs ne paraissent pas se rendre compte de l'intérêt qu'il y a à ne pas changer les rubriques des questions auxquelles ils répondent. C'est l'oubli de cette règle (dites votre *mea culpa*, confrère G. Noël) qui a fait indûment diviser en

deux séries une suite de renseignements qui n'en comporte qu'une. J'ajouterai pourtant, comme circonstance atténuante, que le titre de la première, trop vague et trop incolore, n'était pas de nature à laisser un souvenir bien précis dans l'esprit. Ceci dit, je propose d'enrichir la collection, déjà largement ébauchée, de ces vers de Lucrèce, qu'on voudra bien me dispenser de traduire :

Nec molles opu' sunt motus uxoribus hilum :
Nam mulier prohibet se concipere, atque re-[pugnat,
Clunibus ipsa viri Venerem si læta retractet;
Atque exossato ciet omni pectore fluctus :
Ejicit enim *Sulci* recta regione viaque
Vomerem, atque locis avertit seminis ictum.
(L. IV, v. 1262 sq.)

L'échantillon suivant est tiré des *Essais* de Montaigne : « On demanda à un philosophe qu'on surprit à mesme (en flagrant délit de paillardise) ce qu'il faisait. Il respondit tout froidement : « *Je plante un* « *homme* », ne rougissant non plus d'estre rencontré en cela, que si on l'eust trouvé plantant des aulx. » (L. II, ch. 12.)

Je ferai remarquer qu'un troisième exemple, non moins topique, mais un peu dévoyé, se trouve dans l'*Intermédiaire* même, sous la rubrique : *Androgyne se fécondant lui-même* (VIII, 571). Les curieux pourront l'y chercher.

JOC'H D'INDRET.

—

Vase nocturne (XVIII, 130, 184, 216, 274, 303, 398, 460, 490, 523). — Puisque le vase nocturne continue à circuler de main en main et fera, selon toute probabilité, le tour complet du cercle des Intermédiairistes, je viens déposer une petite contribution dans ce corbillon; je la prélève dans l'histoire anecdotique de la pudibonde Angleterre.

Il s'agit du pot de chambre de Jacques II, ce roi détrôné des trois royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, qui se targuait sans vergogne du titre de roi de France, tout en vivant des aumônes de Louis XIV dans le château de Saint-Germain en Laye, où il mourut.

J'ai raconté, dans la *Revue de l'Art français* (janvier 1885, p. 6-9), comment Norbert Roettiers, graveur général de la couronne d'Angleterre, reçut de la reine douairière Marie de Modène « l'un des deux pots de chambre du poids de 13 onces 3 gros, faisant partie de l'argenterie des petits appartements de Sa Feue Majesté », comme matière première des sceaux d'Ecosse et d'Irlande du nouveau roi Jacques III. La reine, en bonne ménagère, s'était-elle réservé le plus capace de ces deux vases intimes dont la paire pesait 4 marcs 1 once 4 gros ? En mère dévouée en avait-elle fait le sacrifice pour l'offrir, avec la couronne, à son fils, le Prétendant, qui dut se servir de l'un plus souvent que de l'autre ? *Adhuc sub judice vas est.*

Au pot de 13 onces 3 gros elle ajouta une chocolatière d'argent de 2 marcs 6 onces 2 gros, un mortier et son pilon pesant ensemble 8 marcs 5 onces, et trois chandeliers pesant ensemble 7 marcs 7 onces 4 gros.

C'est donc dans une table de nuit, dans l'apothicairerie, à la cuisine et à l'office que la veuve de Jacques II ramassa de quoi faire confectionner « *La fontaine de tous les honneurs, la source immaculée de la justice et des grâces!* » Ce sans-gêne eût été abominablement *shocking!* de l'autre côté du détroit; mais, lorsqu'il sort de son île, notre bon voisin John Bull laisse sur le paquebot une notable partie de son *cant*.

Après tout, le feu est un grand *purificateur!* V.-J. V.

—

Les acteurs bibliophiles (XVIII, 297, 374, 401, 490, 525). — 262. DUBREUIL. *Dictionnaire lyrique*, ou choix des plus jolies ariettes. Paris, 1768, 2 vol. in-8 v. Ex-libris de mademoiselle (Sophie) Arnould, qui a chanté à l'Opéra, au début de sa carrière (Cat. de liv. Paris. A. Chossonnery, 4 mai 1885). L'EX-CAR.

—

Femmes soldats (XVIII, 323, 376, 402, 434, 462, 494, 525). — C'est dans la *Notice sur la commune de Lonlay-le-Tesson* (Orne), par M. le comte de Contades, 1881, que se trouvent les documents les plus sérieux et les plus authentiques sur madame de Bennes ou de Banne. Elle ne fut jamais décorée de la croix de Saint-Louis. Obtint-elle même celle du Lis? Nous en doutons.

Nous n'accueillons non plus qu'avec beaucoup de réserve la légende concernant madame du Fief donnée par l'*Intermédiaire*. Le roman a trop souvent remplacé l'histoire dans les récits relatifs aux guerres de l'Ouest et surtout dans les états de service présentés par ou pour les Insurgés, à l'appui des demandes de récompenses qu'ils adressèrent à la Restauration. L.

— Pendant les Cent-Jours, les femmes elles-mêmes prirent part à l'enthousiasme général, un grand nombre suivirent leurs maris et entrèrent avec eux en campagne; il y en eut qui voulurent, à côté d'eux, figurer sous l'uniforme dans les rangs des gardes nationaux mobilisés, et elles s'y livrèrent avec le plus grand courage et le plus étonnant succès au maniement des armes, aux fatigues et aux périls de la guerre : de ce nombre fut madame Pellet, femme de cet avocat d'Epinal qu'on a surnommé le *Barde des Vosges;* cette dame, d'ailleurs remarquable par son éducation, son esprit, par la distinction et l'aménité de ses manières, soldat d'*un nouveau genre*, remplit les fonctions de fourrier près de son mari, capitaine de garde nationale à Thionville. Gloire à elle et à ses héroïques compagnes! (PRUGNEAUX, *Combat de Rodemack. Toul*, 1859, 28.)

Et la *pompière* d'Abbeville, signalée par Pierre Giffard? (*Figaro*, 2 septembre 1885.) L'EX-CAR.

— Je trouve dans le « *Journal de marche du sergent Fricasse*, de la 127e demi-brigade », les détails suivants :

« Dans ce jour mémorable du VIII messidor (bataille de Fleurus) une infortunée délaissée de son mari qui avait émigré et n'ayant pas de quoi subsister était, sous des habits d'homme, avec son frère, à son rang de compagnie. La compagnie étant dispersée en tirailleurs, les tirailleurs ennemis, qui avaient eu un moment un peu d'avantage, sont venus charger les nôtres, dans la mêlée; elle s'est trouvée avec peu de monde environnée d'un grand nombre d'Autrichiens. Elle s'en est tirée en brûlant la cervelle à celui qui la tenait, ne cessant de dire que jamais elle ne se rendrait, que sa vie était sacrifiée à sa patrie. Ces tyrans lui promettaient d'avoir égard à son sexe et de ne la prendre que comme prisonnière. Cette femme était, avec son frère, dans le 22e régiment de cavalerie. »

GEORGES BERTIN.

— Voyez la vie de Anne de Vaux et ses exploits, sous les règnes de Louis XIII et Louis XIV, aux pages 209-220 du tome IV de *les Vies des femmes illustres et célèbres de la France.* A Paris, 1773, in-12.

LA MAISON FORTE.

Princier de la Grande Eglise (XVIII, 325, 380). — J'ai consulté le Pouillé manuscrit de la Bibliothèque de Metz, il y a une lacune dans la liste des Princiers : ceux du XVIe siècle sont presque entièrement omis. D'après le *Journal de Metz*, 1769, le Princier était la première charge du chapitre, puis venaient le grand doyen, le grand chantre, le chancelier, le trésorier, les archidiacres, l'écolâtre et le grand aumônier. Mais *Vellavius* sait peut-être tout cela mieux que moi. J'ai oublié de voir le *Gallia Christiana.*

L'EX-CAR.

—

Cuirs gaufrés, estampés, dorés, etc. (XVIII, 358, 526). — La brochure de M. de la Quérière a été reproduite, avec quelques modifications, dans le t. II, p. 162, de sa *Description historique des maisons de Rouen*, 1841, in-8. C'est ce qu'il y a, croyons-nous, de plus complet sur ce sujet intéressant. Demmin, dans son *Encyclopédie des Beaux-Arts*, n'en dit que quelques mots. L.

—

Pour un catalogue (XVIII, 359, 439, 465, 499). — M. F. F. demande que dans les dictionnaires on mette à la lettre V les noms précédés du *von* allemand, « qui devient, dit-il, par l'usage en France, inséparable du nom réel ».

Souhaitons que notre collaborateur ne soit jamais tenté de publier un dictionnaire biographique; on serait obligé de chercher à la lettre V : Bismarck, Hagendorn, Hohenlohe, Humboldt, Kotzebue, Manteuffel, Schelling, Schiller et mille autres personnages. Un épicier seul pourrait utiliser un pareil livre.

UN LISEUR.

— J'ai joliment mis cuire avec mon Catalogue; mais les réponses qu'on a bien voulu m'adresser ne m'ont pas tiré d'embarras. Je reçois quelques lumières, mais peu.

Le confrère Cz veut que je mette Jean de la Fontaine à Fontaine! — Oh! — Heureusement que le confrère Brivois m'ordonne de le mettre à La... Merci, mon Dieu!

De règle il n'y en a pas, dit ce dernier; puis il m'invite à mettre Saint-Germain et Saint-Denis à Saint, comme Van Dyck à Van. C'est entendu.

Seulement (499) frère F. m'engage, à son tour, à mettre le Tasse à L. Jamais de la vie! La Carelle, La Poype, La Mettrie, oui; le Tasse, le Dante, le Titien, le Tintoret, non, non, non! J'accepte tout plutôt que le Tasse à la lettre L, et je demande l'appui de l'*Intermédiaire* tout entier pour me soutenir dans ma révolte,

que je regarde comme le plus saint des devoirs. A. VINGT.

—

Anoblissement du bourreau (XVIII, 386, 468, 526). — V. l'*Intermédiaire* 1877-1878, et *Charles le Téméraire* (Defauconpret). Ce roman, n'en déplaise aux admirateurs de Walter Scott, n'a aucune valeur historique, du moins en Alsace-Lorraine. F. M. a bien raison de dire que le célèbre romancier n'a peut-être « pas l'autorité suffisante ». Je le répète, encore une fois, n'en déplaise aux susdits admirateurs, le bourreau était au ban de la société dans le pays de la Sarre et en Alsace. Voilà le sujet d'une brochure tout trouvé !

L'EX-CAR.

—

Chérin (XVIII, 387, 470). — « Monument funéraire » est-il mis ici pour « tombeau » ou pour « cénotaphe » ?

Ne serait-ce pas « cénotaphe édifié » plutôt que « tombeau restauré » ?

Quel que soit le nom du monument, a-t-il été élevé grâce à une initiative privée ?

Où sont les restes du général L. N. H. Chérin ? ZOORT.

—

Le vélocipède (XVIII, 422, 505). — Les *Petites Affiches de Dijon*, du 25 août 1818 racontaient en ces termes l'essai d'une *machine à voyager*, citée par le *Petit Bourguignon:*

« Hier, on a fait, à dix heures du matin, sur la place Royale, l'essai d'une machine à voyager en plein terrain, dite Draisiène, ou vélocipède. Cet essai avait attiré un grand nombre de curieux. Le sieur Lagrange, tourneur à Beaune, qui s'est rendu de cette ville à Dijon, distante de sept lieues de pays, en deux heures et demie, paraît très exercé à cette manœuvre. Il a parcouru très rapidement la place Royale en tous les sens et avec la plus grande dextérité. Aujourd'hui, à l'occasion de la Saint-Louis, il a continué ses exercices au Parc et a parfaitement réussi, au grand étonnement des nombreux spectateurs, qui de toutes parts étaient venus partager les jouissances de la fête. Le sieur Lagrange construit ces machines d'une manière solide et d'une forme élégante. Il en fournira aux personnes qui lui en feront la demande. » C. M.

—

Les patois de la France (XVIII, 424, 508, 530). — Aux ouvrages sur le patois normand que cite M. T. R. comme se trouvant à la Bibliothèque publique de Caen, j'ajoute :

1° Glossaire ou Statistique du langage de Condé-sur-Noireau et des environs, par MM. Gouzjon frères, in-8 de 16 p. Caen, 1830.

2° Dictionnaire du patois du pays de Bray, par l'abbé J. E. Decorde, curé de Bures, in-8 de IV et 140 p. Neufchâtel et Paris, 1852.

3° Locutions normandes tirées de divers auteurs (par M. G. Le Vavasseur), in-8 de 55 p. Alençon, de Broise, 1874.

4° Remarques sur quelques expressions usitées en Normandie....., par le même, in-8 de 106 p. Caen, 1878.

5° Supplément aux ouvrages précédents, par le même; en cours de publication dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne.*

6° Usages, préjugés, superstitions, dictons, proverbes et anciens mots de l'arrondissement d'Argentan, par Chrétien; dans l'*Annuaire argenténois* pour 1836, et tirage à part, in-12 de 39 p. Alençon, 1835. — Autre édition, très augmentée, mss., dans la bibliothèque de M. de la Sicotière.

7° Contes populaires, traditions, proverbes et dictons de l'arrondissement de Bayeux, suivis d'un vocabulaire des mots rustiques..., par Pluquet, 1re édit. in-8 de 24 p. Caen, 1825; 2e, très augmentée, in-8 de XIV et 164 p. Rouen.

8° Recherches sur l'étymologie et l'emploi des locutions et des mots qui se sont introduits ou conservés dans le département de l'Orne et qui n'appartiennent pas à la langue française de nos jours, par Louis du Bois; dans les *Mémoires de l'Académie celtique*, t. V, et dans ceux de la *Société des antiquaires de France*, t. IV. Ce travail était le premier jet du *Glossaire* rédigé plus tard par Louis du Bois, complété et édité par A. Travers (1856).

9° Extrait d'un Dictionnaire du vieux langage ou patois des habitants des campagnes des arrondissements de Cherbourg, Valognes et Saint-Lô, dans les *Mémoires de la Société royale académique de Cherbourg*. Cherbourg, 1843.

10° Petit traité de Prosodie normande, par de la Quérière, in-8 de 15 p. Rouen, 1826.

PATOIS PERCHERON

Ce patois, se confondant par beaucoup de côtés avec le patois normand, comme

le Perche lui-même avec la Normandie, doit trouver ici sa place.

Glossaire du patois de l'arrondissement de Mortagne, par Delestang; mss. dans la bibliothèque de M. de la Sicotière.

Le Diseur de vérités, Almanach du Perche et de la Basse-Normandie..., par l'abbé Fret, curé de Champs. 10 vol. ou années in-32. Mortagne et autres lieux, 1838-1844.

La Pèlerine percheronne, normande et beauceronne, par le même; in-18 de 132 p. Séez, Valin, 1840.

L'abbé Fret, que l'on a appelé « le Molière du Perche », a publié dans ses curieux *Almanachs* et dans sa *Pèlerine percheronne* beaucoup de scènes populaires en patois percheron. Elles ont été reproduites en partie dans les *Scènes de la vie percheronne* et les *Veillées percheronnes*, éditées par l'abbé Gaulier, curé de Lonlay-le-Tesson, 3 v. in-12; 1873, la Ferté-Macé; 1874, Mortagne; 1883, Séez.

Rimes inédites en patois percheron recueillies et publiées par Ach. Genty, in-16 de 65 p. Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 1861.

Pastiche assez réussi.

Les Œuvres poétiques en patois percheron de Pierre Genty, maréchal ferrant... (par Achille Genty), in-16 de LXXII et 72 p. Paris, Aubry, 1869.

Autre pastiche. L.

— Nous recommandons à l'attention de nos collaborateurs les excellents articles publiés par M. P. Meyer, en 1866, dans le premier semestre de la *Revue critique d'histoire et de littérature.* Les nombreux ouvrages patois qu'il analyse ou qu'il passe en revue peuvent constituer, pour les bibliophiles, une source de renseignements bibliographiques qu'on ne rencontrerait pas ailleurs. Les citations ne comprennent pas seulement une foule d'ouvrages locaux publiés en France, mais on y trouve aussi bon nombre de livres et de mémoires parus à l'étranger; on sait que l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie ont formé, chacune là-dessus, un contingent de travaux aussi utiles que sérieux, dont les catalogues étrangers pourraient fournir une nomenclature. Les publications anglaises de M. W. Webster et du prince L. L. Bonaparte, ainsi que celles des deux frères Humboldt et du docteur Hahn, de Berlin, sur la langue basque, peuvent donner la mesure de l'importance acquise par ces études, sans oublier l'*Essai sur la langue basque,* de M. Ribary, traduit du hongrois en français par M. Julien Vinson et que celui-ci a su enrichir d'une introduction toute magistrale; nous mentionnerons, aussi, les travaux correspondants de trois philologues espagnols, MM. Manterola, Fr. de Zabalburu et Gorostidi, qui se sont occupés de la langue euskarienne avec amour. Mentionnons, en finissant, une *Bibliographie des dialectes dauphinois,* par l'abbé Moutier (in-8, Valence, 1885), un *Noël en patois savoyard des environs d'Annemasse* avec traduction et commentaire par A. Constantin (extrait de la *Revue savoisienne*), et *la Bernada-Ruyandiri,* tragicomédie en patois lyonnais du XVII[e] siècle, avec préface, glossaire et notes, par Ed. Philipon, ancien élève de l'Ecole des chartes (in-8, Lyon, lib. Georg, tiré à 120 ex.). Ego E.-G.

—

Une parodie de Zaïre (XVIII, 425, 531). — Le confrère A. D. a raison d'attribuer *Caquire* à M. De Combles, et non à Comberousse, comme l'a dit votre serviteur ignorant, dans le *Catalogue Coste,* numéro 12,238.

Charles-Jean de Combles, né à Lyon, le 15 mai 1735, de Jean de Combles et de demoiselle Rousseau, mourut dans la même ville, le 16 janvier 1803. Il avait été reçu conseiller à la Cour des monnaies le 20 juin 1759. Il épousa Marie Testel et en eut deux fils et une fille.

On lui doit *Caquire,* tragédie qui eut l'honneur de troubler la gloire et le repos de M. de Voltaire.

L'*Art de mystifier dans les jardins,* à Lœtitia, 1784, in-12, poème.

L'*Almanach caqueret...*

La *Chanson sur les ballons* et une autre non moins célèbre sur mademoiselle Fuzelier :

Pétrarque a célébré la belle Laure.

Voir : *Paris, Versailles et les provinces,* par M. Dugas de Bois Saint-Just, et un article de M. Morel de Voleine, dans la *Revue du Lyonnais.* A. Vingt.

—

Sur Louis XIV se peignant en public (XVIII, 449, 510, 532). — Puisque c'était non un tic particulier, mais une habitude générale au XVII[e] siècle, pourquoi donc à la Comédie-Française les acteurs ne se donnent-ils pas un coup de peigne, qui serait si fort empreint de couleur locale ?

Est-il permis dans la maison de Molière de négliger un détail aussi caractéristique? J'appelle sur ce point, pour la plus prochaine représentation du *Misanthrope* où des *Précieuses Ridicules*, l'attention de M. Perrin ou de son successeur.

UN VIEUX CHERCHEUR.

Les grades de l'armée sous Louis XIV (XVIII, 450, 533).—On trouve des renseignements très détaillés sur leur nomenclature à cette époque et sur les fonctions correspondantes dans un petit volume dont voici le titre: l'*Art de la guerre, et la manière dont on la fait à présent.* — Dédié au roy. Paris, chez E. Michallet, 1677, in-12.

SUS.

Le Suisse Queller, Quellet, Quelas (XVIII, 451, 534). — Une famille zurichoise de ce nom (dont j'ai la généalogie manuscrite de 1337-1749) a fourni plusieurs officiers au service de France :

En 1445, Johannes Keller, bourgmestre.

En 1476, un Keller commandait les Suisses zurichois à la bataille de Morat.

En 1595, Johann Keller, bourgmestre.

En 1654, Georges Keller était capitaine au régiment de Molondin; il fit toute la campagne de Hollande avec son cousin, le capitaine Oberkam, de Zurich, et ils furent tous deux, par dépêche du roi, du 17 février 1672, nommés lieutenants-colonels ; Oberkam du régiment de Salis, et Keller du régiment de Pfyffer.

J'ignore le sort de Keller ; son cousin Oberkam, chargé par le roi, en 1689, de lever un régiment suisse nouveau, dont il fut nommé colonel, quitta le service de France à la suite des persécutions exercées contre ses coreligionnaires, et devint brigadier général au service du roi d'Angleterre.

Les armes des Keller sont: d'or à un bouquetin de sable.

F. P. MAC-RIBO.

Les plus savants linguistes (XVIII, 451, 534). — On doit placer au premier rang des grands linguistes de ce siècle certainement le feu cardinal Giuseppe Mezzofanti. Selon sa *Biographie*, par le Dr Russell, il connaissait assez bien 132 langages, et en parlait et écrivait au moins 26 avec exactitude. Je me rappelle que, lorsque j'eus l'honneur de le voir, en 1847, il parlait parfaitement l'anglais, et un ami russe, qui était avec moi, le trouva familier avec les langues russe, polonaise et danoise.

Le plus savant de nos linguistes d'aujourd'hui est sans doute le capitaine R. F. Burton (le fameux voyageur), qui parle facilement 16 langues, et qui en a aussi une connaissance littéraire. Il a traduit *Os Lusiados* du portugais et de l'arabe les *Mille et une Nuits*.

SAM. TIMMINS.

Portraits-charges de Vallès (XVIII, 453, 536). — Mille remerciements aux zélés collaborateurs qui ont eu l'obligeance de donner des renseignements si précis et si précieux; ne pourraient-ils mettre le comble à cette obligeance en me communiquant, dans le cas où ils ne seraient point reliés, les portraits en leur possession? Avec tous les soins et les précautions nécessaires, je les retournerai au plus tôt après en avoir fait prendre copie exacte, que je classerai dans mes cartons jusqu'au jour où il me serait possible de me procurer les originaux pour les remplacer.

Aux portraits que je possède, énumérés page 453, ajouter la charge par Gill dans les *Hommes d'aujourd'hui*, n° 119.

Dans son opuscule sur Vallès, page 91, Blampain dit: « Vaincu, il était hideux, « sa lèvre froncée par la rage découvrait « des dents menaçantes; on eût dit d'un « chien enragé. Il ressemblait alors à mer- « veille à cette caricature qui le représente « avec cette légende: *Mords-le, Vallès.* »

Est-ce une nouvelle charge? Où parut-elle ?

(Yssingeaux.) Dr CHARREYRE.

Les Ex-libris de bibliophiles (XVIII, 455, 538). — M. Prudhomme a une bonne idée. Mais, avant tout, ne pourrions-nous pas nous échanger nos ex-libris? « Il se faut entr'aider ».

A. BENOIT.

Jocquesu (XVIII, 481). — Ce mot doit venir de l'ancien verbe *jocquer*, qui veut dire *ne pas bouger*, tarder. On le trouve dans une ancienne farce du XVIe siècle, publiée par Viollet-le-Duc (*Ancien Théâtre français*. Paris, 1854, t. I, p. 212).

Coquillart, dans son *Monologue des perruques*, écrit le mot ainsi :

Coquins, niays, sotz, *joques sus*
Trop tost mariez en substance
Seront tous menez au dessus
Le jour de Sainct Arnoul, à la dance.

M. Ch. d'Héricault, qui a annoté les *Œuvres de Coquillart* (édit. elzévirienne. Paris, 1857), explique ainsi le mot: *Jocques sus* appartient évidemment à la famille de Jocrisse. D'où vient-il? M. Tarbé indique que ce mot vient de *jocus*, gens dont on se moque: cela est possible. Mais il peut venir aussi de *joquer sus*, arrêter sur, et indiquer des gens hébétés, constamment ébahis, etc. UN LISEUR.

—

Quel est l'officier qui ordonna le roulement de tambour lors de l'exécution de Louis XVI (XVIII, 481, 540)? — On peut dire de cette question ce qu'Horace lance comme un adage dans le soixante-dix-huitième vers de sa charmante épître aux Pisons : *Adhuc sub judice lis est*, puisqu'elle n'a pas fait un pas de moins dans le champ de l'incertitude, depuis les opinions publiées là-dessus par Ed. Fournier et Louis Combes, qui se sont efforcés de l'élucider. Ce qu'il y a de sûr, c'est que Santerre, longtemps accusé d'avoir donné cet ordre, en a été justifié par les royalistes eux-mêmes, qui en reportaient la responsabilité sur le général Berruyer, qui commandait alors la place de Paris. Quoique celui-ci s'en soit peut-être trop vanté après l'exécution de Louis XVI (A. Carra, *Vie de Santerre*, in-8, 1847), il semble résulter d'une note de Châteauneuf, écrite au dos d'une lettre autographe de Santerre, qui fait partie maintenant du fonds Labédoyère, à la Bibliothèque nationale, que le roulement de tambour qui empêcha le roi de parler au peuple, fut ordonné par un *ancien page de Louis XVI* qui n'était autre, d'après M. Dauban (*Paris en* 1794), que *Beaufranchet d'Ayat* (ou *d'Oyat*), bâtard de Louis XV et de Morphise, la danseuse, qui commandait, en effet, un corps de troupes autour de l'échafaud royal. Plusieurs écrivains ont répété cette assertion, qui n'a guère été contredite, puisque d'Oyat, dans une pétition qu'il adressait au Directoire, se faisait un mérite d'*avoir conduit à l'échafaud le dernier des tyrans;* dans tous les cas, cette prétention ne devait ressembler qu'à celle que pouvaient émettre beaucoup d'autres, témoins, au même titre, de cet acte sanglant; car d'Oyat ni Santerre n'avaient le commandement général des forces militaires qui y assistaient, et leur rôle, purement passif, laisse remonter jusqu'au général en chef Berruyer une responsabilité, que ne peuvent atténuer les ordres formels donnés d'avance, à cet égard, par le gouvernement révolutionnaire. Cette version, qui est la plus vraisemblable, est confirmée par les *Mémoires du comte d'Allonville*, et nous n'hésitons pas à nous y rallier. Les rumeurs sinistres et les bruits de complot, d'enlèvement et même d'assassinat préalable du roi (avant l'exécution) ont plus fait, croyons-nous, pour provoquer le fameux roulement, que le désir d'étouffer les dernières paroles du roi.

Les précautions formidables qui avaient été prises indiquaient clairement ce qu'on craignait de la part de royalistes exaltés.

EGO E.-G.

—

Famille Joly de Fleury (XVIII, 481, 542). — Le portrait dont parle M. A. Arnoult appartient à la « Galerie française ou portraits « des hommes et des femmes célèbres qui « ont paru en France, gravés..... sous la « conduite de M. Restout... avec un abrégé « de leur vie... Paris, Hérissant le fils. « 1771. »

M. A. Arnoult n'a pas vu la notice biographique qui accompagne le portrait cité, car il y aurait trouvé quelques-uns des renseignements qu'il demande. Elle est trop longue pour être reproduite ici. J'en enverrai volontiers la copie complète à M. Arnoult, s'il ne peut se la procurer facilement. En voici les points principaux :

Guillaume-François Joly, chevalier, seigneur de Fleury, Grigny, Brionne, etc., procureur général du Roi au Parlement de Paris, naquit en cette ville le 11 novembre 1675, de J. François Joly de Fleury, conseiller au Parlement, et de Magdeleine Talon, fille d'Omer Talon, avocat général.

La famille des Joly, originaire de Bourgogne, occupait depuis longtemps les premières places du Parlement et de la Chambre des comptes de Dijon, lorsque François Joly vint, sur la fin du XVI[e] siècle, s'établir à Paris, et acquit, près de Montlhéry, la terre de Fleury-Morangis.

Guillaume-François Joly fut reçu, en 1695, au serment d'avocat.

En novembre 1700, il fut pourvu d'un office d'avocat général en la cour des aides; il succédait à J. Fr. Le Haguais. Il n'était pas encore entièrement consacré à la magistrature. On l'avait destiné à l'état ecclésiastique; la mort de son frère aîné changea tout à coup les vues qu'on avait sur lui. Joseph-Omer Joly de Fleury, avo-

cat général au Parlement, fut enlevé, en 1704, à la fleur de son âge, laissant un fils trop jeune pour qu'on pût espérer qu'il remplaçât son père avant plusieurs années. L'avocat général de la cour des aides passa au Parlement, le 21 janvier 1705, et le neveu fut consacré à l'état que l'oncle abandonnait.

En 1717, d'Aguesseau, en devenant chancelier, le fit nommer procureur général à sa place.

Guillaume-François Joly de Fleury conserva ce poste jusqu'en 1746, époque où il se démit en faveur de son fils aîné, qu'il avait fait recevoir en survivance dès 1740.

Il mourut le 25 mars 1756. Son corps, porté d'abord dans l'église de Saint-Séverin, sa paroisse, fut inhumé dans celle de Saint-André des Arcs, lieu de la sépulture de sa famille.

De son mariage avec Marie-Françoise Le Maître, naquirent onze enfants, dont quatre sont morts en bas âge. L'aîné des fils, qui lui a succédé dans la place de procureur général au Parlement, avait déjà imité son père dans celle de premier avocat général. Le second a rempli pendant plus de vingt années les charges d'avocat général, soit au grand conseil, soit au Parlement, soit comme président à mortier. Le troisième, après s'être distingué dans l'intendance de Bourgogne, exerce (1771) une place de conseiller d'Etat. Il a succédé l'année dernière à M. Gilbert de Voisins au conseil des dépêches...

Ern. G.

—Le Dictionnaire de la Noblesse, de *La Chesnaye-Desbois* (t. XI, pp. 97 et 98), répond à la plupart des questions posées par M. Arnoult.

Quant au portrait gravé par Voyez l'aîné, le Catalogue de Drugulin (Allgemeiner Portrait-Katalog von W. E. Drugulin. Leipzig, 1860. No 10141) y reconnaît Guillaume-François Joly de Fleury.

Le « Catalogue raisonné de la collection de portraits... appartenant à Ambroise Firmin-Didot » contient deux autres portraits, représentant, l'un ce même Guillaume-François (nº 770), et l'autre Joseph-Omer Joly de Fleury (nº 452). W.

— 1. François, avocat à Paris, conseiller au parlement de Metz, le 12 octobre 1633; l'année suivante, il fut envoyé remplir la même charge au parlement *français* de Nancy (17 juillet); conseiller vétéran honoraire à Metz (22 juin 1660).

2. Jean-François, né à Paris le 2 octobre 1634, fils du conseiller au grand conseil et de Charlotte Bourlon, fut avocat à Paris, 2e avocat général à Metz, 6 juillet 1660. En 1661, il céda cette charge et fut conseiller au parlement de Paris, 9 juillet 1664. Il mourut conseiller clerc de la grande chambre le 11 octobre 1702 (Michel, *Biographie du parlement de Metz*, 1853).

3. Joseph-Omer, meurt en 1704 à 34 ans, avocat général au parlement de Paris. Sa veuve, Louise Beraud, meurt dans la même ville le 31 décembre 1738, à 64 ans (fils du précédent?) (*Gazette de France*).

4. Guillaume-François (frère du précédent?), avocat général; 1717, procureur général. Meurt à Paris le 25 mars 1756 à 81 ans. Sa veuve, Marie-Françoise Le Maître, meurt le 1er décembre 1759 à 83 ans, rue Hautefeuille.

5. Guillaume-François-Louis, procureur général, 1746, sur la démission de son père, il était avocat général de 1737, Hôtel Créqui, rue Saint-Guillaume-Saint-Germain (*id.*).

6. Omer, frère cadet du précédent, né à Paris, 26 octobre 1715, avocat au grand conseil, remplace son frère comme avocat général; président au Parlement le 23 novembre 1768. Loi du 6 janvier 1791, pensionné à 11,705 fr., secours de 10,000 fr. Marié : 1º à Madeleine-Geneviève Des Vieux, morte à Paris le 5 janvier 1747; 2º 27 septembre 1760, à Marie-Françoise Le Maître, morte à Paris le 15 janvier 1762, à 28 ans. 1755, Hôtel Créqui; 1775, rue de la Planche; 1780, rue du Houssaye.

7. Jean-François, 3e frère, né le 8 juin 1718, maître des requêtes; 1749, intendant de Bourgogne; 1760, conseiller d'Etat, rue Feydeau, ministre d'Etat. Il avait été substitut de son père. Meurt le 13 décembre 1802 à Paris. Aucun membre de cette famille ne monta sur l'échafaud (*id.*).

8. Jean-Omer (oncle?), abbé commendataire des abbayes de Chezy et d'Aumale, chanoine de Notre-Dame de Paris, y meurt le 27 novembre 1755 à 55 ans (*id.*).

En 1786, il y en avait au Parlement; 12 décembre 1740, le procureur général; 26 juillet 1778, un avocat général, procureur général en survivance, et un autre avocat général du 19 juillet 1775. Ces derniers sont peut-être des petits-fils de Guillaume-François? L'ex-Car.

—

Un nouvel adamiste (XVIII, 483). — M. F. D. trouvera dans la *Gazette ou Moniteur universel*, numéro du septidi, 17 prairial de l'an III de la République française (5 juin 1795), le compte rendu de la séance du tridi 13 prairial (1er juin de la même année) de la Convention nationale, au cours de laquelle Durand-Maillane, parlant au nom du comité de législation, lut une dénonciation de Pérès, du Gers, contre Dartigoyte. Cette dénonciation, à la suite de laquelle Dartigoyte fut décrété d'arrestation, et qui paraît, d'après les paroles de Durand-Maillane, justifiée par des preuves, est la source où ont puisé tous les biographes qui se sont occupés du député des Landes.

Pérès accusait Dartigoyte « d'avoir insulté publiquement, à la Comédie, dans un entr'acte, toutes les femmes qui s'y trouvaient; de leur avoir donné les qualifications les plus humiliantes, et d'avoir fini cette scène scandaleuse en se montrant à nu, au grand étonnement d'indignation des spectateurs ». Ce dernier fait justifie la qualification d'adamiste ou adamite donnée par M. H. F. D. à Dartigoyte; mais le dénonciateur ne s'en tenait pas là, et, suivant les paroles du rapporteur du Comité de législation, il accusait le délégué de la Convention, dans le Gers, en même temps que de « dépravation inouïe de mœurs, d'effusion de sang et de dilapidations ». Dartigoyte n'essaya même pas de se défendre; arrêté aussitôt, puis relâché à la suite des événements du 13 vendémiaire an IV, on ne le rencontre nulle part depuis cette époque. Il mourut oublié et obscur, vers 1820. FR. F.

—

Famille Ardier (XVIII, 483). — La famille Ardier était originaire d'Issoire, en Auvergne. Le frère de Paul Ardier ne serait-il pas Henri Ardier, trésorier de l'épargne du roi?

A. V.

— On trouvera quelques menus détails sur Paul Ardier et son fils dans le *Dictionnaire des amateurs français au XVIIe siècle*, par M. Edmond Bonnaffé. Paris, Quantin, 1884. VALENTIN.

—

Un châtiment singulier (XVIII, 483). — Aux bains de Plombières, qui avaient déjà une réputation européenne au XVIe siècle, existait une juridiction très singulière pour les infractions aux convenances sociales, dont parle le médecin Jean le Bon en 1576, dans un *Abrégé de la propriété des bains de Plommières.*

« La Briche a trois fueilles de quoy on « fait la justice en l'eau, chose à voir la « plus joyeuse du monde, et est le vrai « trident de Neptune, et le faut peindre « en ceste façon pour le seur. »

Toutefois cette explication serait restée incompréhensible sans la trouvaille faite par M. Lorédan Larchey d'un dessin tiré d'un recueil appartenant à l'Arsenal.

Ce dessin, dont le Dr Gustave Liétard a donné un fac-similé dans sa monographie sur Plombières, insérée dans la *Lorraine illustrée* (10e fascicule, p. 373), en cours de publication à la librairie Berger-Levrault et Ce, a pour légende: *La Briche ou punision de Plombière.* Quatre hommes, debout dans la grande piscine, maintiennent un baigneur au-dessus de l'eau étendu sur deux bâtons pendant qu'un cinquième lui administre avec une latte, dont l'extrémité a la forme d'un trident flexible, une volée de coups sur les fesses.

UN LISEUR.

— Dans les « Anciens et nouveaux statuts de la ville et cité de Bourdeaus » (par G. de Lurbe), on lit, p. 119 de l'édition de 1612:

Les maquereaux et maquerelles, qui vivent de tel mestier, de marchander et vendre filles et femmes, pour la première fois, seront mis en la cage de fer, et plongés dedans la rivière, et pour la seconde, punis d'amende arbitraire. NITOS.

— Le parlement de Paris confirmait, en 1498, un arrêté du prévôt de Paris (25 juin), qui chassait les individus atteints de *grosse vérole*, sous peine *d'estre jectez en la rivière, s'ils y sont prins le jourd'hui passé*, mais nous remarquons qu'il n'y est pas encore question de baignade en cage de fer; c'étaient les premières mesures de répression contre l'épidémie syphilitique, très meurtrière au XVe siècle. EGO E.-G.

— Il faut lire l'*Histoire de la prostitution*, par Dufour, chap. XIV. A Bordeaux, ce supplice était fréquent. On noyait les ribaudes et les entremetteurs incorrigibles en leur *baillant la cale.* Ducange, au mot Accabussare, raconte comment l'exécution avait lieu: le patient ou la patiente étaient renfermés dans une cage de fer que l'on plongeait dans la mer et que l'on n'en re-

tirait pas toujours avant que l'asphyxie fût complète.

Jousse, dans son *Traité de la justice criminelle de France*, 1771, décrit l'accabussade : on conduisait à l'hôtel de ville la malheureuse, l'exécuteur lui liait les mains, la coiffait d'un bonnet fait en pain de sucre, orné de plumes, et lui attachait sur le dos un écriteau portant une inscription qui faisait connaître la nature du délit. Cette inscription était ordinairement : maquerelle. Une foule railleuse accompagnait. On la menait ainsi processionnellement jusqu'au pont qui traverse la Garonne; une barque la recevait avec l'exécuteur et ses aides pour la transporter sur un rocher situé au milieu de la rivière. Là, on la faisait entrer dans une cage de fer faite exprès, que l'on plongeait dans l'eau par trois fois.

On infligeait un pareil traitement aux filles publiques convaincues d'avoir communiqué une maladie vénérienne. Mais nous ne saurions dire en quel endroit, ni à quelle époque.

Pour extrait : BOOKWORM.

— Notre confrère Sosie du *Paris* a publié la réponse suivante à notre question :

Je trouve noté, dans « *Lyon tel qu'il étoit* », par Aimé Guillon :

« Les courtisanes étaient reléguées dans un faubourg, à Vaise, un portefaix ou roi des ribauds avait inspection sur elles. Lorsqu'il les surprenait hors de leur quartier, comme lorsqu'elles n'avaient pas sur une de leurs manches l'aiguillette ou nœud de rubans qu'elles étaient obligées de porter, il les arrêtait, les enveloppait d'un filet et les promenait ainsi dans la ville, pour les exposer aux huées du public.

« La cérémonie consistait à les mener ainsi enveloppées, dans le cloître de Saint-Jean, lors de la foire. »

Aujourd'hui, il n'est plus donné qu'aux ribaudes de prendre les hommes dans leurs filets.

—

La fontaine de Saint-Germain de la Truite (XVIII, 484). — Dans une épître à M. de Vendôme (1691), la Fontaine dit :

Mais dès qu'il vous arrivera
Le moindre mal, on me verra
Vite à Saint-Germain de la Truite.

Une note indique Saint-Germain de la Truite comme étant un prieuré de l'abbé de Chaulieu. Il me semble probable que des vers sur cette fontaine sont de l'abbé-poète. Je n'ai trouvé, il est vrai, dans mon édition de ses œuvres, aucune pièce ayant rapport à son prieuré; mais, si l'églogue en question est assez jolie pour lui être vraisemblablement attribuée, peut-être les nouvelles éditions que l'on fera de ses poésies seront-elles enrichies d'une pièce inédite. C'est une indication un peu vague qui, cependant, mérite d'être suivie.

E.-G. P.

— Le prieuré de Saint-Germain de la Truite était une dépendance du château d'Anet, qui a hébergé presque tous les poètes français, depuis Pontus de Thiard jusqu'à Voltaire, y compris Chapelle, Chaulieu, Campistron, La Fare, le duc de Nevers, la Fontaine et Florian.

J'ai extrait de leurs œuvres tout ce qui m'a paru intéressant pour Anet, dont je m'occupe particulièrement; mais je n'ai jamais trouvé l'églogue en question, qui me paraît inédite.

L'un des prieurs de Saint-Germain fut l'abbé de Chaulieu; je viens de revoir trois éditions de ses œuvres sans y trouver une seule phrase en l'honneur de son prieuré.

Il n'en est pas de même de son ami le bon la Fontaine, qui s'exprime ainsi dans une de ses épîtres à M. de Vendôme :

Tant que Votre Altesse, seigneur,
Et celle encor du grand Prieur,
Aurez une santé parfaite,
Je renonce à toute retraite;
Mais dès qu'il vous arrivera
Le moindre mal, on me verra
Vite à Saint-Germain de la Truite
Frère servant d'un autre hermite,
Qui sera l'abbé de Chaulieu :
Sur ce, je vous commande à Dieu.

SUS.

—

Le Sonnet du bleu (XVIII, 486). — Dans le livre d'Emile Bergerat (Charpentier, 1879), intitulé *Théophile Gautier*, il y a diverses pièces du Musée secret, une ode à une étoile bleue, est-ce cela?

Il a paru à Bruxelles une plaquette intitulée : *Poésies de Théophile Gautier qui ne figureront pas dans ses œuvres complètes.*

Dans l'ouvrage de Maurice Dreyfous, *Œuvres posthumes de Théophile Gautier* (1876, Charpentier), il n'y a que des fragments du Musée secret.

M. de Lovenjoul va faire paraître la Correspondance de Théophile Gautier ? Pourquoi n'y joindrait-il pas le Musée secret?

BOOKWORM.

—

Charles Nodier et sa Correspondance (XVIII, 486). — On aurait tort de croire que l'oubli le plus complet s'est formé au-

tour du souvenir littéraire de Nodier. Le *Bulletin du bibliophile*, dont il fut l'une des colonnes les plus solides et aux destinées duquel il présida, a pieusement recueilli dans quelques-uns de ses volumes un grand nombre de ses lettres, augmentées de celles de quelques-uns de ses correspondants; le sujet en est toujours aussi varié qu'intéressant, et M. A. Estignard y a mis un nouveau relief en publiant à la librairie du Moniteur, en 1876, un vol. in-8° : *Ch. Nodier, Correspondance inédite*, que les délicats peuvent consulter.

EGO E.-G.

—

Singularités physiologiques (XVIII, 486). — Un savant médecin, le Dr Chavernac, membre de l'Académie d'Aix, en Provence, a publié, il y a quelques années, un Mémoire sur Millie-Christine, où il signale, pour parler comme notre collaborateur, divers « autres exemples de cette étroite jonction ». J'ose ajouter que le docteur, qui est un fort aimable homme, s'empresserait d'offrir un exemplaire de sa brochure à M. K., pour peu que ce dernier lui témoignât le désir de la lire.

UN VIEUX CHERCHEUR.

P. S. — Il me semble que l'on trouverait encore quelque chose à ce sujet dans le très curieux article : *Cas rares* du *Dictionnaire des sciences médicales*.

— On trouvera, dans les *Mercures galants* d'octobre 1681 et de janvier 1682, la description de ce même phénomène de deux corps d'enfants soudés l'un à l'autre, et une dissertation sur le point de savoir s'ils n'avaient qu'une âme à eux deux.

L. D. L. S.

— Hiret raconte, dans les *Antiquités d'Anjou* (Angers, Ant. Hernault, 1618, in-12), qu'en 1606, il naquit à Angers « un enfant qui avoit deux têtes, quatre bras et quatre jambes, et deux parties féminines, en deux corps collés, attachés ensemble depuis l'estomac en bas ». Barthélemy Roger confirme le fait dans son *Histoire d'Anjou*, p. 470. — Hiret raconte encore qu'en 1572 « une femme des Ponts-de-Cé accoucha de deux enfants qui s'entre-tenoient par le nombril et n'avoient qu'un cœur ». Il dit « qu'ils vécurent demi-heure, et qu'il les vit à Angers, en la maison d'un médecin où on les apporta ».

ANDRÉ JOUBERT.

— Consulter : *Etudes sur un pygopage humain bifemelle, né à Mazères* (*Ariège*), *suivies de quelques réflexions sur les causes réelles ou présumées de la monstruosité en général, et particulièrement de la diplotérie*, par les docteurs N. Joly et Peyrat, dans les « Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, septième série, VI, 24, et *Documents nouveaux sur le pygopage de Mazères et sur Millie-Christine*. Id., ibid., 289.

Je tiens l'ouvrage à la disposition du collaborateur K. F. M.

— Consulter l'*Histoire des monstres, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*, par le Dr Ernest Martin. Paris, Reinwald, 1880.

UN LISEUR.

—

Livres imprimés sur papier de couleur (XVIII, 488). — Peignot, dans son Répertoire des bibliographies spéciales, curieuses et instructives, a consacré la première partie de ce livre aux ouvrages imprimés à petit nombre; la deuxième, à ceux dont on a tiré des exemplaires sur papier de couleur; la troisième, aux livres dont le texte est gravé, et la quatrième, aux Ana.

La première édition de cette bibliographie est de 1810; la deuxième, parue sous le titre : *Répertoire bibliographique universel*, est de 1812.

J'aime à croire qu'on ne publiera pas ici tous les titres des livres imprimés sur papier de couleur, vingt numéros suffiraient à peine à ce relevé, dont l'intérêt serait nul pour les neuf dixièmes des abonnés de l'*Intermédiaire*.

UN LISEUR.

— Le dernier catalogue du libraire Claudin indique, sous le n° 7130, un exemplaire sur *papier rose* de :

Règlement particulier de la T.·. R.·. L.·. de Saint-Jean d'Ecosse, sous le titre distinctif de la Régénération établie et constituée à l'O.·. de Malines. Bruxelles, 5841 (1841), in-8°.

VELLAVIUS.

— Je me suis livré à quelques recherches sur cette portion de la science des livres, et je suis très disposé à communiquer mes notes au collaborateur O'Realy, dans l'espoir qu'il en résultera une publication offrant de l'intérêt à quelques amateurs.

Voici trois articles que M. O. R. ne connaît point peut-être; je les prends au hasard.

Les *Amours de Colas*, comédie du XVIIe siècle, en patois poitevin. *Paris, Techener*, 1843. Réimpression à 55 exem-

plaires; un exemplaire sur papier *blanc*, signalé comme unique. Cat. Nodier, 1844, nº 619.

Œuvres de Rabelais, édition de Desoër, 1820. 3 vol. in-18. Il y a des exemplaires multicolores, c'est-à-dire avec des feuilles successives tirées sur papier de couleur différente.

Leber, dans le catalogue publié par Techener, 3 vol. in-8º de sa bibliothèque (acquise par la ville de Rouen), indique un exemplaire de son étude sur le farceur Tabarin tiré sur papier de couleur *tabarinesque*.

(Bordeaux.) G. B.

— Un des livres les plus curieux et les plus intéressants en ce genre est le *Livre de demain*, par de Rochas, commandant du génie, à Blois, 1 vol. in-8º de 400 pages, imprimé chez R. Marchand, à Blois, en 1884. Toutes les nuances possibles du papier y sont représentées; et chaque composition littéraire de ce recueil est imprimée sur une teinte analogue au sujet traité. LIBER.

— Impossible de dresser une bibliographie véritable de cette sorte de livres. Habituellement, ils ont été tirés concurremment avec d'autres exemplaires tirés sur papier blanc, souvent à très petit nombre, parfois à un seul. Ils n'étaient point soumis à une déclaration spéciale pour le dépôt. Il sera facile de fournir à M. O'Realy des indications curieuses sur le sujet dont il s'occupe. Je lui en donnerai moi-même quelques-unes, mais nous n'arriverons à rien de systématique ni même d'approximatif. L.

Trouvailles et Curiosités.

Documents inédits sur la bataille de Valmy. Lettres de Laclos au général Servan, ministre de la guerre. — Il est assez ignoré que Choderlos de Laclos, l'auteur des *Liaisons dangereuses*, retraité comme capitaine d'artillerie le 1er juin 1791, reprit du service en 1792, lors de l'avènement du ministre Servan, qui le chargea d'une mission particulière auprès du maréchal Luckner.

« Luckner, dit Dumouriez dans ses Mémoires, empêcha le général Kellermann d'effectuer sa jonction. Alors le pouvoir exécutif se vit contraint de lui donner d'abord pour conseil le colonel Laclos, sans le contre-seing duquel il lui fut défendu d'écrire aucune lettre, et ensuite de le retirer tout à fait » (*Mémoires*, t. III, liv. V, chap. VII).

Les lettres suivantes, inédites jusqu'ici, montrent quel rôle actif Laclos joua à l'armée du Rhin.

La première ne laisse aucun doute sur l'influence que ses rapports au ministre de la guerre eurent dans la mesure de révocation qui frappa le maréchal.

La seconde établit que la concentration des troupes, d'où résulta la bataille de Valmy, est due à l'activité et à l'habileté stratégique de Laclos, dont le nom a été trop oublié jusqu'ici parmi les généraux qui ont concouru à cette légendaire victoire de la République.

Le 21 septembre, anniversaire de la bataille de Valmy, donne à ces lettres historiques et inconnues, que nous communique M. Henry Céard, un caractère particulier d'actualité.

Châlons, le 10 septembre 1792.

Au ministre.

Général, vous m'avez demandé la vérité, je vais vous la dire, elle sera sévère, mais je vous la dois sans déguisement. Vous désirez savoir jusqu'à quel point on peut compter sur M. le maréchal de Luckner; un seul trait de sa part suffira pour vous éclairer sur son compte. Vous connaissez le placard ou l'ordre qui a été affiché, signé Luckner, et portant que tous soldats *armés* et non organisés seront tenus de s'en retourner. Sur la lettre de M. Lacuée, relative à cet objet, j'ai pris le parti de lui parler comme de moi de cette affaire. Alors il m'a montré votre lettre; il s'est mis à *pleurer;* je n'exagère rien; il m'a juré, non pas une fois, mais trente, qu'il n'avait jamais signé cet ordre; il m'a dit en propres termes: *Que l'on me montre ma signature et je donne ma tête;* il m'a prié de vous écrire *pour vous désabuser* et vous tranquilliser à ce sujet; je lui ai répondu que j'allais au département me faire représenter l'original, il y a consenti, et il m'en a prié: un événement ayant empêché que je ne puisse rassembler le directoire avant dix heures, il m'a pressé de nouveau pour vous écrire ce soir, en me disant que je serais toujours à temps de vérifier demain et que je ne de-

vais pas douter de ce qu'il me disait. Je l'avoue en effet, je n'en doutais pas. Une rigoureuse exactitude m'a seule fait retourner au département. Le directoire s'est assemblé, et là on m'a produit l'ordre *signé de sa main*. A présent, général, je vous demande ce qu'on peut faire d'un pareil homme et s'il faut le garantir de ses alentours ou se garantir de lui. Quant à moi, je pense qu'il ne peut que compromettre le conseil exécutif provisoire et que l'ombre d'autorité qu'on lui laisse peut devenir très dangereuse. M. Bourdonnaye, qui a été témoin de la même scène, en était à plaindre *ce bon maréchal*, c'est alors qu'il vous a écrit qu'*il en était content*.

Je dois à la vérité de dire que ce n'est qu'à dix heures et demie que je l'ai instruit de la vérité de la signature, la lettre du général était partie.

Je finis ici la mienne, doutant même si elle pourra encore partir. Demain je reprendrai d'autres détails sur la même personne, et je chercherai s'il y a un autre parti que la destitution qui puisse ne pas compromettre la chose publique.

Recevez l'hommage de mon respect.

19 septembre 1792.

(Courrier de 11 heures du soir.)

Au ministre.

La réunion est faite. Je reçois à 9 heures et demie du soir un courrier de M. Dumouriez. Il n'a pas été attaqué. Il a envoyé l'ordre à M. Valence, qui arrivera demain ou après. M. de Marre, qui a conduit la division que nous avons jointe au corps de M. de Beurnonville, revient demain, et peut-être suffira-t-il ici avec les deux maréchaux de camp qui y sont. Je suis convenu avec le général la Bourdonnaye de ne pas l'attendre. Tout annonce que je partirai demain. J'espère qu'enfin je dormirai cette nuit sur l'une et l'autre oreille. Il est fort pressant d'arrêter un plan propre à terminer glorieusement la campagne. Cette idée hâte mon voyage. Sur toutes choses des effets de campement ici, et des munitions de tout genre. Il faut encore à Dumouriez 20,000 hommes, en deux envois s'il est possible.

CHODERLOS DE LACLOS.

Je vous prie encore pour cette fois de faire mettre sur-le-champ mes deux lettres ci-jointes à la petite poste.

—

Un précurseur du docteur Ferran au XVIIIe siècle. — M. Albert Pignot, qui prépare actuellement une *Histoire de la syphilis à Paris*, nous communique les curieux détails suivants, où l'on verra que le docteur Ferran eut, au XVIIIe siècle, dans le charlatan Boïle, un précurseur dont les remèdes étaient aussi *secrets* que ceux du docteur espagnol.

Pour lancer sa méthode (1726), Boïle posait en axiome que toutes les maladies, y compris la syphilis, sont dues à la présence d'animalcules dans les humeurs. Ces parasites funestes devant être détruits par l'intervention d'animalcules plus robustes, il suffirait, on le comprend, de forcer les ennemis à se mettre en présence pour supprimer d'un coup la cause même du mal. Mais comment opérer? Comment se procurer le parasite secourable, et comment l'introduire dans l'organisme en souffrance? C'était le secret du maître, et personne n'eût osé lui demander la confidence.

Il possédait cependant dans son laboratoire un immense microscope qui montrait au public, libéralement convié, les divers parasites extraits, séance tenante, du sang même des malades. Mais ceci n'était rien ; il fallait voir l'action du spécifique : ces petits êtres si agiles sur les lamelles de verre où ils étaient recueillis, disparaissaient soudain et comme par enchantement dès qu'on laissait tomber sur la préparation quelques gouttes d'une liqueur saturée d'animalcules contraires.

Boïle fit bientôt fureur, et put remplir ses coffres en gorgeant les clients de drogues mystérieuses. Mais le microscope le perdit. On s'aperçut, un beau jour, que l'instrument avait un double fond, que les lamelles de verre étaient préparées à l'avance, et que tous les parasites, bienfaisants ou nuisibles, n'étaient qu'une vue de l'esprit. Sans insister, le drôle plia bagage et rentra dans le néant.

Le monde médical rit beaucoup, à l'époque, du parasite de la syphilis et de son ingénieux inventeur. Le mystère que le docteur Ferran met à fabriquer toutes ses préparations ne cacherait-il pas, comme Boïle, l'absence de remèdes certains?

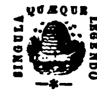
Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1885

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 Octobre 1885.*

XVIIIe Année — N° 418.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IIe année.* N° 43.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Dieu fit Bonaparte. — « Ce n'est point à un ecclésiastique, écrit M. de Pradt dans ses *Quatre Concordats*, t. II, p. 280, mais à un préfet gentilhomme qu'appartient ce mot, qui est sûrement le *nec plus ultra* du sot bel esprit flatteur : *Dieu fit Bonaparte et se reposa.* » Quel est ce préfet bel esprit? G. D.

—

Une langue universelle. — Le professeur Schleyer a inventé en 1881 le Volapük (de *pük*, langue et de *vol*, univers) qui doit, dans son esprit, devenir la langue universelle. Son système a déjà réussi et, outre une grammaire et un dictionnaire volapüks, on a vu se fonder des revues rédigées en volapük. Le système est d'ailleurs tentant, car la langue volapük a des règles simples et les mots sont formés sur les radicaux d'après des principes invariables. Quand on connaît un radical et les principes de la dérivation, on connaît en réalité tous les dérivés de ce radical, on peut les former soi-même au besoin avec précision. Il en résulte qu'il suffit d'apprendre cinq à six cents radicaux pour savoir le vocabulaire tout entier. En quelques semaines on arrive à lire couramment et en deux ou trois mois on parle le volapük aussi facilement que son inventeur.

Pourrait-on nous rappeler quelques systèmes antérieurs de langue universelle et les infortunes de leurs inventeurs?

UN LINGUISTE.

—

Sur Fancan ou Faucan. — Ce nom est peu lisiblement écrit dans un document inédit que j'ai sous les yeux et qui porte la date du 28 juin 1627. A cette date, le sieur Fancan ou Faucan venait d'être mis en prison à Paris. Sait-on pourquoi? Quels renseignements peut-on nous fournir sur la vie et les mœurs du prisonnier?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Axe de l'ancienne Gaule. — Dans les *Grandes Epoques de la France*, par Hubault et Marguerin, on lit le passage suivant à propos de la grande révolte des Gaulois contre les Romains, en l'an 52 avant J. C.:

« Les Gaulois, échappant à la surveillance des agents romains, s'assemblaient secrètement dans les lieux déserts; ils y prenaient la résolution de périr plutôt que de renoncer au précieux héritage de liberté et de gloire qu'ils tenaient de leurs pères. Une nuit, on apporta au fond de la forêt des Carnutes (pays Chartrain), sur la pierre des Druides, les étendards des peuples de la Gaule..... »

Me reportant alors aux *Commentaires de César* (traduction de Wailly), j'y découvre le passage suivant qui a dû inspirer celui que je viens de transcrire :

« Tous les ans, ils (le collège des Druides) s'assemblent en une certaine saison sur la frontière du pays Chartrain, qui passe pour le *milieu de la Gaule*, et cela dans un lieu consacré à ces assemblées. »

Je demanderai à nos collaborateurs chartrains, tourangeaux ou orléanais si cette tradition du point central, du pivot militaire et politico-religieux de la Gaule s'est perpétuée jusqu'à nous; si un monument ou signal quelconque indique encore aujourd'hui l'emplacement de ce carrefour sacré de la religion de nos aïeux? A défaut de souvenirs matériels, les savants de la région peuvent-ils du moins nous fournir, sur cet intéressant sujet, une indication

géographique précise ou approximative ?
E. B.

—

Châtellenie de Cierzay. — Où était-elle située ?
A qui a-t-elle appartenu ? ZOORT.

—

Famille de Bernage. — M. de Bernage, seigneur de Pezarches, habitant le château de Bellevue près Neufmoutiers (Seine-et-Marne) en 1685, était-il marié ? De quelle famille était sa femme ? Est-il le père de Bernage, intendant de Toulouse, puis prévôt des marchands à Paris en 1758 ? L'EX-CAR.

—

Une ancienne superstition. — Le catalogue de la riche bibliothèque de M. James de Rothschild indique, n° 458, un opuscule en vers imprimé vers l'an 1510, et intitulé : *Le dyable se mocque des femmes qui ont peur de filer le samedy après midy;* c'est d'ailleurs un extrait d'un livre curieux, *la Deablerie*, d'Eloy Damerval, publié en 1508.

Trouve-t-on ailleurs quelque témoignage relatif à cette croyance populaire, une de celles qui, fort répandues au XVe siècle, constituent une importante partie du domaine que les *Folk-loristes* actuels exploitent avec ardeur ?
(Toulouse.) J. V.

—

Lettres sur les Etats généraux de 1789. — Pour suppléer aux feuilles périodiques dont le nombre était alors fort restreint et qui d'ailleurs étaient peu répandues, beaucoup de députés aux Etats généraux de 1789 entretinrent avec leurs commettants des correspondances régulières. Pourrait-on m'indiquer celles de ces correspondances qui ont été publiées ?
SED EGO.

—

Correspondance de Ninon de Lenclos. — Vers 1862, M. Emile Colombey avait fait un appel pour publier la Correspondance authentique de Ninon de Lenclos.
L'a-t-il fait ? R. D.

—

Auguste de Châtillon. — L'auteur de la *Levrette en pal'tot* a-t-il laissé d'autres poésies ? Quel en est le titre, et où se les procure-t-on ?

La *Levrette en pal'tot* ne mériterait-elle pas d'être conservée dans les colonnes de l'*Intermédiaire*? C'est aujourd'hui une plaquette rare et difficile à trouver. Un de ses possesseurs ne pourrait-il en envoyer la copie ? PONT-CALÉ.

—

Gustave Flaubert et les pierres branlantes. — A la date de..... 1866, Gustave Flaubert écrit à George Sand :

« ..... Je vous trouve un peu sévère pour la Bretagne, non pour les Bretons, qui m'ont paru des animaux rébarbatifs. A propos d'archéologie celtique, j'ai publié dans l'*Artiste*, en 1858, une assez bonne blague sur les pierres branlantes, mais je n'ai pas le numéro et ne me souviens même plus du mois. »

Et dans une autre lettre...

« Je n'ai pas retrouvé mon article sur les dolmens. Mais j'ai le manuscrit entier de mon Voyage en Bretagne parmi mes « œuvres inédites ». Nous en aurons à dégoiser, quand vous serez ici, prenez courage. »

Ce Voyage en Bretagne a-t-il été publié?
C. M.

—

La promenade au jardin Turc. — Estampe en couleur gravée par J. P. M. Jazet d'après J. J. de B.

Nous serions très heureux de connaître quel peintre ou dessinateur se cache sous ces initiales. Toutes nos recherches à cet égard sont restées infructueuses.

Ce n'est à coup sûr, comme bien à tort on l'a prétendu, ni de Debucourt, moins encore de Jean-Jacques de Boissieu !
TÉNÈBRE.

—

Le réveille-matin des Français. — Dans le septième volume des *Archives curieuses de l'histoire de France*, se trouve la pièce suivante : *Le Réveille-matin des François et de levrs voisins*, composé par Eusèbe Philadelphe, Cosmopolite, en forme de dialogues, à Edimbourg, de l'imprimerie de Iacques Iames, avec permission. 1574. — Cet ouvrage, communément attribué à Théodore de Bèze, à Hugues Donneau par Cujas et à Nicolas Barnaud par d'autres, paraît n'être que la traduction du livre cité par Barbier, n° 20187 : Dialogi ab Eusebio Philadelpho Cosmopolita (Nicolas Barnaud) in Gallorum et cæterarum nationum gratiam compositi : quorum primus ab ipso auctore recognitus et auc-

tus, alter vero in lucem nunc primum editus fuit. Edimburgi, 1574, in-8. — Sur quoi se fonde l'opinion de Barbier qui élimine Théodore de Bèze et Donneau, après avoir parlé de l'attribution qui leur en est faite, au n° 15683 de son Dictionnaire? Voici ce qu'il ajoute : « Le premier de ces dialogues, dirigé contre les instigateurs de la Saint-Barthélemy, parut dès 1573. Les deux ont été traduits en français, et ils attirèrent des désagréments à leur auteur. Lafin, beau-frère de Beauvais-la-Noël, l'ayant rencontré à Bâle, dans la rue Fromentière, lui donna un grand soufflet. Barnaud, étant seul, ne se défendit pas. Voy. *J. J. Frisii Bibliotheca Gesneri in epitomem redacta*, p. 833, édition de 1583. —Voyez aussi le Dictionnaire de Prosper Marchand, article Barnaud, p. 87.» — Ces autorités sont-elles suffisantes pour balancer celle de Cujas et l'attribution générale à Théodore de Bèze ? Ou faut-il supposer que ce dernier serait le traducteur et non l'auteur de ces dialogues ? Cujas attribue-t-il l'original ou seulement une traduction à Donneau ? Enfin la traduction insérée dans les Archives de l'histoire de France contient-elle les deux dialogues ? Le texte n'indique ni les noms des interlocuteurs ni une division en deux dialogues. La date : Edimbourg, 1574, peut le faire supposer, mais n'y a-t-il pas deux éditions ? Tout cela est peu clair; mais je pense que l'*Intermédiaire* éclaircira cette question, comme il en a éclairci tant d'autres. E.-G. P.

—

Bibliographie industrielle. — Pourrait-on indiquer des opuscules, brochures ou articles de revues spéciales dans lesquels des hygiénistes ou chimistes autorisés, tels que Brouardel, ont fait ressortir les inconvénients qui résultent pour la salubrité publique de la fabrication de la colle forte, de l'huile de pied de bœuf, du noir animal et surtout des engrais, comme aussi les incommodités que ces industries causent aux voisins ? L'ESTEY.

—

La Revue universelle de Voltri. — J'ai reçu, et plus d'un confrère est sans doute dans le même cas, une lettre imprimée, datée de Voltri (*Italia*), et ainsi conçue : « Monsieur, la direction de la *Revue* « *universelle des sciences, des lettres et* « *des industries*, vous a nommé son mem- « bre collaborateur, en vous décernant, « pour vos travaux, sa médaille d'hon- « neur de première classe. Cette revue, « publication polyglotte, compte, parmi « ses collaborateurs, les hommes les plus « illustres du monde, et ses membres « composent entre eux une ligue univer- « selle pour le progrès des sciences. — « Tous ceux qui ne veulent pas prendre « une part active aux travaux de notre « Revue sont inscrits honorairement. — « J'attends, Monsieur, votre adhésion « pour vous envoyer le diplôme et la mé- « daille d'honneur qui consacrent votre « nomination.

« *Le directeur*,
« Prof. EUGÈNE MACCARY .»

Voilà, me disais-je en lisant cette lettre, une aimable Revue et un directeur non moins aimable, lorsque mes yeux se portèrent sur le *nota* suivant : — « Les mem- « bres ne paient aucun droit d'admission; « ils sont tenus cependant à s'abonner au « journal dont le prix est de 12 francs « par an... Tout paiement doit être fait « d'avance au moyen d'un mandat-poste « de 12 francs au nom du directeur. »

Cela me rappelle le diplôme de « *Doctor in absentia* », sur lequel notre *Intermédiaire* a donné des renseignements si topiques (IX, 232, 335, 374, 564; X, 77; XI, 654; XII, 140). Nos honorables collaborateurs du « Giornale degli Eruditi » ne pourraient-ils pas également nous édifier sur M. Maccary et sa Revue, qui, à ma connaissance, ont été pris au sérieux par deux de mes compatriotes, un « industriel » et un « auteur » ?

(Caen.) T. R.

—

Armoirie à rechercher. — Possédant une assiette vieux Rouen sur le marli de laquelle sont les armes suivantes :

« D'azur, aux trois roses d'argent posées 2, 1 ; l'écu surmonté d'une couronne comtale ».

Nous serions particulièrement heureux de connaître le nom de la famille à laquelle elles appartiennent. TÉNÈBRE.

Réponses.

Invention des robinets (XVI, 263). — On lit dans le *Dictionnaire* de Maigne, au

sujet du robinet à plusieurs issues, employé par les faiseurs de tours pour faire sortir différentes liqueurs du même vase : « La plus ancienne description de cet ap- « pareil se trouve dans un des ouvrages « de Héron d'Alexandrie, célèbre mécani- « cien grec, qui vivait vers l'an 120 avant « notre ère. » ALPHONSE R.

—

Bonbons (XVII, 197, 275). — Voici ce qu'on rapporte des temps où la preuve littérale était inconnue ou d'un faible poids : « On avait soin d'arrêter les con- « ventions importantes en présence de « *jeunes* enfants, en les frappant assez « fortement pour graver le fait dans leur « mémoire. On leur pinçait les oreilles, « afin qu'ils s'en souvinssent aux temps à « venir » (Ripuaires, 60, 1; Laurière, 5, 5)... « Certains événements étaient, dans « le même ordre d'idées, constatés par « des processions, des festins, des liba- « tions, des jeux, des danses, des détona- « tions... Il y avait des sacrifices dans les- « quels on distribuait aux assistants les « poils des victimes : les Grecs et les « Troyens partagèrent, dit Homère, la « laine coupée sur la tête des agneaux « (Il., 3). Les distributions de noix, d'a- « mandes, de figues, de *dragées* et autres « menus objets avaient exactement le « même but, autrefois. »

ALPHONSE R.

—

Brioche (XVII, 612, 664). — A propos de brioche, j'ai ouï narrer, dans ma jeunesse, une anecdote dont je voudrais faire vérifier l'authenticité par l'*Intermédiaire*. C'était sous la monarchie de juillet. La cour se trouvant au château d'Eu, un facétieux boulanger ou pâtissier s'avisa, dit-on, un beau matin, d'appendre au-dessus de sa boutique une enseigne avec ces mots en gros caractères : « Le Roi Louis-Philippe fait des brioches. » Effarement du maire et du commissaire de police, qui lui enjoignent d'enlever sur-le-champ son irrévérencieuse enseigne. L'industriel répond : « Je m'appelle Le Roi de par mon père, et Louis-Philippe de par mon parrain ; mon métier est de faire des brioches : de quel droit m'empêcheriez-vous d'en informer le public ? » Sans s'arrêter à ce subtil raisonnement, l'autorité requiert un serrurier, qui descelle l'objet de scandale et, par ordre, le met en lieu sûr. Or, dès le lendemain, on put lire sur une nouvelle enseigne et en plus grandes lettres encore cette inscription : « Le Roi Louis-Philippe continue à faire des brioches. » Mais cette fois, s'il en faut croire l'histoire, le conflit se termina à l'amiable, et, grâce à une bonne poignée d'argent, le boulanger normand s'empressa de supprimer son annonce. — L'anecdote a-t-elle quelque fondement ou est-elle de pure invention ?

(Caen.) T. R.

—

Collections bizarres (XVIII, 73, 268, 459). — A Saint-Lô, M. Colleau a eu la patience de collectionner plusieurs centaines de bénitiers de toutes provenances et de toutes matières, tant anciens que modernes. Les plus nombreux pourtant sont de fabrication française et en faïence ou porcelaine. Quelques-uns sont des plus rares et des plus curieux.

(Caen.) T. R.

—

Prix excessif des livres (XVIII, 73, 522). — Nous n'avions pas tout dit, paraît-il, en signalant à l'attention les chiffres exorbitants, quoique en assignats, qu'avaient atteints les livres provenant de la vente Anisson-Duperron, en 1795 ou 1796. Les 80 dessins originaux sur vélin, d'Eisen, pour le *La Fontaine* des fermiers généraux, furent vendus 77,000 livres. Le *Cicéron* elzévir de 1642, 77,500 livres. Le *Télémaque* de 1734, in-fol., 101,000. La collection d'Artois en 64 vol. in-18, 295,000. Les *Eléments de botanique* de Tournefort, 3 vol. in-8, 105,000, et enfin, le *Thesaurus* de Seba, bel exemplaire, 440,000. Le total de cette vente dépassa huit millions. Ajoutons que la belle bibliothèque de Le Bascle d'Argenteuil, vendue l'année précédente, offrit la même singularité, puisqu'on y vit l'*Histoire naturelle des oiseaux*, par Buffon, monter à 31,000 livres ; les *Mémoires de l'Académie des sciences*, à 24,000 ; les *Cérémonies et coutumes religieuses*, à 33,000, etc., etc. L'importance relative de ces chiffres mérite d'être retenue. EGO E.-G.

—

Les torpilles (XVIII, 129, 397). — Voir X, 447 ; XVII, 427 et 493.

ALPHONSE R.

—

Pour un catalogue (XVIII, 359, 439, 465, 499, 556). — Je me suis sans doute

mal exprimé dans ma réponse (col. 499-500); dans tous les cas celui des collaborateurs de l'*Intermédiaire* qui renvoie à l'épicier les dictionnaires biographiques que je pourrais être tenté de publier (qu'il se rassure) m'a bien mal compris. Je n'ai jamais demandé que les noms précédés du *Von* ou du *Van* fussent invariablement placés au V; j'ai parlé de ceux de ces noms où l'une ou l'autre de ces syllabes est devenue, par l'usage, inséparable, en français, du nom lui-même. Le *Von* allemand a été cité, peut-être à tort, mais simplement par analogie, en même temps que le *Van* flamand ou hollandais. Comme exemple, j'ai produit le nom de Van Dyck; du maître flamand à Bismark (peu connu en France sous la forme Von Bismark) et à la kyrielle de noms allemands à la suite, la distance est grande; je n'ai jamais eu ni manifesté l'intention de la franchir.

M. Vingt ne veut pas mettre Le Tasse à L; il a peut-être raison; plusieurs dictionnaires biographiques ont conservé la forme italienne Tasso, et ont ainsi levé toute difficulté.

L'auteur de la question n'est pas encore tiré d'embarras; mais, ainsi qu'il le dit lui-même, il a reçu quelques lumières, et, en une matière aussi controversable, c'est beaucoup. Peut-être arriverions-nous, avec le temps, à une solution satisfaisante, en prenant soin d'écarter du débat les observations inutiles et les commentaires irritants.

FR. F.

— Après tout ce qui a été dit sur la question, veut-on me permettre de la reprendre en sous-œuvre en la résumant?

Brunet, dans son *Manuel*, met à la lettre D beaucoup de noms d'auteurs à particule (d'Orléans) (le P.), d'Alembert, Daguesseau, qu'il prive de son apostrophe parce qu'il la négligeait lui-même. M. Jules Cousin, dans son livre sur l'organisation des bibliothèques, veut que l'on considère Van Mons, Van Praet comme un seul mot, Von Schlegel, Von Aelbroeck, comme deux. Mais un catalographe n'est pas un héraut d'armes; il convient d'adopter l'orthographe que se donne l'auteur sans plus d'enquête sur sa noblesse. Ces divergences ne proviendraient-elles pas de la règle euphonique qui veut que l'on conserve la particule devant les noms commençant par une voyelle et les monosyllabiques, tandis que, dans l'intimité ou dans le style historique, on la supprime quand elle n'est pas précédée d'un titre ou de monsieur?

Les noms doubles réunis par un tiret sont inséparables et classés d'après l'initiale du premier nom. L'apôtre des Gaules se rangera parmi les Denis et la patrie des talmouses dans l'innombrable catégorie des Saints. Qui reconnaîtrait en effet Pithon-Curt et Lamotte-Piquet dans Curt et Piquet?

Les prénoms qui semblent soudés à certains noms illustres ne devraient pas constituer pour l'ensemble une raison sociale; donc on cherchera Alexandre Dumas et Victor Hugo à Dumas et Hugo. J'appuie énergiquement M. A. Vingt en ce qui concerne le Tasse, l'Arétin, etc., l'article étant là, suivant les pays et les époques, laudatif ou péjoratif. Demandera-t-on au concierge d'une célèbre diva: madame La Patti est-elle chez elle?

De la Grange, de la Roche, de la Coste se classeront à L, parce que ce sont des noms de terres et de villes inséparables de l'article : on ne va pas à *Roche* et l'on ne revient pas de *Rochelle*.

Pour conclure et contenter tout le monde, lorsque l'on veut publier un catalogue ou répertoire alphabétique considérable, il faut adopter un système, l'expliquer clairement à la première page et le suivre servilement. Dans les cas douteux, user largement du renvoi : j'aime mieux promener mon lecteur de Salignac à Lamothe-Fénelon et de Lamothe-Fénelon à Fénelon que de lui laisser croire que je n'ai pas un pauvre *Télémaque* à lui mettre sous la dent.

(Nimes.) E. B.

— La question paraît complexe. Il s'agit tout à la fois de savoir : 1° comment certains noms doivent être écrits, 2° et comment certains noms doivent être classés.

Sur le premier point : sérieuses et nombreuses difficultés. Faut-il écrire, par exemple, Ticho-Brahé ou Tycho-Brahé, Kong-Fou-Tseu ou Confucius, Montesquieu ou de Montesquieu, ou de Secondat de Montesquieu? Voir ce qui a été dit, dans l'*Intermédiaire*, sous les titres *Dictionnaire orthographique des noms propres* (XV, 417, 473), et *Noms propres étrangers* (XVI, 4, 150). En fait, établir des renvois, lorsqu'il y a lieu.

Sur le second point, la solution qui consiste à suivre mathématiquement l'écriture, et à mettre Montesquieu à M, de

Montesquieu à D, Tasse à T et le Tasse à L, est trop simple et trop rationnelle pour ne pas être adoptée tôt ou tard, d'autant plus qu'en procédant autrement, on s'exposerait à de regrettables erreurs pour certains noms qu'on trouve tantôt réunis, tantôt divisés, comme Daguesseau et Lesage (voir Dezobry et Larousse).

ALPHONSE R.

—

Anoblissement du bourreau (XVIII, 386, 468, 526, 557). — Un souvenir de W. Scott ou l'appel fait à un épisode d'un de ses romans ne fournira pas sans doute une *autorité suffisante*, pour établir, en droit, la possibilité de l'anoblissement du bourreau au XVe siècle. Voici, à titre de renseignement seulement, et vaille que vaille, dans quelles circonstances un fait de ce genre est rapporté par l'auteur écossais.

Dans le roman : Anne de Geierstein, chap. XIV, intitulé : la *Noblesse*, Francis Steinernherz, exécuteur, aux ordres d'Hagenbach, gouverneur de Ferette, réclame l'octroi de la noblesse par lettres patentes, quand il aura rempli son office sur dix personnes de naissance noble ; il en est à la neuvième opération de ce genre, et discute à propos de l'exécution éventuelle et prochaine d'une dixième victime.

« Ainsi le porte la loi, répond Hagenbach, mais plutôt par dérision que sérieusement... » Au chapitre XVI, intitulé l'*Exécution*, c'est sur Hagenbach lui-même que le bourreau est appelé à accomplir son dixième exploit, et, s'adressant à la foule, il s'écrie :

« Gentilshommes, nobles amis, et maintenant mes égaux, La Ferette a perdu un noble, elle en a gagné un autre. Notre-Dame soit propice à l'ex-chevalier sir Hagenbach ; qu'elle bénisse et protège l'avancement de Stephen Steinernherz de Blutsacker, maintenant libre et noble de droit... »

Et prenant la plume qui décorait la toque du défunt, il la met à son propre bonnet.

Il y a loin de là sans doute à un acte officiel en règle ; et W. Scott n'a pas prétendu se poser, dans une scène romanesque, en historien légiste.

(Nimes.) CH. L.

—

La prise de la Bastille (XVIII, 387, 471, 527). — A propos des articles parus sous ce titre dans l'*Intermédiaire* des 10 juillet et 10 septembre 1885, j'indique ce qui suit :

C'est bien le lieutenant Louis de Flue qui commandait les 32 Suisses et un sergent du régiment de Salis-Samade envoyés par M. de Besenval (officier général suisse, de Soleure), commandant le camp du Champ-de-Mars, pour renforcer la garnison de la Bastille, le 7 juillet (non pas le 13).

Louis de Flue était le fils de Jean-Wolfgang de Flue, capitaine dans Salis-Samade. Il est né à Saxeln, canton d'Unterwald, le 10 mai 1752. Entré comme sous-lieutenant dans la compagnie de son père, le 13 avril 1766, il fut promu lieutenant le 2 mai 1779, reçut une commission de capitaine (c'est-à-dire fut provisoirement chargé des fonctions de ce grade) le 1er juin 1789 ; nommé capitaine effectif le 5 mai 1791, créé chevalier de Saint-Louis la même année, licencié le 25 septembre 1792. Le 9 décembre 1794, il entra en qualité de capitaine dans le régiment suisse de Roll, au service d'Angleterre, commandé alors par le lieutenant-colonel Dürler, de Lucerne. Il est mort à Saxeln le 1er avril 1817.

En 1789, il n'y avait pas moins de dix officiers de la famille de Flue dans le régiment de Salis-Samade.

Un Melchior de Flue fut tué en 1567 à la retraite de Meaux, parmi les Suisses de Louis Pfyffer. Joseph-Antoine de Flue fut tué dans un combat, au service de France, au milieu du siècle passé. François de Flue, du régiment de Salis-Samade, périt assassiné à Rouen en 1790.

Les renseignements qui précèdent sont empruntés aux archives de la famille de Flue.

(Genève.) THÉODORE DE SAUSSURE.

—

Chérin (XVIII, 387, 470, 557). — Voyez Doublet de Boisthibault, *Marceau*, 1851, p. 109 : « Chérin fut tué (?) devant Zurich, *près les poternes*, le 14 juin 1799. Un de nos compatriotes, M. Alexandre Texier, ancien député d'Eure-et-Loir, qui servait alors dans ce corps d'armée comme chasseur, chargea le général sur ses épaules et parvint à le retirer de la mêlée. » — — Cp. le même ouvrage, p. 44-45 et 109 : « Le conseil des Cinq-Cents, sur la proposition de Chénier, ordonna que les restes de Chérin seraient réunis à ceux de Hoche et de Marceau dans le mauso-

lée élevé sur les bords du Rhin (*Moniteur* du 13 messidor an VII). » Cette résolution, contre laquelle réclama Emira Sergent, sœur de Marceau, ne fut pas exécutée. A. C.

—Voyez un article de la *Revue critique d'histoire et de littérature* sur le« Hoche et Marceau » de M. Albert Duruy (1885, numéro 30, 27 juillet, p. 76). « J'ai vu l'an dernier aux portes de Huningue, le monument qui lui fut élevé et qui porte l'inscription suivante : « A Chérin, général de division, blessé à Riesbach, en avant de Zurich, le VII prairial, mort à Huningue le XX prairial an VII. » — Ce monument est à droite de la route, en venant de Huningue; à gauche est l'obélisque élevé à la mémoire d'Abbatucci, autre général mort en 1796, à l'âge de vingt-six ans, en défendant la tête du pont de Huningue (cet obélisque, érigé en 1801, par Moreau, détruit en 1815 par les Autrichiens, fut relevé en 1828 par les habitants de Huningue). R. D.

— Voir un article de Louis Bougier dans la *Revue historique* [consulter la table] et les *Mémoires militaires* du général Jean Hardy, 1883, p. 193 et 201. — Le 20 août 1792, Dumouriez écrivait de Valenciennes au ministre de la guerre : «J'ai envoyé Chérin, officier d'état-major, avec un trompette à Sedan... » (pour réprimer la rébellion de La Fayette).

M. N.

—

Bouillotte (jeu de la) (XVIII, 422). — Cette estampe est d'après D. S. Bosio, professeur à l'école polytechnique. On ignore le nom du graveur.

Elle existe en noir et en couleur, c'est cette dernière surtout qui est recherchée. Elle a été payée avec la lettre, en :

1881, vente Mulbacher, 85 francs.
1881, vente Michelot (en noir) 69 francs.
1882, vente Dubois du Bais, 120 francs.

Il ne nous a jamais été donné de la voir « avant la lettre »; nous doutons qu'elle existe en cet état.

Sans être très rare, on ne la trouve pas couramment. DRACRUOB.

—

Le vélocipède (XVIII, 422, 505, 557). — On prétend que le vélocipède a été rêvé dès le XIIIe siècle par Roger Bacon, et que des véhicules de ce genre ont été construits par un Anglais résidant à Paris en 1645, par un professeur du Collège de la Trinité de Dublin vers 1750, et peut-être par Jean Hautch de Nuremberg avant 1663. Mais ces véhicules étaient si lourds ou si compliqués qu'il fallait souvent deux personnes pour les faire marcher. Une estampe de la Bibliothèque nationale prouve que les incroyables du Directoire s'en servaient (Larousse, v° Vélocipède). On s'accorde à dire que les vélocipèdes actuellement en usage ont été inventés en 1818, sous le nom de *draisiennes*, par l'ingénieur allemand Drais de Sauerbrow ou de Saverbrunn (Larousse, v° Drais; Maigne, v° Trirote; Noël et Carpentier, v° Vélocipèdes). Il convient de remarquer cependant que le marquis français de Chabannes, mort en 1835, inventa, de 1802 à 1816, une sorte de voiture nommée *vélocifère*.

Noël et Carpentier ajoutent que M. Kent, de Glascow, a inventé, en 1821, un vélocipède marin, au moyen duquel on peut marcher sur l'eau. ALPHONSE R.

—

Portraits-charges de Vallès (XVIII, 453, 536, 562). — Il n'est pas douteux que, dans son opuscule sur Vallès et en reproduisant la légende : « Mords-les, Vallès », Blampin ne fasse allusion au numéro 13 du journal la *Charge*, où le caricaturiste Alf. Le Petit a représenté son héros en bouledogue muselé et retenu par le *collier de misère* (selon sa propre expression) pendant qu'on excite sa bile en lui criant: *Kssi! kssi! mords-les, Vallès, mords-les!* Au reste, qu'on le métamorphosât en chien ou en chat, qu'importait à Vallès, lui qui était heureux d'être laid et qui aurait voulu l'être davantage. Nous en jugeons par les vers qu'il traça lui-même sous son image photographique et que F. Maillard a, fort à propos, rappelés dans son *Histoire des journaux pendant le Siège et la Commune :*

C'est bien là ma mine bourrue,
Qui, dans un salon, ferait peur;
Mais qui peut-être dans la rue
Plairait à la foule en fureur.
Je suis l'ami du pauvre hère
Qui, dans l'ombre, a faim, froid, sommeil ;
Comment, artiste, as-tu pu faire
Mon portrait avec du soleil?

EGO E.-G.

—

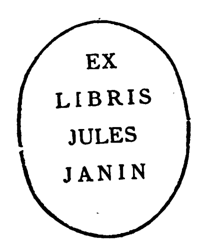
Ex-libris de bibliophiles (XVIII, 455,

538, 562). — Merci de l'avis à qui de droit, et réponse à *un Curieux :*

L'ex-libris de Charles Nodier, que je relève sur un bel exemplaire de l'*Art poétique* de Peletier, en ma possession, est fort simple; il est compris dans un ovale, or sur une étiquette rouge, échancrée aux quatre coins. L'ovale, à double cordon, surmonté d'une demi-couronne de laurier. L'inscription en lettres dorées dans l'intérieur porte :

EX
MUSÆO
CAROLI
NODIER

Jules Janin n'a fait que substituer son nom à celui de Ch. Nodier, en reprenant, comme s'il exerçait un véritable droit de succession, et reproduisant strictement sur ses propres livres les dispositions ci-dessus indiquées :



(Nimes.) Ch. L.

Quel est l'officier qui ordonna le roulement de tambour lors de l'exécution de Louis XVI (XVIII, 481, 540, 563)? — Le collaborateur A. D. dit qu'il lui « paraît certain que le roulement des tambours avait commencé avant que Louis XVI ne montât sur l'échafaud ». — Un passage que je trouve dans les Mémoires de Grétry nous apprend que le roi aurait été mené à l'échafaud en musique. Lisez : « Le cortège militaire qui conduisit Louis XVI à l'échafaud, passa sous mes fenêtres, et la marche en 6/8 [*dont les tambours marquaient le rythme sautillant*, en opposition au lugubre de l'événement, m'affecta par son contraste et me fit frémir. » (*Essais sur la musique*, chap. XVIII *Des contrastes.*) Eug. M.

Rotterdam (XVIII, 484). — Les armoiries de la ville de Rotterdam sont : Coupé. Au premier écusson, a et d, d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules. b et c, d'or au lion de gueules, armé et lampassé d'azur.

Au second : sinople au pal d'argent.

Couronne d'or à cinq fleurons.

Supports : deux léopards lionnés au naturel.

Il y a présomption que, déjà le 8 avril 1328, il existait une école latine à Rotterdam, qui fut nommée dans la suite *Scola Erasmiana*; elle ne doit donc nullement son origine au célèbre humaniste. Quand on fit déménager la vieille école latine de sa demeure dans l'Oppert, Nieuw Poort, rue de la Nouvelle-Porte (où elle avait été tenue plus de deux siècles), au couvent délaissé des frères Cellites en 1592, il est probable qu'on lui donna alors le nom de *Scola Erasmiana.*

D'après mon opinion l'inscription, en lettres d'or, qu'on lisait encore en 1726 devant l'entrée principale, date de cette époque :

SCHOLA ERASMIANA
Δευτε, φιλοι παιδες, ποτι τον νεοτευχεα σηκον.
Σπευδετε μουσαων εις ελικωνα νεον.

Nomen ab illustri domus hæc accepit Erasmo.
Musarum sacris rite dicata domus.

Dans l'ouvrage historique de MM. *Scheffer* et *Obreen*, Rotterdamsche Historiebladen (Feuilles historiques de Rotterdam, 3 v. in-8°), on trouve, de la main de M. le Recteur *J. B. Kan*, l'histoire de la *Schola Erasmiana*, sous le titre de : *Geschiedenis van het Erasmiaansch Gymnasium* (Histoire du Gymnase Erasmiane). Il en existe des tirages à part. Rotterdam, *Nygh* et *Van Ditmar*, 1876, in-8°, 163 pag. Depuis deux années l'ancienne Schola Erasmiana a quitté le vieux cloître des Cellites pour une nouvelle demeure splendide bâtie à neuf pour elle sur le *Coolvert* et ornée au fronton d'une belle statue d'Erasme.

(Rotterdam.) J. H. Scheffer.

Le septième enfant (XVIII, 485). — Le *Journal officiel* vient de publier la note suivante :

« L'article 27 de la loi de finances du 8

août 1885 n'a pas remis en vigueur, sans modification, la loi du 29 nivôse an XIII, aux termes de laquelle tout père de famille ayant sept enfants vivants pourrait en désigner un pour être élevé aux frais de l'Etat. Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs une circulaire en vue d'en régler l'application.

La loi de nivôse réservait exclusivement les bourses aux enfants du sexe masculin; elle imposait en outre aux postulants l'obligation de déclarer leur choix au sous-préfet dans un certain délai, passé lequel la déclaration n'était plus admise. La nouvelle loi a supprimé cette dernière formalité ainsi que la distinction établie quant au sexe. Elle a également abaissé d'un an l'âge requis des candidats. Par contre, elle exige que ceux-ci subissent avec succès des examens d'aptitude et que les familles justifient de l'insuffisance de leurs ressources.

Sur les 400,000 francs qui ont été inscrits au budget de l'année prochaine, M. Goblet a l'intention de consacrer 200,000 francs à l'entretien des bourses dans les établissements secondaires de garçons et de jeunes filles et 200,000 fr. aux bourses dans les écoles supérieures, professionnelles et autres.

Jusqu'à ce que ce crédit soit épuisé, le ministre accueillera toutes les demandes qui seront transmises par la voie régulière et qui rempliront les conditions requises.

Les examens à subir par les candidats aux bourses dans les établissements secondaires sont ceux que prescrivent pour l'obtention des bourses dans les lycées et collèges de garçons le décret du 19 janvier et l'arrêté du 28 janvier 1882.

En ce qui concerne les bourses dans les écoles primaires supérieures, professionnelles et autres, la session sera ouverte le lundi 9 novembre pour les garçons, et le jeudi 12 pour les filles.

Les examens auront lieu conformément aux prescriptions des décret et arrêté du 3 janvier 1882. Ne seront, en conséquence, admis à concourir que les enfants pourvus du certificat d'études primaires et âgés de douze ans révolus. » I. N.

—

Le Sonnet du bleu (XVIII, 486, 570). — Puisque je suis nommé dans cette réponse de M. Bookworm, je saisis cette occasion de dire que, pour ma part, je n'ai jamais ouï parler, ailleurs que dans l'*Intermédiaire*, de ce *sonnet*. Je n'en ai jamais trouvé la moindre trace quelconque.

Je dois faire remarquer aussi au *collaborateur* susnommé que les indications bibliographiques de sa note sont bien inexactes. Il n'a jamais paru le moindre volume sous le titre d'*Œuvres posthumes de Théophile Gautier*. De plus, je ne vais nullement faire paraître sa Correspondance. J'ai, en effet, rassemblé dans ce but un nombre considérable de lettres du grand écrivain, et je continue toujours leur recherche. Mais je ne compte les donner au public que sous la forme de complément d'une édition de ses *Œuvres complètes*, ainsi que cela fut fait pour celles d'Honoré de Balzac. Si cette édition, si nécessaire et si précieuse, ne se publie pas, l'apparition de la Correspondance en question sera donc retardée fort longtemps.

CHARLES DE LOVENJOUL.

—

Singularités physiologiques (XVIII, 486, 571). — On peut consulter, dans le journal la *Nature*, édité par G. Masson (2e année, 1874, 1er semestre), plusieurs articles de Bertillon intitulés :

1° *Mesdemoiselles Millie et Christine;*
2° *Un monstre ;*
3° *Les frères Siamois;*
(*Ces deux articles non signés.*)
4° *Des monstruosités. — Principes généraux de tératologie. — Nains célèbres. — Albinos, etc. — Sirènes, cyclopes, empêtrés, etc. — Monstres doubles.*

NOVUS.

—

Ventes publiques (XVIII, 488). — Les *Causeries sur l'Art et la Curiosité*, par M. Edmond Bonnaffé (Paris, Quantin, 1878), renferment un chapitre sur le *commerce de la curiosité* et les ventes publiques (pages 58 à 123) depuis l'antiquité jusqu'en 1877. VALENTIN.

— Consulter Charles Blanc, *Trésor de l'Art et de la Curiosité*. — Le *Journal des Amateurs*. — Le *Moniteur des Arts*, qui a cessé sa publication vers 1878.

Il est presque impossible d'avoir des renseignements sur les fluctuations des prix de 1800 à 1850 : la période de 1857 à 1870 est presque dans le même cas.

Seuls, les catalogues avec prix que l'on rencontre en librairie peuvent fournir de sérieuses indications. GANDOUIN.

— Il n'existe pas, croyons-nous, d'ouvrages spéciaux pouvant donner satisfaction à cet égard.

P. Defer avait, en 1865, entrepris pour les ventes de tableaux, dessins, miniatures et estampes, un travail resté inachevé et fort incomplet puisqu'il s'arrête au C pour

les tableaux et à l'E pour les estampes, il donnait les prix depuis l'année 1737.

Pour les estampes de l'école française il existe un travail très complet, donnant tous les prix obtenus en ventes publiques depuis 1856, époque du renouveau de l'école ; cet ouvrage, intitulé : *Les Estampes du XVIIIe siècle*, par Gustave Bourcard, édité chez Dentu, a paru en avril dernier, il est presque épuisé à l'heure qu'il est.

UN BIBLIOPHILE.

—

Toepfer (XVIII, 488). — Je crois qu'il sera fort difficile d'établir une bibliographie exacte des Albums de Toepfer, non pas de ceux publiés à Paris par Aubert, mais des éditions originales autographiées en Suisse.

M. Vieux-Bois, *M. Jabot*, le *Docteur Festus*, *M. Pencil*, *M. Crépin*, avant d'être reproduits par Aubert, vers 1845, étaient déjà connus depuis une quinzaine d'années, puisque Gœthe s'en amusait à Weimar.

M. Cryptogame et l'*Histoire d'Albert*, qui sont les derniers albums de Toepfer, sont les seuls, je crois, qui aient été publiés en éditions originales par Aubert, en 1846.

Les *Voyages en zigzag*, publiés par Dubochet en 1844, renferment plusieurs parties originales, mais les principales sont des reproductions d'autographies faites en 1839 et 1840, chez Frutiger, à Genève, notamment : la Course à Milan au lac de Côme et celles à la Gemmi et dans l'Oberland.

UN LISEUR.

— Voici la liste des albums du caricaturiste Toepfer, de Genève :

Histoire de Monsieur Jabot.
Histoire de Monsieur Crépin.
Histoire de Monsieur Pencil.
Histoire de Monsieur Vieux-Bois.
Histoire du docteur Festus.
Histoire de Monsieur Albert.

(Chaque volume se vendait 6 francs de France chez les marchands d'estampes.)

Ces petits chefs-d'œuvre, d'abord crayonnés par l'auteur d'une façon si spirituelle, coururent de mains en mains parmi les amis de Toepfer.

En 1846, un libraire de Genève, J. Ressmann, les édita, sur les dessins mêmes de l'auteur. Les albums de cette édition, publiés simultanément à Genève et à Leipzig, sont autographiés et très recherchés des amateurs pour la pureté et le fini du dessin. Plus tard, un éditeur de Paris, après la mort de l'auteur, publia la série des albums comiques de Toepfer, mais le dessin en est flou et de deuxième main. Je possède une collection complète des albums autographiés de 1846 avec quelques exemplaires séparés; ces albums n'existent plus dans le commerce et sont devenus fort rares.

H. M.

—

Livres imprimés sur papier de couleur (XVIII, 488, 572). — Je possède une jolie plaquette de quelques pages; la *Chronique des Marionnettes, réimprimée sur le texte original de* 1765 ; mon exemplaire est sur papier chamois ; cette réimpression, tirée à fort petit nombre, l'an 1000800703, est due à M. Cohen, ingénieur à Rouen, mort l'an dernier à Cahors et bibliophile délicat; il a laissé une jolie collection de livres rares dont la vente a eu lieu à Paris.

Dans le cours du XVIe siècle, des typographes italiens tirèrent quelques volumes sur papier bleu ; les Alde se prêtèrent à cette fantaisie ; nous pouvons citer entre autres les *Scriptores de re rustica* (Venetiis, 1533), un exemplaire vente sir John Hayford Thorold (décembre 1884), n° 1719.

UN BIBLIOPHILE.

— A la bibliothèque de Rotterdam se trouve une des plus grandes raretés en ce genre.

C'est une édition donnée à Rotterdam en 1605, *sur papier de Chine forte rouge*, du *Thrésor littéraire, contenant plusieurs diverses escritures, tant Latines et Romaines que Italiennes et Espaignoles*, mis en lumière par Jan Van den Velde, natif d'Anvers.

Un vol. in-4° oblong de 21 feuilles, avec le beau portrait de *Van den Velde* par *Matham*. Je doute qu'il existe au monde un second exemplaire pareil.

(Rotterdam.) J. H. S.

—

Ayzine (XVIII, 513). — Ce mot signifiait, suivant le cas et la localité, plusieurs choses, souvent très différentes, par exemple : — Une petite porte pour faciliter le service. — Un couloir. — Un petit balcon. — Endroit où l'on dépose les objets dont on n'a pas besoin souvent. — Une mansarde. — Une lucarne donnant sur les tuiles. — Un grenier. — En un mot, ayzine voulait dire : Endroit commode.

Il existe dans certains endroits de la Charente une expression qui en dérive, les gens de la campagne disent : J'ai mes ayzinences dans cette chambre (*pour j'ai mes aises*). Cette maison est ayzinable (*pour commode*).

Dans le même département et suivant les localités, le mot ayzine, qui désignait tout ce qui était commode, a été abandonné et remplacé par les mots : grenier, servitudes, petite cour, pradelle, souillarde, airaux, ouche, renfermé, clos, etc., etc. Tous désignent un endroit commode, utile ou agréable, qui est indiqué par son nom spécial. UN IGNORANT.

— Dans le *Grand Vocabulaire français*, par une société de gens de lettres (Champfort, La Chesnaye-Desbois, Guyot, Dumoulin, etc.), 30 volumes, Paris, Panckoucke, et hôtel de Thou, 1764-1774, on trouve le mot *aysine* (ainsi orthographié) avec cette définition incomplète : « Vieux mot qui s'est dit, autrefois, d'un instrument quelconque. Heureusement, le *Glossaire de Ducange* est plus explicite : AYSINA, *supellex quævis* (instrument quelconque); et il ajoute : *Præsertim vero apud massilienses*, AYSINES *sunt ustensilia quælibet ad cellam vinariam pertinentia, ut dolia, cupæ, ceteraque vasa vinaria.* D'où il est permis de conclure que, dans l'exemple cité par le *Vieux chercheur*, *ayzines* signifie le cellier, qui se trouve, du reste, très bien placé au levant de l'habitation.

FR. F.

— Ayzine, qui s'écrit également Aisine et Eisine, est un terme très usité dans l'ancienne province de Guienne pour désigner des terrains vacants ou du moins communs entre des propriétaires voisins, bordant leurs immeubles et servant à des dépôts momentanés de récoltes, d'instruments de culture, charrettes, etc., etc.

Quelle est l'étymologie de ce mot? AISE probablement. UN VIEIL AVOUÉ.

—

Matricules des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (XVIII, 513). — Je connais une très riche collection privée où notre collaborateur A. V. trouverait à coup sûr le complément des registres possédés par la Bibliothèque et les Archives nationales. Qu'il s'adresse en toute confiance à L. H. Wilhem, juge de paix à Chartres! Ce collectionneur, qui n'est pas moins obligeant que savant, se fera un véritable bonheur de lui communiquer ses *matricules*. J'ai rarement rencontré encore un curieux plus généreux et plus aimable dans ma longue vie d'

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Monts-de-piété et Maisons de prêt (XVIII, 514). — Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante :

Paris, le 25 septembre 1885.

Monsieur le Directeur,

En réponse à la note insérée dans l'*Intermédiaire*, en date du 10 de ce mois, sous la rubrique : « Monts-de-piété et Maisons de prêt », je vous envoie, ci-jointe, une brochure dans laquelle votre correspondant trouvera, plus détaillés qu'on ne peut les donner dans une simple lettre, les renseignements qu'il désire (p. 18 à 22).

Outre ce document, l'ouvrage de M. Blaize, sur les *Monts-de-piété* (Pagnerre, 1856), pourra utilement être consulté. Le chapitre 4 du tome Ier donne, en effet, des détails fort intéressants sur la coexistence (an IV, an XIII) de l'établissement de la rue des Blancs-Manteaux et des maisons de prêt particulières, ainsi que sur les motifs qui amenèrent le rétablissement du monopole du prêt sur les gages en faveur des Monts-de-piété. (Loi du 16 pluviôse an XII, décret du 24 messidor an XII.)

Veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Directeur : DUVAL.

Nous avons transmis à notre collaborateur les *Notes et renseignements concernant les rapports et la situation réciproque du Mont-de-piété de Paris et de l'Assistance publique* (Paris, 1878, in-4°), qui nous étaient envoyés, et nous prions M. le Directeur du Mont-de-piété d'en agréer tous nos remerciements. L. F.

—

M. de la Combe, colonel d'artillerie (XVIII, 514). — L'ouvrage du colonel de la C. a été publié, pour la première fois, dans la Revue contemporaine, puis à part, en 1854 (in-8°). L'édition de 1856 est donc la deuxième.

On trouve des renseignements sur M. de la C. dans les deux ouvrages suivants de M. Henri de Saint-Georges :

1° « *Charlet et son historien* » : Nantes, 1857 (in-8°). Extr. de la Revue des provinces de l'Ouest.

2° « L'*Historien de Charlet peint par lui-même; étude biographique* » (avec portr. de M. de la C.): Nantes, imp. Guéraud et Ce, 1862 (in-12; 84 pages).

J'ai lieu de croire que l'article de Janin est celui du 29 janvier 1863, publié à la veille de la vente de la collection la

Combe (annoncée pour le 2 février). Janin, très à l'aise pour parler de Charlet, puisqu'il avait, en 1847, publié une notice sur le dessinateur, s'y excuse de n'avoir pas entretenu plus tôt ses lecteurs de M. de la C., mort à Tours, au mois de mai de l'année précédente. A cet article, le fils du colonel, M. V. de la C., répondit par deux lettres, que Janin reproduisit dans le *Journal des Débats*, la première avec commentaires (5 février), l'autre seule (10 février).

H. Mouhot.

—

Grenoble (XVIII, 515). — Le marquis Caraccioli, Napolitain, prénommé Dominique (qu'il ne faut pas confondre avec Louis-Antoine Caraccioli, né à Paris), d'après les biographes, n'a point d'attaches en Dauphiné. Il ne faut point de particule à ce nom étranger; cela peut convenir aux Corses; à cause de notre ignorance, ils sont forcés de prendre la particule par devant et par derrière...

La Maison Forte.

—

Ordre de Malte (XVIII, 515). — A. de B. trouvera une bonne partie de ce qu'il désire dans la *Bibliothèque héraldique de la France, par* Joannis Guigard (Paris, Dentu, 1861, in-8°). Le livre II de cet important travail est consacré aux ordres de chevalerie en général, et le chapitre 2 à l'Ordre de Malte particulièrement (p. 35-47). L'auteur a énuméré dans l Appendice les ouvrages relatifs à l'histoire nobiliaire et aux ordres de chevalerie des pays étrangers (p. 445-449).

Un vieux chercheur.

— Voyez : *Historia da militar ordem de Malte e dos senhores grao-priores della em Portugal*, par José-Anast. de Figueiredo. Lisboa, 1800, 3 vol. in-fol.; *Monuments des grands maîtres de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, accompagnés de notes par le comte de Villeneuve-Bargemon. Paris, 1829, 2 vol. gr. in-8; *Histoire des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, appelés depuis chevaliers de Rhodes et aujourd'hui chevaliers de Malte*. Par Victor Lefèvre, avocat. Paris, Delaunay, 1832, 8 vol. in-12. P. 41 du tome V^e de la *Littérature française contemporaine*. Par Félix Bourquelot et Alfred Maury...; *Histoire des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem...*, etc.... Par Elizé de Montagnac, chevalier dudit ordre... A Paris, chez Auguste Aubry, 1863, in-12. — Note : « Ce volume forme le second complément de l'Histoire de l'abbé Vertot, à laquelle un huitième volume avait été ajouté, en 1832, par M. Victor Lefèvre, avocat. » — Le travail de M. V. Lefèvre est donc mal présenté par MM. Bourquelot et Maury?

La Maison Forte.

—

Un livre à faire (XVIII, 516). — Au sujet de la misère de l'an III et des distributions de pain à Paris, je trouve l'extrait suivant d'une circulaire qui existe aux Archives nationales.

« D. III. *Comités civils des sections de Paris, objets généraux.*

« Citoyens, nous sommes informés que des plaintes se sont élevées et continuent d'avoir lieu contre les citoyens chargés d'assister à la distribution du pain, chez les boulangers.

. . . .

« On leur reproche d'employer des expressions dures et d'oublier trop fréquemment que le devoir qu'ils ont à remplir est celui d'un frère attentif qui, en répartissant entre ses frères le pain trop petit du père de famille, doit toujours avoir dans le geste, dans le regard et dans la voix, l'empreinte du regret profond de n'être pas à portée de faire mieux. »

« Cette circulaire (dit l'auteur de l'extrait ci-dessus), qui est assez longue, est rédigée en termes polis et humains. »

Cottreau.

—

Le livre d'Enoch (XVIII, 516). — Ce fut un voyageur célèbre, Bruce, qui rapporta d'Abyssinie le texte éthiopien de cet ouvrage qu'on ne connaissait que par quelques citations données par des auteurs grecs. Un prélat de l'Eglise anglicane, l'évêque Laurence, en donna, en 1821, d'après le manuscrit conservé à la bibliothèque Bodleyenne, à Oxford, une traduction anglaise qui reparut avec des corrections en 1831; il fit paraître en 1838 le texte accompagné d'une traduction latine. Un des plus illustres des orientalistes français, Silvestre de Sacy, rendit, dans le *Journal des Savants*, compte du travail du savant anglais, travail qui provoqua quelques écrits indiqués au *Manuel du libraire* (II, 987). Une traduction française fait partie du premier volume des *Livres apocryphes* de l'*Ancien* et du *Nouveau Testament*, dans l'*Encyclopédie théologique*, éditée par l'abbé Migne. Divers érudits allemands se sont occupés de ce livre, dont M. Auguste Dillmann.

Voir aussi la notice de M. Rabion : *Origine du prétendu livre d'Enoch* (*Annales de philosophie chrétienne* (avril 1862) et le *Dictionnaire Larousse*, VII, 599. Cette production apocryphe offre pour la forme et le plan des analogies remarquables avec le livre de Daniel, et, parmi bien des idées bizarres, elle présente d'importants témoignages relatifs aux opinions qui dominaient parmi les Juifs un siècle ou deux avant la venue du christianisme.

J. B. D.

— Voir XV, 449, 538, 624 et 658.

ALPHONSE R.

Lœmneches le poète et Martin Luther (XVIII, 517). — J'ai vainement cherché, dans la traduction des *Propos de table* par G. Brunet, aux pages 327-28, où il est parlé des vers injurieux de Lemnius ou Lemchen, la pièce en réponse de Luther. Pourrait-on m'indiquer l'endroit précis de ce volume où elle se trouve? ou serait-elle insérée dans un autre ouvrage que les *Propos de table?*

(Nimes.) CH. L.

Fécondation artificielle (XVIII, 517). — Une thèse pour le doctorat en médecine n'est jamais tirée qu'à petit nombre. Celle qui préoccupe notre collaborateur deviendra bien autrement rare que les autres, l'Académie ayant décidé qu'elle passerait par la main du bourreau. Probablement, les imprimeurs belges l'ont déjà réimprimée *ad usum delphini*, car on sait que leur marchandise pornographique vise surtout les externes et leur est mise dans la main à la sortie. Il n'est point indifférent d'en donner la bibliographie, en tant que première édition.

« Faculté de médecine de Paris, année 1885, nº —. Thèse pour le doctorat en médecine, présentée et soutenue le 28 juillet 1885, à 1 heure, par J. Gérard, né à Pont-à-Mousson, le 17 mars 1834. — Contribution à l'histoire de la fécondation artificielle. — Président : M. Pajot, professeur. Juges : MM. Richet, professeur, Charpentier, Richelot, agrégés. — Le candidat répondra aux questions qui lui seront faites sur les diverses parties de l'enseignement médical. — A. Parent, imprimeur de la Faculté de médecine. A. Davy, successeur, 52, rue Madame et rue Monsieur-le-Prince, 14. 1885. »

Au verso de ce titre, le tableau de la Faculté de médecine de Paris, avec, au bas de la page, cette note : « Par délibération en date du 9 décembre 1789, l'Ecole a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation. »

La série des dédicaces occupe deux pages : « A mon fils Henri. — A mes filles Emilie et Marguerite. — A ma femme. — A la mémoire de mes excellents maîtres Broca et Behier. — A M. le docteur Strauss, professeur agrégé de la Faculté de médecine de Paris, médecin des hôpitaux. — A mon Président de thèse, M. le professeur Pajot, professeur d'obstétrique et de gynécologie à la Faculté de médecine, chevalier de la Légion d'honneur. »

Tous ces appuis de sentiment ou de convenance ont été inefficaces, comme l'on sait. On en éprouve, après lecture, une surprise réelle.

Les médecins sont-ils devenus plus pudibonds que de raison? Où voyaient-ils un danger dans la pratique d'une opération qui, après tout, réagit mieux contre la doctrine de Malthus que les discours et les gémissements des économistes? Allons! Molière aurait encore de quoi rire!

Je suis évidemment « un sujet» plus disposé que ne l'est un membre de la Faculté à lire entre les lignes. Je n'ai cependant pas été un seul instant plus interloqué, que émoustillé, ou que désappointé. Le travail, pauvrement écrit, m'a paru garni de citations sérieuses, d'aperçus non moins sérieux et d'observations non moins sérieuses.

La thèse se termine par : « Vu : le président de la thèse, *Pajot*, (et) Vu, bon et permis d'imprimer, le vice-recteur de l'Académie de Paris, Gréard. »

Elle donne un index bibliographique, composé de 36 noms d'auteurs, avec la mention de leurs travaux ayant trait à la fécondation, plus ou moins directement. Je relève : *Dehaut*. De la fécondation artificielle dans l'espèce humaine, comme moyen de remédier à certaines causes de stérilité chez l'homme et chez la femme. Paris, 1865. — *Fabien Gigon*. Thèse. Essai sur la fécondation artificielle chez la femme. 28 novembre 1871. — *Gautier*. De la fécondation artificielle. Paris, 1881. — *Liégeois*. Dictionnaire encyclopédique, article *Fécondation*. — *Planteau*. Thèse d'agrégation. Spermatogénèse et fécon-

dation. 1880. — *Roubaud.* Traité de l'impuissance et de la stérilité chez l'homme et chez la femme. Paris, 1876. — *Robin.* Dictionnaire encyclopédique, article *Fécondation.* — *Piquantin.* Thèse. Contribution à l'étude de la stérilité : des déviations utérines considérées comme obstacles à la fécondation. 1873.

URSUS.

— Notre collaborateur M. Cabanès trouvera le livre qu'il désire avoir dans le catalogue de la librairie A. Claudin, sous le n° 7716. « Lucine affranchie des lois du concours, et le plaisir sans peine, etc., etc.», traduit de l'anglais de Johnson, et publié par Mercier, de Compiègne. Ann. VII, in-16, front. gr., dem.-rel. mar. v. L'édition anglaise n'est pas très rare, et se vend fréquemment chez les libraires d'Angleterre. Je crains que M. Cabanès ne soit désappointé en lisant ce livre. SAM. TIMMINS.

— Le petit traité *Lucina sine concubitu* est attribué à Abraham Johnson; c'est un pseudonyme. Lowndes, *Bibliographer's Manual,* p. 1410, indique comme auteur *the reverend F. Coventry.*

Il faut y joindre le *Concubitus sine Lucina,* mis sur le compte de Richard Roes, autre pseudonyme. Ce sont de simples jeux d'esprit, sans prétention scientifique. Renouard, dans son *Catalogue* (t. I, p. 277), les qualifie de persiflage.

Jules Assézat, l'éditeur de Diderot, a réimprimé le *Lucina* dans une collection qu'il avait entreprise sous le titre de *Singularités physiologiques.*

Les tentatives du genre de celles dont il est question dans la thèse de M. Gérard ne sont pas nouvelles; on raconte qu'un des plus célèbres médecins du XIII° siècle, Arnaud de Villeneuve, entreprit de fabriquer un homme avec de la semence déposée dans une citrouille et mêlée à diverses drogues; l'essai ne donna aucun résultat satisfaisant.

(Toulouse.) J. F. D.

—

Montano et Stéphanie (XVIII, 518). — S'il faut en croire le *Théâtre de la Révolution* (par Henri Welschinger), qui communique, à ce sujet, des documents authentiques, c'est bien le 15 (et non le 11) avril 1799 (26 germinal an VII) qu'eut lieu la première représentation de *Montano et Stéphanie,* drame lyrique par Jean Elie Bedenc de Jaure, auteur dramatique (1761-1799) et le compositeur Berton. Le rapport fait à cette occasion, et daté le lendemain, 27 germinal, mentionne le tapage scandaleux dont cette pièce fut l'occasion, par suite de son caractère et de ses tendances catholiques. L'un des plus fervents applaudisseurs du parquet poussa même la hardiesse jusqu'à menacer ceux qui ne partageaient pas son opinion; l'histoire raconte que ce singulier personnage n'était autre que le général Mellinet, père de celui qui servit sous le second empire et que, sans se soucier de l'uniforme qu'il portait et son chef orné du panache national, la main sur la garde de son sabre, il défia tous ceux qui recommenceraient leur ignoble tapage. Nous ignorons ce qui s'ensuivit, mais l'opéra fut suspendu pendant plus d'une année. Avant de le reprendre, les auteurs s'engagèrent par écrit à supprimer tout ce qui avait donné lieu aux manifestations du public et aux réclamations de la police. La décoration religieuse en fut changée et le costume de l'évêque fut soumis à des modifications qui ne produisirent plus aucune explosion fanatique. (Cest le terme dont se sert l'administrateur du théâtre Favart, Dusalle, dans son rapport au ministre de la police générale.) Nous savons que Berton, qui entra à l'Institut en 1815, mourut en 1844, tandis que de Jaure (ou Dejaure) termina sa carrière, en 1799, à peine âgé de 38 ans.

EGO E.-G.

—

Adoré Floupette et Marius Tapora (XVIII, 518). — Le premier des auteurs est M. G, Vicaire, un jeune poète très apprécié, auteur des *Emaux bressans.*

UN LISEUR.

— M. Marius Tapora n'est autre que M. Henry Beauclair, rédacteur de la *Petite Presse.* H. C.

—

De l'Amour, par Stendhal (XVIII, 519). — L'édition de 1822, librairie universelle de P. Mongie l'aîné, imprimerie de Fain, est certainement l'édition originale et unique. On a pu changer la couverture et y mettre le nom d'un nouveau libraire; c'était une bien modeste réclame. L'indication d'une seconde édition, s'il en avait existé une, aurait été une réclame bien plus efficace et parfaitement légitime.

L.

—

Paturot. — La meilleure des républiques (XVIII, 519). — Voici le catalogue et les légendes des gravures hors texte que renferme mon exemplaire de l'édition de 1849, Michel-Lévy frères, grand in-8°,

En regard du frontispice de la p. 16 :

Seriez-vous républicain ?
Notre commissaire n'était pas d'humeur à dévorer les gens.
P. 18. C'était le commissaire maigre.
P. 41. Celui-ci n'était qu'une harpe éolienne, résonnant au gré de toutes les brises.
P. 44. C'était mon ministre.
P. 71. Qui n'est un peu financier aujourd'hui ?
P. 75. Il en est dont le cerveau est toujours en ébullition; les idées s'en échappent...
P. 81. Le pontife était à la tribune, versant les flots de sa parole sur un auditoire ému et attentif.
P. 94. Il disparut; mais comme Elie, dans un char lumineux en laissant tomber son manteau sur les épaules de son lieutenant.
P. 98. L'un d'eux réclama les Noirs et leur accorda par avance les droits les plus étendus...
P. 105. C'était un triomphe renouvelé des rois chevelus...
P. 121. ... L'un la force et la bonté du peuple ; l'autre sa turbulence et sa causticité.
P. 129. Hors du camphre, point de salut. Restons en armes ! Veillons !
P. 160. ... Et il jouit d'une santé qui ne peut que faire honneur à la représentation nationale.
P. 173. Celui-ci professe la politique de l'engrais.
P. 206. Je suis Oscar, ma naissance est connue...
P. 235. La France appartient aux culotteurs de pipes.
P. 247. Vous parlez au ministre de la marine et au ministre de la guerre ! Allez.
P. 264. Il avait suivi à la lettre un décret ridicule dont les autres représentants avaient eu le bon esprit de s'affranchir.
P. 269. ... Il y avait en lui, pour la guerre ou pour la politique, l'étoffe d'un Napoléon ou d'un Saint-Just.
P. 293. Elle agita l'airain, expression de son pouvoir, et, d'une voix légèrement émue, elle déclara que la séance était ouverte.
P. 323. A ses yeux la propriété était une infâme.
P. 330. De ma vie, je n'ai vu un nez comme celui-là !
P. 342. ... Un personnage que la captivité avait rendu célèbre.
P. 358. ... L'autre voulait frapper sur les riches un impôt d'un milliard.
P. 380. Comme elle engraisse, notre Muse...
P. 447. La propriété a désormais une sanction...
P. 457. ... Celui qui sut apporter à la tribune le juron dans toute sa pureté.
P. 539. ... L'Assemblée avait un président dameret.
P. 580. Deux noms se trouvent en présence; lequel choisir ?

Je constate que mon exemplaire doit être ainsi bien complet, car, après la table, se trouve un « Avis au relieur pour le placement des gravures », qui n'en indique pas d'autres que les 29 ci-dessus.

L.

— L'édition illustrée publiée par Michel Lévy en 1849 doit contenir 30 gravures hors texte, dont la liste se trouve à la dernière page du vol., après la table des matières. La plupart des exemplaires vendus sur « catalogues d'occasion » sont incomplets de gravures; aussi ai-je cru rendre service aux amateurs, en publiant la bibliographie des ouvrages illustrés du XIXe siècle (Paris, Conquet, 1883), où l'on trouve le classement des gravures hors texte de tous les ouvrages cités.

Je ne puis mieux faire que de renvoyer le collaborateur Ch. L. à cet ouvrage, tant pour le *Paturot* que pour les autres livres illustrés qu'il a dans sa bibliothèque.

J. Brivois.

—

Sganarelle (XVIII, 545). — Il me paraît utile de rappeler que, l'an dernier, dans le *Moliériste*, VI, 55, 82, 114, 140, 188, MM. Fristche et Baluffe se sont vivement chamaillés à propos de l'étymologie de ce nom. L'un prétend qu'il vient du patois languedocien *ganaro* et *ganarel*, qui signifie *ivrogne* ; et l'autre du verbe italien *sgannare*, qui veut dire détromper, désabuser.

Pour la première étymologie M. Baluffe faire valoir qu'au moment où il a composé ses premières farces, Molière était en Languedoc, où il a longtemps séjourné, et qu'il y fait de Sganarelle un débauché, qui se vante de boire, tandis que M. Fristche soutient que Molière a voulu désigner un homme qui se voit détrompé d'une manière désagréable, tiré d'une erreur qui lui plaisait, ou du moins guéri de sa propre bévue ou sauvé de la fourberie d'un autre, en un mot, un déniaisé, et qu'en aucun cas Sganarelle ne mérite l'épithète d'ivrogne. Il ajoute qu'avant lui M. Moland avait présumé que ce nom était d'origine italienne.

Aucun autre interlocuteur n'est intervenu pour prendre part à cette joute et *adhuc sub judice lis est* ; après avoir rappelé les arguments des deux avocats adverses, j'en laisse la décision à plus compétent que moi, à moins toutefois qu'il n'en survienne un troisième d'opinion différente, car Ménage a des successeurs dont trop souvent à son exemple l'érudition ne connaît pas de bornes. A. D.

—

Artistes et littérateurs candidats malheureux à la députation (XVIII, 547). — Alf. Delvau et Firmin Maillard ont successivement publié, chacun à son heure, des documents très intéressants pour l'histoire des deux révolutions de 1848 et 1870, sur la candidature de quelques littérateurs et artistes qui briguèrent, alors, les faveurs du suffrage universel. A défaut de l'ouvrage de Delvau (format in-8º), que je n'ai pas sous les yeux, mais dont le titre était : *Murailles révolutionnaires*, je suis en mesure de citer exactement celui de Firmin Maillard, publié chez Dentu, en 1871 (in-18), sous cette étiquette: *Affiches*, *Professions de foi*, *Documents officiels*, *Clubs et Comités* pendant la Commune (élections des 26 mars et 16 avril 1871). On peut trouver dans ces volumes les promesses les plus étranges qu'ait pu suggérer l'esprit fécond de quelques artistes et écrivains qui visaient à la députation.

EGO E.-G.

Trouvailles et Curiosités.

Course au bois de Boulogne en 1651. — Dans le second volume du Journal de Dubuisson-Aubenay publié récemment par M. Saige pour la Société de l'Histoire de Paris, on trouve, p. 66, à la date du 15 mai 1651, un détail curieux sur une course de chevaux au bois de Boulogne :

« Ce jour, après dîner, il y a eu prix et gage de mille écus pour course de chevaux au bois de Boulogne entre les prince d'Harcourt et duc de Joyeuse, sur chacun un cheval, nourri au village de Boulogne ainsi que l'on nourrit les chevaux de course en Angleterre, à savoir depuis trois semaines ou un mois de pain, fait avec anis, et de faveroles, au lieu d'avoine, et les deux derniers jours d'œufs frais, au nombre de deux ou trois cens. Ils ont mené leur course de la barrière de la Muette ou Meute et passant par le grand chemin droit vers Saint-Cloud. Tournant sur la droite, au dedans de l'enclos, par la grande route qui revient au château de Madrid, ils ont été également et sans avantage. Le prince d'Harcourt, vêtu d'un habit gris fait exprès et très étroit, un bonnet en tête juste et ses cheveux dedans, mais ayant trois livres de plomb en sa poche pour peser autant que le Plessis du Vernet, maître d'Académie, qui courait en la place et sur le cheval du duc de Joyeuse. Mais, au tournant de Madrid, où ils passèrent devant le sieur Dauphin, là attendant à cheval selon leur paction, le Plessis prit le devant et, arrivant à cent pas devant l'autre à la barrière de la Meute, gagna le prix. Force gens de la cour y estoient. »

A. M.

—

Le sonnet d'Oronte. — La chute du sonnet d'Oronte

Belle Philis, on désespère
Alors qu'on espère toujours,

dont Alceste se moque à bon droit, était une pointe alors fort à la mode, qu'on tournait de mille façons différentes et dont l'origine remontait jusqu'au Roman de la Rose, où on lit :

C'est paor toute asseurée,
Espérance désespérée...

Ronsard avait défini l'amour

Un desespoir où toujours on espère,
Un esperer où l'on se desespère.

Corneille avait fait dire à l'infante du *Cid :*

Ma plus douce espérance est de perdre l'espoir.
(*Cid*, vers 135.)

Enfin, je trouve en tête de la *Physique démonstrative*, par HENRY DE ROCHAS, ESCUYER D'AYGLEM, conseiller et médecin ordinaire du Roy, imprimée en 1641 (c'est-à-dire 25 ans avant le *Misanthrope*), la pièce suivante :

A Monsieur de Rochas.

Sur son livre.

Non, ne divulguez plus vos expériences,
Les secrets accomplis, sujets de vos plaisirs;
Si le monde savait les secrets des sciences,
Les curieux mourraient privés des beaux désirs,
Car il n'y aurait plus de belles espérances.

ELISABETH DE CHAROTZ.

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1885

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 octobre 1885.*

XVIIIe Année — N° 419.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IIe année.* — N° 44.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Sursis d'exécution. — La spécialité de l'*Intermédiaire* est de n'en pas avoir, en les ayant toutes. C'est pourquoi nous demandons une consultation soit aux légistes, soit aux gens particulièrement versés dans le fonctionnement des actions *justicières*. On discutait l'autre jour à ce propos. Accord impossible. Donc, *Intermédiaire*, dis-nous où est la vérité.

On supposait le cas, qui d'ailleurs a failli se produire dernièrement, d'un individu condamné à mort comme ayant fait disparaître une femme dont on n'a retrouvé aucune trace. Son moyen de défense a été d'affirmer qu'un jour elle l'a quitté; qu'il ne sait plus ce qu'elle est devenue; mais qu'elle peut parfaitement être vivante. Un autre procès est d'ailleurs en cours où la situation est analogue. Quoi qu'il en soit, la condamnation étant prononcée et le jour de l'exécution étant venu, on suppose qu'au moment où le condamné sort de la prison pour aller à l'échafaud, qui n'est qu'à quelques pas de là, une femme fend la foule en criant (à tort ou à raison) : « Arrêtez, n'exécutez pas cet homme, je suis celle qu'on l'accuse d'avoir tuée! Je suis vivante, bien vivante. J'étais loin de France, je n'ai appris le bruit fait à propos de ma prétendue mort que dernièrement; j'ai couru, j'arrive à temps. Justice ou plutôt injustice n'est pas faite. Arrêtez! Ne tuez pas un innocent. »

Les choses se passant ainsi, on demande ce qui arriverait. Y aurait-il là quelqu'un ayant l'autorité nécessaire pour apprécier le cas à faire du témoignage de cette femme, et pour ordonner de surseoir à l'exécution? ou bien, malgré toutes les évidences de véracité de ce témoignage *in extremis*, le bourreau, à qui l'homme a été remis au nom de la loi, accomplirait-il jusqu'au bout sa lugubre tâche, et ferait-il tomber la tête du condamné dont cette femme vient peut-être de proclamer irrécusablement l'innocence, — quitte à reviser le procès quand l'homme ne pourrait plus avoir le bénéfice de la revision? La question est simple dans sa *terribilité*. La loi suivrait-elle son cours ou ses effets pourraient-ils être suspendus, et, en ce dernier cas, qui les ferait suspendre?

E. M.

—

Un stryge ou un strige? — J'ai sous les yeux un dessin (lavis à l'encre de Chine) qui représente un monstre sculpté, probablement une gargouille de Notre-Dame de Paris. Il est vu à mi-corps, la tête entre les deux mains et les coudes appuyés sur un angle extérieur, soutenu par une volute sculptée. La tête, cornue, est hideuse et le démon tire la langue. L'expression est méchante et railleuse. Des ailes s'élèvent des épaules et descendent sur les reins. Au bas du dessin est écrit : *Le stryge.* — N'ayant pas une idée bien nette de ce que le mot signifie, j'ai consulté le dictionnaire de l'Académie (édition de 1835). *Stryge*, s. m., synonyme de vampire. — Voici ce que dit Littré : *Stryge*, s. m. L'Académie donne le genre masculin et un *y* à ce mot; mais ni l'un ni l'autre ne peuvent être; il faut écrire *strige* et le faire féminin (voyez *strige*). — *Strige*, s. f., vampire, génie malfaisant et nocturne. On lit dans la *Gazette de Bessarabie* : Les revenants occupent toujours une grande place dans l'imagination du peuple moldave. Les *striges* sont des morts qui se lèvent de leurs tombeaux dans la nuit qui précède le jour de la Saint-André, et qui vont, portant leur tombe sur leur tête, visiter leurs anciennes habitations (*Moni-*

teur universel du 7 avril 1861, p. 491). — Etymologie : *striga*, oiseau de nuit qui passe pour déchirer les enfants. — Sorcière.

Dans le dictionnaire latin-français de L. Quicherat et A. Daveluy, on trouve : *striga, æ*, f. (comme *strix*) au figuré, Pétrone : sorcière. *Strix*, *igis*, f. (στριγς). Prop. Ov. strige, oiseau de nuit qui passait pour déchirer les enfants pendant la nuit (hibou d'Orient?) — Stat. sorcière. Pline : vieille sorcière (terme injurieux).

Ces mots latins semblent donner raison à Littré. D'une autre part, dans les *Contes des paysans et des pâtres slaves* (Paris, Hachette, 1864, 1 vol. in-12), — M. Chodzko, à la page 12, écrit *stryga*. Un homme cherche sa femme, et demande à des magiciens et magiciennes qui l'entourent, si elle est dans le voisinage. — Elle y est, en effet, elle y est, criaient les *strygas*. — Et en note : Divinités malfaisantes, d'où le latin *stryx*, hibou, chouette, oiseau de mauvais présage.

Première question : Laquelle des deux orthographes est préférable? De quel genre faut-il faire le mot? A ce propos, je ferai observer que, n'ayant pas la dernière édition du dictionnaire de l'Académie, j'ignore si l'article est resté le même qu'en 1835. Je n'ai aussi d'autre dictionnaire latin que celui de Quicherat et Daveluy. Faut-il admettre l'orthographe latine *stryx*, indiquée par M. Chodzko?

Deuxième question : La description que j'ai donnée de la sculpture de Notre-Dame de Paris ne paraît guère se rapporter à l'idée d'un hibou, ni d'une sorcière. Sur quoi s'est-on fondé pour y reconnaître un *stryge* ou une *strige?* E.-G. P.

—

Poser un fait... un acte. — On dit souvent dans le langage ordinaire : un tel a *posé* là un *acte* d'indélicatesse..., et dans le langage judiciaire : les *faits posés* par le prévenu... Ces expressions sont-elles correctes? Y a-t-il des exemples de bons auteurs qui les aient employées? M.

—

L'ancienne langue du Nord en Normandie. — Bien que l'ancienne langue du Nord que parlaient les Normands au moment de leur établissement en Neustrie, ne fût plus parlée par leurs descendants de la quatrième génération, il est néanmoins certain qu'il existe encore, dans la Normandie, des mots et des locutions, et surtout des noms de localités, qu'il est facile de donner à cette ancienne langue.

Je connais les travaux de Depping, de Dumeril, de Aerrischer et de Joret sur ce sujet, mais je trouve que leurs appréciations manquent de netteté. Ils ne précisent pas assez les mots, pour pouvoir les classer selon leurs origines allemandes ou flamandes, qui doivent se rattacher plutôt au patois picard, et les distinguer de cette autre classe de mots qui appartienent purement aux langues scandinaves. Mon attention fut appelée dernièrement à ce sujet en entendant l'expression : « Que vot' ga' est *affre.* » Ce dernier mot fut prononcé comme une abréviation du mot affreux, mais la personne qui parlait, loin de vouloir dire affreux, voulait dire fort. Je ne pouvais pas me tromper, on se servait du mot *afl* de l'ancienne langue qui a cette signification.

Je serais très reconnaissant aux lecteurs de l'*Intermédiaire* qui pourraient me signaler des mots de ce genre, en usage en Normandie, dont l'emploi ne s'explique pas par la signification moderne.

J. G. Fotheringham.

—

Un évêque polonais pendu. — Je serais heureux d'avoir des détails sur la pendaison de l'évêque de Vilna, prince Massalski.

Ce prince qui prit part à toutes les révolutions de la Pologne et fit partie de la commission gouvernementale choisie dans le sein du Sénat (1773), serait mort pendu. Une lettre du prince de Ligne, adressée, je crois, à la marquise de Coigny (1787), l'annonce en ces termes : « Ce *fou d'évêque*, oncle de ma belle-fille, voulut, en 1781, me faire accorder l'indigénat sur le trône de Pologne, il fut pendu depuis ce temps-là. »

Les journaux du temps consacrent-ils quelques lignes à cet événement?

L. P.

—

Le décret de Moscou. — Connaît-on le véritable auteur du célèbre décret sur la Comédie-Française signé à Moscou par Napoléon? Gers.

—

La Michodière. — Au moment de l'ouverture des Etats généraux de 1789, vivait à Paris un M. de la Michodière. Il en

est parlé dans diverses correspondances de l'époque comme d'un personnage remplissant de hautes fonctions, et exerçant une influence considérable. Quel était ce la Michodière? Quelles étaient ses fonctions? Etait-il le fils ou le petit-fils de François de la Michodière qui fut tour à tour intendant à Riom en 1753, à Lyon en 1757, à Rouen en 1763, et prévôt des marchands à Paris?

Le nom de *la Michodière* ne figure pas dans la Biographie Didot.

SED EGO.

—

Les noces de César Borgia. — M. Charles Yriarte a consacré, dans la *Revue des Deux Mondes* (15 sept. 1885), un article fort intéressant à César Borgia. Le terrible fils d'Alexandre VI, désireux d'acquérir la bienveillance de Louis XII, vint à Chinon et, le 12 mai 1499, il épousa Charlotte d'Albret, sœur du roi de Navarre, « la plus belle fille de France; il lui donna « son nom, lui laissa un enfant de sa race « et, presque au sortir de l'autel, il l'abandonna pour courir à ses dramatiques « destinées; il ne la revit jamais. »

M. Yriarte ajoute : « En lisant dans les « Mémoires de Robert de la Mark, seigneur de Fleurange, les indiscrétions « des dames d'honneur, on se rappelle involontairement que la scène du mariage se jouait au pays de Rabelais. »

Je n'ai pas à ma disposition les Mémoires en question, mais l'*Intermédiaire* ne pourrait-il pas nous donner quelque idée de ces particularités pantagruéliques, en adoucissant, s'il était nécessaire, en gazant ce qui effaroucherait un lecteur scrupuleux?

(Nantes.) S.-B.-V.

—

Le maréchal de Saxe mécanicien. — Je lis, dans le tome Ier de la *Vie du maréchal de Saxe* par le baron d'Espagnac.... 1730 : « Le comte de Saxe, de retour à Paris, s'appliqua plus que jamais à l'étude de l'art de la guerre et des mathématiques: il inventa une machine pour faire remonter les batteaux (*sic*) sur la Seine, sans employer de chevaux. Il alla à Rouen pour s'en servir : il trouva trop de difficultés dans son exécution et l'abandonna.

On doit à ce projet la perfection de la machine qui est sous le Pont-Neuf et qui sert à remonter les batteaux depuis le Pont-Royal. »

Je n'ai pas sous la main l'*Histoire du Pont-Neuf*, d'Ed. Fournier, qui peut-être parle de cette machine. Elle existait encore en 1775, date de l'édition dans laquelle je copie l'extrait ci-dessus, puisque d'Espagnac en parle au présent.

Comment fonctionnait cet engin et à quelle époque cessa-t-il d'exister sous le Pont-Neuf? COTTREAU.

—

Les débuts littéraires de Brizeux. — Brizeux débuta en 1826 par un à-propos en vers représenté à l'Odéon pour l'anniversaire de Molière. M. Saint-René Taillandier, dans sa notice, nous dit que ce début poétique rappelait plutôt l'élégant versificateur Andrieux, qu'il n'annonçait l'auteur de *Marie*. Voudrait-on bien donner le titre exact de l'à-propos et toutes indications bibliographiques d'éditeur, de pagination, de format? Brizeux avait, croyons-nous, un collaborateur; mais cela ne suffit pas à expliquer qu'on n'ait pas compris, fût-ce à titre de contraste, son essai dramatique dans ses *Œuvres complètes*. A. E.

—

Œuvres de Montesquieu. — On a pu lire tout récemment dans les journaux littéraires que la bibliothèque de l'Institut vient de s'enrichir, grâce à la générosité du baron Larrey, des Œuvres de Montesquieu, trouvées par le frère du donateur dans le couvent de l'Inquisition à Valladolid (Espagne). Pourrait-on nous dire s'il s'agit, ici, de quelque œuvre inédite du célèbre écrivain (car il n'est pas douteux qu'il en reste encore à connaître), ou plutôt, si celles dont il est question contribueront largement à corriger les erreurs innombrables commises jusqu'à présent à l'occasion de ces livres, erreurs que M. Louis Vian a eu souvent l'occasion de signaler? Il serait vraiment heureux qu'à l'aide de cette découverte, quelque éditeur autorisé pût entreprendre une édition définitive et bien correcte des Œuvres de Montesquieu, conforme aux manuscrits de l'auteur, sans en excepter sa *Correspondance inédite*, qui doit compléter l'œuvre du philosophe, grâce au culte aussi zélé que profond que lui porte l'un des membres de l'Académie de Bordeaux.

EGO E.-G.

—

Histoire des courses. — Puisque l'*Intermédiaire*, par la plume de M. A. M.,

aborde la question des courses en nous faisant profiter d'une très intéressante trouvaille relative à ce sujet, j'en profite pour venir demander si l'on ne pourrait m'indiquer les ouvrages où je puiserais quelques renseignements relatifs aux courses pendant le règne de Napoléon Ier. Je m'occupe de rassembler les matériaux d'une *Histoire de l'origine des courses en France.*

(New-market.) JOHN BITTERN.

—

Sur les prénoms du marquis de Leganez. — Le marquis de Leganez, gendre de l'habile général le marquis Spinola et lui-même habile général, appartenait à la famille de Guzman. J'ai eu à faire une petite note sur ce personnage et j'ai tout d'abord été arrêté par une difficulté dont je viens demander la solution à ceux de nos collaborateurs qui connaissent tout particulièrement les choses de *tra los montes*. Quels étaient les prénoms du marquis? Le dernier éditeur des *Mémoires de* BASSOMPIERRE, M. de Chantérac, l'appelle (t. III, p. 353) *don Diego de Guzman* et (t. IV, p. 430, *Table générale*) *Jacques-Philippe de Guzman*. Entre ces deux versions me voilà cruellement embarrassé. J'espérais que le recueil Avenel me tirerait de cet embarras, mais l'excellent éditeur des *Lettres du cardinal de Richelieu* s'est, contrairement à ses habitudes, contenté de cette note d'un vague désespérant (t. II, p. 619) : « *général qui commanda les armées d'Espagne* ». Où se pend-on? UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Chanson politique de 1815. — Je cherche en vain, dans mes notes et recueils, une chanson libérale de l'époque de Louis XVIII. — En voici les deux premiers couplets (à peu près) (Air : *Tontaine, tonton.*)

1.

Voulez-vous connaître l'histoire
D'un gros roi nommé Cotillon?
Ton ton, etc.
Boire, manger, manger et boire,
C'est la devise des Bourbons.
Ton ton, etc.

2.

Longtemps chassé de sa patrie,
Il régna sans ambition.
Ton ton, etc.
Comptant tous les jours de sa vie
Par des jours d'indigestion.
Ton ton, etc.

Un de mes collaborateurs pourrait-il me donner le texte complet?

(Bordeaux.) GÉDÉON.

—

Johannard. — Où trouver des renseignements, articles biographiques, etc., sur Johannard, Jules, autres que ceux du *Petit Moniteur*, du 14 juin 1871, et du supplément au *Dictionnaire de Vapereau*, par Léon Garnier, 1873?

Le *Petit Moniteur* dit qu'il a été fusillé au fort de Vincennes avec le général La Cécilia, lors de l'entrée à Paris des troupes régulières, et Léon Garnier, d'après les journaux anglais de novembre 1871, « annonce qu'il faisait partie du Conseil général de l'Association internationale des travailleurs lors de la conférence tenue à Londres par ce conseil, du 17 au 23 septembre 1871. »

Laquelle de ces deux versions est la vraie?

Si Johannard est vivant, où se trouve-t-il maintenant?

Connaît-on des portraits ou des charges de cet ancien membre de la Commune de Paris?

Tous nos remerciements aux *Intermédiairistes* qui voudront bien nous faire part de ce qu'ils savent sur ce personnage. LUD. ROSAMOIN.

—

Analogie de titres des livres. — Sans parler des titres de même famille à peu près semblables (*le Roman d'un jour*, de Mesnier de Querlon, et *le Roman du jour*, du chevalier d'Arcq; *les Femmes de vingt, trente, quarante ans; Un fils* et *le Fils*, etc., etc.), il s'en rencontre d'identiques. Citons, pour aujourd'hui, deux exemples: *les Humbles* de Wuillot, cités par Firmin Maillard dans *les Derniers Bohêmes* et *les Humbles* de François Coppée; *les Contes pour les femmes*, de MM. Théodore de Banville et Arsène Houssaye. Arrêtons cette nomenclature en priant nos collaborateurs de la continuer et d'éclaircir au point de vue juridique la question de propriété du titre d'un livre. MOG.

—

Statues des Tuileries. — Il y a dans le jardin des Tuileries une statue, copie de la *Flore Farnèse*, signée Antonius-Andréas Callissiensis.

Une autre statue, l'*Aretino*, est signée J. B.

Quels sont les noms de ces deux sculpteurs? GERS.

—

Les Idylles de Berquin. — La suite de vignettes de Borel pour illustrer cet ouvrage existe-t-elle *avec* et *avant* les numéros ? Et combien y a-t-il de ces gravures ? TÉNÈBRE.

—

Sur le Mare clausum de Selden.—Tous nos recueils biographiques et bibliographiques (notamment, parmi ces derniers, le *Manuel du libraire*, t. II, col. 1766) nous apprennent que, pour réfuter le livre de Grotius (*Mare liberum*, Leyde, 1609), Jean Selden publia son traité de *Mare clausum, seu de dominio maris libri II* (Londres, 1635, petit in-f°, réimprimé en 1636, petit in-8° et petit in-12). Selden attendit-il 25 ans pour combattre, au nom de la fière maîtresse des mers, les prétentions de la Hollande, représentée par Grotius ? Je ne le crois pas ; je le crois d'autant moins qu'un document inédit de l'année 1627 atteste, à cette date, l'existence d'une réponse du publiciste anglais au publiciste hollandais. A quelle époque parut cette réponse ignorée de tous en France ? Je le demande surtout à nos chers confrères les rédacteurs des *Notes and Queries*.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Les Amours d'Ovide. — J'ai sous les yeux un volume intitulé : Les Amours d'Ovide, traduction libre en vers français ; suivis du Remède d'Amour, poème en deux chants, imité d'Ovide : ornés de quatre gravures par J. Bouillard. — A Paris, chez Egron, rue des Noyers, n° 24, an VII. 1 vol. petit in-8. — Sait-on le nom de l'auteur ? J. LT.

—

Dictionnaire de Larousse. — L'année dernière nous avons entendu annoncer comme prochaine la publication d'un second supplément à cet important ouvrage.

Quelqu'un de nos collaborateurs pourrait-il nous dire si ce nouveau supplément doit bientôt paraître ?

LUD. ROSAMOIN.

—

« Nouvelles à la main sur la comtesse Du Barry », trouvées dans les papiers du comte de ***, revues et commentées par Emile Cantrel. Introduction par Arsène Houssaye (Paris, Plon, 1866, gr. in-8, portr.). On y retrouve presque textuellement les anecdotes déjà publiées dans le livre célèbre et bien connu qui est attribué à Pidanzat de Mairobert. Faut-il croire ce que nous raconte l'éditeur dans son « Avant-Propos » : il aurait trouvé le manuscrit de son livre chez un bouquiniste ? Qu'est devenu ce manuscrit ? Qui connaît M. Cantrel ? Ce nom ne serait-il pas le pseudonyme d'un démasqueur plus ou moins habile ?

A démasqueur, *démasqueur* et demi ! Démasquons. P. L.

—

Mémoires d'un forban philosophe. — Un volume in-8, Paris, Moutardier, 1829. Quel est l'auteur de cet ouvrage ultra-romantique ? VALDESCYGNES.

Réponses.

Malle des Indes (XVI, 269, 406). — « Qu'est-elle devenue ? » demandait en 1883 un de nos collaborateurs. « Elle existe toujours », lui répondait H. Issanchou, ajoutant qu' « elle file, chaque samedi, sans s'arrêter, de Calais à Brindisi. » — Sans s'arrêter —, c'est beaucoup dire. On croit communément que ce train spécial, organisé pour le transport de la poste indo-anglaise (et un peu aussi pour celui de la poste indo-française) a une marche dépassant de beaucoup en vitesse celle de nos autres trains rapides ; c'est un préjugé.

La marche de ce train n'étant pas indiquée dans les indicateurs ordinaires, peu de personnes ont la possibilité de la connaître. La voici :

Chaque samedi, ce train quitte Calais à 12 heures 52 du matin (c'est-à-dire dans la nuit du vendredi au samedi) ; il passe à Boulogne-sur-Mer à 2 heures, à Amiens à 3 heures 57, à Pierrefitte-Stains à 5 heures 55 ; là, empruntant la ligne de Grande-Ceinture, il se dirige sur Villeneuve-Saint-Georges (gare de triage), d'où il repart à 7 heures 8, le samedi matin. Il s'arrête ensuite à La Roche à 9 heures 17, à Dijon à 11 heures 49 ; à Mâcon à 1 heure 47, à Culoz à 4 heures 6, et arrive à Modane à 8 heures 18 (heure de Paris), le samedi soir. Quittant Modane à 9 heures 35 (heure de Rome), il atteint Turin à 1 heure 30 du matin, puis Bologne à 8 heures 20 (dimanche matin). Il arrive enfin à Brindisi, son but *terminus*, dans la nuit du dimanche au lundi, à 1 heure 10 du matin.

La distance de Calais à Brindisi est d'environ 2,200 kilomètres; la Malle des Indes la franchit en 47 heures 31 minutes (48 heures 18, si l'on ne tenait compte de la différence d'heure entre Paris et Rome). Il faudrait connaître exactement le temps d'arrêt à chaque station pour supputer la vitesse kilométrique, mais les heures indiquées ci-dessus suffisent pour établir que ce train ne marche pas plus vite que les trains rapides des lignes sur lesquelles est tracé son parcours.

Le train de la Malle des Indes ne se compose que d'un ou de plusieurs wagons-poste (suivant les besoins du service), et d'une seule voiture de la Compagnie internationale des wagons-lits. Le nombre des places est forcément limité : seuls sont admis les voyageurs porteurs de billets directs de Londres à Brindisi (16 liv. 1 sch. 9 d., plus l'impôt français, soit environ 410 francs). Le billet, en première classe, de Londres à Brindisi, coûte environ 300 francs, de sorte que, comme on le voit, le supplément à payer pour l'usage de ce train de luxe (sleeping-car compris) est d'environ 110 francs. Je suppose que les voyageurs du continent ont le droit de prendre ce train au passage (à supposer qu'ils y trouvent de la place), en payant le montant du trajet depuis Londres.

Les jours et heures du retour de la Malle des Indes sont subordonnés à l'arrivée des bateaux à Brindisi, et par conséquent très variables. VIATOR.

—

Brioche (XVII, 612, 664; XVIII, 583). — Le *Petit Journal* qui avait eu la gracieuseté de signaler notre question à l'attention de ses lecteurs, a reçu la réponse suivante :

Paris, le 13 octobre 1885.

Monsieur le Rédacteur,

Dans le n° 8327 du *Petit Journal*, 13 courant, vous donnez asile à une question que pose un collaborateur de l'*Intermédiaire* : l'anecdote du pâtissier ou boulanger Louis-Philippe Le Roi a-t-elle quelque fondement ?

Vous pouvez lui répondre qu'à part les détails, il y a du vrai dans ce qu'il raconte.

D'abord le susdit *pâtissier*, et non boulanger, n'habitait point Eu, mais Rouen, vers 1838. Sa boutique était située place de la Croix-de-Pierre, au carrefour Saint-Vivien, entre la rue Saint-Vivien et la rue Orbe, regardant la rue Saint-Hilaire et la *fontaine de la Croix-de-Pierre* (gracieux monument à trois étages (1515), aujourd'hui dans le jardin du musée d'antiquités.

Je dois d'abord vous dire une chose pour justifier les mots : *fait des brioches*, c'est qu'à Rouen, et dans les environs, on est très friand de bonnes brioches, de *norolles*, comme on les appelle le plus souvent. Aussi, lorsque l'on fait le pèlerinage de Bonsecours, on s'arrête d'abord, à l'entrée du chemin de l'église, chez le *marchand de norolles*, qui, en 1846, n'était autre que le père de feu Alcide Grandguillot, le rédacteur en chef du *Constitutionnel*.

Si j'ai bonne mémoire, il y eut d'abord sur l'enseigne :

Leroy Louis-Philippe fait des brioches.

Puis :

Louis-Philippe Leroy fait des brioches.

Le collaborateur de l'*Intermédiaire* pourrait d'ailleurs écrire à M. Léon Brière, l'imprimeur du *Journal de Rouen*, rue Saint-Lô, en le priant de s'assurer dans l'*Annuaire de Rouen* (années 1838 et suivantes), qu'à l'adresse que je vous donne il y avait bien Leroy (Louis-Philippe), pâtissier.

Il a également la ressource de s'adresser au bibliothécaire de la ville de Rouen; mais, s'il est bon chercheur, maintenant que je l'ai mis sur la vraie piste, il saura bien ne pas faire buisson creux.

Un vieux Rouennais, ERNEST A. LEBARBIER,
150, boulevard du Montparnasse.

—

Histoire de la chorégraphie (XVIII, 71, 127, 268, 301, 552). — La dissertation de Razoux, médecin célèbre de Nimes, sur « le *Progrès et les effets de la pantomime chez les anciens* », que notre collaborateur possède en manuscrit, n'a certainement pas été imprimée. Toutes les œuvres de Razoux livrées à l'impression sont mentionnées soit dans l'ouvrage spécial de M. le docteur Puech, les *Médecins d'autrefois*, soit dans la Biographie générale du département du Gard, de M. le pasteur Michel Nicolas.

Razoux avait laissé d'assez nombreux manuscrits qui ont été transmis à la famille de Trinquelague, de Nimes. On croit qu'ils ont été détournés et vendus (clandestinement?) par une femme de chambre au service de cette famille de magistrats.

(Nimes.) CH. L.

—

La femme et la terre — (*alias* **Une comparaison à étudier**) (XVIII, 103, 158, 179, 273, 321, 375, 401, 462, 552). — A mon tour d'en dire ma râtelée :

Dans la *Farce des femmes* à cinq personnages, Thibault dit à Jennette :

Je suis un peu pesant et lasche
Pour faire l'amoureux desduict;
Je ne sais si cela vous nuict...
Vous devez prendre pacience;
Celluy mestier n'est pas science
Pour recouvrer de bien en mieulx;



Car quand l'homme devient plus vieux,
Il devient plus lasche à ouvrer.
Il n'est si vaillant laboureur
Qui ne s'ennuy de labourer.

Dans la *Reconnue* Remy Belleau fait dire à maistre Jean :

Monsieur est semblable à celuy
Qui laboure le champ d'autruy
Et laisse là le sien en friche.

Et dans *Tyr et Sidon*, Jean Schelande fait dire à Zorote :

Les uns veillent eux-mêmes aux femmes qu'ils [possèdent.
(Animaux plus fascheux que chèvres à garder.)
Et ceux qui n'en ont point m'aimeroient mieux [ayder
A labourer mon champ, m'y prestans leur se- [mence,
Qu'à sarcler un chardon qui de naistre y com- [mence.

On lit dans le *Fidelle*, comédie de Larivey :

Béatrice. Combien as-tu d'amoureux ?...
Babille. Je m'en retrouve sans et la malheure, car je ne te le veux pas dire, tant j'ay honte.
Béatrice. J'ai un estallon d'ordinaire et encores deux autres amoureux.
Babille. Bon prou te fasse! je me recommande.
Béatrice. Va en paix et te souviens qu'une femme sans amant est comme une vigne sans pesseau.

Et dans la *Comédie des chansons*, attribuée à Timothée de Chillac et à Beys :

Jodelet.

Vartigué! Quoy? m'estimez-vous indigne
De ficher mon échalas
Dans vote quarquié de vigné?

A. D.

—

Vase nocturne (XVIII, 130, 184, 216, 274, 303, 398, 460, 490, 523) :

Ode (contre les Médecins).

Vous qui tenant le musc et l'ambre
Entre les objets importuns;
Du bassin et du pot de chambre
Tirez vos plus rares parfums.
. . . .
. . . .
Ayent proche de la fenêtre
Longtemps contemplé l'urinal.
. . . .

(Extrait des *Poésies choisies*, 4e partie, du recueil de Sercy. 1661.)

La pièce est anonyme. Sus.

— La petite voiture à deux roues à capote qui, fermée, ressemble à une voiture de blanchisseuse, en terme du métier, se nomme un *pot de chambre*. Je tiens ce renseignement d'un carrossier.

BOOKWORM.

—

Sainte Barbe, patronne des canonniers (XVIII, 163, 243). — Je lis dans les *Révolutions de Paris* de Prudhomme, 1792, n° 157, p. 82, à propos de la fête des canonniers : « On appelle la sainte-barbe sur un vaisseau le poste et la chambre du maître canonnier, et aussi le lieu où il renferme la poudre et les ustensiles de son artillerie. Qu'on nous demande quelle analogie il y a entre de la poudre à canon et une sainte Barbe, la sainte la plus près du Père Eternel, dit le peuple, c'est ce que nous ignorons absolument; heureusement ce n'est pas un article de foi. De temps immémorial, en France, les canonniers de terre avaient adopté pour leur patronne cette mère sainte Barbe. Ceux du bataillon des Filles-Saint-Thomas, qui, malgré le nom qu'ils portent, ont plus de patriotisme que de vénération pour le saint calendrier, proposent de changer le jour de leur fête et de le transporter au 11 juillet, anniversaire de 1789, époque à jamais heureuse qui détermina la révolution. C'est ce jour-là que les canonniers de ligne tournèrent le dos au despotisme dont ils faisaient le service. » A. C.

—

Où se trouvait le paradis terrestre (XVIII, 385, 468). — M. A. D. nous renvoie à l'*Encyclopédie* de Diderot, *verbo* Paradis terrestre. A mon tour, je renverrai les curieux à une autre encyclopédie, l'*Encyclopédie moderne*, publiée chez Didot, sous la direction de feu Léon Renier, et où l'article *Paradis*, qui déborde d'érudition, a été rédigé par un de nos plus grands savants, M. Alfred Maury, alors sous-bibliothécaire et aujourd'hui membre de l'Institut. UN VIEUX CHERCHEUR.

—

La prise de la Bastille (XVIII, 387, 471, 527, 587). — J'allais envoyer à notre ami commun, l'*Intermédiaire*, une biographie de Louis de Flue, lorsque je lus la réponse succincte, mais bien suffisante de M. de Saussure. Il y a quelques années, j'ai copié sur l'original autographe, signé de L. de Flue, le rapport qu'il adresse à son lieutenant-colonel après la prise de la Bastille.

Ce document est presque semblable à

celui que Taschereau publia dans la *Revue rétrospective*. Il offre certaines différences de rédaction et de nombreuses transpositions de phrases. Il est plus court d'un cinquième environ, plus condensé, plus militaire; dans le premier, le narrateur paraît plus modeste, plus juste; il dit souvent : *on*, là où, dans le second, il dit : *je*. Le premier ne mentionne pas les observations que de Flue aurait faites à de Launay et abrège considérablement les longues péripéties de la promenade (?) à l'Hôtel de ville et au Palais-Royal.

La conduite du brave de Flue au siège de la Bastille fut irréprochable; mais son rôle fut effacé; sa situation ne lui permettait, du reste, il me semble, aucune initiative.

Maintenant, d'où vient cette différence entre les deux rapports ?

De Flue n'aurait-il pas jugé nécessaire d'approprier chacun de ces documents au caractère, aux idées du personnage sous les yeux duquel il devait être placé?

Lors de son licenciement, le 25 septembre 1792, le régiment de Salis-Samade comptait dans son état-major 8 officiers du nom de Von Flue :

Ignace, capitaine adjudant-major; Nicodème et *Louis*, capitaines; Michel, Jost (ou Joseph), Nicolas et Charles, lieutenants; Ferdinand, sous-lieutenant.

M. de Saussure pourrait-il me donner la date exacte de la mort de François de Flue, assassiné, à Rouen, en 1790, et des détails sur cet événement?

La famille Von Flue a-t-elle encore des représentants en Suisse?

Le 12 juillet 1790, Louis de Flue reçut une gratification de 600 francs, « comme ayant été à la défense de la Bastille », et le 10 avril 1791, la croix de Saint-Louis.

ZOORT.

—

Chérin (XVIII, 387, 470, 557, 588). — Merci d'abord à MM. A. C., R. D., et M. N.

Un obligeant Chartrain pourrait-il me donner la biographie d'*Alexandre Texier* (parent de Marceau), chasseur au 23e régiment, pour qui le général Chérin mourant demanda à Masséna le grade de sous-lieutenant, le 7 juin 1799?

Ce Texier, devenu plus tard (dit Doublet, voir 588) député d'Eure-et Loir, a-t-il laissé des descendants? ZOORT.

—

Le vélocipède (XVIII, 422, 505, 557, 589). — En 1663, on avait construit à Londres, pour le roi de Danemark, une chaise roulante que faisait mouvoir, par une ou deux manivelles, la personne même qu'elle portait. Cette machine semblait avoir quelques rapports avec les *vélocipèdes*, bien connus en Chine depuis des siècles. Cette machine, dit Monconys (qui l'examina de près), fait trois mille pas géométriques en une heure. Dans son *Voyage en Chine*, on voit Ricius faisant un long trajet sur une sorte de véhicule *n'ayant qu'une roue, sur laquelle on se met à califourchon, et, de chaque côté, une autre roue qu'on fait mouvoir avec rapidité et sans danger au moyen de leviers et de barres*. N'était-ce pas là une description anticipée des *tricycles* de nos jours? Ajoutons que la première *draisine* inventée par le diplomate badois, baron de Drais, fut essayée pour la première fois au jardin de Tivoli. Le baron la manœuvrait avec une agilité surprenante, mais un Anglais, *Knight*, la perfectionna habilement et en fit le *holy-horse*. EGO E.-G.

—

Les patois de la France (XVIII, 424, 508, 530, 557). — Comment n'a-t-on pas encore cité les intéressantes publications de MM. H. Gaidoz et P. Sébillot : *Bibliographie des traditions et de la littérature populaire de l'Alsace, de la Bretagne, du Poitou, de l'Auvergne?* — Le patois messin a été l'objet de plusieurs ouvrages. Nous avons le petit vocabulaire de Jarlot, les glossaires de M. Lorrain et de M. Rolland, le *Vocabulaire austrasien*, de dom Jean-François; nous avons pour les patois voisins : l'*Essai sur le patois lorrain*, d'Oberlin, les *Recherches sur les patois de Franche-Comté et de Lorraine*, de Fallot, écrivain aussi savant que paradoxal. Je ne parle pas du livre de M. Adam, qui a déjà été rappelé. La littérature messine est assez riche : la *Grosse enwaraye;* le *Dialogue facétieux d'un gentilhomme françois et d'un berger;* la *Famille ridicule*, et enfin le délicieux poème: *Chan Heurlise*. On connaît aussi le *P'tiat Ermoneck messin*, le *Pia Ermoneck lorrain*, les poésies de Mory, une vingtaine de chansons patoises insérées dans les *Chants populaires messins*, recueillis par le comte de Puymaigre, etc. Du pays messin, sautons à Nice, puisque l'occasion s'en présente. Les *Niçois* ont un poème dont ils sont fiers, c'est la *Némaida*, de Roselinde Ran-

cher. Sur leur dialecte on peut consulter *Rapport d'une conversation sur le dialecte niçois*, par le chevalier Toselli (Nice, Cauvain, 1864, in-8). Ce petit volume est mal agencé, mal écrit, mais donne d'assez précieux renseignements.

POGGIARIDO.

—

Une lettre inédite de Lesage au ministre Pontchartrain sur un projet de roman (XVIII, 446). — Cette lettre, fort intéressante d'ailleurs et bien que fort peu connue, est loin cependant d'être inédite. Dès l'année 1821, elle a été reproduite en fac-similé, chez de Lasteyrie, imprimeur-lithographe à Paris. C'est une pièce petit in-folio, d'une feuille et demie.

Ce que, par exemple, je voudrais bien savoir, c'est où se trouve l'original de cette lettre? SEREGRUS.

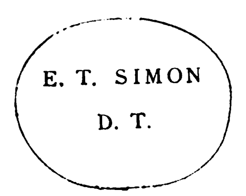
— Cette lettre de Lesage a fait partie en dernier lieu de la collection de M. Alfred Bovet, et un fragment a été reproduit en fac-similé (n° 108) dans son splendide catalogue. Notons aussi qu'elle est adressée à Colbert de Torcy et non à Pontchartrain. Quant à l'aventure de « la Cléopâtre bourbonnaise », elle est encore assez mal connue. Je crois pouvoir affirmer qu'il en est trace aux archives des affaires étrangères, mais je suis en mesure dès à présent de signaler au futur historien de la demoiselle Petit une longue lettre anonyme fort mal rédigée d'ailleurs, qui figure dans un recueil de pièces diverses manuscrites appartenant à l'Arsenal (3431, f° 223) et qui semble écrite par un religieux. Il y est surtout question du sieur Michel et du sieur Fabre; cependant elle nous apprend qu'à son retour en France, mademoiselle Petit avait été enfermée aux Filles repenties. M. TX.

—

Portraits-charges de Vallès (XVIII, 453, 536, 562, 590). — Sous le titre de *la Commune*, parut, je crois, à Paris en 1871 une publication contenant une cinquantaine de portraits-charges coloriés, grand in-8. Celui de Vallès ne se trouvait-il pas dans cette collection? et dans quelle attitude? VELLAVIUS.

—

Ex-libris de bibliophiles (XVIII, 455, 538, 562, 591). — Voici celui de Edouard Thomas Simon (de Troyes), traducteur et auteur fécond du XVIII° siècle, que j'ai vu assez souvent et qui figure sur un exemplaire des *Manteaux* du comte de Caylus, qui m'appartient.



Il y a, en outre, plusieurs notes de sa main. Simon, qui a joui, comme médecin, comme savant et comme littérateur, d'une assez grande réputation, était aussi considéré comme un bibliophile distingué, à raison du nombre et du choix des livres de sa bibliothèque. J'avoue que ce cachet n'était pas gracieux, mais Nodier me semble n'avoir pas été bien fondé à s'en moquer, alors que le sien ne l'était pas davantage. Toujours la pelle s'est moquée du fourgon et toujours elle s'en moquera. (Voir la note de la page 182 du 2° volume des *Sociétés badines*, de Arthur Dinaux.)

E. G.-P.

—

Un châtiment singulier (XVIII, 483, 567). —Dans le livre de Mercier, *Paris pendant la Révolution*, 1789-98, je lis au chapitre XLI du tome I ces mots: «...La peine de mort n'ayant plus lieu pour le voleur, il est assis sur le tabouret ..... On a vu des femmes condamnées au tabouret lever leurs jupes, insulter aux passants qu'elles faisaient fuir d'épouvante par leurs propos obscènes; il fut alors enjoint aux bourreaux de lier leurs jupes et leurs mains. »

Quel était ce supplice? où dans Paris était-il infligé? Ce récit est-il fantaisiste comme beaucoup d'autres de l'auteur?

BOOKWORM.

—

Charles Nodier et sa Correspondance (XVIII, 486, 570). — Aux indications données par Ego E.-G., on peut ajouter que l'*Amateur d'autographes* a publié plusieurs lettres du fin conteur:

— A un académicien, 7 novembre 1825 (1868, p. 5).

— A Jean Debry, 24 janvier 1828, 19 décembre 1829, 29 septembre 1830 (1863, p. 130; 1864, p. 131 et 132).

M. TX.

—

Singularités physiologiques (XVIII, 486, 571, 594). — Voir à la Bibliothèque nationale, département des manuscrits, fonds français, volume 9538, f° 235, une feuille imprimée avec une image représentant deux jumeaux monstrueux nés vivants et accouplés, espèce de frères siamois. UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Livres imprimés sur papier de couleur (XVIII, 488, 572, 596). — Que le collaborateur. «Un liseur» se rassure, je n'ai nullement le désir de voir l'*Intermédiaire* se transformer en une sèche nomenclature alphabétique d'ouvrages imprimés sur papier de couleur, mais ce que je désire, c'est l'indication des ouvrages spéciaux ou des catalogues dans lesquels figurent un certain nombre d'entre eux, et à ce titre, je le remercie tout le premier de m'avoir signalé le *Répertoire bibliographique* de Peignot. Je remercie également MM. G. B. et L., et recevrai avec grand plaisir leurs communications, s'ils veulent bien avoir l'obligeance de me les envoyer par l'intermédiaire de notre Directeur. Quant à faire de ces recherches l'objet d'une publication, je ne puis à mon tour que mettre le résultat des miennes à la disposition de qui de droit. O'REALY.

—

Christine, reine de Suède (XVIII, 563). — Amelot de la Houssaye ne parle pas d'elle plus favorablement que la princesse Palatine, dans ses *Mémoires historiques, politiques, critiques et littéraires.* Il y raconte, tome II, page 350, qu'étant à la Comédie avec la reine mère, Christine prit la posture la plus indécente, ayant les pieds plus haut que la tête. « La reine a dit à « plusieurs dames qu'elle fut tentée trois « ou quatre fois de lui donner un soufflet « et qu'elle l'aurait fait si ce n'eût pas été « un lieu public. » POGGIARIDO.

—

M. de La Combe, colonel d'artillerie (XVIII, 514, 598). — Si M. V. de La Combe a pris à deux reprises le soin de disculper son père d'avoir vécu en une aussi « mauvaise compagnie » que Charlet et Béranger, le brave colonel ne perdait aucune occasion de guerroyer en l'honneur de l'artiste dont le nom est inséparable du sien, n'en déplaise à sa famille. J'ai sous les yeux une lettre inédite qu'il écrivait à Charles Baudelaire et qui témoigne chaleureusement de son inébranlable admiration. Baudelaire avait écrit dans le *Présent, revue universelle* (si l'on en croit ses bibliographes), dans la *Revue européenne* (selon M. de La Combe), — je n'ai pas le loisir de vérifier, — un article *sur quelques caricaturistes français* auxquels il assimilait Charlet, en le qualifiant de « fabricant de niaiseries nationales » et de « commerçant patenté de proverbes politiques ». Ce n'est pas la première fois que Baudelaire attaquait ainsi le peintre de la grande armée et il a conté lui-même que Delacroix l'avait fait venir un jour pour le « tancer » sur ses irrévérences. Dès que M. de La Combe eut connaissance de cet article, il jeta sur le papier la protestation suivante dont l'écriture heurtée et les ratures attestent assez l'émotion qu'il éprouvait en la rédigeant.

Tours, 12 octobre 1857.

Monsieur,

Je lis avec un déplaisir très vif, je vous l'avoue, ce que vous avez écrit sur Charlet dans votre article inséré dans la *Revue européenne* du 1er de ce mois.

Je ne puis comprendre ce jugement si sévère et je me demande comment un écrivain d'esprit et d'intelligence peut se tromper à ce point, à moins qu'il n'ait à se reprocher d'avoir parlé trop légèrement d'un article sans avoir pris la peine de le connaître et de l'étudier à fond.

Plein de confiance, Monsieur, dans votre justice et votre bonne foi, je viens en appeler de vous à vous-même mieux éclairé.

Si donc vous jugez que la réputation d'un grand artiste n'est pas chose indifférente pour son pays, avant tout, pour ses enfants et les amis qu'il laisse après lui, ayez la bonté de parcourir l'étude que mon amitié et mes regrets m'ont fait tracer sur cet homme éminent à tous égards. MM. Paulin et Le Chevalier, chez lesquels est déposé mon livre, vous en remettront un exemplaire, si vous voulez bien le leur demander.

M. Eug. Delacroix m'écrivait il y a quelques mois : « Je regarde Charlet comme un des plus grands artistes de tous les temps et presque tous ses dessins sont des chefs-d'œuvre. J'aurais voulu moi-même écrire une notice sur lui pour dire à tous ce que je vous dis ici. J'en ai été empêché, ne connaissant pas tout son œuvre et ayant eu peu de relations avec sa personne. Votre livre, Monsieur, contribuera à lui donner le rang qui lui est assigné dans la postérité. »

Mais, Monsieur, vous n'avez donc jamais regardé ces magnifiques compositions : *le Drapeau défendu, la Bienvenue, Courage et Résignation, France, Là finit leur misère, les Français après la victoire, les Deux grenadiers de Waterloo, l'Aumône,* qui arrachait à Gros cette exclamation : « Je voudrais avoir fait cela », et tant d'autres pièces que vous trouverez décrites dans mon catalogue. Vous ne connaissez pas, ou bien peu du moins, ces ravissants dessins comme pensée, comme exécution et dont *deux mille* sont semés un peu

partout. J'en ai pour ma part une centaine que je serais heureux, Monsieur, de vous montrer.

Vous classez Charlet dans les caricaturistes, mais, Monsieur, là n'est pas sa place. Dans les pièces les plus gaies, il est vrai avant tout et ce n'est que dans de très rares occasions qu'il fait de la caricature. Dans une œuvre de plus de mille dessins, je saurais à peine trouver une demi-douzaine de caricatures, comme *Milord Gorju, Milord le gobe, Saint Georges poursuivant la femme innocente*, etc.

Ces quelques mots que je trace immédiatement après avoir lu votre article n'ont pas la prétention d'obtenir de vous quelques mots venant adoucir la blessure que vous avez faite à Charlet; non, Monsieur, je n'ai pas assez de confiance en moi pour espérer un tel succès; mais j'aime à croire que dans votre impartiale justice, et comme magistrat d'une cour suprême à qui j'ai recours, vous voudrez bien parcourir et mon livre et la collection lithographique de la Bibliothèque; alors votre opinion sera sans doute modifiée et j'en éprouverai une grande joie.

Veuillez, Monsieur, recevoir les assurances de ma considération la plus distinguée.

DE LA COMBE, ancien colonel d'artillerie.

Il serait curieux de savoir si le poète répondit au vieil amateur. Peut-être exposa-t-il alors à M. de La Combe le *distinguo* qu'il opposait aux reproches de Delacroix quand il entendait blâmer en Charlet, « non le noble historien des grognards, mais le bel esprit de l'estaminet ». Malheureusement cette rétractation tardive n'eut lieu que dans sa curieuse étude sur la vie et l'œuvre d'Eugène Delacroix, et M. de La Combe avait depuis plus d'un an précédé le grand peintre au tombeau.

MAURICE TOURNEUX.

— La citation d'une pièce authentique me paraît toujours utile, quand il s'agit de renseignements. D'après son acte de décès, dont j'ai la copie sous les yeux, M. Joseph-Félix Le Blanc de La Combe, colonel d'artillerie en retraite, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, fils d'Hyacinthe Le Blanc de La Combe et de Jeanne-Louise Le Corvaysier, né à Lorient le 18 mars 1790, est mort à Tours, rue de Buffon, 12, le 18 mars 1862, veuf de Rose-Isabelle-Cécile-Thomasse-Mathilde de Mons d'Orbigny; il avait juste 72 ans.

J'étais alors son voisin depuis plusieurs années, je l'ai beaucoup connu et j'ai souvent visité sa collection des œuvres de Charlet, pour lequel il professait une admiration sans bornes : il m'avait fait hommage de son ouvrage en 1854.

A. D.

—

Un livre à faire (XVIII, 516, 600). — Ce travail a été fait. Voyez le second volume de « Paris pendant la Révolution », par A. Schmidt, traduction de M. Paul Viollet (Champion, 1885, in-8°). Cet intéressant ouvrage, écrit par un Allemand qui avait profondément étudié son sujet, fait honneur à son auteur et aussi au traducteur.

PAUL LACOMBE.

—

Lœmneches et Martin Luther (XVIII, 517, 601). — Les vers se trouvent dans les *Propos de table de Luther*, par G. Brunet (Paris, Garnier frères, 1844), à la page 57 en renvoi :

Quam bene conveniunt tibi res et carmina, Leche!
Merda tibi res est, carmina merda tibi;
Dignus erat Leche merdosus carmine merdæ,
Nam vatem merdæ non nisi merda decet.
Infelix princeps, quem laudas carmine merdæ.
Merdosum merda quem facis ipse tua.
Ventre urges merdam, velles que cacare libenter
Ingentem. Faciat merdipoeta nihil.
At meritis si digna tuis te pœna sequitur,
Tu miserum corvis merda cadaver eris.

BOOKWORM.

—

Fécondation artificielle (XVIII, 517, 601). — Voyez les très curieux articles déjà publiés en 1874 dans l'*Intermédiaire* (VII, 498, 548, 576, 599) sous la rubrique « *Lucina sine concubitu* ».

P. L.

— Signalons un ouvrage du Dr de Lajartre, la *Stérilité et la Fécondation artificielle* (5e édition).

EGO E.-G.

—

Paturot. La meilleure des républiques (XVIII, 519, 605). — Un collaborateur aimable pourrait-il donner à la jeune génération qui usait encore ses culottes au collège en 1848 la clef des gravures de ce livre, et celle de l'autre volume de Jérôme Paturot? Quelques portraits comme ceux de Lamartine, Louis Blanc, Raspail, sont faciles à reconnaître, mais pour les lecteurs d'aujourd'hui, beaucoup de portraits ne représentent plus rien, les célébrités ont perdu leur lustre, et il faut une véritable lanterne pour reconnaître ces grands hommes d'autrefois.

VALDESCYGNES.

—

Sganarelle (XVIII, 545, 606). — *Adhuc sub judice lis est.* — Tant que la question n'est pas jugée, j'ai le droit de fournir des pièces de procédure. — *Don Grovovius*, de Mozart (comme le *Nozze* du même auteur, et *Il Barbiere* de Rossini), n'est qu'une *adaptation* de Molière ou de

Beaumarchais. — On doit se demander pourquoi des librettistes (dont j'ignore le nom) ont donné au valet de don Juan les noms de *Leporello* en italien et de *Marder* en allemand. — Ces deux noms signifient: *Fouine* ou *Furet*, car les deux expressions se confondent (en grec c'est le même mot Ικτις). — Fureter ou fouiner existent en français, c'est mettre son nez partout. — Les dictionnaires latins traduisent fureteur par *indagator*. — Voilà une nouvelle piste pour découvrir celui qui avait fait *lever*, en Espagne, les 1003 maîtresses de don Juan. O. L.

— M. Edouard Fournier fait venir Sganarelle de Zanni. « Le diminutif Zannarello, prononcé à la française, devint Sganarelle. » *Etudes sur la vie et les œuvres de Molière*, p. 245, par L. Moland.

LA MAISON FORTE.

—

La baignoire de Marat (XVIII, 546). — Au sujet de cette question nous avons reçu la lettre suivante :

Vannes, 14 octobre 1885.

Monsieur le Directeur,

Il y a quarante ans, j'habitais Versailles, où j'ai passé de nombreuses années. J'avais souvent occasion de voir le général comte Capriol de Saint-Hilaire, dont le château se trouvait à Taverny, dans la vallée de Montmorency. Je l'ai entendu me dire maintes et maintes fois qu'il possédait la baignoire de Marat; il m'a même appris dans quelles mains elle se trouvait, lorsqu'il l'a achetée; mais ce souvenir est resté si vague dans mon esprit qu'il me serait impossible aujourd'hui d'en donner l'origine. Quoi qu'il en soit, ce que je puis affirmer, c'est qu'il en était possesseur à cette époque. Voilà de quelle façon cette relique est tombée entre les mains de sa fille, mademoiselle Capriol de Saint-Hilaire, qui habitait chez son père et que j'ai très bien connue.

V. S.

—

L'amiral Le Mègue (XVIII, 547). — Dans Le Féron : Admiraux, sur-intendans de la Navigation et généraux des galères officiers militaires de la couronne de France. Page 4, sous l'article de Thibaut de Cepoy on lit : « Un Pierre le Megue ou Miège est aussi qualifié *admiral* des mers en un titre de la chambre des comptes des années 1326 et 1327 ».

Dr L. BOULAND.

—

Artistes et littérateurs candidats malheureux à la députation (XVIII, 547, 607). — Les *Murailles révolutionnaires* ne renferment pas les professions de foi de Dumas et de Balzac ; le premier y figure seulement sur une liste générale de candidats (II, 488). Quant à M. Ingres, le Catalogue des autographes de M. Benjamin Fillon décrit et analyse (n° 1885) une lettre datée du 4 avril 1848 adressée à un M. Paulin, graveur, et dans laquelle le peintre expose les raisons fort sages qui lui faisaient refuser une candidature à l'Assemblée constituante. Il y allègue sa difficulté d'élocution, la dureté de son ouïe, son ignorance de la législation et ses devoirs de professeur. M. TX.

—

M. Sarcey, naturaliste et poète (XVIII, 548). — Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur en chef,

La pièce de vers dont vous parlez se trouve tout entière dans un volume de moi qui a pour titre: *Le mot et la chose*, et qui a paru chez Ollendorf.

L'article est intitulé : *Caprice et Toquade*. C'est un dialogue.

Le *Caprice* parle en vers du XVIII° siècle, la *Toquade* répond en vers naturalistes.

Voilà tout le mystère.

A vous. FR. SARCEY.

—

Vers à rechercher (XVIII, 549). —

L'homme absurde est celui qui ne change jamais.

Ce vers est de Barthélemy.

Barthélemy, après avoir attaqué le gouvernement de Louis-Philippe, dans des satires hebdomadaires publiées sous le titre de *Némésis*, changea assez brusquement d'allure et fit paraître divers poèmes en faveur du roi.

Les journaux d'opposition prétendirent alors qu'il avait vendu sa muse.

Il présenta sa défense sous le titre de *Ma Justification*. On y lit :

J'ai pitié de celui qui, fier de son système,
Me dit : « Depuis trente ans ma doctrine est la [même.
Je suis ce que je fus, j'aime ce que j'aimais. »
L'homme absurde est celui qui ne change jamais.

UN VIEIL AVOUÉ.

—

Un nom (XVIII, 549). — Les eaux-fortes décrites par « Un ignorant » sont de Jean Duplessi-Bertaux. Cet artiste, élève de Joseph Vien, est l'auteur de petites planches parues vers la fin du XVIII° siècle et le commencement du XIX°. Ses premières illustrations, notamment celles

qui se trouvent dans la *Pucelle* de Voltaire et le *Recueil des meilleurs contes en vers*, ne sont pas signées ; celles qu'il a faites pour les *Tableaux de la Révolution* portent dans le champ de la gravure *Duplessi-Bertaux ;* quant aux nombreux petits sujets champêtres qu'il a créés, ils n'ont le plus souvent que ses initiales *D. B.* ou *J. D. B.*, ou bien encore *J. J. D. B.* UN LISEUR.

— L'aqua-fortiste en question est de Boissieu, né à Lyon, le 30 novembre 1736, mort dans la même ville le 1er mars 1810. Voir son œuvre au Cabinet des Estampes.

Je demande à mon tour à plus savant que moi : De Boissieu dont on a de si jolis lavis à l'encre de Chine, a-t-il fait aussi d'autres dessins ? J'ai un médaillon représentant, aux crayons noir et blanc, le cardinal *Caprara*, qui figure dans une de ses eaux-fortes. Je désirerais savoir si ce dessin peut lui être attribué.

L. LEMAIRE.

—

Iconographie de Sainte-Beuve (XVIII, 549). — M. Maurice Tourneux a déjà traité ce sujet très au complet dans un excellent article, qui a paru sous ce titre : *Les portraits de Sainte-Beuve*, dans l'*Amateur d'autographes* (12e année, nos 249 et 250, juin-juillet 1874). Nous n'avons que peu de chose à y ajouter : le portrait posthume, peint par M. Demarquay, est aujourd'hui au musée de Boulogne-sur-Mer ; dans la bibliothèque de la même ville, se trouve aussi un très beau buste en marbre de Sainte-Beuve, par Mathieu-Meusnier. Le buste, par le sculpteur Chenillion, me rappelle surtout Sainte-Beuve dans ses dernières années de souffrance et de travail ; on ferait une étude phrénologique sur ce crâne que l'artiste s'est attaché à rendre dans ses moindres creux et saillies. A notre avis, le meilleur portrait gravé de Sainte-Beuve, dans les derniers temps de sa vie, est celui qui fut lithographié chez Lemercier pour le *Panthéon des illustrations françaises au XIXe siècle*, par Victor Frond. — Comme *charge*, je n'en connais pas qui rappelle mieux la physionomie de Sainte-Beuve, en ces mêmes années, que celle de Gill dans l'*Eclipse* du 3 mai 1868. — Nous mentionnerons encore une très bonne photographie faite à Aix en Savoie, à une époque bien antérieure où Sainte-Beuve n'avait pas renoncé aux voyages, mais j'aime mieux renvoyer à l'article de M. Tourneux, parfaitement renseigné. Enfin, le masque mortuaire du célèbre critique a été donné par moi au Musée Carnavalet.

JULES TROUBAT.

— Quoique les portraits du célèbre critique ne soient pas communs, et sans parler de ceux que l'*Illustration*, le *Monde illustré* ou d'autres journaux du même genre ont souvent publiés, — nous nous sommes arrêté souvent avec complaisance sur celui qui accompagne la sixième livraison des *Sommités contemporaines*, recueil in-folio, sorti des bureaux de l'*Illustration*, en 1867 et 1868 ; le grand portrait en pied qui l'accompagne a été dessiné par Mouilleron et reproduit fidèlement les traits de Sainte-Beuve, dont la plume vive et brillante de M. Jules Claretie a retracé la vie et le talent. On sait que, dans un cadre plus restreint, Eug. de Mirecourt lui avait déjà donné une place dans sa nombreuse galerie des *Contemporains*, avec portrait et autographe, mais ce qu'on ignore peut-être, c'est que deux petits journaux satiriques : le *Masque* (no 18, du 11 juillet 1867), et l'*Eclipse* (no 15, du 3 mai 1868), grâce aux crayons spirituels de Montbard et de Gill, s'occupèrent de le représenter sous deux formes différentes ; chez le premier, c'est l'aspect d'un tribun, enveloppé d'une écharpe écarlate, par allusion sans doute à sa harangue presque audacieuse en plein Sénat, tandis que dans l'autre, And. Gill, qui qualifie Sainte-Beuve de libre..... mangeur, l'affuble d'un costume de charcutier, la main tendue sur un jambon et le col entouré d'une guirlande de..... saucisses et de boudins ; délicate allusion de l'artiste aux fameux dîners gras du vendredi saint, inaugurés le 10 avril 1868. EGO E.-G.

— Au musée de Boulogne-sur-Mer, se trouve un portrait à l'huile, buste un peu plus petit que nature, posé presque de face, peint, signé et daté par *Demarquay*, 1865. L'œil émerillonné, la lèvre humide et les ailes frémissantes du nez en disent long sur le correspondant des nombreuses *Inconnues* que l'on sait : le débraillé de la toilette, pris sur le vif, est un « *document humain* » d'un naturalisme indubitable.

Au musée, la lithographie faite par Bornemann, d'après une photographie de Pierson, et imprimée chez Lemercier et Cie de Paris, avec fac-similé de la signature du personnage : mi-corps, debout,

accoudé contre un socle, la main gauche dans la poche du pantalon, la tête couronnée d'une petite calotte de velours noir : — coiffure plus académicienne que le mouchoir blanc noué sur le front et dont les deux bouts relevés et pointant vers le ciel ont un faux air de cornes narquoises dans la toile de Demarquay.

André Gill n'a-t-il pas fait une charge dans la *Lune rousse?* J'ai un vague souvenir que oui. V.-J. V.

— La 42e brochure des *Contemporains*, de Mirecourt, Paris, Havard, 1855, renferme un joli portrait du célèbre critique, gravé par Carey. Consulter aussi le *Monde illustré* et l'*Illustration* de 1869.

UN LISEUR.

— Parmi les portraits de Sainte-Beuve je puis citer les suivants :

1° Portrait de Sainte-Beuve en académicien, dans une grande planche sur bois représentant les principaux écrivains du Moniteur universel. (Monde illustré, 12 novembre 1859.)

2° Sainte-Beuve en buste, dessin de Bocourt, gravure de Sotain. (Monde illustré, 23 octobre 1869.)

3° Sainte-Beuve en buste, dessin d'H. Rousseau, gravure de Méaulle. (Univers illustré, même époque.)

4° Portrait sur bois, dans l'Histoire d'un crime, édition illustrée.

5° Charge coloriée de Sainte-Beuve en académicien, couronné de lauriers, par E. Pescheux. (Le Bouffon, 26 mai 1867.)

6° Charge coloriée de Sainte-Beuve à la tribune, par Montbard. (Le Masque, 11 juillet 1867.)

7° Charge coloriée de Sainte-Beuve portant Renan dans ses bras, par P. Bernay. (Le Hanneton, 3 octobre 1867.)

8° Charge coloriée de Sainte-Beuve libre mangeur, par Gill. (L'Eclipse, 3 mai 1868.) VALDESCYGNES.

— Je possède un petit buste de Sainte-Beuve, fait en septembre 1868, par Chenillion, artiste de talent, élève de David d'Angers et duquel Notre-Dame de Paris, la Tour Saint-Jacques, la cathédrale du Mans et le château du Lude possèdent des œuvres.

Ce pauvre Chenillion (un vieil ami de 40 ans) me le donna en 1869, quelque temps avant sa triste fin.

Si ce buste intéresse notre collaborateur A. E., un mot et je serai très heureux de le lui faire voir. Je dois lui dire, tout d'abord, qu'il est frappant de ressemblance, chose d'autant plus remarquable vu les conditions dans lesquelles Chenillion le fit et qu'il m'a racontées, dans le temps.

A. NALIS.

—

Bio-Bibliographie (XVIII, 549). — M. H. Mouhot peut avoir des renseignements sur Dumas père dans la *Revue critique* (2e année, juillet 1860). *Grandeur et décadence de M. Alexandre Dumas père.* Le temps me fait défaut ; toutefois, si M. Mouhot désire la transcription de l'article, je pourrai la lui transmettre à sa prière.

CHARLES-JULES CATTANEO.

— Plusieurs publications ont été faites à Boulogne-sur-Mer sur Sainte-Beuve, sa vie et ses œuvres. Les plus importantes ont pour auteur M. François Morand, qui le connaissait depuis 1840 : après quelques lignes insérées dans son *Année historique de Boulogne-sur-Mer* (1859), je citerai à M. H. Mouhot :

1° *Les jeunes années de C. A. Sainte-Beuve.* Paris, Didier, 1872, in-8°.

2° *Une atteinte à la propriété littéraire.* Boulogne-sur-Mer, Aigre : plaquette de pp. 31, in-8°, 1880.

3° *Une causerie sur Sainte-Beuve* : ibidem, idem : pp. 27, in-8° (s. d., 1883).

Il y aurait à consulter les comptes rendus du procès relatif aux lettres publiées dans le 1°.

On retrouverait des faits, des dates, des appréciations et des détails dans divers travaux de M. l'abbé D. Haigneré, entre autres dans son *Hommage à la mémoire de M. Morand.* Boulogne-sur-mer, Aigre, 1884, pp. 32, in-8° ; et dans les publications de M. E. Deseille, archiviste.

V.-J. V.

— Une bio-bibliographie complète de Sainte-Beuve serait trop longue à énumérer ici ; nous nous contenterons d'en indiquer impartialement et indistinctement les quelques jalons essentiels : *Sainte-Beuve*, par Jules Levallois ; — *Les jeunes années de Sainte-Beuve*, par le vicomte d'Haussonville ; — *Sainte-Beuve et ses inconnues*, par A.-J. Pons ; — *Souvenirs et indiscrétions, le dîner du vendredi saint, par le dernier secrétaire de Sainte-Beuve*, avec une préface par Ch. Monselet ; — une *Vie de Sainte-Beuve*, par Jules Troubat, en tête de l'édition définitive du *Tableau de la Poésie française au XVI*e

siècle (chez Alph. Lemerre); — d'excellents articles de M. Edmond Scherer, dans ses *Etudes sur la littérature contemporaine* (4e série); — *idem*, dans les *Coulisses du passé*, par Paul Foucher; — d'exquis souvenirs, dans *les Enchantements de Prudence*, par madame P. de Saman; etc., etc. — Une Table *générale* des œuvres de Sainte-Beuve a été placée à la fin du 3e et dernier volume des *Premiers Lundis*. Les éditeurs Garnier frères en ont fait faire une *analytique* qui forme un 20e volume aux *Causeries du Lundi* et autres œuvres qu'ils possèdent. Il y en a une aussi très étendue, par M. A. de Montaiglon, qui forme un 7e volume à l'édition définitive de *Port-Royal*. — De très beaux articles parurent à la mort de Sainte-Beuve: — dans le *Temps* du 14 octobre 1869, par M. Nefftzer; — dans le *Journal des Débats* du 15 octobre, par Prevost-Paradol, et du 17 octobre, par M. Taine; *idem*, dans le *Journal de Paris* du 15 octobre, par Paul Clère (J.-J. Weiss); — dans le *Temps* et le *Journal de Paris* du 17 octobre, sur les funérailles, etc., etc. L'*Intermédiaire* a déjà mentionné l'excellent article de Ferragus, dans les *Hommes du jour*, recueilli depuis en volume par Louis Ulbach. JULES TROUBAT.

— Le travail que se propose M. Mouhot est digne de tout encouragement; les communications que lui adresseront les amis de la littérature française pourront être nombreuses; je crois qu'un examen sérieux des tables du *Journal de la librairie* depuis quarante ans fournira beaucoup de renseignements utiles; je pense que M. M. connaît les travaux de Quérard; en tout cas, je lui signalerai la notice bibliographique consacrée à l'auteur d'*Indiana* dans les *Supercheries littéraires*.

B. C.

— Il y a déjà quelque temps, j'avais commencé une petite collection sur Janin. Je pourrai en donner communication à M. Mouhot. Dr L. BOULAND.

Papiers du Japon et de Chine (XVIII, 552). — Deux livres ont été tirés sur papier de Chine en 1826. Je crois que ce sont les premiers, et encore n'en a-t-il été tiré qu'un seul exemplaire de chaque sur ce papier.

1o Œuvres complètes de Molière, avec 30 vignettes de *Devéria*, gravées par Thompson. *Paris*, *Urbain Canel*, 1826, in-8o.

2o Œuvres complètes de la Fontaine, avec 30 vignettes de *Devéria*, gravées par Thompson. *Paris*, *Sautelet*, 1826, in-8o.

Ces deux volumes, reliés en maroquin puce par Thouvenin, ont appartenu à G. de Pixerécourt, ils figurent dans son catalogue (Paris, 1838) sous le no 1658, et ont été adjugés, les deux, à 37 francs.

Voici la note du catalogue:

« Exemplaire unique tiré sur papier de « Chine. Chaque volume est entouré « d'une enveloppe doublée de satin, les « deux dans un étui à dos maroquin puce. »

UN LISEUR.

— Non seulement je serais curieux de savoir plus précisément qu'on ne l'a fait quelle est la date du premier livre imprimé à Paris sur papier du Japon; mais je serais curieux aussi d'avoir la date des premières gravures tirées en Europe sur ce papier. Rembrandt paraît l'avoir estimé fort. On connaît des épreuves, brillantes et riches en encre, tirées vraisemblablement par lui-même sur cette matière soyeuse et épaisse, entre autres de la *Pièce aux cent florins*. On le recevait par les capitaines de la compagnie hollandaise, la seule, comme l'on sait, qui pût alors trafiquer directement avec le Japon. De nos jours les imprimeurs en ont repris l'usage. J'ai grand besoin d'une réponse prompte.

PH. B.

Dieu fit Bonaparte (XVIII, 577). — C'est l'*Intermédiaire* lui-même qui répondra à G. D., en le priant de se reporter à VII, 23, 69, 123. Il y verra que le *sot bel esprit flatteur* est le baron de la Chaise, préfet du Pas-de-Calais, né à Autun en 1744 et mort en 1823, qui mit autant d'empressement et de flagornerie à flatter le retour des Bourbons qu'il en avait mis à célébrer l'avènement de Bonaparte.

On sait qu'un plaisant avait ajouté:

> Mais pour être plus à son aise
> Auparavant il fit la Chaise.

On sait aussi que Louis de Narbonne n'avait pas craint de dire en citant le trait final de la harangue adulatrice:

« Il eût mieux fait de se reposer auparavant. » A. D.

Trouvailles et Curiosités.

Un billet inédit de Louis Veuillot. — La Correspondance du célèbre polémiste a été l'un des rares événements littéraires de l'année qui s'achève. Elle est, il va sans dire, fort incomplète, car Veuillot a eu dans les phases très variées de son existence des amitiés nombreuses et bien ignorées aujourd'hui. Voici un petit billet sans prétention qui montrera le « bon compaing » caché de tout temps, dit-on, sous le redoutable sectaire. Il dut être écrit au retour du voyage que Veuillot fit en Algérie avec le maréchal Bugeaud (1842). M. Tx.

« Cher et gros Scipion, je vous remercie beaucoup de votre prompte obligeance et vous accuse réception et encaissement des cent francs que je vous avais prié de m'envoyer.

Je pars pour Grenoble demain. Je serai à Lyon dans deux jours. Je serai diablement content de voir Louis. Quand vous verrai-je, vous ? Arrivez donc à Paris. Nous nous y livrerons à toutes sortes d'exercices gymnastiques. Je vous ferai lutter avec des jeunes Circassiennes, tout nouvellement amenées de Crimée par le père Nougier.

Si Pagès est si attaché à son cheval, conseillez-lui de s'en faire une paire de bottes ; il me semble qu'il ne peut pas mieux l'employer.

Adieu, mon cher Scipion, et au revoir pour bientôt. Mes compliments respectueux à vos parents.

Votre tout dévoué,
LOUIS VEUILLOT.

Monsieur Scipion Puget, chez M. son père, négociant en soieries à Nismes. »

Cette lettre n'est pas datée, mais le timbre de la poste indique qu'elle est partie de Marseille le 16 novembre 184... (le dernier chiffre effacé).

—

Robespierre défenseur du paratonnerre. — Le curieux article que nous extrayons des *Affiches* de 1783, donne des détails assez ignorés sur le plaidoyer de Robespierre en faveur du paratonnerre. On voit qu'avant d'arriver aux Etats généraux, Robespierre était déjà un avocat remarqué. N'est-il pas intéressant, d'ailleurs, au moment où l'introduction de la vaccine soulève des émeutes au Canada, de voir, en France, au siècle dernier, les mêmes émotions populaires à propos du paratonnerre ? L'attitude du jeune avocat, qui ne craignit pas, dans cette affaire de défendre un homme éclairé et amoureux du progrès contre des adversaires ignorants et puissants, ne peut que faire honneur à sa mémoire. C. D.

« M. de Vissery de Boisvallé, demeurant à Saint-Omer. fit placer un paratonnerre sur sa maison, au mois de mai 1780. Une dame qui se souvenait avec chagrin que M. de Vissery avait soutenu contre elle plusieurs procès pour un mur mitoyen, conçut le dessein de se venger, en renversant cet instrument utile. Pour l'exécuter, elle jette l'alarme dans l'esprit des voisins, elle leur persuade que cette barre de fer qui s'élève si haut attirera sur eux la foudre, et que bientôt ils seront ensevelis sous les débris de leurs maisons réduites en cendre par le feu du ciel. Elle profite de la consternation où elle vient de les plonger : elle a une requête toute préparée que cinq d'entre eux signent d'une main tremblante et agitée.

Cette requête est présentée aux officiers municipaux de Saint-Omer, qui y font droit, et condamnent le sieur de Vissery à faire disparaître, dans l'espace de 24 heures, le paratonnerre regardé comme une machine infernale. M. de Vissery a recours à la voie d'une opposition contre ce jugement précipité et demande qu'il soit déclaré nul. Les échevins ordonnent que sa requête soit communiquée au procureur du roi, syndic, et indiquent l'audience au 21 juin 1780. On s'y rend en foule. La frayeur et les préjugés viennent dans la salle de l'hôtel de ville combattre contre la raison et le savoir. Le paratonnerre est regardé comme perturbateur du repos public et condamné, comme tel, par une seconde sentence à être arraché.

Il fallut céder pour le moment : et le sieur Vissery est obligé de démonter provisoirement la lame d'épée qui forme la pointe du paratonnerre, mais interjette appel au conseil d'Artois. Là, M. de Robespierre, avocat, prend la défense de M. de Vissery et, en homme instruit, prouve à des magistrats, qui ne le sont pas moins, les avantages réels et constatés des paratonnerres. Cependant M. l'avocat général de la cour n'est point favorable : son plaidoyer tend à faire confirmer la sentence des échevins de Saint-Omer. M. de Robespierre, dans sa réplique, combat et détruit les accusations de M. l'avocat général. Le conseil rend, le 21 mai 1783, un jugement conçu en ces termes : *La cour met l'appellation et ce à néant et permet à la partie de M. de Robespierre de rétablir son paratonnerre.* »

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1885

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 novembre 1885.*

XVIIIe Année — N° 120.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. IIe année. N° 45.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Etiquette. — Quelle est l'origine véritable de ce mot? Les opinions sont partagées, et les uns le font procéder du grec στίχος (ordre, rang), tandis que d'autres, comme Court de Gebelin, le rangent dans la famille des *tac*, etc. En anglais, *ticket* signifie : étiquette, note, billet; on a dit en français, *étiquer témoin*, pour indiquer une note concernant chaque témoin; mais le père Gary, savant minime, en explique autrement l'étymologie, et voici quelle est sa version : Dans les temps où la langue latine était en usage au barreau, les gens du Palais écrivaient sur les sacs de procédures : *Est hic quæstio inter N. et N.*, et par abréviation: *Est hic quæst*, d'où est sorti, dit-on, le mot *estiquette*, dans l'origine (*est-i-queste*), qui s'est changé pour nous en : *étiquette*. Quelle créance faut-il accorder au rapport du père Gary, et n'y a-t-il pas eu là-dessus d'opinions contradictoires? Ego E.-G.

—

Sur une définition des Anglaises. — Le général Tcheng-Ki-Tong va publier bientôt un volume sur le *théâtre chinois;* il en a détaché un chapitre qui vient de paraître dans le journal *le Temps.* A mon tour, de ce chapitre je détache une phrase que voici : « M. Taine a dit dans son livre sur l'Angleterre que les Anglaises avaient deux mains gauches. Voilà une étrange chose! Comment expliquer cette invraisemblance? Ou c'est absurde, ou c'est très parisien. » M. Taine est-il, comme le croit le spirituel général chinois, le véritable père du mot sur les deux mains gauches? Ou, comme je le crois, n'a-t-il été que l'emprunteur de cette plaisanterie qui caractérise si finement la proverbiale maladresse des Anglaises? Il me semble bien avoir lu jadis cette jolie définition dans Champfort. Qu'en pensez-vous, ami lecteur?

Un vieux chercheur.

—

Holopherne et Judith. — De qui ces deux vers? — que j'écorche, peut-être, les citant de mémoire :

... Plaignant le sort de ce pauvre Holopherne
Si méchamment mis à mort par Judith.

A. X.

—

Deux vers latins à attribuer. — Dans une étude publiée par la « Revue de Paris » en 1835, et intitulée : « le Bagne », Méry cite, sans indication de source, les deux hexamètres latins suivants :

Oderunt peccare mali formidine pœnæ,
Oderunt peccare boni virtutis amore.

Je serais bien aise d'en connaître l'auteur.

(Caen.) T. R.

—

L'invention des allumettes. — On a annoncé, ces jours derniers, la mort du Hongrois Ironyï, qui aurait, dit-on, inventé les allumettes.

Qu'y a-t-il de vrai dans cette assertion?

M. N.

—

Bibliothèques publiques étrangères. — Quelles sont les plus grandes bibliothèques publiques d'Angleterre, non compris celle du « British Museum »?

Ignotus.

—

Balzac et le domaine public.— Les Œuvres de Honoré de Balzac sont-elles tombées

dans le domaine public ? Pourrait-on m'indiquer l'époque où elles en feront partie ?
L. S.

—

Le portemanteau de Charette et les brevets de Stofflet. — Dans une lettre de Letourneur, président du Directoire, à Hoche, datée du 15 ventôse an IV, je trouve ce passage :

« Le Directoire a reçu, citoyen général, avec les pièces intéressantes, trouvées dans le portemanteau de Charette, la croix de Saint-Louis et les brevets de Stofflet, et il vous en accuse réception. »

Que sont devenues ces pièces intéressantes ? Ont-elles été déposées aux Archives ? A-t-on rendu aux descendants de Stofflet, lors de la Restauration, la croix et les brevets trouvés dans le portemanteau de Charette ? Je serais bien désireux de le savoir. UN VENDÉEN.

—

Les exploits d'Anastasie. — L'interdiction de *Germinal* par la censure a fait grand bruit dans le monde littéraire. Aussi je serais heureux de voir dresser, par nos collaborateurs de l'*Intermédiaire*, la liste des pièces arrêtées par la sévère Anastasie.

Je commence à citer la *Dame aux Camélias*, qui ne put être représentée que grâce à l'influence de M. de Morny.
C. D.

—

Chanson de Salin. — Quel est l'air de la chanson de Salin intitulée *les Grenouilles ?*

Voici le refrain, sans doute populaire :

Pourquoi boirions-nous de l'eau,
Sommes-nous des grenouilles !

L'air se trouve-t-il à la *clef du Caveau*, sous quelle désignation et à quel numéro ?

(Bordeaux.) GÉDÉON.

—

La mort de Michel-Ange. — Existe-t-il quelque document authentique qui donne la date exacte de la mort de Michel-Ange ? Tous les dictionnaires, toutes les encyclopédies et tous les ouvrages sur la matière se contredisent. ANDRÉ JOUBERT.

—

Marie Roger. — Où trouver des renseignements, autres que ceux donnés par Larousse, sur Marie Roger, décédée en 1873, sociétaire de la Comédie-Française ?

Nous recevrions également avec reconnaissance l'indication de ses portraits et charges. LUD. ROSAMOIN.

—

Le « Tuteur généreux ». — Ce petit opéra-comique en deux actes doit dater de la fin du siècle dernier, ou du commencement de celui-ci.

De qui est-il ? A-t-il été joué ? A-t il été imprimé ?

Sur l'exemplaire manuscrit que nous possédons, au verso du premier plat, se trouve collée une étiquette en forme de vignette assez bien gravée, portant : « A la Tête noire, rue de Richelieu, près celle Saint-Honore, Brou, marchand-papetier. »
DOREMI.

—

Une brochure du docteur Martineau. — Je lis dans un roman publié récemment chez Kistemaeckers, et intitulé : *Mon petit homme*, par Emile Bonnetain, le passage suivant, page 195 :

« Il venait de lire la brochure du doc-
« teur Martineau. Il eut un fugitif sourire
« en murmurant :
« — Le saphisme ! On mettrait une
« pièce de quarante sous dans les poches
« qu'elle a sous les yeux... »

Pourrait-on me dire quel est le titre exact de cette brochure du docteur Martineau, ou quel est l'éditeur qui l'a publiée ?
UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

—

Autographes. — Je serai l'obligé de toute personne qui voudra bien me communiquer des autographes des divers âges d'un même individu, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, datés autant que possible et présentant toutes les garanties d'authenticité : ces documents compléteraient très utilement ceux que j'ai déjà recueillis pour une étude du développement de l'écriture à un nouveau point de vue esthétique précis. CHARLES HENRY.
(Bibliothèque de la Sorbonne.)

—

Les Éphémères. — Charles Brifaut, membre de l'Institut, né à Dijon, le 15 février 1781, a fait imprimer à Paris, en 1850, chez *Crapelet*, un petit volume in-12 de 320 pages, qui porte le titre suivant : *les Éphémères, poésies.*

Ce volume, que je crois fort rare, a-t-il

été mis dans le commerce? Un de nos collaborateurs bibliophiles pourrait-il me dire à quel nombre d'exemplaires il a été tiré? ARM. D.

—

Médaille de Henric-Petri. — Je viens d'acheter une médaille en argent, assez rare, qui paraît être faite en souvenir ou en l'honneur du célèbre imprimeur à Bâle. Grandeur, 35 millimètres.

Le portrait sur le recto a un fort relief, il donne à la médaille l'épaisseur de 5 millimètres. La médaille paraît être fondue; les inscriptions sont gravées; sur le bord relevé, qui entoure le buste, se trouve la légende suivante:

HENRIC-PETRI. AN. AETAT. LIX.

Le verso porte au milieu les armes de Henric-Petri, connues par son signet sur ses impressions: Un marteau tenu par un bras, sortant des nuages, frappe sur un rocher, faisant jaillir le feu qui est soufflé par le vent, venant de l'autre côté. Sur une banderole, autour, on lit l'inscription suivante:

V. M. Q. I. ET. M. C. P. HIERM. ZZ.

A quelle occasion cette médaille est-elle frappée, et que veut dire l'inscription au verso? L. M.

—

Armoiries à rechercher. — Je recherche inutilement les armes de Nicolas Dupont, écuyer, seigneur de Neuville en Canada, conseiller au conseil supérieur de la Nouvelle-France, lequel avait reçu des lettres d'anoblissement en date du 30 avril 1669, enregistrées au greffe du conseil souverain de Québec, suivant arrêt du 24 mars 1670. Je ne les trouve pas dans l'Armorial manuscrit de d'Hozier, ni aux pièces originales, ni aux dossiers bleus, pas plus que dans les ouvrages spéciaux sur la noblesse du Canada. Quelqu'un de nos savants héraldistes pourrait-il me tirer d'embarras, tout au moins en m'indiquant où je puis chercher? HERCÉ.

Réponses.

Félibres (VII, 522, 602, 694; VIII, 48; XV, 5, 54, 79, 147; XVIII, 520). — Ma note au sujet du mot *Félibre* (XVIII, 520) ne me contentait qu'à demi. Dans le texte attribué par Papias à Isidore de Séville et cité par Du Cange: « *Felibris*: adhuc lætus vivens », le mot *adhuc* me paraissait absolument inintelligible; je regrettais d'autant plus, réduit comme je le suis, ou peu s'en faut, aux ressources de ma modeste « librairie », de n'avoir pas sous la main le texte même d'Isidore. Il n'était pas si loin que je croyais. En furetant à toute autre intention dans le *Lexicon philologicum* de Matthias Martinius (Trajecti Batavor. Broedelet, 1711, 2 v. in-fol.), j'eus l'agréable surprise de découvrir à la fin du second tome le *Liber glossarum* (une assez maigre compilation) d'Isidore de Séville, et j'y relevai à son ordre alphabétique le mot *Fellebrem*, accompagné de la glose suivante: « adhuc lætum viventem ». — Jusque-là je n'étais guère plus avancé. Un accusatif au lieu d'un nominatif; mais toujours cet adverbe parasite *adhuc* qui ne m'offrait aucun sens raisonnable. Seulement, dans une note infra-marginale, le commentateur Georgius Grœvius, que ce diable d'*adhuc* avait sans doute intrigué tout autant que moi, déclarait se ranger à l'avis de Matthias Martinius qui, flairant une coquille typographique, avait cru devoir lire: « adhuc LACTE viventem. » — Je me référai alors à Matthias Martinius lui-même, et je trouvai au mot cherché: *Fel-* « *lebris* est *fellando* curatus, LACTE pin- « guis factus. Gloss. Isid.: *fellebrem*, « *adhuc lætum viventem*; aliter et melius: « *adhuc* LACTE viventem,...... Ita agnus, « vitulus, porcellus, *fellebris* erit *lacteus*, « *subrumus* — ». La lumière se faisait, et l'insidieux *adhuc* prenait enfin une signification. Pourtant, là encore, il n'y avait qu'une interprétation ingénieuse du grammairien. Il ne citait aucun exemple, aucun texte original pouvant faire autorité. Cet exemple, je le dénichai dans le grand Lexique de Forcellini. Il appartient à Solinus (Polyhistor). Je copie: « Fellebris, « adj. à fellando. *Solin. 2 med. de boâ* « *serpente*: Uberibus bovis se innectit, « suctu que continuo saginata, ita *felle-* « *bri* satietate exuberatur. » — Le mot *fellebris*, que Du Cange écrit *felibris*, probablement parce qu'il l'avait trouvé orthographié ainsi dans quelque écrivain de la basse latinité, serait donc un qualificatif applicable à tout animal encore (adhuc) à la mamelle. Cela étant, je ne vois pas comment ce mot, prononcé au hasard par une vieille Languedocienne (XV, 54, 79), aurait pu être adopté d'enthousiasme par nos modernes troubadours. « Jeunes veaux ou

petits cochons », le compliment était mince. — De plus il n'était pas juste. « Bons vivants » aurait pu s'accepter, mais « buveurs de lait! » — Il y a une nuance. — Voilà, dira-t-on peut-être, un grand étalage de cuistrerie à propos d'une question de *bibus*. — J'en conviens, mais qu'y faire? *Vitium est argumenti*. En pareille occurrence, Génin se chatouille pour se faire rire, et le plus souvent il rit tout seul. Cette question, d'ailleurs, a, depuis quelques années, suscité de vives et nombreuses controverses. J'avais innocemment contribué à l'obscurcir : mieux éclairé, je devais laisser à Granier de Cassagnac, ou plutôt à l'imprimeur d'Isidore de Séville la responsabilité de l'erreur dans laquelle ils m'avaient engagé à leur suite. — Et maintenant l'énigme subsiste. Que veut dire le mot *felibre? — Grammatici certent;* pour moi, je passe la main, et retire mon enjeu.

JOC'H D'INDRET.

—

De morbo democratico (XVII, 712). — Le nom demandé est Carl Theodor Groddeck, de Dantzig.

PH. R.

—

Sainte Barbe, patronne des canonniers (XVIII, 163, 243, 622). — Sainte Barbe est particulièrement « advocate des tonnerres et des foudres, desquels Notre Seigneur punit le juge qui la condamna et son père qui la fit mourir. »

A la suite de cette constatation, le P. Ribadeneira raconte le sauvetage miraculeux, opéré par la sainte, d'un homme enveloppé de flammes dans un incendie. On s'explique ainsi pourquoi sainte Barbe est en même temps la patronne des *pompiers*, et des *mineurs* aussi, exposés au feu grisou.

Ce sont les bombardiers vénitiens (premier corps organisé qui fit usage de la poudre) qui, lors de la guerre avec les Génois en 1380, se mirent les premiers sous la protection de sainte Barbe.

Un autel lui est consacré dans l'église de Santa Maria Formosa, à Venise, et il est orné d'un magnifique tableau de Palma Vecchio, représentant la sainte debout, l'air inspiré et plus grande que nature.

Le musée de Munich possède également une superbe figure de sainte Barbe, par Holbein. Rubens l'a peinte bien des fois. Elle figure dans la Madonna de San Sisto, de Raphaël, entre la Vierge et saint Sixte. A Mantoue, dont elle est la patronne, une église lui est consacrée, et on y voit le Martyre de la sainte, par Brusasorci. Giuseppe Mazzuoli l'a représentée dans un tableau exécuté pour l'église de *Sainte-Barbe*, à Ferrare. La sainte a, en outre, inspiré bon nombre de graveurs. On cite particulièrement une très belle gravure de 1466.

THÉOPHILE DENIS.

—

Trois vers latins sur Paris (XVIII, 196, 251, 278). — C'est d'instinct que E.-G. P. avait attribué à Guillaume Le Breton les trois vers en question : on les chercherait en vain dans la *Philippide*. Lud. Rosamoin a nommé leur véritable auteur, Jean de Hauteville. Quant à *Architrenius*, qui signifie l'archi-pleureur, ce n'est que le nom du héros et par suite de l'ouvrage, d'où Braun et Belleforest, puis Lebeuf ont exhumé cette description plus concise que littéraire du Paris du XII° siècle. J'ai hâte de faire honneur de ces renseignements à M. l'abbé V. Dufour; je les emprunte en effet à sa *Bibliographie de Paris* (p. 269-70). Voici enfin le texte exact de tout le passage :

Exoritur tandem locus altera regia Phœbi
Parrhisius, Cyrrhæa viris, Chrysea metallis,
Græca libris, Inda studiis, Romana poetis,
Attica terra sophis, mundi rosa, balsamus orbis,
Sydonis ornatu, sua mensis et sua potu.
Dives agris, fœcunda mero, mansueta colonis,
Messe ferax, inoperta rubis, nemorosa racemis,
Plena feris, piscosa lacu, volucrosa fluentis,
Munda domo, fortis domino, pia regibus, aura
Dulcis, amœna situ, bona quælibet, omne venustam,
Omne bonum, si sola bonis fortuna faveret.

J'ai souligné les trois vers cités par Lebeuf et qui résument, nous dit Lud. Rosamoin, « les avantages purement matériels ». Peut-on cependant voir, sans être fort indulgent, un avantage matériel dans le *plena feris?*

FERNAND BOURNON.

—

La comtesse Luciane (XVIII, 229). — Sous ce titre : « La comtesse Luciane, Mémoires intimes d'une femme du monde », M. Ernest Déré a fait éditer il y a quelques mois chez Dentu un roman qui avait d'abord paru en feuilletons dans l'*Evénement*.

TH. D.

—

Le vélocipède (XVIII, 422, 505, 557, 589, 624). — Le vélocipède est d'invention parisienne et fut pour la première fois mis en usage à Paris en 1689 ou 1690. L'académicien Ozanam le décrit ainsi en 1693 :

« Un carrosse ou chaise contenant à l'avant les voyageurs et à l'arrière un laquais. Le laquais fait marcher ce carrosse en appuyant alternativement les deux pieds sur deux pièces de bois qui communiquent à deux petites roues cachées dans une caisse posée entre les roues de derrière, attachées à l'essieu. Un des voyageurs guide la marche au moyen de deux rênes qui sont attachées à une flèche mobile changeant à volonté la direction des deux roues de devant. »

Détail à noter, le premier vélocipède qui parut avait été inventé pour un paralytique. GAGNE-PETIT.

—

Les patois de la France (XVIII, 424, 508, 530, 557, 624). — Les réponses provoquées par l'heureuse idée d'entreprendre une bibliographie des travaux relatifs aux patois ont surtout visé jusqu'à ce jour les patois du Midi. M. Alphonse Laigle, dans une « Causerie sur le patois et les provincialismes de l'arrondissement de Valenciennes », publiée le mois dernier par l'*Union littéraire et artistique valenciennoise*, siégeant à Paris, affirme que le patois de son pays l'emporte sur ceux du Midi, « sinon par l'éclat, du moins par l'énergie, par l'originalité et même par la finesse. » Et sa causerie est entièrement composée d'exemples qui sont autant de preuves à l'appui de la thèse qu'il soutient avec beaucoup d'esprit.

Ce que M. Laigle dit au sujet de Valenciennes doit s'étendre à la Flandre française et à la Picardie ; car entre le rouchi et le patois de Lille, de Douai, de Cambrai, etc., la différence ne se rencontre guère que dans la prononciation. Donc ne négligeons pas le patois de la région du Nord. Le catalogue de la bibliothèque patoise de M. Burgaud des Marets contient 64 numéros qui s'y rapportent. Je n'y trouve pas les ouvrages suivants, dont je relève les titres dans ma bibliothèque et qui sont d'une importance primordiale pour l'étude du patois du Nord :

1° *Chansons et pasquilles lilloises*, par Desrousseaux. Lille, 1855, 59, 65, 85. 5 vol., dont le second renferme un vocabulaire. (Desrousseaux, qui a été nommé récemment chevalier de la Légion d'honneur avec la mention « poète populaire », a fait paraître il y a quelques jours le premier recueil d'une nouvelle série de chansons en patois de Lille, sous ce titre : « Mes passe-temps. »)

2° *Souvenirs d'un homme d' Douai de l' paroisse des Wios-Saint-Albin*, aveuc des belles z'images, croquis historique en patois douaisien par L. Dechristé, membre correspondant de la société liégeoise de littérature wallonne. Douai, 1863-70, 3 vol., fig.

3° *Dictionnaire du patois de la Flandre française* ou wallonne, par Louis Vermesse. Douai, 1867, gr. in 8, 508 p.

4° *Dictionnaire du patois de Lille*, par Pierre Legrand. 2e édit. augmentée. Lille, 1856.

5° *Remarques sur le patois*, suivies d'un vocabulaire latin-français inédit du XIVe siècle, avec gloses et notes explicatives pour servir à l'histoire des mots de la langue française, par Escalier. Douai, 1856, gr. in-8, 658 p.

Je citerai encore, parmi d'autres que j'ai sous les yeux, les opuscules ci-après :

a. *Mes étrennes*. Almanach chantant, par Desrousseaux. Lille, 1881.

b. *Souvenir de l'Exposition des beaux-arts de Lille;* impressions d'un vieux filtier recueillies et mises en pasquilles par Desrousseaux. Lille, 1881. 2 vol.

c. *La Chanson lilloise*. Etudes sur Brûle-Maison et Desrousseaux, par Thomas Hans et Pierre de Savarus. Lille, 1882, portr.

d. *Brûle-Maison*. Etude biographique par Desrousseaux. Lille, 1883. (Extrait des Mémoires de la Société des sciences et arts de Lille, 1882, tom. XI, 4e série.)

e. *Le Cirque d'amateurs*, impression d'un vieux filtier, par Desrousseaux, illustrations de G. H. Lille, 1885.

f. *Le Broutteux*, journal-pasquille hebdomadaire de Tourcoing (depuis 1882).

Les quatre volumes suivants de Charles Deulin : *Contes d'un buveur de bière*, *Contes du roi Cambrinus*, *Histoires de petite ville*, *Chardonnette*, devront, à cause des mots patois et des expressions locales dont ils sont émaillés, prendre place dans une bibliothèque du patois du Nord. Suivant une remarque fort juste de M. Francisque Sarcey, Deulin a fait pour le patois de son pays ce que G. Sand a fait pour le berrichon, et Ferdinand Fabre pour le cévenol.

Je signale en passant le catalogue de la *bibliothèque linguistique* de M. le marquis de la Ferté-Sénectère, qui contient 233 articles se rapportant aux patois de la France.

THÉOPHILE DENIS.

— Notre honorable collaborateur Pog-

giarido fait remarquer que les Niçois ont un poème « dont ils sont fiers, dit-il, c'est la *Nemaïda*, de Rosalinde Rancher », et il ajoute : « Sur leur dialecte, on peut consulter *Rapport d'une conversation sur le dialecte niçois*, par le chevalier Toselli (Nice, Cauvain, 1864). Ce petit volume est mal agencé, mal écrit; mais il donne d'assez précieux renseignements. » — Poggiarido est dans le vrai lorsqu'il assure que les Niçois sont fiers de leur *Nemaïda*, et je dis de plus qu'ils ont le droit de l'être; il fait très bien aussi de prévenir que le *Rapport* du chevalier Toselli est un petit livre mal agencé et mal écrit; mais où nous cessons d'être du même avis, c'est sur le mérite qu'aurait cette élucubration indigeste de pouvoir donner de précieux renseignements. La vérité exige que nous mettions *trompeurs* au lieu de *précieux;* et la justice veut que nous pardonnions à feu Toselli, qui ici, comme dans plus d'un cas analogue, n'a péché que par ignorance.

On trouvera, sur cette question du langage populaire de Nice, de bons renseignements, des renseignements exacts et complets dans les petits traités suivants publiés par la *Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, qui vient de mettre sous presse une nouvelle édition de la *Nemaïda*, avec traduction en regard et notes nombreuses.

1. *L'idiome niçois, ses origines, son passé, son état présent;* Nice, Malvano-Mignon, 63, rue Gioffredo.

2. *Exposé d'un système rationnel d'orthographe niçoise*. Chez le même.

3. *Nice provençale*. Id. — *Nota*. Cette brochure contient une réfutation du *Rapport* de Toselli.

On pourra consulter aussi la *Grammaire de l'idiome niçois*, brochure in-16 de 152 pages. Nice, Visconti, 2, rue du Cours.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour rappeler une question déjà posée vainement plusieurs fois (XVII, 289, 345, 496, 520 et 557). — De quel auteur, ancien ou moderne, est le vers :

Sunt qui sidereis tribuant hæc omnia fatis,

qui se lit au mot *Fatum* du *Gradus ad Parnassum*, à la suite de ceux-ci :

. . . . Immobilis obstat
Causarum series et ineluctabilis ordo,

et que jusqu'à présent personne n'a pu rencontrer ailleurs? BEN RASOUD.

—Je ne vois pas qu'on ait encore cité, dans la nomenclature des ouvrages qui traitent du patois des provinces de France, l'ouvrage du docteur Frédéric Monin : « *Etude sur la genèse des patois et en particulier du roman, ou patois lyonnais, suivi d'un essai comparatif de prose et prosodie romanes*. Paris, Dumoulin, 1873, in-8. »

Eh bien, je le recommande à nos amis.

A. VINGT.

— Une bibliographie complète des patois de la France n'est possible qu'en réunissant les monographies locales sur ce sujet.

Pour le patois bourguignon, ce travail existe dans la Bibliographie bourguignonne publiée au commencement de cette année par M. Ph. Milsand, de Dijon. On y trouvera, outre plusieurs ouvrages généraux sur ce patois, tels que grammaires, vocabulaires et glossaires, la mention de 244 pièces écrites en patois bourguignon.

La bibliothèque publique de la ville de Dijon en possède un grand nombre.

LUI.

—

Portraits-charges de Vallès (XVIII, 453, 536, 562, 590, 625). — L'original de la charge de Vallès, n° 71 de la *Lune*, a été reproduit en grand in-8 colorié dans « l'album de la Lune » et de « l'Eclipse ». — Je cite ce portrait parce qu'il me paraît très supérieur à celui de la *Lune*, ainsi qu'à celui de Vingt ans de Paris, — quoique du même modèle. GÉDÉON.

—

Les ex-libris de bibliophiles (XVIII, 455, 538, 562, 590).—L'échange que propose le collaborateur A. Benoît doit être accepté par tous les Intermédiairistes. Je mets mon ex-libris à leur disposition.

(Dijon.) P. MILSAND.

—

Quel est l'officier qui ordonna le roulement de tambour lors de l'exécution de Louis XVI (XVIII, 481, 540, 563, 591)?— La *Patrie*, qui avait signalé notre question et nos réponses à ses lecteurs, nous a donné cette réponse :

La Convention adjoignit à Santerre un homme de tête, un militaire expérimenté, le général Berruyer.

Né d'une famille noble, le général Berruyer avait pris une femme dans la bourgeoisie; cette alliance l'avait fait déshériter par sa famille. Il se jeta alors dans le parti populaire et plus tard dans la tourmente révolutionnaire. Dès que la tête du roi fut tombée, le général accourut vers les membres du Comité exécutif

qui assistaient à l'exécution du haut de l'hôtel de la Marine, et leur dit :

— Savez-vous qu'il a voulu parler au peuple, que cet imbécile de Santerre a perdu la tête et le laissait faire, et que si je n'avais pas commandé aussitôt un roulement de tambour pour étouffer la voix du tyran, je ne sais ce qui serait arrivé.

Le tambour-major qui fit faire le roulement en levant sa canne sur l'ordre du général Berruyer, s'appelait Pierrard; il était perruquier de son état et avait été placé comme tambour-major dans la milice citoyenne. Le malheureux exécuteur de cet ordre s'en impressionna lui-même à tel point que, depuis, il ne pouvait entendre parler de cet événement sans être saisi d'une attaque nerveuse qui jetait sa tête, inerte et méconnaissable, sur l'une ou l'autre de ses épaules, et l'avait fait surnommer le *Trembleur*.

Pierrard est mort à Paris en 1854, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Il était né à Saint-Marcellin (Isère).

Encore un détail, pendant que nous y sommes :

On sait que ce n'est pas sur une charrette, mais dans une voiture fermée, que le roi fut conduit sur la place de la Révolution; c'est le fils d'un comédien, assez en vogue alors, qui ouvrit la portière de la voiture et poussa, pour ainsi dire, le roi sur l'échafaud. La guillotine était dressée en face des Tuileries, entre le piédestal de la statue de Louis XV renversée et le Pont-Tournant.

—

Ventes publiques (XVIII, 488, 594). — Pour les ventes de ces dernières années, à partir de 1881, on trouvera des renseignements aussi curieux que détaillés dans les volumes que publie périodiquement M. Paul Eudel, sous ce titre : « L'Hôtel Drouot et la Curiosité. » O'REALY.

—

Ordre de Malte (XVIII, 551, 599). — Je possède un volume grand format avec le titre suivant : *Le Martyrologe des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dits de Malte*, contenant leurs éloges, armes, blasons, preuves de chevalerie et descente généalogique de la plupart des maisons illustres d'Europe, avec la suite des grands maistres, cardinaux, archevesques, evesques, grands prieurs, baillifs et généraux des galères de cet ordre, ensemble leurs armes et blasons, et le catalogue de toutes les commanderies du même ordre, tant hommes que des filles, par F. Mathieu de Goupancourt. Paris, Noël et Lenoir, 1643. 2 vol. MARQUIS D'AZEGLIO.

—

Fécondation artificielle (XVIII, 517, 601, 630). — Aux articles indiqués par P. L., il faut y joindre trois autres des plus intéressants, publiés en 1877 dans l'*Intermédiaire* (X, 171, 622, 687) sous la même rubrique. P. NIPONS.

—

Bibliographie de Méry (XVIII, 518). — En avril 1855, Méry a publié, dans le *Musée des Familles*, un chapitre de l'histoire naturelle en action : « le Coq et la Poule » (16 colonnes). Il est probable que d'autres chapitres ont précédé et suivi cette étude. TH. D.

—

Paturot. La meilleure des Républiques (XVIII, 519, 605, 630). — Voici les portraits que je reconnais dans le « Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale », édition grand in-8. Paris, Dubochet, Lechevalier, 1846 :

— « Petit lever d'un feuilletoniste. » — Le principal personnage est Jules Janin.

— « Thé artistique assaisonné de grands hommes. » — A droite : Hugo, debout; Frédéric Soulié, assis et prenant une tasse de thé; Eugène Sue tourne le dos et salue; Balzac, à gauche, sous la main de Malvina; Alexandre Dumas, très reconnaissable, à gauche, au second plan.

— « Les durs à cuire », — charge des Burgraves. Hugo est aux pieds des statues. — Cul-de-lampe du chapitre : Hugo avec le chef de claque.

On retrouve des portraits des deux volumes dans « l'*Assemblée nationale comique* ».

On devrait avoir aussi la clef du texte : Saint-Ernest, page 106, attaque Orfila et l'affaire Lafarge; page 107, il y a une allusion à Gannal l'embaumeur; on trouvera, page 112, une allusion à Lachaud.

Il y a vingt, cinquante, peut-être cent portraits ou allusions à relever, — mais l'*Intermédiaire* donnera certainement une clef complète si chacun des collaborateurs y met un peu de bonne volonté.

(Bordeaux.) GÉDÉON.

—

Artistes et littérateurs candidats malheureux à la députation (XVIII, 547, 607, 631). — La profession de foi de Balzac, datée du 17 avril 1848, a été publiée dans le *Constitutionnel* du 19 du même mois. Parmi les littérateurs qui se présentèrent aux élections en 1871, citons M. Jules Claretie, qui réunit un grand nombre de voix dans le département de la Haute-Vienne. Un autre littérateur, M. Louis Asseline, faillit être élu à Paris, à la même époque, car ce fut lui qui réunit le plus

de suffrages après les 43 candidats élus. Nous citerons aussi M. Louis Ulbach, qui se présenta à Paris, mais sans succès, aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, ainsi que le spirituel caricaturiste du *Don Quichotte*, M. Gilbert-Martin, qui n'eut pas la chance de se faire élire dans la Gironde, en 1881, ni en 1885; le même sort échut à M. Ernest Renan, aux élections générales de 1869, quand il se présenta dans un arrondissement de Seine-et-Marne, ainsi qu'à M. Ch. Robin, échec qui fut réparé bientôt pour celui-ci dans les élections sénatoriales de l'Ain.

Ego E.-G.

—

De l'emprisonnement d'Ernest Daudet (XVIII, 548). — Dans la préface de sa très curieuse Nouvelle : *Un cas de rupture*, Alexandre Dumas fils nous raconte comment il écrivit cette Nouvelle dans la prison de la garde nationale, où une fois, comme tant d'autres, il fut enfermé pendant quarante-huit heures. C'était en 1854.

C'est là, sans doute, qu'Ernest Daudet rencontra Alexandre Dumas. Il est difficile, en effet, de supposer que ces messieurs aient jamais pu être victimes d'une autre tyrannie que celle de cette aimable prison, où tant d'hommes d'esprit avant eux avaient déjà laissé des souvenirs.

Ne serait-ce pas de cette même prison pour rire que serait sortie la fameuse expression *la paille humide des cachots*, devenue depuis si longtemps, en effet, un inévitable cliché?

(New-York.) C. J.-B.

—

Bio-bibliographie (XVIII, 549, 636). — J'ai publié, dans le volume annuel (1885) du Comité de la Société des gens de lettres, des détails inédits sur la *vie administrative* d'Alfred de Musset, qui a été pendant dix ans bibliothécaire du ministère de l'intérieur. Je raconte, dans le même travail, la carrière de son père, qui avait été chef de bureau au même ministère.

Théophile Denis.

—

Papiers du Japon et de Chine (XVIII, 552, 637). — Le rédacteur du Catalogue de la vente Pixérécourt a commis une erreur, en disant que les Œuvres complètes de la Fontaine, Paris, Sautelet, 1826, in-8, n'avaient été tirées qu'à un seul exemplaire sur papier de Chine. Honoré de Balzac, le véritable éditeur de ce livre, et qui a signé la Notice placée en tête, en possédait un exemplaire en demi-reliure veau, avec ses initiales sur le dos. Je l'ai acheté 78 francs à la vente après décès de madame veuve de Balzac (avril 1882).

Je ne crois guère, d'ailleurs, aux exemplaires uniques sur papier de Chine, de Hollande ou du Japon, ou sur papier de couleur. Je viens de donner la preuve que les assertions des rédacteurs de catalogues sont sujettes à caution, en voici un autre du même genre. On croyait qu'il n'existait qu'un seul exemplaire sur papier de Chine du « Journal de l'expédition des Portes de fer », rédigé par Charles Nodier. Paris. Imprimerie Royale, 1844, in-8; lorsque le hasard (hasard qui m'a coûté 100 louis) me fit mettre la main sur un autre exemplaire, qui est dans un état de conservation tel, qu'il a dû rester triplement enveloppé jusqu'au jour où je l'ai acheté; les feuillets ne sont pas même *fendus*, selon l'expression favorite de Charles Nodier.

Jules Brivois.

—

Armoiries à désigner (XVIII, 552). — Sur les confins du Vivarais existait en Velay au XIII° siècle un important manoir dont on aperçoit à peine aujourd'hui quelques ruines. C'était le château de Beaudiner (de Bello-Prandio). La famille qui l'habitait alors et qui portait le même nom que ce fief, avait de nombreuses possessions dans le Forez, où elle s'éteignit de bonne heure. Elle avait pour armes:

De... au chef de... chargé de 3 fleurs de lis de...

Vellavius.

— Les Fontanges portaient : De gueules, au chef d'or chargé de trois fleurs de lis d'azur.

La Maison Forte.

— Il faut lire *un chevron* au lieu de un blason.

A. Tardieu.

—

Christine, reine de Suède (XVIII, 563, 627).—La reine Christine de Suède fit son entrée à Paris le 8 septembre 1658. Louis XIV avait envoyé au-devant d'elle, à son entrée dans le royaume, son grand chambellan, ce fameux héros de la fable, le duc Henri de Guise, tout brillant et meurtri encore, depuis dix ans, de son échauffourée à Naples. Il circulait de lui, à Paris, une lettre que nous a conservée madame de Motteville dans ses Mémoires. Le duc

la représentait au naturel à un de ses amis, pendant qu'il la convoyait à Paris. Il y a un autre récit du voyage dans une lettre du prince Edouard, palatin de Bavière, à son oncle le duc de Mantoue, et qui répond à la question de M. V. J. D., de Bruxelles, et suffit pour asseoir son opinion sur cette princesse. Voici un extrait de cette lettre :

Nous avons fait, ces jours passés, un fort joli voyage à Auxerre pour y voir *incognito* la reyne de Suède : ce que nous avons fait, ma femme en qualité de demoiselle suivante de la marquise de Mouy, et moi en celle de son escuyer. Cette reyne nous ayant reconnus, et ne voulant pas le faire voir, nous galantisa fort, et même la marquise de Mouy, sur ce qu'elle savoit si bien choisir son monde, et tout bas, s'approchant de nous, nous fit mille civilités et particulièrement à ma femme, à qui elle tesmoigna le plus obligeamment du monde le sensible desplaisir qu'elle avoit de ne lui pouvoir donner, dans l'estat où elle nous voyoit, les marques de l'estime et de l'affection qu'elle avoit pour elle, de laquelle pourtant elle la prioit de vouloir être très asseurée, et nous dit cent mille autres galanteries de très bonne grâce. Toutes ses postures sont d'homme et nullement de femme. Aussi la plus agréable louange qu'on lui puisse donner est de lui dire qu'elle est le plus honneste du monde. Elle aime fort les belles femmes. Elle en trouva une à Lyon qui lui plut. Elle la baisoit partout : la gorge, les yeux, le front très amoureusement et mesme la vouloit baiser la langue à la bouche, et coucher avec elle, ce que la femme ne voulut pas. Monsieur de Guise lui a fait présent de trois de ses perruques dont elle en porte toujours une avec un chapeau chargé de plumes, qu'elle tient toujours à la main en parlant. Elle porte un justeaucorps et une cravatte au cou. Elle n'a point de femme avec elle qui paroisse et peu d'hommes même. Voilà, Monsieur, ce que nous avons vu en ce petit voyage.

EDOUARD, PALATIN DE BAVIÈRE.

Cet extrait a été copié sur l'original.

ALFRED.

—

Une langue universelle (XVIII, 577). — M. C. L. A. Letellier, ancien inspecteur de l'Université, membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, a publié sur ce sujet cinq ou six ouvrages, dont je ne connais malheureusement que le dernier, daté de 1883. Il est intitulé : *Théorie des langues maternelles et du langage international ;* 1 vol. in-8 de XXXI-265 pages, Paris, à la librairie de F. Vieweg, 67, rue de Richelieu, et, Caen, chez l'auteur, 105, rue de Bayeux. L'auteur, en rappelant ses écrits antérieurs sur l'*Analyse grammaticale* (1852), l'*Analyse radicale* (1853), les *Applications aux sciences et aux lettres* (1855), les *Lois de la parole* (1861), le *Mot, base de la raison et source de ses progrès* (1875), le *Mot Dieu, étude philologique sur la pensée, la raison et la vérité relative* (1880), nous apprend, dans sa préface, que, « pour épargner aux lecteurs la peine de les feuilleter, il a ici couronné ses travaux par cette théorie, devenue indispensable aux sociétés humaines » ; et que, de plus, « afin de leur épargner la contention d'esprit que l'on subit toujours à l'examen d'un système entièrement neuf, il les introduit, sous la forme d'une *conférence*, comme au balcon d'un panorama », renvoyant « ceux qui ne se contenteraient pas des abréviations à celui de ses ouvrages qui traite l'objet de leurs *desiderata* ». Cette conférence, qui sert d'« introduction », l'auteur en « autorise la traduction dans toutes les langues ; il se réserve pour lui seul le droit d'en modifier les termes, et celui de répondre aux objections qui, pendant un enfantement de trente-huit ans, ont toutes été prévues et résolues ». Ceci expliqué, « entrons maintenant, dit-il, dans le vif de notre sujet. Suivant le précepte connu, nous allons vous entraîner au milieu de notre système comme s'il était en plein fonctionnement, c'est-à-dire, comme le veut Horace, *in medias res, non secus ad notas*. Pour cela, nous supposerons d'abord que tous nos auditeurs, descendants des ingénieurs qui construisirent la tour de Babel, aient chacun une langue maternelle différente. » Alors le conférencier inscrit « au haut d'un tableau, en lettres saillantes et en langage international », cette ligne :

Jag da lakigla tit pio ufėo gidudâs é olvâjué.

Puis il demande « au représentant de l'Allemagne ce qu'il en pense ».

— *L'Allemand :* Comment ne comprendrais-je pas cette phrase ? Elle se compose de tous mots allemands : *Fa ich Komme in seinen Tempel anbeten den Ewigen.*

— *L'Anglais :* Tous ces mots sont anglais et signifient : *Yes I come is his temple worship the Eternal.*

— *Le Français :* Cette ligne est le premier vers de la tragédie d'*Athalie :*

Oui, je viens dans son temple adorer l'Eternel.

Jag, *oui ;* — da lakigla, *je viens ;* — tit pio ufėo, *dans son temple ;* — gidudâs, *adorer ;* — éolvâjué, l'*Eternel.*

— *Le conférencier :* Fort bien ; mais comment se fait-il alors que les Anglais, les Allemands, les Italiens, les Russes, les

Tchèques, et tant d'autres, revendiquent ces mots comme appartenant à leur langue maternelle?

— *Le Français:* Rien de plus naturel : le mot *pratique* est la propriété exclusive de la langue maternelle qui l'adopte; le mot *théorique* appartient, comme la *pensée*, à l'humanité tout entière.

— *Le conférencier :* Il y a donc deux analyses à opérer ou à retrouver dans la confection ou la lecture d'un mot théorique : celle qui donne la signification du radical et que nous nommons *analyse radicale*, et celle qu'on désigne depuis longtemps sous le nom d'*analyse grammaticale*. Puisque celle-ci est enseignée dans toutes les écoles primaires, mandons à notre barre un enfant fraîchement sorti de l'école primaire. Approchez, mon enfant. Regardez au haut de ce tableau; qu'y voyez-vous?

— *L'enfant :* Une ligne de mots théoriques.

— *Le conférencier :* Je croyais que c'était une ligne tirée du langage international?

— *L'enfant:* C'est la même chose, monsieur; deux analyses font des mots théoriques, et ces mots théoriques font, non pas une langue, mais un langage international: *jag, da kaligla*, etc. *Jag, j*, adverbe; *a* d'affirmation, *g*, la plus usuelle, c'est-à-dire *oui* en français.

— *Le conférencier :* Très bien! nous comprenons le *ia* des Allemands, le *yes* des Anglais, etc. Voyons, maintenant, la *synthèse de l'analyse radicale*, en vous présentant un jeune collégien qui vient de terminer sa classe de *cinquième...*» Suit ladite synthèse, que je laisse de côté, car en voilà assez, je pense, pour être édifié sur la *Théorie* de M. Letellier, qui affirme que, grâce à elle, « l'étude d'une langue *morte* ou *vivante* ne sera pour tous, comme elle a été pour lui, qu'un travail de *quelques mois*. »

(Caen.) T. R.

— M. Aug. Kerckhoffs, dans sa leçon d'ouverture des cours de volapük, à l'École des hautes études commerciales, reproduite dans la « Revue-Gazette maritime et commerciale », puis en tête de sa grammaire volapük, donne les renseignements suivants sur les systèmes de langue universelle antérieurs au volapük :

Il serait bien long de vous faire l'historique de toutes les tentatives qui ont été faites pour doter l'humanité d'une langue universelle; qu'il me suffise de citer les noms de Descartes, Leibnitz, Becher, Wilkins au XVII° siècle; ceux de Kalmar, Berger, de Cornel, Vater, de Marmieux, Budet, Chambry et de l'abbé Sicard au XVIII° siècle; ceux de Nather, Schmied, Niethammer et Stein, sans oublier l'Académie des sciences de Copenhague, au commencement de ce siècle, et enfin à une époque plus rapprochée de nous, les noms de Sinibaldo de Mas, Parat, Paic, Gablenz, Pizo, Sudre, Ochando, Holmar, Caumont, Lambert, Letellier, Steiner et Bachmaier. Ce dernier sut intéresser à son système les savants les plus illustres de son pays; la société qu'il avait fondée à Munich dans le but de la propager et de convoquer un congrès international à Paris, paraît même avoir trouvé le meilleur accueil auprès de plusieurs gouvernements de l'Europe, et principalement auprès de ceux d'Espagne et de Russie.

O'REALY.

— Une entreprise analogue, mais avec moins de prétention, a été tentée, avant 1881, pour créer une langue, non pas universelle, mais applicable aux populations de race latine seulement: son auteur est M. E. Courtonne, et un travail considérable dans le sens indiqué a été présenté à la Société niçoise des sciences naturelles et historiques. L'exposé du système de M. Courtonne a été publié dans un volume qui a pour titre : « Langue internationale néo-latine; langage auxiliaire simplifié, destiné à rendre possibles et faciles les relations diverses entre tous les peuples civilisés d'origine latine. » Nice, 1875-81, 84. Broch. in-12.

Ce travail très méritant a été l'objet de plusieurs rapports parmi les sociétés savantes ou littéraires du Midi; on ne le croit pas appelé à obtenir un succès facile.

(Nimes.) CH. L.

— *Paris* rappelle qu'en Allemagne, il y a quelque cent ans, on inventa aussi une langue universelle qu'un savant baptisa du nom emphatique de *Cosmopanglossein*. On en fit un dictionnaire et un des adeptes traduisit en cette langue quelques poèmes de Klopstock, ainsi que le *Livre des recettes de la bonne cuisinière allemande*. Ces traductions sont tout ce qui reste aujourd'hui de cet essai de langue universelle. Personne, du reste, n'y a jamais rien compris. On les garde toutefois à titre de curiosité.

—

Sur Fancan ou Faucan (XVIII, 577). — Depuis que j'ai posé cette question, il y a été magistralement répondu dans un volume in-8° intitulé : *Fancan et la politique de Richelieu de* 1617 *à* 1627, *par* LÉON

Gelly, agrégé de l'Université (Paris, Léopold Cerf). Après avoir lu les VII-326 pages de la monographie susdite, il ne me reste plus rien à demander à nos chers collaborateurs sur le chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois, mort à la Bastille pour avoir composé des libelles contre « le gouvernement». Un vieux chercheur.

—

Une ancienne superstition (XVII, 579). — Dans les temps reculés, même aux temps héroïques, la principale occupation des femmes était de filer; Hercule ne manœuvrait-il pas la quenouille de la reine Omphale? Et c'est de là qu'est venu le dicton : Filer le parfait amour. Il n'est donc pas étonnant que cette action ait donné lieu à plusieurs croyances populaires. Je ne sais rien de la superstition citée, mais en voici une autre qui remonte au moins à la même époque, et qui se trouve dans les *Evangiles des quenouilles*, dont la première édition est sortie des presses de Colard Mansion vers 1475 :

« Quant un homme chevauce par le chemin et il rencontre une femme filant, c'est très mauvais rencontre, et doit retourner et prendre son chemin par autre voye.

« *Glose.* Jacquette Joquesus dist que, se la femme veult muchier sa queloingue en son gyron ou derrière son cul, qu'il ne lui puet nuire; mais s'il, par avanture, cheoit de son cheval, il se porroit bien fort bléchier en aucun de ses membres. »

On voit que déjà les auteurs de ce curieux ouvrage se moquaient de ces contes de vieilles femmes. A. D.

—

Correspondance de Ninon de Lenclos (XVIII, 579). — Puisque M. R. D. désire savoir ce que devient le projet de publication de la correspondance authentique de Ninon, annoncé par moi il y a une vingtaine d'années, je m'empresse de l'en informer. En ce moment même j'y mets la dernière main et je ne me suis décidé à en finir qu'après avoir épuisé tous les moyens d'investigation pour rassembler le plus d'éléments possible. J'ajoute que mon volume, qui aura les proportions d'un fort in-8°, sera sans doute imprimé cet hiver. Il paraîtra sous ce titre : *Correspondance authentique de Ninon de Lenclos, comprenant un grand nombre de lettres inédites, suivie de l'opuscule la Coquette vengée et précédée d'une introduction par*

Emile Colombey.

—

Auguste de Châtillon (XVIII, 579). — Oui, l'auteur de la *Levrette en pal'tot* a laissé d'autres poésies, de plus sérieuses, sinon de plus littéraires. Elles ne sont point du reste absolument inconnues et ont eu quatre éditions, toutes précédées d'une manière de préface qu'écrivit Théophile Gautier.

La première parut chez Dentu en 1854, sous le titre de *Chants et Poésies*. La deuxième, en 1860, fut mise en vente par Poulet Malassis. Elle s'appelle à la *Grand'-Pinte*, c'est l'édition de 1854 revue et augmentée. En 1866, la librairie du *Petit Journal* publia une troisième édition intitulée les *Poésies d'Auguste de Châtillon*. Les frais en avaient été faits par un ami du poète, s'il faut en croire le *Nain Jaune* du 21 juillet 1866, et la dédicace de Châtillon à M. Léon Batté, dédicace où il le remercie de l'obstination qu'il met à publier ses œuvres, ne contredit point l'opinion du journal. Les restes invendus de cette édition changèrent vers 1873 de couverture et de titre, le libraire Lemerre y mit son nom, et c'est cette métamorphose qui constitue la quatrième édition des poésies de Châtillon.

Les exemplaires en sont tous fort rares. Dans un article du journal l'*Express et* inséré en 1881 au lendemain de la mort du poète, on affirma que, à la fin de sa vie, pris de découragement, Auguste de Châtillon racheta ses volumes demeurés en magasin et les détruisit, en défendant même qu'après sa mort on essayât d'une nouvelle édition. Les amis du poète qui ont eu connaissance de cette assertion ne l'ont point démentie.

Outre ce volume de poésies qui, au jour indéterminé de la justice littéraire, le placera parmi les émus et les naïfs entre Villon et la Fontaine, Auguste de Châtillon a écrit *Frantz Muller*, en collaboration avec M. Louis Enault (Hachette, 1862). Il a signé aussi une plaquette en vers, intitulée : *Promenade à l'île Saint-Ouen-Saint-Denis partant des Batignolles*, in-12, 16 pag. (Montmartre, imprimerie Pilloy, Batignolles, au bureau des Omnibus.) H. C.

— Ce poète, dont la mort remonte aux premiers mois de 1881, s'est fait connaître encore à ses heures, comme peintre, mu-

sicien et même comme sculpteur. Il fut longtemps le commensal de Victor Hugo, de Théoph. Gautier, d'Alex. Dumas père et d'autres célébrités du monde romantique de 1830, dont il exalta la renommée dans tous les genres, sans jamais en être jaloux. Parmi ses principaux tableaux, on peut citer *Phœbus et la Esmeralda, les Cholériques, la Bataille de la Resaca de la Palma* (au Mexique), sans compter d'autres travaux perdus dans les musées ou dans les églises de province. C'est peut-être pour cela que son œuvre en peinture n'est guère mieux connu que ses travaux poétiques, auxquels il n'attacha jamais qu'une mince importance, malgré le charme populaire qu'ils possédaient.

Châtillon fut le commensal de Victor Hugo, mais cette amitié a dû subir plus tard quelques altérations, si l'on s'en rapporte à certaine note explicative du *Nouveau Parnasse satirique*, faisant suite à la chanson d'Alexandre Pothey : *Je Golgothe*, dont les traits satiriques font une cruelle allusion au refus d'un prêt de cinquante francs qui aurait été fait, dit-on, par l'auteur d'*Hernani* au vieux et malheureux Aug. de Châtillon, poète et peintre, dont un portrait du Maître décorait le salon de la place Royale. Ce refus étrange s'était formulé par une phrase typique : *Chacun gravit son Golgotha*, laquelle entra dans notre langue par la porte *verte* de l'argot, grâce aux vers de M. Pothey, dont nous déplorons le prétexte sans oser en scruter la vérité ; ce qu'il y a de sûr, c'est que notre poète est mort solitaire et triste, abattu par la vieillesse et la pauvreté.

Ego E.-G.

— Pauvre Châtillon ! c'était un des derniers survivants du romantisme, un admirateur zélé de Hugo, qu'il avait portraicturé aux beaux jours de la place Royale, car il était poète et peintre, et j'ai vu, dans son atelier de la place Bréda, des tableaux qu'il ne vendait pas au poids de l'or. Il me développait aussi des scénarios d'opera-buffa, toujours empruntés à la comédie italienne. Cet homme de talent est mort dans la misère. Ce n'est pas son ami, le grand Théo, qui l'eût laissé s'éteindre ainsi. K.

— La *Levrette en pal'tot* a été reproduite dans notre *Intermédiaire* et Pont-Calé la trouvera à XI, 218. A. D.

— Au verso du faux titre de « Chant et Poésie », on lit : Musique faite : — la Grand'Pinte, par Darcier (éd. de 1855); — Berceuse, par Félix Bourret (éditeur : Eu, rue de la Chaussée-d'Antin) ; — Douleur d'un charretier, par Darcier ; — Chant d'Artiste, par Félix Bourret (éditeur : Eu, rue de la Chaussée-d'Antin). — *Pour paraître du même auteur :* Comme il vous plaira, comédie pastorale en cinq actes de Shakespeare, en prose et en vers. A la recherche du bonheur, intermède en vers ; — Histoire d'un Tableau en Amérique, deux volumes en prose. Chant et Poésie, deuxième partie.

Ces manuscrits sont-ils perdus ?

La Maison Forte.

— Pont-Calé trouvera la pièce en question insérée dans l'*Anthologie satirique*, publiée pour la société des bibliophiles cosmopolites. Tome IV, pag. 265, à la lettre I : *Opinion d'un chiffonnier*.

I a-t-y rien qui vous agace
Comme un' levrette en pan'tot (*sic*).

Ce dernier mot est écrit pal'tot dans l'édition très curieuse, illustrée par des eaux-fortes, texte gravé, publiée en feuilles volantes, sans nom d'auteur ni d'éditeur, dont j'ai acheté un exemplaire chez le libraire Baur, rue des Beaux-Arts.

Le libraire Conquet, rue Drouot, 5, pourrait aussi donner satisfaction au demandeur.

Les deux textes que je viens de signaler diffèrent par les deux formes :

I a-t-il rien... et y a-t-y rien.
Pal'tot et Pan'tot.

(Nimes.) Ch. L.

— Je possède deux exemplaires des Poésies de Châtillon, et je tiens l'un d'eux à la disposition du ou des curieux qui en voudraient tirer copie.

Veuve Magniant.

—

Gustave Flaubert et les pierres branlantes (XVIII, 580). — La blague de G. Flaubert sur les pierres de Carnac et l'archéologie celtique, tel en est le titre, a été insérée dans le tome III, page 261, de la 7e série de l'Artiste, livraison du 18 avril 1858. Après avoir cité l'opinion des écrivains qui se sont occupés des monuments druidiques existant en Bretagne, après avoir signalé leurs contradictions, il conclut que quant à lui « les pierres de Carnac sont de grosses pierres ».

Le libraire Quantin, qui publie actuellement les œuvres complètes de G. Flau-

bert, doit d'ailleurs faire paraître le Voyage en Bretagne dans le VIe volume de son édition (*Trois Contes*, suivis de *mélanges inédits*). A. D.

— Le Voyage de Gustave Flaubert en Bretagne a été récemment inséré dans le journal le *Gaulois*. La librairie Charpentier en prépare une édition à laquelle elle joindra quelques opuscules de l'écrivain, opuscules devenus introuvables. H. C.

—

Promenade au jardin turc (XVIII, 580). — L'un des fils de l'illustre graveur Jazet vit encore; il a demeuré à Paris, rue de Lancry, n° 7, où on trouvera certainement son adresse nouvelle, s'il a déménagé.

Ténèbre trouvera auprès de M. Jazet sans doute les renseignements qu'il désire.

PASCAL.

—

Le réveille-matin des Français (XVIII, 580). — Mon exemplaire de la traduction (qui n'est pas indiquée comme telle) comprend les *deux* dialogues, avec pagination différente, mais reliés ensemble, chacun avec le même titre, sous la rubrique: à Edimbourg, de l'imprimerie de Iaques Iames — avec permission, 1574. Le premier a 152 pages, le second, 192.

Le volume vient d'Angleterre: il a appartenu à M. Will. Cole. Coll. regal. Cantab. A. M., dont il porte les armes, en ex-libris en tête du second dialogue. — Un écusson différent (sans nom) est placé en tête du premier.

Une note manuscrite sur la garde porte: « Ce livre a été écrit par M. Arnold. — Voyez: the image of two churches Babel et Jerusalem, p. 325-329. »

Je n'ai jamais rencontré qu'une édition conforme aux indications ci-dessus.

(Nimes.) CH. L.

—

Armoirie à rechercher (XVIII, 582). — Anne-Jean-Baptiste Goislard, seigneur de Beullé, conseiller au Parlement de Paris, mort le 29 mai 1739, portait: d'azur à trois roses d'or posées 2 et 1. Voilà ce qui se rapproche le plus de la question; voyez l'Armorial du Bibliophile, par Joannis Guigard. LA MAISON FORTE.

— Les familles portant: d'azur à trois roses posées 2 et 1, sont assez nombreuses; en voici quelques-unes:

Rochemore (Languedoc).
Herisson (Champagne).
Laon (*Normandie*).
Hanneron (Flandres).
Rémond (Bourgogne).
Champs (*Normandie*).
Banamy (Poitou).
Garnier de Montereau.
Herisson (Aunis et Saintonge).

D. L. BOULAND.

—

Sursis d'exécution (XVIII, 609). — Un des membres du Parquet doit toujours être présent à l'exécution d'un condamné à la peine de mort. C'est à lui qu'il appartiendrait de surseoir à l'exécution du jugement. Les partisans de la publicité des exécutions peuvent invoquer, comme argument en faveur de leur système, l'hypothèse prévue par E. M. Mais que celui-ci se rassure: on n'exécute plus un condamné à mort lorsque le cadavre de la victime a disparu complètement et sans laisser de traces. Je ne crois pas que le cas dont on parle se soit déjà présenté, et il faut espérer qu'il ne se présentera pas.

Puisque nous sommes sur le chapitre des exécutions capitales, je demande à poser une question: On sait que la pendaison a, entre divers résultats, celui de faire tirer la langue et de produire aussi un autre effet. Or j'ai entendu dire que, chez un guillotiné, l'autre état était encore plus complet que chez un pendu: le fait est-il vrai? T. O'REUT.

—

Poser un fait..., un acte (XVIII, 611). — Cette locution, consacrée par l'usage, a été adoptée depuis longtemps, puisque nous la voyons figurer dans les ouvrages de plusieurs écrivains des XVIIe et XVIIIe siècles, qui l'avaient acceptée avant nous. On se sert encore de celles-ci: *poser en principe*, *comme principe*, *pour maxime*, *comme une vérité*, *comme un fait certain*, afin de mieux établir pour constant et avéré ce qu'on affirme. Le Dict. Bescherelle cite là-dessus des exemples concluants, tirés de Condillac, Bossuet et Brillat-Savarin, que l'espace ne nous permet pas de reproduire et qu'il est facile de consulter.

EGO E.-G.

— Le premier exemple n'est pas français; le second est du langage judiciaire; par conséquent, ce n'est point dans les auteurs littéraires qu'il faut en chercher des exemples. E.-G. P.

Trouvailles et Curiosités.

Choderlos de Laclos et la bataille de Valmy. — Nouveaux documents inédits. — Dans le numéro du 25 septembre dernier, l'*Intermédiaire* imprimait des documents établissant que la concentration des troupes d'où résulta la bataille de Valmy était due à l'activité et à l'habileté stratégique de Choderlos de Laclos, auteur des *Liaisons dangereuses*, officier aussi distingué que romancier pénétrant, dont le nom lui semblait trop oublié jusqu'ici parmi les généraux qui ont concouru à cette légendaire victoire de la République.

La *Revue critique* discute courtoisement cette assertion. Son rédacteur, paraît-il, connaissait la lettre de Laclos du 19 septembre; il confesse n'en avoir point pris copie et, de ce qu'il l'a négligée, il en conclut qu'elle est insignifiante. L'*Intermédiaire* ne peut considérer qu'une appréciation vaille un document, et l'omission de la *Revue critique* l'autorise à répéter ce qu'il a dit sur l'activité et l'habileté stratégique de Laclos.

Au reste, la lettre dédaignée par la *Revue critique* n'est point la seule qui ait servi à déterminer l'opinion de l'*Intermédiaire*. Il en est d'autres encore dont il a pris copie et qu'il publie volontiers pour ajouter aux renseignements de son confrère.

Septembre 1792.

Châlons, 12 septembre, 4e de la liberté, 1er de l'égalité.

Je reçois aujourd'hui, monsieur, la lettre par laquelle vous me témoignez votre étonnement de n'avoir pas reçu de mes nouvelles à la date du 11 de ce mois, permettez-moi de vous faire observer que j'ai eu l'honneur de vous écrire aussitôt que j'ai eu quelque chose à vous dire. Forcé par les circonstances impérieuses de me livrer entièrement pendant la route aux détails, dont le général était accablé, dans l'impossibilité de rien démêler au milieu du cahos (sic) que l'impéritie ou la mauvaise volonté avait jeté sur notre route, je me serais encore crû plus utile en me dévouant à faire des enveloppes, qu'en m'amusant à former des projets qui n'eussent eu aucune base. Si je sais bien compter, je suis aujourd'hui au quatrième jour de ma mission réelle, et peut-être ai-je assez fait en vous éclairant sur notre plus grand obstacle, sur M. le maréchal, en éclairant de même les commissaires de l'Assemblée nationale qui doivent en écrire plus modérément, mais dans le même sens que moi, à la commission extraordinaire; en neutralisant autant qu'il est en moi cet homme faible ou pervers, ou peut-être tous deux, en ôtant la correspondance des mains de M. Ohller; en faisant quitter le cordon rouge et la plaque; le tout par voie de confiance au moins apparente.

Pendant le même temps, je fomentais l'esprit des piques, et surtout je prenais des moyens pour remuer une municipalité inactive, qui exhale en paroles le peu de chaleur qu'elle a.

Pendant le même temps encore, je m'entendais avec M. Vergne sur la défense dont Châlons était susceptible, et demain à huit heures nous en proposerons le plan au général. Cette mesure était d'autant plus urgente que je ne vois devant nous que le poste des Islets qui soit vraiment fort, sans toutefois être inforçable. Ce sont bien des espèces de Thermopyles, mais d'abord il faut être sûr d'avoir des Spartiates; et, de plus, mourir n'est pas vaincre: or ce poste est à deux jours de marche de Châlons, et Sainte-Menehould qui nous couvre ensuite peut être tournée, tant que la défense ne sera pas élargie.

Si vous joignez à cela d'avoir monté les bureaux et écarté les gens qui n'ont qu'une affaire, peut-être jugerez-vous que je n'ai pas tout à fait perdu mon temps. Au surplus, ce n'est pas de cela qu'il s'agit, nous ne sommes pas ici pour nous occuper de ce que nous avons fait, mais seulement de ce que nous avons à faire.

Vous aurez vu par ma dernière lettre que je ne crois pas très urgent de renforcer de troupes la ville de Metz, c'est seulement du patriotisme qu'il lui faut et nos troupes en portent sans doute avec elles. Quant aux hommes non armés, qu'y feraient-ils, qu'affamer la ville où les subsistances ne sont pas abondantes? Les bras ne peuvent manquer dans Metz, il ne faut que les faire agir. Si M. Favart qui y commande a autant d'énergie que de rudesse habituelle; s'il prend sur lui de publier qu'il brûlera Metz plutôt que de le rendre; Metz ne sera pas pris, pas même attaqué. Vous me parlez d'y envoyer des piquiers! Eh! plût à Dieu que nous en eussions, nous les garderions pour nous. Que fait donc M. Balame? (?) et pourquoi n'est-il pas en route avec tout ce qu'il a pu rassembler?

Le modèle de pique de l'Assemblée nationale, pris du maréchal de Saxe, est excellent, mais très long à fabriquer. Nous avons pris le parti d'en autoriser un autre. Mais à peine les nouveaux modèles sont-ils faits, et la municipalité parle et ne finit rien. Cette affaire est d'aujourd'hui entre les mains du district, qui est plus actif et plus intelligent.

Vous voyez par tout ce qui est ci-dessus que nous sommes encore loin de songer à nous porter en avant. Notre dessein est de renforcer les deux armées; mais M. Dillon a refusé les troupes qu'on lui avait annoncées pour s'épargner la peine de les loger et de les nourrir. Le général lui en enverra, je crois demain, malgré lui (Dillon) d'après un bulletin reçu ce soir qui fait croire que l'ennemi se porte sur les Islets.

Je vous écris toujours fort en courant, parce que le temps est de toutes nos provisions de guerre, en ce moment, la plus précieuse et la plus rare. Le courrier va partir. A demain d'autres détails.

P. Choderlos Laclos.

Châlons, 13 septembre 1792.

4e de la liberté, 1er de l'égalité.

J'ai l'honneur de vous adresser, monsieur, un mémoire concernant les mesures à prendre dans le cas de grands échecs, et de la détermination prussienne de marcher sur Paris. Je me suis aperçu que personne ici, ni dans les deux armées, ne s'occupait de rien prévoir d'avance sur cet événement possible et désastreux. Persuadé que le seul moyen de diminuer le mal, dans le cas d'une grande défaite d'une de nos armées, serait que chacun sût à l'avance ce qu'il aurait à faire; également convaincu que la seule manière de remédier au désordre qui régnerait alors dans Paris serait d'y arriver dans le plus grand ordre et par des marches prévues et combinées, je me suis entendu avec M. Vergne, dont je ne puis trop louer l'intelligence, pour parer au besoin à un malheur éventuel. C'est de concert avec lui qu'a été fait le mémoire ci-joint. Je l'ai communiqué à M. le maréchal Luckner et à M. La Bourdonnaye : l'un et l'autre l'ont approuvé, mais j'ai demandé à tous deux un examen des plus sévères, et tous les deux m'ont promis leurs observations à mi-marge de la copie que je leur ai fournie. J'espère que vous voudrez bien me faire passer de même à mi-marge de celle-ci vos réflexions et celles du ministre. Il est convenu que je recueillerai de même celles de MM. les commissaires de l'Assemblée nationale, parmi lesquels il se trouve deux bons militaires. Du tout nous formerons un avis commun, et je vous demande qu'après cette réunion d'avis, il soit envoyé aux autres généraux avec ordre ou invitation de s'y conformer le cas arrivant. Je n'entends pas dire qu'on ne recevra pas leurs observations, s'il y a lieu, et si on a le temps; mais je désire qu'il y ait unité de vues et d'exécution; car il vaut mieux faire moins bien, mais concourir tous à un même but et savoir ce qu'on a à faire, que de faire mieux chacun en particulier, mais sans avoir de plan général.

Vous verrez dans ce mémoire que nous y considérons la ville de Châlons comme susceptible d'aucune résistance, et cette malheureuse vérité n'est pas conforme au projet dont je vous entretenais hier. La raison de cette différence est qu'après une reconnaissance faite à la hâte, nous n'avions encore travaillé que sur le papier. Nous comptions sur une inondation et sur la défense de la Marne : or cette rivière est guéable au-dessus et au-dessous de la ville; l'inondation ne peut se faire qu'à l'aide de réparations et constructions qui demandent du temps, en sorte qu'il est impossible d'empêcher dans l'état actuel que la ville ne soit tournée, et que 12 ou 15,000 hommes n'y soient pris comme dans une cage. Il ne faut donc la compter pour rien dans le moment présent. Si les circonstances sont telles que nous ayons encore à craindre pour elle au printemps prochain, et que pourtant on nous y laisse passer l'hiver, je crois pouvoir vous assurer qu'on peut dans cet intervalle la mettre en mesure de résister six semaines ou deux mois. Cet avis n'est ici que pour mémoire.

Nous nous occupons de vous envoyer incessamment l'état de situation des troupes qui sont ici, celui de l'armement et des munitions de guerre qu'elles apportent et emportent; ensemble le tableau de leur destination et le lieu d'où elles nous sont venues. Quand nous sommes arrivés ici, personne ne savait rien de tout cela, ni ne se mettait en peine de le savoir. La municipalité et les commissaires des guerres ne fournissent aucunes ressources, nous y pourvoirons, et après-demain, au plus tard, vous aurez les 1ers états, les seuls difficiles à faire; les autres ne seront qu'une affaire d'ordre. J'espère en mettre partout, excepté dans ma correspondance. Obligé d'en retarder l'époque jusqu'à dix heures du soir pour profiter de tous les moments, et le courrier partant à onze, il me serait impossible d'avoir le temps de me recopier, et je ne crois pouvoir charger personne de cette besogne, mes lettres étant presque toutes purement confidentielles. Pour cette raison, vous m'obligeriez beaucoup de les garder jusqu'à ce que ma mission fût terminée. Mandez-moi, je vous prie, si vous trouvez à cela quelque inconvénient. Quant à moi, qui crois ne remplir ici qu'une besogne de confiance, je trouve très suffisant que les originaux restent entre vos mains ou celles de M. Servant (*sic*). Si j'avais pu concevoir un soupçon, je ne serais pas ici.

Je pense que c'est par erreur qu'il s'est trouvé, parmi les brevets d'officiers généraux employés dans cette armée, celui de M. Duhout. Après ce qui lui est arrivé à Rheims, il me paraît utile qu'il ne soit employé nulle part, et impossible qu'il le soit ici.

Je ne vous parle ni des nouvelles des armées ni du mouvement des troupes. Je sais que M. La Bourdonnaye en rend compte au ministre. Je vous observe seulement qu'on parle souvent au général de son armée, et qu'il n'a point d'armée; qu'on lui demande des troupes et des effets de campement qu'il n'a pas, etc. Mais c'est le mal courant, il faut le prendre en patience et toujours aller pour atteindre le but.

M. le maréchal vous fait passer, par ce même courrier, les dernières nouvelles du général Dumouriez, et un petit extrait de la lettre de M. Dillon. Je suis bien mécontent de ce dernier et le vois avec bien de la peine chargé d'une si importante avant-garde. Je l'aimerais bien mieux entre les mains de tout autre, et particulièrement de son second, M. Galbaud.

Nous éprouvons bien en ce moment l'inconvénient des bataillons qui partent de Paris sans être organisés. Toute la journée n'a pas suffi à un d'eux pour cette besogne, et par cette seule raison, il ne sera pas en état de partir demain. Je vous demande en grâce d'en parler de nouveau à M. Santerre.

P. Choderlos Laclos.

Les piques n'avancent pas dans cette ville, mais j'ai obtenu qu'on en fît passer des modèles à toutes les communes du département, nous aurons ici un officier excellent pour instruire les piquiers.

Ces documents feront cesser l'incertitude de la *Revue critique*, qui, après avoir douté de l'activité de Laclos, en sa page 311, imprime à sa page 312 qu'il montra une grande activité. Elle y verra la preuve manifeste du concours apporté par Laclos à la concentration des troupes de Valmy. Quant au scrupule qu'elle éprouve d'employer pour le « militaire littérateur » le grand mot d'habileté stratégique qui s'ap-

pliquerait au plus aux plans de retraite sur Paris et de diversion dans l'Est, l'*Intermédiaire* répond en les publiant :

PLAN DE CAMPAGNE

Projet de dispositions à prendre en cas d'échec.

Dans la situation où nous sommes on peut faire trois suppositions :

1° Ou la grosse armée prussienne prend le chemin de Rethel par le Chesne ou Vouziers ;

2° Ou elle reste à Verdun jusqu'à ce qu'elle ait forcé le défilé de l'Argonne ;

3° Ou elle veut passer par Bar-le-Duc et la belle vallée de Ruvigny à Vitry.

1re Supposition.

M. Dumouriez semblerait devoir côtoyer le flanc gauche de l'ennemi par Rheims ou descendre la Vesle jusqu'à Paris, pour aller prendre les positions reconnues auprès de cette ville, à moins que ce général ne prît le parti de s'opposer à l'ennemi, en prenant par exemple la position de Pont-Faverger et de Suippe, sur les bords de la Suippe, position avec laquelle M. de Praslin en 1650 arrêta avec des forces inférieures les Espagnols et Turenne.

Si M. Dumouriez préfère la retraite, l'armée de Châlons se replierait sur la rive gauche de la Marne, ramassant en chemin tout ce qui vient de Paris, renforçant au besoin l'armée de Dumouriez, et enfin se joindrait à elle sous le camp près Paris. Dans cette supposition, l'armée de Kellermann nous est inutile et il semble qu'on devrait alors la renvoyer en Alsace pour se réunir avec Biron, laisser les places garnies, prendre toutes les troupes en état de faire une expédition et marcher le long du Rhin, sur Coblentz. Alors, de deux choses l'une, ou cette armée arrivera sur Coblentz sans obstacle, et dans ce cas les Prussiens n'auront plus de ressources, pour leurs subsistances, vivres ou munitions, ou bien l'armée du prince Hohenlohe quittera celle de Brunswick pour s'opposer à Kellermann, ce qui opérera une diversion utile.

2° Supposition.

Si l'armée prussienne force le défilé de l'Argonne, il serait intéressant d'avoir préparé d'avance une seconde défense à Ste-Ménéhould, pour donner le temps à l'armée de Châlons de prendre les devants par rapport à l'armée de Dumouriez du côté de Rheims. L'armée Dumouriez ferait alors l'arrière-garde. On enverrait des personnes sûres pour faire changer la direction des troupes qui viennent de Paris, soit pour rejoindre ladite armée, soit pour se replier sur Paris même. Il serait bon qu'un corps d'élite suivît la rive droite de la Marne pour rompre les ponts et faire descendre tous les bateaux. Dans cette supposition, il devient intéressant de conserver Kellermann sur le flanc gauche de l'ennemi. Il gagnerait la rivière d'Aube, ensuite celle de Seine, couperait tous les ponts en se retirant, ferait descendre les bateaux et se réunirait avec nous à Paris. Ces mesures supposent, ce qui est vrai, que Châlons ne peut opposer aucune résistance, cette ville n'ayant presque plus de vestiges de fortifications et la Marne étant guéable au-dessus et au-dessous.

3° Supposition.

Il serait possible que l'attaque de Busancy et la menace de celle des Islettes ne fût pour masquer le vrai mouvement de l'armée prussienne, dont le dessein serait de prendre la route que prit autrefois le duc de Lorraine. Il passa par Bar-le-Duc et Vitry-le-François. Une vallée très large, très belle et très fertile, dans laquelle se trouvent deux chemins parallèles, qui descendent de Bar à Vitry par Ruvigny, pourrait l'inviter à prendre ce parti. Dans cette supposition, il semble que l'armée de Châlons et celle de M. Dumouriez doivent prendre la même route que dans la deuxième, afin que l'une ni l'autre armée ne reste renfermée entre les rivières, en même temps que l'armée prussienne. Un échec obligerait de se retirer derrière la Marne, et de passer par des ponts après avoir été battu exposerait l'armée à une défaite totale.

Kellermann prendrait toujours, comme dans la deuxième supposition, le chemin de Bar-sur-Aube et ensuite celui de la Seine.

On pense qu'il serait peut-être aussi avantageux dans la 2° et 3° supposition qu'au lieu de suivre le flanc gauche de l'armée ennemie, Kellermann restât à St-Dizier pour suivre l'ennemi par derrière, tant pour empêcher les secours qui pourraient lui arriver en subsistances et munitions que pour le forcer à laisser une partie de son armée pour s'opposer à celle de Kellermann. Dans ce cas, il faudrait que le ministre se chargeât de faire couper les ponts de la Seine et de l'Yonne, comme il a déjà été convenu avec lui, ainsi que de faire descendre les bateaux.

Mesures générales.

Les trois armées devront chasser en avant d'elles toutes les subsistances et brûler celles qu'elles ne pourraient emmener. Il serait bon aussi qu'elles menassent avec elles des brigades de pionniers munis de pioches, pour dépaver les routes et répandre les pavés sur toute la largeur du chemin. Si on a du temps on coupera les routes autant que possible par des fossés. On sait que la seule défense de ces ouvriers doit être de très petits partis de cavalerie destinés seulement à placer des vedettes qui puissent avertir les travailleurs à temps pour abandonner leur ouvrage et se retirer avant d'être joints par l'ennemi.

Ces preuves étant fournies, l'*Intermédiaire* se croit le droit de répéter ce qu'il avait dit en toute précaution, à savoir que le nom de Choderlos de Laclos avait été trop oublié parmi les noms des généraux qui ont concouru à la légendaire victoire de Dumouriez. Il ne diminue le rôle de personne, réclamant seulement pour l'auteur des *Liaisons dangereuses* la part qui lui appartient d'une manière incontestable et qu'il met en lumière par la publication de documents inédits.

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1885

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 novembre 1885.*

XVIIIe Année — N° 421. *Cherchez et vous trouverez.*



Il se faut entr'aider. Nouvelle Série. *IIe année.* — N° 46.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Jeter son bonnet par-dessus les moulins. — Le Roux de Lincy cite ce proverbe d'après Oudin : pourrait-on le citer dans un texte antérieur?

Il a trois sens. Celui qui paraît le plus vieux est de sortir comme on peut d'une chose qu'on ne sait comment finir. Madame de Sévigné l'a ainsi employé et le Dictionnaire de Littré dit que, pour terminer les contes qu'on racontait aux enfants, on disait : « J'ai jeté mon bonnet par dessus les moulins et ne sais ce que tout devint. » Voltaire l'emploie pour avoir pris son parti de tout : « J'ai pris mon parti sur tout, et je jette mon bonnet par-dessus les moulins, afin de n'avoir pas la tête si près du bonnet. » Un troisième sens, le plus usité aujourd'hui, se rapporte à une fille ou à une femme qui a pris aussi son parti et brave l'opinion publique.

Les vieux moulins ont été souvent, depuis le XVIIIe siècle, des cabarets et par conséquent des lieux de plaisir, ainsi le *Moulin de Javel*, de Dancourt, et, en effet, un bonnet jeté par-dessus les moulins, qui sont toujours exposés au vent, a grand'-chance de ne pas être rattrapé.

La chose, comme on le voit, n'est pas très claire comme origine et nécessite un supplément d'informations.

CHARLES SELLIER.

—

Explication d'un dicton. — Quelque collaborateur pourrait-il nous donner l'explication du dicton suivant :

Crapaud pilé
Qui l'a donné, qui l'a ôté.

Que vient faire le crapaud dans cette affaire ? ANDRÉ JOUBERT.

—

Prima gratia. — On disait au collège, au XVIe siècle : *prima gratia, secunda debet, tertia solvet*.

Quelle est l'explication de cet aphorisme?

R.

—

Donner les innocents. — Je trouve, dans l'*Histoire des Français des divers états*, de Monteil (XVe siècle, Hist. XVI) : « Une dame de la campagne, qui allait demeurer à la ville, me prit à son service. Quelque temps après notre arrivée, un matin que j'accompagnais ses filles, les jeunes gens nous entourent; on laisse passer mes jeunes maîtresses, et parce que j'étais la servante, que je portais le trousseau de clés, le tablier blanc, on me donna les innocents. Je criais au secours, à l'indécence, à la violence. Tous les voisins étaient à rire sur le pas de leur porte. L'un d'eux voulut bien me dire que ce jour-là, le jour des Innocents, les jeunes gens avaient de temps immémorial le droit de fouetter les jeunes filles qui se hasardaient à sortir dans les rues. » D'un autre côté, Littré, v° Innocent, dit : « Bailler les Innocents à quelqu'un, se disait autrefois d'une plaisanterie qui consistait en ce que les plus diligents allaient, le jour des saints Innocents, surprendre les paresseux et les endormis et les fouetter dans leur lit. » Quelle était exactement cette coutume ? et à quelle région appartenait-elle spécialement ? J. LT.

—

Mildew. — Notre anglomanie prend des proportions vraiment intolérables. Depuis quelque temps, sous prétexte de maladie nouvelle, censée venue d'Amérique comme

toute maladie qui se respecte, on rencontre à tout instant, un peu partout dans la presse, l'affreux mot de *mildew*, que la *France* d'aujourd'hui même, 8 novembre, ne craint pas de franciser en imprimant *mildiou* en grosses lettres. Il est temps, ce me semble, de pousser un holà!

Cette prétendue nouvelle maladie de la vigne est connue de tous temps — bien avant l'oïdium et le phylloxera — dans les vignobles des bords du Rhin, où elle porte le nom de *mehlthau* (littéralement *rosée farineuse*), dont l'américain *mildew* n'est évidemment que la corruption. Or, l'expression allemande a, en français, pour équivalent exact le mot *nielle*. Pourquoi donc ne pas dire simplement *nielle de la vigne?* Le mot anglo-américain exprimerait-il quelque chose de plus ou de différent?

A. X.

A propos de gants. — Merci à T. O'Reut pour sa réponse très nette relative au sursis d'exécution (XVIII, 666). Pour lui rendre la pareille, je devrais satisfaire à l'*insidieuse* demande qu'il glisse au bas de sa réponse, mais ce n'est pas de mon domaine. J'aime mieux lui poser une autre question, que sans doute il résoudra d'emblée comme la première.

L'autre jour, raconte un journal très grave, une jeune fille, appelée comme témoin dans une affaire correctionnelle et invitée par le président à prêter serment avant de témoigner, lève une main fort bien gantée. Alors le président : « Retirez votre gant! » La pauvrette entend : « Tirez la langue! » Et, l'ordre qu'elle croit avoir reçu, elle l'exécute. Vous voyez l'effet, vous riez : fort bien! mais, dites-moi, ô *T. O'Reut*, pourquoi faut-il qu'en pareil cas la main soit nue? Quelle valeur la présence du gant ôte-t-elle au geste qui consiste à attester devant Dieu qu'on dira la vérité? N'est-ce pas là un acte pieux analogue à la prière, et, à l'église, ne voit-on pas beaucoup de gens joindre en priant leurs mains gantées?

Si une dame, en pareil cas de comparution, gardait par bienséance en un lieu public la voilette lui couvrant à demi le visage, le président la lui ferait-il retirer?

E. M.

Un colombat. — Dans une de ses lettres à l'abbé Galiani, madame d'Epinay raconte l'anecdote qu'elle dit tenir de Diderot :

« Feu M. l'abbé de Bragelongne, de l'Académie des sciences, fit un jour un petit catéchisme à l'usage de ses confrères; il l'apporta à une séance, et le tenant sur sa main, il dit aux académiciens : Messieurs, vous voulez tous être sauvés, je n'en doute pas; eh bien! il ne s'agit que de croire le contenu de ce livret; voyez, messieurs, c'est si peu de chose! N'est-il pas bien commode d'avoir toute sa religion dans un coin de sa poche comme un colombat? »

Qu'est-ce qu'un colombat?

J. S.

La canonisation de Louis XVI et de Marie-Antoinette. — Il fut, paraît-il, à une certaine époque sérieusement question de la canonisation de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Un bréviaire, dédié à la duchesse d'Angoulême, aurait, dit-on, été imprimé à ce sujet. Au jour de leur fête, on y trouvait un office au nom de *saint Louis* et de *sainte Antoinette*.

Le fait est-il véridique et pourrait-on nous citer quelques documents à l'appui?

Un historien.

La tombe de Marceau. — D'après les journaux allemands, les autorités militaires de Coblentz ayant fait réparer, il y a quelque temps, le monument qui orne la tombe où Marceau fut enterré, en 1796, on en ouvrit le caveau : il était vide.

A quelle époque et dans quelles circonstances ce tombeau aurait-il été profané?

Courte-Heuse.

Armes ayant appartenu à Hoche. — Dans quelles collections publiques ou particulières trouve-t-on des armes ayant *authentiquement* appartenu à L. Hoche, en dehors du musée d'artillerie et de la collection de M. des Roys?

Beatus.

Chevalier, gouverneur de Chandernagor. — Le colonel *Chevalier* a été gouverneur de Chandernagor de 1775 à 1784. Où pourrait-on trouver sur cet officier, qui, dans ses démêlés avec les Anglais, a fait preuve du plus ardent patriotisme, des renseignements biographiques précis et détaillés?

Arm. D.

Nicolas Beauzée. — Rivarol, qui harcela de ses traits acérés tous les hommes de lettres de son temps, n'osa décocher con-

tre Beauzée que l'épigramme anodine, dont la fin seule nous est connue :

Entre les deux supins, ô sort digne d'envie!
Grammaticalement, il consuma sa vie!

Quelque collaborateur de l'*Intermédiaire* voudrait-il bien nous la procurer dans son entier ?

— Nous lisons dans les *Mémoires de Vaublanc*, chapitre II, pages 29 et 30 :

« Il — Beauzée — fit un soir une réponse grammaticale à un jeune homme qu'il surprenait chez lui. Il fut bien plus indigné d'une faute contre la langue qu'il remarqua dans la réponse de ce jeune homme que d'un certain attentat. Sa réponse courut dans Paris; elle restera dans la mémoire des hommes curieux d'anecdotes de cette espèce. »

Cette réponse grammaticale à une faute... du même genre est-elle connue ? a-t-elle été imprimée ? Prière à l'*Intermédiaire* de vouloir bien nous renseigner à ce sujet.

(Verdun-sur-Meuse.) G. E. D.

—

Sur le paladin Javerzac. — On sait que Balzac fit bâtonner, le 11 août 1628, Nicolas Bernard, sieur de Javerzac, originaire de Cognac (pardon pour toutes ces rimes en *ac!*) et que, non content d'avoir ainsi châtié celui qui l'avait insulté, il se moqua encore de sa victime dans un récit intitulé: *La desfaitte du paladin Javerzac*. Ce récit parut très peu de temps après l'*Accident* (16 pages in-8). Je n'ai jamais rencontré cette édition. Est-elle connue de quelqu'un de nos collaborateurs? J'en demande une exacte description. Je demande aussi l'indication des réimpressions qui en auraient été faites. Enfin je voudrais savoir si, comme il me semble bien m'en souvenir, on n'a pas publié, de notre temps, en Angoumois, un travail spécial sur Javerzac. Celui de nos collaborateurs qui, à cet égard, pourrait venir au secours de ma *mémoire troublée* (les ans en sont la cause !), est supplié de nous donner un résumé de la monographie en question.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

La sépulture de Racine. — A la date du 23 juin 1778, Malesherbes prie M. Nigau (Lettre du *Catalogue G. Charavay*) de rédiger pour M. de Foncemagne cette anecdote sur la sépulture de Racine : « Après la ruine de Port-Royal, un curé dévot et moliniste aurait acheté la pierre tombale de Racine et en aurait fait effacer son nom pour le punir d'être mort janséniste. »

Qu'y a-t-il de vrai dans cette bizarre anecdote? Les cendres de Racine sont-elles actuellement déposées dans quelque église ou quelque nécropole ? C. V.

—

Vers et Nouvelles de Jules de la Madelène. — Jules de la Madelène, le lettré fin et délicat, à qui l'on doit le *Marquis des Saffras*, un des chefs-d'œuvre du roman contemporain, avait, dans sa jeunesse, semé quelques-unes de ses productions dans les journaux du Midi. Je désirerais retrouver surtout une pièce de vers qui se terminait ainsi :

. . . Alors, ô sainte Liberté,
Allant à la mort comme aux fêtes,
Nous porterons nos jeunes têtes
Sur ton autel ensanglanté.

Cette pièce a dû être publiée de 1847 à 1849 dans un journal d'Avignon. Si quelque collaborateur de l'*Intermédiaire* connaissait aussi, dans quelques recueils, l'existence de vers de Jules de la Madelène, je lui serais bien reconnaissant de me les signaler.

Jules de la Madelène a aussi publié dans quelque journal une nouvelle intitulée : *Un Village sous la Terreur*. Pourrait-on m'indiquer la date et le journal?

En 1848, il fit une profession de foi comme candidat aux élections à Carpentras. A-t-on mémoire de cette profession de foi ?

Toutes les pièces et lettres inédites que l'on pourrait retrouver sur Jules de la Madelène me feraient grand plaisir.

A. A.

—

Madame Louise Colet et un inconnu — Un oracle de la bibliographie, M. J. Ch. Brunet, dans le *Manuel du libraire* (5e édition, t. II, col. 130), mentionne une édition des *Poésies* de cette dame qui eut jadis une certaine réputation et qui avait tout au moins autant de beauté que de talent. Ses vers remplissent un volume in-4° imprimé avec une rare élégance chez Lacrampe; le bibliographe ajoute : « Le « généreux anonyme à qui est due cette « édition de luxe, n'en a fait tirer que « vingt-cinq exemplaires, et après en avoir « gardé un seul, a envoyé les autres à l'au-

« teur pour être distribués aux souverains « et aux sommités intellectuelles. »

Pourrait-on savoir quel est ce généreux anonyme? L'hommage désintéressé (nous aimons à le croire) qu'il rendit à la belle Louise dut lui coûter assez cher.

(La Haye.) A. VON S.

—

Le Villon-Club. — Il s'est formé à Londres un club de bibliophiles qui s'est placé sous le patronage du bohème spirituel auquel une belle place est réservée dans l'histoire de la poésie française. Cette société a publié une traduction complète et fidèle des *Mille et une nuits*, qui n'a point été mise dans le commerce et qui reproduit fidèlement le texte véritable de ces fameux *Contes arabes* dont la version de Galland n'a donné et ne pouvait donner qu'une idée fort incomplète; tout comme le latin, peut-être plus encore, l'arabe dans les mots brave l'honnêteté.

On désirerait à ce sujet posséder quelques détails relatifs à l'organisation du Villon-Club. A-t-il mis au jour d'autres publications que celle que nous venons de signaler?

(Genève.) A. M.

—

Papiers de M. Després sur mademoiselle Clairon. —M. de Goncourt demande si quelqu'un peut le renseigner sur ce que sont devenus les papiers et autographes de M. Després, qui a fourni de précieux renseignements à Andrieux pour sa notice sur mademoiselle Clairon.

Il serait surtout désireux de savoir en quelles mains est aujourd'hui l'autographe (sans doute adressé à Besenval et dont Andrieux donne un fragment), qui parle des relations de l'actrice avec les Vintimille, les Rochechouart, les Dillon et qui commence ainsi : *Je soupe fort souvent avec M. de Custine, mais ses mauvais airs et mon cœur sont toujours les mêmes... Je suis assez liée avec le duc d'Antin...*

—

Gobert. — Ce nom fut porté par le capitaliste qui pendant sept ans exploita, avec François Burke, le théâtre de l'Impératrice (1807) et qui s'associa avec Spontini (1801) pour exploiter le Théâtre-Italien. A la même époque on trouve un acteur du même nom et un autre Gobert qui composa, entre autres pièces, *Tippo-Saïb* avec J. B. Dubois, représenté en 1804 avec musique d'Alex. Piccini.

Ces trois Gobert ne sont-ils qu'une seule et même personne? Faut-il ne faire qu'un de l'auteur et du directeur? Cette similitude de noms laisse dans l'indécision

UN BOULONNAIS.

—

L'invention des jumelles. — Suivant M. Govi, l'érudit mathématicien italien, il faudrait attribuer l'invention des jumelles au père Schyrl, capucin de Bohême.

Suivant d'autres auteurs, au contraire, la gloire de cette invention appartient à notre compatriote Chorez, opticien de Paris, qui les inventa vers 1620.

Sur quels documents s'appuie donc M. Govi pour enlever à Chorez le bénéfice de son invention? LA.

—

L'or hermétique. — Tout le monde sait que plusieurs alchimistes ont prétendu avoir trouvé le secret de faire de l'or, mais on ignore généralement que plusieurs médailles ont été frappées avec de l'or ainsi fabriqué.

Voici la description de ces médailles :

1° En 1648, à Prague, le comte de Rütz, directeur des mines de l'empire, transforma, sous les yeux de l'empereur Ferdinand III, deux livres et demie de mercure en or à l'aide d'un grain de poudre de projection. Ferdinand fit frapper avec cet or une médaille représentant le dieu du soleil portant un caducée avec des ailes au pied pour rappeler la formation de l'or par le mercure. Sur l'une des faces on lisait l'inscription :

Divina metamorphosis exhibita Pragæ 16 janu. 1648, in præsentia sacr. Cæs. Majest. Ferdinandi tertii.

Et sur l'autre face :

Raris hæc ut hominibus est ars, ita raro in lucem prodit : laudetur Deus in æternum qui partem suæ infinitæ potentiæ nobis suis abjectissimis creaturis communicat.

2° Avec la même poudre de projection qui avait été trouvée en petite quantité dans l'héritage d'un alchimiste, le même empereur transforma, en 1650 à Prague, un morceau de plomb en or. La médaille qu'il fit frapper avec cet or portait l'inscription :

Aurea progenies, plumbo prognata parente.

3° En 1706 le roi Charles XII de Suède fit frapper à Stockholm 147 ducats avec

une masse d'or obtenue par le général Payküll qui était aussi un *soufleur*. Ces ducats portent l'inscription :

Hoc aurum arte chemicâ conflavit Holmiæ 1706, *O. A. V. Païküll.*

4° En 1704, un orfèvre de Leipsick reçut d'un inconnu deux pièces qui venaient, disait cet inconnu, d'être fabriquées par lui. Elles avaient pour inscription :

O tu... philosophorum.

5° En 1719 un alchimiste provençal fabriqua, au château de Saint-Auban, sous les yeux de M. de Saint-Maurice, président de la Monnaie de Lyon, deux lingots d'or qui furent envoyés à la Monnaie de Paris, où l'on s'en servit pour frapper trois médailles avec l'inscription :

Aurum arte factum.

Je prie nos collaborateurs numismates de vouloir bien rectifier les renseignements précédents, s'il y a lieu, et de me dire si l'on connaît encore quelques-unes de ces médailles. Je leur serais très reconnaissant s'ils avaient l'obligeance de m'en envoyer le dessin.

ALBERT DE ROCHAS.

—

La Sainte-Famille du peintre Vereschagune. — On a parlé récemment d'une toile de ce peintre russe, exposée à l'Académie des Beaux-Arts de Vienne et qui a soulevé contre elle les foudres de l'Eglise, sous le prétexte que le peintre avait représenté le Christ adolescent, étudiant les saintes Ecritures, entouré de sa famille, composée de saint Joseph maniant le rabot et de la Vierge berçant sur ses genoux un enfant nouveau-né, tandis que d'autres enfants, frères et sœurs du Christ, jouent autour d'eux, dans une cour où les poules picorent leur mil. L'autorité ecclésiastique, ayant vu dans ce tableau une négation manifeste du dogme catholique n'admettant pas que la Vierge ait eu d'autres enfants que le Christ, a réclamé impérieusement l'enlèvement de cette toile, malgré la réponse du peintre Vereschagune, qui se base sur les affirmations de saint Matthieu, saint Marc, saint Jean et saint Paul pour repousser cette arbitraire prétention. En attendant que l'affaire se décide, nous serions curieux de savoir ce qu'on doit penser de l'érudition biblique de l'artiste et s'il existe réellement dans les saintes Ecritures des textes assez précis pour justifier son interprétation, et donner raison aux descendants de certaines familles israélites, qui prétendaient être les héritiers directs de saint Joseph et de Marie.

EGO E.-G.

—

Bacheley, graveur. — J'ai acheté, il y a quelque temps à Lyon, des gravures (in-8 oblong) de Bacheley (Jacques) graveur (né en 1710 à Pont-l'Evêque ou à Rancheville, mort à Paris en 1781, d'après Gravelot. Quelque collaborateur iconophile pourrait-il me donner, sur l'œuvre de Bacheley, des renseignements détaillés : la suite que je possède me paraissant incomplète ?

Connaît-on des portraits de Bacheley ?

A. H. G.

—

Mélanges de la Société des bibliophiles français. — Pourrait-on me dire combien de volumes comprennent actuellement ces *Mélanges*, et me donner la date de leur publication ? Les trouve-t-on dans le commerce ? Je n'ai rencontré dans les catalogues de livres d'occasion que des volumes séparés et cela très rarement.

O'REALY.

—

Les Œuvres de Clément Marot. — Tous les bibliophiles connaissent la charmante petite édition des Œuvres de Clément Marot (la Haye. Adrien Moetjens, 1700, 2 vol. in-12).

J'en possède un exemplaire qui contient une particularité sur laquelle je demande un éclaircissement qui ne me fera certainement pas défaut :

Le tome Ier est daté de 1702, le tome II, de 1700. Sur les deux titres il existe des différences assez notables; les caractères ne sont pas exactement les mêmes, et les fleurons sont absolument différents. Et cependant, il n'y a pas d'édition de 1702, on ne connaît, je crois, que l'édition de 1700. Pourquoi donc cette interversion de dates, le tome Ier portant une date plus récente que le tome II ? Pourquoi ces différences dans les caractères et le fleuron des titres ?

J'ai souvenir d'avoir lu quelque part l'explication de cette bizarrerie bibliographique. Mais où ?... A. Y.

—

Bibliotheca Janiniana. — Le P. Jacob, Palliot, Labbe, Colomiès, Teissier, Placcius, la Monnoye, Namur, Vogel, Lambert (*Cat. de Carpentras*, II, 10) mentionnent comme imprimée la *Bibliotheca Janiniana Sancti Benigni Divionensis*, de

Paul Dumay, Dijon, 1621, in-4° (le dernier dit : « in-8 de 8 pages »). D'autre part, Papillon (*Bibl. des auteurs de Bourgogne*) et d'Huissier d'Argencour, dans une lettre à la Monnoye, affirment qu'elle n'a jamais été imprimée.

Connaît-on dans quelque bibliothèque un exemplaire *imprimé* de la *Bibliotheca Janiniana?* MONTALTE.

—

Un vieil auteur poitevin. — Je possède un exemplaire aux armes de la marquise de Pompadour, de l'ouvrage suivant : « Les Tragédies et autres œuvres poéti-« ques de Jean Prevost, advocat en la « Basse-Marche.— A Poictiers, par Julian « Thoreau, 1614. »

Il y a trois parties dans le volume, sans titres et pagination séparés; les deux autres parties portent la date de 1613, et l'une d'elles qualifie Jean Prevost « advocat au Dorat ».

Je sollicite vivement mes confrères poitevins de me fournir des éclaircissements sur ce poète, auteur de trois tragédies antiques, d'une tragi-comédie, *Clotilde*, qu'il serait intéressant de comparer à le *Bradamante* de Robert Garnier et d'un bon nombre de vers lyriques. Mes recherches sont jusqu'ici demeurées infructueuses. A. E.

—

Pseudonyme ou nom réel? — Pourrait-on nous dire quel écrivain se cache sous la signature Jean Dolent ou si c'est là un nom véritable? Jean Dolent a écrit, entre autres ouvrages un *Petit Manuel d'art à l'usage des ignorants*, où il y a de l'esprit et du bon, et par-ci par-là des définitions vives, précises, des éclairs de verve à la Chamfort. ANTONIN BUNAND.

—

Charles Nodier. Histoire du roi de Bohême et de ses sept châteaux. — Quelle est la portée, le but, la signification de cet ouvrage incohérent? A. G.

—

Brochure imprimée à Arras. — A la Bibliothèque nationale j'ai examiné dernièrement cette brochure : « De l'élégance des mœurs françaises en 1670 et en 1840» (*A la fin :* Imprimerie Tierny, s. d. (1841?), in-8, 24 p.).

Il paraît, d'après le *Catalogue de l'Histoire de France*, que l'imprimeur Tierny exerçait à Arras.

La première page de la brochure porte une dédicace manuscrite à M. Duveyrier, dédicace que je crois signée : CAVEL. Ma lecture est-elle exacte? Quelque collaborateur de l'*Intermédiaire* connaît-il ce nom?

Cette brochure semble être un tirage à part : d'où serait-il extrait? P. L.

—

Malfilâtre. — Possédant de cet auteur « Narcisse dans l'île de Vénus, poème en « quatre chants » figures de G. de Saint-Aubin, en grand papier, épreuves « *avant la lettre* », nous serions désireux de savoir si la figure du *troisième chant*, qui est dans notre volume « *avant les noms des artistes* », n'existe pas également avant la lettre mais « *avec les noms des artistes?* » TÉNÈBRE.

Réponses.

Le tabellionage des de la Croix de Castries (XV, 584). — L'Ex-Car. se souvient-il encore de cette question par lui posée il y a trois ans et plus? Voici une réponse que j'avais préparée et que je retrouve dans mes papiers. Quoique tardivement, je vous l'envoie tout de même : vieux moutard que j'aimais, — aurait dit feu Commerson.

L'allégation de l'étincelante Etincelle me paraît être une simple méchanceté féminine. Chacun sait que le brevet ducal fut conféré, en 1784, à Armand-Nicolas-Augustin de la Croix, un des héros de la guerre de l'Indépendance, et que l'ordonnance royale du 4 juin 1814 ne fit que confirmer le titre.

Quant au tabellionage, voici un extrait du venimeux Dulaure. Il a bien découvert aux de la Croix des gabelous et des financiers, mais pas le moindre tabellion.

Baron de Castries. Son nom est LA CROIX ou DE CROIX. Cette maison, originaire de Montpellier, prétend être alliée à *monsieur St-Roch*, qui mourut à Montpellier en 1327. Elle doit sa fortune aux emplois que ceux qui la composaient ont occupés dans les gabelles. Dans un registre de la sénéchaussée de Montpellier, on voit un *Jean la Croix* qualifié, en 1359, de bourgeois de Montpellier, et de trésorier principal sur le fait de la gabelle, du sel et autres impositions, etc. Ses descendants suivirent le parti de la finance. *Guillaume de la Croix*, président de la cour des aides de Montpellier, acquit, le 19 avril 1495, la baronnie de *Castries*. Il épousa, en 1476, Françoise *Cézelli*, dont il eut trois fils, *Louis*, *Jean* et *Geoffroy*.

C'est de ce *Jean* que descend le duc de *Castries* d'aujourd'hui. Son fils, *Jean de la Croix, baron de Castries*, commença la fortune de ses descendants, parce qu'il parvint à être serviteur ou valet à la cour, c'est-à-dire, gentilhomme ordinaire du roi ; en 1609, il épousa *Louise de l'Hôpital*, fille de *Jacques*, comte de *Choisy*. Depuis cette maison a quêté, rampé, flatté à la cour, elle est devenue très puissante et très respectable.

(*Liste des noms des ci-devant nobles...*)

« Où donc Etincelle a-t-elle puisé ses renseignements? » demande l'Ex - Car. Dans sa brillante imagination, cher confrère, F. M.

—

Malle des Indes (XVI, 269, 406 ; XVIII, 618). — Viator a donné des renseignements très complets sur la marche de ce train ; mais les indications qu'il nous a données le 25 octobre ne sont exactes que depuis le 5 novembre de cette année. Jusqu'à cette date, le train de la Malle bifurquait à la gare de la plaine Saint-Denis, empruntait la petite ceinture, puis se dirigeait sur la gare de Lyon, d'où il repartait, le samedi matin, à 6 h. 10.

Depuis le 5, par suite de l'achèvement du raccordement de Pierrefitte, Stains, le train emprunte la grande ceinture, et rejoint la ligne de Lyon à Villeneuve-Saint-Georges, où un train spécial, partant de la gare de Lyon, le samedi matin, à 6 h. 17, rejoint le train de la malle.

La marche de ce train est, sur les lignes du Nord et de Lyon, d'environ 68 kilomètres à l'heure ; les arrêts sont en général de 5 minutes. En Italie, outre ceux indiqués par Viator, il faut signaler ceux d'Alexandrie, de Plaisance, d'Ancône et de Bari.

Le retour est subordonné à l'arrivée du bateau venant d'Alexandrie, qui, réglementairement, devrait arriver, l'été, le samedi matin, et l'hiver, le dimanche. Les Compagnies intéressées ont prévu douze marches de train ; lorsque le bateau arrive, on lance une dépêche pour indiquer quelle sera la marche suivie.

Les voyageurs peuvent monter sur le parcours, à condition de payer le supplément intégral, soit 70 francs, entre Calais et Bologne. De Bologne à Brindisi, des wagons de 1re classe sont attelés au train.

VIATOR II.

—

Brioche (XVII, 612, 664 ; XVIII, 583, 619). — L'enseigne de Leroy (Louis-Philippe) me fait songer à une caricature sur le prince de Polignac, qui se trouve dans mes cartons.

C'est une pièce in-4°, avec un encadrement carré en long, au-dessous de laquelle on lit :

Polignac, pâtissier de l'ex-cour de France.

Sur la porte d'une boutique, à la devanture de laquelle sont étalés, tartes, pièces montées, sacs de bonbons, friandises quelconques, se trouve, bras et jambes croisés, le patron, en tablier de laboratoire, attendant la clientèle. Au-dessus, comme enseigne : « Pastry. — Renommée des boulettes. — Polignac, pâtissier. » — Dans la rue dont la boutique fait l'angle des promeneurs en costume de l'époque.

Gravée par Menut, lithog. par Ratier, cette pièce se trouvait, à Paris, au magasin de caricatures d'Aubert, galerie Véro-Dodat. VELLAVIUS.

— Vers 1826, sous le règne de Charles X, alors à Saint-Cloud, un pâtissier de cette ville, du nom de Le Roi, eut l'idée malicieuse de placer, au-dessus de sa boutique, l'inscription suivante : « Le Roi fait des brioches. » Il va sans dire que tous les Parisiens, en quête de villégiature, allaient voir la fameuse enseigne. Cela vint aux oreilles de Sa Majesté, qui ordonna au pâtissier de retirer son enseigne, ce qu'il fit ; il en mit une autre, ainsi conçue : « A partir d'aujourd'hui, le Roi ne fait plus de brioches. » Ce fut bien pis, et ce fut une véritable procession à la porte du pâtissier. J'ai vu autrefois l'enseigne, et je puis garantir l'anecdote comme absolument exacte. M. DE LA SOURCE.

—

Marine. Salut honorifique en mer (XVII, 621, 748). — En parcourant le traité de Selden, *Mare clausum*, je trouve le texte, d'une ordonnance du roi Jean d'Angleterre, rendue en l'an 1200, pour réglementer les saluts en mer. Elle est en vieux français. SUS.

—

La publication des lettres de madame Cornu à Napoléon III (XVIII, 130). — La Bibliothèque nationale conserve toujours, dans son cabinet des manuscrits, les lettres de madame Cornu à Napoléon III. Ces lettres, qui peuvent être communiquées cette année, sont sous le coup d'une clause testamentaire bizarre qu'il est curieux de faire connaître.

D'après le testament de madame Cornu, M. Renan a, le premier, le droit d'ouvrir les paquets cachetés des *lettres à Napoléon III*. Il a à en faire un choix, et après lui tout le monde peut publier les lettres.

Ces lettres sont toutes relatives, d'ailleurs, à la jeunesse du prince. C. V.

—

Trois vers latins sur Paris (XVIII, 196, 251, 278, 648).—Quoi qu'en dise son honorable contradicteur, Lud. Rosamoin persiste dans l'interprétation première qu'il a donnée à l'expression « *plena feris* ». Le contexte qui suit, « *piscosa lacu, volucrosa fluentis* », indique clairement qu'il s'agit ici des plaisirs de la chasse et de la pêche, faciles à se procurer, au XII[e] siècle, dans l'Ile-de-France. « *Plena feris* » nous a paru désigner le gibier de terre, et « *volucrosa fluentis* », le gibier d'eau. Le texte même cité par Fernand Bournon vient, mieux encore que celui de la « *Gallia christiana* », s'adapter à notre thèse. Au reste, le mot « *ferus* », signifiant quelquefois « non apprivoisé », n'implique en conséquence pas toujours l'idée de férocité, ainsi que semble le supposer notre collègue « Intermédiairiste. »

Cf. le Dict. de Freund, traduction Theil. Art. « Ferus. » LUD. ROSAMOIN.

—

La Comtesse Luciane (XVIII, 229, 648). — Il est à peu près avéré que « *La Comtesse Luciane* » est l'œuvre, non point de M. Ernest Détré, mais d'une belle grande dame aujourd'hui divorcée. Peut-être M. Détré a-t-il corrigé ou coordonné ces mémoires fantaisistes; en tous cas, dans la vallée de la Risle et dans le Roumois, plus d'un a su démêler, parmi les héros et héroïnes du roman, sous des noms supposés mais transparents, quelques personnalités locales, sans doute peu flattées d'être parfois représentées sous un jour fâcheux en opposition avec leur caractère. L'auteur de *la Comtesse Luciane* n'a-t-elle pas aussi composé un autre roman, intitulé « *Liane* »?

(Eure.) A. DE B.

—

Femmes soldats (XVIII, 323, 376, 402, 434, 462, 494, 525, 554). — V. sur deux femmes corsaires, l'une Julienne David, qui avait débuté par combattre en Vendée pour la cause royaliste; l'autre, Louise Antonini, Corse de naissance, une curieuse notice dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1885, octobre, p. 280. Z.

— Dans cette liste de femmes guerrières, qui menace de devenir longue, il ne faut oublier ni Claude, la fausse Jeanne d'Arc, ni madame de Saint-Balmont, ni madame de la Guette, dont je recommande les Mémoires, trop peu connus, à nos confrères. Ils étaient introuvables quand, en 1856, M. Moreau en donna une nouvelle édition qui fait partie de la *Bibliothèque elzévirienne* de Jannet. POGGIARIDO.

— Puisque la question se généralise, je citerai Louise Labé, la belle cordière, qui s'engagea, à seize ans, dans l'armée envoyée par François I, en 1542, pour mettre le siège devant Perpignan, et qui reçut de ses compagnons d'armes le surnom de capitaine Loys. Un poète contemporain célèbre ainsi sa valeur :

Louïze ainsi furieuse
Et laissant les habiz mols
Des femmes, et enuieuse
De bruit, par les Espagnols
Souuent courut en grand' noise,
Et même assaut leur donna
Quand la jeunesse françoise
Parpignan enuironna.
Là sa force elle desploye,
Là de sa lance elle ploye
Le plus hardi assaillant :
Et braue dessus la celle
Ne démontroit rien en elle
Que d'un cheualier vaillant.

Ores la forte guerrière
Tournoit son destrier en rond;
Ores en une carrière
Essayoit s'il estoit pront:
Branlant en flots son panache,
Soit quand elle se iouait
D'une pique ou d'une hache,
Chacun prince la louait:
Puis ayant à la senestre
L'espée ceinte, à la destre
La dague, enrichies d'or,
Et s'en allant toute armée,
Ell' sembloit parmi l'armée
Un Achile, ou un Hector.

A. D.

— La Bibliographie théâtrale donne *les Femmes soldats ou la forteresse mal défendue*, folie-vaudeville en un acte, par Marie Théaulon et Armand d'Artois, représentée pour la première fois, à Paris, sur le théâtre du Vaudeville, le 9 février 1809. Paris, chez Fages, 1809. In-8°, 38 pages.

UN LISEUR.

— Consultez « *les Femmes militaires de la France...* », par Alfred Tranchant et Jules Ladimir (Paris, Cournol, 1865, in-8, 20 portraits).

Notre collaborateur Bouland n'a donné qu'une indication très sommaire à propos de Geneviève Premoy. Il existe plusieurs ouvrages relatifs à cette amazone; il me serait facile de la compléter, mais comme il est peu utile de réimprimer l'*Intermédiaire* dans l'*Intermédiaire*, je préfère renvoyer à notre recueil, qui contient de curieux détails sur elle : VI, 457; VII, 66, 88, 341. — Voyez aussi le « Catalogue de l'Histoire de France » (Bibliot. nat.), t. X, p. 155, n° 16647.

Cf. Œttinger, col. 2008; O. Lorenz, table, au mot *femme*, etc. P. L.

—Voir *Une page d'histoire*, *Les francs-tireurs de la Sarthe*, journal d'un commandant, par le comte de Foudras. Nouv. édit. Paris, Plon. 1885, p. 108-114. Un paysan de Baignolet, Pierre Bidault, et sa fiancée, Annette Maillard, âgée de dix-neuf ans, servaient dans le corps de volontaires de M. de Foudras. « Pierre Bidault fut un de nos meilleurs soldats, et Annette, bonne et honnête fille, rendit bien des services à nos blessés et à nos malades. » Le *Figaro* devrait reproduire cet épisode dans un de ses suppléments littéraires. A. C.

— La *Belgique militaire* nous apporte de curieux renseignements sur une femme sous-lieutenant qui a servi sous le premier empire : Schellinck (Marie-Jeanne), née à Gand en 1757, décédée à Menin en 1840. Voici ses états de service :

Entrée au service au 2e bataillon belge 15 avril 1792; caporal 15 juin 1792; sergent 7 décembre 1793; prisonnier de guerre en Autriche (Italie), 3 mars 1797; rentrée en France 11 juin 1798; sous-lieutenant 9 janvier 1806; pensionnée et chevalier de la Légion d'honneur 20 juin 1808.

Services: 17 ans, 12 campagnes, total, 29 années.

Campagnes : campagne de 1792, 1793, 1794 en Belgique; 1795 en Hollande; 1796, 1797 et 1800 en Italie; 1804, côtes de l'Océan; 1805 en Allemagne; 1806 en Prusse et 1807 en Pologne.

Blessures et citations : 6 coups de sabre à la bataille de Jemmapes; citée à l'ordre du jour à la bataille d'Arcole, à Austerlitz; blessée d'un coup de feu à la cuisse gauche; le 15 octobre 1806, blessée à Iéna; promue au grade de sous-lieutenant, le 30 juin 1808, âgée de 52 ans, et, souffrant cruellement de ses blessures, elle fut pensionnée et décorée de la Légion d'honneur.

Napoléon, en lui remettant la croix, lui « dit : « Madame, je vous fais 700 francs « de pension et chevalier de la Légion « d'honneur.

« Recevez de ma main l'Etoile des bra- « ves que vous avez si noblement conquise; « puis, se tournant vers ses officiers : Mes- « sieurs, leur dit-il, inclinez-vous respec- « tueusement devant cette femme coura- « geuse, c'est une des gloires de l'empire. »

Lorsque Napoléon Ier, accompagné de Marie-Louise, vint à Gand en 1811, on présenta à l'impératrice le (ou la) sous-lieutenant Schellinck; l'impératrice lui fit cadeau d'une belle robe de soie, d'une broche et d'une paire de boucles d'oreilles. Il va sans dire qu'elle avait repris, depuis sa mise à la retraite, les vêtements de son sexe.

De vieux Gantois se rappellent encore parfaitement la vieille Schellinck, qui était abonnée au théâtre de Gand, et qui étalait, avec un légitime orgueil, sur sa robe des dimanches, l'Etoile de la Légion d'honneur, dont l'empereur Napoléon n'était guère prodigue.

—

Anoblissement du bourreau (XVIII, 386, 468, 526, 557, 587). — Peut-on rappeler qu'Alexandre Dumas père, dans un de ses romans, où il conduit le lecteur à Mannheim, raconte qu'il est allé une première fois en cette ville, « préoccupé de la recherche des documents relatifs à l'assassinat de Kotzebue par Sand »?

Il dit qu'il s'était fait montrer la maison, la prison, le lieu d'exécution, le directeur de la maison de force où avait été enfermé Karl Sand. Puis, il ajoute :

Enfin, j'avais été faire une visite au docteur Wideman, qui n'était autre que le fils du bourreau de Mannheim, bourreau lui-même aujourd'hui, en vertu de la loi de succession encore en vigueur en Allemagne.

Au reste, en Allemagne, les bourreaux ne sont point traités en parias et exclus de la société; cela tient, sans doute, à ce que l'exécution, se faisant au glaive, conserve quelque chose de guerrier. Le bourreau allemand est même classé : *c'est le dernier des nobles* et le premier des bourgeois. Dans les fêtes publiques, il marche entre la noblesse et la bourgeoisie.

J'ai raconté quelque part, je ne me rappelle plus où, la cause de cette faveur. Un soir de bal masqué, le bourreau s'introduisit, sous un magnifique costume, dans le palais impérial, et dans un quadrille toucha la main de l'impératrice.

Reconnu pour ce qu'il était, l'empereur vou-

lait que, pour expier le crime de lèse-majesté, le tranche-tête eût à son tour la tête tranchée. Mais lui alors, conservant toute sa présence d'esprit :

— Majesté sacrée, dit-il, quand tu me feras trancher la tête, tu n'empêcheras pas que la main de l'impératrice n'ait touché celle du bourreau, c'est-à-dire, de l'être que le mépris public place au dernier degré de l'échelle sociale. *Fais-moi noble,* et la souillure n'existe plus.

L'empereur songea un instant et lui dit enfin :

— C'est bien, à partir d'aujourd'hui, *tu seras le dernier des nobles* et le premier des bourgeois.

Depuis ce temps, le bourreau, en Allemagne, est classé à l'étage indiqué par l'empereur lui-même.

(Chap. XII, *Une aventure d'amour, Dumas, Œuv. complètes.* Calmann Lévy, 1883, in-8°.) Qu'y a-t-il de vrai dans ce récit du grand romancier ? C'est à vérifier, nécessairement. SPADANUS.

—

Diamant connu sous le nom de Sancy (XVIII, 388, 471, 501). — A notre collaborateur Zoort, je répondrai : *le Sancy* fut volé en 1792 avec les autres diamants de la Couronne. L'inventaire, fait après le vol, en fait foi. Je le tiens à la disposition de M. Zoort, s'il désire le voir. Il ne fut pas retrouvé ; mais, en 1809, il était entre les mains du roi Joseph (voir *Correspondance de Napoléon*).

Enfin, le joaillier français qui l'exposa en 1867 était mon père, Alfred Bapst, joaillier de la Couronne sous l'Empire. Je suis toujours désireux de savoir comment il arriva entre les mains du roi d'Espagne Joseph.

M. Louis Enault, dans un livre récemment publié, dit qu'il appartenait à Godoï et à Charles IV, mais il ne donne pas la source de son renseignement.

GERMAIN BAPST.

—

Le vélocipède (XVIII, 422, 506, 557, 589, 624, 648). — Pas de confusion, S. V. P. Le vélocipède est un engin à deux roues et la caisse décrite par le *Gagne-Petit* en a quatre ; ce n'est donc pas un vélocipède, mais bien un barodrome. (Cf. Amusements de la campagne, par P. Desormeaux.) F. M.

—

Les plus savants linguistes (XVIII, 451, 534, 561). — Il serait difficile de donner ici la liste complète des plus savants linguistes, car, s'il fallait les citer tous, il nous faudrait remonter à Jean Schildberg de Münich, qui, en 1394, combattant en Hongrie contre les Turcs, fut fait prisonnier et promené par eux comme esclave pendant plus de 30 ans dans les différentes contrées de l'Asie.

De retour dans sa patrie, vers 1427, il eut le premier l'idée de faire de la linguistique comparée en publiant l'Oraison dominicale dans les différentes langues qu'il avait apprises durant les longues pérégrinations de sa captivité, pour les comparer entre elles et avec l'allemand, sa langue maternelle.

Il serait trop long également de citer tous les savants linguistes qui se sont, depuis le siècle dernier seulement, illustrés par leurs œuvres, je me bornerai donc à citer les plus modernes, tels que Anquetil, L. Hervas, Adelunq, Vater, E. Burnouf, Balbi, Pallas, Grimm, Wilson, Bopp, A. Pictet, Schleicher, Chavée, Max Müller, D. Whitney, Sayce, etc., j'en passe malheureusement et des meilleurs.

Enfin, nous avons de nos jours, à Paris même, des linguistes distingués, tels que M. Michel Bréal, auquel on doit la traduction de la grammaire comparée des langues indo-européennes de Bopp ; M. Julien Vinson, professeur à l'école des langues orientales ; M. Girard de Rialle, sous-directeur des archives au ministère des affaires étrangères ; M. Abel Hovelacque, auteur de la « Linguistique » et d'un excellent ouvrage sur le Zend Avesta ; et une foule d'autres savants linguistes qui contribuent tous à vulgariser de plus en plus parmi nous le goût de la linguistique, étude instructive, souvent civilisatrice, et toujours attrayante. CHOISEUL.

—

Les ex-libris de bibliophiles (XVIII, 455, 538, 562, 590, 625, 652). — Je suis l'exemple donné et je me tiens à la disposition des Intermédiairistes qui voudraient bien échanger leur ex-libris contre le mien.

(Marseille.) LÉON SCHUCK.

—

Un nouvel adamiste (XVIII, 483, 567). — M. Taine, dans *les Origines de la France contemporaine* (la Révolution, tome III, page 266), écrit ce qui suit : « A Auch, un des pires tyrans du Midi, Dartigoyte, toujours chaud de boisson, vomit toute espèce d'obscénités au visage des femmes qui viennent lui demander justice ; il force, sous peine de reclusion, les mères à conduire leurs filles à la Société

populaire, pour y écouter ses prédications de mauvais lieu ; un soir, au théâtre, probablement après une orgie, il apostrophe toutes les femmes pendant l'entr'acte, lâche sur elles son vocabulaire de gueulées, et, en manière de démonstration ou conclusion pratique, finit par se mettre nu devant elles. » J. Lt.

—

Un châtiment singulier (XVIII, 483, 567, 626). — Histoire des Français des divers états, de A. Monteil, XIVe siècle, épître XII : « Je me suis trouvé dans un pays de chicane, où l'on avait la coutume de plonger dans la rivière les femmes plaideuses, querelleuses. Je m'élevai contre cette coutume inhumaine : au moins, disais-je, attendez le printemps. Ma décision me valut la haine publique, et, pour quitter la ville, je ne pus moi-même attendre la fin de l'hiver. » J. Lt.

—

Le septième enfant (XVIII, 485, 592). — La question avait déjà été soulevée en 1831 ou 1832. Le conseil de revision de Seine-et-Oise fonctionnait dans la petite ville de Meulan. A la fin de la séance, le maire, jeune notaire, présenta à M. le préfet Aubernon une énorme boulangère accompagnée d'un gros joufflu de bonne mine, et réclama pour l'enfant le droit du septième garçon. Stupéfaction générale, mais le Bulletin des lois n'était pas bien loin et il fallut reconnaître qu'il renfermait une mesure légale tombée en désuétude. Toute l'assistance prit intérêt à la réclamation, et le préfet promit de s'en occuper sérieusement. Le conseiller de préfecture, membre du conseil, fut chargé d'un rapport urgent sur la question. Ce rapport ne se fit pas attendre, et le préfet, qui concluait à l'admission, le présenta au ministère de l'instruction publique, où l'accueil fut glacial. Le préfet, tout en s'adressant à l'Université, indiquait comme chose désirable, et ne dépendant pas d'elle, une bourse dans une école d'arts et métiers. Quant à des conditions d'aptitude, il était plus que probable que l'enfant ne pourrait guère satisfaire à un examen quelconque.

Dans les recherches faites pour la rédaction du rapport, il avait été découvert que le droit à des bourses en pareilles circonstances existait en Hollande, où il avait été introduit sous la domination française. N'y a-t-il pas aussi une certaine analogie dans l'usage belge du parrainage royal en matière analogue ?

On s'explique l'excessive froideur de l'Université vers 1831, en calculant combien le ministre grand maître aurait eu à prélever de bourses obligatoires sur les crédits de son budget.

Aujourd'hui l'affectation d'un chiffre particulier dans les ressources du ministère donne chance à l'institution de s'établir sérieusement.

(Evreux.) Bl.

—

Eugène Hugo (XVIII, 515, 572, 596, 631).— L'Almanach des Dames pour 1825 contient, p. 97 à 103 : Dernière assemblée des Francs-Juges, fragment, par Eugène Hugo. F. M.

—

Fécondation artificielle (XVIII, 517, 601, 630, 653). — Le jugement a été rendu par la première chambre du tribunal de première instance de Bordeaux, le 25 août 1883.

Le tribunal a estimé : « Que, sans avoir à rechercher quelle est, au point de vue scientifique, la valeur du procédé employé, le tribunal ne peut voir dans ce procédé une cause licite d'obligation ; qu'il ne consiste plus, en effet, à supprimer, soit chez l'homme, soit chez la femme, les causes de stérilité, de manière à les rendre aptes à la génération, mais à faire concourir à l'acte même de la génération et pour son accomplissement direct dans ce qu'il a de plus intime, un intermédiaire entre le mari et la femme, usant de moyens artificiels que réprouve la loi naturelle, et qui pourrait même, en cas d'abus, créer un véritable danger social ; — Qu'il importe à la dignité du mariage que de semblables procédés ne soient pas transportés du domaine de la science dans celui de la pratique, et que la justice ne sanctionne pas des obligations fondées sur leur emploi, etc. »

La *Société de médecine légale* a chargé une commission, composée de MM. Chaudé, Gallard, Horteloup, Léon et Leblond, de donner son avis sur ce jugement et cet avis a été exposé dans un rapport lu par le docteur Leblond à la séance du 10 décembre 1883. Les conclusions de ce rapport étaient favorables en principe à la génération artificielle. Dans la discussion qui a été ouverte à la suite de cette lecture, outre les membres de la commission, MM. Brouardel, Charpentier et Lubaud se sont également prononcés en principe pour

la génération artificielle. Le rapport du docteur Leblond a paru dans les *Annales de Gynécologie*, numéro de décembre 1883, et a été tiré à part (chez H. Lauwereyns, Paris). T. DE P.

—

Paturot. La meilleure des Républiques (XVIII, 519, 605, 630, 654). — Voici les noms de la plupart des personnages représentés sur les gravures hors texte. J'indique la page où on doit trouver la gravure en regard.

Page 40. Lamartine.
» 44. Ledru-Rollin.
» 71. Garnier-Pagès.
» 75. Emile de Girardin.
» 80. Cabet.
» 84. Victor Considérant.
» 98. Schœlcher.
» 105. Louis Blanc.
» 129. Raspail père.
» 173. Joigneaux.
» 235. Flocon.
» 247. François Arago.
» 264. Caussidière.
» 319. Rachel.
» 323. Proudhon.
» 330. Crémieux.
» 342. Barbès.
» 358. Lagrange.
» 380. Madame Sand.
» 447. Thiers.
» 359. Armand Marrast.

A la fin, Cavaignac et le prince Napoléon. J. BRIVOIS.

—

Religieuses mariées (XVIII, 546). — Marie-Marguerite-Françoise Goupille, religieuse de l'Assomption, devint la femme de Hébert (*le P. Duchêne*). Des Genettes, dans ses *Souvenirs*, donne de touchants détails sur cette malheureuse femme qui avait gardé, même depuis son mariage, certains vêtements de piété, et qui fut guillotinée comme complice de la faction des athées. L.

—

Artistes et littérateurs candidats à la députation (XVIII, 547, 607, 631, 654). — M. A. Dumas a demandé par la lettre suivante aux curés de Paris leurs voix pour arriver à la Chambre des députés :

Monsieur le curé,

Si parmi les écrivains modernes il est un homme qui a défendu le spiritualisme, proclamé l'âme immortelle, exalté la religion chrétienne, vous me rendrez la justice de dire que c'est moi. Aujourd'hui, je viens me proposer comme candidat à l'Assemblée nationale. J'y demanderai le respect pour toutes les choses saintes et, parmi les choses saintes, la religion a toujours été mise par moi au premier rang. Je crois la nourriture matérielle. je crois qu'un peuple qui saura allier la liberté et la religion sera le premier des peuples, je crois enfin que nous serons ce peuple-là. C'est dans le désir de contribuer autant qu'il sera en moi à cette œuvre sociale que je viens vous demander, non seulement votre voix, mais encore les voix que la haute confiance inspirée par votre caractère peut mettre à votre disposition.

AL. DUMAS.

On lit cette lettre, qui date de 1848, dans l'*Histoire anecdotique du Théâtre*, par Ch. Maurice, Paris, Plon, 1856, tome I, page 391. POGGIARIDO.

— Des extraits de la profession de foi de chacun des nombreux candidats rempliraient trop de colonnes de l'*Intermédiaire*, citons seulement quelques noms d'artistes et d'écrivains qui se sont portés, en 1848, comme représentants à l'Assemblée nationale.

Dans le département de la Seine :

L'artiste dramatique Bocage; l'ancien publiciste Cauchois-Lemaire; l'architecte César Daly; le sculpteur Etex ; le peintre Jeamon; l'historien Philippe Lebas; le critique d'art Théophile Thoré.

Dans Seine-et-Oise, le poète Lefèvre-Deumier; le docteur Giraudeau Saint-Gervais!

Dans la Seine-Inférieure, l'indépendant Alphonse Karr, *qui ne faillira pas au mandat dont il comprend la gravité, mais qui n'usera d'aucune manœuvre, même la plus innocente, pour se faire élire.*

Dans l'Oise, le littérateur-publiciste Antonio Watripon.

Dans l'Aube, le littérateur-journaliste Louis Ulbach.

Dans le Finistère, le romancier Paul Féval.

J'en passe. . . . . et je ne dis pas des meilleurs. J. S.

— Question à peu près insoluble dans les termes où elle est posée. Les noms de beaucoup d'artistes, de littérateurs ont pu à diverses époques, mais particulièrement en 1848, être présentés au suffrage des électeurs, à l'étourdie, au hasard, à leur insu même, sans constituer de sérieuses candidatures : témoin celui du bibliophile Jacob dans l'Orne, à cette époque de 1848. Qu'est-ce qui distingue une candidature sérieuse d'une candidature qui ne l'est pas ? Puis est-on littéra-

teur pour avoir écrit quelques pages de prose ou de vers? Dans ce cas, presque tous les élus auraient été ou seraient encore des littérateurs. Enfin les journalistes — et le nombre des candidats journalistes est infini — sont-ils des littérateurs dans le sens que M. C. I. donne à ce mot? N'a-t-il donc voulu parler que des littérateurs qui auraient posé eux-mêmes leurs candidatures dans des circulaires imprimées? L.

—

Normaliens et Naturalistes (XVIII, 548). — Si le collaborateur P. C. entend par l'Université l'Ecole normale, il serait plus vite fait de lui nommer les écrivains qui en sont sortis — car ils sont peu nombreux, — que de se livrer à un dénombrement de ceux qui n'ont jamais mis les pieds dans cette boutique à thèmes.

Parmi les écrivains contemporains ayant appartenu à l'Ecole normale on ne pourrait guère nommer, je crois, que les noms si souvent cités de *Prévost-Paradol*, d'*About*, de *Taine*, de *Sarcey*, de *Weiss*, tous de la même promotion. On peut encore nommer MM. *Charles Bigot*, *Brunetière* (?), *Alfred Assollant*, puis de plus jeunes : MM. *Ganderax*, *Gaucher*, *Jules Lemaître*, et surtout M. *Richepin*, ce qui étonnera bien des gens. Je ne sais plus quel journaliste a dit assez plaisamment en parlant de cette origine littéraire de l'auteur de la *Chanson des gueux* et de *la Glu*, que la vieille Université mettait ses besicles pour le voir passer et bien le reconnaître, ahurie comme une poule ou une cane qui aurait couvé un œuf de milan.

Enfin, ajoutons-y, mais sans en être sûr, M. Paul Bourget, et je crois bien que notre courte liste sera close.

Notons encore à ce propos, et comme une particularité biographique curieuse, que M. Armand Silvestre, l'esbaudissant conteur de haulte graisse, et en même temps le suave poète que l'on connaît, a passé lui..... par l'Ecole polytechnique. O Pythagore!

Quant à M. Zola, il a en effet lancé contre les « échappés de la rue d'Ulm » un très vigoureux et très juste article qu'on peut relire aujourd'hui dans un de ses volumes de critique intitulé *Une campagne* (Charpentier). Il y démontre victorieusement que la maison de la rue d'Ulm n'est bonne qu'à faire des forts en thèmes, mais non des écrivains. ANT. BUNAND.

—

Vers à rechercher (XVIII, 549, 632). — Dès le premier jour, le vers de Barthélemy est devenu proverbe. Il y a tant de gens intéressés à le monter en épingle! Il n'a de neuf, pourtant, que la brutalité voulue de la forme, car la pensée, juste dans certains cas, est certainement contemporaine de la première palinodie. En cherchant bien, on en trouverait facilement cent exemples. — Mirabeau n'avait-il pas déjà dit : — « Il est des hommes qui ne « changent jamais de manière de penser, « ce sont des hommes qui ne pensent « pas. » — (*Lettre au comte de Lamarck.*) — Selon Voltaire, la constance des opinions est incompatible avec l'activité de l'esprit. — « Je suis assez semblable, écrit- « il plaisamment, aux girouettes qui ne se « fixent que quand elles sont rouillées. » (*Lettre au comte d'Albaret.*) — Victor Hugo, qui s'y connaissait, s'est exprimé d'une façon encore plus pittoresque. — « Quand on a les cheveux gris, dit-il par « la bouche du guichetier Josuah Far- « naby, il ne faut pas revoir les opinions « pour qui l'on faisait la guerre, et les « femmes à qui l'on faisait l'amour à vingt « ans. Femmes et opinions vous parais- « sent bien laides, bien vieilles, bien ché- « tives, bien ridées, bien sottes. » (*Marie Tudor, Journée I, scène 2.*) — Et le cardinal de Retz, qui avait aussi quelque expérience en la matière, avait, bien avant Voltaire, buriné cet aphorisme à l'usage des intrigants de son espèce : — « Il « faut souvent changer d'opinion pour « être toujours de son parti. » (*Mémoires.*) — Toutefois, n'en déplaise à Barthélemy, et à bien d'autres, sans excepter le nouveau locataire du Panthéon, la question n'est pas aussi simple qu'elle semble. Il n'est jamais trop tard pour s'amender, d'accord; mais pour absoudre un clown politique qui saute tour à tour et avec le même entrain pour le Roi et pour la Ligue, il ne s'agit pas d'examiner s'il avait le droit de changer de tremplin; c'est le *pourquoi* que nous voulons connaître. En pareille matière, un *parce que* tout sec serait une piteuse réponse. — « Il ne faut « jamais, écrivait Ch. de Rémusat, l'ou- « trecuidant compétiteur de Barodet, que « la nouveauté d'une conviction paraisse « intéressée, et que les gens qui se con- « vertissent ressemblent à des gens qui se « retournent. » — (*Etude sur Burke.*) — Concluons donc que la commode excuse alléguée par Barthélemy et ses pareils est fort sujette à caution, et qu'elle ne saurait

jamais être acceptée que sous bénéfice d'inventaire. Joc'h d'Indret.

Une langue universelle (XVIII, 577, 657).— Permettez-moi quelques réflexions sur ce qu'on doit appeler une langue universelle. — Les langues d'une même famille (*arya*, par exemple) sont universelles pour une grande partie de l'Europe et de l'Asie; mais il faut tenir compte du *milieu;* et, dans ce cas particulier, c'est l'*oreille* qui est destinée à interpréter les sons qu'elle perçoit.

Les mots, presque identiques : français *nuit*, allemand *nacht*, celte *noz*, latin *nox*, grec νυξ, etc., signifient *pas faire lumière* (mna fakt); le français *nu*, le latin *nudus*, l'allemand *nockend*, le grec γυμνος, etc., signifient *pas habillé* (mna wakt), composé de la négation *my* et d'une racine : *Fa*, éclairer, ou *wa*, courir. Je pourrais multiplier ces exemples à l'infini : *formos*, *worm*, etc., etc.

Algébriquement les formules comme $a+b$ peuvent s'appliquer à tous les nombres; il est facile de faire des formules intelligibles pour tous les descendants des *aryas*, mais c'est une abstraction.— Dans tous ces idiomes *Ga* veut dire faire, *Ta* arrêter, et *Va* marcher.— Instinctivement, sans avoir recours au *sandhis* indien ou aux règles du celtique, nous changeons les fortes en faibles, les consonnes en voyelles du même ordre; de sorte qu'une langue universelle, au point de vue logique, ne serait comprise que par lesphilologues, jamais par le vulgaire (all. volk et vulgus latin).

La raison est bien simple : nous avons des habitudes d'oreille, comme en musique; et l'exigence de l'*ouïe* passe avant la nécessité logique. — Vous n'expliquerez jamais à un étranger pourquoi nous disons *son âme, son épée;* cette monstruosité ! un adjectif masculin devant un substantif féminin.

Par *atavisme*, l'oreille est ainsi faite : vous aurez beau prendre des *moyennes;* votre langue ne sera jamais usuelle.

O. L.

Auguste de Châtillon (XVIII, 579, 662). — Est-ce que Châtillon n'a pas peint un portrait de Mme Sand qui fut assez remarqué? Est-ce que ce portrait n'aurait pas été gravé et publié par l'*Artiste?* C'est une question que je pose; tout au plus un jalon. Les moyens de vérification me manquent en ce moment. L.

Le sonnet d'Oronte (XVIII, 608). — Don Amador de los Rios raconte qu'un jour de nouvel an, Lope de Estuniga, ayant choisi six pavots de couleurs différentes, les entoura de quelques vers, les enfonça tous dans une de ses larges manches, et pria six dames de les en retirer un par un, en leur assurant que ces fleurs prédiraient à chacune sa bonne aventure. Un pavot vert était entouré du quatrain suivant :

Esperança los que esperan,
Me suelen todos llamar,
Mas algunos desesperan
Por mucho tiempo esperar.

Ces vers ont été imités ainsi dans *la Cour littéraire de don Juan II :*

Toujours ma nuance fut chère
Comme une promesse aux amants;
Mais entre eux plus d'un désespère
Quand il espère trop longtemps.

Idée analogue exprimée deux fois par Juan de Mena :

Mi esperar desespera...
Desespera quien confia
En esperar.

et par Tirso de Molina, dans *El burlador de Sevilla :*

El que un bien gozar espera
Cuanto espera desespera.

Poggiarido.

Un stryge ou une strige? (XVIII, 610.) — C'est *une strige* qu'il faut dire, et non *un stryge* (voy. Littré, et Académie, édit. de 1878, qui corrige sur ce point celle de 1835). — Du latin *strix, strigis* (s. f.), signifiant au propre chat-huant. Dans les croyances populaires de l'antiquité le chat-huant était accusé de sucer le sang des enfants au berceau et de leur infuser du lait empoisonné. De là le sens de harpie, vampire, magicien, sorcier. (V. Plaute, Ps., 3, 2, 30; — Properce, 3, 6, 29; 4, 5, 17; — Ovide, Fastes, 6, 139; — Pline, 11, 39; Pétrone, 134, 1, etc.) A. X.

L'ancienne langue du Nord en Normandie (XVIII, 611). — Je regrette vivement d'être obligé de contredire M. J. G. Fotheringham, mais il a certainement mal entendu le mot de patois normand qu'il cite comme signifiant fort.

En effet, le mot cité n'est pas *affre*, mais *saffre* et signifie, dans le patois du pays de Caux, vif, enjoué, folâtre; il ne peut, du reste, y avoir aucun doute à cet égard, car de même que l'on trouve, dans le *Memento* du patois normand de A. G. de Fresnay, le mot *saffre* avec les significations ci-dessus, on trouve aussi, dans le Glossaire picard de l'abbé Carbelet, le mot *saffrette* qui signifie jeune fille, vive, frétillante; il y a donc, pour ces deux mots dans les deux patois picard et normand, identité de racine et de signification.

Je voudrais pouvoir indiquer à M. J. G. Fotheringham, suivant son désir, quelques mots de patois normand provenant de l'ancienne langue du Nord et dont l'emploi ne cadre pas avec leur signification moderne; mais je crois qu'ils sont peu nombreux, et je ne vois à lui citer provisoirement que deux mots tirant leur origine sinon du scandinave, du moins de l'allemand.

Ce sont: 1° le mot *canne*, cruche à cidre, qui vient de l'allemand *kanne*, pot, pinte, et 2° le mot *tondre*, amadou, qui vient également de l'allemand *zunder* et qui signifie aussi amadou. CHOISEUL.

—

Un évêque polonais pendu (XVIII, 612). — L. P. trouvera un article détaillé dans la *Biographie* Michaud sur l'évêque Massalski. HERVÉ.

— L. P. peut s'informer auprès d'un descendant de l'évêque Massalski, M. le prince Serge Massalski, vice-consul de Russie à Paris. C. V.

—

Le décret de Moscou (XVIII, 612). — Les premiers auteurs du fameux décret furent les rédacteurs de l'*Acte de société* d'entre les comédiens français, passé devant Me Hua, le 27 germinal an XII, dont les principales dispositions ont été conservées dans le *Décret de Moscou*.

Déjà, Charles Maurice avait communiqué au ministre Chaptal, puis à M. de Rémusat, un *Règlement du théâtre* dont il prétend, dans ses *Epaves*, que les principales idées furent presque littéralement reproduites par le *Décret de Moscou*.

GEORGES MONVAL.

—

La Michodière (XVIII, 612). — M. de la Michaudière (sic), conseiller d'Etat, habitait, en 1789, le numéro 14 de la rue de Bracque. — *Etat actuel de Paris, ou le provincial à Paris.* Watin, 1789, in-16, — quartier du Temple, page 21.

L'*Etat nominatif des pensions sur le trésor royal, imprimé par ordre de l'Assemblée nationale.* Paris, Imp. nationale, 1789, in-8, t. I, page 380, nous apprend ensuite que ce conseiller d'Etat, alors âgé de 69 ans, touchait sur le département des finances, par brevet de 1779, une pension de 7,610 livres en récompense de ses services. Bien que les rédacteurs de cet ouvrage aient négligé de nous les faire connaître, nous pensons qu'ils devaient être des plus sérieux, car, comme ils lui donnent les prénoms de Jean-Baptiste-François, il ne peut y avoir de doute sur l'identité de ce conseiller d'Etat avec l'intendant d'Auvergne de ce nom, de 1753 à 1757, puis successivement des généralités de Lyon en 1757 et de Rouen en 1763. Il fut remplacé dans cette dernière, en 1768, par son gendre Louis Thiroux de Crosne, depuis lieutenant général de police de Paris, mort sur l'échafaud le 9 floréal an II, Il était déjà conseiller d'honneur au Parlement.

M. de la Michodière était un administrateur des plus distingués. Il eut l'honneur de former dans la pratique des affaires le célèbre Turgot, qui, se destinant aux intendances, lui demanda la permission de l'accompagner dans les tournées qu'il faisait dans sa généralité et de l'aider dans son travail. Condorcet, *Vie de Turgot*, page 35.

M. de la Michodière aimait l'étude et les recherches. Ce fut à son instigation que Messance, sous-secrétaire de son cabinet — un inconnu et un oublié sur lequel je demande des lumières,— entreprit ses recherches sur la population de la France qu'il publia en 1766 et 1788.

Nous possédons un exemplaire de l'ex-libris de M. de la Michodière. Il est orné de ses armes: d'azur à la fasce d'or, chargé d'un lévrier courant de sable, accolé de gueules. Il existe de lui un portrait in-folio gravé par Moles d'après Duplessis. L.

— Je donne une reproduction (réduite) de son portrait gravé par Moles, en 1772, dans le *Dictionnaire iconographique des Parisiens*, que je viens de publier.

AMBROISE TARDIEU.

— M. de la Michodière, qui, en 1789, habitait Paris, rue de Bracq, n° 14, était depuis 1768 conseiller d'Etat ordinaire

et conseiller d'honneur au Parlement de Paris. Voir l'*Almanach de Paris* pour l'année 1788. Paris, Lesclapart, in-12, 1re partie, page 212, et l'*Almanach royal*, année 1790, page 237.

On trouve des détails sur la famille de la Michodière (ou Michaudière) dans la Chesnaye-Desbois, XIII, pp. 838-839.

W.

—

Les noces de César Borgia (XVIII, 613). —Voici le passage des Mémoires de Fleuranges : « J'avois oublié à mettre comment le fils du pape Alexandre vint en France en la plus grande pompe et richesse du monde, tant en mulets qu'en autres choses, car il avoit ses housseaux tout couverts de perles et ses mulets tout accoutés de velour cramoisy en la plus grande richesse que jamais vint homme, et luy fist le roy bon accueil et fort gros, de même que M. le légat d'Amboise, pour venir à ses fins. Et quand il feust venu vers le roy, il fist le mariage d'une des filles d'Albert, sœur de la princesse de Chimay, et le fist duc de Valentinois; et de là s'en alla à Rome, monsieur le légat, avecques luy, là où trouvèrent le pape Alexandre mort. Et y estoit allé monsieur le légat avecques cinq cens hommes d'armes et quand ils feurent arrivés, le duc de Valentinois luy demanda s'il vouloit estre pape, puisqu'il estoit là pour cette cause, qu'il le seroit; et que s'il y vouloit aller par élection et par la voix du Sainct-Esperit, qu'il ne le seroit jamais; à quoy monsieur le légat respondit qu'il aimeroit mieux ne le point estre que de l'estre par force. Et en feust élu un aultre; qui porta un grand dommage à la chrétienté, car le dict légat ne vouloit que la paix et ainsi retourna en France sans rien faire. Et pour vous conter des nopces du dict duc de Valentinois, il demanda des pillules à l'apoticaire pour festoyer sa dame, là où eust de gros abus, car, au lieu de luy donner ce qu'il demandoit, luy donna des pillules laxatives, tellement que toute la nuict il ne cessa d'aller au retraict, comme en fisrent les dames le rapport au matin. De ses vertus et vices je n'en diray aultre chose, car on en a assez parlé; trop bien veux-je dire qu'en la guerre il estoit gentil compagnon et hardy homme. » (Edition du Panthéon littéraire.)

M. Yriarte doute que l'on possède un portrait authentique de César Borgia. Je veux seulement attirer son attention sur une assez belle gravure de *B. Bernaerts*, placée en regard d'un portrait d'Alexandre VI, du même graveur, une tête de *la Vie du Pape Alexandre VI et de son fils César Borgia*, traduite de l'anglais d'Alexandre Gordon (Amsterdam, Pierre Mortier. MDCCXXXII, 2 volumes in-12). Sauf que César Borgia ne tient pas le bâton de commandement, comme dans le portrait donné par Paul Jove, et que M. Yriarte a décrit, et que les cheveux sont courts, cette gravure semble rappeler l'image placée en tête du livre de Paul Jove. Peut-être serait-il intéressant de comparer les deux portraits. E.-G. P.

Trouvailles et Curiosités.

Une lettre inédite de Gustave Flaubert. — Au moment où les héritiers de Flaubert font paraître sa Correspondance, nous avons pensé qu'il serait curieux de publier cette lettre inédite, adressée à un grave bibliothécaire, membre de l'Institut, alors que Flaubert travaillait à son roman de *Salammbô*. L. U.

Grand Homme,

Voici les deux volumes de Muratori dans lesquels je n'ai rien trouvé.

1° Donnez-moi le Boëce.

2° Dans le catalogue de Guillaumin, trouvez-vous quelque chose sur le sieur Augier?

3° Avez-vous le traité de Michaëlis, *De pretiis rerum apud veteres Hebræos commentatio?*

Voilà surtout ce qui me serait utile immédiatement. Où l'avoir?

Depuis plus de quinze jours, je n'ai pas écrit une ligne. — Le commerce de Carthage me fera crever de stérilité!!!

Sacré nom de Dieu! la belle histoire que votre beau-père m'a racontée dimanche. « C'est une porte ouverte à l'espérance, un débouché peut-être » à propos d'un agonisant qui p... Oh! le beau mot!

A vous, mon brave. GUSTAVE FLAUBERT.

—

Les présidents de la Convention. — La Convention a eu soixante-seize présidents. Il est curieux de constater quelle a été leur destinée.

Dix-huit ont été *guillotinés*, trois se sont *suicidés*, huit ont été déportés, six incarcérés, quatre sont devenus fous, et vingt-deux ont été mis hors la loi.

Tous ceux qui ont eu l'honneur d'être élus deux fois président ont péri (Deschiens, *Journaux révolutionnaires*, p. 606).

Quelle agréable perspective pour les ambitieux qui désirent devenir leurs successeurs! C. X.

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas, — 1885

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 décembre 1885.*

XVIIIe Année — **N° 422.**

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IIe année.* — **N° 47.**

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Mener grand bruit. — Cette locution, qu'il semble plus facile de comprendre que d'expliquer, est fréquemment employée aujourd'hui dans la presse. D'où vient-elle et qui l'a employée le premier ?

Un Lecteur du *Temps*.

—

Après moi le déluge. — Ce mot, attribué à Louis XV, est-il authentique, et dans quelle circonstance aurait-il été prononcé ? C. D.

—

Deux mots de basse latinité à expliquer. — J'ai déjà donné, sous la rubrique « Dame Justice à Aiguesmortes en 1460 », un passage d'un manuscrit original qui est le budget de la viguerie de cette ville par son châtelain. Parmi les recettes citées pour mémoire je lis : *De pane recuperato, nihil quia non fuit emolumentum.* Qu'est-ce que ce pain retrouvé? Un remboursement de nourriture fait par les prisonniers à leur délivrance? Plus bas : *de bannis turlerie, nihil*, etc. Dom Carpentier traduit *turleria* par sorte de fortification. Y avait-il des bans des remparts, de la zone militaire, par opposition aux bans des récoltes dans la campagne, *de bannis territorii*, comme il est dit ailleurs? En quoi consistaient-ils ? E. B.

—

Les cinq P. — D'où sont tirés ces deux vers que nous répétait, toutes les fois que l'on parlait mariage, un vieux professeur de troisième, aussi prodigue de dictons et de proverbes que le bon Sancho :

Quæ tibi ducenda est habeat P quinque puella;
Sit pia, sit prudens, pulchra, pudica, potens?

Arvernus.

—

Quels sont les Celtes? — Dans la *France* du 17 novembre on annonce que les Bretons ont institué un « dîner celtique ».

Il est permis d'objecter que les Bretons ne sont pas les Celtes, et si, d'une part, on doit se réjouir de voir le nom de la race celtique sortir de l'oubli, d'un autre côté c'est un ennui de le voir mal appliqué ou usurpé.

D'après les Celtisants, les Bas-Bretons arrivèrent en Armorique quand ils furent chassés de la Grande-Bretagne par les Anglo-Saxons. Ils appartiennent donc à la branche bretonne ou kymrique, proche parente des Celtes, d'après la remarque de César, mais ne se confondant pas avec eux.

Quant au nom de Celte, César l'applique proprement aux populations entre la Loire et la Garonne. Mais d'après les textes de Diodore (l. v, § 32) et de Strabon (l. iv, ch. 1, § 14), il appartenait primitivement aux populations de la vallée du Rhône.

Nous passions déjà pour peu forts en géographie, il serait fâcheux que notre ignorance s'étendît jusqu'à l'ethnographie, surtout dans les réunions où l'on compte un membre de l'Institut. H. L.

—

Prisonniers français détenus encore en Allemagne depuis la guerre de 1870. — Depuis la campagne de 1870 il existe encore en Allemagne des prisonniers français qui ont été condamnés pour révolte, etc. Pourrait-on en connaître le nombre et les noms? Cette question intéresse beaucoup de familles, et il y a certainement des lecteurs de l'*Intermédiaire* placés dans des conditions favorables pour savoir et faire connaître ce que demande...

Un Ignorant.

—

Maupeou. — Pour mener à bonne fin une étude sur le chevalier René de Maupeou, je fais appel à tous ceux de nos collaborateurs qui seraient en mesure de signaler des documents inédits soit sur sa vie privée, soit sur les divers incidents qui ont pu se produire au cours de sa longue lutte contre les parlements de 1771 à 1775. — Les renseignements sur les premières œuvres de Maupeou et sur son genre de vie, après sa disgrâce, pendant sa longue retraite au château de *Thuit*, seraient surtout accueillis avec reconnaissance.

Où pourrait-on trouver les éléments d'une bibliographie, à peu près complète, des innombrables pamphlets publiés pendant la lutte contre les parlements, soit contre Maupeou, soit en faveur de son système ? Arm. D.

—

L'enclave de Llivia. — Dans le département des Pyrénées-Orientales, près de Saillagouse (arrondissement de Prades), se trouve entièrement enclavée une parcelle de territoire espagnol avec la petite ville de Llivia. Reclus et Joanne parlent bien de l'enclave de Llivia (dont on ne voit pas trace d'ailleurs sur la plupart des cartes de France). Elle est, disent-ils, reliée à Puycerda par une route neutre, mais ni l'un ni l'autre ne donne l'historique de cette bizarrerie. L'explication suivante que je tiens d'un habitant des Pyrénées-Orientales est-elle exacte? Lors de la réunion à la France, par le traité des Pyrénées (1659), du Roussillon et de la Cerdagne septentrionale, ainsi que des *villages* qui la composaient, les habitants de Llivia, jouant sur les mots, prétendirent que Llivia, n'étant pas un *village*, mais une *ville* (?), ne pouvait pas être comprise dans le traité. Ils auraient ainsi obtenu gain de cause. Gust. Zéro.

—

Boitel, chanoine de la Ste-Chapelle de Paris. — Avait-il des frères et des sœurs de père, ou de père et de mère? Anne-Barthélemie *de Morois*, ou *Monrois*, mère de l'abbé Boitel, épousa en secondes noces : Barthélemy *Pasquet de Salaignac*, seigneur dudit lieu, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, sous-brigadier des gardes du corps du *roy*. De ce dernier mariage il y eut sept enfants, dont l'écuyer de main du roi Louis XVI, qui l'accompagna à l'Assemblée législative, et ne put obtenir d'être enfermé au Temple avec lui.

Subsidiairement, quand est mort l'abbé Boitel? Nommé à la Ste-Chapelle en 1775, il y est encore mentionné par l'Almanach royal de 1790. Où s'est-il caché pendant la Révolution? A-t-il eu le malheur de prêter serment à la constitution civile du clergé? H. B.

—

Le cardinal d'Amboise. — Prière à tous les lecteurs de l'*Intermédiaire* de vouloir bien me signaler les lettres ou documents inédits concernant Georges d'Amboise qui peuvent exister dans les collections particulières, ou qui ont passé dans des ventes récentes d'autographes. L. G. P.

—

Le cheval de Marigny. — Je serai très reconnaissant aux lecteurs de l'*Intermédiaire* de m'indiquer d'une façon très précise les titres des ouvrages dans lesquels on raconte l'histoire du cheval de Marigny. Après l'exécution de ce chef vendéen (juillet 1794) par les soldats de Stofflet, la Convention aurait « fait hommage de son cheval à son père. » Est-ce que ce n'est pas Michelet qui a le premier raconté cette anecdote, absolument controuvée? G. B.

—

La famille Torlonia. — « Les Auvergnats « sont bons à tout, à être marchands de « peaux de lapin et à être ministres », a dit quelqu'un à propos d'un célèbre homme d'État du second empire. Une récente nomination vient encore de le prouver et l'on peut maintenant ajouter : « et aussi à devenir princes ». Nous avons, en effet, entendu dire souvent que les Torlonia, princes romains, étaient originaires d'Auvergne. Qu'il y a-t-il de vrai dans cette assertion? A. V.

—

Le nombre sept. — La durée *septennale* des pouvoirs du Président de la République rappelait dernièrement, dans un groupe d'amis, l'attention sur le nombre *sept*, que ses emplois ont revêtu d'un certain air cabalistique. « Que de raisons en faveur de ce nombre! » a dit Voltaire. Chacun se mettant à évoquer les circonstances dans lesquelles il l'avait rencontré, on eut vite improvisé le *jeu du sept*, en se renvoyant, des quatre coins du salon, une certaine quantité de souvenirs. Les premières in-

dications furent données facilement, savoir :

Les *sept* jours de la semaine, les *sept* notes de la musique, les *sept* couleurs primitives, les *sept* merveilles du monde, les *sept* sages de la Grèce, les *sept* étoiles de la Grande et de la Petite Ourse, les *sept* planètes, les *sept* âges de l'homme, les *sept* vraies côtes, les *sept* longueurs de tête de la taille humaine, etc.

Les dames n'oublièrent pas les *sept* péchés capitaux, les *sept* sacrements, les *sept* psaumes de la pénitence, la Vierge aux *sept* douleurs, les *sept* dernières paroles du Christ, les *sept* œuvres de miséricorde... le *septième* ciel! Elles avaient lu les *sept* baisers de Buckingham, les *sept* châteaux du diable, les *sept* hommes rouges, les *sept* infants de Lara, le roi de Bohême et ses *sept* châteaux; l'*Heptameron* de la reine de Navarre, etc... Ajoutez, dit un bibliophile, la bataille et le mariage des *sept* arts, et *septem* illustrium virorum poemata.

Un petit garçon, qui connaissait son Perrault, présenta les *sept* enfants du bûcheron, les *sept* filles de l'ogre et les bottes de *sept* lieues. On lui demanda son âge : *Sept* ans, dit-il, l'âge de raison.

Deux ou trois collégiens fouillaient l'histoire, la géographie, la mythologie, avec un parfait dédain de toute méthode : — La ville aux *sept* collines, la guerre de *sept* ans, les *sept* électeurs, les *sept* Provinces-Unies, les *sept* chefs devant Thèbes, les *sept* mers ou *sept* embouchures du Pô, les *sept* magistrats du septemvirat, les *sept* rois de Rome, la *septimanie*, l'*Heptarchie*, le bouclier d'Ajax aux *sept* trous, l'hydre de Lerne aux *sept* têtes, la flûte de Pan aux *sept* tuyaux, la lyre d'Apollon aux *sept* cordes, les *sept* classes du peuple égyptien, les hymnes aux *sept* sons des prêtres du même peuple, etc. Et le *septième* enfant que nous passons au ministre de l'instruction publique ?...

Quelques jeunes filles repassaient dans un coin leur histoire sainte ; c'était le plus riche filon, le nombre *sept* étant surtout le nombre religieux : — L'arche de Noé était fermée depuis *sept* jours quand le déluge éclata, c'est le vingt-*sept* du *septième* mois qu'elle s'arrêta, c'est *sept* jours après le corbeau que fut lâchée la colombe, c'est *sept* jours après son retour qu'elle repartit, et c'est après *sept* autres jours qu'elle entreprit son dernier voyage ; c'est au bout de *sept* années de travail que Jacob obtint Lia, et *sept* années après il épousa Rachel ; Liban poursuivait Jacob depuis *sept* jours quand Dieu lui apparut, Jacob se prosterna *sept* fois devant Esaü ; Joseph expliqua les songes des *sept* vaches et des *sept* épis, annonçant *sept* années d'abondance et *sept* années de disette; c'est pendant *sept* jours que pleurèrent les amis de Job; le *septième* jour est celui du sabbat; la circoncision se fait *sept* jours après la naissance ; durée de la fête de Pâques, *sept* jours; de la fête des moissons, *sept* jours; de la fête des tabernacles, *sept* jours; les sacrifices consistaient en *sept* agneaux ; combien de branches au chandelier d'or ? *sept;* l'offrande de Balaam, apportée sur *sept* autels, consistait en *sept* taureaux et en *sept* béliers ; on lisait tous les *sept* ans le Deutéronome aux Israélites ; ceux-ci devaient laisser reposer leurs champs tous les *sept* ans; la sœur de Moïse est frappée d'une maladie de *sept* jours ; Josué s'empare de Jéricho *sept* jours après son arrivée, après avoir fait *sept* fois le tour de la ville ; Samson accorde *sept* jours à ses convives pour deviner l'énigme du lion et du miel; Saül délivre Gabès après une trêve de *sept* jours ; ce même Saül, inquiété par les Philistins, attend Samuël pendant *sept* jours; c'est en *sept* années que fut construit le temple de Salomon ; Naaman se baigne *sept* fois dans le Jourdain pour se guérir de la lèpre ; Joas est proclamé roi de Juda à *sept* ans; Nabuchodonosor reste *sept* ans parmi les bêtes sauvages; mentionnons les *sept* prophètes; combien de lions dans la fosse où fut précipité Daniel? *sept;* combien de jours y demeure-t-il? *sept;* qui ne connaît l'histoire des *sept* frères torturés par l'ordre d'Antiochus? Nous en passons... A Jean, qui demande si l'on peut pardonner *sept* fois, le Christ répond qu'on peut accorder le pardon septante fois *sept* fois. Si l'on ose ouvrir l'Apocalypse, on y rencontre les *sept* églises, les *sept* chandeliers d'or, le livre aux *sept* sceaux, etc.

Quand on s'aperçut qu'on en était arrivé à tourner sa langue au moins *sept* fois avant... de trouver quelque chose, le jeu prit fin.

Si nos lecteurs voulaient bien reprendre la partie, ils finiraient par composer un curieux chapitre de mnémotechnie.

THÉOPHILE DENIS.

—

Encre des Gobelins. — Un collectionneur a récemment fait don au musée céra-

mique de la Manufacture de Sèvres d'une bouteille de grès émaillée en blanc, portant sur l'une de ses faces l'inscription : *Encre — fine — de Gobelin — à Paris*, et sur l'autre, un cartouche au milieu duquel sont étagées trois fleurs de lis. La pièce est d'une fabrication grossière.

Le Musée Carnavalet n'a-t-il pas acquis une bouteille semblable dans une des dernières ventes de l'hôtel des commissaires-priseurs? Mais là n'est pas la question principale. Qu'était ce *Gobelin*, fabricant d'encre au XVIII[e] siècle, ainsi que sembleraient le démontrer la forme et l'émail de la pièce? D'après les biographies, les Gobelin enrichis quittèrent la France dans le milieu du XVII[e] siècle. Cette encre fine aurait-elle été fabriquée dans le quartier des Gobelins? Hypothèse et question auxquelles pourra peut-être répondre un rédacteur de l'*Intermédiaire*. C.-Y.

—

L'Eucharis et la Catilie de Bertin. — Pourrait-on donner les noms réels des deux femmes chantées par Bertin sous les noms d'Eucharis et de Catilie ? « Nous ne savons pas quelle est cette Catilie, dit Boissonade dans sa Notice sur Bertin, en tête de l'édition de 1824, mais nous pourrions dire le véritable nom d'Eucharis : nous le tenons de deux personnes fort instruites de l'histoire scandaleuse de cette époque.» Cependant, il ne le dit pas, car, ajoute-t-il trois lignes plus loin, « le temps n'est pas venu de soulever tout à fait le voile qui couvre ces petits secrets d'une société encore trop voisine de la nôtre. » M. Eugène Asse, dans l'édition beaucoup plus récente parue chez Quantin, en 1879, après avoir cité le passage ci-dessus, dit à son tour : « Nous ne substituerons pas plus que Boissonade, bien que tenu à moins de discrétion, un nom réel à ce nom de fantaisie poétique et amoureuse, etc...» Un des collaborateurs de l'*Intermédiaire* voudra-t-il bien faire ce que n'ont fait ni Boissonade par discrétion, ni M. Eugène Asse pour un motif qu'il ne donne pas?

O'REALY.

—

Xhrouwet, peintre de Sèvres. — A-t-on quelques données biographiques (lieu de naissance, décès, genre spécial qu'il cultivait) sur Xhrouwet ou Xzrowet, peintre à Sèvres, vers 1757.

Cet artiste est mentionné dans l'*Histoire de la céramique*, de Jacquemart (Hachette, 1873) et dans le *Guide de l'amateur de faïences*, de Demmin (Renouard, 1874).

SPADANUS.

—

Iconophiles parisiens. — Quels sont, à Paris, les plus grands collectionneurs de portraits gravés ou lithographiés actuellement vivants? AMBROISE TARDIEU.

—

Charles Huët, peintre. — J'ai quatre beaux panneaux de ce peintre signés et datés de 1731. Pourrait-on me donner quelques renseignements sur la vie de Charles Huët et de ses principales œuvres?

HUSSON.

—

Raffaëlli. — Je lis, dans un numéro du *Correspondant*, un article sur le Salon de 1885, où il est dit que M. Raffaëlli a écrit un petit volume sur sa manière de peindre. Indiquer où a été édité ce volume, et en quelle année et où on peut se le procurer? ANT. BUNAND.

—

« Une Conspiration », gravure de Froment, d'après Alfred... 1875. — L'*Univers illustré*, n° 1095, du 18 mars 1876, a publié, sous le titre qui précède, une charmante gravure à pleine page, dont je n'ai pu lire complètement la signature.

Je désirerais savoir si cette gravure a été tirée à part, et, s'il en est ainsi, chez quel éditeur elle a été publiée? L'*Univers* était, à cette époque, imprimé par J. Claye.

A. H. J.

—

Daumier-Gavarni. — Existe-t-il un catalogue donnant l'œuvre complète de Daumier?

A l'époque, Gavarni tirait-il *lui-même* ses admirables lithographies, ou en donnait-il simplement les dessins, le reste étant le fait de l'imprimeur?

TÉNÈBRE.

—

Édition de Guy Patin. — Dans le livre de M. Levallois, sur *Sainte-Beuve*, on lit, page 208 : « Taschereau avait préparé une édition de Guy Patin, d'après les manuscrits de l'Arsenal. » Dans ces notes il est dit que le docteur Montanier et M. Henry Maret songeaient à donner une nouvelle édition de Guy Patin. Qu'est-il advenu de tous ces projets? R.

—

Pensées de Pascal (Discours sur les). — Le dernier catalogue de Claudin annonce l'édition d'Amsterdam (Wolfgang, au Quærendo), 1677, suivie du Discours sur les *Pensées* (par Filleau de la Chaise).

Mon exemplaire, sous la date 1688, contient aussi, à la suite du texte principal, le Discours sur les *Pensées*, suivi lui-même d'un autre discours sur les preuves des livres de Moïse; mais, dans l'approbation des docteurs de la Faculté de Théologie de Paris, qui précède ces pièces accessoires, il est dit que le Discours sur les *Pensées* est composé par M. du Bois de la Cour. — La différence de date ne saurait expliquer le changement du nom de l'auteur. — Où est la vérité?

(Nimes.) Ch. L.

Réponses.

Paturot. La meilleure des républiques (XVIII, 519, 605, 630, 654, 695). — Pour compléter les « portraits reconnus » de Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale :

Page 89. Dupré.
» 203. Berlioz.
» 207. Mario.
» 211. George Sand, Mme de Girardin, Théophile Gautier, au fond, à gauche.
» 219. Jules Favre, à droite.
» 355. Berryer.
» 356. Odilon-Barrot.
» 357. Lamartine.
» 358. Guizot.
» 132. « Thé artistique assaisonné de grands hommes ». Liszt est au piano, Alphonse Karr, à droite de Dumas. Le personnage assis et prenant du thé doit être Jules Janin et non Frédéric Soulié, comme le croit le collaborateur Gédéon.

Un Pétersbourgeois.

—

Artistes et littérateurs candidats à la députation (XVIII, 547, 607, 631, 654, 695).— Les tournées électorales d'Alexandre Dumas ont été souvent citées. Dans l'ouvrage de M. Blaze de Bury, il faut lire une lettre de M. du Chaffault racontant une campagne dans l'Yonne en 1848.

Une candidature moins connue est celle d'Alfred de Vigny dans un département de l'Ouest, la Charente-Inférieure, si je ne me trompe. Elle fut posée de la façon la plus grave, et la circulaire avait fort belle allure. Le chiffre de voix obtenu fut tout à fait dérisoire. M. Jules Claretie a donné à cet égard des détails très précis dans une chronique du *Temps;* on doit les retrouver dans un des volumes de sa *Vie à Paris.*

J'ai aussi un vague souvenir d'une candidature du peintre Meissonier.

A l'heure où j'écris, M. Ferdinand Dugué, auteur des *Pirates de la savane* et d'une trentaine d'autres drames du boulevard, est candidat au Sénat, dans le département d'Eure-et-Loir. Asmodée.

— Voici à ce sujet une curieuse lettre de M. Ernest Renan, tirée de ma collection d'autographes :

Sèvres, 12 juin 1869.

Monsieur,

Je suis bien profondément touché des sentiments que vous me faites l'honneur de m'exprimer en votre nom et au nom de plusieurs de vos concitoyens. J'aurais été fier de représenter des hommes animés de pensées si généreuses et si libérales. En tout cas, ce sera un des meilleurs souvenirs de ma vie d'avoir su conquérir leur estime et leur sympathie.

Croyez, Monsieur, à mon plus parfait dévouement, et faites agréer aux personnes de Crécy qui veulent bien se souvenir de moi, l'assurance de mes sentiments les plus élevés.

E. Renan.

G. B.

—

Normaliens et naturalistes (XVIII, 548, 697).— Un catalogue très complet de tous les travaux philosophiques, historiques, philologiques et des œuvres littéraires dus à des normaliens de 1810 à 1883, a été publié, sous la direction de M. Fustel de Coulanges, par MM. Rebelliau, Paul Dupuy et Lecaïman du Buc. Il forme un volume grand in-8 de vi-415 pages, édité chez Léopold Cerf (ancien normalien), et intitulé : « L'Ecole normale ». Il est divisé en deux parties, une liste des élèves par promotions et un catalogue des travaux, et précédé d'une notice historique sur l'Ecole due à M. Paul Dupuy, ancien élève, alors maître surveillant, aujourd'hui surveillant général à l'Ecole. On y trouvera tous les renseignements demandés et on y verra qu'à la trinité About-Weiss-Sarcey, il convient de joindre un certain nombre d'autres noms plus ou moins fameux. Je citerai, parmi les littérateurs proprement dits, Casimir Bonjour (promotion de 1812), Antoine de Latour (promo-

tion de 1826), le traducteur Materne, Constant Portelette, Emile Deschanel, Rogeard, l'auteur des *Propos de Labienus;* Antonin Rondelet, aujourd'hui rédacteur du *Journal des Demoiselles;* le poète Louis Ménard (promotion de 1842), le futur académicien Eugène Manuel (promotion de 1843), Alexandre Pey, Beulé, A. Assollant, D. Ordinaire, Georges Guiffrey, l'écrivain d'art; Villetard de Prunières, l'auteur du *Testament de César Girodot* (avec Belot); J. Girardin, le poète Emmanuel des Essarts, Georges Renard, Henri Chantavoine et le jeune et brillant lauréat de l'Académie (mention honorable), Paul Desjardins, auteur de *Celui qu'on oublie.* — Il faut ajouter le nom de M. Lebreton, auteur de *Madame la Députée* et du *Crime des autres,* et celui de M. Abel Hermant, qui, du reste, n'est resté qu'un an à l'Ecole normale.

M. Abel Hermant a fait un volume de vers, *les Mépris.* Son premier roman, *Monsieur Rabosson,* a surtout montré son peu de talent et son manque de cœur.

M. Brunetière n'est pas sorti de l'Ecole normale. On espère qu'il y viendra quelque jour professer. M. Paul Bourget n'appartient à l'Université que par son père, mathématicien connu et recteur de l'Académie de Clermont. G.

—

De l'emprisonnement d'Ernest Daudet (XVIII, 548, 655). — Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante :

« Monsieur et cher confrère,

« Je ne comprends rien à la note publiée par le dernier numéro de l'*Intermédiaire*, sur mon emprisonnement avec Alexandre Dumas, en 1854. En 1854, j'avais dix-sept ans, j'habitais Lyon, et je n'ai jamais été emprisonné.

« Pourriez-vous me donner un éclaircissement quelconque sur les origines de votre note?

« Merci, et veuillez croire à mes sentiments distingués.

« ERNEST DAUDET. »

—

Un nom (XVIII, 549, 632, 633).— A ma question deux réponses quasi affirmatives : de Boissieu et Duplessis-Bertaux. C'est l'un ou l'autre; dois-je tirer à la courte paille pour savoir lequel des deux est l'auteur de mes gravures? Ce procédé me semble tellement mauvais, que je prie une âme charitable de me tirer de l'embarras.

UN IGNORANT.

—

Bio-bibliographie (XVIII, 549, 636, 655). — Les éditeurs Hetzel et Quantin ont, je crois, l'intention de joindre une bibliographie très complète de Victor Hugo à leur édition, comme le fait Hachette pour les grands écrivains du XVIIe siècle. J'ai moi-même réuni un assez grand nombre d'indications sur ce sujet. G. NOËL.

—

Lettres sur les États généraux de 1789 (XVIII, 579). — Je possède la correspondance inédite de Duquesnoy (Adrien-Cyprien), membre de la Constituante, et ami de Mirabeau, avec un prince de Lorraine, du 1er décembre 1788 au mois de mai 1790; sorte de journal manuscrit, tantôt autographe, tantôt, et le plus souvent, d'une main étrangère, envoyé tous les deux ou trois jours et renfermant, outre les nouvelles courantes, des résumés détaillés et bien faits des séances législatives. Les appréciations de Duquesnoy y sont plus libres, plus franches que dans son *Ami des Patriotes*, dont la publication commença à la fin de 1790 et qui est rédigé avec talent et modération. Duquesnoy était certainement un des esprits les plus distingués du groupe constitutionnel. Il devint un des maires de Paris sous l'Empire, se lança dans une foule d'entreprises et de spéculations, et finit par se noyer dans la Seine, en 1808.

J'ai publié la *Correspondance* inédite d'un autre constituant, Pous, curé de Mazamet, avec quelques-uns de ses confrères et amis, pendant la durée de l'Assemblée constituante; une centaine de lettres environ, d'une modération et d'une honnêteté touchantes. (*Revue de l'Anjou*, 1880, et tirage à part, in-8 de 125 pages.) L.

—

Auguste de Châtillon (XVIII, 579, 662, 699). — Des amis d'Auguste de Châtillon apportent une rectification aux dernières notes de l'*Intermédiaire*.

Jamais il ne racheta aucun volume de ses œuvres, et pensa moins encore à les détruire; il croyait que son heure viendrait et avait confiance dans leur destinée; il n'eut à ce sujet ni doute, ni découragement. C'était une nature douce

et souriante qui ne connut pas l'amertume et les dépits jaloux.

On le vola toute sa vie sans le mettre en colère : en Amérique, on lui prit son grand tableau, la *Bataille de la Resaca de la Palma*, puis la médaille d'or que ce tableau avait méritée ; on lui volait son manteau, son argent, de toutes les manières !...

Il se croyait de la chance ! oh ! une toute petite chance, « celle du bouchon qui surnage », disait-il.

Si la chanson du *Golgotha* s'est faite sous ses yeux (ce qui n'est pas certain), ce fut une gaminerie d'atelier sans noire malice.

La vieillesse et la pauvreté ont attristé ses derniers jours ; mais pas jusqu'aux profondes désespérances. Quelque temps avant sa mort, il écrivait encore une lettre gaie, de sa jolie écriture, toute tremblante cette fois, mais toujours nette et bien rangée. La seule chose qu'il eût dérangée !

La légende est facile sur ce grand enfant, qui vécut le plus innocemment du monde, en ignorant les lois sociales ; mais celle du poète ulcéré, sombre et désespéré, fausserait cette physionomie claire et originale.

Il avait été beau, de bonne santé et de bonne humeur ; sans prévoyance ni soucis, il pratiquait le *carpe diem* à se faire admirer d'Horace ; il sentait merveilleusement la poésie sous toutes ses formes, et se passa fort bien de comprendre que deux et deux font quatre.

Nous lui avons plusieurs fois entendu dire *la Levrette ;* il prononçait toujours *pal'tôt*.

La *Femme de l'Hercule*, la *Sabretache* et le *Tambour-Major* sont-ils imprimés ?

— J'ai entre les mains une lettre de Châtillon, qui donne encore un détail intéressant sur son œuvre artistique. Elle est du 25 février 1880, le jour du cinquantenaire d'*Hernani*. J'avais un fauteuil pour la représentation solennelle du soir, et, privé d'y assister par un cas de force majeure, j'avais fait proposer la place à Châtillon, que je croyais l'un des survivants de la fameuse bataille. Il me répondit :

« Je n'étais pas à la première d'*Hernani*. Je n'avais pas l'honneur de connaître Victor Hugo à cette époque.

« J'étais avec lui sur le théâtre à la première de *le Roi s'amuse*, dont j'avais dessiné les costumes.

« Une trentaine, à l'aquarelle ; reliés, m'a-t-il dit, avec son manuscrit. »

Le renseignement a son prix ; car, lors de la reprise, ou, comme disait l'affiche, de la seconde représentation de *le Roi s'amuse*, le *Gaulois* donna, dans un supplément illustré, des croquis des principaux costumes de 1832 et de ceux de 1882, dessinés par Edmond Morin ; mais, ni dans cette publication, ni ailleurs, on ne nomma le dessinateur des costumes de la création. G. I.

—

Le Réveille-matin des Français (XVIII, 580, 665). — M. Ch. L. fait une petite erreur dans sa description. « Mon exemplaire, dit-il, comprend les deux dialogues avec pagination différente... *chacun avec le même titre.* » Or, voici le titre de la première partie : *Le Réveille-matin des Français et de leurs voisins*, composé par Eusèbe Philadelphe Cosmopolite, en forme de dialogues. Le titre de la deuxième partie est : *Dialogue second du Réveille-matin des François et de leurs voisins.* Composé par Eusèbe Philadelphe Cosmopolite, *et mis de nouveau en lumière.* Ces mots, mis de nouveau en lumière, ne peuvent-ils pas aider à résoudre la question du texte primitif, latin ou français ? Il semblerait que nous n'avons ici qu'une traduction. UN PÉTERSBOURGEOIS.

—

Un stryge ou une strige (XVIII, 610, 700). — La question grammaticale est résolue par la rectification de l'Académie, dans l'édition de 1878 ; mais il me reste un doute sur l'attribution du nom de *stryge* au dessin que j'ai décrit. Ce doute s'est augmenté. En effet, dans l'*Histoire de la Caricature*, de Thomas Wright, cette figure est reproduite à la page 69, et l'auteur y voit simplement une personnification du mal. « C'est, dit-il, un véritable « Méphistophélès, portant sur ses traits « un étrange assemblage d'odieuses qualités : la malice, l'orgueil, l'envie, tous « ces péchés mortels réunis dans un ensemble diabolique. » (Traduction d'Octave Sachs.) Mais M. Wright ne paraît pas y voir un vampire ou un oiseau nocturne. Je suis de son avis jusqu'à preuve contraire. J'insiste donc sur la deuxième partie de ma question. E.-G. P.

—

Poser un fait... un acte (XVIII, 611, 666). — *Ego E.-G.* ne semble pas d'accord avec *E.-G. P.*, mais la contradiction

n'est qu'apparente. La question eût dû être posée en ces termes : Peut-on dire *poser un fait... un acte*, dans le sens de : faire, commettre, accomplir, exécuter cet acte ou ce fait? La réponse ne semble pas douteuse, et E.-G. P. a raison, au moins sur le premier point. Quant au langage judiciaire, en dehors des expressions techniques (dont ce n'est point le cas), rien ne l'autorise à s'écarter des lois de la langue française. Aucun dictionnaire, même celui de Bescherelle, ne mentionne le mot *poser* avec le sens ci-dessus, et si *Ego E.-G.* connaissait des écrivains sérieux qui aient employé la locution signalée, avec ce sens, il serait vraiment bien aimable de les nommer. A mon avis, cette locution, trop souvent employée, en Belgique surtout, dans le langage courant, ou dans les plaidoiries, et même dans des arrêts de justice, ne peut être tolérée. Ai-je raison?

M.

— Cette façon de parler est du belge et non du français. Nos voisins de Bruxelles et de Genève ont une foule d'idiotismes de ce genre dans leur langue courante.

Mais, à ce propos, que signifie au juste : *poser un lapin*, et qu'y a-t-il, comme image, d'ingénieux ou de spirituel dans cette expression, dont la presse boulevardière abuse pour le quart d'heure?

A. X.

—

L'ancienne langue du Nord en Normandie (XVIII, 611, 700). — Dans le pays d'Auge, « saffre » ou safre, signifie : goinfre, goulu, gourmand. A.-H. J.

—

Les noces de César Borgia (XVIII, 613, 703). — J'ai donné, dans l'*Inventaire de la duchesse de Valentinois, Paris, Quantin*, 1878, le récit de l'entrée de César à Chinon, pour son mariage, d'après Brantôme et d'après un manuscrit faisant partie des papiers de Machiavel.

EDMOND BONNAFFÉ.

—

Les débuts littéraires de Brizeux (XVIII, 614). — C'est non pas en 1826, mais en 1827; non pas à l'Odéon, mais à la Comédie-Française; et pour l'anniversaire, non pas de Molière, mais de Racine, qu'Auguste Brizeux donna un à-propos, en collaboration avec Philippe Busoni.

Cette comédie en un acte, en vers, intitulée *Racine*, fut représentée pour la première fois le 27 décembre 1827 (avec un retard de 6 jours sur la date anniversaire) et parut en 1828 chez Barba et Ponthieu. C'est un in-8 de 40 pages.

GEORGES MONVAL.

—

Œuvres de Montesquieu (XVIII, 614). — Au sujet de cette question nous avons reçu la note suivante :

L'édition in-4 des *Œuvres de Montesquieu*, de 1767, manquait à la bibliothèque de l'Institut et ce n'est pas pour cela seulement que je lui en ai fait hommage. C'est à cause d'une annotation écrite en tête du troisième volume par mon *père* (et non par mon frère, comme on l'a écrit dans les journaux). Voici l'annotation textuelle:

« Ces livres ont été trouvés dans les archives de l'inquisition à Valladolid (campagne d'Espagne, 1808). Ils étaient dépouills de leur couverture, pour être brûlés au premier autodafé.

Baron LARREY.

—

L'histoire des courses (XVIII, 614). — On commença à courir en France sous le règne de Louis XVI, et c'est au comte d'Artois qu'on est redevable de l'institution des courses. Il avait alors acheté en Angleterre un cheval de course, nommé *King Pepin*.

Sous la Révolution, ce plaisir, regardé comme princier, fut complètement délaissé. Napoléon Ier, voyant en 1806 l'insuffisance de notre cavalerie, rétablit les courses par le décret suivant :

Au Camp Impérial de Boulogne, le 13 fructidor an 13e (31 août 1805).

Napoléon, Empereur des Français,
Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur,

Décrète ce qui suit:

Art. 1er. Il sera successivement établi des courses de chevaux dans les départements de l'Empire les plus remarquables par la bonté des chevaux qu'on y élève, et des prix seront accordés aux chevaux les plus vites.

Art. 2. A dater de l'an 14e, des courses auront lieu dans les départements de l'Orne, de la Corrèze, de la Seine, du Morbihan (ou des Côtes-du-Nord), de la Sarre et des Hautes-Pyrénées.

Art. 3. Le ministre de l'intérieur fera tous les règlements nécessaires, et est chargé de l'exécution du présent décret.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur, le Secrétaire d'Etat,
HUGUES B. MARET.

Par ampliation,
Le Ministre de l'Intérieur,
CHAMPAGNY.

N'est-il pas curieux de remarquer que ce vaste génie songeait à tout, au milieu

des graves préoccupations de la descente en Angleterre? GEORGES BERTIN.

— Les courses de chevaux existaient de temps immémorial dans le Béarn. Une charte du XIe siècle, citée par Marca, donne quelques détails sur l'hippodrome de Morlaas, qui aurait précédé de plusieurs siècles celui de Newmarket. Au reste, on pourrait inférer d'un passage des *Mémoires de Grammont* que c'est à lui, gentilhomme béarnais, que l'Angleterre serait redevable de l'introduction des courses. F. M.

—

Sur les prénoms du marquis de Leganez (XVIII, 615). — En espagnol, *Diego* est la traduction de *Jacques*. Donc le général s'appelle bien de ce nom.

Si le *Vieux chercheur* désire de plus amples renseignements, je lui en donnerai dans quelque temps, c'est-à-dire lorsque je serai de nouveau à Madrid.

PÉRÉGRINE.

—

Johannard (XVIII, 616). — Dans une pièce in-4 qui fait partie de notre collection, sous ce titre: *Les hommes de la Commune*, se trouvent groupés 36 bustes des personnages principaux de cette époque néfaste.

Parmi eux, Grousset, Millière, la Cecilia, Delescluze, Assi, Miot, Flourens..... Johannard... Le buste de ce dernier de face peut avoir 6 centimètres de hauteur. La ressemblance paraît être parfaite, si je m'en rapporte à celle des autres membres que j'ai pu connaître, Vallès, Courbet, Raoul Rigault... A gauche du groupe le socle de la colonne Vendôme déboulonné, quelques débris gisent à terre. Autour comme encadrement diverses scènes de la Commune; des mégères sortant d'une épicerie, des brocs à la main remplis de pétrole qu'elles répandent et enflamment; en haut les ruines des Tuileries fumantes encore; au bas des barricades formées de cailloux, de tonneaux, de cadavres, barricades sur lesquelles on hisse le drapeau.

D'où est extraite cette gravure signée J. Robert? Peut-être serait-il utile à Lud. Ros. de le découvrir pour y trouver sur son héros des renseignements comme ceux qui au *verso* de ladite gravure sont imprimés sur le vétérinaire Ch. Régère, le citoyen Urbain, Paschal Grousset...

VELLAVIUS.

— Je tiens en communication aux ordres du collaborateur Lud. Rosamoin un portrait-photographie de Johannard. Ce portrait doit être fait d'après une lithographie qu'on retrouverait sans doute.

(Bordeaux.) GÉDÉON.

—

Analogie de titres des livres (XVIII, 616). — *Heures perdues*, tel est le titre d'un volume publié au siècle dernier, et dont je demande en vain le nom de l'auteur à ma mémoire, tel est aussi le titre d'un volume de poésies d'Arvers et d'un recueil de vers de M. de Puymaigre, recueil imprimé à Metz, ce me semble, vers 1862. POGGIARIDO.

—

Statues des Tuileries (XVIII, 616). — Il paraît que la solution de la question n'est pas des plus faciles, puisque celle-ci a déjà été posée dans l'*Intermédiaire* (X, 708) et est restée sans réponse depuis 1877.

Millin a parlé de la *Flore Farnèse* dans sa « Description des statues des Tuileries » (an VI, in-12, p. 72).

« Il ne reste de l'original, dit-il, que le « tronc : la tête et les bras ont été restau- « rés, et c'est ainsi qu'en lui mettant une « couronne de fleurs dans les mains, elle « est devenue une Flore... [Son] mérite est « dans le vêtement qui est regardé comme « un des plus parfaits de ceux que nous « offrent les monuments antiques... Elle « est figurée dans la *Raccolta di statue*, « pl. LI. » — Remarquez que Millin ne prononce pas le mot de *copie*, et n'indique pas d'auteur.

Dans une brochure intitulée « Précis historique et fabuleux sur les statues qui ornent le jardin des Tuileries » (*anonyme*, mais Paris, Blondau, an VII, in-8, p. 13) (1), cette statue est désignée comme représentant « Glicère, maîtresse d'Alcibiade et bouquetière d'Athènes. »

Prudhomme (*Miroir historique*, 1807, in-18, t. V, p. 118) ne partage pas l'opinion de Blondau; son ouvrage contient une gravure de la statue.

L'abbé Guillon (*Promenade des Tuileries*, nouvelle édition, 1821, in-8, p. 30) combat aussi l'assertion de Blondau et renvoie à Winckelmann, sans indiquer quel ouvrage de cet antiquaire il faut consulter à ce sujet.

(1) Cette édition est la seconde, préférable à la première.

J'ouvre ensuite une « Promenade aux Tuileries, ou description historique de ce palais et des statues de ce jardin » (Paris, Peytieux, 1827, in-18, p. 81) et j'y vois que l'auteur de cet écrit penche pour Glycère, faisant suivre sa notice de cette indication entre parenthèses : « Par Théodon ». Qu'est-ce à dire? Est-ce Théodon, et non pas Antonius Andréas qui a restauré notre statue?

Je n'ai rien trouvé de satisfaisant dans les *Guides* du XVIII° siècle; Brice, Dargenville, Piganiol restent muets ou à peu près; rien non plus dans le « Paris illustré » de Joanne...

Quant à la statue de l'*Aretino*, je ne la vois citée nulle part. PAUL LACOMBE.

—

Les Idylles de Berquin (XVIII, 617). — L'édition Ruault, 1775, forme deux recueils dont chacun contient 12 estampes, en tout 24; dessins de Marillier, graveurs divers.

L'édition Gabriel Dufour, 1801, figures de Borel, n'a que 19 estampes : le Guide Cohen énonce que les gravures avaient paru en 1787.

Les deux suites, celle de Marillier et celle de Borel existent toutes les deux dans les états : *avant* et *après* les numéros.

(Nimes.) CH. L.

— Voir le *Guide Cohen*, qui donne les renseignements demandés.

O'REALY.

—

Les Amours d'Ovide (XVIII, 617). — Le traducteur se nommait Pierre-Marie le Marcis, directeur des contributions directes du département de la Seine; né à Rouen en 1762, mort à Paris le 8 mars 1826. La première édition du « Dictionnaire des Anonymes » attribuait à tort cette traduction à Verninac de Saint-Maur, dit M. Olivier Barbier, *Dict. des ouvrages anonymes*, I, 146. — « Quatre figures des plus médiocres par Bouillard.» (De 5 à 6 fr.) Cohen, col. 353.

LA MAISON FORTE.

—

Dictionnaire de Larousse (XVIII, 617). —On lit dans la revue *le Livre* (livraison du 10 octobre dernier, seconde partie, bibliographie moderne, p. 538) :

« Le bruit a couru dans le monde des « libraires d'une seconde édition du *Grand* « *Dictionnaire du XIX° siècle*, autrement « dit du « Larousse ». La nouvelle est « inexacte. Les éditeurs de cette vaste pu- « blication préparent seulement un se- « cond supplément au Dictionnaire. Le « premier date de 1878. Le second sup- « plément paraîtra en livraisons dans le « courant de l'année prochaine.

« Pendant la publication de ce nouveau « volume, il se pourrait que les éditeurs « du *Dictionnaire* songeassent à une re- « fonte complète de cette utile encyclopé- « die, mais jusqu'ici rien de semblable « n'est à l'étude. »

Je tiens de bonne source que cette note du *Livre* est en tous points exacte.

UN GUÉPIN.

—Au sujet de cette question nous avons reçu la lettre suivante :

Paris, 26 octobre 1885.

Monsieur,

En réponse à la question posée par M. Rosamoin, dans le n° 419 de l'*Intermédiaire*, j'ai l'honneur de vous annoncer que le 2° supplément au Dictionnaire de Pierre Larousse est actuellement en préparation.

Les premiers fascicules paraîtront vers la fin de l'année 1886.

Agréez, Monsieur, mes salutations empressées.

MOREAU G.
De la maison V° P. Larousse et C°.

—

Nouvelles à la main de la comtesse Du Barry (XVIII, 617).—Si je ne me trompe, M. Emile Cantrel, mort il y a quelques années, était l'un des secrétaires de M. Arsène Houssaye. Les *Nouvelles à la main* sont de la composition de M. Cantrel. Ce qui est dit sur le chevalier de l'Isle, p. 82, 137, 139, etc., est entièrement faux. — La rubrique : Paris, Plon, 1866, indique un nouveau titre. L'ouvrage a paru en 1861. 2 portraits et 1 autographe.

LA MAISON FORTE.

—

Sur le Mare clausum de Selden (XVIII, 617). — Ce n'est pas en 1635 mais en 1625 que l'Anglais Selden fit paraître son *Mare clausum*, en réponse au *Mare liberum* de Grotius, lequel est bien de 1609. — Cette réponse n'est pas restée, autant que le croit « Un vieux chercheur », ignorée de tous en France : il en est fait mention dans les traités et précis les plus élémentaires de droit international. — Voir notamment Martens, éd. Ch. Vergé, 1858, I. p. 420. A. X.

—

Robespierre défenseur du paratonnerre (XVIII, 639). — C'est dans l'intéressant volume de M. Paris, ancien ministre et aujourd'hui sénateur, *la Jeunesse de Robespierre et la convocation des Etats généraux en Artois* (Arras, Rousseau, MDCCCLXX, in-8), qu'il faut chercher le compte rendu de cette affaire du paratonnerre de M. de Vissery, qui eut un grand retentissement. Les *Plaidoyers de Me de Robespierre, avocat* (sic), forment une brochure de 100 p. in-8. (A Paris, M.DCC.LXXXIII, s. n. d'imprimeur.) Ils sont fort déclamatoires et boursouflés. D'autres imprimés, dans la même affaire, les avaient précédés et sont joints à mon exemplaire : *Mémoire* signé Buissart, avocat; *Consultation* signée Target et autres avocats de Paris; autre *Consultation* par des avocats du barreau d'Arras (Arras, Nicolas, 1782, 96 p. in-8). L.

—

Etiquette (XVIII, 641). — Littré : Etymologie : *Estiquette*, signifiant proprement chose fixe, est de même origine que l'italien *stecco*, piquant, et d'un même radical que le Hainaut *stique*, épée; le champenois *stiquer*, piquer dans ; le wallon *stichi*, piquer, et provient du germanique. Flamand *stikke*, tige pointue, mot qui est celtique aussi : gaélique *stic*, un bâton. La série des sens est marque, écriteau, et, par suite, ordre, arrangement, d'où cérémonial. L'étymologie proposée par quelques-uns *est hic quæstio*, c'est là la question (mots inscrits sur les sacs à procès), ne tient pas devant l'historique.

Voir la partie historique, où les textes anciens confirment l'opinion de Littré, mais qui est trop longue pour être citée ici. E.-G. P.

— Dans le *Courrier de Vaugelas* (première année, 1868-1869), M. Eman Martin a consacré à ce mot un article, trop long pour l'*Intermédiaire*, dont voici la conclusion : « Il pourrait donc se faire que *étiquette*, dans le sens d'*inscription*, vînt du latin *schedula;* seulement, ce serait ici le cas de dire, comme pour *alfana*, que Ménage dérivait d'*equus*, qu'il a bien changé sur la route. » J. Lt.

—

Sur une définition des Anglaises (XVIII, 641). — Je n'ose affirmer que Rivarol soit le véritable père du joli mot : « Les Anglaises ont toutes deux bras gauches », mais je suis bien sûr qu'on le lui a attribué. L.

—

Holopherne et Judith (XVIII, 642). — Les deux vers que M. A. X. cite un peu inexactement sont les derniers d'une mordante épigramme que Jean Racine décocha, en 1695, contre l'abbé Claude Boyer, auteur d'une tragédie de *Judith.*

Voici cette épigramme *in extenso,* elle est charmante d'un bout à l'autre.

A sa Judith Boyer, par aventure,
Etait assis près d'un riche caissier.
Bien aise était, car le bon financier
S'attendrissait et pleurait sans mesure.
« Bon gré vous sais, lui dit le vieux rimeur,
Le beau vous touche et ne seriez d'humeur
A vous saisir pour une baliverne. »
Lors le richard en larmoyant lui dit :
« Je pleure, hélas! pour ce pauvre Holopherne,
Si méchamment mis à mort par Judith. »

Sur Boyer et sa *Judith*, qui fut jouée à Saint-Cyr et que l'on tente de mettre en parallèle avec *Esther*, je renvoie les curieux au livre de M. F. Deltour, *les Ennemis de Racine*, p. 402-412.

A. E.

—

Deux vers latins à attribuer (XVIII, 642). — Je ne puis voir là qu'une nouvelle édition, revue et corrigée, mais non pas améliorée, de ces deux beaux vers d'Horace

Oderunt peccare boni virtutis amore;
Tu, nihil admittes in te formidine pœnæ.
(Epist. I, 16.)

Si Méry est l'auteur de ce *démarquage*, qui ne me paraît pas avoir eu d'autre but que d'accentuer plus lourdement l'antithèse, les amis d'Horace ne le lui pardonneront pas volontiers. Il se pourrait toutefois que l'improvisateur de la Cannebière, beaucoup trop surfait à mon humble avis, eût commis cette espièglerie inconsciemment, en croyant citer le texte même du poète latin JOC'H D'INDRET.

—

L'invention des allumettes (XVIII, 642). — Selon M. Cap (*Etudes biographiques pour servir à l'étude des sciences*), c'est à Homberg et Boyle, deux célèbres chimistes du XVIIe siècle, qu'il faut attribuer la première origine de ce qu'on connaît aujourd'hui sous le nom d'allumettes chimiques allemandes. Dans l'*Artificial phosphori*, de Robert Boyle, on peut lire les détails de l'explosible mé-

lange, dont il usa le premier en associant les fleurs de soufre au phosphore, qui jusqu'au moyen âge n'était guère resté qu'un agent magique et une substance infernale qui rappelle le souvenir du philtre merveilleux dont fut imbibée la robe légendaire de Nessus. M. Hœfer, dans son *Histoire de la physique,* a dit que les allumettes soufrées ont été citées pour la première fois, au XVIe siècle, dans le *De re metalica* d'Agricola, tandis que M. Ed. Fournier contredit cette assertion en affirmant que ces allumettes étaient connues des anciens, ainsi qu'il en a retrouvé la trace dans les écrits de Pline, Juvénal et Stace, qu'il a cités lui-même dans une étude spéciale sur l'Histoire des marchands d'allumettes, insérée au *Moniteur* du 2 mai 1857. On voit, par là, combien est peu fondée l'opinion qui attribuait cette invention au Hongrois Ironyii.

EGO E.-G.

— Est-ce qu'il n'existe pas une ou deux épigrammes de Martial qui font allusion aux allumettes? Il s'agit des juifs de Rome qui échangent des allumettes soufrées contre le verre cassé, surtout contre le verre décoré d'or, comme on en trouve de rares fragments dans les Catacombes.

ALF. D.

—

Bibliothèques publiques étrangères (XVIII, 642). — En dehors du British Museum, il y a à Londres des bibliothèques publiques au South-Kensington Museum, à Guildhall, à Lambeth-Palace, résidence de l'archevêque de Canterbury, et à Sion College; à Oxford, la Bodléienne; à Cambridge, la bibliothèque de l'Université et celle du Fitz William Museum; à Dublin, la « National Library of Ireland »; à Edimbourg, Liverpool, Manchester, et autres grandes villes il y a également des bibliothèques publiques.

ANGLICUS.

— Après le *British Museum* dont l'importance est sans égale, le premier rang appartient, nous le croyons, à la *Bodleyan*, à Oxford; elle doit son origine à Thomas Bodley, contemporain du roi Jacques Ier; depuis elle n'a cessé d'acquérir de nouvelles richesses, des collections de manuscrits orientaux et de manuscrits du moyen âge, etc.

Les éditions *principes* des classiques grecs et latins sont à peu près au grand complet; on remarque une série fort importante des impressions exécutées par les plus anciens des typographes anglais (Caxton, Wynkyn de Worde, etc.); parmi les livres sur vélin, le Psautier imprimé à Mayence en 1459, et la Bible (même ville), 1462.

Des catalogues qu'il serait trop long d'énumérer ici, font connaître en détail ce que renferme la *Bodleyan*. Voir aussi Edwards, *Memoirs of Libraries*. London, 1859, t. I.

Tout en restant au-dessous de sa sœur d'Oxford, la bibliothèque de l'Université de Cambridge est des plus remarquables; elle doit son origine à un prélat illustre, Thomas Scott de Rotherham, qui fut archevêque d'York, et en 1475 chancelier d'Angleterre; il lui fit don de 250 volumes (nombre considérable pour l'époque), partie imprimés, partie manuscrits.

Un relevé fait en 1852 porte à 200,000 volumes environ (un grand nombre très précieux) le nombre des imprimés et à 3,163 volumes le chiffre des manuscrits.

Divers collèges de Cambridge possèdent des bibliothèques importantes.

La ville de Manchester cite avec orgueil la *Chetam Library*, fondée par un habitant de cette ville, Humphrey Chetam, contemporain de Charles Ier.

Les cathédrales de l'Angleterre possèdent des collections où se trouve un grand nombre de livres anciens et souvent précieux.

En Ecosse, nous rencontrons la « Bibliothèque de la Faculté des avocats »; fondée en 1680, en partie détruite par un incendie en 1700, elle acquit un développement rapide; elle eut pendant quelques années pour *librarian* le célèbre David Hume; il fut blâmé pour avoir permis l'admission de certains livres (tels que les *Contes* de la Fontaine et l'*Histoire amoureuse des Gaules*) regardés comme immoraux.

La Bibliothèque des avocats comptait en 1852 plus de 176,000 volumes.

Parmi les acquisitions faites il y a 50 ans environ, signalons la collection du marquis d'Astorga (3,400 volumes, presque tous en langue espagnole), payée 3,000 livres sterling, et celle du docteur Thorkelin (1,200 volumes), relative à l'histoire des pays scandinaves.

Mentionnons aussi la collection Dietrich, formée d'une multitude de pièces concernant l'origine et les progrès du luthéranisme; elle fut acquise au prix minime de 80 livres sterling seulement;

elle eut ensuite le malheur de rester longtemps oubliée dans une cave humide.

Les bibliothèques de l'Université de *Saint-Andrews* (51,365 volumes, d'après un document officiel daté de 1849) et de l'Université de Glascow (70,000 volumes et 252 manuscrits en 1858) méritent également une mention.

L'Irlande peut tirer vanité de la bibliothèque du *Trinity College* de Dublin, enrichie par les dons de quelques importantes collections particulières; elle compte plus de 150,000 volumes; elle possède une réunion sans rivale d'anciens manuscrits en langue irlandaise, et les productions de ce genre sont aujourd'hui l'objet d'études approfondies.

Les détails trop étendus peut-être, dans lesquels nous venons d'entrer, ne sont d'ailleurs qu'une esquisse bien incomplète.

B. C.

—

Balzac et le domaine public (XVIII, 642). — Honoré de Balzac est mort en 1850. Aux termes de son contrat de mariage, la propriété de ses œuvres devait revenir à sa femme pour une durée de 50 ans, du jour du décès. Donc les œuvres de Balzac tomberont dans le domaine public en 1900, — soit dans 15 ans.

Cette question avait été étudiée par un avocat distingué, mort depuis quelques années, M. de Villepin. Sa consultation est entre les mains de M. Calman-Lévy.

Si L. S. le désire, nous pouvons également le renseigner sur la propriété des œuvres d'Alfred de Musset.

La Direction du *Moniteur de la Librairie*.

—

Les exploits d'Anastasie (XVIII, 643). — Plusieurs colonnes de l'*Intermédiaire* ne suffiraient pas pour faire une réponse complète au collaborateur C. D. Qu'il veuille bien consulter les deux volumes de M. Hallays-Dabot : *Histoire de la censure théâtrale en France*. — *La censure dramatique et le théâtre* (*Histoire des vingt dernières années* 1850-1870), et non seulement il trouvera la liste des pièces arrêtées par Anastasie, mais encore les motifs de ses véto définitifs ou provisoires. Il reste à faire l'histoire de la censure dramatique depuis 1870. Ce n'est pas les documents qui manquent, mais ils sont dispersés dans les journaux ou les revues. Si C. D. veut bien les y rechercher et en donner communication à l'*Intermédiaire*, nous serons certainement un grand nombre à lui en être reconnaissants.

M. L.

— Les colonnes de l'*Intermédiaire* seraient trop étroites, si nous voulions dresser, avec détails, la liste nombreuse des pièces théâtrales subitement arrêtées par la censure; depuis *Tartufe* jusqu'à *Germinal*, ce martyrologe serait grand, en nous arrêtant, d'abord, à *Esther* et *Athalie*, pour arriver au patriarche de Ferney, en effleurant Sedaine et Beaumarchais, qui furent aussi ses victimes. L'abbé Cherrier, Crébillon et Marin se succédèrent, comme censeurs, de 1706 à la Révolution, et nous voyons Ant. Suard, en 1789, autorisant avec empressement les mêmes pièces qui avaient été déjà frappées d'ostracisme. La censure essaya cependant d'interdire en 1790 le *Rienzi* de Laignelot, qui se jouait au faubourg Saint-Germain. Le 13 janvier 1791, l'Assemblée nationale, en décrétant la liberté des théâtres, fit disparaître la censure administrative, dont l'intolérance passa dans les mains du public et des clubs; la foule brutale efface les pièces d'un seul coup en brûlant la partition de *Richard Cœur de Lion* et la pièce l'*Auteur d'un moment*, de Larivière. On montre l'échafaud aux acteurs courageux qui ont osé jouer l'*Ami des lois*, jusqu'au moment où le conseil général de la Commune, en 1794, assume résolument sur lui le droit complet de censure et interdit, entre autres, les pièces de *Henri VIII*, *Calas*, *Horace*, *Andromaque*, *Phèdre*, *Macbeth*, le *Malade imaginaire*, introduit des changements absurdes ou insensés dans *Tartufe*, le *Cid*, le *Misanthrope*, la *Métromanie* et pousse l'arbitraire jusqu'à forcer M. J. Chénier à brûler son *Timoléon*, suspect de modérantisme. Enfin, au 9 thermidor le théâtre recouvra plus de liberté, malgré les efforts du Comité de salut public pour enrayer ce mouvement favorable. Après le 13 vendémiaire, le Directoire interdit le *Réveil du Peuple*, de M. J. Chénier, et le Cousin Jacques eut à souffrir de gênantes persécutions pour sa *Petite Nanette*, comme Martinville pour les *Assemblées primaires*. Après le 18 fructidor an V, les mesures les plus sévères furent prises concernant les spectacles et le théâtre de la rue de Louvois fut fermé pour excès de royalisme, grâce aux *Trois Frères rivaux*. Le 27 frimaire an VII, l'opéra

de P. A. Léger, *Henri de Bavière*, est interdit par le ministre, malgré l'opinion favorable de la censure; bientôt après, l'*Homme sans façon* est mis en correction pour quatre vers qui attaquent le divorce. Sous le Consulat, l'Empire et la Restauration, on taille à pleins ciseaux selon la couleur du drapeau ou le régime. Le livre, le journal et le crayon sont soumis comme le théâtre à un contrôle rigoureux, qui s'est perpétué jusqu'à nous. Nous assistons successivement aux persécutions de *Marion Delorme* et du *Roi s'amuse* (de Victor Hugo), de *Charlotte Corday* (de Ponsard), du *Chevalier de Maison-Rouge* (de Dumas), des *Effrontés* et des *Lionnes pauvres* (d'Augier), des *Deux Reines* (de Legouvé), des *Deux Serruriers* et du *Chiffonnier de Paris* (de Félix Pyat), de *Diane de Lys* (d'Al. Dumas fils), de *Raymond Lindsay* (de Jules Claretie), de *Vautrain* (de Balzac), *Malheur aux vaincus* (de Théod. Barrière), la *Moabite* (de Déroulède), les *Fiancés* (d'Erckmann-Chatrian), *Pierrot soldat* (de Cogniard), etc., etc. Nous laisserons à d'autres le soin de continuer cette liste, qui pourrait se prolonger à l'infini, si l'on devait y ajouter toutes les œuvres de l'esprit et de l'art frappées tour à tour par le fouet de la censure.

EGO E.-G.

—

La mort de Michel-Ange (XVIII, 643). — D'après Moreri, Michel-Ange Bonarota ou Buonarotti, né en 1474, est mort en 1564, âgé de quatre-vingt-huit ans onze mois. Cela paraît bien précis. Cependant M. Frédéric Reiset, dans la *Notice des dessins du Louvre*, place sa naissance au 6 mars 1475 et sa mort au 18 février 1564. M. Eudore Soulié, dans le Catalogue du musée de Versailles, donne les mêmes dates que Moreri. Ces dates sont également adoptées par M. Yriarte dans son ouvrage sur Florence. Dans le Catalogue de la collection léguée par Wicar à Lille, et dans laquelle figurent un très grand nombre de dessins du maître, il est dit qu'il est né en 1474 et qu'il est mort, âgé de 89 ans, le 19 février 1563. Un doute peut donc subsister; j'ignore s'il y a quelque document officiel. Je n'ai pas Vasari sous les yeux.

E.-G. P.

— A défaut d'acte authentique tel qu'un acte de l'état civil, je puis citer un document contemporain intitulé :

« Essequie del divino Michelagnolo Buonarotti celebrate in Firenze dall' Academia de pittori, scultori et architettori nella chiesa di S. Lorenzo il di 28 giugno 1564. In Firenze appresso, Giunti 1564. »

Ce document commence ainsi :

Essendo passata di questa à miglior vita la gloriosa anima di Michelagnolo che fu a XVIII di Febraio 1563 ad uso Fiorentino.

J'espère que cette date donne satisfaction à M. Joubert.

PIAT.

—

Marie Royer [et non Roger] (XVIII, 643). — *Paris à l'eau-forte* a donné en 1873 dans son second numéro un portrait dessiné et gravé par Frédéric Régamey, d'après Marie Royer, qui mourut quelques semaines plus tard. Voir dans la *Renaissance artistique et littéraire* du 29 juin 1873 un article ému, signé P. E. (Pierre-Elzéar Bonnier). L'auteur y reproduit un sonnet rimé par Albert Mérat en 1864 lors des débuts de l'artiste dans l'*Ecole des femmes*.

M. TX.

—

Une brochure du docteur Martineau (XVIII, 644). — Au sujet de cette question nous avons reçu la lettre suivante :

« Monsieur,

Le livre en question est intitulé : *Leçons sur les déformations vulvaires et anales produites par le saphisme, la manuélisation et la sodomie.* Il se trouve à la librairie A. Delahaye et Lecrosnier, place de l'Ecole de médecine.

Agréez, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

DOCTEUR MARTINEAU.

11 novembre 1885. »

La question du saphisme est de même traitée dans mon livre sur la *Prostitution clandestine*, même librairie.

— Le Dr Martineau, médecin de l'hôpital de Lourcine, et syphiliographe distingué, fait chaque année, à une période déterminée et annoncée par des affiches spéciales, une clinique de gynécologie et syphiliographie. Ses leçons sont ensuite publiées en volumes. Celui qui occupe notre collaborateur a paru l'an dernier chez Adrien Delahaye, si je ne me trompe. Son titre exact est le suivant : *Leçons sur les déformations vulvaires et anales.* Cet opuscule, fait en collaboration avec M. Lormand, interne des hôpitaux, contient des détails fort curieux sur les mœurs des

modernes Lesbiennes. Bien que ce sujet scabreux ait été traité surtout au point de vue médico-légal, il n'en contient pas moins des passages « dont la mère défendra la lecture à sa fille ». Le même auteur a d'ailleurs repris la question, mais à titre simplement épisodique, dans son nouvel ouvrage sur la *Prostitution clandestine*. Je crois même pouvoir affirmer que cette dernière brochure ne précède que de quelques mois une *Histoire complète de la prostitution à Paris*, que le savant médecin se propose de faire en colloration avec un de nos meilleurs librettistes (mais ne soyons pas indiscrets avant l'heure !).

PONT-CALÉ.

—

Médaille de Henric-Petri (XVIII, 645). — La médaille non pas de Henric-Petri, mais de Henricus Petri, est sa marque d'imprimeur (voyez les *marques typographiques* de Silvestre, numéros 1246 et 1274). La légende de la médaille est évidemment composée d'initiales et de mots, comme dans les abréviations *q. e. d.* et *c. q. f. d.* (*quod erat demonstrandum* et *ce qu'il fallait démontrer*), comme aussi dans la devise A E I O U, qu'on a traduite postérieurement par *Austriæ est imperare orbi universo*, alors que son sens originaire, révélé par la coupe de Frédéric IV, est *Aquila ejus juste omnia vincit*. Ici, comme Henricus Petri était imprimeur à Bâle dans la seconde moitié du XVIe siècle, il était certainement protestant et par là sa devise doit venir de la Bible.

HIERM. ZZ. se comprend facilement HIEREMIAS, 22, mais ni ce chapitre 22, ni aucun des vingt-deuxièmes versets de Jérémie ne donnent une phrase qui se puisse appliquer sur les initiales qui précèdent. Par contre le 29e verset du XXIIIe chapitre dans lequel parle l'Eternel est celui-ci : « Numquid non verba mea sunt quasi ignis et quasi malleus conterens petram ? »

C'est bien le corps de la devise, un marteau faisant sortir du feu d'un rocher, et il devient facile d'en compléter l'âme par la suppression de la forme interrogative. V. M. Q. I. ET. M. C. P. HIERM. ZZ. doit se lire : *Verba mea quasi ignis et malleus conterens petram*, *Hieremiæ*, 23.

A. DE M.

—

Armoiries à rechercher (XVIII, 645). — Il existait au XVIIe siècle à Lille une famille *Dupont* (du Pont) qui portait « d'argent à 3 têtes de bœufs de gueules. »

Il y a encore des descendants de cette famille en Belgique, alliée entre autres à la famille de *Malcote de Kessel*.

Il y avait encore une famille *Dupont* dans le département de Béarn, à Pau, au XVIIe siècle, qui portait : « de gueules au 1, un pélican d'or avec ses petits, aux 2 et 3 d'azur à 3 étoiles d'or, au 4 de gueules à la cigogne d'or tenant un serpent dans son bec. »

Peut-être que Hercé trouvera des renseignements dans ces deux publications généalogiques des Etats-Unis d'Amérique : *The New-England historical and genealogical register published under the Direction of the New-England historic genealogical Society*. Boston.

Proceedings of the New-England historic genealogical Society at the annual meeting. Boston, 1882, etc.

TREBOR.

—

Prima gratis (XVIII, 674). — Il y a longtemps que je connaissais ce dicton, mais avec une variante : *prima transit, secunda debet, tertia solvet*. La première fois que je l'entendis, sans en saisir complètement le sens littéral, j'en compris trop bien, hélas ! la signification. J'entrais alors comme élève en huitième (il y a déjà quelque temps), peu de jours après la rentrée des classes. A cette époque j'étais fort dissipé, aussi, au bout d'un quart d'heure, j'étais en grande conversation avec mon voisin, quand j'entendis la voix du professeur qui me disait : « Hé, là-bas ! le petit au bout de la table, vous aimez trop à bavarder, c'est un premier avertissement que je vous donne, *prima transit*, passe pour une première fois, mais ne recommencez pas. » Je me tins coi pendant quelque temps, mais bientôt, mon naturel reprenant le dessus, je renouai la conversation interrompue. Aussitôt le professeur m'arrêta de nouveau : « Je devrais vous punir, je veux bien encore vous pardonner une fois, *secunda debet*, gare à la troisième. » J'eus peur et me tus : je m'ennuyai ferme, tout en déclinant *Rosa*, la *Rose*, ce qui pour moi n'avait aucun charme, tant et si bien que quelques minutes avant la fin de la classe, n'y pouvant tenir, je glissai quelques mots timides à mon voisin, qui savait mieux se cacher que moi : « Ah ! me dit le professeur, cette fois-ci paiera pour les deux autres, *tertia solvet*, vous me copie-

rez dix fois le verbe : *Je parle en classe.*»
Tel fut mon début dans les lettres.

T. O'REUT.

— Lisez : prima [culpa] *gratis*, etc. Ce qui veut dire au XIX° siècle comme au XVI° : Passe pour la première fois, la seconde on vous en tiendra compte, et à la troisième vous paierez le tout. Cette formule doit faire partie du Code pénal, correctionnel et pédagogique qui fut en vigueur dans les collèges jusqu'à la Révolution française.

V. D.

Trouvailles et Curiosités.

Un service de presse en 1817. — L'*Intermédiaire* a publié jadis (VIII, 319) une note de Stendhal relative à l'*Histoire de la peinture en Italie*. J'ai recueilli il y a quelques mois sur le quai le tome Ier (où est le second?) de l'édition originale; ce qui le rend précieux, ce sont de nombreuses corrections typographiques (dont plusieurs atteintes par le couteau du relieur) et surtout des listes et des notes tracées par la main nerveuse de l'auteur sur les feuillets de garde. De ces notes deux ou trois sont inintelligibles, et je ne les donnerai pas : en voici une toutefois assez piquante par sa brièveté, son sujet et le nom présumé de l'interlocuteur.

4 septembre.—Conversation sur Rome, Les moines, with Co....enin (Cormenin?) au Palais-Royal.

L'intérêt que présentent ces griffonnages est surtout dans les noms des personnes à qui Beyle offrait son livre : cette nomenclature, en faisant revivre tout un monde disparu, nous initie du même coup à ses relations mondaines et officielles, et nous apprend quelles puissances de la presse il fallait alors avoir pour soi. Voici la première de ces listes ou, selon la manie du pseudonyme, si fatigante parfois chez Beyle, la « Distribution faite par le Vicomte le 3 août 1817. »

MM. le duc de la Rochefoucault.
B. Constant.
duc de Brancas-Lauraguais.
le C. Chaptal.
Dupin, avocat.
Berryer, avocat.
Jay, du *Constitutionnel.*
Dufresne Saint-Léon, du *Mercure.*
comte de Ségur, grand maître des c[érémonies].
Lafitte, banquier.
Roy, député.
le chevalier Visconti.
Benaben, du *Mercure.*
duc de Choiseul-Praslin.
C. de Tracy.
général Dessole.
comte Andréossy.
comte Boissy-d'Anglas.
Thénard.
Poisson.
comte Laplace.
de Jouy, du *Mercure.*
comte Français, de Nantes.
comte d'Hédouville, pair de France.
duc d'Albuféra.
prince d'Eckmühl.
Royer, chirurgien.
Raynouard.
Lemercier.
Talma.

M. Didot dit : 16 ex. aux journalistes, 10 remis aux éditeurs durant l'impression.

La seconde liste est intitulée : *To send the tome II :*

Mme de Staël.
Mme Récamier.
Miss Williams.
La comtesse de Sainte-Aulaire.
M. de la Rue.
Mme la duchesse d'Abrantès.
M. Lallemand.
Thénard.
Biot.
Poisson.
Gros, peintre.
Andrieux.
(Un nom illisible.)
Le général Dessoles, musicien.
Jay.
Benaben.
Verninac.
Julien.
Manuel, avocat.
Dupin, avocat.

Aucun de ces exemplaires n'a depuis, à ma connaissance du moins, figuré dans les ventes publiques. Les formules d'envoi en seraient sans doute fort curieuses. On remarquera aussi que Stendhal n'a point marqué ici les noms de ses intimes d'alors : M. R. Colomb, M. de Mareste, madame Ancelot, etc. Quant à Jacquemont et à Mérimée, ils étaient encore au collège, mais ils furent compris dans une autre distribution, car l'exemplaire du second, orné d'une dédicace caractéristique, a passé il y a quelques années sur un Catalogue de la librairie Baillieu.

M. Tx.

Le gérant, LUCIEN FAUCOU.

Paris.— Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1885



Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 décembre 1885.*

XVIIIe Année — No 423. *Cherchez et vous trouverez.*  *Il se faut entr'aider.* Nouvelle Série. *IIe année.* No 48.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Sur le sens de compendieusement.—Un député homme d'esprit, M. Andrieux, a dit dans la séance du 23 novembre, à l'occasion des élections de Constantine, en s'adressant au rapporteur : « Je ne puis pas discuter toutes vos idées à la fois; elles sont nombreuses et *compendieusement* émises ». L'orateur, en employant cet adverbe, lui donnait la signification d'*abondamment*. Ne se trompait-il pas? Il me semble que compendieusement veut dire tout le contraire, que c'est l'équivalent d'*en abrégé*, et je crois même me rappeler que l'Académie condamne formellement l'emploi de cet adverbe dans le sens qui lui a été attribué par l'ancien préfet de police. Radoterais-je ? UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Chant du cygne. — Quand cessera-t-on de reproduire cette singulière comparaison, qui paraît manquer tout à fait de fondement et dont l'origine est inconnue?

Pourrait-on savoir dans quel ouvrage elle s'est rencontrée pour la première fois ?

(Nimes.) CH. L.

—

Les fausses duchesses d'Angoulême. — Il n'y eut pas que des faux Louis XVII, mais aussi des fausses Dauphines. Suivant M. Pierre Veuillot, l'une s'appelait Marie Groult de la Cauvillière, l'autre était fille d'une marchande de vin et domestique d'un acteur.

Pourrait-on nous donner quelques détails sur ces deux intrigantes ?

C. U.

—

Les tombes de l'église des Grands-Augustins. — En existe-t-il une description?

A quelle date exacte ont-elles été détruites ?

A-t-on un procès-verbal officiel de leur destruction ?

Où peut-on, actuellement, en trouver quelques débris ? BEATUS.

—

La chasse du bouc. — Je trouve dans la Correspondance inédite de Vauban le passage suivant (lettre du 31 juillet 1697 adressée à M. Le Peletier) :

« La chasse du bouc du chevalier de Clerville est tirée d'une conversation de feu M. le Prince avec M. Despenaut après le siège de Philisbourg, dans le jardin du château, très bien planté de choux pour lors, où M. Despenaut, remerciant M. le Prince du gouvernement de cette place qu'il venait de lui procurer, se tuait de lui protester que ce n'était pas par aucun sentiment d'intérêt qu'il avait désiré ce gouvernement, mais seulement pour être plus à portée de lui rendre les très humbles services qu'il lui avait voués depuis longtemps. Ce compliment, qui fut long et peut-être ennuyeux à M. le Prince, fut souvent interrompu par un maître bouc resté dans l'écurie du gouverneur précédent, qui, trouvant la porte du jardin ouverte, y entra en mangeant des choux de grand appétit. M. Despenaut, qui s'intéressait déjà à leur conservation, interrompit plusieurs fois son compliment pour l'aller chasser. M. le Prince, en ce temps-là jeune et gaillard, ne fut pas plus tôt hors de là qu'il en fit une plaisanterie qu'il orna, broda et adapta comme il lui plut. Et voilà l'origine de la chasse au bouc qui a souffert de longues et fréquentes extensions bien plus entortillées. Je sais bien toujours que feu M. le Prince



en entendait fort bien le sens toutes les fois que j'avais l'honneur de lui en parler. »

Quelqu'un de nos correspondants connaît-il quelque allusion à ce fait dans les Mémoires du temps ?

ALBERT DE ROCHAS.

—

Hoche et les juifs. — La Correspondance du général Hoche a-t-elle été publiée? Si oui, dans cette correspondance, sinon dans les lettres plus ou moins nombreuses de Hoche qui ont été livrées à la publicité, n'y a-t-il pas un passage relatif aux juifs émancipés par la Révolution et quel en est le texte ?

(Nantes.) LÉON BR.

—

«Relation inédite de la défense de la Bastille », par l'invalide Guiot de Fléville. — Cette relation a été publiée l'année dernière dans la *Revue rétrospective*, par M. Paul Cottin, d'après un manuscrit qui se trouve maintenant à la bibliothèque de l'Arsenal; elle est fort intéressante, mais elle était déjà partiellement connue, ayant été imprimée l'année même de cette « victoire glorieuse », sans nom d'auteur et sous le titre de : « Attaque, défense et reddition de la Bastille. » M. Cottin ne s'était pas aperçu de cette particularité ; il en a été vivement relevé par M. J. Flammermont dans l'introduction d'une brochure contenant les *Relations de la prise de la Bastille par le duc de Dorset et le comte de Mercy-Argenteau* (Picard, 1885, in-8, 32 p.). M. Flammermont doute que le nom de l'auteur soit exact, et, comme preuve de ses doutes, se sert des mêmes arguments que ceux dont s'est servi M. Cottin pour justifier son attribution.

Moi, je suis jusqu'à nouvel ordre de l'avis de M. Cottin, mais qu'en pensent ceux de nos collaborateurs qui sont au courant de la question ? P. LACOMBE.

P. S. Il est bon de constater que le manuscrit n'est pas, quoi qu'en ait dit M. Flammermont, la copie exacte de la pièce imprimée en 1789. Les deux textes diffèrent sensiblement entre eux.

—

Famille de Sanois. — Existe-t-il encore en France ou au Canada une famille de ce nom ? La famille des Vergers comtes de Sanois, à Annet (Seine-et-Marne), avait au XVIII° siècle une branche établie au Canada. Existe-t-elle toujours ?

A. G.

—

Le Sottisier du comte d'Artois. — On lit dans les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France*, par Bachaumont, sous la date du 27 novembre 1780 : « M. le comte d'Ar-« tois fait imprimer au Louvre un *Sotti-« sier*, ou recueil de toutes les pièces gri-« voises en prose et en vers, que les ama-« teurs avaient jusqu'ici gardées dans leur « portefeuille. On invite en même temps « de sa part les auteurs modernes, qui ont « de ces sortes de morceaux non impri-« més, de contribuer, en les livrant au « grand jour, aux plaisirs de Son Altesse « Royale.

« M. Robé est sollicité de confier son « poème *de la V.....*, M. Marmontel sa « *Neuvaine*, M. Guichard ses *Contes*, etc. « Il ne fera tirer que soixante exemplaires « de cette collection, qui n'a point de cen-« seur et au bas de laquelle on lit *par or-« dre*. Il faut qu'on ait surpris la religion « du Roi, qui ne se serait pas prêté à cette « impression, etc. »

Ce *Sottisier* a-t-il réellement paru ? Et pourrait-on m'en donner la description bibliographique que je n'ai trouvée nulle part ? LE BIBLIOPHILE ÉPHÉMÈRE.

—

Le général Desmarres. — Quels sont les états de service de Jean-Baptiste Desmarres, né à Pont-l'Evêque, général commandant l'armée de Bressuire, condamné à mort le 11 nivôse an II par la commission militaire d'Angers ? G. DE K.

—

Fléchier et Lemière. — La *Biographie Didot* dit que Fléchier, arrivant à Paris sans fortune et sans protecteur, commença par faire obscurément le catéchisme aux enfants dans une paroisse. J'ai lu dans un cours de littérature que, dans sa jeunesse, Lemière avait été sacristain dans une église de Paris et qu'il composait des sermons qu'il vendait. Pourrait-on connaître le nom de ces deux églises ? V. D.

—

De niente molto. — De qui est cette devise ? du moins, à quelle famille a-t-elle appartenu ? Je l'ai déchiffrée sur une porte cochère de la rue des Saints-Pères : une

ruche et des abeilles butinant parmi les fleurs.

L'hôtel qui possède cette porte est situé au coin de la rue des Saints-Pères et du boulevard Saint-Germain. Il a même été très longtemps à trouver acquéreur.

Ne pas chercher dans le *Dictionnaire des devises* de Chassant et Tautin. Cette devise ne s'y trouve pas. A. NALIS.

—

Tentation de saint Antoine. — Quelle est l'origine de la légende des tentations du saint? Existe-t-il au moyen âge un mystère ou un miracle sur la Tentation de saint Antoine? Existe-t-il à cette époque des représentations figurées, peintures, miniatures, sculptures, se rapportant à la Tentation? A quelle époque la Tentation de saint Antoine a-t-elle fait son apparition sur les théâtres de la foire et particulièrement sur les théâtres de marionnettes? D'où vient la légende du cochon de saint Antoine? Existe-t-il encore des spectacles populaires représentant la Tentation de saint Antoine en France ou à l'étranger? Quels sont les ouvrages à consulter sur cette question? MYOP.

—

Epitaphe énigmatique. — Dans un livre intitulé les *Grands hommes qui sont morts en plaisantant*, suivi d'un choix d'épitaphes, et dans *Lyon tel qu'il étoit*, par Aimé Guillon, on lit qu'auprès de Lyon, au delà de la porte d'Halincourt, se voyait « contre une muraille cette plaisante épitaphe énigmatique » :

Ci-gît le fils, ci-gît la mère,
Ci-gît la fille avec le père,
Ci-gît la sœur, ci-gît le frère,
Ci-gît la femme et le mari :
Et ne sont que trois corps ici.

Les deux ouvrages cités plus haut ne donnent pas la clef de cette épitaphe. Y en a-t-il une? Quelque collaborateur la connaît-il? SOSIE.

—

La vasque du musée de Cluny. — Une vasque de marbre, sculptée en Espagne, au XVIe siècle, récemment léguée au musée de Cluny par M. Jules Audéoud, et placée sous les arcades de la cour d'entrée, porte, sur deux cartouches, les inscriptions suivantes :

Ah potivs peream quam te perire svb vndis Avdiam.
Qvod timeas non est. Avso Venvs ipsa favebit.

Ce semblent être deux vers hexamètres, sauf une faute de prosodie dans le premier; sauf aussi le rejet *Avdiam*, qui ne pourrait entrer dans aucun vers de ce genre.

Ils semblent faire allusion à la fable de Héro et Léandre, des divinités marines étant figurées sur les différentes faces de la vasque.

Au cas où ces inscriptions seraient des vers antiques apparemment, de quel poète seraient-ils? ALFRED DARCEL.

—

Histoire de Saint-Evremond. — Charles Giraud termine ainsi son *Histoire de Saint-Evremond* qui sert d'introduction à l'édition des *Œuvres mêlées* de cet auteur, publiée par lui chez Techener en 1865 : « Saint-Evremond en Angleterre, à la cour « de Charles II et de Guillaume d'Orange, « sera l'objet d'une dernière partie de « cette *Histoire* qui se rattachera plus « particulièrement aux relations avec la « duchesse de Mazarin. Quelques docu- « ments nouveaux lui donneront, sans « doute, un intérêt particulier. »

Cette deuxième partie a-t-elle été publiée? O'REALY.

—

Portrait de Fabre d'Olivet. — Je serais heureux de savoir où je pourrais trouver, pour le reproduire, si l'on peut en avoir communication ou l'acheter, si l'on veut le vendre, un portrait de Fabre d'Olivet, littérateur érudit et poète languedocien, né à Ganges (Hérault) en 1768 et mort à Paris en 1825. F. D.

—

Un dessin de Théophile Gautier. — Un dessin au crayon, signé Théophile Gautier, 1830 (d'une jolie et fine écriture qui paraît bien celle du poète), figure dans un manuscrit de poésies de madame Waldor que j'ai acquis récemment. C'est un portrait de femme très parée dans le goût des élégantes de l'époque, qui pourrait être celui de madame Waldor elle-même; l'ovale un peu penché de la figure est d'une pureté exquise. Je pose deux questions. Les amis de Théophile Gautier — et en particulier M. Emile Bergerat, qui a écrit un livre très intéressant sur le maître et l'a envisagé comme artiste — ont-ils connaissance de ce dessin et seraient-ils disposés à y voir un portrait? En 1830, Théophile Gautier était-il assez lié avec madame

Waldor pour dessiner sur un album assez ntime ? K.

—

Macles et chabots. — Quel est le membre de la famille de Rohan-Chabot qui marquait les livres de sa bibliothèque, aux quatre coins des plats, d'un macle et d'un chabot alternés, surmontés d'une couronne ducale ?

Il y a une analogie frappante entre ces emblèmes et ceux que Charles de Rohan, prince de Soubise, faisait frapper sur ses livres, d'autant mieux qu'ici, comme dans la bibliothèque de Soubise, la reliure est en veau fauve, bien faite et très simple.

Mais le prince de Soubise, qui n'était pas des Rohan-Chabot, avait adopté pour emblèmes des macles et des mouchetures d'hermine sommées de la couronne de prince; ici au contraire ce sont des macles et des chabots sommés de la couronne ducale.

(Eure.) A. de B.

—

Ouvrage sur Villon. — Un savant hollandais bien connu, M. le docteur Bijvanck, de Leyde, a dernièrement imprimé pour ses amis un ouvrage sur le *Grand Testament et le Jargon de Villon*. Comment peut-on s'en procurer un exemplaire ?

Hy Nial.

—

Les Soirées de Neuilly. — Ces esquisses dramatiques et historiques, très remarquables, publiées en 1827 sous le pseudonyme de M. de Fongeray, sont attribuées par le *Dictionnaire de la conversation* à Cavé, ancien chef de division aux Beaux-Arts sous le règne de Louis-Philippe (article fort malveillant du reste) et par un catalogue de librairie à Stendhal (Henri Beyle).

Quel en est le véritable auteur?

V. Magniant.

—

Mémoires d'une contemporaine. — Dans une lettre autographe, qui fait partie de notre collection, le prince de Polignac, à la date du 26 décembre 1836, remercie l'auteur des *Mémoires d'une contemporaine* de vouloir bien mettre quelques documents précieux à sa disposition. — Le nom de cet auteur de Mémoires?

Vellavius.

—

Papier Japon. — Nous serions très heureux de savoir si le papier Japon sur lequel a été fait le tirage de « la pièce de cent florins » de Rembrandt avait le même aspect que le papier de Japon dont on se sert aujourd'hui. Ténèbre.

—

Le quatrième gémissement de Port-Royal. — La destruction de Port-Royal des Champs a donné lieu à quatre brochures, dont la quatrième, intitulée : *Quatrième gémissement d'une âme vraiment touchée de la Constitution de N. S. P. le Pape Clément XI, du* 8 *septembre* 1713, est attribuée par Al. Barbier au père Boyer, de l'Oratoire. Mais, sur l'un des deux exemplaires imprimés de cette brochure que je possède, une note à la main dit : par M. Cadry. Sait-on quel est le véritable auteur ? E.-G. P.

Réponses.

La Table des matières de l'année nous force d'ajourner au numéro prochain, 10 janvier 1886, la plus grande partie des Réponses.

L'abbé Maury, député de Péronne (XVIII, 34). — Dans une vente d'autographes faite à Paris, le 2 février 1874, je trouve ce résumé d'une lettre à Necker, datée de Péronne, 19 mars 1789 :

Comme président de l'assemblée de Péronne, lors de l'élection des députés aux Etats généraux, il signale que tous les curés des ressorts de Péronne, Roye et Montdidier, se proposent d'assister à l'assemblée, dans le but de dominer par le nombre et de faire que ces deux députations soient dévolues à leur ordre, etc.

Dans un autre catalogue d'autographes (vente du 5 fév. 1844), on a cité les curieux passages suivants d'une lettre adressée à un M. Bessières, de Montefiascone, 23 octobre 1803 :

Il faut être, mon bon ami, un proscrit et un solitaire comme moi, il faut surtout avoir mon cœur pour apprécier et savourer ton aimable lettre... Je me souviens par hasard que, pour te mettre à ton aise avec moi, pour te prouver que, grâces à Dieu, je n'avois point troqué ma cervelle avec ma calotte rouge, et que je n'étois pas encore devenu assez imbécile pour prendre le papier-monnoye des mots respectueux au pair, ou en équivalent des sentiments de l'a-

mitié, je te rappelois ces vers de Titus dans *Bérénice :*

Pensez-vous qu'oubliant ma fortune passée, etc.

Tu n'es pas assez vieux pour faire la bégueule avec moi, il n'y a que deux choses, deux bagatelles, j'en conviens, qui déplaisent à Rome, savoir le physique et le moral, qui ne valent pas le diable, mais sur ma parole tout le reste y est parfait, d'ailleurs tu me verras moi, moi te dis-je, et c'est assez... Il change alors de sujet et s'écrie : « Ce n'est pas un seul de mes frères que j'ai perdu, ces monstres en ont égorgé deux. Je n'en avois que deux en France, tu me connois. Juge combien ce souvenir, toujours présent à mon cœur, me fait aimer mon pays... ces scélérats n'avoient donc pas de frères?... Je te prie de me rappeler au souvenir du curé de Saint-Louis, de l'abbé Bonnefoi, et de saluer profondément les mânes d'ombres qui doivent errer quelquefois le long du tapis vert; c'est avoir trop vécu, mon ami, que d'avoir survécu à tout ce qui s'est anéanti autour de nous, j'en suis honteux pour mon compte, quoique ce ne soit pas ma faute, » etc., etc., etc...

Une quittance de *six cents livres, pour l'honoraire du Carême que j'ai prêché dans l'église des Quinze-Vingts de l'année* 1780, a passé dans la vente du 7 décembre 1854. L. P.

—

Une Sophonisbe (XVIII, 76). — L'édition de la *Sophonisbe, tragédie de Mairet, réparée à neuf* (par Voltaire), Paris, 1770, in-8, serait-elle utile à M. Mito? Je me ferais un plaisir de la lui communiquer.

La tragédie de Mairet, en édition originale, se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal et a été réimprimée au XVIIIe siècle, suivant la savante bibliographie de M. Bengesco, dans le tome III des *choses utiles et agréables* (p. 85 à 166), 1769-70, 3 vol. in-8, ouvrage que l'on trouve communément. C. I.

—

Postel et Calvin (XVIII, 162). — Je doute qu'il existe un écrit de Calvin où se trouveraient des attaques contre le jésuite Postel. Mon doute repose sur ceci : la belle et si complète édition des *Calvini Opera* des messieurs de Strasbourg (édit. de Brunswick) n'indique, à la table des matières, aucun passage, ni de lettre ni d'ouvrage du réformateur de Genève, qui réponde à la lettre de Postel citée par Chauffepié. Théodore de Bèze parle de ce jésuite, mais ce n'est pas la même chose. C. D.

—

Trois vers latins sur Paris (XVIII, 196, 251, 278, 648, 687). — Puisqu'on m'a fait intervenir au débat d'une manière indirecte, je vais préciser les faits.

D'abord, dans la question, Parisine a eu tort de citer Lebeuf, tome I, p. 15, édit. de 1754. C'est dans la Préface que se trouve le passage visé, p. XIV; quand on fait une citation il faut la faire exacte. E.-G. P. lui a répondu de mémoire : « Ces vers sont tirés de la *Philippide* de Guillaume le Breton. » Or Guillaume le Breton a écrit sa chronique en prose et n'est pas l'auteur des vers qu'il ne cite même pas, si tant est qu'il les a connus.

Et de deux.

Knobelsdorf, le premier, en 1543, dans sa *Lutetiæ Parisiorum descriptio*, a reproduit le texte de Jean d'Hauteville, plusieurs de ses contemporains et successeurs l'on reproduit sans citer la source à laquelle ils l'avaient emprunté. Belleforest (1572) dit qu'un « Anglais, nommé Architren, homme de singulière érudition, et poète fort ingénieux, lequel décrivant Paris, l'effigie avec ses vers, que j'ai mis en français, dit-il, en telle sorte. » Passons le préambule, l'auteur commentant son modèle plutôt qu'il ne le traduit, et arrivons au passage discuté :

Paris, riche en ses champs et en vins abondante,
Courtoise au laboureur, les moissons recueillante
A foison, où les champs ne sont point offensez
De halliers espineux: là l'on voit entassez
Les raisins, comme ès boys les feuilles espandues:
Tu y vois les forêts de verdeur revestues
Fourmillier en gibier, et toute venaison, etc.

M. Fernand Bournon, qui a eu la gracieuseté de me citer, n'a pas connu, sans doute, ma *Collection des anciennes descriptions de Paris*, Paris, Quantin, 10 vol. in-8o, 1878-1883; dans le VIIe, consacré à Belleforest, se trouve la traduction libre de Jean de Hauteville, que la *Gallia christiana*, qui a supprimé un vers, complète en deux lignes. Où je ne suis pas de son avis, c'est sur la traduction trop littérale qu'il donne à *feris*. Belleforest l'a entendu d'une manière plus large et plus vraie, ce semble, *feris* veut aussi bien dire fauve que féroce. Au XVIe siècle on ne chassait pas, dans l'Ile-de-France, le lion, l'ours, ni même l'auroch que les rois mérovingiens cependant rencontraient encore sur les bords de l'Oise, mais on y trouvait le sanglier et le cerf; ce serait assez pour expliquer l'expression *plena feris*, sans invo-

quer la licence concédée à tous les poètes plus ou moins exagérés.

L'ABBÉ VALENTIN DUFOUR.

—

Laurillard (XVIII, 230). — Je ne connais pas de portraits de ce savant, mais je puis citer à notre collaborateur deux brochures sur Laurillard.

Nécrologie de M. Laurillard. Paris, Raçon, in-8. *Magasin de zoologie*, 1853, n° 3.

Valenciennes. *Laurillard*, Plon, 1859, in-8 (*Biographie universelle*). C. I.

—

Les ex-libris de bibliophiles (XVIII, 455, 538, 562, 590, 625, 652, 692). — Comme MM. Milsand et Schuck, avec qui nous avons déjà fait échange, je tiens mon *ex-libris* à la disposition des Intermédiairistes.

(Yssingeaux.) Dr CHARREYRE.

— Moi aussi, je me tiens à la disposition des Intermédiairistes qui voudraient bien échanger leur *ex-libris* contre le mien : ou bien faire d'autres échanges des *ex-libris* en double.

THOMAS W. CARSON,
85, Harcourt street. Dublin (Irlande).

—

Un nom (XVIII, 549, 632, 633). — Nous pouvons affirmer de la façon la plus absolue, à la personne qui signe « Un ignorant », que ses deux eaux-fortes sont de Jean-Jacques de Boissieu; du reste, Ch. Le Blanc les mentionne dans son Manuel de l'amateur d'Estampes, page 420, nos 42 et 44.

Duplessi-Berteaux s'appelait Jean, il ne pouvait donc que signer J. D. B. par abréviation. GUSTAVE BOURCARD.

—

Papiers du Japon et de Chine (XVIII, 552, 637, 655). — La note du catalogue Pixérécourt est en effet inexacte. Il avait été tiré non pas *un* mais *six* exemplaires du La Fontaine de Sautelet, et tout autant du Molière d'Urbain Canel, ou plutôt de Baudouin. J'emprunte cette double rectification à une *Notice de livres rares et précieux imprimés sur papier de Chine*, Paris, B. Warée aîné, Rignoux, imprimeur-fondeur, 1836, petit in-8, 24 pages non foliotées et imprimées au recto seulement. D'après l'avertissement, tous les livres décrits (moins les nos 4 et 5) avaient figuré à l'exposition de l'industrie de 1834.

M. TX.

—

Famille de Bernage (XVIII, 579). — Le père de Bernage, le prévôt des marchands, s'appelait Louis de Bernage et était conseiller d'État ordinaire. Il avait épousé Marie-Anne Rouillé, qui mourut à Paris, le 21 novembre 1755, âgée de près de 91 ans. C. V.

—

Statues des Tuileries (XVIII, 616, 722). — Au moins faudrait-il d'abord indiquer exactement, ô mon cher collaborateur, l'emplacement de la statue *de quâ agitur*. — A tout hasard donc, voici une solution... qui n'en est pas une : dans l'*Almanach pittoresque, historique et alphabétique des riches monuments que renferme la ville de Paris, pour l'année* 1779, par M. Hébert, amateur, on lit (p. 241) : « Près du grand bassin octogone (du jar- « din des Tuileries) huit statues en mar- « bre blanc : la première à droite est An- « nibal, par Sébastien Slodtz le père; la « 2e, l'Hyver; la 3e, *Flore*, par le Gros, et « une Vestale; etc... »

Mais il y a une difficulté : le sculpteur le Gros s'appelait Pierre, et non point Antoine-André, il était Parisien, et non de Calais. Peut-être faudrait-il alors chercher un artiste décoré des prénoms de Antoine-André et né à Calais, qui, chargé, à la fin du siècle dernier, de réparer cette copie de l'antique, aurait jugé bon de signer sa restauration à la mode antique, de ses prénoms et de son lieu d'origine latinisés.

Ce même *Almanach* signale, toujours dans le jardin des Tuileries, un groupe par Borée : serait-ce le même qui aurait signé J. B. cet *Arétin?*

LE BIBLIOPHILE ÉPHÉMÈRE.

—

Donner les Innocents (XVIII, 674). — Les renseignements demandés par J. LT. se trouvent dans l'ouvrage de Dulaure : *Des divinités génératrices ou du culte du Phallus chez les anciens et les modernes*, par J. A. D*** (Paris, Dentu, 1805).

Voici ce que je lis, à la page 133 de la première édition, au sujet de la coutume dont il s'agit :

... Dans d'autres pays, où elle avait lieu le jour de la fête des Saints-Innocens, elle en reçut le nom. On disait *innocenter, donner les*

innocens, pour exprimer l'action d'aller, le jour de cette fête; réveiller quelqu'un et en même tems lui donner le fouet. La flagellation formait, ce jour-là, une partie essentielle de la cérémonie Elle était la peine infligée à la personne paresseuse. On croit que Rabelais avait en vue cet usage, lorsqu'il fait dire au juge *Grippeminaut* : « Or çà, vous autres, gentils *innocens*, or çà, y serez bien *innocentes*, etc... »

La galanterie du vieux tems parvint, en certains lieux, à enlever cette cérémonie à la religion; elle s'en empara entièrement. C'était l'usage des jeunes gens, c'était même leur privilège, d'aller ce jour-là, de grand matin, surprendre leurs maîtresses au lit et d'agir auprès d'elles comme un maître d'école agit envers ses élèves indociles. On prévoit que la jeunesse des acteurs de cette scène aiguillonnante les portait à étendre ce privilège au delà de ses bornes et que l'abus, trop voisin de l'usage, devait naturellement en être la suite.

On raconte qu'un seigneur *du Rivau*, prenant congé de quelques dames, pour se rendre à une partie de chasse, dans un lieu fort éloigné, entendit l'une d'elles dire: « *Nous allons dormir à notre aise, et nous passerons les Innocens sans les recevoir.* » Ces paroles frappèrent *du Rivau*. Il vole à son rendez-vous, puis fait rapidement vingt lieues de chemin pour arriver de grand matin le jour des Innocens chez la dame, la surprend au lit, et use du privilège de la fête.

Cette coutume existait à Dijon. Voici ce qu'on lit dans les Escraignes Dijonnaises : « Vous savez que l'on a à Dijon cette petite coutume de fouetter les filles le jour des Innocens, laquelle est entretenue par les braves amoureux, pour avoir occasion de donner quelques choses aux estrennes à leurs amoureuses. » C'est à ce sujet que l'auteur rapporte deux aventures que l'on ne trouvera point ici.

Marot témoigne l'existence de cet usage, et surtout de son abus, dans les vers suivans :

Tres chere sœur, si je savoys où couche
Vostre personne au jour des Innocents,
De bon matin je yrois à vostre couche
Veoir ce gent corps que j'ayme entre cinq cents.
Adonc ma main (veu l'ardeur que je sens)
Ne se pourroit bonnement contenter

Sans vous toucher, tenir, taster, tenter,
Et si quelqu'ung survenoit d'adventure,
Semblant ferroys de vous innocenter:
Seroit-ce pas honneste couverture ?

On voit que les jeux des *Innocens* ne méritaient pas toujours cette qualification.

Cet usage, si j'en crois une personne digne de foi, se pratiquait, il n'y a pas longtems, le 1er mai et les jours suivans, dans la Lorraine allemande. On allait ces jours-là, de grand matin, chez ses voisins. Ceux ou celles qui se trouvaient endormis étaient impitoyablement fouettés avec des orties. L'on m'assure que le même usage existe encore en Piémont.

A présent, pourquoi cet usage baroque ? Je pense qu'il avait pour but d'apprendre à la jeunesse à ne pas s'endormir, à se tenir sur le qui-vive, afin de n'être pas surprise et égorgée, comme les Innocents le furent par le roi Hérode.

UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

—

Un colombat (XVIII, 675). — Le hasard vient de faire tomber sous mes yeux une dissertation de l'abbé Le Beuf sur l'évêché de Bethléem, parue dans le Mercure de janvier 1725 et reproduite dans le Bulletin du Bibliophile de 1845. Cette dissertation commence ainsi : « Le petit almanach de poche qui s'imprime chaque année à Paris, chez Collombat, est entre les mains de tout le monde. »

Collombat est donc le nom d'un éditeur parisien, et il est probable qu'à l'époque où écrivait madame d'Épinay on disait un Collombat, comme on dit maintenant un Cazin. L'abbé Le Beuf écrit Collombat avec deux ll. O'REALY.

— C'est le calendrier de la Cour. Voici, en effet, ce que je lis sur le feuillet de garde du calendrier de la Cour pour l'année 1785: Ce calendrier, inventé par Jacques Collombat, est destiné à l'usage de Sa Majesté. »

C'est un petit volume de 105mm sur 50 mm, facile par conséquent à porter dans un « coin de sa poche ».

UN PÉTERSBOURGEOIS.

—

La canonisation de Louis XVI et de Marie-Antoinette (XVIII, 676). — Sous le titre de *Reliques royales*, et la signature L. de La Brière, *la Semaine religieuse de Paris*, dans un de ses derniers numéros, donnait le renseignement suivant :

« On sait qu'il fut, à une certaine époque, assez sérieusement question de canoniser Louis XVI et Marie-Antoinette pour qu'un office annuel à introduire dans le Bréviaire et dans le Missel, au jour de leur fête, ait été préparé. Il n'existe, je crois, qu'un seul exemplaire de ce projet d'office : ce curieux volume, dédié à Mme la duchesse d'Angoulême, est conservé dans la paroisse de Saint-Louis en l'Ile. » Vérification faite, ce renseignement se trouve être exact. V. D.

Trouvailles et Curiosités.

Les étrennes en l'an de grâce 1400. — Les cadeaux du duc Louis d'Orléans à la reine Isabeau et à ses amis, d'après deux chartes inédites de la collection de Bastard. — On distribuait au XVe siècle, au moment

des étrennes, des cadeaux à profusion. La curieuse charte inédite que nous publions, d'après le savant ouvrage que M. Léopold Delisle vient de consacrer aux collections de Bastard, montre la générosité que le mari de Valentine de Milan, Louis, duc d'Orléans, déploya à l'occasion des étrennes de l'an 1400. Le mémoire de Guillaume Sanguin, l'un des grands bijoutiers de cette époque, atteint 4,600 francs, et représente en valeur intrinsèque plus de 45,000 fr. de notre monnaie. On remarquera, en lisant la charte, que les cadeaux étaient magnifiques, surtout cette image de Notre-Dame, entourée de saphirs et de perles que le duc donna à la reine Isabeau, et cette grande épée, au pommeau enrichi de balais et de perles dont le duc « s'étrennait lui-même ».

Loys, filz de roy de France, duc d'Orliens, conte de Valois, de Blois et de Beaumont et seigneur de Coucy, à nos amez et feaulx gens de nos comptes, salut et dilection. Savoir vous faisons que nous avons fait paier, bailler et délivrer comptant par Denis Mariète, notre argentier, à Guillaume Sanguin, marchant, demourant à Paris, la somme de 4607 francs 14 solz 4 deniers tournois, en quoy nous lui estions tenuz pour joyaux et vesselle d'or et d'argent que nous avons fait prendre et acheter de lui pour donner de par nous aux estraines du premier jour de janvier derrenièrement passé aux personnes et par la manière qui s'ensuit :

C'est assavoir pour une grant espée toute couverte et garnye d'or de l'ouvrage de Venize, en laquelle a ou plommeau d'icelle espée XII ballais et XII perles, et en la bouterolle d'icelle un gros ballay et un saffir, laquelle espée nous avons fait prendre et acheter de lui, et d'icelle nous sommes estrenez au dit jour, pour ce par accort fait à luy, tant pour l'or, pour la façon, comme pour la perrerie, IIm II c. L frans.

Item pour un grant tableau d'or, tout ront, auquel a un Image de Notre Dame d'enleveure esmaillé de blanc et VII angelloz autour dudit ymage esmaillés semblablement, garny ledit tableau de III saffirs, IIII ballais et XV perles, lequel nous avons donné aux dittes estraines a madame la royne, VII c. L francs.

Item pour deux grans quartes d'argent dorées, garnies de soirages et d'esmaux sur le couvercle, pesant ensemble XX mars II onces XV estellins d'argent; pour deux bouteilles d'argent dorées poinsonnées, pesant XV mars 5 onces d'argent; pour ce XXXV mars VII onces XV estellins d'argent doré : les quieux pos et bouteilles nous avons données aux dites estraines à beaux oncles de Bourbon.

Item deux bacins d'argent dorés, esmaillés ou fons, pesans X mars II onces V estellins d'argent que nous avons donnez à nostre très chier et amé cousin messire Pierre de Navarre.

Item deux pos d'argent dorés, à un fretellet grenetté sur le couvercle, pesant XX mars IIII onces V estellins d'argent, que nous avons donnez à nostre très chier et amé compère Loys de Sanceurre, connestable de France.

Item VI hanaps d'argent dorés, esmaillés ou fons, pesans XII mars II onces VII estellins oboles d'argent, que nous avons donnez à messire Guillaume Martel, chambellan de Mgr le Roy.

Item un grant hanap couvert et une aiguière d'argent dorés, godronnés, pesans XII mars une once XII estellins d'argent, que nous avons donnez, c'est assavoir ledit hanap au sire de Hambuye, avecques une aiguière prise à Jehan Tarenne et la dite aiguière à messire Alain de Beaumont, avecques un hanap pris du dit Tarenne.

Item un hanap d'argent doré couvert et une aiguière de mesmes, pesans VII mars IIII onces XVII estellins d'argent, que nous avons donnez au sire de Thorigny.

Item un autre hanap d'argent doré, pesant IIII mars II onces VII estellins obole d'argent, que nous avons donné à cellui qui nous a apporté nos estraines de par beaux oncles de Bourgoingne.

Ainsi poise toute la vesselle d'argent cy-dessus déclairée cent deux mars une once neuf estellins obole d'argent qui valent à X francs le marc, mil XXI frans XVI s. X d. t.

Item pour trois hanaps d'or couvers, pesans ensemble VII mars une once X estellins d'or, lesquieux nous avons donnez au conte de Tencarville, au vidame de Lannois, et au sire d'Yvry, aux dittes estraines, au feur de LXXIIII frans le marc, valent V c. XXXI franc XVII s. VI d. t.

Et pour VIII dyamens en anneaux que nous avons fait prendre et acheter du dit Sanguin et yceulx avons pris et retenuz par devers nous pour donner à nostre plaisir et voulenté aux dittes estraines, dont autre declaracion ne voulons cy estre faite, au feur de VI escusz la pièce, valent LIIII frans.

Toutes lesquelles parties font la ditte somme de IIII m. VI c. VII frans XIIII s. IIII d. t.

Si voulons et vous mandons expressement que ycelle somme de IIII m. VI c. VII frans XIIII s. IIII d. t. vous alouez es comptes de nostre dit argentier et rabatez de sa recepte sans contredit ou difficulté aucune, par rapportant ces presentes avecques lettre de recongnoissance sur ce du dit Sanguin tant seulement, sans autre mandement de nous sur ce requérir ne demander, non obstans ordonnances, mandemens ou deffenses quelsconques a ce contraires.

Donné à Coucy, le IIIIe jour de may, l'an de grâce mil quatre cens et un.

Par Mgr le Duc, vous present : Buno.

L'année d'après, suivant une charte du 4 décembre 1401, le duc d'Orléans se montra plus réservé. Une quittance du concierge de « l'hôtel de Bohaingne » signale vingt douzaines de fromages du pays de Brie que le duc d'Orléans avait fait venir et qu'il devait donner aux prochaines étrennes. Ce souvenir ne dut pas lui occasionner grande dépense.

C. M.

Le gérant, Lucien Faucou.



TABLE DES MATIÈRES

A

B

C

D

E

L

M

N

ERRATA ET CORRIGENDA

Pages. Tome XVII

18, l. 10, *lisez :* Etalages (*non* étages).

Tome XVIII

171, l. 38, *lisez :* Photogravure (*non* photographie).

174, l. 36, — Du ia (*non* du gla) (au masculin), glace, féminin en français.

174, l. 38, — Iandée, féminin (*non* iandé, masculin.

175, l. 1, — De reste (*non* du reste).

324, l. 27, — Du Chastellier (*non* du Chostellier).

324, l. 27, — Cornulier (*non* Cormelin).

359, l. 8, — Chemiré (*non* Chevire).

359, l. 13, — 1579 (*non* 1519).

434, l. 3, — Pitre-Chevalier (*non* Chevalier).

434, l. 31, — Eranso (*non* Evanso).

434, l. 38, — Froez (*non* Froer).

434, l. 43, — Menendez (*non* Menender).

434, l. 51, — Liebrecht (*non* Siebrecht).



Paris. — Imprimerie Charles Noblet, 13, rue Cujas.



